



HAL
open science

**Structure de la proposition et construction verbale :
régime, complément et transitivité, dans les grammaires
françaises, 1651-1863**

Bérengère Bouard

► **To cite this version:**

Bérengère Bouard. Structure de la proposition et construction verbale : régime, complément et transitivité, dans les grammaires françaises, 1651-1863. Linguistique. Université Paris-Diderot - Paris VII, 2007. Français. NNT : . tel-00373956

HAL Id: tel-00373956

<https://theses.hal.science/tel-00373956v1>

Submitted on 7 Apr 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS. DIDEROT (Paris 7)

U.F.R.L.

DOCTORAT

Sciences du Langage

Bérengère BOUARD

Structure de la proposition et construction verbale :
régime, complément et transitivité dans les grammaires françaises
1651-1863

Thèse dirigée par Monsieur AUROUX Sylvain

Soutenue le 14 décembre 2007

JURY

M. Auroux Sylvain

M. Colombat Bernard

Mme Mazière Francine

M. Neveu Franck

M. Puech Christian

Remerciements

J'adresse mes plus sincères remerciements à mon directeur de thèse ainsi qu'à l'équipe de l'U.M.R. H.T.L. qui m'a permis de réaliser ma thèse dans de bonnes conditions matérielles et humaines. Les conseils de Jean-Marie Fournier m'ont été très précieux. Je remercie Emilie, Odile pour leur aide, ma famille et les proches qui ont su me soutenir.

Structure de la proposition et construction verbale :
régime, complément et transitivité dans les grammaires
françaises
1651-1863

Sommaire

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	6
INTRODUCTION	8
1. Présentation du sujet.....	9
2. Présentation du corpus	12
3. Présentation du plan de l'ouvrage	16
PREMIERE PARTIE L'HÉRITAGE GRÉCO-LATIN LES NOTIONS ET CLASSEMENTS HÉRITÉS DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN-AGE	21
INTRODUCTION	22
1. La structure de la proposition.....	26
2. La construction du verbe : transitivité et régime	56
CONCLUSION L'HÉRITAGE GRÉCO-LATIN	90
DEUXIEME PARTIE LES GRAMMAIRES LATINES DE LA RENAISSANCE ET LES PREMIÈRES GRAMMAIRES DU FRANÇAIS ENTRE 1530 ET 1640	93
INTRODUCTION	94
1. L'analyse syntaxique des grammaires latines de la Renaissance.....	99
2. Les problèmes syntaxiques posés par la grammatisation du français.....	110
3. L'apport de la réforme des grammaires latines : cas, préposition et fonction	147
CONCLUSION	160
TROISIEME PARTIE LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET LES GRAMMAIRES FRANÇAISES DE MACÉ (1651) À BEAUZÉE (1767)	164
INTRODUCTION	165
1. Les débuts de la Grammaire Générale.....	170
2. Les grammaires raisonnées	200
3. Du Marsais.....	290

4. Dangeau, <i>Essais de grammaire</i> , 1754.....	321
5. Débat sur le classement des verbes dans le Journal de l'Académie de 1754 par l'abbé de Choisy	330
6. <i>Essais de grammaire</i> de l'abbé d'Olivet (1767)	334
7. Abbé de Wailly, 1754, <i>Grammaire française</i>	337
8. Beauzée.....	352
CONCLUSION : La structure de la proposition et l'émergence des catégories fonctionnelles.	401
 QUATRIEME PARTIE LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET LES GRAMMAIRES FRANÇAISES DE CONDILLAC (1775) À BURGGRAFF (1863)	403
INTRODUCTION	404
1. La grammaire générale et les grammaires françaises au tournant des 18 ^{ème} et 19 ^{ème} siècles	407
2. Les grammaires générales et les grammaires françaises entre 1815 et 1863	482
CONCLUSION	643
1. La structure de la proposition.....	644
2. Le classement des verbes	648
3. Le régime et le complément.....	649
ANNEXES	652
Annexe 1 La terminologie de la complémentation dans les grammaires françaises	653
Annexe 2 L'évolution du classement des verbes dans les grammaires françaises.....	672
BIBLIOGRAPHIE	686
Sources primaires	687
Sources secondaires.....	692
INDEX	710
Index rerum	711
Index nominum.....	718
TABLE DES MATIERES	721

INTRODUCTION

1. Présentation du sujet

L'objectif de cette thèse est double. Premièrement, elle vise à montrer comment le modèle de l'analyse propositionnelle véhiculé par la grammaire générale : sujet-est-attribut, évolue et connaît des aménagements qui permettent l'émergence de la fonction de « complément », ceci des débuts de la grammaire générale (1651, 1660) jusqu'à la seconde moitié du XIX^{ème} siècle (1863). Deuxièmement, ce travail tente de retracer l'histoire du classement des verbes, hérité de la tradition latine, dans les grammaires françaises, jusqu'à l'émergence des catégories modernes de verbe transitif direct et indirect vs verbe intransitif¹.

Ces deux thématiques sont liées et selon nous on ne peut faire une histoire des classes de verbes sans une histoire du complément, et inversement, car ces deux objets d'étude engagent la problématique plus large de la représentation de la structure propositionnelle dans la grammaire.

Notre contribution diffère donc de l'ouvrage fondateur de Jean Claude Chevalier datant de 1968, *Histoire de la syntaxe Naissance de la notion de complément dans la grammaire française 1530-1750*, en un point essentiel : elle tend à montrer que l'invention de la catégorie fonctionnelle de « complément » passe par la déconstruction du modèle propositionnel logique formulé par la grammaire générale. De ce fait, elle prend comme borne initiale la *grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal de 1660, et comme borne finale les grammaires générales tardives du milieu du 19^{ème} siècle, ici celle de Burggraff datant de 1863. Bien évidemment, la thèse de Jean Claude Chevalier, résultat d'un véritable travail de pionnier en histoire de la grammaire française, fournit des informations très précieuses. Cependant, le champ d'étude de l'histoire de la grammaire a cumulé, depuis, d'autres connaissances considérables (portant notamment sur la tradition gréco-latine) avec les travaux de Bernard Colombat, Jean Lallot, Marc Baratin, Ivan Evrard, Valérie Raby, ainsi que sur la grammaire des Modistes avec les ouvrages d'Irène Rosier. Nous rapportons donc certaines analyses de Chevalier, que nous enrichissons au regard des connaissances actuelles et de nos recherches récentes.

L'ouvrage d'André Chervel *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français Histoire de la grammaire scolaire* (1977) soutient la thèse selon laquelle l'adoption et la généralisation du « complément » est due aux contraintes orthographiques formulées par la grammaire scolaire du XIX^{ème}. S'il est vrai que ce siècle correspond à l'avènement d'une nouvelle grammaire aux caractéristiques particulières, on observe aussi des « prolongements de la

¹ Nous prenons comme référentiel moderne le classement des verbes de Lucien Tesnière (1959).

grammaire générale » (Bourquin, 2005). Nous tiendrons compte des recherches fructueuses et passionnantes d'André Chervel² sur la grammaire scolaire, néanmoins nous nous concentrerons sur l'emploi de la notion de complément en relation avec les autres désignations de fonctions et sur l'évolution de la structure propositionnelle au sein de diverses grammaires françaises au XIX^{ème} siècle. Nous excluons de notre corpus les manuels scolaires inventoriés par Chervel et ne les abordons que comparativement aux autres, lorsqu'ils témoignent d'un apport théorique intéressant.

Raby (2000) a bien montré comment l'objet « proposition » est importé de la discipline logique vers la grammaire, et constitue un facteur d'homogénéité des descriptions dans la grammaire générale. La *grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal adopte une représentation logique de la proposition en sujet-*est*-attribut, dans laquelle *est* est appelé « verbe substantif ». Cette structure propositionnelle, dont nous montrerons l'origine ancienne, crée plusieurs contraintes dans la description des constructions verbales, que l'on peut voir comme des « obstacles épistémologiques » (Bachelard, 1938) dont devra s'affranchir la théorie syntaxique, pour parvenir à l'élaboration d'une théorie cohérente de la complémentation verbale. Premièrement, la définition du verbe substantif évacue toute prise en compte de la transitivité. Deuxièmement, la réécriture logique de tout verbe en *est* suivi du participe présent, empêche la reconnaissance d'un syntagme nominal attaché au verbe. Les successeurs des Messieurs tiraillés entre l'acceptation de cette structure comme implication du programme de la grammaire générale et le constat de son inadéquation, vont adapter ce modèle, qui fait alors l'objet de différents remaniements, du point de vue de la définition du verbe et des constituants de la proposition. Ce sont précisément les aménagements de ce modèle de l'analyse propositionnelle qui permettent l'émergence de la catégorie fonctionnelle de complément ainsi que celle de verbe transitif. Nous verrons que les grammairiens adoptent plusieurs positions, que l'on peut caractériser, face à ce modèle d'analyse tripartite de la proposition impliquant une décomposition du verbe en *être* suivi du participe présent. Ce modèle propositionnel sera progressivement déconstruit laissant la place à une structure propositionnelle reposant sur la transitivité du verbe. L'abandon du modèle de la grammaire générale s'explique par l'évolution des concepts permettant de penser et de décrire la dépendance syntaxique. Chevalier a montré comment l'on passe d'une grammaire formelle

² Notamment : Chervel, André, 1977, *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français Histoire de la grammaire scolaire*, Payot, et 2000, *Les grammaires françaises 1800-1914 Répertoire chronologique* 2^{ème} édition, Institut national de recherche pédagogique.

reposant sur l'analyse des marques et ne comportant pas de syntaxe à une grammaire privilégiant l'analyse des fonctions. Le progrès est dû au perfectionnement des outils linguistiques et des notions utilisées. A partir du Moyen-Age, la relation de dépendance entre le verbe et son cas est décrite à l'aide du régime. Port-Royal fonctionne encore avec l'opposition syntaxe de convenance et syntaxe de régime. C'est le domaine logique qui va fournir à la grammaire les moyens de perfectionner son analyse de la proposition au moyen des concepts de détermination et d'explication développés dans la *Logique* d'Arnauld et Nicole. La détermination, « élément-clef » de la grammaire générale (Auroux, 1982a, p. 192), est à la source de l'élaboration de la notion grammaticale de complément. Les Encyclopédistes la perfectionne ; Du Marsais la définit comme un type de rapport entre les mots, et Beauzée l'utilise pour définir le complément.

Il n'est pas possible de dissocier l'émergence de la fonction de complément, de l'histoire de la construction de la catégorie de verbe transitif. Mais il est difficile de caractériser leur évolution parallèle. Cependant, ce que l'on peut dire, c'est que les grammairiens du français présentent une définition fonctionnelle du complément lorsque la proposition est conçue et décrite comme une structure verbo-centrée, dans laquelle le verbe est un noyau de transitivité. Ainsi Girard (1747) redéfinit le rôle du verbe et décrit un système de six fonctions en relation avec lui. Beauzée (1767) distingue le « verbe absolu » du « verbe relatif » selon la présence ou non d'un complément. L'élaboration des catégories de verbe transitif et intransitif repose sur la séparation des critères morphologique, sémantique et syntaxique mêlés dans la description antique des « genres du verbe » en *actif, passif, neutre, commun, déponent*. La notion de « voix verbale » sera progressivement distinguée du sémantisme lexical du verbe, qui est totalement évacué par Jullien (1854) pour aboutir à un classement en verbes transitif direct, indirect, et intransitif en corrélation étroite avec la présence ou l'absence du complément du verbe et sa forme.

L'histoire des catégories de verbes, comme celle du complément, pose la question de l'invention en histoire des sciences du langage. Et ce que l'on observe, c'est que l'invention conceptuelle d'une catégorie est autre chose que sa nomination.

En effet, dans le cas du complément, l'invention conceptuelle précède l'invention terminologique. L'idée d'une fonction syntaxique de « complément » se construit avant l'apparition du terme, bien que le contenu conceptuel et les termes qui y sont attachés varient (« modificatif » chez Beauzée, « déterminant » chez Dumarsais). Ainsi lorsque le terme de « complément » apparaît c'est de façon tout à fait minoritaire et non marquée au sein d'un

réseau terminologique vaste. En outre le terme de « complément » ne désigne pas une fonction mais il a une acception uniquement formelle, purement syntagmatique, référant spécifiquement à la séquence suivant la préposition. C'est Beauzée qui relie le terme de complément à un contenu d'ordre réellement grammatical et élabore une typologie qui va permettre à ce qui était simplement une innovation terminologique, de se stabiliser dans le discours grammatical comme une invention. Par ailleurs, la notion de régime est très présente dans les textes et l'« invention » du complément ne l'évince pas, le réseau terminologique évolue en plusieurs étapes que nous identifierons, jusqu'à l'éviction (non définitive) du régime. Pour ce qui est du classement des verbes, les catégories et le métalangage proviennent de deux descriptions de Priscien : les « genres du verbe » et la construction. L'élaboration des catégories modernes concerne donc moins l'invention de nouvelles catégories que l'adaptation du cadre latin dans la grammaire française. Cette adaptation commence dès les premières grammaires du français qui globalement simplifient le classement, et peuvent accorder une place à la réflexion sur la transitivité (nous verrons l'exemple particulier de Maupas qui utilise la notion de « disposition »). Mais à l'âge classique, la primauté du verbe substantif affirmée par Port-Royal évince en grande partie la question, et le classement des verbes actifs, passifs, neutres, quelquefois pronominaux et impersonnels, est mentionné sans analyse particulière. Cependant, la classe des verbes passifs est remise en question. Et la question de l'accord du participe oblige à bien délimiter les classes. Les termes « transitif » et « intransitif » sont souvent employés comme doublon d'actif et neutre (Dumarsais parle de « verbe actif transitif »). Le modèle commence à changer à partir de Beauzée qui formule deux classements distincts ; un reposant sur la signification, l'autre sur la construction. Les classements qui suivent contiennent souvent différents niveaux et peuvent être très sophistiqués (comme chez Silvestre de Sacy). Les critères de définition des classes sont explicitement séparés par Jullien qui propose une réforme du système et évacue les termes « actif », « passif », « neutre ».

2. Présentation du corpus

Pour mener cette étude nous avons choisi un corpus représentatif de grammaires françaises. La plupart sont des grammaires générales ou raisonnées mais nous avons aussi intégré des grammaires d'usage comme celle des Bescherelle, ou des grammaires à visée pratique ou scolaire qui présentent une théorie syntaxique intéressante pour notre sujet. Ces grammaires

ont en commun de participer de façon remarquable à la construction des catégories que nous venons d'évoquer³. Les ouvrages retenus sont les suivants :

- 1651, MACÉ, J., *Grammaire générale et raisonnée*.
- 1660, ARNAULD A. & LANCELOT C., *Grammaire générale et raisonnée*, Paris : Le Petit.
- 1664, ARNAULD A. & LANCELOT C., *Grammaire générale et raisonnée*, Slatkine repr. 1993.
- 1662, IRSON, C., *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, Slatkine repr. 1973.
- 1706, REGNIER-DESMARAIS, abbé F. S., *Traité de la Grammaire française*, Paris : Coignard.
- 1709, BUFFIER, le Père C., *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris : N. le Clerc.
- 1730, RESTAUT, Pierre, *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*, Paris Desaint.
- 1732, RESTAUT Pierre, *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*, Paris : Coignard.
- 1747, GIRARD, Abbé G., *Les vrais principes de la langue française ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*, Paris : Le Breton, 2 vol.
- 1754, D'OLIVET, Abbé, *Des participes passifs*, dans *Opuscules sur la langue française par divers académiciens*, Genève : Slatkine repr. 1969.
- 1754, DANGEAU, (1711, Paris, Brunet), *Essais de grammaire*, dans *Opuscules sur la langue française par divers académiciens*, Genève : Slatkine reprints, 1969.
- 1754, DE CHOISY, Abbé, *Journal de l'Académie*, dans *Opuscules sur la langue française par divers académiciens*, Slatkine reprints : Genève, 1969.
- 1754, WAILLY, Noël-François de, *Grammaire française*, Paris : Barbou.
- 1729-1756, DU MARSAIS, C. Ch., *Les véritables principes de la grammaire et autres textes*, Douay-Soublin F. éd., Paris, Fayard, 1987.
- 1767, BEAUZÉE N., *Grammaire Générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris : J. Barbou, 2 vol.
- 1774, COURT DE GÉBELIN, A., *Monde primitif, analysé et comparé avec le monde moderne, considéré dans l'histoire naturelle de la parole,, ou Grammaire universelle et comparative*, Paris : l'Auteur.
- 1775, CONDILLAC, E. B., Abbé de, *Grammaire* (tome 1 du *Cours d'Études pour l'instruction du Prince de Parme*), Parme : Imprimerie royale.
- 1778, DOMERGUE, F. U., *Grammaire française simplifiée*, Paris, Lyon : Durand neveu.
- 1779, FRANCOIS XAVIER, le père, *Essai pratique de grammaire raisonnée*, Rouen : Laurent Dumesnil.
- 1780, LHOMOND, Charles-François, *Elémens de la grammaire française*, Paris : Colas.
- 1783, GIRARD, Abbé G., *Synonymes françois*, nouvelle édition considérablement augmentée, mise dans un nouvel ordre et enrichie de notes par M. Beauzée de l'académie della Crusca, professeur de grammaire à l'école royale militaire, suivie de la prosodie française et des Essais de grammaire de M. l'abbé d'Olivet édition de 1767, Rouen, Labbey
- 1787, FABRE, Abbé, *Syntaxe française, ou nouvelle grammaire simplifiée*, Paris : Périsse.
- 1790, BLONDIN, J.-N., (1811) : *Précis de la langue française*, Paris : l'auteur.
- 1796, THUROT, F., *Hermes ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduction et remarques par., édition, introduction et notes par André Joly, Genève-Paris : Droz, 1972.
- 1798, CAMINADE, M.-A., *Premiers Elémens de la langue française ou Grammaire Usuelle et complete*, Paris : Agasse.

³ Nous présenterons chaque ouvrage de façon spécifique au sein des parties concernées.

1798, SERREAU J. E., *Grammaire raisonné ou principes de la langue française*, Paris : Chez Richard, Caille et Ravier.

1798-1799, DOMERGUE, F. U., *Grammaire générale analytique...*, Paris : impr. de C. Houel.

1799, LONEUX, E., *Grammaire Générale appliquée à la langue française*, Liège : L. Bassenge.

1802, CASTILLE, J.-B., *Grammaire française simplifiée*, Paris : L'Auteur.

1802, THIEBAULT D., *Grammaire philosophique ou la métaphysique, la logique et la grammaire, réunies en un seul corps de doctrine*, Paris, 2 tomes, Impression en fac simulé, introduction par Daniel Droixhe, Friedrich Frommann Verlag Günter Holzboog KG, Stuttgart-Bad Cannstatt, 1977.

1803, BOINVILLIERS, J.-E.-J., *Grammaire raisonnée, ou Cours théorique et pratique de la langue française...*, Paris : Barbou.

1803, DESTUTT, Comte de Tracy, A. L. C., *Eléments d'idéologie*, 2^{nde} partie : *Grammaire*, Paris : Courcier.

1805, BRAZIERE, le père, *Traité analytique de la langue française extrait de la grammaire générale*, Paris : Faubourg du Temple.

1805, LE TELLIER, Ch.-C., *Grammaire française de Lhomond*, revue corrigée et augmentée, Paris : Le Prieur.

1805, DESTUTT, Comte de Tracy, A. L. C., *Logique*, Paris : Courcier (fac simulé – Neudruck der Ausgabe Paris 1801-1815 frommann – Holzboog, 1977).

1806, SICARD, R.-A.-C., Abbé, *Abrégé de la Grammaire générale de M. Sicard... par M. Ragneau*, Tours : Letourny.

1808, (1798) SICARD, pseudonyme Dracis, R.-A.-C., Abbé, *Eléments de Grammaire Générale, Appliqués à la langue française*, Paris : Deterville, 2vol.

1808, BLONDIN, J.-N., *Grammaire française simplifiée*, Paris : l'auteur.

1809 (1797), LEVIZAC, J.-P.-V. Lacoutz, Abbé de, *L'Art de parler et d'écrire correctement la langue française, ou Grammaire philosophique et littéraire de cette langue, à l'usage des Français ou des Etrangers*, Paris : Rémont.

1810, BESCHER, R.-F., *Théorie nouvelle et raisonnée du participe français*, Paris : l'auteur.

1810, BOINVILLIERS, J.-E.-J., alias Forestier, *Grammaire raisonnée, ou Cours théorique et pratique de la langue française...*, Paris : Barbou.

1810, BOINVILLIERS, J.-E.-J., *Cours analytique d'orthographe ou de ponctuation, ou Nouvelle grammaire des dames...* Paris : A. Delalain.

1810, CHEMIN-DUPONTÈS, J.-B., *Principes de la grammaire française ou Grammaire pratique élémentaire*, <Paris : l'auteur.

1811, ESTARAC, A., F., *Grammaire Générale*, Paris : H. Nicole.

1811, GIRAULT-DUVIVIER, Ch.-P., *Grammaire des Grammaires...*, Paris : Porthmann, 2 vol.

1811, BLONDIN, J.-N., *grammaire polyglotte française, latine, italienne, espagnole, portugaise et anglaise*, Paris, l'auteur.

1817, DESTUTT, Comte de Tracy, A. L. C., *Eléments d'idéologie*, 1^{ère} partie *Idéologie proprement dite*, 2^{nde} partie : *Grammaire*, Paris : Courcier, 1970, Paris : Vrin

1817, BLONDIN, J.-N., *Grammaire française démonstrative*, Paris : l'auteur.

1818-1820, VANIER, V.-A., LEMARE, BUTET, PERRIER, SCOTT DE MARTINVILLE, etc, *Annales de grammaire par la Société Grammaticale de Paris*, tome 1er, Paris : Béchét.

1819, BLONDIN, J.-N., *Grammaire latine démonstrative comparée par analogie avec le français*, Paris : Brianchon.

1819, LAVIELLE, J.-B., *Grammaire générale et raisonnée*, Moreau : Bordeaux.

1823, MOURIER J.-F., *Grammaire française, élémentaire et raisonnée, par demandes et par réponses... avec des notions de logique et de rhétorique qui ont rapport à la grammaire...*, Paris : Lenormant.

- 1823, NOËL, F.-J.-M. ; CHAPSAL, Ch.-P., *Nouvelle Grammaire Française*, Paris : Nyon Jeune,
- 1824, SERREAU, J.-E. & BOUSSI, F.-N., *La Grammaire ramené à ses principes naturels ou Traité de Grammaire Générale appliquée à la langue française*, Paris : Pélicier.
- 1826, LETERRIER, *Grammaire analytique ou élémens de grammaire générale appliqués à la langue française à l'usage des élèves*, Delalain : Paris.
- 1827, VANIER, V.-A., *Traité d'analyse logique et grammaticale*, Paris : Garnier.
- 1828, MONTLIVAUT, E. Comte de, *Grammaire générale et philosophique*, Paris : A. Pihan Delaforest.
- 1829, BEL, A., *Grammaire françoise élémentaire et raisonnée comprenant les principes de la grammaire générale, la syntaxe, la construction, l'orthographe absolue, celle d'usage et la versification*, Paris : Hachette, Delalain.
- 1830, BARTHE, F., *Programme des leçons de logique et de grammaire générale*, Versailles : Augé.
- 1830, BESCHERELLE, L.-N., & H.-H., *Réfutation complète de la Grammaire de Noël et Chapsal*, Paris : Bourgeois-Maze.
- 1832, JULLIEN B., *Grammaire Générale abrégé de grammaire française*, Dieppe : Madame Veuve.
- 1834, BESCHERELLE, L.-N., & H.-H., 1840, *Grammaire nationale*, Paris ; Bourgeois-MAZE, 2 vol.
- 1834, NODIER, Ch., et BOISTE, *Dictionnaire universel de la langue française*, Paris.
- 1835, JONAIN, P., *Grammaire générale contenant les grammaires particulières et complètes du latin et du français parallèlement démontrées*, Paris : Aimé André.
- 1835, LANDAIS, N., *Grammaire de Napoléon Landais, résumé général de toutes les grammaires françaises*, Paris : Bureau Central.
- 1835, LEMARE, P.-A., *Cours théorique et pratique de la langue française*, Paris : L'Auteur.
- 1836, BONIFACE, A., *Abrégé de la Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée*, Paris : Delalain, Levrault.
- 1836, VANIER, V.-A., *Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française*, Paris : L'Auteur.
- 1838, CAILLOT, N., *Grammaire générale et philosophique et critique de la langue française*, Paris : boulevard du Temple, 2 vol.
- 1841, BESCHERELLE, L.-N., (1839), *La Grammaire de l'Académie*, Paris : H. Delloye.
- 1843 (1829), BONIFACE, A., *Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée*, Paris : Delalain.
- 1844, POITEVIN, P. *Grammaire française*, Paris : bureaux du magasin pittoresque.
- 1845, MONTÉMONT, A., *Grammaire générale ou philosophie des langues présentant l'analyse de l'art de parler, considérée dans l'esprit et dans le discours, au moyen des usages comparés des langues hébraïques, grecque, latine, allemande, anglaise, italienne, espagnole, française et autres*, Paris : Moquet, 2 tomes.
- 1847, PERRON F., *Elements de grammaire générale ou Nouveaux principes de grammaire française*, Paris : Didot frères.
- 1848, PERRON F., *Nouveaux principes de grammaire française rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur*, Paris : Didot, Chamerot, Lecoffre, Besançon : Outhenin Chalandre fils.
- 1851, GUÉRARD, M. M., *Cours complets de langue française*, Paris : Dezobry et Magdeleine.
- 1851, JULLIEN, B., *Elémens de la grammaire françoise de Lhomond, Cours élémentaire et raisonné de langue française revus et complétés par Bernard Jullien*, Paris : Hachette.
- 1851, PERRON F., *Essai d'une réforme de l'enseignement grammatical présenté à l'Académie française et à Mr le Ministre de l'Instruction*, Paris : Désobry et Magdeleine, Besançon : Veuve Ch. Deis.

1852, JULLIEN, B., *Traité complet de langue française Cours raisonné de langue française deuxième degré*, Paris : Hachette.

1852-54, JULLIEN B., *Explication des principales difficultés de l'enseignement de la grammaire* (in *Cours raisonné*), dans le *Traité de Grammaire*, Paris : Hachette.

1854 PERRON F., (1848), *Nouveaux principes de grammaire française*, Paris : Didot.

1855, JULLIEN, Bernard, *Thèses de grammaire*, Paris : Hachette

1858, POITEVIN, M. P., *Grammaire générale et historique de la langue française présentant l'étude et l'analyse de la formation, des développements et des variations de notre idiome national*, dans *Cours théorique et pratique de langue française*, Paris : Bureaux du magasin pittoresque.

1863, BURGGRAFF, P., *Principes de grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments du langage*, Liège : Dessain.

3. Présentation du plan de l'ouvrage

Globalement, nous adoptons un plan chronologique, et, mis à part les deux premières parties qui sont plus thématiques, nous présentons une succession de monographies regroupées selon différents critères qui seront annoncés, elles sont organisées de façon interne selon les objets que nous étudions : le modèle propositionnel, la définition du verbe et son classement, les notions de régime et de transitivité. Afin de percevoir les évolutions transversales nous proposons des bilans ou tableaux récapitulatifs à la fin des sous-parties.

La première partie résume l'héritage gréco-latin dont bénéficient les premiers grammairiens du français et se centre sur deux thématiques ; l'élaboration d'une structure de la proposition et la description de la construction du verbe à l'aide des notions de régime et de transitivité. Nous verrons, dans un premier temps, que le discours des philosophes antiques fournit une description de l'énoncé reposant sur l'association du nom et du verbe et sur le principe fondamental de la complétude. Les travaux des Stoïciens se centrent sur la notion de prédicat et formulent une distinction entre énoncés complets et incomplets. Chez Apollonius Dyscole la notion de complétude est omniprésente et sert à l'analyse de différentes structures. La grammaire latine, construite à partir de la grammaire grecque, conserve une représentation binaire de l'énoncé reposant sur les parties du discours essentielles et développe le principe de la congruence et de l'ordre des mots, en particulier Priscien. Les Médiévaux prolongent ces apports mais d'une façon différente grâce à l'école des Modistes. Dans un second temps, nous tenterons d'identifier l'origine de la notion de transitivité et insisterons sur son importance chez les Stoïciens qui élaborent un classement des prédicats correspondant en fait à un classement des verbes. Apollonius synthétise les classements antérieurs tout en privilégiant la construction transitive du verbe. Priscien formule un classement des « genres » du verbe qui

va servir de modèle à tous les successeurs et il décrit aussi différents types de construction selon la transitivité, notion reliée chez lui à l'action comme à la « personne ». C'est au Moyen-Age que la notion de rection est érigée comme principe de construction, elle interfère alors avec la transitivité. Les Modistes, par un retour à la *Physique* et à la *Métaphysique* d'Aristote, font un usage généralisé de la transitivité et différencient plusieurs types de concepts pour décrire la dépendance syntaxique.

En somme, nous proposons dans cette première partie d'identifier les notions et les classements construits par la tradition gréco-latine qui vont être légués aux premiers grammairiens du français comme héritage servant à décrire la structure de la proposition et la construction du verbe.

La seconde partie présente de façon synthétique les apports des grammaires latines de la Renaissance et les adaptations nécessaires générées par la grammatisation du français, en ce qui concerne la description des constructions verbales et de la structure de l'énoncé.

Nous verrons que les grammairiens latins du début de la Renaissance rompent avec les Modistes en délaissant de façon plus ou moins significative les réflexions sur la transitivité. Mais ils mettent à l'honneur la question de l'ordre des mots, de la rection, et prolongent le classement des verbes de Priscien. Les grammairiens du français héritent d'un cadre syntaxique pensé pour une langue à cas : le latin, qui s'adapte mal au français. Ce cadre latin comprend notamment une déclinaison du nom selon les cas et un classement des verbes spécifiques aux formes latines. L'intégration de ces deux éléments par la grammaire française constitue deux problèmes syntaxiques majeurs dans la grammatisation du français. Les grammairiens du français peuvent alors adopter plusieurs attitudes face au maintien de la déclinaison et à l'organisation du classement des verbes, nous présenterons ces attitudes et en soulignerons leurs enjeux. Scaliger et Sanctius vont apporter certaines solutions en proposant une réforme du système des cas latins et en simplifiant le classement des verbes. Le principe de l'analyse des « causes » fournira un cadre théorique à la grammaire générale.

Pour ce qui est de la grammaire générale, on situe généralement le début du mouvement à la *Grammaire Générale et Raisonnée*⁴ d'Arnauld et Lancelot de 1660 et on admet une borne finale assez flottante vers le début XIXème (Joly et Stéfanini, 1977)⁵ ou le premier quart du

⁴ Nous noterons désormais *GGR*.

⁵ André Joly et Jean Stéfanini déclarent ainsi : « La grammaire générale est d'ordinaire associée à la période classique entre un *terminus a quo*, 1660, date de publication de la *Grammaire Générale et Raisonnée* de Port-Royal, et un *terminus ad quem* mal défini, qui se situerait dans les deux premières décennies du dix-neuvième siècle ». Ils étendent la période de développement de la Grammaire Générale des Modistes aux Idéologues : « on sait depuis longtemps que la grammaire générale ne naît pas avec Port-Royal. Mais il convenait de préciser dans quelle tradition se situe l'ouvrage d'Arnauld

XIX^{ème} siècle (Dominicy, 1992, p. 425). Nous considérerons une période plus large, en tenant compte d'une part de la découverte d'Auroux et Mazière qui place le début de la grammaire générale à 1651 (voire 1635) et des travaux récents sur les prolongements de la grammaire générale au XIX^{ème} siècle qui identifient des grammaires générales jusque dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle (Bourquin, 2005). Tout en sachant que ce découpage historique est variable. Nous étudierons donc le mouvement de la grammaire générale en deux temps, tout d'abord des débuts de la grammaire générale (1651) à la *grammaire générale* de Beauzée (1767), et ensuite de Condillac (1775) aux *Principes de grammaire générale* de Burggraff (1863), ce qui nous permettra d'interroger transversalement l'homogénéité et les formes du mouvement en caractérisant l'évolution du modèle propositionnel logique diffusé à partir de Port-Royal.

Ainsi, la troisième partie fournit une analyse des grammaires générales et raisonnées du début du mouvement (1651) à la *grammaire générale* de Beauzée (1767).

Nous exposons tout d'abord les débuts de la grammaire générale (Macé et Port-Royal), en insistant sur le modèle propositionnel décrit par Arnauld et Lancelot qui octroie une place considérable au verbe substantif dans une structure tripartite sujet-est-attribut univoque. Puis nous verrons quels sont les positionnements syntaxiques adoptés par les auteurs des grammaires françaises ou raisonnées qui suivent notamment Vairasse d'Allais (1681), Regnier-Desmarais (1706), Buffier (1709), Restaut (1730, 1732). Nous accorderons un intérêt particulier à la *Grammaire française sur un plan nouveau* de Buffier qui intègre un nouveau constituant dans le modèle propositionnel. De même, la grammaire de Girard (*Les vrais principes de la langue française*, 1747) fait office d'ouvrage atypique car il contient une remise en question de la définition du verbe de Port-Royal ainsi qu'une refonte du système des fonctions autour du verbe qui modifie totalement la conception de la proposition. Les *Opuscules sur la langue française de divers académiciens* (1754) témoignent au même moment de la vivacité des débats sur le classement des verbes en lien avec l'accord du participe, mais aussi de la stabilité du régime. La théorie syntaxique de Dumarsais développée dans les *Véritables principes de la grammaire* (1729) et dans ses articles de l'Encyclopédie (1751-1757) constitue un tournant important que nous prendrons le temps de considérer. La grammaire de Wailly (1754) illustre l'intégration de certains apports de Dumarsais en même

et Lancelot, et de marquer avec force le rôle capital des Modistes dans l'élaboration de la Grammaire Générale. Il fallait aussi montrer que malgré son importance, la Grammaire de Port-Royal ne bouleverse pas le champ du savoir pendant cent cinquante ans, qu'au contraire il se développe au dix-huitième siècle un mouvement original dont, par delà les Idéologues, Humboldt est l'héritier. D'où le sous-titre que nous avons choisi des modistes aux idéologues » (Joly, André et Stéfanini Jean, 1977, avant-propos de *la Grammaire Générale, des modistes aux idéologues*).

temps que la survivance du régime. Enfin, la *grammaire générale* de Beauzée (1767) ainsi que ses articles pour l'Encyclopédie constituent l'aboutissement des conceptions syntaxiques de Dumarsais et le perfectionnement des concepts servant à l'analyse de la complémentation.

La quatrième partie s'attache à décrire l'évolution de la grammaire générale après les Encyclopédistes ainsi que l'histoire des notions liées de régime et complément, et des classes de verbes, dans la période qui va de 1775 (Condillac) à 1863 (Burggraff).

Nous avons distingué dans cette partie deux périodes. Premièrement, le tournant entre la fin du XVIIIème siècle et le début du XIXème siècle est un moment charnière car on y repère d'un côté des « modèles » c'est-à-dire des grammairiens qui formulent des définitions, des distinctions ou encore des innovations qui vont marquer les successeurs, ce sont Condillac (1775), Domergue (1798), Silvestre de Sacy (1799), Destutt de Tracy (1803), Harris et Thurot (1796), d'un autre côté des « continueurs »⁶ c'est-à-dire des grammairiens qui reproduisent la théorie des prédécesseurs sans innovation, dans une certaine confusion, comme Sicard (1798), Serreau (1798) et Boussi (1824), Loneux (1799), Boinvilliers (1803), Levizac (1809). Condillac ainsi que les thèses de l'Idéologie formulées par Destutt de Tracy marquent une étape dans la grammaire générale car la doctrine est enseignée dans les Ecoles Centrales créées en 1795. La grammaire générale connaît alors une certaine « consécration institutionnelle » (Dominicy, 1992, p. 427) qui permet la diffusion de ses thèses. Pour notre sujet, cette période s'accompagne d'un oubli relatif de l'invention du complément, et d'un durcissement de la représentation logique. Ceci dit, des esprits originaux, comme Domergue, tentent de concilier la thèse fonctionnelle et le modèle propositionnel de la grammaire générale en définissant le complément comme quatrième partie de la proposition. De Sacy s'inspire lui directement de Beauzée et innove dans le système des classes de verbe. Les positions des continueurs sont de ce fait souvent ambiguës ou confuses. Deuxièmement, on observe à partir de 1815 dans les *Annales de la Société Grammaticale de Paris* le commencement de la déconstruction du modèle propositionnel qui se poursuit (pour notre étude) jusqu'au milieu du XIXème siècle. Dans cette période allant de 1815 à 1863, on distingue quatre moments importants. Tout d'abord les écrits des membres de la Société Grammaticale tels que Lemare (1805), Vanier (1818, 1835, 1836), Boniface (1843) ébranlent sérieusement le modèle admis avec un discours réformateur. Ensuite, les ouvrages des Bescherelle (*Grammaire nationale*, 1835, *Grammaire de l'Académie*, 1841) vont également dans le sens d'un refus du verbe substantif et d'une description autre de la proposition. Les

⁶ Néanmoins tous, « modèles » comme « continueurs », prennent comme modèles Dumarsais et Beauzée.

années 1830 illustrent donc un moment important car convergent différentes tendances : le discours de réforme des membres de la société grammaticale, dont Vanier est le porte-parole virulent, croise la critique du modèle logique par Bescherelle. Les grammaires générales qui paraissent entre 1828 et 1863 comme celle de Barthe (1830), Jonain (1835), Bel (1829), Montlivaut (1828), Montémont (1845), Burggraff (1863) divergent beaucoup dans leur degré de sophistication. Dans l'ensemble, elles illustrent l'état de la théorie syntaxique de la grammaire générale au milieu du XIX^{ème} siècle ; le complément est intégré mais le modèle propositionnel attributif est conservé. Enfin, le renouveau va être apporté par deux grammairiens auteurs de grammaire générale (Jullien) ou de grammaire française (Perron) qui défendent ardemment une réforme de l'enseignement de la grammaire. Jullien refuse le modèle logique de la proposition, propose un classement moderne des verbes reposant sur l'absence ou présence et la forme des compléments, et formule une typologie des compléments axée sur la forme.

Nous proposons en fin d'ouvrage des annexes. Elles sont de deux types. Les annexes 1 rassemblent l'ensemble des termes utilisés pour désigner le complément dans le corpus observé, pour cela nous les avons nommées « terminologie de la complémentation dans les grammaires françaises ». La terminologie est classée dans différents tableaux comprenant les noms d'ouvrages, leur date et l'auteur. Des commentaires préliminaires les précèdent et récapitulent les différentes tendances observées dans l'évolution du réseau terminologique. Ainsi nous séparons quatre types de tableaux : ceux qui présentent l'emploi du terme « régime » ; l'emploi des deux termes (« régime » et « complément ») ; l'emploi du terme unique de « complément » ; l'emploi des deux termes augmentés d'autres ; enfin, les « terminologies mixtes ».

Les annexes 2 rassemblent les classements des verbes adoptés par les grammairiens du corpus. Des tableaux contiennent les différentes catégories de verbes reconnues dans chaque ouvrage. Ils sont précédés de commentaires préliminaires qui récapitulent l'évolution du classement des genres du verbe de Priscien jusqu'à l'émergence de la catégorie de verbe transitif.

PREMIERE PARTIE

L'héritage gréco-latin

Les notions et classements hérités de l'Antiquité et du Moyen-Age

Introduction

Nous souhaitons proposer dans cette première partie une synthèse partielle et non exhaustive des travaux portant sur la description de l'énoncé, les notions de rection et transitivité, et les classements du verbe élaborés dans l'Antiquité gréco-latine et le Moyen-Age, afin d'identifier le fond conceptuel et terminologique dont hérite la grammaire française pour l'analyse de la proposition et de la construction verbale⁷. Mais avant cela nous tenons à rappeler brièvement quelle est la forme et quels sont les buts de la grammaire dans l'Antiquité, ainsi que l'importance de l'« héritage gréco-latin ».

Dans l'Antiquité grecque il n'existe pas à proprement parler de « grammaire », c'est-à-dire une discipline autonome dont le champ serait circonscrit à l'étude du langage et des phénomènes linguistiques. Cela ne signifie pas pour autant l'absence d'analyse sur le langage ou sur la langue (Desbordes, 1989a, p. 149). Les réflexions métalinguistiques occupent au contraire une large place au sein des développements philosophiques dans la Grèce antique. Ce qui s'en dégage principalement et pour notre propos, c'est l'importance de la définition d'un énoncé correct ; selon Ildefonse « le souci de la première philosophie grecque ne réside pas dans une description du langage mais dans la promotion qu'elle cherche à assurer d'un énoncé droit ou énoncé correct *orthos logos* » (Ildefonse, 1997, p. 47). Cette philosophie s'inscrit ainsi au sein d'une « communauté apophantique » dont la démarche consiste à définir « les conditions nécessaires et suffisantes d'un énoncé apophantique minimal » (op. cit., p.101). Ce sont Platon et Aristote qui jettent les bases de la définition de l'énoncé et des ses parties.

Ce discours non-grammatical sur le langage produit des « savoirs » sur la langue, des « idées linguistiques » (Auroux, 1989a, p. 15) qui vont se sophistiquer, et, en se transmettant, permettre la constitution de la discipline grammairale. Avant cela, d'autres disciplines, comme la dialectique et la rhétorique, abordent le langage sous un point de vue spécifique⁸, une des

⁷ Nous ne répercutons pas ici la portée ou la complexité philosophique dans lesquelles ces textes s'insèrent et envisageons simplement leur utilité sur le plan de l'histoire et de l'épistémologie des sciences du langage, et en particulier de l'évolution de notions et classements grammaticaux. A chaque fois que nous le pourrons, nous renverrons aux ouvrages produits par les spécialistes des périodes ou thèmes abordés.

⁸ Ainsi selon Desbordes « les Anciens ont eu des « idées » sur le langage, mais plus encore ils en ont fait un objet de science, ou plutôt de sciences, car (c'est un point important) ils ont admis que ce phénomène pouvait être envisagé de plusieurs points de vue donnant lieu à des disciplines différentes » (Desbordes, 1989a, p. 149). Ces disciplines étant « *la dialectique* qui traite des énoncés dans leur rapport aux objets qu'ils sont censés représenter, et qui entend permettre de distinguer le vrai du faux ; *la rhétorique* qui étudie les moyens de

particularités historiques de la tradition occidentale étant l'émergence tardive de la discipline grammaticale et sa postériorité par rapport à la dialectique et la rhétorique. La grammaire se construit alors en interaction avec ces deux disciplines⁹. Ainsi, l'école stoïcienne propose une syntaxe des *lekta* intégrée à la dialectique¹⁰ qui se démarque des analyses antérieures¹¹ et contient des innovations. Il semble en effet que ce soit à la philosophie stoïcienne que l'on doive les premières analyses et classifications syntaxiques poussées, ainsi que notre terminologie des cas et des temps.

Mais la grammaire est au départ une technique élémentaire de lecture et d'écriture¹² qui a comme objectif d'enseigner à bien lire et bien écrire¹³, et qui se présente comme une « propédeutique » à l'étude des textes (Holtz, 1981, p. 5). Ainsi, dans *le Sophiste*, l'art grammatical correspond à l'art d'assembler les lettres (*gramma*) et le grammaticien a pour mission d'enseigner la lecture et l'écriture. Les premières grammaires sont donc des manuels basiques d'apprentissage de la lecture et de l'écriture : les *Technè*. Le premier manuel de ce type¹⁴ qui nous soit parvenu est la *Techne grammatikè* de Denys le Thrace datant de la fin du II^e siècle avant notre ère. Il fait office de texte fondateur : « ce texte, avec sa classification et son étude des huit parties du discours a longtemps été considéré comme un point de départ absolu, l'acte de fondation de la grammaire occidentale » (Desbordes, 1989 a, p. 152). On lui attribue la délimitation des domaines spécifiques de la grammaire : phonétique¹⁵, morphologie, syntaxe, ainsi que la distinction des huit classes de mots (Lallot, 1998a, p. 17). Si son

persuasion par la parole et envisage donc dans les énoncés, les effets qu'ils sont susceptibles de produire sur les auditeurs ; *la grammaire*, qui est la science des énoncés en « eux-mêmes », si l'on peut dire, à la fois connaissance des contenus et analyse des éléments d'expression » (Desbordes, 1989a, 152).

⁹ Pour l'histoire particulière de la dialectique et de la rhétorique, voir Desbordes 1989 b, p. 169-185.

¹⁰ La logique stoïcienne se divise en rhétorique et dialectique. La dialectique se subdivise en analyse des signifiants et analyse des signifiés et c'est au sein de l'analyse des signifiés que se trouve la syntaxe des *lekta* (« dits » ou « énonçables »).

¹¹ Pour Ildefonse, le discours stoïcien est une étape significative dans l'émergence de la grammaire : « la partie de la dialectique stoïcienne consacrée au signifiant put donner les moyens de la spécialisation qui marqua la naissance de la grammaire comme discipline autonome » (Ildefonse, 1997, p. 253).

¹² Pour un synopsis de l'évolution des définitions de la grammaire voir Ildefonse 1997, p.16-28.

¹³ Le développement de la *grammatike* comme apprentissage de la lecture et de l'écriture aux V-IV^e siècles est à relier à l'enseignement élémentaire et à l'alphabétisation dans la Grèce antique, voir Desbordes 1989 a, p. 160. Selon Holtz, c'est au troisième siècle que naît l'école hellénistique, donnant lieu à des institutions durables, dans laquelle l'étude des poètes est menée par le *grammatikos*, le maître (Holtz, 1981, p. 5)

¹⁴ Cet ouvrage illustre le genre du « compendium technique » (sorte de traité court contenant l'ensemble des définitions d'une science) existant aux 3^{ème} et 2^{ème} siècles avant notre ère (Lallot, 1998a, p. 15-16)

¹⁵ La première partie orientée par les exigences pratiques de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, s'apparente en réalité moins à une phonétique qu'à une étude des sons et des lettres nécessaires au déchiffrement (Lallot, 1998a, p. 18).

authenticité a été controversée¹⁶, il semble néanmoins admis aujourd'hui que le texte que nous possédons est une compilation du IV^{ème} siècle de notre ère (contemporain en fait des *Artes* de Donat), la première partie ayant été écrite par Denys le Thrace grammairien alexandrin ayant vécu vers -170-180. La création de la Bibliothèque d'Alexandrie en 290 avant notre ère engendre un afflux de textes à traduire et à commenter. La grammaire prend alors une nouvelle direction et se rapproche de la « philologie » c'est-à-dire d'une discipline de traduction et d'interprétation des textes, indissociable de l'étude des textes littéraires contemporains. L'école des grammairiens byzantins produit des analyses de textes reconnues pour leur finesse, et la science alexandrine culmine au 3^{ème} siècle avec Aristarque. L'un d'eux, Apollonius Dyscole, actif au 2^{ème} siècle de notre ère, écrit une *Syntaxe* ainsi que des traités intitulés *Du pronom*, *Des adverbes* et *Des conjonctions* qui fournissent de nombreuses considérations syntaxiques.

La grammaire latine se construit au moyen d'un « transfert technologique » (Auroux, 1989a, p. 22-23) à partir de l'analyse du grec¹⁷ qui se caractérise par l'adoption des catégories et du métalangage utilisés pour le grec, par les grammairiens du latin :

Il y a dans l'héritage des grammairiens latins un élément tout à fait essentiel : à travers les Latins, c'est la grammaire grecque qui a été transmise à l'occident. Le latin a été décrit à l'aide des catégories mises au point pour décrire le grec, et souvent même avec les termes grecs. L'opération a été si bien réussie qu'elle en est devenue presque imperceptible dans son évidente légitimité. (Desbordes, 1988, p. 18)¹⁹

Le transfert s'effectue à l'aide de traductions des termes grecs soit de façon littérale, soit avec certaines modifications. La *Technè* est adaptée par le monde latin ; ce manuel est traduit et donne naissance aux *Artes* latines qui se développent à partir du premier siècle de notre ère, on nomme pour cela ce courant « artigraphique ». L'*Ars* écrit par le grammairien romain Donat et qui date du V^{ème} siècle constituera un modèle pour la première grammaire du français, le *Donat françois* de Barton vers 1409²⁰. La *Syntaxe* d'Apollonius Dyscole est aussi adaptée, par Priscien dans les *Institutiones* fin V^{ème} siècle début VI^{ème} siècle. Les grammairiens du Moyen-Age latin se situent dans la continuité de ces deux textes fondateurs ;

¹⁶ Le doute sur son authenticité est soulevé par Benedetto Vincenzo en 1958- 59. Pour le résumé des discussions voir Lallot, 1998a, p.20-26.

¹⁷ Pour un développement de la notion de transfert technologique voir Auroux

¹⁸ Elle développe plus loin l'idée que « l'application des catégories grecques au latin, même largement couronnée de succès, a cependant fait apparaître des dissymétries. On peut supposer qu'au moins pour les plus voyantes, elles ont été tout de suite perçues. » (op. cit., p. 22) tels que la différence du nombre de cas, l'absence d'article en latin.

¹⁹ Cette unité de la tradition gréco-latine justifie de parler d'héritage gréco-latin : « il convient donc de ne pas traiter séparément les Grecs et les Latins dans une étude de l'évolution des idées sur la langue » (Desbordes, 1989, p. 151)

²⁰ Pour une histoire précise et érudite de l'élaboration et de la diffusion du manuel de Donat, voir Holtz, Louis, 1981.

ceux de Priscien et Donat. Se constitue alors ce qu'Auroux nomme la *grammaire latine étendue* (Auroux, 1989b, p. 19) qui va servir de modèle aux premières grammaires des vernaculaires. C'est à la Renaissance, moment qui « constitue un tournant décisif »²¹ (Auroux, 1989b, p. 12) que l'on observe la multiplication des grammaires de tous les vernaculaires, ce qu'Auroux a appelé la « grammatisation » des langues c'est-à-dire le fait que les langues se dotent d'outils de description tels que les grammaires et dictionnaires (Auroux, 1989b, p. 13-16, et 1994a, avant-propos, p. 9). La grammatisation des vernaculaires se réalise par l'adoption du cadre théorique et terminologique issu de l'héritage gréco-latin, qui permet une description uniforme et homogène des langues européennes, à partir du modèle de la *grammaire latine étendue*, pour Auroux c'est un « facteur d'unification théorique qui n'a pas d'équivalent dans l'histoire des sciences du langage » (Auroux, 1989b, p. 18, 1994a, p. 82). La grammaire française provient donc d'un double transfert technologique (Auroux, 1994a, p. 27) et elle s'élabore à partir de l'héritage gréco-latin :

La tradition grecque (ou plus globalement gréco-latine) est la source de toute la tradition occidentale. C'est de cette tradition qu'est issue la révolution technologique de la grammatisation des vernaculaires du monde entier. (Auroux, 1994a, p. 32).

On peut distinguer au sein cet héritage, deux types d'apports fondamentaux à la grammaire française pour décrire les constituants fonctionnels de la proposition et la construction verbale. D'un côté, l'héritage gréco-latin fournit à la grammaire française un modèle de l'énoncé reposant sur le nom et le verbe, ainsi que des notions telles que celles de « complétude » ou « congruence » servant à décrire la structure de l'énoncé et ses constituants. D'un autre côté, la tradition gréco-latine lègue aux premiers grammairiens du français un classement des verbes relativement stable, mettant en jeu la notion de transitivité, ainsi que la notion de régime pour décrire la dépendance syntaxique. Nous regroupons donc dans une première partie les apports liés à la description de la structure propositionnelle et ses constituants, dans une seconde partie les apports liés à l'analyse de la construction verbale²².

²¹ Après l'écriture, la grammatisation est selon Auroux la « seconde révolution technico-linguistique » (Auroux, 1989b, p. 12)

²² Il est bien évident que ces thématiques sont liées mais pour la commodité de l'exposé nous les séparons et proposons une conclusion récapitulative en fin de partie.

1. La structure de la proposition

Nous allons voir comment se constitue l'héritage dont vont bénéficier les premiers grammairiens du français concernant la structure propositionnelle et ses constituants. Cet héritage mêle différentes questions.

La première question est celle de la forme de l'énoncé et de ses constituants. Ce sont Platon et Aristote qui décrivent les premiers la structure prédicative de l'énoncé, ce dernier étant constitué d'un nom et d'un verbe. Platon avance les termes d'*onoma* et *rhema* alors qu'Aristote inaugure un vocabulaire spécifique à la prédication avec les termes d'*hupokeimenon* et de *kategorema*. Les Stoïciens distinguent deux types de *lekta* ou énonçables selon qu'ils sont accompagnés ou non d'un cas qui les complète. Identifiés comme les deux parties essentielles de l'énoncé dans toute la tradition gréco-latine, puis au Moyen-Age où le primat de ce binôme est conservé, le nom et le verbe demeurent les deux parties du discours à partir desquelles seront décrites des expansions, c'est-à-dire des compléments, dans la grammaire française. Pourtant Chez les Stoïciens, l'énoncé est conçu et décrit différemment de la conception aristotélicienne, à l'aide du prédicat ou *kategorema*, mais dans une toute autre optique. Leur modèle propositionnel diffère radicalement de la conception binaire platonicienne ou aristotélicienne du *logos*. Conséquence de l'attention portée au prédicat par les Stoïciens, le couple d'*hupokeimenon* et de *kategorema* est réduit au seul *kategorema* et la structure prédicative binaire est en partie perdue par l'alexandrin Apollonius qui reprend l'association nom-verbe ainsi que la terminologie afférente *onoma/rhema*.

La seconde question concerne les notions qui servent à décrire la construction de la proposition. Différentes notions, plus ou moins théorisées, érigées parfois en principe, servent à décrire la cohésion de l'énoncé. Dans la philosophie puis la grammaire grecques, il s'agit de la complétude. En effet, dans les textes philosophiques antiques, avant la constitution de la grammaire, la complétude apparaît comme une composante nécessaire de l'énoncé car c'est elle qui soutient l'identification de deux types de mots essentiels. Elle est toujours liée à la formulation des premières descriptions de la structure syntaxique de l'énoncé qui se veulent normatives :

La problématique de la complétude tient une grande place dans l'analyse linguistique des grammairiens grecs – l'idée de base étant que l'économie de la langue et du discours est idéalement ordonnée à des formes « pleines », c'est-à-dire bien ajustées, sans excès ni défaut, à une juste mesure tant du signifiant que du signifié (...) » (Lalot, 1996, p. 40).

Dans le discours de Platon et Aristote elle est liée au *logos*, la complétude du sens de l'énoncé étant un corollaire nécessaire à la formation d'un énoncé acceptable logiquement. L'idée

d'une complétude sémantique fonde ainsi la définition initiale de l'énoncé comme assemblage d'un nom et d'un verbe. Nous pouvons alors parler de « complétude énonciative »²³ pour référer à la complétude du sens de l'énoncé. La notion apparaît aussi dans la philosophie péripatéticienne pour désigner la complétude sémantique nécessaire de l'énoncé minimal défini comme tel. Mais, à côté de la philosophie péripatéticienne, les Stoïciens élaborent une signification plus syntaxique de la notion de complétude au sein d'une théorie de la prédication. C'est à eux que revient la première approche purement grammaticale de la complétude dans la tradition grammaticale occidentale. En effet, ceux-ci étendent l'acception de la complétude à toutes les relations linguistiques considérées comme saturées, notamment celle entre cas et verbe. La notion de complétude prend alors un sens syntaxique. Chez le grammairien alexandrin Apollonius Dyscole le concept de complétude s'élargit et prend une orientation syntaxique prégnante qui est celle de la « congruence » des mots, but de la syntaxe. Ceci est visible à l'aide d'une terminologie spécifique abondante, qui est traduite et transmise. Priscien, qui adapte Apollonius, diffuse ce sens large et son acception syntaxique qui correspond à la « congruence » des mots les uns par rapport aux autres, en même temps qu'il érige l'ordre des mots comme principe directeur pour la structure propositionnelle. Dans la lignée de Priscien, les médiévaux conservent l'idée d'un ordre des mots comme principe de construction, sauf les Modistes qui s'appuient sur d'autres relations de dépendance pour décrire l'énoncé.

Bref, si la notion de complétude n'est pas théorisée dans les textes philosophiques grecs, elle est clairement au cœur des descriptions de l'énoncé, et devient de façon originale et saillante une notion de type grammatical dans les descriptions linguistiques de la logique stoïcienne puis alexandrine. On peut donc dire que l'on observe de façon globale la spécialisation syntaxique de la notion de complétude. Cette notion de complétude peut apparaître comme un véritable maillon préliminaire à la constitution de la notion grammaticale de complément.

1.1. Les fondements de l'énoncé chez Platon et Aristote

En posant la notion de complétude comme garante du caractère droit, juste, acceptable, d'un énoncé, Platon et Aristote jette les bases d'une structure propositionnelle reposant sur deux

²³ Nous n'optons pas pour l'expression de complétude « propositionnelle » car si chez Platon l'énoncé valide correspond à un schéma propositionnel associant *onoma/rhema*, chez Aristote et les Stoïciens l'énoncé ne se réduit pas à la proposition et le terme de *logos* est également utilisé pour caractériser les énoncés qui n'ont pas cette forme propositionnelle. En outre, nous précisons que le qualificatif d'énonciatif pourrait être glosé par « de l'énoncé » et en aucun cas par « de l'énonciation » ou « de l'acte d'énoncer », nous ne nous référons aucunement aux théories de l'énonciation.

éléments fondamentaux : le nom et le verbe. Celle-ci sera transmise dans la tradition grammaticale occidentale et servira de point de départ à toutes les analyses grammaticales de l'énoncé postérieures.

1.1.1. Platon

Dans le *Cratyle* Socrate déclare que le *logos* est composé de noms et de verbes. Mais c'est dans le *Sophiste* que ceux-ci sont identifiés comme éléments minimaux, le *logos*²⁴ devenant l'énoncé minimal pourvu d'un sens. Platon inaugure ainsi la définition de l'énoncé comme *orthos logos*, « énoncé droit ». Selon Ildefonse ce geste correspond à un « souci de fondation et de réglementation de l'énoncé » qui « est strictement contemporain de l'émergence de l'énoncé en tant que tel. L'énoncé, comme la distinction entre nom et verbe, n'ont pas de consistance conceptuelle avant la fondation qu'opère l'Etranger » (Ildefonse, 1997, p. 46-47). Pour Ildefonse, le texte du *Sophiste* opère par rapport au *Cratyle* « un glissement décisif : la cellule d'expression des réalités sera désormais l'énoncé et non plus le nom » (Ildefonse, 1997, p. 57).

Ainsi, l'*Etranger* explique qu'il y a deux façons de signifier quelque chose à l'aide de la voix ; le verbe, défini comme « le moyen de signification qui s'applique aux actions » (ibid.) et le nom défini comme « le signe vocal qui est appliqué aux sujets mêmes accomplissant les dites actions » (ibid.). Le *logos* est formé de ces deux sortes de signes : *onomata*²⁵ et *rhemata*²⁶, dont le premier est représenté par des noms et le second par des verbes. Mais une suite de ces mots ne suffit pas à former un énoncé, il est nécessaire qu'elle ait un sens et que des relations soient exprimées entre noms et verbes :

Des noms et des verbes placés côte à côte ne sont pas un *logos*, tandis qu'une combinaison comme « l'homme apprend » constitue « l'énoncé premier et minimal ». (Lallot, 1996, p.30-31).

La nécessité d'une proposition significative apparaît comme un critère premier et minimal pour l'acceptation de l'énoncé. En effet, l'expression d'une signification globale et identifiable est indispensable à la construction de cette proposition initiale. La complétude apparaît comme la condition essentielle de la définition de l'énoncé juste.

²⁴ Pour la polysémie du terme « logos » et son évolution dans les textes que nous allons aborder, voir Lallot, 1998a, p. 119-122.

²⁵ Le terme d'*onomata* ne prend le sens de « nom » qu'en opposition avec le verbe car il peut chez Platon tout autant désigner le mot (*Onomata* a originellement le sens large de tout nom de mot ; voir Gambarara, 1989, p. 85).

²⁶ Le terme de *rhemata* a un usage plus étendu que le sens de « verbe ». De façon générale il désigne une chose dite ; un «dit» selon Desbordes (1989a, p. 159), mais il peut aussi être synonyme de *logos* chez Platon, ou bien désigner toute séquence linguistique autre qu'un mot ou énoncé. Aristote précisera le terme platonicien de *rhemata* en le réduisant au verbe.

Autrement dit, dans ses premiers emplois, la complétude ne caractérise pas la construction des constituants linguistiques mais le sémantisme de l'énoncé : elle s'applique à l'ensemble de l'énoncé, dont le sens doit ne présenter aucun élément manquant. La notion de complétude telle qu'elle apparaît chez Aristote n'a pas non plus de forme syntaxique.

1.1.2. Aristote

1.1.2.1. Les constituants minimaux de l'énoncé

Aristote reconnaît de même *Onoma/rhema*²⁷ comme les constituants minimaux de l'énoncé. C'est dans le traité *De l'interprétation* qu'Aristote identifie le nom et le verbe comme les constituants essentiels de l'énoncé : « le discours déclaratif requiert la présence d'un verbe uni à un nom pour former un énoncé susceptible de vérité ou de fausseté » (Raby, 2000, p. 27-28). Le premier, le nom, n'affirme ni ne nie rien, il fait sens « sur le mode de la *phasis*, de la mention » (Lallot, 1996, p. 31), alors que le second ajouté à un nom fonde « un énoncé déclaratif (*logos apophantikos*) » (Lallot, 1996, p. 31). C'est donc bien l'assemblage du nom et du verbe qui forme le *logos*. Mais cette description apparaît au sein d'une étude sur les conditions d'élaboration du discours scientifique et de l'assertion, susceptible de vérité et de fausseté. En effet, Lallot précise qu'

Aristote ne parle pas expressément de complétude pour caractériser l'énoncé par opposition aux mentions non assertives. Il est même remarquable qu'il applique l'adjectif autoteles (auto-suffisant), qui deviendra après lui le signifiant par excellence de la complétude linguistique, non à la proposition déclarative mais à la définition bien faite. (Lallot, 1996, p. 31).

La complétude n'est pas liée à la forme syntaxique de l'assertion mais plus vraisemblablement à un critère de satisfaction et de normalité du contenu de sens, dans cette mesure « l'*autotéleia* aristotélicienne n'est donc pas de l'ordre de la complétude syntaxique » (Lallot, 1996, p. 31).

En revanche, ce qu'Aristote réalise de plus par rapport à Platon, c'est identifier l'*onoma* au nom et le *rhema* au verbe. Il fonde ainsi les définitions de l'*onoma* comme nom, et de *rhema* comme verbe. Celui-ci est défini oppositivement au nom comme exprimant la signification du temps²⁸. L'énoncé n'a de sens que s'il y a assemblage de ces deux parties ou *mere logou*,

²⁷ Le terme de *rhema* dans *De l'interprétation* selon Tricot « exprime l'acte de qualifier un sujet ou la qualification qu'on lui donne, plus généralement tout ce qu'on énonce d'un sujet. » (Tricot, 1989, *Organon*, p. 81, note 1)

²⁸ Aristote en fournit une définition dans *De l'interprétation* : « Le nom est un constituant de la parole porteur d'une signification conventionnelle, qui n'indique pas le temps (...) le verbe est ce qui comporte une indication supplémentaire de temps. » (Aristote, *De l'interprétation*, cité dans Baratin, 1989b, p. 190), mais aussi dans la *Poétique*.

parties de l'énoncé²⁹. Ainsi, chez Aristote, le nom et le verbe deviennent « les constituants distincts et minimaux de la proposition simple qui est la première structure de complétude logique » (Ildefonse, 1997, p.100) et la fondation de l'énoncé déclaratif comme cellule de sens s'accompagne de l'établissement nécessaire d'un schéma propositionnel nom-verbe. Ce modèle prédicatif s'installe dans l'analyse grammaticale et s'accompagne d'une terminologie de la prédication : « noms et verbes seront parallèlement systématiquement relayés par le vocabulaire de la prédication, déjà présent dans la définition du verbe » (Ildefonse, 1997, p.100). En effet, le verbe est aussi défini comme « signe de ce qu'on dit d'une autre chose, savoir de choses appartenant à un sujet ou contenues dans un sujet » (*De l'interprétation*, cité dans Ildefonse, 1997, p.100).

Si la problématique de la prédication est bien ouverte par Platon ; l'acte de prédication consiste chez lui à associer un prédicat verbal ou *rhema* à un support nominal ou *onoma*, c'est pourtant Aristote qui inaugure un vocabulaire spécifique, celui d' *hupokeimenon* et *kategorema*.

1.1.2.2. Théorie et terminologie de la prédication

Dans la *Métaphysique* Aristote distingue l'être par accident, de l'être par essence qui correspond aux catégories : « l'être par essence reçoit toutes les acceptions qui sont indiquées par les types de catégories, car *les sens de l'être sont en nombre égal à ces catégories* » (*Métaphysique*, chap. 7 cité dans Ildefonse, 1997, p.81). Il énonce alors les différentes acceptions de l'être : substance, qualité, quantité, relation, action, passion, lieu, temps (Tricot, 1991, tome I, p. 181). Ces catégories aristotéliennes³⁰ traduisent la nature des différentes choses qui peuvent être prédiquées, ce sont les prédicats fondamentaux. Selon Baratin le propos d'Aristote est de :

(...) déterminer les principaux types de significations dans lesquels se répartissent les prédicats. La démarche suivie consiste à définir que tout terme signifiant quelque chose qui est, signifie ou bien un être (une essence : homme, cheval), ou bien une manière d'être (un accident). (Baratin, 1981, p. 22)

Dans les catégories, la catégorie présentée comme la plus importante est la substance, exprimée par l'*hupokeimenon*, par opposition au prédicat ou *kategorema* qui exprime un

²⁹ D'après Stéfanini, c'est par rapport à ces "deux classes fondamentales" (Stéfanini, 1994b, p. 149) que se définissent et se répartissent les autres classes de mots. Aristote distingue en outre une troisième classe de mots dite *syssèmainonta (consignificantia)*, qui regroupe des unités qui ne font sens qu'en union avec d'autres termes : les "articulations" (*arthra*) rassemblent conjonctions, articles et pronoms.

³⁰ Pour Ildefonse (1994) elles ne sont pas des catégories de langue. Pourtant, exemplifiées par différentes classes de mots, elles seront réinvesties dans les analyses linguistiques postérieures pour distinguer les parties du discours.

accident du substrat. L'*hupokeimenon*³¹ correspond donc au sujet ou substrat et le *kategorema*, au prédicat. Ce dernier désigne ce qui est « dit à propos » du substrat, se réalise par la forme verbale et varie selon les catégories.

Ainsi, la problématique des constituants de l'énoncé est présentée, au sein de la théorie aristotélicienne de la prédication, de la façon suivante :

- le substrat exprime une substance, il sert de support à la prédication, il est désigné au moyen du terme l'*hupokeimenon*
- le prédicat exprime un accident de cette substance, c'est lui qui prédique du substrat, il est désigné au moyen du terme *kategorema*.

L'énoncé est décrit selon une structure prédicative binaire, et si le verbe substantif est évoqué, il ne fait pas partie intégrante de la proposition.

1.1.2.3. Le verbe substantif

Après la formulation des catégories dans la *Métaphysique*, qui correspondent aux significations de l'être, on lit que « l'Être se prend donc dans le même sens que chacun de ces modes. » (*Métaphysique*, chap. 7, dans Tricot, 1991, tome I, p. 181) car « il n'y en effet aucune différence entre *l'homme est bien portant* et *l'homme se porte bien*, ni entre *l'homme est se promenant* ou *coupant* et *l'homme coupe*, *l'homme se promène* ou *coupe*. » (ibid.) Aristote proclame ici l'équivalence entre les formes de verbes pleins et leur réécriture en *être* suivi du participe présent. Ildefonse confirme la mention de la décomposition du verbe en *est* suivi du participe présent par Aristote, qui déclare l'équivalence entre *Dion Marche* et *Dion est marchant* selon Ildefonse (Ildefonse, 1997, p.184). Tricot affirme aussi que la décomposition du verbe est présente dans la *Métaphysique* et les *Premiers analytiques* (ibid.) mais dans *De l'interprétation* la décomposition « n'est faite que dans les propositions de *tertio adjacente* (Socrate est homme) ; dans les propositions de *secundo adjacente* (Socrate marche), le verbe désigne l'ensemble du verbe et du prédicat. » (Tricot, 1989, p. 81, note 1). En effet, l'idée de copule est étrangère à Aristote, qui conserve toujours un schéma binaire de la proposition dans *De l'interprétation* (Clérico, 1982, p. 33, note 29)³². Le rôle de copule du

³¹Le terme d' *hupokeimenon* signifie littéralement « ce qui est placé à la base » dans la prédication, mais le mot reçoit plusieurs significations et peut être traduit par « sujet du prédicat » ou « substrat des déterminations ». Nous emploierons celui de "substrat". Pour la polysémie du terme, son évolution et les difficultés de traduction voir Ildefonse, 1994.

³² Elle précise qu'elle suit ici Sahlin (1928, César Chesneau Du Marsais et son rôle dans l'évolution de la grammaire générale, Paris, PUF, p. 300)

verbe *être* et la réécriture pratiquée par les logiciens seront développés par la scolastique médiévale.

Bilan

Alors que Platon fonde sa définition de l'énoncé minimal sur un critère de complétude sémantique requérant la présence conjointe d'un nom et d'un verbe, Aristote ancre cette description de l'énoncé dans une théorie qui, conservant la notion de complétude sémantique comme déterminante, met à l'honneur les termes de la prédication : *hupokeimenon* et *kategorema*, doublés de la distinction catégorielle substance/accident. Ce que lèguent Platon et Aristote à leurs successeurs c'est donc une première conception, binaire, de la structure de l'énoncé. Celui-ci repose sur la présence conjointe du nom et du verbe garantissant la réalisation de la complétude entendue comme complétude « énonciative » c'est-à-dire du sens de l'énoncé. Par ailleurs, Aristote mentionne la réécriture des verbes en verbe substantif suivi d'un participe mais sans adopter pour autant cette décomposition au sein de la structure propositionnelle. Cette pratique sera utilisée dans les analyses des Modistes, et généralisée par Port-Royal, le verbe substantif devenant un constituant à part entière de la proposition. Ceci constituera un obstacle à l'analyse du groupe nominal suivant le verbe et à la description de la construction verbale.

Les Stoïciens développent une théorie et une analyse de la proposition tout à fait différente de celle d'Aristote : ils évacuent le couple *hupokeimenon/kategorema*, lié au binôme substance/accident et à la bipartition nom/verbe, au profit de la délimitation de deux types d'énoncé : complet et incomplet, dont la description est centrée sur la forme du prédicat. Alors que dans la philosophie péripatéticienne, les fondations de l'énoncé reposaient sur l'assemblage de deux parties du discours, avec les Stoïciens l'attention se porte sur les séquences verbales.

1.2. Les Stoïciens

1.2.1. Présentation de la doctrine stoïcienne

Les Stoïciens³³ présentent une doctrine différente de celle de l'école péripatéticienne. Baratin expose de la façon suivante le cadre philosophique dans lequel s'insèrent les réflexions métalinguistiques des Stoïciens :

³³ On regroupe sous cette appellation de nombreux philosophes tels que Diogène Laërce, dont nous connaissons les textes par leurs commentateurs, dont Ammoniu (Baratin, 1981, p. 26).

La philosophie stoïcienne se compose de trois parties, logique, physique et éthique (en général présentées dans cet ordre). La logique est l'analyse d'ensemble du logos, et en tant que telle, elle est elle-même divisée en deux parties, la dialectique et la rhétorique. La dialectique est donc d'entrée de jeu pourrait-on dire, intégrée à la philosophie dans ce cadre stoïcien. (Baratin, 1989b, p. 192-193)

La dialectique étudie «les représentations par lesquelles l'homme connaît les événements» (op.cit., p.193) et «dans la mesure où elles s'incorporent sous la forme d'énoncés, l'étude de ces représentations s'identifie à une étude des énoncés» (ibid.). La dialectique étudie donc l'énoncé et elle le conçoit sous deux aspects, qui correspondent aux deux sections de la dialectique : la première porte sur le « signifiant »³⁴ et la seconde porte sur le « signifié »³⁵.

La première partie de la dialectique envisage les trois réalisations possibles du signifiant à savoir : la *phone* ou tout son vocal, la *lexis* ou son vocal articulé, et le *logos* désignant une séquence vocale articulée significative. Le *logos* peut présenter différents constituants comme le nom commun, le nom propre, le verbe, la conjonction, l'article, et selon les classements, l'adverbe. La seconde partie de la dialectique présente une étude des *lekta* ; ils font partie des quatre espèces d'incorporels (le *lekton*, le vide, le lieu, le temps). Le terme de *lekta*³⁶ désigne les contenus de pensée qui sont signifiés :

Ces contenus de pensée ne sont eux-mêmes des signifiés que quand ils s'incorporent dans un signifiant c'est-à-dire dans le cadre de la langue : considérés indépendamment de cette incorporation, ce sont des « énonçables » (*lekta*), constituant le contenu virtuel des énoncés. Par rapport aux corps du monde physique, ces énonçables sont des «incorporels». (Baratin, 1989b, p. 195).

On comprend ainsi que « le *lekton* est proprement ce qui est susceptible de s'incorporer sous forme d'énoncé » (ibid.), à différencier du *logos* comme énoncé.

C'est donc dans la partie de la dialectique stoïcienne (elle-même intégrée à la Logique) consacrée à l'étude du signifiant de l'énoncé et en particulier aux énonçables, que les Stoïciens se livrent à des analyses et classements syntaxiques. La notion de complétude y prend une nouvelle orientation, car elle fonde la distinction entre deux groupes d'énoncés ; les contenus propositionnels sont en effet divisés en énonçables complets et énonçables incomplets.

1.2.2. La distinction entre énonçables complets et énonçables incomplets

Les Stoïciens séparent les contenus propositionnels (*lekta*) en deux classes ; ceux qui sont complets (*autotele*) et ceux qui sont incomplets (*ell(e)ipe*) :

³⁴Le terme *signifiant* traduit *semainon* : forme du participe présent actif substantivé du verbe *semainein* (signifier).

³⁵Le terme *signifié* traduit *semainomenon* : forme du participe présent passif substantivé du verbe *semainein*.

³⁶ Baratin propose de traduire *lekta* par « énonçables » (Baratin, 1989b, p. 205, note 5). On trouve aussi « exprimables » ou « dits » (Ildefonse, 1997). Nous emploierons le terme d'«énonçable» ou l'expression «contenu propositionnel».

Sont incomplets ceux dont l'énonciation n'est pas saturée, par exemple "écrit" car on demande : qui? Sont complets ceux dont l'énonciation est saturée, par exemple "Socrate écrit". (Dogène Laërce cité dans Lallot, 1996, p. 31)³⁷.

Cette distinction entre énonçables permet de différencier plusieurs types d'énoncés et structures propositionnelles. Les énonçables complets désignent les jugements (*axiomata*)³⁸, les syllogismes, les interrogations et les questions, et les énonçables incomplets désignent les prédicats ou *kategoremata*³⁹. Les énonçables incomplets sont formés d'un prédicat seul, et il est nécessaire de leur ajouter une séquence linguistique supplémentaire, sous forme d'un cas ou *ptosis*⁴⁰, pour être complet.

Le critère de la complétude apparaît explicitement pour discriminer deux types d'énoncés ; la complétude caractérise les entités phrastiques finies et satisfaisantes du point de vue sémantique alors que l'incomplétude caractérise le prédicat sans sujet. Celui-ci nécessite l'adjonction d'un groupe devant lui pour créer l'énonçable complet :

Le cas direct, en remplissant auprès du prédicat la fonction que nous appelons "sujet", fait disparaître son incomplétude et forme avec lui le lekton complet qu'est le jugement. (Lallot, 1996, p.32).

Le sujet paraît donc identifié à un "complément" du prédicat, au sens où il le complète afin de former un énoncé sémantiquement satisfaisant. En d'autres termes, la distinction par les Stoïciens de deux types d'énoncés : complets/incomplets, repose sur la présence ou l'absence du cas sujet, celui-ci remplissant une fonction de « complément » auprès du verbe. En ce sens, nous pouvons dire que la notion de complétude prend un sens syntaxique car elle désigne la nécessité pour le prédicat de recevoir une complémentation sous la forme d'un groupe sujet (en termes modernes).

Ensuite, face à la définition du prédicat ou *kategorema* comme énonçable incomplet, deux positions sont envisageables. Soit on considère que le prédicat est un véritable énoncé, même incomplet. Selon Baratin :

³⁷ Ildefonse propose la traduction suivante : « les dits incomplets sont ceux dont l'énonciation est inachevée, comme *écrit*, nous demandons alors *qui.?*, les dits incomplets en revanche sont ceux dont l'énonciation est achevée, par exemple *socrate écrit*.» (Diogène Laërce cité dans Ildefonse, 1997, p. 146)

³⁸ Ildefonse traduit *axiomata* par proposition : « (...) Dans les dits incomplets sont placés les prédicats, dans les dits complets les propositions, les syllogismes, les interrogations et les questions » (Diogène Laërce cité dans Ildefonse, 1997, p. 146)

³⁹ « Verbe » et « prédicat » ne se recoupent pas complètement. Dans les discours stoïciens la définition du prédicat n'inclue pas le temps, et le prédicat est exprimé sous forme infinitive. Et le verbe semble recevoir deux définitions : 1° partie d'énoncé qui signifie un prédicat non composé, 2° partie d'énoncé non casuelle qui signifie quelque chose qui se dit de quelque chose d'autre.

⁴⁰ La nomenclature de base des cinq cas en grec classique se fonde sur une opposition fonctionnelle, elle comprend le cas direct (situé à gauche du verbe) en face de tous les autres cas obliques (situés à droite du verbe) comprenant l'accusatif, le génitif, le datif, enfin le vocatif est à part, car il constitue à lui tout seul un énoncé complet. Le terme de *ptosis* change de sens entre Aristote et les Stoïciens, ce que nous verrons plus loin.

C'est une innovation proprement stoïcienne de consacrer ainsi une catégorie particulière à l'énoncé incomplet. Platon et Aristote insistent au contraire sur le fait qu'en deçà de la combinaison spécifique que constitue l'énoncé, il n'y pas d'énoncé du tout (..) Tout à l'inverse, les Stoïciens introduisent l'idée qu'un simple constituant peut être reçu à lui seul comme un énoncé, mais incomplet. En d'autres termes, la réalisation de l'énoncé ne dépend pas de son achèvement, de sa complétude (Baratin, 1989, La naissance de la syntaxe à Rome cité dans Ildefonse 1997, p. 146-147.)

Il en ressort que le prédicat est thématifié :

Cette dichotomie a pour fonction de dégager dans l'énoncé un élément central, le prédicat, dont la réalisation constitue par elle-même un énoncé : un énoncé incomplet sans doute, mais un énoncé tout de même. (Baratin, 1989 b, p. 195)

Soit on soutient que l'énonçable complet exerce une primauté sur les autres jugés incomplets, la structure canonique de référence restant la proposition avec cas direct et cas oblique. Pour Ildefonse, la définition dévaluée du prédicat comme *lekton* incomplet souligne la primauté de la proposition sur le prédicat :

Définir le prédicat comme *lekton* incomplet confirme la canonicité de la proposition, puisqu'elle engage dans la caractérisation du prédicat l'anticipation de la cellule canonique de la proposition, critère de toute exactitude apophantique. (Ildefonse, 1997, p.147-148)

Toujours est-il que selon nous cette discrimination entre énonçables a comme conséquence de définir le prédicat comme l'élément essentiel à partir duquel un énonçable complet peut être obtenu. A l'inverse, le cas est relégué à un rôle d'intermédiaire assurant le passage d'un énonçable incomplet à un énonçable complet. Ce n'est pas en effet l'adjonction du prédicat qui décide de la complétude de l'énoncé, mais l'adjonction d'un cas (entendu comme cas sujet) à un prédicat qui permet la construction de l'énonçable complet. Le prédicat apparaît donc comme constituant premier de l'énoncé. De surcroît, cette distinction entre énonçable complet/ incomplet s'accompagne chez les Stoïciens d'un classement des énonçables incomplets (prédicats) en différents types. Ce classement que nous présenterons dans la partie qui suit, consacrée à la construction verbale, correspond en fait à une typologie des verbes et érige en modèle la construction active transitive comportant un cas droit, un verbe transitif, et un cas oblique. Chez les Stoïciens, l'énoncé est donc conçu et décrit différemment de la conception aristotélicienne, à l'aide du prédicat.

1.2.3. Structure de l'énoncé

La conception de l'énoncé des Stoïciens diffère en effet de celle d'Aristote en plusieurs points. Premièrement, l'énoncé présente une structure qui se caractérise par une asymétrie de ses constituants. Les Stoïciens délaissent en effet la symétrie traditionnelle nom/verbe au profit du prédicat, étant premier. Deuxièmement, ils rejettent le statut de la copule. Pour Ildefonse :

Les Stoïciens auraient systématiquement répugné à l'emploi du verbe être. A l'inverse d'Aristote, qui affirmait l'équivalence entre Dion Marche et Dion est marchant, les propositions stoïciennes auraient été systématiquement verbales. (Ildefonse, 1997, p.184).

Pour les Stoïciens, l'énoncé correspond à ce que l'on prédique d'un prédicat, et non à l'association d'une substance, signifiée par un nom, à un accident du verbe. Pour Ildefonse « en ce sens les Stoïciens inversent la position aristotélicienne selon laquelle « (...) « toute proposition dépend nécessairement d'un verbe ou d'un cas d'un verbe » (..)» (Ildefonse, 1997, p.148.), le prédicat est premier et le cas sujet vient s'adjoindre à lui.

Bilan

Au sein d'un cadre philosophique et terminologique différent d'Aristote, les Stoïciens étudient les *lekta* ou contenu de sens des énoncés comme des incorporels. Ces « énonçables » sont distingués selon le critère de la complétude sémantique, entre énonçables complets et incomplets. Cette différenciation place le prédicat au centre de la description de l'énoncé. En tant qu'énonçable incomplet, il fait office de constituant linguistique premier à partir duquel l'on peut composer un énonçable complet. Ce modèle propositionnel s'éloigne radicalement de la conception binaire véhiculée par les descriptions platonicienne et aristotélicienne du *logos*.

Du point de vue de la notion de complétude, on observe une évolution entre : premièrement une acception sémantique de la complétude s'appliquant à l'énoncé ; celle-ci caractérise le sens total de l'énoncé et en constitue une caractéristique définitoire essentielle chez Platon et Aristote, et, deuxièmement, une acception syntaxique qui s'applique à la construction des unités grammaticales entre elles ; la complétude syntaxique caractérise les constituants linguistiques de l'énoncé du point de vue de leur construction, et désigne la complémentation du prédicat par un cas chez les Stoïciens.

Du point de vue terminologique : le couple aristotélicien substance/accident accompagnant la distinction *hupokeimenon/katégoriema* est évacué au seul profit du *katégoriema*. Lallot explique que :

La terminologie employée par Aristote : *hupokeimenon/katégoriema*, recouvrant le couple substance/accident, va recevoir un grand succès chez ses commentateurs et dans toute la tradition grammaticale latine. En revanche, chez les Stoïciens ce couple est absent, les arguments du verbe sont désignés au moyen des cas (ptosis) (...). (Lallot, 1994, p. 47).

Cette prise de position a une influence décisive sur la théorie syntaxique des grammairiens grecs, comme Apollonius Dyscole, qui vont « perdre » le schéma aristotélicien de la prédication. Mais le couple *onoma/rhema* va perdurer dans la tradition grammaticale gréco-latine, en même temps que se constitue une liste des parties du discours qui va se stabiliser dans la grammaire grecque et se transmettre dans la grammaire latine. Se développent au

II^{ème} siècle avant JC, avec l'orientation pratique et technique de la grammaire, les *Technè*. La *Technè grammatike* de Denys le Thrace permet surtout de fixer une liste des parties de la phrase (*méros logou*).

1.3. La *Technè* de Denys le Thrace

L'impact de ce texte sur la tradition grammaticale occidentale est indéniable, selon Baratin :

Il est devenu, au moins à partir du V^{ème} siècle de notre ère, à Constantinople, le manuel de base de l'enseignement de la grammaire, et a été traduit dès cette époque en arménien et en syriaque. Encore à la Renaissance c'est un traité de référence. (Baratin, 1989b, p. 197).

On mesure notamment son impact d'un point de vue terminologique : « On trouve dans ce traité la quasi-totalité des termes qui sont encore utilisés dans la grammaire classique, après traduction en latin puis dans les langues modernes. » (Baratin, 1989b, p. 197). Pour ce qui est des parties du discours la tradition grammaticale occidentale va en effet se forger sur la liste des huit parties du discours énoncée par Denys le Thrace⁴¹. Il établit une distinction entre les parties de phrases qui sont fléchies : nom (*onoma*), verbe (*rhema*), participe (*metokhe*), article (*arthron*), pronom (*antonymia*), et celles qui ne le sont pas : préposition (*prothesis*), adverbe (*epirrhema*), conjonction (*sundesmos*) (Lallot, 1992). Par ailleurs, le plan de la *Technè* relativement simple : phonétique, morphologie, syntaxe, sera reproduit dans les *Artes*. Les chapitres qui composent la seconde partie suivent la « même structure de base » (Lallot, 1998, p. 17) : définition de la partie de la phrase, énumération des accidents pour les parties fléchies, énumération de formes servant d'exemples. Mais la *Technè* « ne contient pas la moindre esquisse de syntaxe : si la phrase (logos) est mentionnée, et définie dans la *Technè*, c'est, de manière significative au chapitre 11, consacré au mot, et pour rendre intelligible la définition du mot comme 'partie de la phrase'. Nulle part on n'explique au lecteur comment on construit une phrase avec des mots. » (Lallot, 1998, p. 18). On y lit que la phrase est « une composition en prose qui manifeste une pensée complète. » (Denys le Thrace cité dans Lallot, 1998, p. 51) et qu'elle contient les huit parties mentionnées ci-dessus.

La *technè*, petit traité élémentaire, ne fournit pas de modèle pour la construction de l'énoncé. Ses successeurs, les grammairiens alexandrins, reçoivent alors un double héritage ; d'une part la conception binaire de l'énoncé fondée sur les deux constituants *onoma-rhema* et *hupokeimenon-kategorema*, provenant respectivement de Platon et d'Aristote, d'autre part la conception stoïcienne de l'énoncé centrée sur le prédicat et ses constructions.

⁴¹ D'après Lallot (1998, p. 123-125), la liste de Denys le Thrace « représente l'aboutissement d'une longue histoire » (op. cit., p. 123) dans laquelle les Stoïciens ont joué un rôle car ils ont élargi la liste trinaire d'Aristote ; nom, verbe, conjonction.

1.4. La Syntaxe d'Apollonius Dyscole

Vis-à-vis de ses prédécesseurs, Apollonius intègre les fondements de l'énoncé posés par la philosophie péripatéticienne, tout en prolongeant les apports des Stoïciens ; il leur emprunte l'idée de l'énoncé complet et reprend le terme stoïcien d'*Autoteleia* comme but de la *Syntaxe*. Mais la nouveauté est la formulation d'un principe syntaxique, celui de « congruence » des mots.

1.4.1. Nom et verbe

Apollonius ne décrit pas une structure sujet / prédicat, l'énoncé chez Apollonius correspond à la succession d'un nom et d'un verbe cet ordre étant fondé :

(...) Apollonius Dyscole part d'un énoncé composé non pas d'un sujet et d'un prédicat, mais d'un nom et d'un verbe. Le nom vient avant le verbe, l'agent précède l'action : résultat stable d'une institution (thesis), il précède le verbe qui exprime par excellence la disposition ou 'diathèse' d'un sujet. (Colombat, 2003, p. 5)

Pour Ildefonse, Apollonius Dyscole reproduit la description platonicienne et aristotélicienne de l'énoncé en reconnaissant le nom et le verbe comme parties essentielles :

Le nom et le verbe, conformément à la tradition ouverte par Platon dans le Sophiste, reprise par Aristote et les Stoïciens, constituent la cellule fondamentale, normative de la phrase (...). (Ildefonse, 1997, p. 294).

Il distingue ainsi huit parties du discours : nom, verbe, participe, article, pronom, préposition, adverbe, conjonction, au sein desquelles le nom et le verbe sont les deux parties de phrase les plus importantes, les autres leur étant subordonnées. Le nom ou *onoma* détient une préséance sur le verbe car il exprime la substance alors que le verbe indique son accident. De même l'expression de la substance doit précéder les accidents ; cet ordre définit selon Ildefonse un « axe de la complétude » (ibid.). Les autres parties de l'énoncé sont considérées comme dépendantes des premières : prépositions, articles, conjonction sont « consignant » c'est-à-dire qu'elles nécessitent une autre partie du discours pour faire un sens complet. Outre la transmission de cette liste des parties de l'énoncé, la notion de complétude évolue ; elle est l'objet de longs développements et est évoquée à l'aide d'une terminologie variée.

1.4.2. Evolution de la notion de complétude

La notion de complétude apparaît dans le discours d'Apollonius sous divers termes qui démontrent l'extension de la notion.

1.4.2.1. La profusion terminologique

La *Syntaxe* d'Apollonius Dyscole offre en effet une pléthore de termes pour désigner la complétude et décrire les phénomènes de complémentation. On observe notamment l'existence de trois familles lexicales⁴².

La première est le couple terminologique *autoteles-ellipes*, qui témoigne de l'héritage des Stoïciens. C'est lui qui est utilisé pour identifier la « congruence » des parties du discours comme but de la syntaxe. Mais il sert aussi à caractériser la complétude ou l'incomplétude de l'énoncé de façon générique, ou du groupe verbal.

Ainsi, on peut, selon Lallot, dégager plusieurs classes d'emploi de ce couple terminologique, réductibles à une acceptions générique référant à la « complétude d'une phrase sans autre précision » (Lallot, 1996, p.34), et deux autres dont l'une est spécifique à la complétude de la phrase entendue comme une structure nom ou pronom sujet suivi d'un verbe personnel, et l'autre est spécifique à la complétude du groupe verbal, les structures concernées étant le verbe transitif suivi du cas oblique, le verbe intransitif seul, ou le verbe transitif sans cas oblique (appelé *hemiteles*, à moitié complet). Nous remarquons d'emblée que le champ d'application de la notion d'*autoteleia*, s'étend du groupe verbal à la phrase, et conjugue le domaine sémantique au plan syntaxique. La complétude désigne la nécessité syntaxico-sémantique pour une phrase d'être complète, ou encore la complémentation d'un verbe. La notion de complétude conserve le sens de complétude énonciative permettant la formation d'un propos satisfaisant, mais elle renvoie également à des structures syntaxiques précises et dénote des phénomènes de complémentation verbale.

Deuxièmement, les verbes *apartizein*, *sunkleiein* et *katakleiein* renvoient aussi à la complétude de l'énoncé tout en désignant des phénomènes de complémentation du verbe. Le verbe *Apartizein* est associé à la sémantique du chiffre "rond", les composés de *kleiein* dénotent selon Lallot « le bouclage de la pensée donc de la phrase » (ibid., p.34). Cette idée de clôture s'applique, de même que pour l' *autoteleia*, au verbe intransitif, au verbe transitif et à diverses constructions dans le groupe verbal :

⁴² Nous nous appuyons ici sur l'article de Jean Lallot (1996) dont nous rapportons seulement les lignes principales utiles à notre propos, ainsi que sur son introduction à l'édition de la *Syntaxe* d'Apollonius (1997).

Le bouclage sémantico-syntaxique apparaît comme une saturation du sens résultant soit du sémantisme intrinsèque d'un verbe intransitif, soit le plus souvent de la complétion d'une construction par ajout d'un élément dont la présence est rendue nécessaire par le défaut de saturation d'un autre ; sont ainsi mentionnés la complémentarité réciproque du verbe et du nom (sujet) et divers cas de complétion d'une construction par un verbe.⁴³ (op.cit., p.34)

Ainsi, les emplois des deux groupes lexicaux semblent se recouper. Néanmoins, suite à une étude distributionnelle approfondie, Lallot remarque que les occurrences d'*autoteleia* et des verbes *apartizein*, *sunkleiein* et *katakleiein* sont en distribution complémentaire :

(...) ces groupes représentent respectivement la version nominale (autoteles, -teleia) et verbale

(-kleiein, paratizein) de la désignation du même concept de complétude. (op. cit., p.34).

L'usage de ce métalangage différencié permet ainsi d'identifier « un noyau central de la complétude grammaticale » (ibid.) correspondant à l'association nom/verbe.

Troisièmement, une autre famille lexicale intervient dans le domaine de la complétude : *leipein*⁴⁴ signifiant « manquer », « être incomplet » face à *pleres* et ses dérivés verbaux qui s'emploient dans le même champ que *leipein* mais de façon plus large pour désigner « ce qui manque » (op. cit., p.36). Ils indiquent qu'il y a « remplissage d'un vide » (ibid.). Pourtant le verbe *pleroûn* « qui signifie par excellence "compléter" n'entretient aucune affinité sémantique remarquable avec les positions syntaxiques qui sont pour nous celles de complément » (op.cit., p.37). Employé métalinguistiquement, il confirme l'idée selon laquelle le domaine notionnel de la complétude/incomplétude est générique.

En somme, il semble que la notion de complétude, jamais définie dans le texte d'Apollonius, relève d' « une intuition sémantico-syntaxique globale » (ibid.). Ainsi, son invocation est de l'ordre de l'évidence : chacun est censé tomber d'accord que tel énoncé est complet, tel autre non » (op. cit., p.33). Mais au regard des mentions qui en sont faites, nous pouvons dire qu'il permet de distinguer entre « des séquences linguistiques saturées (*autotele* "complètes") et d'autres non saturées (*elleipe* "incomplètes") ces dernières se prêtant à des opérations de complétion par ajout des éléments manquants. » (op. cit., p.34). Ces adjonctions ne sont pas pour autant décrites comme des compléments au sens moderne mais plutôt comme des « complémentaires spécifiques d'une séquence particulière dans laquelle un constituant fait

⁴³ Le verbe étant ajouté à un nom, à un relatif, à un infinitif ou un adverbe.

⁴⁴ Avec ses composés, il est appliqué à « tout ce qui peut apparaître comme un "manque" dans la langue ou dans le discours : défektivité dans le système de la langue, ellipse dans le discours (entendue comme figure consistant dans la présence virtuelle d'un terme matériellement absent), lacune, quelle qu'elle soit, exigeant d'être matériellement comblée sous peine d'incorrection. » (op. cit., p. 35).

défaut » (ibid.). Les constituants les plus sollicités étant le verbe personnel, le nom au cas direct appelé par le verbe personnel, ou au cas oblique appelé par le verbe transitif.

D'un point de vue terminologique, la profusion des termes employés par Apollonius dans la *Syntaxe* peut conduire à deux conclusions. Premièrement, elle témoigne de la stabilisation de la notion première et non linguistique de complétude de l'énoncé pour caractériser l'énoncé satisfaisant correspondant à l'association d'un nom et d'un verbe. Deuxièmement, ce foisonnement terminologique démontre aussi l'élargissement de la notion à des descriptions d'ordre plus précisément linguistique, la complétude dénotant également les phénomènes de complémentation internes à l'énoncé, entre mots, ce que confirme Ildefonse :

Chez Apollonius, il existe une tension entre une complétude propositionnelle, héritage direct de la logique stoïcienne et une économie du mot dont l'assemblage réalise la phrase. (Ildefonse, 1997, p.269).

Apollonius entrevoit en effet, à l'aide de cette terminologie dense, la complétude ou l'incomplétude de l'énoncé, mais aussi celle du nom ou pronom sujet avec le verbe intransitif, ou encore du verbe transitif avec le nom complément (à l'intérieur du groupe verbal). Cette extension du domaine de la complétude⁴⁵ octroie à la notion un rôle capital dans la syntaxe.

1.4.2.2. Le but de la syntaxe

Dès le premier chapitre, Apollonius désigne *l'autotéleia* du *logos* comme le but de la *Syntaxe* :

L'étude qui va suivre portera sur la construction qui assemble les formes pour aboutir à la congruence de la phrase complète (eis katalleloteta toû autoteloû logou).⁴⁶(Apollonius 1,1, cité dans Lallot, 1996, p. 32).

C'est aussi la notion de phrase complète qui fonde l'énumération des ses huit parties :

L'ordre est une imitation de la phrase complète (mimema toû autotélou logou). Et l'exposé méthodique qui suit illustre bien ce qu'il faut entendre par là : une phrase complète est celle dont l'énonciation se suffit à elle-même, qui ne fait place à aucun manque (ou pantos ellepei ho logos). (Apollonius 1,14, cité dans Lallot, 1996, p. 32-33).

Ainsi, la notion de complétude « en bonne partie intuitive » (Lallot, 1997, p. 42, vol. 1), reposant sur l'assemblage d'éléments de différents niveaux, est présentée comme l'aboutissement de la syntaxe et fonde le « programme » d'Apollonius (op. cit., p. 41). Mais la complétude de la phrase passe par la construction des parties du discours, mettant en jeu le principe de congruence.

1.4.3. Le principe de congruence

La congruence (*katallelotes*) n'est pas définie non plus mais Lallot identifie trois significations du terme. Premièrement le terme désigne « la convenance mutuelle des

⁴⁵ Nous n'avons pas mentionné l'acception morphologique, ni celle liée à la syntaxe des figures, évoquées dans l'article de Lallot.

⁴⁶ La «congruence relève du sens mais est aussi liée à la Pbmaticque de la forme correcte, la tâche du grammairien étant de corriger les altérations, répandre la norme.

éléments de signifié associés dans une construction » (op. cit., p. 42) c'est-à-dire leur assemblage en tant que mots de différentes catégories liés à différents contenus de pensée. Ensuite, la congruence correspond à l'accord des formes : « les marques d'un même accident » (op. cit., p. 46), qu'il s'agisse du nombre, du genre, du cas. Cette acception morphologique de la congruence est aussi exprimée par la notion de « coïncidence » (op. cit., p. 47). Enfin, une troisième signification est envisagée qui correspond à l' « adéquation référentielle » entre les signifiés et les objets désignés (op. cit., p. 47).

En somme la notion de « congruence » est polysémique et « couvre indistinctement les phénomènes qui relèvent de ce que la grammaire ultérieure appellera syntaxe de concordance et syntaxe de régime (cf. la *Grammaire Générale et Raisonnée* d'Arnauld et Lancelot, chap. 24). » (op. cit., p. 46, note 92).

Les notions de complétude et de congruence dessinent un schéma propositionnel différent de celui des prédécesseurs.

1.4.4. Structure de l'énoncé et ordre

En effet, Apollonius ne réutilise pas le vocabulaire de la prédication ; on ne trouve plus chez Apollonius de couple terminologique pour désigner le sujet et le prédicat (Lallot, 1994). En revanche il se centre sur l'opposition morphologique entre cas directs et obliques. Dans la *Syntaxe*, toute construction illustre des rapports diathétiques qui caractérisent les rapports des cas droit et oblique. Ainsi, pour une phrase congruente, il faut un cas oblique plus un cas direct : « le caractère canonique de la diathèse transitive détermine l'affinité du cas droit et de l'accusatif. » (Ildefonse, 1997, p. 412). Dans cette théorie on peut concevoir la forme verbale comme le noyau et les cas comme les actants :

Autour de la forme verbale conjuguée, saturée de cosignifications⁴⁷, le déploiement des cas, comme autant de modifications morphologiques limitées, régulières, identifiables et singulières, marque syntaxiquement les postures causales des personnes engagées dans le procès diathétique. (Ildefonse, 1997, p. 425).

Nous développerons la description de la structure transitive dans la seconde partie consacrée au verbe et à sa construction. Mais ce que l'on peut retenir c'est qu'Apollonius accorde une importance particulière à la construction qui est congruente, correcte et suit un ordre linéaire assez contraint (Lallot, 1997, p. 60), principe que reprendra Priscien.

Bilan

Apollonius témoigne d'un héritage mitigé et partagé des philosophies péripatéticienne et stoïcienne. Il emploie une terminologie éclectique ; on trouve dans la *Syntaxe* à la fois le

⁴⁷ En effet autour du verbe s'agrègent préposition, adverbe, et autour du nom article et épithète.

vocabulaire substantialiste d'Aristote comme celui de la physique stoïcienne des corps. Mais l'originalité d'Apollonius selon Ildefonse est de ne pas reproduire « l'économie stoïcienne des *lekta* » et plutôt de la « transcrire dans une économie du mot qui lui est propre » (Ildefonse, 1997, p. 269).

Lors du transfert du cadre d'analyse du grec au latin, les grammairiens latins des premiers siècles se trouvent confrontés à un problème de traduction des termes grecs. Ainsi, les mots techniques sont souvent glosés par une variété de termes latins qui ne permet pas de saisir l'essentiel de la notion. Les notions peuvent être ainsi en partie occultées ou modifiées. Le mouvement artigraphique latin prend modèle sur les manuels grecs, traduit les termes métalinguistiques et diffuse une conception de l'énoncé binaire qui servira de modèle aux premiers grammairiens du français. Les *Institutions* de Priscien illustrent également mais d'une autre façon le transfert terminologique et conceptuel gréco-latin. Cet ouvrage adapte la *Syntaxe* d'Apollonius tout en prolongeant l'héritage aristotélicien car il conserve le couple substance/ accident, corrélé aux parties du discours nom/verbe, comme fondements de l'énoncé.

1.5. Donat et les Artes latines

Le genre des *Artes* se développe au III^{ème} siècle de notre ère, même s'il semble commencer au II^{ème}, avec plusieurs auteurs de manuels de ce type, le plus connu est celui de Aelius Donatus qui écrit le sien en au cours du 4^{ème} siècle, vers 350-360.

1.5.1. Présentation du manuel

Le grammairien romain Donat, vraisemblablement actif au moins entre 354 et 363 (Holtz, 1981, p. 16), produit un manuel pédagogique bref composé d'un *ars minor* prenant la forme d'un « traité préliminaire » sous forme de questions-réponses (op. cit., p. 49, note 1) et d'un *ars maior* se divisant en trois livres qui se succèdent. L'*Ars minor* connaît une large diffusion dès la fin du IV^{ème} siècle (op. cit., p. 223)⁴⁸ et sert de modèle pour la description de tous les vernaculaires, représentant « le manuel de base utilisé durant tout le Moyen-Age » (Colombat, 1999, p. 23)⁴⁹. Mais une certaine concurrence avec Priscien se développe et « il faut attendre la fin du XI^{ème} siècle pour que la faveur dont jouit Priscien fasse pâlir la

⁴⁸ La littérature artigraphique le prend pour modèle mais avec parfois de nouvelles orientations pédagogiques entre le V^{ème} siècle et le début du VI^{ème} siècle (op. cit., p. 231).

⁴⁹ Holtz explique aussi que le succès du manuel n'est pas « affaire de pur hasard », des conditions externes ont joué, ainsi l'enseignement à Rome, et internes : « son succès, l'*Ars Donatis* le doit d'abord à sa perfection formelle » (Holtz, p. 95).

réputation de Donat : six siècles donc ! » (op.c it., p. 240). Il semble que Donat soit privilégié dans l'enseignement (op.c it., p. 244).

1.5.2. Les apports de Donat

La liste des parties du discours énoncées dans la *Technè* de Denys le Thrace (nom, verbe, participe, article, pronom, préposition, adverbe, conjonction) est conservée dans les *Artes* latines à l'exception de l'article. Donat distingue sept parties du discours : nom, pronom, verbe, adverbe, participe, conjonction, préposition, interjection. Par ailleurs, Donat reproduit le plan de Denys le Thrace ; phonétique, morphologie, syntaxe :

La description artigraphique aurait ainsi présenté dès ses débuts un plan en trois parties : ce serait le plan originel d'une grammaire scolaire élaborée avant la fin du IIème siècle avant notre ère (...). (Baratin, 1989b, p.199).

Malgré la diversité du mouvement, pour Baratin c'est la simplicité de ce plan qui explique le succès du manuel :

L'Ars de Donat a cependant été très tôt considérée comme présentant une sorte de schéma idéal, dont les autres ne seraient que des variantes. Cette conception est due au succès remporté par ce texte dès l'Antiquité, et à la relative simplicité de son plan. (Baratin, 1989b, p. 207).

Pour Holtz aussi sa « structure pyramidale »⁵⁰ (Holtz, 1981, p. 49) permet des exposés simples et complets⁵¹. La première partie présente les connaissances nécessaires à la lecture, la seconde décrit les classes de mots selon leurs « accidents » et la dernière partie ; la syntaxe, a pour but de conduire à l'explication de textes étudiés dans le cadre scolaire (Baratin, 1989b, p. 209)⁵². La description de l'énoncé est donc élémentaire et se réduit à la concaténation des parties du discours et de leurs variations. L'influence du manuel de Donat sur les premiers vernaculaires français est significative puisqu'il sert de modèle à l'élaboration de la première grammaire du français : le *Donait françois* de Barton, vers 1409⁵³. En revanche les *Institutiones* de Priscien développent des analyses syntaxiques plus complexes.

1.6. Priscien

Priscien enseigne la latin vers 500 à Constantinople, ville à majorité grecque où le latin n'est pas la langue maternelle, il a le statut de langue de la cour et de la vie officielle. Le grammairien adapte la *Syntaxe* d'Apollonius à la langue latine dans les *Institutiones*, mais il s'inspire aussi de Donat, qu'il cite (Holtz, p. 240). Pour Holtz Priscien est « le vrai créateur de

⁵⁰ L'exposé présente une définition, le nombre d'accident, puis la définition de l'accident, le nombre des sous-classes et ainsi de suite por chaque partie du discours.

⁵¹ Il semble néanmoins que ce schéma soit « plus ancien que la grammaire elle-même » (Holtz, p. 55) et présent chez Diogène de Babylonie et Denys le thrace.

⁵² De façon générale dans les *Artes* la troisième partie appelée *Syntaxe* présente les défauts et qualités des énoncés.

⁵³ Néanmoins sa circulation et sa diffusion suivent une longue histoire mouvementée (Holtz, 1981).

la syntaxe latine » (Holtz, p. 239). Il réaffirme la préséance du nom et du verbe comme éléments essentiels de l'énoncé, évacuant le prédicat, et accorde une grande importance au principe d'ordre, fondé logiquement et syntaxiquement.

1.6.1. Les constituants essentiels de l'énoncé et sa complétude

Chez Priscien, la présence du nom et du verbe est essentielle à la formation de l'énoncé. L'association entre le nom exprimant la substance et le verbe exprimant l'accident, va fonder la construction de la phrase selon un ordre logique :

La substance (...) doit naturellement venir avant le procès lui même qui est un accident de la substance, il faut mettre le nom avant le verbe parce que l'action et la passion sont le propre de la substance. (Priscien cité dans Baratin 1994, p. 72).

Ce sont en effet les propriétés ontologiques des parties du discours qui définissent l'ordre de la complémentation syntaxique. La complétude s'envisage comme un lien nécessaire de succession de telle partie du discours par telle autre, l'ordre étant fondé logiquement. Ainsi, les parties du discours ne sont pas toutes « d'égale valeur d'un point de vue syntaxique » (op. cit., p. 29), il existe une hiérarchie selon la dépendance sémantico-syntaxique des mots :

Il y a des mots qu'on peut employer seuls comme des noms, des impératifs, des adverbes et d'autres qui ont besoin d'autres parties de l'oraison et à eux seuls qui ne peuvent atteindre un sens parfait et ont donc besoin d'être complétés, comme les prépositions et les conjonctions. Leur signification varie selon l'essence des mots qui les accompagnent ; ils sont consignantia. (op. cit., p. 30).

Ces termes « consignantia » se construisent nécessairement avec un mot complément duquel dépend leur signification. Nous voyons bien ici que la distinction : complet/incomplet ne s'applique pas à l'énoncé, celui-ci est pensé comme un agrégat de parties du discours réparties entre éléments indépendants et éléments dépendants ou « consignantia »⁵⁴.

Priscien traduit le terme *syncategoremata* présent chez Apollonius par *consignificatio* :

Quel que soit le sens original de syncategoremata, la spécificité de la notion de kategorema disparaît en s'identifiant ainsi à celle de signification. (op. cit., p. 71).

En somme, les éléments essentiels de l'énoncé sont le nom et le verbe. Le terme ainsi que la notion de prédicat sont évacués. Et la complétude de l'énoncé repose sur l'ordre des mots, fondé logiquement et syntaxiquement. Ainsi, le but de la *Syntaxe* est d'isoler et de classer tous les mots susceptibles de s'agencer entre eux afin de créer une *oratio perfecta* c'est-à-dire un

⁵⁴ Ainsi, pour former un discours satisfaisant du point de vue de la raison, c'est à dire compréhensible et complet, il est nécessaire de connaître la forme des mots et leur ordre nécessaire les uns par rapport aux autres. Néanmoins il arrive qu'elles s'opposent à leur type de construction dans la phrase, c'est le cas de la préposition : " la préposition dépend des autres mots du discours, puisque, sans eux, elle ne pourrait même pas exister ; dans l'ordre elle vient donc derrière eux ; mais elle est en même temps, préposée à ces mêmes mots. Elle est donc par sa nature postérieure, mais dans la construction, elle est antérieure" (Chevalier, 1968, p. 29). Une certaine distorsion peut apparaître entre les propriétés substantielles des parties du discours et leur construction : "Cette contradiction est pour un grammairien ancien un fait important : il faudra étudier à part la nature du mot, son essence grammaticale, et la disposition de ce mot dans la phrase, puisque l'un et l'autre ne se correspondent pas nécessairement" (op. cit.).

énoncé complet. Chevalier écrit que la Syntaxe traite, selon Priscien, de : " l'arrangement (*ordinatio*) des mots, arrangement qui vise à l'obtention d'une oraison parfaite (...) c'est donc une étude des formes et de leur ordre, dans une perspective logique (...)" (Chevalier, 1968, p. 28-29).

Comme chez Apollonius, la phrase complète est présentée dans les *Institutiones* comme le but de la Syntaxe, elle se réalise au moyen de la congruence.

1.6.2. La congruence

La notion de congruence conserve son sens fortement syntaxique, et le terme d'Apollonius : *katallelotes*, est traduit par *congruitas*, terme désignant « ce mode de construction où les constituants de l'énoncé sont dans une relation directe de complémentarité avec tous les autres, par opposition à une relation de complémentarité indirecte ou nulle » (Baratin, 1994, p. 77). Cependant comme nous l'avons vu la notion de congruence a un sens large et peut aussi désigner les phénomènes d'accord. Elle entre alors en concurrence avec la « *consequentia* » (Colombat, 1999a, p. 403). Pour Raby également :

la notion centrale est celle de la « cohérence » (*katallelotes*, *consequentia* dans les *Institutions grammaticales* de Priscien, souvent traduit par la suite par « congruence ») de l'énoncé qui règle les phénomènes d'accord et de réaction au moyen des marques d'"accidents" des « éléments intelligibles ». (Raby, 2000, p. 44).

Il semble que le foisonnement terminologique qui entoure le champ sémantico-syntaxique de la complétude se transmette et entraîne des traductions multiples, dont le terme de « congruence »⁵⁵. Il en est de même pour la construction ; Priscien, selon Auroux, « n'emploie pas moins d'une trentaine de formules différentes pour exprimer la notion de construction. » (Auroux, 1989b, *Appendice les terminologies métalinguistiques*, p. 467).

Bilan

Priscien, en affirmant la prédominance ontologique et syntaxique du nom et du verbe parmi les parties du discours, imprime ce couple dans toute la tradition grammaticale postérieure, évacuant la terminologie de la prédication. Le couple sujet/prédicat est quelque peu évincé au profit de l'opposition substance/accident, corrélée aux parties du discours nom et verbe :

Le couple de la substance et de l'accident omniprésent chez Priscien et qui pourrait apparaître comme équivalent sémantique du couple fonctionnel du sujet et du prédicat, a une extension en fait beaucoup plus large et sert à tout. (Baratin, 1994, p.50).

A la fin de l'Antiquité gréco-latine le couple substance/accident prend la forme du couple nom/verbe : « l'opposition *onoma/rhema* est adaptée par la grammaire, *via* sa reformulation en substance/accident, en opposition nom/verbe. » (Raby, 2000, p. 45).

⁵⁵ Pour une étude détaillée des problèmes de traduction de ces termes et notions on peut se reporter à Colombat, Rosier, Baratin, Lallot, 1999b.

Corrélativement, Priscien énonce un nouveau principe, qui est celui de l'ordre des mots. Celui-ci, se substituant à la complétude, devient le garant d'un énoncé complet et juste. . L'ordre naturel est présenté comme une succession des mots motivée ontologiquement. Ainsi certains mots comme les prépositions et les conjonctions ont besoin d'être complétés et sont dépendants du terme complément, ce sont les syncatégorèmes. Dans le même temps, le principe de congruité nommé par Apollonius au moyen du terme *katallelotes*, est conservé et traduit par le terme *congruitas*.

Il faut ajouter que la catégorie du verbe substantif est mentionnée par Priscien dans les chapitres sur le pronom (XIII, 20) et sur le verbe (VIII, 38) et que ces passages seront l'objet de discussions de la part des commentateurs de Priscien⁵⁶.

Au Moyen-Age, deux tendances se développent. Chez les continuateurs de Priscien, c'est l'ordre naturel qui devient le principe d'organisation et de succession des parties au sein de l'énoncé. Cette conception laisse de côté l'analyse prédicative des Stoïciens fondée sur la nécessité du groupe verbal et privilégie une syntaxe des éléments et non des groupes syntaxiques. En revanche chez les Modistes l'ordre est beaucoup plus flexible et les notions de *suppositum* et *appositum* sont utilisées.

1.7. Le Moyen Age

Nous proposons de présenter brièvement ici d'un côté l'ouvrage d'Alexandre de Villedieu qui se situe dans la continuité de Priscien et est destiné à l'enseignement, et d'un autre côté les théories des Modistes qui se démarquent de Priscien et élabore une grammaire plus abstraite.

1.7.1. Alexandre de Villedieu : ordre des mots et construction

L'ouvrage d'Alexandre de Villedieu⁵⁷ *De doctrinale puerorum* est une très importante grammaire de 2645 vers qui connaît un grand succès durant toute la fin du Moyen-Age et jusqu'au début du XVIème siècle dans les écoles secondaires et les universités (Grondeux, Anne, 2002, p. 138, Rosier, Irène, 1996, p. 63-64). De même pour Colombat, il s'agit de « l'ouvrage grammatical le plus diffusé au Moyen-Age » (Colombat, 1999a, p. 24) mais il est encore « largement utilisé à la Renaissance »⁵⁸ (Colombat, 1999a, p. 25). Pour Chevalier, cet ouvrage "adapte la syntaxe traditionnelle de Priscien aux conditions de l'enseignement médiéval et la réduit à quelques centaines de vers" (Chevalier, 1968, p. 42). Au niveau de la

⁵⁶ Cette référence provient d'un projet récent mené par Irène Rosier portant sur l'étude des *Glosulae super Priscianum*.

⁵⁷ Il connaît 260 éditions entre 1470 et 1520.

⁵⁸ Il connaît 297 éditions entre 1470 et 1588, dont 29 en France

méthode "les principes du *Doctrinale* sont donc ceux du *Priscianus Minor* ; c'est une grammaire formelle découpée selon des marques et qui réussit à obtenir toutes sortes de correspondances horizontales des termes entre eux par des procédures de commutation pour déterminer les fonctions identiques et d'autre part des procédures d'échange des ensembles formels avec les concepts logiques : tout cela grâce aux transformations et aux ellipses" (op. cit., p. 48-49).

Alexandre de Villedieu dans son *Doctrinale puerorum* diffuse le principe de l'*ordo naturalis* et réaffirme la prédominance du nom et du verbe. L'ordre des mots désigné par l'expression *d'ordo naturalis*, conserve sa valeur logique. C'est en effet la place des mots et leur distribution qui fixent « l'ordre de déroulement des concepts » (Chevalier, 1968, p. 44). Ainsi, la description de la proposition s'attache à distinguer les deux formes essentielles que sont le nom et le verbe et pour Chevalier chez Alexandre de Villedieu « la syntaxe repose donc avant tout sur le système binaire aristotélicien et sur l'opposition fondamentale substantif/verbe » (op. cit., p. 48). En effet, elles sont supérieures aux autres par la variabilité de leur forme et la multiplicité des relations qu'elles peuvent engager avec les autres parties du discours ⁵⁹ :

L'essentiel de cette syntaxe repose sur les rapports du nom et du verbe qui en sont les pivots ; ce sont eux qui, grâce à la richesse de leurs accidents, permettent de déterminer et de fonder des unités supérieures de discours ; il n'est pas question d'envisager des unités plus larges. (Chevalier, 1968, p. 49)

De la même façon le sujet et l'attribut sont définis par leur position :

L'ordre des mots a un caractère pertinent et dicte l'emploi d'un certain vocabulaire : la définition du sujet et de l'attribut, par exemple, repose sur une détermination de la place, ou en termes grammaticaux, sur les mots supponere et apponere. (Chevalier, 1968, p. 43).

En outre, le verbe permet, en exprimant la transition d'une action, la formulation d'une construction pleine. La "construction pleine" présente tous les éléments intelligibles et s'oppose à la "construction figurée", qui nécessite une manipulation pour rendre visible un sens complet. Le concept de construction pleine va être utilisé par la suite par les grammairiens du français pour désigner une structure à laquelle rien ne manque et qui satisfait totalement l'esprit.

⁵⁹ Chevalier explique comment Les formes variables priment sur les formes invariables ainsi que l'énumération par Alexandre des relations que peuvent engager ces deux parties : "une forme invariable peut valoir par sa place ; elle n'a qu'une valeur très seconde par rapport à une forme variable. Nécessité logique qui fait qu'un genre doté de nombreux attributs est toujours supérieur à celui qui n'en a que quelques-uns ou même un seul (...) La valeur signifiante de la phrase repose donc essentiellement sur les deux mots les plus riches en formes, et par là en attributs : le nom et le verbe." (Chevalier, 1968 : 44-45).

Un courant particulier issu d'un renouveau de la pensée logique renouant avec Aristote voit le jour vers 1255 à la faculté des arts de l'Université de Paris⁶⁰ (Rosier, 1983, p. 9) : la grammaire spéculative. Il regroupe une série de grammairiens-logiciens⁶¹, appelés « modistes » à la Renaissance, qui enseignent à Paris entre 1260 et 1320 (Rosier, 1981, p. 15) et produisent des traités théoriques ayant pour principes les modes de signifier⁶².

1.7.2. Les Modistes

Irène Rosier explique que « cette doctrine peut être caractérisée par deux points essentiels : la constitution de la grammaire en tant que science, la tentative de réalisation d'une grammaire indépendante de la signification. » (Rosier, 1983, p. 9). Cette « exigence de scientificité » tend à séparer la grammaire de la discipline logique et à centrer la science grammaticale non plus sur la signification des mots mais sur leur mode de signifier. Cette notion est le « principe de la grammaire »⁶³ (Rosier, 1981, p. 52) car les modes réfèrent en fait aux propriétés des mots qui lui permettent de former une phrase :

Les modes de signifier fonctionnent comme des propriétés qui permettent, dans l'Étymologie, de distinguer les parties du discours et les différentes catégories grammaticales, dans la Syntaxe, d'établir les règles de construction de ces parties les unes aux autres. (Rosier, 1981, p. 52)

Les modes sont donc la cause de la construction car « ce sont les modes de signifier qui permettront aux parties du discours d'être établies comme constructibles, et ce sera à partir de ceux-ci que seront expliqués les trois moments du discours : la construction, la congruité, la complétude. C'est en ce sens que les modes de signifier sont les principes de la science grammaticale. » (Rosier, 1983 p. 10). La grammaire des Modistes n'apparaît pas comme « une méthode au service de l'interprétation des textes » (Rosier, 1983, p. 23) comme la grammaire traditionnelle, elle se situe sur le plan de la recherche des causes et donc d'une généralité du langage tentant d'expliquer avant tout « quelles sont les règles de construction du discours en général » (Rosier, 1983, p. 30).

Les Modistes remettent en question les définitions des parties du discours antérieures de Priscien ou Donat (Rosier, 1981, p. 58) car elles reposent sur la signification ou les accidents. Pour eux, elles se définissent au moyen des « modes de signifier ». Ils rejettent en même temps l'opposition entre parties signifiantes ; le nom et le verbe, et consignant et

⁶⁰ Cette date correspond à la transformation de la faculté des arts de l'université de Paris en faculté de philosophie, et la mise au programme en 1225 de la Physique et la métaphysique d'Aristote (Rosier, 1983, p. 17)

⁶¹ On peut citer d'après Rosier 1983 Martin de Dacie, Boèce de Dacie, Jean de Dacie, Simon de dacie, Thomas d'Erfurt, , Siger de Courtrai

⁶² Raison pour laquelle ces auteurs ont été désignés à l'usage du terme de « Modistes »

⁶³ « Cette notion n'est pas une invention des Modistes mais en faire le principe de la grammaire est tout à fait original et propre aux Modistes » (Rosier, 1981, p. 55)

retiennent huit parties du discours (Rosier, 1983, p. 71) : nom, pronom, verbe, participe, adverbe, conjonction, préposition, interjection, même s'ils ne sont pas tous d'accord à ce sujet (op. cit., p. 87). De plus, l'ordre n'est pas primordial et il n'existe pas de « première partie du discours » (op. cit., p. 92-93). Voyons ce que désignent les « modes de signifier ».

1.7.2.1. Présentation des modes de signifier

La grammaire universalisante des Modistes prend comme point de départ de la description trois façons d'appréhender les unités de la langue, ce sont les « modes de signifier ». Ils correspondent à des propriétés de la chose qui « peuvent exister sous trois formes selon la sphère dans laquelle elles se trouvent » (Rosier, 1983, p. 45). Grosso modo ce sont des informations linguistiques matérialisées dans les mots. Les définitions de ces modes peuvent être récapitulées ainsi ⁶⁴ :

- *modi essendi* (les modes de l'être) désignent les propriétés des choses
- *modi intelligendi* (les modes d'intellection, d'intelliger) désignent l'intellection de la chose, le mode par lequel l'intellect saisit un mode d'être ou la propriété de la chose elle-même
- *modi significandi* désignent les propriétés des éléments linguistiques, leur forme.

Ainsi un mot signifie une chose (*modi essendi*), puis est associé à la signification de la chose (*modi intelligendi*) et entre ensuite dans la construction d'un énoncé selon ses propriétés linguistiques formelles (*modi significandi*).

En outre, les *modi significandi* connaissent une autre division entre mode essentiel et accidentel (*essentialis/accidentalis*). Le mode accidentel correspond aux différentes variations formelles (accidents) et le mode de signifier essentiel est à son tour divisé en général et spécial. Par exemple la substance est le mode général, c'est-à-dire commun au nom et au pronom, alors que le mode spécial peut être la qualité.

Ainsi, grâce aux modes de signifier essentiels, général ou spécial, sont décrites les parties du discours, comme les espèces se différencient à partir des genres (Rosier, 1983, p. 94-95)..

Enfin, le mode de signifier accidentel est divisé en relatif et absolu (*absolutus/respectivus*) selon que les parties du discours sont en relation ou non entre elles en tant que constructibles dans la phrase (Rosier, 1983, p. 96). Par exemple le verbe a comme accident la *compositio* qui est le principe de construction qui lui permet d'être construit avec le sujet (op. cit., p. 102), mais les parties indéclinables n'ont pas de modes relatifs, leur principe de construction se trouvant dans le mode essentiel (op. cit., p. 104) comme c'est le cas de l'adverbe).

⁶⁴ Nous ne proposons ici qu'une présentation schématique et simplifiée forcément incomplète de la théorie des Modistes, pour une description complète voir Rosier, Irène, 1983, *La grammaire spéculative des Modistes*.

1.7.2.2. La définition du verbe : verbe substantif et verbe adjectif

Le verbe est défini par le mode de l'être, par rapport au nom, mode de l'étant ; ces modes sont « tirés des propriétés de mouvement et de repos établies par Aristote dans la Physique » (Rosier, 1981, p. 53). Voyons à présent ses modes de signifier essentiels et accidentels.

D'après ses modes de signifier essentiels la catégorie recouvre différentes divisions⁶⁵ dont voici les plus importantes pour notre sujet (Rosier, 1983, p. 118):

- le verbe substantif

C'est « le mode de l'être général, non spécifié, mais spécifiable par n'importe quelle essence » (ibid.)

- le verbe vocatif est « le mode de la nomination propre, spécifiable par un nom propre » comme dans *je m'appelle Adrien* (ibid.)

- le verbe adjectif est le « mode de l'être spécifique, c'est-à-dire de l'être actif ou passif » (ibid.). Nous détaillerons ces types dans la seconde partie.

Les modes de signifier accidentels relatifs du verbe sont la composition, le mode, la signification qui correspond à la « propriété de dépendance en un oblique », la voix active, passive, neutre, déponente et commune, la personne. Les modes de signifier accidentels absolus sont la forme et le temps.

En somme, la définition du verbe est décentrée de l'expression du temps et le verbe substantif est mentionné en opposition avec les verbes adjectifs portant le sémantisme de l'action ou de la passion. En outre, le verbe peut être décomposé ; c'est l'accident de la *compositio*. La *compositio* est « un accident non marqué formellement, que peut indiquer le verbe *est* « inclus dans tout verbe, comme racine de tous les verbes » (Thomas d'Erfurt, p. 220) » (Rosier, 1983, p. 121). Mais la décomposition n'est pas systématique : « Ceci ne veut pas dire que tout verbe est réductible à être + participe, ce que font les logiciens depuis Aristote » (Rosier, 1983, p. 121) dont Thomas d'Aquin. Chez les Modistes « Puisque la composition est incluse, comme accident, dans tout verbe, le type de paraphrase est=est courant, basé sur l'équivalence de signification et donc illégitime dans une grammaire, n'est plus nécessaire pour expliquer la fonction prédicative du verbe. » (ibid.). D'après Kelly la décomposition permet de revenir à une structure propositionnelle binaire comportant un terme initial et un terme final :

(...) on résolvait le problème posé par l'absence évident d'un terminus ad quem en faisant appel à la théorie de la *compositio* : un verbe est composé d'une copule et d'un participe ; par exemple, *amat* = est *amans*. *Est* marque le motus et *amans* le terminus ad quem. (Kelly, 1977, p. 109)⁶⁶

Cette pratique est confirmée plus loin :

⁶⁵ Irène Rosier présente un tableau complet (1983, p. 118).

⁶⁶ Kelly se réfère surtout aux premiers Modistes comme Albert le Grand.

Dans le cas des verbes intransitifs, le terminus ad quem se trouvait inclus dans le verbe lui-même, grâce à l'accident de la compositio⁶⁷. (Kelly, 1977, p. 114)

D'après G. Kelly la réflexion des Modistes est sous-tendue par « l'interprétation scolastique d'Aristote », ainsi le « modèle syntaxique de la phrase simple » qu'ils décrivent repose sur « le principe aristotélicien du motus. » (1977, p. 108). Pour Rosier, le modèle binaire sujet/prédicat est laissé à la Logique alors que c'est une structure en « constituants essentiels » qui est privilégiée (Rosier, 1981, p. 60).

1.7.2.3. Représentation de la proposition

La proposition est décrite selon un modèle physique comportant un *terminus a quo* et un *terminus ad quem* :

Le motus se développe entre un terminus a quo et un terminus ad quem sous l'influence d'un moteur. (Kelly, 1977, p. 109)

Dans sa forme classique la proposition est « faite d'un *suppositum* et d'un *appositum*, modèle emprunté à la logique » mais ce modèle est réinterprété selon « une conception plus physique » fondée sur le *motus* :

Le sujet ou *suppositum*, constituait le terminus a quo, le verbe était l'expression du motus, et l'objet le terminus ad quem. (op.cit., p. 110)

Dans cette représentation, « toute construction étant envisagée comme un type de mouvement (motus) » (Rosier, 1983, p. 130), ce sont les termes de *principium* et *terminus* qui sont utilisés ; le premier représentant le point de départ de l'acte et le second l'aboutissement. Ces deux termes permettent de définir les fonctions de sujet *suppositum* et objet *obliquum*. Mais ils s'appliquent aussi aux parties du discours par le cas qui est « la potentialité d'être principe ou terme » (ibid). En somme, on a un modèle propositionnel à trois termes : *suppositum* ou suppôt, *appositum*, ou appôt, et *obliquum*, ou cas oblique. (Rosier, 1983, p. 132).

Par ailleurs, les Modistes utilisent les notions de dépendance et de congruité pour décrire la complétude de l'énoncé.

1.7.2.4. Dépendance et congruence

Dans toute construction, il existe un terme "dépendant" qui en appelle un autre, celui-ci représente l'aboutissement de la relation et sert de "terminant" (Rosier, 1981, p. 53). Notons qu'un mot peut à la fois occuper la fonction de "dépendant" et de "terminant". Ce couple de

⁶⁷ « La composition est un concept purement modiste, tiré du *De interpretatione* i. 3, selon lequel on considère le verbe comme composé du temps requis de *esse* suivi de l'infinitif. Comme l'affirmation par utilisation du verbe *être* est un élément essentiel de la prédication, on considère ce procédé comme l'une des façons dont le verbe est lié à son sujet. » (Kelly, 1977, p. 117)

termes ; *dependens* / *terminans*, se superposant à ceux vus plus haut (*principium/terminus*, *suppositum/appositum*). Ainsi, la complétude de la phrase est atteinte quand toutes les relations de dépendance sont satisfaites. Cette notion a une acception généralisante :

La notion de dépendance, qui recouvre à la fois régime et détermination, est au centre d'une doctrine syntaxique globale qui permet de rendre compte de toutes les relations, casuelles ou non, entre les constructibles. La même analyse s'applique donc pour traiter de la dépendance du verbe par rapport à son sujet ou objet, de l'adjectif (ou des compléments déterminatifs) par rapport au nom, ou de la proposition subordonnée par rapport à la proposition principale. (ibid., p. 77-78).

La réalisation de la dépendance dans la phrase met en jeu les modes de signifier essentiel/accidentel, et respectif/absolu des termes employés.

Par ailleurs, le discours se réalise au moyen de « trois moments ordonnés : la construction, la congruité, la complétude » (op. cit., p. 138). Les constructions se forment à partir des modes de signifier essentiel des parties du discours, ces constructions peuvent être bien ou mal formées (congruité ou incongruité), la congruitas assurant la « grammaticalité » des énoncés (Stéfanini, 1994, p. 62, et Kelly, 1977, p. 121). La congruité se réalise par combinaison des modes de signifier accidentels et corrélativement la complétude est atteinte ensuite, l'objectif de la grammaire étant de former une « intellection ».

En résumé, ce que nous remarquons c'est que les traités des Modistes sont soutenus par une véritable théorie de construction de l'énoncé, que Raby résume ainsi :

Pour toute construction doivent être énumérées toutes les propriétés requises de ses deux constructibles, propriétés essentielles et spécifiques (indiquant le genre et l'espèce du constructible) et propriétés accidentelles (permettant, entre autres, l'accord). Le respect de ces règles permet la correction (congruitas) de la construction. Au niveau de l'énoncé, la complétude (perfectio) est réalisée si :

il y a correction de toutes les constructions le composant
toutes les relations de dépendance sont saturées
l'énoncé comporte un supôt et un appôt. (Raby, 2000, p. 78).

La séparation du traitement des parties du discours (définies dans la partie *Etymologie* des traités) des fonctions (définies dans la *Syntaxe*), a comme conséquence la « distinction claire entre catégorie et fonction » et elle « rend possible une formulation très générale des règles » (Rosier, 1981, p. 54), ce qui représente un progrès dans l'analyse syntaxique.

Conclusion

En conclusion de ce parcours rapide des apports des théories philosophiques et grammaticales, depuis l'Antiquité jusqu'au Moyen-Age, à la description de la proposition et de ses constituants, on remarque que l'idée d'une complétude du sens de la proposition, reposant sur l'association d'un nom et d'un verbe, prend progressivement une acception grammaticale et fonde une description de la structure de la proposition comme construction des parties du discours dans un certain ordre.

Chez Platon, la notion de complétude est à l'œuvre dans la définition de l'énoncé comme l'assemblage nom/verbe créant une séquence complète pour l'esprit. Avec Aristote la description est recentrée autour du couple catégoriel substance/accident et prédicatif *hupokeimenon/kategorema*. La perspective change complètement chez les Stoïciens : ils développent une logique à partir d'une théorisation des représentations centrée sur l'énoncé et son contenu de sens ou *lekta* (énonçable). A l'intérieur de celle-ci ils distinguent les énonçables complets et incomplets. L'énonçable incomplet est composé d'un prédicat auquel il convient d'ajouter un cas. Le prédicat devient alors le centre des descriptions et classements syntaxiques. Chez Apollonius comme chez Priscien, « fondateurs de la syntaxe » (Colombat, 1999, p. 394), on ne retrouve pas ces deux notions, pourtant conservées dans le domaine dialectique (Baratin, 1989, p. 231). Le schéma prédicatif est délaissé par Apollonius et Priscien qui resserrent le noyau propositionnel au nom et au verbe. Les Modistes, par un retour à la *Physique* d'Aristote, décrivent une structure propositionnelle comportant un terme faisant fonction d'origine et un terme faisant fonction de fin, et distinguent les fonctions de *suppôt* et d'*appôt*. Ce couple *suppositum*⁶⁸/*appositum* qui apparaît autour de 1160 (Libera et Rosier, 1992, p. 169) sera utilisé durant tout le Moyen-Age. Mais « cette opposition, qui constituait manifestement un acquis précieux » (Colombat, 1999, p. 394) n'est pas conservée au XV^{ème} siècle même si les termes apparaissent sporadiquement car « ils sont connotés comme médiévaux » (op. cit., p. 395), le rejet touchant l'expression de « mode de signifier » étant encore plus significative (ibid.)

Afin de formuler des règles ou principes de construction les grammairiens utilisent des notions pour décrire la dépendance syntaxique ; ce sont le régime, la transitivité ou la

⁶⁸ Auroux précise que cette notion de sujet, qui n'est utilisée par la grammaire qu'au milieu du 12^{ème} siècle, était présente « quasiment depuis l'origine dans les termes théoriques de la logique » (Auroux, 1992a, p. 64, note 92)

détermination. Ce sont ces notions dont vont hériter les grammairiens du français pour analyser les constructions du verbe.

2. La construction du verbe : transitivité et régime

La construction du verbe est pensée à l'aide des deux concepts de transitivité et de régime qui sont élaborés durant l'Antiquité et le Moyen-Age.

La transitivité provient de la physique des corps stoïcienne et sert, en relation avec la définition du prédicat comme énonçable incomplet, à énoncer un classement des verbes remarquable chez les Stoïciens. Apollonius puis Priscien remanient ce classement qui se centre sur le verbe et non plus sur le prédicat et privilégient une structure transitive complète. Priscien formule un classement des verbes reposant sur plusieurs critères qui va servir de modèle aux grammairiens du français. Il distingue également différents types de constructions mettant en jeu divers aspects de la transitivité ; de l'action ou de la personne. Ces typologies vont déterminer l'analyse du syntagme verbal dans la grammaire française. Or, chez Priscien et ses commentateurs du Moyen-Age, la transitivité n'est pas spécialisée à la construction du verbe, elle recoupe les emplois de la *rection*. En effet, la dépendance est décrite dans l'Antiquité à l'aide de termes divers mais sans théorisation. Ces termes vont être regroupés au Moyen-Age sous la notion de « régime », issue de la métaphore du gouvernement militaire. Sa diffusion est assurée au Moyen-Age au moyen de la distinction entre *syntaxe de rection* et *syntaxe de concordance*. Les Modistes centrent leurs analyses générales sur la transitivité et développent de plus la notion logique de *détermination* qui servira très vite à la description de la complémentation.

Nous proposons de synthétiser la naissance et l'évolution de ces deux notions en relation avec la construction du verbe.

2.1. Origines de la transitivité

La notion grammaticale de transitivité du verbe entendue comme la transition de l'action qu'il signifie, trouve son origine dans la notion philosophique de *metabasis*. La mention de la *metabasis* apparaît pour la première fois dans la théorie stoïcienne de la représentation⁶⁹ :

L'adjectif *metabatikos* qualifie chez les Stoïciens le type de la représentation humaine, représentation logique, qui en tant que « transitive », permet l'ouverture d'une information sur une autre et leur articulation. (Ildefonse, 1998, p. 64).

Selon Ildefonse « le terme de *metabasis* signifie en premier lieu le passage d'un lieu à un autre, en second lieu le changement » (Ildefonse, 1998, p. 64). C'est le sens de passage d'un

⁶⁹ Les Stoïciens établissent une typologie des représentations : sensibles et non-sensibles, logiques et non logiques, techniques et non techniques.

lieu à un autre puis d'un objet vers un autre, voire d'une idée à une autre, qui est retenu par les Stoïciens pour décrire les constructions dans lesquelles le verbe assure le passage de l'agent vers le patient. L'idée d'une transition de l'action, attachée originellement à la physique des corps, prend alors un sens grammatical et sert à différencier les différents types de verbes selon leur construction. Transposée dans le discours grammatical, cette notion attachée au départ à une conception physique du mouvement, permettra d'interpréter le sémantisme des verbes et de décrire la nécessité pour eux de se construire ou non avec un cas.

Dans le même temps, la description de la diathèse verbale comme active ou passive trouve sa source dans la catégorie de l'action chez Aristote :

(...) ce qui deviendra un concept grammatical crucial, la diathèse, le caractère actif, passif ou moyen du verbe, est donc ici négativement défini par rapport à la distribution catégoriale. (Ildefonse, 1997, 78).

Ainsi que dans la disposition des corps⁷⁰. Les Stoïciens fournissent donc deux types de classements des prédicats. Le premier fondé essentiellement sur la construction ou non du verbe avec un cas direct ou oblique ou les deux, différencie les verbes selon leur transitivité, et le second fondé sur la diathèse verbale différencie les verbes selon le mode de présentation de la causalité, ils distinguent ainsi entre prédicats droit, renversé, neutre et réfléchi. Mais c'est en particulier chez Apollonius Dyscole que « la *metabasis* intervient dans l'analyse de la diathèse transitive » (op.cit., p. 63). Les constructions verbales sont distinguées en trois catégories : transitifs actifs, passifs, neutres, qui permettent d'indiquer le cas. Ces distinctions sont à l'origine du classement des verbes chez Priscien qui leur adjoint deux autres catégories : communs et déponents. Ce classement est conservé par les successeurs.

2.2. La syntaxe des prédicats chez les Stoïciens

Le concept de transitivité n'est pas théorisé chez les Stoïciens mais il recouvre celui de complétude, caractérisant le prédicat. En effet, la construction du verbe avec ou sans cas, apparaît comme le critère majeur dans la classification des prédicats qu'ils proposent. Celle-ci peut s'interpréter comme une description scalaire de la complétude du verbe, où « incomplet » signifie intransitif et « complet » signifie transitif. De plus, le classement des prédicats selon la diathèse qui repose sur une analyse de la causalité met au jour une typologie des verbes déterminante pour l'analyse syntaxique.

La particularité de la doctrine stoïcienne repose sur l'importance accordée au prédicat. En effet, c'est autour du prédicat que s'élaborent les classements, et c'est autour d'eux que

⁷⁰ Pour une histoire complète de la diathèse on peut se reporter à Evrard, 2003.

gravitent les cas. Les Stoïciens opèrent une redéfinition du cas par rapport à Aristote, qu'il est nécessaire de présenter brièvement afin de comprendre les classifications des prédicats.

2.2.1. Redéfinition du cas par les Stoïciens

D'après Lallot, « le terme *ptôsis* avec son acception linguistique de cas apparaît pour la première fois chez Aristote » (Lallot, 1998b, p. 5)⁷¹ et s'applique aussi bien au verbe qu'au nom.

Chez Aristote, en effet, le cas est assimilé à une inflexion du nom comme du verbe. Dans la *Poétique*, on lit que le cas fait partie des parties de l'expression et est une forme du nom et du verbe. Les flexions du nom et du verbe sont donc désignées par le terme générique de *ptosis*, qui dénote « toute forme se distinguant formellement et fonctionnellement, d'une forme tenue pour la forme de base » (op.cit., p. 6). Par ailleurs, les formes casuelles du nom sont celles qui se distinguent flexionnellement du nominatif, forme considérée comme basique, et les cas du verbe recouvrent les formes différentes de l'indicatif. Ainsi « sont tenues pour des cas toutes les formes qui n'ont pas leur place dans une proposition assertive simple composée d'un sujet au nominatif et d'un prédicat à l'indicatif » (ibid.) ; le nominatif n'est pas un cas, il désigne le nom lui-même. D'après Lallot, Cette « conception du cas comme forme déviante laissera une trace notable dans la tradition philosophico-grammaticale péripatéticienne : après la restriction -selon toute probabilité due aux Stoïciens- de la notion de cas au domaine nominal, les péripatéticiens continueront, face aux grammairiens, à soutenir que le nominatif n'est pas un cas » (ibid.).

En effet, les Stoïciens, pour qui la *ptosis* entretient un rapport avec le signifié du verbe c'est-à-dire avec le contenu de signification (ou *lekta*), apportent deux nouveautés dans l'analyse de la flexion casuelle. Premièrement, ils restreignent l'idée de *ptôsis* au nom et à sa flexion c'est-à-dire qu'ils réservent le terme de cas uniquement aux formes nominales et celui d'inflexion aux modifications verbales. Deuxièmement, ils intègrent le nominatif aux cas et distinguent alors le cas « droit » des cas « obliques ». Les grammairiens alexandrins et Apollonius Dyscole suivront ces positions, si bien que l'on note que dans la grammaire grecque, le terme de cas : *ptosis*, se réduit progressivement aux noms. Le terme de cas : *ptosis*, étant réduit aux noms, une terminologie autonome est nécessaire pour les verbes, en conséquence de quoi, il est nécessaire de fonder une terminologie autonome pour désigner les constructions verbales, celle de cas direct et cas oblique. En effet, chez les Stoïciens, « les arguments du verbes sont

⁷¹ « Dans la *Poétique* (chap XX 1457a18) et le *De interpretatione* (chap II 16b1 et III16b17) » (Lallot, ibid.)

désignés au moyen des cas (*ptosis*) : cas direct pour l'équivalent du sujet et cas oblique pour l'accusatif, le génitif, le datif » (Lallot, 1994, p. 47). De même, pour Ildefonse « autour de la forme verbale conjuguée, saturée de cosignifications, le déploiement des cas, comme autant de modifications morphologiques limitées, régulières, identifiables et singulières, marque syntaxiquement les postures causales des personnes engagées dans le procès diathétique » (Ildefonse, 1997, p. 425). La nomenclature de base des cinq cas en grec classique se fonde sur une opposition fonctionnelle, elle comprend le cas direct (situé à gauche du verbe) en face de tous les autres cas obliques (situés à droite du verbe) comprenant l'accusatif, le génitif, le datif, enfin le vocatif est à part car il constitue à lui tout seul un énoncé complet.

2.2.2. Classement des prédicats selon les cas

Les *Lekta* ou énonçables prennent forme en différents types de prédicats. Les Stoïciens en établissent une classification remarquable. Les prédicats ou *kategoremata* sont différenciés et désignés selon la présence et la nature des cas à droite (cas obliques) ou à gauche du verbe (cas direct). Ainsi les prédicats sont répertoriés et nommés selon une échelle croissante de la complétude, ce classement présentant en réalité une première typologie des verbes selon leur construction. L'objectif de cette description est de former un discours correct en dégagant une structure transitive canonique.

Nous proposons une synthèse de ces constructions d'après Lallot (1996) et Ildefonse (1994).

1) cas direct - verbe intransitif

Exemple : *Sokrates peripatei* ; Socrate marche. *Sokrates* est nominatif, *peripatei* est appelé *kategorema* ou « prédicat ».

Dans cette structure, quelque chose est prédiqué d'un nom au cas direct aboutit à une déclaration. Mais cet énonçable est considéré incomplet car le verbe est intransitif, il se construit sans cas oblique. Il s'agit du prototype du prédicat ; comportant un cas direct et un verbe.

2) cas oblique - verbe

Exemple : *Sokratei metamelei* ; il y a regret pour Socrate, Socrate a du regret. *Sokratei* est au datif, *metamelei* est appelé *parakategorema* ou « quasi-prédicat ».

Dans cette structure, quelque chose est prédiqué d'un cas datif. Cette construction correspond à une tournure impersonnelle. La forme verbale est un « quasi-prédicat » car elle ne peut donner une déclaration en se construisant avec un nom au cas direct. Cette construction est en effet jugée « quasi-prédicat » car elle approche le prédicat sans le réaliser et s'éloigne de l'intransitivité c'est-à-dire de la construction avec cas direct.

3) cas direct – verbe transitif

Exemple : *Sokrates philei* ; Socrate aime. *Sokrates* est nominatif, *Philei* est appelé *elaton è kategorema* ou « moins que prédicat ».

Dans cette structure, ce qui est prédiqué du nom au cas direct a besoin de l'ajout d'un cas pour donner une déclaration. La forme verbale « aime » est moins que prédicat face à *Socrate aime didon*, qui est une proposition complète. Par comparaison au prédicat qui a un sens complet sans exiger de cas oblique (cas 1), cette construction est moins incomplète ; elle présente un verbe transitif exigeant un cas oblique non réalisé.

4) cas oblique - verbe - cas oblique :

Exemple : *Sokratei melei Alkibiadou* ; il y a souci d'Alcibiade pour Socrate, Socrate se soucie d'Alcibiade. *Sokratei* est au datif, *Alkibiadou* est génitif, *melei* est appelé *elaton è parakategorema* ou « moins que quasi-prédicat ».

Dans cette structure, ce qui est prédiqué d'un cas a besoin de se construire avec un autre cas pour donner une déclaration. C'est la structure canonique de la complétude qui s'oppose à l'intransitivité du prédicat.

Cette typologie des prédicats est innovante à divers égards. Tout d'abord, elle présente une première description et classification des constructions verbales selon plusieurs critères : la présence ou l'absence de cas à droite du verbe c'est-à-dire la saturation de la place de l'actant s'il est imposé par le verbe, la nature casuelle du syntagme qui précède le verbe et de celui qui le suit, et corrélativement la construction personnelle ou non du verbe. En résumé, dans cette typologie le 1^{er} type dénommé « prédicat » correspond à une structure personnelle et intransitive par nature, et les autres catégories s'organisent en fonction des caractéristiques de réalisation ou de ressemblance à ce premier type, qui passe pour le prototype du prédicat incomplet comportant un cas direct et un verbe. Le 2^{ème} type appelé « quasi-prédicat » correspond à une structure impersonnelle. Le 3^{ème} type appelé « moins que prédicat » correspond à une structure personnelle transitive sans cas oblique. Le 4^{ème} type appelé « moins que quasi prédicat » correspond à structure personnelle transitive avec cas oblique exprimé.

Ce que l'on observe, c'est que c'est le segment verbal de l'énoncé qui est qualifié selon les types de prédicats. Autrement dit, il s'agit réellement d'une classification des verbes selon l'expression et le type de cas que ceux-ci exigent. La classification stoïcienne des prédicats part du prédicat incomplet c'est-à-dire de la construction du verbe intransitif, et décrit en comparaison avec elle et selon différents degrés : la construction du verbe impersonnel (2) , puis du verbe transitif avec complément nominal non exprimé (3) enfin du verbe transitif avec

complément nominal exprimé (4) ; plus faible degré de l'incomplétude. Ildefonse fait ainsi correspondre à chaque type de prédicat un type de verbes ; le premier type de prédicat correspondrait aux verbes personnels, le second aux verbes impersonnels, le troisième aux verbes transitifs, le dernier aux verbes intransitifs (1994, p. 30). Néanmoins les deux derniers types peuvent être rapprochés l'un de l'autre car ils illustrent le cas du noyau verbal nécessitant l'adjonction d'un cas oblique ou droit pour créer un prédicat complet.

De surcroît, une nouvelle terminologie est créée par les Stoïciens pour le classement des prédicats. Selon Lallot les nouvelles désignations concernent bien les verbes :

La terminologie quadripartite inventée par les Stoïciens pour faire droit à des variables syntaxiques périvérales (..) s'applique strictement à des formes verbales, caractérisant chacune par référence aux conditions syntaxiques requises pour que l'énoncé dans lequel elle prend place soit une phrase complète. (Lallot, 1994, p. 38).

La terminologie s'élabore en fonction des caractéristiques de réalisation ou de ressemblance à la structure 1 selon une échelle alliant deux sémantismes : celui de la quantification (« plus » ou « moins ») qui évalue le degré de la transitivité, et celui de l'approximation qui dénote la présence d'un nom cas direct (« quasi »)⁷². L'échelle va de la réalisation de l'incomplétude vers une structure canonique de la complétude. On verra que chez Apollonius la forme canonique transitive stoïcienne est réorientée vers une construction active transitive comportant également cas direct et accusatif, ce qui fait dire à Ildefonse que « la diathèse canonique est la diathèse active transitive » (Ildefonse, 1998, p. 69).

Par ailleurs, ce classement est mis en parallèle avec un second, caractérisant les prédicats selon leur diathèse et lié à l'analyse de la causalité.

2.2.3. Classement des prédicats selon la diathèse

Les Stoïciens différencient quatre types de prédicats selon la répartition des participants au procès, en corrélation avec le sens des verbes. Les rôles sémantiques sont analysés en terme de causalité et de disposition des personnes.

⁷²Sur le plan de la quantification qui revient à l'appréciation du degré de transitivité : la structure 3 est à relier à la première car elle est définie par un degré inférieur de réalisation du prédicat incomplet ; elle est qualifiée de « moins que prédicat ». En effet, le cas 1 décrit la construction du verbe intransitif comme incomplète alors que le cas 3 décrit une construction moins incomplète : celle du verbe transitif non saturée. La structure 4 qualifiée de « moins que (quasi) prédicat » véhicule le sémantisme de l'infériorité par rapport à la structure 1 car elle a un cas oblique. Sur le plan de l'approximation qui dénote la présence d'un nom au cas direct : la structure 2 est jugée « quasi-prédicat » car elle ne comporte pas de nom au cas direct. La structure 4 est à interpréter relativement à la seconde puis la première, car elle est qualifiée en même temps de « quasi-prédicat » et de « moins que prédicat ». Elle comporte le sémantisme de la réalisation approximative du prédicat et donc la caractéristique du cas 2 à savoir une construction sans nom au cas direct, en plus du sémantisme de l'infériorité par rapport à la structure 1 car elle a un cas oblique et réalise un plus haut degré de transitivité.

Premièrement, le verbe construit directement avec un oblique intervient dans un prédicat droit qui restitue une causalité directe comme dans *x entend/ voit y*. Deuxièmement, le verbe passif intervient dans un prédicat renversé pour lequel la causalité est présentée de manière renversée ; comme dans *suis vu*. Le verbe neutre intervient dans un prédicat neutre où une seule causalité est sollicitée. Le verbe réfléchi intervient dans un prédicat réfléchi, dans ce cas le même corps recouvre la causalité principale et la causalité accidentelle. La diathèse active s'appelle *droite*, et la passive *renversée*, du fait de l'inversion des places des actants agent et patient. De fait, ce sont les cas droit et accusatif qui sont privilégiés dans la description car ils correspondent aux causalités premières et principales des stoïciens.

Cette caractérisation des verbes selon l'ordre de la diathèse définit les classes de verbes transitif, passif, neutre, réfléchi.

Bilan

Ces deux classements sont extrêmement novateurs par le nombre et la richesse des critères qu'ils cumulent pour caractériser, classer et nommer les constructions verbales. Les verbes sont distingués selon la présence ou l'absence de cas complément, selon la forme du cas, mais également selon la construction personnelle ou impersonnelle, ou encore d'après la répartition des actants, et donc la diathèse active, passive, réfléchie. Il ressort de ces typologies fines des prédicats, l'identification univoque du prédicat (énonçable incomplet) à la construction du verbe intransitif et l'identification du moins que quasi prédicat à la construction du verbe transitif. De plus, la logique stoïcienne s'ancrant dans la physique des causes, elle distingue le cas direct comme cause principale et le cas oblique comme cause auxiliaire, et valorise ainsi le prédicat droit c'est-à-dire avec cas oblique.

On passe donc chez les Stoïciens de la structure canonique nomino-verbale platonicienne, et de la structure aristotélicienne prédicative, à une structure transitive avec un verbe actif. Selon Ildefonse :

La philosophie stoïcienne, qui constitue, comme le dit Claude Imbert, une « grammaticalisation du platonisme », décentre l'énoncé canonique platonicien en le détachant des prédicats neutres, au profit du prédicat droit et de l'énoncé droit, que la grammaire permet d'analyser comme structure active transitive. (Ildefonse, 1997, p. 194).

Les typologies extrêmement sophistiquées des Stoïciens manient des notions proches des notions grammaticales modernes de valence, de transitivité et de diathèse verbales :

(...) une telle analyse de la définition du verbe et des deux typologies utilise en effet des concepts grammaticaux qui ne sont pas fixés à l'époque stoïcienne, quand bien même celle-ci offre les conditions de leur émergence. (Ildefonse, 1997, 153-154).

Ces concepts manipulés dans l'analyse des prédicats sont disponibles et peuvent intégrer le discours grammatical comme autant d'outils syntaxiques à sophistiquer, ou comme :

(...) le premier repérage de distinctions qui deviendront les aspects fondamentaux de l'analyse grammaticale du verbe. De telles analyses, constitutives de la théorie des signifiés, seront ensuite repliées, contre toute attente, par la grammaire constituée en discipline, sur la théorie des parties de phrase ou de la voix (..) (Ildefonse, 1997, p. 154).

En ce sens les Stoïciens ouvrent la voie à l'autonomisation de l'analyse syntaxique et peuvent être considérés comme « les initiateurs de ce qui allait devenir une discipline séparée, développée pour elle-même : la grammaire, sans que cette dernière soit jamais nommée dans les textes anciens.» (Ildefonse, 1997, p. 134).

Dans le même temps, les Stoïciens ont forgé une nouvelle terminologie axée sur la désignation du prédicat, qu'ils lèguent aux Alexandrins. Ils leur laissent ainsi la possibilité d'analyser le syntagme verbal et de techniciser la grammaire. Les Alexandrins disposent alors d'un double héritage conceptuel et terminologique. D'un côté, les concepts stabilisés de la philosophie péripatéticienne ; le couple *onoma/rhema* va perdurer dans la tradition grammaticale grecque et latine et constituer le fondement des parties du discours. De l'autre, les typologies verbales reposant sur les classifications et désignations stoïciennes.

2.3. Apollonius Dyscole

Apollonius remanie le classement des prédicats vers une structure privilégiée et emploie la notion de transitivité, avec les verbes, mais aussi en relation avec le pronom.

2.3.1. Théorie des prédicats et construction verbale : un héritage mitigé

L'impact de la logique stoïcienne sur Apollonius est difficile à évaluer. L'attitude d'Apollonius à l'égard de l'analyse des Stoïciens reste complexe et ambiguë. En effet, il la cite⁷³ mais sans en reprendre le cadre théorique :

Si en la citant, il reconnaît son importance la désinvolture avec laquelle il l'exploite pour ses besoins propres laisse entrevoir qu'il se soucie peu d'entrer vraiment dans la logique qui la sous-tend. (Lallot, 1997, note 42, p.50)

Pareillement, selon Ildefonse :

Apollonius apparaît utiliser la référence aux stoïciens de manière sélective (..) au détour de ses analyses, il peut mentionner, sans pour autant les reprendre, certains points de doctrine stoïcienne.⁷⁴(1997, p. 269).

Par ailleurs, Apollonius, comme nous l'avons déjà vu, emploie une terminologie éclectique, mêlant le vocabulaire substantialiste d'Aristote à celui de la physique stoïcienne des corps :

On rencontre beaucoup de terminologie stoïcienne, dont la consistance conceptuelle est plus ou moins effacée au fil des analyses de la syntaxe. (1997, p. 269)

Mais le fait est que le classement des prédicats stoïciens est connu et remanié par Apollonius :

⁷³ Les citations des Stoïciens par Apollonius constituent ainsi la principale source d'information pour nous.

⁷⁴ Notamment pour l'énoncé des parties de l'énoncé, quand il aborde l'infinitif, Apollonius renvoie à leur traitement du verbe et à la classification des prédicats.

Il rapporte exactement, sans la reprendre, la terminologie stoïcienne des accidents ou prédicats et des moins qu'accidents, rendant implicitement hommage à la discrimination des stoïciens sur des problèmes syntaxiques particuliers (statut de l'infinitif, constructions verbales spécifiques avec les cas obliques), qu'il examine à son tour. (Ildefonse, 1997, p. 36).

Cependant, il réoriente les classements des Stoïciens et s'en démarque par deux points.

2.3.2. Réorientation du classement des prédicats stoïciens

Tout d'abord, alors que selon Porphyre dans les structures de quasi-prédicat comprenant un cas oblique à gauche⁷⁵, le prédicat est prédiqué du cas, Apollonius rétablit un cas direct. En effet :

Apollonius, qui n'opère jamais avec la notion d'impersonnel, répugne également à l'idée qu'une phrase puisse être complète sans cas direct, le principe de l'autoteleia selon lequel une phrase complète doit comporter au minimum un nom et un verbe reçoit ici une interprétation restrictive : le nom doit être au cas direct. (Lallot, 1996, p. 39).

Par conséquent, *Sokratei* en tant qu'oblique « ne peut être que dans une position que nous dirions de complément et le sujet est instancié sur le mode de l'ellipse » (ibid.). C'est là selon Lallot « une prise de position théorique importante de la part d'Apollonius : le refus de laisser les obliques empiéter sur le domaine du cas direct » (ibid.)⁷⁶. En d'autres termes :

(...) partout où il le peut, Apollonius s'ingénie à retrouver le schéma de la phrase complète transitive : cas direct + verbe personnel + cas oblique (ibid.)

Apollonius s'inscrit ainsi « dans une théorie unitaire de la syntaxe des cas obliques » (op. cit., p. 40). Mais cette orientation pose des problèmes qui ne sont pas abordés :

Que devient cette analyse quand *melei* étant traité comme moins que quasi-prédicat, il reçoit un deuxième oblique (génitif) qui sémantiquement occupe la place dévolue, dans la syntaxe du quasi-prédicat, au cas direct sous-entendu : *sokratei melei Ailkibiadou* « Socrate se soucie d'Alcibiade ». A cette question, Apollonius ne répond pas. (ibid.).

Par ailleurs, Apollonius distingue entre les verbes construits avec un cas direct qui donnent un sens complet, et ceux qui n'offrent qu'un sens à moitié complet car ils nécessitent un cas oblique : « moins que prédicats ».

En somme, ce que nous pouvons dire c'est que la description de la saturation de la valence verbale par la typologie prédicative des Stoïciens est recentrée chez Apollonius autour de deux constructions : l'association du cas direct au verbe, et la répartition d'un cas direct et d'un cas oblique autour du verbe transitif. Lallot affirme que « c'est là chez Apollonius Dyscole, ce qui constitue le noyau de l'*autoteleia*, c'est à cela qu'il faut ramener, autant que faire se peut, les constructions qui semblent s'écarter de ces deux formes pleines » (Lallot, 1996, p. 39). Pareillement pour Ildefonse : « la forme canonique de l'énoncé stoïcien se trouve retraduite

⁷⁵ Dans la classification des prédicats selon les cas décrite supra, il s'agit de la construction 2) cas oblique + verbe, exemple : *Sokratei* (datif) *metamelei* « il y a regret pour Socrate, Socrate a du regret », le verbe est dit « *parakategorema* » c'est à dire quasi-prédicat.

⁷⁶ Un deuxième cas illustre ce parti pris ; le cas accusatif sujet de l'infinitif dans "il faut nous écrire" (*il faut que nous écrivions*) est analysé non pas comme : *il faut* (*nous* (acc. Sujet) - *écrire*), mais de la façon suivante : *écrire* (cas direct sujet) *faut* (=manque) à *nous* (cas oblique cplmt).

dans la prédominance apollonienne de la construction active transitive » (Ildefonse, 1997, p. 37). Ceci s'observe aussi au moyen de la présentation des cas par rapport à la diathèse. Les cas suivent un ordre décroissant selon leur importance dans la diathèse verbale : cas direct, accusatif, génitif, datif, ce qui met à l'honneur le cas accusatif. Selon Ildefonse, cet ordre

(...) apparaît solidaire chez Apollonius de la recension des diathèses et de ce que Jean Lallot appelle une « dégradation progressive de la transitivité », cas direct = agent, accusatif = reçoit diathèse active, génitif = cas de la possession et disposition passive, datif = diathèse égale, vocatif = place marginale. (Ildefonse, 1997, p. 283).

On a donc chez Apollonius « une conception 'graduelle' de la transitivité » (Colombat, 2003, p. 10) :

La diathèse transitive est privilégiée : elle met en jeu le plus souvent des personnes ; elle est graduelle et implique une spécialisation des cas ; l'accusatif exprime la plus forte transitivité, le génitif est lié au passif, le datif exprime une prestation ou échange. (op. cit., p. 11)

Les prédicats sont également classés selon la diathèse verbale, notion clef chez Apollonius, ce classement aboutissant à une typologie des constructions proprement verbales mettant en jeu la notion de transitivité, reliée aussi à la « personne ».

2.3.3. La transitivité

La notion de transitivité n'est absolument pas théorisée chez Apollonius et les termes même de *transitif* et *intransitif* sont peu employés. En revanche elle se rattache à la diathèse du verbe.

2.3.3.1. Le classement des verbes selon la diathèse verbale

Chez Apollonius, la diathèse active ou passive est une des caractéristiques essentielles du verbe avec le temps (Lallot, 1997, p. 192, vol. 2). Elle apparaît dans la définition du verbe du livre III, où Apollonius propose d'examiner en relation avec le verbe : les modes, le temps, la diathèse active/passive/moyenne, les personnes, la compatibilité avec les diathèses active et passive ainsi que la nécessité de cas obliques pour certains verbes et le choix des cas (op. cit., p. 225, vol. 1). Le terme de diathèse est néanmoins polysémique (op. cit., p. 62, p. 147, vol. 2). Il peut être entendu en un sens morpho-sémantique-syntaxique large :

(...) le mot fait référence aux aptitudes, sémantiquement déterminées, qu'ont les verbes de former des constructions plus ou moins différenciées avec un ou plus d'un actant – fondamentalement agent et patient- et à la morphologie verbale correspondant à ces constructions – fondamentalement forme active et forme (médio)passive. La 'diathèse' est donc un concept à la fois morphologique (la 'voix' verbale) et sémantico-syntaxique. Ce dernier aspect est sans aucun doute celui qui explique pourquoi les grammairiens ont ici adapté à leur usage un terme qui, chez Aristote, désigne la 'disposition' : la diathèse est le procès verbal en tant qu'il reflète la disposition de ses actants, disposition active de l'agent, ou personne disposante, disposition passive du patient, ou personne disposée. (op. cit., p. 241)

Les verbes sont donc distingués en trois principales catégories : actifs comme *je frappe*, passifs comme *il est frappé*, moyens comme *je vis* (op. cit., p. 254-255, vol. 1). Apollonius ne parle pas de « verbe transitif »⁷⁷ mais occasionnellement de « diathèse transitive » (op. cit., p. 256). La diathèse transitive impose un cas oblique comme le génitif, l'accusatif ou le datif car la transition s'opère du cas direct au cas oblique vers lequel transite l'action. Selon Ildefonse :

Le caractère canonique de la diathèse active transitive atteste une fois encore l'ancrage de l'analyse grammaticale dans l'économie physique des corps, et dans l'ordre des signifiés qui le restitue, ainsi qu'une détermination par la causalité qui fonde l'analyse du schéma diathétique. L'activité se traduit en relations causales : cas droit de la causalité agissante ou contenante, accusatif de la causalité aidante » (Ildefonse, 1997, p. 351).

Encore une fois c'est la structure cas direct-verbe-cas oblique qui est privilégiée. La primauté de la diathèse active transitive est prégnante et l'accusatif devient le cas emblématique de la diathèse active. La diathèse passive est décrite comme renversée c'est-à-dire qu'elle désigne une activité identique chez les deux personnes mais orientées de façon inverses, le génitif étant interprété avec une valeur causative. Pour Ildefonse la répartition des verbes en actifs, passifs et neutres provient du classement des prédicats droits, renversés et réfléchis des stoïciens : « les prédicats signifiés du verbe en logique stoïcienne sont ici traduits en diathèses verbales » (Ildefonse, 1997, 347).

Ce classement des verbes selon la diathèse est à l'origine du classement des verbes chez Priscien qui leur adjoint deux autres catégories : les communs et déponents. Cependant la transitivité chez Apollonius se rapporte aussi à la personne : « la présence des verbes opère la transitivité des personnes » (Ildefonse, 1998, p. 70 citant Apollonius, *Du pronom*).

2.3.3.2. La notion de personne et la transitivité

Le terme de « personne » (*prosopon*) est ambigü chez Apollonius mais on peut affirmer qu'il recouvre au moins trois significations principales. Il peut désigner le participant au procès, la « personne physique agissante » (Lallot, 1997, p. 190, vol. 2), mais aussi la « personne grammaticale » qui suit une distribution flexionnelle selon les trois personnes du

⁷⁷ En revanche l'expression de verbe intransitif est mentionnée trois fois (Colombat, 2003, p. 7-8)

pronom, ou encore) « la personne de l'énonciateur » (ibid.). Cette omniprésence de la personne est évidemment concomitante de l'absence de la notion de sujet, le terme d'*hupokeimenon* se distinguant par une « neutralité grammaticale » qui « lui permet de référer aussi bien à l'actant assujetti qu'à l'actant sujet. » (op. cit., p. 243).

Colombat explique en effet que la « diathèse transitive idéale » est pour Apollonius Dyscole celle dans laquelle le verbe exprime une activité et l'objet, à l'accusatif, représente une personne qui subit l'action (Colombat, 2003, p. 8-9). Les difficultés apparaissant lorsque le cas n'est pas un accusatif ; le datif par exemple ne peut refléter le fait que la personne subit l'action, ou lorsque que l'objet désigne un inanimé, ce qui arrive pour les verbes de diathèse active ne connaissant pas de forme passive (op. cit., p. 9)

Priscien développera cette notion de personne en lien avec la transitivité, ainsi que toutes les ambiguïtés qu'elle soulève.

Bilan

En somme , la classification des prédicats et des verbes selon leur diathèse chez Apollonius, héritée des Stoïciens, érige la construction transitive comprenant : un cas droit, un verbe transitif, et un cas oblique, comme modèle. Pour une phrase congruente il faut un cas oblique plus un cas direct : « le caractère canonique de la diathèse transitive détermine l'affinité du cas droit et de l'accusatif » (Ildefonse, 1997, p.412). Dès lors, la satisfaction de l'exigence de complétude passe par la réalisation de la transitivité.

2.4. Donat et les « genres » du verbe

Donat dénombre sept accidents du verbe : qualité, conjugaison, genre, nombre, figure, temps, personne (Colombat, 2004, p. 2, Holtz, 1981, p. 632) et transmet ainsi la tradition des catégories associées au verbe dont le « genre » fait partie. Les genres du verbe ou « genera verborum » sont au nombre de cinq : actif, passif, neutre, déponent et commun (Holtz, 1981, p. 635).

Les actifs se terminent en -o et peuvent se passiver en -r comme *lego* (je lis)/ *legor* (je suis lu), les passifs se terminent en -r et peuvent devenir actifs comme *legor/ lego*, les neutres se terminent en -o mais pas en -r comme *sto*, *curro*, ou en -i, -um, -t comme *pudet* (ibid.), les déponents se terminent en -r exclusivement comme *vivor*, *conluctor* (je lutte contre) et les communs se terminent en r aussi et ont un sens actif ou passif comme dans *crimino te* (je t'accuse) et *crimino a te* (je suis accusé par toi) (Holtz, 1981, p. 636, Colombat, 1999, p. 265-266).

Le livret de Donat constitue un modèle pour la constitution de la grammaire occidentale et va avec les *Institutiones* de Priscien être à l'origine de la grammaire latine étendue servant de cadre pour les premières descriptions du français. Les deux opus diffèrent nettement. L'ouvrage de Priscien apparaît comme un ouvrage savant, de volume important, plutôt destiné aux maîtres (Colombat, 1999, p. 23)⁷⁸ alors que le manuel de Donat est élémentaire, comme nous l'avons déjà vu. En outre, il semble que le modèle donatien se soit plutôt implanté en Europe du Nord par le relais des commentaires et traduction des Irlandais notamment (Holtz, 1981, p. 264-314) ; ainsi Despautère suit ce modèle (Colombat, 2004, p. 2), alors que l'ouvrage de Priscien est plutôt suivi par les humanistes italiens (Colombat, 1999, p. 223-280). Mais les deux diffusent un classement des verbes stable.

2.5. Priscien

Les *Institutiones* de Priscien marquent une étape dans l'histoire des notions de transitivité et de régime car le grammairien y énonce plusieurs typologies ; une concernant les prédicats, et deux autres déterminantes pour l'analyse du verbe et de son complément en français : celle des « genres » du verbe, et celle des constructions.

Voyons tout d'abord comment Priscien reprend le classement des prédicats d'Apollonius et des Stoïciens et le modifie.

2.5.1. Evolution des prédicats stoïciens

En effet, ce ne sont plus les prédicats qui sont caractérisés selon la présence et la forme du cas, ni les verbes, mais c'est l'ensemble de l'énoncé et les rapports entre les mots qui sont caractérisés selon le degré de congruence. Priscien traduit les termes grecs et supprime une catégorie dans le classement des Stoïciens⁷⁹.

Pour la première structure : cas direct –verbe intransitif ; *Sokrates peripatei* "Socrate marche" où Socrate est nominatif et le verbe est appelé *katagorema* "prédicat", Priscien parle de : *dignitates* ou *congruitates* c'est-à-dire de "rapports homogènes". L'exemple donné est *Apollonius ambulat* « Apollonius marche ». De même qu'en grec, il s'agit d'une construction avec nominatif seul.

Pour la seconde structure : cas oblique – verbe ; *Sokratei* (datif) *metamelei* "il y a regret pour Socrate, Socrate a du regret" où Socrate est au datif et le verbe est *parakatagorema* "quasi-

⁷⁸ L'ouvrage de Priscien ne connaît une répercussion que tardive pour Holtz : « un des premiers occidentaux à lire les *Institutiones* fut Cassiodore » (op. cit., p. 244), qui vit autour de 540. Priscien cite d'ailleurs Donat et fait une série de « renvois implicites » (op. cit., p. 240-241)

⁷⁹ Nous nous appuyons ici sur l'article de Baratin (1994).

prédicat", Priscien parle de *minus quam congruitates* c'est-à-dire de "rapports quasi-homogènes". L'exemple est *Cicero servat patriam* « Cicéron sert la patrie ». Il est décrit comme une construction avec transition d'une personne à une autre. Alors que l'exemple grec ne présentait pas de cas direct et seulement un cas oblique, l'exemple latin est discordant formellement car il présente un cas nominatif et un cas accusatif.

La troisième structure ; cas direct –verbe transitif ; *Sokrates philei* "Socrate aime", où Socrate est au nominatif et le verbe est *elatton è kategorema* "moins que prédicat", n'est pas évoquée par Priscien.

Pour la quatrième structure ; cas oblique -verbe -cas ; *Sokratei melei Alkibiadou*, il y a souci d'Alcibiade pour Socrate, Socrate se soucie d'Alcibiade, où Socrate est nominatif et Alcibiade est génitif ; le verbe *elatton è parakategorema* " moins que quasi-prédicat", Priscien parle d'*incongruitatem* c'est-à-dire "rapport hétérogène" . L'exemple latin proposé est : *placet mihi venire ad te* « il me plaît de venir chez toi ». Il s'agit d'une construction avec deux cas obliques, qui est discordante avec l'exemple grec.

En observant le reclassement des prédicats stoïciens par Priscien nous pouvons formuler plusieurs remarques.

Tout d'abord, la caractérisation des structures par degré de rapprochement avec le prédicat, structure intransitive saturée, est transformée en une appréciation des rapports entre les mots d'après le principe de congruence. Nous avons vu que cette notion, issue de la traduction du terme d'Apollonius, se généralise chez Priscien et sert à caractériser la construction des mots les uns avec les autres selon un certain ordre. Nous constatons qu'ici elle intervient dans le classement des prédicats, pour qualifier l'absence, la présence, la forme des cas autour du verbe, et la congruence se substitue à ce que nous identifions dans le classement des prédicats stoïciens au critère de la transitivité du verbe. La congruence est d'autant moins forte qu'il y a complémentation du verbe par une autre fonction que le sujet, et le degré de congruence des structures est apprécié comparativement à la structure 1. Est considérée comme homogène et "congruente" la construction du verbe intransitif avec le nominatif, est considérée comme "quasi-homogène" la construction du verbe transitif avec nominatif et accusatif, et est considérée comme "moins qu'homogène" la construction à verbe impersonnel avec deux cas obliques.

S'ajoute à ce critère celui de la construction personnelle ou non du verbe. En effet, le cas 1 présentant un verbe intransitif avec nominatif, est considéré strictement congruent, par rapport au cas 4 présentant un verbe impersonnel avec deux cas obliques jugé incongruent.

Selon Baratin, la classification des prédicats a subi une véritable évolution. Chez Diogène Laërce, il ne s'agit pas d'un classement des verbes mais bien des modes de construction verbale nécessaires pour produire un prédicat. Apollonius recentre cette typologie autour du verbe :

tout en étant présenté comme un terme spécifiquement stoïcien le *kategorema* d'Apollonius procède donc d'une évolution qui place dans le cadre du verbe une catégorie qui à l'origine relevait de l'énoncé. (Baratin, 1994, p. 77).

De plus, la structure : cas direct + verbe + cas oblique, est privilégiée face à celle de : cas direct + verbe, qui est marginalisée. La classification de Priscien représente un degré supplémentaire dans cette évolution. La notion de *congruitas* ; "homogénéité", "congruence", étend sa portée à l'ensemble des éléments de l'énoncé ; il ne s'agit plus de définir des prédicats ni d'identifier des constructions verbales car la nature du rapport verbe/cas vient caractériser l'énoncé entier et ses parties :

Par rapport aux autres types d'énoncés, l'assertion minimale paraît caractérisée par l'homogénéité des liens qui unissent les constituants les uns aux autres, et les autres énoncés seront donc analysés en fonction de cette notion d'homogénéité. (op. cit., p. 78).

Cette extension de la congruence sur le plan syntaxique va de pair avec l'éviction de la notion de prédicat :

Ce déplacement suppose la perte de vue complète de la spécificité de la notion de prédicat à l'intérieur de l'énoncé et finalement donc l'absence de cette notion. (ibid.).

La disparition du prédicat s'établit parallèlement au renforcement du principe d'ordre naturel et parfait. Lorsque les éléments sont liés de façon parfaite et complète il y a homogénéité ou congruence, en revanche lorsque les éléments ne sont pas tous liés les uns aux autres ou bien de façon indirecte, il y a hétérogénéité ou incongruence. Priscien se place dans une problématique différente de celle des Stoïciens car l'énoncé est considéré comme un assemblage des parties du discours et régi par le principe de l'ordre des mots.

Le concept de transitivité est nommé et développé ailleurs que dans le classement des prédicats.

2.5.2. La transitivité notion transversale

Inspiré par Apollonius, Priscien accorde à la transitivité « une large place qui dépasse amplement l'association du nom et du verbe » (Colombat, 2003, p. 12). Il emploie notamment de façon significative les termes de *transitio*, *intransitive*, *transitive* (ibid.) ce qui n'était pas le cas chez Apollonius. Priscien reprend le sens physique admis de la notion de transitivité dont nous avons vu l'origine :

C'est une notion sémantique au départ. Il s'agit initialement de la *transitio* c'est-à-dire du passage qui s'effectue ou ne s'effectue pas d'une *persona* (personne) à une autre à l'occasion du procès exprimé par le verbe. (Colombat, 2003, p. 153).

Mais chez il en fait une notion transversale apparaissant dans plusieurs descriptions et cumulant plusieurs aspects⁸⁰. Elle fonde le classement des différentes constructions du verbe, mais intervient aussi dans le classement des « genres » du verbe avec d'autres critères, et précise certains points dans la syntaxe du pronom, en relation avec la notion de « personne »⁸¹.

2.5.2.1. Le classement des verbes selon la « *transitio* »

Chez Priscien la construction peut être :

- *intransitive* : elle est caractérisée par le nominatif ou le vocatif
- *transitive* : elle appelle des cas obliques⁸².

Les verbes appartiennent alors à deux catégories principales selon un critère de « complétude sémantique » (Colombat, 2003, p. 155) :

1° les verbes transitifs qui demandent des cas obliques

2° les verbes absolus qui ne demandent pas de cas.

Les premiers correspondent aux verbes pour lesquels il y a passage d'une personne à une autre par l'intermédiaire du verbe ; Priscien parle de *transitio personarum*, ils se construisent avec un cas direct et un cas oblique qui ne se restreint pas à l'accusatif. Ainsi la structure transitive est ouverte :

Tous les cas obliques sont présentés comme susceptibles de se construire avec un verbe transitif, dans une conception graduelle de la transitivité. (Baratin, 1998, p. 17).

C'est ce que Colombat nomme une conception « large » de la transitivité (Colombat, 2003, p. 169) « selon laquelle *transitif* s'oppose à *absolu* et implique la construction du verbe avec un cas quelconque. » (ibid.).

Priscien formule aussi un classement des « genres » du verbe reposant sur la *significatio* qui vient se superposer au classement selon la *transitio*, le point d'achoppement entre les deux projets étant la notion de transitivité :

⁸⁰ Nous nous référons pour les développements qui vont suivre aux travaux de Colombat sur la transitivité (2003, 2006, à par.) et à Baratin (1998)

⁸¹ La notion intervient aussi dans l'analyse du participe, et des prépositions (Colombat, 2003, p. 12).

⁸² Cette distinction est mentionnée dans les livres 17 et 18.

La transitio et la significatio étant des notions sémantiques bâties l'une sur la notion de passage de personne à personne, l'autre sur celle d'action/passion, il était inévitable qu'elles se rencontrent et c'est effectivement le cas dans un passage du livre XVIII consacré à la construction de verbes en fonctions de leurs « genres ou significations ». (Colombat, 2003, p. 156).

En somme, Priscien présente un classement des verbes en fonction de la transitivité doublé d'un classement des verbes selon le genre, « sans qu'il y ait encore d'articulation explicite entre les deux, comme ses successeurs tenteront de la faire par la suite » (Colombat, 2003, p.155).

2.5.2.2. Le classement des verbes selon la « significatio » : les « genres » du verbe⁸³

Le genre du verbe fait partie des huit accidents du verbe⁸⁴ : signification ou genre (*significatio vel genus*), temps, mode, espèce (dérivation), figure (composition), conjugaison, personne avec le nombre (Colombat, 2004, p. 2). Priscien établit la liste des « genres » du verbe⁸⁵ au livre 8 : passif, actif, neutre, commun, déponent.

C'est la répartition des grammairiens grecs des verbes en trois groupes : actifs, passifs avec génitif, moyens ou intransitifs, qui semble être à l'origine du classement des verbes chez Priscien. Cependant le grammairien adjoint au classement grec et à l'énoncé des genres du verbe, deux nouvelles catégories : le genre dit commun et celui des déponents.

Nous allons détailler ce classement et montrer que la notion de « genre » est complexe car elle mêle différents critères et concepts différenciés en grammaire moderne. Elle regroupe la définition de la diathèse (organisation des actants du procès), de la voix verbale (active, passive, pronominale), et celle de la forme des verbes⁸⁶.

2.5.3.2.1. Les définitions des classes de verbes

Le verbe actif est défini ainsi :

⁸³ Nous suivons principalement les écrits de Colombat 1999 et 2004 pour exposer cette question centrale.

⁸⁴ Les catégories d'accidents du verbe seront présentes chez la majorité des premiers grammairiens du français comme Meigret (1550) et Robert Estienne (1557).

⁸⁵ Le « genre » du verbe est présenté comme parallèle au « genre » du nom (masculin, féminin, neutre, commun, épïcène), la comparaison des catégories est intéressante (Colombat 1999, p. 265 et 267).

⁸⁶ Colombat explique que les latinistes mettent un point d'honneur aujourd'hui à séparer les deux : « Pour régler ces questions, les latinistes tiennent beaucoup à établir une distinction entre voix et diathèse, qui permet d'isoler d'un côté le morphologique, le signifiant, et de l'autre le sémantico-fonctionnel, en l'occurrence le rapport qui unit le sujet grammatical au procès exprimée par le verbe. » (Colombat, 1999, p. 264)

On appelle verbes proprement actifs ou réguliers (*verba proprie activa vel recta*) ceux qui, se terminant en *o*, et faisant à partir d'eux des passifs par adjonction de *r*, à l'instant même où ils sont prononcés, peuvent passer dans celui en qui se fait l'action et sont conjoints au génitif, au datif ou à l'accusatif, par ex. *abstineo irarum* (je m'abstiens des colères) (...), *impero tibi* (je te commande), *maledico tibi* (je t'outrage), *invideo tibi* (j et'envie), *oro te* (je te prie), *amo te* (je t'aime), *accuso te* (je t'accuse). (Priscien, I.G., 1. VIII, GL2, p. 374, trad. Colombat cité dans Fournier, N., 2002, p. 42, note 19)

Le verbe actif se termine donc en *-o*, peut subir une transformation passive, et se construit avec un accusatif ou un autre cas⁸⁷. Le verbe passif lui se termine en *-or*, comme *amor*, je suis aimé, et peut subir une transformation active. Le verbe neutre correspond à la terminaison en *-o* et à l'absence de passif. Mais Priscien distingue plusieurs sous-catégories à l'intérieur de cette classe des neutres⁸⁸ :

- les neutres de signification active comme *facio te*, je te fais ; *noceo tibi*, je te nuis.
- les neutres de forme active mais à sens passif (Colombat, 2004, p. 7) comme *vapulo a te*, je reçois des coups de toi⁸⁹.
- les proprement neutres sans transition de personne comme *spiro*, je respire, *ambulo*, je me promène
- les neutres de signification active avec transition vers du non humain, comme dans *percurro forum*, je parcours le forum ; *prandeo piscem*, je déjeune d'un poisson
- les neutres de signification passive ou auto-passifs marquant « une passion interne » comme *rubeo* je suis rouge, *titubo* je chancèle.

Il est clair que « le développement de Priscien sur la question (des neutres) est pour le moins complexe et que l'adaptation au français n'est pas facile. » (Colombat, 2004, p. 7). La classe des neutres sera simplifiée.

Les verbes communs ont une terminaison en *-or* mais ont une signification active ou passive.

Ils sont définis ainsi :

Il y a d'autres verbes qui, bien que ne partant pas d'actifs, ont cependant toujours une forme passive (terminaison *-or*). Et parmi eux, certains signifient avec la même forme la même chose, c'est-à-dire l'action et la passion, par ex. *osculor te*, je te donne un baiser et *osculor a te*, je reçois un baiser de toi, *crimino te* je t'accuse et *crimino a te* je suis accusé par toi. (I.G. VIII, G.L. 2, p. 378, trad. Colombat, cité dans Fournier, 2002, p. 53)

Le verbe déponent a une forme passive en *-or*, mais une signification active, quelques uns peuvent se construire avec l'accusatif comme *sequor*, je suis.

Comme nous le voyons, les définitions des « genres » du verbe mêlent différents critères :

⁸⁷ Nous reprenons ici la synthèse de Colombat 2004, p. 7.

⁸⁸ Nous nous référons pour les sous-classes des neutres à Fournier, N., 2002, p. 47, note 31 (citant les *Institutiones*. VIII, *Grammatici Latini* 2, p. 375-378, trad. Colombat).

⁸⁹ Colombat précise que « Priscien utilise « neutropassiva » pour les semi-déponents (*gaudeo*, *gausisus sum*). C'est dans la suite de la tradition que le terme sera appliqué aux verbes de forme active mais de sens passif. » (Colombat, 2004, p. 7, note 11)

Le genre ou la signification est une catégorie complexe combinant plusieurs critères ; morphologique (opposition de deux séries de désinences distinctes), sémantique (nature du procès exprimé par le verbe en termes d'action vs passion), syntaxique (possibilité de transformation passive, construction du verbe avec tel ou tel cas). (Colombat, 2004, p. 6)

2.5.3.2.2. Un classement multi-critères

Le classement des genres du verbe en cinq catégories : actif, passif, neutre, commun ou absolu, déponent, repose sur la combinaison de différents critères.

Le premier est l'opposition morphologique, symbolisée par l'opposition de la première personne : o\ or.

1° le critère morphologique

Le critère morphologique opposant les formes en -o et en -or est premier, ensuite sont distinguées des « espèces » (Colombat, 1999, p. 266). Les formes en -o comprennent les actifs et les neutres, et les formes en -or les passifs, communs et déponents. Dans les formes se terminant en -o, le verbe actif signifie toujours une action et se transforme en passif alors que le neutre ne permet pas de produire un passif. Dans les formes en or, le passif signifie la passion et correspond au strict retournement du verbe actif, le commun peut signifier l'action ou la passion, et le déponent est assimilable au commun.

Outre le critère morphologique, ce qui semble primer c'est le sémantisme des verbes actif ou passif et les rôles d'agent et patient des actants.

2° le critère sémantique

Priscien explique qu'actifs, passifs et communs ont une signification déterminée, alors que celle des neutres et déponents est variable. Le verbe actif repose sur la signification d'un acte ou action⁹⁰ et le verbe passif sur celle d'une passion. Par contre, certains déponents peuvent être rapprochés des passifs ou actifs selon leur sens lexical, et les neutres peuvent accepter une construction de sens passif comme *vapulo* « je suis frappé ».

Les genres du verbe reposent aussi sur la forme du cas suivant le verbe.

3° le cas du verbe

Le type de cas n'est pas déterminé par le genre du verbe de façon exclusive, mais le genre fournit des instructions pour sa construction. L'actif se construit avec l'accusatif, le génitif ou le datif. Le passif avec *ab* suivi de l'ablatif, ou bien avec le datif.

Par ailleurs, le critère syntaxique n'est pas inexistant et repose sur la passivation et la notion de transitivité d'ordre sémantico-syntaxique.

4° le critère syntaxique

⁹⁰ A l'exception des verbes de crainte comme *timeo* (Colombat, 2005, p. 13).

La possibilité de retournement à la voix active apparaît clairement :

L'actif peut donner naissance à un passif, et inversement, mais les grammairiens anciens préfèrent voir deux classes séparées plutôt que deux états d'un même verbe ; le neutre, qui deviendra notre intransitif, ne le peut pas, pas plus que le déponent, le premier parce que son intransitivité empêche la transformation, le second par ce qu'il a déjà des formes passives. Le commun est pour les Anciens celui qui hésite entre l'actif et le déponent. (Colombat, 2004, p. 6)

En outre on peut mentionner l'exemple de *facio* qui est classé neutre non actif bien qu'il soit transitif parce qu'il n'accepte pas la transformation passive.

La transition de l'acte dans une personne ou un homme qui le reçoit est présentée comme une caractéristique essentielle du verbe actif et elle s'oppose à la transition possible des neutres ou déponents exprimant une action transitive vers « n'importe quoi » (Priscien cité dans Colombat, 2004, p. 15).

Tableau récapitulatif

On peut donc récapituler le classement ainsi à partir de la synthèse de Colombat :

1. Les verbes se terminant en –o

1.1. espèce active

- signifie un acte
- produit la passive

1.2. les neutres

- significations variées
- ne produisent pas de passif

2. les verbes se terminant en –or

2.1. espèce passive

- signifie la passion
- provient des actifs

2.2. espèce commune

- signifie action et passion

2.3. déponente

- dépose une des deux significations

En outre, il faut ajouter que le verbe substantif est mentionné par Priscien selon Clerico (1982, p. 345, note 49) et Lardet (1997, p. 177, note 34) dans le livre 8, 51 (G.L. 2, 414).

Nous proposons un tableau sur le modèle de Chevalier (Chevalier, 1968, p. 37) contenant les différents critères définitoires utilisés.

Ci-contre : Critères utilisés	Formes en -O		Formes en -OR	
Ci-dessous : Genre des verbes	Sémantique	Syntaxique	Sémantique	Syntaxique
ACTIF	signifie l'action s'oppose au neutre s'oppose au passif	<p> passe dans une personne qui reçoit l'action se construit avec les cas accusatif, génitif ou datif a toujours un passif </p>		
PASSIF			<p> signifie la passion s'oppose aux commun et déponent ayant un sens actif </p>	<p> issu du retournement de l'actif se construit avec un ablatif ou datif </p>
NEUTRE OU ABSOLU	a des significations variées	<p> ne produit pas de passif passe dans un inanimé </p>		
COMMUN			<p> signifie l'action commela passion ce qui dépend du contexte </p>	<p> seule la construction indique s'il s'agit d'actifs ou de passifs construction avec ablatif possible </p>
DEPONENT			<p> dépose une des deux significations </p>	<p> se construit de façon stable </p>

Le premier critère est bien morphologique mais les sous-catégories sont différenciées au moyen des critères syntaxiques et/ou sémantiques.

Cependant les choses ne sont pas aussi simples et des zones de confusion persistent dans le discours de Priscien parfois confus. Nous prenons comme exemple la définition du neutre. Priscien dit qu'il a des « significations variées », ce qui laisse entendre qu'il a une signification active ou passive, comme le verbe commun. Mais ce dernier est commun aux deux autres sortes active et passive car « un même verbe peut participer aux deux diathèses » (Colombat, 1999, p. 267), de sorte que les limites entre les classes ne sont pas toujours nettes⁹¹.

Pourtant, ce classement « relativement bien réglé » (op. cit., p. 268). en cinq catégories se transmet chez les successeurs de Priscien. Il sera « particulièrement important » chez les Humanistes italiens car « il sert de socle à l'essentiel de la syntaxe » (ibid.) centrée sur le verbe et l'identification des sous-catégories selon la construction. Mais nous verrons que Despautère, par exemple, décrit la construction des verbes sous un autre angle.

La problématique de la transitivité mêle deux descriptions linguistiques. Premièrement, celle des types de construction relevant de la *constructio*, exposée dans les livres 17 et 18 : transitio/intransitio, deuxièmement celle des genres du verbe exposée dans le livre 8. La transitivité apparaît clairement ici comme une notion transversale aux deux analyses : syntaxique et diathétique ; on ne peut qu'observer « une corrélation forte entre la transitivité et la voix verbale » (Colombat, 2003, 153). S'ajoutent à ces développements, celui sur la construction des pronoms.

2.5.2.3. La transition de la personne et le pronom

Les passages des livres 17 et 12 portant sur la construction des pronoms sont plus clairs que ceux vus précédemment et « on comprend qu'il ait pu donner lieu, dans la suite de la tradition, à la quadripartition des constructions en : transitive, intransitive, réfléchie et rétransitive. » (Colombat, 2005, p. 16). Chez Priscien ces distinctions ne sont pas aussi nettes, il ne parle pas de « construction intransitive » mais emploie l'adverbe *intransitive* (ibid.).

Dans le texte, la transitivité ne sollicite pas « les propriétés du verbe » mais « des rapports entre les personnes, d'où découlent des types de construction quand un verbe intervient. » (ibid.). On peut distinguer trois sortes de constructions ; la *transitio* qui s'oppose à la *reciprocatio* et la *retransitio* qui est une variante de la précédente. Les deux premiers cas

⁹¹ Pour des précisions supplémentaires très fines à l'appui du texte on peut se reporter à Colombat, 2005, p. 13-16.

sont évoqués par comparaison du fonctionnement des pronoms selon leur rang (ou personne). La troisième personne peut se porter sur une autre transitivement alors que les première et deuxième soit « se réfléchissent sur elles-mêmes » (*se reciprocantur*) :

La première et la deuxième personne (...) se réfléchissent (*se reciprocantur*), c'est-à-dire se réfractent (*refriguntur*) en elles-mêmes (...) comme *misereor mihi, misereris tui* (j'ai pitié de moi, tu as pitié de toi), *noceo mihi, noces tibi* (je me nuis, tu tenuis), *laudo me, laudas te* (je me loue, tu te loues)» (Priscien, I.G., XVII, GL 3, p. 106, trad Colombat, cité dans Fournier, 2002, p. 44, note 25)

Soit les première et deuxième personnes « passent sur des personnes différentes » (Colombat, 2005, p. 16). Le dernier cas ressortit à l'analyse des pronoms possessifs. Priscien analyse le pronom réfléchi indirect moderne comme un pronom réalisant une *retransition* de la personne (op. cit., p. 17). Mais la propriété de la transition est aussi présentée comme intrinsèque à tous les possessifs dans la mesure où ils expriment une relation entre le possesseur et le possédé (op. cit., p. 17-18).

2.5.2.4. La transitivité et la préposition

Dans le livre 14, Priscien évoque le statut de certaines prépositions traitées comme des adverbes lorsqu'elles ne se construisent pas avec un cas. Il explique alors que le propre de la préposition et sa différence avec l'adverbe est d'exprimer une transition entre personnes différentes :

Dans ce passage, la préposition, permet à la différence de l'adverbe, la transition des personnes. (op. cit., p. 18).

En somme pour Colombat :

Chez Priscien, la transitivité est partout. Elle peut se faire par le verbe, par le pronom (elle est même dans le possessif), par la préposition, ou du moins par certaines prépositions. Si elle est toujours étudiée dans des énoncés avec un verbe, on sent qu'elle est prête à échapper à ce cadre. (Colombat, 2005, p. 19)

Bilan : l'omniprésence de la transitivité

Priscien, n'ayant pas recours à la notion de prédicat, élabore un classement des « genres » du verbe multi-critères qui va servir de modèles aux grammairiens latins de la Renaissance et aux premiers descripteurs du français. En parallèle il mentionne différents types de constructions reposant sur la transition de l'action ou de la personne. Ces deux développements ont en commun la notion de transitivité, qui détachée de son ancrage sémantico-logique originel, sert à décrire et interpréter un grand nombre de constructions en lien avec différentes parties du discours (verbe, pronom, préposition). La transitivité est omniprésente chez Priscien qui lui confère un véritable rôle syntaxique.

La transitivité est utilisée par les Modistes de façon remarquable alors que la notion de régime est théorisée par Hélié pour décrire l'imposition d'un cas, les deux vont alors interférer dans l'analyse de la dépendance syntaxique.

2.6. Le Moyen Age

L'influence de Priscien donne naissance à de nombreux commentaires des *Institutions* au sein d'ouvrages nommés *Sommes* ou *Gloses*, qui reproduisent le texte original et présentent des avis sur le texte, comme la *Summa super Priscianum* de Pierre Hélié datant de 1140-1150⁹² qui devient « l'autorité médiévale en matière de grammaire » (Rosier, 1983, p. 14). D'un autre côté certains grammairiens produisent des grammaires didactiques qui sont en filiation directe avec les *Institutions grammaticales* comme le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu⁹³, que nous avons déjà présenté. Ce que l'on observe chez ces continuateurs de Priscien c'est l'orientation de la transitivité vers un sens formel contemporaine de l'installation de la notion de rection. Les descriptions de la complémentation intègrent ainsi de façon mêlée théorie syntaxique de la transitivité et explications morphologiques, du régime.

En revanche les Modistes perfectionnent l'analyse en distinguant différents types de transitivité appliqués à l'énoncé.

2.6.1. Les continuateurs de Priscien

2.6.1.1. Le régime

Pour Rosier la notion de régime trouve son origine dans l'idée d'exigence formulée par Priscien mais elle se développe au moyen-Age :

La notion médiévale de rection semble avoir pour origine l'idée d'exigence qui se trouve chez Priscien ; certains noms, par leur nature, exigent un cas oblique, comme fils demandant le génitif. (Rosier, 1983, p. 139).

Rosier cite d'ailleurs Pierre Hélié remarquant que Priscien emploie le verbe *exiger* alors que ses contemporains utilise « régir ». Le terme de régir est employé pour désigner la relation du verbe au nominatif par métaphore militaire, le verbe gouvernant le nominatif comme le chef gouverne son armée. Siger de Courtrai lui compare la rection à celle de l'homme sur l'animal, du cœur sur les autres organes. En somme, on peut dire que le régime provient du vocabulaire de Priscien mais est défini à l'aide de différentes images dont le point commun est l'idée d'un

⁹² Chanoine de Poitiers il écrit *Summa super Priscianum*. On connaît aussi les *Glosulae in Priscianum* d'anonymes de la fin du XIème siècle, ou les *Glosae super Priscianum* de Guillaume de Conches.

⁹³ Comme dans le *Grécisme* d'Evrard de Béthune au début du XIIIème siècle (Rosier, 1983, p. 14)

rapport de domination, au Moyen-Age. Cependant, sa définition est variable et la notion n'est pas encore totalement stable au Moyen-Age.

Chez Alexandre de Villedieu la relation entre le verbe et son complément casuel est décrite en termes de rection. Le terme *regimen* est employé par Alexandre de Villedieu dans le chapitre 8 du *Doctrinale* associé à ceux de *rector*, *regere* et *gubernare* Colombat, 1999, p. 428-429). Le lien de rection repose sur l'expression d'un rapport de dépendance, de force, au sein d'un couple régent/régi dérivant de de l'opposition catégoriale aristotélicienne action/passion. Et il est formellement signalé par la flexion casuelle.

Par ailleurs, la relation de régime pose le problème de la hiérarchie entre les deux termes et de ce fait celui de l'orientation de la rection : lequel impose un cas à l'autre? Les comparaisons que Rosier cite s'accompagnent en effet de la formulation d'un rapport de dignité ; la chose gouvernée est moins digne que la gouvernante. Appliquée à la phrase elle crée cependant des problèmes car le nom gouverné par le verbe n'est pas moins digne que lui ontologiquement. Des discussions ont alors lieu et sont à l'origine de la distinction entre la dignité dûe à la signification et celle dûe à la construction (Rosier, 1983, p. 140)

Chez Hélié, c'est bien le verbe qui régit le sujet et non l'inverse :

(...) le verbe, qui signifie une action inhérente, appelle le terme qui désigne ce en quoi elle inhère, c'est à dire le sujet, faute de quoi "l'esprit de l'auditeur reste en suspens"(Chevalier 1968, p. 55).

Mais selon Hélié, il en est de même pour le verbe qui appelle un accusatif à sa suite :

Quand un verbe signifie qu'une action passe d'une substance à une autre, alors le verbe en construction entraîne un cas oblique. Quand je dis Socrate lit, je montre qu'une action s'écoule à partir de Socrate. Mais toujours l'esprit de l'auditeur reste suspendu à ce qui va être signifié par le cas oblique. L'auditeur se demande toujours en effet ce que lit Socrate. Et ainsi, pour une plus grande perfection de la construction, ce verbe tire à lui l'accusatif : Socrate lit Virgile. (Chevalier 1968, p. 55).

Le critère de l'attente du locuteur est aussi particulièrement sollicité par Hélié qui fait du régime un principe de complétude syntaxique, considérée du point de vue de l'auditeur. A l'inverse, chez Villedieu la rection est examinée à partir du terme régi ; il passe en revue les régimes du génitif, du datif et de l'accusatif et de l'ablatif (Colombat, 1999, p. 429).

Le régime est donc globalement défini dans les ouvrages du XIIème siècle comme toute relation qui impose au mot qui le suit sa forme casuelle, "régir un mot" revenant à lui conférer tel ou tel cas. Cette notion est ensuite élargie à tous les rapports exprimant une dépendance à la fois distributionnelle (place) et morphologique (accord).

2.6.1.2.La rection comme principe de dépendance syntaxique

En effet, tous les rapports de dépendance semblent être pensés en termes de rection, notion conceptuellement issue de l'opposition action/passion :

La syntaxe est fondée sur la notion de régime, lien nécessaire qui s'établit entre un principe actif, le recteur, et un principe passif, le régi. Face à ce système fondamental, les autres fonctions sont réunies sous une définition "carere rectore" ; ce sont les exceptions qui correspondent au degré zéro. (Chevalier, 1968, p. 48).

Le couple régent/régi concerne tous les mots mais le nom reste tout de même privilégié dans le rôle du terme régi :

(...) dans le système de la rection, les six cas du nom sont évidemment déterminants, organisant une riche différenciation (..) quant au premier terme, ce peut être n'importe quelle partie du discours, hormis la conjonction. (op. cit., p. 45).

Pour Alexandre, la rection est de nature substantielle :

la rection est un phénomène de subordination substantielle : par sa nature (vis), un terme en gouverne (gubernare) un autre.(Chevalier, 1968, p. 46).

Autrement dit : « la nature du lien découle du terme recteur : quand le terme recteur est un verbe, le lien relève de l'essence du verbe qui est "actio" et "passio". » (ibid.)⁹⁴. La rection relève donc en apparence "d'un rapport de domination substantielle et non d'un accord formel" (ibid.).Cependant, lorsque « le mot régent est suivi de plusieurs mots régis différents, embrassés dans un même sens » cela pose problème car : « il faudrait admettre que la substance est divisée contre elle même. C'est le cas du verbe suivi de deux compléments » (ibid.). L'interprétation sémantique du rapport de dépendance s'accommode mal de constructions qui ne vont pas dans ce sens et nécessite une distinction entre deux types de rection : ainsi, dans la construction à double accusatif le premier est analysé comme « régi par la transition » et le second comme régi « par le sens du verbe ». La résolution de ce type de problèmes implique le recours à l'ellipse : « cette conception d'une grammaire des signes implique nécessairement deux procédures : la commutation et l'ellipse » (op. cit., p. 47).

Bref, l'utilisation de la notion de régime se généralise au Moyen-Age pour signifier l'imposition de tel ou tel cas à un mot. La conséquence de cette focalisation sur le régime est que l'étude de la transitivité se trouve non plus dans la description des constructions des verbes, mais avec les cas :

(...) en effet, ces grammaires bâtissent leur syntaxe autour de la notion de régime en prenant comme point de départ l'élément régi, et non plus l'élément régissant. (Colombat, 2003, 160).

Pierre Hélie fait une utilisation large de la transitivité « dans un exposé fidèle à la fois à l'esprit et à l'ordre d'exposition de Priscien » (Colombat, 2003, 159) mais il la modifie en quelques points.

2.6.1.3. Classement des verbes et transitivité

⁹⁴ Au XIIIème siècle Michel de Marbais déclare : " Il est dans la nature des choses que certaines actions réclament un autre terme extrinsèque et différent de leur agent, tandis que d'autres ne requièrent pas un tel terme ; et il en est qui réclament un terme qui non seulement termine l'action mais aussi qui la reçoive, et d'autres qui requièrent seulement un terme qui la termine, sans que ce terme reçoive l'action en quelque façon" (cité dans Chevalier 1968, p. 55).

Pierre Hélié reproduit les classes de verbes de Priscien mais « Sous une apparente communauté de pensée, la présentation de Pierre Hélié traduit des changements assez profonds par rapport au texte de Priscien. » (Colombat, 2005, p. 19). Premièrement « l'analyse est de type morpho-sémantique, le critère syntaxique de la passivation n'apparaissant pas prioritairement. » (ibid.). En outre « ce ne sont plus la personne, le verbe ou une autre partie du discours qui « passent » ou sont transitifs : c'est dorénavant l'acte qui pass (...) » (ibid.).

Globalement au Moyen-Age le classement des verbes se transmet avec la notion de transition de l'action, doublée du couple sémantique actif/passif. Dans ce système, c'est le pôle verbal qui "appelle" le nominatif ou un cas oblique. Mais toutes les structures ne se conforment pas aux catégories énoncées et de nombreux cas intermédiaires de constructions verbales apparaissent : double cas oblique, construction impersonnelle, construction avec préposition. Hélié oppose ainsi la transition sans préposition et la transition avec préposition considérée comme impropre. On trouve ensuite dans la dernière partie du Moyen-Age et au début du XV^{ème} siècle, surtout dans les ouvrages pratiques, « des présentations intégrant la notion de transitivité, le classement en genres et autres paramètres, comme la division des verbes en verbes substantifs et verbes vocatifs, et verbes accidentels, ou l'opposition entre verbes personnels et impersonnels » (Colombat, 2003, p. 162).

Bref, la transitivité continue d'être utilisée pour caractériser la construction du verbe, mais elle s'applique aussi aux différents types de constructions. Pour Colombat (1998), les grammairiens du Moyen Age conservent les divers types de constructions évoqués par Priscien : transitive, intransitive, réciproque (réfléchie), retransitive, selon que le verbe passe ou ne passe pas d'une personne à l'autre, et selon que l'action revient sur la personne directement ou indirectement (en relation avec le pronom). On peut citer ici Pierre Hélié :

Les quatre espèces de construction sont la transitive, l'intransitive, la réciproque, la retransitive ; et ce sont les quatre genres de construction principaux dont traite Priscien dans son livre ; la construction intransitive est celle dans laquelle il n'y a pas de passage d'une personne à une autre comme Priscianus legit, parce que legit et Priscianus renvoient à la même personne et qu'il n'est pas montré que l'une passe dans l'autre. La construction transitive est quand il y a transition d'une personne à une autre, comme Socrates legit Virgilium. Dans cette construction en effet, il est montré que l'acte de lire est contenu dans Socrate de telle sorte qu'il passe de cette personne dans une autre (...) La construction réciproque est celle dans laquelle on montre qu'une chose agit sur elle-même comme dans « Socrates diligit se » (Socrate s'aime), on montre que l'acte est contenu dans Socrate de sorte que cet acte d'aimer ne passe pas dans une personne différente de Socrate : bien au contraire on montre que Socrate agit sur lui-même (...) la construction retransitive est celle dans laquelle on montre que l'action passe dans une autre personne de telle sorte que la personne subissante agit sur la personne agissante, ainsi « Socrates rogat Platonem ut misereatur ejus » (sic) (Socrate demande à Platon d'avoir pitié de lui. (Pierre Hélie, Summa, éd. Reilly, p. 897-899, trad. Colombat, cité dans Fournier, N., 2002, p. 41, note 16)

Colombat affirme que :

Ce développement cumule sous une quadripartition très claire plusieurs aspects du texte de Priscien en lui donnant une nouvelle dimension. Pierre Hélie emprunte des éléments au livre XVII (la construction des pronoms) et au livre XIV (la préposition). (Colombat, 2005, p. 22)

De plus, le classement est généralement affiné et on distingue transition des personnes et transition de l'action, ce qui permet de traiter séparément les constructions nominales et les constructions verbales, *Res* remplaçant *homo* ou *persona*. De même, Alexandre reprend la distinction déjà établie par Priscien entre la transition qui part d'une action et celle qui part d'une personne mais selon Chevalier :

Quand Alexandre distingue *transitio actus* et *transitio personarum*, il a surtout en vue un problème de logique : il faut distinguer la construction "pleine", c'est à dire celle qui représente un sens complet de celle qui ne l'est pas (...) Formellement et conceptuellement, on constate une correspondance entre la construction pleine et la *transitio actus* ; inversement quand il n'y a pas de verbe, c'est à dire ni passion ni action, il ne saurait y avoir construction pleine. (Chevalier, 1968, p. 60)

Nous avons donc d'un côté la notion de régime pour décrire la dépendance et la nécessité d'un cas, et d'un autre la transitivité qui qualifie de nombreuses constructions. Les deux notions peuvent alors se superposer.

2.6.1.4. Les interférences entre rection et transitivité

Chez Alexandre de Villedieu la rection est envisagée au même titre que la transitivité comme une relation générale de dépendance qui gère la construction de tous les mots dans l'énoncé. Elle semble ainsi prendre le pas sur celle de transitivité et on trouve des expressions mêlant les deux filiations :

L'association des deux termes dans l'expression *regere/regi ex natura transitionis* « régir/être régi d'après la nature de la transition » est largement employée et sert à couvrir une bonne partie des constructions verbales. Dans une optique tout à fait conforme à la visée initiale de Priscien, la transitivité est conçue comme une notion large touchant tous les cas. (Colombat, 2003, p. 162).

Les deux notions semblent se chevaucher pour décrire les assemblages syntaxiques et aucune n'est spécifique au verbe.

On peut voir un continuum⁹⁵ entre les analyses d'Apollonius, de Priscien et celle des Modistes :

Les grammairiens byzantins traitaient la relation entre le sujet et l'objet par le biais du cas. La transitivité a été élaborée par Apollonius et Priscien, comme action qui passe du sujet à l'objet, mais les catégories utilisées restaient essentiellement morphologiques : la différence entre sujet-verbe et verbe-objet était rapportée à l'emploi des cas nominatif ou oblique. La définition de Priscien mêlant différents types d'analyses (transition des personnes, des actes, régime), les grammairiens médiévaux héritent avec la transitivité d'un ensemble de conceptions à clarifier, ce qu'ils font en utilisant de nouvelles élaborations syntaxiques, notamment celles de *suppositum*, d'*appositum* et de *dependentia*. (Raby, 2000, p. 72).

2.6.2. Les Modistes

Chez les Modistes la théorie syntaxique a une place importante, elle se caractérise « par la recherche de règles très générales » (Rosier, 1983, p. 138) formulées en termes de modes de signifier, et non de parties du discours.

La notion de régime est concurrencée par d'autres, comme la transitivité, la dépendance ou la détermination, en raison de son ambiguïté. En effet elle qualifie deux termes : régissant et régi, alors que l'*oratio* comprend plus de deux termes. La solution des Modistes est alors selon Rosier de « considérer l'*oratio* comme un ensemble de constructions à deux termes ayant toute la structure d'une relation de dépendance » (op. cit., p. 138-139).

2.6.2.1. Le classement des verbes

L'opposition entre verbe substantif et adjectif est affirmée et ce dernier est subdivisé en modes spécifiques entre :

1° le verbe adjectif actif correspondant au « mode l'être sur le mode de l'action seulement.»

2° le verbe adjectif passif correspondant au « mode de l'être sur le mode de la passion seulement.»

3° le verbe adjectif neutre correspondant au « mode de l'être sur le mode neutre (ni action, ni passion) » (Rosier, 1983, p. 118).

La distinction actif/passif est justifiée à partir de la *Physique* d'Aristote car « l'action et la passion sont un même mouvement.» (Rosier, 1983, p. 149). En outre les Modistes distinguent

⁹⁵ Pour Chevalier, il n'existe pas de contradiction «entre les grammairiens anciens, Priscien et Donat, et les grammairiens logiciens ; les seconds ont ajouté un appareil philosophique plus important, ont envisagé initialement une méditation sur le langage » (1968, p. 53).

deux types d'actions décrites dans la *Métaphysique*. Aristote distingue entre action immanente et action transitive : « L'action immanente n'a pas d'autre fin qu'elle-même et est toute entière dans l'agent, qui en est la cause. Par opposition, les actions transitives se réalisent dans une chose extérieure à l'agent. » (Rosier, 1983, p. 147).

Mais le point essentiel est que le lien entre le verbe et son sujet ou son complément repose sur la transitivité. On observe deux orientations de la théorie de la transitivité à l'œuvre dans la conception grammaticale modiste : la transition des personnes et la transition de l'action

2.6.2.2. La transition des personnes vs la transition de l'action

Premièrement, dérivée de la *transitio personarum* de Priscien, et mentionnée chez ses continuateurs, la « transition de la personne » concerne la transitivité verbale comme nominale. Elle désigne en réalité l'identité entre la personne exprimée par le cas sujet ou le cas objet et le verbe (Libera et Rosier, 1992, p. 160). Deux cas sont ainsi envisagés selon qu'il y a coréférence ou non de la personne du verbe et de la personne du nom fléchi. Lorsque la construction est intransitive, elle est marquée par l'identité ou la co-référence des personnes désignées par chacun des termes, l'identité étant signalée par l'accord formel, ex : *Socrates currit*. Lorsque la construction est transitive, elle est marquée par le changement référentiel de personne entre les deux termes, ex : *video Platonem*. Il est nécessaire que les deux entités soient distinctes, du point de vue des personnes ; ainsi « il faut que les « personnes » du *suppositum* soient différentes des « personnes » de l'*appositum* » (Kelly, 1977, p. 121). Nous voyons ici que c'est l'absence ou non d'un régime qui caractérise les deux structures : La construction intransitive entraîne le nominatif et la construction transitive l'accusatif. Dans cette description de la transition des personnes, la définition du régime finit en effet par se superposer à celle de la transitivité :

Tous les types d'énoncés sont rapportés soit au modèle transitif soit au modèle intransitif, c'est à dire qu'on identifie, entre les constituants de l'énoncé toujours considérés deux à deux, une relation de régime (la transition des personnes s'accompagne d'une transition ou mutation des cas entre le nominatif et l'oblique) ou de concordance. Dans cette perspective, on finit par qualifier le nominatif d'intransitif et l'accusatif d'oblique. (Raby, 2000, p. 73-74).

Deuxièmement, la transition de l'action dérive de la *transitio actus* de Priscien et concerne uniquement le verbe. Les verbes sont ainsi distingués en transitifs, intransitifs, ou doublement transitifs comme par exemple *enseigner* (Libera et Rosier, 1992, p. 161). Par ailleurs, cette division de la théorie de la transitivité permet de penser le cas sujet et le cas objet en fonction de la diathèse :

Chez les Modistes, ces deux notions permettent à la fois de déduire les catégories d'actif et de passif selon que l'acte est considéré comme produit par l'agent, ou comme reçu ou subi par le patient, et de redéfinir les cas : le nominatif possède la propriété d'être principe ; l'accusatif la possède aussi (ce qui explique qu'il puisse être sujet d'une infinitive) mais également celle d'être terme. (ibid.).

Raby, dans le cadre de la réflexion sur l'évolution de la proposition dans la grammaire générale, propose un récapitulatif des applications de la transitivité chez les Modistes. Elle est traitée sous trois angles :

- transitivité définie à partir de la notion de coréférence, comme transition des personnes
- transitivité définie à partir du verbe, qui exprime un acte
- transitivité décrite en termes d'ordre des mots, à partir d'un schéma N-V-O, ce que nous avons vu dans la première partie

Par ailleurs les Modistes continuent d'utiliser le régime ainsi que différents types de notions qui interfèrent pour décrire les relations entre les constituants de l'énoncé.

2.6.2.3. Régime, dépendance et détermination

2.6.2.3.1. Le régime

C'est Pierre Hélie qui a proposé une définition de la rection, qui au XII^{ème} siècle, « ne prévaut pas de son temps » (Rosier, 1983, p. 142) mais Simon de Dacie la lui reprend. Pierre Hélie définit la relation de rection comme une relation de détermination qui aboutit à la complétude de l'énoncé. Le Modiste unifie la définition en déclarant que « la dépendance est la cause du régime » (Simonde Dacie cité dans Rosier, 1983, p. 143). Ainsi « toute construction est une relation à deux éléments, l'un étant le *dependens*, l'autre le *terminans*, ce dernier terminant la dépendance ouverte par le premier » (ibid.).

Par ailleurs, on observe un renversement de conception, avant les Modistes le terme régissant est celui qui gouverne « ainsi le verbe était le pivot de la phrase » (op. cit., p. 144) or chez les Modistes « l'idée est inverse : le terme qui exige est celui qui dépend » ainsi le verbe exige le nominatif « parce qu'il dépende lui pour sa complétude » et dans cette conception le *terminans* n'est pas gouverné passivement, « bien au contraire, c'est celui qui donne, concède au *dependens* de terminer sa dépendance. » (ibid.). Les grammairiens s'interrogent sur la cause du régime, il s'explique vraisemblablement par une "puissance" (*vis*) particulière d'un mot par rapport à un autre : "l'accusatif est régi par le verbe en vertu de sa transitivité *ex vi transitione*, le nominatif attribut est régi à cause de la fonction copulative du verbe être « *ex vi copulae* » (Libera et Rosier, 1992, p. 165).

Les relations entre les trois composants de la phrase reposent sur le régime, qui est défini comme l'imposition d'une marque :

(...) régir est « marquer » une unité lexicale de telle façon qu'elle apparaisse à tel ou tel cas. (Albert cité dans Kelly, 1977, p. 116)

Le régime consiste à attribuer un cas au mot gouverné par le mot gouvernant. Mais la rection du verbe exclut l'adverbe qui n'est pas déclinable, c'est alors le terme *exigere* qui est employé (Rosier, 1983, p. 141) et en lien avec la préposition c'est plutôt le verbe *servire* qui est utilisé, mais les emplois de ces verbes sont variables (Libera et Rosier, 1992, p. 166). De même la rection ne peut s'appliquer « aux constructions que l'on appellera intransitives ou d'identité composées d'un nom et d'un adjectif » (ibid.) car l'identité des cas ne permet pas de savoir lequel régit l'autre.

Une définition plus large est de ce fait souvent avancée où la rection correspond au fait pour le terme régissant de prendre un autre terme qui détermine sa signification. Mais la question qui se pose est alors celle de l'orientation de la rection : le verbe régit le nom car il détermine « ce en quoi est l'acte » mais le nom peut régir le verbe car il a besoin d'être déterminé par l'acte (ibid.)

A côté de la notion formelle de régime, la notion sémantique de détermination est présente dans les textes des Modistes.

2.6.2.3.2. la détermination

La détermination est une opération correspondant à une restriction du sens. Elle peut se faire transitivement ; lorsque l'on ajoute un objet sur lequel passe l'action ou la personne, ou intransitivement. Mais une certaine confusion règne entre « le régime conçu comme fonction morpho-syntaxique d'assignation d'un cas et la détermination comme fonction sémantique de détermination de la signification. Ainsi par exemple, le verbe "être" régit l'attribut mais est déterminé par lui ; le rapport de l'adverbe au verbe est celui d'une détermination sans régime ; à l'inverse, celui d'un verbe à deux objets est, si l'on considère l'un des deux objets et non le syntagme entier, une relation de régime sans détermination » (Raby, 2000, p. 76-77).

Mais ce qu'il faut bien voir c'est que le principe initial de la syntaxe des Modistes est que « toute construction est une relation de dépendance entre deux constructibles » (Rosier, 1983, p. 138).

2.6.2.3.3. La dépendance

De façon corrélée au régime, un mot est *dependens* et l'autre *terminans* dans le modèle propositionnel physique des Modistes. Pour Rosier « ce couple, dont l'origine est la notion grammaticale de rection, emprunte son fonctionnement et sa formulation à la théorie aristotélicienne du mouvement. » (ibid.) et se greffe au couple *principium* et *terminus*, que

nous avons déjà évoqué. Les relations de dépendance dans l'énoncé sont donc pensées à l'aide de deux couples de notions qui se justifient « par rapport à la théorie aristotélicienne du mouvement, permettent en fait de répondre à l'ambiguïté du concept essentiel des grammaires antérieures : le concept de rection » (op. cit., p. 138).

Les concepts de rection, détermination, mais aussi de dépendance, se recouvrent pour décrire les liens de dépendance syntaxique. Il semble néanmoins que ce soit la dépendance qui soit centrale :

La notion de dépendance, sur laquelle repose toute construction, si elle permet d'unifier sous une même principe les diverses acceptions du mot « régir », a par conséquent clairement pour origine immédiate la théorie aristotélicienne du mouvement, telle qu'elle se trouve dans la Physique et la Métaphysique, et c'est en ces termes qu'elle est présentée. (Rosier, 1983, p. 144-145)

On lit aussi que :

Dans la doctrine modiste, la notion de dépendance recouvre régime et détermination. Grâce à elle, toutes les relations syntaxiques, casuelles ou non casuelles, impliquant des parties déclinales ou indéclinables, sont traitées de la même manière. (Libera et Rosier, 1992, p. 167)

Sachant que ce sont les modes de signifier qui permettent d'expliquer « pourquoi un constructible occupe la fonction de dépendant ou de terminant dans une construction. » (ibid.).

Bilan

En somme, ce sont les articulations entre les notions de dépendance et de transitivité qui forment la théorie syntaxique des Modistes. De façon très schématique⁹⁶ on peut dire que « On pose un premier et un second constructible. Selon l'orientation de la relation de dépendance entre ceux-ci, la construction est dite transitive ou intransitive (...) » (op. cit., p. 168).

⁹⁶ Libera et Rosier formalisent les relations possibles décrites par les Modistes de la dernière génération en un schéma complexe (1992, p. 168)

Conclusion

l'héritage gréco-latin

La grammaire française hérite de l'antiquité gréco-latine :

- 1) une structure de l'énoncé
- 2) des définitions et une liste des parties du discours
- 3) des notions pour penser la dépendance syntaxique
- 4) une typologie des verbes

Nous allons résumer les points 1, 3, 4 car ce sont ceux qui intéressent directement notre sujet.

La structure de l'énoncé

Ce que l'on observe c'est que l'idée d'une complétude de l'énoncé est très présente dans les descriptions de l'énoncé minimal chez Platon et Aristote, mais aussi chez les Stoïciens et Apollonius qui lui confèrent un sens syntaxique. On passe d'une complétude énonciative s'appliquant à l'ensemble de l'énoncé à une complétude syntaxique caractérisant la construction des unités. Alors qu'Aristote maniait les termes de sujet et prédicat, les Stoïciens se centrent sur le sujet, et la théorie et terminologie de la prédication se perd chez Apollonius. En revanche, le caractère essentiel du nom, désignant la substance, et du verbe, désignant l'action, se transmet, ainsi que la nécessité d'un certain ordre des mots. L'ordre devient un principe de construction, sa valeur sera débattue dans les grammaires françaises de l'âge classique (Ricken, 1978)⁹⁷. Le schéma aristotélicien prédicatif binaire nom-verbe est modifié par les Modistes qui centrent leur représentation de la proposition sur la notion de transitivité et qui, en énonçant des « modes de signifier » permettent de formuler des fonctions. Les grammairiens latins de la Renaissance rejettent les analyses des Modistes et les premiers grammairiens du français prendront Priscien comme modèle pour décrire la proposition comme un assemblage des parties du discours selon leurs accidents.

⁹⁷ Dans les grammaires françaises du 18^{ème} siècle la formulation de l'ordre des mots est souvent la première étape dans l'identification des fonctions et des liens syntaxiques, elle permet d'énoncer les constituants de la proposition. C'est le cas par exemple dans l'article « Construction » de Dumarsais ; l'énonciation de l'ordre de la construction simple et naturelle revient à identifier les constituants de la proposition et leurs rôles. Il en est de même chez Buffier dont la première remarque syntaxique porte sur l'ordre.

Les notions servant à interpréter la dépendance

La grammaire française hérite de l'antiquité gréco-latine des notions pour penser et décrire la dépendance syntaxique. Ce sont la rection et le régime, la détermination et la dépendance, et la transitivité, que nous traiterons aussi avec le classement des verbes.

D'une part la notion de régime. Le fait est que les termes de *regere* comme de *regem* sont absents des textes fondateurs de Priscien et Donat (Colombat, 1999, p. 427). On trouve chez Priscien l'idée que le verbe exige un cas mais ceci est formulé à l'aide d'un vocabulaire varié (Colombat, 1999, p. 427, notes 2, 3, 4, 5). Le terme de *regem* est en fait défini, expliqué et exemplifié par Pierre Hélié. Elle se généralise en fait au Moyen-Age chez Alexandre de Villedieu par exemple et les Modistes, mais dans une acception large, partant du terme régi ou recteur. Le régime est entendu comme l'imposition de tel ou tel cas à un mot. Par la suite, les grammaires de la Renaissance l'utilisent aussi de façon large, mais c'est Despautère qui formalise l'opposition syntaxe de concordance *vs* rection et assure au régime une spécialisation et un rattachement spécifique au verbe. Les auteurs de la *GGR* réaffirmeront la distinction entre syntaxe de convenance et syntaxe de régime, c'est le seul principe qui sert de syntaxe dans le livret de la *GGR*.

D'autre part, la *détermination* se construit plus spécifiquement comme un concept logique ; la détermination de la signification élaborée par les Modistes (Libera et Rosier, 1992) sera récupérée par la *Logique* Port-Royal et les Encyclopédistes, chez lesquels elle servira à décrire et interpréter les structures de complémentation. Ainsi Dumarsais substitue à la distinction syntaxe de convenance / syntaxe de régime celle entre rapport d'identité et rapport de détermination et nomme les compléments nécessaires du verbe les « déterminants » du verbe. Et Beauzée donne une première définition du *complément* comme réalisant l'opération de détermination. Mais au Moyen-Age les délimitations de ces notions ne sont pas nettes, d'autant que la terminologie est aussi flottante. Elles sont souvent assimilées les unes aux autres comme principe de construction des mots.

La caractéristique de la transitivité, définie comme le passage d'une action, ou la transition entre deux personnes, s'applique à diverses constructions ou mots dont le verbe. Se superposant parfois à la rection, elle peut être entendue aussi comme principe général de dépendance syntaxique. A la Renaissance on observe un recul de la transitivité mais dès les premières grammaires du français, elle prend un sens syntaxique, spécifiquement lié au verbe, alors que le régime désigne le complément.

Pour ce qui est du classement des verbes, Les Stoïciens offrent au sein d'une étude des signifiants, des analyses techniques du syntagme verbal et une classification des séquences linguistiques verbales à l'aide d'un critère de complétude. Ils ouvrent ainsi la voie à une autonomisation de la grammaire et à une spécialisation syntaxique. Mais c'est le classement des genres du verbe de Priscien (actif, passif, neutre ou absolu, commun, déponent) provenant en partie de celui d'Apollonius qui sera retenu. Ce classement mêle différents critères : morphologique, sémantique, syntaxique. Il va revenir aux successeurs de les démêler. Cette évolution est lente, progressive et reliée à des faits de tous ordres dont le progrès de l'analyse syntaxique, que nous allons évoquer à présent.

DEUXIEME PARTIE

Les grammaires latines de la Renaissance

et

Les premières grammaires du français

entre 1530 et 1640

Introduction

La période de la Renaissance constitue un véritable « tournant » (Auroux, 1992a, p. 12) dans l'histoire de la réflexion linguistique occidentale car c'est le moment à partir duquel le mouvement de grammatisation des vernaculaires européens⁹⁸ connaît une croissance exponentielle (op. cit., p. 13-16, et 1994). C'est la « grammaire latine étendue » (op. cit., p. 19) qui sert de cadre à la description de ces langues nouvelles ; les méthodes de latin sont appliquées au français et le métalangage est directement emprunté à la terminologie latine. L'étude des mots et de leur construction s'effectue donc à l'intérieur d'un cadre formel conçu pour une langue à cas, et à l'aide d'outils de description adaptés au latin. Il s'agit d'un transfert de technologies de la grammaire latine vers le français. Un des signes visibles de ce transfert est l'édification d'une déclinaison pour les noms du français. Les articles et prépositions sont traités comme des marques de cas.

La grammatisation du français commence en 1409 avec le *Donait François* mais elle prend particulièrement son essor au début du XVI^{ème} siècle⁹⁹. La description rationnelle du français s'effectue progressivement, en contrebas du latin qui continue à être utilisé dans l'enseignement. Les années 1530 voient ainsi émerger deux grammaires du français qui vont marquer une étape dans la grammatisation de cette langue ; celle de Sylvius (1531) et celle de Palsgrave *Lesclaircissement de la langue française* publié en 1530 à destination des anglais. Mais la première est une grammaire franco-latine et la seconde est en anglais. On observe ensuite deux tendances. D'une part, celle des "remarqueurs" qui s'attachent aux détails des relevés, H. Estienne ou Vaugelas¹⁰⁰ en font partie. Elle est à lier au débat sur l'ordre des mots. On découvre en effet que le français est plus proche de la structure logique S-V-O que le latin, il paraît alors dépossédé de la richesse des constructions latines. Le but des "remarqueurs" consiste donc à prouver que le français connaît des variations syntaxiques

⁹⁸ Par grammatisation « on doit entendre le processus qui conduit à *décrire* et à *outiller* une langue sur la base des deux technologies, qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistique : la grammaire et le dictionnaire » (Auroux, 1992a, p. 28)

⁹⁹ Les raisons de cette démarche de revalorisation et de légitimisation du parler "francien" sont à lier à différents facteurs socio-linguistico-historiques, et notamment au rayonnement de la puissance royale.

¹⁰⁰ Vaugelas écrit ses *Remarques* dès 1637 et les publie en 1647. Elles s'adressent à un public de Cour désireux de perfectionner et d'orner sa langue au mieux. Il ne s'agit ni d'un manuel pour apprendre la langue ni d'une oeuvre spéculative ou ayant comme but de systématiser certains aspects de la langue française. L'objectif formulé est de rendre compte du bon usage et si nécessaire de l'uniformiser à l'aide de règles d'accord. La théorie du régime qui y est exposée reste donc très élémentaire et l'ouvrage évolue rapidement vers le dictionnaire de tournures.

nombreuses, signe de sa valeur ; le but de ces grammairiens est de démontrer, en comparaison avec le latin, la richesse des formulations de la langue française¹⁰¹. Ces ouvrages n'ont pas d'ambition théorique mais présentent souvent des analyses sommaires intéressantes, comme c'est le cas chez Bosquet (1586), Irson ou Robert Estienne (1557). L'autre tendance est celle des grammairiens-praticiens ou pédagogues dont les ouvrages sont souvent destinés aux étrangers. Ils visent à dresser un tableau complet de la langue et ils se trouvent de ce fait confrontés à des problèmes pratiques de description les amenant à des observations fructueuses. La découverte de la diversité des langues invite aussi les grammairiens à formuler des observations contrastives qui enrichissent la description du français et donnent parfois naissance à des trouvailles. Cependant, il apparaît aussi que « débordées par de nouvelles spécificités et particularités à décrire, (elles) multiplient les remarques et installent des listes pour signaler prononciations, construction, équivoques, etc » (Auroux, et Mazière, 2000, p. 8). La métalangue demeure le latin ; les ouvrages de Pillot (1550, 1561), Garnier (1550, 1558), Cauchie (1570), Serreius (1598, 1623) sont rédigés en latin pour les allemands, alors que ceux de R. Estienne (1557), et Bosquet sont en français. Le *tretté de grammaire françoise* de Meigret (1550) et la *Grammaire et syntaxe françoise* de Maupas (1607, 1618, 1625) apparaissent comme les premières grammaires du français. Elles avancent des vues théoriques et forgent un métalangage français. Oudin suit Maupas (1616, 1640). Le projet de Ramus s'avère différent dans la conceptualisation et sa *grammaire française* (1562) a l'intérêt de présenter des classements intéressants.

Nous avons décidé de nous limiter à un corpus représentatif des ces premières grammaires du français sans prétendre à une quelconque exhaustivité. Ce sont les ouvrages de Palsgrave, Sylvius, Pillot, Meigret, Etienne, Cauchie, Garnier, Maupas, Oudin, Chiflet.

En même temps que les premières grammaires du français paraissent, on observe au début du 16^{ème} siècle une réaffirmation du latin et un renforcement de son enseignement. Le recul de la théorisation face à l'enseignement pratique est visible : les grammairiens de la Renaissance s'érigent contre leurs prédécesseurs du Moyen-Age, auteurs de grammaires spéculatives, auxquels ils reprochent le développement prolix de théories inutiles, encombrant l'esprit des enfants. Leur réflexion s'oriente donc principalement vers l'enseignement des langues dans un esprit de clarté et de plaisir. Cette évolution liée au mouvement humaniste entraîne des

¹⁰¹ La grammatisation du français s'accompagne de plus sur le long terme d'une uniformisation des variations dialectales et d'une mise en exergue des règles garantissant la norme ; le "bon usage". De façon générale, la diversité linguistique et le questionnement sur les origines favorisent la recherche de règles relevant de la "raison", transcendant la multiplicité des formes. Cet esprit, inauguré par la Renaissance, sera propre à l'époque classique.

changements quant à la conception de la langue et de son enseignement : la forme des méthodes d'analyse de la langue change ; on passe de recueils versifiés et *Sommes* à des *Remarques* diverses et distrayantes. La *Grammatographia*, de Simon de Colines et Lefèvre d'Étaples, 1529, illustre parfaitement les principes humanistes de rénovation de l'enseignement. La langue latine n'étant plus la langue première, elle est enseignée au moyen de nombreux parallèles avec le vernaculaire français¹⁰², notamment la déclinaison. Les ouvrages du flamand Despautère *Commentarii grammatici* (506-1519) et de Josse Bade qui commente le *Doctrinale* d'Alexandre de Villdedieu, témoignent également de la volonté d'adapter les grammaires latines à la Renaissance. Cependant l'analyse de la construction à des fins didactiques évacue toute théorisation des phénomènes syntaxiques. Les exposés syntaxiques se limitent aux combinaisons des accidents des parties du discours et à l'énumération des figures de construction. En réaction à ce constat, une refonte de la grammaire latine va s'effectuer sous l'impulsion de Scaliger puis de Sanctius¹⁰³ dont le but est de restaurer la syntaxe sous la forme d'un système de règles propres à la grammaire et permettant la description de toutes les langues. Cette reconstruction de la grammaire du latin, considéré comme langue morte, va permettre la formulation d'un modèle pour la grammaire générale et constituer un modèle théorique de description des fonctions en français.

Du point de vue de l'évolution des notions, dans la grammaire latine, deux mouvements majeurs sont à remarquer qui vont conditionner le transfert grammatical au français et la construction de la syntaxe du français, avec les problèmes qui en découlent.

Alors que les deux concepts de rection et transitivité co-existaient de façon plus ou moins conflictuelle au début du Moyen-Age, les textes postérieurs des Modistes se centrent sur la description de la transitivité et de l'intransitivité, par un retour à la *Physique* d'Aristote. Mais ce que l'on observe chez les Humanistes, à partir de la théorisation par Despautère de la division de la syntaxe entre concordance et rection, c'est le recul de la transitivité et la

¹⁰² Si les grammairiens humanistes notamment approuvent l'utilité du vernaculaire dans l'apprentissage du latin et souhaitent revendiquer sa dignité, pour beaucoup, ne comportant pas de cas, elle demeure l'image de la dégradation du latin, ainsi que l'expriment Valla ou Erasme, et la fascination pour la langue des Romains perdue dans les esprits de certains grammairiens et pédagogues.

¹⁰³ L'évolution de la grammaire française et la réforme de l'enseignement du latin se superposent dans les faits mais nous avons souhaité qu'elles se suivent dans notre plan car la refonte de la grammaire latine va permettre des progrès quant à la conception de la proposition et des rapports logiques, particulièrement fructueux pour la Grammaire Générale.

« victoire » de ce couple syntaxique sur son « modèle concurrent » de la transitivité¹⁰⁴ (Colombat, 1999, p. 385). Cette distinction s'impose alors non seulement dans la grammaire latine mais lors de la grammatisation dans la grammaire française. C'est ce couple qui va permettre de penser les liens de dépendance syntaxique jusqu'aux Encyclopédistes.

Le régime conserve son sens morphologique :

On dit qu'un élément morphologiquement défini en « régit » un autre quand il lui impose sa forme (...) (Colombat, 1999, p. 428)

Ainsi, on dit que l'ablatif peut régir d'autres cas quand la forme de l'ablatif détermine celle des autres, ou encore on dit que « le participe passé passif « régit » le participe futur actif, ce qui veut dire que la forme du premier détermine celle du second et qu'on construira –turus à partir de –tus. » (Colombat, 1999, p. 428). La rection du cas par le verbe n'est en fait mentionné que sporadiquement. De plus, à la différence du *Doctrinale* de Villedieu, les grammairiens de la Renaissance décrivent la rection à partir du terme recteur (Colombat, 1999, p. 429), la terminologie restant variable. Une conception large de la rection est aussi conservée, concurrençant ainsi l'extension fréquente de la transitivité chez les médiévaux. Colombat relève cependant que la rection a tendance à se réduire chez les humanistes à un type de construction, celle à l'accusatif. Chez les humanistes italiens le terme « transitif » se spécialise et est alors réservé aux constructions avec l'accusatif, ce qui se généralise au XVIème siècle chez Erasme et Saturnius. On note donc une spécialisation de la transitivité au domaine verbal :

La notion, au départ sémantique, de transitivité, a été grammatisée pour servir à l'étude spécifique des constructions du verbe avec les cas obliques. (Colombat, 2003, p. 154).

Dans la concurrence régime /transitivité, la définition de la transitivité paraît plus opératoire car elle permet de distinguer les verbes selon la nécessité sémantico-logique de la présence ou non d'un complément. Cette spécialisation syntaxique de la transitivité s'effectue progressivement, parallèlement à la stabilisation d'un modèle propositionnel canonique sujet-verbe-accusatif, et à la clarification de la classification des genres du verbe.

Concernant les classes de verbes, il est clair que les premiers grammairiens, reprenant la tradition latine des accidents du verbe¹⁰⁵ adoptent les catégories de verbes connues et transmises par Priscien et Donat. Mais cette adoption ne se réalise pas sans difficultés. Les

¹⁰⁴ Toutefois Colombat précise qu'une « conception de la syntaxe fondée sur la transitivité n'a pas été complètement abandonnée dans l'humanisme. » et cite l'exemple de Linacre qui « renonce au schéma devenu dominant (l'opposition concordance/régime), pour réorganiser entièrement la syntaxe autour de la notion de « transition de la personne » (voir Colombat, 1999, p. 389-391) puis d'Alvares (p. 391) que nous ne pouvons résumer ici.

¹⁰⁵ Chez Priscien les accidents du verbe sont la signification ou genre, le temps, le mode, l'espèce, la figure, la conjugaison, la personne, le nombre. Ces catégories sont fidèlement reprises par Meigret par exemple (Fournier, N., 2002, p. 38 note 8)

réformistes du latin apportent des vues nouvelles. Sanctius notamment propose un cadre autre où tout verbe est actif ou passif et il tranche le débat entre neutres et absolus, en supprimant les neutres et en affirmant que les absolus peuvent se construire avec l'accusatif.

Nous proposons de présenter dans un premier temps l'évolution des notions de transitivité et de régime dans les grammaires latines de la Renaissance. Dans un second temps, nous aborderons les problèmes d'analyse syntaxique liés à la grammatisation du français (dans les grammaires du français que nous venons de citer). Il s'agit de :

- la question de la déclinaison du nom et de ses marques
- l'évolution du classement des verbes et de la notion de régime

Enfin nous résumerons l'apport de la réforme des grammaires latines quant à l'analyse des fonctions¹⁰⁶.

¹⁰⁶ L'objectif de cette partie est de présenter l'évolution des notions et classements hérités de l'Antiquité, à la Renaissance et au début de l'âge classique dans la grammaire française, par une synthèse non exhaustive des travaux en histoire des théories linguistiques de Chevalier, 1968, Colombat 1999.

1. L'analyse syntaxique des grammaires latines de la Renaissance

La *Grammatographia*, de Simon de Colines et Lefèvre d'Étaples, 1529, illustre parfaitement les principes des Humanistes quant à l'enseignement. La langue latine n'étant plus la langue première, elle est enseignée au moyen de comparaisons avec le vernaculaire français, dont la déclinaison¹⁰⁷. Les *commentarii grammaticii*¹⁰⁸ de Despautère sont composés de différents traités dont nous évoquons seulement la *Syntaxe* (Colombat, 1999, p. 36-37).

Globalement, nous observons dans ces grammaires latines du début du XVI^{ème} siècle la permanence des notions héritées de Priscien telles que celles de congruence, ainsi que l'importance de l'ordre des mots et du régime.

1.1. La *Syntaxe* de Despautère 1516¹⁰⁹

La *syntaxe* de Despautère fait partie des grammaires qui adaptent les doctrines du Moyen-Âge à l'Humanisme. C'est cet ouvrage qui généralise la division de la syntaxe en deux domaines : rection (*regimen*) et concordance (*concordancia*) (Colombat, 1999, p.38, p.224). En outre, Despautère emploie la notion de régime entendue comme imposition d'un cas et octroie à la préposition un rôle recteur. Il tente aussi de classer les relations de dépendance à l'aide des « niveaux de fonction » : *regere, exigere, deservire, determinare*.

La distinction syntaxe de rection / syntaxe de concordance

L'opposition entre syntaxe de concordance et syntaxe de régime¹¹⁰ est présente chez la quasi majorité des grammairiens du latin à La Renaissance¹¹¹ (Colombat, 1999, p. 382-383) mais elle n'est pas théorisée avant Alde Manuce et Despautère :

¹⁰⁷ On observe une réaffirmation du latin et un renforcement de son enseignement. Si les grammairiens humanistes notamment approuvent l'utilité du vernaculaire dans l'apprentissage du latin et souhaitent revendiquer sa dignité, pour beaucoup, ne comportant pas de cas, elle demeure l'image de la dégradation du latin, ainsi que l'expriment Valla ou Erasme, et la fascination pour la langue des Romains perdure dans les esprits de certains grammairiens et pédagogues.

¹⁰⁸ Ils correspondent à l'ensemble des ouvrages grammaticaux de l'auteur publiés entre 1509 et 1519

¹⁰⁹ Il s'agit de la troisième édition.

¹¹⁰ Despautère s'oppose aux définitions de la syntaxe données par la logique et la rhétorique et propose d'entrevoir la syntaxe d'un point de vue purement grammatical.

¹¹¹ Elle apparaît dans les textes sous un vocabulaire varié. Les Humanistes utilisent les termes de *concordare* ou *convenire* principalement pour parler de l'accord, et des expressions selon lesquelles le verbe *veut, exige, demande après lui* (Colombat, 1999, p. 383).

L'opposition entre concordance et régime est explicitement formalisée par Alde Manuce et Despautère sous la forme d'un double « accident » de la construction. (Colombat, 1999, p. 383)

La concordance est définie comme « la convenance requise des parties du discours en genre, nombre, cas ou personne » et le régime comme « l'exigence d'un cas déterminé qui ne perd rien de sa nature casuelle¹¹² » (Despautère cité dans Colombat, 1999, p. 384). La concordance concerne essentiellement les rapports entre substantif et adjectif, entre *supposit* et verbe, entre l'antécédent et le relatif. Mais les rapports du nominatif et du verbe appartiennent aux deux domaines. En outre, concernant la rection, Despautère réaffirme l'opposition existant entre l'élément régent actif et l'élément régi passif, cependant il critique son explication de nature conceptuelle et lui substitue un ancrage dans l'usage. Le pouvoir de rection ne provient pas des unités en elles-mêmes (*potestas*) mais de la légitimité procurée par leur usage (*usus*) dans la littérature :

c'est donc un changement de perspective ; si un mot en régit un autre, pour l'auteur du Doctrinale et pour les Modistes c'est parce qu'il a un pouvoir de signifier qu'il tient de sa force symbolique ; pour Despautère et la tradition humaniste, c'est parce que les bons auteurs s'accordent à employer une structure de rection qui répond à une certaine forme. (Chevalier, 1968, p. 88).

Cette distinction va connaître un succès considérable, elle se généralise au XVI^{ème} siècle dans la grammaire latine. Ramus dans son édition de 1564 de sa grammaire latine réorganise la syntaxe en « convenance » et « rection », Sanctius, Scioppius et Vossius (dont nous parlerons plus loin), la *Nouvelle Méthode Latine* de Port-Royal, et tous les manuels scolaires de grammaire latine notamment celui de Lhomond (1781) la mentionnent. Mais elle est aussi empruntée par la grammaire française, la concordance et le régime servent alors à décrire les liens de dépendance. Le couple concordance/régime prend alors le dessus sur le « modèle concurrent » d'après les mots de Bernard Colombat (1999, p. 385) mettant en jeu les notions de transitivité et intransitivité, développée au Moyen-Age :

L'opposition entre concordance et régime a triomphé d'une autre organisation fondée sur la notion de transition, dominante au Moyen Age, mais qui n'a laissé que des traces dans l'Humanisme. (Colombat, 1999, p. 385)

1.1.2. Transitivité et construction

Despautère évoque donc la question de la construction transitive tout à la fin de sa syntaxe (Colombat, 1999, p. 388) et distingue au total huit sortes de construction dans un système assez complexe.

Premièrement, la construction transitive est caractérisée selon deux critères. Selon que la transition est unique ou double, la construction est simple comme dans *amo Deum* (j'aime

¹¹² Ceci par opposition aux cas à valeur adverbiale utilisés sans préposition comme dans *vado Romam* (Colombat, 1999, p. 384, note 18)

Dieu) ou retransitive comme dans *rogavi Petrum, ut ad me veniret* (j'ai demandé à Pierre qu'il vienne auprès de moi). Selon la nature de la transition la construction est transitive de l'acte comme dans *amo deum*, ou transitive des personnes comme dans *pes porci* (le pied du porc), *sapientia dei* (la sagesse de Dieu).

Deuxièmement, la construction intransitive se divise selon qu'il y a ou non retour de l'action, en simple comme dans *homo est animal* (l'homme est un animal), ou réciproque comme dans *ille amat se* (celui-ci s'aime). Et selon qu'il s'agit d'une intransitive de la personne ou de l'acte, en intransitive des personnes comme dans *homo albus* (homme blanc) et intransitive de l'acte comme dans *ego lego* (moi je lis).

Le système de Despautère est complexe car il prend en compte différents critères, dont celui de la transition de l'acte¹¹³ (Colombat, 1999, p. 388). Mais cette présentation de la construction transitive ou intransitive se fait par conformisme à Alexandre de Villedieu semble-t-il et sans conviction par son auteur qui y voit des « bagatelles » (Colombat, 1999, p. 389). La formule de Despautère illustre bien le désintérêt dont est touchée la notion de transition. Toutefois, d'autres grammairiens proposent des systèmes syntaxiques différents, dont Linacre qui centre sa description sur la notion de transition de la « personne de construction », bien distincte de la personne de la conversation » (Colombat, 1999, p. 379-390).

Despautère tente d'édifier un système de classement et d'étalonnage des divers rapports pouvant exister entre deux termes ; c'est ce qu'il nomme les « niveaux de fonction ». Il apporte « un renouvellement important du cadre d'analyse. » (Colombat, 1999, p. 434) en entreprenant un « nettoyage » des différents termes utilisés pour désigner la rection (Colombat, 1999, p. 434).

1.1.3. Les « niveaux de fonction » : Rection, transitivité et détermination

Ce classement vise à définir et distinguer la nature des relations de dépendance à l'aide de quatre dénominations. Il a le mérite de tenter de désenchevêtrer les notions de rection, transitivité, et détermination. Les quatre niveaux de fonction sont :

- 1) *regere* (régir)
- 2) *exigere* (exiger)
- 3) *deservire* (desservir)
- 4) *determinare* (déterminer)

¹¹³ Alors que Sulpitius proposait un schéma plus simple de 4 catégories, ne prenant pas en compte la transition de l'acte, construction transitive (réciproque et retransitive), intransitive (Colombat, 1999, p. 385-386)

Regere correspond à la signification de régir c'est-à-dire « exiger un cas après soi » alors qu' *exigere* a une extension plus vaste qui ne se réduit pas qu'aux cas : « On emploiera *exigere* lorsqu'il s'agit de construire un infinitif ou un supin, mais pas *regere* » (Chevalier), pour la construction d'un mode impersonnel ou de l'adverbe avec le verbe (Colombat, 1999, p. 434). *Deservire* est spécifiquement employé pour les constructions avec préposition dans les textes du Moyen-Age, mais Despautère ne fait pas de différence entre *regere* et *deservire*. *Determinare* signifie « ôter une confusion de signification » et concerne l'adjectif, l'adverbe, le pronom et le nom en apposition. Pour Colombat :

(...) rection implique détermination (ôter la confusion), mais non l'inverse ; si tout mot régi détermine celui qui le régit, l'adjectif détermine le substantif, mais n'est pas régi par lui (...)
(Colombat, 1999, p. 434)

Nous pouvons tirer plusieurs enseignements de la définition du niveau de fonction *regere*. Premièrement, l'emploi de ce verbe est nécessairement lié à l'attribution d'un cas, à l'inverse d'*exigere* qui ne répond pas forcément à une variation formelle. Deuxièmement, Despautère sépare, par le biais du clivage *regere/determinare*, la rection du nom et du verbe, de celle des adjectifs et des adverbes. Ici, la distinction est nette : la rection se restreint à la réalisation casuelle alors que la détermination est une opération logique de désambiguïsation d'un mot. En outre, *regere* et *determinare* apparaissent comme deux versants d'un même processus : versant actif pour *regere*/versant passif pour *determinare*. Enfin, la délimitation hésitante entre *deservire* et *regere* pour les constructions prépositionnelles participe au déni de la spécificité de ces marques dans la rection.

Cet ouvrage est intéressant pour nous car il présente une description de la complémentation grammaticale en latin selon trois principales relations : *regere*, *exigere*, *determinare*. Les deux premières mettent en jeu le même contenu définitoire : l'exigence d'une suite, mais de façon complémentaire, selon l'exclusion ou non d'un cas et la nature des mots. En effet, *Exigere* : c'est exiger de façon générale un terme après soi à l'exclusion de ceux qui connaissent une flexion casuelle, cette relation concernant toutes les structures, alors que *regere* s'applique uniquement au nom et au verbe, et impose une suite mais uniquement sous forme d'un mot fléchi casuellement. Le verbe *determinare* relève lui d'une discrimination logico-sémantique portant sur les opérations de réduction du sens. Il permet de clarifier la signification d'un mot en levant son ambiguïté.

La description de ces trois catégories n'est pas extrêmement nette, mais les champs d'application de ces termes tendent à être différenciés ; le verbe *exigere* correspond plutôt à une définition générique de la dépendance, la rection désignée par *regere* est restreinte au cas, et la détermination évoquée par le verbe *determinare* est une opération de réduction du

sens regroupant la qualification adjectivale, la modification adverbiale, la coréférence pronominale ou nominale. Cependant pour Colombat :

Il en résulte une extension des parties du discours régissantes : toutes le sont, excepté la conjonction. Et parmi elles, quatre régissent, sans pouvoir être elles-mêmes régies : le verbe, l'adverbe, la préposition et l'interjection. (Colombat, 1999, p. 434)

1.1.4. Le verbe et sa construction

Chez Despautère la syntaxe « est bâtie à partir de l'élément régi, le cas, et non de l'élément régisseur » (Colombat, 1999, p. 270) comme chez les Humanistes italiens. Il évoque des règles de construction pour chaque cas, et ces règles peuvent traiter du verbe en relation avec les noms substantifs, adjectifs et la préposition (ibid.). La conséquence de ceci est que :

Le verbe perd sa primauté sur les autres parties du discours, alors que devient dominant un classement morphologico-sémantique à partir du cas. (Colombat, 1999, p. 434)

Cette conception influence la syntaxe des ouvrages qui le suivent si bien que :

les ouvrages inspirés de Despautère, autrement dit la plupart des manuels de grammaire latine publiés en France au XVII^{ème} siècle, y compris la Nouvelle Méthode latine de Port-Royal (on va le voir), obéissent à une présentation assez nettement différente de ceux qui partent de la construction du verbe (...). (Colombat, 1999, p. 270)

Bilan

La distinction syntaxe de rection / de concordance prend le pas sur la notion de transition et sur la différenciation des constructions transitives et intransitives¹¹⁴. L'ouvrage de Despautère connaît un fort succès en France et « sert de base à l'enseignement du latin dans les collèges français » (Colombat, 1999, p. 37-38)¹¹⁵.

1.2. Glose du *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu par Josse Bade, 1524-1525

Cet ouvrage est la transformation de la grammaire d'Alexandre de Villedieu par Josse Bade. Il réduit et adapte l'héritage médiéval aux exigences de l'esprit nouveau de la Renaissance. Il constitue en ce sens une oeuvre de transition. On y trouve une double acception de la notion de rection appliquée à tous les mots de la phrase ou seulement aux constructions verbales avec accusatif, mais aussi la permanence des deux principes de syntaxe de rection vs syntaxe de concordance, ainsi que la notion de congruence, permettant de construire la phrase.

1.2.1. La rection

La notion de rection reçoit deux acceptions. Premièrement, dans un sens large, elle est principe de construction de tous les mots dans la phrase. En effet, à l'inverse de Despautère,

¹¹⁴ Cependant la notion n'a pas disparu, on retrouve chez Sulpitius par exemple la différenciation entre construction transitive, intransitive et réciproque. (Colombat, 1999, p. 385-386)

¹¹⁵ Il fait l'objet de nombreuses rééditions qui prennent plus souvent la forme d'« adaptations » du Despautère (Colombat, 1999, p. 66-76)

le grammairien réaffirme que si un mot a le pouvoir d'en régir un autre, c'est parce qu'il le détient symboliquement. L'élément régissant possède une force nécessaire à la construction : celle d'exiger à sa suite un certain type de mot sous une certaine forme. Etendue à tous les constructibles, elle permet de les articuler les uns aux autres. Ce principe guide la méthode de l'ouvrage ¹¹⁶:

les mots se déterminent réciproquement et la valeur de chaque mot est définie par celle de son voisin ; la grammaire formelle accorde donc une importance considérable aux contextes immédiats. Ainsi la présence d'un accusatif auprès du verbe *amo* déclare que ce verbe est régent dans une construction active dont l'accusatif sera le terme régi. (Chevalier, 1968, p. 88).

Deuxièmement, la notion de rection se spécialise pour la description des constructions verbales et privilégie l'accusatif. Cependant deux compléments à l'accusatif n'expriment pas la même rection et les cas où l'accusatif signifie l'objet sont favorisés. Ainsi, en apparence les deux constructions suivantes : *amo Deum* et *vado Romam*, sont similaires, pourtant on ne peut pas dire que les deux verbes régissent de la même façon chacun des accusatifs : « deux mêmes formes apparentes peuvent répondre à des rections différentes » (ibid.). Dans le premier cas, on peut ajouter un adjectif au régime mais pas dans le second, qui est interprété par le grammairien comme perdant un peu de sa nature d'accusatif. La notion de régime n'uniformise donc pas toutes les relations et elle révèle certains manques dans la description de structures en apparence identiques. En l'occurrence ici, la seconde structure est considérée comme réalisant moins bien la valeur d'accusatif. Cette remarque tend à qualifier l'accusatif de cas signifiant l'objet, et acceptant des expansions adjectivales, ainsi qu'à la valoriser dans la description des phénomènes de rection verbale.

En outre, Bade reproduit la définition développée par la tradition médiévale qui conjoint l'opposition actif/passif à l'interprétation du rapport de rection verbale :

¹¹⁶ Cette orientation formelle se traduit par l'utilisation des manipulations linguistiques que sont la *mutatio* et la *resolutio*. Le procédé vertical de la *mutatio* réside dans des commutations qui permettent d'identifier des paradigmes fonctionnels (différentes structures pouvant remplir la même fonction). L'ellipse fait également partie des procédures de transformation qui offrent la possibilité de passer d'une réalisation à son équivalent : "pour expliquer comment on passe d'un tour à un autre, il est plus simple de montrer qu'un terme est sous-entendu ; l'élève saisira mieux la procédure de *mutatio*" (Chevalier, 1968, p. 90). La substitution ou *resolutio* propose également un équivalent : "elle consiste à proposer une équivalence qui permettra de rendre clair, sans autres explications, le jeu des fonctions. L'exemple le plus célèbre et qui aura la plus grande fortune, c'est celui des verbes appellatifs, qu'on peut toujours expliciter par le verbe être et le gérondif correspondant à l'appellatif" (op. cit., p. 91). Selon Chevalier ces manipulations paraissent syntaxiquement parlant très intéressantes car elles mettent en parallèle des structures qui n'étaient pas apparentées et élargissent le champ de réalisation d'une fonction. Cependant elles demeurent essentiellement des outils pédagogiques, ne s'accompagnent pas d'une réflexion sur les contenus de sens, et servent plus facilement le désir d'harmonisation des formes et de réduction des anomalies que la recherche des propriétés logiques.

De la diction régissante, qui est une diction d'une signification confuse, ayant pouvoir de régir à un cas déterminé on dit que c'est un régime actif ; du cas régi, un régime passif. (Chevalier 1968, p. 87).

Par ailleurs, Bade conserve la notion de « congruence » pour décrire la construction d'une phrase complète.

1.2.2. Congruence et complétude propositionnelle

La notion de *congruitas* prend la forme, comme chez Priscien, d'un ensemble de contraintes d'accord qui assure l'articulation significative des unités les unes aux autres. Elle est garante de l'*oratio perfecta* et fonde la syntaxe. Bade définit en effet la syntaxe comme :

La construction de deux ou plusieurs parties du discours selon une règle de congruité ou contre elle. (Bade cité dans Chevalier 1968, p. 85).

Il ajoute :

La construction est l'accord de ces parties selon les accidents qui doivent être joints et selon la propriété du discours. (op. cit., p. 86).

Les parties du discours s'assemblent selon leurs liens de dépendance qui se traduisent par des modifications morphologiques et par le respect d'un ordre. En somme, la notion de congruence agit à deux niveaux : au niveau de l'énoncé, c'est sa perfection logique qui permet de l'accepter en tant que proposition, et au niveau des constituants de l'énoncé, c'est la satisfaction des liaisons possibles qui permet l'assemblage des parties du discours. Le principe de congruence semble relever principalement de cette construction élémentaire mais il aboutit aussi, indirectement, à la formulation d'une unité sémantico-syntaxique propositionnelle.

L'ouvrage qui suit se veut plus pédagogique et présente les notions sous des formes nouvelles.

1.3. La *Grammatographia* de Simon de Colines et Lefèvre d'Étaples, 1529

Pour comprendre l'enjeu de cet ouvrage, il faut savoir que le terme "grammatographie" est construit sur le modèle de "cosmographie". De Colines explique ainsi :

(...)de même que grâce à ces descriptions générales du monde qu'on appelle cosmographies, n'importe qui très rapidement apprend à connaître le monde entier, tandis qu'en parcourant les livres, il ne serait pas certain d'y arriver, même en y consacrant énormément de temps, de la même façon, cette *Grammatographia* nous permettra de voir toute la grammaire en peu de temps. (cité dans Chevalier 1968, p. 73).

Ainsi cette « grammatographie », qui constitue un véritable outil pédagogique, illustre parfaitement la rénovation de l'enseignement par les Humanistes, en particulier les principes dictés par Erasme dans *De pueris instituendis* : jeu, progressivité, utilisation des tableaux, et

figures pour le vocabulaire¹¹⁷. La méthode d'enseignement décrite par Vives dans *De Disciplinis* y est aussi mise à l'oeuvre, à savoir la nécessité d'un enseignement vivant au moyen d'interactions entre les élèves ainsi que le recours à un bilinguisme incessant langue vulgaire/langue cible¹¹⁸. Chevalier déclare que c'est « avant-tout un memento pratique qui doit permettre à l'écolier d'assimiler le rudiment en un an tout au plus, avec l'aide de la langue maternelle. »(op. cit., p. 73). Les expressions du français s'emploient ainsi à éclairer celles du latin et la confrontation des deux langues révèle une grande richesse pour l'enseignement mais aussi de nombreuses inadéquations. Le vernaculaire français est manipulé pour correspondre aux équivalences d'une langue à cas et si besoin est, il est présenté et analysé comme tel. Les verbes sont distingués selon les cas qui les entourent dans le respect du principe de l'ordre des mots mais le classement traditionnel en « genres » du verbe est reformulé en un but didactique.

1.3.1. Nature du verbe et ordre des mots

La signification ou « nature » des verbes est définie selon le contexte, autrement dit le critère distributionnel de l'ordre des mots est discriminant dans l'assignation de la « nature » du verbe :

La nature du verbe se définit par sa capacité à être suivi ou précédé de certains types de mots et de ceux-là seuls, d'autres ne pouvant être introduits que par figure : ce sont ses coordonnées. (Chevalier, 1968, p. 73).

Les grammairiens dressent donc des tableaux répertoriant le type de contexte droit et sa signification pour le verbe, intitulés *natura post*, sachant que le type de contexte gauche, ou *natura ante*, permet de distinguer les verbes personnels, précédés du nominatif ou du vocatif, des verbes impersonnels, alors que le « verbe substantif » est suivi du nominatif. Les cas expriment chacun une relation selon la signification du verbe ; la possession pour le génitif, l'acquisition pour le datif, l'activité pour l'accusatif, le passif ou le causatif pour l'ablatif, l'absolu n'est marqué par aucun cas. La « signification » du verbe est associée au régime qui le suit :

¹¹⁷ Ce manuel est accompagné de livrets comportant des tableaux puis des dialogues permettant d'expliquer les règles et de les employer correctement à l'aide de "trucs" ou « clefs ».

¹¹⁸ Chevalier développe cette démarche d'enseignement : " le maitre parle en langue vulgaire et ce n'est que très progressivement qu'il introduit des mots latins, de petites phrases latines, éclairant son propos avec des gestes" (ibid : 75)

C'est parce que le verbe a une valeur instrumentale qu'il attire l'ablatif. L'accent est toujours mis très étroitement sur le couple ainsi formé, la capacité du verbe à être suivi ou précédé de tel ou tel mot permet de connaître sa nature ; c'est un rapport nécessaire : la nature du mot régissant attire nécessairement le cas du mot régi. (ibid.)

L'ordre des mots, reposant sur ce principe d'antériorité ou de postérité, est donc employé de façon systématique dans la description des constructions verbales. Un autre tableau présente les genres des verbes français en correspondance avec le latin.

1.3.2. Genres des verbes et rection

Différents genres de verbe y sont distingués et les catégories se multiplient : actif, passif, neutre, déponent, commun, neutre transitif, neutre passif, absolu, impersonnel. Ce classement combine trois types de critères discriminatoires :

- le critère sémantico-logique selon la distinction action/passion (verbes actifs/passifs)
- le critère formel ; la désinence latine *o/or* de chaque verbe est traduite par "ie"/ "ie suis" et la marque de l'impersonnel est « il » ou « on »
- le critère syntaxique, des manipulations sont possibles et la présence d'un régime différent entraîne une séparation entre les catégories.

Ainsi, le « neutre transitif » est un verbe qui est « transitif » ; son contenu passe sur un objet extrinsèque, mais il demeure « neutre » puisqu'il n'accepte pas le retournement au passif. Il se construit donc avec l'accusatif, à l'inverse du « neutre passif » qui accepte la construction avec l'ablatif. De même, le verbe « absolu » ne peut être transformé en passif.¹¹⁹

L'ouvrage didactique de Simon de Colines et Lefèvre d'Étaples a comme objectif l'enseignement du latin, de ce fait il met à contribution le vernaculaire français pour éclairer la pratique du latin, et crée pour cela une déclinaison du nom.

1.3.3. La déclinaison du nom en français

En ce sens nous pouvons clairement dire que la déclinaison du nom en français est fabriquée et formalisée comme un outil didactique pour l'enseignement du latin. Nous reproduisons le tableau que Chevalier présente (1968, p. 79).

Nominatif : le hôme la feme

Génitif : de lhôme de la feme

Datif : a lhome a la feme

¹¹⁹ L'ouvrage présente également une description sommaire des structures verbales à deux régimes : génitif+accusatif, datif+acc, datif+abl, deux accusatifs, acc+abl, ainsi que leurs modifications dans une transposition au passif. A cela s'ajoute une énumération des verbes selon différents caractères : verbes syncopés, perfectifs, fréquentatifs, inchoatifs, désidératifs, diminutifs, déponents, irréguliers et défectifs.

Accusatif : le home la femme

Vocatif : o home o femme

Ablatif : par lhome par la femme

L'essentiel pour le pédagogue, c'est que, grâce à ces signes « l'élève puisse reconnaître immédiatement l'emploi du mot dans la phrase » (ibid.). La même méthode est appliquée au verbe :

De même qu'on ne conçoit pas en grammaire, un nom en dehors de la situation dans la phrase, situation signalée par ces particules, nommées articles, de même on ne sépare pas la nature du verbe de la situation qu'il est susceptible de prendre dans la proposition. (op. cit., p. 181).

Cette déclinaison du nom crée de nombreux obstacles dans la description du français. Tout d'abord, l'article et la préposition ne sont pas différenciés, ensuite les structures de complémentation du verbe sont décrites en fonction des ces marques.

Bilan

De façon générale, nous observons dans ces grammaires latines du début du XVIème siècle la stabilisation de certaines distinctions antiques transmises par Priscien qui fonderont la syntaxe française classique telles que celle entre verbe actif/passif, syntaxe de rection/concordance, ainsi que l'enchevêtrement des notions de transitivité, rection, et détermination liées à la description de la complémentation du verbe ou du nom par le cas en latin. Ceci dit, la description de la rection s'accompagne de deux évolutions majeures. Tout d'abord on observe des tentatives de différenciation des relations de dépendance. *Regere* est ainsi confronté à d'autres contenus conceptuels comme *exigere/determinare/deservire* chez Despautère. Dans le même temps, la rection se réduit à un phénomène exclusivement formel lié au verbe : la nécessité d'un cas, imposé par nature ou par usage.

Par ailleurs, les grammaires à vocation scolaire se caractérisent par un souci pédagogique prégnant qui entraîne la formulation d'une déclinaison en français. Ainsi la préposition, ainsi que l'article, sont considérés comme des marques de cas dans la déclinaison des noms du vernaculaire français. Dans la construction verbale la préposition devient objet d'interrogation ; placée entre le verbe recteur et le terme régi, on se demande si elle permet la transition de la même façon, notamment dans les structures à double régime, et si elle participe réellement à la rection.

En ce qui concerne la transitivité, nous observons très clairement que les auteurs rejettent les analyses des Modistes et reproduisent la description la plus simple de la transition et de l'intransition ; ils distinguent les termes qui se suffisent à eux-mêmes et ceux qui nécessitent

un régime extrinsèque. La construction verbale privilégiée qui se construit comme modèle de la transitivité est la structure à l'accusatif.

Du point de vue du classement des verbes, deux points sont clairs. Premièrement, le principe de construction stable et déterminant demeure l'ordre des mots dans la phrase. Ainsi l'analyse de la rection du verbe s'effectue *a parte ant* : on regarde ce qui précède le verbe, et *a parte post* : ce qui le suit permet de déterminer le genre auquel il appartient. C'est donc l'identification du contexte qui détermine les relations qu'il est susceptible d'entretenir avec les autres membres de la phrase. Deuxièmement, les classements développent les sous-catégories telles que la division verbes personnels/ impersonnels, ou neutre passifs/actifs. Ces classes seront débattues par les grammairiens du français (notamment la question des neutres dans le Journal de l'Académie de 1754).

La postérité et l'évolution de ces trois oeuvres reposent sur des enjeux différents. Les ouvrages de Despautère et de Bade illustrent l'adaptation pratique des grammaires latines aux conditions d'enseignement de la Renaissance. Concrètement, ces grammaires latines exploitant la connaissance du vernaculaire dans l'enseignement, lèguent aux premiers grammairiens du français un modèle de déclinaison du nom à l'aide des articles et prépositions, une structure propositionnelle transitive où le verbe est suivi d'un accusatif, et un classement des verbes reposant essentiellement sur la forme ou le sémantisme, le tout sous-tendu par des principes syntaxiques très stables tels que la distinction syntaxe de rection et de concordance et l'ordre des mots. En somme, la grammaire latine crée un cadre très homogène d'analyse de la proposition et des constructions verbales. Ce modèle latin est emprunté par les premiers descripteurs du français et plaqué sur le nouvel objet à décrire qu'est le français. Cependant sa confrontation à une langue non casuelle crée des problèmes dans l'analyse syntaxique qui constituent des obstacles à l'autonomisation de la préposition et de l'article, à la description de la construction verbale, et à l'étude des phénomènes de complémentation. Les grammairiens du français vont développer des « stratégies d'adaptation » (Swiggers, 1988) qui vont permettre progressivement une évolution adaptée des catégories du modèle latin à la langue française.

2. Les problèmes syntaxiques posés par la grammatisation du français

C'est la grammaire latine étendue qui sert de modèle pour la grammatisation de tous les vernaculaires européens. En ce qui concerne le français, le transfert du cadre d'analyse du latin sur la langue française est notable. Le français est décrit à l'aide des catégories et du métalangage provenant de la grammaire latine.

Le premier exemple de ce calque est l'établissement d'une déclinaison en français. En effet une correspondance très stricte s'établit entre, d'une part, les formes du latin présentant des variations finales selon les cas, et d'autre part, le français, dont les formes sont interprétées également comme des expressions casuelles, à la différence que ce sont les morphèmes initiaux, en l'occurrence articles et prépositions, qui varient selon les cas. Le nom obéit ainsi à une déclinaison, repérable formellement au moyen de ces marques à l'avant du mot qui endossent de ce fait le rôle d'indicateur casuel.

Les problèmes liés à la grammatisation du français proviennent de l'adoption d'une déclinaison, et sont de deux sortes. Ils se situent premièrement dans l'assimilation et la reconnaissance comme marques de cas de la préposition et de l'article. L'autonomisation de l'article se réalisera progressivement (Chevalier, 1968, et Fournier, 1998, Swiggers, 1985) et la déclinaison ne sera définitivement abandonnée qu'à partir de l'*Encyclopédie*. Deuxièmement, la déclinaison du nom ne permet pas de penser le système des fonctions autrement que par le système des cas latins. Corollaire de la description casuelle des fonctions en français, c'est la notion formelle de régime qui sert à interpréter la dépendance au verbe ou au nom. L'adoption d'une déclinaison pour les noms du français n'est pas unanime et les grammairiens sont bien conscients de l'inadéquation de cette pratique à la réalité de la langue. La réforme de la fin du siècle de la grammaire latine, fournissant un appareillage théorique puissant, permettra de formuler des catégories de fonction plus détachées des cas.

L'autre exemple du transfert du cadre latin sur le vernaculaire français est la transmission du classement des « genres » du verbe hérité de l'Antiquité. Cette transmission se réalise avec des adaptations. Le classement des verbes français est simplifié, les délimitations des classes sont remaniées, et leur nombre varie selon les grammairiens. Néanmoins les typologies verbales restent axées, mis à part certains systèmes originaux (Cauchie, Maupas) sur la forme ou le sémantisme.

De façon générale, c'est le respect du cadre latin et de l'analyse en cas qui constitue un frein à une description syntaxique adaptée du français. Nous nous proposons de présenter ici les

problèmes syntaxiques posés par la grammatisation du français et les solutions trouvées par les premiers grammairiens du français, en nous concentrant sur deux points : la déclinaison du nom et le classement des verbes¹²⁰, en abordant de façon transversale les notions de régime et de transitivité.

2.1. La déclinaison du nom en français

La déclinaison du nom en français est présente, comme nous l'avons plus haut, dans les grammaires latines (du latin en latin) à visée pédagogique du début de la Renaissance (1520-1530) qui exploitent le parallèle avec la langue vernaculaire parlée. La déclinaison s'apparente alors à un outil didactique dans l'enseignement du latin. Mais elle apparaît bien avant dans les grammaires du français comme un calque de la tradition de description du latin, notamment dans le *Donat françois* de Barton de 1409 qui passe pour la première grammaire du français. Il est écrit en latin mais a comme langue cible le français et prend pour modèle le célèbre manuel du grammairien romain Donat. Le petit livre de Barton constitue, va constituer un modèle pour l'enseignement des rudiments où la déclinaison des noms du français est un élément évident de sa description grammaticale. Cependant les grammairiens adoptent différents positionnements vis-à-vis de l'adoption d'une déclinaison.

2.1.2. Le positionnement des grammairiens du français au 16^{ème} siècle

On peut identifier deux positions claires vis-à-vis de la déclinaison du nom. Soit les grammairiens la suppriment, soit ils la conservent, ce qui est la position dominante. La grammaire de l'anglais Palsgrave (1530) présente la particularité de ne pas reproduire la déclinaison du nom français, ainsi que la première édition de la grammaire française de Ramus (1562). Cependant, de façon majoritaire les grammairiens du français adoptent la déclinaison du nom, avec quelques variables.

2.1.2.1. La suppression de la déclinaison du nom

Les deux ouvrages qui ne reproduisent pas la déclinaison du nom ont en commun de se démarquer de la description donatienne et de fournir des vues originales sur le français.

2.1.2.1.1. Lesclarcissement de la langue francoyse de John Palsgrave, 1530

Grand savant et homme de cour anglais, Palsgrave publie un énorme ouvrage en sa langue mais titré en français : *Lesclarcissement de la langue francoyse*, en 1530, dont des manuscrits circulent depuis 1520. Il s'inspire de Théodore Gaza, et de l'humaniste anglais Thomas

¹²⁰Cette partie est une synthèse des articles de Colombat, 2004, Fournier, N., 2002.

Linacre qui publie *De emendata sructura* en 1524. Mais il s'inscrit surtout dans une longue tradition anglaise d'enseignement du français¹²¹. Ainsi, le bilinguisme et les années d'enseignement de Palsgrave le conduisent à formuler des remarques très novatrices sur le français et à supprimer la déclinaison du nom. Palsgrave affirme en effet que le français n'a pas de cas et réduit la déclinaison du nom à l'opposition du nombre : singulier/pluriel, et du genre : masculin/féminin :

Pour les substantifs, la déclinaison n'est rien d'autre que l'expression de la différence qui sépare les terminaisons du singulier et du pluriel, grâce à l'adjonction d'un article ou d'un adjectif, et d'un article du genre et du nombre exigé par le substantif. Car, pour ce qui est des cas, le français n'en a pas : un bon homme, une bonne femme, les bons hommes, les bonnes femmes. (Palsgrave cité dans Chevalier, 1968, p. 140).

Chevalier explique que le grammairien anglais se détache de la conception symbolique et morphologique du régime pour élaborer une « grammaire formelle originale » (op. cit., p. 141). Celle-ci a deux particularités. Premièrement, elle évacue et refuse tout ensemble hétéroclite de marques. Deuxièmement, la méthode employée privilégie l'étude des contextes par substitution et ellipse, pour identifier la valeur des signes. Ainsi, l'étude des types de voisinage et des modifications engendrées permet de constituer des groupes qui obéissent à une même définition formelle et fonctionnelle.

2.1.2.1.2. La première édition de la *Grammaire française* de Ramus, 1562

Pierre de la Ramée publie une *Grammaire française* en 1562, puis une autre version comportant des modifications en 1572, ainsi qu'une *Dialectique* en 1555, des *Scholae grammaticae* (1559), des grammaires grecques (1560) et latines (1559). Il se démarque de ses contemporains car il n'est pas précepteur ; son ouvrage n'est donc pas une grammaire élémentaire. Sa grammaire propose des vues théoriques et originales, Ramus s'intéressant plus à la « méthodologie du travail scientifique »¹²² dans la grammaire qu'à l'enseignement

¹²¹Suite à la conquête (1066), le français devient langue de la cour jusqu'à la fin du XIV^{ème} siècle, il est nécessaire de l'enseigner aux élèves. Quelques grammaires destinées aux bourgeois ou des manuels dialogués à but pratique existent mais la nécessité de l'enseignement engendre la naissance d'autres formes de grammaires, comme celle de Palsgrave. D'autres grammaires d'enseignement du français en anglais pour les Anglais paraissent dont celles de Du Wes (vers 1532) ou Bellot (1588) (Kibbee, 1989)

¹²² Pour Chevalier « décrire le système de Ramus c'est analyser un des moments importants de l'histoire de la grammaire française. L'effort de Ramus s'insère en effet dans une tentative pour classer les faits de langue selon une méthode qui, non seulement recourt à la comparaison avec les autres langues, mais aussi embrasse les disciplines voisines : rhétorique, dialectique, c'est à dire logique et même, au-delà de cette trinité ésotérique, l'ensemble des disciplines ésotériques : mathématique, physique, métaphysique. » (1968, p. 247). Ainsi, Dans la *Dialectique*, de 1555, Ramus établit un parallèle nécessaire entre la dialectique et la grammaire. La première science est composée de "l'invention" ; les parties de toute sentence, et du "jugement" ; manière de les disposer. La grammaire est également divisée en deux parties : le choix des parties du discours et la manière de les disposer ou syntaxe : les parties de Dialectique sont deux, Invention et Jugement. La première déclare les parties séparées dont toute sentence est composée. La deuxième montre les manières et espèces de

pratique (Swiggers, 1989, p. 116). En effet, selon lui le but de l'analyse grammaticale est de découvrir et de reconstruire les schèmes fondamentaux et naturels de tout jugement, au moyen de substitutions. Chevalier explique que la méthode employée consiste à découper le donné en unités dont on énonce des règles universelles qui correspondent à des schémas "naturels". Cet équilibre « entre la raison des principes et l'expérience acquise au contact des exemples » (Chevalier, 1968, p. 261) caractérise la démarche de Ramus. En ce sens, Ramus exprime des principes qui sont proches de ceux de la Grammaire Générale :

Sa contribution tient sans doute à sa définition de principes de méthode, en particulier son affirmation que les règles doivent suivre l'ordre naturel en allant du plus simple au plus composé, du plus général au plus particulier, du plus clair et notoire au plus obscur et moins connu. Par là s'annonce l'esprit du classicisme, qui reprendra ces principes en y ajoutant ceux de l'économie des moyens et de l'universalité du résultat" (Raby, 2000, p. 105-106).

Dans l'édition de 1562 de sa grammaire française, Ramus élimine la déclinaison casuelle du nom et l'identifie à une simple variation de finale. Le rôle de l'article est réduit à la détermination du genre et du nombre. Ceci pousse Chevalier à dire qu'il est alors nécessaire pour Ramus de « découvrir un système nouveau de détermination des fonctions du nom dans la phrase, puisqu'il a éliminé la déclinaison : toute l'analyse des fonctions en latin est fondée sur la différenciation des cas » (Chevalier, 1968, p. 287). La seconde édition prend encore de la distance avec le modèle latin et est plus développée (Demaizière, 2001, p. 17).

Le mérite de Ramus est d'avoir souhaité distinguer la grammaire française des modèles latins et grecs. Ramus en cela « clôt une période de recherche qui commence à Lefèvre d'Étaples, une trentaine d'années plus tôt et il le fait avec une rigueur, un souci de netteté qui rendent son cas exemplaire : aucun grammairien, au XVIème siècle n'a tenté plus hardiment de formuler une méthodologie cohérente appliquée à la grammaire française » (Chevalier, 1968, p. 279). Ramus ambitionne d'ailleurs qu'elle serve de modèle à toutes les langues voisines.

Malgré ces tentatives, la déclinaison du nom s'impose dans les grammaires du français comme un élément clef du transfert technologique et elle est adoptée par la majorité des grammairiens du français.

2.1.2.2. La Conservation de la déclinaison du nom

La déclinaison est conservée chez Sylvius, et chez les grammairiens du français au XVIème siècle et au début du XVIIème siècle, elle repose sur la variation des prépositions et articles placés avant le nom.

les disposer, tout ainsi que la première partie de Grammaire enseigne les parties d'oraison et la Syntaxe en descript la construction" (Ramus cité dans Chevalier : 252). Enfin, la Logique énonce les règles du raisonnement.

2.1.2.2.1. La grammaire de Jacques Dubois dit Sylvius, 1531

Médecin de profession, Sylvius publie en 1531 un ouvrage composé d'une introduction consacrée aux sons et à leur transcription: *In linguam gallicam Isagoge*, et d'une grammaire latino-française : *Grammatica latino-gallica*, conçue sur le modèle d'un *Donat* français¹²³. Chevalier explique qu'on aurait pu considérer cet ouvrage comme la première grammaire du français, néanmoins elle reste plus proche d'une grammaire latine :

Il aurait suffi de très peu, disions-nous en parlant de la *Grammatographia*, pour que ce manuel devînt une grammaire française. On considère généralement que Jacques Sylvius a fait franchir ce petit pas à l'étude de la langue française. Il n'en reste pas moins que son livre déborde de latin et qu'on se demande parfois s'il ne s'agit pas d'une grammaire latine à laquelle on aurait ajouté des exemples français. Mais parfois aussi, Sylvius ne peut esquiver les problèmes posés par une langue française rebelle à une analyse de type latin. (Chevalier, 1968, p. 99).

Ce mince ouvrage se singularise au départ par la recherche de règles pertinentes au français, pourtant la déclinaison du nom est conservée ; il suffit pour la manier de connaître celle des articles « formés par la réunion de pronoms et de prépositions » et il décline le nom « maistre » à l'aide des articles (Sylvius, 1531, p. 311-312 dans Demaizière 1998). Le but de Sylvius n'est pas d'identifier des unités de plus en plus petites mais de relever des groupes de mots qui servent de modèles dans l'analyse de la langue française. Cette grammaire bilingue souhaite fournir, à l'intérieur de cadres formels, des signes non équivoques. Par conséquent, la déclinaison est conservée et les points problématiques n'apparaissent que lors du traitement des cas particuliers. Un embarras certain demeure entre les critères formels définitoires de la rection, le critère sémantique attachée aux catégories actif/passif et le critère syntaxique :

Sylvius et ses disciples et ses prédécesseurs hésitent entre les critères de forme (la déclinaison pour le nom, l'opposition ie/ie suis pour le verbe), des critères de construction (présence ou non de compléments), des critères de signification (activité, réceptivité, toutes les nuances d'acquisition, de cause efficiente...). Selon les cas, selon les nécessités pédagogiques, c'est l'un ou l'autre de ces critères qui est privilégié. (Chevalier, 1968, p. 130)

Les ouvrages qui paraissent en français à partir des années 1550 conservent aussi la déclinaison, comme celui de Meigret, mais c'est le cas également de ceux qui sont rédigés en latin à destination des apprenants étrangers comme ceux de Pillot (1550, 1561), Garnier (1558), Cauchie (1570), Serreius (1598). Ces grammaires s'éloignent des réflexions trop savantes afin de se rapprocher de considérations pédagogiques mettant à l'honneur la clarté et la simplicité de l'exposé. Il est évident alors pour ces grammairiens que le français ne possède pas de déclinaison casuelle comme celle du latin. Pourtant elle est conservée, ce qui engendre un discours ambivalent de la part des grammairiens qui d'un côté connaissent les spécificités

¹²³ Chevalier mentionnent deux manuels scolaires qui s'inspirent de l'oeuvre de Sylvius : *L'accord de la langue françoise avec la latine*, 1540, chez Simon de Colines, et *Grammaticae quadrilinguis partitiones*, in gratiam puerorum, 1542, de Drosée.

de leur langue et de l'autre négocient plus ou moins bien avec le cadre descriptif latin à leur disposition.

2.1.2.2.2. L'Institution de la langue française, de Pillot, 1550, 1561

Pillot déclare qu'en réalité : « les noms ont chacun seulement deux terminaisons » (Chevalier, 1968, p. 219) qui sont celles du singulier et du pluriel. Il distingue tout de même trois types de formes en rassemblant les cas en trois catégories (Colombat, 2003b, p. 32) :

- nom., acc., voc.¹²⁴ : charetier, le charetier, un charetier
- gen., abl. : de charetier, du charetier, d'un charetier
- datif : a charetier, au charetier, à un charetier (Chevalier, 1968, p. 219)

Ce sont l'article¹²⁵ et la préposition qui jouent le rôle d'indicateurs de fonction. Leur confusion pose de nombreux problèmes dans l'analyse, notamment lorsque l'un suit l'autre, « de » et « à » sont analysés comme des articles. Toutefois il est précisé que l'article ne sert pas seulement à indiquer la fonction mais aussi à déterminer le nom ; il joue alors le rôle de "pronom". La fonction de l'article est donc double ; on lit dans l'édition de 1550 que « la fonction de l'article est principalement de désigner une chose déterminée, ce sur quoi quelques grammairiens grecs ont abondamment écrit, mais dans la présente langue, elle sert surtout à différencier les genres et les cas. » (Pillot, cité dans Colombat, 2003b, p. 27). Ceci dit, la seconde édition a évolué (1561) sous l'influence de Robert Estienne dont le *Traité* paraît en 1557 (Colombat, 2003b, introduction, p. 16-17), notamment du point de vue de la fonction de l'article qui se réduit à indicateur de cas (op. cit., p. 27). L'ouvrage de Pillot exercera une forte influence sur ses successeurs :

L'ouvrage de Pillot influencera toute la lignée des grammaires françaises pour les Allemands, spécialement Garnier. Il connaîtra aussi un gros succès dans les Pays-Bas espagnols, comme le montrent les éditions étrangères, toutes données dans les Flandres, à Anvers, Louvain, Douai. Par les Epîtres dédicatoires des éditeurs Bogard et Sylvius, on peut voir en quelle grande estime Pillot était tenu en Belgique. (Colombat, 2003b, p. 19)

L'ouvrage de Meigret s'inscrit dans la continuité de Pillot mais est rédigé en français.

2.1.2.2.3. Le *Tretté de grammêre françoese* de Meigret, 1550

Dans la continuité de Palsgrave, Meigret affirme que la langue française n'a pas de cas et fonctionne à l'aide de prépositions, comme l'hébreu :

¹²⁴ Dans l'édition de 1561, le vocatif est à part. (voir Colombat, 2003b, p. 32).

¹²⁵ L'article aussi suit une déclinaison (Colombat, 2003b, p. 19-21).

Au regard de' cazes, la lange francoeze ne le 'conoet point : par ce qe le' nom francoes ne chanjet point leur fin. Parquoe a l'imitacion des Hebrieus il' leur ajoutete de' prepozicions, selon qe la proprieté du verbe, qi le gouverne le requiert, a caoze de la significacçon pour rendre le sens perfet. (Meigret cité dans Chevalier, 1968, p. 219).

Néanmoins, ce sont bien les prépositions, dans l'exposé, qui font office de marques de cas. L'article occupe une fonction différente selon sa distribution : liés à des noms, ces petits mots sont des articles, mais liés à des verbes ce sont des pronoms¹²⁶.

Nous voyons bien ici que l'enjeu de la conservation ou de la suppression de la déclinaison repose sur l'établissement d'un autre système de reconnaissance des groupes dans la phrase, qui articule la valeur de l'ordre et le rôle des marqueurs. En effet, si l'ordre S-V-O apparaît dans la description du français comme une évidence à ce moment, il ne permet pas pour autant de penser les autres fonctions sans les significations casuelles¹²⁷. Force est de constater qu'une certaine contradiction apparaît entre l'observation que le français n'a pas de cas et sa description comme une langue à cas, pour Chevalier :

ces grammairiens comme Meigret, comme Pillot, ne font que suivre une tradition pédagogique solide ; il est pour eux, inconcevable qu'un exposé des fonctions ne soit pas régi par la double coordination des marques et de l'ordre¹²⁸ (Chevalier, 1968, p. 221)

L'ordre des mots permet en effet une analyse logique opératoire du sujet et de l'objet ; le nom "surposé" gouverne le verbe, le nom "souposé" est gouverné par le verbe. Mais ceci ne permet pas d'envisager des structures plus complexes, car on n'étudie pas la spécificité des groupements linguistiques et on ne considère pas la phrase entière comme objet d'analyse : « l'analyse reste une analyse du détail qui pique dans l'oraison quelques mots ou groupes binaires »(op. cit., p. 223), excluant les structures plus grandes¹²⁹.

Les grammairiens suivants s'inspirent de Meigret.

2.1.2.2.4. Robert Estienne, Traicté de la grammaire française, 1557

¹²⁶ Notons que les grammairiens se heurtent à la description d'une catégorie grammaticale dont l'emploi n'est pas stabilisé : "en 1550, l'article est encore loin d'être partout obligatoire et des variations, qui ne sont pas toujours significatives, gênent visiblement Meigret et Pillot dans leurs analyses" (op. cit., p. 231).

¹²⁷ Chez Meigret, les pronoms aussi suivent une déclinaison (voir Chevalier, 1968, p. 242, Colombat, 2003b, p. 32-33)

¹²⁸ La raison en est que "ce sont les grammairiens logiciens dès le XIIème siècle qui ont établi que le sujet précède le verbe parce que le monde des essences précède la création dans le flux du devenir et que Dieu précède sa création, eux qui ont posé que l'objet suit le verbe, puisqu'il en est la cause finale ; que les éléments complètent le nom ou l'adjectif le suivent, puisque l'accident ne peut être connu avant l'essence" (Chevalier, 1968, p. 221-222).

¹²⁹ L'étude d'un tour comme "c'est moi, ce suis je" révèle combien les grammairiens sont démunis devant une structure qui ne répond pas à l'accord formel sujet-verbe c'est-à-dire à la *congruitas* (est/moi, suis/je), ni à l'ordre nom+verbe+objet. Meigret l'identifie comme l'inversion de la forme interrogative "est-ce", propre à l'oral. Les cas particuliers de ce type sont considérés comme des procédés rhétoriques à but expressif. Pour Meigret, "je" est le sujet du verbe, bien qu'il le suive et que la congruence formelle ne soit pas respectée. Cette irrégularité est corrigée par le rétablissement de l'ordre initial.

Faisant partie de la grande famille des Estienne, auteur de dictionnaires, et de « petits ouvrages pédagogiques » (Demaizière, 2003, p.9), Estienne publie son *Traicté* qui s'inspire de Meigret comme de Sylvius (Demaizière, 2003, p.18-22) et se veut court et pratique. Il déclare que le français ne connaît que deux terminaisons le singulier et le pluriel mais que les cas se marquent par la déclinaison des articles :

Nous sommes entièrement differens des Latins : car nous n'avons qu'ung cas ou terminaison au singulier, pour tous les six cas des Latins ; et ung seul cas pour le pluriel, en adjoustant une s au singulier (...) Mais nous déclarons ces cas par des articles le, la, de, du, a, au : les, aux, des. (Estienne, R., p. 45 dans Demaizière 2003)

L'exemple donné plus loin étant :

- 5) nom. : le maistre
- 6) gen. : d'emaistee, du maistre
- 7) datif : a maistre, au maistre
- 8) acc. Le maistre
- 9) voc. Maistre, sans article
- 10) abl. De maistre, du maistre (op. cit., p. 46)

Garnier, sur le modèle de Pillot et Meigret, conserve la déclinaison.

2.1.2.2.5. Garnier, *Institutio gallicae linguae*, 1558

Les noms français se déclinent également à l'aide des articles (Garnier, 1558, p. 10-11), un exemple au masculin singulier étant « le docteur » nominatif, « du docteur » génitif, « au docteur » datif (op. cit., p. 10)

Cauchie publie une *Grammatica gallica* en 1570 et elle est rééditée en 1576, 1578, et 1586. Ce savant picard fonde son observation sur l'usage et cherche à expliquer les structures dans un but d'enseignement.

2.1.2.2.6. Cauchie, *Grammaire française*, 1576, 1586

Cauchie souhaite « fonder une grammaire française qui ne soit pas servilement calquée sur les grammaires latines » car « le français est digne d'une étude méthodique » (Chevalier, 1968, p. 318). Mais le grammairien avoue sa difficulté à décrire le français à l'intérieur du cadre latin. Il déclare que la langue française ne dispose pas de vrais cas :

Il faut beaucoup de soin et de peine pour fixer facilement la distinction des cas obliques. Cette difficulté provient de la pénurie de vrais cas ; ce n'est pas la terminaison, mais le mode de signifier¹³⁰ qu'il faut examiner. (Cauchie cité dans Chevalier, 1968, p. 320).

La partie "Syntaxe" de l'édition de 1576¹³¹ tiendra compte de cette difficulté; le professeur abandonne la division par cas et propose l'organisation suivante des régimes : noms

¹³⁰ Pour Demaizière, l'expression de « modes de signifier » n'a pas de « valeur idéologique » ici et ne réfère pas à la doctrine des Modistes (Demaizière, 2001, p. 315)

¹³¹ La partie syntaxe est celle qui prend le plus d'ampleur au fur et à mesure des éditions (Demaizière, 2001, p. 19)

construits sans préposition, noms construits avec préposition, noms avec des constructions variées (ibid.). Cette modification présente un progrès car elle offre un classement certes uniquement formel mais qui décrit les compléments en fonction de leur construction, indépendamment des significations et fonctions casuelles. Dans l'édition de 1586, Cauchie ne propose pas non plus de déclinaison du nom :

Il n'y a aucun cas pour les noms ou les participes, quelques uns pour les pronoms, mais cependant, nous observons la différence de cas d'après les verbes, les articles et les porépositions qui sont ajoutés. (Demaizière 2001, p. 332)

Et il déclare que les mots français ne connaissent que deux déclinaisons : le singulier et le pluriel (op. cit., p. 332, 333). Mais il conserve une déclinaison des articles en nominatif le/la, génitif du / de la, datif a / à la, en distinguant les articles directs (le, la, les) et les articles obliques (du, au, de la, à la etc) (Demaizière, 2001, p. 316).

La grammaire de Maupas est également une grammaire de praticien et de pédagogue mais elle se démarque par son originalité.

2.1.2.2.7. La grammaire et syntaxe française de Maupas, 1607 et 1625

Maupas publie *Grammaire et syntaxe française* en 1607 puis en 1625¹³². Il se situe dans la lignée des grammairiens praticiens ; son but est d'enseigner la langue (Fournier, N., 2002, p. 34) mais sa grammaire « représente un progrès tout à fait remarquable par rapport aux précédentes » (Chevalier, 1968, p.421.) car elle révèle un véritable souci de clarté et d'organisation. Deux faits généraux sont à noter. Tout d'abord, Maupas supprime la partie "Syntaxe" du plan de sa Grammaire, en effet pour lui « (...) la grammaire, entendue comme l'étude morphologique des parties d'oraison, et la syntaxe, entendue comme l'examen de leurs relations dans le discours, ne seront pas séparées dans le corps de l'ouvrage mais seront articulées dans le cadre de chaque partie d'oraison (... » (Fournier, N., 2002, p. 34), ce qui explique le titre de l'ouvrage *Grammaire et syntaxe française*. Ainsi le grammairien étudie neuf parties d'oraison ; article, nom, pronom, verbe, participe, adverbe, préposition, conjonction, interjection¹³³. Ensuite, le choix de la métalangue française est revendiqué dans l'épître (Fournier, N., p. 34), ce qui pour Chevalier procure à Maupas une certaine assurance et révèle un désir de valoriser cette langue.

Maupas reconnaît que les noms sont « indéclinables » mais que « toutesfois par manière d'enseigner, on appelle déclinaison l'application de ces articles » (Maupas, 1618, p. 53), dans

¹³² Ce sont les deux éditions qu'étudie Chevalier.

¹³³ Elles sont divisées en parties variables pour les cinq premières, et invariables pour les quatre dernières. Pour une étude comparative du nombre et des définitions des parties d'oraison au 16^{ème} siècle voir Colombat (1988, p. 53, et 2003b, p. 22-24).

l'analyse, la déclinaison est donc conservée par commodité au moyen de celle des articles. Ceci dit, le système des marques est simplifié par un regroupement des articles. Dans la seconde édition de 1618, il en distingue deux¹³⁴ :

- articles définis

nom. acc. : le, la, les

gen. abl. : du, de l', de la, des,

datif : au, à l', à la, aux es

- articles indéfinis :

nom. Acc. : 0¹³⁵

gen. Abl. : de

datif : à

(Maupas, 1618, p. 22)

Et il déclare que la langue française n'a que deux cas « parce que le nominatif et l'accusatif sont tout un, et le génitif et l'ablatif aussi » (ibid.) et ne distingue que deux cas pour les articles indéfinis.

Ainsi la déclinaison d'un nom masculin singulier correspond à :

nom. acc. : prince, un prince, le prince

gen. abl. : de Prince, d'un Prince, du prince

datif : à prince, à un prince, au prince

voc. : ô prince, ô le prince

(Maupas, 1618, p. 53)

Puis, dans l'édition de 1625, Maupas sépare les articles précédés de "de" et "à" des autres. Les articles sont donc regroupés autour de : *le, la, les*, qui ne sont pas seulement présents au nominatif et à l'accusatif ; on les trouve à d'autres cas. Il avoue que la déclinaison sous forme de cas est conservée à des fins pédagogiques et de ressemblance avec le latin mais qu'elle n'est pas fondée car on distingue seulement deux sortes d'articles : définis et indéfinis. Selon Chevalier ce qu'il faut souligner : « c'est que la séparation de la déclinaison en deux tronçons va permettre à terme de détruire cette déclinaison » (Chevalier, 1968, p. 423). Ainsi « ce praticien fait faire un bond à l'étude de la grammaire (..) car il met en place les éléments qui permettront de se passer de la déclinaison » (ibid.). Maupas va exercer une grande influence sur ses successeurs :

¹³⁴ Dans l'édition de 1607, Chevalier explique que le grammairien établit un classement selon quatre déclinaisons d'articles (définis, indéfinis, articles pour les noms indivisibles un/d'un/à un etc., articles pour les noms divisibles : distributifs et partitifs : du/de l'/de la)

¹³⁵ (absence de marque)

En somme, deux voies s'ouvrent à partir d'une grammaire comme celle de Maupas : la voie des constats de l'usage dont la forme la plus extrême sera les Remarques de Vaugelas ; la grammaire philosophique d'autre part qui donnera un contenu aux concepts. (ibid.)

Mais la grammaire de Maupas conjoint un nouveau regard sur la déclinaison à une analyse syntaxique du verbe selon ses « dispositions » (ce que nous examinerons plus loin dans la partie consacrée au classement des verbes) et selon sa place dans l'ordre des mots de l'énoncé sous le chapitre « De l'usage des verbes : l'arrangement de nos mots ». Nathalie Fournier explique ainsi :

Le développement sur l'arrangement des mots est sans conteste un apport original de Maupas, qu'on ne trouve pas chez ses prédécesseurs immédiats (ni chez Meigret ni chez Robert Estienne), qui sera conservé par Oudin (dans la mesure où sa grammaire calque celle de Maupas), mais qui disparaîtra chez Chiflet et Regnier-Desmarais (...) Maupas intègre une approche positionnelle et quasiment fonctionnelle de la syntaxe du verbe, au sein de l'énoncé complet (...) c'est relativement au verbe, considéré comme le pivot de l'énoncé, et par rapport à l'ordre canonique S V O, que sont abordés et réglés les problèmes de position des constituants. (Fournier, N., 2002, p. 49).

Maupas postule en effet un ordre canonique « où le nominatif et les cas accusatif et datif sont répartis à gauche et à droite du verbe, qui est en position centrale dans l'énoncé » (op. cit., p. 50). Il décrit un ordre grammatical de l'énoncé où « les notions casuelles nominatif, accusatif, datif, sont aussi des notions à fondement positionnel et presque des notions fonctionnelles. » (op. cit., p. 51). Cette « approche positionnelle de la syntaxe autour du verbe » s'accompagne de la « reconnaissance d'un groupe verbal » (ibid.) car Maupas souligne le lien fort du verbe avec les régimes accusatif et datif par leur fixité :

Ce que Maupas met donc en évidence, notamment par le terme de transposition qui signale la transgression d'un ordre canonique, c'est l'existence d'un groupe verbal structuré et dominé par le verbe, dans lequel les compléments du verbe sont étroitement liés au verbe, lui sont immédiatement postposés et ne jouissent d'aucune possibilité d'extraction hors de la sphère immédiate du verbe. De ce point de vue, la grammaire de Maupas est un jalon important dans la reconnaissance métalinguistique d'un groupe verbal dans l'évolution du français. (...) c'est une originalité incontestable de Maupas de saisir le verbe dans sa fonction nodale et cohésive, en tant que pivot de l'énoncé. (ibid.)

Auroux et Mazière déclarent ainsi que la grammaire pédagogique de Maupas est « héritière de la tradition latine mais innovante dans sa description du français, en particulier par l'importance accordée à l'ordre des mots et aux positions, qui achemine vers la reconnaissance des fonctions. » (2002, Préface, p. 7).

Père jésuite, Chiflet fait partie de la lignée des grammairiens pédagogues qui tentent de simplifier les exposés. Pour Chevalier il « combine la tradition de Despautère et d'Alvarez avec la nouveauté des *Remarques* de Vaugelas pour qui il professe une très vive admiration » (Chevalier, 1968, p. 488).

2.1.2.2.8. Chiflet, *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, 1659

Chiflet conserve la déclinaison nominale indiquée par les articles, partagés entre définis et indéfinis, on lit ainsi dans la section « De l'article et de la déclinaison des noms » :

Il a falu joindre ces deux matieres ensemble ; parce que le François ne decline les noms, qu'à l'aide des articles, et non pas, comme font les Latins, par le changement de leur terminaison aux dernieres syllabes. (Chiflet, 1659, p. 10)

Il donne comme exemple masculin singulier :

Nom. : le Roy

Gen. : du Roy

Datif : au roy

Acc. : le roy

Vocatif : o roy

Ablatif : du roy

(ibid.)

L'article se décline en le, la , l', les (nom. acc.), du , de la, de l', des(gen. abl.) et « au, à la , à l' , aux» (datif) (op. cit., p. 12-13) . Les fonctions syntaxiques des mots en français, notamment celle de complément, continuent d'être décrites selon la signification des cas et les formes correspondantes.

2.1.2.2.9. Oudin

Oudin conserve encore une déclinaison des articles en trois types ; nom. Et acc. Le, la, les, gen. Et abl. Du, de la, des, de, datif au, à la, aux, à (Oudin, 1640, p. 51), et une déclinaison des noms comme le cheval (nom.),du cheval (gen.), au cheval (dat.), le cheval (acc.), du cheval (abl.) (op. cit., p. 82), en déclarant que « les noms substantifs et adjectifs ne changent point de terminaison en leur cas, mais leur variation dépend des articles » (ibid.)

Bilan

Après les propositions de Palsgrave ou Ramus, les grammairiens pédagogues du français comme R. Estienne, Pillot, Meigret ou Cauchie adoptent une position ambiguë vis-à-vis du maintien de la déclinaison en français. Ils reconnaissent l'absence de déclinaison en français mais cette affirmation ne s'accompagne pas d'un nouveau système de description des fonctions. Elle est donc conservée comme une commodité d'exposition.

Les grammairiens du français tentent de mettre de côté le modèle d'analyse de la tradition grammaticale latine et, à l'aide de nombreux inventaires et des théories à leur disposition, cherchent à rendre compte des spécificités du français. Mais le modèle reste celui du latin. Le

français apparaît comme une langue moderne digne d'être analysée et enseignée mais toujours en vertu des principes qui ont théorisé la raison du latin. Par conséquent, si les pédagogues reconnaissent que le français n'est pas une langue à cas, ils ne renoncent pas pour autant à la description à l'aide de la déclinaison car « renoncer à la déclinaison n'est donc pas seulement renoncer à la dignité de la langue de prestige c'est aussi renoncer à un système de pensée et c'est renoncer à faire de la langue l'instrument de la pensée », elle demeure à titre de "croyance" (Chevalier, 1968, p. 411)¹³⁶.

Pourtant « le problème du complément doit être en effet totalement repensé quand on passe d'une langue comme le latin ou le grec à une langue comme le français (...) » (op. cit., p. 304). En latin la syntaxe du régime s'appuie sur les variations morphologiques du nom, qui engage avec le verbe une relation de rection identifiable formellement et à laquelle se rattachent les autres fonctions. En revanche, en français il n'existe pas de cas, il est donc nécessaire de nommer et classer l'ensemble des marques indiquant la fonction syntaxique des groupes dans la phrase par rapport au verbe. Ce rôle est endossé en partie par les prépositions, vecteurs de liens, qui demeurent souvent confondues avec les articles¹³⁷. Dans la langue latine l'article est quasi inexistant et le statut des prépositions reste peu décrit. Dès lors, le véritable enjeu repose sur une rénovation du système de reconnaissance des unités linguistiques et de découpage phrastique. La rénovation du système de description des fonctions s'élaborera dans la grammaire latine :

(...) pour bouleverser des habitudes, il faut un puissant appareil intellectuel, une axiomatique et une problématique d'abord qui sont seulement en voie de constitution ; cet appareil s'élabore, c'est certain et Ramus en témoigne de façon éclatante mais il ne peut pas encore organiser un donné nouveau ; aussi les plus grands progrès théoriques se feront à l'intérieur du domaine qui a été le mieux exploré celui du latin. (Chevalier, 1968, p. 331).

Un autre aspect du calque latin est l'adoption du classement des « genres » du verbe, qui fait l'objet d'ajustements par les grammairiens du français. Les notions de transitivité et de régime accompagnent l'adoption du classement des genres du verbe, pour décrire la relation de dépendance au verbe.

2.2. Le classement des verbes : transitivité et régime

Le classement des verbes latins comprend cinq catégories dans la tradition ; verbe actif, passif, neutre, déponent, commun, et superpose différents critères ; morphologique,

¹³⁶ « Les cadres qu'offre la grammaire latine se placent assez mal sur le français. Il semble bien que de petits mots, des syllabes, ont une importance décisive ; mais comment les délimiter et quelle valeur leur attribuer? L'embarras de tous est visible ; ils tâtonnent, essaient une procédure, puis une autre, tentent des regroupements. » (Chevalier, 1968, p.243).

¹³⁷ Le statut des articles, définis essentiellement marqueurs fonctionnels, l'autonomisation de la préposition, et la question de l'ordre des mots sont des aspects fondamentaux de l'évolution de la description syntaxique du français, mais nous ne pouvons en présenter une étude ici.

sémantique et syntaxique, comme nous l'avons dans la première partie. D'emblée dans les grammaires françaises, les deux dernières catégories sont évacuées car elles semblent à l'évidence inexistantes en français. Les grammairiens du français adoptent ensuite différentes positions vis-à-vis des trois catégories restantes. Leur nombre fluctue ainsi que les définitions internes. Mais globalement la tendance est à une simplification du système par une réduction des classes et à une focalisation sur des critères pertinents pour le français. Nous présentons donc ici les différentes adaptations par les premiers grammairiens du français du classement des genres du verbe hérités de Priscien en suivant les grandes lignes de l'article très riche de Bernard Colombat (2004), que nous complétons ponctuellement à l'aide d'autres sources indiquées.

On identifie quatre attitudes générales vis-à-vis du classement hérité jusqu'en 1625 (Maupas). La première consiste à conserver les deux catégories de verbes actifs et passifs, ainsi qu'une troisième appelée des neutres ou moyens, sachant que la distinction entre verbe personnel et impersonnel s'y ajoute à partir de Pillot. La seconde attitude revient à réduire le système à deux classes principales, et la troisième attitude à proposer un classement tout à fait nouveau et atypique. Nous identifions une quatrième attitude chez les successeurs de Maupas tels Oudin (1640) et Chiflet (1659) qui réside en un enrichissement du classement traditionnel à l'aide de toutes les classes connues. Par ailleurs, nous associons à cette présentation des catégories de verbes quelques remarques sur le régime, seule notion utilisée unanimement pour décrire la dépendance du verbe.

2.2.1. Le classement en trois catégories

Les ouvrages qui conservent les trois premières catégories sont le *Donat françois*, *Lesclaircissement* de Palsgrave et la grammaire de Sylvius.

2.2.1.1. *Donait françois* 1409

On lit dans le *Donat françois* que le verbe a trois genres ; passif, actif et neutre :

Quantz genres ets il des verbes ? trois. Qelx ? Le actif c'est-à-dire faisant, come je ayme ; le passif, c'est-à-dire seuffrant, come je suys amé ; le neutre, c'est-à-dire ne le un ne l'autre clerement, si come je dois. (*Donait françois*, f. 318vb, cité dans Colombat, 2004, p. 7)

On ne retrouve ici que trois des cinq classes de verbes énoncées chez Donat. Ajoutons que l'on trouve aussi « une division en deux maniers du verbe ; personnel et impersonnel »¹³⁸ (Colombat, 2004, p.3)

¹³⁸ Pour Swiggers, dans le transfert du modèle latin aux langues vernaculaires, décrit en termes de « stratégies » (Swiggers, 1988, p. 266), la construction impersonnelle, les pronoms possessifs (mien, tien) et l'article sont des catégories ajoutées au modèle latin, qui se voit élargi (op. cit., p. 267)

2.2.1.2. Palsgrave, 1530 : verbes actifs, passifs, moyens

Palsgrave lui « propose une présentation en plusieurs étapes » (Colombat, 2004, p.3) et formule deux grandes distinctions, tout d'abord entre les verbes personnel et impersonnel, et ensuite entre les verbes actifs, passifs et moyens¹³⁹ (ibid.). Palsgrave conserve donc la division des verbes en actifs et passifs, et regroupe les autres sous l'appellation de "moyens" :

(...) la langue française n'a pas d'autres sortes de verbes que les verbes actifs, passifs, et moyens, si bien qu'elle n'a ni déponents ni communs ni neutres, sauf que nous appellerons de tels verbes en langue française moyens comme les Latins les appelaient les neutres. (Palsgrave cité dans Chevalier, p. 154).

Les verbes moyens se reconnaissent par leur transformation au passé qui nécessite l'auxiliaire être alors que les verbes actifs se construisent avec l'auxiliaire avoir, ainsi que grâce à l'emploi des pronoms *je me/tu te/il se*, devant les verbes en question. On remarque que les deux critères proposés par Palsgrave sont de nature syntaxique ; transformation au passif et emploi des pronoms. Il ne s'agit non plus de distinguer des « genres » des verbes selon leur nature ou signification, mais des catégories homogènes quant à leur construction. Le sémantisme reposant sur la distinction action/passion est neutralisé et la classification se focalise sur la réalisation transitive ou non de la construction :

Alors que les verbes actifs signifient qu'une action passe de celui qui agit pour aller au delà, en sorte que cette action se porte sur un autre élément, l'action des verbes moyens à l'inverse ne sort pas de celui qui agit, mais se retourne sur lui ou bien se passe à l'intérieur de l'être agissant lui-même. (Chevalier, 1968, p. 155).

En outre, la construction pronominale ne sert pas à discriminer les classes de verbes mais apparaît comme une caractéristique des moyens ou des actifs. L'opposition personnel/impersonnel est évoquée mais sans être distinguée comme une catégorie à part entière, ce qui sera réalisé par Pillot (Fournier, N., p. 40 note 14, Colombat, 2004).

Autrement dit, la motivation sémantique des catégories traditionnelles s'efface au profit d'une différenciation syntaxique axée sur la notion de transition de l'action : le verbe *actif* est transitif (il indique une action faite par un sujet et qui se dirige vers un objet), et le verbe *moyen* est intransitif (l'action se retourne vers le sujet), à laquelle s'additionne un procédé de reconnaissance formel ; le verbe actif se construit avec l'auxiliaire « avoir » au passé et le verbe moyen avec l'auxiliaire « être ». Progressivement la motivation sémantique du classement fondé sur l'opposition action/passion est remplacée par une compréhension syntaxique de la transitivité. La catégorie des *moyens* n'est pas définie comme celle des neutres traditionnels et semble plus large. Pour Colombat le système de Palsgrave comportant la catégorie des verbes moyens ne présente pas les inconvénients du système tripartite en actif, passif, neutre, qui va être majoritairement adopté par les grammairiens du

¹³⁹ (meanes, on the mean verbes)

français, car il accorde un statut au pronom qui permet de traiter les pronominaux parmi les verbes moyens (Colombat, 2004, p. 8) :

Palsgrave souligne le rapport avec les neutres et les déponents du latin tout en voyant bien le fonctionnement propre au français : auxiliarisation par être, accord du participe passé, possibilité de transformer un actif en « redoublant » le pronom ; je me maruaille. (Colombat, 2004, p. 8)

Par ailleurs, fait essentiel, Palsgrave effectue une discrimination entre les différents compléments du verbe français. Il distingue le « régime premier », qui concerne les verbes actifs, passifs et moyens, du « régime secondaire » regroupant les adverbes et groupes prépositionnels. Ceux-ci n'entrent pas dans la caractérisation du type de verbe et servent à exprimer le temps, la manière, la cause, le lieu ou toute autre circonstance (en répondant à une question concernant l'action exprimée par le verbe : lieu, temps, etc.)¹⁴⁰. En somme, le statut de la préposition et celui de l'adverbe semblent se rejoindre dans la mesure où ils expriment des régimes généralement secondaires. En résumé, le régime secondaire est bien différencié du régime premier car il se réalise par des adverbes ou groupes prépositionnels répondant à des questions nombreuses concernant l'action signifiée par le verbe ; ils sont donc en nombre important et moins limité que les fonctions premières. En ce sens ils paraissent facultatifs. En outre, ils expriment l'opération de détermination c'est à dire la restriction de l'extension du verbe, et en aucun cas la transition de l'action.

De plus, Palsgrave formule aussi une règle sur l'utilisation du pronom, très riche pour l'évolution de l'analyse du complément du verbe :

Chaque fois que nous nous servons de hym ou de her après un verbe en notre langue, lorsque la phrase se suffit à elle-même, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter d'autres mots, en français nous disons le ou la. Exemples : I love hym, I beholde hym, I folowe hym (..) je layme, je le regarde, je le suis (..). Mais si la phrase exige pour être complète qu'on lui ajoute un substantif, soit seul, soit accompagné d'autres parties du discours après hym ou her, ils mettent alors luy au lieu de hym ou her. Exemples : pour que des phrases comme I tell hym, I make Hym, I ordayne Hym (...) soient complètes je dois exprimer ce que je dis, ce que je fais, ce que j'ordonne (..) Dans ces cas là, je dois employer le pronom luy (Palsgrave cité dans Chevalier, p. 150).

En d'autres termes, il distingue :

-les verbes transitifs dont la présence d'un seul complément permet de rendre la phrase complète, celui-ci correspond à l'objet et est repérable au moyen du pronom "le" ou "la". Ces verbes correspondent aux verbes latins construits avec l'accusatif.

¹⁴⁰ Il semble inspiré par Gaza en particulier sa *Grammaire grecque* qui remarque que le régime secondaire répond souvent à des constructions prépositionnelles ou à un adverbe, et les dénomme au moyen du terme : "compredicatum" : "c'est à dire qu'elles sont hors du système direct de transition, mais en même temps lui sont associées " (Chevalier, 1968, p. 162). De même, Linacre observe, selon Chevalier, que "l'adverbe peut avoir même signification et même rôle dans la phrase qu'un régime prépositionnel" (op. cit., p. 163) c'est à dire le statut d'un complément qui n'est pas essentiel ou exigé par le verbe. En effet, pour Linacre, "l'adverbe a un rôle parallèle à celui de l'adjectif ; c'est un déterminatif" (op. cit., p. 162). Le deuxième complément, précédé d'une préposition, est également exclu des cas de transitivité car il n'est pas affecté lors d'un retournement au passif.

-les verbes transitifs dont la présence d'un seul complément ne permet pas de rendre la phrase complète, celui-ci est repérable au moyen du pronom "lui", et l'adjonction d'un autre complément exprimant l'objet (substantif ou autres) est nécessaire. Ces verbes correspondent aux verbes latins construits avec le datif.

Cette manipulation par le biais du pronom éveille plusieurs remarques. Tout d'abord, elle permet habilement de distinguer deux facteurs intervenant dans la construction verbale : le nombre de compléments et leur fonction logico-sémantique. En ce qui concerne le premier point, nous pouvons dire que la distinction : verbes transitifs à un seul complément et verbes transitifs à deux compléments, est bien présente. Mais c'est essentiellement le second point qui est saillant dans l'exposé du grammairien puisqu'il n'est pas distinctif dans la morphologie anglaise des pronoms¹⁴¹. Pour Chevalier, Palsgrave dégage ici une réelle "structure de transitivité" :

Dans un cas, celle-ci est immédiatement exprimée, et c'est le cas de la marque "le", dans l'autre, elle est médiatement exprimée et appelle l'objet transitif, c'est le cas de la marque "lui". Ces deux classes à structure apparentée peuvent se définir par les marques suivantes :
"je le" suivi d'un verbe qui rend la sentence complète
"je luy" suivi d'un verbe qui appelle nécessairement une suite si l'on veut que la sentence soit complète. (Chevalier, 1968, p. 151-152)

Ainsi, grâce à la confrontation avec l'anglais, cette règle énonce le procédé de reconnaissance d'un verbe à un ou deux compléments. Si une phrase comportant "le" ou "la" n'exige pas de suite alors elle comporte un verbe qui se construit avec un seul complément (le/la). Si une phrase comportant "le" ou "la" exige une suite alors elle comporte un verbe qui se construit nécessairement avec deux compléments dont le second correspond nécessairement à "lui". Cette règle est complétée par une autre qui indique clairement l'équivalence entre le pronom indirect "lui" et l'emploi d'une préposition :

Lorsque pour avoir un sens complet, on ajoute après hym ou her un nom dépendant du même verbe, ou bien lorsqu'après le nom qui suit le verbe, on met une des prépositions to ou for avant le hym ou le her, dans toutes les phrases de cette sorte, il faut employer luy. Le sens étant identique dans I make hym a gowne et I make a gown for hym (..) ils diront par conséquent je luy fais une robe.
(op. cit., p. 152).

Ici « *le* et *luy* sont étudiés en tant que compléments au sens large du terme : ils viennent remplir une attente ou renforcer un terme préexistant » (Chevalier, 1968, p. 152). Le critère définitoire de la fonction du pronom est entièrement lié à la complémentation du verbe et l'ordre est laissé pour compte dans l'analyse du pronom, Chevalier affirme que : "La place ne saurait donc être un critère de fonction" et cite Palsgrave :

¹⁴¹ Les formes pronominales complément direct (je la suis/je le suis = I followe him, I follow her) et celle complément indirect (je lui dis = I tell hym, I tell her) différentes en français sont identiques en anglais.

non seulement lorsqu'un pronom suit le verbe dans notre langue, il se place immédiatement avant le verbe en français, mais encore, lorsqu'il y a deux pronoms après le verbe en anglais ils se placent tous deux devant le verbe chez eux. Mais quant à savoir lequel des deux se place immédiatement avant le verbe, cela ne présente aucune difficulté, pas plus que nous même n'observons un ordre déterminé dans notre langue. (op. cit., p. 152-153).

Nous avons donc ici une première description de la complémentation verbale en français indépendante du cadre d'analyse du latin, à l'aide d'outils grammaticaux autres que le cas ou l'ordre des mots. Cet ouvrage procure un inventaire considérable des constructions verbales du français et soulève de nombreux problèmes inhérents à la syntaxe de ce vernaculaire, notamment la définition du régime et son fonctionnement. Le régime apparaît comme une relation, transitant en partie par des opérateurs et débordant du binôme nom-verbe. L'abandon de la déclinaison par Palsgrave oriente le discours grammatical vers l'idée d'une autonomie des éléments de la construction et la complémentation verbale peut être envisagée en termes moins formels.

2.2.1.3. Sylvius, 1531 : verbes actif, passif, neutre

Sylvius est fortement influencé par la tradition grammaticale formelle du Moyen-Age en ce qui concerne la définition du verbe, son classement et la notion de rection. Il s'inspire de deux grammairiens du début du siècle ; Petrus Mamoris et Metulinus¹⁴², dont il prolonge le classement.

Il distingue sept accidents du verbe comme chez Donat (Sylvius, 1531, p. 328), examine les cinq genres, mais considère en fait que le français n'en a que trois (Colombat, 2004, p. 3). Il existe selon lui trois genres du verbe en français comme en grec soit trois significations : active, passive, neutre ou « moyenne » (ibid.)¹⁴³. Sylvius insiste sur le fait que « ce qui les distingue en français, c'est proprement le sens (*significatio*) et non la forme (*vox*), effectivement le français n'a pas, à la différence du latin, de « formes » c'est-à-dire de désinences spécifiques pour le passif. » (Colombat, 2004, p. 7). Le critère distinctif des genres du verbe est essentiellement sémantique : le grammairien établit un parallélisme entre les genres du nom et les genres du verbe de telle façon qu'il considère que

¹⁴²Selon Chevalier, Mamoris expose le classement suivant :

- verbes actifs ; ils peuvent être construits avec le mot "hominem" et retournés au passif,
- verbes passifs ; ils peuvent être retournés à l'actif, la construction est aussi dirigée,
- verbes neutres ; ce sont tous les autres verbes et leur construction est refermée sur elle-même.

Dans ce système descriptif, tout concourt à définir la "nature" du verbe dont le régime n'est qu'une "dépendance". Metulinus procède autrement car il ne sépare pas réellement les trois genres, ils croisent leur signification. Ainsi, pour le genre actif, il distingue à l'intérieur des formes actives celles qui signifient le passif ou le neutre, les catégories des déponents et des communs sont intégrées aux trois systèmes actif, passif et neutre. Notons que les distinctions concernant les constructions verbales se mêlent aux considérations portant sur le sémantisme du verbe qualifié également d'actif, passif ou neutre. (Chevalier, 1968, p. 117)

¹⁴³ On lit « médiane » dans la traduction de Demaizière, 1998, p. 330.

Comme dans le nom il y a des genres mâle, femelle et neutre, ainsi les verbes ont leur principe mâle d'activité qui est l'actio, leur principe femelle de réceptivité qui est la passio et un principe neutre indifférent (...) c'est donc la signification qui sera le critère d'identification et reconnaîtra le genre d'un verbe à son sens. (Chevalier, 1968, p. 118).

Il distingue donc les verbes actifs et passifs, reprenant Priscien pour qui « la signification du verbe consiste en action et passion » (Colombat, 2004, p. 7). Les passifs sont formés par périphrase à l'aide du verbe être (op. cit., p. 331). Par ailleurs, Sylvius met en avant un critère supplémentaire en formulant nettement le principe de la transitivité : les verbes actifs et passifs assurent une transition, alors que les verbes neutres n'engendrent pas de transition et se suffisent à eux mêmes. Cette dernière catégorie des neutres rassemble tous les autres verbes :

Les neutres sont au sens propre, pour Priscien, ceux qui ne signifient ni que nous agissons du dehors sur autrui, ni qu'autrui fait quelque action sur nous et ils n'ont pas besoin de la construction de cas, mais ils indiquent par eux-mêmes un sens révélé comme achevé et plein, ainsi *respiro, vivo, ambulo*, *ge* respire, *vi*, ambule. (Sylvius, 1531, p. 116 dans Demaizière, 1998 p.331, et cité dans Colombat, 2003b, p. 41)

Parmi eux il différencie les neutres passifs comme *ge suis banni, batu*, s'inspirant de Priscien « mais sans voir que les formes qu'il utilise pour les traduire en français sont des formes de passif tout à fait ordinaires, et qui donc ne gardent pas cette contradiction entre forme et sens qui faisait leur particularité en latin. » (Colombat, 2004, p. 7.). Il signale aussi deux cas particuliers qui évoquent les dissensions possibles entre la nature d'un verbe et ses constructions : les actifs employés comme neutres (*g'aime*) (Sylvius, 1531, p. 330), et les neutres tournés en actifs comme *humer* (ibid.) Sylvius traite également les deux autres genres latins : le déponent et le commun, mais dans une optique de traduction, le système global se trouvant simplifié par l'écartement de ces deux catégories de verbes propres au latin. Sylvius évoque aussi l'impersonnel d'après lequel l'impersonnel n'est pas un mode mais une forme du verbe en « on » (Colombat, 2003b, traduction de l'*Institutio* de Pillot, p. 101 note 1)

En outre, le régime n'y est pas seulement envisagé comme un accident du terme régent, il est présenté comme lié à la structure d'ensemble de la phrase :

Sylvius abandonne donc la méthode qui consiste à rattacher l'étude du régime à celle du verbe. (Chevalier, 1968, p. 121). Le classement des verbes n'est pas envisagé selon le régime, la seule relation qu'il établit consiste à dire que les verbes actifs sont suivis d'un « régime direct » sur lequel passe l'action et que ce régime peut devenir sujet d'une formation passive. La notion de régime s'efface au profit de la transition.

2.2.1.4. Meigret, 1550 : verbes actifs, passifs et neutre, et personnels/ impersonnels

Meigret énonce les huit accidents du verbe comme Priscien et distingue les catégories de verbes actif, passif et neutre¹⁴⁴ (Meigret, 1550, p. 83) avec une primauté des deux premières :

Meigret insiste aussi, en renvoyant à Priscien, sur la primauté de l'opposition actif vs passif : « la signification consiste proprement en action ou passion. » (H. 23.1, p. 65). (Colombat, 2004, p. 7).

Il reprend l'exemple de *labourer* (Meigret, 1550, p. 84), traduisant le verbe *arare* de Priscien (Colombat, 2003b, trad. p. 102-103, note 5). Mais le critère de la transition de l'action est aussi conservé en relation avec l'interprétation des causes de l'action pour fonder la séparation actifs / passifs ; Meigret parle de « verbe actif transitif » :

Nous appellons un verb' actif tranzitif, qant son açion se peut transférer en un aotre : come j'endors Pierre (..) par çe moyen je suis la caoze qi fet qe l'açion de dormir s'imprim' en Pierre. (Chevalier, 1968, p. 237).

Il donne aussi comme exemple de verbes actifs, *j'aime Pierre*, retournable au passif en : *Pierre est aimé de moi* (Meigret, 1550, p. 84). Les verbes passifs proviennent des verbes actifs par le participe joint au verbe substantif (Meigret, 1550, p. 83-84):

Par cette méthode de résolution, les verbes se distinguent en actifs et passifs. Est appelé actif tout verbe qui peut former un participe passif, lequel entrera à son tour dans une construction caractérisée d'un côté par être, de l'autre par de, du, par ou des ; cette construction sera toujours l'équivalent de la construction active quand on utilisera la procédure de résolution, qui est une procédure de retournement. (Chevalier, 1968, p. 238).

Et ils sont gouvernés par une préposition comme *de, du, par* ou *des* comme dans *je suis frappée de Pierre* (Meigret, 1550, p. 84). Le verbe actif est aussi défini par la notion de transitivité :

Nous appellons un verbe' actif tranzitif, qant son açion se peut transférer en un aotre ; come j'endors Pierre (...) ((Meigret, 1550, p. 85),

Meigret formule aussi des remarques « fort pertinentes » sur l'emploi du verbe actif sans « sousposé » comme dans *j'aime*, l'action est alors « indéterminée » ((Meigret, 1550, p. 85) et sur les « différentes façons d'exprimer le passif » (Colombat, 2004, p. 8). Il mentionne un impersonnel passif ou « passif indéterminé »¹⁴⁵ : *le vin se boit* (équivalent de *on boit le vin*) la *maison se fait*, *le pays se ruine* également reformulables avec « on » (Meigret, 1550, p. 85-86). Il parle de « réciprocation » dans *je me suis aimé* (Meigret, 1550, p. 86, dans Fournier, N., 2002, p. 44) Les neutres quant à eux « restent une catégorie complexe et large débordant les simples intransitifs. » (Colombat, 2004, p. 8). Dernier point, Meigret distingue les verbes appellatifs qui sont soit passifs soit actifs, et le verbe être, auquel il accorde une certaine importance :

¹⁴⁴ Colombat précise : « à la suite de Priscien qu'il invoque constamment, Meigret reconnaît huit accidents, traités dans le même ordre. » (ibid.)

¹⁴⁵ Fournier parle de « passifs indéterminés » pour ces exemples, qui s'opposent aux exemples du type *je me suis aimé* analysés comme « prétérits actifs » (Fournier, N., 2002, p. 44)

Il insiste sur l'importance du verbe être qui, sans exprimer action ni passion « est toutefois si nécessaire à toutes actions et passions que nous ne trouverons verbe qui ne se puisse résoudre par lui » (H. 22.2, p. 64) : il est utilisé par les Français pour former leur passif. (Colombat, 2004, p. 3)

Le verbe être se construit de deux façons : valeur copulative avec le nominatif (*je suis Pierre*), valeur d'appartenance avec préposition (*je suis à vous*). La tripartition traditionnelle actif/passif/neutre est donc conservée¹⁴⁶.

Autrement, Meigret explique que le verbe ou le participe « gouverne » un cas (p. 86, 87), et les pronoms sont analysés selon les cas ; les pronoms sans préposition antérieurs au verbe (me, te, se) sont dits accusatifs, et les pronoms avec préposition (moi, toi..) sont dits génitifs, datifs ou ablatifs. Les formes sont donc bien distinguées mais uniquement en vertu de remarques formelles, elles correspondent à des cas et ne s'accompagnent pas de réflexion sur la fonction des groupes prépositionnels :

ce chapitre des pronoms contient donc avant-tout un classement formel, qui se divise en deux types : partout où cela est possible, une opposition binaire. (Chevalier, 1968, p. 242).

Meigret parle sinon le plus souvent de mot « surpozé » ou « soupozé » :

J'appelle le nom surpozé ou appozé, celui qui gouverne le verbe, e le souspozé ou soupozé, celui qui est gouverné come Pierr' eyme Laorens, la ou Pierre et le surpozé et laorens le souspozé (...) (Meigret, 1550, p. 66)

L'ordre étant que celui qui gouverne le verbe actif est agent, et celui qui est gouverné est patient, alors que c'est le contraire pour le verbe passif. Le verbe substantif acceptant seulement un nominatif comme *souspozé* (p. 66).

2.2.1.5. Pillot, 1550, 1561 : verbes actifs, passifs, neutres et personnels/impersonnels

Pillot se distingue par la primauté qu'il accorde à la division entre verbe personnel et impersonnel¹⁴⁷, il « ne dresse pas une liste des accidents ; la première division est pour verbe personnel vs impersonnel ; puis est traité le genre, qui est triple ; actif, passif, neutre » et « il recourt à la notion de verbe auxiliaire pour distinguer ces classes » (Colombat, 2004, p. 3).

Ce choix est original par rapport à ses prédécesseurs :

¹⁴⁶ Il définit en outre le verbe ainsi : « Le verbe est une partie du langage signifant action ou passion avec temps et modes. » (Meigret, 1550, éd. Hausmann, cité dans Fournier, N., 2002, p. 36). Celle de Robert Estienne est parallèle : « Verbes, ce sont mots qui signifient ou faire quelque chose, comme Aimer, ou souffrir, comme je suis aimé, je suis battu. » (Estienne, R., 1557, p. 32 cité dans *ibid.*)

¹⁴⁷ Pillot commence son chapitre sur le verbe avec cette division, n'évoquant pas les « accidents » du verbe comme Sylvius ou R.Estienne (Colombat, 2003b, traduction *Institutio*, p. 101 note 1), il décrit ensuite les genres du verbe.

C'est une présentation originale par rapport à la tradition latine, qui traite de l'impersonnel dans les modes, après l'infinitif ou à propos de la personne. Sylvius (1531), qui en traite à cette place traditionnelle, insiste sur le fait que ce n'est pas un mode et ne considère qu'elles formes constituées avec *on*. Chez Palsgrave (1530, second book, f. XXXVII), la première division est pour actifs/passifs, mais celle en personnes/impersonnelles lui succède immédiatement. (Colombat, 2003b, p. 40)

Il distingue deux voix de l'impersonnel, la voix¹⁴⁸ active comme dans « il fault, il advient » et la forme passive comme dans « on oïue, on chante, on ayme » (Pillot trad. Colombat, 2003b, p. 102)) alors que cette forme verbale n'est pas plus active que la première, mais elle correspond au latin *luditur*. Des contradictions apparaissent car Pillot déclare qu'on ne peut pas mettre un impersonnel passif devant l'accusatif :

Si *luditur* interdit l'usage de l'accusatif, *on oïue* n'exclut naturellement pas l'emploi du complément direct, ce que Pillot appelle précisément l'accusatif. A tout le moins, on a là une bonne illustration de la difficulté de passer de la description d'une langue à l'autre (ibid.)

Pour Pillot ce sont « les verbes auxiliaires avoir et être (qui) servent à distinguer les trois genres » : actif s'emploie avec « i'ay », le passif avec « je suis », et les neutres ne sont pas définis autrement que par l'emploi d'être seulement au prétérit (Pillot dans Colombat, 2003b, trad. p. 103). Cette solution paraît « économique, mais un peu simpliste car elle ne rend pas compte des neutres qui se conjuguent avec avoir. » (Colombat, 2004, p. 8). Mais Pillot (1550) propose le terme d'« auxiliaire » défini comme prêtant « une assistance indispensable dans la flexion de tous les autres verbes » (Pillot cité dans Colombat, 2003b, p. 41) :

Il semble que ce soit là une innovation, promise à l'avenir que l'on sait. (Colombat, 2003b, p. 41)¹⁴⁹

En somme, Pillot distingue les verbes impersonnels actifs (précédés de "il") et passifs (précédés de "on"), et les verbes personnels actifs (auxiliaire avoir) et passifs (auxiliaire être), en plus des neutres. Il fait de l'opposition personnel/impersonnel la première division des verbes, cette distinction sera reproduite par R. Estienne (Colombat, 2003b, trad. p. 101), Bosquet (1586), Cauchie (1586) (Colombat, 2004, p. 4-5), Maupas, Oudin et Chiflet mais évacuée par Regnier-Desmarais. (Fournier, N., 2002, p. 40, note 14).

2.2.1.6. Robert Estienne, 1557 : verbes actifs, passifs , neutres

Estienne s'inspire de Meigret pour qui « le genre ou la signification ne constitue pas un accident spécifique »¹⁵⁰ (Colombat, 2004, p. 3) mais aussi de Sylvius (Demaizière, 2003, p.

¹⁴⁸ La « voix » traduit le mot latin « vox » signifiant la forme passive ou active, son utilisation est ici inadaptée puisqu'il n'y a pas d'opposition morphologique en français sur ce point (Colombat, 2003b, trad. p. 102, note 3).

¹⁴⁹ Elle est absente chez Sylvius et Estienne, mais reprise par Garnier (1558) et Cauchie (1586) (Colombat, 2003b, trad. p. 103 note 6). Pillot « propose la notion de verbe auxiliaire qui va s'installer au point de fournir matière à un nouvel accident, la *dignitas* chez Serreius » (Colombat, 2004, p. 6).

¹⁵⁰ Mais il traite de sept accidents : mode, temps, espèce, figure, conjugaison, personne, nombre (Colombat, 2004, p. 3)

21) et il distingue trois sortes de verbes ; actif, passif, neutre, plus le verbe substantif « être »¹⁵¹, et aborde les impersonnels. La distinction la plus importante est celle contenue dans la définition du verbe reposant sur la signification de l'action ou de la passion :

Verbes, ce sont mots qui signifient ou faire quelque chose, comma Aimer : ou souffrir, comme ie suis aimé, ie suis batu.

Ceux qui signifient faire quelque chose sont pour ce appelez actif. Les autres qui signifient souffrir, sont appelez passifs. (Estienne, R., p. 62 dans Demaizière 2003)

Les vrais actifs forment le participe du verbe passif au moyen du verbe substantif (ibid.). Les neutres ne sont ni actifs ni passifs et n'ont pas de « déclinaison passive » (ibid) comme les verbes rire, courir, aller. Néanmoins Estienne insiste sur l'importance du verbe être qui signifie l'existence et est contenu dans tout verbe :

Oultre ces trois sortes il y a le verbe nommé substantif, qui est Estre : qui ne signifie action ne passion : mais seulement il denote l'estre et existence ou subsistance d'une chascune chose qui est signifiée par le nom joint avec luy ; comme ie suis, Tu es, il est. Toutesfois il est si nécessaire à toutes actions et passions, que nous ne trouverons verbes qui ne se puissent résoudre par luy ; par ce que toute action ou passion requiert existence, ou subsistance et estre. (ibid.)

Enfin, Estienne évoque les verbes nommés impersonnels, qui se divisent en deux sortes en latin, auxquelles correspondent deux formes en français ; celles précédées de « il » comme dans il faut (*oportet*), celles précédées de « on » comme on aime (*amatur*), « ils » pouvant remplacer « on » dans « ils disent » (à la place de « on dit ») (op.c it., p. 63).

Bref, ce que l'on observe de façon générale c'est la transmission des trois catégories de verbes actifs, passifs, neutres, classement adopté par la majorité des premiers grammairiens du français. Mais pour Colombat « cette présentation a plusieurs inconvénients : elle fait des trois genres, actifs, neutres et passifs, des catégories relativement étanches et la question de la tournure ou de la voix pronominale n'est le plus souvent pas ou guère abordée. » (Colombat, 2004, p. 8) à l'inverse de la tripartition de Palsgrave par exemple, qui permet de traiter les pronominaux comme des moyens dont le pronom est réfléchi. L'autre attitude est de ne retenir que deux genres du verbe.

2.2.2. Le classement en deux classes principales

Certains grammairiens réduisent en effet le système à deux classes, évacuant la catégorie du verbe passif.

¹⁵¹ Ce passage est cité par Beauzée dans sa *Grammaire Générale*, 1767, p. 407, vol. 1, car Estienne définit le verbe par l'idée d'existence et note qu'il est restituable pour tous les autres.

2.2.2.1. Garnier, 1558

Garnier (1558) précise en deux lignes que les genres du verbes en français sont identiques aux genres du verbe en latin, sauf que le français n'a pas de verbe passif (Colombat, 2004, p. 4, p. 8), Garnier, 1558, p. 44-45) et il énonce les temps du verbe.

2.2.2.2. Ramus, 1562 et 1572

Pour Colombat « le traitement du verbe par Ramus est éminemment original » (Colombat, 2004, p. 4) car il « distingue trois divisions en fonction de la différence de personne : en personnel et impersonnel ; en finit et infinit, en actif ou neutre. » (ibid.). Le personnel se conjugue aux trois personnes comme *aime, aimes, aime*, l'impersonnel seulement à la troisième comme *fault, chault* (Pierre de la Ramée, 1572, p. 86). Par la suite, dans la seconde édition (1572) « le verbe est divisé seulement en personnel et impersonnel, et en actif et neutre » (ibid.). Ramus ne présente que deux sortes de verbes l'actif et le neutre :

l'actif peut former un participe entièrement passif ; le neutre ne peut former un participe entièrement passif (Colombat, 2004, p. 8)

et il exclut les verbes passifs. Dans la deuxième édition de sa grammaire française l'accent est mis sur le rôle de la préposition ; le « verbe actif » est suivi d'un régime sans préposition et le « verbe passif » d'un régime formé d'une préposition et d'un nom. Seule la place du pronom est très variable.

2.2.2.3. Serreius, 1598

Comme pour Ramus, pour Serreius « il y a deux genres : l'actif et le neutre » (Colombat, 2004, p. 9) et le grammairien rejette les passifs :

Nous n'avons pas de passif, et nous sommes forcés de l'écrire par périphrase au moyen du verbe substantif et de la forme (vocem) de prétérit parfait qui varie en fonction des cas, des genres et des nombres (...). (Serreius, 1598, p. 61, cité dans Colombat, 2004, p. 9).

Dans l'édition de 1623, il propose une « une partition du genre en actif, passif, neutre (ou absolu), réciproque. Le genre est toujours là mais le *reciprocum* fait son apparition » (Colombat, 2004, p. 10).

D'autres grammairiens fournissant des ouvrages théoriques, proposent des solutions différentes au classement latin des verbes. La grammaire de Maupas se distingue, ainsi que celle de Cauchie.

2.2.3. Les classements des verbes atypiques

Le point commun de ces classements atypiques est de ne pas fonder la typologie des verbes sur l'opposition sémantique action/passion., et de déplacer le critère discriminatoire premier vers un principe ou une notion syntaxique telle que celle de transitivité pour Cauchie, ou de

« disposition » pour Maupas. Cette réorganisation permet aussi la formulation sous un autre jour d'anciennes classes comme celle des verbes réciproques.

2.2.3.1. Cauchie, 1586

Cauchie « divise d'abord les verbes en personnels (ou complets)¹⁵² et impersonnels » (Colombat, 2004, p. 4). Les verbes personnels se construisent avec un nominatif ou un pronom désignant une personne, ils expriment tous une action (excepté le verbe substantif) et sont sousdivisés en verbes :

- transitif, comme *aimer*, qui exprime le passif avec le verbe substantif comme dans *je suis aimé*. Les autres exemples sont *alaiter, mener, lever, servir, punir, mouvoir, décevoir, traire, vendre, battre* (op. cit., p. 362)

- réciproque¹⁵³, comme *se vanter, s'émerveiller, s'ébair, s'ébatre, se repentir, se porter bien* (ibid.)

Mais aussi d'autres comme *tuer, se tuer, aimer/ s'aimer*. Ils forment leurs prétérits avec le verbe être.

- absolu, ces verbes se construisent sans cas obliques, ne peuvent former un participe passif, et se construisent avec l'auxiliaire être, comme *aller, venir, entrer, tomber, cheoir, mourir* (op. cit., p. 363)

- reçus diversement, ces verbes ont un « usage varié » (ibid.) de même sens comme *mourir/ se mourir*, ou de sens différent comme *entendre quelque chose/ s'entendre en quelque art/entendre à ses affaires* (op. cit., p. 364)

En outre, Cauchie explique que le verbe passif ne modifie pas sa forme et s'exprime par une périphrase comme dans *je suis aimé* (ibid.). Et il présente l'impersonnel passif dans *on m'aime*, ou pronominal comme dans *le vin se boit*, ou encore les richesses d'expression du français par rapport au passif latin (op. cit., p. 364-365). Colombat résume :

Il n'utilise pas la tripartition habituelle, mais considère que, mis à part le verbe être, tous les verbes signifient une action. La variation de cette action (transitive, réciproque, absolue) permet une subdivision plus syntaxique des verbes en *transitiva, reciproca, absoluta et variè accepta*. Il y a aussi un verbe passif en français, mais c'est plutôt un emploi spécifique du verbe à l'aide de périphrases. (Colombat, 2004, p. 9)

Ce nouveau classement a divers mérites dont le recentrement sur la notion de transitivité, et l'élargissement de classes de signification à des classes d'emploi plus souples :

¹⁵² « integris » dans le texte (Cauchie, 1586, dans Demaizière 2001, p. 108)

¹⁵³ C'est le terme de « reciprocus » qui est dans le texte, Demaizière le traduit par « pronominaux » (2001, p. 362), mais Colombat par « réciproques ».

Cette présentation présente plusieurs intérêts :

1. faire éclater la tripartition classique (actif, passif, neutre) et ne plus faire du passif une catégorie à part
2. réintroduire explicitement la transitivité que Cauchie n'exploite pas complètement ; il ne la relie pas directement à la transformation passive, disant simplement que les verbes transitifs permettent de faire un participe passé qui peut avoir une signification passive, quand on lui ajoute le verbe substantif ; les verbes du type labourer (...) sont traités comme des transitifs
3. faire une place à l'usage pronominal du verbe par les reciproca (cf Stéfanini, 1962, p. 35-38)
4. admettre qu'un même verbe peut avoir des usages différents, ce que Meigret disait aussi, mais que les grammairiens avaient tendance à oublier en établissant des classes étanches. (Colombat, 2004, p. 10)

Maupas n'identifie pas non plus des classes de verbes étanches mais différentes « dispositions » qui peuvent être active, réciproque ou réfléchie, ou bien neutre.

2.2.3.2. Les classes de verbes chez Maupas selon la notion de « disposition », 1618¹⁵⁴

Le traitement de la syntaxe du verbe chez Maupas est remarquable et montre comment « il recueille la tradition latine pour l'adapter à la description du vernaculaire. » (Fournier, N., 2002, p. 33). En effet

Maupas examine la syntaxe du verbe selon trois perspectives successives : la disposition, l'arrangement des mots et l'usage des verbes ; il examine donc le verbe d'abord en tant que partie du discours, puis comme partie constituante de l'énoncé, au sein de la phrase et au sein du groupe verbal. (ibid.)

Les « dispositions » du verbe « permettent de distinguer différentes classes de verbes », l'« arrangement » des mots et l'« usage » étudient les constructions du verbe avec son régime¹⁵⁵. Le chapitre du verbe y est le plus important

Maupas ne reprend pas la tradition des accidents du verbe, à l'inverse de Meigret ou R. Estienne et ne conserve que trois catégories liées au verbe : la « disposition », la « régularité » (opposition irrégulier/régulier) et la « conjugaison » (temps et modes) (Fournier, N., p. 39). La notion de « disposition » utilisée par Maupas traduit en fait le terme grec de diathesis¹⁵⁶ et apparaît comme une notion morphologique qui permet de conjuguer les verbes, mais elle reçoit aussi une acception sémantico-syntaxique. Il distingue trois types de « dispositions » ; active, réciproque ou réfléchie, neutre :

¹⁵⁴ Cette partie consacrée à Maupas est un résumé de l'article très complet de Nathalie Fournier, 2002, « Approches de la syntaxe du verbe dans la *grammaire et syntaxe française* de Charles Maupas (1618) », qui étudie la seconde édition de l'ouvrage de Maupas.

¹⁵⁵ Maupas emploie d'ailleurs les termes *d'usage*, *régime*, *syntaxe* et *construction* d'une façon homogène qui lui permet de « circonscrire le domaine proprement syntaxique du verbe, qu'il oppose à la morphologie et à la sémantique. » (Fournier, N., 2002, p. 38)

¹⁵⁶ Maupas cite dans son épître deux grammairiens byzantins dont les ouvrages datant des années 1400-1440 sont utilisés pour enseigner le grec, et on trouve aussi le terme de « forme » traduisant « vox » (Fournier, N., p. 39, note 10).

La première est l'active, à savoir quand l'action du verbe passe d'un agent en un autre sujet qui est patient, que les grammairiens appellent transitifs. C'est-à-dire passagers, ainsi j'ayme les lettres. La vertu me plaît. La nature fuit le vide. J'obéiray au roy. De manière que leur construction contient deux personnes, l'une du nominatif, l'autre du datif ou accus.

La seconde disposition est que nous appellerons réciproque, ou réfléchie. Et c'est quand les mesmes verbes actifs susdits ou autres, ne font leur action passagiere d'un sujet en un autre, ains employent leur force sur un mesme sujet. Sçavoir est, l'agent réciproque son action en soy-mesme, et ainsi un mesme agit et patit, de là vient que tels actifs infèrent souvent un sens passifs. Par exemple je me délecte à l'estude. Tu te plais à jouër. Ton père s'en fasche. Tu ne t'en soucies pas. La syntaxe de cette sorte ne contient pas deux personnes, car le nominatif & accus. Ou dat. Sont une mesme personne.

La troisième est neutre, qui ne diffère gueres de la précédente en application des temps de l'auxiliaire & par celle-cy plusieurs verbes neutres se meuvent, notamment ceux qui contiennent un mouvement local, comme aller, venir, retourner. (Maupas, cité dans Fournier, N., p. 39)

Face à Palsgrave, Sylvius, R. Estienne, Ramus qui conservent les trois principales classes de verbes actifs, passifs, neutres (moyens chez Palsgrave), ou Meigret qui les réduit à deux (actif et passif), Maupas « lui, retient trois dispositions, qui ne calquent pas exactement les genres du verbe ; la disposition active, la disposition réciproquée ou réfléchie et la disposition neutre. » (Fournier, N., p. 40). Les verbes passifs et impersonnels évoqués surtout en termes morphologiques à propos de la conjugaison, « sont rattachés en fait à la disposition active, le passif étant un retournement de l'actif et l'impersonnel étant de sens passif ou de voix active. » (ibid.). La *disposition active* apparaît en fait comme « une propriété des verbes *transitifs*, terme que Maupas glose par *passagers*, c'est-à-dire des verbes qui font transiter (passer) leur effet d'un actant à un autre. Avec cette définition ainsi qu'avec le terme *transitif*, Maupas renoue donc avec la problématique latine de la transition (...) » (Fournier, N., 2002, p. 42). Le verbe reçoit deux qualificatifs : actif et transitif : « cette terminologie double de verbe actif transitif signale la double origine de la disposition, en qui fusionne le genre du verbe (actif) et la construction (transitif). » (Fournier, N., p. 42). Maupas est « le premier grammairien de la tradition française à employer le terme *transitif*, qu'on ne trouve ni chez Meigret, ni chez Robert Estienne ; ce terme sera conservé par Oudin (qui reprend à Maupas les verbes actifs transitifs) mais disparaîtra dès Chiflet au profit du seul terme actif. » (ibid., note 18).

- **La disposition active**

La disposition active est définie chez Maupas à l'aide de critères de différents ordres comme dans la tradition latine héritée de Priscien : sur le plan morphologique (auxiliaire avoir), sémantique (transition de l'action de l'agent au patient), syntaxique (cas nominatif et

accusatif ou datif)¹⁵⁷. Cependant la transformation en un verbe passif n'est pas mentionnée comme critère définitoire de la disposition active, alors qu'elle l'est chez Meigret et Robert Estienne. Les verbes passifs sont définis eux comme un retournement de l'actif :

En fin de compte, la catégorie des passifs apparaît comme une catégorie dérivée des actifs transitifs et le passif comme un retournement de l'actif. 158 (op. cit., p. 43).

Les constructions indirectes en « à » équivalentes au datif sont regroupées dans la catégorie de la disposition active, ce qui fait dire à Nathalie Fournier :

On voit ici comment la focalisation sur les deux cas accusatif et datif prépare l'opposition ultérieure entre verbe transitifs direct (avec un complément direct) et verbe transitif indirect (avec un complément indirect).(op. cit., note 21).

Il faut néanmoins préciser que les ayant un premier complément indirect en « à » ou « de » ne sont pas comprises sous la catégorie de la disposition active. La classe des verbes transitifs indirects met au moins deux siècles à se préparer, la très grande majorité des grammairiens continuant après Maupas à décrire la transitivité indirecte comme une forme d'intransitivité. Le terme de « disposition » n'est pas repris par les successeurs de Maupas. La catégorie de verbes actifs est en revanche maintenue et transmise, avec une définition sémantique (il marque une action) et syntaxique, mais sa construction se restreint au cas accusatif.

- **La disposition réciproque**

Pour la troisième classe :

on voit que Maupas emploie les termes réciproquée, qui traduit le latin *reciproca* (construction), et réfléchie, qui se glosent mutuellement et ne distinguent pas, à la différence de la terminologie moderne, Paul se lave et Pierre et Paul se battent (...). (ibid., p. 44)

La définition de cette disposition repose sur un critère morphologique (conjugaison spécifique, auxiliaire être, accord du participe avec le sujet), sémantique (il y a transition de l'action mais sur une même personne) et syntaxique (pronom au cas accusatif ou datif). Autrement, reprenant la discussion ouverte par Meigret, Maupas précise que « la réciprocation infère souvent un sens passif » (Fournier, N., 2002, p. 44) et ajoute que tous les verbes actifs peuvent devenir réciproques occasionnellement alors que d'autres le sont essentiellement (op. cit., p. 45).

¹⁵⁷ Pour Fournier, N., « c'est en fait la tradition de Priscien, à ceci près que Maupas n'envisage pas les cas génitif/ablatif (complément introduit par de) » (op. cit., p. 42 ; note 21)

¹⁵⁸ Nathalie Fournier précise que c'était déjà le cas chez Pierre Hélié « qui distinguait plusieurs types de construction transitive, selon que « la transition de l'action se fait d'une personne dans une autre » comme dans *Socrates videt Platonem* (Socrate voit Platon) où « on montre que l'action de voir passe de Socrate à Platon » ou que « la transition de la passion se fait d'une personne à un autre » comme dans *Socrates videtur a Platone* (Socrate est vu par Platon) où « on montre que la passion passe de Socrate à Platon. « (P. Hélié, *Summa*, éd. Reilly, p. 898, trad. Colombat, cité dans Fournier, N., 2002, p. 43, note 22)

- **La disposition neutre**

La disposition neutre est définie morphologiquement. Maupas distingue rapproche les verbes neutres de la disposition réciproquée du fait de la transformation de certains verbes comme aller à la disposition réciproquée et de l'auxiliation par être, mais les verbes neutres utilisent aussi l'auxiliaire avoir ce qui les rapproche de la forme active comme *je dors, j'ai dormi, je vis, j'ai vécu* (mais aussi *trembler, suer, frissonner*), d'autres verbes encore comme *croire* acceptent la conjugaison active (*j'ai cru*) ou neutre (*je suis cru*) (op. cit., p. 46) ainsi que ceux qui expriment un « mouvement local » (ibid.) comme *aller, choir, tomber, venir, retourner, courir, naître, mourir*, et ceux « auquel on attribue quelquefois une action transitive, c'est-à-dire qui passe d'un sujet en un autre et ainsi veulent conjugaison active » (ibid.) comme *courir* dans « nous avons toute la matinée couru le lièvre », ou *arriver, aborder, descendre, entrer, évader* etc. Avec un cas accusatif ces verbes sont actifs, mais sans régime ils sont neutres. Du point de vue sémantique Maupas simplifie la catégorie des neutres en la restreignant aux intransitifs stricts ; il est dit que les neutres « contiennent en eux un effect qui ne produit point en un autre sujet » mais « leur effect finit en eux memes » (op. cit., p. 47). Du point de vue syntaxique, « les verbes neutres sont *mis sans régime après* eux, ils ne régissent pas de cas, ni accusatif, ni cas oblique. » (op. cit., p. 47). En outre Maupas distingue trois sous-catégories par mi les neutres selon l'auxiliaire et le régime :

- les neutres de disposition active (sans régime, auxiliaire avoir)

dormir, vivre, trembler

- les neutres de disposition strictement neutre (sans régime, auxiliaire être)

aller, venir, naître

- les neutre de *double usage et sens* qui peuvent être actifs ou neutres

comme croire, courir

Il faut remarquer également que du point de vue terminologique c'est le terme de « neutre » qui est conservé (Priscien parlait de neutre ou absolu), signifiant pour lui ni actif ni réciproque. En effet « C'est le terme neutre qui s'impose dans la tradition française, mais avec au départ le sens de « ni actif, ni passif », comme chez Robert Estienne (1557, p. 32). Par la suite, neutre se calera plus ou moins sur l'emploi qu'en fait Maupas (« ni actif, ni réciproque ») sans pour autant perdre son opposition à « actif » et « passif » (voir Chiflet, 1659, p. 63). » (Fournier, N., 2002, p. 46)

Bilan

En somme :

Le travail de Maupas sur la disposition neutre se caractérise donc par un sensible souci de simplification et de synthèse par rapport à la tradition latine, son souci essentiel étant d'opposer les neutres aux actifs transitifs, par l'absence de transition et l'absence de régime. De la minutie classificatoire de cette même tradition latine, il ne retient que la distinction, par l'auxiliation, de trois sortes de verbes neutres et l'intérêt manifeste qu'il porte aux verbes qui peuvent se mouvoir sous disposition active ou sous disposition neutre. (Fournier, N., 2002, p. 48).

Les critères qui fondent la disposition dans le texte de Maupas sont de trois ordres ; morphologique, sémantique et syntaxique (ibid. p. 48). L'intérêt et l'originalité de la notion de disposition tiennent « également à ce que, à la différence du genre verbal, elle ne construit pas des classes autonomes et disjointes de verbes, mais plutôt des configurations typiques (à la fois morphologiques, sémantiques et syntaxiques) et que les verbes peuvent se *mouvoir* (c'est le terme de Maupas) sous l'une ou l'autre disposition (...) » (ibid.). Maupas distingue selon la disposition trois classes de verbes souples :

la notion de disposition permet donc à Maupas de construire un classement cohérent et économique des verbes en trois sous-classes typiques, mais non disjointes : verbes actifs transitifs, verbes réciproqués et verbes neutres, ainsi que de travailler finement sur chaque sous-classe. La pertinence et l'efficacité pédagogique de ce classement sont d'ailleurs garanties par le fait qu'il va passer dans à peu près toutes les grammaires du XVII^{ème} siècle, jusqu'à Regnier-Desmarais. (ibid.).

La syntaxe du verbe que Maupas décrit représente bien l'enjeu d'élaboration d'un cadre grammatical propre au français :

Il paraît incontestable que Maupas a eu un accès approfondi, et probablement direct, à la tradition latine, et qu'il a lu Priscien, dont on sait que les *Institutiones* sont largement rééditées entre 1470, date de l'édition princeps de Venise, et 1545 ; de ceci témoigne à l'évidence l'élaboration de la notion de disposition à partir des genres du verbe et des divisions de la construction (...) L'intérêt de l'ouvrage de Maupas pour l'histoire de la grammaire est donc évident : composé au tout début du siècle classique (la première édition est de 1607), il hérite de la tradition latine ainsi que des toutes nouvelles grammaires du français ; il est ainsi à la charnière entre l'héritage humaniste de la Renaissance, le développement d'une réflexion de praticien sur la langue, et le nouveau courant, centré sur l'usage et la norme, autour de Malherbe et de ceux qui deviendront les remarqueurs. (Fournier, N., 2002, p. 61)

La dernière attitude consiste à reproduire toutes les divisions traditionnelles dans une sorte de classement exhaustif, et est observable chez les grammairiens français qui comme Oudin (1640) ou Chiflet (1659) sont à l'extrémité de la période que nous nous sommes fixés dans cette seconde partie, leurs ouvrages précèdent juste la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal (1660).

2.2.4. Le classement à catégories multiples

Les grammairiens du milieu du 17^{ème} siècle ont comme modèles derrière eux Meigret, Maupas et il semble qu'ils compilent les apports des prédécesseurs mais sans innovation.

2.2.4.1. Oudin, 1632, 1640, *Grammaire française*

La *Grammaire française* d'Oudin, parue en 1632 puis en 1640, a comme but de compléter celle de Maupas mais il ne reprend pas la notion de « disposition ». Dans la seconde édition, il distingue les verbes actifs ou actifs transitifs (p. 159, p. 206) qui régissent l'accusatif (p.229) comme *aimer une personne*. Mais il déclare qu'il n'y a pas de verbe passif :

Nous n'avons point de verbe passif simple : mais il se compose du participe prétérit, par le moyen du verbe substantif ie suis, par exemple ie suis aimé. (Oudin, 1640, p. 155-156)

Il est dit aussi plus loin que « les passifs régissent les noms à l'ablatif par le moyen des prépositions et articles *de, du, de l', de la, et des* » comme dans *les rois sont honorez de leurs sujets* (op.cit., p. 205) ou bien ils régissent les noms par la préposition « par » (op. cit., p. 206) comme dans *les meschants sont punis par la iustice*. Les verbes réciproques ou réfléchis se construisent avec *me, te, se* comme *s'aimer* (op. cit., p. 156) les verbes neutres ne reçoivent pas de définition autre que la propriété de se construire avec l'auxiliaire avoir ou le verbe substantif *être* (op. cit., p. 157), les verbes impersonnels de voix active se construisent avec « il » comme *il faut*, et ceux de voix passive avec « on » comme « on aime » (op. cit., p. 157-158), et il ajoute les impersonnels réciproques (p. 254) comme *il m'appartient, il m'arrive*. Dans la partie « syntaxe des verbes » Oudin déclare que « l'usage de nos actifs transitifs, réciproques et neutres, n'est gueres différents de celui des Latins. » (op. cit., p. 206) mais il remarque que de nombreux verbes se construisent différemment selon leur signification, il fournit alors une liste d'emploi de verbes actifs transitifs et neutres (p. 206-219) comme *rétrécir* actif dans *j'ai rétréci* (rendre plus étroit), neutre dans *je suis rétréci* (devenir étroit) (p. 217), puis de réciproques de forme neutre (p. 225-228). La différence de signification reposant selon lui sur la construction : *la chaleur durcit la terre* est actif, alors que *la terre durcit à la chaleur* a un sens neutre, le verbe est réciproque de sens passif dans *la terre se durcit* (op. cit., p. 228) , il en est de même pour le verbe *noircir*. Les régime des verbes correspondent à des liste des cas qui accompagne les verbes (p. 229-240), Oudin évoque aussi le régime des prépositions (p. 240-246), des impersonnels (p. 247), et des participes (p. 256).

2.2.4.2. Chiflet, 1659, *Essay d'une parfaite grammaire*¹⁵⁹

Chiflet reprend la division des genres du verbe traditionnelle: actif (*j'aime*), passif (*je suis aimé*), neutre (*je tombe, je tremble*), réciproque (*je me trompe*) et impersonnel (*il pleut*)

¹⁵⁹ Le verbe y est défini en relation avec les trois sémantismes : « Les verbes sont des mots, qui signifient l'Estre, l'Agir ou le Patir, diversifiés par les circonstances du temps, présent, passé, à venir. » (Chiflet, 1659, p. 4 dans Fournier, N., 2002, p. 36)

(Fournier, N., 2002, p. 41, et Colombat, 2004). La définition du verbe est axée sur le sémantisme de l'action ou de la passion :

Les verbes sont des mots, qui signifient l'Estre, l'Agir ou le Patir (...) (Chiflet, 1659, p. 4, chap. I)

Le verbe actif reçoit une définition sémantique, il signifie l'action (ibid.) mais aussi syntaxique car il se construit avec un nom, sans lequel il ne fait pas « un sens parfait » (op. cit., p. 64). Les verbes passifs « signifient que l'on est l'objet passif de l'action d'un autre, qui aime, qui désire etc » comme dans *je suis aimé, je suis désiré* (Chiflet, 1659, p. 4-5). Il mentionne aussi le verbe substantif qui « signifie l'Estre. » (op. cit., p. 4). Plus loin, il ajoute les neutres, les réciproques et les impersonnels (op. cit., p. 63). Le grammairien affirme que les verbes neutres se construisent absolument :

Les verbes neutres, sont ceux qui ne régissent ou ne tirent point après eux les cas de quelques noms, comment font les actifs. (op. cit., p. 63)

Comme dans *je tombe, je tremble* or il signale plus loin que certains admettent des régimes au datif comme *plaire, nuire, déplaire, obéir à quelcun, parvenir aux honneurs, s'addonner, s'arrester, s'acheurter, s'eplaire, prétendre à quelque chose, ressembler à quelcun* (op. cit., p. 89). On voit ici se dessiner l'indistinction qui va accompagner longtemps la catégorie des verbes neutres, comprenant par la suite les intransitifs purs et les transitifs indirects.

Pour ce qui est des verbes réciproques « Chiflet reste très fidèle à Maupas » (Fournier, N., 2002, p. 45, note 27), il donne comme exemple *je me trompe* et signale la différence entre les actifs qui peuvent devenir réciproques comme *je m'aime, je me blesse*, et les réciproques essentiels comme *je me repens* (Chiflet, 1659, p. 64). Les verbes impersonnels se construisent avec « il » comme *il faut, il pleut* (ibid.). Dans la section portant sur « le régime ou la syntaxe des verbes » Chiflet affirme que les verbes actifs sont suivis de l'accusatif comme dans *aimer ses amis, regarder quelcun* (op. cit., p. 89), mais certains se construisent avec « un accusatif de la personne et un génitif ou ablatif de la chose comme accuser quelcun de larcin, destourner quelcun d'un mauvais dessein » (ibid.), cette désignation par deux régimes des deux compléments du verbe trivalent type donner, selon le rôle sémantique, va servir de grille à l'identification des compléments par la suite, on pense notamment à Dumarsais qui distinguera le déterminant en rapport à la chose et le déterminant en rapport à la personne. Chiflet fait ensuite des listes de verbes ou locutions verbales composées de l'infinitif et de la préposition ou l'article *de* ou *à* (p. 89-90)

Chiflet consacre un chapitre au régime « Le régime ou la syntaxe des verbes » (Chiflet, p. 89) dans lequel il répertorie les cas pouvant suivre les différents verbes, il évoque aussi le régime

des participes (op. cit., p. 91), des prépositions (les prépositions qui régissent le génitif, l'accusatif, le datif) ou des pronoms. Le régime désignant la forme du mot qui suit.

Bilan : l'évolution du classement des verbes

En somme, nous pouvons dire que le classement des genres du verbe hérité de la tradition d'analyse du latin ne satisfait pas les premiers grammairiens du français qui le remanient. Soit ils le réduisent à trois catégories, centrées sur le critère premier du sémantisme de l'action, soit ils le simplifient encore en rejetant la catégorie des passifs, soit ils tentent de le repenser complètement (Cauchie, Maupas) à partir de principes d'organisation syntaxique, ou enfin, dernière solution observée, ils reviennent à un classement traditionnel mais le plus complet possible, mentionnant cinq groupes.

On peut formuler plusieurs remarques quant à ces attitudes. Premièrement, le fait est que de façon générale les catégories associées au verbe sont formulées en termes d'*accidents*¹⁶⁰ les grammairiens reprenant la liste de Donat ou de Priscien. Deuxièmement du point de vue terminologique « le mot latin *genus* a été traduit sans problème en français par *gener*, genre (malgré l'homonymie –qui existe aussi pour le latin- avec le genre nominal), mais Meigret lui préfère *signification*, calque de l'autre terme privilégié par Priscien, Maupas lui substituant cependant *disposition* ou *manière* » (Colombat, 2004, p. 5). Troisièmement, pour ce qui est du contenu des catégories et de leur organisation, force est de constater que « Le genre verbal est généralement admis, mais on le verra, les grammairiens varient beaucoup sur le nombre de classes qu'il faut lui reconnaître. » (Colombat, 2004, p. 5). Une certaine uniformité se dégage des classements des verbes, dont l'adoption n'est pas remise en question, seul le nombre varie quelque peu :

Il faut attendre Regnier-Desmarais pour que soit conduite à nouveau une discussion sur la division des verbes (1706, p. 341-346). (Fournier, N., 2002, p. 41).

Le critère morphologique différenciant les genres actif/passif est perçu comme non pertinent par les grammairiens qui font des remarques sur la formation du passif avec le verbe être. Le sémantisme de l'action est conservé mais complété par la notion de transitivité : le verbe actif devient synonyme du verbe transitif. Par ailleurs, le verbe passif peut être retourné en verbe actif. La troisième catégorie, celle des neutres ou moyens (Palsgrave) ou absolus, pose problème regroupe généralement tous les autres verbes, à construction indirecte notamment.

¹⁶⁰ « Sylvius est le seul à suivre à la lettre le modèle de Donat ; c'est plutôt celui de Priscien qui domine, repris explicitement par Palsgrave, et qu'on retrouve chez Robert Estienne (à l'exception du genre), chez Bosquet. Certains grammairiens distinguent un nombre plus réduit de catégories, tel Ramus, Serreius (1623) qui « invente » une nouvelle catégorie, la *dignitas*. D'autres ne se focalisent pas explicitement sur un nombre précis et exclusif d'accidents, tel Pillot ou Cauchie. » (Colombat, 2004, p. 5)

Et l'on voit apparaître une nouvelle division, celle entre les verbes personnels et impersonnels¹⁶¹ :

Une opposition émerge très clairement, notamment dans les grammaires de type pédagogique : celle entre personnel et impersonnel ; qualifiée de manière dans le Donat français, on la trouve comme première division du verbe dans l'introduction de Palsgrave, chez Pillot, Bosquet, Cauchie ; elle fait souvent l'objet d'un développement préliminaire et d'un développement final, la plupart des grammairiens proposant des paradigmes spécifiques pour le verbe impersonnel. (Colombat, 2004, p. 5)¹⁶²

Des observations portant sur les constructions pronominales ou réfléchies, réciproques viennent aussi enrichir ce tableau. Soit le grammairien cherche à les incorporer aux classes principales soit il les traite comme une classe de verbes à part. La catégorie de verbe réciproque à partir notamment de Maupas, vient alors se greffer au classement.

En outre, l'importance du « verbe substantif » est mentionnée chez Meigret et Pillot, celui-ci évoquant la décomposition de tous les autres verbes par le verbe *être*. Mais l'expression alterne avec celle de verbe auxiliaire, comme synonyme.

En même temps que le classement des verbes se transmet et évolue, la dépendance au verbe est pensée en termes de régime et les fonctions sont décrites à l'aide du système des cas. L'idée que le verbe « gouverne » le nom qui le suit c'est-à-dire qu'il impose un cas à sa suite, s'implante solidement dans la grammaire française. Quelques grammairiens, parmi les plus inventifs comme Palsgrave ou Ramus tentent de différencier les types de régimes, ce qui est visible souvent par le traitement du pronom ou de la préposition et de l'adverbe. On l'observe également chez Meigret et Cauchie qui s'interrogent sur la fonction des pronoms¹⁶³. L'équivalence entre le syntagme prépositionnel et l'adverbe s'installe aussi dans les grammaires françaises, au moyen de la comparaison des expressions françaises prépositionnelles avec celles du latin. Par exemple, au sein de la grammaire *latino-gallica* de Sylvius les traductions du latin au français laissent apparaître clairement l'équivalence entre adverbes latins et groupes prépositionnels français ; *alibi* étant traduit par "en aultre part". Il

¹⁶¹ Cette division est normalement traitée parmi les modes du verbe dans la tradition latine (Donat, Priscien).

¹⁶² Les formes en « il » et en « on » sont analysées comme des impersonnelles sur le modèle du latin : « sur la base de l'équivalence entre *pluit* et *il pleuit* d'une part, de *amatur* (passif impersonnel latin) et de *on aime*, les premiers grammairiens du français ont la tentation de parler d'impersonnel de voix (vos c'est-à-dire forme) active pour la première série, et de voix passive pour la seconde ; ainsi *on aime* est-il souvent considéré comme « impersonnel passif » ou « de voix passive » assez rares étant les grammairiens qui ressentent l'impropriété de cette expression. « (ibid.)

¹⁶³ Chez Cauchie, le problème se pose de savoir comment identifier formellement les fonctions des pronoms : "pour les datifs *à moy*, *à toy*, *à soy*, *à luy*, et presque tous les autres, on peut se demander si ce sont de vrais datifs ou pas, ou plutôt des accusatifs précédés de préposition, ce qui me semble assez bien prouvé" (Cauchie cité dans Chevalier : 323).

est dit que ces expressions forment de véritables syntagmes qui peuvent occuper des fonctions équivalentes aux adverbes.

La proposition est décrite selon un ordre de succession des cas. Ramus se distingue dans sa *Dialectique* par les trois types de "disposition" qu'il identifie : l'énonciation, le syllogisme et la méthode. L'"énonciation" correspond à la proposition, c'est "la disposition par laquelle quelque chose est énoncée de quelque chose, comme *le feu brûle/le feu est chault/le feu n'est eau*" (Chevalier, 1968, p. 256). Pour Chevalier, ces trois exemples regroupent trois types de phrases qui vont devenir canoniques : "la phrase à verbe plein/la phrase à verbe être/la phrase négative" (ibid.). Cet exemple illustre sous trois formes l'ordre fondamental de tout énoncé exprimant un jugement : dans la première phrase on voit la cause avec son effet, dans la deuxième le sujet avec son adjectif, et dans la troisième l'opposé avec son opposé. La dénomination d' "accident" est critiquée par le grammairien car elle résulte selon lui d'une confusion des effets, il préfère lui substituer celle d'"adjectif" qui relève d'une cause fortuite. On observe ainsi que la base de la structure propositionnelle est toujours le couple sujet-prédicat auquel peuvent s'ajouter des expansions. Chez Meigret, le respect de l'ordre logique veut que devant le « verbe personnel » on trouve un nom ou pronom à la place du nominatif, à sa suite un nom régi par lui à la place de l'accusatif, puis les autres compléments sont analysés en fonction des cas ; par exemple ce qui suit le verbe passif doit être mis à l'ablatif, à l'aide de la préposition "de", équivalent de *ab*. L'analyse du régime n'est pas approfondie par les grammaires publiées au milieu du XVII^{ème} siècle car les auteurs sont influencés par la recherche d'une langue correcte et prestigieuse. De plus, l'enseignement reste fondé sur des exercices à répétition et la grammaire se doit d'entretenir les listes et la déclinaison.

Conclusion : les problèmes syntaxiques posés par la grammatisation et les solutions trouvées

Les problèmes syntaxiques posés par la grammatisation du français à partir du modèle de la grammaire latine trouvent diverses solutions chez les premiers grammairiens du français et les grammairiens du début de l'âge classique.

Concernant la déclinaison du nom, la majorité des grammairiens reconnaissent son absence en français pourtant une minorité la supprime. Elle sera conservée pendant encore deux siècles. Son maintien engendre deux problèmes majeurs d'inadéquation dans la description du français. Premièrement la catégorisation et l'interprétation des formes précédant le nom. Les articles et prépositions sont considérés comme des marques de fonction mais leurs caractéristiques spécifiques sont aussi mises au jour telles que la détermination du nom par l'article et la construction avec le verbe pour la préposition. Mais ces formes sont souvent polycatégorisées ou bien confondues¹⁶⁴. La deuxième question est celle des fonctions. Les catégories fonctionnelles sont décrites à l'aide des cas ou bien de la notion de régime, le principe de l'analogie entre la rection du nom et du verbe étant constant. Les régimes pouvant être distingués chez certains selon leur forme directe ou non (Palsgrave, Meigret). Le traitement du pronom pose aussi problème ; des efforts sont menés pour distinguer ses fonctions mises en parallèle avec l'accusatif et le datif

Mais le maintien de la variation nominale casuelle dans la grammaire repose tout entier sur la pérennité d'un système de pensée de la langue centré sur l'analyse des parties du discours et de leurs "accidents". En effet, les cas font partie des accidents du nom au même titre que la figure et l'espèce, et la hiérarchie entre les parties du discours demeure : c'est « au nombre des accidents qu'on reconnaîtra l'importance de ces parties du discours (...) la déclinaison est donc un signe de perfection. » (Chevalier, 1968, p. 102-103). En outre, la légitimité de la déclinaison s'explique par le débat sur la valeur de l'ordre logique. La disparition de la déclinaison du discours grammatical est corrélée à la définition de catégories fonctionnelles logiques, à la segmentation de la structure propositionnelle en constituants et groupes de mots, et à l'autonomisation de la préposition et de l'article. Les grammairiens que nous avons cités pressentent avec intuition la fonction d'organisation des mots de liaison dans la phrase

¹⁶⁴ Se posent outre l'identification du rôle des articles dans la détermination du nom, des problèmes de reconnaissance de formes, du fait de l'homonymie entre les articles partitifs et les amalgames de la préposition et de l'article défini, *à* et *de* sont souvent traitées comme des articles et *au* comme une préposition. Les deux séries reconnues étant *un* et *le* (Palsgrave) (Voir Demaizière, 1988, p. 330-332)

française, certains la revendiquent comme une évidence au regard des autres langues romanes, mais leurs outils d'analyse et l'avancée de la réflexion ne leur permettent pas de mener à bien leurs investissements. D'un point de vue épistémologique, le grammairien du français ne dispose pas d'outils conceptuels assez élaborés pour concevoir un système d'analyse des fonctions non dicté par les variations formelles :

Ces grammaires formelles, enfermées en elles-mêmes, dans l'immanence de la forme spécifique qui leur est donnée, ne peuvent pas conduire à la constitution de relations universelles, n'autorisent le passage d'une langue à une autre que par des subterfuges de correspondance et non par des schémas de transfert. (op. cit., p. 306).

Néanmoins la grammaire de Ramus a ouvert des possibilités nouvelles, les fondations d'une nouvelle syntaxe détachée de la morphologie se mettent en place et celle-ci intègre petit à petit certains apports du point de vue de la méthode et de l'abstraction conceptuelle. Pour que le système d'analyse grammaticale change plusieurs conditions doivent être réunies, selon Chevalier elles sont de trois ordres : épistémologique, pédagogique et social :

Il faudra d'une part que la réflexion cartésienne permette de dépasser le stade de l'analyse binaire (...) d'autre part que le recul du latin devienne suffisant pour exiger des procédures aisées de translation d'une langue à une autre, enfin que le public des écoles change et puisse répondre aux exigences d'une grammaire, non plus seulement porteur d'apprentissage empirique, mais système d'information portant sur la totalité de la langue. (op. cit., p. 452)

Le cadre d'étude de la langue latine se perfectionne et les Scaliger et Sanctius élabore une méthode suffisamment rigoureuse et hiérarchisée conceptuellement pour inspirer à la grammaire française de nouvelles considérations dans la démarche et les procédés d'analyse. Voyons quel a été l'apport de la réforme de la grammaire latine au regard du classement des verbes, de la description des constituants de la proposition et de l'évolution des notions de transitivité et régime.

3. L'apport de la réforme des grammaires latines : cas, préposition et fonction

La réforme des analystes du latin, qui prolonge les réflexions de Scaliger et Ramus, s'effectue entre 1590 et 1635. Nous avons souhaité présenter l'intérêt de ce mouvement¹⁶⁵ suite aux grammaires françaises car il portera ses fruits dans l'analyse du français dès les débuts de la Grammaire Générale. Par ailleurs, nous y avons inclus l'ouvrage de Scaliger (1540) ayant amorcé la réflexion des latinistes.

3.1. J. C. Scaliger, De causis linguae latinae, 1540

Scaliger vise à établir les règles de la *ratio* latine¹⁶⁶ en identifiant les "causes" c'est à dire les opérations mentales sous-tendant les énoncés linguistiques. Les principes de cette grammaire du latin reposent donc sur la simplicité et l'universalité : il faut ramener tous les faits de langue à quelques principes essentiels qui sont définis a priori. Ils correspondent à des relations universelles indépendantes des formes qui relèvent de la raison. En cela Chevalier affirme qu'il se dégage de cette grammaire latine « sinon une doctrine assurée, du moins les bases d'une problématique, première annonce d'un développement qui conduira à Port-Royal et à la grammaire philosophique. » (1968, p. 178).

3.1.1. Les cinq rapports fondamentaux

Scaliger redéfinit les cas dont il est dit que la définition des Anciens est insuffisante (Scaliger, dans Lardet, 1997, p. 195). Il refuse l'assimilation entre le cas et la déclinaison :

Dès lors, on a voulu entendre par « déclinaison » le changement de terminaison. Mais le cas ce n'est pas ce changement : il est bien plutôt le produit qui en résulte. (Lardet, 1997, p. 196)

Il propose que chaque cas latin corresponde à une relation précise par rapport à l'action : ce qui agit (nominatif), ce qui est fait (génitif), ce qui reçoit la chose faite(acc.), la privation (ablatif), la fin (datif) (Lardet, 1997, p. 202) comme dans « l'ouvrier forge le fer pour César à partir d'une chaîne » (ibid.). Et il nomme les cas par leur numéro d'ordre, les désignations des Anciens étant source de contradictions (op. cit., p. 203-205). Scaliger énonce ainsi au moyen de ces cinq rapports fondamentaux les cinq fonctions que les groupes de mots doivent exprimer dans un énoncé. Pour lui :

¹⁶⁵ Nous ne présentons ici que l'intérêt global de ces ouvrages pour les grammaires du français qui vont suivre, et pour les thèmes qui nous intéressent, sans entrer dans une analyse de détail. Nos sources sont pour Scaliger : Chevalier, 1968, et Lardet, 1997, pour Sanctius : Clerico, 1982.

¹⁶⁶ En cela, et en d'autres points, il s'inspire de Linacre (Lardet, 1988, p. 314).

La phrase est une organisation qui repose sur des relations ; on part donc de pré-suppositions dont on va examiner la validité ; toute phrase pour exprimer une pensée, doit être référée aux cinq rapports logiques fondamentaux : car dans toute action, il y a ce qui fait, ce qui est fait, ce qui reçoit la chose faite, la privation et la fin dont elle est cause. (Chevalier, 1968, p. 184).

Ces rapports se réalisent respectivement sous la forme des cas et leur ordre dessine un schéma de la phrase :

Les cinq relations logiques correspondant aux cinq traits différents de la finale des mots donnent l'ossature de la phrase. Le "rectus" c'est l'agent, la seconde forme correspond à ce qui fait ; la fin c'est le troisième ; ce qui le reçoit le quatrième ; et enfin la sixième forme marque la privation. (op. cit., p. 201).

Scaliger différencie très bien les catégories fonctionnelles de l'interprétation en contexte des cas, qui peuvent avoir des significations variables. Le rôle du grammairien consiste en effet selon lui à dégager les relations fonctionnelles en application dans le donné linguistique mais indépendamment de son sémantisme, qui est varié et illimité. Sa réforme de la terminologie en donnant simplement des numéros d'identification aux cas, montre qu'il distingue l'étude de la langue en tant que système régi par des lois, et son emploi. L'élaboration d'un métalangage nouveau permet ainsi le détachement des valeurs interprétatives attachées aux noms des cas :

Si je parle de génitif je pense aussitôt à un lien de génération, qui va être déclaré arbitrairement cas essentiel : si je parle de 2ème ou 3ème cas, je laisse toute liberté à une étude de la nécessaire abstraction du langage. (op. cit., p. 185).

Cette séparation du plan de la langue et du plan de la métalangage permet d'appréhender la langue en tant qu'objet d'étude à l'aide de concepts et termes exogènes. Pourtant :

Scaliger dans la pratique abandonne cette position théoriquement si solide et utilise la nomenclature habituelle des cas" car "Scaliger, en homme pratique, préfère donc une solution approchée à une détermination plus rigoureuse qui serait inopérante. (op. cit., p. 202).

Ajoutons que les parties du discours restent les unités essentielles de construction de la phrase et que c'est en vertu de leurs propriétés que les fonctions s'agencent. Cet effort de systématisation et l'élaboration d'un ensemble de cinq catégories fonctionnelles sous-tendant la diversité des faits observés dans l'usage et leur construction, constituent néanmoins un vrai progrès sur la voie de la description de la complémentation verbale.

3.1.2. Le verbe et le classement des verbes

Le verbe est défini comme « signe d'une réalité sous (le rapport) du temps » (Scaliger, p. 327), passage qui sera discuté par Port-Royal. Ce qui est remarquable c'est que Scaliger se tient au rapport au temps pour définir le verbe.

De plus, Scaliger refuse « plus nettement encore que Linacre (dont il s'inspire de toute évidence) la distinction en genres fondée selon lui sur la base des terminaisons, critère qui ne peut être retenu car les désinences ne sont que des « accidents de la matière » (1540, p.

222) » (Colombat, 1999, p. 273). Il divise alors les verbes en deux parties essentielles (Scaliger, p. 329, vol. 2) « signifiant l'une l'action et l'autre la passion ». Ensuite il explique que l'action est de deux sortes : soit elle transite lorsque « ce qui est fait passe (*transit*) de celui qui fait en quelque chose d'autre » et les verbes sont appelés « transitifs » comme *je t'aime*, soit elle ne transite pas lorsque « au lieu de passer, (l'objet en question) reste en celui qui agit » comme dans *je cours*, les verbes sont alors « absolus » (ibid.)¹⁶⁷. Autrement dit il distingue seulement deux catégories : les actifs (transitifs et absolus), et les passifs. Les neutres et déponents sont considérés comme actifs (Colombat, 1999, p. 273). Scaliger ne retient que deux classes principales reposant sur la signification du verbe « la question de la transitivité n'étant mentionnée qu'au passage » (Colombat, 1999, p. 273), délaissant la morphologie ainsi que le critère syntaxique, ce qui fait dire à Colombat que « Scaliger privilégie la diathèse par rapport à la voix » (ibid.). Ce principe de réduction de tous les verbes aux actifs ou passifs sera « repris et systématisé par Sanctius. » (Lardet, p. 343, note 1).

Mais il évoque aussi les impersonnels (Scaliger, p. 329, vol. 2), et le passif produit à partir des formes en *-o* (op. cit., p. 335). Il relève des incohérences de ces classes, en mentionnant par exemple *hortor* (j'exhorte ou je suis exhorté) qui est dit passif et actif alors qu'il ne peut pas former de passif (op. cit., p. 330) et évoque des neutres qui signifient l'action comme *vivre*. Il déclare alors que la définition des actifs n'est pas bonne car elle recouvre des verbes qui ne font pas passer l'action comme *humer une rose*, ou qui sont réfléchis comme *je m'aime*, ou encore qui se construisent absolument comme *je chante*, *je cours* (op. Cit., p. 331). Il affirme alors vouloir remanier les catégories des Anciens (op. cit., p. 336) et discute des catégories des neutro-passifs et des auto-actifs¹⁶⁸.

Le grammairien rappelle aussi l'importance du verbe *être* (op. cit., p. 345), mais il ne se satisfait pas de l'expression de « verbe substantif » employé notamment par Priscien (Lardet, p. 345, note 9), il préfère « verbe essentiel ». Il accorde deux rôles au verbe *être* ; soit il signifie l'existence comme dans *César est* (op. cit., p. 345) soit il sert de copule entre deux termes, reprenant Aristote, comme dans *César est blanc* (ibid.). Selon Lardet, Scaliger « opte

¹⁶⁷ Il semble pour ces deux classes s'inspirer de Linacre (Lardet, p. 329, note 29, vol. 2), qui distingue trois genres du verbe (Lardet, p. 327, note 27). Colombat confirme que Linacre ne se conforme pas au classement du verbe en cinq genres, et précise que selon la signification il en distingue trois : actif, passif, neutre, selon la terminaison trois aussi ; en *o*, en *r*, en *m* (ce qui autorise l'intégration du verbe substantif *sum*), selon la construction deux : absolu et transitif. Les critères se combinent ce qui permet de retrouver les classes connues, mais ce qui est remarquable c'est que la caractérisation syntaxique de transitivité est transversale (Colombat, 1999, p. 270-271).

¹⁶⁸ Il rejette les neutro-passifs (neutre d'après la forme mais de sens passif), appelés aussi « transgressifs » (ibid.) et les auto-actifs, passifs ou neutres.

en logicien pour une analyse prédicative (verbe-copule posant l'inhérence d'une qualité à un sujet) » (op. cit., p. 346, note 12), Sanctius refusera le rôle de copule et s'en tiendra à la relation d'identité. Mais il évoque encore un autre usage, élargi, où il devient « l'âme des autres verbes » (ibid.). Les formes des verbes étant variables, il les ramène à la même forme en reprenant la décomposition traditionnelle en : être + participe passé. Le verbe "être", considéré comme "parfait" s'oppose aux autres verbes ; actifs et passifs, considérés comme "imparfaits".

3.1.3. Rôle de la préposition et de l'adverbe

Le grammairien confère à la préposition un véritable rôle syntaxique. Elle apparaît comme un élément secondaire puisqu'elle appartient aux catégories invariables, cependant c'est un véritable outil relationnel dans la construction de la phrase car elle indique le « mode » des causes. Scaliger critique la définition donnée par ses prédécesseurs (Donat, Linacre) :

La préposition est un constituant de l'énoncé, qui, préposé à d'autres constituants, en complète, en change ou en diminue la signification. (op. cit., p. 510)

Pour Scaliger, la caractéristique spécifique de la préposition n'est pas sa place, son antéposition mais sa signification liée au mouvement (p. 512-513); elle se rattache toujours à une relation de mouvement, qu'il s'agisse d'un mouvement temporel, spatial ou spirituel. La préposition accède de ce fait à un statut différent de l'adverbe qui semble être relégué au rang des additions facultatives : elle "joue un rôle essentiel dans la construction de la phrase, et elle est infiniment plus nécessaire que l'adverbe" (ibid. : 207). La préposition est présentée comme un chaînon lieur nécessaire à la succession des fonctions alors que les adverbes sont assimilés à des adjonctions, suppléments à l'énoncé (op. cit., p. 514). Le groupe nom-verbe est considéré comme le noyau de la phrase et c'est lui qui est au centre de la théorie, selon Chevalier : "Scaliger admet volontiers que l'alliance du nom et du verbe est la condition nécessaire et suffisante pour former un discours" (ibid. : 199). Le verbe occupe donc, avec le nom, une fonction essentielle, celle d'indiquer que quelque chose s'adjoint à quelque chose d'autre. Les autres fonctions sont des adjoints.

En résumé, on peut considérer que Scaliger « transmet aux auteurs de la Grammaire de Port-Royal une conception du signe linguistique héritée des modistes, selon laquelle les parties du discours ne sont plus considérées dans leur fonction référentielle mais comme déterminant des façons de concevoir les représentations mentales associées aux signes linguistiques » (Raby, 2000, p. 95). En outre, en séparant la visée du logicien de celle du grammairien « Scaliger laisse entendre que la logique peut être utile à ces derniers d'une autre façon, dans

la mesure où elle rend compte d'opérations mentales sous-jacentes aux réalisations langagières » (op. cit., p. 95-96).

3.2. La *Minerva* de Sanctius, 1590

Grammairien espagnol de la seconde moitié du XVIème siècle, Sanctius s'inspire de Linacre et de Scaliger, « héritier de la pensée de Ramus », mais aussi d'Aristote (Clerico, p. 17-18). Elle connaît une « extraordinaire notoriété »¹⁶⁹ car elle affirme la nécessité de donner à la grammaire un statut autonome (Clerico, 1982, couverture, p. 11). Port-Royal et les Encyclopédistes s'en inspireront. La grammaire, qui affiche le nom de *Minerve*, déesse de la raison, a comme but de dégager de l'usage (*usus*) des règles universelles de la raison (*ratio*), qui précède l'usage. Pour Sanctius il n'existe « pas d'usage qui ne soit fondé en raison, soutenu par un schème sublinguistique » (Chevalier 1968, p. 334). En effet, la langue est à différencier de ses réalisations formelles¹⁷⁰ ; elle est l'expression de relations logiques dont le grammairien doit rendre compte. Ainsi chaque cas correspond à une relation logique nécessaire et seulement à celle-là :

(..) à la suite de Scaliger, le grammairien décrit un usage réel, selon une raison classificatrice et organisatrice qui voit dans l'ensemble d'une langue, dans la syntaxe, l'expression même de la raison" (op. cit., p. 337).

Il faut ajouter que la finalité de la grammaire est la construction d'une *oratio*, la syntaxe consiste donc à identifier des règles permettant la construction d'une phrase complète. Mais la grammaire de Sanctius s'inspire aussi du *Mercurius* de Saturnius (1546)¹⁷¹, et affiche comme but l'élaboration de règles de syntaxe relevant de la raison, afin de permettre la construction d'un discours juste. Enfin, cette oeuvre est guidée par une recherche constante de la simplicité :

Cette visée vers la simplicité a un double fondement : logique, car il est insupportable de ne pas rechercher une division simple qui vise d'abord les genres et en définit les caractères communs aux espèces, pédagogique ensuite, car on rend fous les enfants à leur surcharger ainsi la mémoire. (op. cit., p. 336).

Selon Chevalier, Sanctius est proche de Ramus, dans la mesure où il montre un souci constant de méthode et réfléchit à partir des faits en usage. Mais il s'en démarque nettement car sa démarche n'opère pas par identification des marques, elle s'appuie sur les principes relationnels qui lient et ordonnent les unités entre elles :

¹⁶⁹ Pour un synopsis de la fortune de la *Minerva*, voir Clérico, 1982, p. 69-86

¹⁷⁰ Ainsi Sanctius, s'inspirant de Ramus qui distinguait quatre *voces* pour les classes de mots : nom, verbe, adverbe, conjonction, distingue six classes qu'il envisage de réduire à quatre, et « il se dit également tenté par une tripartition en trois classes principales ; noms, verbes, particules (regroupant adverbe et préposition), comme en hébreu ou en arabe. » (Colombat, 1999, p. 182). Mais par la suite le nombre de huit parties du discours est conservé.

¹⁷¹ Pour une synthèse des sources multiples de Sanctius, voir Clérico, 1982, p. 51-64.

sous les apparences multiples qu'offrent les réalisations de chaque langue, on découvre des relations peu nombreuses et universelles. (op. cit., p. 354).

Elle va formaliser de ce fait un modèle d'analyse pour toutes les langues et servira de cadre possible à l'analyse du français.

3.2.1. La conception de la proposition et ses constituants

Chevalier résume la conception de la proposition de Sanctius en quelques mots :

Le noyau de la phrase, c'est l'ensemble du *suppost* et de l'*apost*, donc des éléments copulés par être, le reste venant à titre d'additions, de compléments. (op. cit., p. 339).

La description des parties du discours repose en effet sur une tripartition : nom+verbe+particules adjointes, qui montre que la composition de la proposition relève moins d'un assemblage des parties du discours que d'une liaison des ces trois unités relationnelles. Le point de départ reste l'assemblage du nom et du verbe, piliers de l'oraison parfaite :

Sanctius considère en priorité les parties du discours dans la perspective de la phrase : celle-ci consiste en l'union d'une matière, le nom, et d'une forme, le verbe. (Stéfanini, 1994, La Minerva de Sanctius, p. 101)

Il ramène ainsi toutes les phrases du latin comme de toutes les langues, au schéma sujet – verbe, et s'il est actif un régime (op. cit., p. 104). Le verbe est défini en relation avec le régime par le fait qu'il renferme toujours une forme *sum/es/est*, et qu'il engage des relations signifiant l'action ou la passion avec son régime. A ces deux éléments s'ajoutent des particules : « la préposition est adjointe au nom, l'adverbe au verbe, la conjonction à l'assemblage du nom et du verbe c'est à dire l'*oratio perfecta*. » (op. cit., p. 345). Selon Chevalier l'association essentielle nom/verbe montre que :

Jusqu'ici on retrouve un exposé binaire de type aristotélicien. Mais les prémices de l'analyse restent toutes sur le plan logique : l'assemblage du nom et du verbe répond à l'assemblage du sujet et du prédicat. (ibid.)

Sanctius emploie en effet les termes de *subjectum* et *appositum* pour désigner les deux fonctions indépendamment de leur réalisation. De façon générale on peut dire que le verbe entretient deux rapports de nature différente qui fondent l'énoncé : rapport prédicatif avec le *suppost*, et rapport verbe/objet avec son régime.

Par ailleurs, la description syntaxique de Sanctius est axée sur les cas. Il affirme que les cas sont au nombre de six dans toutes les langues (Clérico, 1977, p. 129). Les cas non régis sont le nominatif, le vocatif et le datif, et les cas régis sont le génitif, l'accusatif et l'ablatif. Le génitif indique la possession ; il est toujours régi par un nom, et relié au nom par un rapport de rection similaire à celui que le verbe exerce sur l'accusatif car le nom est doté d'une "vis possessionis". Ces deux cas résultent donc d'un phénomène de rection, à l'inverse du datif et de l'ablatif. L'accusatif peut occuper trois fonctions : régime d'un verbe (il est

alors *appositum*), régime d'une préposition, ou *suppositum* (c'est-à-dire sujet d'un infinitif) (Colombat, 1999, p. 435). Le datif n'est pas un cas de rection (comme le nominatif et le vocatif, cf Colombat, 1999, p. 435) :

Le datif se surajoute à un énoncé dont la construction est déjà achevée, pour marquer l'acquisition. (Sanctius cité dans Colombat, 1999, p. 435)

Il marque l'"acquisitio" lorsque le verbe réclame un destinataire, mais il signifie aussi l'action ou la finalité. Il n'est pas essentiel ; pour qu'il puisse apparaître « il suffit que la phrase comporte une *oratio perfecta* » au sens de phrase déjà complète. Enfin, l'ablatif est dénoté comme "cas de la préposition", il se construit avec des prépositions variées, qui sont restituées si elles ne sont pas exprimées, et se rapporte à la phrase entière. L'ablatif ne peut être régi que par une préposition. Contrairement à la tradition, Sanctius refuse l'équivalence entre les deux cas, le datif étant souvent vu comme l'ablatif avec une préposition servant à signifier l'agent dans une phrase passive (Clérico, 1982, p. 21).

En d'autres termes, ce qui est saillant c'est que seuls le verbe et son accusatif participent de la structure de transitivité. Le nominatif et l'accusatif se définissent par rapport au noyau central, ce sont des fonctions essentielles, alors que le génitif, le datif et l'ablatif marquent des relations secondaires. La définition du datif et de l'ablatif s'étend au-delà de leur désignation et les renvoie à des structures de complémentation diverses qui sont relativement détachées du verbe. Le datif recouvre de nombreuses significations, pourvues qu'elles jouent le rôle de complément à l'*oratio perfecta* correspondant au noyau de la transitivité : sujet (nominatif)-verbe-objet (accusatif). L'ablatif fait lui figure d'étiquette purement formelle dans la mesure où il regroupe tous les syntagmes prépositionnels. Et le datif apparaît comme un ajout à la proposition, il n'est pas régi (Clérico, 1982, p. 46). Cette partition, avec la définition du verbe, présente une description de la complémentation détachée de l'exigence casuelle c'est à dire du régime, et plus proche d'un contenu syntaxique qui privilégie les catégories fonctionnelles.

De plus, dans le système des cas, la préposition est rectrice :

La préposition voit son rôle régisseur confirmé : elle est supposée présente devant tout ablatif, rétablie également devant l'accusatif dans les questions de lieu. (Colombat, 1999, p. 435)

3.2.2. Le rôle de la préposition

Selon Chevalier dans la tradition :

La structure des régimes est fondée sur le jeu respectif du nom et du verbe ; la préposition n'est qu'un élément adventice, une marque seconde : "mediante praepositione" est l'expression couramment employée ; terme médiat mais non élément nécessaire à la relation. (Chevalier, 1968, p. 352).

Pour Sanctius, cette conception n'est pas envisageable : « conception absurde, dit clairement

étant inepte. Les verbes neutres n'existent pas et sont assimilés aux actifs¹⁷³, les actifs sont tous transitifs (Clérico, 1982, p. 46).

Combiné à la prédominance du critère de la transition de l'action, qui exige un principe et un objet, la distinction action/passion pousse donc Sanctius à réduire le classement des genres du verbe à deux groupes, deux structures qui comportent nécessairement un sujet et un terme, et à exclure les neutres, communs et déponents.

Ensuite, il refuse d'établir un classement reposant sur les constructions des verbes car celles-ci sont trop nombreuses ; étant donné qu'un même verbe peut entrer dans de nombreuses constructions, les distinctions sont vaines. En ce sens, l'accusatif est le seul cas qui est exigé par le verbe actif et il peut être de deux types : les accusatifs internes ; ils suivent certains verbes actifs, anciennement neutres, qui ne reçoivent obligatoirement qu'un seul régime à l'accusatif ; comme dans *vivere vitam*, et les accusatifs externes suivant les autres verbes actifs traditionnels, qui peuvent eux choisir leur régime à l'accusatif. Les autres cas paraissent en quelque sorte indépendants du besoin de complétude du verbe. La catégorie des verbes impersonnels est aussi rejetée (Clérico, 1982, p. 45)

A l'intérieur des verbes actifs le grammairien sépare ceux qui se construisent seuls et dont l'assemblage avec le sujet suffit à fournir un sens parfait, des verbes qui "appellent" un complément. Ceci fait dire à Chevalier :

dans un cas le verbe ne réclame rien que de prévu après soi, dans l'autre il appelle un complément ; formule qui jouira d'un considérable succès. (op. cit., p. 351).

En somme, la catégorie des verbes actifs est scindée en actifs transitifs, qui connaissent deux types d'accusatifs, et actifs intransitifs. Enfin, Sanctius ne définit pas le verbe passif par un retournement de la structure active. Pour lui le verbe passif ne dépend pas du complément agentif précédé de *ab* mais il ne nécessite qu'un supposit. En effet, l'ablatif ne fait pas partie du noyau central, il est considéré comme un complément ajouté et apparaît dans de nombreuses autres structures à verbe actif : il constitue un élément autonome. Ceci montre l'installation forte d'un socle propositionnel sujet/verbe ou sujet/verbe/objet, au détriment des autres cas ; ici l'ablatif qui exprime l'agent est considéré comme accessoire.

En outre, le verbe substantif est mentionné mais pas son rôle de copule dans le jugement (Clérico, 1982, p. 34-35). En somme, pour Colombat :

¹⁷³ Il s'oppose ainsi à la présentation traditionnelle existant encore en Espagne, et aussi au classement des humanistes italiens qui distinguent des « neutres transitifs » (Colombat, 1999, p. 274)

Sanctius adopte une position extrême : il ne tient pas compte de la morphologie, qui n'est pas un critère discriminant (actifs et déponents sont en définitive dans la même catégorie), mais il ne tient pas compte non plus de la diathèse, puisque la transitivité n'est nullement rapportée à la qualité du procès. Le critère est uniquement syntagmatique, et les conséquences sont importantes : Sanctius est amené à prouver que, pour tout verbe en –o, on doit pouvoir trouver soit un complément, soit une forme passive, qui sont les deux preuves possibles qu'on a bien affaire à un actif. De là une liste de près de 250 verbes en –o, auxquels se mêlent quelques verbes en –or (des déponents que les autres sont supposé neutres), dont la construction est étudiée tout au long de 28 feuillets (soit 56 pages) de la *Minerve*. (Colombat, 1999, p. 275)

Le verbe neutre ne disparaît après Sanctius, il est conservé par Lancelot dans sa *Nouvelle méthode latine* (Colombat, 1999, p. 277-278), mais aussi par la majorité des grammairiens français qui suivent dont Dumarsais et Beauzée (ce que nous verrons plus loin).

Sanctius part du principe que tout idiome tend à la brièveté et qu'il est parfois utile de proposer une formule plus explicite afin de rendre les causes plus claires. Le manque d'un ou plusieurs mots dans une structure légitime et notamment dans la structure propositionnelle que nous avons vue, est pallié par sa reconstitution. A partir de ce moment, l'ellipse devient un véritable outil de manipulation et transformation dont Sanctius théorise le rôle de façon remarquable.

3.2.4. Le rôle de l'ellipse dans la proposition

L'idée de l'ellipse n'est pas neuve puisque cet outil est déjà utilisé chez Priscien, Donat ou Quintilien mais Sanctius, avec Linacre « est l'un des premiers à avoir exploité avec une telle opiniâtreté ce filonaurifère de l'ellipse » :

En généralisant le mécanisme de l'ellipse comme procédé opératoire de description de la langue, il dit explicitement que pour comprendre une langue, il faut la réécrire. (Clérico, 1982, p. 24)

Chevalier décrit cette manoeuvre comme suit à partir du texte de Sanctius : « l'ellipse c'est le manque d'un mot ou de plusieurs, nécessaires à une construction légitime. » (op. cit., p. 353).. L'ellipse « joue ici le rôle d'un métalangage (..) on propose des groupements modèles, tous les autres étant réalisés à partir de là soit par addition (amplification) soit par retranchement (ellipse) (op. cit., p. 354). La proposition est conçue comme structure transitive mais si elle est incomplète, on suppose des expansions logiques, on reconstitue un mot ou groupe de mots jugé manquant.

L'ellipse est un outil grammatical ancien qui pallie les incomplétudes sémantiques. Sa réexploitation par Sanctius indique une conception de la syntaxe « en défaut » et la nécessité de recourir à des séquences non visibles pour exprimer les relations implicites. L'ellipse est utilisée pour résoudre des structures déviantes, incomplètes et les conformer aux structures dites régulières, complètes.

Bilan

En somme, nous pouvons dire que Sanctius dégage une analyse syntaxique claire dans laquelle apparaissent les schèmes fondamentaux non seulement du latin mais aussi des langues vernaculaires¹⁷⁴. La formalisation qu'il effectue se situe à un stade d'abstraction supérieur et permet au problème du régime d'être étendu au-delà du couple verbe/cas et selon un axe de discrimination essentiel/accessoire appliqué aux compléments. Les constructions du verbe ne sont pas figées, elles correspondent à des relations logiques variées exprimées à l'aide de prépositions. Selon Chevalier ce grammairien du latin jette les bases d'une grammaire générale. Selon Colombat « Son influence sera particulièrement vive en France ; après sa lecture, Lancelot refond complètement sa Nouvelle Méthode Latine, 27 articles linguistiques de l'Encyclopédie y font référence ; mais de nombreux pédagogues des XVIIème et XVIIIème siècles s'en réclament aussi. » (Colombat, 1999, p.48)

Ses études sont prolongées par Scioppius (1628) dont l'ouvrage *Grammatica philosophica* « a contribué à vulgariser la doctrine sanctienne en la présentant sous une forme claire, sinon schématique »¹⁷⁵ (Colombat, 1999, p. 49). Scioppius est un disciple de Sanctius qui élabore sa grammaire à des fins pédagogiques de clarté et simplicité. Il énonce douze règles fondamentales de syntaxe. La nomenclature qu'il met en place va perdurer dans la grammaire française. Il conserve la description de l'*oratio* et du régime faite par Sanctius et insiste sur quelques éléments. Vossius apparaît aussi comme un continuateur de Sanctius et Scioppius¹⁷⁶. Son *De arte grammatica libri septem* paraît en 1635, mais il présente un contenu assez différent (voir Colombat, 1999, p. 49-50).

3.2.5. Le Verbe, les cas et la préposition chez Scioppius et Vossius

Tout d'abord, Scioppius renforce le trinôme de la transitivité : le verbe "réclame" (*adsciscit*) un objet (*objectum*) qui peut être exprimé ou non. Celui-ci est plus fréquemment sous-entendu que le sujet et il peut revêtir différentes formes : substantif, infinitif, proposition. De plus, la discussion sur la construction passive est approfondie ; le régime dit d'agent est séparé de la structure et rattaché aux groupements prépositionnels. Maintes substitutions tendent à montrer qu'il n'y pas de construction canonique purement passive : supposit+verbe passif+régime à l'ablatif marquant l'agent. L'ablatif est un groupement prépositionnel qui

¹⁷⁴ Ceci fait dire à Stéfani qu'il est « le véritable fondateur de la grammaire générale classique » (Stéfani, 1994, p. 106, note 24)

¹⁷⁵ Scioppis reprend la doctrine de Sanctius mais en opposant la « vraie rection à une fausse rection » regroupant les règles fausses (Colombat, 1999, p. 436)

¹⁷⁶ Les trois noms sont associés par Lancelot dans la préface de la *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine* (Colombat, 199, p. 49)

peut avoir différent sens. Il n'appartient pas au noyau central mais précise des relations logiques. Avec le verbe passif il semble prendre le rôle d'agent mais c'est par "accident", car en fait, il conserve par "nature" une valeur d'origine, au sens propre ou figuré, accompagné de prépositions ou d'adverbes. Le datif quant à lui est toujours considéré comme un cas à part qui se déplace dans la proposition et s'ajoute aussi bien au verbe qu'au nom. A cet égard, l'analyse de Vossius est particulièrement intéressante. Selon Chevalier, le datif gêne les grammairiens du latin car il n'entre pas dans la définition du régime : « fixer un régime c'est fixer la catégorie formelle typique qui correspond à une forme du contenu » (Chevalier, 1968, p. 364). Vossius l'exclut du noyau prédicatif et reconnaît comme Sanctius que le datif n'est régi par aucun verbe. Il ajoute cependant au raisonnement de son prédécesseur l'idée que le datif a la particularité de se joindre à un nom ou un verbe ou un adjectif et qu'il signifie que quelque chose est ajouté ou retiré. La préposition occupe un rôle non négligeable puisque c'est elle qui introduit le régime :

c'est la préposition qui est l'élément déterminant, la différence spécifique ; et ceci aussi est très important ; la considération du cas vient en retrait derrière la fonction de la préposition. (ibid.).

Comme Sanctius, Scioppius souligne le rôle considérable des ces "nervi", de « ces éléments essentiels de la construction, très souvent-sous-entendus et qui marquent une circonstance » (op. cit., p. 362). La raison de cette découverte est double selon Chevalier. Tout d'abord, du point de vue logique les prépositions apparaissent comme des opérateurs plus efficaces que les cas car elles permettent de signifier des catégories majeures comme le lieu, le temps, la cause. Ensuite, l'éclosion des grammaires des langues modernes montre que les prépositions peuvent signaler des fonctions. En somme, la préposition semble acquérir son statut d'élément relationnel et sa reconsidération sous cet angle dans la grammaire latine, et la redéfinition des fonctions des constituants de la proposition indépendamment du régime, marque la distance prise par rapport à l'analyse de type formel.

Bilan

Pour résumer l'apport de la réforme portée par ces grammairiens du latin, nous pouvons dire que du point de vue de la structure propositionnelle Sanctius, Scioppius et Vossius favorisent une description telle que : le verbe est précédé d'un supposit et suivi d'un objet essentiel, qui peut être reconstruit lorsqu'il est implicite. S'ajoutent à ce trinôme des régimes prépositionnels qui marquent la circonstance. Certains régimes sont essentiels et d'autres accessoires, certains sont déplaçables et d'autres pas, certains se construisent directement avec le verbe et d'autres à l'aide d'une préposition. Ce tableau s'avoue très novateur et

s'élabore parallèlement aux réflexions des grammairiens du français qui découvrent le rôle significatif de la préposition.

En outre, il paraît acquis chez les grammairiens que le français ne fonctionne pas avec des cas. Ceci dit le régime reste le concept qui permet de décrire la dépendance syntaxique. Il reçoit une définition morphologique comme implication d'un cas, et conceptuelle comme pouvoir du mot recteur, entrant dans un rapport de domination. Le régime est donc analysé comme une dépendance morphologique, en relation avec des notions logiques plus ou moins variées.

Concernant le classement des verbes, on note un geste important qui est l'exclusion des neutres, s'ajoutant à la tendance générale vers la simplification. De plus, les deux traditions influant sur le classement des verbes : le sème actif/passif provenant des catégories aristotéliciennes, et la transition ou non de l'action issue de la physique des corps des stoïciens, et de Priscien, sont combinées. Les verbes sont qualifiés selon ces deux caractéristiques : le critère sémantique lié à la distinction action/passion, et le critère de la transitivité exprimé par la présence ou non d'un régime.

En outre, on constate la scission entre deux sortes de verbes, la prédominance du verbe *être* sur les autres étant évidente : il est qualifié de « parfait » ou « complet » (Scaliger, Sanctius). Cette distinction entre le verbe substantif et les autres, connaîtra une très grande descendance puisqu'elle soutiendra chez les auteurs de la *GGR* une représentation logique tripartite de la proposition.

La recherche des causes et l'utilisation des principes de logique par Scaliger conduisent à systématiser les analyses grammaticales qui souhaitent démontrer que la langue fonctionne comme une entité fondée en raison. La réforme de la grammaire latine identifie des classes de fonction ainsi qu'une structure propositionnelle en constituants, valable pour les vernaculaires, resserrée sur le schéma transitif. L'intérêt de ces grammaires latines théoriques est de proposer un raisonnement abstrait sur les fonctions, détaché des réalisations formelles, associé à l'identification d'un noyau fort de transitivité. Scaliger et Sanctius annoncent des théorisations valables pour toutes les langues, mais leurs analyses restent liées à l'étude des variations formelles et à une langue particulière. Les premiers grammairiens du français insistent sur les spécificités du français et tendent à prouver sa richesse. Le mouvement de la Grammaire Générale a, au contraire, le projet d'énoncer à partir de l'observation de la diversité des langues les lois du langage qui sont applicables à toutes les langues.

Conclusion

Pour ce qui est des notions de régime et transitivité, deux tendances sont observables dans la grammaire latine de la Renaissance. La thématique de la transitivité clairement dominante dans les textes du Moyen-Age et chez les commentateurs de Priscien, comme nous l'avons vu dans la première partie, est moins prégnante chez les Humanistes et la notion de transition de l'action s'efface dans les descriptions des constructions des verbes, ou bien elle demeure confuse. Cet effacement est un corollaire du renforcement et de la généralisation de l'opposition concurrente syntaxe de concordance/ de rection qui prend le dessus sur la notion de transition.

La notion formelle de régime correspondant au cas suivant le verbe s'installe comme principe de description du complément en français, en parallèle de la reconnaissance d'une déclinaison du nom au moyen des articles et prépositions. L'adoption de ce cadre syntaxique pour l'analyse des fonctions en français pose problème dans la reconnaissance de faits linguistiques fondamentaux en français. Premièrement les rôles différenciés de l'article et de la préposition, deuxièmement l'analyse des fonctions. Celles-ci sont pensées dans la grammaire française à l'aide des cas, malgré quelques tentatives concernant les pronoms ou la différenciation des régimes (Sylvius, Palsgrave).

La réforme de la grammaire latine amorcée par Scaliger et réalisée en grande partie par Sanctius et ses continuateurs, apporte des solutions car elle tente de redéfinir les cas comme des catégories a priori, c'est-à-dire des catégories de fonctions détachées de leurs réalisations et pouvant convenir à d'autres langues, ceci accompagnant une refonte de la terminologie, elle aussi détachée de l'interprétation des cas. Ramus fait allusion à l'*appositum*, et par la suite Sanctius parle de *suppositum* et *appositum*¹⁷⁷, puis Scioppius et Vossius¹⁷⁸ (Colombat, 1999, p. 396).

¹⁷⁷ Ce couple *suppositum/appositum* remplace celui de *subjectum/praedicatum* (*praedicatum* pouvant désigner l'attribut seul ou avec le verbal) à partir du milieu du XII^{ème} siècle, alors que les deux pouvaient se croiser chez les Modistes. La seconde paire subsiste dans la grammaire alors que l'autre reste celle des logiciens. On observe en fait la spécialisation de chaque couple terminologique pour un domaine différent (Rosier, 1994, p. 81)

¹⁷⁸ Notons que le terme est traduit par *suppôt*. Il est utilisé par Dumarsais dans l'article « accusatif » pour désigner la troisième fonction de l'accusatif qui est d'être « suppôt » de l'infinitif (Dumarsais, 1729-1757 dans Douay Soublin 1987, p. 177). Autrement, c'est le terme de *nominatif* qui est utilisé en alternance avec celui de *sujet* jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle au moins.

Les descriptions syntaxiques privilégient fortement une structure propositionnelle qui est celle de la succession nominatif-sujet-accusatif, décrite à l'aide du lien de régime. Pour Colombat l'énoncé est toujours décrit comme une structure à deux éléments, en termes de catégories, et l'on semble revenir à « une situation assez semblable à celle qui est présentée par les *Institutiones grammaticae* de Priscien » (Colombat, 1999, p. 395), c'est-à-dire que la proposition est décrite en termes morphosyntaxiques faisant jouer les accidents des classes de mots et non les groupes fonctionnels.

Par ailleurs, les grammairiens évoqués défendent une conception de la préposition comme rectrice qui va imprimer une marque dans la grammaire française¹⁷⁹, le contenu de la notion de complément s'élaborant en premier lieu en lien direct avec la préposition (les premières occurrences du terme chez Girard et Dumarsais désignent le syntagme post-préposition, ce que nous verrons ensuite).

Pour ce qui est du classement des verbes, les grammairiens français héritent d'un classement des verbes en cinq catégories conçu pour le latin et issu des textes antiques de Priscien et Donat. Ils l'adaptent de diverses façons, faisant varier le nombre de classes et leurs délimitations. Les grammairiens du français ont du mal à sortir du cadre de la grammaire latine mais des efforts sont perceptibles :

Les meanes de Plasgrave offrent une première solution, mais les choses changent surtout avec Cauchie et Maupas qui utilisent un classement plus nettement syntaxique. (Colombat, 2004, p. 15)

De ce point de vue Scaliger et Sanctius n'apportent pas vraiment de solutions, et la proposition de réduire les classes à deux, actif ou passif (Scaliger), actif et neutre (Sanctius), n'est pas retenue puisque la postérité, dans la grammaire latine comme dans la grammaire française, conserve un classement tripartite avec les termes traditionnels d'actifs, passifs, neutres (présents dans la *GGR*). On observe donc une relative uniformité, il n'y a pas de discussion sur classement jusqu'à Regnier Desmarais.

Du point de vue terminologique, nous voyons que le terme de « transitif », lié à la construction chez Priscien, est présent dans les textes et utilisé de façon remarquable par Maupas. Des doubles caractérisations selon le sémantisme et la transitivité existent dans les grammaires latines de la Renaissance (Scaliger, mais aussi Guarinius, Sulpitius, cf. Colombat, 1999, p. 430-434), elles apparaîtront dans les grammaires françaises à partir de Dumarsais et de l'Encyclopédie, le système de Silvestre de Sacy en fournit un bon exemple,

¹⁷⁹ Mais aussi dans la grammaire latine puisque à la suite de Sanctius définissant l'ablatif comme le cas de la préposition : « Que ce soit dans l'analyse de Beauzée ou dans celle de Lhomond, la préposition, qui n'était considérée au départ que comme un élément intermédiaire (*mediantes praepositione*), est devenue un élément régisseur à part entière. » (Colombat, 1999, p. 444)

mais le terme d'« actif » sera abandonné au milieu du 19^{ème} siècle. Un autre apport de Scaliger et Sanctius est d'avoir œuvré avec véhémence contre le classement des Anciens, de même que Linacre, ce qui offre tout de même la possibilité de remettre en question les catégories existantes et de défendre une autre point de vue. En outre, ils ont formulé la séparation des critères morphologique, sémantique et syntaxique, tentant de clarifier le concept de « genre verbal » fondé sur les notions entremêlées de « voix »¹⁸⁰ référant à la forme ou la signification, et de « diathèse » référant à la construction des actants autour du verbe. Cette immixtion observable dans la tradition latine depuis Priscien, débouche sur ce que Colombat appelle le « malentendu de l'instauration de la voix verbale » (Colombat, 2004, p. 15). En effet, en latin la « voix » désigne la forme active ou passive du verbe, or cette notion de « voix » est empruntée en grammaire française pour désigner finalement la diathèse et non les variations désinentielles ; on parle de voix active ou passive¹⁸¹. En outre, l'idée du verbe substantif se transmet, comme une catégorie à part, désignant le verbe qui signifie l'existence et préexiste aux autres, ces derniers étant parfois regroupés sous la catégorie des *verbes appellatifs* (Meigret).

De façon générale, ce que l'on peut dire c'est que l'adaptation au cadre latin est difficile. On observe surtout la « prégnance des cadres hérités » (Colombat, 2004, p. 15). L'adoption du classement des verbes s'explique par la permanence de la notion d'« accident » pour traiter du verbe, malgré son inadéquation. Et le maintien de la déclinaison avec le traitement conjoint des articles et prépositions, par l'absence de système des fonctions autre.

La *Grammaire Générale et raisonnée* de Port-Royal va fournir un cadre de description différent en généralisant une structure propositionnelle logique constituée du sujet, du verbe substantif « est » et de l'attribut de nature participiale. L'analyse des fonctions se fera désormais au sein de ce modèle tripartite, univoque, évacuant la transitivité. Par ailleurs, la distinction syntaxe de concordance et de rection s'installe durablement dans la grammaire française, jusqu'à Dumarsais qui reformule l'opposition en identité et détermination et distingue la syntaxe de la construction.

La naissance de la grammaire générale apparaît comme un résultat à la fois de la grammatisation des vernaculaires qui produit un mouvement européen tendant à rationaliser les langues en les décrivant à l'aide d'un ensemble de règles simples, et à la fois de l'analyse

¹⁸⁰ Certains réduisent d'ailleurs le genre à la voix et emploie uniquement ce terme, Dumarsais parlera de *voix*.

¹⁸¹ Pour Colombat c'est une « double ironie de l'histoire : le français est sans « voix » c'est-à-dire sans forme spécifique (*vox*) pour exprimer la « voix » verbale ; c'est pourtant ce terme qui va s'imposer pour désigner la diathèse ; qui plus est, le transfert s'est opéré à partir d'une expression impropre. » (Colombat, 2004, p. 15)

des « causes » de la langue latine provenant de Scaliger et Sanctius, méthode qui revient à développer une « approche ‘théorique’ des langues » dont Lancelot sera « l'éminent représentant français » (Auroux et Mazière 2005, p. 15). Il faut ajouter à cela l'influence de l'évolution de la Logique :

La grammatisation des vernaculaires est la cause empirique qui fait naître la grammaire générale, comme problème, aussi bien que comme projet intellectuel et pédagogique; la tradition causaliste lui fournit son projet explicatif; la logique des idées est ce qui lui donne son assise théorique et ses limites. (Auroux, Mazière, 2005, p. 15)

TROISIEME PARTIE

La Grammaire Générale et les grammaires françaises

De Macé (1651) à Beauzée (1767)

Introduction

On considère généralement que le mouvement de la Grammaire Générale recouvre un ensemble d'œuvres grammaticales produites entre 1660 et le début du XIX^{ème} siècle, que l'on peut caractériser de plusieurs façons.

Avant de préciser ces caractéristiques, il faut revenir sur la question des bornes du mouvement car une découverte récente d'Auroux et Mazière (2005) remet en question le terme initial :

Pendant très longtemps les historiens des sciences du langage¹⁸², ont considéré que la Grammaire générale et raisonnée de Port Royal (1660 ; Privilège de 1659) était l'origine du mouvement même de la « grammaire générale ». (Auroux et Mazière, 2005, p. 1)

En effet, la découverte d'une *grammaire générale et raisonnée* antérieure à celle de Port-Royal tend à avancer le terme initial du mouvement à 1651, voire 1635 :

Une découverte empirique, due à F. Mazière, vient confirmer avec éclat cette dernière hypothèse et changer la chronologie admise jusqu'ici. Il s'agit des travaux de Macé (ou du Tertre, ou Père Léon – c'est son nom de carme -- , ou Noël François, ou François Irénée ; rien n'est signé Macé, mais, à la Bibliothèque Nationale de France, c'est sous Macé ou plus rarement Du Tertre qu'on trouve tous les ouvrages ; voir notre Annexe) qui font remonter, sûrement à 1651 et probablement aux alentours de 1635, la publication de la première « grammaire générale et raisonnée » française dont nous avons connaissance à ce jour. (Auroux et Mazière, 2005, p. 2)

La *grammaire générale et raisonnée* de Macé apparaît pour la première fois dans la seconde édition de sa *Méthode générale et raisonnée pour apprendre la langue latine*, datant de 1651, qui reproduit, selon l'auteur, un texte imprimé de 1635 que nous ne possédons pas (op. cit., p. 2). Nous intégrons donc à notre description de la grammaire générale la mention de cette première œuvre comme borne initiale du mouvement¹⁸³.

Pour ce qui est de la borne finale du mouvement, comme nous l'avons annoncé en introduction, nous verrons dans la dernière partie que la grammaire générale ne s'essouffle

¹⁸²Auroux précise que « Le mythe port-royaliste » a son origine chez les premiers historiens français de la science grammaticale » comme F. Thurot (« Discours préliminaire » à sa traduction française de l'*Hermès* de J. Harris, 1794 ; rééd. Sous le titre *Tableau des progrès de la science grammaticale*, par A. Joly, Bordeaux, 1970) ou Dieudonné Thiébaud (« Lettre à Monsieur Pinglin sur l'histoire de la Science Grammaticale », dans sa *Grammaire philosophique*, 1802 ; rééd. par D. Droixhe, Stuttgart-Bad Cannstatt, 1977, vol. II, p. 174), ce que dit aussi Baratin en introduction à son article sur le « programme scientifique de la grammaire générale » citant plus loin Bréal (Dominicy, 1992, p. 424-425).

¹⁸³ Cependant il faut bien considérer que les grammaires de Macé, comme celle de Port-Royal, ne sont pas des éléments isolés dans le contextes européen : « Ni la *GGR* de Port-Royal, ni la *GGR* de Macé ne sont des hapax dans le contexte européen. On trouve des exemples plus précoces de ce type de projet en allemand et en anglais » dans la première moitié du XVII^{ème} siècle (Auroux, 2005, p. 8).

pas au début du XIX^{ème} siècle et qu'elle connaît des prolongements par les parutions de grammaires générales tardives jusqu'à la fin des années 1870. Dans cette partie, nous nous arrêterons à la grammaire générale de Beauzée (1767) qui constitue un point remarquable de sophistication et d'aboutissement des théories syntaxiques des Encyclopédistes.

Pour ce qui est des caractéristiques du mouvement de la grammaire générale, elles sont multiples et peuvent se situer sur différents plans (philosophique, épistémologique, historique, linguistique), nous en présentons l'essentiel pour notre propos. Tout d'abord, la grammaire générale obéit à un « programme scientifique » (Dominicy, 1992, p. 424) c'est-à-dire qu'elle vise à énoncer à partir de l'observation de la diversité des langues les lois du langage universelles, qui sont applicables à toutes les langues, ce que déclare Beauzée dans *l'Encyclopédie Méthodique* :

La grammaire générale envisage les principes qui sont ou peuvent être communs à toutes les langues, et ne considère les procédés particuliers des unes ou des autres que comme des faits qui établissent des vues générales (...) (Beauzée cité dans Dominicy, 1992, p. 429, voir aussi Auroux 1982b)¹⁸⁴

Selon Auroux (1994, p. 138, p.142) la grammaire générale a pu en effet apparaître comme « l'une des réponses possibles » à la dispersion produite par la grammatisation des langues du monde. La grammatisation effectuée durant toute la Renaissance a permis d'accepter l'idée que les vernaculaires sont susceptibles de rationalisation et de régularisation linguistique. La grammaire générale s'oppose aux grammaires particulières ayant comme but affiché de ne décrire qu'une langue en particulier. On sait néanmoins que les grammaires générales font office de préliminaire théorique à l'enseignement pratique de langues particulières et que les seules langues desquelles sont déduites les règles générales sont, dans la *GGR* ; le français, l'italien, l'espagnol, le latin, le grec :

Le mouvement de grammaire générale a une origine pédagogique ; il faudra attendre Beauzée pour voir intégrer véritablement la diversité des langues et il restera relativement isolé dans cette voie ; elle sera explorée sur un autre registre par les grandes compilations du dernier tiers du XVIII^{ème} siècle et du début du XIX^{ème} (Monbodo, Court de Gébelin, Hervas, Adelung/Vater, Balbi). (Auroux, 2005, p. 10, note 25)

De plus, tous les auteurs de grammaires générales tendent à induire leurs règles d'analyse du langage d'une « logique des idées » (Auroux, 1973, 1979, 1993). Bien qu'ils adoptent des points de vue quelquefois divergents, leur discours grammatical est toujours soutenu par une théorie des idées qui dépeint les rapports du langage à la pensée, pour Dominicy « la grammaire générale s'attache prioritairement à étudier l'expression des idées, et cela quel que soit leur degré de complexité. » (Dominicy, 1992, p. 434). Pour ces penseurs, le langage

¹⁸⁴ En revanche l'idée d'une « grammaire universelle » est rejetée par Beauzée, expression employée par Court de Gébelin.

est conçu comme reflet de la pensée et les processus linguistiques sont décrits en vertu de ce principe. Les mots sont donc définis comme signes de nos pensées, ce sont « des sons distincts et articulés, dont les hommes ont fait des signes pour signifier leurs pensées » (*GGR*, 1993, p. 46) et pour bien comprendre leurs significations, il est nécessaire de bien comprendre le fonctionnement de la pensée. Selon ce principe du « parallélisme logico-grammatical », les opérations de pensée correspondent aux opérations de langue. Arnauld et Lancelot décrivent ainsi trois niveaux où les opérations de l'esprit sont traduites en formes linguistiques¹⁸⁵ : « il y a trois opérations de notre esprit : concevoir, juger, raisonner » (*GGR*, 1993, p. 46), que nous détaillerons plus loin. La première étape identifie les objets des pensées, la seconde étape consiste à associer les deux objets de nos pensées à l'aide d'une liaison (copule être) afin de former un jugement. La réalisation linguistique du jugement comme opération de pensée est la proposition, composée de deux termes, le sujet et l'attribut, et de la liaison assurée par le verbe être. La nouveauté de la *GGR* est de placer la proposition au centre de l'étude de la grammaire et de la considérer comme point de départ de l'analyse grammaticale. En ce sens, dans l'histoire des idées linguistiques, la *GGR* marque une rupture épistémologique car elle identifie la proposition comme nouvel objet d'étude de la grammaire¹⁸⁶ :

A la base de toute construction grammaticale, on trouve la proposition ; ce sera le noeud de la syntaxe à partir de Port-Royal. On ne part donc pas de l'assemblage formel du sujet et du verbe, dont on étudiera les avatars, variations, substitutions, etc., on part de la relation sujet-prédictat dont on reconnaît et identifie des répondants dans la langue. (Chevalier, 1968, p. 500).

L'unité de l'analyse grammaticale, dans le découpage et la définition des fonctions, n'est plus la partie du discours, mais le syntagme propositionnel. A l'*oratio* se substitue donc la proposition : « on passe de la notion d'*oratio*, assemblage de mots qui sont mis en relation selon des marques précédemment isolées, à une appréhension immédiate d'une proposition, unité qui se définit en ce qu'elle est le siège d'une affirmation » (ibid.). L'homogénéité du mouvement de la Grammaire Générale se caractérise par la conservation de la proposition comme point de départ de l'analyse grammaticale.

Or, Port-Royal adopte une représentation de la proposition qui est de type logique. La proposition est composée de deux termes ; le sujet et l'attribut, liés par le verbe être. Celui-ci

¹⁸⁶ Dominicy perçoit lui dans la *GGR* de Port-Royal et la *Logique* de 1661, la « naissance » de la grammaire moderne (Dominicy, 1984).

est le « verbe substantif », et tout verbe est décomposé à l'aide du verbe substantif et du participe. La *GGR* construit ainsi un cadre d'analyse stable pendant deux siècles, relativement détaché du modèle de la grammaire traditionnelle latine, centrée autour d'un objet : la proposition, et d'un schéma propositionnel tripartite incorporant la décomposition du verbe. C'est à partir de ce modèle propositionnel issu de la logique aristotélicienne et diffusé par le mouvement de la grammaire générale : sujet - verbe substantif - attribut, que les grammairiens du français vont analyser les constructions verbales.

Mais l'adoption de cette représentation logique pose des problèmes considérables dans la description des réalités linguistiques. En effet, la confrontation avec des structures qui s'écartent du schéma décrit ci-dessus oblige d'une part à reconsidérer la définition et l'expression du verbe au sein d'une théorie de la transitivité, et d'autre part à accorder un statut spécifique et différent au syntagme suivant le verbe (nous décrirons plus loin les blocages concrets créés par cette structure). En cela, le modèle propositionnel logique de la grammaire générale constitue un obstacle à l'émergence de la catégorie de verbe transitif, établie sur des critères syntaxiques, et à celle de la fonction complément.

Les successeurs des Messieurs, tiraillés entre l'acceptation de cette structure comme implication du programme de la grammaire générale et le constat de son inadéquation, adaptent syntaxiquement ce modèle, et vont effectuer des aménagements divers du modèle de la *GGR* concernant le verbe et le complément. Certains aménagements marquent en particulier des étapes dans la conception de la syntaxe et servent de gestes fondateurs, significatifs pour la postérité.

Dans cette partie, nous présentons donc le modèle propositionnel de la grammaire générale et ses aménagements dans un corpus de grammaires françaises produites entre 1651 et 1767. Nous exposons tout d'abord les débuts de la grammaire générale avec celle de Macé puis de Port-Royal. Cette dernière énonce les principes syntaxiques essentiels qui seront repris par les successeurs, et elle formalise le modèle propositionnel logique qui sera transmis. Mais après Port-Royal peu de grammaires générales à proprement dit paraissent. On trouve des grammaires qui s'inspirent de Port-Royal à des titres divers, et reproduisent globalement la conception syntaxique des Messieurs, pour cela elles sont appelées « grammaires raisonnées ». On regroupera les principales, à savoir celle de Vairasse d'Allais (1681), Regnier-Desmarais (1706), Buffier (1709), Restaut (1730). Si dans tous ces ouvrages la déclinaison est abandonnée, c'est pourtant le régime qui sert à décrire le complément et la terminologie des cas qui est employée pour désigner les fonctions. On peut cependant porter une attention particulière à celle de Buffier qui invente la catégorie de « modificatif » et modifie la

structure propositionnelle logique. Celle de Regnier-Desmarais tente elle de remettre en question le classement des verbes traditionnel. Ensuite, nous accorderons une place importante à la grammaire de Girard (1747) qui refond le système des fonctions et modifie le sens du régime. En face des tentatives de fléchissement de la structure propositionnelle par Buffier ou Girard, les discours des Académiciens dans les *Opuscules sur la langue française* (1754) révèlent une stabilisation du régime, le maintien des conceptions formelles et un débat centré sur le classement des verbes, en raison du problème de l'accord du participe. La théorie syntaxique de Dumarsais, dans les *Véritables principes* et ses articles de l'*Encyclopédie*, sera ensuite présentée en détail (1729-1757) car, par la formulation de l'opposition identité/détermination et la généralisation de cette dernière notion, elle fait office de tournant dans la conception de la dépendance syntaxique. A sa suite, la grammaire de Wailly (1754) montre bien comment certains apports de Dumarsais peuvent être intégrés tout en conservant le régime. La grammaire générale de Beauzée (1767) constitue l'aboutissement des conceptions syntaxiques formulées par Dumarsais dans l'*Encyclopédie*, elle propose une définition linguistique du complément ainsi qu'une typologie qui servira de modèle à tous les grammairiens qui vont suivre, en plus d'un classement des verbes à double caractérisation. Pour chaque ouvrage, nous nous attacherons à décrire plusieurs points : la forme du modèle propositionnel ainsi que les adaptations qu'il connaît, l'émergence de la catégorie fonctionnelle de complément à l'aide de concepts et termes divers, et le classement des verbes.

1. Les débuts de la Grammaire Générale

Nous avons rassemblé ici les deux premières grammaires générales que nous connaissons. Leur point commun est qu'elles démontrent toutes deux que l'émergence de la grammaire générale est à replacer dans le contexte européen de l'époque. Ces tentatives sont postérieures à celles qui ont lieu en Allemagne ou en Angleterre et relèvent d'un projet à visée pédagogique :

Cet ensemble est à mettre en relation avec un vaste mouvement pédagogique, dont les implications concernent le rassemblement des connaissances sous forme d'encyclopédie permettant un apprentissage aisé de toutes les sciences, et l'accès aux langues par le biais de nouvelles grammaires. (Auroux et Mazière, 2005, p. 8)

En témoignant par exemple les ouvrages suivants cités d'après Auroux et Mazière (2005, p. 8-9) :

- 1630, Johann Heinrich Alsted, *Scientiarum omnium encyclopaedia septem tomis distincta*. C'est « l'une des encyclopédies les plus célèbres jusqu'à l'ouvrage de Diderot et d'Alembert (1751) ». L'auteur reprend « la distinction médiévale entre la « *grammatica universalis* », ou « *grammatica speculativa* », et « *grammaticae speciales* ». La première est considérée comme une science alors que la seconde est accidentelle.

- Comenius a aussi un projet encyclopédique mais il ne sera jamais achevé

- Ratke, *Janua Linguarum reserata sive seminarium linguarum et scientiarum omnium, hoc est, compendiosam Latinam et quamlibet aliam linguam (...) methodus sub titulis centum, periodis mille comprehensa* (édition tchèque en 1633 ; édition en français et en latin en 1642 ; en 1637).

- William Bathe, *Janua Linguarum*. Cet ouvrage est destiné à l'apprentissage du latin à partir de l'espagnol. Auroux précise que « cet ouvrage, avec une trentaine d'éditions au 17^{ème} siècle, a été un incontestable succès qui a précédé celui du morave. »

De façon générale, comme pour Lancelot, les motivations sont d'ordre pédagogique, et trouvent leur source dans la grammatisation des vernaculaires :

On voit nettement que ce vaste mouvement répond à des problèmes pratiques. D'abord le problème posé par l'apprentissage du latin dans un contexte où non seulement il n'est plus la langue maternelle de quiconque, mais où de plus sa pratique orale – encore recommandée par la pédagogie jésuite – est en nette diminution. De manière générale, l'enjeu est de conduire au latin par la voie du vernaculaire national ; il en va de même pour le grec : Lancelot dans la Préface du Jardin des racines grecques (qu'il signe avec de Sacy) note que l'une des deux « entrées » dans une langue est le vernaculaire du locuteur. Le problème, ensuite, de la grammatisation des vernaculaires eux-mêmes et de la description précise de leur fonctionnement : les différentes remarques appellent des « méthodes », c'est-à-dire des « chemins » (odos) susceptibles de guider l'apprenant. Celui, enfin, posé par la diversité des langues nationales qui sont en voie de grammatisation, et dont la division de l'Europe en nations se recommandant de langues différentes, rend nécessaire un apprentissage. Dans un contexte, où la grammaire est conçue comme la principale méthode d'apprentissage des langues, puisque pour dominer les langues il faut dominer les grammaires, la question devient : comment dominer les grammaires de toutes les langues, c'est-à-dire toutes les grammaires des langues ? Comment ramener le multiple à l'unité ? Il est clair que l'on peut, comme le rappelle Alsted, recourir à la catégorie médiévale de la grammaire universelle. Il y a toutefois une différence essentielle entre les savants de la *grammatica speculativa* et les européens de l'époque de la grammatisation des vernaculaires. Les premiers sont dans un univers intellectuel latin, ils peuvent faire abstraction de la diversité et rester dans la « science » qu'ils n'exemplifient que sur une seule langue de référence. Les seconds ont l'obligation pratique de donner accès à la diversité : la grammatisation des vernaculaires leur a donné un nouvel objet et ils doivent affronter l'aporie de la contingence. (Aroux, Mazière, 2005, p. 10)

Il faut noter en outre « la concomitance de la parution de la *GGR* et celle des grammaires italiennes et espagnoles de Lancelot (auxquelles la première sert en quelque sorte d'introduction), ainsi que le travail considérable du même Lancelot sur le grec et le latin. » (op. cit., p. 11). Mais les différences entre la *GGR* de Port-Royal et celle de Macé sont sensibles, car la grammaire de Macé ne s'appuie pas sur une « logique des idées » ou une analyse des « causes » ou « raisons » des langues, et Macé ne formule pas de modèle propositionnel logique, ce que nous allons voir plus loin.

1.1. La Grammaire Générale et raisonnée de Macé

1.1.1. Présentation

La *GGR* de Macé date vraisemblablement de 1635 mais la trace que nous en avons date de 1651. La première apparition de la *Grammaire Générale et raisonnée* se trouve dans la seconde édition de la *Méthode* (1651), dont le privilège date du 4 décembre 1649, sous un autre titre (*Méthode Abregée pour apprendre facilement la Langue Latine, pour parler purement et écrire nettement en François*, par le Sieur Du Tertre)¹⁸⁷. Si l'on suit l'auteur, ce ne serait qu'une esquisse, reproduisant un texte imprimé auparavant :

¹⁸⁷ « Comme document attesté nous disposons donc : de la *Méthode* de 1651 (les pp.1-58 sous le titre *Méthode générale et raisonnée pour apprendre la langue latine* contiennent p p. 39-58, La *GRAMMAIRE générale, et raisonnée*), du *Portrait de la Sagesse universelle* de 1655 (elle occupe les p p. 5-18, sous le titre *La grammaire générale et raisonnée*) et, enfin, de la publication posthume de *L'académie des sciences et des arts* en 1780 (elle y occupe les p p. 9-29). » (Aroux et Mazière, 2005, p. 3-4)

« J'ai mis à l'entrée, le crayon d'une GRAMMAIRE GENERALE ET RAISONNEE, QUE J'AI VUE IMPRIMEE IL Y A PLUS DE QUINZE ANS ; Et j'espère bientôt la permission de donner au jour la Pièce entière qui est toute prête entre mes mains ; avec le Dictionnaire Vulgaire et Critique, qui l'accompagne ».

« Après avoir un peu médité et compris la Grammaire générale et raisonnée, il faut se prescrire (par exemple en la Latine) peu de règles générales, propres, pures et intelligibles. Elles doivent être choisies parmi celles de la Grammaire que nous avons dressée, il y a plus de quinze ans : ou en d'autres meilleures, notre siècle en ayant produit un grand nombre » (p. 37-38, à propos de la méthode latine). » (Macé, 1651, cité dans Auroux et Mazière, 2005, p. 3-4)

Il semble que cette grammaire n'ait pas été connue ni diffusée à l'époque, Auroux et Mazière note « l'absence d'écho » :

Pour l'instant, nous n'avons pas retrouvé d'écho des travaux de Macé dans la littérature grammaticale de l'époque. Toutefois, la récurrence de la publication (y compris posthume) et la notoriété de son auteur (proche de Richelieu qu'il assiste à son agonie, prédicateur du roi et polémiste contre les protestants et les jansénistes, partisan modéré de la réforme catholique) nous conduisent à conclure qu'il est impossible qu'ils soient demeurés inconnus. Dans ces conditions l'absence d'écho (pour peu qu'elle se confirme) peut provenir d'abord d'un manque de reconnaissance chez les grammairiens (Macé ne sera jamais considéré comme une autorité pour le français ou le latin ; il ne sera pas académicien) ; ensuite, du fait, que dans le contexte encyclopédique qui est le sien, la formulation de l'idée de « grammaire générale et raisonnée » apparaît comme une dépendance naturelle du projet méthodique, un « truc » de pédagogue, rien de notable, en quelque sorte une banalité. (Auroux et Mazière, 2005, p. 4)¹⁸⁸

L'idée d'une grammaire générale chez Macé est à rattacher à son projet de science universelle :

Pour se faire une idée de ce que Macé entend sous le concept de « général », le plus simple est de partir de son ouvrage principal, Le Portrait de la Sagesse Universelle avec l'Idée Générale des Sciances ; Et leur Plan représenté en Cent Tables (1655). (Auroux et Mazière, 2005, p. 4)

Il y affirme que « La science est une connaissance certaine et évidente de la vérité. Ce qui fait que les mêmes raisons nous persuadent qu'il n'y a qu'une vérité en toutes choses, au moins par proportion et ressemblance : nous obligent de reconnaître qu'en la même manière, il n'y a aussi qu'UNE SCIENCE GENERALE ET UNIVERSELLE ». Pour Auroux :

Les termes « généralité » et « universalité » sont donc synonymes (susceptibles d'être employés l'un pour l'autre), mais évidemment distincts comme l'impose l'utilisation rhétorique du doublet synonymique. (op. cit., p. 5)

Macé parle d'ailleurs aussi de « grammaire universelle ». Auroux précise que ce terme « sera peu fréquent en français, où l'on a tendance à le réserver à une totalité extensive exhaustive ; Beauzée notera, pour cette raison, qu'une grammaire universelle est impossible ; seul Court

¹⁸⁸ Mais elle est mentionnée par Brunot : « On ne peut pas dire que la critique moderne ait totalement ignoré Macé. F. Brunot le mentionne au tome 2 de l'Histoire de la langue française pour sa Méthode Universelle (qu'il date de 1650) comme un de ceux qui ont fait passer dans leurs livres la substance des Remarques de Vaugelas. Il a visiblement ouvert l'ouvrage et signale qu'il reprend les remarques de La Mothe, Le Vayer et d'un auteur inconnu (p. 63). Paddley (1988, p. 409) note que « The third part of the work simply repeats material from Vaugelas' Remarques » : il n'a pas ouvert le livre et a lu Brunot en diagonale. » (Auroux et Mazière, 2005, p. 4)

de Gèbelin – peut-être sous l'influence de l'*Hermès* de Harris – utilisera le vocable (sur tous ces problèmes voir Auroux 1982b). » (op. cit., p. 5, note 11).

Pour ce qui est de l'analyse linguistique, «Macé appuie son analyse sur une théorie générale du langage. » (ibid.) selon laquelle la pensée est unique chez les différents peuples mais les langues « s'altèrent quand elles sortent du lieu de leur origine ; elles changent d'habits, selon les théâtres sur lesquels on les fait paraître. De là procède la *diversité* des noms, des paroles et des langages » (op. cit., p. 6). Et il serait plus facile selon lui de trouver une « *Langue matrice* et primitive, générale et universelle : ainsi qu'on le soutient à l'égard de la Science » (Macé, cité dans op. cit., p. 6-7), même si la diversité est nécessaire. Par conséquent, la grammaire générale est une nécessité pédagogique :

La grammaire générale ne peut être qu'un préambule ; on ne peut rester dans des généralités et il faut encore que les généralités aient quelque pertinence face à la diversité. Par son but même la pédagogie de Macé doit affronter l'aporie de la contingence : comment concilier l'universel (c'est-à-dire en fin de compte l'unicité de ce qui est signifié) et la diversité dont on reconnaît les avantages ? Dans ces conditions la *Méthode Universelle pour Apprendre Facilement les Langues* (...) (1651), adopte un point de vue pragmatique pour déterminer ce qui doit être appris dans l'ensemble des langues afin de déterminer quelles Langues chacun doit s'efforcer d'acquérir :

« un Homme qui ne doit jamais sortir de Paris, et qui n'a affaire qu'avec les citoyens de ce Petit-Monde : travaillerait assez inutilement, s'il voulait apprendre l'anglais, l'espagnol l'allemand, ou l'Esclavon » (Macé, p. 8-9)

« A mon avis, un savant en France doit savoir la perfection du français et du latin : avoir l'intelligence du grec, n'être pas ignorant dans l'hébreu ; et savoir se servir, au moins se tirer de l'italien et de l'espagnol, encore si on veut de l'anglais et de l'allemand. Car au reste de posséder les Langues Orientales et du Septentrion (...) ce n'est pas l'œuvre d'un jour » (Macé, p. 10). (op. cit., p. 7)

En somme la grammaire de Macé a un but pratique et pédagogique :

La visée pédagogique, qui tient compte de la contingence de la diversité, place directement le préambule de l'accès à cette diversité dans l'optique de la généralité extensionnelle : on coupe, on restreint. Il n'est pas question de mettre au jour une généralité inhérente à un sujet raisonnable universel, mais de travailler dans une rationalité « générale » restreinte à l'utilité de sujets réels engagés dans des activités diversifiées. La contingence est peut-être une aporie théorique ; pour Macé, elle est d'abord le lieu d'ancrage de l'apprentissage des langues, raisonné dans les limites du raisonnable. (op. cit., p. 8)

Les deux grammaires générales sont donc œuvres de pédagogues, et s'inscrivent dans le même contexte européen, cependant elles divergent sur plusieurs points.

1.1.2. Les différences entre la *GGR* de Macé et celle de Port-Royal

D'après Auroux « l'originalité de la *GGR* tient essentiellement dans sa référence (dès le titre) aux 'fondements de l'art de parler', à l'idée qu'ils les faut expliquer et chercher les 'raisons' des différences. » (Auroux, Mazière, 2005, p. 11). Il semble d'ailleurs que Macé ne connaisse

pas l'ouvrage des Messieurs de Port-Royal, qu'il ne mentionne pas même en 1680¹⁸⁹. De plus Macé n'affirme pas la primauté d'une structure propositionnelle comme Port-Royal et centre le contenu de sa grammaire générale sur les classes de mots :

(...) on atteint vite le contenu de la grammaire générale qui consiste à définir les éléments suivants : lettres, distinction en consonnes et voyelles ; syllabes, les mots accessoires ou principaux (9 espèces) ; le verbe et ses modes ; les personnes, les dérivations, déclinaisons, genres, cas, conjugaisons. (op.cit., p. 13)

Les définitions sont « succinctes » et « complétées par des exemples, lesquels sont exclusivement en français ou en latin. » (ibid.), mais les règles ont la particularité de contenir une explication. Au fond, elle reproduit les descriptions communes et ne contient pas d'innovations :

Pour un linguiste, le traité de Macé n'est pas vraiment quelque chose de bouleversant. Les faits qu'il rapporte sont bien connus ; il n'invente ni catégorie nouvelle, ni explication particulièrement subtile ; les banalités sur l'universalité de la pensée justifient la généralité de quelques catégories et règles linguistiques, et la contingence de l'histoire la diversité des langues. (ibid.)

Cependant, deux traits sont bien présents dans la grammaire de Macé :

Toutefois, il ne faut pas sous-estimer l'importance de deux éléments qui apparaissent comme des acquis dans la trame de l'œuvre de Macé : d'abord, la nécessité de passer par la langue de l'apprenant et, ensuite, celle de commencer par les éléments les plus généraux (les moins spécifiques) que l'on puisse trouver. (ibid.)

En effet :

A l'inverse de Macé, Lancelot est un véritable « professionnel » de l'analyse linguistique et des techniques d'apprentissage : il domine au moins quatre langues étrangères (latin, grec, italien, espagnol) pour lesquelles il a écrit des manuels, il possède des rudiments d'hébreu, et, bien évidemment, s'intéresse au français. Comme grammairien, il travaille dans un tout autre contexte. On a, en effet, remarqué combien chacune des rééditions de la Nouvelle Méthode Latine (unanimement citée) s'inspirait davantage de la Minerve de Sanctius, c'est-à-dire d'une vision causaliste (...)
(op. cit., p. 13-14)

Bref, le contenu des deux œuvres ne varie guère pour ce qui est des lettres ou des parties du discours, mais il diffère sur deux points « considérables ». Premièrement, la *GGR* de Port-Royal présente « un plus large approfondissement de la discussion et un recours plus net à la diversité des langues (le texte est dix fois plus long que celui de Macé) », deuxièmement elle comprend « l'introduction d'éléments supplémentaires comme les figures ou la syntaxe (il est vraie très succincte) » et parmi ceux-ci « il faut mettre au premier plan le premier chapitre de la seconde partie : *Que la connaissance de ce qui se passe dans notre esprit est nécessaire pour comprendre les fondements de la grammaire ; et que c'est de là que dépend la diversité des mots qui composent le discours* »(ibid.).

189 Auroux et Mazière remarquent en effet que « la dernière édition de la *GGR-M* (dans l'Académie des sciences et des arts), publiée pourtant vingt ans après la *GGR-PR*, ne fait aucune référence à Port-Royal ». (op. cit., p. 12).

En effet, « A première vue, il s’agit d’une banalité que l’on trouve comme telle chez Macé ».

Pourtant :

d’une part, la liaison de la pensée au langage est devenue celle du principe à ses conséquences (« dépend »); d’autre part, l’exposé des opérations de l’esprit (concevoir, juger, raisonner) ne se trouve généralement pas dans les grammaires; enfin, la réduction de ces opérations à l’activité de l’esprit (concevoir, c’est-à-dire former une idée, et, juger, c’est-à-dire lier des idées), nous fait pénétrer dans une nouvelle forme de la logique, cette « logique des idées » (voir Auroux 1993) qu’exposeront Arnauld et Nicole (*La Logique ou l’Art de penser*, 1662), mais qui a des sources chez un Clauberg, par exemple. (ibid.)

On peut donc voir dans ce chapitre de la *GGR* de Port-Royal « la principale contribution du philosophe Arnauld » qui a pour conséquence :

d’introduire dans la grammaire la notion de « proposition » (qu’on ne trouve, bien entendu, pas chez Macé) et un modèle théorique pour cette proposition (composition d’idées). C’est à partir de là que les grammairiens du siècle suivants (comme Beauzée ou Condillac) s’efforceront d’expliquer les phénomènes linguistiques par des opérations sous-jacentes sur les idées. (ibid.)

Alors que la *GGR* de Port-Royal naît du croisement de trois évolutions distinctes (grammatisation, mouvement d’analyse du latin selon les ‘causes’, évolution de la logique), celle de Macé ne se raccroche qu’au premier : « son texte, honorable, en parfait accord avec la modernité de son temps, outre son manque d’innovations théoriques, ne pouvait donc avoir le même retentissement que celui de Lancelot. » (op. cit., p. 15)

1.2. La Grammaire Générale et Raisonnée de Port-Royal¹⁹⁰

1.2.1. Présentation

La *Grammaire Générale et Raisonnée* est l’œuvre de deux professeurs des Ecoles de Port-Royal : Antoine Arnauld qui y enseigne la philosophie, et Claude Lancelot, les langues. Comme le précise Lancelot dans l’avant-propos, c’est surtout Arnauld qui a guidé les vues de l’ouvrage.

La *GGR* est à relier à d’autres productions des Messieurs : les autres grammaires de Lancelot et la *Logique* d’Arnauld¹⁹¹. Lancelot publie plusieurs méthodes dont la *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine* en 1644 et 1650, la *Nouvelle méthode pour apprendre la langue grecque* en 1650 et 1656, ainsi qu’une *grammaire italienne* et une *grammaire espagnole*. La première édition de la grammaire latine est publiée en 1644 et influencée par Despautère, et la seconde parue en 1650 se réfère à Scaliger et Sanctius. Dans l’introduction

¹⁹⁰ Nous étudions la reproduction par Slatkine en 1993 de l’édition de Paris datant de 1845, qui correspond à la troisième édition de la *GGR* (1676), elle est suivie des remarques de Duclos et d’un discours en supplément de l’abbé Fromant (*Réflexions sur les fondements de l’art de parler*). L’ouvrage de 1993 comprend une introduction de M. A. Bailly et la seconde partie de la *LAP* qui traite des propositions.

¹⁹¹ Nous mettons de côté tous les ouvrages de théologie et controverse religieuse d’Arnauld.

de son édition de la *GGR*, A. Bailly déclare : « Lancelot est le premier qui se soit affranchi de la coutume de présenter à des enfants les règles du latin en latin même. On peut regarder son livre comme un excellent extrait de ce que Valle, Scaliger, Scioppius, et surtout Sanctius, ont écrit sur la langue latine. » (*GGR*, 1993, Slatkine, introduction historique par A. Bailly, p. 21)¹⁹². Les méthodes de langue écrites par Lancelot prétendent en effet que les langues obéissent à un système rationnel susceptible d'une description organisée de façon simple, les règles de syntaxe pouvant être ramenées à quelques principes élémentaires. La *GGR* est aussi à mettre en parallèle avec la *Logique ou l'art de penser*¹⁹³, ouvrage écrit par Arnauld et Nicole qui paraît en 1662. En vertu de la direction nouvelle que prend la Logique, cette œuvre présente une analyse des idées à appréhender avec l'analyse de la langue, proposée par la Grammaire. La Grammaire livre une analyse linguistique du jugement alors que la Logique répertorie et explique les différents types de propositions à lier pour construire un raisonnement, d'après Bailly, c'est un « complément indispensable à la *Grammaire Générale et raisonnée*, où il n'est presque point parlé des propositions, et où il n'est absolument rien dit de leurs combinaisons ou rapports divers qu'elles sont susceptibles d'avoir entr'elles à l'instar des simples mots. Quelques chapitres de cette seconde partie ont servi de modèles aux grammairiens, dans la décomposition du discours que l'on désigne communément sous le nom d'analyse logique. » (*GGR*, 1993, introduction, A Bailly, p. 22). Les deux ouvrages de Port-Royal sont tout à fait complémentaires. Ainsi, la seconde partie de la Logique reprend la description des parties de la proposition qui sont les noms, pronoms et verbes¹⁹⁴, et Arnauld et Nicole n'hésitent pas à revendiquer l'interpénétration entre les deux disciplines :

Il est peu important d'examiner si c'est à la Grammaire ou à la Logique d'en traiter, et il est plus court de dire que tout ce qui est utile à la fin de chaque art lui appartient, soit que la connaissance lui en soit particulière, soit qu'il y ait aussi d'autres arts et d'autres sciences qui s'en servent. (*Logique*, 1993, 2/I, p. 168).

Par ailleurs, pour bien présenter le but de la *GGR*, il nous semble important d'explicitier son titre, notamment les deux qualificatifs de « générale » et « raisonnée ». Il s'agit d'une grammaire « générale » car elle vise à établir les règles de fonctionnement communes à toutes les langues, et à identifier les principes généraux qui se réalisent différemment dans les langues. Mais il s'agit, dans le même temps, d'une grammaire « raisonnée » autrement dit d'un ouvrage dont les contenus sémantiques sont distingués des formes, au profit d'une étude de type logique privilégiant le développement des concepts. Les auteurs de la *GGR* utilisent

¹⁹² Colombat explique très bien l'origine de la *N.M.L.* de Port-Royal ainsi que ses enjeux. Il s'agit de la première grammaire du latin (langue objet) en français (métalangue) (Colombat, 1996, p. 60)

¹⁹³ Désormais *LAP*.

¹⁹⁴ *LAP*, 1993, p. 167.

en effet le langage technique de la logique pour délimiter et définir les catégories et règles universelles à toutes les langues, la discipline de la logique apparaissant ainsi comme un recours pour séparer le métalangage de la particularité de la langue-objet.

C'est dans le premier chapitre de la seconde partie que nous trouvons un exposé du plan et des buts de la *GGR*. Ses auteurs postulent le « parallélisme logico-grammatical » des opérations de pensée et des opérations de langue. Ainsi dès l'introduction générale, on peut lire : « la Grammaire est l'art de parler. Parler, est expliquer des pensées par des signes que les hommes ont inventé à ce dessein » (*GGR*, 1993, p. 3)¹⁹⁵. Arnauld et Lancelot décrivent trois niveaux où les opérations de l'esprit sont traduites en formes linguistiques : « il y a trois opérations de notre esprit : concevoir, juger, raisonner » (*GGR*, 1993, 46). La première étape : « concevoir », identifie les objets des pensées, qui sont exprimées en langue par les parties du discours que sont les noms, articles, pronoms, participes, prépositions et adverbess. La seconde étape « juger », consiste à « affirmer qu'une chose que nous concevons est telle ou n'est pas telle » (*GGR*, op.cit.) en associant les deux objets de nos pensées à l'aide d'une liaison afin de former un jugement. Celui-ci prend la forme d'une proposition, composée de deux termes, le sujet et l'attribut, et de la liaison assurée par le verbe. Les parties du discours sont ainsi présentées en deux groupes : « les uns signifient les objets des pensées, et les autres la forme et la manière de nos pensées » (*GGR*, 1993, p. 47). Les noms, articles, pronoms, participes, prépositions et adverbess, sont les objets des pensées, c'est-à-dire les supports de la conception, alors que les verbes, conjonctions, interjections sont les éléments permettant leur liaison et donc l'énonciation d'un jugement. C'est de la Grammaire que relèvent ces deux premières étapes ; l'étude de ces classes de mots et la formation de la proposition. Enfin, la dernière étape : « raisonner » consiste à mettre en relation des jugements (au moins deux) pour en former d'autres. Elle est « une extension de la seconde » (*GGR*, 1993, 46) et ne concerne pas la Grammaire. Ainsi, c'est dans la Logique que les différents types de proposition sont étudiés, classés et hiérarchisés, et ce à l'aide d'opérations de réduction ou de développement. Les auteurs établissent ainsi un système hiérarchisé de correspondance entre les opérations de l'esprit et les opérations linguistiques ; on passe des classes de mots, objets de nos pensées et résultat de la conception, à la formation de la proposition, expression du jugement par liaison des objets de nos pensées, puis à la période qui assemble plusieurs propositions pour former un raisonnement.

¹⁹⁵ Nous avons vu plus haut que les mots sont définis comme les signes de nos pensées : ils sont composés « <de> sons distincts et articulés, dont les hommes ont fait des signes pour signifier leurs pensées » (*GGR*, 1993, p. 46). Pour bien comprendre leurs significations, il est nécessaire de bien comprendre le fonctionnement de la pensée.

La bipartition des classes de mots reposant sur leur rôle dans l'opération qui consiste à former une proposition, va avoir des conséquences mesurables chez les successeurs qui vont discuter la répartition même des parties du discours dans telle ou telle classe ou bien débattre du nombre de classes. Duclos ajoute ainsi, dans l'édition commentée, la remarque suivante :

Mr Du Marsais, en adoptant le principe de P.R., a eu raison d'en rectifier l'application au sujet des vues de l'esprit. En effet, MM. de P.R., après avoir si bien distingué les mots qui signifient les objets des pensées d'avec ceux qui marquent la manière de nos pensées, ne devaient pas mettre dans la première classe l'article, la préposition, ni même l'adverbe. L'article et la préposition appartiennent à la seconde ; et l'adverbe contenant une préposition et un nom, pourrait, sous différents aspects, se rappeler à l'une et l'autre classe. (GGR, 1993, p. 48)

Buffier, un peu plus tard, distinguera lui trois classes de mots en fonction de leur rôle dans la proposition ; nom-verbe-modificatif. Par ailleurs, le début du 19^{ème} verra se prolonger, après la traduction d'Harris et les Idéologues, le débat sur le système binaire ou trinaire des classes de mots, ce que nous présenterons plus loin.

1.2.2. La structure propositionnelle, le verbe substantif et les problèmes pour l'analyse

1.2.2.1. Une structure tripartite

La *Grammaire Générale et Raisonnée* d'Arnauld et Lancelot décrit la proposition comme une structure tripartite fondée sur l'association du sujet et de l'attribut par «est» :

Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis la terre est ronde, s'appelle proposition ; et ainsi toute proposition enferme nécessairement deux termes : l'un appelé sujet, qui est ce dont on affirme, comme terre, et l'autre appelé attribut, qui est ce qu'on affirme, comme ronde ; et de plus la liaison entre ces deux termes, est. (GGR, 1993, p. 47)

Ceci est corroboré dans la *LAP* :

Ce jugement s'appelle aussi proposition et il est aisé de voir qu'elle doit avoir deux termes : l'un de qui l'on affirme, ou de qui l'on nie, lequel on appelle sujet, et l'autre que l'on affirme, ou que l'on nie, lequel s'appelle attribut ou praedicatum. (Logique, 1993, I/III, p. 182)

Autrement dit, la proposition dans la *GGR* suit le modèle suivant :

- le sujet est ce à propos de quoi l'on affirme ou l'on nie, c'est le premier terme.
- l'attribut est ce qui est affirmé ou nié, c'est le second terme.
- entre les deux, se trouve le verbe « est ».

Dans cette structure, le verbe reçoit une double valeur : assertive car il affirme le jugement, et cohésive car il effectue la liaison entre les deux termes (Raby, 2000, p. 213). Voyons sa définition.

1.2.2.2. Définition du verbe

Le verbe est l'élément qui assure la liaison entre les deux termes de la proposition¹⁹⁶, il a une valeur cohésive. Mais il est avant-tout considéré comme le signe de l'affirmation du jugement :

Et c'est proprement ce que c'est que le verbe : un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation, c'est-à-dire de marquer que le discours où ce mot est employé, est le discours d'un homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais qui en juge et qui les affirme. (GGR, 1993, p. 109)

En cela, le verbe se distingue des noms qui expriment l'idée d'affirmation, car le verbe exprime, lui, l'affirmation du locuteur, entendue au sens d'assertion. Les noms « ne marquent pas que celui qui se sert de ces mots affirme, mais seulement qu'il conçoit une affirmation » (ibid.). Cette différence est importante car elle engendrera des quiproquos dans l'interprétation de la définition de Port-Royal, notamment chez Girard. Il s'agit de la valeur assertive du verbe. Au sein du jugement, le verbe revient à affirmer qu'une chose est telle ou pas. Il est « un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation »¹⁹⁷, c'est-à-dire, « de marquer que le discours où ce mot est employé, est le discours d'un homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais qui en juge et qui les affirme » (GGR, 1993, p. 109).

Cette affirmation se réalise au moyen du signe qui est le « verbe substantif ». Le « verbe substantif » correspond uniquement au verbe *être* à la troisième personne du singulier et au présent de l'indicatif¹⁹⁸ :

(...) mais il n'y a que le verbe être, qu'on appelle substantif, qui soit demeuré dans cette simplicité, et encore l'on peut dire qu'il n'y est proprement demeuré que dans la troisième personne du présent, est (...) (op. cit., p. 110)

Il est contenu dans tous les autres verbes, qu'il est nécessaire de réécrire en « est » suivi du participe présent¹⁹⁹ :

Car comme les hommes se portent naturellement, ils ont joint presque toujours à l'affirmation d'autres significations dans un même mot. 1° Ils y ont joint celle de quelque attribut, de sorte qu'alors deux mots font une proposition, comme quand je dis : Petrus vivit, Pierre vit, parce que le mot de vivit enferme seul l'affirmation, et de plus l'attribut d'être vivant, et ainsi c'est la même chose de dire Pierre vit, que de dire Pierre est vivant. (ibid., p. 110).

¹⁹⁶ On lit aussi dans la *Logique* : « l'on peut dire que le verbe de lui-même ne devrait point avoir d'autre usage que de marquer la liaison que nous faisons dans notre esprit des deux termes d'une proposition » (*Logique*, 1993, 2/II, p. 176).

¹⁹⁷ L'affirmation est la propriété essentielle du verbe, ainsi tout mot qui ne signifie pas l'affirmation n'est pas verbe, ce qui permet d'éliminer le participe et l'infinitif : « il paraît que l'affirmation qui se trouve ou qui ne se trouve pas dans un mot, est ce qui fait qu'il est verbe ou qu'il n'est pas verbe ». On lit encore : « on ne saurait trouver de mot qui marque l'affirmation, qui ne soit verbe, ni de verbe qui ne serve à la marquer » (GGR, 1993, p. 113).

¹⁹⁸ La signification de l'affirmation est considérée comme le « principal usage du verbe », néanmoins le verbe peut aussi exprimer « d'autres mouvements de notre âme comme désirer, prier, commander », mais cela à d'autres temps et modes que l'indicatif.

¹⁹⁹ Le participe n'est pas considéré comme un verbe car « il ne signifie point l'affirmation ; d'où vient qu'il ne peut faire une proposition (ce qui est le propre du verbe) », il est considéré comme un « nom adjectif » (GGR, 1993, p. 113).

Les autres verbes sont dits « adjectifs » (op. cit., p. 128)²⁰⁰ et ont la particularité de contenir le verbe substantif, marquant l'affirmation, que l'on peut extraire au moyen de la réécriture logique, et l'attribut. On lit que « ces verbes renferment dans eux-mêmes l'affirmation et l'attribut » (op. cit., p. 110).

Selon Raby, « la nouveauté de cette définition du verbe substantif réside dans la définition de sa valeur assertive, reconnue comme distincte de sa valeur cohésive tout en lui étant associée » (Raby, 2000, p. 215). En effet, traditionnellement le verbe est dit « substantif » parce qu'il renvoie à l'existence.

Les continuateurs de la grammaire générale se positionneront vis-à-vis de cette double définition du verbe et de sa décomposition, ce qui pourra impliquer des redéfinitions de la structure propositionnelle. En effet dans cette théorie, le verbe n'a pas de statut autonome et dépend du verbe substantif. Ainsi, la signification de « l'affirmation » portée par le verbe sera fortement critiquée par l'abbé Girard (1747). Certaines ambiguïtés peuvent en effet naître du mot « affirmation » car Port-Royal s'en sert pour désigner l'assertion mais aussi l'affirmation comme contenu lexical. Cette discussion de la définition du verbe accompagnera chez Girard une refonte et renomination du système des fonctions syntaxiques en français. Beauzée, lui, avancera une définition du verbe comme expression de l'existence. Par ailleurs, cette réécriture logique de tout verbe en *être* suivi du participe présent, va poser de nombreux problèmes à la fois dans la justification des exemples et dans la confrontation avec l'analyse concrète du français.

Les auteurs de la *GGR* évoquent ensuite les autres significations (que l'attribut) qui sont jointes aux verbes, c'est-à-dire le sujet, la personne, le temps, et ils mentionnent les définitions du verbe d'Aristote qui n'a considéré que ce dernier accident, de Buxtorf qui lui a ajouté la personne, de Priscien qui a considéré « que les attributs que les hommes ont joint à l'affirmation dans un même mot, sont d'ordinaire des actions et des passions », croyant que « l'essence du verbe consistait à signifier des actions ou des passions » (op. cit., p. 111), et enfin celle de Scaliger différenciant les verbes par « ce qui passe » et les noms par « ce qui demeure » (op. cit., p. 112). Pour Arnauld et Lancelot « toutes ces définitions sont fausses et n'expliquent point la vraie nature du verbe » (ibid.). Les arguments qu'ils avancent contre les deux premières sont qu'elles définissent le verbe en fonction de « ce avec quoi il signifie »,

²⁰⁰ « nous avons déjà dit que les hommes ayant joint, en une infinité de rencontres, quelque attribut particulier avec l'affirmation, en avaient fait ce grand nombre de verbes différents du substantif, qui se trouvent dans toutes les langues et que l'on pourrait appeler *adjectifs*, pour montrer que la signification qui est propre à chacun, est ajoutée à la signification commune à tous les verbes, qui est celle de l'affirmation ».

les dernières ne sont pas acceptables²⁰¹ car « il y a des verbes qui ne signifient ni des actions ni des passions, ni ce qui passe » (ibid.), de même qu'il y a « des mots qui ne sont point verbes, qui signifient des actions et des passions, et même des choses qui passent » (ibid.). Ils prennent pour exemple les participes, considérés comme de vrais noms alors qu'ils expriment l'action ou la passion, comme leur verbe correspondant, voire le temps. Les Messieurs rejettent la signification active ou passive comme critère définitoire de la catégorie des verbes : « c'est une erreur commune de croire que tous ces verbes signifient des actions ou des passions » (*GGR*, 1993, 2/XVIII, p.128), aux motifs suivants : « il y a des verbes qui ne signifient ni des actions ni des passions, ni ce qui passe (...) et il y a des mots qui ne sont point verbes qui signifient des actions et des passions et même des choses qui passent. » (*GGR*, 1993, p. 12). Néanmoins ils retiennent « la division commune de ces verbes en actifs, passifs, neutres » (*GGR*, 1993, 2/XVIII, p. 28).

La caractéristique définitoire essentielle du verbe pour les Messieurs de Port-Royal est de signifier l'affirmation. La définition qu'ils proposent est la suivante : « vox significans affirmationem, un mot qui signifie l'affirmation. » (ibid.)²⁰². Le « verbe substantif » est le verbe par excellence, c'est lui qui marque l'affirmation. Il se retrouve dans tous les verbes dits « adjectifs », que l'on peut décomposer en : *être* + participe présent. Cette représentation de la proposition et cette définition du verbe servent de cadre d'analyse syntaxique dans la *GGR*. Il est évident que l'adoption de cette représentation de la proposition engendre plusieurs problèmes considérables dans la description des constructions verbales.

1.2.2.3. Les problèmes pour l'analyse

Premièrement, la définition du verbe substantif évacue la théorie de la transitivité verbale héritée de l'Antiquité et du Moyen Age, développée plus ou moins par les premiers grammairiens du français, comme nous avons pu le voir dans la partie précédente. Le classement des verbes traditionnel axé sur le sémantisme est repris sans approfondissement. La primauté du verbe substantif élude l'idée d'un complément « appelé » par le sens du verbe.

Deuxièmement, et ce point est le corollaire du premier, la réécriture de tout verbe en « est » suivi du participe présent bloque la reconnaissance d'un syntagme nominal rattaché au verbe,

²⁰¹ Elles sont « encore plus mauvaises car elles ont les deux plus grands vices d'une définition, qui est de ne convenir ni à tout le défini, ni au seul défini. » (*GGR*, 1993, p. 112).

²⁰² Ses accidents étant la personne, le nombre, le temps (op. cit., p. 114), les verbes adjectifs s'accompagnant en plus de l'attribut : « mot qui marque l'affirmation de quelque attribut avec désignation de la personne, du nombre et du temps » (ibid.).

car ce qui le suit a nécessairement la forme du participe. En somme, de façon générale, la structure attributive de la proposition incluant le verbe substantif ne permet pas l'identification d'un groupe fonctionnel dépendant du verbe même.

Les successeurs des Messieurs adaptent ce modèle et effectuent des aménagements du schéma tripartite attributif. Du point de vue de la définition du verbe et de sa décomposition mais également du point de vue du nombre, de la forme, et de la définition du constituant de la proposition suivant le verbe.

Nous allons évoquer en premier lieu le classement des verbes, et ensuite nous présenterons quels sont les concepts qui permettent de décrire la dépendance syntaxique dans la *GGR*.

1.2.3. Le classement des verbes adjectifs : actifs, (passifs), neutres, impersonnels

La définition du verbe substantif n'empêche en rien de reprendre le classement traditionnel admis des verbes :

Cela n'empêche pas néanmoins qu'on ne puisse retenir la division commune de ces verbes en actifs, passifs, et neutres. (*GGR*, 1993, p. 128)

En effet, dans le cas des verbes adjectifs, en fait la signification de l'attribut est ajoutée à celle de l'affirmation, première et essentielle (et non l'inverse) :

(...) la signification qui est propre à chacun, est ajoutée à la signification commune à tous les verbes, qui est celle de l'affirmation. (*ibid.*)

Les « verbes actifs » reçoivent une définition sémantique mais sont sous-divisés en deux groupes :

On appelle proprement actifs, ceux qui signifient une action à laquelle est opposée une passion, comme battre, être battu, aimer, être aimé soit que ces actions se terminent à un sujet, ce qu'on appelle action réelle, comme, battre, rompre, tuer, noircir, etc , soit qu'elles se terminent seulement à un objet, ce qu'on appelle action intentionnelle, comme aimer, connaître, voir. (*op. cit.*, p. 128-129)

En revanche, il est précisé que la catégorie de « verbe passif » n'est acceptable que pour les « langues anciennes latine, grecque et orientales » qui le formulaient en un seul mot²⁰³, alors que les « langues vulgaires de l'Europe n'ont point de passif, et elles se servent, au lieu de cela, d'un participe fait du verbe actif, qui se prend en sens passif, avec le verbe substantif *je*

²⁰³ Les Messieurs ramènent clairement l'opposition verbe actif/passif à une différence morphologique à l'œuvre dans les langues à déclinaison : « De là il est arrivé qu'en plusieurs langues les hommes se sont servis du même mot, en lui donnant diverses inflexions, pour signifier l'un et l'autre, appelant *verbe actif* celui qui a l'inflexion par laquelle ils ont marqué l'action, et *verbe passif* celui qui a l'inflexion par laquelle ils ont marqué la passion : *amo, amor ; verbero, verberoro*. C'est ce qui a été en usage dans toutes les langues anciennes, latine, grecque et orientales (...) » (*ibid.*, 129).

suis ; comme *je suis aimé, je suis battu* etc. » (op. cit., p. 129). Et les « verbes neutres », « que quelques grammairiens appellent verba *intransitiva*, verbes qui ne passent point au dehors », sont divisés en deux sortes :

- ceux qui « ne signifient point d'action », mais une qualité comme dans *albet, il est blanc*, ou une situation comme *sedet, il est assis*, ou un rapport au lieu comme dans *adest, il est présent* (op. cit., p. 129), ou un état ou attribut comme *quiescit, il est en repos* (op. cit., p. 129-130)
- ceux qui « signifient des actions, mais qui ne passent point dans un sujet différent de celui qui agit, ou qui ne regardent point un autre objet comme *dîner, souper, marcher, parler*. (ibid.)

Autrement dit, les « verbes neutres » sont clairement identifiés syntaxiquement comme des verbes ne réalisant pas de transition de l'action, mais la catégorie peut regrouper des verbes de sens divers, comme en témoignent les diverses sous-divisions. Une réserve est émise par les Messieurs car certains verbes neutres peuvent « devenir quelquefois transitifs, lorsqu'on leur donne un sujet, comme *ambulare viam*, où le chemin est pris pour le sujet de cette action » (op. cit., p. 130). Les autres exemples donnés sont *pugnare pugnam, vivere vitam*. Ils résolvent la question de deux façons. Premièrement, ils les interprètent comme des pléonasmes. Deuxièmement, ils opposent au principe selon lequel tout verbe non passif régit toujours un accusatif (exprimé ou sous-entendu), deux faits. Tout d'abord les verbes qui ne signifient pas une action ou un état ou une qualité n'ont pas d'accusatif. Ensuite, pour les autres verbes neutres (qui signifient une action) c'est l'idée d'une différence entre les deux personnes qui resurgit :

Il faut regarder si l'action qu'ils signifient a un sujet ou un objet, qui puisse être différent de celui qui agit, car alors le verbe régit le sujet ou cet objet à l'accusatif. (op. cit., p. 131)

Autrement dit, ce qui distingue les « neutres » signifiant une action construits avec un accusatif et les « actifs » c'est la différence de personne entre le sujet et l'objet. Par ailleurs, les Messieurs refusent la restitution systématique d'un accusatif. Les analystes du latin utilisaient l'ellipse pour ramener ces verbes neutres aux verbes actifs en supposant l'expression d'un accusatif, néanmoins ici ce principe selon lequel « tout verbe non passif régit toujours un accusatif, au moins sous-entendu » (op.cit.) est rejeté par les auteurs de la *GGR*. Ce refus de l'ellipse relève selon Chevalier d'un « changement de la perspective » :

Sanctius et ses disciples sont des grammairiens formalistes qui ramènent tous les tours à quelques structures-types ; les auteurs de la Grammaire générale admettent l'extrême diversité du donné et visent en son travers des schèmes sublinguistiques peu nombreux ; l'ellipse en ce système a moins de place. (Chevalier, 1968, p. 524).

Les « verbes impersonnels » sont traités à part dans le chapitre XIX. Les auteurs expliquent d'emblée que l'infinitif est « proprement » un verbe impersonnel « puisqu'il marque l'affirmation, ce qui est propre au verbe, et la marque indéfiniment sans nombre et sans personne, ce qui est proprement être impersonnel. » (op. cit., p. 131-132). Cependant ils précisent que ce terme est donné « à certains verbes défectueux, qui n'ont presque que la troisième personne. » (op. cit., p. 132). Ils distinguent ensuite les « verbes impersonnels » qui ont la forme des neutres comme *pudet, poenitet* (ibid.) et ceux qui ont la forme des actifs comme *statur, amatur*. Ces derniers verbes n'expriment pas le sujet, contenu dans la forme, avec l'affirmation et l'attribut. Mais les premiers peuvent être décomposés :

(...) on les peut aussi résoudre par le verbe est, ou fit, ou existit, et le nom verbal pris d'eux-mêmes, comme *statur*, c'est-à-dire *statio fit* (...) (ibid.)

Ces verbes ne sont donc pas considérés comme impersonnels, le pronom « il » étant analysé comme le sujet :

Par-là, on peut conclure, ce semble, que notre langue n'a point proprement d'impersonnels ; car quand nous disons il faut, il est permis, il me plaît, cet il est là proprement un relatif qui tient toujours lieu du nominatif du verbe, lequel d'ordinaire vient après dans le régime (...) cela me plaît ou est mon plaisir : et partant de cet il, que peu de personnes ont compris, ce me semble, n'est qu'une espèce de pronom, pour id, cela, qui tient lieu du nominatif sous-entendu ou renfermé dans le sens, et le représente (...) (op.cit. p.133).

Quant aux impersonnels passifs, ils sont exprimés en français par « on ». D'autres formes sont aussi évoquées par comparaison avec l'italien qui emploie le pronom « si » comme *il fait chaud, il est tard, il est six heures, il est jour* (op. cit., p. 134).

En somme la *GGR* de Port-Royal propose le classement des verbes suivant :

Tableau récapitulatif du classement des verbes

verbe substantif : « est »

Pierre vit = Pierre est vivant

verbes adjectifs

i) actifs

- qui signifient une action à laquelle est opposée une passion : *battre, être battu, aimer, être aimé*

- qui signifient une action qui se termine à un sujet (action réelle) : *battre, rompre, tuer, noircir*

- qui signifient une action qui se termine seulement à un objet (action intentionnelle) :
aimer, connaître, voir

ii) passifs

Catégorie absente dans les vernaculaires européens : *je suis aimé, je suis battu*

iii) neutres

verbes qui ne « passent point au dehors »

- ceux qui ne signifient pas une action

- une qualité : *il est blanc*
- une situation : *il est assis*
- un rapport au lieu : *il est présent*
- un état ou attribut : *il est en repos*

- ceux qui signifient une action ; mais elle ne passe point dans un sujet différent de celui qui agit, ou dans un autre objet : *dîner, souper, marcher, parler*

iv) impersonnels

Ils n'existent pas en français : *il faut, il est permis, il me plaît, il fait chaud, il est tard, il est six heures, il est jour...*

Ce que l'on observe, globalement, c'est la conservation des catégories traditionnelles de la grammaire latine, dont deux ne s'appliquent pas au français, à savoir celles des verbes passifs et des verbes impersonnels. Pour autant, de nouvelles classes ne sont pas inventées. Les catégories de la généralité sont en effet déduites de l'analyse du latin. Par ailleurs, le critère de définition est essentiellement sémantique, ce que l'on peut voir par les sous-divisions évoquées qui répertorient différents types de procès et l'absence de manipulations syntaxiques. La seule définition de la classe des verbes neutres évoque à demi-mot la transitivité, entendue comme transition d'une action entre deux personnes différentes (ce qui est vrai pour l'*actif* mais pas pour le *neutre*), marquée par l'accusatif. La *GGR* ne contient aucune description de la transition de l'action et pas d'emploi spécifique ou privilégié du vocabulaire associé à la transitivité.

Toutefois, on note, mais seulement dans l'édition de 1664, à propos des *verbes auxiliaires* et de l'accord du participe, que les Messieurs évoquent le cas où l'auxiliaire *être* se substitue à *avoir* pour certains « verbes intransitifs » :

(...) l'autre rencontre où le verbe être forme les prétérits au lieu d'avoir, est en quelques verbes intransitifs, c'est-à-dire, dont l'action ne passe point hors de celui qui agit, comme aller, partir (...)

Ceci étant réversible :

Mais lorsque quelques-uns de ces verbes d'intransitifs deviennent transitifs et proprement actifs, qui est lorsqu'on y joint quelque mot qu'ils doivent régir, ils reprennent le verbe avoir. (GGR, 2/XXII, 1993, p. 150).

L'idée d'une transition de l'action est également survolée lors de la description de l'accusatif, ce que nous verrons plus loin.

Par ailleurs, Il faut ajouter que les auteurs de la *GGR* distinguent deux types de participes ; les *participes actifs* se terminant en *ans* et *ens* en latin et *ant* en français, et les *participes passifs* se terminant en *us* en latin, et en *é, i, u* en français. Les deux types se distinguent par leur forme et leur variabilité, mais la différence essentielle entre eux repose sur le régime. En effet, les *participes actifs* se comportent syntaxiquement comme des verbes, c'est-à-dire qu'ils sont suivis du régime du verbe correspondant, alors que les *participes passifs* reçoivent les régimes du nom :

Ce qu'il y a de propre au participe des verbes actifs, c'est qu'il signifie l'action du verbe, comme elle est dans le verbe, c'est-à-dire, dans le cours de l'action même ; au lieu que les noms verbaux, qui signifient aussi des actions, les signifient plutôt dans l'habitude, que non pas dans l'acte : d'où vient que les participes ont le même régime que le verbe ; *amans Deum*, au lieu que les noms verbaux n'ont le régime que des noms *amator dei*. (GGR, 2/XX, 1993, p. 136). 204

On lit aussi :

(...) ôtant l'affirmation aux verbes, on fait des participes actifs et passifs, qui sont des noms adjectifs, retenant le régime du verbe, au moins dans l'actif. (GGR, 2/XXI, p. 136).

En somme, les Messieurs distinguent sur des bases de grammaire latine pour le français :

- les participes actifs : formes en –ant, ont un régime identique au verbe, sont invariables.
- les participes passifs : formes en –é, -i, -u, « noms adjectifs » ou « noms verbaux », sont variables.
- les gérondifs : soit forme en –ant soit forme en –é, -i, -u²⁰⁵, sont invariables, considérés comme des « noms substantifs » mais ils conservent le régime du verbe, sont toujours actifs²⁰⁶.

²⁰⁴ En effet, alors que les grammairiens latins les considèrent comme des « adjectifs passifs » ayant pour substantif l'infinitif du verbe d'origine, rétabli par ellipse dans l'analyse, les Messieurs considèrent les gérondifs comme des noms substantifs : « je crois donc que le gérondif est un nom substantif, qu'il est toujours actif » (GGR, 2/XXI, 1993, p. 138).

²⁰⁵ Les Messieurs distinguent deux gérondifs, le gérondif en –ant exprime le temps présent et sous-entend la particule « en », alors que le gérondif en –é est du passé et est précédé de l'auxiliaire *avoir* ; les Messieurs parlent en effet de gérondif pour désigner le participe du verbe transitif en –é (auxiliaire avoir), invariable, comme dans « cette femme a monté la montagne » (GGR, 2/XXII, p. 150). Pour la différence entre ces deux gérondifs voir GGR, 2/XXII, 1993, p. 145.

Plus loin ils résumant :

Tous les verbes de notre langue ont deux participes : l'un en ant, et l'autre en é, i, u, selon les diverses conjugaisons (..) Or on peut considérer deux choses dans les participes : l'une, d'être vrais noms adjectifs, susceptibles de genre, de nombre et de cas, l'autre, d'avoir quand ils sont actifs, le même régime que le verbe : *amans virtutem*. Quand la première condition manque, on appelle les participes gérondifs, comme *amandum est virtutem*, quand la seconde manque, on dit alors que les participes actifs sont plutôt des noms verbaux que des participes. (*GGR*, 2/XXII, 1993, p. 144-145).

Ce classement va perdurer dans les grammaires françaises²⁰⁷ et accompagnant la question orthographique de l'accord du participe en français, il imposera la nécessité de repérage des compléments et thématisera une typologie de ceux-ci.

Bilan

Si la description logique de la proposition comme acte d'attribution fournit un cadre d'analyse stable aux successeurs des Port-Royalistes et fait entrer la proposition dans le champ grammatical comme objet spécifique, la définition du verbe fondée sur sa double valeur : assertive et cohésive, ainsi que la décomposition de tout verbe en « est » + participe présent, constituent de sérieux obstacles à l'émergence de la notion de complément et vont dès lors faire l'objet de remaniements de la part des grammairiens du français. Les successeurs de Port-Royal seront en effet souvent tiraillés entre l'acceptation de cette structure logique et la volonté de rendre compte de la diversité des constructions, ce qui implique une remise en question de la définition du verbe, et l'invention de nouvelles catégories fonctionnelles entrant dans la constitution de la proposition. Les fonctions autres que le sujet et l'attribut sont en effet décrites à l'aide du régime, des cas, mais aussi des concepts provenant de la logique.

1.2.4. Les notions servant à la description de la dépendance syntaxique

Les auteurs de la *GGR* réutilisent la distinction médiévale entre syntaxe de rection et syntaxe de convenance pour décrire les relations de dépendance entre mots.

1.2.4.1. La distinction syntaxe de régime/ syntaxe de convenance

Ce qui tient lieu de syntaxe dans le livre des Messieurs, c'est le chapitre XXIV intitulé « De la syntaxe, ou construction des mots ensemble », situé en fin d'ouvrage, où les Messieurs distinguent syntaxe de convenance et syntaxe de régime:

²⁰⁶ On lit « je crois donc que le gérondif est un nom substantif, qu'il est toujours actif » (*GGR*, 2/XXI, 138)

²⁰⁷ Duclos ajoute « nous devons distinguer en français le gérondif, le participe et l'adjectif verbal. La différence de l'adjectif verbal d'avec le gérondif et le participe, vient de ce que ceux-ci marquent une action, au lieu que l'adjectif verbal ne fait que qualifier » (*GGR*, 2 /XXI, 1993, p. 139-140).

La construction des mots se distingue généralement en celle de convenance, quand les mots doivent convenir ensemble, et en celle de régime, quand l'un des deux cause une variation dans l'autre. (GGR, 2/XXIV, 1993, p. 157).

La « Syntaxe de convenance » est « la même dans toutes les langues parce que c'est une suite naturelle de ce qui est en usage presque partout pour mieux distinguer le discours » (ibid.) et recouvre les phénomènes d'accord selon le nombre, le genre, la personne :

Ainsi la distinction des deux nombres, singulier et pluriel a obligé d'accorder le substantif avec l'adjectif en nombre, c'est-à-dire de mettre l'un au singulier ou au pluriel, quand l'autre y est. (...) La distinction du féminin et masculin a obligé de mesme de mettre en mesme genre le substantif et l'adjectif (...) les verbes de mesme doivent avoir la convenance des nombres et des personnes avec les noms et les pronoms (...). (ibid.)

A l'inverse la seconde, la « Syntaxe de régime », est changeante selon les langues et peut s'exprimer à l'aide de cas ou de particules :

La syntaxe de régime au contraire est presque tout arbitraire et par cette raison se trouve très différente dans toutes les langues car les unes font les régimes par les cas, les autres au lieu de cas, ne se servent que de petites particules qui en tiennent lieu, et qui ne marquent même que peu de cas, comme en français et en espagnol on n'a que De et à qui marquent le génitif et le datif, les Italiens y ajoutent da pour l'ablatif. (GGR, 2/XXIV, 158).

Les auteurs énoncent « quelques maximes générales » : le nominatif implique toujours un verbe et inversement, l'adjectif est pareillement toujours accompagné par un nom substantif, le génitif est toujours régi par un autre nom, tandis que le régime des verbes est exprimé par des cas différents selon les langues, enfin un même verbe peut recevoir différents régimes. Ils évoquent ensuite les figures de construction qui dénotent les irrégularités de la syntaxe. Autrement dit, le verbe et sa construction sont décrits d'après le principe formel du régime, qui implique un cas.

1.2.4.2. Cas, Régime et fonctions

Le chapitre sur les cas, intitulé « Des cas et des prépositions, en tant qu'il est nécessaire d'en parler pour entendre quelques cas », suit les chapitres sur les noms, sur le nombre et sur le genre, comme un changement supplémentaire affectant les noms et indiquant les divers rapports que les choses ont les unes avec les autres. Les Messieurs déclarent ainsi :

une des inventions dont on s'est servi en quelques langues pour marquer ces rapports, a été de donner encore aux noms diverses terminaisons, qu'ils ont appelées des cas, du latin cadere, tomber, comme étant les diverses chutes d'un même mot. (GGR, 1993, p. 58).

Ils reconnaissent alors que les noms français n'ont pas de cas :

Il est vrai que, de toutes les langues, il n'y a peut-être que la grecque et la latine qui aient proprement des cas dans les noms. (ibid.)

Il en est de même des articles²⁰⁸, en revanche les pronoms suivent une déclinaison. Ces derniers sont répartis en deux classes : ceux qui se trouvent avant les verbes, qui peuvent être au nominatif (je/il), au datif (me/lui), à l'accusatif (me/le), et ceux qui se trouvent partout ailleurs, à l'ablatif (moi, lui), et au génitif (moi/lui)²⁰⁹. Cependant, l'emploi des cas pour désigner les fonctions est conservé comme un moyen pédagogique. Ils poursuivent :

Néanmoins, parce qu'aussi il y a peu de langues qui n'aient quelques sortes de cas dans les pronoms, et que sans cela on ne saurait bien entendre la liaison du discours, qui s'appelle construction, il est presque nécessaire, pour apprendre quelque langue que ce soit, de savoir ce qu'on entend par ces cas. (ibid.)

Ils décrivent ainsi successivement les rôles des : nominatif, vocatif, génitif, datif, accusatif, ablatif, donnant des exemples essentiellement en latin, en français, et quelquefois en grec²¹⁰. Ainsi le principal usage du nominatif « est d'être mis dans le discours avant tous les verbes, pour être sujet de la proposition : *Dominus regit me*, le Seigneur me conduit » (GGR, 1993, p. 59). Le génitif exprime « le rapport d'une chose qui appartient à une autre, en quelque manière que ce soit » (GGR, 1993, p. 60). Dans le cas où le génitif sert à marquer « le rapport du nom propre au nom commun », en latin « on met souvent le nom commun et le nom propre au même cas, ce qu'on appelle apposition : *urbs Roma* (..) au lieu qu'en français, l'ordinaire dans ces rencontres est de mettre le nom propre au génitif : la ville de Rome » (GGR, 1993, p. 61). Nous voyons bien ici qu'au sein de la structure décrite, c'est la préposition *de* qui exprime le cas génitif. Le datif, qui exprime le rapport « de la chose au profit ou au dommage de laquelle d'autres choses se rapportent » (GGR, 1993, p. 62), est marqué en français par la particule *à* : « les langues vulgaires marquent encore ce cas par une particule comme est *à* en la nôtre », exemples : « *visum est Platoni*, il a semblé à Platon ; *affinis Regi*, allié au Roi » (GGR, 1993, p. 62). Le génitif est donc identifié au 'cas de la particule *de*' et le datif au 'cas de la particule *à*'²¹¹.

Le paragraphe de l'accusatif fournit une définition des verbes « actifs »:

²⁰⁸ « Ces articles n'ont point proprement de cas, non plus que les noms » (GGR, Des articles, 1993, p. 67)

²⁰⁹ On peut se reporter au tableau (chap VIII Du pronom, 1993, p. 81). Ce tableau, outre la terminologie, paraît relativement moderne car il prend en compte outre la personne, le critère de la place : avant ou après le verbe, également la fonction syntaxique si l'on admet que les cas nominatif/accusatif peuvent désigner respectivement le sujet et le complément direct du verbe, et la présence d'une préposition, vu que l'ablatif et le génitif sont considérés comme des cas équivalents en français à une construction prépositionnelle. Ce critère permet de distinguer les formes clitiques ou non, conjointes et disjointes.

²¹⁰ Ponctuellement en hébreu aussi à propos du génitif.

²¹¹ Une remarque dans le chapitre des articles assoie le génitif comme cas de la préposition « de » et le datif comme cas de la préposition « à ». Les auteurs expliquent l'amalgame entre les préposition *de* et *à* et l'article pluriel défini *les* : « le génitif et le datif se font toujours au pluriel, et souvent au singulier, par une contraction des particules *de* et *à*, qui sont les marques de ces deux cas, avec le pluriel *les*, et le singulier *le* (..) » (GGR, 1993, p. 67).

Les verbes qui signifient des actions qui passent hors de ce qui agit, comme battre, rompre, guérir, aimer, haïr, ont des sujets où ces choses sont reçues ou des objets qu'elles regardent. Car si on bat, on bat quelqu'un, si on aime, on aime quelque chose etc. Et ainsi ces verbes demandent après eux un nom qui soit le sujet ou l'objet de l'action qu'ils signifient. (GGR, 1993, p. 62).

Ainsi, les verbes qui expriment une transition de l'action se construisent avec l'accusatif, exprimant un sujet humain ou un objet qui est le second terme de la transition. Les auteurs insistent sur le fait que le français ne dispose pas de marque morphologique de l'accusatif : « nous n'avons rien dans notre langue qui distingue ce cas du nominatif » et ils identifient l'ordre comme spécificité syntaxique :

Mais comme nous mettons presque toujours les mots dans leur ordre naturel, on reconnaît le nominatif de l'accusatif, en ce que, pour l'ordinaire, le nominatif est avant le verbe, et l'accusatif après : le roi aime la reine, la reine aime le roi. Le roi est nominatif dans le premier exemple, et accusatif dans le second, et la reine au contraire. (ibid.)

L'ablatif est identifié comme le cas de la « préposition » (tandis que, on l'aura noté, *à* et *de* sont des *particules*) :

Outre ces cinq cas, les Latins en ont un sixième, qui n'a pas été inventé pour marquer seul aucun rapport particulier, mais pour être joint à quelqu'une des particules qu'on appelle prépositions. Car comme les cinq premiers cas n'ont pas pu suffire pour marquer tous les rapports que les choses ont les unes aux autres, on a eu recours, dans toutes les langues, à un autre expédient, qui a été d'inventer de petits mots pour être mis avant les noms, ce qui les a fait appeler prépositions ; comme le rapport d'une chose en laquelle une autre est , s'exprime en latin par *in*, et en français par *dans* : *vinum est in dolio*, le vin est dans le muid. (GGR, 1993, p. 63).

En effet le cas dépendant de la préposition n'est pas mobile et subit une contrainte de place :

Or, dans les langues qui ont des cas, on ne joint pas ces prépositions à la première forme du nom, qui est le nominatif, mais à quelqu'un des autres cas. Et en latin, quoiqu'il y en ait qu'on joigne à l'accusatif, *amor erga deum*, amour envers Dieu, on a néanmoins inventé un cas particulier, qui est l'ablatif, pour y en joindre plusieurs autres dont il est inséparable dans le sens : au lieu que l'accusatif en est souvent séparé, comme quand il est après un verbe actif ou avant un infinitif. (GGR, 1993, p. 63).

Les prépositions sont ainsi décrites et définies comme de petits mots qui servent à marquer les rapports existant entre les choses et les cas, elles ont été inventées « pour le même usage, qui est de marquer les rapports que les choses ont les unes aux autres » (GGR, 1993, p. 102 - 103).

En résumé, on constate la mise en correspondance du génitif avec la préposition *de*, celle du datif avec la préposition *à*, et celle de l'ablatif avec toutes les autres. Néanmoins, il est précisé dans le chapitre sur la préposition que : « *de* et *à* ne sont pas seulement des marques du génitif et du datif, mais aussi des prépositions qui servent encore à d'autres rapports. Car, quand on dit : *il est sorti de la ville*, ou, *il est allé à sa maison des champs*, *de* ne marque pas

un génitif, mais la préposition *ab* ou *ex* : *egressus est ex urbe*, et *à* ne marque pas un datif, mais la préposition *in* : *abiit in villam suam*» (GGR, 1993, p. 104).

Bilan

Port-Royal ne propose pas de syntaxe si ce n'est celle du régime pour décrire la complémentation. Les constructions françaises sont décrites à l'aide des cas employés comme des catégories de fonction logico-sémantique par rapport au verbe ou au nom, ce qui signifie que le français est toujours pensé au regard du latin, les descriptions syntaxiques dépendant étroitement de la traduction des exemples en latin (qui sont beaucoup plus nombreux que ceux en français). S'il n'y a plus de déclinaison pour les noms, la construction du verbe reste décrite et traitée à travers le repérage formel de la préposition ou de l'article suivant le nom, expressions équivalentes aux cas.

En revanche, la *Logique ou l'art de parler* contient des concepts qui vont servir de principes syntaxiques. Auroux a proposé l'expression de « syntaxe sémantique » (Auroux, 1979, p. 159, p. 176), pour décrire cet aspect du traitement des problèmes syntaxiques dans les textes de Port-Royal. Il s'agit essentiellement des notions d' « explication » et de « détermination ».

1.2.4.3. La notion de détermination

La *Logique* repose sur une « théorie des idées » (Auroux, 1973, p. 115-158) ou une « Logique des idées » (Auroux, 1993) dont nous évoquons ici les points essentiels pour notre sujet.

L'idée possède plusieurs propriétés qui lui permettent de s'associer aux autres. Toute idée peut être envisagée du point de vue de sa compréhension et de son extension. La compréhension de l'idée correspond à ses attributs spécifiques. Son extension (Port-Royal parle d' *étendue*) regroupe tous les sujets auxquels l'idée convient (Auroux, 1993, p. 65). L'extension et la compréhension d'une idée varient en proportion inverse, c'est ce que l'on appelle « la loi de Port-Royal » (op. cit., p. 67)²¹². Ce qui est intéressant pour notre propos c'est qu'Arnauld, dans la première partie de la *LAP*, décrit les termes complexes comme ceux dans lesquels un terme est joint à un autre et compose une idée totale : « on joint quelquefois

²¹² Ainsi lorsque l'on ajoute une idée à une autre, deux opérations ont lieu : il y a restriction de l'étendue et à l'inverse augmentation de la compréhension (triangle + rectangle = triangle rectangle). Ceci revient également à dire qu'ajouter les compréhensions respectives de deux idées équivaut à considérer l'intersection de leurs extensions (animal + rationnel = homme).

à un terme divers autres termes qui composent dans notre esprit une idée totale » (*Logique*, 1993, I/VIII, p.127). Il distingue alors deux types d'« addition » :

(...) l'addition que l'on fait à un terme est de deux sortes : l'une qu'on peut appeler explication, et l'autre détermination. (ibid.).

Le premier type est une explication « quand elle ne fait que développer ou ce qui était enfermé dans la compréhension de l'idée du premier terme ou du moins ce qui lui convient comme un de ses accidents pourvu qu'il lui convienne généralement et dans toute son étendue », comme dans *l'homme, qui est un animal doué de raison ; l'homme, qui est mortel*.

Ainsi ces additions augmentent la compréhension du terme antécédent :

ces additions ne sont que des explications parce qu'elles ne changent point du tout l'idée du mot homme, et ne la restreignent point à ne signifier qu'une partie des hommes, mais marquent seulement ce qui convient à tous les hommes. (ibid.)

Le second type d'addition est une « détermination » et restreint l'extension :

quand ce qu'on ajoute à un mot général en restreint la signification et fait qu'il ne se prend plus pour ce mot général dans toute son étendue, mais seulement pour une partie de cette étendue. (op. cit., p.127-128).

Comme dans *les corps transparents, les hommes savants*. En outre, il précise en début de chapitre que l'addition peut se réaliser par un pronom relatif : « cette addition se fait quelquefois par le pronom relatif » comme dans *Un corps qui est transparent ; Alexandre, qui est fils de Philippe*.

Par ailleurs, les auteurs de la *Logique* rappellent dans la seconde partie au chapitre 6 cette distinction :

(...) mais il se faut souvenir de ce qui a été dit dans le chapitre 8 de la première partie : que les additions des termes complexes sont de deux sortes : les unes qu'on peut appeler de simples explications, qui est lorsque l'addition ne change rien dans l'idée du terme, parce que ce qu'on y ajoute lui convient généralement et dans toute son étendue, comme dans le premier exemple : les hommes, qui sont créés pour connaître et pour aimer Dieu. Les autres qui se peuvent appeler les déterminations, parce que ce qu'on ajoute à un terme ne convenant pas à ce terme dans toute son étendue, en restreint et en détermine la signification, comme dans le second exemple, les hommes qui sont pieux. Suivant cela on peut dire qu'il y a un qui explicatif, et un qui déterminatif. (LAP, 1993, II/6, p. 193-194)

Et ils distinguent deux types de propositions incidentes qui font partie du sujet ou de l'attribut complexe :

- celles qui débutent par un « qui » explicatif, qui développent une idée contenue dans le terme auquel elles se rapportent sans restriction de son extension,
- celles qui débutent par un « qui » déterminatif, qui restreignent l'extension du terme auquel elles se rapportent.

Pourtant dans la *GGR*, la distinction entre propositions incidente déterminative ou explicative n'est pas présente. La mention de la *proposition incidente* apparaît seulement en relation avec le pronom relatif (*GGR*, 1993, p. 87). En effet, dans le chapitre consacré au pronom relatif les auteurs de la *GGR* appellent *proposition incidente* toute proposition faisant partie de l'attribut ou du sujet. Elle entre dans la composition du terme complexe :

En toute proposition il y a un sujet, qui est ce dont on affirme quelque chose, et un attribut, qui est ce qu'on affirme de quelque chose. Mais ces deux termes peuvent être simples, comme quand je dis Dieu est bon, ou complexes, comme quand je dis un habile magistrat est un homme utile à la République. (*GGR*, 1993, p.88).

La présence d'un adjectif postposé au nom dans le sujet (*habile*) ou d'un adjectif postposé suivi d'un groupe prépositionnel dans l'attribut (*utile à la République*), marque une complexité syntaxique. La complexité correspond formellement à l'« union de plusieurs termes dans le sujet et dans l'attribut » et logiquement à la présence d'une ou plusieurs propositions implicites au sein du sujet ou de l'attribut, différentes de la principale exprimée par le verbe reliant les deux termes. Ainsi la proposition *Dieu invisible a créé le monde visible* contient trois jugements, donc trois propositions : la première *Dieu est invisible* est une proposition incidente implicite composant le sujet, la seconde *Dieu a créé le monde* est la proposition principale, la troisième *Le monde est visible* est la proposition incidente implicite composant l'attribut. En d'autres termes, les structures Adj + N, N + Adj, N+ Adj + de + SN, sont reconnues comme renfermant une proposition incidente alors que la structure N + de + Np relève de la rection. En effet dans l'exemple : « *la valeur d'Achille a été cause de la prise de Troie* » la proposition est simple car elle ne contient qu'un seul jugement. Les deux noms entrent dans une relation de rection : « ce qui arrive toujours toutes les fois que des deux substantifs qui entrent dans le sujet ou l'attribut de la proposition, l'un est régi par l'autre » (*GGR*, 1993, p. 88), certainement parce qu'en latin la construction se traduirait par un génitif²¹³. Cette description permet d'accorder un statut à l'expansion du nom mais c'est

²¹³ La disparité casuelle de deux noms en contact relève du régime, alors que ce n'est pas le cas d'autres structures. Une autre remarque va dans le même sens ; « lorsqu'on joint ensemble deux noms, dont l'un n'est pas en régime, mais convient avec l'autre, soit par apposition, comme *urbs Roma*, soit comme adjectif, comme *Deus sanctus*, surtout si cet adjectif est un participe, *canis currens*, toutes ces façons de parler enferment le relatif : *urbs quae dicitur Roma, Deus qui est sanctus, canis qui currit* » (*GGR*, 1993, p. 89). Où l'on comprend que la rection de deux noms, formalisée par des cas différents, ne fait pas partie de la définition de la proposition incidente qui recouvre des structures nom+nom, nom+adj où les deux mots sont au même cas et paraphrasables par une relative en QUI.

dans la *Logique* que la proposition incidente est réellement définie comme marque de la complexité d'un terme de la proposition²¹⁴:

Toutes les propositions composées de verbes actifs et de leur régime peuvent être appelées complexes, et qu'elles contiennent en quelque manière deux propositions. Si je dis par exemple : Brutus a tué un tyran, cela veut dire que Brutus a tué quelqu'un, et que celui qu'il a tué était tyran. (LAP, 1993, 2/V, p. 191-192)

Plus encore, un exemple comme « Brutus a tué un tyran », est traité comme équivalent à « Brutus a tué quelqu'un et ce quelqu'un est un tyran ». Le complément des verbes *créer* ou *tuer* apparaît dès lors comme une affirmation autonome qui s'adjoit à celle exprimée par l'association sujet-verbe.

Bref, c'est la définition de la proposition incidente, ainsi que la distinction entre les deux types d'expansions qui vont permettre de penser la dépendance syntaxique dans la grammaire. Ce dispositif logique est en effet applicable à un certain nombre de faits linguistiques et permet de décrire :

- le rapport entre deux idées et notamment entre deux mots : mot complété/mot complément
- la complexification d'un terme par un autre au moyen d'une expansion interne
- le caractère essentiel ou facultatif des groupes de mots

Ce couple de notions : détermination/explication, d'origine logique (Auroux et Rosier, 1987), a en fait un rendement syntaxique remarquable. La *GGR* ne l'exploite pas. En revanche, chez les successeurs de Port-Royal, la syntaxe qui se développe est issue de la notion de détermination telle qu'elle est définie en relation avec les termes complexes dans la *Logique*. Chez Buffier, il est clair que la description du *modificatif* emprunte à celle de l'addition explicative, comme sa définition du régime à celle de l'addition déterminative. Et, appliquée

²¹⁴ L'essentiel de la typologie des propositions à retenir pour nous est la différence entre proposition *simple*, *complexe* et *composée*. Nous nous appuyons sur le chapitre III/V/ de la seconde partie de la *Logique*, le classement de Chevalier (1968, p. 518) et Raby (2000).

- **la proposition simple** contient un seul sujet et un seul attribut, alors que celles qui renferment plusieurs sujets ou attributs sont considérées comme composées, ex : *la terre est ronde*

- **proposition simple** apparemment composée dite **complexe** ; c'est une proposition qui semble contenir plusieurs sujets ou attributs mais qui comprend en réalité des propositions incidentes introduites par un pronom relatif, ex : *celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans le ciel, entrera dans le royaume des Cieux*,

- proposition simple, implicitement complexe ; c'est-à-dire contenant des propositions incidentes exprimées par un nom adjectif, ex : *Dieu invisible a créé le monde visible*, paraphrasable par *Dieu qui est invisible a créé le monde qui est visible*.

Ces structures sont considérées comme « complexes » car elles contiennent du point de vue du sens deux propositions.

- proposition simple apparemment complexe ; la proposition présente des propositions incidentes, ex : *Il y a des craintes qui sont raisonnables / c'est une folie que de s'arrêter à des flatteurs*

- **proposition composée** ; elle contient plusieurs sujets dont on affirme quelque chose ou plusieurs attributs liés à un sujet, ex : *Alexandre a été le plus généreux de tous les rois et le vainqueur de Darius* ; ici deux attributs coordonnés sont affirmés d'*Alexandre*.

au verbe, la distinction permettra de formuler l'opposition, nouvelle, entre compléments facultatif et essentiel. Dumarsais et Beauzée fonderont la définition du complément sur le contenu conceptuel de la détermination. Du point de vue terminologique, les deux qualificatifs : « déterminatif », « explicatif » connaissent aussi un succès certain puisque Dumarsais parle de « mots déterminants », Beauzée évoque aussi le « complément déterminatif », et à partir du début du XIX^{ème} siècle les expressions de « complément déterminatif » vs « explicatif » se banaliseront dans les grammaires. Nous reviendrons sur tous ces points plus loin.

1.2.4.4. Adverbe, détermination et modification

L'adverbe est une partie du discours qui est liée tantôt à la détermination, tantôt à la modification, comme on peut le voir dans la définition de la *GGR* :

(...) ces particules se joignent d'ordinaire au verbe pour en modifier et déterminer l'action, comme *generosè pugnavit, il a combattu vaillamment.* (*GGR*, 1993, p. 107)

Cette définition est très importante car nous voyons ici que *modifier* et *déterminer* sont employés à la suite comme deux termes que l'on peut considérer équivalents. Il en résulte que cette indistinction va accompagner la définition de l'adverbe et la délimitation de la notion de *modification*, qui tantôt entre en opposition avec la détermination, tantôt s'y superpose. Ceci est observable chez la plupart des successeurs de la *GGR*, on ne la trouve pas avant (dans les grammaires du français étudiées dans la seconde partie). Mais cette confusion est présente chez Ison (1662). Chez lui l'adverbe conserve une signification confuse rattachée à différentes notions : « l'adverbe est un mot indéclinable, qui étant joint aux autres, en détermine ou spécifie la signification » (Ison, 1662, p. 79). Chez Buffier (1709) la catégorie de l'adverbe servira de support à l'édification de la fonction de « modificatif », et l'on pourra observer les interactions entre les deux notions.

En outre, les adverbes sont considérés comme des expressions condensées d'une préposition suivie d'un nom :

(...) la plupart de ces particules ne sont que pour signifier en un seul mot, ce qu'on ne pourrait marquer que par une préposition et un nom : comme *sapienter, sagement, pour cum sapientia, avec sagesse, hodiè, pour in hoc die, aujourd'hui.* (*GGR*, 1993, p. 107)

Pour cette raison l'adverbe équivaut à un syntagme prépositionnel :

Et c'est pourquoi, dans les langues vulgaires, la plupart de ces adverbes s'expriment d'ordinaire plus élégamment par le nom avec la préposition : ainsi on dira plutôt avec sagesse, avec prudence, avec orgueil, avec modération, que sagement, prudemment, orgueilleusement, modérément, quoiqu'en latin, au contraire, il soit d'ordinaire plus élégant de se servir des adverbes. (ibid.)²¹⁵

En outre, la préposition, qui a le même usage que les cas, est bien définie comme un mot dont le rôle est « de marquer les rapports que les choses ont les unes aux autres. » (op. cit., p. 103) et ces rapports sont les mêmes dans toutes les langues. Cette définition sera diffusée par Beauzée, associée à une conception mathématique selon laquelle la préposition est l'exposant du rapport entre le terme antécédent et le terme conséquent, de même qu'entre deux variables numériques. Par la suite, elle connaîtra une postérité certaine, par exemple chez Silvestre de Sacy.

Bilan : les notions permettant de penser la dépendance syntaxique

La syntaxe de la proposition dans la *GGR* consiste en une division linéaire de la proposition en trois groupes : sujet-est-attribut.

Le chapitre sur le pronom relatif est l'occasion d'aborder la description de différentes expansions du nom et de distinguer la proposition principale de la proposition incidente. Parallèlement, la *Logique* théorise la distinction entre additions explicatives ou déterminatives à l'aide notamment du concept logique de détermination, qui correspond à la restriction de l'extension d'un nom. Ce sont ces opérations de réduction et d'expansion, ainsi que la définition de la notion de détermination, qui vont ouvrir la voie à un perfectionnement de l'analyse syntaxique. Plus spécifiquement, c'est la distinction entre les deux types d'additions qui permet, dans le contexte de la grammaire générale, de penser la complémentation, de décrire les expansions du nom ou du verbe, et de fonder l'opposition entre expansions facultatives et essentielles. Les grammairiens vont désormais s'interroger sur les processus de variation de l'extension et de la compréhension d'un mot lorsqu'il est complété, y a-t-il restriction du sens, ajout de sens, explicitation du sens, qualification, modification ? La notion de détermination sera souvent entremêlée à d'autres.

²¹⁵ Duclos dans ses remarques, s'oppose à l'emploi du terme « particule » trop vague mais affirme, de façon plus nette que les Messieurs, l'équivalence adverbe/ préposition-nom : « Tout mot qui peut être rendu par une préposition et un nom, est un adverbe, et tout adverbe peut s'y rappeler. Constamment, avec constance. On y va, on va dans ce lieu-là. » (*GGR*, 1993, p. 108)

Conclusion : l'apport de Port-Royal

La *GGR* identifie la proposition comme objet d'étude de la grammaire. L'instauration de la notion de « proposition » comme l'association d'un sujet et d'un attribut par la copule *être*, exprimant l'affirmation, éloigne la discipline syntaxique de l'étude des formes et modifie véritablement la conception de la syntaxe en lui attribuant un cadre spécifique (Chevalier, 1968, p. 544).

La *GGR* adopte une représentation logique issue de la logique aristotélicienne. Cette représentation suit le schéma suivant : sujet- est- attribut. Il est restitué pour chaque phrase au moyen de la réécriture du verbe avec « être » suivi du participe. « Etre » correspond au verbe substantif. C'est à partir de ce modèle : sujet, attribut et verbe substantif, que les grammairiens du français analysent les constructions verbales françaises à la suite de Port-Royal. Or, cette représentation logique pose des problèmes dans la description des réalités linguistiques. En effet, la confrontation avec des structures non prédicatives c'est-à-dire qui s'écartent du schéma (*sujet – verbe substantif – attribut*) oblige d'une part à reconsidérer la définition et l'expression du verbe au sein d'une théorie de la transitivité, et d'autre part à accorder un statut spécifique au syntagme suivant le verbe.

Si la présentation logique de la proposition dans la *GGR* ne met aucunement en place une structure de type grammatical, ce sont néanmoins les opérations de réduction et d'expansion à l'œuvre dans la *Logique*, ainsi que les définitions des notions de détermination par extension ou restriction du sens, qui vont ouvrir la voie à une analyse structurelle de l'attribut et du sujet selon leur composition en groupes internes ou externes. la *Logique* fournit des distinctions conceptuelles fondées sur la détermination, correspondant à la restriction du sens, sur lesquelles s'appuieront les successeurs de Port-Royal ; Buffier dans une moindre mesure, mais surtout Dumarsais qui théoriserà la notion comme le rapport qui gère toutes la dépendance syntaxique entre mots, et Beauzée. Ainsi, nous pouvons dire que la *GGR* édifie un barrage à l'élaboration de la notion de complément alors que les manipulations linguistiques à l'œuvre dans la *Logique* assurent l'assise grammaticale de la notion de complément. En somme, Port-Royal énonce dans la grammaire une structure propositionnelle qui constitue un frein à l'analyse des constructions verbales alors que *Logique* offre la possibilité d'un progrès.

La *GGR* reproduit un classement des verbes calqué sur le latin dont seulement deux conviennent au français. Sur ce point la *GGR* contribue à la simplification du système, en opposant le verbe substantif et les autres, mais elle délaisse aussi les critères syntaxiques au profit du critère sémantique. Dans le même temps, elle généralise le verbe substantif comme un élément premier et essentiel. Jusqu'ici ce n'était pas le cas. Le verbe substantif était mentionné mais son évocation n'était pas la source de la construction de la proposition autour de lui. A partir de la *GGR*, mentionner le verbe substantif prend un autre sens que faire preuve de sa connaissance de l'Antiquité, le verbe substantif tend à impliquer une certaine structure de la proposition et s'accompagne de son corrélat, la réécriture logique. Celle-ci est diffusée comme technique nécessaire pour retrouver une proposition conforme au modèle.

On peut mentionner en guise d'exemple des classements du verbe la grammaire à visée scolaire de Claude Irson (la dernière édition), *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, datant de 1662, dont le classement du verbe, intégrant le verbe substantif, comporte deux niveaux mais sans séparation des critères sémantique et syntaxique. Irson y définit le verbe comme « un mot qui signifie estre, agir ou patir » (Irson, 1662, p. 22) et déclare que le verbe est ou *substantif*, ou *actif*, ou *passif*²¹⁶. Le premier est « celui qui fait connoître que la chose est simplement, sans agir ou pâtir et qu'elle subsiste d'elle-même » comme dans *je suis, tu es*. Le second exprime l'action d'un agent et peut être « transitif », « neutre » ou « réciproque ». On a donc une sous-division et une seconde caractérisation de ce type de *verbes actifs*. Les sous-classes du verbe actif sont sémantiques et renvoient en fait à une nuance du procès actif (avec ou sans mouvement de l'esprit).

- Le verbe « actif transitif » marque « une action laquelle exprime un mouvement de l'esprit ou du corps vers quelque chose » comme *aimer Dieu, aller à Rome*. On note que la construction indirecte du verbe est comprise dans les transitifs.

- Le verbe *actif neutre* « dénote une action sans mouvement extérieur de l'esprit ou du corps » comme *dormir*.

- Le verbe *actif réciproque* « signifie une action, laquelle réfléchit et retourne vers la cause qui la produit » comme *s'aimer, se réjouir*.

Le verbe passif, lui, « désigne un sujet qui souffre et reçoit l'action de quelque agent » comme être blâmé, être loué (ibid.)

²¹⁶ Le classement des participes est différent puisque le grammairien distingue le participe actif du participe commun (Irson, 1662, p. 19-20)

Cette méthode témoigne de l'intégration du verbe substantif, de la variabilité des classes et combinaisons possibles, ainsi que du caractère fluctuant de la terminologie. La terminologie du verbe employée ici croise les deux origines car elle contient tous les termes disponibles hérités de l'Antiquité : *actif*, *passif*, *neutre* pour les genres du verbe, *transitive*, *intransitive* pour la construction. De façon générale, la terminologie du verbe ne connaît pas d'innovation, les grammairiens organisant leur classement avec les termes existants, très anciens. Mais elle est de sens changeant. Ainsi l'adjectif « transitif » réfère moins à la transitivité (construction d'un complément attendu par le sens du verbe) qu'au sémantisme de l'action, en ce sens il est souvent synonyme d'« actif ». Chez Irson le qualificatif « transitif » prend encore un autre sens (à cheval sur les deux autres) puisqu'il désigne une action mais avec mouvement.

Par ailleurs, la seule syntaxe proposée pour décrire la complémentation est celle du régime, héritée du Moyen-Age. L'opposition syntaxe de convenance/ de régime se transmet de façon stable, et le complément du verbe français continue d'être pensé en termes de régime et de cas. Irson rappelle aussi cette distinction (Irson, 1662, p. 86), la rection se réalisant par trois moyens : une préposition comme dans *vers le ciel*, *hors de la ville* (op. cit., p. 87), par « la propriété de chaque verbe » comme dans *commencer un ouvrage*, *s'adonner aux lettres*, ou par « la force de chaque cas » comme dans *la valeur d'Alexandre*, *action avantageuse au public* (ibid.).

Dans le chapitre suivant, nous allons étudier les grammaires qui offrent la particularité de s'inspirer de Port-Royal pour les principes de méthode, qui reproduisent la conception syntaxique de Port Royal sans être pour autant des grammaires générales. On peut les nommer « grammaires raisonnées » (Auroux, 1982). On traitera les principales à savoir celle de Vairasse d'Allais, Regnier-Desmarais, Buffier, Restaut. Elles se distinguent des grammaires proprement « générales » car, bien qu'elles présentent une introduction aux principes de la Grammaire Générale, elles demeurent des grammaires particulières et appliquent ces principes uniquement au français. Dans certains cas, comme chez Restaut, dans un but didactique. Ce sont les Encyclopédistes et plus particulièrement Beauzée, qui relanceront la visée théorique de la Grammaire Générale et renouvelleront le programme défini par Port-Royal. Néanmoins ces ouvrages ont un rôle considérable dans l'évolution du modèle propositionnel car certains d'entre eux contiennent des innovations telles que l'invention du « modificatif » par Buffier (1709) ou un nouveau système de fonctions comme chez Girard (1747).

2. Les grammaires raisonnées

Après l'ouvrage fondateur des Messieurs, paraissent donc des grammaires « raisonnées », dont celle du Père Buffier en 1709 qui va marquer l'évolution de la syntaxe par l'invention du « modificatif », mais également des grammaires d'enseignement à vocation pratique comme celle de Vairasse D'Allais (1681) ou de Restaut (1730-1732). Elles ont en commun d'adopter le cadre méthodique de la Grammaire Générale pour la description du français ; elles utilisent en effet le régime pour décrire la complémentation, mais elles proposent aussi des modifications quant au système des cas, à la composition de la proposition (Buffier, Girard), à la définition et au classement du verbe (Regnier-Desmarais, Girard), et à la description du régime, ou bien elles affichent radicalement une position nouvelle comme chez le père Buffier ou l'abbé Girard. Buffier en particulier invente la catégorie de modificatif, innovation terminologique et conceptuelle, alors que Girard élabore un nouveau cadre conceptuel et terminologique des fonctions autour du verbe.

2.1. Denis Vairasse d'Allais, *Grammaire méthodique contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires de la langue française*, 1681.

Vairasse d'Allais destine sa petite grammaire à l'instruction du Prince « son altesse royale Monseigneur le duc de Chartres » (Préface, p. 2) et la présente comme un ouvrage souhaitant se détacher de la tradition latine :

J'ose encore espérer qu'ils cesseront à l'avenir de confondre les règles de la langue française avec celle de la latine dont ils semblent être si entêtés, qu'ils tirent ordinairement le portrait de la fille sur le visage de la mère, sans considérer que chaque langue a son air et son caractère particulier. (ibid.)

Cependant le grammairien reproduit les catégories héritées de la tradition latine...

Il distingue quatre parties dans sa *Grammaire* ; l'« articulation », la « prosodie », l'« analogie ou réduction » et la « syntaxe ». Dans la partie « analogie », qui « traite de tous les mots ou diction d'une langue et montre à les ranger selon leur signification en de certaines classes qu'on appelle les parties du discours » (op. cit., p. 54), il mentionne neuf parties du discours : le nom (qui comprend le *nom adjectif*, cf chapitre « Des noms adjectifs » p. 114), l'article, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection. Parmi elles, le nom et les verbes « sont les deux parties principales de l'analyse », elles « sont le corps du discours et les autres n'en sont que les dépendances ou les accompagnemens. » (op. cit., p. 55).

2.1.1. La déclinaison du nom

Vairasse d'Allais reconnaît clairement qu'il n'existe pas de cas en français :

Le cas est proprement une chute du nom, ou l'un de ses accidens qui sert à le distinguer selon ses diverses inflexions et ses manières distinctes de signifier. Nous n'avons proprement point de cas dans notre langue mais nous avons emprunté ce terme des Latins qui ont appelé casus a cadendo certaines chûtes du nom marquées dans leurs langues par des terminaisons distinctes ausquelles ils attachoient une signification différentes de la première. (op. cit., p. 78)

Le français marque les cas à l'aide des articles et prépositions :

Et quoique notre langue dérive principalement de la latine, néanmoins elle ne l'a point imitée dans ces différentes terminaisons du nom, mais a tiré des Allemans cette misérable manière d'user de certains articles ou particules prépositives pour la distinction des cas dont elle se sert aujourd'hui, de même que ses deux sœurs ; la langue italienne et l'espagnole. (op. cit., p. 79)

Mais le grammairien conserve la déclinaison du nom français comme une habitude dans la méthode :

Cependant comme nous avons appris la grammaire des Latins, nous avons été contraints d'emprunter leurs termes et de suivre leur méthode en plusieurs choses, quoi qu'elle ne soit guère conforme en bien des endroits au génie et à la constitution de notre langue. (op. cit., p.79)

Et il énonce les six cas : le nominatif ou *cas direct* représente « simplement l'état de la chose et l'agent qui produit l'action signifiée par le verbe » comme dans *Dieu est miséricordieux, le roi aime son peuple* (op. cit., p. 80), le génitif ou possessif qui marque la « possession ou appartenance » comme dans *la puissance de Dieu, l'autorité du Roi*, le datif qui exprime le « terme » auquel « une action se termine » comme dans *donner gloire à Dieu, parler au Roy, aller à Rome, prêcher la pénitence aux pêcheurs* (op. cit., p. 81), l'accusatif qui est « le sujet où passe immédiatement l'action signifiée par le verbe » comme dans *Dieu aime les hommes, vous me fâchez, je vous honore, le Roi gouverne bien ses sujets*, le vocatif et l'ablatif qui reste le cas « de la séparation, de la cause efficiente ou instrumentale » comme dans *je viens de Paris, il s'éloigne de nous, il est tombé du haut du toit, il est mort de maladie, nous venons de la ville, on l'a tué d'un coup d'épée, il souffre par sa propre faute* » (op. cit., p. 82).

Le grammairien note bien que la déclinaison française est « fort défectueuse » (op. cit., p. 83), cependant il maintient qu'elle est marquée en français par « des particules prépositives qu'on appelle articles » (op. cit., p. 84). Les définitions de l'article et de la préposition sont en effet confondues puisqu'on peut lire que les articles sont des « particules prépositives dont on se sert pour distinguer les cas du nom, selon ses diverses significations.» (op. cit., p. 84), ou, plus loin, que ce ne « sont proprement que des prépositions qu'on met le plus souvent

devant les noms et quelquefois devant les pronoms, l’infinitif des verbes et devant certains adverbes de tems ou de lieu. » (op. cit. p. 85). Ainsi les formes « de, à, le, la, du, à, les, des , aux » sont indistinctement appelées « articles ou prépositions.» (op. cit., p. 87). Par exemple, la déclinaison du nom propre *Louis* est la suivante : nominatif accusatif et vocatif *Louis*, génitif *de Louis*, datif *à Louis*, ablatif *de Louis* (op. cit., p. 95), et celle du nom « dividuel »²¹⁷ « pain » est la suivante : nominatif *pain*, accusatif *du pain* ou *le pain*, génitif *du pain*, datif *au pain*, vocatif *pain*, ablatif *du pain* (op. cit., p. 104), celle du nom « individuel » *Roi* au singulier et au pluriel : nominatif *roi/rois*, accusatif *un* ou *le roi/ des rois*, génitif : *du roi/ des rois*, datif *au roi, aux rois*, vocatif *roi/rois*, ablatif *du roi/ des rois* (op. cit., p. 110). Le cas apparaît aussi comme un des sept « accidens ou circonstances » (op. cit., p. 129) du pronom (avec le genre, le nombre, la figure, la personne, l’espèce, la déclinaison). Vairasse d’Allais précise en effet que les pronoms suivent les mêmes cas que le nom, les formes *me, te, se, le, la, les* étant appelées *pronoms accusatifs*. (ibid.)

En somme, Vairasse D’Allais conserve la déclinaison du nom et du pronom, marquée par des articles assimilés à des prépositions, et emploie la terminologie des cas pour désigner les fonctions. La définition et le classement du verbe restent eux aussi traditionnels.

2.1.2. Le verbe : définition et classement

Le verbe est défini comme « une partie du discours qui signifie être, agir ou pâtir et se conjugue par modes, par tems, par nombres et par personnes » (op. cit., p. 178). Parmi les huit accidents du verbe²¹⁸, Vairasse d’Allais distingue « le genre ou la forme des verbes » comme « ce qui en fait connoître la nature ou véritable signification » (op. cit., p. 179). Il ajoute : « la forme des verbes est de trois sortes ; l’active, la neutre et la passive »²¹⁹ (ibid.).

La définition du verbe de forme active repose sur l’idée de la transition de l’action :

Les verbes de forme active sont ceux qui expriment une action qui passe de l’agent au patient c’est-à-dire de celui qui produit cette action sur celui qui la souffre ou qui la reçoit. (op. cit., p. 179)

Ainsi dans l’exemple « Dieu conserve les hommes », *Dieu* est l’agent duquel vient l’action de conserver qui passe sur *les hommes*, et « les hommes » représentent « les patients qui

²¹⁷ D’Allais distingue les « noms dividuels » dont la division conserve la matière, comme *du pain, du vin, de l’eau*, et les « noms individuels » dont la division ne conserve pas la matière et qui ne sont décomposables qu’en parties, comme *un homme, un cheval, un arbre, une pomme* (op. cit., p.101 à 103)

²¹⁸ Les sept autres accidents du verbe sont la figure, l’espèce, le mode, le temps, la personne, le nombre et la conjugaison (op. cit., p. 179).

²¹⁹ Le grammairien divise également les participes en *actif, neutre* et *passif* eu égard à leur signification, car le participe conserve « purement la signification du verbe dont il descend » (op. cit., p. 234). Et il parle du participe « du présent » pour les formes en *-ant* et de participes « du prétérit » pour les formes du passé (op. cit., p. 235).

souffrent ou reçoivent l'action » (op. cit., p. 180). De même dans « je vous aime », « je » est le « signe de l'agent » et le pronom « vous » est le « patient de l'action ou sujet qui reçoit l'action » (ibid.). Vairasse d'Allais évoque plus loin la possibilité de retournement passif en expliquant qu'il est possible de « tourner la voix active en passive » (op. cit., p. 184). Pour cela, il est nécessaire d'utiliser le « verbe substantif *estre* comme verbe auxiliaire », suivi du « participe du temps passé », « ce qui vaut un verbe passif ». Lors de la transformation de *Dieu aime le roi* en : *le roi est aimé de Dieu*, « le nom de *Dieu* qui étoit agent au nominatif le sera dans l'ablatif et le mot *Roi* qui étoit à l'accusatif se trouvera au nominatif » (op. cit., p. 184).

La catégorie des « verbes neutres » reçoit également une définition traditionnelle, axée sur la notion de transitivité de l'action :

Les verbes de forme neutre signifient une action qui ne sort pas de l'agent qui la produit mais qui demeure dans l'agent même, lequel est patient aussi dans cette occasion et son action ne passe point sur aucun sujet extérieur. (op. cit., p. 180)

Et Vairasse d'Allais donne comme exemples celui qu'il nomme le « verbe substantif » dans *je suis*, ainsi que certains verbes intransitifs comme *je pâlis*, *il angoisse*, *tu maigris*, *nous courons*, *vous rêvez*, *ils meurent*, des verbes transitifs indirects comme *je vais à Paris*, *je viens de Rome*, *il use de bons remèdes*, *nous rions de sa gloire*, ou encore un verbe intransitif suivis d'un adverbe dans *elle badine toujours*. (op. cit., p. 181) La définition de la catégorie des neutres sur le critère sémantique de l'intransitivité autorise donc, sous l'étiquette de neutre, un regroupement assez large de verbes construits différemment. Mais Vairasse d'Allais distingue « trois façons de signifier » qui sont autant de sous-divisions des neutres selon leur construction. Le verbe neutre peut signifier « une action immanente » comme dans *il maigrir*, *elle meurt*, où « l'action se dit absolument » de l'action (op. cit., p. 181), ou bien « une action qui ne se dit point absolument mais qui demande toujours après soi quelque préposition de son régime » comme *user de vin*, *abonder en fruits*, *manquer de pain*, *céder au plus fort* (op. cit., p. 181), enfin la troisième sous-classe est décrite comme un « milieu entre les deux autres » car le même verbe « se met quelquefois absolument sans rien gouverner après soi ou lorsqu'en d'autres occasions il régit quelque préposition » (op. cit., p. 181-182) comme dans *je meurs/ je meurs de soif*, *il rougit/il rougit de honte*, *ils rient volontiers/ ils rient de notre folie* (op. cit., p. 182). La classe des verbes neutres apparaît comme une classe très large qui englobe les intransitifs purs, les transitifs indirects et les intransitifs employés avec un complément indirect ou adverbial. Ce que l'on note également,

c'est la conservation de la description des constructions verbales indirectes comme une réalisation de l'intransitivité.

La définition du « verbe passif » évacue la reconnaissance de la forme du verbe et s'oriente nettement vers son sémantisme lexical :

Nous n'avons proprement point de verbe passif en notre langue, qui diffère des autres par sa terminaison : la signification seule en fait toute la différence. Le verbe passif est celui qui signifie une passion ou souffrance sur le sujet qu'on appelle patient lorsqu'il est dans le cas nominatif. Ainsi on dit je suis aimé, il est puni, nous sommes reçûs, vous serez pris.(op.cit., p. 183)

A ces trois catégories annoncées, le grammairien en ajoute deux autres, à la suite du verbe neutre ; les *verbes communs* et les *verbes réfléchis*. Les *verbes communs* sont nommés ainsi car ils sont « communs à la forme active et à la neutre, prenant tantôt la signification de l'une tantôt celle de l'autre. » (op. cit., p. 182). Cette catégorie se présente comme une catégorie intermédiaire, désignant des verbes à double emploi comme en témoignent les exemples fournis : *user d'un habit/user d'une phrase, promener quelqu'un/promener avec quelqu'un, engraisser un cochon/ ce cochon engraisse à vue d'œil, rougir ou rendre rouge/rougir de honte ou devenir rougir, courir partout/ courre le cerf*. Néanmoins on observe une superposition partielle avec la troisième sous division des verbes neutres (cf supra, *ils rient volontiers/ ils rient de notre folie*). Le chapitre sur la conjugaison fournit quelques indications supplémentaires, puisqu'on lit que ces verbes ont « la signification tantôt active, tantôt neutre » (op. cit., p. 274), étant tirés originellement des classes active ou neutre : « le verbe commun est primitivement actif ou neutre, et quand il devient commun, il imite ces deux formes » (op. cit., p. 275).

Par ailleurs, Vairasse d'Allais reconnaît des verbes « réfléchis » dans *je m'étonne de sa patience, il se fâche sans raison, vous vous affligez mal à propos* (op. cit., p. 182), et, de façon plus ou moins différenciée, des « verbes réciproques » : ils ne sont que des verbes actifs « dont on se sert seulement au pluriel pour signifier un retour d'action d'un agent à l'autre » comme dans *ces gens là se tûent, s'entretuent, se tuent les uns les autres* (op. cit., p. 183). Dans le chapitre sur la conjugaison, Vairasse d'Allais rappelle que « tout verbe actif peut devenir réflexif ou réciproque » (op. cit., p. 276) au moyen d'un pronom personnel à l'accusatif ainsi « l'agent est représenté comme patient et l'action retourne sur celui qui la produit » (op. cit., p. 276) comme *porter* dans *je me porte bien*, *bannir* dans *tu te bannis volontairement, vous vous trompez, ils s'admirent*. Dans ces exemples, le pronom accusatif marque « le sujet auquel passe l'action produite par l'agent qui est représenté par le nominatif » (op. cit., p. 277), car *me* signifie *moi-même* et *nous*, *nous-même*, l'agent et le

patient étant identiques. Il les distingue des verbes « réciproques » qui signifient « un retour d'action d'un agent à l'autre », paraphrasables par *l'un, l'autre, réciproquement*.

Enfin, de façon séparée, le grammairien distingue en début de chapitre le verbe « personnel » c'est-à-dire qui se conjugue, du verbe « impersonnel » qui ne se conjugue pas, comme *il pleut, il me plaît, il neige, on dit, on croit* (op. cit., p. 179). Il évoque ce type de verbe plus loin, en expliquant qu'ils expriment « une action naturelle qui n'ont point de rapport à la personne de l'homme. » comme *il pleut* (op. cit., p. 307-308).

Par ailleurs, il est fait mention du « verbe substantif » à quelques reprises dans le chapitre du verbe. Il est mentionné dans la catégorie des verbes neutres pour l'exemple *je suis*, mais aussi comme l'auxiliaire permettant de passer de la voix active à la voix passive. En effet, lors du paragraphe sur les verbes auxiliaires tels que *être, avoir* ou *devoir*, Vairasse d'Allais déclare que le verbe *être* est le « verbe substantif » et qu'il est de forme neutre.

Ajoutons que l'on relève une mention de l'expression « verbes transitifs » (op. cit., p. 292) à propos de la conjugaison, qui semble référer en fait aux verbes signifiant le mouvement puisqu'on lit qu'ils signifient « un mouvement local, ou un passage d'un lieu à un autre, comme *aller, venir, courir, passer, entrer, sortir* » (op. cit., p. 294).

Tableau récapitulatif du classement des verbes chez Vairasse d'Allais

i) verbe de forme active

Dieu conserve les hommes, je vous aime

ii) verbe de forme neutre

je suis, je pâlis, je vais à Paris, je viens de Rome, elle badine toujours

- action immanente qui se dit absolument

elle meurt

- action qui ne se dit pas absolument, verbe suivi d'une préposition et d'un régime

user de vin, abonder en fruits, manquer de pain, céder au plus fort

- verbe construit absolument, ne gouverne rien ou bien avec une préposition

je meurs/ je meurs de soif, il rougit/il rougit de honte, ils rient volontiers/ils rient de notre folie

iii) verbe commun

user d'un habit/user d'une phrase, promener quelqu'un/promener avec quelqu'un, engraisser un cochon/ ce cochon engraisse à vue d'œil, rougir, rendre rouge/rougir de honte ou devenir rougir, courir partout/ courre le cerf

iv) verbe réfléchi

je m'étonne de sa patience, il se fâche sans raison, vous vous affligez mal à propos

et réciproque

ces gens là se tuent

v) verbe passif

je suis aimé, il est puni, nous sommes reçûs, vous serez pris

vi) verbe impersonnel

il pleut, il me plaît, il neige, on dit, on croit

vii) verbe substantif

je suis, être

2.1.3. Adverbe et préposition

Ces deux parties du discours sont définies chez D'Allais comme dans la tradition des grammaires formelles ; l'adverbe étant « une partie indéclinable du discours, qui étant jointe avec le verbe et quelquefois avec le nom, en explique ou en remplit le sens » (op. cit., p. 378), et il est dit de la préposition qu' « elle se met devant les autres parties du discours pour en marquer les diverses significations » (op. cit., p. 391). Les prépositions sont divisées en « inséparables » qui désignent les préfixes, et en « séparables » qui « gouvernent le cas génitif, l'accusatif ou l'ablatif » (op. cit., p. 405). En outre, le grammairien précise que les articles sont des prépositions « dont on se sert dans la déclinaison des noms pour la distinction des cas » (ibid.). Ensuite, les prépositions sont classées selon les cas qu'elles régissent.

2.1.4. Le régime

La Syntaxe est définie comme « l'assemblage ou arrangement artificiel des diverses parties du discours » (op. cit., p. 435), elle repose sur le régime c'est-à-dire « la dépendance ou le rapport que les parties ont entr'elles »²²⁰ (op. cit., p. 436). La partie intitulée *De la Syntaxe ou construction du discours* (op. cit., p. 435) comprend donc l'énumération d'une liste de règles pour chaque partie du discours. Le *régime ou concordance* est défini comme le « rapport que les termes ont entre eux, pour la composition régulière des phrases et des périodes » (op. cit., p. 467), le grammairien distingue ainsi les termes qui régissent, des termes qui sont régis, ou « les parties principales et celles qui en dépendent ». Par exemple, le *verbe actif* régît le cas accusatif.

²²⁰ Une autre acception du régime est le rapport qui existe entre les « modes directs » qui « gouvernent », comme l'indicatif, et les « modes obliques » comme le subjonctif, dans les phrases complexes (op. cit., p. 467-468, 485 « Du régime des modes »).

Bilan

La *grammaire méthodique* de Vairasse d'Allais est une grammaire française à vocation pratique qui prolonge les catégories héritées de la tradition grammaticale latine. Elle conserve la déclinaison du nom et du pronom, son auteur pense les liens de dépendance en termes de « régime » et emploie la terminologie des cas pour décrire les fonctions, tout en reproduisant le classement traditionnel des verbes axé sur la définition sémantique de la transition de l'action, même si le retournement passif est évoqué. Cet ouvrage ne propose pas d'analyse de la proposition et n'intègre pas l'apport de la *GGR* de ce point de vue-là.

2.2. François Séraphin Regnier-Desmarais, *Traité de la Grammaire française*, 1706.

La grammaire de Regnier-Desmarais qui débute par une épître « à Messieurs de l'Académie Française » est une grammaire à visée normative dont le cadre descriptif général est traditionnel. Ainsi pour son auteur, le propre de la grammaire est « d'enseigner à parler purement et correctement » (Regnier-Desmarais, Préface, p. 3). Le grammairien évoque les buts de la grammaire particulière et, sans parler de « grammaire générale », reconnaît l'existence de principes communs à toutes les langues :

Elles s'accordent toutes en quelque sorte en ce qui concerne certains rapports que ces mêmes matériaux doivent avoir les uns avec les autres lorsqu'on veut les assembler pour donner une idée claire et nette de ses pensées. Et c'est de la connaissance de ces rapports, fondées sur celle des diverses opérations de l'esprit, que toutes les langues tirent comme d'une source commune ce qu'il y a de principal dans l'art et dans la méthode de leurs grammaires. (Regnier-Desmarais, *Traité de la grammaire française*, p. 1)

Mais la méthode de l'ouvrage se veut directement empruntée à celle de la grammaire latine, car, comme la langue française « est presque toute formée de la langue latine, elle a pris de la grammaire latine la plupart des préceptes qui composent sa grammaire et la plupart des termes qui servent à les exprimer » (op. cit., p. 2). Cette position se confirme plus loin :

Sur tout, la langue française a retenu de la langue latine la pluspart des règles qui ont été en usage chez les Romains, pour la grammaire de leur langue et tous les termes dont ils se sont servis pour les exprimer. (op. cit., p. 118)

La première partie de la grammaire de Régnier-Desmarais étudie les lettres, la prononciation, les diphtongues, l'orthographe, et la seconde regroupe « autant de traitez qu'il y a de parties d'oraison » (op. cit., p. 2) soit : un traité pour l'article, les noms (comprenant les *noms substantifs* et les *noms adjectifs*), les pronoms, les verbes, les participes, les adverbes (comprenant les interjections), les prépositions et les conjonctions. Chaque traité examine « la nature et les propriétés de chaque partie d'oraison » puis « l'employ soit par rapport aux règles de la grammaire, soit par rapport à l'usage » (op. cit., p. 3). L'ouvrage ne contient pas

à proprement parler de syntaxe et se focalise sur les descriptions morphologiques et les emplois de ces classes de mots. L'ouvrage de Regnier-Desmarais suit donc le plan traditionnel des parties du discours. Pour Chevalier, la syntaxe du verbe français est analysée selon le régime latin et la déclinaison est conçue comme « le principe et l'aboutissement de l'analyse de la phrase » (Chevalier, 1968, p. 593). L'article redevient alors une marque de fonction et la signification des cas est la même que celle qui est habituelle dans les grammaires latines contemporaines²²¹. Regnier-Desmarais s'inspire clairement de Vairasse D'allais, qu'il évoque à propos de la division des participes (op. cit., p. 519), et se réfère souvent aux grammairiens latins de la fin de la Renaissance comme Sanctius ou Vossius notamment à propos de la définition du verbe (op. cit., p.342), ou encore à la *GGR* (ibid.).

2.2.1. La déclinaison du nom

Regnier-Desmarais note bien l'absence de déclinaison française par la désinence nominale, mais celle-ci est marquée au moyen des articles et les prépositions ou *particules* :

Comme dans les noms françois il n'y aucune différence de terminaison qu'entre le singulier et le pluriel et qu'ils ne se varient point des memes que les noms latins, on n'entend point icy par le mot cas ce que les grammairiens latins entendent par le mot de casus qu'ils employent pour marquer les différentes chutes ou désinences que chaque nom peut recevoir dans chaque nombre. (op. cit., p. 142)

Ainsi la déclinaison française correspond à une variation de l'article et du nom :

Chaque variation que l'article peut recevoir estant joint au nom et à l'égard du nom, chaque estat dans lequel le nom peut être considéré et les différents estats du nom aussi bien que les différentes variations de l'article, s'appellent déclinaison. Ainsi décliner un article c'est le faire passer par toutes les variations qu'il peut recevoir et décliner un nom c'est se le représenter dans tous les différents estats dont on peut se former l'idée. (op. cit., p. 142)

Et l'article varie au moyen des « particules ou prépositions » *de* et *à* « jointes diversement à l'article. » (op. cit., p. 143). Le grammairien énumère ensuite les différents cas, on retient que l'emploi de l'accusatif est « d'estre régi par les verbes ou par les participes actifs. » (op. cit., p. 145). On lit également que :

(...) le nominatif gouverne toujours le verbe et (qu') au contraire l'accusatif est toujours gouverné ou par un verbe ou par un participe actif sans pouvoir jamais estre régi ni par un verbe neutre, ou neutre passif, ni par un participe passif, ni par aucun nom. (op. cit., p. 145)

²²¹ Chevalier formule un jugement très sévère en concluant que : « la première grande grammaire française était un échec » (1968, p. 598) car son auteur « est fasciné par ses modèles qu'il suit jusqu'à l'absurde » (ibid.). Ainsi, « ce qui perd cette grammaire, c'est qu'elle manque de finalité (...) sinon par ce souci vain de contribuer à la gloire nationale » (op. cit., p.598-599). Vairasse d'Allais analyse les phénomènes avec « beaucoup plus de finesse et d'intuition » que Regnier-Desmarais, dont la grammaire fait office selon Chevalier d' « exemple monstrueux d'une démarche périmée » (op. cit., p. 599).

Ainsi l'accusatif est identifié comme le cas spécifique au *verbe actif* ou au *participe actif*. Le grammairien mentionne aussi l'opposition entre le « cas direct » qui correspond au nominatif, appelé ainsi car « c'est directement de celui-là que tous les autres dépendent et parce qu'il gouverne directement toute la construction du discours. » (op. cit., p. 146), alors que « les autres cas sont appelés obliques ou indirects pour les distinguer du premier » (ibid.), à l'exception du vocatif. Regnier-Desmarais distingue quatre particules ; deux simples : *à* et *de* ; et deux composées : *du* et *des*, dont il dit qu'elles « sont d'ailleurs de véritables prépositions » (op. cit., p. 156). On note donc un double emploi de ces formes qui sont reconnues soit comme des prépositions, soit comme des *particules*, ayant le même rôle que les articles, servant à marquer les cas. Le nom se décline donc aux différents cas (op. cit., p. 218-223), de même que le pronom (op. cit., p. 240-242).

2.2.2. Le verbe : définition et classement

Dans le *traité des verbes* (op. cit., p. 341), Regnier-Desmarais récapitule les définitions du verbe de ses prédécesseurs. Pour Scaliger et Aristote, il marque avant-tout le temps, pour Sanctius il marque en outre la personne et le nombre, pour Vossius « le verbe est ce qui signifie agir, patir ou estre. » (op. cit., p. 341). L'académicien formule deux critiques à l'égard de la définition de Sanctius. Premièrement, elle est trop axée sur la forme du verbe. Il déclare qu'« il n'a nullement touché à ce qui appartient à la nature du verbe qui est de signifier estat, action ou impression. » (op. cit., p. 342) et rappelle le classement des verbes de la *GGR*. Deuxièmement, l'inclusion de l'infinitif (par la division entre *verbes personnels* et *impersonnels*) dans la description du verbe apparaît à Regnier-Desmarais comme une contradiction, car Sanctius a clairement énoncé que le verbe exprimait le temps, le nombre et la personne, ce qui n'est pas le cas de l'infinitif. Regnier-Desmarais affirme en effet :

Bien loin que sa définition soit parfaite, comme il le prétend, elle est sans doute très défectueuse. Je ne scay si je pourrai parvenir à en donner une qui remplisse bien la véritable idée que l'on doit avoir du verbe. Mais comme on ne le peut bien définir qu'en le considérant selon ce qui luy est essentiel et selon ce qui lui est accidentel (...). (op. cit., p. 342)

Cependant, il rappelle la division des verbes de Sanctius en verbes actifs et passifs, ce dernier rejetant les neutres, puis celle de Vossius en quatre classes, pour laquelle il opte. Il reprend à son compte la première séparation, formulée par Sanctius, entre *verbes personnels*, et *impersonnels* comme « il pleut » (op. cit., p. 343-344), puis il divise les verbes personnels en trois classes selon leur « nature » et leur « régime » (op. cit., p. 344) : le *verbe actif* comme *aimer* ou *souffrir quelqu'un ou quelque chose*, les verbes *neutres* comme *agir*, *partir*, *dormir*,

les verbes *neutres passifs ou réciproques* comme *se repentir, se souvenir* (ibid.). Le grammairien insiste sur le fait que ces divisions reposent non sur le sémantisme des verbes mais sur leur construction. C'est la présence d'un terme à l'accusatif suivant le verbe et représentant « quelqu'un » ou « quelque chose » qui permet de définir les *verbes actifs* par opposition aux *verbes neutres* :

(...) il ne faut pas entendre icy par le nom de verbe actif un verbe qui signifie action car cela seul ne suffit pas pour faire un verbe actif mais il faut de plus qu'il puisse régir à l'accusatif un nom qui soit le sujet de l'action ou de l'impression que le verbe sert à désigner. Ainsi aimer, souffrir sont des verbes actifs parce qu'on dit aimer quelqu'un, souffrir quelque chose et qu'alors quelqu'un et quelque chose qui sont à l'accusatif sont les sujets, les termes de l'action ou de l'impression de ces verbes. Au lieu que partir, agir, quoy qu'ils signifient l'action, aussi bien qu'aimer et souffrir, ne sont pourtant que des verbes neutres, parce qu'ils ne peuvent régir à l'accusatif le nom ni de la personne ni de la chose où leur action et leur impression se terminent et qu'on dit bien que quelqu'un part et que quelqu'un agit mais qu'on ne dit point agir quelqu'un, agir quelque chose, ni partir quelqu'un, partir quelque chose. (op. cit., p. 344-345)

Enfin, le *verbe passif* se distingue en français par l'utilisation du *verbe substantif* « être », qui n'est pas ici considéré comme un auxiliaire (op. cit., p. 346), suivi du participe passé.

Tableau récapitulatif du classement des verbes chez Regnier-Desmarais

1. verbes personnels

1.1. actifs

aimer, souffrir quelqu'un ou quelque chose

1.2. neutres

agir, partir, dormir

1.3. neutres passifs ou réciproques

se repentir, se souvenir

1.4. passifs

avec verbe substantif être et le participe passif

2. verbes impersonnels

il pleut

3. verbe substantif

être

En résumé, Regnier-Desmarais distingue deux classes principales de verbes : *personnels/ impersonnels*, et au sein de la première, les verbes *actifs, neutre, neutres passifs ou réciproques*, et *passifs*. Il complexifie donc le classement en ajoutant un niveau et quatre sous-catégories de verbes *personnels*. Ce qui est remarquable, c'est que rien n'est dit sur la

construction et la classification des verbes avec préposition, le type du verbe indirect semble être éludé, mis à part dans la catégorie des verbes *neutres passifs* ou *réciproques*.

2.2.3. Adverbe et préposition

L'adverbe est défini comme :

Une partie d'oraison qui ne reçoit nulle variation et qui sert à modifier un nom adjectif, un verbe ou un participe c'est-à-dire à marquer quelque qualité, quelque manière, quelque circonstance de ce qui est signifié par l'un ou par l'autre. Ainsi, dans ces phrases : être extrêmement heureux, être souvent malade, parler bien, écrire mal, un homme fort craignant Dieu, il a toujours fait son devoir. Ces termes extrêmement, souvent, bien, mal, fort et toujours sont des adverbes qui désignent différentes manières, différentes circonstances dans ce qui est signifié par ces noms, ces verbes et ces participes. (op. cit., p. 535)

Ainsi, conformément à la tradition l'adverbe modifie le verbe, le nom ou le participe. Mais il se construit sans régime, ce qui le différencie de la préposition :

La principale différence entre l'adverbe et la préposition est que l'adverbe n'a de lui-même aucun régime et que la préposition régit toujours ou un nom ou un verbe. (op. cit., p. 551)

Les termes « dedans » et « dehors » sont considérés comme des adverbes pouvant être employés comme des prépositions, lorsqu'ils sont suivis d'un régime. Cependant, il arrive que des adverbes soient employés avec un régime, Regnier-Desmarais consacre une partie à ce problème (op. cit., p. 555). Il explique que dans ce cas là, les grammairiens latins, refusant le génitif de l'adverbe, réintroduisent un nom, et il se réfère à Scioppius. Puis il fournit une liste des adverbes qui s'emploient avec un régime, tels que *dépendamment de*, *indépendamment de*, *différemment de* etc. Un autre problème se pose qui est celui de l'analyse de l'adverbe quantitatif suivi d'une préposition, du type *trop de*, *peu de*. Régnier-Desmarais rapporte que, pour l'Académie, ces formes restent des adverbes alors que pour d'autres, elles deviennent des prépositions.

Régnier-Desmarais accorde un rôle majeur aux prépositions dans le discours, il les présente comme des « nerfs » et « ligaments de tout le discours » et emploie une métaphore de la construction comparant les prépositions et les conjonctions au « ciment » qui sert à « lier ensemble toutes les parties de l'édifice » (op. cit. p. 569). On lit aussi que ce sont les « liaisons du discours » (ibid.). Et il distingue, à la suite de Vairasse D'Allais, les prépositions *inséparables* (préfixes) des prépositions *séparables*. Celles-ci sont définies comme la « partie d'oraison indéclinable qui est adjoustée à quelque autre partie d'oraison la régit et sert à en marquer les divers rapports » (op. cit., p. 594). Ainsi toute préposition « gouverne le terme auquel on la joint », qui peut être un nom, un pronom, un verbe ou un adverbe (ibid.). Dans « avec le secours de ses amis il espère », la préposition *avec* gouverne

l'article et le nom, dans « agir par crainte » *par* gouverne le nom, dans « il estoit hors de luy » *hors* gouverne le pronom, dans « après avoir ainsi parlé » *après* gouverne le verbe, dans « par où est-il venu ? » et « il a bien fait jusqu'à présent » les prépositions *par* et *jusque* un adverbe. La préposition est donc conçue comme un élément recteur du point de vue de la construction, et du point de vue sémantique. C'est elle « qui détermine le sens de chacune des phrases qu'on vient de marquer » (ibid.). Mais elle reste rattachée aux valeurs des cas ; la préposition *à* est reconnue comme marquant le datif, et la préposition *de* le génitif et l'ablatif (op.c it., p. 596). Elle est essentielle : « si on retranchoit les prépositions, il n'y auroit plus de sens en chaque phrase. » (op. cit., p. 594). Le reste du chapitre énumère les divisions selon la forme, l'emploi avec ou sans régime, et la signification des prépositions, celle-ci étant aussi variée que les relations qu'elle exprime. Comme pour l'adverbe, mais de façon inverse, un problème se pose lorsque la préposition se construit sans régime, ce qui contrevient à l'affirmation : « il n'y a pas de préposition sans régime » (op. cit., p.620). Dans ce cas, soit elle est analysée comme adverbe, soit comme cela arrive avec le *verbe actif*, soit il s'agit d'un emploi absolu (op. cit., p. 622).

En somme, la préposition est définie à l'aide de trois traits principaux ; elle est indéclinable, elle régit le terme qui la suit, elle indique une relation essentielle dans la construction.

Bilan

Le traité de Régnier-Desmarais est un ouvrage qui va exercer une influence importante sur ses successeurs, il est cité fréquemment jusqu'au milieu du 19ème siècle. Cette grammaire ne comporte pas d'analyse syntaxique approfondie, les fonctions du nom sont toujours présentées à l'aide des cas latins, étant donné que la déclinaison du nom est conservée, et les phénomènes de complémentation à l'aide de la notion de régime. La définition du verbe est discutée et le classement des verbes propose une synthèse des catégories connues, Régnier-Desmarais s'inspirant explicitement de Sanctius et Vossius. Mais le *Traité* propose un exposé relativement complet de chaque partie du discours qui s'inspire également de Vairasse d'Allais.

2.3. Buffier, *Grammaire françoise sur un plan nouveau pour en rendre les principes plus clairs et la pratique plus aisée*, 1709.

Le père Claude Buffier, jésuite, produit une grammaire que l'on peut qualifier de pédagogique et raisonnée ; «pédagogique» car l'auteur est un enseignant et qu'il souhaite présenter « une grammaire pratique » (Buffier, 1709, Préface, p. 9, 12), à l'usage également

des étrangers. On sait que, dans les collèges de Jésuites, la décadence du latin laisse la place à une étude valorisée du français en tant que langue autonome, mais aussi en tant qu'adjuvant dans l'enseignement du latin. Le père Buffier dénonce les grammaires françaises construites sur le modèle latin :

(...) le françois est aussi différent du latin que de quelque autre langue que ce soit (...) (Buffier, 1709, p. 9)

La *grammaire française sur un plan nouveau* (désormais *GFPN*) apparaît également comme une grammaire « raisonnée » car Buffier pense que les faits linguistiques peuvent s'organiser en système par l'opération de la raison, afin d'établir des règles pour l'enseignement. Ainsi, l'apprentissage s'effectue au moyen de quelques règles simples qui énoncent les vérités les plus évidentes. Par ailleurs, le Père Buffier s'élève contre Regnier-Desmarais à qui il reproche d'avoir compliqué le système des cas. Pour lui, chaque marque a sa valeur propre. Et l'allusion à la grammaire de Port-Royal est assez nettement critique :

Je sais néanmoins que les principes de grammaire réduits à des notions plus exactes qu'à l'ordinaire ont été déjà ingénieusement exposés dans un livre connu, intitulé, *Grammaire raisonnée*, mais ils n'ont point été appliqués à la pratique comme j'y applique ceux que je tâcherai d'établir. D'ailleurs sur ce que je conçus de ceux-là, je jugeai que je ne pouvois m'en accommoder universellement ; c'est pourquoi j'ai mieux aimé faire mon plan indépendamment de l'autre (...) (Buffier, 1709, p. 6-7)

La modification essentielle que présente cet ouvrage est l'inversion du plan ordinaire des grammaires, modification que le Père Buffier revendique dans le titre : *Grammaire française sur un plan nouveau*. Le plan d'exposition procède normalement par complication croissante : on commence par décrire les lettres et sons du français, puis les parties du discours et ensuite quelques pages sont consacrées à la syntaxe. A l'opposé, Buffier place l'énoncé des règles de fonctionnement avant l'énumération des classes de mots. L'étude de la langue ne s'envisage pas ici comme la reconstitution de la succession des parties du discours ; les principes de fonctionnement commencent à primer sur les paradigmes formels et le point de départ de l'analyse grammaticale est bien la description de la structure propositionnelle. Pour Chevalier « les bases sont donc des bases logiques, celles qui autorisent la construction d'une proposition définie par sa complétude. » (Chevalier, 1968, p. 606). Ainsi, la *GFPN* est composée de trois parties, la première intitulée « les principes de la Grammaire » énonce les parties d'oraison et leur fonctionnement dans la proposition, la seconde intitulée « pratique de la grammaire » présente les sous divisions des parties d'oraison (nom, verbe, modificatif), leurs usages et une petite syntaxe entendue comme

« construction des ces trois différentes parties unies ensemble » (op. cit., p. 142), alors que la dernière est consacrée au style et à l'orthographe.

C'est dans ce cadre accordant une place première à l'analyse des « principes », que Buffier propose une innovation terminologique et conceptuelle pour désigner un constituant supplémentaire dans la structure propositionnelle : le « modificatif ». Par ailleurs, le terme de *régime* se voit totalement vidé de son sens morphologique au profit d'une redéfinition conceptuelle tournée vers l'opération de « particularisation », interférant avec la « modification » réalisée par les *modificatifs*. La terminologie des cas latins est également partiellement évacuée pour nommer les fonctions autour du verbe, seul le nominatif demeure comme synonyme de « sujet ».

2.3.1. Définition et structure de la proposition : nom-verbe-modificatif

Tout d'abord, il faut préciser que Buffier ne parle pas de « proposition » mais de « phrase ». Il entend par « phrase » toute suite de mots, et distingue la phrase « complète » de la phrase « incomplète ». La première comporte les deux éléments essentiels à l'énoncé : le nom et le verbe dans leur fonction de support et de propos de l'affirmation, alors que la seconde est considérée comme « incomplète » lorsqu'ils se suivent sans affirmation :

On appelle phrase quelque façon de parler que ce soit, composée de plusieurs mots. Nous appellerons phrases complètes celles où il se trouve un nom et un verbe dans leur propre fonction, en sorte que le nom exprime un sujet dont on parle et le verbe, ce qu'on en affirme ; nous appellerons phrases incomplètes celles où le nom et le verbe ne servant qu'à former une sorte de nom, composé de plusieurs mots, sans qu'on affirme rien et qui pourroit s'exprimer en un seul mot. Ainsi ces mots ce qui est vrai, sont une phrase incomplète. (Buffier, 1709, p. 50).

Buffier désigne par « phrase complète » la même chose que la proposition, c'est-à-dire une entité réalisant l'affirmation par l'association d'un sujet et d'un verbe. S'il n'emploie pas le terme de « proposition », Buffier conserve cependant la définition et la composition logique de la proposition données par la *GGR*. En effet, les éléments minimaux de tout « discours » sont le sujet et l'attribut :

(...) les premiers éléments de toutes les langues se réduisent aux expressions qui signifient : 1° le sujet dont on parle, 2° ce qu'on en affirme, 3° les circonstances de l'un et de l'autre. (Buffier, 1709, p. 9)

Exprimés respectivement par un nom et un verbe, ils forment le noyau logique de toute proposition :

Le mot qui sert à exprimer le sujet dont on parle ; je l'appelle nom et le mot qui sert à exprimer ce que l'on attribue au sujet ou ce qu'on en affirme (...) je l'appelle verbe (Buffier, 1709, p. 49)

Ces deux parties sont essentielles :

(...) le nom et le verbe sont les plus essentielles parties du langage ; puisque tout langage se réduit à exprimer le sujet dont on parle et ce que l'on en affirme (ibid.)

S'ajoute à eux un troisième type de constituant qui exprime une circonstance ou modification du nom sujet ou du verbe attribut :

L'un et l'autre (c'est-à-dire le nom et le verbe) sont susceptibles de diverses circonstances ou modifications. (ibid.)

Buffier donne un exemple ; « *le zèle agit* », il est formé d'un nom et d'un verbe qui n'ont aucune modification, alors que : « *le zèle sans prudence agit témérairement* » (op.cit., p. 49) est formé d'un nom et d'un verbe qui reçoivent chacun « une modification ou circonstance ». Le grammairien attribue une nouvelle dénomination à ces expansions qui ont comme rôle d'indiquer une circonstance ou une modification du nom ou du verbe ; il s'agit de « *modificatifs* » :

Cette dernière sorte de mots, qui ne servent qu'à modifier le nom et le verbe, n'a point de nom général dans les grammaires ordinaires. On nous permettra de les appeler ici *modificatifs* (...) (ibid.)

Et Buffier précise que ces « *modificatifs* » sont spécifiquement exprimés par les adverbes, prépositions et conjonctions :

(...) ils comprendront ce qu'on appelle communément dans les grammaires : Adverbe, Préposition, Conjonction, car ce ne sont que diverses sortes de *modificatifs*. (ibid.)

En somme, chez Buffier le *modificatif* constitue la troisième partie de la proposition après le nom et le verbe. Il indique une circonstance ou une modification de l'un ou de l'autre. Par ailleurs, la définition du *modificatif* est rattachée à une identification catégorielle : les *modificatifs* regroupent trois classes de mots : l'adverbe, la préposition, et la conjonction. Le sens du « *modificatif* » oscille alors dès son apparition entre une catégorie de fonction, troisième constituant de la proposition, et une catégorie de mot.

2.3.2. Le modificatif : entre classe de mot et catégorie fonctionnelle

Buffier répartit en effet les classes de mots dans sa grammaire sous les noms des trois constituants de la proposition. Les trois classes : nom, verbe, *modificatif*, vont constituer les trois parties du discours et les trois axes d'étude de la grammaire :

Les trois parties indiquées par les trois mots : Nom, Verbe, *Modificatif*, partageront en général ce qui s'offre à dire sur les diverses espèces de mots que considèrent la grammaire et que nous appellerons par un terme déjà reçu : parties d'raison c'est-à-dire parties du langage (ibid.)

Il ajoute une quatrième partie appelée dans la marge « termes de supplément » mais de façon superficielle, en insistant sur l'essentialité du nom, du verbe et du modificatif :

On pourroit ajouter néanmoins une quatrième partie qui renferme certains mots, faits pour suppléer à quelques uns des trois espèces de mots précédens : mais ces trois espèces sont les seules essentielles à la langue et tout ce qui y est ajouté est ordinairement arbitraire. (Buffier, 1709, p. 50)

Les « noms adjectifs » (op.c it., p 55), noms substantifs et pronoms²²² sont traités dans la classe des noms, et les adverbes, prépositions, conjonctions, sont regroupés sous la classe des modificatifs ; le terme dénote bien ici une certaine catégorie de mots, distincts des noms et des verbes. La quatrième catégorie des « termes de supplément » regroupe toutes les autres :

Toute expression qui n'est pas nom verbe ou modificatif est terme de supplément. (op. cit., p. 87)

Ainsi que les parties du discours qui peuvent « suppléer » aux noms ou au verbe (op. cit., p. 90), c'est-à-dire les impératifs, les interjections, les interrogatifs et les monosyllabes « oui » et « non » (p. 88-90).

On peut penser que le père jésuite fonde ici la répartition des mots en trois classes sur la composition de la proposition, de la même façon qu'Arnauld et Lancelot formulent dans la *GGR* la distinction entre les « objets des pensées » et les « formes ou manières de nos pensées » pour délimiter les classes de mots ; les premiers regroupant les noms, articles, pronoms, participe, préposition, adverbe, les seconds les verbe, conjonction, interjection. Le « modificatif » délimite alors clairement un ensemble de classes de mots dont le rôle dans la proposition est différent de celui des deux autres classes (« division générale des parties d'oraison en noms verbes modificatifs », Buffier, 1709, p. 79).

Cependant, le « modificatif » apparaît également sous la plume de Buffier, comme la désignation d'une fonction syntaxique complétant le nom et le verbe : il indique une circonstance ou une modification du nom-sujet ou du verbe-attribut. Du point de vue de l'analyse syntagmatique, il constitue une expansion interne de chacun des groupes sujet et attribut. La démarche de présentation du modificatif affiche d'ailleurs au départ un air de famille avec la présentation de la proposition incidente dans la *Logique* ou *GGR*, qui s'apparente à toute addition faite au sujet ou à l'attribut pour créer un terme complexe. L'invention du modificatif participe alors de l'émergence de la fonction de complément

²²² Il faut relever que pour Buffier le pronom est une « espèce particulière de noms » et qu'il distingue entre « pronoms substantifs » (*moi, toi, vous, n lui*), « pronoms adjectifs » (*mon, ma, son, sa, votre, quelque*), et « pronoms incomplets » (*qui, quiconque, celui*).

comme constituant interne des groupes principaux et essentiels de la proposition, ce que Fournier pointe en résumant ainsi la réorganisation des classes de mots chez Buffier :

Le nom et le verbe constituent les parties essentielles du langage. L'un et l'autre sont susceptibles de recevoir des expansions qui viennent particulariser l'affirmation verbale ou la détermination nominale. La catégorie des modificatifs permet le développement d'une analyse syntagmatique des constituants des deux parties fondamentales de la proposition. (Fournier, 1998, HEL XX /2, p. 130)

En effet, l'analyse syntaxique de Buffier s'échafaude à deux niveaux. Un macro-découpage s'effectue avec la délimitation du sujet, du verbe et du prédicat, et un repérage plus fin agit à l'intérieur de ces groupes ; il distingue les compléments appartenant au sujet et se rapportant au nom, des compléments appartenant au prédicat et se rapportant au verbe. Pour Chevalier, dès lors la syntaxe « n'est plus réductible à des agrégats d'association » et elle permet de « passer de structures élémentaires à des structures plus complexes » (Chevalier, 1968, p. 614).

Dans la suite de l'exposé, Buffier identifie les trois expressions ou « manières plus remarquables » d'exprimer les modificatifs :

- « une expression qui a d'elle même un sens complet et sans aucun régime » c'est-à-dire l'adverbe, comme dans *Dieu agit justement*.
- « une expression qui n'a un sens complet qu'avec le secours d'un autre mot qui en est le régime » c'est-à-dire la préposition, comme dans *Dieu agit avec justice*.
- « une expression qui sert à marquer le rapport qu'ont les mots ou les phrases entre lesquelles elle forme et indique une sorte de jonction » c'est-à-dire la conjonction, comme dans *Dieu agit de manière qu'il fait justice* (op. cit., p. 78).

On peut ajouter à ces exemples le premier donné : *le zèle sans prudence agit témérairement*, où le modificatif est illustré à l'aide de deux faits syntaxiques particuliers : l'adverbe en

- ment suivant le verbe et le syntagme prépositionnel suivant le nom, les deux étant présentés comme des ajouts facultatifs.

Nous relevons par ailleurs que l'adverbe est défini comme une expression ayant un sens complet et ne nécessitant pas de régime, à l'inverse de la préposition définie comme une expression incomplète nécessitant un régime (op. cit., p. 78). Cette définition corrélée de l'adverbe et de la préposition selon leur complétude va perdurer longtemps dans la grammaire française, dans le corpus étudié notamment jusqu'à Boniface (1843) qui différencie le *surmodificatif complet* (l'adverbe) du *surmodificatif incomplet* (la préposition). En outre, Buffier considère que « la même idée peut souvent s'exprimer ou par un adverbe, ou par une préposition, ou par une conjonction » (op. cit., p. 79-80) comme le montrent les

exemples donnés : « certains mots sont adverbes, prépositions et conjonctions en même temps comme *après* ; *il vint après* il est là adverbe, *après vous* il est là préposition, *après que j'eus parlé* il est là conjonction », ainsi « certains mots répondent en même temps à diverses parties d'oraison » (op. cit., p. 80).

Mais dans le même temps, le modificatif est décrit comme une catégorie de fonction englobant de nombreuses structures linguistiques. Les modificatifs peuvent se rapporter à divers mots :

Nous avons observé que les modifications se joignent avec les noms ; nous pouvons ajouter qu'ils se joignent les uns aux autres, ou plutôt qu'ils se joignent avec diverses parties du langage pour en exprimer les diverses modifications (...) (ibid.).

Comme à un nom dans « bien méchant », à un verbe comme dans « aimer bien », à un autre adverbe, comme dans : « *bien mal à propos* » (op.cit., p. 80). Ceci dit, ce n'est pas le cas pour tous les modificatifs, et cette liberté est particulièrement remarquable pour l'adverbe (qui se joint cependant plus fréquemment au verbe). Du point de vue de la composition du syntagme jouant le rôle de modificatif, Buffier explique que les modificatifs peuvent être suivis selon les contextes, de différentes parties du discours : « les modificatifs prépositions se joignent aussi avec diverses parties d'oraison (...) la conjonction se joint de même avec diverses parties d'oraison » (op. cit., p. 81). Ainsi la préposition peut être jointe à un verbe comme dans *Dieu pour gouverner le monde n'a besoin que de lui-même*, ou à un nom comme dans *Dieu fait tout pour lui-même*. La conjonction peut joindre deux noms comme dans *un officier soldat aussi-bien que capitaine*, à un verbe comme dans *il sait obéir aussi-bien que commander*, à un adverbe comme dans *enseigner nettement aussi-bien que solidement* ou même à des phrases comme dans *un héros aime autant la guerre qu'il estime les sciences* (ibid.). Si l'on rassemble alors les remarques et exemples fournis, on découvre que la fonction « modificatif » recouvre de nombreuses structures de complémentation²²³ :

- nom (**prep** + verbe)
- nom (**prep**+nom) : *zèle sans prudence*
- verbe (**prep**+nom) : *agit avec justice*
- adv (**adv** ...) : *bien mal à propos*
- nom (**conj**+ nom)
- vb (**conj**+vb) : *agit de manière qu'il fait justice*
- adv (**conj**+adv)
- P (**conj**+P)

²²³ La plupart des structures évoquées sont exemplifiées, mais pas toutes.

- verbe (**adverbe**) : *agit témérement, agit justement, aimer bien*

- nom (adverbe) : *bien méchant*

Avec un peu de recul, nous découvrons une description relativement homogène des constructions des compléments du nom ou du verbe en français à l'aide de la fonction de « modificatif ». Ceci dit, il s'agit d'une description interne selon la succession des parties du discours et le « modificatif » désigne en fait le mot tête du groupe. On remarque ainsi que, dès son apparition, le terme de « modificatif » renvoie à la fois à la fonction syntaxique de complément facultatif, notamment du verbe et du nom, et à la fois à trois catégories de mots. Face à l'invention du « modificatif », on trouve chez Buffier une nouvelle définition du régime qui va entrer petit à petit en concurrence avec celle de modificatif.

2.3.3. Le régime

Dans l'exposé sur le nom, Buffier distingue en effet un autre type de fonction dénommé à l'aide du terme traditionnel de « régime ». La caractéristique de celui-ci est de réaliser l'opération de particularisation.

2.3.3.1. Définition du régime comme opérant une particularisation

Buffier distingue deux fonctions possibles du nom : sujet et objet, qu'ils désignent par les termes de « nominatif » et « régime ». Le nom employé pour exprimer le sujet est appelé « nominatif du verbe » :

Si le nom est employé actuellement pour exprimer le sujet dont on affirme : alors il est appelé proprement le nom ou nominatif du verbe : c'est la principale partie et comme le fondement de tout ce qu'on énonce. (op. cit., p. 61)

On lit aussi que « le nom employé pour exprimer l'objet qui particularise la signification du verbe » est appelé le « régime du verbe » (Buffier, 1709, p. 53). Le régime peut suivre le verbe comme le nom et désigne des faits linguistiques divers :

- le syntagme nominal complément direct essentiel du verbe

Dans « le pasteur connaît **ses brebis** » ; Buffier explique que « le pasteur » est le nominatif du verbe « parce qu'il est le sujet dont on affirme actuellement quelque chose », (ibid.) et « ses brebis » est le régime du verbe « parce que c'est l'objet qui particularise la signification du verbe *connaît*, marquant en particulier ce que le pasteur connaît » (ibid.).

- l'adjectif attribut du sujet

Comme dans « **vous êtes savant** » où « *savant* sera le régime parce que *savant* particularise ici le verbe *être* » (ibid.)

- le syntagme prépositionnel en « de » complément du nom

« (dans) *un ami de plaisir* (...) la signification d'*un ami* est particularisée par le mot *de plaisir* » (op. cit., p. 62).

Le point commun de ces « régimes » est bien de « particulariser » la signification du mot auquel ils se rapportent :

Tous les noms ou même tous les mots qui servent ainsi à particulariser la signification d'un autre mot sont le régime de ce mot (op. cit., p. 61)

Ainsi du point de vue sémantique, en 1. le régime exprime l'objet du verbe, en 2. une qualité du sujet, et en 3. une détermination du nom. En ce sens, la particularisation peut s'entendre comme la sélection d'un élément précis qui entraîne une restriction de l'ensemble des individus auxquels le sens du nom ou du verbe pourrait s'appliquer. Autrement dit, le régime en 1. et en 3. restreint l'extension du verbe ou du nom et applique une détermination, alors qu'en 3, il qualifie. Bref, en plus de l'innovation terminologique du « modificatif », on relève chez Buffier une nouvelle définition du régime, sans changement terminologique, comme une suite du verbe ou du nom qui tend à les particulariser.

Buffier utilise donc deux notions fondées sur deux opérations distinctes, « modification » et « particularisation », et deux termes différents pour désigner ces deux types de relations à l'égard du nom et du verbe, le *modificatif* et le *régime*.

2.3.3.2. Les différences modificatif/régime

Du point de vue conceptuel, le *modificatif* exprime une circonstance ou une modification du nom ou du verbe que l'on peut concevoir comme une addition non essentielle, alors que le *régime* exprime une restriction de l'extension du mot qui précède. La distinction fonctionnelle met donc en jeu deux critères simples, l'essentialité et la restriction ou non du sens.

La source de cette opposition est observable dans la distinction entre additions déterminative ou explicative telle qu'elle est développée à Port-Royal. Nous avons vu que dans la *LAP*, les additions peuvent être de deux sortes dans les termes complexes²²⁴, « l'une qu'on peut appeler explication, et l'autre détermination » (*LAP*, p. 227). Nous avons essayé de montrer que c'est cette distinction entre ces deux types d'additions dans la *LAP* qui permet, dans le contexte de la grammaire générale, de penser la complémentation, de décrire les expansions du nom ou du verbe, et de fonder l'opposition entre expansions facultatives et essentielles. Il est clair que la description du modificatif chez Buffier provient de celle de l'addition explicative,

²²⁴ Le chapitre VIII de la première partie de la *LAP* est intitulé « Des termes complexes, et de leur universalité ou particularité ».

comme sa définition du régime de celle de l'addition déterminative. Néanmoins, appliquée au verbe, la distinction crée une opposition conceptuellement nouvelle entre compléments facultatif et essentiel.

Buffier utilise donc deux notions et deux terminologies a priori différentes : le *modificatif* et le *régime*, pour désigner les fonctions des compléments du nom et du verbe. Sur le plan conceptuel, la distinction *modificatif/régime* semble opératoire car elle repose sur une opposition viable entre la « modification » et la « particularisation », délimitée par les critères d'essentialité et de restriction ou non du sens. Sur le plan des réalisations linguistiques, les domaines de chacune des notions semblent bien distingués.

D'une part, le modificatif recouvre les structures :

- N – Prép - N
- V - Adv/Prep/Conj

Il exprime une circonstance ou modification du nom ou du verbe que l'on peut concevoir comme une addition non essentielle.

D'autre part, le régime recouvre préférentiellement les structures :

- V - SN où le complément est essentiel et exprime l'objet du verbe
- V être – Adjectif attribut
- N - de - N

Mais le régime peut aussi être un infinitif (p. 63) comme dans *je veux avouer ma faute*, où *avouer* est le régime du verbe *vouloir* et *ma faute* est le régime d'*avouer* (ibid.).

Ainsi, la fonction circonstancielle du « modificatif » exclut la restriction du nom par un autre et du verbe par un nom, réservée au régime. Seul le cas du complément prépositionnel du nom peut en apparence signaler un recoupement des deux champs du *modificatif* et du *régime*, car dans « zèle sans prudence » le syntagme prépositionnel est identifié comme « modificatif », alors que dans « ami de plaisir » le syntagme prépositionnel est dit « régime ». Cependant, les deux cas peuvent être facilement distingués car dans le premier exemple le S.Prép est équivalent à un adverbe (l'équivalence Adverbe/SPrép est bien énoncée dans les définitions) et dans le second, il n'y a pas d'équivalence adverbiale possible et le complément est introduit uniquement par la préposition « de ».

Il faut noter que la fonction de régime s'applique aussi au verbe. Buffier explique en effet que le pronom « disjoint » s'emploie « quand le pronom est régime d'une préposition, contre moi, pour eux », « quand il se trouve régime du verbe *je suis, je suis à vous, c'est moi (...)* », quand il est « régime d'un verbe réciproque : *il se plaint à moi* », « quand il est régime d'un

verbe qui gouverne le génitif ou le second cas », comme dans *on parle de moi, on rit de lui*, ou encore « quand un verbe a deux nominatifs ou deux régimes ; *mon frère et moi l'avons vu, je le dis à vous et à eux, de qui parle-t-on ? de vous.* » (op. cit., p. 193).

Par ailleurs, Buffier décrit également des constructions à double régime.

2.3.3.3. Le double régime du verbe : régime *absolu* et régime *respectif*

Il arrive aussi qu'« un mot <ait> deux régimes divers, ce qui arrive surtout aux verbes qui signifient quelque action » comme dans « il faut sacrifier la vanité au repos » (op. cit., p. 62). Le « régime absolu » est celui qui « particularise l'action du verbe » et le « régime respectif » celui à « l'égard duquel se fait l'action particularisée du verbe » (op. cit. p. 62). Ainsi, dans l'exemple donné, *la vanité* est le régime absolu et *au repos* le régime respectif car « c'est à l'égard du repos que se fait l'action particulière de sacrifier la vanité » (ibid.). Dans les grammaires latines, le premier correspond au « régime de la chose » et le second « au régime de la personne » (op. cit., p. 63) mais ces dénominations semblent à notre auteur « mal à propos » car ces régimes « peuvent indifféremment signifier une chose ou une personne » (ibid.).

Le premier régime forme un tout avec le verbe et il particularise l'action, comme dans « je donne une pomme » alors que le second est décrit comme un élément de relation supplémentaire, comme dans « je donne une pomme à mon frère ». Le régime absolu correspond donc au premier complément direct essentiel d'un verbe trivalent du type « donner », exprimant sémantiquement l'objet du verbe, alors que le second régime désigne le second complément, indirect, exprimant le destinataire. Du point de vue de la terminologie, Chevalier précise que Buffier aurait pu appeler le régime respectif « objet relatif », néanmoins le qualificatif de « respectif » convient bien selon lui car il est synonyme, dans le *Dictionnaire de l'Académie*, de « relationnel » (Chevalier, 1968, p. 612). En effet, la caractéristique du régime respectif est d'exprimer une relation : dans « je donne une pomme à mon frère » le régime respectif exprime une relation entre le sujet « je » et « mon frère ». Cette analyse de la relation destinateur/destinataire entre deux « sujets » est également présente chez Vairasse d'Allais qui distingue deux objets ou sujets selon la transition. Autrement dit, la distinction formulée par Buffier repose sur un fondement sémantique qui est celui de l'existence d'une relation entre le sujet du verbe. Elle va être reprise par Restaut qui substitue « relatif » à « respectif » et la réoriente vers une acception uniquement formelle. Le « régime relatif » est étendu chez ce dernier à tous les compléments indirects et non plus seulement au second complément du verbe trivalent. C'est néanmoins

cette discrimination selon la forme qui va se stabiliser le plus rapidement et le plus solidement dans le discours grammatical. Ensuite, tous les successeurs reformuleront cette distinction provenant de Buffier à l'aide des qualificatifs privilégiés de *direct* et *indirect*.

En résumé, Buffier désigne par « régime » tout mot qui en particularise un autre, et distingue pour le verbe signifiant une action, deux types de compléments, à l'aide d'une terminologie propre : « régime absolu » pour le premier complément à construction directe *vs* « régime respectif » pour le second complément à construction indirecte exprimant le destinataire. La terminologie des cas latins disparaît au profit du régime pour désigner le complément du verbe. Buffier évoque toutefois l'existence d'une déclinaison par le biais des articles :

Ces cas et ces déclinaisons semblent à plusieurs n'avoir point de lieu parmi les noms françois, puisqu'il ne reçoivent presque nulle terminaison différente ; mais que leur emploi différent se tire des divers articles dont nous venons de parler et qui y sont joints. J'ai dit presque nulle différente terminaison ; car on en trouve de différentes dans les pronoms moi me tu toi te etc (op. cit., p. 60)

Il précise aussi que lorsque les noms sont employés comme régimes « ils sont dits être en des cas obliques » et se distinguent par des articles (op. cit., p. 62). Et il énonce les cas pour chacun des quatre sortes d'articles : *défini*, *indéfini*, *mitoyen*, (op. cit., p. 146-149) à quoi s'ajoutent *un* et *une* (p. 167). Ainsi l'article défini se décline au masculin en *le prince*, *du prince*, *au prince*, et au féminin en *la princesse*, *de la princesse* et *à la princesse* (op. cit., p. 146). Mais les cas ne sont pas nommés, ils sont numérotés, et réduits à trois. On retrouve la terminologie des cas : accusatif, nominatif, datif, génitif pour les pronoms (op. cit., p. 201-205). On lit aussi à propos des prépositions que « les unes régissent le génitif, d'autres le datif, d'autres le nominatif » (op. cit., p. 282).

Toutefois, les différences entre *régime* et *modificatif* ne sont pas toujours très nettes, et la frontière entre les deux notions se brouille parfois. Des tensions apparaissent entre le *régime* qui particularise, et le *modificatif* qui exprime une modification.

2.3.4. Les problèmes de délimitation entre *régime* et *modificatif*

Les tensions entre *régime* et *modificatif* sont visibles dans trois domaines.

Premièrement, la fonction particularisante du régime est étendue à tous les mots, et peut ainsi recouvrir les modificatifs mêmes :

Tous les noms ou même tous les mots qui servent ainsi à particulariser la signification d'un autre mot sont le régime de ce mot. (Buffier, 1709, p. 61).

Les régimes, appelés aussi « cas obliques », peuvent recevoir le terme de *modificatif* :

Ils pourraient encore très bien s'appeler cas modificatifs, car ce qui particularise la signification d'un mot la modifie aussi... (op. cit., p. 62)

Deuxièmement, deux nouvelles catégories peuvent occuper la fonction de modificatif. Tout d'abord l'adjectif, qualifiant le nom, est considéré comme un modificatif.

Pour finir la matière des modificatifs, il faut observer que ceux qui se joignent le plus communément aux noms substantifs se déclinent comme les noms et sont même apelez noms adjectifs (...) Du reste ce sont des modificatifs, puisqu'ils marquent une circonstance de l'objet et que la propriété de se pouvoir décliner ne leur fait perdre la nature de modificatifs (Buffier, 1709, «Les noms adjectifs sont de vrais modificatifs», p. 81-82).

Ainsi la classe des modificatifs, d'abord restreinte à l'emploi de la préposition, de la conjonction et de l'adverbe, intègre à présent les adjectifs. De la même façon, les propositions introduites par *qui*, *que*, *lequel*, *laquelle*, sont assimilées aux modificatifs :

Il y a une sorte de modificatif parmi les pronoms qui est d'un usage le plus étendu et dont la nature ne s'explique point ce me semble assez nettement dans les grammaires ordinaires ; c'est le pronom *qui*, *que*, *lequel* et *laquelle* (...). (Buffier, 1709, «Le pronom *qui* *lequel* et *laquelle* est un pronom modificatif », p. 82)

En effet, pour Buffier, le terme de « pronoms relatif »s ne convient pas à ces formes, qu'il propose de considérer comme des pronoms « modificatif » ou « déterminatif » (ibid. et p. 84, p. 197) car ils participent à la modification :

En effet tous les *qui*, *lesquels*, *lequel* ou *laquelle*, c'est-à-dire *qui*, *qua*, *quod*, des Latins ne sont que pour déterminer à faire regarder le nom ou le verbe par un endroit particulier qui soit une espèce de modification. (Buffier, 1709, p. 82)

Ainsi, dans les exemples « *Dieu qui est bon* », « *la vertu que j'estime* », « *le philosophe duquel je vous ai parlé* », le pronom est « un signe de la modification qu'on va ajouter au nom ou à l'objet dont on parle » (ibid.). Buffier ajoute qu'« il en est de même à peu près du *que* après les verbes »²²⁵ comme dans « *je veux que l'on soit équitable* » ou « vous aimez que l'on vous loue » où le *que* dans ces deux propositions est « un signe de la modification qu'on va ajouter au verbe, *je veux* non pas en général mais avec cette modification que l'on soit équitable » (op.cit. p.83). Buffier regroupe dans l'analyse deux phénomènes d'expansion très différents car il considère sous le même angle les relatives adjectives et une proposition subordonnée conjonctive en fonction de complément du verbe *vouloir*, a priori plus proche de la dénomination de régime qu'il attribuait au complément du verbe *connaître* dans : *le pasteur connoit ses brebis*. Les deux faits linguistiques sont mis sur le même plan en vertu d'une marque commune : « que ». Ceci dit, Buffier reconnaît la superposition du régime et du modificatif ici car il déclare :

²²⁵ Dans le chapitre consacré aux pronoms modificatifs ou déterminatifs (op. cit., p. 196), Buffier précise que la forme « que a un usage particulier ; savoir de servir à déterminer le sens des verbes aussi bien que des noms, comme quand on dit *je vois que vous venez* ; le *que* est mis ici pour déterminer ce que je vois (...) » (op. cit., p. 201).

On dira peut-être que s'il en est ainsi, tous les régimes des verbes et même la plupart des mots seroient modificatifs. A quoi je réponds qu'on dira vrai. (op. cit., p. 83)

Le modificatif est donc étendu à l'adjectif qualifiant le nom, à certaines propositions puis à toutes les parties du discours se rapportant au nom ou au verbe, on lit juste après :

En effet toutes les parties d'oraison les unes à l'égard des autres sont toutes des modificatifs qui retombent ou sur le verbe ou sur le nominatif du verbe, les deux parties essentielles du langage. (op.cit., p. 83-84, « tous les mots d'une langue servent de modificatifs au nom ou au verbe »)

Enfin, la modification est élargie aux phénomènes de particularisation, le régime s'intégrant dans les modificatifs. Buffier explique en effet que les régimes pourraient être compris dans la classe des modificatifs et que ceux-ci ont été « employez à modifier ou particulariser les mots dont ils sont précédés » (op.cit. p.86). De ce fait, la frontière entre les deux opérations de modification et particularisation disparaît définitivement : la modification reçoit une acception générique et devient une sorte d'hypernotation englobant la particularisation opérée par le régime, la fonction de particularisation du régime participant dorénavant d'une modification au sens général. Buffier explique en effet que les régimes pourraient être compris dans la classe des modificatifs et « s'appeler cas modificatifs car ce qui particularise la signification d'un mot la modifie aussi. Mais nous avons relevé ce terme de modificatif aux mots qui n'ont point d'autre usage que d'indiquer les circonstances du nom et du verbe » (op.cit. p. 62). Ici nous sommes d'accord pour dire avec Chevalier que « Buffier entend diversifier les aspects de la relation mais qu'il les ramène à un principe commun » (Chevalier, 1968, p. 611) Le domaine du modificatif en vient progressivement à embrasser toutes les parties du discours se rapportant au nom ou au verbe, si bien que Buffier considère tous les mots de la phrase comme modificatifs du nom sujet ou du verbe :

(...) s'il en est ainsi tous les régimes des verbes et la plupart des mots seroient modificatifs
(...) En effet, toutes les parties d'oraison les unes à l'égard des autres sont toutes des modificatifs qui retombent ou sur le verbe ou sur le nominatif du verbe, les deux parties essentielles du langage. (Buffier, 1709, p. 83-84).

En résumé, la modification reçoit un sens générique, englobant à présent la particularisation du régime, et, alors que le modificatif recouvrait uniquement l'emploi de la préposition, de la conjonction et de l'adverbe, il est étendu à l'adjectif du nom, certaines propositions puis toutes les parties du discours se rapportant au nom ou au verbe. Parallèlement, on sait que toutes les parties du discours peuvent entrer en régime s'il y a particularisation. Autrement dit, tous les mots peuvent alors être modificatif ou régime d'un autre selon le cas.

Du point de vue conceptuel, les deux notions de régime et de modificatif se recoupent donc en de nombreux points. Plus aucune distinction n'est faite entre caractère circonstanciel et particularisation, d'autant que Buffier continue d'affirmer que les modificatifs servent à « modifier ou particulariser les mots dont ils sont précédés » employant les deux termes comme équivalents. Le grammairien semble être à la recherche d'un hyperonyme comme que le sera le terme de « complément », appliqué au phénomène général de complémentation. On ne peut que constater, à l'issue d'une analyse détaillée du texte, la difficulté à distinguer du point de vue conceptuel les opérations de particularisation (restriction du sens) et de modification (ajout de sens facultatif), recouvrant aussi la qualification. Sur le plan des opérations, la distinction entre modification et particularisation s'estompe et la différenciation entre circonstance ou modification *vs* particularisation, disparaît dans un discours grammatical hésitant où les contenus sont assimilés :

(...) ce qui particularise la signification d'un mot la modifie aussi : mais nous avons réservé ce terme de modificatif aux mots qui n'ont point d'autre usage que d'indiquer les circonstances du nom et du verbe. (Buffier, 1709, p. 62)

Du point de vue des structures, le grammairien sépare initialement le *régime* particularisant la signification et le *modificatif* exprimant une circonstance accessoire, mais le critère selon lequel le modificatif s'applique au nom et au verbe en modifiant leur signification ne permet pas de distinguer les structures ayant le même rôle et des formes différentes : l'attribut du sujet et la structure N de N sont identifiés systématiquement comme *régimes* alors que les adjectifs épithètes ou relatives adjectives sont identifiés comme des *modificatifs* ; la proposition complétive est analysée comme un modificatif alors que les compléments essentiels du verbe sont des régimes. Les critères formels ne fournissent pas plus d'éléments de cohérence : si Buffier précise que le régime est construit indirectement, c'est-à-dire par le biais d'un article pour le complément d'objet, plus une préposition pour le complément d'objet indirect, et aussi par une préposition dans le cas de la structure N de N, ce n'est pas valable pour l'adjectif attribut du sujet considéré comme un régime. Au bout du compte, sur le plan des réalisations, tous les mots peuvent être modificatif ou régime, et la fonction n'est plus attachée spécifiquement à une classe de mots ou à certaines structures.

Ce qui en réalité est sous-jacent, c'est la question de la désignation et de la délimitation conceptuelle de la fonction complément. Buffier trouve une solution à ce problème en employant «modificatif» comme hyperonyme de toutes les additions faites aux deux parties essentielles de la proposition. Mais les zones de recouvrement entre régime et modificatif sont trop grandes et menacent la cohésion du modèle.

En somme, nous pouvons dire que la description de la notion de modificatif est indissociable, dans le cadre d'une réflexion sur la complémentation grammaticale, de l'examen du régime. Pourtant la bi-partition des modificatifs proposée par Chevalier passe sous silence toutes les interactions avec le régime. Chevalier distingue d'après le texte de Buffier deux sortes de modifications. La première est la modification circonstancielle : « la circonstance modificative est une catégorie de relation qui transcende plusieurs structures morphologiques, comme on le voit bien si on la rapporte aux marques dites *modificatifs* », c'est-à-dire soit aux adverbes qui expriment seuls la circonstance, soit aux prépositions et conjonctions qui n'en sont que des introducteurs. Tous ces éléments « entrent dans une même classe de complémentation ». La seconde sorte de modification « complète elle aussi les termes pivots c'est-à-dire le nom et le verbe mais sous l'aspect de la particularisation » (op.cit. p. 611). Ainsi Chevalier dresse le tableau suivant du système de Buffier :

- A. à la base, les deux éléments le nom et le verbe qui s'agrègent en : nominatif et verbe qui s'accorde avec lui
- B. en addition, les éléments modificatifs
les modificatifs du nom et du verbe dont le rôle est de particulariser l'affirmation verbale ou la détermination nominale. Les modificatifs du verbe peuvent être deux (objet et terme)
les modificatifs circonstanciels qui ne particularisent pas mais marquent une circonstance
Ce sont les adverbes et les éléments prépositionnels et conjonctionnels
- C. A et B articulent la proposition simple qui se suffit à elle-même. (Chevalier, 1968, p. 613).

Nous n'adhérons pas complètement à l'analyse de Chevalier qui ne précise pas que c'est la fonction de régime qui assume la particularisation dans le texte de Buffier.

La notion de modificatif ainsi que l'ambiguïté attachée au terme se transmet chez les grammairiens de la deuxième moitié des 18^e et 19^e siècles qui reprendront, comme nous allons le voir, deux caractéristiques qu'elle présente déjà chez Buffier.

Les seules distinctions stables qui tiennent entre modificatif et régime sont en fait du côté de la facultativité et de la réalisation adverbiale du modificatif.

2.3.5. Les caractéristiques essentielles du modificatif

Les modificatifs apparaissent véritablement comme des ornements du noyau sujet-verbe, des éléments intrinsèquement accessoires ajoutés aux deux constituants essentiels de la structure propositionnelle binaire :

Il n'y a d'essentiel au discours que le nom et le verbe : le sujet dont on parle et ce qu'on en affirme. (...) les modificatifs proprement dits ne sont établis dans les langues que pour modifier les noms et les verbes au lieu que les noms et les verbes sont établis essentiellement pour marquer le sujet dont on affirme et ce qu'on en affirme et que de surcroît on les a employés à modifier ou particulariser les mots dont ils sont précédés. (op.cit., p. 86)

Les modificatifs ne sont donc pas essentiels et ils sont tout à fait suppressibles et « tous les mots d'une langue ne sont que des modificatifs du nom et du verbe » (op. cit., p. 84). Buffier prend pour exemple la phrase suivante :

Un homme qui étourdit les gens qu'il rencontre par de frivoles discours, a coutume de causer beaucoup d'ennui à tout le monde. (ibid.)

Il l'analyse ainsi : le nom *homme* est modifié par le pronom déterminatif *qui* exprimant « un homme marqué et déterminé en particulier par l'action qu'il fait d'étourdir », cet *homme* qui *étourdit* est particularisé par « des discours », « discours » est particularisé par « frivoles », ensuite « a coutume » est particularisé par « de causer » et *de causer* par les deux régimes : absolu « beaucoup d'ennui » et respectif « à tout le monde ». Après avoir montré comment « tous les mots d'une phrase quelque longue qu'elle soit, ne sont que pour modifier le nom et le verbe » (op. cit., p. 85), Buffier affirme ensuite que cette phrase est donc réductible à une séquence comportant seulement un nom et un verbe à savoir : *un babillart ennuie*, et il démontre ainsi que les modificatifs sont facilement suppressibles sans altération du sens.

Quelques remarques sur l'analyse de cet exemple. Buffier traite certains syntagmes comme relevant de la particularisation : *étourdit les gens, les gens qu'il rencontre, un homme par de frivoles discours, discours frivoles, avoir coutume de causer, causer beaucoup d'ennui à tout le monde*, néanmoins ils sont suppressibles de la même façon que des modificatifs. Si la proposition relative adjectivale « qui étourdit (...) discours » n'est pas essentielle, en revanche, le complément du verbe « avoir coutume de », construit indirectement, est nécessaire à la compréhension de la phrase, or Buffier lui substitue un verbe dont le sens englobe tout le syntagme verbal : *ennuyer*, et qui se construit difficilement sans complément²²⁶. L'évaluation de la démonstration pose problème. Il semble bien en effet que, dès le départ, Buffier conçoive le modificatif comme un constituant facultatif. Néanmoins, l'exemple proposé et sa manipulation ne mettent pas en jeu seulement des relations de constituance dans des groupes syntaxiques, mais aussi des relations de simple synonymie sémantique (et non syntaxique).

Ensuite, sur le plan des structures linguistiques, la réalisation linguistique la plus typique du modificatif est l'adverbe. En effet, d'après les exemples, si les adjectifs, les propositions relatives, ainsi que la conjonctive complément deviennent des modificatifs, ces structures empiètent sur le régime qui correspond (cf. supra) à l'adjectif attribut, au complément du nom en *de* et au complément essentiel du verbe. A l'inverse, l'adverbe modificatif n'est pas

²²⁶ La phrase obtenue ; *un babillart ennuie* est jugée acceptable par Buffier, certainement parce que le complément est facilement restituable par le contexte ; *un babillart ennuie les gens*.

mis en concurrence avec d'autres structures comme le sont le complément direct et la complétive, la relative explicative et l'adjectif. En outre, Buffier insiste sur le fait que les *modificatifs* indiquent une circonstance qui n'est pas nécessaire :

Ce sont comme nous avons dit des mots établis exprès pour exprimer des circonstances du nom ou du verbe et qui ne servent qu'à cette fonction. (op. cit., p. 78 « Des modificatifs »)

Elle vient s'ajouter au verbe ou au nom par le biais d'un adverbe ou d'un modificatif prépositionnel : « Dieu pour gouverner le monde n'a besoin que de lui même », « Dieu fait tout pour lui même » (op.cit. p.81).

En outre, la notion de modification est spécifiquement attachée à l'adverbe. Nous pensons d'ailleurs que c'est la définition de l'adverbe qui est la source de la confusion entre particularisation (ou détermination) et modification. La définition de l'adverbe dans la *GGR*, est en effet très proche de celle du modificatif tel que Buffier le conçoit :

(...) ces particules se joignent d'ordinaire au verbe pour en modifier et déterminer l'action, comme *generosè pugnavit*, il a combattu vaillamment. (*GGR*, 1660 : 107).

Nous voyons ici que *modifier* et *déterminer* sont employés à la suite comme deux termes que l'on peut considérer équivalents. Cette indistinction va accompagner la notion de modification, qui tantôt entre en opposition avec la détermination, tantôt s'y superpose, comme nous venons de le voir chez Buffier. Le modificatif ne rencontre pas de succès comme nom de fonction chez les successeurs immédiats comme Girard, Dumarsais ou Dangeau, bien que chez eux, l'idée d'une modification du nom ou du verbe soit bien présente. Ce sont d'autres termes qui désignent la fonction d'expansion accessoire du nom ou du verbe. En revanche le modificatif va connaître une résurgence remarquable dès la fin du 18^{ème} siècle. A partir de Condillac (1775), la notion de modification est réorientée vers la catégorie de l'adjectif, et l'adverbe est renommé dans sa fonction de modifieur d'adjectif comme « sur-attributif » par Domergue (1798), et par Thurot (1796). Par ailleurs, les parties du discours sont divisées en deux ou trois classes (chez Domergue, et certains membres de la Société Grammaticale) sous les termes de « substantifs » et « modificatifs », s'inspirant de la tripartition de Buffier entre *noms*, *verbes* et *modificatifs*.

Bilan : l'invention du modificatif chez Buffier

Buffier conserve la définition et la composition logique de la proposition données par la *GGR*. Cependant, il y ajoute un autre constituant qui indique une circonstance ou une modification du nom composant le sujet, ou du verbe composant l'attribut : le *modificatif*. L'invention du *modificatif* va avoir une influence considérable sur les successeurs de Buffier

car cette hypernotation tend à occuper l'espace du complément, et nous sommes d'accord pour dire avec Chevalier que Buffier dégage ici « la notion fondamentale de complémentation » (Chevalier, 1968, p. 611).

Du point de vue terminologique, pour Chevalier « Buffier va plus loin que ses prédécesseurs : il présente ce système comme opératoire » et tente « d'employer un métalangage commun » aux langues latine et française (op. cit., p. 613). En effet, l'utilisation d'un métalangage en partie nouveau, emprunté à la langue cible, entraîne une autonomisation relative des catégories et pousse à l'innovation quant à leurs définitions. Mais l'instabilité des désignations est flagrante. En revanche, l'invention terminologique du « modificatif » va être extrêmement productive et être à l'origine d'une tradition de désignation de l'adverbe modifiant l'adjectif.

2.3.6. Le verbe : définition et classement

Le verbe est défini comme « un mot qui sert ou peut servir à exprimer ce qu'on affirme du sujet. » (Buffier, 1709, p. 64). Il est premièrement divisé en *verbe substantif* et *verbe actif* :

Ce qu'on en peut affirmer se réduit 1° à ce qu'il est 2° à ce qu'il fait. (op. cit., p. 64)

Le *verbe substantif* correspond au verbe *être* et reçoit la définition traditionnelle :

Ce qu'il (le sujet) est s'exprime d'ordinaire par le verbe je suis, tu es etc appelé verbe substantif parce qu'il signifie l'être ou la substance que l'esprit se figure dans l'objet, soit qu'elle y soit ou qu'elle n'y soit pas. (op. cit., p. 65)

Le *verbe actif* exprime une action :

Ce qu'il fait s'exprime d'ordinaire par un verbe appelé actif, parce qu'il marque son action, comme j'aime, je travaille, qui signifient l'action d'aimer, l'action de travailler. (ibid.)

En outre, chacun de ces verbes a un régime :

Le verbe substantif et le verbe actif ont d'ordinaire chacun leur régime, pour particulariser ce qu'est le sujet ou ce qu'il fait comme je suis languissant ou j'aime la vérité.

Ainsi, le *verbe substantif* n'est pas considéré comme « neutre » mais il se construit avec un régime, qui correspond au participe présent.

La troisième classe est celle des *verbes neutres* qui se distinguent par l'absence de régime :

Il y a plusieurs verbes qui par eux-mêmes ont une signification aussi complète qu'un verbe substantif ou actif particularisé par un régime ; par exemple, je languis signifie autant que je suis languissant et j'obéis signifie autant que j'exerce l'obéissance. Cette sorte de verbe s'appelle neutre, parce qu'il n'est ni substantif ni actif, bien qu'il ait souvent leur même signification ; mais sans être jamais suivi d'un régime absolu qui particularise davantage cette signification. (op. cit., p. 65)

L'accent n'est pas mis sur la signification du verbe puisqu'« une même chose s'exprime ou par un verbe neutre, ou par un verbe actif, ou par un verbe substantif (op. cit., p. 66). Les catégories ne sont pas étanches puisque le *verbe actif* peut être neutre lorsque son sens est complet sans régime :

Les verbes actifs peuvent être censés neutres en certaines occasions ; ce qui arrive lorsqu'indépendamment du régime dont ils peuvent être suivis, ils ont un sens complet : comme je commande et l'on n'obéit pas, il aime et il est haï, je commande et il aime, peuvent être dis-je censés neutres en ces occasions ; puisque par eux-mêmes et sans être suivis d'un régime, ils ont ici un sens complet. Mais si je dis il commande l'armée du roi, il commande est ici censé actif parce qu'il est suivi du régime absolu qui particularise la signification. (ibid.)

Les verbes neutres sont eux-mêmes divisés en « neutres actifs » s'il se construisent avec l'auxiliaire *avoir* comme *j'ai languï, j'ai régné*, et en « neutres passifs » s'ils se construisent avec l'auxiliaire *être* comme « je suis tombé », « je suis revenu » (ibid.). La quatrième classe est celle des *verbes réciproques* :

(...) ce sont ceux où le nominatif du verbe et son régime ont un rapport réciproque, signifiant la même personne ou la même chose ; comme je m'ennuie ; c'est moi qui ennue et qui suis ennuié. Il se blesse, c'est lui qui blesse et qui est blessé etc Vous vous plaignez : c'est vous qui plaignez et qui êtes plains par vous-même. (op. cit., p. 67)

Ainsi « tous les verbes actifs peuvent devenir réciproques dès que l'objet qui agit peut agir sur lui-même ». Plus loin, Buffier explique qu'ils s'appellent *réciproques* « parce que le principe et le terme de l'action qu'ils signifient ont un rapport réciproque comme *je me blâme* et *il se loue* » (op. cit., p. 269). De plus « ils ont toujours immédiatement avant eux un pronom conjoint à l'accusatif » (ibid.), et le grammairien sépare les *réciproques*, des *réfléchis* comme *nous nous blessons, nous nous louons* (ibid.)

Autrement, Buffier précise que certains verbes ne sont réciproques que « grammaticalement ; c'est-à-dire par l'expression et non point par la signification. Ils sont énoncés comme les verbes réciproques : mais sans que le sujet agisse sur lui-même. » (op. cit., p. 67.) Ces types de verbes « réciproques grammaticalement » se rapprochent plus des *verbes neutres* car ils n'ont pas de régime et leur sens est identique à la forme non pronominale du verbe (le pronom est supprimable) :

Ce ne sont proprement que des verbes neutres, auxquels le seul usage a donné pour régime les pronoms personnels *me, te, le* etc qui n'ajoutent rien au sens du verbe et ne le particularisent pas plus que s'ils n'étoient nullement énoncés comme *je m'en vais* ne signifie pas plus que *je vais*, *je m'en retourne* ne signifie pas plus que *je retourne* ; il se meurt pas plus que *il meurt*. J'ai dit presque rien car dans le vrai, l'usage met en certaines occasions quelque légère différence de sens, en ces expressions qui pour le fond sont les mêmes. (op. cit., p. 67-68)

Enfin, la dernière classe distinguée est celle des *verbes impersonnels*, mais elle semble être une sous-division des verbes neutres, c'est-à-dire des verbes qui se construisent sans régime :

Certains verbes neutres s'appellent impersonnels, parce qu'ils ne se joignent pas avec les pronoms des trois personnes, je, vous, il, elle ; mais uniquement avec le pronom de la troisième personne du singulier il, comme il faut, il tonne, il arrive, il y a etc (op. cit., p. 68)

Il s'agit de verbes « toujours précédez du pronom il » et qui ont les « mêmes temps que les autres verbes » (op. cit., p. 267). Le père précise que la langue grecque connaît le « verbe mitoyen » (ibid.) et la latine un « verbe passif » (op. cit., p. 69), mais en français il s'exprime « par le verbe substantif, *je suis, tu es*, etc suivi du participe passif comme *je suis aimé*. » (ibid.)

Autrement dit, Buffier dans sa *GFPN*, distingue en plus du *verbe substantif*, quatre « espèces de verbes » : le verbe actif, le verbe neutre, le verbe réciproque, le verbe impersonnel, et il évacue la catégorie du verbe passif. Les verbes actifs et neutres sont distingués selon leur construction avec ou sans régime et non d'après leur sémantisme. De même, la séparation parmi les verbes réciproques de ceux qui le sont uniquement grammaticalement témoigne de la prépondérance du critère syntaxique dans ce classement.

Dans le chapitre sur la conjugaison du verbe, le classement est identique (op. cit., p. 266) sauf que le grammairien mentionne que « les passifs ne sont autre chose que le verbe *je suis* dans toutes ses inflexions auquel on joint le participe du verbe passif ».

Tableau récapitulatif du classement des verbes chez Buffier

1. verbe substantif

je suis tu es

2. verbe actif

j'aime la vérité, je travaille, il commande l'armée du roi

3. verbe neutre

-neutre actif

j'ai languie, j'ai régné

- neutre passif

je suis tombé, je suis revenu

4. verbe réciproque

je m'ennuie, il se blesse, vous vous plaignez

-réciproques grammaticalement

je m'en vais, je m'en retourne

5. verbes impersonnels

il faut, il tonne, il arrive

De plus, Buffier distingue le *participe actif* qui « exprime le sujet qui fait l'action du verbe, comme *enseignant, lisant* » et le *participe passif* qui « exprime le sujet qui reçoit l'action du verbe » comme *enseigné, lu*. (op. cit., p. 76), le premier est invariable alors que le second est un « nom adjectif » qui varie (op. cit., p. 77).

Bilan sur la *GFPN* de Buffier

En somme, la *Grammaire* du père Buffier, presque cinquante ans après la *GGR*, apparaît comme un ouvrage de transition. Elle intègre la structure binaire de la proposition, contenant ce qu'on affirme et ce qu'on en affirme, mais elle l'adapte en y introduisant un constituant supplémentaire qui s'ajoute au nom ou au verbe et en exprime une modification ou circonstance à l'aide d'une préposition, d'un adverbe ou d'une conjonction ; c'est le « modificatif ». Dans le même temps, le père continue à parler de « régime » pour désigner préférentiellement le complément nominal du verbe ou apparaissant dans la structure N de N, ainsi que de « cas » ou de déclinaisons pour les noms, articles et pronoms. Mais les délimitations des deux notions de « modificatif » et de « régime » ne sont pas nettes. Toutefois, l'invention terminologique et conceptuelle du modificatif est selon nous le point de départ de la transformation du schéma propositionnel logique, celle-ci sera poursuivie par Dumarsais, Girard et Beauzée. Désignant une expansion facultative, de nature circonstancielle, et de formes diverses, le « modificatif » apparaît comme un préliminaire à l'émergence de la fonction de complément, et la notion qui lui est associée, à savoir la modification, va servir de fondement à son élaboration, avec celle de détermination ou de particularisation. En outre, le terme de *modificatif* appliqué à un ensemble de trois classes de mots va connaître un grand succès mais seulement à partir de la fin du 18^{ème} siècle et jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, comme composant du système binaire ou trinaire des parties du discours, croisant l'influence parallèle des « attributifs » d'Harris. Sinon, le modificatif va se spécialiser de façon stable pour la désignation de l'adjectif à partir de Condillac, et il servira de base, après l'« attributif », par dérivation lexicale, pour la désignation de l'adverbe, à partir de Domergue (« surattributif »), de Vanier et chez les membres de la société *grammaticale* (1815-1820). En tant que nom de fonction, il est partiellement repris par Beauzée pour désigner le circonstanciel de manière.

2.4. Restaut, *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, 1732.*

L'ouvrage que nous étudions est la seconde édition de la grammaire de Restaut. Elle contient la préface de la première édition, qui date de 1730. Restaut y explique qu'il existe deux

espèces de principes, les principes « généraux et communs à toutes les langues » (Restaut, 1732, Préface, p. 1), et les principes particuliers qui « regardent les mots ou manières de s'exprimer », propres à chaque langue (op. cit., p. 2). Son ouvrage a comme objectif l'apprentissage du latin par la « connaissance exacte et raisonnée de ces principes généraux et particuliers » appliqués à la langue française déjà connue. Ainsi ces *Principes* sont destinés aux enfants : « l'instruction des enfants destinés au latin étant, comme je l'ai déjà dit, mon principal objet » (op. cit., p. 6), ou aux étrangers, pour l'apprentissage du latin, dont son ouvrage pourrait remplacer le manuel latin : « il me semble qu'on pourroit le mettre entre les mains des enfants et le leur faire apprendre parfaitement avant que de leur donner aucune méthode latine. » (op. cit., p. 7). On lit également dans la préface de la première édition : « tout ce que j'ai dit jusqu'ici ne regarde que les jeunes gens qui se disposent à apprendre ou qui apprennent déjà la langue latine » (op. cit., p. 14). Dans ce but didactique, le grammairien adopte pour son ouvrage un discours sous forme de questions-réponses.

Les sources qu'il cite comme les « trois meilleurs livres que nous ayions sur la langue française » (Restaut, 1732, p. 7) sont la *GGR* de Port-Royal, le *Traité* de Regnier-Desmarais et la *Grammaire* de Buffier. Pour Chevalier l'ouvrage est en effet « une synthèse et une adaptation adroite des travaux antérieurs » de Regnier-Desmarais, Buffier, et Rollin (Chevalier, 1968, p. 636).

Le premier chapitre des *Principes* contient des « réflexions préliminaires » sur la grammaire et présente notamment les parties du discours, le second évoque le genre, le nombre et le cas, et les chapitres qui suivent étudient successivement chaque partie du discours ; le nom (*nom substantif* et *nom adjectif*), l'article, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction, l'interjection.

2.4.1. La déclinaison

Dès le chapitre II, Restaut explique que les noms, articles, pronoms, participes connaissent le genre, le nombre et le cas, le cas étant défini comme « une manière d'exprimer les divers rapports que les choses ont les unes aux autres. » (op. cit., p. 30). Mais dans le chapitre du nom, après avoir indiqué que les cas en latin et en grec expriment divers rapports d'un nom avec d'autres au moyen de différentes terminaisons, il pose la question suivante : « Y-a-t-il à proprement parler dans notre langue des cas pris dans cette signification ? » (op. cit., p. 51). Sa réponse est négative car :

les différentes terminaisons qu'il peut y avoir dans les noms français ne sont que pour distinguer le pluriel d'avec le singulier, ou le masculin d'avec le féminin, et qu'in n'y en a point pour marquer les divers rapports d'un nom avec les autres mots. Mais comme nous exprimons ces mêmes rapports nous appellons cas en français, ce qui répond aux cas des grecs et des latins. (op. cit., p.51)

Autrement dit, Restaut reconnaît l'absence de variation désinentielle selon la fonction du nom en français. Néanmoins, il continue de désigner les fonctions à l'aide des cas latins, et affirme que le français exprime les cas « en joignant aux noms de petits mots que l'on appelle articles. » (op. cit., p. 52)²²⁷. Ainsi « décliner un nom en français » revient à « y joindre les articles par lesquels on exprime les cas grecs et latins » (op. cit., p. 60) et il en fournit une liste ; *le, la, les* marquent le nominatif ou l'accusatif, *du, de la, des* le génitif et l'ablatif, *au, à la, aux* marquent le datif (le vocatif n'a pas de marque ou bien il s'agit de « ô »)²²⁸ ainsi que des tableaux de déclinaison (op. cit., p. 61-62). Les pronoms personnels aussi connaissent une déclinaison, et le terme de « pronoms conjonctifs » désigne les pronoms qui occupent la fonction de régime du verbe : ils « sont toujours joints à un verbe dont ils sont le régime » (op. cit., p. 12), comme *me* qui peut être datif dans *vous me donnez un livre*, ou bien accusatif dans *vous me regardez*, ainsi que *nous, vous, te, lui* (datif dans *je lui dois du respect*), et *le* (accusatif dans *je le connois*), *la, les, leur, se* (pronom réciproque), voire *en* et *y*²²⁹ (op. cit., p. 73-74). Tous ces pronoms personnels sont « conjonctifs » lorsqu'ils sont sans article et en régime d'un verbe (ibid.). Autrement dit, Restaut s'inspirant de ses prédécesseurs, la *GGR* et Regnier-Desmarais, et dans une moindre mesure de Buffier, conserve la déclinaison du nom et l'emploi des cas latins pour désigner les fonctions (ainsi les prépositions « de » et « à » demeurent assimilées à des *articles indéfinis* dans de nombreux emplois). Dans le chapitre XII, il explique la signification des cas, de laquelle on peut retenir que, le nominatif, appelé aussi « cas direct » (op. cit., p. 378), est le « cas par lequel on exprime une chose comme nommée simplement ou comme sujet d'une proposition », le génitif exprime un rapport de possession, le datif exprime l'attribution (op. cit., p. 382), et l'accusatif « exprime le terme d'une action ou d'un rapport, c'est-à-dire le régime absolu des verbes actifs ou le régime de quelques prépositions » (op. cit., p. 383),

²²⁷ De même, dans la première édition on lit au chapitre III qu'un article est un « mot qui se met devant le nom pour en faire connoître le genre, le nombre et le cas » et Restaut distingue l'article défini et l'indéfini (Restaut, 1730, p.8). Il distingue aussi les articles indéterminés *du, un, de la, une, des* (op. cit., p. 12).

²²⁸ Cependant, des problèmes se posent lors de la variation des articles à différents cas, ainsi le nominatif devant *Dieu* n'a pas de marque, et le génitif avec un « article partitif » comprend deux marques, comme dans « de de la viande » (op. cit., p. 62).

²²⁹ Les autres sous-divisions de la classe sont les pronoms personnels, possessifs, démonstratifs, relatifs, absolus, indéfinis ou indéterminés. Mais dans l'édition de 1732 on note la présence des « conjonctifs », en plus des « interrogatifs », des « relatifs » et des « impropres ou indéterminés » (Restaut, 1732, p. 33)

par exemple « j'ai étudié la philosophie dans les livres de Descartes » est analysé ainsi : *j'ai étudié* (verbe actif) *la philosophie* (régime absolu) *dans les livres de Descartes* (régime de la préposition *dans*) (ibid.).

2.4.2. Définition du verbe et structure de la proposition²³⁰

La définition du verbe reproduit celle de la *GGR*, on retrouve sa valeur cohésive mais de façon prédominante par rapport à sa valeur assertive. Le verbe a comme rôle d'exprimer les jugements, le jugement étant défini dans les « remarques préliminaires » comme « l'action de notre esprit, lorsqu'il assemble plusieurs idées, pour assurer que l'une convient à l'autre ou que l'une ne convient pas à l'autre » comme dans *la terre est ronde* (op. cit., p. 2). Ainsi, le verbe exerce « l'action par laquelle l'esprit lie les idées qui se conviennent et sépare celles qui rejoignent les unes aux autres » (op. cit., p. 164) ; dans *la vertu est aimable*, l'idée d'*aimable* est liée à l'idée de *vertu* par le verbe *être*. Mais Restaut reprend aussi la valeur assertive du verbe en reproduisant la définition de la *GGR* : le « verbe est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation » (ibid.). La proposition est en effet constituée du sujet « ce dont on affirme quelque chose », aussi appelé « nominatif du verbe », et de l'attribut « ce que l'on en affirme » (ibid.). L'« usage propre » du verbe est de « lier un attribut avec un sujet », l'attribut exprimant la qualité du sujet (op. cit., p. 165). On relève aussi une définition plus élémentaire de la proposition décrite comme « une suite de mots qui contient un sujet et un attribut liées par un verbe » (ibid.), comme *Dieu est tout puissant*.

En outre, la distinction entre *verbe substantif* et *verbe adjectif* est reproduite, Restaut distingue « deux espèces de verbes » (Restaut, 1732, p. 169) : le *verbe substantif* correspond au verbe *être* qui « marque l'affirmation sans attribut » et les *verbes adjectifs* correspondent aux « verbes qui renferment l'attribut avec affirmation » (ibid.). On lit aussi plus loin que le *verbe substantif* est « le mot qui signifie l'affirmation avec désignation de la personne, du nombre et du temps » alors que les *verbes adjectifs* sont différents par « l'expression » mais ils renferment toujours le *verbe substantif* ou l'auxiliaire *être* et l'attribut.

Dans la première édition, Restaut définit aussi le verbe comme « un mot dont on se sert pour affirmer quelque chose d'un sujet » (Restaut, 1730, p. 68). Mais la première édition reproduisait plutôt la définition du verbe de Buffier :

²³⁰ Il faut noter que le terme de « proposition » n'est pas fixé ; Restaut explique que toute suite de mots contenant un sujet et un attribut peut être appelée « proposition » ou « phrase » (cf Restaut, 1730, p. 128).

Le verbe est un mot dont on se sert pour affirmer quelque chose d'un sujet, or on peut affirmer d'un sujet ce qu'il est et ce qu'il fait par conséquent voilà d'abord deux espèces générales de verbes. (Restaut, 1730, p. 129).

Dans la première édition, les verbes *devenir*, *sembler*, *paraître* sont ajoutés au *verbe substantif* car leur régime est aussi au nominatif (Restaut, 1730, p. 134). Le *verbe substantif* « qui joint au sujet par l'affirmation un nom qui exprime ce que l'esprit se figure lui convenir » (op. cit., p. 130) est distingué du verbe actif comme *j'aime*, *je travaille* (ibid.). Il réécrit *Pierre vit* en *Pierre est vivant*.

Restaut distingue cinq sortes de verbes adjectifs.

2.4.3. Classement des verbes

2.4.3.1. Le verbe actif

Le *verbe actif* est décrit à l'aide de la notion de transition de l'action : il signifie une action qui passe hors du sujet²³¹, et il se construit avec « quelqu'un » ou « quelque chose » à sa suite (Restaut, 1732, p. 246). La définition est identique dans la première édition, les verbes actifs sont « ceux qui signifient des actions qui passent dans un sujet différent de celui qui agit ou qui se terminent à un autre objet » (Restaut, 1730, p. 135). Restaut ajoute que le verbe actif est celui « qui peut avoir un régime absolu » (op. cit., p. 136) comme dans *j'aime l'étude*, et qu'il est reconnaissable grâce au mot *quelqu'un* ou *quelque chose* placé après lui. Le régime absolu correspondant à l'accusatif.

Mais Restaut ajoute une distinction supplémentaire fondée sur le sémantisme des verbes qui implique une différenciation entre les termes de l'action. Il distingue deux sortes d'actions. Premièrement, les actions réelles ou matérielles qui sont « produites par un principe matériel ou corporel » (Restaut, 1732, p. 245), comme l'expriment les verbes *battre*, *rompre*, *tuer*. Deuxièmement, les actions intentionnelles « produites par un principe spirituel », par l'âme, comme les verbes *aimer*, *connoître* (ibid.) Il nomme différemment le « terme » de ces deux types d'actions : « ce à quoi se termine une action réelle se nomme *sujet* » et « ce à quoi se termine une action intentionnelle se nomme *objet* » (ibid.) :

(...) en sorte que quand on dit le sujet d'une action on veut parler du terme d'une action réelle et quand on dit l'objet d'une action c'est du terme d'une action intentionnelle que l'on parle. (ibid.)

Le grammairien insiste sur le fait qu'il faut bien distinguer l'acception sémantique de ces deux termes *sujet* et *objet*, de leur acception syntaxique :

²³¹ La définition est identique dans la première édition, les verbes actifs sont « ceux qui signifient des actions qui passent dans un sujet différent de celui qui agit ou qui se terminent à un autre objet » (Restaut, 1730, p. 135)

Ainsi on voit qu'il y a de la difficulté entre être sujet d'une proposition ou d'un verbe et être sujet d'une action et qu'il ne faut pas confondre ces deux significations du mot sujet. (ibid.)

Ainsi dans *David tua Goliath*, l'action de tuer passe à un « sujet différent de celui qui agit », *David* est celui qui agit, c'est le sujet de la proposition, *Goliath* est celui auquel passe l'action de tuer, il est le « sujet » de l'action matérielle. Mais dans *Pierre aime Dieu*, *Pierre* est sujet de la proposition et *Dieu* est l'objet auquel se termine l'action d'*aimer* car il s'agit d'un verbe d'action intentionnelle (op. cit., p. 246)

En résumé, le terme de « sujet » peut être entendu syntaxiquement comme le groupe occupant la fonction sujet du verbe ou de la proposition (équivalent du nominatif) ou sémantiquement comme le « terme » d'une action matérielle, et le terme « d'objet » peut être entendu syntaxiquement comme le groupe occupant la fonction de complément direct d'un verbe ou sémantiquement comme le terme d'une action intentionnelle²³². Ce que nous observons ici, sous couvert d'une certaine confusion entre sujet et objet²³³, c'est la séparation de deux types de verbes selon leur sémantisme, à l'aide d'une description sémantico-logique mettant en jeu les notions de principe et de terme de l'action, et la différence entre action réelle *versus* intentionnelle.

2.4.3.2. Le verbe neutre

Le *verbe neutre* correspond au verbe intransitif : il « n'exprime pas d'action ou en exprime une qui ne passe point hors du sujet qui agit » (op. cit., p. 247). Restaut formule trois caractéristiques des verbes neutres. Il distingue, à partir de leur sémantisme, les verbes neutres qui « signifient une qualité, une situation, un état, une habitude ou un autre attribut » comme *languir*, *croître*, *régner*, et ceux qui « signifient une action qui ne passe pas » et qui ne sont ni verbes actifs ni verbe substantif comme *aller*, *partir*, *arriver*, *trionpher*, *venir*,

²³² Dans le chapitre consacré au nom, Restaut emploie également le terme d'*objet* dans le sens du terme de l'action qui transite. L'objet est défini comme « tout ce qui peut exciter ou occasionner les opérations de notre âme et tout ce qui peut faire impression sur nos sens ». Ainsi *connaître*, *aimer*, *haïr* sont des opérations de l'âme et les « choses à quoi peuvent se terminer ces opérations en sont les objets », par exemple dans *connaître la vérité*, la vérité désigne l'objet de notre connaissance (Restaut, 1732, p. 31), à différencier des objets entendus comme « les choses qui peuvent agir sur nos sens » (ibid.).

²³³ Dans la première édition, Restaut explique également que le régime ou terme de la proposition peut être sujet ou objet. L'objet est "la chose à laquelle se termine une action intellectuelle ou une action produite par l'âme", par exemple : *j'aime Dieu*, et le sujet "la chose à laquelle se termine" une action sensible, par exemple : *j'ai déchiré mon livre* (Chevalier, 1968, p. 645). Selon Chevalier "*sujet et objet* sont des termes commodes, puisqu'ils permettent d'envisager la construction de la proposition sur le plan logique et sur le plan grammatical, mais par là même terriblement équivoques ; Restaut démêle mal ces sujets qui sont objets et ces objets qui ne sont qu'objets, les uns et les autres étant des *choses*" (op. cit., p. 648).

*dormir*²³⁴. Enfin, il précise que les verbes neutres ne peuvent pas être suivis de *quelqu'un* ou *quelque chose* comme *monter* ou *descendre* (sachant qu'ils peuvent être actifs quand ils se construisent avec l'auxiliaire *avoir* comme dans *il a monté les degrés*, ou neutres avec l'auxiliaire *être* comme *il est monté*) (op. cit., p. 247). La catégorie des neutres regroupe donc les intransitifs signifiant un état ou une action, mais aussi les transitifs indirects, ce que l'on apprend plus loin à propos des régimes indirects :

Un verbe sera neutre quand il ne pourra avoir aucun régime, ou qu'il ne pourra avoir qu'un régime relatif. Ainsi régner, exceller sont des verbes neutres, parce qu'ils ne peuvent pas avoir de régime et profiter, vaquer sont aussi neutre, parce qu'ils ne peuvent avoir qu'un régime relatif, profiter du temps, vaquer à l'étude. (op. cit., p. 256-257)

Dans la première édition, Restaut notait aussi que les verbes neutres n'ont pas de régime ou bien un régime relatif (Restaut, 1730, p. 143) comme *je jouis de la vie*, *je vaque à l'étude*, *je reviens de Rome*. Sachant que certains verbes comme *user* peuvent être actifs (suivi d'un accusatif) puis neutres (avec un autre cas) « parce qu'ils ont différentes significations » (op. cit., p. 143) de même qu'un verbe actif devient neutre quand il n'a plus de régime.

2.4.3.3. Le verbe passif

Le *verbe passif* est présenté comme « l'opposé du verbe actif » (Restaut, 1732, p. 260) car il « signifie une action, au lieu que le verbe passif signifie une passion » (ibid.). En effet, la différence repose sur le rôle sémantique du sujet qui est agent pour le verbe actif et patient pour le verbe passif :

Par le verbe passif on représente le sujet non pas comme agissant mais comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet : ce qu'on fera mieux entendre en opposant la définition du verbe actif à celle du verbe passif. Le verbe actif est celui qui exprime une action terminée directement à son sujet ou à un objet différent du nominatif du verbe, le verbe passif au contraire est celui dont le nominatif est lui-même le sujet ou l'objet d'une action, c'est-à-dire que le nominatif d'un verbe actif est le principe de l'action, et que le nominatif du verbe passif en est le terme. (op. cit., p. 260)

Par exemple, dans *Pierre aime Dieu*, l'action d'*aimer* est produite par *Pierre*, qui est le sujet ou le nominatif du verbe, cette action « a Dieu pour objet », il s'agit d'un « verbe actif », alors que dans *Pierre est aimé du roi*, *Pierre* est « le nominatif du verbe et l'objet de l'action d'*aimer* produite par *le roi* » (op. cit., p. 261). Restaut ajoute qu'on se sert du verbe *être* et du participe passif du verbe actif pour former le verbe passif, qui n'est pas marqué par une inflexion en français. En outre, le grammairien précise qu'« on ne peut réduire en passifs que les verbes véritablement actifs » et pas les neutres car il n'y a que

²³⁴ Dans la première édition, il distingue ceux qui expriment « un état ou une qualité dans le sujet » comme *régner*, *exceller*, de ceux qui expriment des actions comme *travailler*, *dormir*, *aller* (Restaut, 1730, p. 137)

le verbe actif par lequel on exprime une action qui se termine directement à un sujet ou à un objet différent du nominatif du verbe, il n'y a aussi que le verbe actif dont le régime absolu puisse devenir sujet ou nominatif du verbe au passif. Ainsi je ne puis pas faire un passif du verbe parler, ni dire je suis parlé, parce que l'action de parler ne passant pas hors du sujet qui en est le principe, elle ne peut se terminer directement à moi et je ne puis en être ni le sujet ni l'objet (...) je peux être le sujet de l'action de vaincre et l'objet de l'action d'aimer et conséquemment dire dans une signification passive je suis vaincu, je suis aimé. (op. cit., p. 262-263)

Le grammairien décrit très précisément la transformation passive à partir de l'exemple *Dieu aime les hommes*, passivé en *les hommes sont aimés de Dieu*, montrant comment (en ses termes) le nominatif du verbe actif devient le régime du verbe passif et le régime du verbe actif le nominatif du verbe passif (op. cit., p. 263). Il précise alors que le régime du verbe passif est toujours un ablatif débutant par *de* ou *du* ou la préposition *par* suivi de l'accusatif. Enfin, dans le chapitre *Du participe* (op. cit., p. 315), l'auteur distingue les *participes actifs* en -ant (distincts de l'adjectif verbal et du gérondif) et les *participes passifs* (servant surtout à former les temps composés), qui conservent les mêmes régimes que les verbes dont ils proviennent respectivement (op. cit., p. 323).

2.4.3.4. Le verbe réciproque

Le *verbe réciproque* est défini comme le « verbe dont le nominatif et le régime ont un rapport réciproque, signifant lui-même par soi la même chose en sorte que le sujet qui agit, agit sur lui-même et est en même temps le sujet ou objet de l'action » (op. cit., p. 264). Ainsi dans *je me blesse, je me connais*, « moi » est le principe de l'action de blesser et connaître, le sujet et l'objet, ces expressions étant équivalentes à *j'agis sur moi-même*. Ce sont les pronoms conjonctifs *me, te, se, nous, vous, se*, qui permettent d'exprimer « le rapport réciproque du nominatif du verbe avec son régime » (op. cit., p. 265). En outre, il est précisé que « tous les verbes actifs peuvent devenir réciproques dès que le sujet qui agit, peut agir sur lui-même, ainsi *je flatte* peut devenir *je me flatte* » (ibid.). Parmi les verbes réciproques, Restaut établit une division « par la signification » et « par l'expression » (op. cit., p. 266). Du premier point de vue, il distingue trois sous-catégories ; les verbes neutres peuvent être *direct, indirect* ou *passif*. Les *verbes réciproques directs*

expriment l'action d'un sujet qui agit directement sur lui-même c'est-à-dire qui ont le pronom conjonctif pour régime absolu, comme quand je dis Pierre se félicite, Pierre agit directement sur lui-même et conséquemment le pronom conjonctif *se* qui se rapporte à Pierre est le régime absolu du verbe félicite. (op. cit., p. 267).

Les *verbes réciproques indirects* :

expriment l'action d'un sujet qui agit indirectement sur lui-même c'est-à-dire qui ont le pronom conjonctif pour régime relatif et qui ont d'ailleurs un régime absolu différent du nominatif du verbe, comme quand je dis Pierre se donne un habit, Pierre n'agit qu'indirectement sur lui-même et conséquemment le pronom conjonctif se qui se rapporte à Pierre n'est que le régime relatif du verbe donner dont le régime absolu est un habit. (ibid.)

Ce que nous observons ici, c'est l'utilisation nouvelle de la forme du régime comme critère discriminant dans la catégorie des verbes réciproques. En effet, le verbe est « réciproque direct » si son « pronom conjonctif » est un *régime absolu*, ou accusatif, c'est-à-dire direct, comme *Pierre se félicite*, équivalent à *Pierre félicite soi*, et il est « réciproque indirect » si son « pronom conjonctif » est un *régime relatif*, ou datif, c'est-à-dire indirect, comme *Pierre se donne un habit*, équivalent à *Pierre donne un habit à soi*. Restaut mentionne aussi brièvement les verbes réciproques ou les sujets agissent les uns sur les autres (op. cit., p. 267).

Enfin, les *verbes réciproques passifs* désignent les verbes pronominaux de sens passif ; ils se construisent avec un sujet ou nominatif qui « exprime une chose inanimée et incapable d'action, comme quand je dis *cette histoire se raconte différemment*, *cette histoire* est une chose inanimée et incapable d'agir », et ils peuvent devenir passifs comme dans « *cette histoire est racontée* » (op. cit., p. 268). Mais le sujet peut aussi désigner une personne comme dans « *Susanne s'est trouvée innocente* » (ibid.).

Par ailleurs, il est précisé dans les divisions selon leur « expression », qu'il existe des verbes réciproques dans leur forme mais qui sont des verbes neutres car ils ne signifient pas « l'action d'un sujet qui agit sur lui-même » et les pronoms conjonctifs « qui y sont joints ne signifient rien », comme *je me meurs*, *je m'en vais* (ce sont les mêmes exemples que chez Buffier). Ceci dit, ils peuvent conserver un régime relatif comme dans *je me repens de ma faute*, *je m'en vais à Rome* (op. cit., p. 273). En outre, on lit que les *verbes réciproques directs* normalement suivis d'un régime absolu peuvent quelquefois être suivis d'un régime relatif distinct du nominatif comme dans *je m'amuse au jeu* (op. cit., p. 270). De même, les *verbes réciproques indirects* qui se construisent normalement avec un pronom conjonctif régime relatif ont souvent un régime absolu différent du nominatif, comme dans *vous* (nominatif) *vous* (régime relatif) *attirez le mépris* (régime absolu) *de tout le monde* (op. cit., p. 272).

2.4.3.5. Le verbe impersonnel

Le « verbe impersonnel » correspond au verbe qui n'exprime « aucun rapport de personne ni de nombre » (op. cit., p. 274) comme *il faut*, *il importe* qui n'expriment aucune action et

n'ont pas de sujet. Le grammairien distingue les verbes impersonnels « de nature » comme *il pleut, il faut, il importe*, des verbes « tantôt impersonnels tantôt personnels » comme *convenir, sembler, paraître*, et explique que le verbe devient personnel si on peut substituer un nom à « il » (ibid.). Restaut exclut les formes en « on » de cette classe, car il considère « on » comme un véritable pronom. Pourtant, dans la première édition, il distinguait deux sortes de verbes impersonnels : avec le pronom « il » et avec le pronom « on ».

En somme, concernant le classement des verbes, Restaut conserve les catégories principales traditionnelles, fondées sur des définitions formelles ou sémantiques, sauf qu'il réintroduit la classe des verbes passifs évincée par Buffier²³⁵. Par ailleurs, il a tendance à multiplier les sous-divisions. L'utilisation du critère morpho-syntaxique est particulièrement visible dans les sous-divisions des *verbes réciproques* qui prennent en compte la forme du régime. Les *verbes actifs* et les *verbes neutres* se distinguent aussi selon leur régime.

2.4.4. Le régime

2.4.4.1. Définition

Le régime est défini comme ce qui est « mis ordinairement à la suite du verbe » et qui exprime « ce à quoi l'action ou la signification du verbe a quelque rapport » (Restaut, 1732, p. 253). Ainsi dans *j'aime la vertu*, l'action d'*aimer* se rapporte à *la vertu* qui est donc le régime du verbe *j'aime*, dans *je profite de l'exemple*, la signification de *profiter* se rapporte à *l'exemple* qui est régime du verbe *je profite* (ibid.). La définition du régime que présente Restaut est positionnelle.

La définition du régime que présente Restaut dans la première édition est similaire à celle de Buffier : « le régime du verbe est ce qui particularise l'affirmation et la détermination à une chose plutôt qu'à une autre, ou ce qui désigne d'une manière particulière, ce qu'est le sujet ou ce qu'il fait » (Restaut, 1730, p. 130). Ainsi « je suis » ne présente pas d'objet particulier alors que dans *je suis triste* « mon affirmation est déterminée à une chose plutôt qu'à une autre qui est d'être triste ; ainsi *triste* est le régime du verbe *je suis* » (Restaut, 1730, p. 131). Il continue, expliquant que dans *j'aime* « j'exprime bien en général mon action d'aimer mais je ne la détermine à aucun objet particulier au lieu que quand je dis *j'aime la vertu* le mot *vertu* particularise mon affirmation et donne à mon action d'aimer un objet particulier qui est *la vertu* ; ainsi *la vertu* est le régime du verbe *j'aime* » (op. cit., p. 131). Le régime indirect ou relatif désigne « un second objet, ou une seconde chose qui a rapport à l'objet principal

²³⁵ Dans la première édition, il distinguait aussi six sortes de verbes : substantif, actif, neutre, passif, réciproque et impersonnel (Restaut, 1730, p. 133).

déjà exprimé par le régime direct » (op. cit., p. 132). Le grammairien ajoute cependant, par la suite, le principe de transition en relation avec le verbe actif. Selon lui, le régime s'accompagne en effet d'une transition de l'action en dehors du sujet.

Dans notre édition, le grammairien décrit deux « sortes de rapports » entre le verbe, le nom, ou le pronom et ce qui les suit : un rapport direct et un rapport indirect, et ensuite, il les nomme à l'aide du terme de régime.

2.4.4.2. La distinction régime *absolu* / régime *relatif*

Le rapport direct s'exprime par l'accusatif :

Un verbe se rapporte ou se termine directement à un nom quand ce nom est simplement à l'accusatif comme dans j'aime Dieu, j'étudie la grammaire. (ibid.)

et le rapport indirect par les cas génitif, datif, ablatif :

Un verbe se rapporte ou se termine indirectement à un nom, quand ce nom est au génitif, au datif ou à l'ablatif, ou qu'il est précédé de quelque préposition, comme dans je me repens de ma faute, je réponds à votre lettre, je reviens de Rome, je compte sur vous. (ibid.)

Le grammairien entretient le parallèle entre les cas latins et le régime ; il rappelle d'ailleurs que l'« autre nom » du régime du verbe est celui du cas :

Ne donne-t-on pas un autre nom au régime du verbe ? On l'appelle encore le cas du verbe, comme le sujet d'une proposition est appelé le nominatif du verbe. (ibid.)

Chez Restaut, la description du régime reste attachée à la correspondance avec les cas. Il explique que « le régime absolu se met toujours à l'accusatif » et le régime relatif au génitif, au datif ou à l'ablatif (op. cit., p. 256).

A la suite de la distinction de ces deux types de rapports, direct et indirect, il différencie deux types de régimes :

Combien y a-t-il de sortes de régimes ? Il y en a de deux sortes, le régime direct ou absolu et le régime indirect ou relatif. (op. cit., p. 253)

Le « régime direct ou absolu » correspond au « nom ou pronom qui marque le sujet ou l'objet direct d'une action. Ainsi ce régime ne convient qu'au verbe actif, parce que ce n'est que par le verbe actif qu'on exprime une action qui se termine directement à un sujet ou à un objet différent du nominatif du verbe » (op. cit., p. 253) comme dans *Alexandre a vaincu Darius* où *Darius*, considéré comme le sujet (il s'agit d'un verbe d'action réelle) où se termine directement l'action d'Alexandre, est le régime direct ou absolu du verbe. De même, dans l'exemple suivant (emprunté à Buffier), *un pasteur connoit ses brebis, ses brebis* considéré

comme objet direct (il s'agit d'un verbe d'action intentionnelle) où se termine l'action du pasteur, est le « régime direct » ou absolu du verbe *connoit*.

Le « régime indirect ou relatif » correspond au nom ou au pronom « par lequel on exprime une chose qui n'a qu'un rapport indirect avec l'action ou la signification du verbe ; c'est-à-dire à laquelle le verbe ne se termine pas directement comme au sujet ou à l'objet de l'action » (op. cit., p. 255). Le « régime indirect » désigne le second complément (indirect) du verbe trivalent ; ainsi dans « je préfère la science aux richesses », *la science* est analysé comme « régime direct ou absolu » et objet principal où se termine l'action, et « aux richesses » est analysé comme « régime indirect ou relatif », qui n'est pas l'objet principal de l'action et « ne se rapporte qu'indirectement au verbe préférer ». Mais il désigne aussi le complément du verbe divalent indirect, ainsi dans « je jouis de la liberté » le syntagme suivant le verbe est décrit comme « régime indirect ou relatif » qui n'« exprime qu'indirectement l'objet auquel se rapporte ou se termine la signification du verbe *je jouis* » (ibid.).

Cette discrimination formelle entre les compléments du verbe, appelés « régimes », est posée comme le critère distinctif des catégories de *verbe actif* et de *verbe neutre*. En effet, à la question de savoir à quels verbes conviennent ces régimes, Restaut répond :

Le régime absolu marquant toujours le sujet ou l'objet direct d'une action, ne peut convenir qu'au verbe actif. (op. cit., p. 256)

On lit aussi :

On connaîtra qu'un verbe est actif quand il aura ou qu'il pourra avoir un régime absolu. Ainsi aimer est un verbe actif parce qu'on peut dire aimer l'étude, le vert, le plaisir. (ibid.)

Tous les *verbes actifs* doivent donc être suivis de « quelqu'un » ou « quelque chose », ce qui est rendu visible au moyen d'une interrogation directe du type : « il mange quoi? ». A l'opposé, le « régime relatif » est la marque du *verbe neutre* désignant les intransitifs et transitifs indirects :

Un verbe sera neutre quand il ne pourra avoir aucun régime, ou qu'il ne pourra avoir qu'un régime relatif. Ainsi régner, exceller sont des verbes neutres, parce qu'ils ne peuvent pas avoir de régime et profiter, vaquer sont aussi neutre, parce qu'ils ne peuvent avoir qu'un régime relatif, profiter du temps, vaquer à l'étude. (op. cit., p. 256-257)

De même que le *régime absolu*, le *régime relatif* se vérifie par une question à construction indirecte « de quoi/ de qui / à quoi/ à qui ? ». Cependant Restaut précise aussi que le *régime relatif* « convient également au verbe actif et à toutes les autres espèces de verbes adjectifs. » (ibid.) et qu'il correspond aux trois cas latins : ablatif, génitif, datif.

Ainsi, Restaut transforme la distinction de Buffier entre régimes *absolu* et *respectif*, ce dernier désignant uniquement le second complément indirect d'un verbe trivalent, en une opération de repérage formel. Restaut utilise à la place de « respectif » qui signifiait « relationnel » chez Buffier, le qualificatif de « relatif », entendu comme indirect. Mais le terme de *relatif* est également employé pour caractériser les pronoms qui « rappellent dans le discours les idées des personnes ou des choses dont on a déjà parlé pour les expliquer ou pour en restreindre et déterminer l'étendue » (op. cit., p. 63), il s'agit de : *qui, que, quoi, dont, lequel, laquelle*, qui s'opposent aux pronoms *absolus* qui n'ont pas d'antécédent. Les *pronoms relatifs* sont en effet appelés ainsi « à cause de la relation ou du rapport qu'ils ont à des noms ou à des pronoms qui les précèdent et qui expriment les personnes ou les choses dont ils rappellent les idées » (ibid.). En ce sens, « relatif » signifie que l'élément du discours a une relation de représentation avec une autre. On peut mentionner aussi la distinction présente chez Regnier-Desmarais entre le *nom absolu* qui exprime une « idée simple » et le *nom relatif* qui exprime une « idée en lien avec une autre » (Regnier-Desmarais, 1706, p. 179). Ces deux qualificatifs d'*absolu* et relatif, vont être réexploités notamment par Beauzée, mais pour catégoriser conjointement les verbes et leurs compléments ; le *verbe relatif* se construit avec le *complément relatif ou secondaire ou médiat*, et le *verbe absolu* se construit avec le *complément objectif ou primitif ou immédiat*. Par la suite, ce sont les adjectifs *direct* et *indirect* qui vont être privilégiés.

Par ailleurs, la question est posée de savoir si le *verbe substantif* « être » a un régime. La réponse est négative, cependant si « on veut regarder l'attribut comme le régime du verbe *être*, on pourra dire simplement qu'il reçoit toujours le nom suivant au nominatif, sans qu'on puisse appeler ce régime ni absolu ni relatif. » (op. cit., p. 257). Dans l'édition de 1730, Restaut précise que le régime du verbe substantif *être* est toujours un nom adjectif comme dans *mon frère est sage, Louis XV est roi*, alors que le régime des autres verbes est toujours un nom substantif (Restaut, 1730, p. 132-133) comme dans *le roi récompense le mérite, Dieu punit les hommes vicieux* (op. cit., p. 133).

Restaut ajoute que les noms adjectifs et les prépositions ont aussi des *régimes relatifs*. Ce que nous allons voir avec les définitions de l'adverbe et de la préposition.

2.4.5. Adverbe et préposition

Restaut donne une définition élémentaire de l'adverbe comme partie invariable, qui exprime une circonstance du nom ou du verbe qui a d'elle-même un sens complet sans régime. Ainsi, dans *Dieu agit justement*, « *justement* modifie cette signification par une circonstance » qui

signifie « avec justice » (Restaut, 1732, p. 338). Et il en énumère les différentes sortes selon leurs significations.

La préposition est définie comme « marquant le rapport d'une chose à un autre », ou comme les mots destinés à « marquer les différents rapports que les choses ont les unes aux autres », ainsi elle n'ont un sens complet qu'avec un régime et « il faut qu'elles soient suivie de quelque mot qui exprime ce à quoi une chose est rapportée » (op. cit., p. 348), le rôle du nom régi étant de « déterminer » leur signification. Ainsi dans *Pierre est dans la maison*, *Pierre est avec son maître*, les prépositions expriment les rapports de *Pierre* à l'égard de la *maison* ou du *maître* (ibid.). La différence essentielle entre ces deux parties du discours est d'être suivies d'un régime, l'adverbe étant un « mot qui exprime quelque circonstance du nom ou du verbe qui a de lui-même un sens complet sans régime. » (op. cit., p. 338). Restaut présente ensuite les différentes espèces d'adverbes et de prépositions selon leur forme (simple et composée) et leur signification, les prépositions se répartissant en de nombreux rapports tels que le lieu, le temps, le terme etc., et régissant plusieurs cas.

Tableau récapitulatif du classement des verbes chez Restaut

1. verbes adjectifs

1.1. verbe actif

il se construit avec un régime absolu ou objet direct

1.1.1. action réelle

le régime est objet de l'action

battre, rompre, tuer (David tua Goliath)

1.1.2. action intentionnelle, de l'âme

le régime est sujet de l'action

connoître, aimer (Pierre aime Dieu)

1. 2. verbe passif

Pierre est aimé du roi, les hommes sont aimés de Dieu

1.3. verbe neutre

il se construit sans régime ou avec un régime relatif ou indirect

languir, croître, régner, aller, partir, arriver, triompher, venir, dormir, monter, descendre

1.4.verbe réciproque

1.4.1.direct avec régime absolu

Pierre se félicite (= soi)

1.4.2.indirect avec régime relatif

Pierre se donne un habit (= à soi)

1.4.3.passif

cette histoire se raconte différemment

1.5. verbe impersonnel

1.5.1.impersonnel

il faut, il importe

1.5.2. impersonnel et personnel

convenir

2. verbe substantif

être, devenir, sembler

Bilan

En somme, les *Principes* de Restaut apparaissent comme une grammaire à visée didactique qui décrit le français à partir du cadre de la grammaire latine : les déclinaisons du nom, du pronom, de l'article sont conservées, et les fonctions sont décrites exclusivement à l'aide de la terminologie des cas et du régime. Alors que la première édition reproduit les définitions du verbe et du régime de Buffier, Restaut n'intègre pas le *modificatif* et transforme la distinction de Buffier entre *régime absolu* et *respectif* en une opération de repérage formel, le *régime relatif* désignant tout type de complément indirect. Il y superpose aussi le principe de transitivité de l'action qui n'était pas abordé par Buffier. Restaut assure ainsi la transmission de la distinction entre formes directe et indirecte du régime.

Restaut reproduit aussi les définitions de la *GGR* du verbe et de la proposition : le sujet et l'attribut forment une proposition complète, et le verbe peut être employé seul, avec un *régime direct* ou *relatif*, ou bien avec les deux. Globalement, pour Chevalier, cette grammaire est « neuve et féconde en ce qu'elle développe les principes de Port-Royal et de la grammaire philosophique et, en particulier, tient compte des ensembles propositionnels, et décevante en ce que, sous la fiction d'une langue générale, elle retrouve les cadres anciens » (Chevalier, 1968, p. 637-638). Elle va connaître un grand succès.

La grammaire de Girard apporte un changement remarquable dans la représentation de la proposition.

2.5. L'abbé Gabriel Girard, *Les vrais principes de la langue française ou la parole réduite en méthode conformément aux lois de l'usage*, 1747.

Cette grammaire s'inscrit de façon particulière dans le mouvement de la Grammaire Générale. S'il est vrai que Girard souhaite établir des règles valables pour toutes les langues, sa grammaire se présente pourtant comme une grammaire particulière du français. Il développe une conception de la proposition très différente de Port-Royal, intègre un modèle de six fonctions gravitant autour du verbe pour lequel il conteste le rôle d'affirmation du verbe, et propose un système de « régimes » permettant d'énoncer les règles de construction et de décrire les liens de dépendance des constituants phrastiques. Par ailleurs, l'innovation de Girard est de fournir une première typologie des langues, ce que relève Chevalier : « l'apport le plus intéressant de l'abbé Girard et qui entre dans l'élaboration de la syntaxe c'est d'avoir établi une typologie des langues, d'avoir tiré les conséquences, timidement ébauchées depuis deux siècles, du comparatisme des grammairiens » (Chevalier, 1968, p. 675).

Girard consacre le premier chapitre de sa grammaire à une série de définitions (la langue, les mots, la parole, la pensée etc.) et à l'exposé de son plan. Le grammairien y explique notamment que le style qui affecte le discours²³⁶ ne fait pas partie de son objet d'étude et qu'il souhaite se « borner uniquement à ce qui regarde l'union grammaticale des mots. Cette sorte d'union établit entre eux un régime » qui consiste en « des rapports de dépendance soumis aux règles pour la construction de la phrase » (Girard, 1747, p. 87). Son ouvrage va donc se concentrer sur la notion de « régime ».

Girard recense neuf « parties d'oraison » (op. cit., p. 41) en général et dix pour le français (qui utilise l'article) : l'article, le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, l'adverbe, les nombres, les prépositions, les conjonctions et les particules²³⁷, qu'il expose au fur et à mesure. Ainsi, le nom exprime la « dénomination des objets » (op.c it., p. 45-46) alors que l'article qui le

²³⁶ Le discours résulte de l'« assemblage méthodique des mots » (Girard, 1747, p. 6) et est susceptible de différents styles. Le style est défini comme une « façon de s'exprimer portant un caractère émané ou de la qualité de l'ouvrage ou du goût personnel de l'auteur. Ce caractère résulte du tour de la pensée, du choix des mots et de l'arrangement respectif de toutes les parties qui composent le discours » (op.cit., p. 6) et il peut être "lié" ou "coupé" (op.cit., p.86).

²³⁷ Les particules regroupent les mots qui n'appartiennent à aucune autre classe : « Je déclare donc que prenant ici le mot de *particule* dans le sens qui en fait le nom distinctif d'une des parties d'oraison différentes de toutes les autres, je considère ce qu'il dénomme comme une espèce particulière qui renfermant plusieurs mots, ne doit néanmoins en comprendre aucun de ceux qui appartiennent à l'une des neuf précédentes. » (Girard, 1747, p. 312, vol. 2), elles expriment « une affection dans la personne qui parle » (op. cit., p. 313) ; il s'agit des particules « interjectives » (ibid.) et « discursives » (op. cit., p. 314), elles sont subdivisées en plusieurs autres classes. L'abbé rejette la désignation d'« interjection » qui lui semble trop restreinte et d'un air pas « assez françois » (p. 80, vol. 1).

précède, le « particularise » (op. cit., p. 44). Il est suivi d'une qualification précisée au moyen de l'adjectif (op. cit., p. 47-48), et d'une action marquée par le verbe, toutes deux faisant l'objet de « modifications adverbiales » (op. cit., p. 71). S'ajoute l'idée d'un « calcul » exprimé par les nombres. Ces différentes parties sont reliées les unes aux autres par des prépositions, qui indiquent un « rapport déterminatif, par le moyen duquel une chose en affecte une autre » (op. cit., p. 75), des conjonctions, qui expriment des « liaisons » (op. cit., p. 76), ou des particules, qui expriment « un sentiment particulier du sujet » (op. cit., p. 78). Le discours est envisagé selon une organisation linéaire des opérations de pensée qui guident l'expression des mots et de leurs relations. Il suit l'ordre logique. Girard affirme d'ailleurs que les mots ne servent pas seulement à « représenter chacun une idée ou distinguer un objet » mais ils traduisent, « par leur assemblage, l'union des idées, pour exprimer un sens suivi c'est-à-dire l'image de la pensée » (op.cit., p. 83). On lit encore plus loin que les mots sont « chargés de représenter par leur assemblage l'union des idées, pour exprimer un sens suivi, c'est-à-dire l'image de la pensée » (op.cit., p. 83). Et les classes de mots expriment des « idées modificatives, sous lesquelles on pouvoit considérer les divers objets et en parler » (op. cit., p. 74).

Nous présentons brièvement la typologie des langues de Girard, puis sa discussion de la définition du verbe et le classement qui est attaché à cette partie du discours, son système innovant des fonctions, la première occurrence du terme « complément », et enfin sa description sophistiquée des liens de « régime ».

2.5.1. La typologie des langues

C'est l'idée du « génie de la langue » qui permet à Girard de fonder une typologie des langues sur un critère syntaxique.

2.5.1.1. Le « génie » de la langue

Selon Girard, la « syntaxe » ou « construction » est propre à chaque langue et c'est sur elle que repose leur spécificité :

Elle varie chez les peuples ainsi que les mots, fait la différence la plus essentielle entre les langues et s'oppose à l'opinion de ceux qui assurent que la Française, l'Espagnole et l'Italienne sont filles de la latine. (op.cit., p. 27, vol. 1)

Girard récuse ainsi la filiation des langues romanes au latin, qui ne s'appuie d'après lui que sur « l'étymologie de quelques mots et l'étendue de l'Empire Romain sur les pays présentement habités par ces nations » (ibid.) car si le français, l'italien et l'espagnol se

démarquent de la langue latine c'est par leur syntaxe²³⁸. Pour lui, si l'on souhaite connaître leur parenté et origine, il faut se fier « à leur génie en suivant pas à pas leurs progrès et leurs changements » (op. cit., p. 29). En effet, leur génie « se maintient au milieu de l'inconstance des mots et conserve à la langue le véritable titre de son origine » (ibid.). Le génie d'une langue est constitué par les caractéristiques syntaxiques fixes, stables et générales de la langue, et il s'oppose d'une part aux variations du lexique en diachronie, d'autre part aux traits particuliers relevant de l'idiome :

La différence la plus apparente dans les langues est celle qui frappe d'abord nos oreilles; elle vient de la différence des mots : mais la plus essentielle ne se montre qu'à nôtre réflexion ; elle naît de la diversité du goût de chaque peuple dans le tour de phrase et dans l'idée modificative de l'emploi des mots. Lorsque cette sorte de goût propre et distinctif ne regarde qu'une circonstance unique ou une seule façon particulière de s'exprimer, on le nomme idiome c'est-à-dire propriété de langue (...) Lorsque ce goût distinctif est considéré dans son universalité, c'est alors ce qu'en fait de langues on nomme génie, dont il est important au grammairien de bien connoître la Nature. (op.cit., p. 21,22)

Girard donne comme exemple d'idiome l'emploi du pronom indéfini « on » en français face à l'italien « si » (op. cit., p. 22). Le génie de la langue recouvre ainsi un ensemble de propriétés relatives au « tour de phrase » et à « l'idée modificative de l'emploi des mots » (ibid.).

En résumé, nous pouvons dire que Girard distingue trois composantes de la langue. Premièrement, ce que nous appelons le lexique, c'est-à-dire l'ensemble des mots d'une langue, susceptibles de variations qualitatives : morphologiques et sémantiques, et quantitatives : emprunts et disparitions. Deuxièmement, ce que l'abbé nomme « génie d'une langue » s'apparente à ses caractéristiques syntaxiques. Elles sont observables de façon générale et immuable dans cette langue et forment l'objet de la grammaire. Troisièmement, l'idiome, qui manifeste, pour des langues de même génie, une diversité dans la forme. Cette dernière délimitation : génie/idiome, repose sur la différence entre : structure syntaxique stable d'une langue ou de différentes langues apparentées, et spécificités de chaque langue. En somme, Girard décrit par le « génie de la langue » les différences syntaxiques essentielles qui subsument la diversité des formes.

Il poursuit en expliquant que le génie de la langue se manifeste selon trois types : « Chaque langue a le sien : ils peuvent néanmoins être réduits à trois sortes » (op.cit., p. 23). Le

²³⁸ Leur parenté ne se remarque qu'à travers certains changements du lexique car « l'étymologie prouve seulement les emprunts et non l'origine » (op.cit. p.28). Girard justifie son opinion à l'aide d'arguments d'ordre historique en expliquant que les peuples dominés par l'Empire Romain usaient de leur propre langue et que les Romains ont à leur tour subi des invasions qui ont provoqué un « mélange » du latin avec les langues de « nations étrangères » (ibid.) créant des langues vivantes très différentes comportant, par exemple, en français, des articles. L'origine des langues romanes n'est donc pas unique et « on ne sauroit à cause de quelques mots empruntés dire qu'elles en sont les filles, ou il faudroit leur donner plus d'une mère » (op. cit., p.29). Il ajoute : « J'avoue bien qu'elles en ont tiré une grande partie de leurs richesses mais je nie qu'elles lui soient redevables de leur naissance » (ibid.).

grammairien dresse alors un classement des langues selon leur *génie*, que nous reproduisons ci-après. Il déplore que ces spécificités des langues demeurent méconnues des grammairiens car, pour lui, elles devraient être le fondement de toute règle de grammaire. Il distingue donc trois types de langues.

2.5.1.2. Les trois types de langues

Les trois types de langues correspondent à trois modèles linguistiques quant à l'expression des relations logiques dans la proposition. Girard distingue :

- les langues « analogues », qui suivent « l'ordre naturel » et « la gradation des idées » (op.cit., p. 23). Elles se construisent à l'aide du sujet, suivi de l'action et de ses modifications, puis de l'objet et du terme (op. cit., p. 24). Elles sont privées de cas mais comportent des articles. C'est l'italien, l'espagnol et le français.
- les langues « transpositives » suivent « l'ordre du feu de l'imagination » (op.cit., p. 24), c'est-à-dire que la place des constituants varie. Mais comme les relations sont exprimées par des cas, elles ne créent pas d'ambiguïté. Elles n'ont pas d'articles. Il s'agit du latin, de l'esclavon et du moscovite (op. cit., p. 25).
- les langues « mixtes » ou « amphilogiques », comme le grec et le teutonique, tiennent des deux autres car elles utilisent des articles ainsi que des déclinaisons casuelles (op. cit., p. 25).

Ce classement a l'avantage majeur de détacher l'étude du français de la filiation latine²³⁹ ; pour Girard la grammaire doit être adaptée au génie de la langue étudiée :

Elle doit former des définitions sur la nature des choses : tirer les préceptes de la pratique et du propre génie de la langue qu'elle traite, surtout éviter l'écueil ordinaire qui est d'adapter aux langues analogues ce qui ne convient qu'aux langues transpositives. (op.cit., p. 35-36)

De plus, cette catégorisation des langues s'effectue selon un critère syntaxique notable, celui de l'expression des relations logiques au moyen de l'ordre des mots ou au moyen des cas. Aucun critère esthétique ou historique n'est mis en jeu pour faire prévaloir la structure d'une langue sur une autre. La controverse portant sur le respect ou non de l'ordre naturel en français et en latin et qui met en rivalité la dignité de ces langues, est résolue par Girard au moyen d'une typologie des langues qui prend en compte objectivement la présence ou non de cas et d'articles. Ceci dit, la dénomination des deux premières catégories par les qualificatifs

²³⁹ D'ailleurs, l'idée d'une langue mère est refusée, Girard revendique l'héritage latin comme celui d'une langue morte et non d'une langue mère dominante. Il s'attarde d'ailleurs à montrer en quoi cette notion est mal définie et mal utilisée. Elle semble tout d'abord incohérente, outre son caractère d'exclusivité, parce qu'il ne nous est pas possible de prouver quelle est la langue première : « S'il suffit pour l'honneur de ce rang de ne devoir point à d'autre sa naissance et démontrer son établissement dès le berceau du monde ; il n'y aura plus dans notre système de la création qu'une seule langue mère inconnue par nous (...) qui produira des titres authentiques et décisifs pour constater la préférence ou l'exclusion ? » (op. cit., p.32).

d' « analogue » et de « transpositive », laisse pencher la balance du côté d'une valorisation de l'ordre du français.

La description des langues analogues donnée par l'abbé Girard illustre la structure canonique de la phrase française telle qu'il la conçoit : sujet, verbe, objet, et il y adjoint les « modifications » de l'action et son « terme », notions que nous analyserons par la suite. En outre, dans ce classement, l'article n'est plus considéré comme un marqueur casuel car les langues mixtes possèdent articles et cas. C'est dans ce cadre détaché de la grammaire latine que Girard propose une définition du verbe différente de celle donnée par les Messieurs de Port-Royal dans la *GGR* et dans la *NML*.

2.5.2. Le verbe

La remise en question de la définition du verbe donnée par les Messieurs joue un rôle majeur dans la théorie syntaxique de Girard, car c'est elle qui autorise, associée à la typologie des langues, dans laquelle le français est reconnu comme une langue « analogue » obéissant à un ordre précis, la formulation d'un modèle propositionnel autre que celui véhiculé par la grammaire générale, ne comportant pas de verbe substantif, ni de décomposition, mais une série de fonctions différentes.

2.5.2.1. La définition du verbe

Girard refuse la définition du verbe comme signe de l'affirmation donnée par Port-Royal. Il considère que le verbe marque « l'action et les événements que le mouvement perpétuel de toutes les parties de l'Univers fait produire ou souffrir soit dans la Morale comme dans la Physique » (Girard, 1747, p. 48).

La définition du verbe recouvre donc une double distinction. Premièrement, cette partie du discours peut désigner soit une action soit un état. Le verbe est donc conçu, au sein de la théorie selon laquelle les parties du discours reflètent en langue les phénomènes du monde, comme l'expression d'une action ou d'un état. Il s'agit d'une définition sémantico-référentielle car c'est le domaine de la référence au monde qui est envisagé, voire métaphysique, car elle s'inscrit dans une réflexion visant à expliquer le statut des éléments de la langue vis-à-vis de l'univers, notons par ailleurs qu'elle relève du monde abstrait ou du monde concret (« dans la Morale comme dans la Physique »). Ensuite, l'idée exprimée par le verbe peut être de l'ordre de ce qui est subi ou bien produit et suppose donc un sujet : « (...) l'Univers fait produire ou souffrir ».

En outre, Girard insiste beaucoup sur le fait que le verbe ne fait que traduire le cours de l'univers dont il marque « le mouvement perpétue », il reste le reflet, voire l'expression, de la Nature. On lit en effet plus loin :

La Nature est un assemblage d'Êtres continuellement en action, formant entre eux une circulation de rapports et d'évènements. (op. cit., p. 50)

ou encore dans le chapitre consacré au verbe :

L'Univers (...) nous montre la nature dans une action continue, le mouvement y paroît aussi essentiel que l'existence: en même temps qu'il est la cause des altérations et des changemens, il est aussi le principe des productions et de la vie. (Girard, 1747, p. 2, vol. 2)

Ainsi le verbe est conçu comme l'expression du mouvement et de l'action universels. Dans la mesure où « l'esprit humain copiste de la nature, imagine conformément aux manières dont celle-ci opère » (Girard, 1747, p. 50, vol. 1), on est fondé à rejeter le *verbe substantif* ainsi que le principe d'affirmation que les auteurs de la grammaire de Port-Royal attribuaient au verbe :

Je sais bien que la méthode latine de Port-Royal, à laquelle je ne veux rien ôter de son mérite, fait consister l'essence de cette espèce de mots dans la seule affirmation. Elle nous assure que cette simple idée caractérise les verbes qu'elle nomme substantifs au rang desquels elle met dans le latin *sum fio*, dans le français *ETRE*, décidant formellement que tous les autres verbes ne sont verbes qu'en vertu de celui-ci. La grande raison qu'elle en donne est que joint au participe il fait le même effet car ajoute-t-elle, dire *amo j'aime* c'est la même chose que de dire *sum amans, je suis aimant*. (Girard, 1747, p. 49, vol. 1)

Bien au contraire, la notion d'événement, est au cœur de l'idée verbale elle-même :

Je ne puis donc m'empêcher de regarder comme une nécessité qu'il y ait des mots marqués à ce coin général d'action ou d'évènement; comme il y en a de marqués à celui de dénomination et de qualification. (...)

Par ailleurs, le verbe est défini comme un élément du discours qui s'accompagne « d'un objet » qui lui est propre. Tout verbe, outre le fait qu'il exprime une action ou un état, possède un « objet » qui est lié à son contenu sémantique et qui lui est « particulier » :

L'usage montre quantité de mots où il a imprimé d'une manière évidente et sensible le caractère modificatif d'idée agissante ou qui énonce par événement, idée générale, nullement comprise sous celle d'affirmation, bien loin de là, celle-ci est une sorte d'action dans l'esprit, laquelle, outre le caractère commun qui la renferme sous l'espèce, a comme chacune des autres actions son objet particulier qui la distingue (op.cit., p. 50-51).

Chaque verbe se distingue, sémantiquement, par la spécificité de l'objet envisagé par son idée d'action et suppose, sur le plan de la construction, une fonction *objet*, terme que Girard définira ensuite dans la partie consacrée aux fonctions.

En somme, Girard refuse la définition du *verbe substantif* comme signifiant l'affirmation pour deux raisons : la conformité des opérations de pensée avec celle de la nature : celle-ci comprend des actions et des événements que le verbe reflète ; et la transitivité du verbe :

celui-ci exige un objet en relation avec l'action qu'il exprime. Ces deux points illustrent la position radicalement différente de Girard quant à la définition du verbe donnée par Port-Royal. Chevalier résume ainsi la position de Girard :

(...) lorsque Port-Royal donne au verbe une valeur d'affirmation, qu'il lui donne être comme pivot, c'est qu'il le considère comme le fondement du jugement et comme l'élément moteur de construction de la proposition ; pour l'abbé Girard (..) cette valeur d'affirmation est comparable à celle de « mouvement » ou d' « activité » (...) (Chevalier, 1968, p. 679).

Ensuite, Girard se livre à une longue discussion de la théorie du verbe de Port-Royal dont nous présentons les aspects essentiels.

2.5.2.2. La théorie du verbe de Port-Royal discutée par Girard

Girard affirme que le verbe exprime le principe essentiel et naturel de l'action et refuse la définition que les auteurs de la *GGR* lui donnaient. Il récuse le fait qu'il soit uniquement le signe de l'affirmation. S'il affirme respecter cette théorie, c'est par estime pour ses prédécesseurs et Girard entend bien faire valoir son opinion :

Quoique plein d'estime pour ceux qui ont pû être mes maitres, je ne sais pas voir par d'autres yeux que par les miens. (op.cit., p. 50)

Il ajoute que « la voix de la Nature » a sur lui « plus d'autorité » (op. cit., p. 51) et à la suite :

(...) je loue donc l'ouvrage de cet auteur mais je n'applaudis pas à tout » (op.cit., p. 51).

Il se livre ensuite à examen critique de la définition du verbe, qu'il élabore en deux temps, en se situant successivement dans un camp puis dans l'autre. Tout d'abord, il imagine les remarques qu'on pourrait lui adresser et se défend, ensuite, il formule ses attaques à l'égard de ses détracteurs prônant une définition du verbe comme signe de l'affirmation.

2.5.2.2.1. Première phase : auto-critique de Girard

L'abbé formule deux critiques qui pourraient lui être adressées et les examine. Nous pouvons dire que Girard tente de répondre à deux interrogations qui remettent en question la définition qu'il donne au verbe :

- qu'en est-il des verbes qui ne désignent pas une action?
- qu'en est-il du substantif lorsqu'il désigne une action?

La première consiste à dire qu'il existe des verbes qui ne correspondent pas à un des traits sémantiques définitoires du verbe, traditionnellement considéré comme le principal, à savoir l'expression de l'action ou de la passion :

Le premier coup porté contre notre définition part d'une pure supposition par laquelle on prétend qu'il y a des mots qui ne signifiant ni action ni passion n'en sont pas moins des verbes (op.cit. vol. I, p. 52).

Les exemples sont : *exister, reluire, se reposer*. Nous remarquons que les deux premiers verbes donnés comme exemples appartiennent à la catégorie des « verbes neutres » et le dernier à celle des « verbes réciproques ». Girard semble donc vouloir justifier son classement qui rend compte de la distinction sémantique action/passion mais aussi d'autres types de verbes. Il examine le contenu de ceux-ci, qui n'expriment aucune action ou mouvement, et explique qu'ils « représentent par évènement la chose qui fait l'objet de leur signification » (ibid.). De même que les noms *lueur, repos*, représentent la chose en la nommant, ces verbes signifient en représentant non pas une action mais la production d'une existence : c'est-à-dire que le verbe désigne l'effet produit par une action antérieure qui peut tout à fait ne pas être physique et observable, son résultat, ou plutôt l'existence du résultat de cette action. Il image sa réflexion par le recours au domaine théologique : l'existence de Dieu est un pur acte, bien qu'elle ne soit pas agissante, elle est. Ainsi « reluire » laisse entrevoir « l'éclat de la lumière » qui « suppose un mouvement si subit et si peu interrompu », le verbe « se reposer » indique que l'on « passe de l'état de mouvement à celui de tranquillité » (ibid.).

Une seconde caractéristique définitoire du verbe, à côté de l'expression de l'action ou de la passion, est d'ordre ontologique ; il signifie ce qui est, un état. Mais celui-ci résulte toujours d'une sorte d'action car le monde est en mouvement perpétuel et la volonté elle-même est un mouvement de l'âme :

Peut-on changer d'état sans évènement ou sans action ni produite ni soufferte? N'est-ce-pas par l'action de quelque agent ou par la volonté que le mouvement cesse? (op.cit., p. 53).

Girard en conclut qu'« il n'est pas possible de trouver un mot qui soit verbe sans qu'il énonce par évènement, quoi que ce soit qu'il énonce, ni qui énonce de cette manière sans être verbe » (ibid.). Cette seconde spécificité : « énoncer par évènement », n'est pas du tout autonome et si elle ne contredit pas la première, c'est parce qu'elle constitue en quelque sorte une modalité de présentation de l'action. La conservation du sème actif du verbe est en effet essentiel pour la suite du texte de Girard puisque c'est ce point qu'il va opposer à la définition de Port-Royal.

La seconde objection prend le contre-pied des affirmations précédentes en arguant qu'il existe d'autres mots que les verbes qui expriment l'action, la passion, ou un état :

Le second moyen d'attaque est le revers du premier car on nous dit qu'il y a des mots qui ne sont point verbes quoiqu'ils signifient des actions, des passions et des choses passagères tels que : course, écoulement (ibid.).

En effet, dans la mesure où tout verbe est significatif d'une action, soit en la nommant telle quelle, soit en nommant sa résultante, que peut-on dire des autres mots qui évoquent une action? Qu'est-ce qui différencie le substantif et le verbe de sens proche? Cette remarque relève selon Girard de « la confusion de l'idée objective des mots avec l'idée modificative de leur emploi » (op.cit., p. 54). Le grammairien distingue clairement ces deux notions :

- l'*idée objective* des mots leur confère leur « valeur particulière »,
- l'*idée modificative* est responsable de la « différence essentielle et générale de l'espèce » et correspond à ce que nous avons identifié plus haut comme le trait définitoire de chaque catégorie du discours. Ainsi, pour les mots « course » et « écoulement » :

l'objet de leur signification est une action ou des choses passagères mais la manière dont ils les présentent n'est nullement agissante, elle est simplement dénominative, ne faisant aucune peinture expressive ni de l'action ni du passage en lui-même, comme le sont courir et écouler par rapport au même objet (op.cit. p. 55).

Si le verbe et le nom ont comme référence dans le monde la même entité, si leur sémantisme relève du même champ ; l'action de courir pour les termes *courir* et *course*, on parle ici de leur « idée objective », ils n'appartiennent pourtant pas à la même catégorie car ils désignent le référent par des caractères spécifiques à leur classe morpho-syntaxique, il s'agit ici de leur « idée modificative ». Girard marque bien le caractère nécessaire de cette distinction en indiquant que si c'était la « différence objective » des mots qui formait les catégories du discours, c'est-à-dire leur sens particulier, « il y aurait autant d'espèces que de mots (...) ou bien il n'y aurait pas d'espèce faute de caractère commun, chaque mot étant différent de l'autre par son objet de signification » (ibid). Il conclut en définissant leur « différence modificative », remarquable par l'usage :

la différence consiste en ce que ceux-ci nomment l'évènement pour le distinguer (course, écoulement) et que ceux-là en représentent la production (courir, écouler) (op.cit. p.56).

La différence entre un nom et un verbe dont la sémantisme est proche réside donc dans la propriété propre à leur classe grammaticale ; le nom désigne un évènement en le distinguant des autres et le verbe représente la création, le processus qui constitue cet évènement. L'essence du substantif est donc de nommer et de différencier les entités du monde, alors que le verbe signifie leur action.

Girard a présenté et défendu la cohérence de sa théorie du verbe, ensuite il démantèle celle de Port-Royal, L'abbé Girard déclare : « Attaquons à notre tour » (op.cit. p.56).

2.5.2.2.2. Seconde phase : critiques à l'égard de la théorie du verbe de Port-Royal

Girard formule cinq arguments qui vont à l'encontre de l'idée selon laquelle le verbe signifie l'affirmation.

1) Le premier problème se pose lorsqu'on remarque que le verbe n'est pas seul détenteur de l'affirmation :

S'il y a des mots qui soient de vraies affirmations sans être verbes, il s'en suit que ce n'est point dans l'affirmation que consiste l'essence du verbe (ibid.).

Girard oppose aux auteurs de la grammaire de Port-Royal l'idée selon laquelle le verbe ne détient pas la marque exclusive de l'affirmation en prenant pour exemple les mots « oui » et « non ». On comprend dès lors que Girard place la discussion sur le plan du contenu des mots.

2) Deuxièmement, il rappelle que certains mots qui sont des verbes, n'expriment pas l'affirmation. Il cite les modes infinitif et gérondif qui s'appliquent aux verbes « quoiqu'ils n'affirment point » (ibid) et qui représentent « l'évènement sans l'adapter à aucun sujet ni à aucune personne comme *marcher, dire, parlant, écrivant*. Où est là l'affirmation? » (op.cit. p. 57). En effet, ces formes du verbe ne réalisent pas la personne, ni le nombre, ni le temps. Il devient donc très embarrassant d'y distinguer le sujet, l'objet et l'opérateur de l'affirmation :

qu'on en démêle distinctement par une analyse exacte les trois choses qui en sont l'essence : celle dont on affirme, celle qui est affirmée, le terme qui affirme l'une de l'autre. L'embarras est grand (...) qu'il a fait prendre un étrange parti à cet écrivain (Lancelot) : l'exclure de l'ordre des verbes (ibid).

Girard reproche aux Messieurs d'avoir exclu les gérondifs de la classe des verbes en les nommant substantifs :

Il a bien fallu assigner une classe à ces infinitif et gérondif (...) et découvrir cette nouvelle essence qui devoit faire de ces mots autre chose que ce qu'ils avoient toujours été ! (...) on les déclare substantifs (op.cit. p.58).

Girard refuse cette désignation pour deux raisons. Tout d'abord, cette définition n'est pas fondée sur les principes universels de la logique car en latin les gérondifs se déclinent, mais pas en français. Ensuite, le verbe et ses manifestations sous différents modes, doivent appartenir à une autre classe que les substantifs ; le gérondif, l'infinitif, le participe ont « un service et un emploi très différent de celui des substantifs et adjectifs, ils sont d'un autre ordre » (ibid.) et l'usage le montre. C'est « l'idée agissante ou qui énonce par événement » qui caractérise cette classe, cette idée « prise de la Nature même, est commune à tous les mots qui sont verbes sans aucune exception et les distingue parfaitement de cette autre espèce, ce qui ne fait pas l'idée d'affirmation » (op.cit., p.60).

3) Girard note enfin que si le verbe signifiait seulement l'affirmation, il ne pourrait être employé sans son complément d'objet, or c'est souvent le cas :

Si l'essence du verbe consiste, comme ils le disent, dans la pure affirmation, servant uniquement à lier l'objet au sujet, ce verbe ne doit plus enfermer d'objet dans sa propre valeur, par conséquent il ne saurait faire avec le seul sujet un sens formé ni être employé dans le discours sans un objet énoncé, ainsi que le font souvent les autres verbes. Cependant cela se trouve contraire à la pratique : ce qui est touché plus que ce qui a été. (op.cit. p. 61).

Chaque verbe, selon Girard, possède le caractère spécifique à sa classe ainsi que sa signification particulière :

Le verbe doit avoir une idée objective qui en particularise et distingue la valeur et une idée modificative qui le réunit à l'espèce commune. (op.cit. p.62).

4) Ensuite, Girard, partant de la théorie adverse selon laquelle le gérondif n'appartient pas à la catégorie des verbes, suppose que le verbe ne peut donc pas en avoir et il montre son contraire :

L'affirmation faisant selon eux l'essence du substantif, et tombant d'accord qu'il n'y a point d'affirmation dans les gérondifs (...) il faut par leur hypothèse conclure que ce verbe ne peut avoir de gérondif. Or comme il est notoire qu'il en a un, il est d'une pareille notoriété que le système est contradictoire à l'usage. (op.cit. p. 62)

5) Enfin, Girard affirme qu'il faut lier non seulement le gérondif au verbe mais aussi le participe. Il attribue le discours des grammairiens de Port-Royal concernant le gérondif à un excès de zèle et d'inattention :

L'illustre auteur de la Méthode latine voyant avec quelle facilité on rend par le verbe être et le participe plusieurs autres verbes, ayant aussi remarqué une affirmation toujours exprimée dans quelqu'un de leurs modes, il s'est trop livré à l'éclat flateur d'une nouvelle découverte, (...) il n'a pas fait attention que cette affirmation n'est là qu'un effet de la nature de ce mode, qui adapte l'action à un sujet ou à une des trois personnes du discours : que par cette raison elle n'est qu'accessoire au verbe considéré en général et n'en peut faire l'essence mais seulement le caractère distinctif de quelqu'un de ses modes. (op.cit. p. 62-63).

Il reproche ici à Lancelot d'avoir confondu la valeur du gérondif qui affirme une action dans son déroulement et le sens du verbe en général. Puis il aborde le problème du classement des participes, que nous ne rapportons pas. Girard, qui ne souhaite tenir compte que de leur « service ou emploi », considère que le participe passé « marque l'action et peint l'événement » (op.cit. p. 64) et qu'il appartient de ce fait aux verbes.

Bilan

Au vu de cette longue controverse concernant la théorie du verbe, nous pouvons dégager trois axes principaux à partir desquels Girard dirige son argumentaire.

La première chose remarquable est que la polémique qu'anime Girard trouve en partie son origine dans la compréhension de la définition du verbe d'Arnault et Lancelot. Ces derniers reconnaissent dans le *verbe substantif* le signe de l'affirmation et non l'expression, le contenu désignationnel de l'affirmation. Les auteurs de la grammaire de Port-Royal ne disent pas que tout verbe a comme signification lexicale l'affirmation mais qu'on peut, pour tout verbe, reconstituer par la forme (*être* + participe), l'indice, la marque du lien qu'il établit entre ce dont on affirme quelque chose et ce qu'on en affirme, c'est-à-dire l'assertion. De ce fait, c'est lui qui permet la formulation d'un jugement. Mais en aucun cas les auteurs ne réfutent le fait que les verbes expriment une action ou un mouvement (ils distinguent d'ailleurs trois autres catégories de verbes) ; leur réflexion se situe sur le plan logique de l'association des idées et de la formation du jugement. L'affirmation, dont le verbe substantif est signe, est le procédé par lequel les deux termes de la proposition sont mis en relation, la relation pouvant être positive ou négative. Jean-Claude Pariente décrit très bien le rôle du verbe dans la Grammaire Générale ; il a pour fonction principale de signifier l'affirmation, comme nous l'avons déjà vu, et pour fonction secondaire de signifier d'autres mouvements d'âme tels que le souhait, la concession, l'ordre, la défense. Il ajoute que ce n'est pas à la grammaire qu'il revient de définir l'affirmation car c'est une relation entre idées, indépendante de l'expression. Il ne s'agit pas de l'idée d'affirmation mais de l'acte d'affirmer lui-même : « le verbe ne désigne pas l'affirmation mais l'exerce » (Pariente, 1985, p. 127). Nous pouvons aussi rappeler, ainsi que le fait Pierre Swiggers (1982), la dimension énonciative de la théorie du verbe de Port-Royal, au sein de laquelle le verbe est le signe de l'affirmation d'un sujet ou d'un locuteur « sur » quelque chose, et par conséquent le décalage de l'exposé critique de Girard. Swiggers note ainsi, dans l'introduction à la grammaire de l'abbé Girard, en accord avec Jean Claude Chevalier (1968, p. 506-509) :

La définition du verbe chez les Port-Royalistes est une définition pragmatique et non sémantique, qui porte sur la valeur illocutionnaire du verbe : chaque verbe conjugué (et qui n'est pas employé métalinguistiquement) exprime l'affirmation d'un sujet parlant, qui affirme un point de vue. Cette caractéristique essentielle de la définition du verbe des Port-Royalistes semble avoir échappé à l'attention de Girard, qui défend à tout prix une définition sémantico-référentielle (Swiggers, 1982, p. 48).

Le second point qui porte à discussion concerne le traitement du gérondif et du participe. Girard s'oppose à ce que le premier soit rangé aux rangs des substantifs et le second rapproché de l'adjectif car il revendique une hyper-catégorie du verbe regroupant toutes les formes du verbe, y compris les formes impersonnelles et intemporelles comme l'infinitif. Le principe unificateur est l'idée d'action.

Enfin, la troisième voie dans laquelle Girard engage sa critique relève de la syntaxe. Il a bien compris la nécessité de deux termes pour la réalisation de l'affirmation et il s'oppose à cette structure binaire du type : Sujet + Attribut (verbe et tout ce qui le suit). Il souligne en effet qu'il existe des phrases dans lesquelles l'objet n'est pas exprimé. Girard en appelle ainsi à des réalisations grammaticales alors que la définition du verbe de Port-Royal réfère à des principes logiques d'analyse de la pensée. Ce nouveau décalage et la prise de position de Girard entraînent des répercussions notables quant à la conception de la proposition et la description des phénomènes de complémentation. La conception du verbe et a fortiori, de la proposition, développée par Girard, s'avère fort différente de celle que les auteurs de la Grammaire Générale et de leurs successeurs. Girard ne reproduit pas le schéma binaire attributif propositionnel fondé sur l'association nom/verbe. Il décrit la proposition comme une structure au sein de laquelle le verbe, élément central, exprime l'action ou l'évènement alors qu'autour de celui-ci gravitent six types de fonctions aux noms nouveaux. Le schéma trinaire de la proposition proposé par Buffier (nom-verbe-modificatif) est étendu et le nombre des fonctions atteint un total de sept (avec le verbe).

Girard récuse la définition du verbe comme signe de l'affirmation. Pour lui, le verbe détient trois propriétés spécifiques qui le différencient des autres espèces de mots : il signifie une action ou un état, avec expression du temps, et il réalise le phénomène de la transitivité. Il construit à partir de cette récusation de Port-Royal un autre modèle propositionnel que nous verrons par la suite, mais ce qui est étonnant c'est qu'il conserve une typologie des verbes aux noms et aux catégories très traditionnels, les verbes sont *actifs*, *passifs*, *neutres*, ou *réciproques*.

2.5.2.3. Classement des verbes

Le verbe est donc défini comme ce qui exprime le mouvement et l'existence de la nature :

L'action étant donc inséparable de la nature, telle que nous la voyons et que nous la sentons à chaque instant, il seroit bien surprenant que l'esprit, frappé de tout ce qu'il voit et appliqué à le peindre par le secours des mots, n'eût pas saisi cette idée agissante ou d'évènement pour en faire un des pinceaux de la Parole, je veux dire un caractère modificatif d'une des parties du discours. (Girard, 1747, p. 2, vol. 2)

Ainsi les verbes représentent les « actions et les évènements » :

Les substantifs nomment les choses, les pronoms les désignent, les adjectifs les qualifient mais où est la pensée, si on n'en représente pas les actions et les évènements ? C'est dans cette représentation que consiste précisément la fonction des verbes. (op. cit., p. 3)

Après avoir présenté les modes et temps des verbes, il énonce les différentes « espèces » (op. cit., p. 31) de verbes, liés à la signification de l'action :

L'essence du verbe consistant à représenter l'action, c'est sans doute des divers points de vûe sous lesquels celle-ci peut se présenter que dépend ici la distinction des espèces : et j'en trouve quatre. (op. cit., p. 31-32)

Il distingue alors les verbes *actifs*, *passifs*²⁴⁰, *neutres*, et *récioproques*. Le verbe *actif* reçoit une définition reposant sur la transitivité de l'action :

Le premier point de vûe est lorsque l'action paroît partir d'un sujet pour s'étendre jusqu'à un objet distingué et faisant tiers dans l'évènement, comme dans ces exemples : voir un phantome, comprendre une expression, lire un livre, blâmer une action, reprocher une faute. Car on voit, on comprend, on lit, on blâme et l'on reproche là quelque chose qui n'est pas le sujet même qui fait ces opérations : et les verbes que ce point de vûe caractérise portent le nom d'ACTIFS. (op. cit., p. 32)

Girard précise qu'il n'est pas nécessaire que l'objet soit toujours exprimé car « souvent on ne veut énoncer que la simple action sans la spécifier par l'objet » (op. cit., p. 32-33), comme dans « l'homme prévenu ne voit, n'entend, ni n'écoute et comprend encore moins » (op. cit., p. 33). Mais il ajoute à cette première classe de verbes ceux qui sont traditionnellement rangés dans les *récioproques*, pour lesquels le sujet et l'objet sont co-référents :

Il n'est pas non plus nécessaire que l'objet soit une chose réellement différente de celle qui est le sujet ; parce que toute action qui peut s'étendre au-delà du sujet peut bien s'arrêter à lui : il suffit que cette même chose figure dans l'action sous des rapports distinguées, ainsi que dans cet exemple : l'homme passionné se prévient, ne se connoit pas, et ne se conduit guère par la raison. (op. cit., p. 33)

Le critère essentiel est le sémantisme de l'action. En outre, il est précisé que les *verbes actifs* peuvent être transformés en passifs :

Il est aisé de s'apercevoir que presque tous les évènements qu'on représente dans l'espèce active peuvent aussi être représentés dans l'espèce passive ; il n'y a pour cela qu'à changer l'objet en sujet et du sujet en faire le terminatif d'où part l'action. Par exemple, on diroit à l'actif le père corrige l'enfant et au passif l'enfant est corrigé par le père. (op. cit., p. 46-47)

La définition du *verbe passif* est traditionnelle et assez courte :

Le second point de vûe de l'action est lorsqu'elle paroît arriver au sujet par une cause étrangère ; de façon qu'il la souffre plutôt qu'il ne la produit ; cela fait les verbes passifs : être loué par le peuple, être estimé par les gens d'esprit, être tué d'un coup de fusil. (ibid.)

Les *verbes récioproques* sont alors simplement définis comme les verbes se construisant avec le pronom « se » sans mention de sa référence :

Le troisième point de vûe est lorsque l'action doit absolument retomber sur le sujet même dont elle part, celui-ci lui étant essentiellement uni et comme identifié avec elle : ce qui se manifeste par le secours du pronom réciproque, dont ces verbes sont toujours accompagnés et dont ils ont pris ce même nom de RECIPROQUES : se moquer, se repentir, se soucier, s'ingérer. (op. cit., p. 33-34)

Girard donne également des verbes neutres une définition traditionnelle :

²⁴⁰ Mais Girard refuse la distinction entre « participes actifs » et « participes passifs » car elle provient de la grammaire latine (Girard, 1747, p. 8-9, vol.2)

Le quatrième point de vûe est lorsque l'action se montre isolé ou simplement produite par le sujet, sans exprimer ni suposer aucune extension vers un objet. Il caractérise les verbes neutres. Tels sont dormir, sortir, aller, mourir. (op. cit., p. 34)

Girard précise que cette définition est « un peu métaphysique » mais qu'il la juge « juste » (ibid.) et donne comme exemples les verbes « endormir » ; *actif*, comme dans « endormir quelqu'un », « il m'endort de ses contes », et « dormir » *neutre* pour lequel « dormir quelqu'un », « il me dort » ne sont pas possibles. (op. cit., p. 35). Pour faciliter la reconnaissance des verbes, il donne une « méthode mécanique » (op. cit., p. 36). Pour le *verbe actif* il s'agit de sa construction avec un « régime immédiat » :

Toutes les fois qu'un verbe peut admettre sous son régime immédiat quelqu'un ou quelque chose pour spécifier l'action, on peut assurer hardiment qu'il est actif : battre, gronder, louer, caresser, bannir, nourrir quelqu'un, approuver, aggrandir, corriger, soutenir, critiquer quelque chose. (op. cit., p. 36)

Le *verbe passif* se caractérise lui par l'auxiliaire *être* et une construction à l'aide de la préposition :

Lorsque le verbe, étant composé du participe et de l'auxiliaire être, peut admettre après lui quelqu'un ou quelque chose régis par la préposition par comme faisant ensemble le terme d'où l'action procède, alors il est passif : être battu, grondé, caressé, admiré par quelqu'un, être blessé, rencontré, détourné, puni par quelque chose. (op. cit., p. 36)

Le verbe qui « exige nécessairement d'être accompagné du pronom personnel pour exprimer l'action » est réciproque comme *se pâmer, se promener, s'enfuir, se désister, s'enrhumer* (op. cit., p. 36-37) alors que le verbe qui « ne peut admettre ni quelqu'un ni quelque chose ni le pronom personnel pour spécifier son action » est « indubitablement neutre » comme *croître, mourir, courir, danser, voltiger, marcher, venir* (op. cit., p. 37). Ensuite, le grammairien précise que les verbes peuvent changer « d'espèce selon différentes acceptions que l'usage leur a accordées » (ibid.). Ainsi, les verbes neutres peuvent se construire avec un substantif qui n'est pas à considérer comme l'objet de l'action, comme dans *danser une gavotte, aller le trot, courir la nuit, arriver le soir, dormir le jour* (ibid.). Les substantifs servent alors à marquer « une manière dont l'action se fait ou un temps auquel elle arrive » et ils sont à analyser comme des « circonstanciels de phrase et non des objectifs », le verbe restant de nature neutre (op. cit., p. 38). Il donne aussi comme exemples les verbes *courir* et *monter* « neutres ou actifs selon leur divers emplois » (*il court à perte d'haleine, il est monté au sommet de la montagne, il a couru le cerf, il montoit un cheval d'Espagne*) (op. cit., p. 47) et les verbes *aller, venir, revenir*, neutre ou réciproques (*allez à votre poste, je vins hier, ils reviennent de la promenade, allez vous en, je m'en vins à grands pas, ils s'en reviennent mécontents*) (op. cit., p. 47-48). En outre, il précise que le verbe actif se construit avec

l'auxiliaire « avoir » (op. cit., p. 40), les verbes passif et réciproques avec l'auxiliaire « être » (op. cit., p. 40-41), et les verbes neutres avec l'un ou l'autre auxiliaire (op. cit., p. 41), il mentionne à ce sujet la distinction entre *neutres actifs* et *neutres passifs* (op. cit., p. 44-45), qu'il ne cautionne pas qu'elle engendre une confusion entre les catégories²⁴¹.

2.5.3. Les fonctions

2.5.3.1. Régime et fonctions

Comme nous l'avons annoncé plus haut, l'objet d'étude de Girard est le régime. C'est la présentation des liens et des degrés de régime, entendu comme dépendance, qui justifie l'énonciation de plusieurs fonctions. Voyons tout d'abord quelle est la définition du régime et comment celle-ci s'articule avec la formulation des catégories fonctionnelles.

Girard précise au début du troisième discours qu'il ne souhaite pas formuler d'observations sur le style mais que son but est d'étudier l'*union* grammaticale des mots dans la phrase. Son objet d'étude est donc le régime : « Cette sorte d'union établit entre eux un régime », qui consiste dans des « rapports de dépendance soumis aux règles pour la construction de la phrase » et non, comme le style, aux « rapports de convenance selon le goût », c'est-à-dire à des modalités esthétiques arbitraires (op. cit., p. 87). Le régime correspond ici aux liens de contrainte et de dépendance entre les mots. Les liens de dépendance imposés par le régime se réalisent sur le plan formel par l'accord, sur le plan syntaxique par la place et construction, sur le plan sémantique : caractère accessoire, etc. Ces liens obéissent aux règles de la syntaxe, et l'application de ces dernières garantit l'expression d'une phrase au sens complet²⁴². Le régime est donc défini comme : « le concours des mots pour l'expression d'un sens ou d'une pensée » (ibid.). La notion de régime reçoit une définition assez traditionnelle selon laquelle le régime correspond aux rapports de dépendance des mots les uns par rapport aux autres et sa finalité est la formulation d'un sens plein. Cependant, si tous les mots de la phrase sont en régime les uns par rapport aux autres, ils ne le sont pas de la même façon. En effet, il existe, selon

²⁴¹ Encore une fois Girard s'applique à adopter une terminologie adéquate : « Je conviens que le langage est de convention ; mais il y a des termes convenables que la convention doit favoriser préférablement à d'autres et il y en a d'impropres et d'obscurs que la convention doit plutôt rejeter que protéger : surtout dans les sciences où il est si essentiel de choisir, si permis d'en introduire sans choquer ni les oreilles ni l'usage du commun des hommes et où il est indécent que l'habitude et la prévention tiennent lieu de raison » (Girard, 1747, II, p. 4)

²⁴² Girard présente une définition de la phrase orientée vers une distinction sémantique ; elle correspond à tout énoncé reliant des mots entre eux à condition que celui-ci exprime un unité de sens unique et autonome ; une phrase correspond à « tout assemblage de mots fait pour rendre un sens » et ce, « en quelque personne que le discours s'exprime » (op.cit. p. 85). Et le travail du grammairien consiste à analyser les liens de régime, au sein d'unités plus ou moins grandes : phrase, période, membres de période, qui organisent la disposition des parties du discours. Il les nomme et explique leurs caractéristiques.

Girard, une hiérarchie entre les régimes. Certains mots sont en « régime dominant », ils en régissent d'autres selon « leurs propres lois », ceux-ci sont en « régime assujetti » et les derniers qui sont « en régime libre » n'en dirigent aucun autre et ne sont pas non plus régis, ils doivent seulement respecter leur place selon leur fonction.

Nous voyons que dans cette conception le régime est étendu à tous les membres de la phrase et il ne se réalise pas uniquement dans un couple mot recteur/mot régi. La gradation du régime se voit élargie et comporte un palier supplémentaire : le mot peut être régent en « régime dominant », régi en « régime assujetti », ou bien encore libre, en « régime libre » . Cet ajout d'un degré « libre » du régime pose de ce fait la question de l'autonomie des termes entre eux c'est-à-dire de leur caractère essentiel ou non, et de leur mobilité dans la phrase.

Le régime est fondé sur des rapports de dépendance qui naissent du jeu des fonctions entre elles :

Puisque le régime tend à former un sens en réunissant les mots par un concours réciproque de chacun d'eux, et que ce concours n'est que le rapport mutuel de leurs fonctions particulières, il faut bien connaître le nombre et la qualité de ces différentes fonctions. (op.cit. p.88).

La réalisation des degrés du régime se fait dans l'exercice et l'ajustement des fonctions des mots dans la phrase et c'est par elles qu'il est visible.

2.5.3.2. Les sept fonctions

Girard décrit un système de sept fonctions, mais en deux temps. Tout d'abord, il identifie tous les groupes pouvant participer à la construction de la phrase ; ils en sont les « parties constructives » . Il les nomme et les différencie selon l'information qu'elles apportent. Cette phase correspond à la première délimitation du rôle des constituants de la phrase quant à leur rôle dans la communication de la pensée. Ensuite, il leur joint une nouvelle dénomination qui a comme but de désigner clairement leur fonction syntaxico-logique. Il crée ainsi plusieurs catégories de fonctions sous lesquelles les mots faisant partie de la phrase, peuvent se ranger, et il fournit les coordonnées pour un repérage formel des syntagmes.

2.5.3.2.1. Les sept « parties constructives » de la phrase

Girard désigne par là « les parties qui peuvent être admises dans la structure de la phrase pour en faire le tableau de la pensée »:

Je trouve qu'il faut d'abord un sujet et une attribution à ce sujet, sans cela on ne dit rien. Je vois ensuite que l'attribution peut avoir, outre son sujet, un objet et un terme, une circonstance modificative, une liaison avec l'autre, et de plus un accompagnement étranger ajouté comme un hors d'œuvre. (op.cit., p. 88-89).

Elles sont constructives car ce sont

les sept différentes fonctions que les mots doivent remplir dans l'harmonie de la phrase. Il faut que les uns énoncent le sujet, les autres l'attribution faite au sujet, que quelques uns en marquent l'objet, que d'autres dans le besoin en représentent le terme, qu'il y en ait quand le cas échoit, pour la circonstance modificative ainsi que pour la liaison toutes et quantes fois qu'on voudra rapprocher les choses, il faut enfin énoncer les accompagnements accessoires lorsqu'il plaira à l'orateur d'en ajouter à la pensée. (op.cit. p.89).

Le schéma de la phrase s'établit donc comme suit : *sujet + attribution + objet + terme + circonstance modificative + liaison + accompagnements accessoires*.

Du point de vue terminologique, nous voyons que le verbe est désigné comme la partie de la phrase qui réalise l'attribution et que les termes retenus pour désigner les autres parties renvoient à un métalangage grammatical courant, d'origine logique : le *sujet*, l'objet, et le *terme*, à l'exception de la « circonstance modificative » héritée de Buffier, et des « accompagnements accessoires », expression nouvelles.

Girard établit une hiérarchie entre ces différents groupes et des différenciations selon plusieurs critères. Tout d'abord, le sujet et l'attribut sont obligatoires du point de vue du sens de la phrase et de son acceptabilité quant à l'expression de la pensée minimale : « sans cela on ne dit rien » (op. cit., p. 88). L'objet paraît également essentiel et fait partie du noyau propositionnel minimal :

Il faut que les uns énoncent le sujet, les autres l'attribution faite au sujet, que quelques uns marquent l'objet

Mais pour ce qui est du terme, Girard précise qu'il n'est représenté que « dans le besoin » suivant le verbe donc. La présence des trois derniers constituants ne semble lié ni aux conditions requises pour former l'expression minimale d'une pensée complète, ni au sémantisme du verbe. C'est le facteur de l'intention du locuteur qui détermine la présence d'« une liaison », « toutes et quantes fois qu'on voudra rapprocher les choses », et d'un « accompagnement », « lorsqu'il plaira à l'orateur d'en ajouter à la pensée ». En revanche, concernant la « circonstance modificative », la condition de son expression reste vague : « quand le cas échoit », et on imagine qu'elle peut dépendre d'une nécessité relevant de la phrase, du verbe, ou du locuteur. En somme, ce que le grammairien décrit au moyen de ces « parties constructives », ce sont les composantes phrastiques en relation avec la pensée. Il leur associe ensuite des noms nouveaux qui désignent leur « fonction » dans la « composition de la phrase » :

Donnons maintenant à ces parties constructives des noms convenables et bien expliqués qui les distinguent l'une de l'autre et indiquent clairement leur fonction dans la composition de la phrase et nous aident à pénétrer dans l'art de la Construction. Car enfin c'est par leur moyen qu'on forme des sens ; qu'on transporte et qu'on peint dans l'esprit des autres l'image de ce qu'on pense soi-même. (op.cit. p. 90).

Voyons quelles sont ces sept fonctions.

2.5.3.2.2. Les définitions des sept fonctions

Les fonctions sont définies, dans ce deuxième temps, comme la réalisation dans la phrase des opérations en relation avec la pensée décrites plus haut par les « parties constructives ». De plus, il faut rappeler que l'organisation des régimes : *dominant*, *assujetti*, ou *libre*, dépend des rapports mutuels que les mots ou groupes de mots entretiennent dans la phrase c'est-à-dire de leur fonction. Girard dresse donc un tableau des fonctions en indiquant leur signification ainsi que le type de régime qu'elles connaissent avec les autres syntagmes et la forme sous laquelle elles se réalisent. Ces coordonnées des fonctions : définition, type de régime, forme, sont autant de lignes directrices sémantico-morpho-syntaxiques qui organisent les liens de régime. Ces fonctions, en correspondance avec les parties constructives, constituent donc sept groupes distincts dans la construction de la phrase pour Girard. Il distingue :

le subjectif

Il correspond au sujet et est défini comme support de l'attribution, recouvre les significations « être » ou « agir », et il peut être une personne ou une chose :

Tout ce qui est énoncé à employer la personne ou la chose à qui l'on attribue quelque façon d'être ou d'agir, paroissant dans la phrase comme sujet dont on parle, se nomme pour cette raison subjectif (op.cit., p. 90)

Il est toujours en régime dominant.

l'attributif

Cette fonction désigne le verbe :

Ce qui sert à exprimer l'application faite au sujet d'une action ou manière d'être y concourt par la fonction d'attribution, puisque par son moyen on approprie cette action à la personne ou chose dont on parle. (op.cit., p. 91)

Il est soumis au *subjectif* et s'accorde avec lui en nombre, personne et quelquefois en genre.

Le régime dominant/assujetti est en action dans la relation sujet/verbe car le premier impose ses marques au second par l'accord.

l'objectif

Il est défini comme le complément du verbe qui en exprime l'*objet* :

Ce qui est destiné à représenter la chose que l'attributif a en vûe et par qui elle est spécifiée, figure comme objectif. (ibid.).

Il est toujours régi par l'*Attributif*. Ce constituant participe de l'attribution car il en exprime l'objet et est en régime assujéti par rapport au verbe.

le terminatif

Cette fonction, qui semble nécessaire, peut signifier la fin ou le terme de l'attribution :

Ce qui doit marquer le but auquel aboutit l'attribution ou celui duquel elle peut présenter naturellement un terme. (ibid.).

Rien n'est dit sur son régime et elle est pour le moment difficile à distinguer de l'*objectif*.

le circonstanciel

Il est défini par la notion de circonstance et les catégories sémantiques qui s'y rapportent :

Ce qu'on emploie pour exposer la manière, le temps, le lieu et diverses circonstances dont on assaisonne l'attribution, gardera le nom de circonstanciel puisque toutes ces choses y paroissent d'un air de circonstance. (op.cit. p. 92)

le conjonctif

Le « conjonctif » correspond à l'opération de *liaison* :

Ce qui sert à joindre ou faire un enchaînement de sens ne peut concourir que comme moyen de liaison, par conséquent son vrai nom est conjonctif. (ibid.)

Il n'est sous le régime d'aucune partie, c'est le seul qui bénéficie d'un *régime libre*, car sa présence et sa position ne sont liées à aucune autre.

l'adjonctif

La fonction d' « adjonctif » recouvre tous les « accompagnements accessoires » et a comme rôle de traduire la mise en relief d'un élément par le locuteur ou bien l'expression de ses émotions :

Ce qui est mis par addition, pour appuyer sur la chose ou pour énoncer le mouvement d'âme, se place comme simple accompagnement, c'est pourquoi je le nommerai adjonctif. (ibid.).

Ce que l'on note d'emblée à l'issue de cette présentation des fonctions, c'est que la combinaison des sept fonctions décrite par Girard est très éloignée de la structure propositionnelle de la *GGR*, elle correspond au schéma suivant : *subjectif - attributif - objectif - terminatif - circonstanciel - conjonctif - adjonctif*. Ce modèle est innovant à plusieurs égards.

Tout d'abord, du point de vue terminologique, Girard désigne les fonctions à l'aide d'un nouveau métalangage²⁴³. Les créations lexicales de Girard sont toutes formées à l'aide du

²⁴³ Girard emploie à d'autres occasions un nouveau métalangage. Il distingue par exemple deux sortes de modes ou modalités : « indéfinie » (infinitif, participe, gérondif) (Girard, 1747, p. 5-6, vol. 2) et « adaptative » (indicatif, supositif, subjonctif) (Girard, 1747, p. 10-12, vol. 2), ou encore concernant le procédé de coordination des « sens relatifs » formant « un sens complet », il distingue différentes « dépendances » (comme la dépendance unitive exprimée par « et », « ni », alternative exprimée par « ou », etc) (op. cit., p. 449-450).

même suffixe « -if », très productif pour les noms de fonctions²⁴⁴, et des noms des « parties constructives » issus du métalangage grammatical déjà connu, pour la plupart empruntés à la tradition médiévale logique : sujet, objet, attribut, terme. Pour la « circonstance modificative », le radical retenu est le nom « circonstance » (pour former le terme de « circonstanciel »). Les autres parties « les liaisons » et « les accompagnements accessoires », sont renommées. Le grammairien revendique ces nouveaux noms de fonctions par souci d'adéquation au génie du français :

(...) ce n'est donc point par affectation ni par esprit de singularité que j'ai abandonné ces termes de l'Ecole, mais uniquement parce qu'ils m'ont paru ne pas convenir à la méthode française. (Girard, 1747, p. 97)

En effet, le français est une langue « analogue »²⁴⁵ à laquelle les anciens termes de *nominatif*, *verbe*, *cas*, *adverbe* ne conviennent pas :

Ainsi ces expressions n'ayant aucune analogie avec les rapports qui y font figurer les mots (..) elles lui sont tout à fait étrangères et y forment un langage barbare qui choque également l'oreille, le sens et le goût français. (op. cit., p. 99)

Ces termes hérités de la grammaire latine ont le tort de ne pas refléter la signification à proprement parler de la fonction : ils « n'indiquent pas nettement la nature de ce qu'on veut qu'ils désignent ni la façon dont ces membres figurent entre eux » (ibid.). De plus, ils ne sont qu'au nombre de quatre au lieu que Girard en dénombre sept. En outre, la terminologie latine était, selon Girard, source de confusion entre la fonction et le cas, entre le rôle syntaxique et l'identification morphologique du terme. Le métalangage du grammairien doit être signifiant, c'est-à-dire porteur d'un sens correspondant à la fonction logique de la catégorie, et cohérent quant à la spécificité de l'objet linguistique. Les anciens termes désignent des phénomènes du latin, langue casuelle, et demeurent impropres à l'étude du français et des autres langues car

dans toutes les langues même dans les transpositives c'est souvent par autre chose que par nominatif, cas, adverbe, que l'on construit des phrases et forme des sens, quoique toujours par le moyen de membres mentionnés, auxquels il faut par conséquent donner des noms qui leur conviennent, sous quelque forme qu'ils se présentent. (op. cit., p. 99)

Girard se place donc ici dans la perspective d'une grammaire générale car il souhaite fixer un métalangage détaché des observations particulières et dont les contenus permettraient la description de toutes les langues. Il propose des désignations vierges, qui ont comme finalité de représenter une catégorie fonctionnelle a priori, et pouvant regrouper différentes natures de mots :

²⁴⁴ Rappelons-nous du « modificatif » chez Buffier (1709)

²⁴⁵ Les langues "analogues" suivent " l'ordre naturel " (op.cit., p. 23) et se construisent à l'aide du sujet, suivi de l'action et de ses modifications, puis de l'objet et du terme. Elles sont privées de cas mais comportent des articles. C'est l'italien, l'espagnol et le français. Voir Chevalier, 1968, p. 677-680, et Swiggers, 1982, p. 41-47.

Quoi donc de plus à propos que de tirer de leurs propres fonctions des noms analogues, toujours convenables, qu'on puisse appliquer à toutes les sortes de mots dont on voudra se servir pour remplir ces fonctions? (op.cit. p. 100)

Si la nouvelle terminologie de Girard dévoile sa volonté de créer un langage conceptuel pour le grammairien, elle utilise néanmoins des dénominations adaptées à la description des spécificités du français. De ce fait, le but de la grammaire générale s'efface devant un outillage conçu pour l'analyse du français.

Cette terminologie échoue, mais seulement partiellement. En effet, si ces néologismes seront l'objet du principal reproche que ses successeurs adresseront au grammairien académicien, notamment Dumarsais, le système de Girard est connu et mentionné par d'assez nombreux auteurs de grammaires générales et certains de ses termes seront repris. Par exemple, l'*objectif* est repris comme qualificatif de certains types de « complément » par Beauzée ainsi que le *circonstanciel* (Article « complément » de *l'Encyclopédie Méthodique.*, 1782-1786, *Grammaire Générale* ; 1767), textes dont on connaît l'influence au milieu du 19^{ème} siècle ; les trois fonctions de *circonstanciel*, *adjonctif*, *conjonctif* seront utilisées par Thiebault (1802, p. 28-29) au sein d'une terminologie hétéroclite, et les trois autres (*subjectif*, *objectif*, *attributif*) sont conservées par Bernard Jullien dans sa *Grammaire Générale* (1832, p. 29) et dans ses *Thèses de grammaire* (1855, p. 144-147)²⁴⁶ en plus du « complétif » et de l'« ablatif ». Ce système de six fonctions gravitant autour du verbe, identifiées par des termes nouveaux, a incontestablement marqué la tradition.

Le verbe occupe une place centrale. Les principales fonctions sont définies en relation avec lui, c'est-à-dire *l'attribution* dans la terminologie de Girard ; ainsi l' *objectif* est « ce qui est destiné à représenter la chose que l'attribution a en vûe et par qui elle est spécifiée (...)» (op cit., p. 91), le *terminatif* est « ce qui doit marquer le but auquel aboutit l'attribution ou celui duquel elle peut présenter naturellement un terme » (ibid.), et le *circonstanciel* est « ce qu'on emploie pour exposer la manière, le temps, le lieu et diverses circonstances dont on assaisonne l'attribution (...)» (ibid.). En outre, les liens de *régime* permettent de discriminer

²⁴⁶ En outre, la terminologie du complément nourrit de façon remarquable celle du verbe, dont les typologies sont en phase de réorganisation à partir de la fin du 18^{ème} siècle, le classement traditionnel en verbes *actifs*, *passifs*, *neutres* étant progressivement remis en question. La classe des verbes « attributifs » (en alternance avec celle de verbe *substantif* ou *abstrait*) apparaît à la fin du 18^{ème} siècle, chez Silvestre de Sacy notamment (1799) puis elle se développe au milieu du 19^{ème} siècle chez Perron (1848), qui les divise en verbe « subjectif » et « objectif », ou encore chez Poitevin (1858), et Burggraff (1863) qui les sépare en *relatifs* et *absolus*. Par ailleurs, les « attributifs » désignent un regroupement de classes de mots chez Harris (traduction de Thurot, 1796, p. 30) ; dans son système ternaire des parties du discours il distingue les « substantifs », « attributifs », « définitifs et connectifs » (op. cit., p. 31), ce qui est repris par Montémont (1845) qui distingue les « substantifs » regroupant les noms et pronoms, les « attributifs » les déterminants, adjectifs, adverbes, et les « connectifs » les verbes, conjonctions et prépositions.

les fonctions selon leur essentialité et de dessiner un noyau central. Girard introduit une hiérarchie entre elles selon le lien de régime qu'elles entretiennent avec les autres ; le *subjectif* est en régime dominant, l'*attributif* en régime assujéti par rapport au *subjectif*, l'*objectif* en régime assujéti à l'*attributif*, le *conjonctif* en régime libre. :

Quoique tous les mots de la phrase soient en régime, concourant tous à l'expression du sens, ils ne le sont pas néanmoins de la même manière ; les uns étant en régime dominant, les autres en régime assujéti, et les troisièmes en régime libre, selon la fonction qu'ils y font. (Girard, 1747, p. 88).

Cette hiérarchisation des liens de régime permet de distinguer : le noyau central au sein duquel les rapports sont forts : régime dominant du *subjectif* sur l'*attributif* et de celui-ci sur l'*objectif* (il n'est rien précisé pour le terminatif mais nous avons vu que l'expression du « terme » dépend du type de verbe), les autres fonctions ayant des relations plus libres et dont la présence varie selon le sens de la phrase et l'intention du locuteur, comme nous l'avons déjà vu plus haut. Les liens de régime forts assurent donc aux trois éléments sujet-verbe-objet une stabilité et une cohérence, mais peuvent aussi s'ajouter des éléments dont le régime varie selon d'autres facteurs. Autrement dit, le classement du régime en trois types permet de conserver la prédominance de la forme prédicative de la proposition tout en autorisant des adjonctions, et le verbe apparaît bien dans cette structure comme le pivot de la phrase car il relie le sujet au verbe et le verbe à l'objet par une réaction dirigée et unilatérale.

Troisièmement, du point de vue de la composition de la proposition, Girard procède au fond à l'enrichissement de la structure propositionnelle trinaire de Buffier qui passe de trois à sept constituants. De plus, s'il est vrai que toutes ces fonctions sont analysées de façon linéaire, c'est-à-dire à la suite les unes des autres comme réalisant chacune un lien de régime, elles ne sont pas pour autant mises sur le même plan car Girard établit d'emblée une discrimination entre les constituants selon leur caractère d'essentialité ou non :

On voit d'abord qu'il n'est pas essentiel à la phrase de renfermer tous ces membres. (op.cit. p. 96).

En effet, l'adjonctif est rare, ainsi que le terminatif et le circonstanciel, le conjonctif est surtout présent dans les périodes et il peut être implicite, et l'objectif n'est pas toujours nécessaire (notamment pour les verbes neutres). Girard ajoute :

Les membres sans lesquels on peut absolument construire une phrase sont les cinq derniers mais elle ne sauroit se passer de subjectif ni d'attributif ou expressément énoncés ou du moins sous-entendus, parce qu'il n'y a point de discours sans un sujet dont on parle et une attribution pour qu'on en parle (ibid.).

Le sujet et l'attribut sont donc essentiels²⁴⁷ mais ils peuvent être explicites ou sous-entendus, sachant que dans les langues analogues le sujet est toujours exprimé par une particule distincte du verbe, à l'inverse des langues transpositives dans lesquelles le sujet est exprimé par la terminaison du verbe. Par ailleurs, il est remarquable que ces fonctions ne sont pas associées à des classes de mots en particulier²⁴⁸ : elles apparaissent réellement comme des catégories de fonction transversales. Girard revendique tout au long de sa grammaire la différenciation entre la nature des mots et leur fonction, ainsi la préposition et le substantif dans « pour le présent » « sans faute », conservent leur nature mais occupent la fonction de circonstanciel (Girard, 1747, p. 163-164, vol. 2) :

Le refus que je fais de confondre la différence essentielle des mots simples avec la fonction q'on peut faire remplir aux uns ou aux autres dans la phrase ne m'empêche pas de convenir que de quelquesunes de ces expressions il s'en est formé de simples adverbes parce que l'usage maître de fabriquer les mots les a unies et identifiées en un seul (...) (op. cit., p. 165)

Mais du point de vue des réalisations formelles, la délimitation entre les compléments *objectif* et *terminatif*, et *circonstanciel*, *conjonctif*, *adjonctif*, reste floue et il est nécessaire d'étudier l'exemple fourni par Girard pour mieux comprendre les faits linguistiques que cette nouvelle terminologie recouvre.

2.5.3.2.3. Analyse de l'exemple

Girard propose l'analyse d'un exemple que nous reproduisons. Les fonctions des syntagmes sont indiquées entre parenthèses par les abréviations de la terminologie de Girard. L'exemple est une période composée de deux phrases, et chaque phrase contient sept membres occupant une fonction différente.

(phrase 1) Monsieur (adj.), quoique (conj.) le mérite (subj.) ait (attr.) ordinairement (circ.)
un avantage solide (obj.) sur la fortune (term) ,

(phrase 2) cependant (conj.) ,chose étrange ! (adj.) nous (subj.)
donnons (attr.) toujours (circ.) la préférence (obj.) à celle-ci (term).

L'identification du *subjectif* et de l'*attributif* correspond aux définitions données :

²⁴⁷ Le sujet et l'attribution sont essentiels car "sans cela on ne dit rien" (cf supra : op. cit., p. 89), alors que le terme n'est représenté que « dans le besoin » (ibid.).

²⁴⁸ Ce qui n'était pas le cas chez Buffier.

Le subjectif est énoncé par ces deux mots : le mérite, parce qu'ils y représentent un sujet à qui l'on attribue une action

Mais nous voyons que l'*attributif* désigne uniquement le verbe :

L'attributif se voit dans ait et donnons car ces mots servent à appliquer l'évènement au sujet. Ce que chacun fait en suivant le régime auquel l'assujettit son subjectif.

Du reste, Girard précise dans le chapitre du verbe, qu'il peut occuper plusieurs fonctions :

C'est ordinairement la fonction d'attributif qui est destinée au verbe. Elle lui appartient même comme un propre à l'exclusion de toute autre espèce : mais quoique jaloux de ce service, il ne se prête pas moins à d'autres fonctions. (Girard, 1747, p. 106, vol. 2)

Ainsi dans « plaire à tout le monde est chose impossible » (op. cit., p. 106), le verbe *plaire* participe au *subjectif*, dans « vous savez plaire » (op. cit., p. 107) il est *objectif*, dans « je m'attache à plaire » il est *terminatif*, dans « on arrive à force d'aller » le verbe *aller* appartient au *circonstanciel*, et dans « à vous dire vrai, les hommes sont toujours tort envers les femmes », le verbe *dire* sert à former un *adjonctif* (ibid.).

Le repérage des autres groupes permet d'apercevoir des différences entre les trois compléments du verbe : *objectif*, *terminatif*, et *circonstanciel*.

Le premier correspond à l'objet, il particularise le sens du verbe en ne sélectionnant qu'un objet parmi tous ceux qui sont envisageables :

L'objectif est exprimé par ces mots : un avantage solide, la préférence, car ils y fixent l'attribution à un objet déterminé entre tous ceux qu'elle pourroit avoir. (op.cit. p.95)

Le sort réservé au second est moins limpide. Le *terminatif* correspond dans l'exemple donné au second complément d'un verbe trivalent (*donner la préférence* « à celle-ci », *avoir un avantage* « sur la fortune ») et représente le *terme* de l'attribution :

Le terminatif devant représenter le terme où se porte l'attribution, soit générale soit spécifiée par quelque objet, il est visible qu'en cette occasion il figure dans ces mots : sur la fortune, à celle-ci (ibid.)

Mais la catégorie fonctionnelle désigne aussi le complément d'agent du verbe passif comme dans « il l'a tué **d'un coup de fusil** » (op. cit., p. 66) et dans « être battu, grondé, caressé, admiré par quelqu'un », « être blessé, rencontré, détourné, puni par quelque chose » (Girard, 1747, p. 36, vol. 2), et le complément indirect d'un verbe bivalent indirect comme dans « une belle femme triomphe aisément **de l'homme le plus sage** » (op. cit., p. 123). Mais il recouvre aussi un complément non lié à la valence du verbe comme dans « pour vivre plus honorablement, il faudroit avoir plus de revenus », « de votre campagne, je suis allé à une autre » (Girard, 1747, p. 441, vol. 2) exemples cités pour illustrer le déplacement du

terminatif en tête de phrase. Cette fonction semble recouvrir en réalité une classe regroupant tous les ensembles prépositionnels.

Le *circonstanciel*, quant à lui, est bien assigné à son rôle d'indicateur facultatif d'une circonstance et se réalise uniquement, dans l'exemple donné, par un adverbe :

Le circonstanciel est : ordinairement, toujours, car ces deux mots n'ont là d'autre service que d'énoncer une circonstance qui modifie l'attribution en forme d'habitude (ibid.).

En relation avec le verbe neutre, sous forme nominale, il exprime « une manière dont l'action se fait ou un temps auquel elle arrive » (op. cit., p. 38, vol. 2) comme dans *danser une gavotte, aller le trot, courir la nuit, arriver le soir, dormir le jour*, où les substantifs sont analysés comme des « circonstanciels de phrase » (ibid.). Plus loin, on lit qu'il peut avoir la forme d'une préposition suivie de son régime ou d'un gérondif, placés entre le *subjectif* et l'*attributif* comme dans « mes soldats se sont présentés, avec un air de conquérans, aux portes de la ville », « il a fait, en se mariant, une vraie sottise » (Girard, 1747, p. 442, vol. 2). Sa place est variable car il peut terminer la phrase comme dans « nous avons couru à leur secours avec toute l'ardeur possible » (op. cit., p. 443) ou la commencer comme dans « avec tous ces moyens et toutes ces protections il n'a pû réussir » (ibid.)

Enfin, les deux derniers constituants : *conjonctif* et *adjonctif*, semblent à part car ils ne sont pas mis en relation directe avec le verbe mais avec des segments de phrase ou bien avec la phrase entière pour le premier, et avec la situation d'énonciation pour le second. Le *conjonctif* réalise son rôle de liaison, en l'occurrence de deux phrases :

Le conjonctif se présente ici dans les mots : quoique, cependant. Ils y lient les deux sens exprimés par les deux phrases, de manière que l'un a rapport à l'autre et qu'il en résulte un sens complet, qui fait celui de la période. (ibid.)

Notons que cette fonction identifie des mots de liaison divers, qu'ils se situent sur le plan de la subordination : conjonction (*quoique*), ou connecteur de type logique (*cependant*). Par ailleurs, il est dit dans le chapitre sur les prépositions que le *conjonctif* peut aussi être exprimé par une préposition :

Comme il n'est pas absolument nécessaire que ce soit un substantif qui forme le subjectif ou l'objectif de la phrase, ni qu'un adverbe en forme le circonstanciel ; il n'est pas non plus de nécessité que le conjonctif ne soit jamais énoncé que par une simple conjonction. (Girard, 1747, p. 249, vol. 2)

Pour Girard, dans les deux groupes « sans vôtre aide » et « sans que vous m'aidiez » (op. cit., p. 249, vol. 2), « sans » est une préposition mais dans le second cas elle est suivie du « que » conjonction qui fait partie du « complément régi par la préposition » (op. cit., p. 250). Enfin, l'*adjonctif* joue un rôle au plan de l'échange communicatif et correspond à certaines marques

de la position du locuteur à l'égard de l'interlocuteur, comme par l'apostrophe « Monsieur ! » ; ou à l'égard de son propre discours, comme quand il exprime un commentaire de l'énonciateur sur son énoncé : « chose étrange ! ». Il est précisé plus loin qu'il se caractérise par l'emploi de la virgule (Girard, 1747 p. 441-442, vol.2).

L'analyse souligne le caractère linéaire de la structure phrastique telle que l'envisage Girard. Les découpages sont en effet identifiés successivement sans que des paliers n'apparaissent entre les frontières des groupes supérieurs et les délimitations internes. Le *subjectif* et l'*attributif* ne forment pas des ensembles segmentables à un niveau inférieur ; ils ne sont pas susceptibles d'expansion, comme le nom et le verbe chez Buffier. Néanmoins, nous verrons un peu plus loin que si l'analyse de Girard ne permet pas, à ce niveau, de découpage à l'intérieur des groupes fonctionnels, cet aspect de l'organisation syntaxique est saisi, dans une certaine mesure, à travers une réorganisation de la notion de régime.

Par ailleurs, cette présentation des fonctions engendre la description d'une série de compléments aux formes différentes qu'on ne peut pas grouper sous des classes de fonction homogènes quant à leur définition. Le *complément circonstanciel* est décrit comme un syntagme libre et a la forme d'un adverbe mais pas seulement. L'*objectif* est reconnu comme le troisième élément fondamental dans la proposition, mais les constructions indirectes impliquant des groupes posent problème. Elles sont donc regroupées sous le *terminatif*, la préposition constituant le critère d'unification de la classe, mais ce facteur formel n'est pas explicite et l'hésitation du grammairien est visible : il conserve l'appellation traditionnelle de *terme*, favorisant l'aspect sémantique traditionnel de la fonction, mais dans le même temps, il emploie une nouvelle expression, hors du système des fonctions, qui repose sur la rection de la préposition : *le complément du rapport*.

2.5.3.2.4. Le « complément du rapport »

C'est en effet dans la grammaire de l'abbé Girard, au sein du discours II sur les parties d'oraison (vol. 1, p. 75), puis du chapitre spécialement consacré aux prépositions (Girard, 1747, vol. 2, p. 180), que l'on rencontre la première occurrence du terme *complément* (op. cit. p. 181).

Les prépositions sont les manifestations du « propre génie de notre langue » qui suppléent aux cas (op. cit., p. 180). Elles indiquent « un rapport déterminatif » en lien avec les autres « parties d'oraison » (substantifs, pronoms, adjectifs, verbes et nombres) c'est-à-dire qu'elles servent à « restreindre l'étendue de leur acception » et leur permettent de « recevoir réciproquement diverses déterminations de sens (...) » (op. cit., p. 181). Le groupe qui suit la

préposition est placée sous son régime « pour être le complément du rapport et en former le sens entier » (Girard, 1747, p. 181)²⁴⁹ comme dans *tendre sans faiblesse, coquin à pendre, homme de rien, parler avec fermeté* (ibid.). Le « complément du rapport » n'est pas plus amplement décrit, mais il apparaît alors clairement sous trois aspects essentiels. Premièrement, il est remarquable que la première occurrence du terme, connue à ce jour, de « complément » est liée à une définition de la préposition comme partie du discours incomplète, conception qui perdurera longtemps. Deuxièmement, elle est liée à une conception de la préposition comme forme rectrice. Girard explique bien que les mots qui la suivent sont sous son régime :

Les prépositions doivent être toujours à la tête des mots qu'elles régissent, c'est-à-dire de ceux qui forment le complément du rapport qu'elles indiquent. C'est même de cette place qu'elles ont tiré le nom qu'elles portent ; préposition signifiant dans l'étymologie un mot qui se place avant d'autres. (op. cit., p. 234)

Cependant, le grammairien ne l'identifie pas comme une huitième fonction. Le « complément du rapport » ne prétend à aucune fonction logico-syntaxique, il est plutôt assimilé à une sous-division sémantique à l'intérieur de la fonction quelle qu'elle soit. En effet, sur le plan sémantique, on comprend que c'est la préposition, selon le « rapport » qu'elle exprime, qui oriente le sens du complément. Les principaux rapports exprimés par les prépositions sont au nombre de sept : place, ordre, union, séparation, opposition, but et spécification, et Girard différencie sept classes de prépositions selon ces rapports. (op. cit., p. 184) : *collocatives, ordinales, unitives, séparatives, oppositives, terminales, spécifiques*, dont il fournit la liste et les emplois (op. cit., p. 185-232). En somme, le « complément du rapport » désigne la séquence post-prépositionnelle dont la forme et le sens sont dirigés par la préposition. Le « complément du rapport » reste une désignation formelle.

Autrement dit, la première évocation du « complément » est exclue du système des fonctions et le terme reçoit une acception formelle spécifiquement liée à la préposition, où il est synonyme de « séquence qui suit », « terme conséquent ». On retrouve le même emploi du terme chez Dumarsais qui évoque le « complément de la préposition » dans l'Encyclopédie, cette expression littérale sera conservée longtemps par ses successeurs, et c'est à ce terme que Beauzée accordera une définition et autour duquel il construira une typologie avec une terminologie spécifique, assurant sa postérité.

²⁴⁹ La définition des prépositions est identique dans le tome I : « Leur service consiste donc dans l'indication d'un rapport déterminatif par le moyen duquel une chose en affecte une autre. La préposition annonce toujours celle qui affecte, qu'on nomme le complément du rapport et que par cette raison elle a sous son régime. » (Girard, 1747, p. 75, vol. 1)

Résumons : les catégories de fonction sont décrites à l'aide d'une nouvelle terminologie, parallèlement à l'innovation du « complément du rapport » qui reçoit un contenu formel. Le *régime* est évacué comme nom de fonction et n'est associé à aucune typologie des compléments²⁵⁰, à l'exception de la mention ponctuelle du « régime immédiat » à propos de la reconnaissance du verbe actif (Girard, 1747, p. 36, vol. 2). Mais le terme est réexploité avec deux significations différentes. La première est celle que nous avons vue plus haut, où le régime comprend trois niveaux et renvoie au rapport de dépendance des fonctions à l'égard du verbe et entre elles (*dominant, assujetti, libre*). La seconde est plus large et correspond à la « construction » des groupes (Girard, 1747, p. 122, p.95). C'est ce que nous allons décrire maintenant.

2.5.4. Le système quadri-partite du régime

Girard élabore une conception du régime selon un système de paires dont Chevalier affirme qu'il constitue « un modèle de synthèse grammaticale ». Ce système d'une grande sophistication énonce des principes de construction de deux points de vue :

Nous avons déterminé que c'étoit un concours de mots pour exprimer un sens : ainsi le régime suppose un but et des moyens pour y parvenir : deux aspects dont chacun a deux faces. (op.cit. p.122)

Sa description s'effectue donc en deux temps. Il distingue tout d'abord le *régime constructif* du *régime énonciatif* (le « but »), puis pour chacun d'eux, il distingue le *régime dispositif* et le *régime de concordance* (le « moyen »). Nous sommes donc face à un véritable système d'organisation des liens de rection qui comprend deux niveaux généraux, eux-mêmes sous divisés. L'ensemble constitue une matrice articulant quatre types de lien emboîtés qui s'appliquent au niveau des groupes principaux constituants de la phrase (macro-construction), pour aller vers les unités qui les composent (micro-construction). Etudions la première division.

2.5.4.1. La distinction régime constructif/régime énonciatif

Girard présente le *régime constructif* comme suit :

Le régime considéré par rapport au but tend ou à la structure de la phrase par le moyen des parties constructives que nous avons trouvées au nombre de sept et à qui nous avons donné des noms convenables tirés de leurs fonctions. (ibid)

Tandis que le *régime énonciatif* « tend à la simple expression de ces parties par les mots qui doivent les énoncer » (ibid). En d'autres termes, le *régime constructif* permet la construction des groupes les uns par rapport aux autres pour former une phrase, alors que le *régime énonciatif* sert à former chaque groupe par liaison des mots. Dans l'exemple « une belle femme triomphe aisément de l'homme le plus sage », les trois premiers mots « une belle femme », qui forment le *subjectif*, et les six derniers « de l'homme le plus sage », qui forment le *terminatif*, sont en régime constructif avec les deux autres « triomphe » (*attributif*) et « aisément (*circonstanciel*), « parce qu'ils concourent avec eux à former la phrase comme étant deux de ses membres » (op. cit., p. 123). Mais ces mots que le grammairien vient d'énumérer sont entre eux en *régime énonciatif* :

(...) les mots de chacun de ces membres sont entre eux en régime énonciatif parce qu'ils concourent simplement à énoncer ensemble cette partie, qui, étant énoncée, concourt ensuite à la structure de la phrase. (op.cit. p. 123).

Le *régime constructif* met en relation les différents membres de phrase, qui assurent une fonction, afin de donner sens et cohésion à celle-ci, alors que le *régime énonciatif* lie les mots entre eux, à l'intérieur de chaque partie constructive, afin d'exprimer ce membre correctement. Le premier type de régime articule les différents syntagmes, et le second s'exerce à l'intérieur de ces mêmes groupes. Ces deux applications du régime respectent un ordre ; le *régime énonciatif* assure la formation des groupes qui entrent, une fois créés, dans la constitution de la phrase. Ces « régimes » sont donc tous deux nécessaires à l'élaboration et la compréhension de la phrase et sont assimilés à deux buts auxquels tendent tous les mots :

Tout cela fait voir que les mots forment les phrases mais qu'ils ne les forment qu'en tant qu'ils en énoncent quelque membre ou qu'ils contribuent à l'énoncé (ibid.).

Le double régime : *énonciatif* et *constructif*, est une contrainte à respecter qui soutient la construction des ensembles ainsi que leur cohésion interne, la finalité étant de créer un énoncé représentant fidèlement la pensée du locuteur²⁵¹. Voyons la seconde division définie par Girard.

²⁵¹ L'énoncé se construit au moyen d'opérations linguistiques d'ordre morpho-syntaxique, qui correspondent à l'expression de groupes de mots dépendants les uns par rapport aux autres et s'organisant en eux mêmes. Les deux régimes sont nécessaires et nous ne sommes pas d'accord pour dire, comme le fait JC Chevalier (1968, p. 683), que Girard distingue : les "rapports fondamentaux qui permettent de construire la phrase", au nombre de sept, et qui obéissent au régime constructif, et les "rapports secondaires qui concourent à former chacune des parties constructives", qui s'exercent au sein des parties sous le nom de régime énonciatif. Il ne s'agit pas d'une discrimination selon le caractère fondamental/secondaire des rapports, mais bien d'un double positionnement par rapport à la considération des constituants : individuellement et de façon interne, ou extérieurement et en relation avec la phrase.

2.5.4.2. La distinction régime dispositif/régime de concordance

Alors que les deux premiers régimes sont mis en relation avec les *buts* de la construction, les deux suivants deviennent des *moyens* pour réaliser les *régimes énonciatif* et *constructif*. Il s'agit d'un véritable emboîtement des régimes :

Le régime considéré par rapport aux moyens qu'il met en oeuvre pour parvenir à la structure de la phrase ou à l'énonciation des membres, a également deux objets. (op.cit. p. 124)

Le *régime dispositif* dépend « de l'arrangement respectif dans lequel on peut les placer » et de la « diversité des formes qu'on peut lui donner ». Alors que le *régime de concordance* impose que les mots du discours répondent « par le rang et par l'habillement aux fonctions qui leur sont distribuées » (ibid). Nous voyons donc que le *régime dispositif* décide de l'ordre des mots et de la place des membres, alors que le *régime de concordance* statue sur la forme et les accords. Ces deux types de liaison : *régime dispositif* et *régime de concordance*, permettent de parvenir à l'expression de chaque membre (*régime énonciatif*), et de la structure de la phrase (*régime constructif*). Elles suivent donc des règles fixes quant à la position et à la forme des mots et groupes de mots. Girard explique ainsi qu' « il n'est pas permis de changer » le *régime dispositif* car « c'est par les loix que l'adjectif est immédiatement avant le substantif » dans : « un bel habit », ou après dans « un château ruiné » (op.cit. p. 125). Les régimes *dispositif* et *de concordance* s'appliquent aux relations entre les fonctions et aux relations entre les mots les constituant, et relèvent de règles morpho-syntaxiques qui régissent la construction :

L'art de la construction consiste à savoir quel arrangement et quelle forme il faut donner aux membres qui forment la structure de la phrase ainsi qu'aux mots qui servent à énoncer ces membres. (op.cit. p. 126).

Autrement dit, la distinction *régime dispositif/régime de concordance* mise en avant par Girard, reformule la dichotomie admise traditionnellement entre la *syntaxe de régime* qui règle les liens de dépendance du point de vue de l'ordre des mots, et la *syntaxe de convenance* qui régit l'accord entre les mots. Les régimes *dispositif* et *de concordance* s'appliquent donc aux régimes *constructif* et *énonciatif* comme un ensemble de règles organisant la syntaxe de la phrase, au niveau de la composition interne des syntagmes (*régime énonciatif*) et au niveau de leur mise en relation (*régime constructif*).

2.5.4.3. Application des régimes dispositif et de concordance au régime énonciatif

Pour la formation du *régime énonciatif* (à l'intérieur d'un membre de phrase) selon la place des mots et leur accord, le lecteur est renvoyé à l'analyse des parties du discours concernées. En effet, les règles des régimes *dispositif* et *de concordance*, servant à constituer des groupes

de mots, recouvrent en réalité toutes les règles spécifiques de distribution et de morphologie concernant les différentes parties du discours. L'exposé de chaque catégorie du discours contient donc déjà les indications de fonctionnement et de mise en forme nécessaires pour relier les mots entre eux, par conséquent le grammairien n'ajoute rien et renvoie à son propre texte. A la question qu'il pose : « Quelle forme et quel ordre exigent ces espèces entre elles? », Girard ne formule pas d'éléments de réponse autres que ceux précédemment présentés. Il donne l'emploi d'un adjectif et d'un substantif pour former un subjectif : « quelle forme et quelle place dois-je donner à l'adjectif? ». Notre auteur explique qu'il existe des « règles fixes et universelles pour certaines espèces, mais fort variées pour d'autres » et qu'il faut les rechercher dans les discours consacrés aux parties d'oraison (op.cit. p. 127).

2.5.4.4. Application des régimes dispositif et de concordance au régime constructif

Pour le régime constructif (relation des membres de phrase entre eux), l'ordre et le phénomène de l'accord sont particuliers à chaque langue car

c'est ici où se manifeste amplement cette influence de génie (...) elle constitue la nature des langues, en caractérise la différence. (op.cit. p.128)

Girard considère donc que la construction des fonctions dans la phrase selon leur ordre et leur forme, est subordonnée aux lois syntaxiques propres à chaque type de langue et il renvoie à son classement des langues. Pour les langues transpositives l'arrangement des membres de la phrase semble presque arbitraire : il suit la force de l'imagination (op.cit. p.129). On place d'abord « ce dont on est le plus frappé », puis les cas. Pour les langues analogues, ne possédant pas de cas :

la terminaison ne sert point à distinguer les membres de phrase, ainsi le régime constructif n'a guère recours à celui de concordance, n'y ayant point de différentes formes à donner, sinon dans l'Attributif et uniquement au verbe qui sert à cette fonction. (op.cit. p. 132)

La différence entre les langues transpositives, c'est-à-dire casuelles, comme le latin, et les langues analogues, non casuelles, comme le français, est donc remarquable au niveau de l'organisation des syntagmes de la phrase, c'est-à-dire au niveau du *régime constructif*. Les régimes *dispositif* et *de concordance* constituent deux indicateurs et organisateurs des membres de la phrase dont l'un cède nécessairement la place à l'autre. Ainsi, les langues à cas utilisent le *régime de concordance*, c'est-à-dire la flexion de la fin des mots, pour indiquer les relations d'un syntagme à l'autre et le *régime dispositif*, c'est-à-dire leur positionnement respectif n'est pas contraint, alors que les langues qui n'ont pas de cas n'usent pas du *régime*

de concordance, c'est-à-dire de la terminaison pour lier les différents groupes mais de l'ordre, c'est-à-dire du *régime dispositif*. Le *régime dispositif* devient donc le seul indicateur du lien entre fonctions et pallie l'absence de cas :

Quant à l'arrangement que doivent garder entre eux les membres de la phrase, il est d'autant plus de conséquence qu'il supplée à ce que la terminaison ne fait pas : le régime constructif a tiré tous les moyens pour parvenir à son but : voilà pourquoi rien ou peu de choses d'arbitraire à l'égard de l'ordre grammatical. (ibid.)

L'ordre des constituants apparaît, dans les langues analogues, comme une constante garante de la compréhension syntaxique. Il est donc fixé par des règles définies par les types de phrase :

Il est presque toujours décidé (..) il varie mais cette variation est de règle et dépend principalement des trois formes de phrase. (ibid.)

Girard énonce dix règles que nous n'allons pas reproduire littéralement mais dont nous avons relevé l'essentiel, l'important étant selon nous d'observer combien, pour Girard, les règles relatives à la place des mots sont fondamentales en français et doivent être énoncées dans la grammaire. Girard reprend les fonctions une à une et indique leur position dans la phrase ainsi que leurs particularités de construction. Ces observations sont formulées sous forme de règles qui mettent en jeu trois critères principaux : le type de phrase du point de vue énonciatif – phrase affirmative (« expositive »), interrogative, ou exclamative (« impérative ») –, le sens et la clarté de la phrase, le contenu logique des mots de liaison. Les quatre premières règles traitent de l'ordre sujet-verbe et de ses changements, les règles cinq à sept étudient l'ordre des compléments *objectif* et *terminatif*, la huitième règle indique que le *circonstanciel* peut occuper deux places, après l'*attributif* ou bien entre l'auxiliaire et le participe passé (elle ne s'applique cependant qu'aux adverbes de manière car les *circonstanciels* exprimant d'autres notions et formés par une conjonction sont encore plus solidaires du syntagme verbal et se placent avant eux). La neuvième règle traite de l'*adjonctif* et du *circonstanciel* l'un par rapport à l'autre et par rapport au verbe. C'est « la netteté du sens qui décide de la place que doivent occuper le Circonstanciel, l'Adjonctif énoncés par plusieurs mots » (ibid). Le *circonstanciel* est ici extrêmement libre et il nous semble que Girard distingue en fait deux sortes de *circonstanciels*. Tout d'abord, une classe de *circonstanciels* solidaires du syntagme verbal (avec une petite distinction entre celui exprimé par un adverbe de manière qui se place après le verbe ou entre le verbe et l'auxiliaire, et celui exprimant le temps ou une notion différente, comprenant une conjonction, qui passe avant de l'adverbe de manière). L'autre classe est caractérisée par sa mobilité : ces *circonstanciels* de

manière sont exprimés par un groupe plus long que l'adverbe, et se situent au début au milieu ou en fin de phrase. Le grammairien tente de formuler des règles définissant la mobilité et la position du *circonstanciel* dans la phrase, notamment en relation avec les autres compléments. Le critère est celui de « la netteté du sens », car c'est aussi suivant elle qu'on « décide du rang que doivent garder entre eux l'*objectif* et le *terminatif* formellement énoncés par d'autres expressions que par des pronoms personnels ou relatifs » (op. cit. p. 149). L'ultime règle fait apparaître un dernier facteur lié aux conjonctions de coordination et aux connecteurs logiques qui forment le *conjonctif* : c'est leur sens qui déterminent la position du groupe.

En conclusion, nous pouvons dire que l'application des régimes *dispositif* et *de concordance* au *régime constructif* donne à Girard l'occasion de dresser un tableau des fonctions qui répertorie les positions types dans lesquelles elles apparaissent dans la phrase ainsi que les situations plus rares. En somme, Girard est parvenu à édifier un véritable système de description de la construction des fonctions qui énonce les règles pour former un *subjectif*, un *attributif*, un *objectif*, etc..., et les disposer les uns par rapport aux autres dans la phrase afin qu'ils contribuent à un sens global. Nous pourrions le schématiser sous la forme du tableau suivant.

2.5.4.5. Tableau récapitulatif du système quadripartite du régime chez Girard

Types de régime / Caractéristiques des régimes	REGIME ENONCIATIF		REGIME CONSTRUCTIF	
But	Construction d'une fonction		Construction d'une phrase	
Repose sur	Les relations entre les mots		Les relations entre les constituants	
Se réalise au moyen du	Régime dispositif	Régime de concordance	Régime dispositif	Régime de concordance
Règles sur	Ordre des mots	Accord	Ordre des constituants	Terminaison casuelle
	Caractéristiques spécifiques des parties du discours		Spécificités des langues	
Domaines D'application	adjectif postposé au nom, Accord formel en genre et nombre		langue transpositive = rôle des cas langue analogique = rôle de l'ordre	

Ce tableau récapitulatif pourrait se lire de bas en haut car les sous-divisions : *régimes dispositif* et *de concordance* fournissent les règles aboutissant à la construction des fonctions pour le *régime énonciatif*, et à la construction d'une phrase pour le *régime constructif*. Nous l'avons noté plus haut, les régimes *dispositif* et *de concordance* constituent « des moyens » pour réaliser « les buts » que sont les régimes *énonciatif* et *constructif*. En d'autres termes, l'étage le plus bas du régime dans notre schéma correspond à l'énonciation des règles de fonctionnement de la syntaxe, alors que le niveau supérieur est la mise en forme dans les phrases du contenu des règles. Si ces liens verticaux traduisent bien une relation d'aboutissement comprenant un point de départ et une fin, les liens horizontaux qui existent pour chaque but des régimes *énonciatif* et *constructif* (construire un constituant/construire une phrase) ne présentent pas la même homogénéité. Les deux versants du *régime énonciatif*, ordre et accord des mots, appartiennent aux exposés individuels consacrés aux parties du discours, et participent ensemble de l'assemblage des mots, alors que les deux aspects du *régime constructif* sont séparés, l'un s'appliquant aux langues transpositives et l'autre aux langues analogues. L'omission du troisième type de langue révèle cette discontinuité car son évocation aurait certainement permis l'application mutuelle des deux régimes à la construction ; étant donné que les langues mixtes comportent cas et articles, elles auraient obéi à des contraintes à la fois de flexion casuelle et d'ordre. Nous voyons bien par là, ainsi que par l'évitement de la description du *régime de concordance* appliqué au *régime constructif* en latin, la volonté du grammairien de réaliser une grammaire uniquement et proprement, du français. Cet objectif a poussé Girard à formuler un nouveau cadre d'analyse syntaxique à plusieurs niveaux qui favorise, plus que la décomposition des groupes, la construction des fonctions les unes par rapport aux autres pour former une unité supérieure : la phrase. Celle-ci devient le but de la grammaire et Girard consacre un long chapitre à sa description.

2.5.5. Typologie des phrases et fonctions

C'est immédiatement après avoir présenté sa théorie des fonctions que Girard étudie les différentes formes de la phrase. Cette unité apparaît en effet comme la résultante de l'agencement des fonctions. Girard classe donc les différentes formes de phrase selon quatre axes d'approche :

On peut la considérer par quatre points de vue : le sens, le nombre des membres dont elle est construite, l'énonciation de ces membres, la forme de la structure. (op.cit. p.110)

Nous n'étudions pas entièrement cette typologie, pour un exposé détaillé de la typologie des propositions nous renvoyons à Raby (2000) et nous ne retenons que les éléments relatifs à la distinction entre phrases complètes et phrases incomplètes.

Du point de vue du sens, Girard distingue trois types de propositions. La phrase *subordinative* a un sens partiel²⁵², elle n'est pas autonome syntaxiquement et doit faire partie d'un autre membre comme le *subjectif* ou le *terminatif*, comme dans : « *qui a beaucoup d'ambition* goutte peu la vie tranquille » (*subjectif*), et « il ne faut pas trop se fier à quelqu'un *qui a beaucoup d'ambition* » (*terminatif*), (op.cit. p.111). La phrase « relative » désigne une proposition qui construit son sens seule mais qui entre dans un rapport syntaxique de « dépendance » ou de « parties assemblées »²⁵³. Enfin, la phrase « détachée » est celle qui, contrairement aux *subordinatives* et *relatives*, est totalement autonome²⁵⁴. La distinction qui nous intéresse concerne les phrases considérées du point de vue des fonctions qui les composent. Girard décrit trois types de phrase en fonction de la présence ou non des constituants qu'il a classés auparavant :

1. la phrase « **incomplète** »

Elle se borne aux membres essentiels : le *subjectif* et l'*attributif*, et ne comporte pas d'*objectif* ni de *terminatif* ni de *circonstanciel*. Exemples : « les politiques dissimulent », « on apele », « vous aimez ». Il s'agit de la phrase minimale.

2. la phrase « **complète** »

²⁵² "elle peut n'avoir qu'un sens commencé ou suspendu, servant simplement à énoncer un des membres nécessaires à l'expression d'un sens entièrement formé"(op.cit., p.110).

²⁵³ Elle a : "un sens formé mais lié à un autre par un rapport, ou de dépendance pour faire un composé ou de pur assemblage pour former un sens total" (ibid.) La différence entre les deux rapports reste floue et les exemples montrent qu'en réalité le grammairien tente de séparer deux relations logiques. Exemple pour le rapport de dépendance : "quoique la nature inspire à l'homme l'amour de la liberté; il ne travaille néanmoins qu'à se forger des chaînes". Exemple pour le rapport de parties assemblées : "il faut que le courtisan se prépare à tous les événements, faveurs et disgrâces, qu'il ne soit ni enorgueilli par les unes ni abatu par les autres" (op.cit. p.112). Le premier exemple présente une proposition subordonnée relative ayant fonction de complément circonstanciel de concession du verbe *travailler* de la proposition principale, elle n'est pas mobile car elle forme avec elle un rapport logique dirigé, c'est sans doute le rapport de "dépendance" dont parle Girard. Dans le second exemple, les propositions (*que le courtisan se prépare à ..disgrâces*) et (*qu'il ne soit ..par les autres*) sont des subordonnées complétives introduites par la conjonction "que", elles se substituent à des groupes nominaux et forment ici la suite de l'introducteur modal "il faut". Girard parle d'un "pur assemblage pour former un sens total".

Autrement dit, Girard souhaite distinguer le rapport logique existant dans la structure : prop sub circ + prop principale, et l'établissement d'une phrase par une construction de type : sujet + verbe (prop princ) + prop sub conjonctive. Il regroupe néanmoins les deux types de liaison sous une catégorie de propositions qui ont un sens complet, à l'inverse des propositions "subordinatives", et qui entrent, qui plus est, dans un rapport logique ou de complétion avec un autre ensemble, ce qui n'était pas indiqué pour les premières. Nous observons l'embarras du classement qui résulte de l'absence de définition conceptuelle des relations de subordination et en même temps, du statut confus des signes de subordination.

²⁵⁴ "la phrase enfin peut seule sans le secours d'aucune compagne exprimer un sens parfait et fini"(ibid.)

Elle est constituée du *subjectif* et de l'*attributif*, suivis soit de l'*objectif*, soit du *terminatif*, soit du *circonstanciel*, ou bien des trois en même temps « selon que la nature de l'attribution le requiert » (op.cit. p.113). Exemples : « l'homme donne trop légèrement sa confiance aux adulateurs » (les trois), « le fanfaron insulte le faible » (obj.), « l'ambitieux sacrifie tout à la fortune » (obj. et term.), « le traître ment impudemment » (circ.).

3. la phrase « **intégrale** »

Elle « renferme tous les membres mentionnés dans l'énumération dans laquelle ils sont tous sept distinctement énoncés chacun par un seul mot et dans l'ordre suivant : adjonctif, conjonctif, subjectif, circonstanciel, objectif » (ibid.), comme dans « si vous me faites promptement réponse ».

Girard décline ainsi les variations de la composition de la phrase, partant de la phrase minimale exprimant uniquement le sujet et le verbe, en passant par le trinôme : sujet+verbe+objet ou autre constituant, jusqu'à la phrase étendue comportant toutes les fonctions exprimées. Par ailleurs, le caractère facultatif de l'*adjonctif* et du *conjonctif* est confirmé, mais ces constituants demeurent des fonctions facultatifs :

On voit par ces définitions comme par les exemples rapportés que le Conjonctif et l'Adjonctif sont indifférens pour déterminer la phrase à être ou complète ou incomplète, mais qu'ils sont nécessaires pour la rendre intégrale. (op.cit. p.114).

Après les liens entre constituants propositionnels (phrases du point de vue du sens), puis le nombre des constituants (phrase du point de vue des fonctions qui les composent), c'est à leur construction interne d'être étudiée, Girard présente les phrases « considérées du point de vue de la construction des fonctions » et propose quatre manières d'exprimer un membre de phrase. La phrase peut être :

1. « **simplifiée** »

Elle est alors formée « par une expression simple avec un seul mot, juste un article, et pas d'auxiliaire car ces deux sortes de mots s'unissent si fortement aux autres dans l'énonciation d'un membre de phrase qu'ils n'en altèrent point la simplicité » (op.cit. p.114), comme dans « le coeur trompe souvent l'ennui ».

2. « **compliquée** »

A l'inverse, la phrase compliquée est faite de « plusieurs mots unis ensemble » (ibid.). Exemple : « celui qui menace le plus n'est pas dans l'occasion le plus à redouter ». Le groupe peut prendre la forme d'une proposition comme dans (celui qui menace le plus). Le critère distinctif entre ces deux catégories se fonde sur la simplicité ou la complexité de l'expression de la fonction.

3. « implicite »

Dans ce cas, « Les membres essentiels » c'est-à-dire le *subjectif* et l'*attributif* ou bien les deux ensemble, « peuvent n'y être pas expressément énoncés mais y être simplement sous-entendus » (op.cit. p.115). Ce sont des phrases dont la structure est inhabituelle et dont la signification ne peut se déterminer qu'à l'aide du contexte. Girard montre donc que si les constituants sont absents grammaticalement, on peut tout à fait les reconstruire, c'est-à-dire qu'ils sont implicites. Ce nouveau critère de l'effacement nous apprend d'une part, que la propriété de suppression n'est pas spécifique au *circonstanciel*, qui est accessoire, et d'autre part qu'elle n'est pas pour autant préjudiciable ou dépréciative puisque le sujet et le verbe jouissent dans certaines conditions d'une possibilité d'effacement et ils n'en demeurent pas moins essentiels. La différence avec le *circonstanciel* étant qu'ils sont restructurables.

Ce classement des phrases selon le nombre des constituants et leur forme, est à mettre en parallèle avec celui de Buffier, qui distingue, on s'en souvient :

-les phrases complètes : « celles où il se trouve un nom et un verbe dans leur propre fonction, en sorte que le nom exprime un sujet dont on parle et le verbe ce qu'on en affirme » (Buffier, 1709, p. 50)

- les phrases incomplètes : « celles où le nom et le verbe ne servent qu'à former une sorte de nom composé de plusieurs mots sans qu'on affirme rien et qui pourroit s'exprimer en un seul mot », exemple: *ce qui est vrai = le vrai* (ibid).

Nous remarquons deux choses. Tout d'abord, Girard emprunte à Buffier la première définition afin de former le point de départ à la déclinaison des types de phrase selon le nombre de membres qui la composent : incomplète (subj+attr), complète (subj+attr+obj/term/circ) ou intégrale (toutes les fonctions). Ensuite, il fonde le classement concernant l'expression des membres de phrase (*simplifiée, compliquée, implicite*), sur la seconde remarque de Buffier qui explique qu'un constituant peut lui-même être formé d'un sujet et d'un verbe. Girard s'inspire de Buffier dont il développe et ramifie la distinction, à ceci près qu'il renverse sa terminologie car il nomme phrases « incomplètes » celles que son prédécesseur nommait « complètes », et nomme « compliquées » celles que Buffier nommait « incomplètes ». Le classement de Buffier est entièrement renommé et augmenté mais la double description : selon le nombre/selon l'expression des constituants, reste la source de ces deux dernières catégories de phrase.

Il faut ajouter que toutes les remarques concernant la construction et l'expression des membres de la phrase correspondent indirectement à l'étude du *régime constructif* (la construction des fonctions entre elles) et du *régime énonciatif* (l'expression des mots formant

la fonction) selon le *régime de disposition et de convenance* c'est-à-dire selon la place et l'accord. En effet, l'étude des liens entre fonctions dans la première classe : *phrases subordinatives, relatives et détachées*, pourrait faire partie des règles du *régime dispositif* (ordre) et du *régime de concordance* (accord) dans l'établissement du *régime constructif* c'est-à-dire des rapports entre les constituants. Les phénomènes de juxtaposition, coordination, subordination, sont autant de contraintes d'ordre et d'accord (temps et modes verbaux). Ensuite, les types de phrases décrits selon le nombre de leurs constituants sont susceptibles de concerner la même branche : le *régime dispositif* pour le *régime constructif*. Enfin, la discrimination selon la forme *simple* ou *compliquée* ou *implicite* d'un constituant correspondrait tout à fait aux règles du *régime dispositif* pour la réalisation du *régime énonciatif*. En d'autres termes, Girard présente ici de nombreux aspects du système imbriqué des régimes qui pourraient harmoniser certains contenus défailants, comme nous avons pu le voir. Cependant, la typologie des phrases précède l'exposé des régimes dans les *Véritables Principes* et Girard se trouvera donc quelque peu démuni lors de la description des quatre régimes. Il peut tout aussi bien s'agir d'un choix, car l'étude de la subordination se centre sur des questions de « sens » qui ont évidemment des répercussions sur l'existence de contraintes syntaxiques entre les groupes. Pour nous, la véritable description des liens de ce type se réalise sur le plan logique et Girard se place, lors de la systématisation des régimes, sur le plan de la construction.

En outre, Girard distingue trois types de phrases considérées du point de vue de leur forme. La forme « expositive décrit simplement soit en narrant soit en faisant une hypothèse, soit en tirant une conséquence » (Girard, 1747 : 115). On voit ici que le type de la phrase « déclarative » n'est pas décrit selon sa structure mais selon son contenu sémantique : récit, hypothèse, ou conséquence. La forme « impérative » montre que l'« on exige quelque chose : par commandement, exhortation ou supplication » (op.cit. p.116). La forme « interrogative » prend « un tour d'enquête » (op.cit. p.117). Il s'agit des phrases exprimant une interrogation. Si le classement des types énonciatifs de phrases ne repose pas à première vue sur leurs caractéristiques morpho-syntaxiques mais sémantiques, Girard ajoute que : « chacune de ces formes influe d'une façon particulière sur l'harmonie des membres » (ibid.). Les trois formes de phrase présentent donc des modifications quant à la disposition des constituants. Celles-ci sont en effet décrites (par la suite) dans l'étude du *régime dispositif* pour la réalisation du *régime constructif*, lors de l'énoncé des dix règles concernant l'arrangement des fonctions entre elles.

En somme, le regard à poser sur la construction des fonctions, la conception de la dépendance et la différenciation des structures de phrase, doit être global. Ces trois domaines de définition et de classement reflètent l'analyse syntaxique du grammairien qui, dans un premier temps, identifie les groupes constituant la phrase : les fonctions, puis indique la variété des phrases dans lesquelles on les trouve et enfin, tente de systématiser les relations morpho-syntaxiques entre les syntagmes et les mots qui les composent par quatre liens de régime.

2.5.6. Adverbe et modification

L'adverbe est bien défini chez Girard comme réalisant une modification :

Les adverbes, établis pour modifier ceux des autres mots qui sont capables de modification se trouvent par leur service dans un ordre subalterne (...) (Girard, 1747, p. 138, vol. 2)

Cette modification s'applique au verbe comme dans *marcher lentement*, à l'adjectif comme dans *une marche extrêmement lente* (op. cit., p. 139), voire à un autre adverbe comme dans « il parle bien obscurément » (ibid) et Girard s'oppose à l'idée avancée par « un nouveau grammairien » (Buffier, de toute évidence) qu'il modifie les noms :

Mais qui pourroit s'aviser de joindre aux substantifs un modificatif au lieu d'un qualificatif? en disant par exemple faire une longuement route, une amplement écriture pour dire faire une longue route, une ample écriture. (op.c it., p. 139-140, vol. 2)

Girard refuse également l'idée que l'adverbe a « un sens complet » car selon lui « il ne sert qu'en subalterne comme pur modificatif du sens d'un autre mot » (op. cit., p. 140). Il convient donc que « le caractère essentiel de adverbes consiste à être de simples modificatifs » et distingue huit sortes : *manière, d'arrangement, de lieu, de distance, de temps, de quantité, de distribution, et de motifs* (op. cit., p. 141, vol. 2).

Bilan

Trois points sont particulièrement remarquables : la question de la construction de la catégorie fonctionnelle de complément, l'élaboration d'un système de description syntaxique à l'aide de la notion de régime, les inventions terminologiques.

Concernant le premier point, il est clair que la notion de fonction apparaît de façon stable dans le texte de Girard, attachée à un groupe de mots exerçant un rôle logique dans la phrase. Le système des sept fonctions composant la phrase est particulièrement novateur. Les fonctions qui suivent le verbe (*objectif, terminatif, adjonctif, circonstanciel, conjonctif*) sont distinguées selon des critères de sens mais aussi d'essentialité, grâce au régime. Ce terme est

lui-même réinvesti et reçoit une double acception. Premièrement, au niveau sémantico-logique, le *régime* est entendu au sens des grammairiens médiévaux comme un pouvoir que les groupes exercent les uns sur les autres. Mais la notion subit également deux modifications. Le *régime* est étendu à tous les membres de la phrase et il ne se réalise pas uniquement dans le couple de relation mot recteur/mot régi. La gradation du régime se voit élargie et comporte un palier supplémentaire : le mot peut être régent en « régime dominant », régi en « régime assujetti », ou bien encore libre, en « régime libre ». Cet ajout d'un degré « libre » du régime pose de ce fait la question de l'autonomie des termes entre eux c'est-à-dire de leur caractère essentiel ou non, et de leur mobilité dans la phrase. Il existe un *régime dominant* qui se traduit par le caractère essentiel du constituant, un *régime assujetti* pour lequel le groupe est dépendant de celui qui est dominant, et un *régime libre* qui concerne les fonctions déplaçables et accessoires. Cette hiérarchie des liens de rection se situe sur le plan des relations et permet d'analyser la phrase selon des rapports de dépendance syntaxique ; elle est constituée d'un noyau central solidaire (subj. - attr. - obj) grâce au jeu des régimes *dominant/soumis*, et d'éléments en *régime libre* et dont la présence dépend de divers facteurs : nature du verbe (*terminatif*), contexte (*circonstanciel*), volonté du locuteur (*conjonctif* et *adjonctif*). Ainsi, la distinction des fonctions essentielles/accessoires est bien marquée dans la grammaire de l'abbé Girard. Il n'en demeure pas moins que face à *l'objectif* et au *terminatif*, le *circonstanciel* reste encore une catégorie à identifier, alors que le *conjonctif* relève de la phrase complexe et *l'adjonctif* de la dimension énonciative. Deuxièmement, la définition du régime telle que nous l'avons schématisée plus haut, comprend deux niveaux. Les *régimes énonciatif* et *constructif* correspondent à des réalisations linguistiques dans des groupes plus ou moins grands : la phrase (*régime constructif* : entre les syntagmes), les syntagmes (*régime énonciatif* : entre les mots). Il s'agit à proprement parler, de la mise en place dans la construction phrastique, des marques formelles de dépendance. En revanche, les régimes *dispositif* et de *concordance* débouchent sur des règles d'accord et d'ordre. Ces prescriptions sont formulées par le grammairien à l'aide d'introducteurs modaux exprimant la nécessité, et elles sont exemplifiées. Les « régimes » ne sont plus ici des liens de dépendance relationnelle, morphologique ou syntaxique, mais des outils abstraits d'analyse syntaxique. Le *régime* conserve donc sa définition traditionnelle mais il désigne en plus et en même temps des règles syntaxiques et leurs réalisations. De ce fait, dans la grammaire de Girard, ni le *régime* ni le *complément* ne peuvent combler le manque qui existe pour nommer à l'aide d'un hyperonyme les fonctions décrites et ordonnées dans un rapport de complémentation. Les innovations terminologiques

de Girard, dans le classement des fonctions, témoignent d'une grande diversité alors que l'expression de « complément du rapport », mentionnée de façon isolée, est restreinte au syntagme prépositionnel.

Les vrais principes de la langue françoise se présentent à la fois comme un ouvrage atypique, faisant montre d'un grand esprit d'innovation, et qui constituera une référence pour les auteurs suivants, qui, même s'ils le critiquent, le connaissent. La grammaire de Girard ouvre la voie à une conception multi-partite de la proposition, propose une réorientation de la notion de régime pour décrire la construction des fonctions ainsi que les liens de dépendance, et elle constitue un exemple de liberté dans la création terminologique.

Du Marsais propose une autre structure propositionnelle intégrant deux types de constituants en fonction de complément du verbe, et ce à l'aide d'une terminologie beaucoup moins hardie que celle de Girard, fondée sur l'opération de la détermination. Mais il reprend l'idée d'un complément attaché à la préposition en employant l'expression de « complément de la préposition » à de nombreuses reprises dans les articles qu'il écrit pour l'*Encyclopédie*, raison pour laquelle il sera identifié par ses successeurs comme l'inventeur de la notion de complément, notamment par Beauzée dans l'article « Régime ».

3. Du Marsais

Nous nous proposons d'étudier les textes extraits de l'ouvrage intitulé *Les véritables principes de la grammaire et autres textes 1729-1756*, qui regroupe la préface et le chapitre préliminaire (1729) de l'opus *Les véritables principes de la grammaire ou nouvelle grammaire raisonnée pour apprendre la langue latine* qui n'a jamais été publié entièrement, ainsi que les articles écrits pour l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert, de 1751 à 1756 (année de sa mort). Nous avons particulièrement porté attention aux articles, parmi les cent cinquante de l'auteur pour l'*Encyclopédie*, qui ont un lien direct avec notre sujet à savoir « actif », « accusatif », « adjectif », « adjectif », « adjectif », « adverbe », « cas », « concordance », « construction », « déterminatif », et « détermination ».

3.1. Structure de la proposition

La description de la proposition faite par Dumarsais dépend étroitement de la notion de « construction » qu'il redéfinit en lien avec celle de « syntaxe ». C'est dans l'article « Construction » que Du Marsais présente son analyse syntaxique de la phrase.

3.1.1. La distinction syntaxe/construction

Du Marsais s'oppose nettement au lien de synonymie que l'abbé Girard établit entre la syntaxe et la construction, il déclare : « Je crois qu'on ne doit pas confondre construction avec syntaxe » (Du Marsais, 1729-1756, p. 410).

La construction repose sur la combinatoire de la phrase, c'est-à-dire qu'elle agit sur sa forme en modifiant la position des mots : « Construction ne présente que l'idée de combinaison et d'arrangement » (ibid.) Elle peut donc varier. A l'inverse, la syntaxe désigne les rapports logiques mis en jeu par le sens de la phrase, ils restent stables. Ainsi, en latin, du fait du rôle fonctionnel des terminaisons, plusieurs constructions peuvent exprimer la même signification :

Cicéron a dit, selon trois combinaisons différentes : *accepi litteras tuas, tuas accepi litteras, litteras accepi tuas*, il y a là trois constructions puisqu'il y a trois différents arrangements de mots cependant il n'y a qu'une syntaxe car dans chacune de ces constructions il y a les mêmes signes des rapports que les mots ont entre eux, ainsi les rapports sont les mêmes dans chacune de ces phrases. Chaque mot de l'une indique également le même corrélatif qui est indiqué dans chacune des deux autres en sorte qu'après qu'on a achevé de lire ou d'entendre quelqu'une de ces trois propositions, l'esprit voit également que *litteras* est le déterminant d'*accepi*, que *tuas* est l'adjectif de *litteras*, ainsi chacun de ces trois mots excitent dans l'esprit le même sens ; j'ai reçu votre lettre. (op.cit., p. 410-411)

La syntaxe d'une langue correspond donc à l'ensemble des « signes » indiquant les rapports des mots entre eux, en langue latine ce sont les cas, mais ils diffèrent dans les autres langues :

Or ce qui fait en chaque langue que les mots excitent le sens que l'on veut faire naître dans l'esprit de ceux qui savent la langue, c'est ce qu'on appelle Syntaxe. La syntaxe est donc la partie de la grammaire qui donne la connaissance des signes établis dans une langue pour exciter un sens dans l'esprit. (op. cit., p. 411)

Nous avons donc une opposition fondée sur la permanence des indicateurs syntaxiques d'une langue, d'une part, et sur la variabilité de leur combinaison, d'autre part. Autrement dit, la Syntaxe recouvre une double réalité : c'est à la fois l'ensemble des relations porteuses de sens, sous-jacentes dans une phrase, et la structure sémiotique visible, spécifique à chaque langue et commune à tous les locuteurs de même langue. Pour Chevalier « cette distinction est féconde parce qu'elle permet de clarifier le concept de signe linguistique, qui est nettement défini comme un rapport entre forme et pensée selon une visée tendue vers la pensée. Le but est donc d'établir les relations qui sous-tendent la phrase au travers des diverses possibilités d'union des termes » (Chevalier, 1968, p. 690). Il existe de nombreuses possibilités de construction, Du Marsais classe les constructions présentes dans toutes les langues, en trois types : « il y a en toute langue trois sortes de construction qu'il faut bien remarquer » (Dumarsais, 1729-1756, p. 411) et il distingue :

1° la construction « nécessaire, significative ou énonciative » (ibid.)

2° la construction « figurée » (op.cit. p.412)²⁵⁵

3° la construction « usuelle » (ibid.)²⁵⁶

Après une brève présentation, il consacre un chapitre à chaque type de construction nommé. Nous ne présentons que la première car c'est elle qui permet la formulation d'un modèle propositionnel de référence.

3.1.2. La construction simple

La définition de la construction « nécessaire dite simple et naturelle »²⁵⁷ exploite la notion d'« ordo naturalis », développée par les Anciens. Ce premier type de construction suit l'ordre

²⁵⁵ La construction figurée ne respecte pas l'ordre de la construction simple selon lequel les mots sont suivis de leurs modificatifs : "L'ordre successif des rapports des mots n'est pas toujours exactement suivi dans l'exécution de la parole : la vivacité de l'imagination, l'empressement à faire connaître ce qu'on pense, le concours des idées accessoires, l'harmonie, le nombre et le rythme etc.. font souvent qu'on supprime des mots dont on se contente d'énoncer les corrélatifs"(Du Marsais, 1729-1756, p. 421). La chaîne des rapports logico-syntaxiques est ainsi rompue et la forme de la phrase est modifiée : "On interrompt l'ordre de l'analyse ; on donne aux mots une place ou une forme qui au premier aspect ne parait pas être celle qu'on auroit dû leur donner"(ibid.). Mais elle ne trompe pas le locuteur car, fort de sa connaissance de la construction simple, il rétablit les relations significatives non formalisées ou qui le sont partiellement, dans le discours. Pour cela, il a recours au procédé intellectuel de l'analogie, acquis dès l'enfance. Un véritable processus de traduction linguistique s'effectue : les énoncés de la construction figurée sont transformés au moyen de la démarche de l'analogie en d'autres énoncés correspondant aux normes de la construction simple, celle-ci étant le postulat de l'existence de l'autre : "La construction figurée est donc celle où l'ordre et le procédé de l'analyse énonciative ne sont pas suivis quoiqu'ils doivent être toujours aperçus, rectifiés ou suppléés"(ibid.). Le grammairien a un devoir d'analyse ; sa mission est de décrire ces différences et de montrer en quoi elles peuvent être ramenées au modèle universel et inchangeant de la construction simple : "Mais le grammairien philosophe doit pénétrer le mystère de leur irrégularité et faire voir que malgré la marque qu'elle porte de l'anomalie, elles sont pourtant analogues à la construction simple."(op.cit., p.422-423). La construction figurée joue de nombreuses formes qui détournent l'originale : "Cette seconde sorte de construction est appelée construction figurée parce qu'en effet elle prend une figure, une forme qui n'est pas celle de la construction simple. La construction figurée est à la vérité autorisée par un usage particulier mais elle n'est pas conforme à la manière de parler la plus régulière c'est à dire à cette construction pleine et suivie dont nous avons parlé d'abord"(ibid.). Du Marsais donne des exemples dans lesquels l'accord sujet-verbe se fait selon le sens. Le grammairien établit ensuite un parallèle juridique qui lui permet de dire que la construction figurée relève d'une sorte d'exception, de dépassement de la construction simple, qui doit toujours être la matrice garante de la normalité. Ensuite, Du Marsais cite et définit les différentes sortes de figures qu'il a répertoriées.

²⁵⁶ La construction usuelle est un mélange des deux autres car elle y puise à la fois des formulations simples et des figures. Du Marsais déclare qu' "elle est composée des deux précédentes" et poursuit : "Je l'appelle construction usuelle parce que j'entends par cette construction l'arrangement des mots qui est en usage dans les livres, dans les lettres et dans la conversation des honnêtes gens. Cette construction n'est souvent ni toute simple ni toute figurée. Les mots doivent être simples, clairs, naturels et exciter dans l'esprit plus de sens que la lettre ne parait en exprimer ; les mots doivent être énoncés dans un ordre qui n'excite pas un sentiment désagréable à l'oreille, on doit y observer autant que la convenance des différents styles le permet ce qu'on appelle le nombre, le rythme, l'harmonie"(op.cit. p.435). Les figures sont souvent présentes dans la construction usuelle mais elles n'y sont pas nécessaires, de plus, l'énoncé de la construction usuelle peut toujours être ramené aux formes de la construction simple. Le grammairien désigne donc moins, par "construction usuelle", une troisième sorte de construction, que l'utilisation des deux types précédents, par la société qui crée la norme, à savoir les "honnêtes gens". Elle représente l'application pratique des préceptes formulés dans les chapitres de la construction simple et de la construction figurée par ce groupe de locuteurs.

²⁵⁷ Ce type de construction est qualifiée en deux temps au moyen de deux groupes d'adjectifs : elle est tout d'abord associée aux termes "nécessaire, significative ou énonciative" puis au couple "simple et naturelle".

naturel, c'est-à-dire qu'il respecte l'ordonnement du monde et constitue en cela le reflet parfait de la Nature, si bien que l'enchaînement des mots y paraît le plus normal et le plus évident. Elle s'érige de ce fait comme un modèle, c'est-à-dire comme la forme première sous-jacente à toutes les autres, *nécessaire*, car c'est par rapport à elle que les autres constructions signifient²⁵⁸ :

Cette construction est encore appelée nécessaire parce que c'est d'elle seule que les autres constructions empruntent la propriété qu'elles ont de signifier au point que si la construction nécessaire ne pouvoit pas se retrouver dans les autres sortes d'énonciation celles-ci n'exciteroient aucun sens dans l'esprit ou n'exciteroient pas celui qu'on vouloit y faire naître; c'est ce que nous ferons voir bientôt plus sensiblement. (op.cit. p.411-412).

La *construction naturelle* apparaît comme une étape obligatoire dans l'expression de la division de la pensée :

Ces parties que nous donnons ainsi à notre pensée par la nécessité de l'élocution deviennent ensuite l'original des signes dont nous nous servons dans l'usage de la parole. (ibid.)

Mais elle reste aussi une opération simple parce qu'elle s'effectue quasi-spontanément, en raison de notre éducation, qui nous a permis de l'acquérir, et ce de façon universelle :

(...) ainsi nous divisons, nous analysons come par instinct notre pensée pour en rassembler toutes les parties selon l'ordre de leurs rapports, nous lions ces parties à des signes. (ibid.)

Et la caractéristique de la construction simple et nécessaire est de comporter successivement, des mots qui demandent à être modifiés ou déterminés, et d'autres qui modifient ou déterminent :

Ainsi je trouve que dans toutes les langues du monde, il n'y a qu'une même manière nécessaire pour former un sens avec les mots : c'est l'ordre successif des relations qui se trouvent entre les mots dont les uns sont énoncés comme devant être modifiés ou déterminés et les autres comme modifiant et déterminant le mot qui précède. Les premiers excitent l'attention et la curiosité et ceux qui suivent la satisfont successivement. (op.cit., p. 414)

En résumé, nous pouvons dire que la définition de la construction nécessaire, simple et naturelle, permet au grammairien de décrire une structure propositionnelle selon la contrainte de l'ordre : modifié ou déterminé/ modifiant ou déterminant. Par le biais de l'exposé sur la

²⁵⁸ Nous pensons que cette persévérance du grammairien à établir la *construction simple* comme modèle, provient de la nécessité pour lui d'identifier un ordre canonique à rétablir dans la traduction latin-français. Cet article est à lire en parallèle avec l'article "Inversion" qui traite justement de l'importance du rétablissement méthodique de cet ordre lors des exercices de traduction. En réalité, seuls les deux derniers types de construction concernent réellement ce que Du Marsais entend par "construction", à savoir la variété de l'expression des rapports : la figurée utilise des figures et l'usuelle met un point d'honneur à suivre les formes en usage, la construction simple ne désignant qu'un ordre assez abstrait et très strict par rapport auxquelles les autres formes se définissent.

construction simple, Du Marsais dessine le modèle nécessaire de la proposition²⁵⁹ et se livre à une présentation sommaire de la composition de la proposition par l'identification de ses composants. Pour Chevalier aussi la construction naturelle est « l'inventaire des différentes relations établies à l'intérieur de la proposition » (Chevalier, 1968, p. 691-692).

3.2. Les constituants de la proposition

L'ordre de la construction simple (Dumarsais, 1729, p. 418-419) comprend donc d'abord le sujet et le verbe :

La construction simple (..) énonce d'abord le sujet dont on juge, après quoi elle dit ou qu'il est ou qu'il fait ou qu'il souffre ou qu'il a soit dans le sens propre soit dans le sens figuré. (op.cit., p. 418)

La primauté du sujet comme support de l'information ainsi que sa liaison avec le verbe sont évidentes. S'ajoutent à eux différents constituants. Premièrement, les *modificatifs*. Ils doivent respecter l'ordre nécessaire qui fait se succéder un mot modifié et un mot modifiant :

Lorsque les mots essentiels à la proposition ont des modificatifs qui en étendent ou qui en restreignent la valeur, la construction simple place ces modificatifs à la suite des mots qu'ils modifient ainsi tous les mots se trouvent successivement selon le rapport immédiat du mot qui suit avec celui qui précède. (op.cit., p. 419)

La « modification » appliquée au nom sujet correspond à ce que les logiciens-grammairiens appellent « dénomination externe » c'est-à-dire à l'attribut ou l'expansion du verbe *être* (en l'occurrence le participe passé). Dumarsais donne l'exemple suivant : « Alexandre vainquit Darius », qui est une simple proposition, puis déclare :

si j'ajoute des modificatifs ou adjoints à chacun de ces termes la construction simple les placera successivement selon l'ordre de leur relation : Alexandre, fils de Philippe, vainquit avec peu de troupes Darius, roi des Perses, qui étoit à la tête d'une armée nombreuse. (ibid.)

Le « modificatif » correspond donc, à première vue, à tout type d'expansion du nom ou du verbe qui est supprimable, il est d'ailleurs désigné également par le terme d' « adjoint », la règle étant de toujours le placer à leur suite. La proposition est donc formée de deux entités essentielles : le substantif et le verbe, auxquelles se joignent des mots qui ont comme caractéristique de pouvoir étendre ou restreindre la signification de leur antécédent et sont

²⁵⁹ L'ordre modifié ou déterminé/ modifiant ou déterminant définit ainsi l'archétype de l'expression des relations et constitue en cela le modèle phrastique de la construction simple et nécessaire. C'est par rapport à la construction simple que sont définis les deux autres types de constructions qui apparaissent comme des écarts. Ce type de construction simple et naturelle, acquis grâce à l'environnement linguistique et grâce à nos aptitudes intuitives, est aussi qualifié de "naturel" en raison de sa transparence et de sa netteté qui doivent toujours primer sur les autres formes. La construction naturelle reflète fidèlement l'ordre logique de la structure de la langue et est toujours reconstituable. En ce sens, elle est la première par laquelle nous devons passer pour communiquer. Lorsque des écarts dus à la ferveur poétique des sujets interviennent, l'ordre de la construction simple peut tout à fait être reconstruit car il constitue la référence initiale.

appelé « modificatifs ». Deuxièmement, les circonstances qui apparaissent comme des modificatifs se rapportant à la phrase dans son entier, se placent en tête ou en fin de celle-ci. Enfin, Dumarsais examine un quatrième type de constituants de phrase regroupant différentes parties du discours ou syntagmes qui ont en commun de devoir absolument se trouver en tête de la proposition qu'elles introduisent ; les « liaisons » :

Les liaisons des différentes parties du discours telles que cependant, dans ces circonstances, sur ces entrefaites, mais, quoique, après que, avant que, doivent précéder le sujet de la proposition où elles se trouvent parce que ces liaisons ne sont pas des parties nécessaires de la proposition elles ne sont que des adjoints ou des transitions ou des conjonctions particulières qui lient les propositions partielles dont les périodes sont composées. Par la même raison le relatif qui, quae, quod et nos qui, que, dont précèdent tous les mots de la proposition à laquelle ils appartiennent parce qu'ils servent à lier cette proposition à quelque mot d'une autre et que ce qui lie doit être entre deux termes. (ibid.)

Cette classe semble rassembler le reste des éléments susceptibles d'entrer dans la composition de la phrase car elle comprend à la fois les conjonctions de subordination et de coordination (temps et concession), des adverbes et équivalents d'adverbes tels que : « sur ces entrefaites », des connecteurs logiques comme « cependant », et les pronoms relatifs. Ces mots peuvent jouer trois rôles : celui d'adjoint, celui de transition, ou celui de conjonction, leur caractéristique commune étant de lier des propositions emboîtées dans la phrase principale. En résumé, Du Marsais décrit le modèle de la proposition, tel que les locuteurs l'ont intériorisé naturellement et tel qu'ils l'expriment le plus simplement, comme comprenant :

- un *sujet* nécessairement exprimé, support de la modification qui va suivre sous la forme du verbe,
- un *verbe*, dont le sens correspond à être, faire ou avoir. Ce sont les deux parties essentielles.
- des *modificatifs*, c'est-à-dire des expansions du nom ou du verbe ou de la phrase en entier, qui restreignent ou étendent leur sens,
- des *circonstanciels*, c'est-à-dire des modifications liées à l'ensemble de la phrase,
- enfin, si la phrase est une « période », c'est-à-dire qu'elle relie plusieurs propositions, des *éléments de liaison*.

Quelques remarques.

L'exploitation du critère de l'ordre des mots est remarquable dans le discours de Du Marsais car c'est lui qui permet de distinguer les différentes fonctions et leur rôle les unes par rapport aux autres.

Par ailleurs, on découvre la présence des « modificatifs », terme hérité de Buffier, qui désigne toute expansion du nom et du verbe se situant nécessairement à sa suite immédiate, qui restreint ou étend leur signification. Elle recouvre d'ailleurs la qualification du substantif par

l'adjectif. Néanmoins, ce terme de « modificatif », impliquant la notion de « modification », va disparaître du discours de Du Marsais au profit de deux autres termes : *déterminant* et *adjoind*, liés à la notion de « détermination ».

3.2.1. Détermination et complémentation

C'est la notion de détermination qui permet chez Dumarsais de penser et de décrire la complémentation. La notion est redéfinie et remplace la syntaxe de régime de Port-Royal, devenant alors le fondement des relations de dépendance.

3.2.2. Les rapports d'identité et de détermination

Du Marsais distingue deux rapports généraux entre les mots : le *rapport d'identité* et le *rapport de détermination* :

Deux rapports généraux entre les mots dans la construction : 1° le rapport d'identité 2° le rapport de détermination. Tous les rapports particuliers de construction se réduisent à deux sortes de rapports généraux.

Cette distinction se substitue à celle, existant depuis le début du Moyen-Age, entre *syntaxe de convenance* et *syntaxe de régime*, que nous avons retrouvée sous la plume des Messieurs.

3.2.2.1. Le rapport d'identité

Ce premier rapport observable entre les mots et groupes de mots désigne, linguistiquement, le phénomène de l'accord. Il concerne le couple adjectif/substantif et le couple sujet/verbe. La première relation est conçue comme un lien isomorphe dans lequel l'adjectif n'est que l'expression particulière, qualificative du contenu nominal :

C'est le fondement de l'accord de l'adjectif avec son substantif où l'adjectif ne fait qu'énoncer ou déclarer ce que l'on dit qu'est le substantif, en sorte que l'adjectif c'est le substantif analysé c'est-à-dire considéré comme étant de telle ou telle façon, comme ayant telle ou telle qualité, ainsi l'adjectif ne doit pas marquer par rapport au genre, au nombre ou au cas, des vues qui soient différentes de celles sous lesquelles l'esprit considère le substantif. (op.cit., p. 455-456)

Le rôle de l'adjectif est parallèle à celui du verbe par rapport au sujet puisque le verbe exprime une spécification de celui-ci quant à son état :

Il en est de même entre le verbe et le sujet de la proposition, parce que le verbe énonce que l'esprit considère le sujet comme étant, ayant ou faisant quelque chose : ainsi, le verbe doit indiquer le même nombre et la même personne que le sujet indique et il y a des langues tel est l'hébreu où le verbe indique même le genre. Voilà ce que j'appelle rapport ou raison d'identité, du latin idem. (op.cit., p. 456)

Le rapport d'identité s'applique donc à ces deux binômes, qui sont constitués d'un élément support, véhiculant un sémantisme principal, et d'un élément ajouté qui indique une spécificité

de la base : l'adjectif, une façon ou une qualité ; ou le verbe, l'idée d'être, d'avoir ou de faire, si bien que ce dernier participe à part entière à l'identité du premier. Et ce lien se traduit par une correspondance formelle.

3.2.2.2.Le rapport de détermination

Du Marsais évoque les deux types d'opérations que nous effectuons par le langage. La première est de dénommer, et la seconde, interne à la langue, permet de mettre en relation les idées :

Le service des mots dans le discours ne consiste qu'en deux points : 1° à énoncer une idée : lumen lumière, sol, soleil, 2° à faire connaître le rapport qu'une idée a avec une autre idée. (ibid.)

Cette fonction se réalise au moyen des signes que chaque langue utilise et consiste en un processus qui revient à étendre, restreindre ou particulariser le sens :

(...) ce qui se fait par les signes établis en chaque langue pour étendre ou restreindre les idées et en faire des applications particulières.(ibid.)

Il s'agit de la « détermination ». Elle se réalise au moyen de différents signes propres à chaque langue, en latin : les cas ; et en français : l'ordre et les prépositions. Dumarsais fournit deux exemples en latin et en français grâce auxquels il montre la différence d'expression de la détermination entre une langue à cas et une langue non casuelle. Tout d'abord, le cas du complément du nom :

Si je veux parler de la lumière du soleil, je dirai en latin lumen solis et en français de le soleil et par contraction du soleil selon la construction usuelle, ainsi en latin la terminaison de solis détermine lumen à ne signifier alors que la lumière du soleil. Cette détermination se marque en français par la préposition de, dont les latins ont souvent fait le même usage comme nous l'avons fait voir en parlant de l'article templum de marmore, un temple de marbre. (ibid.)

Le second cas est l'expression du complément du verbe :

La détermination qui se fait en latin par la terminaison de l'accusatif ; diliges Dominum Deum tuum ou Dominum Deum tuum diliges, cette détermination, dis-je, se marque en français par la place ou la position du mot qui, selon la construction ordinaire se met après le verbe, tu aimeras le seigneur ton Dieu. (ibid.)

Outre l'ordre, c'est la préposition qui est le signe principal de la détermination c'est-à-dire de la complémentation du nom ou du verbe :

Les autres déterminations ne se font aujourd'hui en français que par le secours des prépositions. (op. cit., p. 457)

Dès lors, deux cas se présentent et l'analyse du grammairien peut prendre deux formes :

- soit nous avons un nom suivi d'une préposition et d'un autre nom. Ce dernier groupe de deux éléments est alors l'équivalent d'un adjectif et donne un sens spécifique au nom qualifié et déterminé ; par exemple « un palais de roi » équivaut à « un palais royal »²⁶⁰,
- soit nous avons l'ajout d'un article ; « l'intérêt des rois » étant équivalent à « de les rois », qui précise le sens individuel du nom déterminé et qualifié. La préposition suppose toujours un mot exprimé, qui peut être un nom ou un verbe, avec lequel elle entre en rapport. Lorsqu'elle est suivie d'un article, elle est porteuse d'un sens « individuel », et lorsqu'elle est précédée d'une autre préposition comme dans *à des hommes*, il faut rétablir un nom qu'elle détermine comme dans *à quelqu'uns de les hommes*. Le rapport de détermination, concerne, pour Du Marsais, toutes les constructions.

Nous complétons cette définition à l'aide de l'article « Concordance », dans lequel on lit que la détermination consiste à « recourir à plusieurs mots dont l'un ajoute à la signification de l'autre ou la restreint ou la modifie » (op.cit., p. 320), et c'est l'ensemble des deux mots qui forme un sens. La notion de « détermination » y semble définie de façon plus vaste puisqu'elle peut intervenir par rapport à la signification du mot déterminé de trois façons : elle l'étend, elle la restreint, elle la modifie. Cette abondance terminologique témoigne encore une fois de l'embaras relatif à la fixation du contenu notionnel, et par conséquent de la polysémie du complément-déterminant qui du point de vue logique ne correspond à aucune définition précise.

En outre, le rapport d'identité n'exclut pas le rapport de détermination, ce qui élargit l'action de la détermination à tous les mots, notamment au substantif suivi de l'adjectif, mais celle-ci s'effectue la plupart du temps sans recours au lien d'identité. En effet, le rapport de détermination se signale différemment selon la syntaxe des langues, et en français il est visible par le respect de l'ordre et l'utilisation de la préposition, en ce sens il est le fondement de la syntaxe et le ressort de la complémentation.

3.2.3. La détermination fondement de la syntaxe

Le rapport de détermination est le fondement des relations syntaxiques²⁶¹ :

²⁶⁰ Le traitement de cette structure révèle une certaine ambiguïté dans l'interprétation ; s'agit-il d'un groupe adjectival, d'un complément du nom ou des deux ?

²⁶¹ Un article est consacré à la « détermination » mais il comprend une définition lapidaire reposant sur l'ordre : « terme abstrait, il se dit en grammaire de l'effet que le mot qui en suit un autre auquel il se rapporte, produit sur ce mot là » (op.cit., p. 516) et Dumarsais renvoie à sa Préface de 1729 où il a expliqué que « toute syntaxe est fondée sur le rapport de détermination » et renvoie aux articles concordance et construction (ibid.), en ajoutant « je suis ravi de voir que cette réflexion ne soit pas perdue, et que d'habiles grammairiens la fassent valoir. » (ibid.).

La syntaxe d'une langue ne consiste que dans les signes de ces différentes déterminations. (op. cit., p. 457)

La détermination repose sur deux caractéristiques essentielles : l'ordre déterminé/déterminant, et l'attente générée par le mot déterminé. Dumarsais énonce cette nécessité de la détermination sous la forme d'une règle grammaticale d'après laquelle les mots sont susceptibles de recevoir une détermination lorsque leur signification est incomplète et qu'elle crée une attente intellectuelle :

Un mot doit être suivi d'un ou de plusieurs autres mots déterminans toutes les fois que par lui-même il ne fait qu'une partie de l'analyse d'un sens particulier : l'esprit se trouve alors dans la nécessité d'attendre et de demander le mot déterminant, pour avoir tout le sens particulier que le premier mot ne lui annonce qu'en partie. C'est ce qui arrive à toutes les prépositions et à tous les verbes actifs transitifs (...) (Dumarsais, 1729-1756, p. 457-458).

Autrement dit, un mot est déterminé si son sens « appelle » un déterminant. En outre, la contrainte de l'ordre : déterminé/déterminant, est essentielle car elle permet de construire les significations particulières à la suite les unes des autres. Du Marsais précise à ce sujet qu'il y a autant de déterminations que de questions que nous pouvons poser à propos de l'action. Si les « circonstances » répondent à des questions possibles, pouvons nous dire pour autant qu'elles sont des « déterminants »? Nous ne le savons pas et les informations que nous avons restent assez restreintes quant à la délimitation des phénomènes précis que recouvre le rapport de détermination. Retenons avant-tout qu'il est marqué par l'équivalent de la flexion en français, c'est-à-dire la position du groupe par rapport au verbe et les prépositions. Ainsi, dans l'exemple qu'il donne *Pierre aime la vertu*, Du Marsais indique qu'il y a identité entre *Pierre* et *aime* c'est-à-dire accord, et rapport de détermination entre *aime* et *vertu* car *vertu* est après *aime*, alors qu'en latin c'est la terminaison qui permet d'identifier le rapport au verbe (Dumarsais, 1729-1756, article « Concordance », p. 359). En somme, le rapport de détermination traduit l'expression de l'objet pour le verbe et du complément pour le nom car ils y sont attachés du point de vue sémantique, l'un est en attente de l'autre, et du point de vue distributionnel, ils ne peuvent s'éloigner. Par conséquent, le complément qui se déplace et ne constitue pas un binôme soudé avec un nom ou un verbe ou une préposition, n'entre pas dans un rapport de détermination. Dumarsais distingue donc deux rapports fondamentaux entre les mots : le *rapport d'identité* et le *rapport de détermination* (Dumarsais, 1729-1756, article « Concordance » p. 358, article « Construction » p. 455). Le rapport de détermination repose

en effet sur l'ordre déterminé/déterminant²⁶² et sur le sentiment d'attente créé par un sens incomplet.

Pour Chevalier cette division identité/détermination est « à l'origine de l'affectation actuelle de la dénomination de complément » (Chevalier, 1968, p. 695) car la détermination se définit par la satisfaction de l'attente d'un mot par un autre. Chevalier remarque également que cette distinction sera abandonnée par la suite mais « elle aura eu une grande importance ; c'est de justifier en raison la vieille distinction des grammaires formelles entre la concordance et la rection (..)» (op.cit, p. 698).

Seul le nom peut occuper la fonction de *déterminant*, le complément comporte donc toujours un support nominal, mais toutes les parties du discours ne nécessitent pas d'être déterminées. Le rapport de détermination s'exerce entre deux noms, entre un verbe et un nom ou bien entre une préposition et un nom. Les autres catégories ne reçoivent pas de complément et indiquent des relations autres. L'adverbe, la conjonction et l'adjectif sont donc exclus de la fonction de *déterminant*. Le premier se rapproche plus aisément d'un *adjoint*, la seconde remplit un rôle de *liaison* entre les propositions et l'adjectif est cantonné à l'expression du rapport d'identité, alors que Du Marsais précisait plus haut que le rapport de d'identité n'empêche pas celui de détermination. Cette sélection des parties du discours pose problème si l'on considère que les formes propositionnelles comprenant des conjonctions, peuvent occuper la place d'un complément du verbe. Du Marsais évoque ensuite les trois cas recensés de la détermination : du nom, du verbe, de la préposition. La structure N de N obéit au rapport de détermination, comme nous l'avons vu plus haut dans *lumière du soleil*, mais il existe un autre cas de détermination du nom par le nom, c'est l'apposition :

Lorsqu'un nom substantif détermine un autre nom substantif, le substantif déterminant se met au génitif en latin *lumen solis*; et en français, ce rapport se marque par la préposition de : sur quoi il faut remarquer que lorsque le nom déterminant est un individu de l'espèce qu'il détermine, on peut considérer le nom d'espèce comme un adjectif, et alors on met les deux noms au même cas par rapport d'identité : *urbs Roma, Roma quae est urbs* ; c'est ce que les grammairiens appellent apposition. C'est ainsi que nous disons le Mont Parnasse, le fleuve Don, le cheval Pégase, etc. Mais, en dépit des grammairiens modernes, les meilleurs auteurs latins ont aussi mis au génitif le nom de l'individu, par rapport de détermination. (ibid.)

Les deux rapports peuvent donc être envisagés en latin : rapport d'identité par l'accord et rapport de détermination par le génitif. La question ne se pose pas de la même façon en français car aucun accord n'est possible et c'est la préposition qui réalise la détermination.

²⁶² Le rapport de détermination est également marqué par les prépositions (Dumarsais, 1729-1756, p. 456-457).

Dumarsais développe en particulier la construction des prépositions et des verbes « actifs transitifs », qui deviennent les deux principaux éléments susceptibles de recevoir un complément, qu'il nomme « déterminant. ». Le grammairien propose un autre modèle propositionnel dans lequel il conserve l'attribut mais distingue deux nouvelles fonctions : *les déterminants* (inclus dans l'attribut à la suite du verbe) et les *adjoints ou accessoires* (Dumarsais, 1729, p. 458).

3.2.4. Le déterminant du verbe

Lorsque le verbe est transitif direct, Du Marsais parle de « déterminant » du verbe :

Il en est de même des verbes actifs : quelqu'un me dit que le roi a donné ; ces mots a donné ne font qu'une partie du sens particulier, l'esprit n'est pas satisfait, il n'est qu'ému, on attend, ou l'on demande, 1° ce que le roi a donné, 2° à qui il a donné. On répond, par exemple, à la première question, que le roi a donné un régiment : voilà l'esprit satisfait par rapport à la chose donnée, régiment est donc à cet égard, le déterminant de a donné, il détermine a donné. (ibid.)

Cependant, Dumarsais parle aussi de « déterminatif ». On lit en effet à l'article consacré à ce mot qu'il s'emploie pour

un mot ou (d') une phrase qui restreint la signification d'un autre mot, et qui en fait une application individuelle. Tout verbe actif, toute préposition, tout individu qu'on ne désigne que par le nom de son espèce a besoin d'être suivi d'un déterminatif : il aime la vertu, il demeure avec son père, il est dans la même maison, vertu est le déterminatif de aime, son père le déterminatif d'avec ; et la maison celui de dans. (op. cit., p. 515-516)

Il en est de même pour *lumen solis* où « *solis* est le déterminatif ou le déterminant de *lumen*. » (op. cit., p. 516). On note donc que le terme de « déterminatif » se superpose à celui de « déterminant ». Mais c'est majoritairement le second qui est employé. Tous les compléments essentiels sont ainsi considérés comme des « déterminants » du verbe car il y a autant de déterminations que de questions que nous pouvons poser à propos de l'action :

Un verbe doit être suivi d'autant de noms déterminans, qu'il y a de sortes d'émotions que le verbe excite nécessairement dans l'esprit. J'ai donné : quoi? et à qui? (Dumarsais, 1729-1756, p. 460)

On retrouve ici le verbe *donner* traditionnellement pris comme exemple pour différencier les deux types de régimes, direct et indirect. Mais Dumarsais identifie le premier complément comme déterminant « par rapport à la personne » et le second « par rapport à la chose donnée » :

On demande ensuite, à qui le roi a-t-il donné ce régiment? On répond à Monsieur N ; ainsi la préposition à, suivie du nom qui la détermine, fait un sens partiel qui est le déterminant de a donné par rapport à la personne, à qui. (ibid.)

Du Marsais refuse donc de séparer les deux expansions du verbe *donner* et il les dénomme de la même façon. Pour lui, les deux compléments du verbe sont essentiels et directs ; la préposition n'est donc pas conçue comme un élément spécifique à cette construction de double transitivité :

Voilà deux sortes de déterminations aussi nécessaires et aussi directes l'une que l'autre, chacune dans son espèce. (ibid.)

Commentaire que l'on retrouvera chez Beauzée à propos de la distinction entre « complément premier » ou « primitif » et « complément second ». S'il est dit en effet que le rapport de détermination peut s'appliquer à trois sortes de mots ; le nom, le verbe et la préposition (op. cit., p. 459), lorsque le nom ou le verbe sont déterminés, Dumarsais nomme les noms qui les déterminent « déterminants » du nom ou du verbe (op. cit., p. 459-460), mais lorsque c'est la préposition qui est déterminée, il parle de « complément de la préposition ». Comme chez Girard, le terme de *complément* apparaît en relation avec la préposition considérée comme pivot sémantique dans la complémentation syntaxique. Du Marsais s'inspire directement de Girard qui a soulevé le rôle syntaxique des prépositions dans les langues analogues. L'expression de « complément de la préposition », utilisée par Du Marsais, dérive du texte de son prédécesseur qui indique que la préposition marque « un rapport déterminatif par lequel une chose en affecte une autre » c'est-à-dire qu'elle précise une manière d'être ou d'agir. Les mots qui la suivent sont sous son régime et elle forme avec eux « le complément du rapport » (Girard, 1747, vol. 1, p.75).

3.2.5. Le complément de la préposition

L'expression de « complément de la préposition » apparaît à plusieurs reprises sous la plume de l'Encyclopédiste. Dans l'article « Accusatif » :

Une préposition n'a par elle-même qu'un sens appellatif, elle ne marque qu'une sorte, une espèce de rapport particulier mais ce rapport est ensuite appliqué et pour ainsi dire individualisé par le nom qui est le complément de la préposition : par exemple il s'est levé avant, cette préposition marque une priorité. Voilà l'espèce de rapport mais le rapport doit être déterminé. Mon esprit est en suspens, jusqu'à ce que vous me disiez avant qui ou avant quoi. Il s'est levé avant le jour : ante diem, cet accusatif diem détermine, fixe la signification de ante. (Dumarsais, 1729-1756, article « accusatif », p. 177).

Mais étant donné qu'en latin la préposition est variable selon le nom, il ajoute :

J'ai dit qu'en ces occasions ce n'étoit que par un usage arbitraire que l'on donnoit au nom déterminant la terminaison de l'accusatif ; car au fond ce n'est que la valeur du nom qui détermine la préposition (...) l'usage a consacré la terminaison de l'accusatif après certaines prépositions, et celle de l'ablatif après d'autres (...). (ibid.)

Mais aussi dans l'article « Article », Dumarsais explique que la préposition est « employée le plus souvent à la qualification et à la détermination c'est-à-dire qu'elle sert à mettre en rapport

le mot qui qualifie, avec celui qui la qualifie » comme dans *un palais de roi, un courage de héros* (Dumarsais, 1729-1756, p. 253, article « article »). En effet, dans ces exemples « la préposition et son complément sont pris adjectivement », *un palais de Roi* est l'équivalent de *un palais royal*, et *une valeur de héros* équivaut à *une valeur héroïque* (ibid.). Ainsi, dans le cas des constructions N de N, la préposition détermine le nom mais elle met aussi en rapport le mot qui qualifie avec celui qui est qualifié. Ou encore lors de la définition de l'adverbe conçue comme équivalent d'une préposition et du nom qui la suit :

Ce qui distingue l'adverbe des autres espèces de mots, c'est que l'adverbe vaut autant qu'une préposition et un nom ; il a la valeur d'une préposition avec son complément, c'est un mot qui abrège, par exemple sagement vaut autant que avec sagesse. Ainsi tout mot qui peut être rendu par une préposition et un nom est un adverbe (...) (op. cit., article « adverbe », p. 200)

Mais c'est dans l'article « Construction » que l'expression peut être mise en rapport avec le « déterminant » (Dumarsais, 1729-1756, p. 458). La préposition est considérée comme une partie du discours incomplète qui crée l'attente d'un autre terme à sa suite :

Il est allé à, à n'énonce pas tout le sens particulier ; et je me demande où ? on répond, à la chasse, à Versailles, selon le sens particulier qu'on a à désigner. Alors le mot qui achève le sens, dont la préposition n'a énoncé qu'une partie, est le complément de la préposition, c'est-à-dire que la préposition et le mot qui la détermine, font ensemble un sens partiel, qui est ensuite adapté aux autres mots de la phrase en sorte que la préposition est, pour ainsi dire, un mot d'espèce ou de sorte, qui doit ensuite être déterminé individuellement : par exemple, cela est dans ; dans marque une sorte de manière d'être par rapport au lieu : et si j'ajoute dans la maison, je détermine, j'individualise, pour ainsi dire, cette manière spécifique d'être dans. (op. cit., p. 458) 263

La préposition impliquée par le verbe nécessite d'être complétée, mais elle n'est pas présentée comme soudée au verbe et c'est avec le mot qui la suit qu'elle forme un syntagme analysable en soi et par rapport aux autres groupes constituant la phrase. Ce syntagme prépositionnel se rapporte ensuite au verbe dont il restreint la signification. La complémentation du verbe s'effectue donc en deux temps. Elle prend forme tout d'abord par la préposition qui a un statut central ; nous voyons bien que c'est elle qui dirige le complément du point de vue syntaxique et sémantique. Et ensuite, le groupe prépositionnel est mis en relation avec le verbe qui la précède. Ainsi, c'est le groupe entier, formé de la préposition suivie de son complément, qui joue un rôle logico-syntaxique dans la proposition. Dans l'exemple « Celui, qui me suit, dit J. -C., ne marche point dans les ténèbres »²⁶⁴, le groupe *ne marche point dans les ténèbres* est

²⁶³ Et dans l'article « accusatif » on lit que « le second service de l'accusatif, c'est de terminer une de ces prépositions qu'un usage arbitraire de la langue détermine par l'accusatif » (Dumarsais, 1729-1756, article « accusatif », p. 177) et la définition est alors quasi-identique.

²⁶⁴ *Celui qui me suit* (sujet) dit J. -C. (proposition incise) *ne marche point dans les ténèbres* (attribut).

analysé comme l'attribut, comprenant le verbe avec une négation, suivi d'une modification du verbe *marcher* : *dans les ténèbres*, composé de la préposition *dans* et du « complément de la préposition » :

dans les ténèbres est une modification de l'action il marche dans les ténèbres ; dans est une préposition qui ne marque d'abord qu'une modification ou manière incomplète , c'est-à-dire que dans étant une préposition, n'indique d'abord qu'une espèce, une sorte de modification, qui doit être ensuite singularisée, appliquée, déterminée par un autre mot, qu'on appelle par cette raison le complément de la préposition : ainsi les ténèbres est le complément de dans, et alors ces mots, dans les ténèbres, forment un sens particulier qui modifie marche, c'est-à-dire, qui énonce une manière particulière de marcher. (Dumarsais, 1729-1756, p. 451-452)

Il en est de même dans l'exemple²⁶⁵ « vous paisez dans nos champs sans souci » (Dumarsais, 1729-1756, p. 465), où « dans » est une préposition, « nos champs » en est le complément, mais c'est le groupe entier qui est considéré comme une « circonstance de l'action » (op. cit., p. 465).

Le problème est que « le complément de la préposition » peut apparaître comme une désignation qui redouble celle du « déterminant du verbe ». Le syntagme « dans les ténèbres » est bien identifié comme un complément du verbe, c'est-à-dire comme un groupe qui complète le sens du verbe. Pour Du Marsais, « Dans les ténèbres » indique « une modification de l'action de celui qui marche » (op.cit., p.451). Mais ce phénomène de complémentation se fait en deux temps en raison du rôle central de la préposition. En premier lieu, c'est la préposition qui semble jouer le rôle de complément, mais elle ne le remplit pas entièrement et nécessite une suite qui complète son sens. Mais si on observe les derniers exemples, on voit que dans le cas du complément du verbe *donner* ce n'est pas elle qui oriente la complémentation mais le verbe. En revanche, dans le premier cas, celui du verbe *aller* ou *être* dans *aller à la chasse*, *être dans la maison*, la préposition est relativement variable et c'est son sémantisme qui axe celui du complément.

Du Marsais décrit donc une double complémentation. Celle de la préposition par ce qui la suit. Celle du verbe qui s'effectue par le syntagme entier ainsi formé, même si les deux moments ne sont pas exactement définis de la même façon. Son rôle est de singulariser, appliquer, déterminer la modification exprimée par la préposition. La préposition n'est pas un complément en elle-même, mais elle entame le processus de complémentation en exigeant un nom à sa suite. Ainsi, le complément du verbe en entier acquiert un rôle de modification. Sa fonction est de « particulariser » la signification verbale, c'est-à-dire de la restreindre, en

²⁶⁵ Il s'agit d'un extrait de l'Idylle de Mme Deshoulières « Les moutons » dont Dumarsais fait l'analyse entière, p. 462-479.

l'occurrence ici, à « une manière de marcher ». Force est de constater que la préposition est reconnue comme la pièce articulatoire du complément et du verbe. En revanche, son statut reste flottant : à quel groupe appartient-elle : la rattache-t-on au verbe ou au nom? Et quel type de rapport indique-t-elle? Si elle n'est pas en soi un complément, elle est néanmoins indispensable pour le former et elle détermine sa signification.

En somme, Autrement dit, comme chez Girard, le complément n'est en aucun cas présenté comme une catégorie de fonction liée verbe, mais c'est une désignation formelle, voire positionnelle, en lien avec la préposition²⁶⁶. Le « complément » est la séquence post-prépositionnelle, interne au « déterminant » du verbe (c'est ce dernier qui assure le rôle logico-syntaxique d'une fonction au sein de la phrase, par rapport au verbe ou au nom).

Cependant, dans l'article « Adverbe » lors de la définition comparative de celui-ci comme partie du discours complète, avec la préposition, partie incomplète, Dumarsais formule une définition du « complément » en raisonnant sur le plan sémantique et non formel, comme une partie d'un sens global, en relation avec le verbe :

Pour bien entendre ce que je veux dire, il faut observer que toute proposition qui forme un sens complet est composée de divers sens ou concepts particuliers, qui, par le rapport qu'ils ont entr'eux, forment l'ensemble ou sens complet.

Ces divers sens particuliers, qui sont comme les pierres du bâtiment, ont aussi leur ensemble. Quand je dis le soleil est levé, voilà un sens complet : mais ce sens complet est composé de deux concepts particuliers : j'ai le concept de soleil, et le concept de est levé : or remarquez que ce dernier concept est composé de deux mots est et levé, et que ce dernier suppose le premier. Pierre dort : voilà deux concepts énoncés par deux mots : mais si je dis Pierre bat, ce mot bat n'est qu'une partie de mon concept, il faut que j'énonce la personne ou la chose que Pierre bat : Pierre bat Paul ; alors Paul est le complément de bat : bat Paul est le concept entier, mais le concept partiel de la proposition Pierre bat Paul.

De même si je dis Pierre est avec, sur, ou dans, ces mots avec, sur, ou dans ne sont que des parties de concept, et ont besoin chacun d'un complément ; or ces mots joints à un complément, font un concept, qui, étant énoncé en un seul mot, forme l'adverbe, qui, en tant que concept particulier et tout formé, n'a pas besoin de complément pour être tel concept particulier. (op. cit., p. 201-202)

En somme, du point de vue conceptuel, le « complément » apparaît ici comme ce qui complète le sens du verbe actif, de même que la préposition, mais pas l'adverbe. Le terme a le sens d'une partie d'un tout composé. Cette signification sera clairement formulée par Beauzée qui définit le complément comme le signe de la complexité d'un terme. Du point de vue terminologique, c'est ce terme de « complément » présenté hors du système des fonctions, isolé au sein d'un réseau terminologique varié, qui va être retenu et mis en avant dans le discours grammatical par Beauzée. Il développera son acception fonctionnelle et construira à

²⁶⁶ Cette expression de « complément de la préposition » est conservée longtemps. On la retrouve chez Wailly (1754), Bescherelle (1834) et Boniface (1843).

partir de une typologie différenciée et une terminologie spécialisée, modèle pour les successeurs.

Dumarsais distingue dans son modèle propositionnel des relations de détermination, outre les « déterminants du verbe », « le complément de la préposition », les « adjoints » désignant les compléments facultatifs, indépendants des phénomènes de détermination.

3.2.6. L'adjoint séparé de la détermination

Dumarsais sépare nettement ce complément, de la réalisation de la détermination, car l'*adjectif* a comme fonction d'indiquer des « circonstances » de l'action et il reste pour cela facultatif :

On peut à la vérité, ajouter d'autres circonstances à l'action, comme le temps, le motif, la manière. Les mots qui marquent ces circonstances ne sont que des adjoints, que les mots précédents n'exigent pas nécessairement. Il faut donc bien distinguer les déterminations nécessaires d'avec celles qui n'influent en rien à l'essence de la proposition grammaticale, en sorte que, sans ces adjoints on perdrait à la vérité quelques circonstances de sens ; mais la proposition n'en seroit pas moins telle proposition. (op.cit., p. 458-459)

Le grammairien met l'accent sur le fait que les *adjoints* n'entrent pas dans les procédés de détermination et qu'ils sont facultatifs par rapport au noyau verbal. Ils sont porteurs d'une information supplémentaire concernant le temps, la cause ou la manière.

En somme, le fait est que c'est sur la notion de « détermination » que repose le classement des compléments. Dumarsais distingue en effet d'une part les compléments essentiels dénommés « déterminants », ainsi dans : *le roi a donné ce régiment à Monsieur N*, le premier complément, direct, est le « déterminant » qui satisfait l'esprit par rapport à « la chose donnée » et répond à la question « Quoi ? », le second complément, indirect, est « le déterminant de *a donné* par rapport à la personne » et répond à la question « à qui ? » (Dumarsais, p. 458), et d'autre part les compléments accessoires dénommés « adjoints ». Ceux-ci n'entrent pas dans les procédés de détermination, sont facultatifs par rapport au noyau verbal, mobiles, et portent une information supplémentaire concernant le temps, la cause, la manière, le motif, le lieu, bref, une circonstance de l'action²⁶⁷.

Il est nécessaire de mettre en relation les définitions du « complément de la préposition » et de l' « adjectif » avec celle de l'adverbe.

²⁶⁷ La définition donnée à l'article « adjectif » est identique : « (...) mots ajoutés à la proposition, et qui n'entrent pas dans la composition de la proposition : par exemple les interjections hélas ! ha ! et les vocatifs. » (op. cit., p. 198). Par exemple dans « hélas, petites moutons, que vous êtes heureux ! », les mots « hélas » et « petites moutons » sont des « adjoints » (op. cit., p. 199).

3.2.7. L'adverbe

L'adverbe a trois caractéristiques définitoires qui découlent de son statut d'équivalent de la préposition et de son complément. Conçu comme le synonyme et le condensé morphologique d'une préposition suivie d'un nom (*sagement* équivaut à *avec sagesse*, p. 200), l'adverbe se charge alors de la valeur sémantique de la préposition et il indique une « modification » ou « circonstance » de l'action :

Puisque l'adverbe emporte toujours avec lui la valeur d'une préposition, et que chaque préposition marque une espèce de manière d'être, une sorte de modification dont le mot qui suit la préposition fait une application particulière, il est évident que l'adverbe doit ajouter quelque modification ou quelque circonstance à l'action que le verbe signifie ; par exemple, il a été reçu avec politesse ou poliment. (op. cit., article « adverbe », p. 201)

Ainsi, il y a « autant de sortes d'adverbes qu'il y a d'espèces de manières d'être qui peuvent être énoncées par une préposition et son complément » (op. cit., p. 202) et Dumarsais distingue une série de classes d'adverbes de temps, lieu. Celles-ci répondent à des questions précises formulées en latin puis en français (la question *quando, quand viendrez-vous?* se fait par un adverbe et la réponse par un adverbe comme « demain » ou une préposition et son complément comme « dans trois jours »), ou encore de quantité, qualité, manière etc (op. cit., p. 202-206). Les mots qui ne peuvent « pas être réduits à une préposition suivie de son complément, sont ou des conjonctions ou des particules qui ont des usages particuliers (...) » (op. cit., p. 202), tel est le cas de « oui », « non », « ne ». En outre, l'adverbe, contrairement à la préposition qui nécessite un complément, est une partie du discours complète :

Il suit encore de là que l'adverbe n'a pas besoin lui-même de complément ; c'est un mot qui sert à modifier d'autres mots, et qui ne laisse pas l'esprit dans l'attente nécessaire d'un autre mot, comme font le verbe actif et la préposition ; car si je dis du roi qu'il a donné, on me demandera quoi et à qui. Si je dis de quelqu'un qu'il s'est conduit avec, ou par, ou sans, ces prépositions font attendre leur complément ; au lieu que si je dis il s'est conduit prudemment, etc l'esprit n'a plus de question nécessaire à faire par rapport à prudemment (..) (op. cit., p. 201)

En somme, l'adverbe est défini comme une partie du discours complète, équivalent morphologique d'une préposition et de son complément, exprimant une circonstance de l'action.

Tableau récapitulatif des compléments

Si nous récapitulons les informations obtenues à propos du complément du verbe, dans cette étude du rapport de détermination et du modèle propositionnel, nous pouvons dire que Du Marsais distingue :

- **Les compléments nécessaires.** Ils sont régis par le rapport de détermination

- i) avec un verbe transitif direct : le « terme de l'action » ou « déterminant du verbe »
 - ii) avec un verbe transitif indirect : « complément de la préposition » par double détermination
 - iii) avec un verbe transitif à deux compléments (type donner):
le premier complément, direct, est le « déterminant du verbe en rapport à la chose »
le second, indirect, est « le déterminant du verbe en rapport à la personne »
- **Les compléments accessoires ou adjoints.** Pas de rapport de détermination. Variables selon le type de circonstances exprimées : temps, motif, lieu, etc.

Nous pouvons formuler quatre remarques face à ce tableau récapitulatif.

Tout d'abord, du point de vue terminologique, on relève, outre la désignation d'« adjoint » proche d'« adjonctif » (cf. Girard supra), un nouveau nom pour le complément essentiel du verbe : le « déterminant », formé sur le verbe *déterminer*. Tous les néologismes de Girard sont écartés, mis à part le « complément de la préposition » issu directement de l'expression de « complément du rapport » de l'académicien. Ceci s'explique par l'importance du rapport de détermination qui est défini comme le fondement de la syntaxe chez Dumarsais. Le terme de *régime* est également écarté, celui de *modificatif* utilisé au début de l'article « construction » disparaît au profit de ces deux nouvelles formations pour désigner les compléments du verbe. De plus, alors que Girard distinguait une série de sept fonctions, Du Marsais tente au contraire d'allouer aux groupes qui ont comme mission de déterminer le substantif ou le verbe, le même nom de « déterminant » car ils expriment tous le processus de détermination. L'identification des fonctions syntaxiques s'accompagne d'une théorisation du rapport de détermination selon lequel un mot en « attend » un autre qui précise sa signification, ce qui l'oblige à se placer à sa suite. La désignation des constituants de la phrase se veut donc plus notionnelle, et Dumarsais assoit la définition du complément du verbe sur la notion de détermination, créant pour cela le terme de « déterminant », opposé à l'« adjoint », facultatif. Nous observons donc que plusieurs termes sont disponibles pour désigner les compléments du verbe²⁶⁸ constituant un véritable réseau terminologique. C'est alors de façon isolée et minoritaire qu'on voit apparaître le terme qui sera retenu parmi les autres : celui de « complément ». Cependant, Du Marsais reprend aussi à son compte le découpage logique sujet/attribut : les *propositions directes et obliques* sont nécessairement constituées d'un sujet et d'un attribut, les

²⁶⁸ Chez Dumarsais, comme chez Beauzée, l'emploi du terme « régime » est cantonné aux langues à cas (*Encyclopédie*, article « Cas » de Dumarsais, article « Gouverner » de Beauzée).

« déterminants » du nom ou du verbe s'ajoutant selon le degré d'« attente » de ceux-ci, et les « adjoints » demeurant accessoires.

Troisièmement, la hiérarchisation établie par les *régimes dominant, assujetti, libre* chez Girard, disparaît chez Du Marsais au profit d'une distinction concernant le mot auquel le complément se rapporte : certains mots nécessitent d'être déterminés sans quoi ils sont incomplets, et d'autres n'entrent pas dans la relation contraignante de la détermination, comme l'adverbe et la conjonction.

Quatrièmement, l'énonciation de la distinction *rapport d'identité / rapport de détermination* permet d'identifier cette dernière notion comme le fondement de la complémentation et d'accuser le régime à une signification réservée aux langues casuelles. D'ailleurs, la déclinaison a disparu des descriptions du français²⁶⁹ et l'article, séparé de la préposition, n'est plus identifié comme une marque de cas²⁷⁰.

A la suite de cet exposé de la notion de détermination, Dumarsais propose de présenter sa méthode d'analyse de la phrase (« Du discours considéré grammaticalement, et des parties qui le composent » op.cit. p.439), dans laquelle il étend l'acceptation de la notion de proposition tout en reproduisant une analyse attributive fidèle à Port-Royal.

3.3. Définition de la proposition en relation avec le verbe

La proposition est assimilée à :

un assemblage de mots qui par le concours des différens rapports énoncent un jugement ou quelque considération particulière de l'esprit, qui regarde un objet comme tel. Cette considération de l'esprit peut se faire en plusieurs manières différentes qui ont donné lieu aux modes des verbes. (Du Marsais, 1729-1756, p. 439).

²⁶⁹ Dumarsais affirme à l'article « accusatif » : « A l'égard du français, nous n'avons ni déclinaison ni cas ; nous ne faisons usage que de la simple dénomination des noms, qui ne varient leur terminaison que pour distinguer le pluriel du singulier. Les rapports ou vues de l'esprit que les Latins font connoître par la différence de la terminaison d'un même nom, nous les marquons, ou par la place du mot ou par le secours des prépositions. C'est ainsi que nous marquons le rapport de l'accusatif en plaçant le nom après le verbe. » (Dumarsais, 1729-1756, p. 180). En outre la préposition n'est aucunement définie comme un indicateur de cas, on lit dans l'article « cas » que les « prépositions qui précèdent les noms, équivalent à des cas, pour le sens, puisqu'elles marquent des vues particulières de l'esprit ; mais elles ne font point des cas proprement dits, car l'essence du cas ne consiste que dans la terminaison du nom, destinée à indiquer une telle relation particulière d'un mot à quelqu'autre mot de la proposition. » (op.cit., article « cas », p. 336), il affirme bien que les « rapports sont indiqués en français par la place ou position des mots, et ce même ordre est montré en latin par les terminaisons. » (op. cit., article « cas », p. 334)

²⁷⁰ Dumarsais déclare que « de » et « à » sont uniquement des prépositions que les grammairiens précédents considèrent comme des « particules qui servent disent-ils à décliner nos noms » comme marques du génitif pour l'une et du datif pour l'autre (op. cit., article « article » p. 247). Il ajoute : « Mais n'est-il pas plus simple et plus analogue au procédé des langues, dont les noms ne changent point leur dernière syllabe, de n'y admettre ni cas, ni déclinaison, et d'observer seulement comment ces langues énoncent les mêmes vues de l'esprit, que les Latins font connoître par la différence des terminaisons ? Tout cela se fait ou par la place du mot, ou par le secours des prépositions. » (op. cit., p. 247)

Du Marsais situe la *proposition*, c'est-à-dire la réalisation linguistique d'un jugement ou l'association d'une pensée à un objet, au coeur de son étude grammaticale et il la distingue de la *phrase*, qui correspond à une acception plus large :

Mot générique qui se dit de tout assemblage de mots liés entre eux soit qu'ils fassent un sens fini ou que ce sens ne soit qu'incomplet. (op. cit., p. 440)

Le mot « phrase » désigne aussi de façon spécifique un trait idiomatique. Et le point de départ de l'analyse grammaticale demeure la *proposition* :

Quand on veut rendre raison d'une phrase, il faut toujours la réduire à la proposition et en achever le sens, pour démêler exactement les rapports que les mots ont entre eux selon l'usage de la langue dont il s'agit. (ibid.)

Les propositions sont repérables par la présence d'un verbe :

Il y a dans une période autant de propositions qu'il y a de verbes surtout à quelque mode fini, car tout verbe employé dans une période marque ou un jugement ou un regard de l'esprit qui applique un qualificatif à un sujet« (op.cit. p.445).

Le verbe est donc le signe distinctif des propositions et sa définition est fondamentale pour les distinguer.

3.4. La distinction proposition directe - proposition oblique ou énonciation

La proposition prend deux formes différentes selon l'opération que nous effectuons dans notre esprit. Cette distinction, annoncée dans la définition, va devenir la première différence à prendre en compte lors de l'analyse grammaticale. Le contenu et la désignation de la proposition varient selon que l'on exprime un jugement ou une modification, la proposition est :

Ou le signe d'un jugement

Ou l'expression d'un simple regard de l'esprit qui considère un objet avec telle ou telle modification : ce qu'il faut bien distinguer. (op.cit. p.439).

Le premier type correspond à la définition logique des Port-Royalistes, que reprend Du Marsais :

Juger, c'est penser qu'un objet est de telle ou telle façon ; c'est affirmer ou nier, c'est décider relativement à l'état où l'on suppose que les objets sont en eux-mêmes. (op.cit. p.439)

Elle est caractérisée par deux points : le mode employé est l'indicatif et le verbe peut être l'objet d'une négation Cette forme, qui étend les propriétés du *verbe substantif* à tous les verbes, exprime par l'indicatif la stabilité du jugement et une modalité assertive, neutre :

Ces propositions marquent un état réel de l'objet dont on juge : je veux dire que nous supposons alors que l'objet est ou qu'il a été ou enfin qu'il sera tel que nous le disons indépendamment de notre manière de penser. (ibid.)

En revanche, le second type de proposition marque une position du locuteur vis à vis de son dire. Cette structure se remarque par l'emploi de tous les modes du verbe autres que l'indicatif car elle exprime une modalité injonctive ou de souhait ou de condition. La grande distinction entre les deux types de proposition repose donc sur un critère énonciatif :

Voilà une différence essentielle entre les propositions : les unes sont directement affirmatives ou négatives et affirment des jugemens ; les autres n'entrent dans le discours que pour y énoncer certaines vues de l'esprit ainsi elles peuvent être appelées simplement énonciations. Tous les modes du verbe autres que l'indicatif nous donnent de ces sortes d'énonciation, même l'infinitif. (ibid.)

Dumarsais distingue donc d'une part la proposition « directe » qui pose l'existence d'un objet, elle a une modalité d'énonciation assertive, une polarité négative ou non, et d'autre part, la proposition « oblique » qui ne pose pas l'existence de l'objet, elle a une modalité d'énonciation exclamative ou interrogative et des modalités de phrase diverses traduisant l'émotion du locuteur ou son sentiment. Outre ces paramètres énonciatifs, le critère du mode verbal est également discriminatoire :

Il suffit maintenant d'observer cette première division générale de la proposition : la proposition directe énoncée par le mode indicatif, la proposition oblique ou simple énonciation exprimée par quelqu'un des autres modes du verbe. (ibid.)

La rupture entre la « proposition directe » et l'« énonciation » témoigne d'une volonté de suivre à la fois la définition du verbe donnée par Port-Royal et celle proposée par d'autres grammairiens, tel Girard, qui considère que le verbe exprime une idée « agissante » et non une affirmation. Le verbe est défini en relation avec les deux définitions des formes de propositions.

3.5. Définition du verbe

Le grammairien distingue nettement deux définitions du verbe correspondant aux deux types de propositions.

Soit il est le signe de l'affirmation et permet en cela, selon le parallélisme logico-grammatical établi par les auteurs de la *Grammaire Générale et Raisonnée* de Port-Royal, la formation du jugement dans l'esprit et sa formulation sous la forme d'une « proposition directe » :

Or tout jugement suppose un sujet puisqu'on ne peut juger sans qu'on ne juge de quelqu'un ou de quelque chose. Ainsi, le verbe m'indique nécessairement un sujet et un attribut : par conséquent, il m'indique une proposition, puisque la proposition n'est qu'un assemblage de mots qui énoncent un jugement porté sur quelque sujet. (ibid.)

Soit il permet la qualification du sujet par un élément autre et permet de former une « énonciation » :

Ou bien le verbe m'indique une énonciation puisque le verbe marque l'action de l'esprit qui adapte ou applique un qualificatif à un sujet, de quelque manière que cette application se fasse. (ibid.)

En somme, le verbe reçoit deux significations ; dans le premier cas le verbe est le signe de l'affirmation, il est nécessairement à l'indicatif et la proposition directe exprime un jugement, dans le second cas le verbe est

le signe de l'action de l'esprit qui applique, qui rapporte, qui adapte une perception ou une qualification à un sujet. (op.cit. p.440)

Il est à tous les modes autres que l'indicatif et l'énonciation exprime une « vue de l'esprit ». Il apparaît ici comme l'indicateur intellectuel de la mise en relation du sujet avec l'attribut. Il ne s'agit cependant pas du processus d'affirmation mais du fait d'« appliquer, de rapporter, d'adapter » un contenu au sujet. Ces trois verbes sont énoncés à la suite, mais nous ne savons pas s'ils sont considérés comme équivalents ou s'ils réfèrent à des actes différents qui ont lieu en même temps. On peut considérer qu'ils renvoient de façon indistincte à l'opération de « prédication » réalisée par le verbe. La fonction sémantico-logique du verbe devient un élément supplémentaire discriminant pour les propositions directes et les énonciations, outre le mode et les caractéristiques énonciatives.

Les « propositions directes » comme « les énonciations » comprennent les mêmes constituants essentiels que sont le sujet et l'attribut.

Les articles de Dumarsais ne fournissent pas de classement des verbes détaillé. L'article « actif » présente un classement succinct. On peut glaner toutefois des mentions de certaines catégories de verbes à la lecture des différents articles en tentant de compléter son classement. Nous nous apercevons alors que Dumarsais distingue le critère du sémantisme et celui de la construction en caractérisant les verbes d'*actif/passif*, et de *transitif/intransitif*.

3.6. Classement des verbes

Dumarsais identifier quatre classes ; le verbe « actif transitif », le verbe « actif intransitif », le « verbe passif » et le « verbe neutre », en énonçant deux distinctions ; celle entre les verbes *actif* et *passif* tenant au sens, et celle entre les *verbes transitifs* et *intransitifs* tenant à la notion de transitivité de l'action.

Les verbes *actifs* et *passifs* se distinguent par le rôle sémantique du sujet qui peut être agent ou patient :

Il y a des verbes actifs et des verbes passifs. Les verbes actifs marquent que le sujet de la proposition fait l'action, j'enseigne ; le verbe passif au contraire marque que le sujet de la proposition reçoit l'action, qu'il est le terme ou l'objet de l'action d'un autre, je suis enseigné etc. (op. cit., p. 181, article « actif »)

En outre, le grammairien s'oppose aux notions de « voix active » et « voix passive »²⁷¹ propres au latin et au grec car « en français, et dans la plupart des langues vulgaires, les verbes n'ont que la voix active ; et ce n'est que par le secours d'une périphrase, et non par une terminaison propre que nous exprimons le sens passif » (ibid.). Il invite donc à dire que le verbe est « à l' « actif » ou « au passif ».

Le verbe « actif transitif » a, lui, la particularité de connaître une voix active et une voix passive :

Les véritables verbes actifs ont une voix active et une voix passive : on les appelle aussi actifs transitifs. (ibid)

Les *actifs transitifs* sont appelés ainsi car « l'action qu'ils signifient passent de l'agent sur un patient, qui est le terme de l'action, comme *battre*, *instruire*, etc. » (ibid.). Cette catégorie de verbe apparaît aussi à travers différentes mentions dans les autres articles, comme réunissant les verbes qui signifient une action et se construisent avec un objet ou terme. Ainsi, on lit à l'article « accusatif », qu'un des usages de l'accusatif est de « faire connoître le mot qui marque le terme ou l'objet de l'action que le verbe signifie » (Dumarsais, 1729-1756, article « accusatif », p. 176) comme dans *Augustus vicit Antonium*, *Auguste vainquit Antoine*, « *Antonium* est le terme de l'action de vaincre ; ainsi *Antonium* est à l'accusatif, et détermine l'action de vaincre » (ibid.). Dumarsais ajoute ensuite :

Il en est de même de tous les verbes actifs transitifs, sans qu'il puisse y avoir d'exceptions, tant que ces verbes sont présentés sous la forme d'actifs transitifs. (op. cit., p. 177)

On lit plus loin qu'« un nom est souvent le terme de l'action qu'un verbe actif transitif signifie », de même que « le sens total énoncé par un nom avec un infinitif est aussi le terme ou objet de l'action que ces sortes de verbes expriment » (op. cit., p. 178). En outre, il est clair que ce qui ressort de l'article « adverbe » en particulier, c'est que la préposition et le verbe actif ont en commun d'être suivis d'un « complément », les exemples donnés étant les verbes *admirer*, *donner*²⁷², et *battre* dans *Pierre bat Paul* opposé à *Pierre dort*²⁷³. Les verbes comme

²⁷¹ La distinction entre voix passive et active est également évoquée à propos de la construction simple qui peut procéder de l'agent au patient (voix active) comme dans *Dieu a créé le monde*, ou du patient à l'agent (voix passive) comme dans *le monde a été créé par l'être tout puissant* (op.cit., 417).

²⁷² « si je dis du roi qu'il a donné, on me demandera *quoi* et à *qui* » (op. cit., p. 201).

donner, et le verbe *battre* avec un seul, sont rangés dans la même catégorie pour la raison qu'ils nécessitent une suite, un « complément » de la préposition ou du verbe.

Les verbes *actifs transitifs* se différencient des verbes *actifs intransitifs* ou *neutres* qui ne réalisent pas de transition de l'action :

Il y a des verbes qui marquent des actions qui ne passent point sur un autre objet, comme aller, venir, dormir, etc. ceux-là sont appelés actifs intransitifs, et plus ordinairement neutres, c'est-à-dire, qui ne sont ni actifs transitifs, ni passifs ; car neutre vient du latin neuter, qui signifie ni l'un ni l'autre. (ibid.)

En somme, ce que l'on observe, c'est que les critères du sémantisme lexical et de la construction sont distingués chez Dumarsais, c'est surtout la notion de transition de l'action qui nourrit l'opposition transitif/intransitif et dans une moindre mesure la nécessité d'un complément. Mais cette double caractérisation des verbes va d'emblée être exploitée par les successeurs de Dumarsais tels que Silvestre de Sacy²⁷⁴, alors que Beauzée utilisera d'autres qualificatifs et ajoutera des catégories (comme celle des verbes à deux compléments).

Dans l'article « accident », Dumarsais rappelle les trois sortes de « voix ou forme du verbe » : *active*, *passive* et *neutre* (op. cit., p. 170). Cette fois-ci, le classement est typiquement celui des verbes latins pourtant les exemples sont en français, certainement par ce que le terme d'« accident » est utilisé par « les anciens grammairiens » (op. cit., p. 167) :

Les verbes de la voix active sont ceux dont les terminaisons expriment une action qui passe de l'agent au patient, c'est-à-dire, de celui qui fait l'action sur celui qui la reçoit : *Pierre bat Paul* ; *bat* est un verbe de la forme active ; *Pierre* est l'agent, *Paul* est le patient, ou le terme de l'action de Pierre : *Dieu conserve ses créatures*, *conserve* est un verbe de la forme active.

Le verbe est à la voix passive, lorsqu'il signifie que le sujet de la proposition est le patient c'est-à-dire, qu'il est le terme de l'action ou du sentiment d'un autre : *les méchants sont punis*, *vous serez pris par les ennemis*, *sont punis*, *serez pris*, sont de la forme passive.

Le verbe est de la forme neutre, lorsqu'il signifie une action ou un état qui ne passe point du sujet de la proposition sur aucun autre objet extérieur comme *il pâlit*, *il engraisse*, *il maigrit*, *nous courons*, *il badine toujours*, *il rit*, *vous rajeunissez* etc. (op. cit., p. 170)

L'analyse logique de la proposition fournit une description de la complexité des groupes composant la proposition.

3.7. L'analyse logique de la proposition

Les deux types de proposition décrits plus haut (proposition directe / énonciation) comprennent deux parties essentielles ; 1° le sujet, 2° l'attribut. Cependant, « le sujet et

²⁷³ Le texte déjà cité est : « *Pierre dort* : voilà deux concepts énoncés par deux mots : mais si je dis *Pierre bat*, ce mot *bat* n'est qu'une partie de mon concept, il faut que j'énonce la personne ou la chose que *Pierre bat* : *Pierre bat Paul* ; alors *Paul* est le complément de *bat* : *bat Paul* est le concept entier, mais concept partiel de la proposition *Pierre bat Paul*. De même si je dis *Pierre est avec*, *sur*, *ou dans*, ces mots *avec*, *sur*, *ou dans* ne sont que des parties de concept, et on besoin chacun d'un complément ; or ces mots joints à un complément, font un concept, qui, étant énoncé en un seul mot, forme l'adverbe, qui, en tant que concept particulier et tout formé, n'a pas besoin de complément pour être tel concept particulier. » (op. cit., p. 201-202)

²⁷⁴ On peut mentionner *l'Essai pratique de grammaire raisonnée* du Père François Xavier (1779) qui distingue le verbe actif qui est *transitif* du verbe actif qui est *intransitif* (p. 17-18)

l'attribut ne sont pas des unités grammaticalement comparables » car l'attribut contient le verbe (Raby, 2000, p. 193). Le sujet est « le mot qui marque la personne ou la chose dont on juge ou que l'on regarde avec telle ou telle qualité ou avec telle ou telle modification » (Dumarsais, 1729-1756, p. 441.). Il est le support de l'information que va lui adjoindre l'attribut, et qui peut relever de la formation d'un jugement, auquel cas il s'agit d'une proposition directe, ou de l'association à une modification, il s'agit alors d'une « énonciation ». L'attribut se repère ensuite ainsi :

ce sont les mots qui marquent ce que l'on juge du sujet ou ce que l'on regarde comme modification du sujet. (ibid.)

Son constituant principal est le verbe, dont le sémantisme relève de l'« être », de l'« avoir », ou du « faire », et qui marque son commencement :

Il contient essentiellement le verbe parce que le verbe est dit du sujet et marque l'action de l'esprit qui considère le sujet comme étant de telle ou telle façon, comme ayant ou faisant telle chose. Observez donc que l'attribut commence toujours par le verbe. (ibid.)

De plus, les mêmes divisions ne sont pas appliquées à ces deux parties. Le sujet peut être simple, multiple²⁷⁵ ou complexe, et l'attribut simple ou composé/complexe²⁷⁶. Nous ne mentionnons que le cas du sujet et de l'attribut complexes. La description du sujet « complexe » ne s'arrête pas à la comptabilisation des mots qui entrent dans sa composition. Le sujet « complexe » désigne la qualification du support nominal du sujet par une apposition ou un adjectif épithète, ainsi que sa complémentation par une relative adjectivale. Un nom compris dans l'attribut peut aussi connaître cette expansion et on parle alors d'« attribut complexe ». Voici la définition donnée par le grammairien :

ce mot complexe vient du latin complexus qui signifie embrassé, composé. Un sujet est complexe lorsqu'il est accompagné de quelqu'adjectif ou de quelqu'autre modification. (op.cit. p.442)

²⁷⁵ Il existe plusieurs sortes de sujets et d'attributs selon leur forme. La première distinction repose sur le nombre de mots composant le groupe. Du Marsais différencie le sujet "simple" qui est "énoncé en un seul mot" (ibid.), exemple : "le soleil est levé" (il s'agit ici d'un sujet simple au singulier mais le pluriel est aussi possible) et le sujet "multiple" : "lorsque pour abrégé on donne un attribut commun à plusieurs objets différents : la foi, l'espérance et la charité sont trois vertus théologiques. Ces trois mots : la foi, l'espérance et la charité, sont le sujet multiple" (ibid.) La coordination de noms propres est aussi possible. Le sujet simple est donc composé d'un seul substantif et le sujet complexe de plusieurs.

²⁷⁶ Enfin, le grammairien ajoute une nouvelle catégorie à cette classification, elle concerne particulièrement le sujet. Elle désigne les formes présentatives avec "ce" anaphorique ou cataphorique, ou bien des syntagmes nominaux. Ce sujet dit "périphrastique" est "énoncé par plusieurs mots qui forment un sens total et qui sont équivalents à un nom. Il n'y a point de langue qui ait un assez grand nombre de mots pour suffire à exprimer par un nom particulier chaque idée ou pensée qui peut nous venir dans l'esprit, alors on a recours à la périphrase" (op.cit. p.443). Les exemples sont : "Diférer de profiter de l'occasion c'est souvent la laisser échapper sans retour, c'est un grand art de cacher l'art, bien vivre est un moyen sûr de désarmer la médisance" (ibid.).

Dumarsais donne comme exemple : « Alexandre, fils de Philippe, vainquit Darius ». Il ajoute :

Il faut bien distinguer dans le sujet complexe le sujet personnel ou individuel et les mots qui rendent le sujet complexe car ici « Alexandre » est le sujet personnel et le groupe « fils de Philippe » rend le sujet complexe et ces mots ne sont pas séparables du nom propre. On peut comparer le sujet complexe à une personne habillée. Le mot qui énonce le sujet est pour ainsi dire la personne et les mots qui rendent le sujet complexe ce sont comme les habits de la personne. Observez que lorsque le sujet est complexe on dit que la proposition est complexe ou composée. L'attribut peut aussi être complexe si je dis qu'« Alexandre vainquit Darius, roi de Perse », l'attribut est complexe ainsi la proposition est composée par rapport à l'attribut. (ibid.)

La caractéristique de la complexité repose donc sur la présence d'une expansion du nom. Cette analyse de la proposition correspond à l'analyse logique et n'entre pas de ce fait en contradiction avec les modèles propositionnels fonctionnels décrits plus haut. Dumarsais confirme cela lors de la distinction entre « Proposition considérée grammaticalement - proposition considérée logiquement ».

3.7.1. Proposition grammaticale et proposition logique

Dumarsais déclare :

On peut considérer une proposition ou grammaticalement ou logiquement : quand on considère une proposition grammaticalement on n'a égard qu'aux rapports réciproques qui sont entre les mots, au lieu que dans la proposition logique on n'a égard qu'au sens total qui résulte de l'assemblage des mots. (op.cit. p.451)

La forme de la proposition telle qu'elle est énoncée relève de la grammaire alors que sa matrice intellectuelle, la proposition telle qu'elle est conçue, relève de la logique :

en sorte que l'on pourroit dire que la proposition considérée grammaticalement est la proposition de l'élocution au lieu que la proposition considérée logiquement est celle de l'entendement. (ibid.)

Ainsi il sépare l'expression des fonctions, de leur conception :

(...) qui n'a égard qu'aux différentes parties, je veux dire aux différents points de vue de sa pensée : il en considère une partie comme sujet, l'autre comme attribut sans avoir égard aux mots ou bien il en regarde une comme cause, l'autre comme effet, il en est ainsi des autres manières qui sont l'objet de la pensée. (ibid.)

Nous reproduisons une nouvelle fois l'exemple et son analyse :

« Celui qui me suit, dit J. -C., ne marche point dans les ténèbres »

(sujet) (proposition incidente) (proposition incise) (attribut) (verbe avec négation) (complément de la préposition)

Sur le plan grammatical (et non logique), c'est-à-dire : « selon les rapports que les mots ont entre eux », Du Marsais distingue trois propositions :

1° la proposition principale, constituée du sujet « celui » et de l'attribut « ne marche point dans les ténèbres ». L'attribut comporte le verbe *marcher* à la troisième personne du singulier, la négation « ne .. point » et le « complément de la préposition ».

2° « Qui me suit » est une proposition incise qui « détermine » l'adjectif « celui », elle est restrictive et est équivalente à un adjectif. De plus, elle est analysable: « qui » est le sujet de la proposition, « me suit » est l'attribut, il comprend le verbe « suit » et « me » qui est « le déterminant ou le terme de l'action « de suivre ». Le complément occupe donc une fonction particulière qui consiste à déterminer le verbe ou à indiquer son « terme ». Le fait que ce pronom précède le verbe est un exemple de la construction usuelle.

3° « Dit J.-C. » est la troisième proposition, elle « fait une incise ou un sens détaché ; c'est un adjoint » (ibid.). Elle est également un exemple de la construction usuelle qui veut l'inversion sujet-verbe pour une incise.

Un élément supplémentaire permet de voir en quoi la proposition logique se distingue de la proposition grammaticale. En effet, du point de vue de l'analyse logique, on ne sépare pas la proposition relative de son antécédent démonstratif ou nominal, et cette phrase : « Celui qui me suit, dit J. -C., ne marche point dans les ténèbres », comporte seulement deux propositions. « Dit J. -C. » reste une incise mais le syntagme « Celui qui me suit » n'est pas segmentable car il forme « un sens total ». Il est « le sujet logique ou de l'entendement » c'est-à-dire que « c'est de ce sujet que l'on pense et que l'on dit qu'il ne marche point dans les ténèbres » (ibid.). Du point de vue grammatical, l'exemple présente trois propositions, alors que du point de vue logique, l'exemple n'en comporte que deux. Et le grammairien établit un parallèle avec ce second exemple : « Alexandre, qui étoit roi de Macédoine, vainquit Darius ». Grammaticalement on considère deux propositions : la principale : « Alexandre vainquit Darius » et l'incidente : « qui étoit roi de Macédoine ». Mais, du point de vue logique, le groupe : « Alexandre, qui étoit roi de Macédoine », forme « un sens total équivalent à Alexandre roi de Macédoine : ce sens total est le sujet complexe de la proposition et vainquit Darius est l'attribut » (op.cit. p.453).

Autrement dit, le découpage logique ne s'effectue pas selon les mots complétés et les mots compléments, mais selon les groupes majeurs : sujet/attribut, dont la composition est simple ou complexe. Il a comme but de détacher les unités sémantiques en les considérant dans leur

ensemble. Leur signification n'est pas segmentable, elle fait uniquement l'objet d'un découpage interne au groupe. A l'inverse, l'analyse grammaticale utilise la suppression pour distinguer la proposition principale de celle qui est accessoire, du point de vue syntaxique et sémantique.

Au terme de cette illustration de la distinction entre proposition considérée grammaticalement et proposition considérée logiquement, nous remarquons que l'analyse grammaticale détache plusieurs types de compléments : le complément du verbe formé par une préposition, le complément qui détermine le verbe ou indique le terme de l'action, et une autre fonction : l'adjectif. Néanmoins nous ne possédons pas assez d'indications pour les caractériser. Ce que nous pouvons dire encore une fois, c'est que le complément relève de deux types de relations non distinctes : la « modification » et la « détermination ». Les deux termes semblent en effet interchangeables et apparaissent coordonnés à de nombreuses reprises, à ceci près que la modification paraît correspondre à une dénomination générique. Du Marsais va peu à peu n'utiliser que le mot *détermination* qui le conduit à introduire un complément dit « déterminant ». Issue de la grammaire du Père Buffier (1709), la notion de *modificatif*, correspond en partie à la particularisation ou détermination et en partie au régime. Les frontières floues entre les opérations perdurent.

Bilan : le modèle propositionnel et le complément

Nous observons donc que la conservation du découpage en : sujet + attribut contenant le verbe, dans la grammaire générale, ainsi que l'importance accordée au substantif dans les relations syntaxiques, ne favorisent pas la considération du verbe comme un élément autonome appelant un ou plusieurs compléments plus ou moins éloignés. Chez Girard, le verbe détaché de la signalisation de l'affirmation, apparaît de façon relative comme une entité essentielle autour de laquelle gravitent six fonctions plus ou moins importantes, plus ou moins mobiles. Chez Dumarsais, la diversité des compléments est envisagée mais la théorie du complément repose en grande partie sur le substantif car toute détermination est formée d'un noyau nominal. Il envisage ainsi les relations entre nom et nom, entre nom et adjectif, entre nom et verbe, entre nom et préposition.

Du point de vue terminologique, Les premières occurrences du terme complément apparaissent avec la préposition chez Girard et Dumarsais, ce qui restera une constante dans les grammaires qui suivent (Sacy, Levizac, Loneux, Bescherelle parlent de *complément de la préposition*). Le choix du terme « complément » et son association à un contenu grammatical sont réalisés par Beauzée, qui substitue explicitement le complément au régime dans l'article « Gouverner » de *l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et D'Alembert (1751-1757)²⁷⁷. Il lui accorde ensuite une définition dans sa *Grammaire générale* (1767) et dans *l'Encyclopédie Méthodique et Raisonnée* sous l'en-tête de « Complément » (1782-1786)²⁷⁸.

L'ouvrage qui suit est produit par différents académiciens ; ces derniers se situent dans une perspective moins théorisante que Dumarsais, néanmoins leurs textes constituent d'excellents exemples des pratiques grammaticales en cours concernant le classement des verbes et la description de la proposition. Ils témoignent aussi de l'influence immédiate des articles de l'Encyclopédie, qui sont connus par certains, notamment par Wailly qui mentionne le « complément de la préposition ».

²⁷⁷ *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et D'Alembert ne contient pas d'article « Complément » (au sens grammatical).

²⁷⁸ *L'Encyclopédie Méthodique* est une réédition initiée par Panckoucke qui rassemble différents articles de *l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert*, mais ils sont organisés par matières. Les domaines de grammaire et littérature sont rassemblés en deux volumes entre 1782 et 1786 (l'entreprise complète ne sera terminée qu'en 1832).

L'ouvrage intitulé *Opuscules sur la langue françoise par divers académiciens* datant de 1754 contient les *Essais de grammaire* de l'abbé de Dangeau, ainsi que le *Journal de l'académie par l'abbé de Choisy* lequel comporte une série d'études sur des questions d'usage, de style ou d'accord, puis un exposé sur les participes de l'abbé D'Olivet. Nous proposons de présenter brièvement la description des fonctions et le classement des verbes contenus dans les parties de cet ouvrage.

4. Dangeau, *Essais de grammaire*, 1754

L'ouvrage de Dangeau est en fait une compilation de « sept ou huit petites brochures, publiées au commencement de ce siècle²⁷⁹, chacune séparément » (*Opuscules*, 1754, avertissement du libraire, p. 3) réunies en un ensemble. Les *Essais* apparaissent alors comme un ouvrage au plan très simple, qui décrit longuement les lettres et les sons (*premier discours qui traite des voyelles*, p. 5, *second discours qui traite des consonnes*, p. 39), puis quelques parties du discours (« Des principales parties du discours », p. 110) mais il ne contient pas de syntaxe. En revanche, cet ouvrage a la particularité d'intégrer les termes de « déterminatif » et « modificatif », pour désigner les différents compléments exprimant des « idées accessoires » dans la proposition. Dangeau présente un classement des verbes dont le nombre de catégories principales est réduit, mais qui comporte des sous-divisions internes.

4. 1. Structure de la proposition

L'abbé de Dangeau décrit la proposition dans la tradition de Buffier puisqu'il décompose la proposition en trois parties : le *sujet* exprimé par un nom, l'*attribut* comprenant le verbe et ce qui le suit ; à celles-ci s'ajoute le *modificatif*. Les deux premiers termes proviennent de la logique :

Les philosophes nomment sujet la personne ou la chose dont on parle et ils appellent attribut, ce que l'on dit de ce sujet là. Par exemple, dans cette phrase : Pierre chante, Pierre est le sujet, chante est l'attribut (...) Puisque la parole, qui est l'objet de la Grammaire, est comme la peinture de la pensée, et que la Logique est l'art de penser ; qu'on ne s'étonne point si en parlant de la Grammaire, qui a pour objet la parole, je me sers de quelques termes qui conviennent à la logique qui a pour mission d'enseigner la manière de bien parler. (Dangeau, 1754, p. 110-111)

Ce sont les deux parties essentielles :

(mais) de quelques mots que soit composée une phrase, le nom et le verbe sont toujours les plus essentiels et ceux qu'il faut connoître les premiers, quelque langue qu'on étudie. (op. cit., p.112)

Le sujet est « toujours exprimé par un nom et l'attribut par un verbe » (op. cit., p. 111), mais chacun peut être exprimé par plusieurs mots. Ainsi l'attribut comprend le verbe et le syntagme qui le suit, dans l'exemple *Pierre chanta hier agréablement*, l'attribut est *chanta*

²⁷⁹ Ces *Essais* sont publiés en 1711 chez B. Brunet, à Paris, puis réunis dans les *opuscules* avec les textes des autres académiciens D'Olivet et Choisy en 1754.

hier agréablement. (op. cit., p. 111). La proposition est donc formée du sujet et de l'attribut représentés respectivement par un nom²⁸⁰ et un verbe :

Le nom et le verbe sont les parties principales du discours et sans lesquelles on ne saurait former un discours complet, ou une proposition complète. (...) Les deux parties principales du discours ou de la proposition, sont donc 1° le nom, qui donne l'idée de la personne dont on parle, ou du sujet de la proposition. 2° le verbe, qui aide à former l'idée de ce qu'on dit de ce sujet, et qui est l'attribut de la proposition. (op. cit., p. 113)

A ces deux parties essentielles, s'ajoutent des « idées accessoires » qui sont *déterminatives* ou *marquent une circonstance* :

A ces deux mots, savoir le nom et le verbe, qui sont absolument nécessaires pour former une proposition, nous en ajoutons plusieurs autres dans nos discours, pour joindre de nouvelles idées à celles que donnent le nom et le verbe ; et ces nouvelles idées qu'on peut nommer idées accessoires, sont les unes des idées déterminatives, d'autres des idées qui marquent les circonstances etc. (op. cit., Des modificatifs, p. 113-114)

Ces *idées accessoires* peuvent s'exprimer de différentes manières et s'appellent « modificatifs » :

Ces idées accessoires sont exprimées par des mots, dont les uns sont ou des noms ou des verbes, les autres ne sont ni noms ni verbes ; quelques gens les nomment modificatifs, d'autres leur peuvent donner d'autres noms. (op. cit., p.114)

Parmi les *modificatifs*, Dangeau différencie le *modificatif* de l'*idée déterminative*.

4. 2. Modificatif et idée déterminative

Dangeau distingue en effet deux types d'*idées accessoires*, les unes sont *déterminatives*, les autres sont dites « circonstancielles » ou *modificatifs* et expriment une circonstance du verbe. Les *idées déterminatives* sont exprimées par les déterminants, le complément du nom en « de », l'exemple est analysé ainsi : *le cheval* (sujet) *de Philippe* (idée déterminative) *est beau* (attribut) :

(...) les mots le et de Philippe servent à déterminer l'idée du cheval et à faire connoître quel est le cheval, de qui je dis qu'il est beau. Voilà une idée qu'on peut nommer déterminative. (op. cit., p. 114)

Mais aussi par certaines propositions :

On peut même mettre au rang des idées accessoires ou déterminatives, les propositions que je nomme incidentes. (op. cit., p. 114)

²⁸⁰ Dangeau désigne aussi par nom, le pronom car ce « n'est qu'un mot mis à la place d'un nom, qui signifie ou un homme ou une chose » (op. cit., p. 113)

Comme dans « Pierre est charitable quoiqu'il ne soit pas riche » où la proposition est « incidente ou accessoire » (op. cit., p. 115)

Les *idées accessoires* qui marquent une circonstance et qui sont appelées aussi *modificatifs* sont exprimées à l'aide d'un adverbe, ou d'un syntagme prépositionnel, comme dans les exemples analysés qui suivent :

- *Jacques* (sujet) *chante* (attribut) *bien* (modificatif) ; le mot *bien* qui « fait connoître la manière dont Jacques chante, est un modificatif » (op. cit., p. 114)

- *Charlotte* (sujet) *chante* (attribut) *avec grâce* (modificatif) (op. cit., p. 115).

En somme, le grammairien distingue le *modificatif* qui exprime une « manière » du verbe ou une circonstance à l'aide d'un adverbe ou un syntagme prépositionnel, et l'idée déterminative qui prend la forme du déterminant ou du complément du nom. Nous observons ici sous le terme d'idées accessoires, s'ajoutant au nom ou au verbe, une séparation entre les désignations du complément du verbe (*modificatifs*) et du complément du nom (*idées déterminatives*). Cependant, dans le chapitre sur les prépositions, Dangeau indique que le participe actif (ou gérondif) et l'infinitif peuvent être précédés d'une préposition et jouer le rôle de « dépendances du verbe » exprimant des « idées accessoires » dépendant de « l'idée principale » comme dans « en rentrant chez moi, je trouvai mon cousin », où « en rentrant chez moi » est une idée accessoire et « je trouvai mon cousin » énonce l'idée principale. (op. cit., p. 223)

4.3. le verbe

Dangeau ne reprend pas la décomposition du verbe et présente un classement des verbes en trois types traditionnel : *actif*, *neutre*, *pronominal*, mais avec des sous-divisions internes et sans le *verbe passif*. Le *verbe actif* est suivi d'un nom qui est l'objet de l'action sur lequel transite l'action :

On dit qu'un verbe est actif, quand il est ordinairement suivi d'un nom qui marque la personne, la chose qui est l'objet de l'action, ou sur qui l'action tombe. (op. cit., p. 185)

Comme *battre* dans « Pierre bat son valet », Pierre désigne « celui qui fait l'action », c'est le sujet ou nominatif, et « son valet » est « l'objet de l'action » (op. cit., p. 186), il en est de même dans *David louoit Dieu* (ibid.). Notre auteur ajoute que les « Latins ont une inflexion particulière pour marquer la personne qui est l'objet de l'action et cette inflexion se nomme chez eux accusatif » (ibid.). Le *verbe actif* se reconnaît par la possibilité d'être suivi immédiatement « d'un nom qui signifie une personne ou une chose » (op. cit., p. 198) comme

dans « je bâtis une maison, j'aime Pierre » (ibid.), et de répondre à l'interrogation portant sur *quelqu'un* ou *quelque chose* après le verbe (op. cit., p. 199).

Le *verbe neutre* à l'inverse n'a pas d'objet sur lequel l'action transite :

Quand l'action marquée par le verbe n'a point d'objet sur lequel elle tombe et que le verbe tout seul remplit toute l'idée de l'action, on dit que le verbe est neutre. (op. cit., p. 187)

Comme dans *je dors, tu bailles, il éternue, nous marchions, vous courûtes, ils sortiront*, où ces verbes expriment des actions mais qui « n'ont point de sujet sur qui elles tombent » (op. cit., p. 187). En outre, ils ne peuvent pas répondre à la même question que celle posée aux *verbes actifs* (op. cit., p. 199). Parmi les *verbes neutres*, notre auteur distingue trois types. Premièrement, les *neutres passifs* qui se construisent avec l'auxiliaire *être* comme les verbes *arriver*, et *venir*, deuxièmement les *neutres actifs* qui se construisent avec l'auxiliaire *avoir* comme *dormir* (op. cit., p. 188). L'académicien précise que ces dénominations ne sont pas appropriées :

Je sais bien que ces verbes neutres, que j'ai nommez neutres passifs et neutres actifs ne signifient rien qui donne l'idée ni de passif ni d'actif et qu'on parleroit plus exactement si on disoit des verbes neutres qui se servent de l'auxiliaire avoir et des verbes neutres qui se servent de l'auxiliaire être. (op. cit., p. 189)

Il ajoute en outre que le même verbe peut avoir plusieurs significations que le dictionnaire doit indiquer. Ainsi le verbe *monter* est actif, neutre actif, et quelquefois neutre passif (op. cit., p. 191-192). Qui plus est, les neutres actifs n'ont pas de participe passif car on ne peut pas dire *une femme éternuée* ou *des hommes dormis* (op. cit., p. 193-194), alors que les neutres passifs ont un participe passif correspondant comme dans *des hommes descendus de bien haut* (op. cit., p. 194). La troisième sous-division des neutres est celle des neutres « régissants » qui se rapprochent des verbes actifs parce qu'ils nécessitent un complément mais refusent la passivation :

(...) il ne forment pas un sens complet par eux-mêmes mais on ne les nomme pourtant pas communément des actifs, parce qu'ils ne peuvent pas prendre une signification passive, comme sont les verbes actifs (...) (op. cit., p. 198)

Cependant, ces verbes ne peuvent pas pour autant être traités comme des neutres parce qu'ils ne forment pas seuls une « idée complete » (ibid.). Autrement dit, il s'agit d'une sorte de verbes proche des actifs, mais qui ne s'emploient qu'avec des prépositions, les autres verbes neutres étant des « neutres absolus », comme les verbes *subvenir à, tâcher à ou de* (op. cit., p. 198). Les deux premières catégories de neutres actifs et passifs sont connues, en revanche, la troisième, nouvelle, et s'oppose aux deux autres sortes appelées « verbes neutres absolus ».

Dangeau propose la dénomination de neutres « régissants » car ils nécessitent une préposition. Cette nouvelle division intègre explicitement les transitifs indirects parmi les neutres.

Enfin, il est dit des *verbes pronominaux* qu'il sont « toujours formez des pronoms identiques *me, te, se* etc » (op. cit., p. 200) qui désignent en même temps la personne « qui fait l'action » et celle qui est « l'objet de l'action » (op. cit., p. 201). Parmi eux, Dangeau distingue quatre classes que nous ne faisons qu'évoquer :

- les verbes pronominaux identiques, pour lesquels « l'objet est la personne même qui fait l'action », comme dans *je me blesse, tu te nuis à toi-même, il se noircit, il se déshonore* (op. cit., p. 202)
- les verbes pronominaux réciproques, pour lesquels les « personnes (qui) agissent réciproquement les unes sur les autres » comme dans *ces quatre hommes s'entrebattoient, mon frère et moi nous nous aimons fort* (op. cit., p. 202).
- les verbes neutrisés ; ce sont des verbes actifs devenus neutre, comme *fâcher quelqu'un est devenu se fâcher* (ou *promener*) (op. cit., p. 207)
- les verbes pronominaux passivés ; ce sont des verbes actifs que l'on n'emploie qu'à la troisième personne comme *ce livre se vend chez un tel.* (op. cit., p. 209)

Dangeau ajoute que « se » a plusieurs sens et qu'il peut être accusatif, ou datif, ce qu'il est nécessaire de savoir pour accorder les participes. Si le pronom marque l'accusatif du verbe identique ou réciproque alors il est nécessaire d'accorder. Il mentionne également la possibilité pour un verbe de changer de « nature selon les différentes manières dont il est employé » comme le verbe *étudier* (op. cit., p. 208).

En somme, l'abbé de Dangeau ne reproduit pas la définition du verbe substantif mais conserve les catégories de verbes *actif, neutre, pronominal*, en évinçant celle du *verbe passif* (comme Buffier). Il est tout juste dit que les *participes passifs* s'emploient « avec l'auxiliaire *être* pour former les parties du passif » (op. cit., p. 182-183) comme dans *ces psaumes sont chantez, ces hommes sont louez* (ibid.) En outre, il distingue parmi les neutres, ceux qui sont « absolus » c'est-à-dire sans complément : « passifs » et « actifs », sans approuver cette terminologie axée sur la signification, et ceux qui sont indirects, à l'aide du terme « régissants ». Et parmi les *verbes pronominaux* il différencie quatre classes à l'aide également de nouveaux termes. Du point de vue du métalangage, Dangeau revendique la possibilité d'innover :

On dira peut-être que j'aime bien à me servir de mots nouveaux, je l'avoue : je trouve les mots nouveaux fort utiles dans le style dogmatique, quand ils servent à faire connoître clairement et distinctement des choses dont les autres auteurs n'ont pas parlé et quand par le moyen des définitions qu'on a faites de ces mots nouveaux, ils sont hors d'état de causer aucune équivoque. (op. cit., p. 201)

Tableau récapitulatif du classement des verbes

1. verbe actif

Pierre bat son valet

2. verbe neutre

absolu

je dors, tu bailles, il éternue, nous marchions, vous courûtes, ils sortiront

passif

arriver

actif

dormir

régissant

subvenir à, tâcher de

3. verbes pronominaux

identiques

je me blesse

réiproques

s'aimer

neutrisez

se fâcher, se promener

passivez

ce livre se vend

4. 3. La définition de la préposition

Dangeau donne une définition traditionnelle de la préposition comme une partie du discours invariable qui se met devant le nom :

La préposition est une partie d'oraison à laquelle il n'arrive aucun changement de désinence ; c'est ce qu'on appelle ordinairement indéclinable. Elle ne signifie rien par elle-même, non plus que l'article et la conjonction. Elle se met devant un substantif, qu'on ajoute au substantif qui tient lieu de nominatif ou de sujet de la proposition et au verbe qui en marque l'attribut. (op. cit., p. 215)

Puis l'abbé critique fortement la définition de Regnier-Desmarais (Regnier-Desmarais, *Traité*, 1706, p. 594) d'après laquelle la préposition est rectrice :

Il dit que la préposition gouverne le terme auquel on l'ajoute, soit nom, soit pronom, soit verbe, soit adverbe. Je ne vois pas ce que veut dire gouverne à l'égard des prépositions. Dans une grammaire française, ce mot doit avoir un autre usage. Je dirais bien qu'un substantif gouverne son adjectif, parce que le substantif régit les désinences de l'adjectif. (Dangeau, 1754, p. 216)

En effet Dangeau entend le verbe « régir » au sens traditionnel signifiant imposer une forme au terme qui suit, et pour lui le régime s'applique dans les phénomènes d'accord entre le nom et l'adjectif, ou entre la conjonction et le mode du verbe. En revanche, la préposition, elle, « ne peut influencer sur les désinences du substantif devant lequel elle est mise. » (op. cit., p. 216). En outre, il s'oppose à la description de Regnier-Desmarais selon laquelle la préposition peut précéder un pronom personnel, un adjectif, certaines formes du verbe (participe, infinitif), un adverbe,²⁸¹ car Dangeau considère toutes ces formes comme des substantifs :

Ainsi je crois que ma définition subsiste et que la préposition ne se met que devant un second substantif, pour marquer le rapport qu'il a au nominatif et au verbe, qui sont les parties essentielles de la phrase dans laquelle la préposition est employée. (op. cit., p. 218)

Dangeau souligne également le fait que la préposition marque un rapport en français, alors qu'en grec et latin les rapports sont marqués par des cas :

J'ai dit que la préposition sert à marquer le rapport qui se trouve entre les parties essentielles du discours et un second substantif, ou quelque chose d'équivalent à un substantif (...). (op. cit., p. 223)

Le nombre de rapports étant indéterminé, chaque préposition exprime plusieurs rapports :

(...) et comme ces rapports sont presque infinis et (que) le nombre des prépositions n'est pas infini, on se sert d'une même préposition pour marquer plusieurs de ces différents rapports. (op. cit., p. 223-224)

Et il renvoie aux dictionnaires pour connaître les significations des prépositions. Par ailleurs, l'académicien distingue une catégorie de mots qu'il nomme « particules » (op. cit., p. 231).

4. 5. la classe des particules

Cette classe de mots, proposée par le *Dictionnaire* de l'Académie et contestée par de nombreux grammairiens, est présente dans les *Essais* de Dangeau. Mais Dangeau s'oppose en

²⁸¹ La particule « que » suivant la préposition est aussi considérée comme un substantif dans après que, puisque le « que » peut suivre un verbe actif comme croire ou dire (et pas un verbe neutre), verbes qui se construisent en latin avec un substantif, un infinitif ou un participe (op. cit., p. 225). Il ajoute que « avant que j'arrivasse » est équivalent à « avant mon arrivée » (op. cit., p. 226)

partie à la définition donnée par le Dictionnaire de l'Académie qui « dit que la particule est une partie d'oraison indéclinable, comme sont les conjonctions, les interjections, etc » (op. cit., p. 241) et il inclut dans cette classe de nombreux autres mots :

On donne le nom de particule à divers petits mots, quand on ne sait sous quel genre ou partie d'oraison on les doit ranger, ou qu'à divers égards ils se peuvent ranger sous diverses parties d'oraison. (op. cit., p. 231)

Par exemple « que » peut être pronom ou conjonction. D'autres mots peuvent être préposition ou adverbe, comme « après » dans *Pierre marche après Jacques*, et *Jacques marchait devant et Jacques après* (op. cit., p. 232). Cette classe englobe aussi les amalgames morphologiques²⁸² *du*, pour *de le*, *au* pour *à le*, *des* pour *de les* (op. cit., p. 232-233). Mais elle recouvre aussi des « petits mots qui ne signifient rien par eux mêmes, mais qui changent quelque chose à la signification des mots auxquels on les ajoute », comme « ne .. pas » (op. cit., p. 232). Il faut ajouter les formes « y » et « en » qui sont préposition ou nom (op. cit., p. 134), mais aussi « dont », « ci », « là ». Il évoque également des particules latines et grecques ajoutées en fin de mot et « inséparables » (comme *-que* en latin, *-té* en grec) (op. cit., p. 238), ainsi que les préfixes considérés sur ce modèle comme des particules inséparables :

d'autres sortes de particules qui servent à la composition des mots et comme elles ne font jamais de mots à part, on les nomme des particules inséparables comme *re* qui sert à composer les verbes qu'on appelle réduplicatifs comme *redire*, *refaire*. (op. cit., p. 238)

En somme, la classe des particules est élargie par Dangeau.

Bilan

L'œuvre de Dangeau s'inscrit dans la tradition des grammaires inspirées du cadre latin car l'académicien reproduit dans l'ensemble les définitions admises des parties du discours. Dans le même temps, il n'intègre pas la perspective logique de la *GGR*, et on ne trouve pas de définition du *verbe substantif* ni de décomposition. Il s'inspire de la conception tripartite de la proposition provenant de Buffier pour distinguer parmi les « idées accessoires » entre l'« idée déterminative » attachée au nom et les « modificatifs » exprimant une circonstance du verbe. De plus, il rejette la catégorie du *verbe passif*, comme Buffier, et élabore des sous-divisions au sein des trois grandes classes de verbes : *actif*, *neutre*, *pronominal*, axées sur différents critères : la présence ou l'absence d'un régime et sa forme indirecte (*neutres absolu/*

²⁸² Ils sont bien identifiés comme la contraction de la préposition et de l'article : « Ces quatre particules tiennent lieu des prépositions *de* et *à*, et des articles *le* et *les*, et on les confond quelquefois par abus avec les simples articles, ce qui cause une grande obscurité dans les grammaires ordinaires. » (op. cit., p. 233).

régissants), le type d'auxiliaire (*neutre actif/ passif*), le sémantisme du verbe (*réiproques, identiques, neutrisez, passivez*).

Le *Journal de l'Académie* regroupe différentes questions et sujets sur lesquels un certain nombre d'académiciens (Charpentier, Perrault, Corneille, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy) ont travaillé. Elles concernent majoritairement le style, l'emploi de certains termes ou locutions, la prononciation, mais les questions du classement des verbes et de l'accord du participe sont également au cœur des débats. Les réponses sont alors l'occasion de fournir une typologie des participes parallèle au classement des verbes permettant d'énoncer des règles stables sur l'accord du participe avec son régime. Nous rapportons brièvement le classement des verbes et des participes et les termes du débat sur le verbe neutre.

5. Débat sur le classement des verbes dans le Journal de l'Académie de 1754 par l'abbé de Choisy (*Opuscules*, p. 243)

Le *journal de l'Académie* décrit avant-tout le classement des verbes dans la tradition latine en différenciant bien les critères de forme, de sens et de construction :

Les grammairiens grecs, latins et français ont donné divers noms aux verbes. Il y en a dans la grammaire latine qu'on appelle actifs comme amo. D'autres qu'on appelle neutres comme dormio. Ces noms-là sont donnés par rapport à la signification des verbes et à la manière dont ils se construisent avec les noms ce qu'on appelle régime. Il y a d'autres noms qui sont donnés aux verbes par rapport à leur terminaison, par exemple les déponents, qui sont ou actifs ou neutres avec la terminaison du passif comme sequo, qui est actif, morior qui est neutre. Il y a des verbes que les Latins nomment impersonnels, moins par rapport à leur signification que parce qu'ils n'ont que la troisième personne du singulier comme oportet, pluit etc. (*Journal de l'Académie*, 1754, p. 324-325)

Il est clair que le *verbe actif* est défini suivant un critère sémantique et/ou syntaxique (il se construit avec un régime), tandis que les déponents et impersonnels engagent un critère formel. Le parallèle est ensuite établi avec le français et les définitions de chaque classe sont détaillées et discutées. On nomme *verbe actif* les verbes qui ont un régime équivalent à l'accusatif latin signifiant l'objet de l'action :

Nous avons des verbes qu'on nomme actifs, comme je bats, j'aime etc
Ces verbes marquent une action qui a ordinairement un sujet hors de soi : je bats mon valet, j'aime mon cousin . etc. L'objet du verbe battre est mon valet ; l'objet du verbe aimer est mon cousin. Voilà ce qu'on appelle en fait de verbes, avoir un régime. Dans la langue latine, le nom qui marque l'objet de l'action et qui est régi par le verbe, prend ordinairement une terminaison différente de celle qu'il aurait s'il faisait l'action. C'est ce qu'on appelle en grammaire latine l'accusatif ; comme on appelle nominatif la terminaison du nom de celui qui fait l'action. Par exemple, Petrus verberat Paulum, Pierre bat Paul. Le nom de Pierre qui fait l'action est au nominatif et se termine en us. Le nom de Paul qui est l'objet de l'action se termine en um et est à l'accusatif. (op. cit., p. 325-326)

De façon très pédagogique, il est expliqué que quel que soit l'ordre des mots en latin, les rôles d'objet et de sujet de l'action ne varient pas, alors qu'en français c'est la place du nom devant le verbe qui indique qu'il correspond au sujet et sa place derrière le verbe qui indique qu'il correspond à l'objet de l'action. Le régime du verbe actif désigne alors l'objet de l'action :

Pierre bat Paul. Pierre fait l'action. Paul fait l'objet. Voilà ce qu'on appelle en français le régime du verbe actif. (op. cit., p. 327)

Quant au *verbe passif*, il est clairement affirmé que le français n'en possède pas et que « pour y suppléer nous nous servons du verbe auxiliaire, *je suis*, et nous disons *je suis aimé, je suis battu* etc. » (ibid.).

La catégorie du *verbe neutre* fait l'objet d'un long débat. On explique que « les latins ont donné le nom de verbes neutres aux verbes qui ne sont ni actifs ni passifs. Neutre signifie qui n'est ni l'un ni l'autre. » (ibid.). Mais en français, de même qu'il n'y a point de verbes passifs « on ne devrait pas dire que nous avons des verbes neutres » (ibid.). Cependant le terme est conservé pour « signifier les verbes qui ne sont pas actifs et qui n'ont point de régime. » (op. cit., p. 327-328). Parmi eux, les auteurs distinguent, de même que Buffier et Dangeau, les « neutres actifs » qui utilisent l'auxiliaire *avoir* (comme le verbe actif, *j'ai mangé*) comme dans *j'ai marché*, et les « neutres passifs » qui utilisent l'auxiliaire *être* (servant à la formation de la forme remplaçant le verbe passif) comme dans *je suis venu, je suis mort* (op. cit., p. 328). Et parmi les *neutres passifs*, les académiciens distinguent trois autres types de neutres passifs, mais qui se construisent avec un pronom personnel comme *me, te, se* (op. cit. p. 329). Certains d'entre eux sont des *verbes réciproques*, comme *s'aimer l'un l'autre, s'entre-tuer* : « dans lesquels on voit deux ou plusieurs personnes qui agissent réciproquement l'une contre l'autre » (ibid.), d'autres sont actifs passifs car « le même est l'auteur et l'objet de l'action, comme *se tuer* » (ibid.), enfin, les derniers se servent du pronom possessif comme dans *se souvenir, se repentir*.

5.1. Tableau récapitulatif du classement des verbes d'après l'Académie (1754)

verbe actif

Pierre bat Paul

verbe neutre

neutre actif

j'ai mangé

neutre passif

je suis venu, je suis mort

réciproque

s'aimer l'un l'autre, s'entre-tuer

actif passif

se tuer

avec un pronom personnel

se souvenir, se repentir

En somme, l'Académie simplifie le système de classement des verbes en évacuant le verbe passif et en le réduisant à deux classes principales : *verbe actif* et *verbe neutre*, fondées sur la présence ou non d'un régime, mais elle réintroduit des sous-divisions internes parmi les neutres qui sont de deux types. La première distinction est fondée sur l'auxiliaire employé en référence aux catégories d'actif et de passif, et la seconde sur la construction pronominale du verbe, si bien que les verbes pronominaux sont rangés parmi les neutres.

Cette typologie est contestée. C'est tout d'abord la sous-division entre neutres actifs et passifs qui est discutée par deux intervenants (op. cit., p. 330) ; pour le premier, les neutres passifs désignent les verbes qui se construisent avec un pronom personnel comme *se repentir* et *se souvenir*, comme dans *la loi s'abolit, ce livre se vend chez un tel* (op. cit., p. 330)²⁸³, pour le second la classe des neutres passifs est une invention du Dictionnaire de l'Académie (ibid.) ce qui est reconnu plus loin :

Le mot de neutre passif a été formé comme ces messieurs l'ont remarqué par l'Académie française. (op. cit., p. 335)

Le troisième reconnaît l'absence de verbe passif en français : « *je suis aimé* signifie la même chose qu'en latin *amor* » (op. cit., p. 332) mais il choisit d'appeler verbes neutres passifs non pas ceux qui se construisent avec l'auxiliaire *être* mais ceux qui se construisent avec le pronom personnel (*se repentir, se souvenir*) (op. cit., p. 333), refusant le terme de « réciproque » (il préfère les mots « établis » aux « noms nouveaux ») (op. cit., p. 333). Un autre déclare encore que les verbes à construction pronominale appartiennent à la classe des verbes actifs :

(...) la plupart des verbes auxquels on donne le nom de neutre passifs comme *se résoudre, se promener, se réjouir, s'étonner*, ne sont autre chose que des verbes actifs dont l'accusatif est un pronom personnel. On dit *se résoudre* comme on dit *résoudre quelqu'un*. On dit *se promener* comme on dit *promener un cheval* (op. cit., p. 335-336)

Il s'en remet à la diversité des significations d'un verbe selon ses emplois, citant le verbe *faire* (op. cit., p. 336). Il ajoute que certains verbes sont neutres même s'ils sont suivis de quelques mots comme dans *courir trois heures qui équivaut à courir pendant trois heures, et aller son grand chemin à aller dans son grand chemin* (op. cit., p. 338).

²⁸³ Un troisième intervenant ajoute que dans ces deux derniers exemples il ne s'agit pas de neutres passifs mais de verbes actifs, pour lui dans « ce livre se vend chez un tel, ce vin se boit aisément, vendre et boire sont tout aussi actifs que dans celles-ci : Coignard vend ce livre, on vend ce livre chez Coignard, on boit aisément ce vin là » (op. cit., p. 331). Ce à quoi on lui répond que ce qui s'exprime par « on » dans *on vend chez un tel, on boit aisément ce vin*, « s'exprime en italien par si » comme dans *questo libro si vende nella botega di Coignard, questo vino si beve con gran gusto*, qui pourrait être l'origine du « se » dans « se vend », « se boit ». (op. cit., p. 331-332)

En somme, ce que nous observons, c'est un avis unanime pour l'exclusion du verbe passif et de nombreuses indéterminations dans la séparation des verbes intransitifs, transitifs direct et pronominaux.

L'exposé qui suit le *Journal*, intitulé « des participes actifs. Extraits des registres de l'Académie du 3 juin 1679 » (op.c it., p. 341) contient différentes lettres s'interrogeant sur les accords de façon ponctuelle du participe en -ant, mais c'est le traité « des participes passifs » écrit par l'abbé D'Olivet (op. cit., p. 349) qui propose un classement des verbes différent, autonomisant les verbes à construction pronominale.

5.2. Le classement des verbes et du participe selon l'abbé d'Olivet

D'Olivet évoque tout d'abord la confusion à ce sujet et rappelle qu'il y a « trois espèces de verbes ; l'actif, le réciproque et le neutre » et que le participe suit pour chacune des « loix particulières » (*Opuscules*, p. 350). Ainsi, il distingue le participe des *verbes actifs* (p. 351), *réciproques* et des *verbes neutres*, et énonce pour chacun d'eux des règles. Premièrement, le « participe des verbes actifs » ne s'accorde pas, sauf s'il est précédé de son régime simple (op. cit., p. 352). En effet, le *verbe actif* peut avoir deux régimes, le premier est dit « simple » parce que « il est uni à son verbe immédiatement et sans le secours d'aucun terme intermédiaire » et le second « composé » parce qu'il « n'a de rapport et de liaison avec son verbe qu'au moyen d'une particule », comme dans « payez le tribut à César » (op. cit., p. 352). Il ajoute que le premier correspond à l'accusatif et le second au datif (op. cit., p. 352). Il en est de même pour « payez-lui le tribut » (ibid.)²⁸⁴. Deuxièmement, le « participe des verbes réciproques » (op. cit., p. 376) peut s'accorder aussi avec le régime simple mais pas avec le composé (op. cit., p. 376), le verbe réciproque étant défini ainsi :

Je renferme dans la classe des verbes réciproques tout verbe qui forme avec l'auxiliaire être ses temps composés et dont le régime, ou l'un des régimes, quand il y en a deux, est nécessairement un pronom, signifiant la même personne ou la même chose que son nominatif. (op. cit., p. 376)

Comme dans *se louer, s'admirer, se repentir*. Et le participe du verbe actif convient au verbe réciproque comme dans « nous nous sommes rendus maîtres » (op. cit., p. 377). Enfin, le « participe des verbes neutres » est invariable avec l'auxiliaire *avoir* mais variable avec *être* (*accoucher, aller, arriver*), certains se construisant avec les deux comme *accourir, apparaître* (op. cit., p. 384).

²⁸⁴ Il rappelle ensuite les phrases analysées par Vaugelas dans ses *Remarques* et discute de leur analyse, notamment en évoquant Régnier-Desmarais. (op. cit., p. 353-376).

En définitive, l'abbé D'Olivet sépare les verbes pronominaux, des neutres, par rapport à l'Académie et distingue :

1. les verbes actifs

payer le tribut à César

2. les verbes neutres

accoucher, aller, arriver, accourir, apparôître

3. les verbes réciproques

se louer, s'admirer, se repentir

et leurs participes associés.

6. Essais de grammaire de l'abbé d'Olivet (1767)

Cet ouvrage de l'abbé d'Olivet paraît dans les *Remarques sur la langue française avec la Prosodie françoise* en 1767. L'abbé explique qu'il s'agissait au départ d'un projet de Grammaire avec les abbés Gédoyen, chargé du verbe, et Rothelin, chargé d'étudier les particules, qui n'a pas été mené à son terme (D'Olivet, 1783, p. 367). D'Olivet transforme donc ce projet en des *Essais de Grammaire* en 1783.

Il distingue les mots déclinables que sont les noms (comprenant les *noms substantifs* et les *noms adjectifs*), les articles²⁸⁵, les pronoms et les participes (op. cit., p. 455-456).

6. 1. Structure de la proposition

L'abbé conserve la structure tripartite issue de la logique, discipline à laquelle il se réfère d'ailleurs explicitement. Pourtant, il ne donne pas une définition logique de ses constituants. Pour lui la proposition, qui exprime une pensée, contient au moins trois mots : le sujet de la proposition est « un mot qui signifie la personne ou l'objet dont je veux parler », l'attribut de la proposition est « un mot qui signifie ce que je pense de cet objet », et le verbe est « un mot qui lie ces deux idées, affirme que ce qui est l'attribut appartient à ce qui est le sujet » (op. cit., p. 460). Mais l'abbé distingue bien le plan logique et le plan grammatical car l'exemple « Cicéron est éloquent » contient du point de vue logique le sujet *Cicéron* et l'attribut *éloquent*, mais du point de vue de la grammaire il s'agit du nominatif du verbe et du régime (ibid.).

²⁸⁵ Les définitions de l'article données par D'Olivet sont assez étonnantes car il déclare que « l'article est un adjectif tiré de la classe des pronoms » ou encore que « l'article est un pronom (...) mais auquel on a donné par excellence le nom d'article » (op. cit., p. 466).

6. 2. les fonctions du nom : attribut, complément de l'attribut, régime simple et particulé

D'Olivet explique que le nom est un mot « qui sert à exprimer ou le sujet ou l'attribut d'une proposition et souvent aussi des circonstances qui tiennent à l'un ou à l'autre. » (op. cit., p. 461) et il mentionne ainsi les différentes « places » du nom selon l'ordre des idées (op. cit., p. 462). Lorsqu'il est en tête de phrase, il est nominatif ou sujet, mais il existe quatre cas où il est placé après le verbe. Dans le premier cas, le substantif « marche après un verbe qui est précédé d'un autre substantif » (op. cit., p. 463), comme dans *Cicéron inspire la vertu* (ibid.). La fonction du nom est alors attribut ou complément de l'attribut sur le plan logique, et régime sur le plan grammatical :

(...) la fonction de ce dernier substantif la vertu est d'exprimer ce qu'en logique on appelle l'attribut de la proposition ou plutôt le complément de l'attribut. Pour m'exprimer grammaticalement, l'un est le nominatif du verbe et l'autre son régime. (op. cit., p. 463)

Ce que l'on observe ici, c'est la superposition de deux terminologies ; celle provenant de la logique et utilisant l'attribut, et celle provenant de la grammaire formelle et utilisant le régime. De plus, une indistinction est entretenue entre attribut et complément de l'attribut dont on ne sait ce qu'il désigne. On peut penser qu'après réécriture en *Cicéron est inspirant la vertu*, le participe est considéré comme attribut et *la vertu* comme son complément. Pourtant, dans « Cicéron est éloquent », l'adjectif était considéré comme attribut et régime, de même que *la vertu* est appelé *attribut* et *régime*. Dans le second cas, le « substantif ne paroît qu'à la suite d'une particule » c'est-à-dire qu'il suit une préposition, comme dans *Cicéron inspire la vertu à ses lecteurs*, ou « lecteurs » est analysé comme « substantif particulé » (ibid.). Dans le troisième cas, le nom est employé comme apostrophe, et dans le quatrième cas, il est employé seul dans des phrases absolues ou elliptiques (comme dans « toutes charges payées ») (op. cit., p. 464). Notons l'emploi du qualificatif de « particulé » pour qualifier le nom en fonction de complément indirect du verbe. Il repose sur la classe de mots appelée « particules » prônée par l'Académie. D'Olivet l'emploie également pour qualifier les articles *du, de l', des*, nommés articles « particulés » par opposition aux articles « simples » *le, la, les* (op. cit., p. 465), et pour qualifier les pronoms ; *lui* est un « régime particulé » (op. cit., p. 482).

Plus loin, D'Olivet formule la distinction entre *régime simple* et *régime particulé*, puis il explique que souvent un verbe peut avoir deux régimes, comme dans « payez le tribut à César », qui équivaut à *payez le lui*, où le premier nom est *régime simple* ainsi que le pronom « le » et le second *régime particulé*, ainsi que le pronom « lui » (op. cit., p. 485). La distinction qu'il formulait dans l'exposé sur les participes est maintenue, ainsi que l'exemple.

En revanche, le qualificatif change puisque l'on passe du *régime composé* au *régime particulé*.

Ensuite, de même que dans l'exposé « des participes », contenu dans les *Opuscules sur la langue française par divers académiciens*, il distingue trois « espèces de verbes » autres que le verbe substantif (op. cit., p. 497) ; les verbes *actifs, réciproques, neutres*.

6. 3. Le classement des verbes

Le classement des verbes est identique à celui décrit dans l'exposé « Des participes ». A chaque type de verbe correspond un participe qui obéit à une règle particulière, l'abbé reproduisant des exemples de Vaugelas qu'il commente. Mais les deux régimes du verbe actif sont appelés « simple » et « particulé » :

Un verbe actif peut avoir deux régimes, dont l'un est *simple* et l'autre *particulé*. (op. cit., p. 497). Les pronoms *me, nous, te, vous, le, la, les*, et *que* peuvent être employés comme *régime simple*. Le *verbe réciproque* se caractérise par un pronom co-référent au sujet :

Tout verbe qui forme avec l'auxiliaire être ses temps composés et dont le régime ou l'un des régimes, quand il y en a deux, est nécessairement un pour signifiant la même personne ou la même chose que son nominatif. (op. cit., p. 513)

Comme les verbes *se louer, s'admirer*. L'abbé précise que tout ce qui a été dit sur le verbe actif convient aussi verbe réciproque, notamment qu'il peut avoir deux régimes (ibid.). Enfin la dernière classe est celle des *verbes neutres*, dont la définition ne varie pas.

En somme, ce que l'on observe, c'est une simplification du classement des verbes en trois classes dans le but de faciliter la reconnaissance du type de participe et donc de justifier l'accord dépendant de l'auxiliaire employé et de la forme du régime.

7. Abbé de Wailly, 1754, *Grammaire française*

La grammaire de Wailly dont le titre est *Grammaire française ou la manière dont les personnes polies et les bons auteurs ont coutume de parler et d'écrire*, se présente comme un ouvrage reposant sur le « bon usage » :

Qu'est-ce qu'une grammaire ? ce n'est autre chose qu'un choix méthodique d'observation sur le bon usage c'est-à-dire sur la manière dont les personnes polies et les bons auteurs ont coutume de parler et d'écrire. (Wailly, 1754, Préface, p. 4)

En outre, la grammaire de Wailly qui se veut « nette et précise » a comme objectif d'aider à la traduction du latin en français et du français en latin (ibid.). Les articles sont d'ailleurs présentés comme les marques des différents cas de la langue latine (op. cit., p. 8), joints ou non aux prépositions. Wailly déclare en effet un peu plus loin que les français expriment les mêmes rapports que les latins avec les cas, mais à l'aide des « deux prépositions ou particules *de* et *à* que l'on place avant l'article, ou avant les substantifs et les pronoms quand ils ne sont point accompagnés de l'article » (op. cit., p. 16-17). Ainsi le grammairien présente dans le chapitre « de l'article » (op.cit., p. 15) les différents rapports correspondant aux cas latins exprimés par les articles et prépositions. Il soutient cependant la réduction des articles à une seule classe et le refus des cas : « Je n'admets ni cas ni article indéfini. » (op. cit., p. 11). D'où l'abandon de la terminologie des cas latins pour désigner les fonctions :

Au lieu des six cas, j'emploie les termes de sujet ou de nominatif, de régime direct, de régime indirect et de vocatif. Avec ces quatre termes connus et employés par ceux-mêmes qui ont admis des cas, j'ai trouvé le moyen d'expliquer les différents rapports que les noms et les pronoms peuvent avoir, ou entr'eux ou avec les autres parties du discours. J'ai conservé les termes de nominatif et de vocatif, parce que ces mots m'ont paru expressifs et analogues à l'idée qu'ils expriment. (op. cit., p. 12)

Un des points qu'il avance comme une nouveauté est que les pronoms sont nominatif, régime direct ou indirect (op. cit., p. 8 et p. 13).

L'ouvrage de Wailly suit un plan en trois parties ; les différentes parties du discours, la syntaxe, les lettres et la prononciation. Il distingue dix parties du discours : l'article²⁸⁶, le substantif, l'adjectif, le nombre, le pronom, le verbe, les prépositions, l'adverbe²⁸⁷, les conjonctions et les particules²⁸⁸. Ce sont ces dix parties du discours qui permettent de former

²⁸⁶ Il faut noter que l'article est défini comme ce qui « sert à annoncer et particulariser simplement les choses sans les nommer. » (op. cit., p. 3) où l'on relève l'emploi du verbe « particulariser » pour désigner la détermination nominale.

²⁸⁷ L'adverbe est défini comme le mot qui « exprime quelque circonstance du nom ou du verbe » (op. cit., p. 5)

²⁸⁸ La classe des particules renvoie ici uniquement aux mots qui marquent « une affection ou un mouvement de l'âme » c'est-à-dire aux interjections (« Des particules ou interjections », p. 206). Ceci dit, la forme « que » y est

les phrases. Wailly ne parle pas de proposition²⁸⁹. La « syntaxe » définie comme « l'union et l'arrangement des mots, suivant le génie d'une langue, et conformément aux loix de l'usage » (Wailly, *Grammaire française*, 1754, p. 213) regroupe essentiellement des règles de place ou d'accord entre les parties du discours, des remarques d'ordre sémantique sur le fonctionnement des pronoms, mais elle contient aussi une partie sur le régime des verbes (op. cit., p. 300). Il s'agit, en outre, d'une grammaire pédagogique comme l'atteste la table des matières sous forme de questions et de réponses. On lit d'ailleurs d'emblée que la grammaire est l'art d'enseigner les règles pour bien parler et écrire :

Art d'enseigner méthodiquement ce que l'usage a introduit dans une langue soit pour la parler, soit pour l'écrire correctement. (Wailly, 1754, *Grammaire française*, p. 1)

L'auteur déclare s'inspirer de Girard, Duclos et D'olivet (ceci est très clair p. 272-273 à propos des participes). Dans le domaine des fonctions, Wailly refuse les cas et emploie le terme de *régime*. La distinction qu'il formule entre *régime absolu* ou *relatif* provient de Restaut (reformulée par D'Olivet) suivant Buffier. Wailly ne reprend pas la terminologie de Girard, il mentionne toutefois le « complément » en même temps que le « régime » de la préposition. A côté d'un classement des verbes traditionnel, il en propose un autre très novateur axé sur le sémantisme et la transitivité des verbes.

7.1. définition du verbe

La signification du verbe est d'emblée divisée en trois types, puisqu'il est dit qu'il « exprime une manière d'être, d'agir ou de souffrir » (op. cit., p. 4). Ainsi dans « Dieu est infiniment miséricordieux », Wailly explique que « par ce mot *est* j'exprime une existence présente », dans « Dieu récompensera les gens de bien », le mot « récompensera » marque « une action future », et dans « Dieu est offensé et outragé par les impies », les mots « est offensé » « expriment ce que Dieu reçoit ou souffre » (op. cit., p. 4).

Au chapitre du verbe (op. cit., p. 127), on lit après la définition admise : « le verbe est un mot qui affirme quelque chose avec désignation de temps, de nombre et de personne. » (ibid.), que le « verbe est un mot qui exprime ou l'état du sujet dont on parle, ou ce qu'il fait, ou ce qu'il souffre et reçoit. » (ibid.). Ainsi, on retrouve la triade état, action, passion attachée au sémantisme du verbe. Dans « je pense donc je suis », le verbe *être* exprime « l'existence présente », dans « Dieu récompensera les jeunes gens vertueux » le verbe *récompenser*

aussi rangée, car elle peut être conjonction, pronom relatif (équivalent à « lequel »), pronom absolu (équivalent à « quelle chose »), ou particule (Wailly, 1754, *Grammaire française*, p. 206).

²⁸⁹ Il distingue d'ailleurs les phrases *interrogative*, *impérative* et *expositive* (op. cit., p. 7)

exprime la « manière d’agir de Dieu » (ibid.), et dans « les libertins seront punis de Dieu » il exprime « ce que les libertins souffriront ou recevront » (op. cit., p. 128). Wailly propose ensuite un classement des verbes traditionnel, suivi d’une proposition de réforme de ce classement.

7. 2. Classement des verbes

Les différentes sortes de verbes sont : le *verbe substantif*, le *verbe actif*, le *verbe passif*, le *verbe neutre*, le *verbe pronominal*, le *verbe impersonnel* (op. cit., p. 128).

Le verbe *être* ou *substantif* est défini comme « celui qui avec l’adjectif qui le suit, exprime l’état du sujet » comme dans « le vrai chrétien est tranquille » (op. cit., p. 128), mais la catégorie des « verbes substantifs » regroupent aussi « ceux qui sont suivis d’un adjectif ou même d’un substantif qui se rapporte au sujet » comme dans *vous deviendrez vertueux en fréquentant les gens de bien, votre frère est revenu malade, votre proposition me semble vraie, il s’appellera Jean* (ibid.), leur particularité commune étant d’exprimer « avec ce qui les suit, quelque attribut du sujet dont ils se disent » (ibid.). On note donc que depuis D’Olivet et Dangeau la catégorie de *verbe substantif* devient synonyme de « verbes d’état » dont la caractéristique syntaxique est de se construire avec un adjectif attribut.

Le *verbe actif* est défini d’après son sémantisme et la présence d’un complément direct ; c’est « celui qui ayant ou pouvant avoir un régime direct, exprime une action faite par le sujet dont on parle. » (op. cit., p. 128-129). Dans « Dieu punira les méchants », le verbe *punir* marque « une action que le sujet Dieu fera » (op. cit., p. 129) et « les méchants » est régime direct du verbe *punir* (op. cit., p. 129). En outre, le *verbe actif* se distingue par la possibilité d’être suivi de « quelqu’un » ou « quelque chose » :

Ainsi quand après un verbe qui marque une action, on peut mettre quelqu’un ou quelque chose sans préposition, alors c’est un verbe actif. (op. cit., p. 129).

Le *verbe passif* exprime, lui, « une action reçue ou produite par le sujet » comme dans *les méchants seront punis*. En revanche, la définition du *verbe neutre* est indifférente au sémantisme de l’action et désigne les verbes intransitifs ou transitifs indirects, on lit que c’est celui qui « n’exprime pas d’action ou qui exprimant une action, n’a point de régime ou n’a qu’un régime indirect » (op. cit., p. 129) Parmi les *verbes neutres*, Wailly distingue trois « sortes » ; ceux qui expriment « un état, une qualité, une situation, ou quelque’autre attribut » comme *reposer, régner, blanchir, rougir* ; ceux qui expriment une action mais « qui ne passe pas hors du sujet qui la produit » comme dans *je danse, je sors, je pars, je viens* (ibid.) ; enfin ceux qui expriment aussi une action mais sont suivis d’un régime indirect comme *parler à*

quelqu'un de quelque chose, il ne faut nuire à personne (op. cit., p. 130). En outre, Wailly précise que les *verbes neutres* ont uniquement un régime indirect, et répondent aux questions *à qui, à quoi, de qui, de quoi ?* et n'acceptent pas la passivation, à l'inverse des *verbes actifs* qui ne se construisent qu'avec un régime direct et sont passivables : « le verbe neutre au contraire ne peut jamais devenir passif » (op. cit., p. 130) comme *parler, nuire, souper, dormir*. Il ajoute que certains verbes sont neutres et actifs comme *courir, monter, descendre, aider, insulter* (ibid.) lorsqu'ils sont suivis d'un régime direct (op. cit., p. 131).

Ensuite, les *verbes pronominaux* ont la particularité de se conjuguer avec « deux pronoms de la même personne », comme dans *je me repens, je me blesserai* (op. cit., p. 132), ils peuvent avoir une « signification passive » comme dans *une vieille habitude se quitte difficilement* (ibid.), et ils se nomment verbes « réfléchis » lorsque « l'action qu'ils expriment retombe sur le sujet qui la produit » (op. cit., p. 132) comme dans *je me blesse, je me donnerai des livres*, et verbe « réciproques » (op. cit., p. 133) lorsqu'ils expriment l'action « de plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres » comme dans *il faut que deux frères s'aiment l'un l'autre, vous vous écrivez souvent*, sinon il s'agit de simples pronominaux comme dans *je me repens, je me meurs, je m'aperçois de mon erreur* (ibid.). Il ajoute que pour les verbes réfléchis et réciproques, les pronoms *me, te, se, nous, vous* peuvent être régime direct ou indirect (op. cit., p. 134). Enfin, le verbe impersonnel se construit à l'aide du pronom « il » auquel on ne peut pas substituer de nom (op. cit., p. 137) comme dans « il faut », « il convient ».

En somme, Wailly propose en premier lieu un classement très traditionnel, reproduisant toutes les catégories connues, définies selon la présence d'un régime et le sémantisme des verbes.

7.2.1. Tableau récapitulatif du premier classement des verbes de Wailly

1. verbe substantif

être, devenir, sembler, s'appeler

2. verbe actif

Dieu punira les méchants

3. verbe passif

les méchants seront punis

4. verbes neutres

courir, monter, descendre, aider, insulter

- expriment un état, une qualité, une situation : *reposer, régner, blanchir, rougir*

- expriment une « action qui ne passe pas hors du sujet qui la produit » : *je danse, je sors, je pars*

- sont suivis d'un régime indirect comme *parler à quelqu'un de quelque chose, nuire à quelqu'un.*

5. verbes pronominaux

- réfléchis

- réciproques

6. verbe impersonnel

il faut, il convient

Mais le grammairien propose un changement de terminologie :

Il me semble que pour mettre plus de clarté dans les verbes, on pourroit changer quelque chose à leur dénomination. (op. cit., p. 135)

Ce changement affecte uniquement la catégorie des *verbes actifs* et celle des *verbes neutres* :

La plupart des verbes neutres expriment une action comme le verbe actif ; mais ils diffèrent du verbe actif, en ce que les uns n'ont point de régime et que les autres n'ont qu'un régime indirect, au lieu que le verbe actif a ou peut toujours avoir un régime direct. (op. cit., p. 135)

Wailly relève donc que la différence entre les verbes dits « neutres » et les verbes « actifs » ne se situe pas dans leur sémantisme puisque les verbes neutres expriment également une action, mais dans leur construction ; le verbe actif s'accompagne nécessairement d'un régime direct, à l'inverse du verbe neutre qui s'accompagne d'un régime nécessairement indirect ou bien d'aucun régime. De ce fait, le verbe actif pourrait être appelé « verbe actif direct », les verbes neutres qui expriment une action et sont suivis d'un régime (indirect) pourraient s'appeler « verbes actifs indirects », les verbes neutres exprimant une action mais se construisant sans régime pourraient s'appeler « verbes actifs intransitifs », et les verbes neutres n'exprimant pas d'action conserveraient seuls le nom de « verbes neutres » (op. cit., p. 135-136).

Ainsi, Wailly conserve la classe du verbe actif, qui peut être direct ou indirect, et il redistribue la catégorie des verbes neutres en trois différentes classes délimitées et nommées d'abord selon un critère sémantique : expression ou non d'une action (« verbe actif » vs « verbe neutre »), et ensuite selon un critère syntaxique ; présence ou non d'un complément, forme directe ou indirecte de celui-ci (« verbe actif direct », « indirect » ou « intransitif »). Le nouveau classement correspondrait au tableau suivant.

7.2.2. Tableau récapitulatif du second classement des verbes chez Wailly

1. verbe substantif

être, devenir, sembler, s'appeler

2. verbe ACTIF DIRECT

Dieu punira les méchants

3. verbe passif

les méchants seront punis

4. verbe NEUTRE

n'exprime pas une action mais un état, une qualité, une situation

reposer, régner, blanchir, rougir

5. verbe ACTIF INDIRECT

exprime une action et sont suivis d'un régime indirect

parler à quelqu'un de quelque chose, nuire à quelqu'un

6. verbe ACTIF INTRANSITIF

exprime une action mais n'ont pas de régime

je danse, je sors, je pars, courir, monter, descendre, aider, insulter

5. verbes pronominaux

- réfléchis

- réciproques

6. verbe impersonnel

il faut, il convient.

Il est clair que Wailly resserre son classement sur le principe de la transition de l'action, en affirmant que celui-ci est aussi applicable aux verbes neutres qui peuvent être considérés comme transitifs, aussi bien que les verbes actifs, à la différence près que leur régime est indirect. Wailly rapporte le classement d'un « grammairien célèbre » qu'il ne nomme pas (il le cite p. 135). Il s'agit manifestement de Restaut. Ce dernier considère le *verbe actif* comme un verbe « par lequel on exprime une action, qui passe hors du sujet qui en est le principe » et le *verbe neutre* comme un verbe qui « n'exprime pas d'action, ou en exprime une qui ne passe pas hors du sujet qui agit. » (op. cit., p. 136). Wailly s'oppose à ces définitions, le *verbe neutre* exprime également une action qui transite :

La définition que ce grammairien donne du verbe actif, me paroît convenir aux verbes neutres qui ont un régime indirect ; en effet ces sortes de verbes neutres me paroissent exprimer une action, qui passe hors du sujet qui en est le principe. Par exemple, quand je dis mon cousin a parlé à votre frère l'action de parler ne passe-t-elle pas hors du sujet et ne se termine-t-elle pas à votre frère ? (op. cit., p. 136)

De même, la définition du verbe neutre me paroît ne pas convenir à tous les verbes neutres, parce que, comme nous venons de le dire, les verbes neutres qui ont un régime, expriment une action qui passe hors du sujet, pour se terminer à ce régime, comme *l'honnête homme ne nuit à personne, il ne médit pas de son prochain*. En un mot, quand je dis *j'ai parlé à votre frère*, l'action de parler a passé hors de moi qui suis le sujet, puisque *le frère* m'a entendu. De même quand on dit on méprise ceux qui médisent de leur prochain, l'action de médire passe hors du sujet puisque celui à qui elle se termine, en ressent quelquefois les pernicieux effets. (op. cit., p. 137)

En somme, la grande nouveauté du second classement de Wailly est de reconnaître que les « neutres » sont transitifs, ce qui revient à concevoir une forme de transitivité indirecte, alors que jusque là la construction indirecte du verbe neutre le fait considérer comme un verbe intransitif. Mais c'est cette dernière conception qui va perdurer et se généraliser (cf. notamment Silvestre de Sacy) ; et la tentative isolée de Wailly de regarder les « neutres » comme des transitifs indirects ne connaîtra de répercussions qu'au milieu du 19^{ème} siècle.

Du point de vue de l'évolution du métalangage, la conséquence de cette réorganisation selon le double critère du sémantisme puis du régime, est que l'adjectif « neutre » accolé au verbe désigne le verbe qui ne signifie pas d'action et se construit sans complément. En outre, il faut noter que la caractéristique d'intransitivité, jointe à celle de l'expression d'une action, est bien nommée alors que celle de transitivité ne l'est pas (nous n'avons pas d'expression du type *verbe actif transitif*), le verbe étant qualifié en terme de *régime direct* ou *indirect*. Bref, la tentative de réorganiser la classe des verbes actifs et neutres de Wailly est novatrice ; elle permet la séparation des deux critères liés dans le classement latin : signification et type de régime. Néanmoins la méthode de renomination n'est pas homogène, et l'expression de verbe « transitifs indirect » n'est pas présente.

Concernant l'accord des participes évoqué dans la syntaxe (« règles sur les participes et les gérondifs », p. 262), Wailly n'utilise pas les nouvelles catégories et emploie les anciennes (verbes *actif, passif, neutres, pronominaux*).

En outre, dans le chapitre de la partie « syntaxe » intitulé « Du régime des verbes » (op. cit., p. 300), Wailly énonce les régimes qui suivent les différents types de verbes. Ainsi on y apprend que le verbe *être* peut être suivi d'un adjectif comme dans *un jeune homme modeste est estimable*, d'un pronom ou substantif avec ou sans préposition comme dans *c'est au maître à parler, c'est à vous d'être attentifs* (op. cit., p. 300), mais surtout que le *verbe actif* peut être suivi d'un régime direct et d'un autre indirect comme les verbes *donner, reprocher* dans *donnez à vos enfants de bons maîtres, tout étoit grand dans Marc-Antonin* et *l'on ne*

pouvait lui reprocher aucun vice. Le verbe neutre n'a pas de régime ou bien de forme indirecte (op. cit., p. 300-301), le verbe passif est construit avec un régime indirect lui aussi mais qui commence par « de » quand « le verbe passif exprime une action à laquelle le corps n'a point de part » (op.c it., p. 301) comme dans *un jeune homme vertueux est estimé des personnes sages et éclairées*, ou bien par la préposition « par » quand le verbe passif « exprime une action du corps ou qui participe des sentiments de l'âme et de ceux du corps » comme dans *Rome fut bâtie par Romulus*, enfin « le verbe passif est quelquefois suivi de la préposition *de* et d'un nom qui modifie et détermine la signification de ce verbe, comme *le temple de Jérusalem fut construit de bois précieux par Salomon fils et successeur de David, il fut tué d'un coup d'épée par un soldat qu'il avoit maltraité sans sujet* (op. cit., p. 301).

7. 3. la distinction régime absolu ou direct et régime relatif ou indirect

Pour Wailly, les noms, pronom et verbe à l'infinitif peuvent occuper trois fonctions : sujet, régime absolu ou relatif (op. cit., p. 7).

Le « régime absolu ou direct » reçoit une définition sémantique assez vague, c'est « ce qui représente la personne ou la chose que le verbe a en vue » (op. cit., p. 8), reposant sur le repérage au moyen du questionnement : « En un mot, le régime absolu ou direct, est le mot qui se rapportant au verbe, peut répondre à la question qui ? ou quoi ? » (op. cit., p. 8) comme dans les exemples suivants :

-Dieu aime les hommes

-Les paroles douces désarment la colère

-Quand on nous donne des louanges que nous ne méritons pas, nous devons les recevoir à titre d'instruction

Les termes et séquences soulignés par nous sont analysés par Wailly comme des « régimes directs, parce que ces mots peuvent répondre aux questions qui et quoi. » (ibid.). L'équivalence avec l'accusatif est formulée plus loin (op. cit., p. 9).

Le « régime relatif ou indirect » est défini également sur le plan sémantique et formel, on lit qu'il « marque le but ou le terme de l'action exprimée par le verbe, ou bien il désigne quelque circonstance avec la préposition à laquelle il est joint » (ibid.) et il est repéré à l'aide de la même question précédée d'une préposition : « Quand un mot est régi par une préposition ou qu'il peut servir de réponse aux questions de qui ou de quoi ? à qui ou à quoi ? c'est alors un régime relatif » (ibid.). Les premiers exemples donnés sont les suivants :

- la Judée font conquise par Pompée

- *Soyez respectueux envers vos supérieurs* (ibid.)

où les termes soulignés sont considérés comme « régimes relatifs ou indirects parce qu'ils sont régis par les prépositions, par, envers. » (op. cit., p. 9). Mais Wailly en donne d'autres avec les prépositions « à » et « de » :

- *obéissez à vos maîtres*

- *profitez de votre jeunesse*

- *appliquez vous à l'étude tandis que vous le pouvez* (ibid.)

où les séquences soulignées sont les régimes relatifs des verbes. Le grammairien ajoute que le régime relatif correspond aux cas génitif, datif, et ablatif latins. Dans l'analyse des exemples, on remarque que le régime relatif correspond à une étiquette formelle qui regroupe le complément indirect essentiel du verbe bivalent comme *obéir à, profiter de, s'appliquer à*, mais aussi le complément d'agent d'un verbe à la forme passive, ou un complément facultatif. Le régime chez Wailly ne s'entend donc pas comme un nom de fonction, mais plutôt comme une « partie » de la phrase, ainsi la description qu'il donne de la structure de la phrase minimale est la suivante :

De ce que nous avons dit jusqu'ici, il s'ensuit qu'il peut y avoir dans une phrase un sujet, un verbe, un régime absolu, un régime relatif, un vocatif, un adverbe, une conjonction, une particule ; mais chaque phrase n'est pas composée de toutes ces parties comme un sujet et un verbe suffisent pour former un sens, la phrase n'est quelquefois composée que d'un sujet et d'un verbe (...) (op. cit. p. 9 -10)

Et il donne comme exemple « les écoliers jouent » (op. cit., p. 10). Le sujet et le verbe sont les parties essentielles mais la phrase peut aussi s'enrichir d'autres parties comme le régime, l'adverbe ou la conjonction :

Souvent, entre le sujet et le verbe, il y a un ou plusieurs régimes, un adverbe et une conjonction. (ibid.)

Comme dans « nous devons prêter l'oreille au pauvre sans chagrin et lui répondre favorablement et avec douceur » (ibid.). Dans le cas où la phrase contient toutes ces parties, elle est dite « complète » :

La phrase qui renferme toutes les parties qui peuvent entrer dans la structure d'une phrase ou d'une période est appelée phrase complète. (ibid)

Et elle s'oppose à la « phrase incomplète » (ibid.). Ce passage s'inspire clairement du texte de Girard. En outre, Wailly évoque aussi le régime de l'adjectif dans la partie « Syntaxe » :

Il y a d'autres adjectifs qui régissent un nom ou un verbe : ce sont ceux qui ont par eux-mêmes un sens vague et indéfini et dont la signification doit être restreinte. (op. cit., p. 248)

comme dans « indigne d'un emploi », « ce bois est propre à bâtir », « rien n'est comparable à la beauté » (op. cit., p. 248-249). A l'inverse, les autres adjectifs construits sans régime conservent une signification déjà « déterminée à une certaine chose » comme *un homme intrépide, courageux, hardi* (op. cit., p. 248). Certains peuvent enfin s'employer avec ou sans régime, dans le premier cas le régime exprime quelque chose de particulier alors que dans le premier cas le sens reste général :

Il y a enfin des adjectifs qui peuvent s'employer sans régime, ou avec un régime. Ces adjectifs sont sans régime, quand on les emploie dans une signification générale ; comme *il est content, elle est sensible, il est prompt* etc et ils ont un régime quand on veut les appliquer à quelque chose de particulier comme *il est content de son livre, de son emploi, de vos services, elle est sensible à votre disgrâce, il est prompt à se mettre en colère, à travailler, à vous servir* (op. cit., p. 249)

Ce paragraphe nous montre que la définition du régime reste attachée à une particularisation, comme chez Buffier, et à l'expression de la restriction du sens.

Par ailleurs, la division *régime absolu ou direct versus régime relatif ou indirect* s'applique aux pronoms personnels, ainsi la forme « lui » est régime indirect dans « Monsieur votre fils espère que vous lui enverrez la montre que vous lui avez promis » (op. cit., p. 68) et Wailly distingue entre les pronoms qui ne peuvent être que sujet comme *je, tu, il* et ceux qui peuvent être régime absolu ou relatif (op. cit., p. 71). Le grammairien regroupe en effet dans une longue liste d'exemples les différents pronoms selon qu'ils sont régime absolu ou relatif, du verbe *être* ou d'un autre verbe, et précédé ou non d'une préposition. Par « régime relatif » le grammairien entend bien complément prépositionnel en « à » ou « de », il déclare en effet que les formes « *me, te, se, moi, toi, nous, vous, leur*, sont en régime relatif quand ils peuvent se tourner par *à moi, à toi, à soi, à nous, à vous, à eux ou à elles* » (op. cit., p. 77). Ainsi les formes MOI, TOI, SOI ME, TE, SE, NOUS, VOUS, LUI, EUX, ELLE, ELLES, peuvent être en régime absolu. Nous reproduisons un exemple pour « moi » et un pour « lui » :

- *c'est moi qui ai sonné (moi en régime absolu avec le verbe être) ; on est plus sûr de son travail quand c'est soi qui le conduit (soi en régime absolu) ; lorsqu'un général romain triomphait, un héraut lui disoit de temps en temps, souviens-toi que tu es mortel (toi en régime absolu dans une phrase impérative avec affirmation)* (op. cit., p. 72).

- *Descartes mérite d'éternels éloges : c'est lui qui a fait triompher la raison de l'autorité dans la philosophie* (op. cit., p. 75) (*lui, eux, elle, elles* sont régime absolu avec le verbe *être* uniquement) ; *l'or est un sujet de chute à ceux qui lui sacrifient* (régime relatif avec les autres verbes) (ibid)

Les formes MOI TOI SOI ME, TE, SE NOUS, VOUS, LUI, EUX, ELLE, ELLES, LEUR peuvent être régime relatif. Nous reproduisons quelques exemples pour *moi, se, leur* :

- *un esclave qu'on châtoit pour quelque faute criant c'est malgré moi que je l'ai faite (...)* (*moi* en régime relatif précédé d'une préposition) (op.c it., p. 73), *donnez-moi ce livre* (*moi* en régime relatif sans préposition dans une phrase impérative immédiatement après le verbe) (op. cit., p. 73)

- *L'homme insensé se repaît de vaines espérances et de mensonges et les imprudens se promettent de grandes choses* (op. cit., p. 74)

- *Dans l'éducation des jeunes enfants, on doit avoir pour but de leur cultiver et de leur polir l'esprit (...)* (régime relatif du verbe, jamais d'une préposition) (op.cit., p. 76).

Le grammairien distingue ensuite les pronoms selon leur référent ; selon qu'ils réfèrent à une personne ou à une chose (op. cit., p. 77- 82).

Wailly reprend bien à Restaut et sa terminologie du régime et ses définitions, mais le problème est qu'il emploie également les qualificatifs de « relatif » et « absolu » pour désigner deux classes de pronoms²⁹⁰. Cet emploi se superpose à celui du régime absolu ou relatif.

7. 4. les pronoms absolus et relatifs et le régime absolu ou relatif

Les pronoms « relatifs » désignent les pronoms relatifs modernes mais également d'autres types de pronoms qui ont comme point commun de se construire en relation avec un antécédent, relatifs signifiant plutôt relationnel, en relation avec. Wailly les définit ainsi :

Les pronoms relatifs sont ceux qui rappellent dans le discours les idées des personnes ou des choses dont on a déjà parlé. (op. cit., p. 82).

Les formes sont nombreuses : *que, qui, que, lequel, dont, quoi, en* (préposition ou pronom relatif), *y, le, la, les* (articles ou pronoms relatifs), mais elle ne doivent pas être confondues avec les mêmes lorsqu'elle « n'expriment point de relation » (ibid.). Nous ne reproduisons que quelques exemples de « pronoms relatifs » comportant l'analyse de Wailly entre parenthèses.

- *Qui* (qui interrogatif non relatif) *doute que le jeune homme qui* (relatif) *cultive la terre et les sciences ne goûte un bonheur plus solide que celui qui* (relatif) *passé sa vie dans la dissipation et les plaisirs ?* (op. cit., p. 83)

²⁹⁰ Wailly distingue cinq types de pronoms : personnels, relatifs, absolus, indéfinis et démonstratifs. (op. cit., p. 66-67, « des pronoms »).

- Dans les biens que (relatif équivalent à lesquels) l'homme entasse/ qu'il sait peu se mesurer !/ il semble qu'il n'en amasse/ qu'à dessein d'en désirer. (op. cit., p. 83)

- On dit que l'abbé Roquette/ Prêche les sermons d'autrui/ Moi qui sais qu'il les (pronom relatif joint à un verbe) achète/ je soutiens qu'ils sont à lui.(op. cit., p. 84)

Ces pronoms « relatifs » peuvent être « régime relatif » ou « régime absolu », le grammairien énumère donc ensuite les formes des pronoms relatifs en précisant leur fonction ; sujet, régime absolu, ou relatif, et leur référence à une personne ou à une chose. Ainsi, « qui précédé d'une préposition est en régime relatif » et peut être *explicatif* ou *déterminatif* (op. cit., p. 84-85). Wailly reprend ici la distinction de la LAP. « Que » « est ordinairement en régime direct » désignant des personnes ou des choses (op. cit., p. 85) comme dans « les jeunes gens étourdis font pitié à ceux que l'âge et l'expérience ont rendu sages », « un grand cœur est aussi touché des avantages qu'on lui souhaite que des dons qu'on lui fait » (ibid.), mais il peut être aussi en régime relatif lorsqu'il est équivalent à une préposition suivie de *lequel*, comme dans « le roi prit sa marche par le même chemin qu'il étoit venu » (= par lequel il étoit venu), « c'est de la bonne ou de la mauvaise éducation que dépend presque toujours le bonheur ou le malheur de la vie (= dont ou de laquelle) » (op. cit., p. 86). « Lequel » s'emploie en régime absolu pour éviter l'équivoque (ibid.) ou en régime relatif (op. cit., p. 87), dont est toujours régime relatif (op.c it., p. 88), « quoi » est surtout en régime relatif et quelquefois en régime absolu (op. cit., p. 89), « y » toujours en régime indirect ou relatif » comme « en » (ibid.), *le la les* sont toujours en régime absolu (op. cit., p. 90). Il faut ajouter « où », « d'où » et « par où » (op. cit., p. 91).

Ce que nous remarquons, c'est que la classe des « pronoms relatifs » chez Wailly désigne tous les pronoms qui sont en lien du point de vue de la référence avec un antécédent nominal ou pronominal, bref tous les pronoms représentant au sens moderne, ce qu'il résume ainsi :

Les pronoms relatifs sont ainsi appelés parce qu'ils se rapportent à un antécédent c'est-à-dire à un nom ou même à un pronom qui les précède (...) (op.cit., p. 92)

A l'inverse, les *pronoms absolus* « s'emploient souvent sans antécédent, c'est-à-dire sans relation à un nom qui les précède » (ibid) et Wailly déclare qu'il emprunte le terme à Restaut : « nous les appellerons alors après M. Restaut ; pronoms absolus. » (ibid.). Il s'agit des formes *qui, que, quoi, lequel, où, d'où, par où*, qui peuvent être également régime absolu ou relatif. Nous reproduisons les exemples de la forme « qui » pouvant être régime absolu dans : *je sais qui* (régime absolu) *vous prétendez accuser, dites-moi qui vous fréquentez, qui avez-vous appelé ?* car *Qui* dans ces exemples est substituable à « quelle est la personne que » (op.cit., p. 93), ou régime relatif dans « je ne sais à qui j'ai prêté mon livre », « de qui avez-vous

appris cette nouvelle ? » (ibid.). La forme « que » comme pronom absolu s'emploie uniquement en régime absolu où « que » est équivalent à quelle chose et correspond au « quid » latin, comme dans « que dites-vous de nouveau ? », « je ne sais que vous conseiller » (op. cit., p. 94) alors que « quoi » s'emploie uniquement en régime relatif comme dans « de quoi vous mêlez-vous ? » ou sujet (ibid.).

Autrement dit, la caractérisation d'*absolu* ou *relatif* est transversale aux catégories de pronoms et regroupe les pronoms personnels, mais aussi les pronoms interrogatifs (au sens moderne) et relatifs qui ne font pas l'objet de catégories différenciées. Ils sont au fond présentés dans la grammaire française de Wailly selon leur rôle de représentant ou non.

Les adjectifs qualificatifs d'absolu et relatifs sont ambigus chez Wailly. Deux acceptions de ces qualificatifs se superposent ; une première acception en lien avec la représentation d'une séquence linguistique antérieure, et une seconde acception reposant sur la forme et la fonction du pronom en lien avec le verbe. Les pronoms peuvent appartenir à la classe des pronoms « absolu » ou « relatif » selon la présence d'un antécédent ou non (« relatif » signifiant ici « représentant »), et les pronoms « personnels » ou « relatifs » peuvent occuper la fonction de régime absolu ou relatif. Nous pourrions parler d'une acception « référentielle » et d'une acception « fonctionnelle » des adjectifs « absolu » et « relatif » en lien avec les pronoms.

En outre, à la suite du classement des pronoms, on trouve un chapitre sur les « adjectifs pronominaux » tels que *mon, ton, son*, mais aussi *le mien, le tien*, ou encore les indéfinis *plusieurs, quelque, quel, tout, nul, aucun etc.* (op. cit., p. 111). Ils sont divisés en deux séries ; *mon, ton, son* sont considérés comme des « adjectifs possessifs absolus » distincts des pronoms, alors que *le mien, le tien*, sont considérés comme des « adjectifs possessifs relatifs » (op. cit., p. 112) car ils supposent l'énonciation antérieure d'un nom auxquels ils se réfèrent et peuvent être vus comme des pronoms.

7.5. Régime et complément de la préposition

Nous trouvons dans la *Grammaire française* de Wailly deux emplois des termes de régime et de complément en lien avec la préposition. On lit lors de la présentation des classes de mots que la classe des prépositions regroupe les mots « qui, avec ce qui les suit (c'est ce qu'on appelle le régime de la préposition) marquent la manière dont se font les choses, le temps et lieu où elles se font, ou bien la fin pour laquelle elles se font. » (op. cit., p. 5). Ainsi, dans la phrase « Mr de Turenne ayant conduit les troupes dans le Palatinat, commença la campagne sur la fin de l'hiver, pour prévenir les ennemis » (ibid.), « dans le Palatinat » exprime le lieu, « sur la fin de l'hiver » exprime le temps, « pour prévenir les ennemis » exprime le motif ou

la raison. Mais dans le chapitre particulier « Des prépositions » (op. cit., p. 186) le terme de *complément* est ajouté comme synonyme de *régime* ; on y lit que « les prépositions sont ainsi appelées du mot latin *praeponere* (*mettre avant*) parce qu'elles se placent avant leur régime c'est-à-dire avant le mot qui leur sert de complément et sans lequel elles ne formeraient point de sens » (op. cit., p. 186). Wailly est un des premiers à utiliser le terme de « complément », après Girard qui évoque en 1747 le « complément du rapport » (exprimé par la préposition », et Dumarsais qui dans l'article « Construction » de l'Encyclopédie (1751-1757) évoque le « complément de la préposition », article que Wailly a pu consulter.

A propos du long exemple qu'il donne : « appliquons nous à modérer nos passions car ce qui se fait dans la passion, se fait toujours contre la raison et donne dans la suite de grands projets de repentir » (op. cit., p. 186-187), Wailly déclare que « les prépositions *à, dans, contre, de,* ne formeroient point de sens si elles n'étaient suivies des mots *modérer, la passion, la raison, repentir* ou d'autres équivalents. » (op. cit., p. 187). Il rappelle la diversité des rapports exprimés par les prépositions : « les prépositions sont des mots qui, avec leur régime servent à marquer la manière dont se font les choses, le temps, le lieu où elles se font, ou la fin pour laquelle elles se font. En un mot, les prépositions indiquent les différents rapports que les choses ont les unes avec les autres » (ibid.) et il énumère les prépositions selon le type de rapport qu'elles marquent (outre le temps, le lieu, le motif, mais aussi la place, l'ordre, l'union, la séparation, l'opposition, le but, la spécification) sachant qu'une même préposition peut indiquer différents rapports (comme « à ») et que certaines prépositions peuvent en régir d'autres , comme *dans, d'après, en haut* (op. cit., p. 187-188). De façon globale, c'est uniquement le terme de « régime » qui est employé en lien avec la préposition (cf. la partie « Syntaxe », p. 314, p. 329) et celui de « complément » apparaît de façon isolée dans le chapitre de la préposition. En outre, dans le paragraphe intitulé « observations sur les régimes », Wailly donne divers exemples de noms régime de deux prépositions, adverbess, verbes ou adjectifs comme dans *un procureur ne doit pas travailler pour et contre sa patrie, il faut placer ce tableau à côté ou au-dessus de la porte* (op. cit. p. 314), *j'ai jugé conformément et relativement aux avis que vous m'avez donnés* (ibid.), *tout le monde aime et estime les jeunes gens vertueux* (op. cit., p. 315).

Bilan

La *Grammaire française* de Wailly confirme l'abandon de la terminologie des cas latins pour désigner le rôle des groupes de mots dans la proposition, et témoigne de la stabilisation du *régime* avec les distinctions associées (*régime relatif/absolu*), dont les dénominations varient

depuis Buffier (*régime absolu/respectif*), et par l'intermédiaire de Restaut (*régime direct ou absolu/ régime indirect ou relatif*), Girard (*régime immédiat*), D'olivet (*régime simple/composé ou particulé*). Néanmoins, les termes eux-mêmes de *relatif* et *absolu* apparaissent dans plusieurs emplois qui créent la confusion. De même, l'occurrence ponctuelle du « complément » montre l'intégration progressive de ce terme comme synonyme de « régime », en lien privilégié avec la construction de la préposition. Par ailleurs, le remaniement de la classe des verbes et notamment la redistribution des neutres et actifs selon les critères du sens et de la transitivité, révèlent clairement l'insuffisance du classement traditionnel aux yeux du grammairien qui s'inspire de Restaut.

8. Beauzée

Le terme de « complément » apparaît dans plusieurs articles de Du Marsais de l'Encyclopédie, comme nous l'avons déjà vu. Mais le complément y a une signification purement formelle, désignant le syntagme qui suit la préposition, alors que la catégorie fonctionnelle est désignée par un autre terme, celui de « déterminant », reposant sur la définition de la notion de détermination (et des critères associés de l'ordre et du sens incomplet). Dumarsais décède (1756) durant la rédaction de l'article « Régime » et c'est son successeur : Nicolas Beauzée, qui rédige le texte, fournissant une première définition du « complément » comme substitut du « régim »e et reconnaissant Du Marsais comme le père du terme. Il poursuit la rédaction des articles des lettres « F » à « V » jusqu'en 1757. L'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert²⁹¹ ne contient donc pas d'article « complément » entendu dans un sens grammatical. Mais Beauzée en rédige un sous l'en-tête spécifique de « Complément », pour l'Encyclopédie Méthodique de Panckoucke²⁹² dont les volumes consacrés à la grammaire et à la littérature paraissent entre 1782 et 1786. Auparavant, Beauzée a produit une *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*²⁹³ (1767), dans laquelle le terme de « complément » est généralisé comme nom de fonction. Ces trois textes de Beauzée ; articles de

²⁹¹ Désormais « E. »

²⁹² Désormais « E.M. »

²⁹³ La grammaire générale de Beauzée affiche un véritable projet de grammaire générale (il se réfère à Sanctius, Port-Royal Dumarsais dans la préface, p. 20, p. 32). Il souhaite exposer les « principes immuables et généraux du langage » (1767, préface, p. 10) présents dans toutes les langues, les « éléments nécessaires du langage » qui sont « dans toutes les langues, d'une nécessité indispensable pour rendre sensible l'exposition analytique et métaphysique de la pensée » (op. cit., p. 17). Son ouvrage est composé de trois livres : *Les Elemens de la parole*, les *Elemens de l'oraison*, et les *Elemens de syntaxe* (op. cit., p. 21). Il distingue comme « seuls et véritables éléments de l'oraison quoique les grammairiens aient coutume d'en présenter le système un peu différemment. » (Beauzée, 1767, p. 234, vol. 1) les noms, pronoms, adjectifs (incluant les « adjectifs physiques » qui font varier la compréhension du nom et les « articles » qui font varier l'étendue du nom (p. 291, vol. 1)), les verbes, les prépositions et les adverbes (considérés comme « mots supplétifs »), les conjonctions et les interjections.

Le grammairien annonce l'originalité de sa démarche accompagnée d'innovations : « Je ne dois point dissimuler que mon système de grammaire est bien différent de celui qu'on a suivi jusqu'à présent, et qu'il renverse la plupart des idées reçues, et je sais bien que plusieurs pourront en prendre acte pour me condamner, parce qu'il leur semble qu'il est dû un respect inviolable aux opinions accréditées par l'usage des savants et par leur propre ancienneté (...) Ce qui est accrédité par un long usage mérite sans doute des égards, et ces égards exigent qu'on n'abandonne pas une opinion, qu'on ne renonce pas à un système, à une méthode, sans justifier l'innovation par des raisons plus fortes que celles qui étayaient les principes anciens. Mais aussi faut-il convenir qu'il y auroit de l'excès, à vouloir consacrer en quelque sorte les opinions anciennes sur le seul titre de leur ancienneté, et à rejeter toutes les nouvelles par la seule raison de leur nouveauté. » (op. cit., préface, p. 21-22). Il déclare notamment que son système des temps est « ce qu'il y a dans ma Grammaire, non seulement de plus éloigné des idées reçues, mais encore de plus abstrait (...) » (op. cit., p. 37-38).

l'Encyclopédie²⁹⁴, articles de l'Encyclopédie Méthodique²⁹⁵, et sa *Grammaire générale*, offrent des définitions et typologies du complément que nous nous proposons d'examiner. En outre, nous présenterons aussi sa définition du verbe et le classement qu'il en propose dans ces mêmes textes.

8.1. La sélection du terme de complément et ses définitions

Nous avons vu que Dumarsais emploie d'autres termes pour désigner les catégories fonctionnelles de complément (*déterminant, adjectif*), comme Girard (avec son système des sept fonctions) ou Buffier (qui parle de *modificatif* et de *régime*) avant Beauzée, créant un vaste réseau de termes disponibles pour désigner le syntagme complétant le verbe. On peut alors se demander pourquoi est-ce le terme de « complément » qui est retenu par Beauzée plutôt qu'un autre ? L'interrogation sur la motivation de ce choix n'est pas superflue car cette sélection dans le paradigme terminologique existant sera décisive pour la métalangue grammaticale moderne.

Par ailleurs, il est aussi nécessaire de s'interroger sur le contenu associé au terme, et ce que l'on observe, c'est que les définitions du complément données par Beauzée évoluent. Dans l'Encyclopédie, le grammairien conserve l'acception formelle du terme spécifiquement liée à la préposition comme dans les articles de Dumarsais (article « Préposition » tome XIII, E., p. 301, article « Génitif », E., Tome VII, p. 587). Mais le nouveau terme est surtout présenté comme le substitut pur et simple de l'ancien terme de « régime » et moins explicitement de celui de « déterminant ». Il se trouve rattaché à la notion de détermination (article « Régime » E., tome XIV, p.5, article « Gouverner », E., tome VII, p. 791-792) mais par la suite, le terme reçoit un sens beaucoup plus générique englobant tous les phénomènes de dépendance (article « Complément », E.M.), il se détache alors de son ancrage définitionnel logique, hésitant entre détermination et modification, pour désigner les procédés de complexification d'un groupe supérieur dans l'analyse grammaticale (*Grammaire Générale*, 1767).

²⁹⁴ Nous nous sommes concentrés essentiellement sur les articles suivants de l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert signés ERM ou BERM, ou ERMB : « génitif » (tome VII, p. 585-588), « genre » (tome VII, p. 589-594), « Gouverner » (tome VII, p. 791-792), « grammaire » (tome VII, p. 841-846), « nominatif » (tome XI, p. 118-121), « neutre » (tome XI, p. 118), « passif » (tome XII, p. 141-142), « participe » (tome XII, p. 90-98), « particule » (tome XII, p. 99-102), « personnel » (tome XII, p. 433), « réciproque » (tome XII, p. 851) « proposition » (tome XII, p. 471), « rapport » (tome XII, p. ...), « préposition » (tome XIII, p. 301), « primitif » (tome XIII, p. 369), « principal » (tome XII, p. 372), « pronom » (tome XIII, p. 449), « proposition » (tome XIII, p. 471), « réciproque » (tome XIII, p. 851), « régime » (tome XIV, p. 5), « relatif » (tome XIV, p. 53), « syntaxe » (tome XV p. 762), « transitif » (tome XVI), « verbal » (tome XVII, p. 46), « verbe » (tome XVII, p. 48), « voix » (tome XVII, p. 437).

²⁹⁵ Nous nous sommes concentrés sur l'article « Complément » de l'*Encyclopédie Méthodique, Grammaire et langue* (1782-1786, 2 vol.).

8.1.1.le « complément de la préposition »

Beauzée conserve l'emploi formel du terme de *complément* en lien avec la préposition, comme le faisait Dumarsais. Ainsi il parle de « complément de la préposition » et de « terme conséquent »²⁹⁶ dans l'article « Préposition » de l'Encyclopédie :

Nulla préposition ne peut entrer dans la structure d'une phrase sans être appliquée actuellement à un terme antécédent dont elle restreint le sens général par l'idée nécessaire du rapport dont elle est le signe et sans être suivie d'un terme conséquent qui achève d'individualiser le rapport indiqué d'une manière vague et indéfinie dans la préposition (...) Le terme conséquent servant à compléter l'idée totale du rapport individuel que l'on se propose d'énoncer est appelé dans le langage grammatical le complément de la préposition. (article « préposition », E, tome XIII, p. 301).

Les « termes antécédents » sont des mots susceptibles de « différents degrés de détermination » et peuvent être un nom appellatif, un adjectif, un verbe, un adverbe, et les termes conséquents sont des mots qui présentent « à l'esprit l'idée d'un être déterminé » comme un nom, pronom ou infinitif (article « Préposition », E., tome XIII, p. 301). Beauzée emploie aussi cette expression dans l'article « Génitif » (E., Tome VII, p. 587) où on lit que le dernier emploi du génitif est de se trouver à la suite d'une préposition :

Enfin on rencontre quelquefois le génitif à la suite d'une préposition ; il se rapporte alors au complément de la préposition même qui est sous-entendue. Ad Castoris, suppléez oedem ; ex Apollodori (Cic.) suppléez chronicis ; laborium tenus, suppléez extremitate. (Beauzée, E., article « génitif », p. 587, tome VII)

Cependant cet usage du « complément » demeure sporadique et spécifique à la syntaxe de la préposition ou du complément du nom en « de » (génitif). Le rôle majeur du complément est de prendre la place des désignations déjà connues, en particulier du « régime ».

8.1.2. le substitut du régime

A l'article « Gouverner », le complément est présenté comme un équivalent des « noms déterminans »²⁹⁷ :

²⁹⁶ Le principe de succession d'« un terme antécédent » et d'« un terme conséquent » en une sorte de chaîne s'appelle l' « ordre analytique » : « Ces relations supposent un ordre fixe entre leurs termes : la priorité est propre au terme antécédent, la postériorité, au terme conséquent. D'où il suit que les idées partielles d'une même pensée sont enchaînées les unes aux autres dans une succession fondée sur les rapports qui les lient entre elles et au tout. Je donne, à cette succession, le nom d'ordre analytique ; parce qu'elle est tout à la fois le résultat de l'analyse de la pensée et le fondement de l'analyse du discours dans toutes les langues. » (Beauzée, 1767, *Grammaire Générale*, préface, p. 7). Ce principe de succession constitue un ordre logique, de raison, propre au langage et commun à toutes les langues, et c'est lui qui autorise la description des langues diverses, dont les différences ne sont que « superficielles » (op. cit., p. 9), par la grammaire générale définie comme « la science raisonnée des principes immuables et généraux du langage prononcé ou écrit dans quelque langue que ce soit. » (op. cit., p. 10).

²⁹⁷ On trouve aussi le terme de « déterminatif » seul, comme dans l'article « Génitif » où on lit : « (...) le génitif fait l'office de déterminatif à l'égard du nom auquel il est subordonné » (E., article « génitif », p. 587, tome VII, signé E.R.M.). Il ajoute « En françois on remplace assez communément la fonction du génitif latin par le service

Il ne suffit pas, pour exprimer une pensée d'accumuler des mots indistinctement : il doit y avoir entre tous ces mots une corrélation universelle qui concoure à l'expression du sens total. Les noms appellatifs, les prépositions et les verbes relatifs ont essentiellement une signification vague et générale, qui doit être déterminée tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, selon les conjonctures. Cette détermination se fait communément par des noms que l'on joint aux mots indéterminés et qui en conséquence de leur destination se revêtent de telle ou telle forme, prennent telle ou telle place, suivant l'usage et le génie de chaque langue. Or ce sont les mots indéterminés qui dans le langage des grammairiens gouvernent ou régissent les noms déterminans (...) (E, article « Gouverner », p. 791, tome VII)

Il donne l'exemple des méthodes latines :

Ainsi les méthodes pour apprendre la langue latine disent, que le verbe actif gouverne l'accusatif : c'est une expression abrégée, pour dire, que quand on veut donner à la signification vague d'un verbe actif, une détermination spéciale tirée de l'indication de l'objet auquel s'applique l'action énoncée par le verbe, on doit mettre le nom de cet objet au cas accusatif, parce que l'usage a destiné ce cas à marquer cette sorte de service. (ibid.)

Beauzée explique qu'il s'agit d'une métaphore « prise d'un usage très ordinaire de la vie civile » comme « un grand gouverne ses domestiques et les domestiques attachés à son service lui sont subordonnés (...) » (ibid.). Ainsi « les cas que prennent les noms déterminatifs » représentent « ce que les domestiques sont à l'égard du maître » (op. cit., p. 792) mais en un « sens figuré ». Mais il est préférable pour lui d'éviter l'emploi de cette métaphore :

Il seroit à désirer, dans le style didactique surtout, dont le principal mérite consiste dans la netteté et la précision qu'on pût se passer de ces expressions figurées toujours un peu énigmatiques. Mais il est très difficile de n'employer que des termes propres ; et il faut avouer d'ailleurs que les termes figurés deviennent propres en quelque sorte, quand ils sont consacrés par l'usage et définis avec soin. On pouvoit cependant éviter l'emploi abusif du mot dont il est ici question ainsi que des mots régir et régime, destinés au même usage. (ibid.)

Beauzée, par opposition au *régime* qui s'entend en référence à une image, choisit un terme qui s'entend au sens propre et renvoie à la réalité formelle, et non métaphorique. Au fond, il réalise un choix assez pragmatique en recommandant de substituer le terme de complément à celui de « régime » :

Il étoit plus simple de donner le nom de complément à ce que l'on appelle régime parce qu'il sert en effet à rendre complet le sens qu'on se propose d'exprimer et alors on aurait dit tout simplement le complément de telles prépositions doit être à tel cas, le complément objectif du verbe actif doit être à l'accusatif etc. M. Dumarsais a fait usage de ce mot en bien des occurrences, sans en faire en son lieu un article exprès, nous développerons nos vues sur cet objet au mot REGIME en y exposant les principes de grammaire qui peuvent y avoir rapport. (ibid.)

de la préposition de, qui par la vague de la signification semble exprimer un rapport quelconque ; ce rapport est spécifié dans les différentes occurrences (qu'on nous permette les termes propres) par la nature de son antécédent et de son conséquent. Le créateur de l'Univers, rapport de la cause à l'effet, les écrits de Cicéron, rapport de l'effet à la cause ; un vase d'or, rapport de la forme à la matière, l'or de ce vase, rapport de la matière à la forme etc » (ibid.). Il parle plus loin de *génitif déterminatif*.

De même, les nouvelles distinctions des compléments (principal/accessoire) se substituent aux anciennes distinctions du régime :

Les grammairiens modernes et spécialement M ; l'Abbé d'Olivet, appellent le complément principal, régime simple, et le complément accessoire, régime composé. (article « participe », p. 97, tome XII).

Sous cet angle, on peut alors considérer que nous avons affaire à une simple renomination sans changement conceptuel, qu'il s'agit d'une simple « invention terminologique » :

Entre la première apparition de la notion de complément et l'utilisation de la notion de régime, il n'y a qu'une différence de nomination : le nom de complément est une invention des Lumières mais il n'y a pas d'article Complément dans l'Encyclopédie, B.E.R.M. s'explique sur cette absence dans l'article Gouverner (...) (Autrement dit) l'invention de la notion de complément apparaît comme une simple innovation terminologique : (...) (Auroux, 1973, p.64-65)

Mais Beauzée invite à ne pas confondre les deux termes de « régime » et de « complément » dans l'article « régime » :

Quoiqu'on ait insinué, à l'article que l'on vient de citer (gouverner), qu'il falloit donner le nom de complément à ce que l'on appelle régime, il ne faut pourtant pas confondre ces deux termes comme synonymes : je vais déterminer la notion précise de l'un et de l'autre en deux articles séparés et par là je suppléerai l'article COMPLEMENT, que M. DuMarsais a omis en son lieu, quoiqu'il fasse fréquemment usage de ce terme. (article « régime », tome XIV, p. 5)298

Ce sont les typologies du complément que Beauzée fournit dans cet article qui différencient les deux notions et orientent définitivement le terme de *complément* vers une catégorie fonctionnelle, ce que nous rapporterons plus loin. La définition du complément s'accompagne d'une définition conceptuelle attachée à la notion de détermination, empruntée au régime de Buffier ou au déterminant de Dumarsais.

8.1.3. un concept fondé sur la détermination

Le régime est défini en termes de détermination car Beauzée distingue trois relations dans la syntaxe ; régime, concordance et construction²⁹⁹ :

²⁹⁸ Ceci dit l'article « régime » est uniquement consacré au complément (l'Encyclopédie ne consacre pas d'article au complément) ; Beauzée fournit des typologies du complément qui oriente définitivement le terme vers une catégorie fonctionnelle, ce que nous rapporterons plus loin.

²⁹⁹ La concordance est définie comme « l'uniformité des accidents communs à plusieurs mots, comme sont les genres, les nombres, les cas etc. Les règles que la syntaxe prescrit sur la concordance, ont pour fondement un rapport d'identité entre les mots qu'elle fait accorder parce qu'ils expriment conjointement un même et unique objet. Ainsi la concordance est ordinairement d'un mot modificatif avec un mot subjectif, par ce que la modification d'un sujet n'est autre chose que le sujet modifié. Le modificatif se rapporte au subjectif, ou par apposition, ou par attribution » comme dans ces hommes savans ou ces hommes sont savans. » (E., « Grammaire » tome VII, signé ERM p. 844). La construction est « l'arrangement des parties logiques et grammaticales de la proposition ». On distingue (cf. supra) :

Le régime est le signe que l'usage a établi dans chaque langue, pour indiquer le rapport de détermination d'un mot à un autre. Le mot qui est en régime sert à rendre moins vague le sens général de l'autre mot auquel il est subordonnée et celui-ci, par cette application particulière, acquiert un degré de précision qu'il n'a point par lui-même. Chaque langue a ses pratiques différentes pour caractériser le régime et les différentes espèces de régime : ici c'est par la place, là par des prépositions, ailleurs par des terminaisons, partout c'est par les moyens qu'il a plu à l'usage de consacrer. (E., « Grammaire » tome VII, p. 844)

Le complément est aussi défini en relation avec la notion de détermination :

quoique M. Du Marsais ait employé le terme de complément dans un autre sens que celui de régime, il n'en a pourtant pas fait un article exprès dans l'Encyclopédie, tout important qu'il pouvoit être. Je vais le suppléer ici. On doit regarder comme complément d'un mot ce qu'on ajoute à ce mot pour en déterminer la signification de quelque manière que ce puisse être. (Beauzée, 1782-1786, Encyclopédie Méthodique, Article « Complément », tome I, p. 441)

Il semble donc que la désignation soit secondaire pour les Encyclopédistes, ce qui compte c'est la fixation du contenu conceptuel, comme l'explique Sylvain Auroux :

(...) le vrai problème théorique est aux yeux des Lumières celui de la détermination puisque ce concept sert directement à interpréter la structure linguistique. (Auroux, 1973, p. 65, note 5)

Le but des Encyclopédistes est donc moins d'innover dans la terminologie que de concilier la description du concept avec les réalisations formelles :

(...) pour les Encyclopédistes, il s'agit simplement d'accorder la théorie des idées aux phénomènes linguistiques (Auroux, 1973, p. 65)

D'où le choix cohérent de « déterminant » par Dumarsais, qui renvoie directement à la détermination. Beauzée ne le choisit pas et met en avant celui de « complément » tout en conservant le concept de détermination. On peut formuler l'hypothèse que cette désignation est choisie parce qu'elle s'éloigne de la logique, et qu'elle a un sens générique.

8.1.4. un terme non technique associé à un concept générique

En effet, d'une part, le terme de complément n'est en aucun cas technique ; il ne provient pas du domaine ancien et spécialisé de la logique (comme les termes de « sujet », « attribut », « objet », « terme ») mais il est issu du vocabulaire courant, c'est un terme non marqué. En outre, même si Beauzée lie au départ le « complément » à la notion de détermination, il lui

- la construction analytique ; « celle, où les mots sont rangés dans le même ordre que les idées se présentent à l'esprit dans l'analyse de la pensée. Elle appartient à la Grammaire Générale et elle est la règle invariable et universelle qui doit servir de base à la construction particulière de quelque langue que ce soit (...) »

- la construction usuelle ; « celle où les mots sont rangés dans l'ordre autorisé par l'usage de chaque langue. » (ibid.)

- la construction simple ou figurée

accorde dans sa grammaire une signification générique ; le « complément » apparaît alors comme un concept englobant, s'étendant à de multiples faits de dépendance grammaticale :

Le complément d'un mot est une addition faite à ce mot, afin d'en changer ou d'en compléter la signification. (Beauzée, 1767, Grammaire Générale, tome 2, « Du complément » p. 44)

Ainsi le terme de complément renvoie à une réalité formelle, grammaticale³⁰⁰, si bien que :

La notion de complément aura une existence scientifique plus longue que celle de détermination : désignant un phénomène linguistique, (elle) peut rompre avec l'horizon conceptuel où elle prenait sens, pour livrer cette désignation à d'autres interprétations. (Auroux, 1973, p. 65)

Et elle prend un sens large. Dans l'article « complément » (E.M.) Beauzée conserve l'ancrage logique du complément en mentionnant qu'il effectue l'opération de « détermination », mais il élargit le sens du terme à une pluralité de réalisations :

On doit regarder comme complément d'un mot, ce qu'on ajoute à ce mot pour en déterminer la signification, de quelque manière que ce puisse être. (E.M., « complément », p. 441).

Ainsi, selon Chevalier : « une fois posée la relation sujet-prédicat, tout élément de la phrase peut être considéré comme un complément » (ibid.). Par conséquent, tout semble être complément et la phrase se présente « comme une suite d'emboîtements », une chaîne de compléments :

Un mot qui sert de complément à un autre, peut lui même en exiger un second qui, par la même raison, peut encore être suivi d'un troisième, auquel un quatrième sera pareillement subordonné, et ainsi de suite. (Beauzée, E.M., « Complément », p. 442).

Ainsi, dans l'article « Complément », les compléments désignent les expansions du nom (adjectif, proposition relative, syntagme prépositionnel), de l'adverbe et du verbe. Beauzée distingue deux types de mots qui peuvent être complétés :

Il y a deux sortes de mots dont la signification peut être déterminée par des compléments : 1) tous ceux qui ont une signification générale susceptible de différents degrés ; 2) tous ceux qui ont une signification relative à un terme quelconque. (op. cit., p. 441).

La première classe recouvre la qualification du nom comme dans *un livre nouveau, le livre de Pierre, un livre qui peut être utile*, et l'énonciation d'un degré pour l'adverbe comme dans *peu sagement, sagement sans affectation*. Ces expansions traitées comme des « compléments » ont comme point commun d'exprimer l'appréciation de l'antécédent en

³⁰⁰ Cette terminologie liée à la préposition est reprise par Silvestre de Sacy (1799, *Principes de Grammaire générale*) pour qui « Le terme conséquent d'un rapport se nomme aussi complément. » (De Sacy, 1799, p. 54), celui-ci emploie également les expressions de « terme antécédent » et « terme conséquent » en relation avec le « rapport » exprimé par la préposition. La synonymie entre « complément » et « terme conséquent » perdue, on la trouve aussi chez Serreau et Boussi dans le chapitre sur les prépositions (1824, p. 278).

termes de quantité ou qualité. Ces expansions ajoutent au sens du terme, et ne sont pas nécessaires. A l'inverse, dans la seconde catégorie, le terme *complément* sert à déterminer le sens général de l'antécédent qui a une « signification relative » c'est-à-dire un lien nécessaire avec un autre mot. Le complément est alors considéré comme une restriction indispensable à la signification du mot complété. Cette catégorie concerne des constructions prépositionnelles du nom comme : *le fondateur de Rome*, d'adjectifs : *nécessaire à la vie*, d'adverbes : *relativement à vos intérêts*, des constructions directes et indirectes du verbe : *aimer Dieu*, *passer par le jardin*, *recevoir un présent de son ami*, ou encore une expansion de la préposition : *à Dieu* (op. cit., p. 441). De fait, le complément apparaît comme une catégorie désignant tout type d'expansion, indépendamment de l'opération sémantico-logique réalisée, et renvoie à une analyse linéaire de la proposition comme une succession de mots. Mais le terme réfère aussi au groupe interne qui compose les termes complexes.

8.1.5. le signe de la complexité syntaxique

Dans sa *Grammaire Générale* (1767) Beauzée identifie le complément au signe de la complexité du sujet ou de l'attribut³⁰¹. Beauzée énonce au début du troisième livre consacré à la *Syntaxe*, les divisions concernant la matière de la proposition. Il distingue le *sujet simple* (Beauzée, 1767, p. 10, vol. 2), *composé* (op. cit., p. 11), et parallèlement *l'attribut simple* comme dans *Dieu est éternel*, *Dieu gouverne toutes les parties de l'univers*, *un homme avare recherche avec avidité des biens dont il ignore le véritable usage*, *être sage avec excès c'est être fou* (op. cit., p. 12-13). Le point commun de ces exemples est que chaque attribut « n'exprime qu'une seule manière d'être du sujet ». L'attribut est *composé* au contraire quand il « exprime plusieurs manières d'être du sujet » (op. cit., p. 13) comme dans *Dieu est juste et*

³⁰¹ L'argument de Beauzée selon lequel le complément est le signe de la complexité syntaxique semble, selon nous, pouvoir réduire la faille que nous observons dans le discours grammatical entre le tableau des propositions qui vise à définir les relations de subordination face à la coordination et la juxtaposition, et la classification des compléments, qui ne sont pas mis en relation. Les grammairiens sont en effet confrontés à deux défis. D'une part, l'identification des fonctions au sein d'un schéma propositionnel, et d'autre part l'analyse et le classement des phrases complexes. L'articulation de ces deux champs d'étude s'avère difficile. Nous pouvons dire que la scission entre la description des propositions, identifiables par la présence du verbe, et la reconnaissance des compléments centrée sur le substantif, ne permet qu'une analyse efficace de la phrase simple. Or l'enjeu de la classification des compléments repose aussi sur sa fonctionnalité et son application à des structures plus grandes. Les phénomènes d'enchâssement représentent un domaine d'investigation grammaticale encore mal cerné car la syntaxe française fonctionne à l'aide d'opérateurs logiques, de mots relateurs tels que les prépositions et les pronoms relatifs, qui correspondent plus ou moins bien aux définitions des catégories grammaticales existantes. Selon Raby, l'élaboration d'une typologie des propositions accompagne de façon nécessaire le transfert de la proposition logique vers la grammaire. En vertu des trois étapes de la pensée réalisées en langue : concevoir, juger, raisonner, la Grammaire Générale se doit de décrire les combinaisons entre les propositions. Il semble que l'éclosion du complément comme toute addition complexifiant la proposition, participe à la description des syntagmes subordonnés.

tout puissant (ibid.). La seconde distinction concerne la forme in complexe ou complexe du sujet et de l'attribut et met en jeu la notion de complément. Le sujet est dit « complexe » quand

Le nom, le pronom, ou l'infinitif est accompagné de quelque addition qui en est un complément déterminatif ou explicatif (op. cit., p. 14)

Comme dans *les livres utiles sont en petit nombre* où « le nom *livres* (est) modifié par l'addition de l'adjectif *utiles* », *les principes de la morale méritent attention* où « le nom *principes* (est) modifié par l'addition des ces mots *de la morale* qui en sont un complément déterminatif » (op. cit., p. 14-15), *vous qui connaissez ma conduite jugez-moi* où « le pronom *vous* (est) modifié par l'addition de la proposition incidente *qui connaissez ma conduite*, laquelle en est explicative », *craindre Dieu est le commencement de la sagesse* où « l'infinitif *craindre* (est) déterminé par l'addition du complément objectif *Dieu* » (op. cit., p.15)³⁰². Autrement dit, la notion de complément englobe ici toute expansion du sujet qu'il s'agisse d'un adjectif, d'une proposition ou d'un syntagme prépositionnel :

Par la notion que je donne ici du sujet complexe, on voit que ce n'est pas seulement une proposition incidente qui le rend tel, mais toute addition qui en développe le sens ou qui le détermine par quelque idée particulière qu'elle y ajoute. (op. cit., p. 15)³⁰³

L'attribut est *incomplexe* « quand la relation du sujet à la manière d'être dont il s'agit y est exprimée en un seul mot » comme dans *je lis* ou *je suis attentif* (ibid.) et l'attribut est *complexe* « quand le mot principalement destiné à énoncer la relation du sujet à la manière d'être qu'on lui attribue, est accompagné d'autres mots qui en modifient la signification. » (op. cit., p. 16) comme dans *je lis avec soin les meilleurs grammairiens* où « avec soin » présente « l'action de lire comme modifiée par un caractère particulier » et « les meilleurs grammairiens » « déterminent la même action de lire par l'application de cette action à un objet spécial », *je suis attentif à leurs procédés* où « à leurs procédés » restreint « l'idée générale d'attention par l'idée spéciale d'un objet déterminé. » (ibid.)³⁰⁴. Ainsi, un terme ne

³⁰² Dans l'article « proposition » le développement est identique. Beauzée distingue le sujet et l'attribut complexe parmi les différentes formes de la proposition. Le sujet est « complexe quand le nom, le pronom, ou l'infinitif est accompagné de quelque addition qui en est un complément explicatif ou déterminatif » (article « proposition », E., p. 474) comme dans *les livres utiles sont en petit nombre*, *les principes de la morale méritent attention*, *vous qui connaissez ma conduite jugez-moi*, *craindre Dieu est le commencement de la sagesse*. Le complément est « toute addition qui en développe le sens, ou qui le détermine par quelque idée particulière qu'elle y ajoute » (ibid.).

³⁰³ A l'exception de l'article indicatif *le, la, les*, précise Beauzée.

³⁰⁴ La description dans l'article « proposition » de l'Encyclopédie est identique. L'attribut est complexe quand il est « accompagné d'autres mots qui en modifient la signification. » comme dans *je lis avec soin* (modifie action) *les meilleurs grammairiens* (« détermine la même action de lire par application de cette action à un objet spécial ») et dans *je suis attentif à leurs procédés* (restreint à l'idée spéciale d'un objet déterminé) (article « proposition », p. 474).

devient *complexe* « que quand on ajoute à ce terme même d'autres mots qui en changent ou qui en complètent la signification : et c'est une addition de cette espèce que l'on appelle complément. » (op. cit., p. 18), ce qui réaffirmé plus loin : « le complément d'un mot est une addition faite à ce mot, afin d'en changer ou d'en compléter la signification (...) » (op. cit., p. 44)

Bilan

En somme, ce qui ressort de ces définitions, c'est que la notion de « complément » se détache de son ancrage logique de la détermination pour désigner des procédés linguistiques divers dont le point commun est d'ajouter ou de restreindre le sens d'un antécédent sous la forme d'une expansion, qui est incluse dans un groupe supérieur. Beauzée élabore sur ces bases une typologie très sophistiquée prenant en compte différents critères. Le flou conceptuel attaché à la notion de complément et la multiplicité des réalisations auxquelles la notion, telle qu'elle est définie, renvoie, s'accompagne de divisions d'ordres divers, extrêmement précises, permettant une analyse propositionnelle fine. Les typologies formulées par Beauzée constituent chronologiquement, dans l'histoire du métalangage grammatical, le point de départ des suivantes, et, conceptuellement, elles font office de modèle, présentant des catégories qui seront empruntées et modifiées jusqu'à aujourd'hui.

Beauzée consacre le premier un chapitre de sa syntaxe au complément, intitulé *Du complément*, dans lequel il énonce : « 1° quelles sont les espèces de mots susceptibles de complément ; 2° combien il y a de sortes de compléments (...) 3° l'ordre que doivent garder entre eux les différents compléments d'un même mot » (Beauzée, 1767, p. 45, vol.2). Nous présentons les caractéristiques des termes complétés puis la typologie et terminologie des compléments.

8.2. Le complément

8.2.1. Les mots complétés

Les mots qui peuvent être suivis d'un complément sont de deux sortes³⁰⁵ ; « ceux qui ont une signification générale » et peuvent recevoir « différents degrés de détermination » comme les *noms appellatifs*, plusieurs *adjectifs physiques*, plusieurs adverbes et la plupart des verbes, et « ceux qui ont par eux-mêmes une signification relative et qui exigent l'expression d'un terme conséquent du rapport qu'ils expriment » (op. cit., p. 45). Dans le premier cas, « l'addition sert à changer la signification des mots » et dans le second « elle complète la signification des mots » (ibid.).

Nous reproduisons les exemples donnés, qui sont identiques dans l'article « régime » pour chaque mot de signification générale qui est déterminé par un complément (les mots soulignés sont analysés comme des compléments) :

- nom appellatif

un livre nouveau, le livre de Pierre, un livre de Grammaire, un livre qui peut être utile
(Beauzée, 1767, vol. 2, p. 46)

- adjectif

un homme est peu savant, fort savant, plus savant que sage, moins savant qu'un autre, aussi savant aujourd'hui qu'il l'étoit il y a vingt ans, savant en droit, savant sans orgueil (op.c it., p. 46-47)

- adverbe

peu sagement, fort sagement, plus sagement que jamais, aussi sagement qu'heureusement, sagement sans affectation (op. cit., p. 47)

- verbe

Parmi les verbes Beauzée distingue ceux qui renferment un « attribut relatif » et ceux qui n'en renferment pas³⁰⁶. Les premiers (en plus du *complément objectif*) peuvent admettre des compléments « qui n'auront aucun trait à cette relation, parce qu'ils ne se rapporteront qu'à l'idée fondamentale d'existence ou aux différents degrés dont l'attribut est susceptible en soi

³⁰⁵ Les exposés qui suivent sont similaires dans l'article « régime » (E., tome XIV, p. 5-6) à la différence qu'ils sont un peu plus courts car certaines distinctions sont développées dans la *Grammaire*. Dans l'article « Complément » de l'E.M. Beauzée énumère aussi deux sortes de mots susceptibles de compléments : ceux qui ont une *signification générale* (adverbe, adjectifs et verbe *aimer*) et ceux qui ont une *signification relative* (prépositions, certains adjectifs, adverbes, tous les verbes relatifs, comme *donner quelque chose à quelqu'un, recevoir un présent de son ami : donner et recevoir* « ont chacun deux compléments déterminatifs de l'idée de la relation qu'ils expriment » (E.M., tome I, p. 451).

³⁰⁶ Cette distinction est absente de l'article « régime ».

et indépendamment de la relation. » (op. cit., p. 47-48) comme dans *on aime peu, beaucoup, avec ardeur, sans empressement, en aveugle, toujours, par fantaisie, sans intérêt, avec une constance que rien ne peut altérer* (op. cit., p. 48). Les seconds sont susceptibles de différents compléments tout de même « à cause de l'idée fondamentale d'existence » (op.cit., p. 47) comme dans *Dieu existe par lui-même, indépendamment de toute cause extérieure, de toute éternité, nécessairement* etc, ou encore comme dans *un cheval court vite, toujours, souvent, rarement, avec grâce, sans perdre haleine, à la rivière, dans la prairie, vers les bois* etc. (ibid.).

Pour ce qui est des mots de signification relative, Beauzée en distingue deux sortes³⁰⁷ :

- les mots « simplement relatifs » (op. cit., p. 49) expriment une relation orientée qui n'est pas symétrique avec le nom avec lequel ils entrent en relation ; par exemple *oncle* est simplement relatif par rapport à *neveu*, son « corrélatif » (ibid.), ainsi que les adjectifs *utile à, nuisible à* etc (op. cit., p. 50),

- les mots « réciproquement relatifs » expriment une relation symétrique et qui peut être inversée de chaque côté comme le nom *frère* ou les adjectifs *égal, semblable* (ibid.).

Les *mots relatifs* sont donc des noms, des adjectifs mais aussi des verbes (ce que nous verrons plus loin) ou des adverbes (op. cit., p. 51) qui « exigent nécessairement l'addition d'un complément pour la plénitude du sens » comme dans *relativement à mes vûes, conformément à la loi, indépendamment des circonstances*. Beauzée rappelle alors l'exigence de Dumarsais selon laquelle un nom ne peut déterminer qu'un autre nom (ou adjectif), un verbe ou une préposition. La préposition est considérée comme le *complément immédiat* de l'adverbe et ce qui suit comme le *complément de la préposition*, ce qui n'est pas le cas en latin où la préposition est inutile et le nom peut être vu comme le *complément immédiat* de l'adverbe (comme dans *tunc temporis*) (op. cit., p. 52). Pour ce qui est des prépositions, il est évident que celle-ci exigent un complément « parce qu'elles sont essentiellement relatives, ou même qu'elles ne sont que relatives. » (op. cit., p. 52). Ceci dit, le grammairien précise que tous les mots relatifs « peuvent s'employer ou dans un sens relatif ou dans un sens absolu. »³⁰⁸ (ibid.). Beauzée distingue par là les possibilités de construction absolue des verbes, noms, adjectifs, adverbes, prépositions *relatifs*.

³⁰⁷ Cette distinction est absente de l'article « régime » mais développée à l'article « relatif » (E., vol. XIV, p. 53). Le *mot relatif* étant défini comme celui qui nécessite un terme conséquent ou complément, en son absence son sens est incomplet (ibid.)

³⁰⁸ Cette remarque est absente de l'article « régime » et ajoutée dans la *Grammaire*.

8.2.2. Typologie et terminologie des compléments

A la lecture des textes de Beauzée que nous évoquons, la première chose qui apparaît c'est la diversité des divisions liées au complément. Aucun autre grammairien suivant Beauzée ne proposera autant de catégories pour caractériser le complément. Nous tentons de les rassembler ici. Les divisions qu'il propose relèvent de différents critères que nous séparons :

- la forme complexe ou incomplète du complément (*complément logique/ complément total*), associée à sa composition (*complément grammatical/initial*)
- la valeur sémantique du complément (*compléments circonstanciels*)
- la forme directe ou indirecte du complément (*complément immédiat/ médiat*)
- le rôle sémantique du complément par rapport au verbe (*objectif*) et sa place dans la structure valencielle (*objectif primitif ou premier/ relatif secondaire ou second*)
- l'opération logique réalisée par le complément (*complément déterminatif*)
- l'essentialité ou facultativité du complément (*direct, principal/accessoire*)

Du point de vue terminologique, les termes foisonnent, et on peut identifier deux tendances. Premièrement, Beauzée s'inspire des terminologies de ses prédécesseurs. Les qualificatifs usités avec le régime sont réutilisés par Beauzée pour qualifier les verbes et les compléments (*relatif, immédiat/médiat*) ainsi que des termes de Girard (*objectif, circonstanciels*) ou Buffier (le *modificatif* est une sous-division des circonstanciels). Deuxièmement, certains qualificatifs proviennent de la logique (*déterminatif*). En outre, Beauzée crée de nouvelles appellations et se livre à une entreprise de nomination neuve en lien avec ce terme de « complément ».

Dans sa *Grammaire Générale*, Beauzée distingue les compléments selon « la forme de leur expression » (1767, p. 53, vol. 2) en compléments *incomplexes* et *complexes* (ce dernier est sous-divisé en *complément grammatical/ initial*, et *logique/total*) et selon « l'effet de leur signification » (ibid.) en *compléments objectifs* (sous-divisés en *primitif/secondaire*) et compléments *circonstanciels* (dont le *modificatif*). Toutes ces distinctions étaient déjà formulées dans l'article « Régime » de l'Encyclopédie (tome XIV, p. 5), qui fournit la définition que nous avons déjà vue. D'autres sont évoquées ou utilisées ponctuellement dans les articles et dans sa *Grammaire*, telles que celles entre *complément médiat/immédiat*, *complément déterminatif*, à la différence que certains points sont plus développés dans la *Grammaire*³⁰⁹. Voyons ces distinctions successivement.

8.2.2.1. complément incomplète et complexe

³⁰⁹ Par conséquent, nous prenons le parti de présenter le texte de la *Grammaire* et précisons en note les similarités flagrantes ou les différences avec l'article « Régime » de l'Encyclopédie.

Beauzée explique d'emblée que le complément lui-même, comme le sujet et l'attribut, peut être in complexe ou complexe (1767, p. 54, vol. 2). Il est *in complexe* lorsqu'il est exprimé par un seul mot (nom, pronom, adjectif, infinitif, adverbe) comme dans *avec soin, pour nous, raison favorable, sans répondre, vivre honnêtement* (ibid.) mais il est *complexe* « quand il est exprimé par plusieurs mots dont les uns modifient les autres » comme dans *avec le soin requis, pour nous tous, raison favorable à ma cause, sans répondre un mot, vivre fort honnêtement* (ibid.). Cette description se rattache à une conception de la complémentation en termes de mots et non de groupes, ce que Beauzée affirme :

Un mot qui sert de complément à un autre peut lui-même en exiger un second, qui, par la même raison, peut encore être suivi d'un troisième, auquel un quatrième sera pareillement subordonné et ainsi de suite (...) (ibid.)

Cette conception entraîne une description linéaire de la droite vers la gauche où la phrase résulte d'une chaîne de complémentation :

Par exemple, dans cette phrase, avec les soins requis dans les circonstances de cette nature : l'article cette est le complément du nom nature ; cette nature est le complément entier de la préposition de ; de cette nature est celui du nom les circonstances ; les circonstances de cette nature, c'est le complément entier de la préposition dans, dans les circonstances de cette nature, c'est la totalité du complément de l'adjectif requis, requis dans les circonstances de cette nature est le complément entier du nom les soins, les soins requis dans les circonstances de cette nature, c'est la totalité du complément de la préposition avec. (op. cit., p. 55)

La description était identique dans l'article « régime » de l'Encyclopédie :

Un mot qui sert de complément à un autre, peut lui-même en exiger un second, qui, par la même raison, peut encore être suivi d'un troisième, auquel un quatrième sera pareillement subordonné et ainsi de suite, de sorte que chaque complément étant nécessaire à la plénitude du sens du mot qu'il modifie, les deux derniers constituent le complément total de l'antépénultième ; les trois derniers font la totalité du complément de celui qui précède l'antépénultième et ainsi de suite jusqu'au premier complément, qui ne remplit toute sa destination, qu'autant qu'il est accompagné de tous ceux qui lui sont subordonnés. (E., tome XIV, p. 5)

Mais un autre exemple est mentionné ; « nous avons à vivre avec des hommes semblables à nous » (ibid.) où la méthode d'analyse est identique sauf qu'un nom est restitué (*la multitude*) avant « de » et « les » (des hommes) sans quoi deux prépositions se suivraient, et un autre (*obligation*) après le verbe *avoir*. En outre « à vivre avec des hommes semblables à nous » exprime l'objet du verbe mais est le complément du nom *obligation* (op.c it., p. 6), et « obligation à vivre avec des hommes semblables à nous » est le *complément total* du verbe *avoir*, et le verbe avec tout ce qui le suit forme l'attribut du sujet *nous* (ibid.)

Dans cette succession d'unités, Beauzée réintroduit une segmentation supérieure en distinguant la tête du groupe : « le mot qui est le premier dans l'ordre analytique et auquel

tous les autres sont subordonnés » et le groupe lui-même : « la totalité des mots qui font la complexité. » (1767, p. 55, vol. 2)

8.2.2.2. complément grammatical et complément initial vs complément logique et total

Si le premier mot est un adjectif, le nom, le pronom ou un infinitif, il est nommé « complément grammatical »³¹⁰ car il est variable dans les autres langues en fonction de complément : « c'est le mot qui dans les langues qui admettent la déclinaison, est assujetti à prendre telle ou telle forme en qualité de complément » (op. cit., p. 55). Si c'est un adverbe ou une préposition, il est nommé « complément initial » (op.cit., p. 56) et non « grammatical » car il ne varie pas selon les règles de la grammaire : « on ne peut donc regarder en ce cas le premier mot que comme complément initial parce qu'il est le commencement (*initium*) de l'expression du complément complexe. » (ibid.)

Le groupe qui commence par un « complément grammatical » se nomme alors complément « logique » :

Le complément entier prend alors le nom de complément logique, parce que c'est l'expression de l'idée totale que la raison envisage comme le vrai complément. (op. cit., p. 55-56)

Et le groupe entier qui commence par un « complément initial » se nomme « complément total »³¹¹ (op. cit., p. 56). En somme, le complément dit « logique » ou « total » résulte d'une analyse des groupes composant la proposition, alors que le complément dit « grammatical » ou « initial » provient de la combinaison des parties inférieures. Ce découpage semble vouloir concilier l'analyse logique et l'analyse grammaticale de la proposition. La chaîne des modifications décrite chez Buffier, ou de la détermination chez Du Marsais prend forme dans une analyse grammaticale pointue qui élargit le sens du complément et considère quasiment toutes les unités.

Dans l'article « régime » comme dans la *Grammaire*, l'exemple donné est « avec les soins requis dans les circonstances de cette nature », nous reproduisons l'analyse :

nature : complément grammatical de la préposition « de »

cette nature : complément logique de la préposition « de »

³¹⁰ On trouve des mentions du « complément grammatical » à de nombreuses reprises dans les articles de Beauzée où « égard » est analysé comme complément grammatical de la préposition « à » dans « à l'égard de » (« préposition », p. 302, tome XIII)

³¹¹ Le complément total a une cohésion qui ne lui permet pas d'être scindé. Beauzée énonce ainsi une règle dans l'article « régime » (E., tome XIV, p. 8) sur cette question : « il ne faut jamais rompre l'unité d'un complément total » comme dans *on leur peut conter quelque histoire remarquable, sur les principales villes, qui y attache la mémoire*, la proposition incidente formant avec son antécédent un *complément objectif* du verbe *conter*.

préposition « de » : complément initial du nom appellatif *les circonstances*

de cette nature : complément total du nom *les circonstances*

les circonstances : complément grammatical de la préposition « dans »

les circonstances de cette nature : complément logique de la préposition « dans »

dans : complément initial du participe *requis*

dans les circonstances de cette nature : complément total du participe *requis*

participe (« adjectif » dans la grammaire) « requis » : complément grammatical du nom appellatif *les soins*

requis dans les circonstances de cette nature : complément logique de « les soins »

les soins : complément grammatical de la préposition « avec »

les soins requis dans les circonstances de cette nature : complément logique de « avec »

(article « Régime », E., p. 6, *Grammaire Générale*, p. 56-57, vol. 2).

Beauzée reconnaît la minutie de sa méthode :

Ceux qui se contentent d'envisager les choses superficiellement, jugeront apparemment ce détail minutieux. (*Grammaire Générale*, p. 57, vol. 2)

Ceux qui se contentent d'envisager les choses superficiellement, seront choqués de ce détail qui leur paroitra minutieux (E. , article « régime », p. 6.)

Mais il la revendique pour l'enseignement. Dans l'Encyclopédie, il renvoie à l'article « méthode » où il analyse une phrase de Cicéron :

Il est nécessaire non seulement d'établir les distinctions que l'on a vues jusqu'ici, mais encore de caractériser, par des dénominations différentes, les différentes espèces de compléments qui peuvent tomber sur un même mot. (article « régime », p. 6.)

Mais dans sa *Grammaire* il énonce en sus l'application de ces distinctions au sujet et à l'attribut, établissant ainsi un parallèle entre le sujet, l'attribut et le complément traités comme les termes complexes de la proposition (ce qui facilitera l'identification du complément comme quatrième partie de la proposition, avec le verbe, par Domergue) :

Ainsi, comme il y a des sujets et des attributs complexes, on doit y distinguer de même le sujet et l'attribut logique, le sujet et l'attribut grammatical. (1767, p. 57, vol. 2)

Dans l'exemple « la gloire qui vient de la vertu est supérieure à celle qui vient de la naissance », il distingue dans le *sujet complexe*, le *sujet grammatical* « la gloire » et « la gloire qui vient de la vertu » comme *sujet logique*, puis dans l'*attribut complexe* « supérieure » est l'*attribut grammatical* et « supérieure à celle qui vient de la naissance » est l'*attribut logique* (ibid.).

Si on récapitule, dans l'article « Régime » de l'Encyclopédie, et dans sa *Grammaire Générale* (1767, p. 54-57) Beauzée distingue le complément « in complexe » (exprimé par un seul mot)

et le complément « complexe », et segmente ce dernier en éléments constituants selon les parties du discours :

- le complément est « grammatical » s'il commence par l'adjectif, le nom, le pronom et l'infinitif³¹²,
- le complément est « initial » s'il commence par un adverbe ou une préposition³¹³.

Et les ces deux types de compléments appartiennent à des ensembles nommés complément « logique » pour le premier type de mots, et complément « total » pour le second.

Ce classement repose en fait sur deux niveaux de segmentation, tentant de concilier l'analyse logique et l'analyse grammaticale de la proposition ; le complément dit « logique » ou « total » relève d'une analyse des groupes composant la proposition (analyse logique) en sujet/verbe/attribut/complément, alors que le complément dit « grammatical » ou « initial » résulte de la combinaison des parties inférieures en parties du discours (analyse grammaticale). Ces caractérisations sont ponctuellement mentionnées dans les grammaires générales du 19ème siècle mais globalement elles ne reçoivent que peu de succès. En revanche la distinction entre les deux plans d'analyse est généralisée par la grammaire scolaire, les méthodes de *l'analyse grammaticale* et de *l'analyse logique*, diffusées par Noël et Chapsal sont construites sur ces fondements.

Par ailleurs, Beauzée reprend dans l'article « régime » la liste des rhéteurs *quis, quid, ubi, quibus, auxiliis, cur, quomodo, quando*³¹⁴ pour désigner les mots en tête des *compléments grammaticaux* (*quis* mis à part car il désigne le sujet, et *quid* renvoie au *complément objectif*) :

Un même mot et spécialement le verbe, peut admettre autant de compléments différents, qu'il peut y avoir de manières possibles de déterminer la signification du mot. Rien de plus propre à mettre en abrégé, sous les yeux, toutes ces diverses manières, que le vers technique dont se servent les rhéteurs pour caractériser les différentes circonstances d'un fait. (article « régime », E., tome XIV, p. 6)

Dans sa *Grammaire*, cette liste permet d'envisager les compléments non plus dans leur forme mais dans « l'effet de leur signification » :

Si l'on envisage les compléments dans l'effet de leur signification ; on peut admettre autant de sortes de compléments, qu'il peut y avoir de manières possibles de déterminer la signification d'un même mot. (1767, p. 57, vol. 2)

³¹² Beauzée regroupe ces mots car ils sont déclinables dans les langues à cas.

³¹³ Ces classes de mots au contraire ne sont pas déclinables.

³¹⁴ Comme on le voit ici, la grammaire latine est une source pour les Encyclopédistes (Colombat, 1988, p. 343), Colombat expose cet « horizon de rétrospection » (Aurioux, 1986) en mesurant à l'aide de données chiffrées les références aux Anciens dans les articles de l'Encyclopédie (Colombat, 1988), Dumarsais étant généralement plus respectueux des théories antique et Beauzée plus critique (op. cit., p. 349). Par exemple, la liste des prépositions à reclasser donnée par Beauzée s'inspire de celle de Sanctius.

Beauzée dresse alors un classement des différents compléments selon le sémantisme de la particule : lieu, instrument et moyen, cause, manière, temps, exprimant « les différentes circonstances d'un fait » (op. cit., p. 58). Le premier complément, en Quid, est nommé, dans l'article « régime » et dans sa *Grammaire*, complément « objectif »³¹⁵ ; il complète la préposition ou le verbe transitif (*verbe actif relatif* pour Beauzée), mais les distinctions associées au *complément objectif* varient entre les deux textes. Nous présentons ce type de complément puis les autres.

8.2.2.3. Complément objectif ou relatif (distinction de l'article « Régime ») vs compléments objectifs primitif ou secondaire (article « Complément » et *Grammaire Générale*)

Dans l'article « Régime » de l'Encyclopédie, Beauzée parle de « complément objectif » pour désigner le complément essentiel direct du « verbe actif relatif » ou le complément de la préposition, et de « complément relatif » pour le second complément indirect du verbe trivalent type « donner » :

Quid, désigne le complément qui exprime l'objet sur lequel tombe directement le rapport énoncé par le mot complété : tel est le complément de toute préposition, à moi, chez nous, envers Dieu, contre la loi, pour dire etc. tel est encore le complément immédiat de tout verbe actif relatif, aimer la vertu, désirer les richesses, bâtir une maison, teindre une étoffe etc.

Le rapport énoncé par plusieurs verbes relatifs exigent souvent deux termes, comme donner un livre au public ; ces deux compléments sont également directs et nécessaires et il faut les distinguer : celui qui est immédiat et sans préposition, peut s'appeler complément objectif, comme un livre, celui qui est amené par une préposition, c'est le complément relatif, comme au public. (article « régime », E., p. 6, tome XIV)

Autrement dit, le complément « objectif » dans l'Encyclopédie désigne le complément essentiel direct. Mais dans l'article « Complément » de l'Encyclopédie Méthodique et dans sa *Grammaire Générale*, Beauzée range sous ce terme les compléments essentiels direct et indirect, comme on peut le voir dans les exemples qui comprennent les verbes *apprendre à*, *parler à* :

³¹⁵ Dans l'article « complément » il déclare que *quid* désigne l'« objet sur lequel tombe directement le rapport énoncé par le mot complété » c'est-à-dire le *complément immédiat* de toute préposition et de tout verbe (E.M., p. 443, tome I).

Quid, désigne le complément qui exprime l'objet qui est le terme du rapport énoncé par le mot complété. Tel est le complément de toute préposition, à moi, chez nous, envers Dieu, contre la loi, pour dire, sans avoir manqué etc. Tel est encore le complément qui énonce le terme du rapport de tout verbe actif relatif, aimer la vertu, désirer les richesses, apprendre à chanter, parler à quelqu'un, parler de matières graves.

On peut donner à cette sorte de complément, le nom de complément objectif (...) (1767, p. 58, vol. 2)³¹⁶

Le complément « relatif » est évacué et Beauzée distingue alors le complément objectif « primitif » du complément objectif « secondaire, comme dans « donner un livre au public », « recevoir un conseil de son ami », « parler de plaisirs à un homme malade » (1767, p. 58-59, vol. 2). Le premier est essentiel et non supprimable :

Le complément objectif primitif est celui qu'il est le plus nécessaire d'exprimer, dès que l'on ne doit plus employer le verbe avec abstraction de tout terme conséquent ; comme donner un livre, recevoir un conseil, parler de plaisirs. (op. cit., p. 59)

Il se construit d'ordinaire sans préposition (Beauzée explique que « de » peut être effacé dans le troisième exemple) et est l'équivalent de l'accusatif. Alors que le second est supprimable :

Le complément objectif secondaire est celui que l'on peut encore supprimer quoique l'on cesse d'employer le verbe avec abstraction de tout terme conséquent, et qui laisse à ce verbe un sens encore incomplet quand il est exprimé seul, comme donner au public, recevoir de son ami, parler à un homme malade, car il reste toujours à savoir ce que l'on donne, ce que l'on reçoit, de quoi l'on parle. (op. cit., p. 59-60)

Il se construit avec préposition ou au datif dans les langues à cas. Beauzée évoque ensuite la terminologie qui oppose *direct* à *relatif*, terme qu'il utilisait dans l'article « régime » et dont il explique l'abandon :

Quelques grammairiens ont donné au premier de ces compléments, le simple nom d'objectif ou celui de direct, et à l'autre, le nom de relatif. Mais les deux sont également relatifs, puisque tous deux énoncent le terme conséquent d'un rapport et que tous deux se rapportent au même mot pour en compléter la signification. (op. cit., p. 60)

Il mentionne alors l'abbé d'Olivet et Duclos qui parlent de *régime simple* vs *composé*, termes auxquels il s'oppose parce qu'il réfèrent uniquement à la forme :

(...) les dénominations de simple et de composé ne tombent ici que sur la forme de l'expression, qui change d'une langue à l'autre ; et il s'agit de caractériser un effet de la signification. (op. cit., p. 61)

Beauzée emploie l'expression de « complément complexe » pour désigner la forme de celui-ci lorsque plusieurs mots sont joints, et l'expression de « complément composé » pour décrire l'association de plusieurs idées (ibid.)

³¹⁶ Dans l'article « complément » on lit que le verbe relatif peut exiger deux termes ; le premier est « complément objectif primitif » et le second « complément objectif secondaire » comme dans *donner l'aumône à un pauvre* (E.M., p. 443, tome I).

Il énonce ensuite les autres compléments correspondant à *ubi, quibus, auxiliis, cur, quomodo, quando*.

8.2.2.4. Compléments circonstanciels

Beauzée présente un classement sémantique des « compléments circonstanciels » dans l'article « Régime » et dans l'article « Complément » (Beauzée, 1782-1786, p. 443, tome I) et dans sa *Grammaire Générale* (Beauzée, 1767, tome 2, p. 61-64) sans modification.

Dans la *Grammaire*, le premier complément « exprime une circonstance de lieu » qui regroupe *ubi, unde, qua, quo*, soit « quatre sortes de compléments circonstanciels de lieu » (1767, p. 61, vol. 2) exprimant respectivement le lieu de la scène comme dans *vivre à Paris, être au lit, couché sur la terre, un discours prononcé en chaire* (ibid.), le lieu de départ comme dans *venir de Rome, partir de sa province* (op. cit., p. 61-62), le lieu de passage comme dans *passer par la champagne, aller en Italie par mer* (op. cit., p. 62), le lieu de tendance comme dans *aller en Afrique, se retirer dans le désert, fuir au jardin, sortir sur la place, partir pour la campagne* (ibid.). Le développement est identique dans l'article « régime » mais avec quelques exemples en moins³¹⁷.

Le second complément exprime « l'instrument et les moyens de l'action énoncée par le mot complété » (ibid.) et se nomme « complément auxiliaire » comme dans *se conduire avec assez beaucoup de précaution, frapper quelqu'un de l'épée, obtenir un emploi par la protection d'un grand, finir quelque chose à force de bras* (ibid.). L'article « régime » est identique mais comprend une division sémantique supplémentaire³¹⁸.

Le troisième complément « désigne en général tout complément qui énonce quelque une des idées que les philosophes ont comprises sous le nom de cause » (ibid.), qu'il s'agisse de la cause efficiente, de la cause occasionnelle, on parle de « complément circonstanciel de cause » (op. cit., p. 62) comme dans *un tableau peint par Rubens, Hélène fut enlevée par Paris, Troye fut détruite en haine de ce crime* (ibid.).

³¹⁷ Dans l'article « régime » on lit concernant le premier type que « Ubi désigne le complément qui exprime une circonstance de lieu » (article « régime », tome XIV, p. 6) mais il regroupe les quatre questions *ubi, unde, qua, quo* (ibid.) comme dans *vivre à Paris, être au lit, venir de Rome, partir de sa province, passer par la champagne, aller en Italie par mer, aller en Afrique, passer de Flandre en Alsace*.

³¹⁸ On lit dans l'article « régime » que « Quibus auxiliis ; ces mots désignent le complément qui exprime l'instrument et les moyens de l'action énoncée par le mot complété » comme dans *se conduire avec assez de précaution pour ne pas échouer, frapper du bâton, de l'épée, obtenir un emploi par la protection d'un grand*. (article « régime », tome XIV, p. 6). Il s'appelle « complément auxiliaire » et comprend aussi le « complément matériel » désignant la matière d'une chose comme dans *une statue d'or*.

Le complément circonstanciel de matière rangé parmi les compléments auxiliaires dans l'article « régime » est mentionné dans la grammaire avec les compléments de cause, les exemples étant *une statue d'or, une fortune cimentée du sang des malheureux* (op. cit., p. 63). Mais s'il s'agit d'une cause finale, le complément est un circonstanciel de fin comme dans *Dieu nous a créés pour sa gloire, s'occuper afin d'éviter l'ennui* (ibid.)³¹⁹.

Le complément suivant « exprime une manière particulière d'être, qu'il faut ajouter à l'idée principale du mot complété. » (ibid.), il prend le nom hérité de Buffier et se réalise de façon privilégiée par un adverbe :

On peut donner à ce complément le nom de modificatif³²⁰ et c'est communément un adverbe simple ou modifié par quelque autre adverbe, ou bien une phrase adverbiale commençant par une préposition (ibid.)

Comme dans *vivre honnêtement, vivre conformément aux lois, parler très correctement, écrire avec facilité, partir sans avoir pris aucune précaution.* (ibid.)³²¹.

Enfin le dernier est le « complément circonstanciel de temps » et exprime une date répondant à *quando* comme dans *il mourut hier, nous finirons l'année prochaine, jésus naquit sous le règne d'Auguste* (op. cit., p. 64) ou bien une durée répondant à *quandiu* comme dans *il a vécu trente trois ans, cet habit durera longtemps, nos campagnes ont été désertes pendant la guerre* (ibid.)³²²

Ensuite, il aborde la question de l'ordre « que doivent garder entre eux les différents compléments d'un même mot » (ibid.) et énonce différentes règles. Nous pouvons les résumer en deux principes essentiels. En premier lieu, il convient de placer le plus court en premier. Les compléments auxiliaires, les modificatifs, les compléments de cause, de fin, de temps et

³¹⁹ Dans l'article « régime » le discours est identique. Le troisième complément en « cur désigne en général tout complément qui énonce une cause soit efficiente, soit finale : on le nomme complément circonstanciel de cause » comme dans *un tableau peint par Rubens, il a manqué le succès pour avoir négligé les moyens*, mais s'il s'agit d'une cause finale, Beauzée parle de « complément circonstanciel de fin » comme dans *Dieu nous a créés pour sa gloire, s'occuper afin d'éviter l'ennui*.

³²⁰ C'est ce terme même qui apparaît dans le texte. Il n'est pas mentionné dans les « fautes à corriger ». Nous pensons néanmoins qu'il s'agit du *modificatif* car c'est ce dernier mot qui est employé par Beauzée dans l'article « régime ».

³²¹ Dans l'article régime on lit aussi que ce quatrième complément est un complément de manière, exprimée par un adverbe ou équivalent, que Beauzée appelle « modificatif » à l'aide du terme de Buffier, en « quomodo désigne le complément qui exprime une manière d'être qu'il faut ajouter à l'idée principale du mot complété ; communément cette expression est un adverbe de manière, simple ou modifié, ou bien une phrase adverbiale commençant par une préposition, comme *vivre honnêtement, vivre conformément aux lois, parler avec facilité*. On peut donner à ce complément le nom de modificatif. » (ibid.).

³²² Le dernier complément exprime une circonstance de temps et regroupe les question *quando* pour la date, et *quamdiu* pour la durée comme dans *il a vécu trente trois ans, cet habit durera longtemps* (op. cit., p. 7). Beauzée ajoute que l'on pourrait multiplier les catégories et dénominations mais qu'elles sont réductibles « aux chefs généraux » qu'il indique (ibid.).

de lieu ont une place variable. Mais ce n'est pas le cas de l'objet ni du relatif (ibid.). Ce qui conduit au second principe :

Les compléments doivent être d'autant plus près du mot complété, qu'ils ont moins d'étendue (..) (ibid.)

Il énonce ensuite les lois, en usage citant Bouhours ou Vaugelas, qui s'appliquent aussi aux parties qui composent le complément. Il mentionne notamment le père Buffier :

Ainsi pour employer les exemples du Père Buffier, on dirait Dieu agit avec justice et par des voies ineffables, en mettant à la tête la plus courte partie du complément modificatif (...) (op.cit., p. 8)

L'autre principe syntaxique général et primordial selon Beauzée, qui n'a été vu que par Buffier, est la proximité proportionnelle du mot complément au mot complété selon son caractère essentiel :

Si les divers compléments d'un même mot, ou les différentes parties d'un même complément, ont à peu près la même étendue, ce n'est plus l'affaire du compas d'en décider l'arrangement, c'est un point qui ressortit au tribunal de la logique : elle prononce qu'on doit alors placer le plus près du mot complété, celui des compléments auquel il a un rapport plus nécessaire. Or le rapport au complément modificatif est le plus nécessaire de tous, puis celui au complément objectif, ensuite la relation au complément relatif et les autres sont à peu près à un degré égal d'importance (...) (ibid.)

Il donne comme exemple : *l'Evangile inspire insensiblement* (complément modificatif) *la pitié* (complément objectif) *aux fidèles* (complément relatif) (ibid.).

En somme, si on récapitule, Beauzée distingue, parmi les compléments circonstanciels, à partir de la particule correspondante :

1° le complément circonstanciel de lieu

- Pour *ubi* : lieu de la scène
- pour *Unde* : lieu de départ
- pour *qua* : lieu de passage
- pour *quo* : lieu de tendance

2° Pour *quibus auxiliis*: le complément auxiliaire

3° Pour *cur* : le complément circonstanciel de cause

le complément circonstanciel de matière

le complément circonstanciel de fin

5° Pour *quomodo* : le modificatif

6° complément circonstanciel de temps

Pour *quando* : de date

Pour *quandiu* : de durée

Beauzée utilise le vers des rhéteurs : « quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando » pour identifier les catégories sémantiques fondant les distinctions entre les différents compléments circonstanciels. Ces particules permettent un classement sémantique des différents compléments, ce qui fait dire à Chevalier « qu'on n'envisage la nécessité de ces classements qu'en fonction de l'enseignement des langues anciennes » car « quid renvoie à tous les compléments immédiats, tant ceux qui suivent les prépositions (..) que ceux qui suivent les verbes. Les autres renvoient à la circonstance de lieu, à l'instrument et au moyen, à la cause (efficiente, occasionnelle ou finale), à la manière et au temps » (Chevalier, 1968, p. 720). Cette fonction connaîtra un succès très mitigé dans les grammaires générales en revanche elle sera très bien assimilée et diffusée par la seconde grammaire scolaire à partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle (Chervel, 1977, 1979 p. 171-185, Chevalier, 1968, p. 720). L'ensemble des distinctions que nous venons de voir sont énoncées, définies, théorisées et exemplifiées par Beauzée dans sa *Grammaire Générale*. Il emploie aussi d'autres expressions qui peuvent apparaître ponctuellement dans sa grammaire mais sans être théorisées, et sont développées particulièrement dans ses articles, notamment celles de *complément médiat/immédiat*.

8.2.2.5. Complément médiat ou immédiat

Pour caractériser les compléments selon leur forme Beauzée emploie les adjectifs « médiat » et « immédiat » dans l'article « régime »³²³. Le complément du verbe qui est « immédiat » c'est-à-dire qui a une construction directe est appelé « complément objectif », en opposition avec le « complément relatif » (Article « régime », Encyclopédie, tome XIV, p. 6)³²⁴ comme nous l'avons vu plus haut.

A sa suite, Silvestre de Sacy dans ses *Principes de Grammaire Générale* (1799) mentionne le *complément immédiat* (qui accompagne le *verbe relatif transitif*) et le *complément médiat* (qui accompagne le *verbe relatif intransitif*)³²⁵. Mais rapidement ce sont les termes les plus usités :

³²³ Dans l'article « complément » de l'E.M. beauzée se réfère à Dumarsais selon lequel une préposition détermine un nom, un verbe ou une préposition. Mais pour Beauzée en français le complément immédiat de l'adverbe est une préposition comme dans *conformément à* suivi du complément de la pré p. (Tome I, p. 442)

³²⁴ Il faut ajouter que dans sa traduction de l'*Hermès* d'Harris, François Thurot en 1796 (l'édition originale date de 1751) reproduit les distinctions de Beauzée (il renvoie en note à Dumarsais et à l'article « Complément ») entre complément *logique* et *grammatical*, ce dernier pouvant être *direct* ou *indirect*, et elles sont associées à la répartition entre trois nouvelles classes de verbes ; « à complément direct », « à complément indirect », et « absolus » (Harris, James, *Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduction et remarques par François Thurot, 1796, Edition introduction et notes par André Joly, Droz, Genève, Paris, p. 167-168).

³²⁵ Silvestre de Sacy fournit une typologie verbale innovante dont nous pouvons annoncer un aspect. Il distingue premièrement, le *verbe substantif* des *verbes attributifs*. Ensuite, il classe ceux-ci selon leur sémantisme lexical : *actif*, *passif*, *neutre*. Puis, parmi les *verbes actifs* il distingue les verbes actifs *absolus* : sans complément, des

*direct/indirect*³²⁶, qui se transmettent et perdurent. Ainsi Domergue discrimine entre les compléments « direct » ou « indirect » (1798).

Beauzée établit une différence, dans l'article « Complément » entre le complément « immédiat », à construction directe, et le complément « médiat » à construction indirecte³²⁷. Mais pour Chevalier cette distinction n'est pas « tenable » puisque « le complément de préposition ne constitue qu'une catégorie en l'air qui sera nécessairement ramenée aux autres sous les espèces d'un critère formel : présence ou absence de préposition » (Chevalier, 1968, p. 720).

En outre, Beauzée distingue le verbe « absolu » du verbe « relatif » qui exige un complément. Celui-ci peut d'ailleurs être suivi de plusieurs compléments : « (...) le rapport énoncé par plusieurs verbes relatifs exige souvent deux termes, comme *donner l'aumône à un pauvre* ; ces deux compléments sont également directs et il faut les distinguer. Celui qui est immédiat et sans préposition, peut s'appeler Complément objectif (primitif) ; comme *l'aumône*, celui qui est amené par une préposition c'est le Complément relatif (secondaire) ; comme *à un pauvre* » (Beauzée cité dans Chevalier, p. 720). Chevalier signale en bas de page une modification du texte qui rappelle que les deux compléments sont indispensables au sens du verbe et qui fixe la terminologie : « le rapport énoncé par plusieurs verbes relatifs exige souvent deux termes, comme *donner un livre au public* ; ces deux compléments sont également directs et nécessaires et il faut les distinguer. Celui qui est immédiat et sans préposition, peut s'appeler complément objectif, comme *un livre*, celui qui est amené par une préposition, c'est le complément relatif ; comme *au public* » (ibid). Beauzée semble à première vue évacuer le critère de reconnaissance fondé sur la présence d'une préposition, qui induit une confusion entre l'objet second à construction indirecte et les compléments circonstanciels. Cependant, pour Chevalier cette différenciation va déboucher sur la distinction scolaire COD / COI : « Il saute aux yeux que faire de ces deux compléments des compléments directs est trop subtil et

verbes actifs *relatifs* : avec complément. Enfin au sein de ces derniers il différencie le verbe relatif *transitif* (suivi d'un *complément immédiat*) du verbe relatif *intransitif* (suivi d'un complément *médiat*). Autrement dit chez Silvestre de Sacy en relation avec le verbe, l'adjectif « absolu » signifie intransitif, « relatif » signifie transitif, et « transitif » signifie direct, « intransitif » signifie indirect.

³²⁶ Quelquefois en doublon avec les adjectifs « immédiat » et « médiat » comme dans la *Grammaire française élémentaire et raisonnée comprenant les principes de la grammaire générale* de Bel (1829, p. 90),

³²⁷ Mais, à l'égard des pronoms, Beauzée n'emploie pas la même terminologie, même s'il déclare qu'ils ont en commun avec les noms « puisqu'ils font dans le discours le même effet, qu'ils ont dans la phrase les mêmes fonctions (...) » (Beauzée, 1767, p. 269, vol. 1). Beauzée distingue pour la troisième personne « deux espèces de pronoms » (op. cit., p. 275) en français ; le pronom direct et le pronom réfléchi, mais ces qualifications s'appliquent en fait à leur mode de référence et non à leur fonction logico-syntaxique. Le premier est « celui qui détermine directement et simplement les êtres par l'idée de la troisième personne » comme *il, elle, lui, ils, eux, elles, leur*. Et le second « détermine les êtres par l'idée de la troisième personne, avec l'idée accessoire de réflexion ou de réaction sur le même objet » comme *se et soi* (op. cit., p. 275).

qu'il paraîtra plus simple de les appeler l'un objet direct et l'autre objet indirect » (op. cit., p. 720).

Parallèlement, on relève que dans sa Grammaire, Beauzée distingue deux types de compléments du verbe (*Grammaire Générale* ; 1767 : 47-48). Le premier effectue un changement de signification. Il concerne les verbes intransitifs, ex : *Dieu existe par lui-même/nécessairement.., un cheval court vite/avec grâce/à la rivière..*, mais aussi les verbes transitifs dans un emploi absolu, ex : *on aime peu/avec ardeur/par fantaisie*. Le second vient compléter la signification et désigne les compléments des verbes « relatifs », ex : *aimer Dieu, craindre la justice, aller à la ville, commencer à boire...*

Les autres compléments « sont tous introduits par une préposition et sont des compléments circonstanciels de lieu, de temps, de manière » (op. cit.) et le classement que nous avons cité plus haut fera office de typologie des compléments circonstanciels.

La notion générique de « complément » connaît donc des distinctions sémantiques, formelles et logiques qui permettent de lui faire correspondre plusieurs structures linguistiques. Ce que l'on observe, c'est la superposition des critères de la place et de la forme avec celui de l'essentialité.

8.2.2.6. Complément principal et accessoire

Pour Beauzée, en effet, il semble que le *complément objectif* est nécessairement placé en premier, de forme directe et de nature essentielle, donc il n'insiste pas sur ce point, si bien qu'« objectif » est plus ou moins synonyme de « premier » comme de « principal » :

Un verbe relatif peut recevoir différents compléments, comme quand on *dit rendre gloire à Dieu, gloire* est un complément du verbe rendre, et *à Dieu* en est un autre. Dans ce cas l'un des compléments a au verbe un rapport plus immédiat et plus nécessaire, et il se construit en conséquence avec le verbe d'une manière plus immédiate et plus intime, sans le secours d'aucune préposition ; rendre gloire, je l'appelle complément objectif ou principal, par ce qu'il exprime l'objet sur lequel tombe directement principalement l'action énoncée par le verbe. (article « participe », E., p. 97, tome XII)

Cependant ce « complément objectif principal » s'oppose au complément de forme indirecte, en seconde place, qui s'avère « accessoire » :

Tout autre complément, moins nécessaire à la plénitude du sens, est aussi lié au verbe d'une manière moins intime et moins immédiate, c'est communément par le secours d'une préposition ; *rendre à Dieu* ; je l'appelle complément accessoire, parce qu'il est en quelque manière ajouté au principal, qui est d'une plus grande nécessité. Voyez Régime. Les grammairiens modernes et spécialement M ; l'Abbé d'Olivet, appellent le complément principal, régime simple, et le complément accessoire, régime composé. (article « participe », p. 97, tome XII)

Le premier complément est perçu comme direct et essentiel, et parmi les compléments indirects on distingue le second complément du verbe trivalent (verbe appelé *relatif*) et les *circonstanciels*. Mais, force est de constater qu'on ne distingue pas encore les compléments indirects nécessaires et de première place, ce qui est cohérent avec la conception de la transitivité indirecte comme intransitivité et avec l'absence de classe autonome pour les verbes prépositionnels.

8.2.2.7. Complément déterminatif³²⁸

Dans l'article « préposition » (tome XIII, p. 301) de l'Encyclopédie, Beauzée évoque le complément de la préposition, comme nous l'avons mentionné plus haut, au sens de Dumarsais, sauf qu'il nomme « complément déterminatif » le syntagme constitué de la préposition et de son complément³²⁹ :

Il suit donc de tout ce que l'on vient de dire 1° que toute préposition a nécessairement pour complément un nom, un pronom, et un infinitif 2° que la préposition avec son complément forme un complément total déterminatif d'un nom appellatif, d'un adjectif, d'un verbe ou d'un adverbe qui est le terme antécédent du rapport. (E., « préposition », p. 301, signé EBRM)

Ainsi dans les exemples qui suivent, les mots suivant la préposition sont identifiées comme son complément et forment avec la préposition le « complément déterminatif » (entre parenthèses) du terme qui précède :

- *je travaille (pour vous)*

Le pronom « vous » est le complément de la préposition « pour », et « pour vous » est le « complément déterminatif » du verbe.

- *la nécessité (de mourir)*

- *utile (à la santé)*

- *prudemment (sans inquiétude)*

En outre, ce qui est intéressant, c'est que cette nouvelle classe de compléments s'ajoute aux divisions déjà vues. En effet, Beauzée affirme que lorsque deux prépositions se suivent, il est nécessaire de « suppléer les compléments intermédiaires » pour rétablir la « plénitude

³²⁸ ³²⁸ On trouve aussi le terme de « déterminatif » seul, comme dans l'article « Génitif » où on lit : « (...) le génitif fait l'office de déterminatif à l'égard du nom auquel il est subordonné » (E., article « génitif », p. 587, tome VII, signé E.R.M.). Il ajoute « En français on remplace assez communément la fonction du génitif latin par le service de la préposition *de*, qui par le vague de la signification semble exprimer un rapport quelconque ; ce rapport est spécifié dans les différentes occurrences (qu'on nous permette les termes propres) par la nature de son antécédent et de son conséquent. *Le créateur de l'Univers*, rapport de la cause à l'effet, *les écrits de Cicéron*, rapport de l'effet à la cause ; *un vase d'or*, rapport de la forme à la matière, *l'or de ce vase*, rapport de la matière à la forme etc » (ibid.). Il parle plus loin de *génitif déterminatif*.

³²⁹ Dumarsais décrivait une complémentation en deux temps, le complément de la préposition et sa préposition formant un groupe supérieur jouant le rôle de « déterminant » par rapport au nom ou au verbe.

analytique » (article « préposition », p. 305, tome XIII)³³⁰. Ainsi, dans l'exemple « cette garde est pour en deçà de la rivière », où « pour » et « en », « deçà » et « de » sont autant de prépositions qui se suivent, Beauzée rétablit des mots servant d'antécédent à chaque préposition, l'exemple transformé étant : « cette garde est destinée pour servir en un poste situé deçà le lit de la rivière ». Ainsi, de la droite vers la gauche, chaque mot forme avec celui qui le suit un *complément déterminatif* de l'antécédent, le complément étant en outre *total* ou *logique* selon sa nature :

La rivière : complément total de la préposition « de »

De la rivière : complément déterminatif total du nom « lit »

Le lit de la rivière : complément logique de « deçà »

deçà le lit de la rivière : totalité du complément déterminatif de l'adjectif « situé »

Situé deçà le lit de la rivière : complément déterminatif logique du nom « poste »

Un poste Situé deçà le lit de la rivière : complément logique de la préposition « en »

En Un poste Situé En-deçà le lit de la rivière : totalité du complément déterminatif du verbe « servir »

Servir En Un poste Situé En-deçà le lit de la rivière : complément logique de la préposition « pour »

Pour Servir En Un poste Situé En-deçà le lit de la rivière : totalité du complément déterminatif de l'adjectif « destinée »

Et au regard de l'analyse en parties du discours, les têtes de syntagme de nature nominale sont les compléments grammaticaux du terme antécédent :

- *destinée* : terme antécédent de « pour »
- *le lit* : complément grammatical de « deçà » et antécédent de « de »
- *un poste* : complément grammatical de « en »
- *servir* : complément grammatical de « pour » et antécédent de « en »
- *situé* : antécédent de deçà

(op. cit., p. 305)

Beauzée confirme cette analyse qui consiste à restituer un terme antécédent et conséquent à la préposition en concluant l'article :

Toutes les prépositions désignent un rapport vague qui n'est bien déterminé que par l'application qu'on en fait à deux termes, l'un antécédent et l'autre conséquent. C'est précisément pour cette raison que j'ai cru devoir établir ici cette règle générale de grammaire. (op. cit., p. 306)

³³⁰ Il s'oppose ici à l'avis de Girard qui affirme qu'une préposition peut en régir une autre à sa suite.

On peut récapituler les principales distinctions énoncées par Beauzée.

Tableau synthétique des typologies des compléments chez Beauzée

- Complément médiat/immédiat

- Objectif ou primitif (immédiat) / relatif ou secondaire (médiat)

(avec un *vb relatif* vs *vb absolu*)

- Classement sémantique

Quid : objectif (primitif/secondaire)

Ubi : circonstanciel de lieu

Quibus auxiliis : auxiliaire

Cur : circonstanciel de cause/ matière/fin

Quomodo : modificatif

Quando : circonstanciel de temps

- Complexe/incomplexe

Selon la nature du mot tête :

- si le mot tête est un mot déclinable : Adj, Nom, Pr, Inf. Alors ce mot est complément **grammatical**, et l'ensemble du groupe constitue un **complément logique**
- si le mot tête est un mot indéclinable : Adv., Prep. Alors ce mot est complément **initial**, et l'ensemble du groupe constitue un **complément total**

- complément déterminatif

Beauzée conserve le terme de régime et la terminologie des cas.

8.3. Cas et régime

Beauzée consacre une partie de l'article « régime » au complément, et l'autre au « régime ». Il note que la question du complément ne concerne que l'ordre usuel des langues analogues, alors que les rapports ne sont pas marqués par la place des mots dans les langues transpositives, reprenant la typologie des langues de Girard (« régime », E., tome XIV, p. 8-p. 9).

Le *régime* est définitivement réduit par Beauzée à l'assignation d'un cas dans les langues à déclinaison :

Il paroît par l'examen exact des différentes phrases où les Grammairiens latins parlent de régime, qu'ils entendent par ce terme la forme particulière que doit prendre un complément grammatical d'un mot en conséquence du rapport particulier sous lequel il est envisagé. Ainsi, le régime du verbe actif relatif est dit-on à l'accusatif, parce qu'en latin le nom ou le pronom, qui en est le complément objectif grammatical, doit être à l'accusatif (..) (Beauzée article « Régime », p. 9).

Il mentionne aussi le génitif exprimant le terme conséquent du rapport dans *liber Petri* (ibid.)

Il continue :

Voilà l'effet du régime, c'est de déterminer les différentes terminaisons d'un mot qui exprime une certaine idée principale, selon la diversité des fonctions dont ce mot est chargé dans la phrase, à raison de la diversité des points de vue sous lesquels on peut envisager l'idée principale dont l'usage l'a rendue le signe (ibid.)

Ceci dit, la notion de *régime* repose toujours sur la détermination :

Le régime est fondé sur le principe de la diversité des idées mises en rapport et des termes rapprochés dont l'un détermine l'autre en vertu de ce rapport. (ibid.)

Et il n'y a pas régime dans les « langues analogues qui ne se déclinent point comme le françois, l'italien, l'espagnol » (ibid.) car cette notion désigne « la forme particulière que doit prendre un complément grammatical ». Aux grammairiens qui voudront maintenir le régime dans la grammaire, Beauzée répond qu'il relève de la syntaxe :

Mais qu'ils prennent garde que la disposition des compléments est une affaire de construction, que la détermination du régime est une affaire de syntaxe (..) (ibid.)

Il rappelle la distinction de Dumarsais et son analyse de l'exemple de Cicéron, et souligne que « le régime est toujours le même dans chacune de ces trois phrases, quoique la construction y soit différente » (ibid.). Beauzée évoque ensuite la conception du régime de Girard comme « rapports de dépendance soumis aux règles pour la construction de la phrase. » échelonné selon trois degrés : *dominant*, *assujetti* et *libre*. Elle lui paraît contradictoire pour plusieurs raisons. La première erreur selon lui est de rapporter le régime à la construction de la phrase, alors qu'il dépend de la syntaxe (Encyclopédie, vol. XIV, p. 10) et demeure donc inchangé malgré les constructions, ainsi « le régime consiste dans la détermination des formes des compléments grammaticaux considérés comme termes de certains rapports et il ne consiste pas dans les rapports mêmes » (ibid.). La seconde erreur naît de la contradiction qui revient à admettre une définition du régime comme rapports de dépendance, comportant cependant des mots en « régime libre » ; « dépendance et liberté » étant des « attributs incompatibles ». Reprenant l'exemple de Girard, il reconnaît que le mot « monsieur » ne fait pas partie du sujet ni de l'attribut, il est donc « libre de toute dépendance à cet égard. » (ibid.), mais de ce fait il ne peut être en régime. Après une comparaison avec le latin où le terme serait au vocatif en

fonction de sujet d'un verbe, Beauzée note que le terme « est en François dans une dépendance réelle, mais c'est à l'égard d'un verbe sous entendu dont il est le sujet. » (ibid.). Beauzée conclut en remarquant que Girard ayant abandonné le système des cas latins, et prônant une description propre au français, n'a pu se passer de cette notion issue de la grammaire latine³³¹. En somme, le régime ne peut pas en même temps définir les rapports de dépendance et être « libre ». Son utilité est selon Beauzée remarquable uniquement en latin car « le régime consiste dans la détermination des formes des compléments grammaticaux, abstraction faite de tout arrangement et construction. » (*Grammaire Générale*, 1767 : 82). Le champ d'action du régime est réduit à la fixation de la déclinaison des mots, comme autant d'« étiquettes qui en caractérisent les rapports » (ibid.). Cependant, le grammairien ne renonce pas à utiliser la notion de « cas » entendue au sens large de fonction ; par exemple le nominatif désignant celle de sujet. Si elle n'existe que dans quelques langues elle est néanmoins généralisable à toutes. Beauzée conserve une déclinaison pour les pronoms à partir des cas latins (article « pronom », p. 451, tome XIII) : nominatif (*je, tu, il*), datif (*me, te, lui, leur*) qui se traduit avec la préposition et son complément et exprime le second complément (après l'objectif immédiat), accusatif (*me, te, le, la, les, se*) qui exprime le « complément objectif d'un verbe actif relatif » comme dans *on me connoît*, auxquels il ajoute une autre catégorie de « complétif » (*moi, toi, lui, elle, eux, soi*) pour désigner les pronoms disjoints, suivant la préposition : « il exprime toujours le complément d'une préposition exprimée ou sous-entendue » (ibid.)

8.4. Structure de la proposition

Dans le troisième livre, consacrée à la syntaxe, Beauzée acquiesce à la distinction syntaxe / construction énoncée par Dumarsais (Beauzée, 1767, p. 2, vol. 2), et déclare que « toutes les vues de la syntaxe et les principes généraux qu'elle pose, se rapportent à la proposition » (op. cit., p. 3). Il réaffirme l'existence des rapports d'identité et de détermination :

Lors que plusieurs mots se réunissent pour l'expression d'une idée totale qui n'est que partielle dans la proposition, ces mots ont entre eux ou un rapport d'identité ou un rapport de détermination ; le rapport d'identité soumet les mots aux lois de la concordance et celui de détermination les assujettit à celles du régime. (op. cit., p. 3)

³³¹ Il précise ensuite que « Chaque cas a une déclinaison marquée et unique » sauf peut-être l'accusatif qui peut être « régime objectif » du verbe ou de la préposition, sinon l'ellipse doit remplacer les mots manquants. On comprend que cette remarque s'applique au latin notamment par les exemples qui suivent et s'inspire de Scaliger ou Sanctius.

Comme dans l'article « proposition » de l'Encyclopédie (« Proposition », tome XIII, p. 471) Beauzée reprend la définition de Dumarsais³³² et la complète (*Grammaire*, 1767, p. 4-6) pour conclure qu'« une proposition est l'expression totale d'un jugement ». Il étudie donc la « matière grammaticale » de la proposition c'est-à-dire sa composition, puis les « différentes espèces de propositions ». De même que dans l'Encyclopédie³³³, il explique qu'elle est composée de deux « parties intégrantes » (op. cit., p. 7) le sujet³³⁴ est « la partie de la proposition qui exprime l'être dont l'esprit aperçoit en soi même l'existence sous telle ou telle relation à quelque modification ou manière d'être » (ibid.) et l'attribut est « la partie de la proposition qui « exprime l'existence intellectuelle du sujet sous telle ou telle relation à quelque modification ou manière d'être » (op. cit., p. 7-8). Ainsi dans *Dieu est juste ; Dieu est* le sujet et l'attribut est « est juste » (op. cit., p. 8). En outre, Beauzée discute l'affirmation de Dumarsais selon laquelle l'attribut contient le verbe, en avançant un développement de l'abbé Fromant qui s'y oppose, mais reconnaît que « l'attribut commence toujours par le verbe » (op. cit., p. 10).

8.5. Le verbe

Beauzée substitue à la définition du verbe de Port-Royal comme signe de l'affirmation du jugement, celle du signe de l'existence intellectuelle de l'attribut avec le sujet. Cette définition marque un tournant et le verbe sera désormais rattaché à l'idée d'existence. Il refuse aussi la distinction entre *verbe substantif* et *verbes adjectifs* de Port-Royal, ou entre *verbe simple* et *composé*. Il les remplace par celle de *verbe abstrait vs concret*.

³³² « la proposition est un assemblage de mots, qui, par le concours des différents rapports qu'ils ont entre eux, énoncent un jugement, ou quelque considération particulière de l'esprit qui regarde un objet comme tel. » (1767, Beauzée, p. 4, vol. 2)

³³³ Il y explique que la proposition est composée de deux « parties intégrantes » (article « proposition » de l'Encyclopédie op. cit., p. 472) ; le sujet qui « exprime l'être dont l'esprit aperçoit l'existence sous telle ou telle relation à quelque modification ou manière d'être » (ibid.) et l'attribut³³³ qui « exprime l'existence intellectuelle du sujet sous cette relation à quelque manière d'être » (ibid.). Ainsi dans *Dieu est juste ; Dieu est* le sujet et l'attribut est « est juste » : « *Dieu* exprime l'être, dont l'esprit aperçoit l'existence sous la relation de convenance avec la justice, *est juste* en exprime l'existence sous cette relation, est en particulier exprime l'existence du sujet ; *juste* en exprime le rapport de convenance à la justice. » (ibid.)

³³⁴ Le sujet est selon lui appelé à tort nominatif, c'est une « expression impropre, puisque le nominatif ne peut être cas que d'un nom, d'un pronom ou d'un adjectif. » (article « nominatif », tome XI, p. 212). Le terme de *subjectif* de Girard est aussi refusé : « Quelques grammairiens modernes ont encore voulu donner à ce cas le nom de subjectif, pour mieux caractériser l'usage qu'il en faut faire. Je crois que l'ancienne dénomination était sans équivoque, une nouvelle deviendrait superflue, quelque expression qu'elle pût être. » (article « nominatif », tome XI, p. 212)

8.5.5.1. Définition du verbe et discussion de la définition de Port-Royal³³⁵

Le verbe est défini comme « l'âme » du discours et « il entre nécessairement dans chacune des propositions qui en sont les parties intégrantes » (Beauzée, 1767, p. 392, vol. 1). Un jugement consiste à formuler l'existence de l'attribut dans le sujet :

(...) un jugement est l'acte par lequel l'esprit aperçoit en soi l'existence d'un être sous tel ou tel attribut. (Beauzée, 1767, p. 394, vol. 1)

La proposition est « l'image de ce qui l'esprit aperçoit par son jugement, et par conséquent elle doit énoncer avec exactitude ce qui se passe alors dans l'esprit, et montrer sensiblement un sujet déterminé, un attribut déterminé, et l'existence intellectuelle du sujet avec relation à l'attribut. » (ibid.) Et le verbe exprime cette existence :

Or c'est précisément l'idée de cette existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut, qui fait le caractère distinctif des verbes et qui en rend l'usage si fréquent (...) (op. cit., p. 395)

Ainsi le verbe implique une structure propositionnelle :

(...) il n'y a point de discours sans propositions ; point de proposition qui n'exprime un jugement, point d'expression du jugement qui n'énonce un sujet déterminé, un attribut également déterminé, et l'existence intellectuelle du sujet avec relation à cet attribut ; par conséquent point de proposition sans verbe. (ibid.)

Beauzée déclare que c'est ce que l'auteur de la *Grammaire Générale* (*GGR* de Port –Royal) entrevoyait en évoquant l'idée d'affirmation, accordant au verbe un rôle essentiel dans la proposition. Mais il critique cette définition où l'on « n'a pas vu assez nettement l'idée de l'existence intellectuelle. » (op. cit., p. 396, vol. 1) sur trois points que nous résumons.

Premièrement, les auteurs de la *GGR* avancent que le verbe signifie deux affirmations ; celle de la personne qui parle, marquée par le verbe *être*, que l'on peut entendre comme une assertion de sa part, et celle qui s'applique au groupe sujet marquée par l'attribut dans la réécriture *est* suivi du participe présent. Beauzée répond que le verbe est un « mot déclinable » et qu'« il désigne d'une manière vague par une idée générale applicable à tout sujet déterminé auquel on pourra le rapporter » (op. cit., p. 397), ce qui est distinct de la signification de l'affirmation. Quant à celle du sujet parlant, pour Beauzée « est » « exprime l'existence d'une troisième personne dans mon entendement » (ibid.).

Deuxièmement, alors que les Messieurs opposaient l'affirmation qui est la marque de la « relation de convenance » (ibid.) et la négation qui est la marque de « disconvenance » (op. cit. p. 398) Beauzée traite ce point sur le plan grammatical :

³³⁵ Les définitions et les discussions contenues dans la *Grammaire Générale* sont sensiblement les mêmes que dans l'article « verbe » de l'Encyclopédie (E., tome XVII, p. 48-p52).

l'affirmation est la simple position de la signification de chaque mot, et que la négation en est, en quelque manière la destruction. (...) l'affirmation se manifeste assez par l'acte même de la parole sans avoir besoin d'un mot particulier. (ibid.)

Il affirme qu'il n'y a que la négation qui est marquée : « il n'y a que la négation qui doit être exprimée ou plutôt indiquée. » (ibid.). L'affirmation s'exprime par « l'acte simple de la parole » donc « tout mot est affirmatif par sa nature », l'affirmation ne peut pas être le caractère distinctif du verbe.

Troisièmement, Beauzée récuse le fait que l'infinitif (qui devient un nom dans *je veux boire*) et le participe (qui a le même sens que le verbe mais sans l'affirmation) ne soient pas toujours considérés comme des verbes par Port-Royal (op. cit., p. 399) car pour lui :

Tous les modes, sans exception, ont été, dans tous les temps et pour toutes les langues cultivées, réputés appartenir au verbe et en être des parties nécessaires (...). (op. cit., p. 399-400).

Quatrièmement, Beauzée relève, comme Girard, que l'affirmation est aussi exprimée par d'autres mots (op. cit., p. 400) et que distinguer l'affirmation conçue de celle qui est produite est un aveu de faiblesse dans la définition (op. cit., p. 401).

Cinquièmement, Beauzée propose de définir le verbe uniquement en fonction de « l'idée différencielle de l'objet défini » c'est-à-dire selon une caractéristique principale, et fournit plusieurs définitions qui ont en commun l'idée d'existence :

Un mot qui signifie l'existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut. (...)

Une espèce de mots caractérisée par l'idée de l'existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut. (...)

(...) les verbes sont des mots qui expriment des êtres indéterminés, en les désignant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut. (op. cit., p. 402)³³⁶

Les adjectifs et les verbes ont en commun d'exprimer des « êtres indéterminés » (ils perdent leur « indétermination » par l'accord avec le sujet auquel ils s'appliquent et sont soumis à la syntaxe de concordance) à l'inverse des noms et pronoms qui expriment des êtres déterminés (ils ne sont pas soumis à la concordance et au « choix des nombres ») (op. cit., p. 403). L'existence intellectuelle avec relation à un attribut est la « différence spécifique » du verbe c'est-à-dire « la source des propriétés qui conviennent exclusivement à l'espèce. » (op. cit., p. 404) notamment les modes et les temps³³⁷.

³³⁶ La définition varie encore un peu dans l'Encyclopédie où on lit que le verbe est « un mot qui présente à l'esprit un être indéterminé, désigné seulement par l'idée générale de l'existence sous une relation à une modification. » (E., tome XVII, p. 48)

³³⁷ Dans l'article « verbe » de l'Encyclopédie, le verbe est d'abord présenté comme un mot présentant un être à l'esprit ce qui est la propriété commune des mots déclinables, puis comme un mot présentant un être indéterminé ainsi que les adjectifs, qui est l'objet de la concordance avec le sujet déterminé auquel il s'applique. En cela c'est un mot « déclinable indéterminatif ». Sa caractéristique spécifique étant d'exprimer l'existence « sous une relation à une modification. » (E., tome XVII, p. 48). Beauzée résume sa pensée complète plus loin en affirmant que « le verbe est un mot

En somme, Beauzée refuse la signification de l'affirmation accordée au verbe par Port-Royal et la réoriente vers l'idée d'existence. Il propose ensuite son classement des verbes (*Des différentes espèces de verbes*, p. 405, vol.1) dans lequel il commence par réfuter la distinction et l'appellation de *verbe substantif* vs *verbe adjectif*, et avance un classement des verbes traditionnel en trois classes, mais avec une distinction syntaxique supplémentaire.

8.5.5.2. La distinction verbe substantif / verbes adjectifs, vs verbe abstrait / verbes concrets

Dans l'Encyclopédie Beauzée parle de « verbe substantif » et « verbe adjectif »³³⁸ lorsqu'il réaffirme la décomposition du verbe dans l'article « participe » :

Il faut bien convenir que le participe conserve la nature du verbe, puisque tout verbe adjectif peut se décomposer et se décompose en effet par le verbe substantif : auquel on joint comme attribut le participe du verbe décomposé. (E., « Participe » tome XII , p. 92)

Beauzée reconnaît en effet qu'il s'agit de la première division touchant le verbe, mais dans sa *Grammaire Générale*, il lui substitue celle de *verbe abstrait* vs *concret*, parce qu'il s'oppose à la transposition de la distinction parallèle entre *noms substantifs* et *noms adjectifs*, sur les verbes (op. cit., p. 411-412)³³⁹. En effet selon lui, le *verbe substantif* n'exprime pas des substances ou des êtres « considérés comme subsistants par eux-mêmes », pas plus que les noms. Si les *noms adjectifs* « servent à ajouter quelque idée accessoire à celles des noms substantifs » (op. cit., p. 412), les *verbes adjectifs* « au contraire renferment en eux-mêmes la valeur du verbe substantif » (op. cit., p. 413). Beauzée note d'ailleurs que l'expression de *verbe adjectif* semble récente (de même que la distinction de ces deux sortes de verbes) :

(...) le nom de verbe adjectif est assez récent dans le langage des grammairiens : c'est une remarque que je dois à m. l'abbé D'Olivet ; et l'on ne trouve en effet aucune trace de ce nom dans les anciens grammairiens, ni même dans quelques-uns qui sont assez modernes, comme Robert Estienne, le savant Sanctius, Scioppius etc. je crois que c'est un terme introduit par l'auteur de la Grammaire Générale, II-XVIII. (op. cit., p. 413)

déclinable indéterminatif qui désigne seulement par l'idée générale de l'existence intellectuelle, sous une relation à une modification » (op. cit., p. 52)

³³⁸ Dans l'article « verbe » de l'E.M. Beauzée parle de *verbe adjectif ou concret* versus *verbe substantif* et reproduit le contenu de l'article de l'Encyclopédie (E.M., p. 601-626, p. 624, tome 3). Il distingue les verbes actif, passif, neutre (op. cit., p. 625)

³³⁹ De même, dans l'article « Substantif » Beauzée évoque rapidement la distinction verbe substantif/verbe adjectif calquée selon lui sur celle des noms, l'appellation de verbe substantif ne lui paraît pas fondée et il préfère celle de verbe abstrait vs verbes concrets, parce qu' « il fait abstraction de toute manière d'être déterminée » alors que les seconds « expriment tout à la fois l'existence et la modification déterminée qui constitue l'attribut comme *aimer, partir* etc. » (Beauzée, E., tome XV, p. 588)

En revanche, Beauzée relève que le *verbe substantif* est ancien, mais qu'il signifiait dans un autre sens, celui de signifier l'« existence ou subsistance » d'une chose, précise-t-il en citant Robert Estienne, en opposition avec les *verbes actifs* et *passifs*. La nouvelle dénomination qu'il propose se justifie parce que le verbe *être* fait « abstraction » d'un attribut déterminé :

Je crois donc qu'il seroit plus raisonnable d'appeler abstrait le verbe que l'on nomme substantif ; parce qu'en effet il fait abstraction de tout attribut déterminé et alors ceux que l'on nomme adjectifs devroient s'appeler concrets ; parce qu'ils expriment tout à la fois l'existence et l'attribut déterminé, comme aimer, partir etc. (op. cit., p. 414)

De même les *verbes adjectifs* doivent recevoir une appellation établie en parallèle avec celle-ci, il s'agit de celle de « verbes connotatifs ou concrets »:

(...) le nom de substantif ne peut convenir exclusivement au premier, à moins qu'on ne l'entende dans le sens de l'abstraction : ce qui revient à la dénomination que j'ai indiquée, et demande une dénomination parallèle qui indique le sens concret, comme si l'on opposoit les verbes connotatifs au verbe substantif. (op. cit., p. 414-415)

Par ailleurs, Beauzée refuse également les termes de *verbe simple* et *composé* :

Je n'aimerois pas que l'on appellât verbe simple, le substantif ou abstrait, et verbes composés, les connotatifs ou concrets, comme l'a fait M. du Marsais (...) (op. cit. p. 415)

En effet pour lui « ces termes sont consacrés à caractériser les différentes formations étymologiques des verbes et des autres sortes de mots » (ibid.) : « dire » est un verbe simple, et « prédire, redire » des verbes composés.

8.5.5.3. Définition du verbe être comme signifiant l'existence

Le *verbe substantif ou abstrait* est défini comme exprimant l'existence, c'est « celui qui désigne par l'idée précise de l'existence intellectuelle³⁴⁰, avec relation à un attribut quelconque (...) » (op. cit., p. 405)³⁴¹. Et il doit être restitué pour chaque autre verbe au moyen de la réécriture en « est » ou « sont » dans les exemples donnés :

(...) comme les mots ne demeurent jamais indéterminés dans les phrases où ils entrent, il faut exprimer séparément l'attribut particulier auquel on a besoin de faire rapporter le verbe, comme quand on dit , Dieu EST éternel, les hommes SONT mortels. (op. cit., p. 405-406)

En revanche, le *verbe adjectif ou concret* exprime aussi l'existence, mais l'attribut est contenu dans la forme, c'est « celui qui désigne par l'idée précise de l'existence intellectuelle, avec

³⁴⁰ Beauzée précise bien qu'il s'agit d'une existence « intellectuelle » par opposition à « l'existence réelle » des objets de nos pensées (Beauzée, 1767, p. 394, vol. 1), car la signification de l'existence portée par le verbe se situe dans l'esprit (« l'entendement ») et non dans le monde. Cette précision est réaffirmée plus loin aussi pour distinguer la signification abstraite de l'existence et la signification concrète, exprimée par le verbe « être » (op. cit., p. 409).

³⁴¹ Dans l'article « verbe », la définition est la même : « le verbe substantif ou abstrait est celui qui désigne par l'idée générale de l'existence intellectuelle, sous une relation à une modification quelconque, qui n'est point comprise dans la signification du verbe, mais qu'on exprime séparément, comme quand on dit *Dieu est éternel, les hommes sont mortels.* » (Beauzée, E., tome XVII, p. 51).

relation à un attribut déterminé, qui est compris dans la signification totale du verbe , *Dieu VEUT, les hommes TREMBLERONT* . » (op. cit., p. 406)³⁴². Et ces phrases sont équivalentes à *Dieu est voulant, les hommes seront tremblants* (ibid.). L'évidence de la décomposition est d'ailleurs ré-affirmée :

Il suit de ces deux définitions, qu'il n'y a point de verbe concret qui ne puisse se décomposer par le verbe abstrait, avec un autre mot qui exprimera séparément l'attribut déterminé compris dans la signification du verbe concret. C'est une conséquence avouée par tous les grammairiens et fondée sur ce que les deux espèces désignent également par l'idée de l'existence intellectuelle, mais que le verbe adjectif ou concret renferme de plus dans sa signification l'idée accessoire d'un attribut déterminé, qui n'est point comprise dans celle du verbe substantif ou abstrait. (op. cit., p. 406-407)

Le *verbe substantif* contient « la pure nature du verbe en général » et « c'est pour cela que les philosophes enseignent qu'il auroit été possible, dans chaque langue, de n'employer que ce seul verbe, le seul en effet qui soit demeuré dans sa simplicité originelle, ainsi que l'a remarqué le savant Lancelot et c'est apparemment cette considération qui avoit déterminée M. du Marsais à donner à ce verbe le nom de verbe simple et par opposition le nom de verbes composés à ceux que l'on appelle communément adjectifs et que je nomme ici concrets. » (op. cit., p. 407).

Beauzée cite également Robert Estienne avec qui il s'accorde sur la signification de l'existence et la nécessité de restituer le verbe *être* pour tous les autres (op. cit., p. 407-408). Outre sa signification abstraite, le verbe *être* peut aussi avoir une signification concrète quasi-synonyme³⁴³ d' « exister » :

(...) quand il est concret, outre sa signification essentielle, il comprend encore celle de l'existence, comme dans cette phrase ; ce qui Est touche plus ce qui A ETE, c'est-à-dire, ce qui EST EXISTANT touche plus que ce qui A ETE EXISTANT (...) (op. cit., p. 409)

Ainsi dans ces cas le verbe *être* contient la signification abstraite et la signification concrète.

Mais les deux emplois sont bien distingués :

Etre un verbe abstrait, quand il n'exprime que l'existence intellectuelle ; quand je dis, par exemple, Dieu EST tout-puissant (...) Etre est un verbe concret, quand à l'idée fondamentale de l'existence intellectuelle on ajoute accessoirement l'idée déterminée de l'existence réelle, comme quand on dit Dieu Est, ce qui veut dire Dieu EST EXISTANT REELLEMENT (...) (op. cit., p. 410)

³⁴² Dans l'article *verbe* les exemples sont *Dieu existe, les hommes mourront*. (Beauzée, E., tome XVII, p. 51).

³⁴³ Beauzée précise qu' « il y a toujours une nuance de sens qui différencie l'un de l'autre » (op.cit., p. 410).

Par la suite, Beauzée distingue trois sortes de verbes « connotatifs ou concrets »³⁴⁴ (op. cit., p. 415), c'est le classement sémantique connu, et s'ajoute à celui-ci une seconde distinction entre les verbes selon leur construction, c'est le classement syntaxique.

8.5.5.4. Les classements des verbes

8.5.5.4.1. Classement sémantique : verbes actifs, passifs, neutres

Le grammairien reproduit les trois classes de verbes admises : verbes actifs, passifs et neutres (op. cit., p. 415 reposant uniquement sur le sémantisme des verbes :

Les verbes connotatifs ou concrets se subdivisent communément actifs, passifs et neutres ; l'attribut déterminé compris dans leur signification est une action du sujet même, ou une impression produite dans le sujet sans concours de sa part, ou un simple état qui n'est dans le sujet ni action ni passion. (ibid.)

Examinons en détail ces trois classes³⁴⁵. Les verbes *aimer*, *battre*, *courir* sont considérés comme des verbes actifs « parce qu'ils comprennent dans leur signification des attributs déterminés qui sont des actions du sujet » (Beauzée, 1767, p. 415, vol. 1). En revanche « *être aimé*, *être battu* (qui se disent en latin *amari*, *verberari*), *tomber*, *mourir*, sont des verbes passifs ; parce qu'ils énoncent des attributs déterminés qui sont des impressions produites dans le sujet sans concours de sa part ou même malgré lui » (op. cit., p. 415-416). Et les verbes neutres comme *demeurer*, *exister*, « ne sont ni actifs ni passifs ; parce que les attributs déterminés qu'ils expriment sont de simples états du sujet et ne font en lui ni actions ni passions. » (op. cit., p. 416). On voit ici dans les exemples employés que les classes sont vraiment délimitées par la signification lexicale du verbe car la classe des verbes actifs regroupent des verbes transitifs (*aimer*, *battre*) et intransitif (*courir*), de même que la classe

³⁴⁴ Dans l'article « verbe » Beauzée parle à ce moment là uniquement de *verbe adjectifs* (E., tome XVII, p. 51), expression qui disparaît dans sa *Grammaire Générale* au profit des *verbes concrets*.

³⁴⁵ Dans l'article « participe » concernant l'accord, Beauzée énonce une autre typologie des verbes en guise de « préliminaires » (E., p. 97), qui rassemble les deux classements. Il distingue :

1° les verbes passifs : « dont tous les tems sont composés de ceux de l'auxiliaire substantif *être* et du participe passif » (op. cit., p. 96)

2° les verbes absolus : « dont les uns sont actifs comme *courir*, *aller*, d'autres sont passifs comme *mourir*, *tomber* et d'autres neutres comme *exister*, *demeurer* »

3° des verbes relatifs : « qui exigent un complément objectif, direct et immédiat, comme *aimer quelqu'un*, *finir un ouvrage*, *rendre un dépôt*, *recevoir une somme* » (op. cit., p. 96).

4° « des verbes que M. l'abbé de Dangeau nomme pronominaux parce qu'on répète, comme complément, le pronom personnel de la même personne qui est sujet, comme je me repens, vous vous promenez, ils se battoient, nous nous procurons un meilleur sort etc. » (op. cit., p. 96-97).

Les vbs passifs composés se construisent avec l'auxiliaire *être* donc le participe passif s'accorde, ex : *ma sœur a été louée*. Les verbes absolus avec *être* (*accoucher*, *aller*, *arriver*, *choir*, *entrer*, *mourir*, *naitre*, *partir*, *tomber*, *venir*.), *avoir* ou les deux auxiliaires (*accourir*, *apparoître*, *cesser*, *croître*, *déborder*, *périr*, *rester*, *convenir*, *demeurer*, *descendre*, *monter*, *passer*). Beauzée donne la liste de D'Olivet, 550 verbes sur 600 prennent l'auxiliaire *avoir*.

des verbes passifs regroupe les formes passives des verbes actifs (transitifs comme *aimer* et *battre*) composées de l'auxiliaire *être* mais aussi des verbes à la forme active, de sens passif (*tomber*, *mourir*), enfin la classes des neutres réfèrent à des procès statiques ou de type état (*demeurer*, *exister*).

Ensuite, Beauzée examine la position de Sanctius qui rejette les neutres, et avance trois contre-arguments. Premièrement selon Beauzée, outre les significations d'agir et de pâtir, il existe « un état qui n'est ni l'un ni l'autre, un état neutre » (op. cit., p. 418). Il donne comme exemple le sens propre du verbe *exister* qui selon lui « un et invariable » (ibid.), ne signifie ni une action ni une passion et est « véritablement neutre » (op. cit., p. 419). Deuxièmement, contre Sanctius qui affirmait que chaque mouvement est action ou passion, Beauzée explique qu'il y a plusieurs neutres qui n'expriment « aucun mouvement ni actif ni passif » comme *existere*, *stare*, *quiescere* (ibid.). Troisièmement, et c'est l'argument principal, Beauzée est contre le regroupement de tous les intransitifs de sens actif ou passif, opposés aux transitifs, dans cette troisième catégorie :

(...) les grammairiens ont coutume d'entendre par verbes neutres, non seulement ceux dont la signification comprend l'idée d'un attribut déterminé qui, sans être action ni passion, n'est qu'un simple état du sujet ; mais encore ceux dont l'attribut est, si vous voulez, une action, mais une action qu'ils nomment intransitive ou permanente, parce qu'elle n'opère point sur un autre sujet que celui même qui la produit, comme dormir, courir, marcher etc : et ils n'appellent au contraire verbes actifs, que ceux dont l'attribut est une action transitive, pour me servir de l'expression des modernes, c'est-à-dire, qui opère ou qui peut opérer sur un sujet différent de celui qui la produit, comme battre, porter, aimer, instruire etc... (op. cit. p. 420)

Il déclare ainsi que c'est « un vice dans le procédé des grammairiens modernes, d'avoir réuni, sous la même dénomination de neutres, les verbes qui ne sont en effet ni actifs ni passifs, avec ceux qu'ils ont reconnus pour actifs intransitifs. » (op. cit., p. 420). Et il s'oppose à cette confusion :

Il falloit s'en tenir pour ceux-ci à cette dernière dénomination : car s'ils sont actifs, on ne doit pas faire entendre qu'ils ne le sont pas (...) on a encore réuni, dans la même catégorie, des verbes véritablement passifs comme tomber, pâlir, mourir etc (...) Les uns et les autres ont été envisagés sous le même aspect que les verbes véritablement neutres, par ce que tous également présentent un sens fini sans exiger aucun complément : comme on dit , par exemple, sans complément, Dieu existe, on dit de même sans complément dans le sens actif, ce lièvre court et dans le sens passif, cet homme pâlit. (op. cit., p. 420-421)

Beauzée défend une séparation du critère sémantique fondant la tripartition entre verbes actif, passif, neutre, et du critère syntaxique fondant la division entre verbe transitif (de sens non fini, exigeant un complément) et verbe intransitif (de sens fini, n'exigeant pas de complément) :

Cette propriété, d'exiger ou de ne pas exiger un complément pour la plénitude du sens, n'admet que deux parties contradictoires, et ne peut jamais servir de fondement à la distinction des verbes en actifs, passifs, et neutres. (op. cit., p. 421)

Il propose alors de nommer verbes « absolus » les verbes n'exigeant pas de complément et verbes « relatifs » les verbes exigeant un complément :

On a confondu deux aspects généraux, qui pouvoient fournir deux divisions différentes : la première fondée, sur la nature de l'attribut, donne les verbes actifs, passifs et neutres, tels que je viens de les expliquer ; la seconde, fondée sur la manière dont l'attribut peut être énoncé dans le verbe, donne des verbes absolus ou des verbes relatifs selon que le sens en est complet en soi ou qu'il exige un complément. Cette dernière division tient surtout à la syntaxe (...) (op. cit., p. 421-422)³⁴⁶

Cette seconde division est donc présentée dans la *Syntaxe*.

En somme, Beauzée fait éclater le classement admis dans les grammaires françaises entre verbes actifs, passifs, neutres en prônant la séparation des critères sémantique (le sens, la nature du verbe) et syntaxique (la plénitude du sens, l'exigence d'un complément), ce qui débouche sur deux classements. D'un côté, celui fondé sur le sémantisme qui conserve les termes traditionnels issus de la grammaire latine, de l'autre celui fondé sur la construction transitive ou intransitive des verbes, pour lequel il emploie les qualificatifs de « relatif » et d'« absolu », s'inspirant du « régime relatif » (Restaut, 1732 ; Wailly, 1754) et du « régime absolu » (Buffier, 1709 ; Restaut, 1732 ; Wailly, 1754). Notons que l'adjectif « absolu » est présent chez Priscien comme équivalent de « neutre ». Il est remarquable aussi que Beauzée ne choisisse pas les termes de *transitif* et *intransitif* qu'il manie dans son développement à maintes reprises et que Dumarsais employait (*verbe actif transitif*). Autrement dit, le classement des verbes est totalement repensé et les catégories, dans chaque tableau, sont définies et nommées selon un critère unique.

Cette transformation du classement initial était déjà formulée dans l'Encyclopédie au sein de divers articles en relation avec le verbe. Dans l'article « neutre » de l'Encyclopédie (E., tome XI, p. 118), le classement sémantique est exactement le même. Beauzée distingue trois espèces de verbes « adjectifs » : actifs, passifs, ou neutres :

On distingue les verbes adjectifs ou concrets en trois espèces générales, caractérisées par les différences de l'attribut déterminé qui est renfermé dans la signification concrète de ces verbes ; et ces verbes sont actifs, passifs ou neutres, selon que l'attribut individuel de leur signification est une action du sujet, ou une impression produite dans le sujet sans concours de sa part ou un simple état qui n'est dans le sujet ni action ni passion. (article « neutre », tome XI, p. 118)

³⁴⁶ En outre, Beauzée ne comprend pas la manipulation de Sanctius qui consiste à rétablir un complément à la suite des verbes neutres par l'ellipse (Beauzée, 1767, p. 422)

Aimer, battre, courir sont des verbes actifs « parce qu'ils expriment l'existence sous des attributs qui sont des actions du sujet » (ibid.). ; *être battu, tomber, mourir* sont des verbes passifs « parce qu'ils expriment l'existence sous des attributs qui sont des impressions produites dans le sujet sans concours de sa part et quelquefois malgré lui » (ibid.). Et *demeurer, exister* sont des verbes neutres « qui ne sont ni actifs ni passifs parce que les attributs qu'ils expriment sont de simples états, qui à l'égard du sujet ne sont ni action ni passion. » (op. cit., p. 118-119). Beauzée évoque ensuite Sanctius qui rejette les neutres et déclare : « L'autorité de ce grammairien est si grande qu'il n'est pas possible d'abandonner sa doctrine, sans examiner et réfuter ses raisons. » (op. cit., p. 119). Il examine donc les raisons du refus de Sanctius et répond premièrement qu'il existe « un état concevable, qui n'est ni agir ni pâtir » comme *exister* l'exprime, deuxièmement que les verbes n'expriment pas nécessairement un mouvement qui est une action ou une passion, mais surtout il avance l'argument selon lequel les verbes neutres sont intransitifs :

Je remarque en troisième lieu, que les grammairiens ont coutume d'entendre par verbes neutres, non seulement ceux qui renferment dans leur signification concrète l'idée d'un attribut, qui, sans être action ni passion, n'est qu'un simple état du sujet ; mais encore ceux dont l'attribut est, si vous voulez une action, mais une action qu'ils nomment intransitive ou permanente , parce qu'elle n'opère point sur un autres sujet que celui qui la produit ; comme *dormire, sedere, currere, ambulare* etc. ils n'appellent au contraire verbes actifs, que ceux dont l'attribut est une action transitive , c'est-à-dire, qui opère ou qui peut opérer sur un sujet différent de celui qui la produit, comme *battre, porter, aimer, instruire* etc. or c'est contre ces verbes neutres que Sanctius se déclare (...) pour nier qu'il y ait des verbes qui énoncent des actions intransitives (...) (op. cit., p. 119, tome XI)

Beauzée répond que les neutres expriment aussi l'action et que l'objet est identique au sujet. En outre, c'est une « contradiction » pour Beauzée d'avoir réuni sous l'appellation de « neutres » des verbes de sens actif et de sens passif (comme *tomber, pâlir, mourir*), puisque neutre signifie ni l'un ni l'autre (op. cit., p. 120) ::

Ces verbes passifs réputés neutres, et les verbes actifs intransitifs ont été envisagés sous le même aspect que ceux qui sont effectivement neutres, parce que ni les uns ni les autres n'exigent jamais de complément pour présenter un sens fini, ainsi comme on dit sans complément Dieu existe, on dit sans complément au sens actif, ce lièvre couroit et au sens passif, tu mourras. (op. cit., p. 120)

Le grammairien se rend bien compte que le critère de rassemblement de la classe des verbes neutres est l'absence de complément, mais le classement des verbes ne doit pas reposer sur ce fait selon lui :

Mais cette propriété d'exiger ou de ne pas exiger un complément pour la plénitude du sens, n'est point du tout ce qui doit faire les verbes actifs, passifs, ou neutres : car comment auroit-on trouvé trois membres de division dans un principe qui n'admet que deux parties contradictoires ? (op. cit., p. 120)

Il est nécessaire pour lui de séparer la signification de l'attribut et la construction avec ou sans complément :

La vérité est donc qu'on a confondu les idées et qu'il falloit envisager les verbes concrets sous deux aspects généraux qui en auroient fourni deux divisions différentes. (op. cit., p. 120)

La première division, fondée sur la nature générale de l'attribut auroit donné les verbes actifs, les verbes passifs et les verbes neutres : la seconde, fondée sur la manière dont l'attribut peut être énoncée dans le verbe, auroit donné des verbes absolus et des verbes relatifs, selon que le sens en auroit été complet en soi, ou qu'il auroit exigé un complément. (op. cit., p. 120)

Ainsi Beauzée propose dans l'*Encyclopédie* deux classements des verbes. Il distingue, au regard du sens, les verbes actifs, passifs, neutres, et, pour ce qui est de la construction, les verbes *absolus* (sans complément) et les *verbes relatifs* (avec complément). Chaque verbe peut être qualifié selon son sémantisme et selon la nécessité d'un complément. Par exemple :

amo et *curro* sont des verbes actifs, par ce que l'attribut qui y est énoncé est une action du sujet, mais *amo* est relatif parce que la plénitude du sens exige un complément, puisque quand on aime, *on aime quelqu'un ou quelque chose*, au contraire *curro* est absolu parce que le sens en est complet, par la raison que l'action exprimée dans ce verbe ne porte son effet sur aucun sujet différent de celui qui la produit. (op. cit., p. 120).

Amor et *pereo* sont des verbes passifs, mais *amor* est relatif « parce que la plénitude du sens exige un complément qui énonce par qui l'on est aimé », et *pereo* est absolu « par la raison que l'attribut passif exprimé dans ce verbe est suffisamment connu indépendamment de la cause de l'impression. » (ibid.). Enfin, il précise que les verbes neutres « sont essentiellement absolus » car ils expriment un état du sujet. Du point de vue terminologique, on note l'usage de l'adjectif « absolu » déjà utilisé par Priscien, le terme de « relatif » est également en circulation chez plusieurs auteurs, accolé à celui de régime. Beauzée conserve par ailleurs plusieurs qualifications anciennes.

Concernant la division entre *neutre passif* (se construisant avec l'auxiliaire *être* comme les verbes passifs) et *neutre actif* (se construisant avec l'auxiliaire *avoir* comme les verbes actifs), Beauzée déclare que c'est une « antilogie », une « contradiction » entre deux dénominations, il cite l'abbé de Dangeau, et propose de restreindre cette différence à deux formes de conjugaison. Il mentionne enfin les verbes qui changeant d'auxiliaire changent de sens comme *convenir, demeurer, descendre, monter ou passer, repartir, périr*.

8.5.5.4.2. Le classement syntaxique : verbes absolus et relatifs

Dans le chapitre consacré aux mots susceptibles de compléments (*Grammaire Générale*, p. 45, vol. 2), Beauzée mentionne les « verbes relatifs » avec les noms, adjectifs et adverbes relatifs. Les exemples qu'il donne sont *aimer Dieu, craindre sa justice, aller à la ville, revenir de la campagne, passer par le jardin, se repentir de sa faute, commencer à boire, désirer*

d'être riche, ressembler à quelqu'un (op. cit., p. 50). Il précise aussi que certains verbes « reçoivent deux compléments appartenants également à l'idée de relation qui les caractérise » comme *donner des louanges au mérite, recevoir un présent de son ami* (ibid.) Beauzée précise que tous les mots relatifs « peuvent s'employer ou dans un sens relatif ou dans un sens absolu. » (p. 52, vol. 2) ; Beauzée distingue par là les possibilités de construction absolue des verbes relatifs, qui ne changent pourtant rien à leur nature :

On les emploie dans un sens relatif, quand on y joint le complément exigé par la relation qu'ils expriment. On les emploie dans un sens absolu, quand on n'y joint aucun complément, et que le sens en est envisagé indépendamment de toute application à quelque terme conséquent que ce puisse être : il n'est pas réellement absolu, parce qu'un mot essentiellement relatif ne peut cesser de l'être, mais il paroît absolu, parce qu'il y a une abstraction actuelle du terme conséquent. (ibid.)

Par exemple, dans « aimez Dieu et votre prochain » le verbe aimer « est employé ici dans le sens relatif, puisque le sens en est complété par l'expression de l'objet qui est le terme conséquent du rapport renfermé dans la signification du verbe » (ibid.), mais dans « aimez et faites ce qu'il vous plaît », le verbe est « dans le sens absolu » (op. cit., p. 53) « parce que l'on fait abstraction de tout terme conséquent, de tout objet déterminé auquel l'amour puisse se rapporter. » (ibid.). Dans l'article « relatif » de l'Encyclopédie (Tome XIV, p. 53) Beauzée précise que les verbes relatifs sont ceux « qui expriment l'existence d'un sujet sous un attribut dont l'idée est celle d'une relation à quelque objet extérieur » (ibid.)³⁴⁷.

Parmi les trois verbes concrets distingués selon leur signification : *actif, passif, neutre*, il précise que « les verbes neutres ne peuvent jamais être relatifs, parce qu'exprimant un état hors du sujet, il n'y a rien à chercher pour cela hors du sujet. » (ibid.). Mais les verbes actifs peuvent être ou pas *relatifs* selon « que l'action ou la passion qui en détermine l'attribut est ou n'est pas relative à un objet différent du sujet. » (ibid.) *Amo* et *curro* sont des verbes actifs mais le premier est relatif à l'inverse du second, il en est de même pour les neutres *amor* et *pereo*, mentionnés plus haut.

Autrement dit, chez Beauzée « relatif » signifie transitif. Pourtant dans l'article « transitif » on a une définition lacunaire sans développement :

Il se dit des verbes qui marquent une action qui passe d'un sujet qu'il la fait, dans un autre qui la reçoit. (Beauzée, E., article « transitif » tome XVI, p. 554)

³⁴⁷ On lit dans un autre article que les verbes relatifs « sont des verbes concrets ou adjectifs, qui énoncent comme attribut une manière d'être, qui met le sujet en relation avec d'autres êtres, réels ou abstraits » comme *battre, connoître*. (article « participe », E., p. 97, tome XII).

L'adjectif ne fait pas partie du métalangage des Encyclopédistes, il apparaît sporadiquement comme synonyme d'actif, ce dernier étant le terme admis.

Beauzée évoque la théorie de Sanctius selon laquelle tout verbe actif est transitif et les moyens qu'il emploie pour le prouver (dont le retournement au passif) (op. cit., p. 54). Le complément du verbe est défini en termes relationnels à l'aide de la notion ancienne de « terme » mais aussi de la complétude du sens, sans évocation de la transitivité. Ainsi pour les verbes relatifs *battre*, *connoître* « le sujet qui bat, qui connoît est par là même en relation avec l'objet qu'il bat, qu'il connoît. Cet objet, qui est le terme de la relation, étant nécessaire à la plénitude du sens relatif énoncé par le verbe, s'appelle le complément du verbe, ainsi dans *battre un homme*, *connoître Paris*, le complément du verbe *battre* c'est *un homme* et celui du verbe *connoître*, c'est *Paris* » (article « participe », tome XII, p. 97).

Mais Beauzée mentionne aussi d'autres classes de verbes.

8.5.5.4.3. Les autres classes

- **Verbe réciproque ou réfléchi**

Dans l'article « réciproque » (E., p. 851, tome XIII), Beauzée met un point d'honneur à distinguer les deux termes de « réciproque » et « réfléchi » en relation avec le pronom du verbe, suivant l'abbé Fromant. Le pronom est réciproque « lorsqu'il s'emploie avec les verbes qui signifient l'action de deux ou plusieurs sujets qui agissent respectivement les uns sur les autres de la même manière » comme dans *Pierre et Paul s'aiment l'un l'autre* où les deux sont sujet et objet, mais « dans les phrases au contraire où le sujet qui agit sur lui-même, comme *Pierre s'aime*, le pronom *se* que l'on joint au verbe, doit être appelé réfléchi (...) » (ibid.)

- **Verbes impersonnels**

Dans l'article « impersonnel » (E., tome VIII, p. 593), Beauzée rappelle que « Les grammairiens qualifient d'impersonnels certains verbes, qui n'ont dis-ent-ils, que la troisième personne du singulier dans tous leurs tems, comme *libet*, *licet*... » (ibid.). Pour lui, cette notion est contradictoire « puisqu'elle suppose une troisième personne aux verbes que la dénomination indique comme privés de toutes personnes » (ibid.). Il évoque Sanctius, Scioppius et l'auteur de la *Grammaire Générale* qui ont noté cette contradiction, mais en ont selon lui introduit une autre qui est de préciser que les verbes impersonnels ne connaissent ni personne, ni temps ni nombre. Sanctius y inclut les infinitifs. Pour Beauzée, la distinction *personnel/impersonnel* ne peut s'appliquer qu'aux modes et pas aux verbes (op.c it., p. 594) :

on ne peut donc dire d'aucun verbe, qu'il soit totalement personnel, ou totalement impersonnel. (ibid.)

Il distingue parmi les verbes « prétendument » impersonnels, ceux qui ont une terminaison active comme *pudet* en latin (avec les verbes météorologiques), et ceux qui ont une terminaison passive et discute des théories de Priscien et Sanctius. Pour le français, il précise que le pronom « on » n'est pas impersonnel (p. 596) comme dans *on va, on est allé, on doit aller, il faut, il pleut*. *On* est analysé comme un pronom mais la particularité de « il » est qu'il « détermine d'une manière plus générale » (op. cit., p. 596).

Dans l'article « passif » (tome XII, p. 141) Beauzée précise quelques points mais renvoie aux articles « actif » (de Dumarsais) et « neutre ». Il y a des verbes de sens passif, qui n'en ont pas la forme comme *périr*, au contraire certains en ont la forme mais pas le sens comme *je suis entré*. Il mentionne également l'emploi du pronom réfléchi « pour exprimer le sens passif » comme dans *cette marchandise se débitera*, au lieu d'une forme passive comme « cette marchandise sera débitée ». Pour lui la différence « est dans le tems », ce qui lui fait dire que les verbes passifs « ne sont pas encore bien connus de nos grammairiens (...) *se vendre, être vendu, avoir été vendu*, sont trois tems différents de l'infinitif passif du verbe *vendre* ; cela est évident et entraîne la nécessité d'établir un nouveau système de conjugaison passive » (op. cit., p. 142).

Enfin Beauzée s'oppose à la distinction verbe personnel / impersonnel à la fin de l'article « personnel » :

Enfin les grammairiens ont encore distingué des verbes personnels et des verbes impersonnels : mais cette distinction est fautive en soi, et suppose un principe également faux, comme je l'ai fait voir ailleurs. (article « personnel », tome XII, p. 433)

8.6. Adverbe et préposition

Dans sa *Grammaire Générale*, les adverbes et les prépositions sont présentés conjointement comme « des mots supplétifs » (Beauzée, 1767, p. 514, vol. 1) car ils ont en commun de « suppléer les idées accessoires de relation ou de rapport qui ne se trouvent point comprises dans la signification primitive des mots généraux qui en sont susceptibles » (op. cit., p. 515), c'est-à-dire des *noms appellatifs*, des *adjectifs physiques*, des verbes et des adverbes (op. cit., p. 514). Ainsi ces mots « susceptibles de différents degrés de détermination et de restriction » sont déterminés par le rapport exprimé par une préposition ou un adverbe, comme dans *roi de France, véritablement roi, honnête sans affectation, sincèrement honnête, aimer avec tendresse, aimer tendrement*, où la préposition et l'adverbe « ajoutent à la signification du

nom *roi*, de l'adjectif *honnête* et du verbe *aimer*, des idées accessoires de relation (...)» (ibid.)

8.6.1. la préposition

Dans l'Encyclopédie, Beauzée définissait déjà les prépositions comme « des mots qui désignent des rapports généraux, avec abstraction de tout terme antécédent et de tout terme conséquent » (article « préposition », p. 301, tome XIII), ce qu'il développe dans sa *Grammaire Générale*. La préposition y est définie comme exprimant un rapport :

Les prépositions sont des mots qui désignent des rapports généraux, avec indétermination de tout terme antécédent et conséquent. (*Grammaire Générale*, p. 515, vol. 1)

Beauzée emprunte ensuite une image mathématique pour expliquer la notion de rapport. Le rapport de 3 à 6 est le même que de 5 à 10 comme de 8 à 16, à savoir l'exposant 2. De même que l'exposant, la préposition représente un rapport général :

C'est la même chose d'une préposition : c'est, pour ainsi dire, l'exposant d'un rapport considéré d'une manière abstraite et générale, et indépendamment de tout terme antécédent et de tout terme conséquent. (op. cit., p. 516)

Il en résulte que la même préposition peut être employée avec des termes différents, exprimant toujours le même rapport :

De là vient que l'on peut employer la même préposition avec différents mots, comme le même exposant désigne le rapport de différents nombres, (ibid.)

Elle doit nécessairement être précédée d'un terme antécédent qui peut être un nom, un adjectif, un verbe ou un adverbe :

Il résulte de là que nulle préposition ne peut entrer dans la structure d'une phrase, sans être actuellement appliquée à un terme antécédent, dont elle détermine le sens général par l'idée accessoire du rapport dont elle est le signe et ce terme antécédent ne peut être qu'un nom appellatif, un adjectif physique, un verbe ou un adverbe, par ce que ce sont les seules espèces de mots qui soient susceptibles d'être modifiées par des idées accessoires de rapport (..) (op. cit., p. 517)

Et elle doit aussi être suivie d'un terme conséquent :

Il résulte encore de là qu'une préposition ne peut être employée sans être suivie d'un terme conséquent, qui achève d'individualiser le rapport indiqué d'une manière vague et indéfinie par la préposition (...) d'un mot qui puisse présenter à l'esprit un être déterminé, c'est-à-dire, d'un nom ou pronom, à quoi se rapportent encore les infinitifs des verbes (...). (op. cit., p. 518)

Ce *terme conséquent*, comme nous l'avons déjà vu, « servant à compléter l'idée totale du rapport individuel que l'on se propose d'énoncer, est appelé, dans le langage grammatical, le complément de la préposition » (ibid.) comme dans *la main de Dieu, avantageux pour nous*,

*travailler pour vivre*³⁴⁸. Ensuite, Beauzée examine différents mots classés parmi les prépositions qui sont selon lui des noms (*avant, deça et dela, dedans et dehors, derrière et devant, dessous et dessus, devers*)³⁴⁹ (op. cit., p. 521-526) et distingue en français trente-cinq prépositions qu'il cite par ordre alphabétique (op. cit., p. 527-534). Il s'oppose à l'idée de « réduire en classes les prépositions » et on observe « qu'une même préposition marque plusieurs rapports, mais encore qu'un même rapport est exprimée par plusieurs prépositions. » (op. cit., p. 534). Ainsi il donne comme exemple la préposition « vers » signifiant le lieu dans *aller vers la citadelle*, le temps dans *il est mort vers midi*, le terme dans *se tourner vers Dieu* (op. cit., p. 536). Et Beauzée en conclut que c'est le terme complément qui oriente le sens de la préposition :

Disons-le de bonne foi, ces différentes significations ne sont point dans le mot vers : les rapports sont compris dans la signification des termes antécédents, et c'est l'ordre ; les termes conséquents les déterminant spécifiquement, et la préposition ne fait qu'indiquer que son complément est le terme conséquent du rapport qui appartient au terme antécédent et dont elle est le signe. Nous disons rapport au temps, quand le complément est un nom de temps, rapport au lieu, quand c'est un nom de lieu etc. (op. cit., p. 536)³⁵⁰

Un autre exemple (pris à Duclos) est la construction des verbes *donner*, et *ôter*, avec la préposition « à » dans *Louis a donné à Charles, Louis a ôté à Charles*. Même si le rôle de *Charles* pour le premier verbe est le bénéficiaire et pour le second le détractaire, le nom reste « l'objet affecté par les actions qu'expriment *ôter* et *donner* ». En fait, la préposition peut exprimer les deux rapports inverses qui dépendent de la relation du terme conséquent avec le verbe et non de la préposition, les deux verbes étant ici de sens opposé (op. cit., p. 537). Si une préposition marque plusieurs rapports, Beauzée refuse cependant de multiplier les emplois et tend à identifier l'usage « le plus propre » ainsi que les « degrés » par lesquels « on est venu à lui en faire signifier d'autres » (op. cit., p. 539). Ainsi tous les emplois recensés par Dangeau de la préposition « après » ont en commun d'exprimer la postériorité (op. cit., p. 542)

8.6.2. L'adverbe

³⁴⁸ Comme nous l'avons vu par ailleurs dans l'article « préposition » de l'Encyclopédie, Beauzée s'oppose à la distinction préposition simple/ composée de Regnier-Desmarais, Restaut, Buffier, et traite « à l'égard de » comme quatre mots ; la préposition « à », l'article « le », le nom complément de « à », la préposition « de ». (Beauzée, 1767, p. 519, vol. 1). Et il s'oppose à l'affirmation de Dumarsais selon laquelle les prépositions sont toutes primitives (ibid.)

³⁴⁹ Beauzée les analyse systématiquement comme des noms selon le principe que « la nature des mots est immuable » (op. cit., p. 522) en rétablissant un déterminant ou une préposition.

³⁵⁰ Ceci dit il ajoute que la préposition « vers » « indique un rapport d'approximation » mesurée par la durée, l'espace ou « l'inclination de la volonté. » (op. cit., p. 536).

Le problème de la présentation de l'adverbe est l'équivalence établie avec le syntagme prépositionnel, que Beauzée rappelle d'emblée au début du chapitre sur les adverbes (1767, p. 544, vol.1) en renvoyant à Arnauld, Duclos, Dumarsais ou Batteux qui avancent l'idée que les prépositions ont été inventées pour exercer la même fonction que l'adverbe, dans la mesure où accompagnées d'un nom, elles en deviennent l'équivalent, comme *justement* qui signifie *avec justice* (op. cit., p. 545). Pour Beauzée « cette observation est vraie jusqu'à un certain point » (op.c it., p. 545-546) car si elle a pour fondement l'« analogie réelle qu'il y a entre la nature de la préposition et celle de l'adverbe » (op. cit., p. 546), leur point commun est qu'« ils énoncent des rapports généraux, avec abstraction du terme antécédent » (ibid.) c'est-à-dire que le terme antécédent est exprimé. La différence entre les deux parties du discours est que l'adverbe contient dans sa signification le terme conséquent, comme le verbe concret par rapport au verbe abstrait :

Les caractères différenciels consistent en ce que les prépositions font abstraction de tout terme conséquent ; c'est à peu près ainsi que le verbe abstrait ou substantif diffère des verbes concrets ou connotatifs ; en ce que l'un fait essentiellement abstraction de tout attribut, et que les autres renferment expressément l'idée de quelque attribut déterminé. (op. cit., p. 546)

Il en résulte que « toute locution qui renferme une préposition avec son complément, est équivalente à un adverbe, et prend en grammaire, le nom de phrase adverbiale » (op. cit., p. 547), et « tout adverbe peut être décomposé par une préposition et un nom appellatif » (op. cit., p. 549). Beauzée aurait donc pu réunir les prépositions et les adverbes « comme deux espèces d'un même genre », comme le *verbe substantif* et les *verbes connotatifs*, l'*article indicatif* et les *articles connotatifs*, de sorte que « les prépositions auraient pu prendre le nom d'adverbes indicatifs et les adverbes celui d'adverbes connotatifs. », c'est pour cette raison qu'il les a présentées ensemble mais sans modifier leurs noms (op. cit., p. 547). Ceci dit Beauzée ne reconnaît pas pour autant la synonymie entre l'adverbe et la préposition suivie de son complément (ibid.) et affirme ainsi qu'« un homme qui se conduit sagement ne peut pas se promettre que toutes ses actions seront faites avec sagesse. » (op. cit., p. 548)³⁵¹. En outre, Beauzée affirme l'essentialité d'un mot antécédent, auquel l'adverbe et la préposition ajoutent

³⁵¹ Beauzée cite aussi Batteux dans l'Encyclopédie et déclare que si ce raisonnement est fondé sur « l'analogie réelle qu'il y a entre la nature de la préposition et celle de l'adverbe » (article « préposition », p. 301, tome XIII op. cit., p. 301), la locution formée du complément et de sa préposition souvent appelée phrase adverbiale n'est pas « synonyme » de l'adverbe, ainsi il refuse l'équivalence « sagement »/ « avec sagesse » (op. cit., p. 302) que prônait aussi Dumarsais: « Un homme qui se conduit sagement ne peut pas se promettre que toutes ses actions seront faites avec sagesse. (E., « préposition », p. 302). Et Beauzée s'oppose à l'idée de Girard selon laquelle une préposition peut en régir une autre à sa suite, lorsque le cas se présente pour Beauzée il faut exprimer les « compléments intermédiaires » (E., « préposition », p. 305), ce que nous avons vu plus haut.

un sens qu'il n'a pas seul (op. cit., p. 548), qui peut être un verbe mais pas seulement. Contrairement à l'étymologie du terme et à l'opinion de Sanctius ou des Messieurs de Port-Royal, il peut s'agir d'adjectifs ou d'autres adverbes (op. cit., p. 549).

En outre, bien que l'adverbe soit l'équivalent d'une préposition suivie d'un nom ou d'un adjectif, ces derniers peuvent nécessiter un complément, il arrive donc que l'adverbe soit suivi d'un complément :

Or le nom appellatif, ainsi que l'adjectif compris dans la signification concrète de l'adverbe, peuvent, selon l'occurrence, avoir besoin d'être eux-mêmes déterminés par quelque addition. Les adverbes peuvent donc quelquefois avoir ce qu'on appelle communément un régime, c'est-à-dire un complément (...) (op. cit., p. 549-550)

Ils sont nommés « compléments déterminatifs » des adverbes, parce qu'« ils déterminent en effet les noms généraux renfermés dans la signification de ces adverbes » comme dans *ubi terrarum* (équivalent de *de in quo loco terrarum*), *tunc temporis* (équivalent de *in hoc spatio temporis*) (op. cit., p. 550). C'est selon la signification « du terme conséquent renfermé dans la signification des adverbes » qu'on les distingue en adverbes de temps, lieu, ordre, quantité, cause, manière (ibid.) mais Beauzée rejette cette division inutile pour le grammairien. L'important selon lui est que l'on a classé par erreur suite à Restaut, divers mots dans la classe des adverbes (op. cit., p. 551-563)

En somme, Beauzée contribue au rapprochement de l'adverbe et de la préposition car ces deux parties du discours ont en commun d'exprimer un rapport entre un terme antécédent et un terme conséquent, à la différence que l'adverbe contient le terme conséquent. Cette description va perdurer longtemps³⁵², on peut mentionner Boniface (1843) qui nomme la préposition « surmodificatif incomplet » et l'adverbe « surmodificatif complet ».

Bilan

Les définitions que Beauzée accordent au terme « complément » marquent une rupture à plusieurs égards. Premièrement, elles reviennent à sélectionner le terme de « complément » au sein du réseau existant et par conséquent à exclure de façon plus ou moins radicale, les autres. Deuxièmement, elles s'accompagnent de typologies qui constituent un modèle pour les

³⁵² Thiebault, 1802, s'oppose à l'équivalence formulée par Beauzée entre l'adverbe et le syntagme prépositionnel: « il n'est pas vrai que la préposition avec son complément, puisse toujours, ainsi qu'on nous l'assure être remplacée par l'adverbe » (Thiebault, 1802, *Grammaire philosophique ou la métaphysique, la logique et la grammaire, réunies en un seul corps de doctrine*, p. 221), « la synonymie entre ces expressions n'est donc point réelle, ou du moins elle n'est point complète » (p. 222). De même qu'il s'oppose à la conception de la préposition comme un exposant (p. 229-231).

grammairiens qui suivent. Le réseau terminologique évolue et se modifie alors en plusieurs étapes identifiables.

Les théorisations de Beauzée constituent un « progrès » manifeste dans l'histoire de la syntaxe³⁵³ et la sophistication du système d'analyse s'accompagne chez lui de l'invention d'une typologie différenciée des compléments.

³⁵³ Un autre « progrès » est la reconnaissance du rôle du déterminant par rapport à l'adjectif (Auroux reconnaît en Beauzée « l'inventeur du déterminant »). Le progrès « n'est pas seulement dû à la découverte de nouveaux faits, il provient également de la construction théorique. Il en va particulièrement ainsi lorsque le grammairien français N. Beauzée réinterprète les phénomènes de détermination à partir des relations entre l'extension et la compréhension des concepts et distingue la classe des déterminants (ils réduisent l'extension de la notion associée au substantif sans changer sa compréhension) et celle des qualificatifs (ils réduisent l'extension en changeant la compréhension). » (Auroux, 1994, préface à Stéfanini, Jean, *Histoire de la grammaire*, p. 14).

Conclusion : La structure de la proposition et l'émergence des catégories fonctionnelles

La *Grammaire Générale et raisonnée* de Port-Royal formule en 1660 les coordonnées d'un modèle propositionnel correspondant à la tripartition sujet-est-attribut. Ce modèle implique la décomposition de tout verbe en *verbe substantif (être)* suivi du participe. Il constitue un obstacle à l'émergence de la catégorie fonctionnelle de complément et à l'identification de la classe des verbes transitifs. Les successeurs des Messieurs tentent de l'adapter.

Les adaptations les plus significatives apportées au modèle ont lieu dans la première moitié du XVIIIème siècle sous la plume de Buffier et Girard, ce qui peut paraître étonnant. Pour le comprendre, il faut considérer l'évolution du mouvement de la grammaire générale. En effet, l'œuvre de Port-Royal n'est pas suivie de succès et il faut attendre les Encyclopédistes, c'est-à-dire la seconde moitié du XVIIIème siècle (1751) pour observer le réinvestissement des thèses de la Grammaire Générale par Beauzée en particulier, qui substitue le complément au régime et accorde au premier une définition syntaxique. Les articles des Encyclopédistes sont connus rapidement, comme en témoigne Wailly.

Si son modèle propositionnel apparaît comme un frein à la description de la phrase comme structure de transitivité, la *Grammaire Générale et raisonnée* de Port-Royal fournit pourtant, au moyen de sa théorie des idées, des concepts permettant le progrès de l'analyse syntaxique et la reconnaissance de la fonction de complément, comme celui de détermination, que Dumarsais théorise en un rapport. On peut citer également l'importance de la distinction entre syntaxe et construction formulée par Dumarsais et conservée par Beauzée.

Linguistiquement parlant, les adaptations du modèle propositionnel sont de différents types. Soit le modèle propositionnel tripartite logique de la grammaire générale n'est pas reproduit, ni la définition du *verbe substantif*. C'est alors plutôt le modèle binaire antique (nom (sujet) – verbe) qui sert de base et qui est enrichi par l'ajout de constituants. Cette attitude est visible chez Buffier et Girard qui augmentent le nombre des constituants qui passent à trois chez l'un, et à sept chez l'autre. La différence est que chez Buffier le constituant est aussi intégré aux deux parties essentielles.

Soit le modèle propositionnel tripartite est conservé, et le complément y trouve une place ambiguë ; à l'intérieur de l'attribut à la suite du verbe, c'est le cas chez Dumarsais (avec le *déterminant*) ou à l'extérieur de l'attribut (chez Beauzée).

Pour ce qui est du verbe, on n'observe pas d'évolution notable du classement, par rapport à des tentatives remarquables plus anciennes (Maupas). Dans la *GGR*, l'importance du *verbe substantif* élude complètement les trois classes des *verbes adjectifs*. S'il est vrai que Régnier-Desmarais interroge ce classement, Dumarsais conserve le verbe «actif transitif», mais sans développement conséquent, et les académiciens débattent dans un cadre traditionnel de l'accord du participe. Il semble en effet que ce qui compte à ce moment c'est l'identification des règles d'accord morphologique. Beauzée réintroduit la problématique syntaxique par le biais de la distinction entre verbe «absolu» et verbe «relatif», doublée d'une typologie reposant sur le sémantisme des verbes. Ces deux classements sont en relation avec la caractérisation des compléments. Par la suite, on observe avec Silvestre de Sacy une résurgence de la question de la transitivité verbale ainsi que des tentatives de classement complexes. Mais la séparation explicite des critères mêlés depuis Priscien ne sera effective que dans les années 1850-1860 (Jullien) au moment de la réforme de la grammaire scolaire.

Pour ce qui est du «régime», seul concept employé pour décrire la dépendance syntaxique dans la *GGR* de Port-Royal, on voit que jusqu'à l'Encyclopédie le régime est conservé et désigne spécifiquement le complément du verbe, et y sont associées des distinctions selon la forme directe ou indirecte. A partir de Dumarsais et surtout de Beauzée, l'acception du terme se restreint aux langues à cas. C'est ce qui apparaît dans les positions théoriques énoncées dans les articles. Cependant, dans la réalité des descriptions linguistiques, si certains grammairiens emploient tout de suite le complément, de façon générale, les deux termes et les notions qu'ils désignent coexistent.

Les grammaires qui suivent immédiatement prennent Beauzée comme modèle pour classer et nommer les compléments (Domergue, De Sacy). Mais l'école condillacienne, puis les Idéologues fonctionnent toujours avec le régime (ou d'autres notions autres que le complément) et la structure propositionnelle de la *GGR*. La décomposition des verbes est conservée. Le renouveau proviendra du mouvement porté par Vanier dans les années 1820.

QUATRIEME PARTIE

La grammaire générale et les grammaires françaises

de Condillac (1775) à Burggraff (1863)

Introduction

De façon globale, pour les historiens des sciences du langage le mouvement de la grammaire générale débute en 1660, et s'arrête au début du 19^{ème} siècle (Joly et Stéfanini, 1977). A ce moment le relais est assuré par la première grammaire scolaire qui assimile ses thèses syntaxiques et les enseigne massivement (Chervel, 1977) :

Selon Chervel, la grammaire générale aurait progressivement cédé la place à la « grammaire scolaire », sorte de monstre hybride destiné à cautionner la fixation et l'enseignement d'une orthographe intellectuellement injustifiable. (Dominicy, 1992, p. 437)

Par ailleurs, l'essoufflement de la grammaire générale cède la place à l'émergence de la grammaire comparée :

Ils ont également entériné l'idée selon laquelle la recherche scientifique concernant ce domaine s'était rapidement éteinte au début du XIX^{ème} siècle pour faire place à la grammaire comparée (voir Schwartz 1981), véritable avènement de la science des langues ou linguistique. (Auroux, Mazière, 2005, p. 1)

L'apogée du mouvement de la grammaire générale se situe alors à l'âge classique :

Chez les historiens, la vulgate prend donc la forme suivante : la grammaire générale, née avec Port-Royal, est une discipline rationaliste (née du cartésianisme), a priori et de peu de valeur empirique, par manque d'intérêt pour la facticité (ou l'historicité) des langues ; sous cette forme, elle a été le paradigme dominant aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles (pour un récapitulatif et une défense de cette position, voir Droixhe 1978). (Auroux, Mazière, 2005, p. 1-2)

Pourtant, les travaux récents démontrent l'existence d'une grammaire générale en France au XIX^{ème} siècle, de forme et de portée différente de celle de l'âge classique mais comportant assez de points communs avec la doctrine pour que nous puissions clairement identifier des filiations. Concernant le lien avec la grammaire générale et comparée, les rapports sont plus complexes que celui de la disparition de l'une permettant l'apparition de l'autre, ainsi certaines grammaires comparées de la fin du XIX^{ème} siècle débutent par un traité de grammaire générale (Bourquin, 2005, p. 8). Un colloque tenu à Besançon en 2002 s'est proposé de présenter quelques aspects des « prolongements de la Grammaire Générale en France au XIX^{ème} siècle ». Les actes datés de 2005 fournissent des articles pointus qui démontrent l'existence d'une grammaire générale tardive dont les modalités d'évolution sont nombreuses et très intéressantes.

Concernant le lien avec la grammaire scolaire, l'ouvrage de Chervel est une référence, et ses répertoires actualisés fournissent des informations très précieuses sur les grammaires du 19^{ème} siècle. Cependant, deux points sont à noter. Premièrement, l'objet d'étude de la thèse de Chervel est restreint aux grammaires scolaires, ce qui évince un certain nombre de productions grammaticales autres. Si l'émergence de ce mouvement de la « grammaire

scolaire » est remarquable et passionnant à décrire, la grammaire française du XIX^{ème} siècle ne consiste pas seulement en des manuels scolaires. Par ailleurs, la thèse de Chervel selon laquelle la fonction de complément se développe précisément dans la grammaire scolaire parce que ce type de grammaires organise sa théorie syntaxique sur des principes orthographiques ne peut satisfaire complètement l'historien des sciences du langage. En effet, nous avons vu que l'idée de la catégorie fonctionnelle de « complément » se construit dans la longue durée, à partir notamment de Buffier (1709) au moyen d'aménagements de la structure propositionnelle avancée par la *GGR* en 1660. Cette thèse a pu notamment avoir comme effet de laisser croire premièrement qu'il n'existe pas d'autre grammaire que la grammaire scolaire au 19^{ème} siècle, et deuxièmement que l'invention du complément provient d'elle.

Le 19^{ème} siècle se caractérise globalement par une augmentation croissante du nombre de grammaires, et par une grande variété du point de vue de leur forme, tantôt proche du dictionnaire, tantôt proche du traité court, tantôt intégrée à d'autres œuvres.

Pour ce qui est de l'évolution du modèle propositionnel et du devenir du complément, il est clair que les grammaires générales de la fin du XVIII^{ème} siècle et du début du XIX^{ème} siècle s'inspirent explicitement de l'Encyclopédie et de Beauzée. Mais elles gardent surtout comme modèle propositionnel le schéma de la *GGR*. Il en résulte soit un oubli du complément comme chez Condillac et Destutt de Tracy, les Idéologues et les enseignants des écoles centrales, soit une position ambiguë comme celle de Domergue. Dans tous ces textes au tournant des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles en tout cas la décomposition du verbe est maintenue. La théorie de la grammaire scolaire au même moment repose sur une description de la phrase en parties du discours, elle prend comme modèle les manuels de Lhomond (1780, 1828). Le mouvement de la « première grammaire scolaire » (Chervel, 1977, p. 97) se construit ensuite sur l'analyse de la proposition de Noël et Chapsal (1823). C'est la structure propositionnelle tripartite de la *GGR* qui est enseignée, avec la décomposition à l'aide du *verbe substantif* (Chervel, 1977, p. 157-158). De plus, dès la généralisation de l'analyse logique et de l'analyse grammaticale à l'école (Chervel, 1977, p. 141)³⁵⁴, l'étude des fonctions appartient à l'analyse logique, et l'étanchéité existant entre les discours logiques et grammaticaux ne permet pas d'étendre la réflexion sur les compléments et d'exploiter grammaticalement les équivalences entre structures, alors que de toute évidence les

³⁵⁴ Chevalier (1979) a bien montré comment ce « dispositif scolaire » (1977, p. 20) trouve ses origines Chez Dumarsais, Beauzée ou Condillac.

descriptions se complètent. On observe donc au tournant des XVIIIème et XIXème siècles une tendance au durcissement du modèle initial, et ce jusqu'aux années 1815-1830.

A partir de ce moment il est progressivement déconstruit et abandonné sous l'impulsion de la *Société grammaticale* soutenue par Vanier. En effet, les écrits des membres de ce groupe revendiquent l'abandon de la décomposition et une redéfinition des constituants de la proposition. On observe dans le même temps une création terminologique débordante. Ces grammairiens ne forment pas à proprement parler une « école » (même si Vanier le revendique), leurs positions varient sur certains points, mais on peut décrire une théorie homogène d'après les principes communs que les différents grammairiens défendent. Cette théorie représente selon nous une étape décisive car elle sonne la fin du modèle propositionnel logique relié à la décomposition du verbe, elles trouveront un écho chez Caillot, auteur d'une *grammaire générale* en 1838. Cependant les grammaires générales du milieu du XIXème siècle conservent dans l'ensemble le socle logique, tout en intégrant de façon claire l'invention du complément.

Pour ce qui est du classement des verbes, il évolue lentement à partir de Silvestre de Sacy qui propose un système complexe combinant différents critères. Le renouveau proviendra de Jullien qui énonce de façon ferme la séparation des critères.

Dans cette dernière partie, nous proposons d'examiner l'évolution du modèle propositionnel et la théorie syntaxique liée au verbe, dans les grammaires générales et les grammaires françaises, produites entre la *Grammaire* de Condillac (1775) et la *grammaire générale* de Burggraff (1863). Pour cela nous regroupons les productions en deux grands groupes. Nous verrons tout d'abord les grammaires publiées au tournant des 18^{ème} et du 19^{ème} siècles, entre 1775 et 1810, en différenciant d'une part les grammairiens dont les ouvrages vont servir de « modèles » aux successeurs de diverses façons, d'autre part ceux que nous nommons les « continuateurs » qui suivent les théories énoncées avant eux et prolongent leurs apports. Ensuite, nous présenterons les apports des grammaires générales et des grammaires françaises des années 1815 à la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Nous porterons un grand intérêt aux productions des membres de la *Société grammaticale*, ainsi qu'à celles de Bescherelle, ensuite nous examinerons un choix de grammaires générales tardives produites entre 1828 et 1863, pour finir avec la réforme défendue par Jullien (1854).

1. La grammaire générale et les grammaires françaises au tournant des 18^{ème} et 19^{ème} siècles

A la fin du 18^{ème} siècle après les avancées des Encyclopédistes, la grammaire générale prend une nouvelle direction. On peut identifier plusieurs grammairiens qui marquent l'évolution de la grammaire générale, même si cela est visible à différents niveaux, et constituent en plus de Dumarsais et Beauzée, des modèles théoriques pour les grammairiens français tout au long du 19^{ème} siècle. Les grammairiens qui les suivent présentent alors la particularité de cumuler ces différents apports.

1.1. Les modèles

Les « modèles » adoptent des positions divergentes vis-à-vis de l'invention du complément et présentent des intérêts différents pour notre propos.

Premièrement, le philosophe et grammairien Condillac distingue deux types d'« accessoires » du verbe à l'aide de désignations spécifiques qui seront reprises, notamment par Sicard et Boivinilliers, ou serviront de base à des néologismes dans les grammaires qui les suivent. En outre, sur le plan des concepts, Condillac transforme la notion de détermination.

Deuxièmement, Domergue instaure le complément comme quatrième constituant de la proposition, à la suite du sujet, du verbe et de l'attribut, et invente deux nouveaux qualificatifs pour distinguer entre compléments nécessaires et facultatifs. Sa terminologie ainsi que la distinction qui la soutient seront reproduites, et le personnage va exercer une influence palpable sur les grammairiens du 19^{ème} siècle, notamment ceux qui participent, dans les années 1815 à 1820, aux séances de la *Société grammaticale* de Paris, qu'il a fondée, ainsi qu'au *Journal de la langue française*³⁵⁵.

Troisièmement, Silvestre de Sacy se distingue par une typologie des verbes qui sépare le critère sémantique du critère formel. Elle connaîtra une descendance, certes moins directe et plus diffuse que les théories de Condillac ou Domergue, mais que l'on peut l'observer dès le début du 19^{ème} siècle dans les grammaires qui s'appellent « générales ». En effet, c'est à partir de la grammaire de Silvestre de Sacy que la catégorie de *verbe transitif* émerge en son sens moderne. Par ailleurs, De Sacy reprend la terminologie de Beauzée et de Domergue pour qualifier les compléments. La filiation avec la grammaire générale reste évidente, les

³⁵⁵ Nous reviendrons sur l'origine de ces institutions dans la partie consacrée à la *Société Grammaticale*.

ouvrages de ces trois grammairiens continuent à diffuser un cadre d'analyse syntaxique fidèle à la *GGR* de Port-Royal où la proposition a une structure tripartite au sein de laquelle le verbe est décomposé en *est* suivi du participe.

Quatrièmement, Destutt de Tracy (1803) et la traduction de *l'Hermès* d'Harris par Thurot (1796) jouent un rôle considérable sur l'évolution des divisions des classes de mots.

1.1.1. Condillac, 1775, *Grammaire*

Le *Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme* contient trois parties : la *Grammaire et Traité de l'art d'écrire* (tome 1), *l'Art de raisonner* (tome 2), et *l'Histoire*. La méthode de Condillac consiste à accorder une place première à l'observation par rapport à la théorie (1775, p. 3-5, tome 1, *discours préliminaire*). Les *Leçons préliminaires* exposent sa conception sensualiste :

Les sensations, considérées comme représentant les corps, se nomment idées (...) (op. cit., p. 64)

Et définissent les différentes « opérations de l'âme » (op. cit., p. 97). Le jugement y est défini comme la comparaison de deux sensations qui se ressemblent ou diffèrent (op. cit., p. 85). La grammaire est définie comme « un système de mots, qui représente le système des idées de l'esprit, lorsque nous les voulons communiquer dans l'ordre et avec les rapports que nous apercevons. » (op. cit., p. 131-132). La *Grammaire* est composée de deux parties : *L'analyse du discours* comporte l'analyse de la proposition et de ses termes (1775, *Grammaire*, p. 102, p. 107), et *les Eléments du discours* (op. cit., p. 132) présentent les parties du discours³⁵⁶. Condillac cite d'emblée les Messieurs de Port-Royal et Dumarsais (op. cit., p. 1). Il conserve le modèle tripartite comprenant la décomposition du verbe, il ne parle pas de *complément* mais utilise la notion d'« accessoire » pour décrire les dépendances du verbe ainsi que celle de « modification ». Par ailleurs, Condillac ne propose pas de classement des verbes et simplifie le système à l'opposition entre *verbe d'action* et *verbe d'état*.

1.1.1.1. Structure de la proposition

Condillac conserve la définition de la proposition comme jugement énoncée par la *GGR* ainsi que la structure propositionnelle tripartite :

³⁵⁶ Condillac inverse ici le plan habituel des grammaires générales (Auroux, 1982a, p. 188)

Puisqu'une proposition est l'expression d'un jugement, elle doit être composée de trois mots, en sorte que deux soient les signes des deux idées que l'on compare et que le troisième soit le signe de l'opération de l'esprit, lorsque nous jugeons du rapport de ces deux idées (...) toute proposition est composée de trois termes. (Condillac, 1775, Grammaire, 1ère partie, chapitre XI « Analyse de la proposition », p. 102)

Ainsi, l'exemple qui suit « Corneille est poète » (ibid.) correspond à l'association d'un sujet et d'un attribut, qui sont « les signes des deux idées que vous comparez » (op. cit., p. 102), au moyen du verbe *être* qui demeure le « signe de l'opération de votre esprit qui juge du rapport entre Corneille et poète » (op.cit., p. 103). Ce qu'il résume ainsi :

Toute proposition est donc composée d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut. (op. cit., p.103)

L'analyse est identique au début du chapitre suivant :

Considérons actuellement les trois termes d'une proposition. Le sujet est la chose dont on parle, l'attribut est ce qu'on juge lui convenir et le verbe prononce le rapport de l'attribut au sujet. Telles sont les idées qu'on se fait de ces trois sortes de mots. (Condillac, 1775, Grammaire, 1ère partie, chapitre XII « Analyse des termes de la proposition », p.107)

Le verbe est toujours décomposé en *est* suivi du participe présent, la proposition « s'exprime par conséquent avec trois mots ou avec deux équivalents à trois. *Je parle* par exemple est pour *je suis parlant.* » (op. cit., p.103).

1.1.1.2. Le verbe

Dans le chapitre VI « Du verbe » parmi les « Eléments du discours » (Condillac, *Grammaire*, 1775, p.160) on ne trouve aucune référence à la notion de transitivité. Les points présentés concernent les personnes, le temps, les modes, la conjugaison, et les formes composées. En revanche la distinction entre *verbe substantif* et *verbe adjectif* est bien affirmée. Condillac déclare en effet que le verbe *être* est « proprement le seul » (ibid.). Les *verbes adjectifs* sont équivalents au *verbe substantif* suivi d'un adjectif ou participe présent. Les *verbes adjectifs* sont définis parmi les « éléments du discours » comme des mots :

qui sont tout à la fois verbes et adjectifs, adjectifs parce qu'ils expriment un attribut, et verbes parce qu'ils expriment encore la coexistence d'un attribut avec un sujet. (Condillac, 1775, Grammaire, 2ème partie, « Des éléments du discours », chap. VI « Du verbe », p. 160)

Ainsi ce sont des « expressions abrégées, équivalentes à deux éléments du discours » (ibid.).

Les *verbes adjectifs* sont donc identifiés à des mots dont la composition est double, qui doivent être réécrits à l'aide du *verbe substantif* et d'un adjectif ou participe présent :

Les verbes adjectifs sont des expressions abrégées, équivalentes à deux éléments du discours, à un nom adjectif et au verbe être. Aimer est l'équivalent d'être aimant, lire d'être lisant, faire d'être faisant. Ces adjectifs sont les participes du présent. (Condillac, 1775, Grammaire, 2ème partie, chapitre XXI « Des participes du présent », p. 271)

Par ailleurs, Condillac, dans sa perspective génétique de présentation des mots, retrace les différentes étapes d'apparition du verbe. Le verbe *être* est premier, et naît d'un « processus d'isolation » (Pariante, 1982, p. 270). Il provient d'une séparation des adjectifs dans l'*Essai*

sur *l'origine des connaissances humaines* (1746), et d'un ensemble plus large comprenant les *verbes adjectifs* dans la *Grammaire* (op. cit., p. 258-259).

De plus, Condillac refuse explicitement les catégories de verbes *actifs*, *passifs* et *neutres* au profit d'une seule distinction celle entre *verbe d'action* et *verbe d'état* (Auroux, 1982a, p. 190). Le schéma propositionnel correspond donc à la structure : sujet- verbe substantif - attribut, mais viennent s'y adjoindre des « accessoires » :

Une proposition se compose suivant qu'on ajoute des accessoires au sujet au verbe ou à l'attribut. (Condillac, 1775, p. 297)

1.1.1.3. Les « accessoires »

Les « accessoires » apparaissent sous la plume de Condillac comme des expansions facultatives ajoutées au sujet, à l'attribut, ou au verbe. Nous nous concentrons sur celles de l'attribut.

1.1.1.3.1. Les accessoires de l'attribut

Concernant l'attribut, deux structures de l'attribut sont envisagées. Soit l'attribut est un substantif comme dans « le poète est un écrivain », il est alors susceptible des mêmes *accessoires* que le sujet c'est-à-dire d'un adjectif, d'une proposition incidente, ou d'une préposition suivie d'un substantif. L'analyse se fait au moyen de la notion de « modification » dans le second tome qui décrit précisément les modifications du nom. Soit l'attribut est un adjectif, et deux « espèces » d'adjectifs sont alors possibles ; les adjectifs qui « achèvent par eux même le sens d'une proposition. » (Condillac, 1775, *Grammaire*, p. 115) comme dans « Corneille est sublime », et ceux qui « ne l'achèvent pas et qui font nécessairement attendre quelque chose », comme dans « Corneille est comparable... » (ibid.). Dans ce cas, l'adjectif est considéré comme incomplet et il reçoit « un accessoire » :

Quelquefois pour achever de développer une pensée, on a besoin d'ajouter quelque accessoire à un adjectif qui fait un sens fini. (op. cit., p.115)

Comme dans « il est économe sans avarice », « il est hardi avec prudence », où *sans avarice* et *avec prudence* (équivalent à *prudemment*) sont respectivement analysés comme « accessoires » des adjectifs *économe* et *hardi*. Les deux cas de composition de l'attribut, avec noyau nominal ou avec noyau adjectival, sont donc présentés.

Mais le verbe aussi peut être accompagné d'« accessoires ».

1.1.1.3.2. Les accessoires du verbe

Les *accessoires* du verbe correspondent chez Condillac à des constituants supplémentaires de la structure propositionnelle qui devient quadripartite (sujet - verbe - attribut et accessoires)

et désignent en fait tous les compléments du verbe, l'*accessoire* n'étant pas entendu au sens de « facultatif » :

Les accessoires dont un verbe peut être susceptible sont l'objet, le terme, les circonstances de temps, celles de lieu, d'action, une action que suppose celle que le verbe exprime, le moyen ou la manière, la cause, la fin ou le motif. (op. cit., p. 125)

Par ailleurs, la réécriture de tout verbe en *être* suivi du participe présent oblige le grammairien à distinguer les *accessoires* spécifiques du verbe *être* des *accessoires* se rapportant au verbe adjectif c'est-à-dire au participe.

- **Les accessoires du verbe substantif et ceux du verbe adjectif**

En effet, la décomposition du *verbe adjectif* en *verbe substantif* suivi du participe correspondant, crée un problème considérable dans l'analyse qui est celui de l'identification de la tête du syntagme complété et a fortiori de la portée du complément. Dans la mesure où la réécriture implique la formulation du participe du *verbe adjectif*, la séquence verbale comporte deux formes et devient plus complexe. La question est alors de savoir à quelle unité le complément se rapporte-il : le verbe *être* ou le participe ?

Condillac s'emploie donc à bien différencier les *accessoires* spécifiques du verbe *être* des *accessoires* se rapportant au *verbe adjectif* c'est-à-dire au participe :

Parmi ces accessoires, les uns appartiennent proprement au verbe être, telles sont les circonstances de temps et de lieu, les autres appartiennent plus particulièrement aux verbes adjectifs. (op. cit., p. 125)

Afin de différencier les deux *accessoires*, il est indispensable de réécrire le *verbe adjectif* :

Au reste, quand je dis que les moyens, les circonstances et autres accessoires du verbe peuvent avoir différentes places dans le discours, c'est proprement des accessoires du verbe être que je parle. Lors donc que vous employez un verbe adjectif, vous le rappellerez à ses éléments, si vous voulez distinguer les accessoires qui appartiennent au verbe, de ceux qui appartiennent à l'adjectif. (op. cit., p. 301)

Ainsi l'exemple « Il aimoit dans ce temps là l'étude avec passion » (op. cit., p. 125), est réécrit avec la formulation des deux éléments qui le constituent, en : « il étoit aimant dans ce temps là l'étude avec passion ». Le grammairien invite explicitement réaliser cette manipulation : « Substituez au verbe *aimoit* les éléments dont il est l'équivalent » (ibid.),

Toutefois l'analyse des exemples n'offre pas de critères syntaxiques fiables pour le lecteur moderne afin de discriminer entre les *accessoires* du verbe substantif et ceux du verbe adjectif. Dans la phrase « il étoit dans ce temps là aimant l'étude avec passion », le syntagme *dans ce temps là* modifie le verbe substantif *étoit*, alors que *avec passion* est un « accessoire » de l'adjectif *aimant*. Les deux « accessoires » ne sont pas essentiels au verbe et le complément essentiel « l'étude » n'est pas un *accessoire*. Mais dans « Avec votre secours, cet homme finira son affaire » (Condillac, 1775, *Grammaire*, p. 301), réécrit en « cet homme sera avec votre secours finissant son affaire », *avec votre secours* est un « accessoire » du

verbe *être*, et *son affaire* est un « accessoire » de l'adjectif *finissant*. Ici l' « accessoire » de l'adjectif est en fait un complément essentiel du verbe *finir*. Bref, la distinction semble plutôt s'appuyer sur un critère positionnel, l'accessoire complétant toujours la forme qui le précède. Ainsi seraient *accessoires* du verbe *être* ceux qui le suivent immédiatement, et *accessoires* du verbe adjectif ceux qui le suivent immédiatement.

Le statut du participe demeure ambigu dans la description qu'en fait Condillac, car le participe présent, qui dans la réécriture représente le *verbe adjectif*, conserve la valence du verbe dont il est issu, preuve en est qu'il a des compléments (ou « accessoires »). Cependant, lorsqu'il n'en a pas, il est analysé comme un simple adjectif³⁵⁷.

Parmi les « accessoires » du *verbe adjectif*, Condillac distingue deux types d'« idées » qui correspondent à deux groupes de compléments.

- **La distinction entre les « idées nécessaires » et les « idées surajoutées »**

Condillac établit une distinction entre :

- les « accessoires » du verbe qui sont nécessaires : l'objet et le terme
- les « accessoires » qui ne sont pas nécessaires : les circonstances, la fin, le moyen

La première catégorie regroupe les compléments essentiels du verbe, inclus dans sa valence. Condillac y intègre l' « objet » du verbe, qui répond à la question « quoi ? » et suit le verbe, comme dans « Corneille fit quoi ? voir la raison » où *voir la raison* est objet du verbe³⁵⁸. Cette définition est confirmée plus loin dans la partie *Syntaxe* :

357 Le participe passé présente également un statut ambigu car il relève de différents types de mots. Le participe est vu soit comme un adjectif soit comme un substantif, et dans ce cas il possède les propriétés sémantiques et syntaxiques qu'un verbe, notamment une valence.

1° Lorsqu'il est substantif il joue le rôle d'objet du verbe auxiliaire et comme le verbe, il peut avoir lui-même un objet et il exprime l'action ou l'état. Par exemple, dans « j'ai habillé mes troupes », « mes troupes » est l'objet du participe « habillé », donc le participe passé s'emploie comme substantif. La structure auxiliaire-participe passé-SN est donc analysée de la façon suivante : le verbe avoir est un verbe plein, dont le participe est le complément essentiel, comme dans « j'ai une terre », et le SN qui le suit est son propre complément. Ce que Condillac résume ainsi : « Ces sortes de substantifs participent du verbe, ils ont un objet quand le verbe en a un ; *mes troupes* par exemple est l'objet d'*habillé* dans *j'ai habillé mes troupes*. Ils n'ont point d'objet quand le verbe n'en a pas. Ainsi dans *j'ai parlé*, *parlé* est un substantif qui n'a point d'objet. » (Condillac, 1775, p.278). 2° Lorsqu'il est adjectif, comme dans « mes troupes que j'ai habillées », le participe modifie le substantif, ici « troupes » qui est lui-même l'objet du verbe *avoir*, et il peut être suivi d'accessoires.

La difficulté étant de différencier les deux emplois, Condillac explique que le participe passé, lorsqu'il est suivi de son objet, est substantif, comme dans « j'ai reçu les lettres », alors que lorsqu'il est précédé de son objet il est adjectif, comme dans « les lettres que j'ai reçues ». Cette explication provient de Dumarsais et ce que l'on peut y déceler, c'est en fait la nécessité de distinguer la forme variable du participe dans les structures où il s'accorde.

358 De même, dans le chapitre sur les pronoms, on lit que « m' » dans « il m'aime » est « l'objet de l'action ».

L'objet est un accessoire du verbe ; il doit le suivre immédiatement, ou du moins il n'en peut être séparé que par des modifications même du verbe. (Condillac, 1775, Grammaire, 2ème partie, Syntaxe, p.297)

L'exemple donné est « le roi aime beaucoup le peuple » où « beaucoup » est identifié à une modification du verbe et « le peuple » à l'objet du verbe.

Le second complément faisant partie des *accessoires nécessaires* est le « terme du verbe ». Il répond à la question « à qui ? », exprime le « rapport au destinataire », comme dans « il me parle » ou « me » est analysé comme terme de l'action. Condillac emploie ici une terminologie traditionnelle : « l'objet » pour désigner le complément essentiel direct du verbe divalent direct (Y dans les structures des exemples: X faire Y, X aimer Y), et le « terme » pour désigner le complément essentiel indirect du verbe divalent indirect (dans un exemple correspondant au schéma : X parler à Y).

Il établit cependant une hiérarchie entre l' « objet » et le « terme » en fonction de la relation avec le verbe. En effet, dans le tome II *Art d'écrire et de raisonner*, réfléchissant à la loi sur l'ordre des *accessoires*, Condillac dit que de façon générale « le verbe est plus lié à son objet qu'à son terme et à son terme qu'à une circonstance. » (Condillac, 1775, tome 2, p. 19). Dans l'exemple « j'envoie ce livre à votre ami », *ce livre* analysé comme *objet*, est plus lié au verbe que le syntagme *à votre ami* analysé comme *terme*. Ces remarques décrivent en fait l'ordre contraint des compléments du verbe de type *envoyer, donner*. Preuve en est que les places de l'*objet* et du *terme* ne sont pas interchangeables ; selon Condillac, l'exemple *j'envoie à votre ami ce livre*, n'est pas correct (op. cit., p. 22). Condillac établit ici une hiérarchie entre les compléments du verbe selon la « liaison » ou « subordination » entre elles et avec le verbe, visible dans leur possibilité d'éloignement (Condillac, 1775, *Art d'écrire et de raisonner*, p. 12).

Les autres *accessoires* du verbe sont regroupés dans la seconde catégorie. Pour désigner ces *accessoires* qui ne sont pas nécessaires, Condillac introduit, dans le tome 2 du *Cours*, une nouvelle expression, celle d'« idées sur-ajoutées » :

(...) j'appelle nécessaires toutes les idées sans lesquelles le sens ne sauroit être terminé ; et j'appelle sur-ajoutées les circonstances, le moyen, la fin, le motif, toutes les idées en un mot, qu'on ajoute à un sens déjà fini. (Condillac, 1775, *Art d'écrire et de raisonner*, p. 23)

Condillac fabrique donc, parmi les « accessoires » du verbe, qui désignent chez lui tous les compléments, une fonction particulière, celle des « idées surajoutées » (Dominicy, 1982, p. 320-343).

Les « idées surajoutées » se caractérisent par différents traits :

- a) elles sont mobiles.

En effet, dans la mesure où elles ne sont pas impliquées par le verbe, leur place est variable :

Le sens étant fini indépendamment des idées sur-ajoutées, le verbe ne leur marque point de place : il n'est pas plus lié aux unes qu'aux autres et elles peuvent commencer ou terminer la phrase (...) par le moyen de ces transpositions, on peut faire entrer dans la même phrase, un rapport de plus. (op.cit., p.25)

b) elles sont suppressibles.

En effet, la proposition peut « subsister sans » car ce sont des idées « qui ne sont pas absolument nécessaires au fond de la pensée et qui ne servent qu'à la développer. » (op.cit., p.26)

c) elles expriment des rapports sémantiques divers.

En effet, les *idées surajoutées*, si elles ne sont pas liées par une relation nécessaire au verbe, expriment néanmoins un « rapport » comme le lieu, le temps, le moyen, le motif, la cause, ou autre circonstance, ce rapport est marqué généralement par une préposition (la préposition indiquant le second terme d'un rapport)³⁵⁹.

d) leur nombre n'est pas déterminé par le sens du verbe.

En effet, à l'inverse des idées nécessaires, les idées surajoutées ne répondent pas à une question liée directement au verbe comme l'objet à « quoi » ou le terme à « à qui », mais elles répondent à diverses questions comme « quand, comment, pourquoi etc ». Il y a donc autant d'accessoires du verbe que de questions. Mais leur nombre reste tout de même limité par la diversité des types de rapports avec le verbe. Si les compléments ajoutés expriment le même rapport au verbe alors leur nombre est illimité, en revanche si les rapports sont différents le nombre de deux semble être le maximum :

La règle est qu'on peut faire entrer dans une phrase autant d'idées surajoutées qu'on veut lorsqu'elles ont toutes le même rapport avec le verbe mais si elles ont des rapports différents, on n'en peut faire entrer qu'une lorsqu'on n'en met point au commencement, et on peut en faire entrer deux lorsqu'on en met une au commencement et une à la fin. (op.cit., p.26)

Par ailleurs, le respect du principe de « liaison des idées »³⁶⁰ doit éviter l'expression d'une phrase surchargée. En résumé, les « idées surajoutées » ne relèvent pas d'une liaison essentielle au verbe, mais elles peuvent être ajoutées à la phrase, exprimant la fin, le moyen ou toute circonstance de l'action, comme dans *j'envoie ce livre (objet) à votre ami (terme) pour lui faire plaisir (fin), dans sa nouveauté (circonstance) par une commodité (moyen)* (op. cit., p. 19).

³⁵⁹ Condillac distingue deux types de prépositions. La préposition qui n'indique pas de rapport comme dans « Pierre ressemble à son frère » où c'est le verbe qui exprime le rapport alors que « la préposition se borne à indiquer *son frère* » comme étant le second terme du rapport (Condillac, 1775, *Grammaire*, p. 206). Et la préposition qui en plus d'indiquer le second terme du rapport, exprime aussi le rapport même, comme dans « le livre de Pierre » (ibid.) et modifie ainsi le premier terme.

³⁶⁰ « La multitude des rapports n'est donc un défaut, que parce qu'elle altère la liaison des idées et cette altération commence, lorsqu'à l'objet et au terme on ajoute encore deux rapports. La règle générale est donc, que le verbe n'ait jamais que trois rapports après lui. » (op.c it., p. 24-25)

Du point de vue de l'élaboration du métalangage, la création de Condillac marque une étape car l'expression *idées sur-ajoutées* va se transmettre et fournir le modèle à d'autres formations lexicales, impliquant le préfixe « sur- » combiné d'abord au terme d'*attribut* chez Domergue, puis de *modificatif* chez Vanier, afin de désigner l'adverbe modifiant l'adjectif attribut.

La typologie des *accessoires du verbe* présentée dans la *Grammaire* au chapitre XIII (op.cit., p. 117) reste très sommaire, la description des structures est en fait approfondie dans le tome 2 au moyen d'une présentation des « modifications ».

1.1.1.4. Les modifications

Les *accessoires* sont décrits dans le second tome : *Art d'écrire et de raisonner*, dans le chapitre « Des propositions composées par différentes modifications » (Condillac, 1775, tome 2, p. 31), qui recense les « modifications » du nom, de l'attribut, du verbe, de l'objet du terme ou du motif.

- les « modifications du nom »

Elles correspondent aux structures suivantes :

Nom - adjectif

Nom - préposition - nom

Nom - proposition incidente

Ce que Condillac annonce ainsi :

Un nom qui est le sujet d'une proposition est donc un substantif seul ou un substantif auquel on ajoute des accessoires et ces accessoires sont exprimés ou par des adjectifs ou par les propositions incidentes ou par un substantif précédé d'une préposition. Voilà toutes les manières d'exprimer les modifications du sujet d'une proposition (Condillac, 1775, Art d'écrire et de raisonner, p.31)

- les « modifications de l'attribut »

Les modifications de l'attribut désignent en fait les expansions de l'adjectif dans la structure suivante : verbe être + adjectif + (adverbe / préposition-GN).

- Les « modifications du verbe »

Elles correspondent aux modifications du verbe *être* c'est-à-dire en fait aux accessoires du verbe *être* (cf. supra), qui expriment des circonstances de temps et de lieu.

- les « modifications de l'objet, du terme ou du motif »

Les propositions subordonnées ainsi que l’infinitif peuvent jouer le rôle de modifications de l’objet. Lorsqu’il s’agit d’un nom, on est ramené au premier cas.

Les descriptions des différentes modifications par Condillac dans ce chapitre, correspondent en fait à l’analyse de diverses structures de complémentation, classées selon le type de mot complété. Le chapitre titré « Des modifications » permet au fond une description formelle et un recensement des « accessoires ». Le terme d’« accessoire » apparaît en cela clairement comme la catégorie de fonction désignant les compléments du verbe, du nom ou de l’adjectif, alors que la notion de « modification » reçoit une acception typiquement formelle.

1.1.1.5. La transformation des notions de modification et de détermination

La *Grammaire* de Condillac apporte des transformations remarquables à ces deux notions utilisées et théorisées par les Encyclopédistes.

Premièrement, Condillac transforme la notion de détermination en la nommant *modification* (Auroux, 1982a, p. 192-203). Sur le plan terminologique, Condillac ne parle plus de *détermination* mais de *modification*, et la notion s’applique à toute dépendance syntaxique. Ainsi la subordination participe aussi à la modification : « le propre des mots subordonnés est de modifier les autres, soit en les déterminant, soit en les expliquant » (Condillac, 1775, tome 2, *Art d’écrire et de raisonner*, p. 13). Deuxièmement, il simplifie la notion et la réoriente vers une signification formelle. En effet, selon lui, toutes les *idées accessoires* ajoutées au nom ou au verbe sont des *modificatifs* et la notion de modification, croise sans cesse celle des *accessoires* sans être pour autant définie :

(...) nous dirons que tout substantif exprime une idée principale, par rapport aux adjectifs qui le modifient, et que les adjectifs n’expriment jamais que des idées accessoires. (Condillac, 1775, p. 109-110)

Le discours sur les accessoires se place sur le plan des idées et de l’analyse des fonctions dans la proposition, alors que les mentions de la modification (et de ses dérivés lexicaux) se placent sur le plan formel de la description des structures comme nous l’avons vu plus haut, ou bien réfèrent à toute relation de dépendance, le verbe « modifier » conservant ainsi dans le discours grammatical un sens très générique. Bref, les opérations logico-syntaxiques ne sont pas différenciées nettement et les distinctions conceptuelles antérieures permettant de penser la complémentation ne sont pas reproduites :

La complémentation est abordée sur des bases catégorielles, ce qui explique sans doute l’effacement de l’opposition identité/détermination. (Auroux, 1982a, p. 195)

Un apport important de Condillac qui va avoir un impact dans l’élaboration de la terminologie et la typologie des compléments est la réorganisation qu’il effectue de la classe

des adjectifs. Il regroupe les déterminants et les adjectifs sur la base d'une propriété commune ; l'expression de la modification du nom (Auroux, 1982a, p. 194)

1.1.1.6. La réorganisation de la classe des adjectifs

Chez Condillac, les adjectifs aussi bien que les déterminants (au sens moderne) participent à la modification du nom. Il les considère donc après Beauzée, comme deux types d'adjectifs (Auroux, 1993, p. 117³⁶¹, et 1982a, p. 194). Condillac distingue en effet d'un côté les adjectifs qui *déterminent* le nom, « soit parce qu'il(s) le (font) prendre dans toute son étendue, soit parce qu'il(s) concour(en)t à le restreindre » (Condillac, 1775,p.219), de l'autre ceux qui *développent* (les adjectifs au sens moderne) :

Les accessoires ne sont donc en général que de deux espèces et tous les adjectifs peuvent se renfermer dans deux classes : les adjectifs qui déterminent, les adjectifs qui développent. (Condillac, 1775, p. 110)

Ainsi, dans *votre illustre frère*, l'adjectif *illustre* modifie le nom frère « en faisant exister la qualité dans le sujet » (op.cit., p.110), tandis que l'adjectif *votre* le détermine « en faisant exister le sujet dans une certaine classe » (ibid.). L'idée de la restriction ou non de l'extension du nom présente dans la distinction port-royaliste entre proposition incidente déterminative ou explicative, est ici réinvestie pour caractériser les déterminants et les adjectifs du nom. Condillac ajoute en effet :

Leur usage est précisément le même que celui des propositions incidentes. C'est pourquoi *votre illustre frère* est la même chose que *votre frère est illustre*, ou que *l'illustre frère qui est le vôtre*. (Condillac, 1775, p.111).

L'origine de cette désignation se situe clairement dans la distinction de la *LAP* entre proposition incidente déterminative ou explicative. Par ailleurs, on voit s'opérer dans ce regroupement des déterminants et des adjectifs, un glissement important du sens de la modification vers la désignation, formelle, d'une catégorie de mots, délaissant le plan des fonctions.

Le rattachement de la classe adjectif à la notion de modification va avoir deux conséquences visibles chez les grammairiens du français. Premièrement, à partir de Condillac, la signification de la modification et du *modificatif* se spécialise pour la désignation de l'adjectif, ou bien du participe, en fonction attribut. Deuxièmement, après Condillac, on observe la nécessité pour les grammairiens du 19^{ème} siècle de renommer la classe des adverbess au moyen

³⁶¹ Beauzée est considéré comme « l'inventeur de la catégorie générale de déterminant » car il distingue les *adjectifs physiques* (nos qualificatifs) des *adjectifs métaphysiques* (nos déterminants) (Auroux, 1993, p. 189, p. 196).

de créations terminologiques. Les ré-orientations de Condillac bouleversent le réseau métalinguistique des grammaires du français de façon durable tout au long du 19^{ème} siècle³⁶².

Bilan

Pour récapituler la description de la complémentation chez Condillac, nous proposons le tableau suivant.

Tableau récapitulatif : la complémentation chez Condillac

1. LES ACCESSOIRES

1.1. Les accessoires du sujet

1.2. les accessoires de l'attribut

- accessoire du verbe substantif

ex. : *il est hardi **avec prudence**, il est économe **sans avarice**, il était **dans ce temps là** aimant l'étude avec passion, cet homme sera **avec votre secours** finissant son affaire*

- accessoire du verbe adjectif

ex. : *il était aimant dans ce temps là l'étude **avec passion**, cet homme sera avec votre secours finissant **son affaire***

1.3. les accessoires du verbe

1.3.1. nécessaires : l'objet et le terme

- l'objet

ex : *Corneille fit **voir la raison**, il **m'** aime, le roi aime beaucoup **le peuple**, j'envoie à votre ami **ce livre***

- le terme

ex : *il **me** parle, j'envoie ce livre **à votre ami***

1.3.2. facultatifs : les idées surajoutées

expression d'un rapport de lieu, temps, moyen, motif, cause, circonstance.

Ex. : *j'envoie ce livre (objet) **à votre ami** (terme) **pour lui faire plaisir** (fin), **dans sa nouveauté** (circonstance) **par une commodité** (moyen)*

2. LES MODIFICATIONS

2.1. - les modifications du nom

Nom – (**adjectif / préposition – nom / proposition incidente**)

³⁶² En outre, Condillac est l'inventeur de la « proposition subordonnée » (Auroux, 1982a, p. 188-189)

2.2. les modifications de l'attribut

verbe être + adjectif + (adverbe / préposition-GN).

2.3. Les modifications du verbe

accessoires du verbe être : circonstances de temps et de lieu.

2.4. les modifications de l'objet, du terme ou du motif

correspondent aux modifications du nom

Condillac, à l'aide de deux typologies, chacune énoncée dans un tome différent et rattachée à deux notions différentes ; l'une fonctionnelle « les accessoires », l'autre plus formelle, « les modifications », recense une variété de structures de complémentation. La plupart intègre le *verbe substantif*, relevant du schéma propositionnel logique sujet-verbe-attribut. Mais parmi les *accessoires*, les compléments sont distingués selon des critères d'essentialité ou non par rapport au verbe, de relation sémantique, de mobilité, entre les *accessoires nécessaires* et les *idées surajoutées*. La classe des « idées surajoutées » connaîtra une certaine postérité, elle est mentionnée chez Sicard, Loneux ou Boinvilliers.

De façon générale, les deux descriptions : selon les *accessoires*, et selon les *modifications*, se recoupent souvent sans être pour autant liées explicitement, elles n'aboutissent pas à une théorie de la complémentation homogène.

1.1.2. Domergue, 1778, *Grammaire française simplifiée*, 1798, *Grammaire générale analytique*³⁶³

Urbain Domergue professeur de grammaire générale à l'École des Quatre nations, membre de l'Institut de langue française, est un grammairien qui marque le 19^{ème} siècle pour plusieurs raisons. Premièrement, il fonde le *Journal de langue française* en 1784 (St Gérard, 1996)³⁶⁴.

³⁶³ Sa *Grammaire Générale analytique* est composée de deux parties ; la première partie examine les différentes parties de la proposition, et la seconde la nature et classification des mots. Mais dans les quatre exemplaires consultables en France la seconde partie est manquante. Par conséquent nous ne présentons pas le classement des verbes de Domergue et ne pouvons pas situer précisément l'invention du terme de « sur-attribut » ou « sur-attributif » (l'adverbe) dont ses successeurs le reconnaissent comme le père (Sicard, Mourier, Thurot, Vanier). La *grammaire française simplifiée* ne comporte pas d'innovation et reste un ouvrage élémentaire.

³⁶⁴ Pour St Gérard, le *Journal de la Langue Française* : « (...) sous la diversité de ses avatars titulaires permet d'évaluer les changements ayant affecté les représentations de la grammaire entre la fin de l'Ancien Régime et les années précédant immédiatement la brève Seconde République. Ces années au cours desquelles philanthropie, socialisme, et utopie, se sont portés au premier rang des valeurs de la société française, sinon exactement de ses vertus pratiquées. Issu des ambitions d'Urbain Domergue, fondateur du journal en 1784 et inventeur de son titre, développé de 1791 à 1796 par les lointains travaux de la *Société délibérante des amateurs de la langue française*, le périodique présenté ci-dessous -- dans le détail de ses modifications et les interruptions de sa publication -- ne

Deuxièmement, il crée à son domicile en 1807 un cercle de discussions grammaticales : la *Société Grammaticale de Paris*³⁶⁵ qui fait suite à fondation de la *Société Délibérante des Amateurs de la langue française* (1791) et débouchera sur la première *Société Linguistique* (Auroux, 1983). Ces deux institutions seront les lieux d'expression et de débat des grammairiens du français jusqu'aux années 1830. Enfin, du point de vue de ses apports à la théorie de la complémentation ou de la transitivité, Domergue est le premier à reconnaître la place du *complément* dans la proposition et à choisir ce terme de façon univoque, en déclarant explicitement que le *complément* est la quatrième partie de la proposition. Il s'agit d'une véritable innovation. Il innove encore en proposant une nouvelle typologie des compléments, les qualifiant de « prochain » ou « nécessaire », et en choisissant une nouvelle terminologie, calquée sur le latin, pour décrire la tripartition classique de la proposition.

1.1.2.1. Structure de la proposition

Domergue conserve l'analyse tripartite de la proposition : sujet-verbe-attribut, mais il désigne les trois composantes à l'aide d'une nouvelle terminologie formée sur le verbe *juger* en latin « *judicare* » : *judicande* – *judicateur* - *judicat*. Le cadre est donc bien celui de la grammaire générale puisque la proposition est clairement définie et désignée comme exprimant un jugement, par le nom même de ses parties.

Le « *judicande* » est « la substance, l'être ou la chose à juger », le « *judicateur* » est toujours le verbe *être*, avec ou sans négation, et correspond à « ce qui prononce le jugement », et le « *judicat* » est « le plus souvent une attribution » c'est-à-dire un adjectif, mais peut aussi quelquefois être « un être, une chose » c'est-à-dire un nom. Il en donne l'exemple suivant :

cesse de renaître de ses cendres, et, tel un phénix, suscite l'intérêt de collaborateurs venus d'horizons épistémologiques et théoriques fort différents, poursuivant sa carrière jusqu'aux dernières heures qui précèdent la mort définitive de la grammaire générale et l'assomption d'une linguistique française désormais plus soucieuse d'anthropologie que de métaphysique. » (St Gérard, 1996, doc. électronique)

³⁶⁵ Auroux explique que « Ce «grammairien patriote» travailla sa vie durant, avec un acharnement quasiment paranoïaque, à doter la langue française d'institutions destinée à remplacer l'Académie, que la Convention avait supprimé en 1793 à la suite d'un rapport de Grégoire, qui en montrait l'aspect totalement anti-démocratique (elle sera restaurée en 1803). ». Il fonde ainsi la *Société Délibérante des Amateurs de la Langue Française* qui suit un fonctionnement républicain : « Domergue utilise le modèle de la constitution démocratique parlementaire. L'assise populaire est assurée de deux façons: la représentation à l'Assemblée et dans les Comités d'un côté, de l'autre la saisie directe de l'Assemblée par les usagers qui posent des questions sur la langue. La procédure d'agrégation est assurée par l'Assemblée qui émet un vote après discussion, et donne des solutions. ». Mais il ne s'agit pas seulement d'une lubie car « la Société resurgit sous le nom d'Académie Grammaticale en 1807 (également créée par Domergue), et se poursuit, à notre connaissance, sous le nom de Société Grammaticale de Paris, dont nous connaissons jusqu'en 1840 les solutions publiées dans le *Journal de la Langue Française et des Langues en Général*. A cette date, certains membres de la société auront fondé la première société de linguistique. D'autres (les Bescherelle, père et fils, par exemple), s'efforceront, sans succès, de poursuivre la *société grammaticale*, en accentuant son côté pédagogique et normatif. » (Auroux, 1996b, doc. électronique)

Dans cette proposition, la rose est brillante, la rose est l'objet de mon jugement, la chose à juger, res judicanda, c'est le judicande. Est me présente le moyen de juger, la chose par laquelle je juge, c'est le judicateur. Brillante me peint la chose jugée, trouvée dans le judicande, dans la rose, res judicata, c'est le judicat. (Domergue, 1798, chapitre I « La proposition grammaticale et ses différentes parties », p. 11)

Plus loin, il donne aussi comme exemple : « vous êtes juste » (op. cit., p. 34). Ces trois parties selon lui correspondent à ce que les logiciens nomment : sujet – lien ou copule – attribut, mais Domergue refuse ces dénominations et les discute. Ainsi, le sujet désignant « ce qui est mis dessous » est une « expression purement matérielle » or selon lui « c'est de l'idée que doit découler une dénomination que puisse avouer la raison » (ibid.), l'attribut lui n'est pas symétrique au sujet. Il décide donc de modifier la terminologie pour deux raisons. La première est qu'il veut proposer un métalangage guidé par la « raison » et dont les dénominations proviennent des « idées » qui les soutiennent. En effet, comme en arithmétique où existent le multiplicande et le dividende, les grammairiens doivent selon lui obéir à la raison et l'analogie. Ainsi, un jugement comprend une chose à juger, ce qui prononce le jugement, et la chose jugée. Deuxièmement, il applique une exigence de symétrie et d'analogie dans la désignation des parties de la proposition.

Domergue ajoute à ce schéma une quatrième partie qui est le « complément ».

1.1.2.2. Le complément quatrième partie de la proposition

Domergue déclare en effet que le complément est la quatrième partie de la proposition:

Il y a donc, outre les trois parties logiques, essentielles, une quatrième partie que j'appelle complément. (Domergue, 1798, p. 16)

Celle-ci s'ajoute aux parties grammaticales vues précédemment : *judicande-judicateur-judicat*, mais elle est de nature proprement grammaticale :

C'est une partie purement grammaticale, une partie intégrante, propre à faciliter l'émission successive de la pensée (...). (Domergue, 1798, p. 16)

Le complément est en effet défini sur le plan des formes et non des idées :

(...) par complément j'entends un ou plusieurs mots qui servent à l'achèvement d'un judicande, d'un judicat, ou même d'un complément incomplet. (Domergue, 1798, p. 17)

Alors que Condillac distinguait les accessoires du *verbe substantif* et du *verbe adjectif*, Domergue insiste beaucoup sur le fait que le complément ne porte pas sur le verbe *être*, cette quatrième partie n'est pas du tout considérée comme une expansion du verbe *être*, qui est complet de lui-même :

Le juge prononce tout complément, excepté la négation : la chose est, ou n'est pas, il prononce l'adhésion ou l'inadhésion de l'esprit et rien de plus (...) le juge est complet par lui-même ; il est inaccessible à toute expression qui le modifie, qui le détermine. (Domergue, 1798, p. 17)

Le schéma propositionnel tripartite de Domergue est donc augmenté par un quatrième constituant qui est le complément³⁶⁶. Le grammairien s'interroge sur la nouvelle dénomination de « complément » et justifie son choix. Premièrement, les termes de « cas » et « régime » ne sont pas applicables à toutes les langues et « en grammaire générale, on ne doit pas employer des dénominations particulières » (op. cit., p. 22-23). Ensuite, du point de vue des idées, les notions de cas et de régime ne véhiculent pas le même contenu que le complément. Le régime « a une signification moins étendue que le complément. Tout régime est complément, tout complément n'est pas régime » (op. cit., p. 23). Le régime et le cas sont « insuffisants » même pour les langues à cas alors que le complément explique tout dans toutes les langues. » (op. cit., p. 23-24). En somme, le complément apparaît comme une catégorie fonctionnelle de sens large. Domergue mentionne la terminologie de Girard qui « pêche par le fond » (op. cit., p. 24), cependant il ajoute :

Rendons pourtant justice à Girard ; il est le premier qui a tâché de débrouiller le chaos des parties de la proposition, et nul de ses rivaux n'a été son vainqueur. (Domergue, 1798, p. 25-26)

Il évoque aussi Court de Gébelin mais préfère suivre la « théorie nouvelle » formulée par Dumarsais (vu comme « l'inventeur du complément ») et prolongée par Beauzée (op. cit., p. 26). Leur défaut a été de confondre l'analyse grammaticale et l'analyse logique en distinguant le sujet et l'attribut simple ou complexe, sans accorder un statut grammatical spécifique à l'expansion (op. cit., p. 27-28). Domergue évoque rapidement Condillac, mais aussi Lancelot et Harris « qui n'ont pas fait une partie intéressante de la grammaire l'objet particulier de leurs recherches » (op. cit., p. 31). Et il affirme sa théorie :

Ma théorie sur ce point reste donc tout entière, et je suis fondé à donner pour constant, que la proposition grammaticale a quatre parties, dont trois sont essentielles, et la dernière, purement intégrante : *le judicande*, ou la chose à juger, *le judicateur*, ou la chose à juger : *le judicat*, ou la chose est jugée, trouvée dans le *judicande*, , ou la chose qui sert à l'achèvement d'un *judicande*, d'un *judicat*, ou même d'un complément incomplet ; que le complément se divise en prochain et éloigné ; l'un et l'autre, en direct et indirect. (Domergue, 1798, p. 31)

L'analyse des exemples fournit des indications précieuses sur la conception de la complémentation. Pour chaque proposition, le verbe conjugué est réécrit en verbe *être* suivi

³⁶⁶ Thiebault (1802) conserve la structure tripartite de Domergue et y ajoute des « parties accidentelles, ou circonstancielles et accessoires » (1802, p. 11 vol. 2) nommées « compléments » : « Toutes ces idées appelées à la suite des idées générales ou relatives sont donc des additions souvent nécessaires pour compléter le sens de celles auxquelles on les joint : aussi leur a-t-on donné le nom de *complément*. Les compléments d'une idée ou d'un mot sont de cette sorte, d'autres idées ou d'autres mots qu'on y rapporte ou que l'on met sous sa dépendance, pour en expliquer ou déterminer, spécifier, arrondir et compléter le sens. » (op. cit., p. 15).

du participe correspondant au verbe d'origine. L'exemple : *la culture de l'esprit convient aux personnes des deux sexes* (op. cit., p.16), est réécrit et analysé en : *la culture* (judicande) - *de l'esprit* (cplmt)- *est convenant* (jadicateur + judicat) - *aux personnes* (cplmt) - *des deux sexes* (cplmt).

Alors que Condillac ne proposait pas de réécriture systématique lorsque les exemples comportaient déjà le verbe *être* dans une structure attributive, comme dans *je suis poète*, ou dans une structure à valeur locative, Domergue restitue systématiquement un participe. Ainsi dans « je suis à votre service » ; *à votre service* n'est pas le complément de *je suis*, dans « il est à la campagne » ; *à la campagne* n'est pas complément de *il est*, dans « les deux villes sont en cendres » ; *en cendres* n'est pas le complément de *ces deux villes sont*. A chaque fois il y a ellipse du participe, les propositions sont équivalentes à « je suis DEVOUE à votre service », « il est EXISTANT à la campagne », « ces deux villes sont REDUITES en cendres ». Au moyen de cette manipulation, les exemples sont ramenés à la structure propositionnelle quadripartite : *judicande* - *jadicateur* – *judicat*- complément.

Le complément, apparaît comme un quatrième constituant, faisant suite aux trois autres. Mais il semble parfois inclus dans le *judicat*, Domergue expliquant que c'est « le *judicat* qui contient le complément et le complément du participe » (op. cit., p. 17), il participe aussi de la « chose jugée ».

Bilan

La terminologie de Domergue pour désigner les constituants de la proposition ne connaîtra pas vraiment de succès, sauf chez Thiebault ou Boinvilliers qui reprennent les trois termes. Mais elle est plutôt décriée en raison de son origine latine.

La typologie des compléments de Domergue s'avère assez homogène, centrée sur les critères d'essentialité et de forme.

1.2.2.3. Typologie des compléments

Domergue formule deux distinctions. La première sépare les compléments « éloignés » des compléments « prochains », et la seconde, qui s'applique à la première, discrimine entre ceux qui sont « directs » ou « indirects ».

1.2.2.3.1. La distinction complément éloigné / complément prochain

La distinction entre les *compléments éloignés* et les *compléments prochains* formulée par Domergue semble reposer tout d'abord sur l'essentialité du complément par rapport au sens

de la proposition, et ensuite sur la complétude sémantique globale de la phrase. En ce sens « prochain » signifie essentiel, et « éloigné » signifie facultatif. Cependant, dans les définitions données, le critère de l'essentialité se double immédiatement d'un second ; celui de la mobilité ou non du complément. Les nouveaux qualificatifs choisis : *prochain/éloigné*, évoquent d'ailleurs clairement la thématique de la distance, et dénotent la place du complément par rapport au verbe :

(..) l'un nécessaire au sens grammatical et se liant à une idée d'une manière indivisible, c'est le complément prochain, l'autre, nécessaire seulement au sens logique et pouvant se détacher de la proposition sans nuire au sens grammatical, c'est le complément éloigné (..) exige avant et après lui les virgules qui est un des signes de la division des sens. (Domergue, 1798, p. 18-19)

Nous observons donc une contradiction partielle entre la désignation des compléments par ces deux qualificatifs et la réalité des faits linguistiques. En effet, un complément facultatif appelé « éloigné » peut être placé juste à la suite du verbe, de même qu'un complément essentiel, appelé « prochain », peut être placé à distance du verbe. C'est ce qui se présente dans l'exemple proposé par Domergue. Dans « *nous déjouerons avant six mois les projets de nos ennemis* »³⁶⁷

- *avant six mois* est considéré comme un *complément éloigné*. Ce groupe est le plus proche du verbe, néanmoins il est qualifié d'« éloigné » parce qu'il n'est pas essentiel, supprimable et mobile.

- *les projets* est considéré comme un *complément prochain* par rapport au verbe. Ce groupe est séparé du verbe par le syntagme précédent, néanmoins il est qualifié de « prochain » parce qu'il s'agit d'un complément essentiel au verbe, non supprimable, non mobile.

- *de nos ennemis* est considéré comme un *complément prochain* par rapport à « projets ». Ce groupe suit directement le SN « les projets », la qualification de *prochain* ne semble donc pas contradictoire. Il est aussi essentiel à la compréhension de la phrase et non supprimable en raison de l'article défini « les ».

L'analyse de l'exemple confirme notre hypothèse selon laquelle le critère premier est l'essentialité du complément, les deux autres critères de la supprimabilité et de la mobilité apparaissant de façon collatérale dans le discours de Domergue. D'ailleurs le grammairien coordonne les adjectifs *nécessaire* et *accessoire* aux deux qu'il a choisis : *prochain* et *éloigné* ; à quelques reprises il parle de « complément prochain ou nécessaire » et de « complément éloigné ou accessoire ».

En somme, nous pouvons dire que le complément « prochain » est nécessaire, insuppressible, et « intransposable » d'après Domergue, ce qui signifie non mobile. Et le complément

³⁶⁷ Réécrit en « nous serons déjouant (...) ».

« éloigné » est facultatif, placé en incise, et n'est pas nécessaire « à la confection de la phrase purement grammaticale », il est réclamé par « la plénitude du sens logique, idée totale que j'ai à exprimer » (op. cit., p. 18-19).

Ces deux types de compléments peuvent eux-mêmes être caractérisés de « direct » ou « indirect » selon leur forme.

1.2.2.3.2. La distinction compléments direct / indirect

Pour ce qui concerne les *compléments prochains* :

- le *complément prochain direct* est « l'expression (qui) se dirige sans détour, sans le secours d'aucun autre mot », ou encore on lit que « le complément direct est celui vers lequel l'expression se dirige nécessairement mais sans le recours d'un autre mot » (op. cit., p.19-20). Il répond à la question « qui ? » comme dans « j'aime qui ? », « j'aime mes parents ».

- le *complément prochain indirect* est « l'expression (qui) a besoin d'un mot intermédiaire, du mot *à*, pour se porter vers... » (op. cit., p.18), ou encore on lit que « le complément indirect est celui vers lequel l'expression se dirige nécessairement mais à l'aide d'un mot intermédiaire, qui lui fait prendre une voie oblique » (op. cit., p.20). Il répond aux questions « à qui/ de qui/ pour qui/ avec qui ? », comme dans « je vais de Paris à Lyon, par la Cote d'Or avec deux amis » (ibid.).

Pour ce qui concerne les *compléments éloignés* ou *accessoires directs/indirects*, on lit que « le *complément éloigné direct* est celui vers lequel l'expression se dirige accidentellement, sans le secours d'un autre mot. Le *complément éloigné indirect* est celui vers lequel l'expression se dirige accidentellement. » (op. cit., p.22). Le *complément éloigné indirect* est nécessairement prépositionnel. Cependant la préposition peut être implicite ; Domergue précise que ce complément s'exprime « avec le secours d'un mot intermédiaire, exprimé ou sous entendu », comme dans « Fontenelle a vécu (pendant) quatre-vingt neuf ans » où « le mot intermédiaire, signe de l'obliquité du complément, franchis dans l'expression par le besoin d'être rapide, n'a pas moins son type dans la pensée. » (op. cit., p.22)

La distinction *direct/indirect* signifie bien ce qu'elle désigne (à l'inverse de la première distinction vue plus haut) à savoir la forme du complément : sans préposition ou avec préposition. Les exemples donnés fournissent de nombreuses informations sur l'interprétation des structures ; ils confirment nos propos. Nous en reproduisons deux.

Exemple 1 : *l'Angleterre, usurpatrice des mers* (complément éloigné direct), *perdra sa puissance, par l'excès de son ambition* (complément éloigné indirect) (op. cit., p.21).

Les deux compléments sont qualifiés d'éloignés car ils sont facultatifs et mobiles, et le premier est direct alors que le second est de forme prépositionnelle.

Exemple 2 : *je préfère (= je suis préférant) une honorable pauvreté* (complément prochain direct) à *une richesse coupable* (complément prochain indirect).

Les deux compléments sont qualifiés de prochains car ils sont essentiels, et le premier est direct alors que le second est de forme prépositionnelle.

Exemple 4 : *on a (on est ayant) un grand nombre* (complément prochain indirect) *d'amis* (complément prochain indirect)

Exemple 5 : *vous êtes homme* (judicat) *de bien* (complément prochain indirect) (op. cit., p.34)

Exemple 6 : *il s'en va*, est réécrit en « il s'en est allant », où « en » est le complément prochain indirect de « il est allant », et « se » équivalent à « soi » est le complément « illégitime du verbe ».

Outre cette typologie des compléments, Domergue renomme l'adverbe.

1.2.2.4. La renomination de la classe des adverbes

Domergue aurait le premier selon Sicard (1798, p. 451-452, p. 483), proposé le terme de *surattributif* pour désigner l'adverbe comme étant un modificatif de l'attribut. Mais Thurot invite aussi à l'employer dans ses remarques à la traduction de l'*Hermès* d'Harris (1796). Ce modèle de création terminologique va rencontrer un certain succès. Lauwers & Swiggers signalent que Silvestre de Sacy l'utilise également dans la seconde édition de ses *Principes de grammaire générale* datant de 1803 (Lauwers & Swiggers, 2005, p. 70). Sicard appelle aussi l'adverbe *sur-attribut* («De l'adverbe ou sur-attribut», p. 253)³⁶⁸ car son rôle est de «modifier un attribut» (op.cit., p.478) et Boinvilliers dans sa *Grammaire raisonnée* (1803, p. 84) reprend également le terme de *sur-attribut* pour définir l'adverbe comme ce qui modifie le verbe ou l'adjectif³⁶⁹.

³⁶⁸ On trouve aussi «adverbe modificatif» ou «modificatif» (p. 76-78).

³⁶⁹ Ceci n'est pas très étonnant. Dans la tradition l'adverbe est défini et nommé en relation avec le verbe. Chez les grammairiens antiques, il est défini en lien avec le verbe : «La caractéristique fondamentale qui est prêtée à l'adverbe, c'est d'être construit avec le verbe.» (Baratin, 1988, p. 74). Chez Priscien il est défini comme une partie du discours indéclinable dont la signification s'ajoute à celle du verbe (ibid.). Selon Baratin il s'agit d' «une simplification par rapport à la définition très élaborée proposée par Apollonius, qui fait de l'adverbe un «attribut d'attribut», selon la formule d'E. Egger : Apollonius considère en effet que l'adverbe est le prédicat de l'une quelconque des catégories dans lesquelles un verbe entre, c'est-à-dire de l'une quelconque des variables qui caractérisent un verbe.» (ibid.) La conception est identique dans la tradition artigraphique «selon laquelle l'adverbe «développe» la signification du verbe.» (ibid.). Le principe de définition de l'adverbe est qu'il est lié au verbe et «se combine avec lui du point de vue sémantique.» (op. cit., p. 75).

Bilan

La typologie des compléments dédoublée et hiérarchisée de Domergue, fondée premièrement sur le critère sémantico-syntaxique de l'essentialité, deuxièmement sur le critère formel, permet une double caractérisation des compléments du verbe qui débouche sur une description homogène et efficace des structures³⁷⁰. Nous en présentons ci-dessous le tableau récapitulatif.

Tableau récapitulatif de la typologie et de la terminologie de la complémentation chez Domergue

1. complément prochain ou nécessaire

nous déjouerons avant six mois les projets (complément prochain par rapport au verbe) *de nos ennemis* (idem par rapport à *projets*)

- direct

je préfère une honorable pauvreté à une richesse coupable

- indirect

je préfère une honorable pauvreté à une richesse coupable

2. complément éloigné ou accessoire

nous déjouerons avant six mois les projets de nos ennemis

- direct

l'Angleterre, usurpatrice des mers perdra sa puissance, par l'excès de son ambition

- indirect

l'Angleterre, usurpatrice des mers perdra sa puissance, par l'excès de son ambition

Dans ce tableau, la caractéristique d'essentialité n'est pas définie précisément en relation avec le verbe, mais plutôt avec le sens de la phrase, et recoupe la notion de complétude énonciative, telle que nous avons pu la décrire dans la première partie (« l'héritage gréco-latin »). En l'absence d'une théorie sur la transitivité du verbe, la difficulté à formuler la

³⁷⁰ Cependant, dans l'analyse de *l'idylle des moutons* de Mme Deshoulière (le texte est le même que celui que Dumarsais étudie dans l'article « construction »), on observe que tous les mots sont compléments les uns des autres, dont les conjonctions.

dépendance sémantico-syntaxique par rapport à lui, demeure. Si bien que ce sont finalement les critères formels consistant en un repérage de la place et de la construction qui sont omniprésents dans le discours grammatical et particulièrement mis en avant dans la terminologie. D'où sans doute le choix privilégié de *prochain/ éloigné, versus nécessaire/accessoire*.

Le grand mérite du système de Domergue est de placer au centre de son dispositif descriptif le complément, entendu comme catégorie de fonction. Cet intérêt porté au complément et sa volonté d'uniformiser la description est visible notamment dans l'emploi qu'il propose de l'expression de « proposition complétive » :

La sensation m'avertit qu'il y a des mots qui complètent, qu'il y a des compléments, la sensation et l'analogie m'avertissent qu'il y a des propositions qui complètent, qu'il y a des propositions complétives : c'est par la proposition complétive que je dois tout expliquer et que je crois expliquer tout (...)(Domergue, 1798, chapitre III « les différentes sortes de propositions », p. 64)

La « proposition complétive » (qui s'oppose à la proposition « primordiale ») lui apparaît en effet comme un « corollaire naturel de la doctrine des compléments.» (ibid.) et il applique la discrimination *prochain/ éloigné* à la proposition complétive, qu'il qualifie de *prochaine* ou *éloignée* (op. cit., p. 52-54, p. 64-68). Boinvilliers dans sa *Grammaire raisonnée* (1803) reproduit la terminologie de Domergue pour la décomposition de la proposition en : *judicande/judicateur/judicat*, ainsi que les distinctions entre compléments *prochain/ éloigné* et *direct/indirect*. On retrouve aussi dans les procès-verbaux des discussions de la *Société Grammaticale de Paris* des mentions occasionnelles de « compléments prochains » ou « compléments éloignés », néanmoins la typologie de Domergue ne s'impose pas, elle est totalement absente de la *Grammaire* de Boniface (1843) qui a été son élève. L'influence de Domergue se reconnaît surtout dans la volonté d'innovation terminologique des participants à la *Société Grammaticale*, qui vont plus explicitement récuser le cadre syntaxique de la grammaire générale et son modèle d'analyse propositionnelle.

Les grammaires de Condillac et de Domergue ont comme point commun de conserver la structure propositionnelle trinaire associée à une décomposition du verbe en *être* suivi du participe. Mais en même temps, ce que l'on observe chez eux, ce sont des tentatives d'intégration d'un constituant supplémentaire, l'« accessoire » chez Condillac, le « complément » chez Domergue, en relation avec le verbe. Ce constituant supplémentaire est le support de nouvelles désignations axées sur les caractéristiques d'essentialité ou de facultativité dans la phrase ; « nécessaires » vs « idées surajoutées » chez Condillac, « prochain » vs « éloigné » chez Domergue. En effet, après la stabilisation de la distinction entre la forme directe ou indirecte du complément, héritée du régime et bien théorisée par

Beauzée, c'est la distinction entre le caractère nécessaire ou facultatif qui tente d'être thématisée dans les textes grammaticaux, ainsi que la caractéristique, liée, de leur mobilité. Mais celles-ci seront beaucoup plus lentes à se mettre en place.

Par ailleurs, ces deux grammairiens ne développent aucune notion en lien avec la transitivité verbale. Une étape supplémentaire est franchie avec Silvestre de Sacy ; il présente des typologies verbales remarquables qui vont orienter les réflexions des grammairiens suivants vers la définition de nouvelles classes de verbes.

1.1.3. Silvestre de Sacy, 1799, *Principes de Grammaire Générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*

Cet ouvrage est un manuel de grammaire générale, mais destiné aux enfants, comme l'indique son titre complet. L'auteur souhaite proposer un « extrait des meilleurs écrits » de grammaire générale, notamment de Port-Royal, Beauzée, Court de Gébelin (De Sacy, 1799, p. I, *Avertissement*). Cependant les *Principes de grammaire générale* contiennent un classement des verbes innovant et complexe qui est articulé à une caractérisation des compléments.

1.1.3.1. La structure propositionnelle

Silvestre de Sacy conserve une structure de la proposition qui suit la tripartition formulée par Port-Royal :

Tout assemblage de mots composé d'un sujet, d'un attribut et d'un verbe, se nomme proposition et il n'y a point de proposition sans la réunion d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut. (op. cit., chapitre I « De la proposition », p. 6)

La proposition est composée d'un sujet qui est la « chose à laquelle nous pensons » ou l'« idée d'une chose » (Silvestre de Sacy, 1799, chapitre I *de la proposition*, p. 3), l'attribut est la « qualité que nous percevons comme liée à cette chose » ou l'« idée d'une qualité » (ibid.), et le verbe est l'« idée de la réunion de cette chose avec cette qualité » (op. cit., p. 4), celui-ci a la forme du verbe *être* : « le mot *est* exprime la liaison de la chose avec la qualité , l'existence du sujet avec l'attribution.» (op. cit., p. 5). Ainsi, les exemples « Victor est petit » et « le père de Victor est trop bon » (op. cit., p.3), sont analysés de la façon suivante : *Victor* (sujet)- *est* (verbe) – *petit* (attribut) ; *le père de Victor* (sujet)- *est* (verbe)- *trop bon* (attribut) (ibid.). Silvestre de Sacy conserve donc le schéma propositionnel : sujet-verbe-attribut, où le verbe correspond au verbe *être*, et l'attribut est de nature adjectivale. Mais il précise dans la 3^{ème} partie intitulée « Syntaxe et construction » qu'au sein du sujet et de l'attribut on peut trouver un « complément du nom ou du verbe » (Silvestre de Sacy, 1799, 3^{ème} partie : « Syntaxe et construction », p. 169). Le complément n'est pas présenté comme un constituant

premier de la proposition mais comme un groupe interne au sujet ou à l'attribut. La description des compléments est en fait liée à la typologie des constructions verbales qui sont très novatrices.

1.1.3.2. Les typologies verbales

Silvestre de Sacy se livre à une suite de distinctions liées à la définition du verbe ou à sa construction, qui sont la source d'une nouvelle terminologie. Nous allons les présenter successivement car elles constituent chacune un niveau d'un tableau remarquable des constructions verbales, dont nous fournissons le récapitulatif en conclusion.

1.3.2.1.1. La distinction verbe substantif ou abstrait / verbe attributif ou concret

Premièrement, De Sacy distingue entre le *verbe substantif* dit aussi « abstrait » et le verbe « attributif » dit aussi « concret ». Le *verbe substantif* « être » apparaît comme le socle d'expression du jugement, cependant le grammairien reconnaît l'existence d'autres verbes. Il déclare que le verbe *être* « pourrait suffire pour exprimer tous les jugements de notre esprit, néanmoins il y a un grand nombre d'autres verbes qui servent à varier et à abrégier le discours. » (Silvestre de Sacy, 1799, chapitre II « Du verbe », p. 7-8).

En effet, dans la structure propositionnelle canonique le verbe *être* a comme fonction de lier le sujet et l'attribut, il ne contient pas l'expression de l'attribut, qui le suit :

Le verbe *être* exprime seulement l'existence du sujet et sa liaison avec l'attribut, mais il ne détermine pas cet attribut et il faut employer un autre mot pour exprimer l'attribut. (ibid.)

Comme dans « la soupe est » qui nécessite l'adjonction de « salée ». Mais ceci n'est pas vrai pour les autres verbes qui contiennent le verbe *être* et l'attribut :

Dans les verbes autres que le verbe *être*, le verbe et l'attribut sont compris dans le même mot. (op. cit. p. 8)

Comme dans « Auguste joue » où « le mot *joue* est un verbe qui renferme en lui-même le sens du verbe *être* et de l'attribut *jouant* », la proposition étant équivalente à « Auguste est jouant ». Ce type de verbe contenant le *verbe substantif* et l'attribut est nommé verbe « attributif » :

Tout mot qui renferme en lui-même le sens du verbe être et d'un attribut est donc un verbe. Je nomme ces verbes attributifs ou concrets parce qu'ils renferment un attribut joint à l'idée de l'existence. Le verbe être qui n'exprime que l'idée de l'existence avec relation à un attribut indéterminé, se nomme verbe substantif ou abstrait. (op. cit., p. 9)

On retrouve ici la définition connue du *verbe adjectif* comme un verbe composé de deux éléments, explicitement formulée par Condillac. Chez De Sacy, il est composé du *verbe substantif* et de l'attribut. Pour cette raison, il propose d'appeler les verbes autres que le verbe *être*, des verbes « attributifs ». La substitution de l'expression de « verbe attributif » à celle ancienne de « verbe adjectif » montre bien la volonté de situer l'analyse sur le plan de

l'analyse formelle de la proposition. Cette définition du *verbe attributif vs verbe substantif* est doublée de la distinction, équivalente pour De Sacy, entre *verbe concret* et *verbe abstrait*, provenant de Beauzée.

Parmi les *verbes attributifs*, il distingue trois types ; les verbes *actif*, *passif* ou *neutre*. Il reprend le classement traditionnel des « genres » du verbe, mais en l'orientant spécifiquement vers le sémantisme lexical des verbes. En effet, le problème de ce classement est la superposition du critère sémantique afférent au sens lexical du verbe, au critère morpho-syntaxique de la voix verbale, et au caractère transitif ou non du verbe. Silvestre de Sacy tente de les démêler en élaborant trois classements imbriqués.

1.3.2.1.2. Les verbes attributifs sont actif, passif, ou neutre

Les *verbes attributifs* sont distingués en *actif*, *passif*, ou *neutre* selon le sens de l'attribut qu'ils contiennent.

Ainsi, le verbe est *actif* quand « l'attribut renfermé dans la signification d'un *verbe attributif* indique (quelquefois) une action que fait le sujet » (op. cit., p.10), comme dans « Félicité étudie », proposition équivalente à « Félicité est étudiant » où « étudie » est un *verbe attributif actif*.

Mais le critère sémantique n'est pas aussi clairement utilisé car la seconde catégorie ; celle du *verbe passif*, désigne en fait le verbe à la forme passive, avec une diathèse où le sujet est patient. Silvestre de Sacy explique en effet que le verbe est passif quand « l'attribut compris dans la signification du verbe, indique une action que le sujet ne fait pas mais qui est faite sur lui par une autre chose et que le sujet éprouve malgré lui, ou du moins sans y concourir. Dans ce cas le verbe s'appelle *passif*.» (op. cit., p. 11). Il compare ainsi la diathèse active et la diathèse passive du même verbe. Dans « Sophie bat son chien », équivalent à « Sophie est battant son chien » : le *verbe attributif* est *actif*, en revanche dans « le chien a été battu », la forme verbale est un *verbe attributif passif*³⁷¹. Cette seconde catégorie repose donc plus sur l'orientation de la diathèse verbale que sur le sémantisme lexical.

La troisième catégorie des « neutres » en revanche est bien centrée sur le sémantisme du verbe pour lequel le sujet n'a ni un rôle d'agent, ni un rôle de patient. Le verbe est dit *neutre* quand « l'attribut pris dans la signification du verbe n'exprime ni une action faite par le sujet, ni une action faite sur le sujet par quelque autre chose mais une qualité du sujet indépendante de toute action, une simple manière d'être. » (op. cit., p.12). En outre, les *neutres* sont

³⁷¹ Cette distinction est parallèle à la distinction entre *participe actif* (participe présent) et *participe passif*.

détachés de la transitivité ou de l'intransitivité du verbe. Les exemples confrontent ainsi deux verbes de valence différente : dans « Dieu existe de toute divinité », équivalent à « Dieu est existant » (op. cit., p.13), le verbe « exister » intransitif est reconnu comme *neutre*, de même qu' « appartenir », transitif indirect, dans « un enfant appartient à ses père et mère », est reconnu comme un *verbe attributif neutre* par De Sacy.

Dans le chapitre VIII sur la voix des verbes, le grammairien réitère la définition et le classement du *verbe attributif* mais à l'aide de la notion de voix.

1.3.2.1.3. Les voix du verbe

Le verbe *attributif* renferme l'attribut et cet attribut exprime :

- une action, alors il s'agit d'un *verbe attributif actif*, comme dans « je lirai ce livre »
- une qualité, alors il s'agit d'un *verbe attributif passif*, comme dans « ce livre sera lu »
- ni une action, ni une qualité, alors il s'agit d'un *verbe attributif neutre*, comme dans « ce livre vaut 6 francs ». Ensuite, Sacy identifie « trois voix » qui correspondent à chaque type de verbe évoqué et sont autant de « points de vue différents sous lesquels on peut envisager la même action. » (Silvestre de Sacy, 1799, p. 146-147). La voix « subjective » est celle du verbe *actif*, la voix « objective » est celle du verbe *passif*. Et la voix « neutre » est celle du verbe *neutre*.

Pour distinguer les verbes intransitifs des verbes transitifs, le grammairien formule une nouvelle opposition ; les *verbes actifs* peuvent être « absolu » ou « relatif ».

1.3.2.1.4. Les verbes actifs sont absolu ou relatif

La séparation des *verbes actifs* en *absolu* ou *relatif* provient de Beauzée. Silvestre de Sacy reprend les mêmes termes et le même critère définitoire : l'absence ou la présence d'un complément. En effet, les *verbes absolus* « renferment en eux même un sens complet comme *je dors, je veille* » (op. cit., p. 154-155) alors que les *verbes relatifs* sont « ceux qui exigent un complément » comme « je possède », « je vois » (op. cit., p. 155). Le *verbe actif* est donc *absolu* s'il ne nécessite pas de complément et le *verbe actif* est *relatif* s'il nécessite un complément. Ceci dit le grammairien précise que les mêmes verbes peuvent être employés dans un sens *absolu* ou dans un sens *relatif*, par exemple « je veille depuis hier matin » a un sens absolu, alors que « je veille ce jeune homme » a un sens relatif. Par ailleurs, il affirme que plusieurs verbes exigent deux compléments, il sont donc « doublement relatifs » (op. cit., p.155-156).

Ensuite, parmi les verbes « relatifs » c'est-à-dire transitifs, ils distinguent ceux qui se construisent directement ou indirectement, mais avec un vocabulaire inattendu ; celui de la transitivité.

1.3.2.1.4. Les verbes relatifs sont transitif ou intransitif

Les *verbes relatifs* suivis d'un complément « médiat » sont nommés « intransitifs », alors que les *verbes relatifs* suivis d'un complément « immédiat » sont nommés « transitifs » :

Les verbes relatifs gouvernent leurs compléments ou immédiatement ou médiatement. Ceux qui gouvernent leurs compléments immédiatement sont nommés transitifs, les autres intransitifs. (Silvestre de Sacy, 1799, p.156)

Par exemple ; « lire » est un verbe « transitif » car il a un *complément immédiat* comme dans « je lis le livre ». En revanche « venir » est un verbe « intransitif » car il a un *complément médiat* commençant par une préposition, comme dans « je viens de Rouen ».

Le vocabulaire de la transitivité est employé en un sens uniquement formel ; le qualificatif de « transitif » désigne la transitivité directe du verbe, et le qualificatif d' « intransitif » désigne la transitivité indirecte du verbe. L'expression de « verbe actif transitif » signifiant en fait verbe transitif direct, et celle de « verbe actif intransitif » signifiant verbe transitif indirect. Force est de constater que Silvestre de Sacy conçoit la transitivité verbale comme transitivité directe, puisque le verbe à construction directe est qualifié de « transitif », et la transitivité indirecte du verbe comme intransitivité, puisque le verbe à construction indirecte est qualifié d' « intransitif ». Cette caractérisation s'explique par la présence ou non d'une préposition. En effet, dans la conception syntaxique de Sacy, dans le cas du verbe « transitif », le verbe n'est pas suivi de préposition, il exprime seul le rapport sémantique, alors que dans le cas du verbe « intransitif » c'est la préposition qui l'oriente :

Dans les *verbes transitifs*, le verbe qui est le terme antécédent du rapport, détermine en même temps la nature du rapport ou ce qui est la même chose, fait en même temps la fonction d'exposant. Dans les *verbes intransitifs*, la nature du rapport est déterminée par une préposition. (op. cit., p.157)

Ainsi, il décrit le verbe à deux compléments comme étant « le plus souvent transitif par rapport à l'un et intransitif par rapport à l'autre » ; le verbe *donner* est considéré comme « transitif » pour « la chose que l'on donne » et « intransitif » pour « la personne à laquelle on donne » (ibid.). La préposition est conçue comme une marque d'intransitivité dans la construction verbale.

La notion de transitivité n'est donc aucunement liée à une définition sémantique, elle prend chez De Sacy un sens formel référant à la construction directe ou indirecte du verbe transitif, désigné autrement.

Ce qui est remarquable c'est que ces deux dernières caractérisations du verbe ; *absolu/relatif, transitif/intransitif*, sont formulées très clairement en lien avec le complément.

Premièrement son absence ou sa présence détermine si le verbe est *absolu* ou *relatif*, deuxièmement c'est sa forme « médiate » ou « immédiate » qui détermine si le verbe est *intransitif* ou *transitif*. Le complément est en fait placé au cœur du dispositif à niveaux des typologies verbales de Silvestre de Sacy. C'est le critère qui permet de classer les verbes en *absolu/relatif*, et *relatif intransitif/transitif*. Il réaffirme ceci à propos d'une remarque comparative :

Un verbe peut donc être transitif dans une langue et avoir pour correspondant, dans une autre langue, un verbe intransitif : car ces deux dénominations ne tiennent pas à la signification du verbe, mais à la manière dont il se joint avec ses compléments. *Venir* est intransitif en français, en arabe il est transitif, *saluer* est transitif en français, intransitif en arabe. (op. cit., p.156-157)

Pourtant la catégorie du complément n'est pas spécifiquement mise en valeur dans ses *Principes de grammaire générale*.

1.1.3.3. Les compléments

En effet, Silvestre de Sacy, conservant le schéma attributif, n'intègre pas de nouvelle fonction à la proposition. Il fournit une définition du complément très sommaire, comme terme synonyme de « conséquent » :

Le terme conséquent d'un rapport se nomme aussi complément. (Silvestre de Sacy, *Principes de grammaire générale*, 1799, p. 54)

Et inversement il déclare qu'on nomme *complément*, « le terme conséquent » :

On nomme ainsi le terme conséquent d'un rapport. (op. cit., p. 176)

Le grammairien pense la complémentation en termes de rapports, et un rapport suppose toujours deux choses ou deux termes : l'antécédent d'une part, le conséquent ou complément d'autre part, en plus de l'exposant des différents rapports. Le grammairien décrit les liens de complémentation au moyen d'un repérage formel et distributionnel entre le terme premier du rapport nommé « antécédent » et le second nommé « conséquent ». Ainsi dans « Moïse donna la loi de Dieu au peuple juif », trois rapports sont visibles ; entre : « la loi » et « donna », entre « de Dieu » et « la loi », entre « au peuple juif » et « donna », les deux derniers étant marqués par les prépositions « de » et « à » (op. cit., p. 51-52).

La préposition et la conjonction indiquent toutes deux un rapport entre un antécédent et un conséquent dont elle sont l'exposant. Ces deux parties du discours sont analysées de la même façon, seule la taille des séquences varie ; la préposition est la marque d'un rapport entre deux mots, alors que la conjonction marque un rapport entre deux propositions :

Les conjonctions sont donc les exposans des rapports qui existent entre deux propositions qui sont les termes du rapport, de même que les prépositions sont les exposans des rapports qui existent entre deux noms ou entre un verbe et un nom. (Silvestre de Sacy, 1799, chapitre X « De la conjonction », p. 65)

De Sacy emploie de façon parsemée différentes expressions incluant le terme de complément, comme celle héritée de Dumarsais de « complément de la préposition », ou celle de « complément de l'antécédent ». Mais la seule distinction entre les compléments est celle, reprise de Beauzée, entre complément « médiat » et « immédiat », utilisée pour définir les verbes « intransitif » et « transitif ».

Bilan

La grammaire de Silvestre de Sacy se distingue fortement de celle de Condillac et de Domergue car elle s'attache plus à la description des constructions verbales qu'à la construction de la proposition. L'auteur ne formule pas de considérations nouvelles sur le complément, il reprend les distinctions et conceptions de Beauzée, et la discrimination entre complément nécessaire ou facultatif y est absente. Cependant la notion est au centre de sa typologie des verbes, dont nous produisons un tableau récapitulatif.

Typologies verbales chez Silvestre de Sacy

1. Verbe substantif – verbes attributifs

1.1. le verbe substantif

être

1.2. Les verbes attributifs

Auguste joue

2. Verbe attributif actif, passif, neutre

2.1. le verbe actif

Félicité étudie ; Sophie bat son chien ; je lirai ce livre

2.1.1. le verbe actif absolu

je dors, je veille

2.1.2. le verbe actif relatif

je possède, je vois

- transitif avec complément immédiat

je lis (le livre)

- intransitif avec complément médiat

je viens (de Rouen)

2.2. le verbe passif

le chien a été battu par Sophie ; ce livre sera lu

2.3. le verbe neutre

Dieu existe de toute divinité ; un enfant appartient à ses père et mère ;

ce livre vaut six francs

3. La voix subjective, objective, neutre

3.1.subjective

3.2.objective

3.3.neutre

Au vu de ce tableau nous pouvons formuler plusieurs remarques. Premièrement, il s'agit d'un tableau comprenant plusieurs typologies. Nous avons voulu représenter chaque typologie par un chiffre différent.

La typologie 1 comporte la distinction traditionnelle entre *verbe substantif* et *verbe adjectif*, que Sacy renomme « attributif », elle est à la source de toutes les autres, qui concernent uniquement les *verbes attributifs*. La typologie 2 rapporte le classement des verbes *actif*, *passif*, *neutre*. Les qualificatifs hérités de la tradition latine caractérisent surtout le sémantisme des verbes, à l'exception du *verbe passif* dénotant la voix passive. La typologie 3 est parallèle à la seconde car à chaque type de verbe : *actif*, *passif*, *neutre*, correspond un type de voix. La seconde typologie est elle-même divisée en deux niveaux imbriqués, selon la transitivité ou l'intransitivité³⁷² (verbe *respectif/absolu*), et selon la construction directe ou indirecte³⁷³ (verbe *transitif/intransitif*) du verbe.

Ces typologies représentent une tentative pour démêler la superposition des critères du classement traditionnel combinant le sémantisme des verbes, leur propriété de construction et la voix verbale. L'ensemble de ces niveaux permet en effet de caractériser séparément le verbe à quatre égards : son sémantisme, sa transitivité, la construction de son complément, et la diathèse. Pour cela, les typologies de Sacy sont innovantes : elles sont bien différenciées et leur croisement offre des possibilités larges de description des constructions verbales. L'effort de Sacy marque le point de départ de l'évolution du classement relativement

³⁷² En termes modernes.

³⁷³ En termes modernes.

uniforme des verbes dans la grammaire française. Ses successeurs se concentreront en effet sur l'élaboration de la catégorie de verbe liée à la transitivité.

1.1.4. Destutt de Tracy, *Elements d'Idéologie, Grammaire, 1817*

Destutt de Tracy est un acteur de la réforme de l'Instruction publique. Les Ecoles Centrales sont en effet créées par décret du 7 ventôse an III (25 février 1795) rendu sur le rapport de Lakanal et De Tracy (16 décembre 1794), ce sont les premiers établissements d'enseignement secondaire publics, chargés de remplacer les anciens collèges. Elles sont officiellement instituées le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), il y en a une par département. Le programme est assuré par le professeur de grammaire générale ou de philosophie et doit suivre une série de circulaires rédigées par Destutt de Tracy et agréées par le Ministre. Les cours doivent comprendre : l'idéologie, la grammaire générale, la grammaire française, la logique, en complément du cours de langues anciennes, et l'idéologie est enseignée avant les Belles Lettres et l'Histoire comme une introduction. Au sein de la Commission de l'Instruction Publique, Destutt de Tracy a comme mission de recueillir et d'examiner les cahiers et notes des enseignants des Ecoles Centrales des départements français. Il rédige un rapport sur l'observation du système d'instruction publique à partir de cette collecte en février 1800, en notant que plusieurs cahiers sont intéressants. Mais en 1803 la Commission de l'Instruction Publique est dissoute, les écoles centrales sont supprimées et les anciens collèges sont rétablis, ce que Destutt de Tracy regrette ouvertement (*Grammaire*, 1817, p. VI). Il est élu en 1809 à l'Académie française où il succède à Cabanis.

Après son *Mémoire sur la faculté de penser* datant de 1798 où il forge le mot idéologie³⁷⁴ (Gouhier, 1970, p. 11), il publie le *Projet d'éléments d'idéologie* en 1801³⁷⁵ qui deviendra le premier des quatre volumes des *Eléments d'idéologie* paraissant entre 1804 et 1815. Le premier volume concerne l'*Idéologie proprement dite* (1804), le second est la *Grammaire* (1803), le troisième est la *Logique* (1805), le dernier est le *Traité de la volonté et de ses effets* (1815). En 1817 une seconde édition paraît sous le titre d'*Elements d'idéologie*, elle regroupe l'*Idéologie proprement dite*, la *grammaire* et la *logique*, c'est celle-ci que nous étudions.

L'« idéologie » est une véritable doctrine grammaticale diffusée et enseignée par les enseignants des écoles centrales durant quelques années. Elle marque l'évolution de la grammaire en théorisant une nouvelle discipline : la « sciences des idées » ou

³⁷⁴ Et refuse celui de « psychologie »

³⁷⁵ Désormais noté *Projet*.

« idéologie »³⁷⁶, qui doit précéder³⁷⁷ la « science des signes » ou « grammaire » (1817, *Grammaire*, p. 1), mais plus spécifiquement elle lègue une méthode analytique qui va de la « décomposition du discours³⁷⁸ » à celle de la proposition puis des ses éléments, et elle réorganise le système des parties du discours. L' « Idéologie » conserve un modèle propositionnel classique où le verbe est défini comme une forme composée de *être* et de l'adjectif, et elle délaisse l'analyse des fonctions.

1.1.4.1. Un système binaire des parties du discours

Destutt de Tracy répertorie huit « éléments de la proposition » : l'interjection est au premier rang³⁷⁹, suivie des noms et pronoms, verbes et participes, adjectifs et articles, prépositions, adverbes, conjonctions ou interjections conjonctives, conjonctifs ou adjectifs conjonctifs (1817, *Grammaire*, table des chapitres, p. X).

Mais lors de la « décomposition de la proposition dans tous les langages » (1817, *Grammaire*, p. 36) il distingue deux classes de mots selon leur possibilité de former une proposition à eux seuls, et, corrélativement, d'être complets ou incomplets. Les interjection, nom et pronom sont rangés dans la première classe de mots car ils sont complets et peuvent représenter une proposition entière (op. cit., p. 38), alors que les préposition, adverbe, adjectif, participe, article, verbe, appartiennent à la deuxième classe des mots qui ne représentent qu'« un fragment d'idée » et ne signifient rien tout seuls (ibid.). Ces « signes incomplets » peuvent s'unir aux autres et les lier comme une sorte de « ciment » (op. cit., p. 39).

Plus loin, le grammairien explique que l'on pourrait aussi appeler les adjectifs, « modificatifs » ou « attributifs », dénigrant l'opposition antique entre substance et qualité qui fonde la terminologie traditionnelle (op. cit., p. 64)³⁸⁰. Les adjectifs ont deux fonctions : qualifier les noms, et former le verbe :

³⁷⁶ Cette « science des idées » se situe dans la continuité de l'*Essai* de Locke et de celui de Condillac, Destutt de Tracy déclarant que « penser, c'est sentir quelque chose » (*Projet d'éléments d'idéologie*, 1801, p. 10). Il écrit d'ailleurs que Condillac est le « fondateur de l'idéologie » (1817, *Grammaire*, p. 9).

³⁷⁷ « La science des signes ne doit être que la continuation de la science des idées » (1817, *Grammaire*, p. 11)

³⁷⁸ Le discours est défini en un sens large comme « toute émission de signes », « la manifestation de nos idées » (1817, *Grammaire*, p.17)

³⁷⁹ Destutt de Tracy considère que dans l'ordre d'apparition des éléments du discours, l'interjection est première : « (...) à l'origine du langage une proposition n'est composée que d'un seul geste, d'un seul cri, les premiers mots qui se présentent sont ceux qui encore actuellement expriment à eux seuls une proposition tout entière. » (1817, *Grammaire*, p. 68).

³⁸⁰ Mais il envisage aussi cette désignation de « modificatif » pour les pronoms : « leur fonction étant d'ajouter aux vrais noms des idées une détermination qui leur manque, celle de leur relation avec l'acte de la parole, ils jouent le rôle de modificatif. » (op. cit., p. 78).

Ils ont deux fonctions, celle de modifier les noms et pronoms (...) et celle de se joindre au verbe étant, et, en le modifiant ainsi, de former avec lui toutes sortes de verbes composés, toutes sortes d'attributs différents. (op. cit., p. 95)

Mais dans ces deux cas, ils réalisent une « modification », entendue en un sens large. C'est pour cette raison que De Tracy propose de les renommer « modificatifs » :

Ils seraient donc mieux nommés des modificatifs que des adjectifs ; car ils n'ajoutent pas toujours à l'idée première, souvent ils retranchent ou restreignent, mais toujours ils modifient. Au reste, joindre à une idée, même une restriction, c'est encore ajouter un élément de plus dans sa composition, ainsi, la dénomination d'adjectif peut être approuvée. (ibid.)

Les adjectifs ou « modificatifs » sont divisés comme chez Beauzée et Condillac en deux classes ; d'un côté ceux qui modifient l'idée dans sa compréhension comme *pauvre, faible, maigre* (op. cit., p. 96) ils s'appliquent aux noms et aux verbes, d'un autre côté ceux qui modifient l'idée dans son extension, comme *le, ce, tout, un, plusieurs, chaque, quelque, certain* (ibid.), ceux-ci ne modifient que les noms et sont appelés « déterminatifs » (op. cit., p.101).

Les adverbes sont définis autour de quatre principes. Ils sont l'équivalent d'une préposition et d'un nom (op. cit., p.121), ce ne sont pas des « éléments nécessaires dans le discours » (ibid.), ils modifient les verbes mais aussi les adjectifs et adverbes (op. cit., p. 122), et ils sont indéclinables (op. cit., p. 123). On lit aussi plus loin qu' « un adverbe est une préposition renfermant un complément déterminé et voilà tout » (op. cit., p. 128).

Par ailleurs, un autre point intéressant est que la conjonction « que » est rapprochée de la préposition :

Pour moi, je présume que c'est l'invention des prépositions qui a conduit à celle de la conjonction que. Il me paraît que ce mot conjonctif est une véritable préposition, à la seule différence près que son antécédent et son conséquent sont toujours une proposition toute entière, au lieu d'être simplement des parties de proposition. (Grammaire, 1817, p. 137)

Voyons à présent quelle est la conception de la proposition du grammairien idéologue.

1.1.4.2. Définition et structure de la proposition

Dans le *Projet d'éléments d'idéologie* (1801) Destutt de Tracy défend un découpage en deux parties de la proposition, pour lui chaque jugement contient deux idées ; celle du sujet et de l'attribut, la partition en trois éléments avec la copule lui apparaît comme une « invention des grammairiens » contraire à la marche de l'esprit (*Projet*, 1801, p. 64). Dans sa *Grammaire* (1817, p. 2) il reproche à ses prédécesseurs de Port-Royal de ne pas avoir développé la question du fonctionnement de l'esprit humain :

Dont on ne peut assez admirer les rares talents et dont la mémoire sera toujours chère aux amis de la raison et de la vérité, ont bien, au commencement de leur Grammaire Raisonnée, proclamé il y a près de 150 ans que la connaissance de ce qui se passe dans notre esprit est nécessaire pour comprendre les fondements de la grammaire, ils se sont bornés à nous dire en quatre mots que tous les philosophes enseignent qu'il y a trois opérations de notre esprit ; concevoir, juger, raisonner, sans se mettre du tout en peine d'examiner, ni de développer cette doctrine. (1817, Grammaire, p. 7)

Et si dans la *Logique* ils ont plus détaillé la formation des idées et opérations intellectuelles c'est « incidemment et par morceaux détachés » (ibid.), selon lui l'ouvrage reste vague et constitue « un recueil d'observations plus ou moins bonnes mais sans ensemble » (op. cit., p. 8)³⁸¹.

Pourtant De Tracy reproduit le modèle propositionnel tripartite classique. Pour le grammairien « juger c'est sentir des rapports entre nos idées » ou plus précisément « sentir qu'une idée en renferme une autre » (1817, *Grammaire*, p. 23). La proposition est donc composée de deux termes et du verbe :

Il faut donc pour exprimer un jugement, énoncer les deux idées dont l'une contient l'autre, plus l'acte de l'esprit qui aperçoit ce rapport. C'est ce que l'on appelle le sujet, l'attribut et le signe de l'affirmation qui les unit. Or, c'est ce qui constitue une proposition. (op. cit., p. 26)

Et elle correspond au jugement : « toute proposition est l'énoncé d'un jugement » (op. cit., p. 36)³⁸². Le discours est composé de propositions et la proposition d'idées, pouvant être complexes (op. cit., p. 27). L'élément essentiel de la proposition reste le verbe :

Il n'y a point de proposition sans verbe exprimé ou sous-entendu (...) c'est lui seul qui constitue la proposition et détermine le sens de celle dans laquelle il entre. (op. cit., p. 43-44).

Mais il n'y a proposition que si le verbe est à un mode « défini » : « il y a jugement exprimé toutes les fois que le verbe est à un mode défini. » (op. cit., p. 59) par opposition aux modes de l'infinitif et du participe (op. cit., p. 83)³⁸³.

La proposition est composée de deux signes essentiels : « l'un représentant une idée existante par elle-même » c'est-à-dire un nom³⁸⁴, et « l'autre représentant une autre idée comme n'existant que dans la première », c'est-à-dire l'attribut (op. cit., p. 51). L'attribut est « incomplet » quand il est représenté par un adjectif simple comme *courageux*, et il est « complet » quand il est représenté par un verbe (op. cit., p. 55), le verbe étant composé de l'adjectif *étant*, exprimant l'existence, suivi d'un autre adjectif :

³⁸¹ En revanche Destutt de Tracy a un mot élogieux pour Dumarsais « le premier des grammairiens » (ibid.)

³⁸² Cependant le « jugement » ne se restreint pas à la proposition : « toute idée, par le seul fait qu'elle est représentée par un signe, devient un jugement. » (op. cit., p. 50-51)

³⁸³ De Tracy propose de renommer les modes, l'infinitif peut être appelé mode « substantif », le participe passé mode « adjectif » et le « défini » (participe présent) mode « attributif » (op. cit., p. 174, 184).

³⁸⁴ Les noms représentent des idées ayant une existence autonome : « ce sont les noms qui représentent toutes les idées qui ont dans notre esprit une existence absolue et indépendante de toute autre idée » (op. cit., p. 52)

Les verbes sont donc aussi les seuls attributs complets c'est-à-dire les seuls mots qui représentent complètement une idée comme existant dans une autre. Voilà pourquoi il n'y a pas de proposition sans verbe. (op. cit., p. 65)

Globalement l'attribut contient toujours un verbe :

Tout verbe à un mode défini est donc un attribut c'est-à-dire qu'il exprime qu'une manière d'être attribuée à un sujet, et tout attribut est un verbe ou du moins renferme un verbe. (op. cit., p. 84)

A ces deux signes essentiels, peuvent s'ajouter, comme chez Buffier, des « modificatifs » :

Il n'y a pas d'énoncé de jugement sans verbe, et il y a énoncé de jugement, dès que le mode du verbe ou la manière dont l'attribut existe dans le sujet, est déterminé. C'est là le seul signe qui exprime l'acte de juger (...) effectivement l'acte de juger étant toujours le même, le moyen de l'exprimer doit toujours être le même. Les autres éléments de la proposition ne sont que des modificatifs de ceux-là, utiles, mais non nécessaires. Aucun ne peut faire les fonctions d'attribut. (1805, Logique, p. 412-413)

Les « modificatifs » étant : l'adjectif, la préposition, l'adverbe, *l'interjection conjonctive* et *l'adjectif conjonctif*.

1.1.4.3. Définition du verbe et décomposition

Destutt de Tracy ne conçoit pas le verbe comme un mot supérieur aux autres et il le rapproche de l'adjectif. Il déclare que les verbes ne sont pas des « mots d'un ordre supérieur et ineffable » mais que ce sont des « adjectifs renfermant en eux-mêmes l'adjectif *étant* » (*Grammaire*, 1817, p. 55). En effet le verbe est décomposé en deux formes : l'adjectif *étant* exprimant l'existence, suivi d'un autre adjectif. Le verbe *aimer* par exemple est en réalité un adjectif *aimant*. Ainsi, les verbes sont considérés comme des adjectifs et l'adjectif comme un verbe : « les adjectifs proprement dit sont des verbes mutilés et les verbes sont des adjectifs entiers » (op. cit., p. 58) :

Un verbe n'est autre chose qu'un adjectif uni à l'adjectif étant, un adjectif renfermant l'idée d'existence. (op. cit., p. 64)

Tous les verbes sont composés de la forme « étant » et d'un adjectif ou « modificatif ». Par exemple *manger* est décomposé en : *étant*, adjectif exprimant l'existence, et *mangeant*, adjectif normal, mais qui serait incomplet tout seul (ibid.).

En outre, Destutt de Tracy récuse tous les classements du verbe :

Il est manifeste que tous les verbes sont des verbes d'état puisque tous ne font autre chose que dire qu'un sujet est d'une manière ou d'une autre. (op. cit., p. 84)

Pour lui la seule différence à remarquer est que le verbe est composé de plusieurs mots, *j'aime* équivaut à *je suis aimant* et *je suis aimé* à *je suis étant aimant*. Le passif n'est pas une « voix » mais deux verbes différents (*je lasse, je suis lassé*). Il déclare :

Dans tout verbe, qu'il soit composé d'un signe ou de deux, nous avons toujours deux éléments, savoir, le verbe ETANT plus un adjectif simple. Quand ces deux éléments sont réunis dans un seul signe, ce signe est un verbe, quand ils sont séparés, il n'y a souvent que le premier signe qui soit verbe, l'autre est un pur adjectif. (op. cit., p. 91)

On lit dans la partie « Syntaxe » que « le propre du verbe est d'exprimer l'existence », soit abstraite à l'aide du verbe *être*, soit particulière à l'aide du « verbe adjectif » (p. 174). La

question de la transitivité est évacuée, comme chez Condillac. Et la notion de complément n'est abordée que ponctuellement.

1.1.4.4. Le complément et les rapports syntaxiques

La notion de complément est mentionnée à diverses occasions.

Destutt de Tracy explique que lorsque les noms sont en relation avec d'autres ils sont soit sujet, soit « complément d'un sujet », soit « complément d'un attribut » (*Grammaire*, 1817, p. 73). Ensuite, lorsque le grammairien examine le verbe comme l'équivalent de « étant » et d'un adjectif, il affirme que ce qui suit est le « complément » ou « régime » de l'adjectif, et non du verbe :

Lorsqu'il indique le besoin d'un complément je désire, je tâche... ce n'est pas comme verbe qu'il a besoin de ce complément mais comme adjectif, ce qu'on appelle régime est le complément de la signification de l'adjectif. (op. cit., p.93)

Le verbe *être* n'a pas de complément, Destutt de Tracy parle de « complément de l'adjectif » ou « complément de l'accessoire de l'attribut » (op. cit., p. 93). En effet, le verbe *être* a toujours un « sens absolu » et ne nécessite pas de régime, à l'inverse des noms et adjectifs (op. cit. p. 104). La distinction entre le « sens absolu » et le « sens relatif » est reprise à Beauzée, les nom et adjectif de sens relatif ont « un sens qui indique le besoin de leur adjoindre le nom d'une idée pour former ensemble une idée complète. » (op. cit., p.165). Et la fonction de la préposition³⁸⁵ est « d'unir un nom ou un adjectif à un autre nom qui lui sert de complément » (op. cit. p. 107). Autrement dit, les cas de complémentation envisagés sont la complémentation de l'adjectif (formant le verbe)³⁸⁶, et de la préposition entre deux noms³⁸⁷.

La syntaxe consiste à « marquer la place que les signes doivent occuper dans le discours, à déterminer les variations que quelques uns doivent éprouver, et à fixer l'usage de ceux qui ne savent qu'à lier les autres entr'eux. » (op. cit. p. 157). La partie *Syntaxe* est donc organisée autour de ces trois points : la place des signes (ou la construction) (op. cit. p. 158), leur forme (c'est-à-dire les déclinaisons) (op. cit. p. 166) et les « signes spécifiques » (op. cit. p. 243). Le développement sur la construction est inspiré de Dumarsais, l'ordre de la « construction directe » étant la succession des idées principales puis des idées partielles et accessoires (op.

³⁸⁵ La préposition est aussi définie comme servant à « exprimer un rapport entre un nom et un autre nom, ou un adjectif ou un verbe » (op. cit., p. 111) et comme un préfixe : « toutes les syllabes ajoutées aux signes primitifs sont des prépositions. » (op. cit., p. 109).

³⁸⁶ La notion de complément est aussi évoquée à propos des « adjectifs conjonctifs » (*qui, que, dont...*) : « le nom auquel se rapporte *qui*, est et demeure le sujet d'une proposition ou le complément de son attribut. » (op. cit. p. 143).

³⁸⁷ Destutt de Tracy renvoie d'ailleurs à la *Grammaire générale* de Beauzée et à l'*Encyclopédie méthodique*.

cit. p. 163). Les déclinaisons des noms reposent sur les rapports d'identité et de « détermination » (op. cit. p. 169). Mais ces termes semblent mal choisis pour De Tracy qui leur substitue le rapport de « concordance » et de « dépendance » (op. cit., p. 169). Le « rapport de dépendance » intervient lorsqu'un mot est « complément » d'un autre, les noms manifestent leur dépendance au moyen des cas ou des prépositions. Les signes qui indiquent les rapports entre les idées sont les prépositions et les conjonctions (op. cit., p. 243). La conjonction est traitée comme une « préposition d'un genre particulier dont le conséquent est toujours une proposition tout entière » (op. cit., p.245), c'est une sorte de « préposition verbale » (op. cit., p. 246), elle implique un *mode attributif* à sa suite, de même que la préposition implique un *cas oblique* (ibid.)

Bilan

Les conséquences de la doctrine de Destutt de Tracy et du mouvement des Idéologues sur la conception syntaxique des grammairiens du XIX^{ème} siècle sont visibles. Tout d'abord on observe chez la majorité des successeurs une réorganisation des classes de mots ; le verbe est rapproché de l'adjectif, et la préposition est rapprochée de l'adverbe ou de la conjonction. De Tracy utilise d'ailleurs le terme de « modificatif » emprunté volontairement à Buffier pour regrouper ce qui n'est ni verbe ni nom³⁸⁸. De plus, De Tracy, en formulant le refus d'un classement des verbes, fait naître un certain désintérêt vis-à-vis de la question de la transitivité, puisque tout verbe exprime un état et se trouve composé de « étant » suivi d'un adjectif. L'influence de De Sacy permet de faire pencher la balance. Du point de vue du modèle propositionnel, l'intégration du complément continue à poser problème. Alors que Domergue l'identifiait comme quatrième partie de la proposition, Destutt de Tracy le cantonne à l'adjectif, et la structure propositionnelle évolue vers le schéma suivant : *sujet-est-adjectif-complément*, où l'*adjectif* désigne en fait le participe et le *complément* est le complément de l'adjectif et non du verbe *être*, qui est complet par lui-même. C'est cette structure que l'on retrouve dans les grammaires générales du milieu du XIX^{ème} siècle.

On peut mettre en parallèle les apports du mouvement idéologique avec l'influence de Thurot qui traduit l'*Hermès* d'Harris en 1796 et l'accompagne de nombreuses remarques étoffées auxquelles les grammairiens du XIX^{ème} se reporteront sans cesse.

³⁸⁸ Dans sa *Logique* il regrette que Condillac n'ait pas porté plus attention à Buffier : « il aurait trouvé dans sa *Grammaire* que le nom ou ce qui en tient lieu, est toujours le sujet de la proposition, que le verbe en est l'attribut, et que les autres éléments de la proposition (ou comme on dit les autres *parties d'oraison*) ne sont que des modificatifs de ceux là » (1805, *Logique*, p. 136)

Dans le journal de la *Décade philosophique* en 1801, François Thurot rapporte la réception malheureuse de l'Idéologie :

La science qu'on appelle idéologie ou exposition de l'origine et de la génération des idées dans l'entendement, ne fait, pour ainsi dire, que de naître, ou du moins n'a été considérée et traitée comme une véritable science que depuis un assez petit nombre d'années, et, déjà elle a beaucoup d'ennemis et de détracteurs obstinés. Un cri presque général de proscription s'est élevé dans ces derniers temps contre la philosophie et les philosophes, et comme l'idéologie est la base essentielle de toute saine philosophie, elle a dû avoir sa part dans la défaveur qui s'attache à celle-ci. (Thurot, *Décade philosophique*, 1801, dans Nicolas, S. 2004, p. 24)

Mais pour sa part il voit en Destutt de Tracy « le digne interprète des vrais philosophes », « l'heureux promoteur de leur doctrine » (ibid.), « doctrine à la fois si simple et si féconde en résultats précieux et applicables à toutes les parties des connaissances humaines » (op. cit., p. 25). Il approuve la part importante de l'*idéologie* dans l'enseignement des Ecoles Centrales :

(...) la science des idées est exposée avec tant d'ordre et de netteté, son utilité prouvée avec tant d'évidence, qu'il est impossible qu'un esprit doué de quelque justesse et de quelque impartialité se refuse à la conviction qui en résulte. (op. cit., p. 25)

1.1.5. La traduction de Harris, *Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, et les remarques de François Thurot, 1796

Le texte d'Harris sous son titre original *Hermes : or a philosophical inquiry concerning language and universal grammar*, paraît en 1751. Il est d'abord traduit en allemand où il est très bien reçu, puis en France par François Thurot qui y ajoute un « discours préliminaire » sur l'histoire de la grammaire et des « Remarques » dans lesquelles il expose ses théories syntaxiques. Pour notre sujet, trois faits sont intéressants : la nouvelle division et désignation des parties du discours, la définition du verbe centrée sur l'existence et détaché du *verbe substantif*, et l'élaboration d'un classement des verbes selon un critère unique et explicite ; la fonction complément.

1.1.5.1. Un système binaire des parties du discours

Harris refuse le classement classique des parties du discours au motif de l'élaboration d'une grammaire universelle valable pour toutes les langues. Il propose un système binaire où les mots sont répartis entre ceux qui ont une « signification absolue », ce sont les « principaux », et ceux qui ont une « signification relative », ce sont les « accessoires » (Harris, 1796, p. 69). Les premiers comprennent les « substantifs » (signifiant une substance) c'est-à-dire les noms et pronoms, ainsi que les « attributifs » (signifiant un attribut) c'est-à-dire les verbe, participe, adjectif, adverbe. La seconde classe des « accessoires » regroupe premièrement les « définitifs » (qui sont associés à un seul mot) c'est-à-dire l'article, deuxièmement les « connectifs » (qui sont associés à plusieurs mots) c'est-à-dire les conjonctions et préposition

(op. cit., p. 74). On observe dans le système de Harris le rapprochement du verbe et de l'adverbe, avec l'adjectif, sur le motif que ces mots expriment l'attribut, et le rapprochement de la préposition avec la conjonction pour la raison qu'elles expriment toutes deux un rapport.

On peut donc penser que De Tracy a puisé chez Harris une source possible³⁸⁹ à sa répartition binaire des mots, en plus de Buffier. Ce qui est certain c'est que les remarques de Thurot sur le texte de Harris sont lues et que ce système binaire est diffusé. On retrouve des divisions proches dans les grammaires générales de la première moitié du XIX^{ème} siècle, comme chez Caillot en 1838 (*substantifs, modatifs, accessoires*) ou Montémont en 1845 (*substantif, attributif, connectif*) que nous verrons par la suite.

Par ailleurs, un statut particulier est accordé à l'adverbe qui est conçu comme un « attributif de second ordre » car c'est un attribut d'attribut³⁹⁰ ; un attribut modifiant les autres attributs c'est-à-dire le verbe, l'adjectif et le participe (op. cit., p. 77)³⁹¹, ce que nous avons déjà observé chez Domergue. Thurot rappelle le système de ce dernier qui ne distingue, lui, dans les mots, que des « substantifs » et « modificatifs » (Thurot, 1796, p. 37³⁹², p. 295). Thurot adopte et défend la définition de l'adverbe comme « attribut d'attribut » (op. cit., p. 39, p. 284) commune à Domergue et Harris. Il invite, en outre, face à ce problème de la « classification » (ibid.) à établir de grandes divisions principales sans multiplier les sous-divisions (op. cit., p. 40). Ajoutons que les prépositions sont toujours définies comme des signes de rapport par Thurot (Thurot, 1796, p. 279)

1.1.5.2. La structure propositionnelle

Joly note que chez Harris le point de départ de l'analyse est la « phrase » (Joly, 1972, p. 62) définie comme « un ensemble de sons signifiants dont certaines parties sont elles-mêmes

³⁸⁹ Joly note : « C'est seulement au début du siècle suivant – et sans qu'il y ait nécessairement influence – qu'on trouve chez Destutt de Tracy une version modifiée de ce classement des parties du discours (1803, II, p. 27-28). On sait la fortune qu'il a eue par la suite. L'opposition moderne entre « parties prédicatives » et « parties non-prédicatives », entre « mots pleins » (*full words*) et « mots vides » (*empty words*) ou plus récemment, celle qu'établit Benveniste entre les mots autonomes « fonctionnant comme constituant de phrases » et les mots synonymes « qui ne peuvent entrer dans les phrases que joints à d'autres mots » (1966, p. 124) – toutes ces distinctions ne sont que des formes plus ou moins élaborées du cadre général proposé au XVIII^{ème} siècle par Harris. » (Joly, 1972, p. 72-73)

³⁹⁰ Harris précise en note dans son texte que cette conception de l'adverbe provient en fait de Gaza qui le définit comme « l'attribut du verbe », « l'épithète du verbe » (Harris, 1796, p. 181)

³⁹¹ Pour Joly, la théorie des « rangs » formulée par Jespersen (1913, 1924, 1958) (*mots primaires, mots secondaires* ou *adjoints, mots tertiaires* ou *subjoints*) est « déjà élaborée par Harris » et « trouve sa parfaite expression dans le *mécanisme d'incidence* découvert par G. Guillaume. » (Joly, 1972., p. 80)

³⁹² « Dans les choses tout est substance ou modification, j'en ai conclu que dans les mots, qui sont les images des choses, tout est substantif ou attribut. » (Domergue cité dans Thurot, 1796, p. 37)

signifiantes » (op. cit., p. 62-63) ; « le terme *proposition* est pour lui une catégorie logique, non grammaticale » (op. cit., p. 59). Elle est décomposée en « parties élémentaires » (op. cit., p. 63), mais ses deux constituants sont le sujet et l'attribut. Thurot propose d'appeler le sujet : « idée principale », le lien ou copule : « énonciation », et l'attribut : « modification » (Thurot, 1796, p. 294)

1.1.5.3. Le verbe : définition et classement

Le verbe pour Harris fait partie des *attributifs* mais il se distingue des autres (adjectif, participe) par le fait qu'il exprime « l'attribut universel qu'est l'existence » :

L'existence est signifiée par le verbe « être » qui, de ce fait, est antérieur aux autres verbes et condition de tout discours. (op. cit., p. 122)

Joly précise que cette définition du verbe comme signifiant l'existence, héritée d'Aristote, est supplantée par celle de Port-Royal jusque dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle, où elle réapparaît sous la plume de Condillac (ibid.), et nous ajoutons de Beauzée. Harris opère donc un geste important, il récuse « l'expression de *verbe substantif* appliquée au verbe *être* » et il lui substitue celle de « verbe d'existence » (op. cit., p. 123). Il condamne aussi les expressions de Beauzée (*verbe abstrait/concret*). Cependant, pour lui « l'idée d'existence implique celle d'affirmation » (ibid.), le verbe *être* exprime « l'affirmation de coïncidence » de l'attribut avec le sujet. Ainsi dans *Cicéron écrit, Cicéron marche*, les deux verbes « contiennent implicitement l'affirmation de coïncidence de l'attribut avec le sujet » : *Cicéron est marchant* (op. cit., p. 86). Si l'on retire l'affirmation de coïncidence, il reste l'attribut seul : *Cicéron marchant*. (op. cit., p. 124).

Thurot dans ses « Remarques » au chapitre du verbe, cautionne le rejet de la distinction entre *verbe substantif* et *adjectif* et invite à parler d' « attribut commun » et d' « attribut combiné » (Thurot, 1796, p. 94), ce dernier consistant en « un mot qui, à l'idée explicite d'une attribution particulière, joint l'idée implicite de l'existence, et susceptible d'ailleurs de la même variété de formes que l'attribut commun. » (op. cit., p. 95)³⁹³.

Concernant le classement des verbes, Harris évoque le *verbe actif* lorsque la proposition commence par l'agent, et le *verbe passif* lorsque la proposition commence par l'objet (op. cit., p. 158), il mentionne aussi les *verbes moyens* en référence au grec (op. cit. p. 159), mais il les élimine ensuite car ils ne conviennent pas à toutes les langues (op. cit. p. 162). Il évoque le *verbe neutre* qui s'oppose au *transitif* parce que l'action subsiste dans l'agent et ne passe pas à un objet extérieur (op. cit. p. 159-160).

³⁹³ Thurot se rapporte ici en note à Court de Gébelin (op. cit., p. 95, note 1)

Thurot affirme surtout que « la distinction des espèces de verbes » est source de confusion (op. cit. p. 165), et il ajoute un principe qui lui semble utile :

La distinction des diverses espèces de verbes tient essentiellement à ce qu'il me semble à la théorie des compléments. (Thurot, 1796, p. 167)³⁹⁴

Il définit le complément ainsi :

On appelle ainsi les mots qu'on met à la suite d'un autre, pour en modifier le sens d'une manière quelconque. (ibid.)

Et il reprend la distinction entre *complément logique* et *complément grammatical* (provenant de Beauzée) et celle entre *complément direct* et *indirect* d'un verbe (présente chez Domergue). Ensuite il distingue trois types de verbes (op. cit., p. 168) :

1° les verbes à complément direct

aimer, toucher, voir

2° les verbes à complément indirect

nuir, venir, partir

3° les verbes absolus, c'est-à-dire sans complément

dormir, marcher, courir

Il précise que « en général, tous les verbes qui signifient action sont des verbes à complément, direct ou indirect, ceux qui signifient état sont des verbes absolus. » (ibid.). Par ailleurs, un même verbe peut appartenir à différentes classes comme *aimer* par exemple. Et il rejette les verbes *réiproques*, *réfléchis* et autres, au motif que « s'il falloit reconnaître autant d'espèces qu'il y a d'objets différents qui peuvent être le terme de l'action, je ne vois pas où l'on s'arrêteroit. » (op. cit., p. 169).

Autrement dit, Thurot centre le classement des verbes sur la notion de complément. C'est la présence et la forme du complément qui différencient les classes. Il emploie une terminologie transparente de ce point de vue et évacue tous les autres critères et autres classes, simplifiant remarquablement la typologie des verbes. Ceci dit, il tente de rattacher la première catégorie à la signification de l'action et la troisième à la signification d'un état.

Bilan

Joly explique (Joly, 1972, p. 10-11) que la réception de l'*Hermes* est visible jusqu'à Landais qui le mentionne dans sa *Grammaire des grammaires* (1835) alors qu'ensuite « on perd sa trace ». Il n'y aura pas de nouvelle édition en France (op. cit., p. 11), ce qui est significatif pour Joly du déclin de la grammaire générale au début du XIX^{ème} siècle : « Avec le

³⁹⁴ Il ajoute en note : « Dumarsais est, je crois, le premier qui ait considéré les mots sous ce point de vue. » (ibid. note 1) mais il renvoie à l'article « Complément » de l'Encyclopédie Méthodique, signé par Beauzée.

XIX^{ème} siècle commence le déclin de la grammaire générale. » (ibid.). Pourtant ce que nous observons dans les grammaires générales du début et du milieu du XIX^{ème} siècle c'est le prolongement voir l'emprunt direct des divisions et de la terminologie de Harris.

Condillac, Domergue, De Sacy, Destutt de Tracy et Thurot constituent des modèles pour ceux qui suivent.

1.2. Les continuateurs

Les productions grammaticales de la fin du 18^{ème} siècle et de la première moitié du 19^{ème} siècle se caractérisent par une très grande hétérogénéité du point de vue de la forme, du public visé, des objectifs formulés, et des théories avancées. Pour cette raison nous avons choisi de les présenter à la suite les unes des autres. On identifie néanmoins plusieurs types d'ouvrages :

- les grammaires générales à visée scolaire

Elles sont produites par des enseignants des écoles centrales, s'adressent au niveau élémentaire et peuvent avoir comme titre « éléments de grammaire générale » (Sicard) ou « grammaire raisonnée » ou « cours théorique et pratique » (Boinwilliers).

- des grammaires générales à visée plus théorique

Elles se réclament du mouvement de la grammaire générale, elles ont comme caractéristique commune de s'afficher comme des ouvrages théoriques, sont produites par des enseignants des écoles centrales également. Mais les titres sont très divers (ainsi que le contenu), les adjectifs utilisés étant « générale » (Estarac) « raisonnée » (Serreau) ou « philosophique » (Thiebault) ou « universelle » (Court de Gébelin)³⁹⁵.

- des grammaires d'usage qui affichent une volonté de compilation

Ces grammaires ne présentent aucun objectif lié à l'enseignement mais sont des ouvrages qui ont comme but de compiler les apports des grammaires précédentes (Girault-Duvivier, 1811, *Grammaire des grammaires*, et Landais, 1835, *Grammaire de Napoléon Landais, résumé général de toutes les grammaires françaises*)³⁹⁶.

Face à la production très importante de cette période et au volume des ouvrages, nous avons choisi de sélectionner quelques grammaires qui ont la particularité d'intégrer de façon intéressante les apports de Dumarsais et Beauzée, mais également ceux plus récents de

³⁹⁵ Nous ne mentionnons ces deux derniers ouvrages qu'occasionnellement.

³⁹⁶ Pour cette raison nous ne leur consacrons pas de partie spécifique. La théorie et la terminologie exposées sont en fait celles des prédécesseurs réunies en synthèse, ce qui ne manque pas d'intérêt mais ne ferait qu'alourdir notre propos.

Condillac, Domergue, De Sacy, De Tracy ou Harris. Ce que l'on observe c'est que le modèle d'analyse de la proposition transmis par Port-Royal est globalement conservé, mais la terminologie n'est pas tournée préférentiellement vers le complément ou vers le régime, les deux cohabitent parfois. En cela les grammaires suivantes illustrent parfaitement l'hésitation patente des grammairiens vis-à-vis de la description de la complémentation. Leur nouveauté se situe surtout dans les tentatives d'élaboration de la catégorie de verbe transitif.

1.2.1. Sicard, 1808, *Elémens de Grammaire Générale Appliqués à la langue française, Abrégé de la Grammaire générale, 1806*

Les ouvrages de Sicard témoignent de l'influence notable de Port-Royal, de Beauzée, de Dumarsais et de Condillac. Il enseigne la version Condillacienne de la grammaire générale et reproduit ainsi la superposition condillacienne entre « accessoires » et « modifications » notamment dans l' *Abrégé*. Mais Sicard propose aussi un classement des compléments (un chapitre entier est consacré aux « complémens de la proposition ») (tome 2, p. 41) et une typologie des verbes simplifiée. La présence du « surattribut » (tome 2, p. 253) atteste également de l'influence de Thurot et Domergue³⁹⁷.

Ses *Eléments de grammaire générale*³⁹⁸ sont composés de deux tomes, le premier présente les parties du discours et le second contient la *Syntaxe*, la typologie des propositions, ainsi qu'une méthode d'analyse numérale de la proposition (tome 2, p. 64) issue du travail de rééducation des Sourds-muets réalisé par Sicard, que nous ne pouvons présenter ici.

1.2.1.1. Structure de la proposition

Sicard définit la proposition comme l'expression d'un jugement :

Il est temps de définir la proposition. Nous disons qu'elle est la manifestation d'un jugement exprimé par des signes sensibles ou si l'on veut l'énonciation d'une affirmation entre un sujet et une qualité. (Sicard, *Elémens de grammaire générale*, 1808, chapitre « Notions préliminaires », p.13)

On lit encore plus loin que « la proposition est l'expression d'un jugement à l'égard d'un sujet, duquel on affirme, ou on nie une qualité quelconque. » (op. cit., p. 40). Il affirme également qu'elle consiste en l'attribution d'une qualité à une substance.

Dans le premier tome, il distingue trois parties essentielles dans la proposition : le nom- le verbe- l'adjectif. Le nom, qui a comme fonction d'exprimer la substance, conserve la désignation de « sujet » : il est le « signe qui sert à faire connoître un sujet. » (op. cit. p. 14).

³⁹⁷On relève aussi des mentions explicites de Court de Gébelin (op. cit., p. 103)

³⁹⁸ Il s'agit de la troisième édition, la première datant de 1798.

Le verbe est appelé « mot-lien » et l'adjectif « mot ajouté ». Le verbe est le « mot-lien » car il exprime la liaison nom-adjectif, mais aussi l'affirmation :

Le mot-lien , le verbe, le seul qui mérite ce nom, exprime le jugement, ou le OUI de l'esprit entre un sujet et une qualité, lui seul forme la proposition ou la phrase (...) (ibid.)

L'adjectif est le « mot ajouté » car il exprime une qualité, c'est le « signe qui sert à faire connoître une couleur, une forme, une qualité ou une propriété quelconque » ou encore le « mot ajouté ou simplement adjectif ou qualificatif. » (ibid.).

Dans le second tome, Sicard divise la proposition en deux parties logiques ; le sujet, et l'attribut qui « exprime l'existence intellectuelle du sujet » (tome 2, p. 3). Dans « le soleil éclaire la terre », l'attribut est la forme verbale « éclaire » (ibid.). L'article, le substantif, le « mot-lien », l'adjectif sont les « éléments grammaticaux. » (op. cit., p. 4)

La définition et la tripartition de la proposition sont bien conservées, mais Sicard emploie une nouvelle terminologie en parlant du « mot-lien » pour le verbe et du « mot ajouté » pour l'adjectif. Le « mot-lien » correspond en fait au verbe *être* et se superpose à la définition du *verbe substantif*.

1.2.1.2. Le verbe abstrait ou substantif vs le verbe concret ou adjectif

Sicard distingue le *verbe abstrait* ou *substantif* du *verbe concret* ou *adjectif* (Sicard, 1808, p. 263-264). La différence entre ces deux types de verbes est que le premier n'exprime aucun attribut et existe « séparé ou abstrait de tout attribut » (op.c it., p. 263) alors que le second est un « tout composé » qui forme un seul mot avec l'attribut (ibid.). Sicard décompose en effet le verbe en *être* + adjectif, au moyen d'un procédé de segmentation morphologique : le radical correspond à un adjectif et la désinence au verbe *être*. Le verbe *être*, « mot-lien », est considéré comme le verbe essentiel et unique (op. cit, p. 216, p. 263) et il compose les *verbes adjectifs* en formant leur terminaison (op. cit., p. 216-217).

Ce principe de composition du verbe est affirmé dès les « notions préliminaires » où Sicard explique que le verbe résulte dans toutes les langues d'une « soudure » qui n'est plus visible en français, entre d'une part le verbe *être* exprimant la liaison, et d'autre part la qualité active (« Notions préliminaires », p. 16). Ainsi le *verbe actif* est :

(...) une double idée exprimée par un double signe ou plutôt il y a deux mots, dans ce qu'on appelle ordinairement un verbe actif : le premier est un mot ajouté, un qualificatif, exprimant une qualité active, le second le mot lien ou verbe, exprimant une liaison. (1808, p. 17, « Notions préliminaires »).

L'affirmation ne se trouve plus au milieu de la proposition mais à la fin du verbe. Par exemple, dans « Dieu aime » ; « aim- » est un « adjectif actif qui exprime une qualité » et «- e » est le verbe *être* :

Cette lettre E est donc le verbe, et par conséquent, le verbe *être*, puisqu'il est le seul MOT-LIEN ; le seul mot affirmant, le seul verbe. (« Notions préliminaires », p. 18)

La présence du verbe *être* dans le verbe adjectif est visible par le « -e » désinentiel, résultant d'une évolution des formes décrite comme suit : *Dieu est aimant – aimant est – aime est – aime E*. Le « -e » final parce qu'il correspond au verbe *être*, est la seule partie à subir des modifications morphologiques.

Chez Sicard, comme chez Condillac, tout verbe est conçu comme un « mot composé » (op. cit., p. 216) de deux éléments. Loneux utilise l'expression de verbe « composé » et Boinvilliers parle d'« attribut combiné ».

A première vue cette technique pourrait éviter la décomposition au moyen du verbe *être* (puisque le verbe adjectif le contient dans sa forme) mais il n'en est rien, la réécriture en *être* suivi du participe, que Sicard nomme « adjectif », est conservée.

Par ailleurs, le classement des verbes est simplifié par Sicard.

1.2.1.3. Le classement des verbes

Comme Condillac, Sicard refuse les délimitations verbales traditionnelles et distingue seulement deux espèces de verbes ; le *verbe actif* qui exprime une action, ou une qualité (comprenant la terminaison du verbe *être*), comme « marcher », et le *verbe d'état*, comme « dormir » (Sicard, 1808, p. 266). Il rejette explicitement les catégories de *verbe passif*, *actif*, ou *neutre* :

Nous n'avons donc pas trois espèces de verbes, comme les Latins, actif, passif et neutre, mais seulement abstrait, concret, et cette dernière sorte, actif et verbe d'état. (op. cit., p. 265-266)

En outre, il mentionne différentes sous-divisions des *verbes actifs* avancées par les grammairiens. Les verbes *transitifs* expriment une action qui « passe hors de celui qui la fait, ou hors de son sujet », et les *intransitifs* dont « l'action ne passe pas hors du sujet. » (op. cit., p. 266). Sicard appelle ces derniers *verbes d'état*. Il évoque aussi les *actifs purs*, les *réfléchis*, les *réciroques* (ibid.), divisions qui ne sont pas utiles sauf pour la conjugaison. Les *verbes impersonnels* sont cités en dernier lieu (op. cit., p. 267).

Pourtant, Sicard affirme, dans le tome II, que « ce qui est commun à toutes les langues, c'est d'avoir des verbes actifs, des passifs, des verbes neutres. » (Sicard, 1808, p. 20, tome 2). Seulement ces sortes de verbes ne sont pas formées des mêmes éléments dans les diverses langues. Le verbe *être* suivi du participe traduit le verbe passif latin, le *verbe neutre* diffère simplement du verbe actif parce qu'il n'a pas de voix passive et « exclut tout objet d'action » (ibid.), le *verbe neutre* se construit sans complément, ce qui constitue le critère de reconnaissance de la classe :

On distingue un verbe neutre à l'impossibilité de lui assigner un complément quelconque et d'ajouter quoi, avec quelque raison, à quelqu'un de ses temps et à quelqu'une de ses personnes. (Sicard, 1808, tome II, p. 21)

Autrement dit, Sicard, dans un premier temps, simplifie le classement traditionnel des verbes, en retenant principalement le critère sémantique, pour différencier entre les verbes exprimant une action (*verbes actifs*), et ceux exprimant un état (*verbes d'état*). Mais dans un deuxième temps, il réaffirme l'universalité des classes de verbes issues de la tradition latine. Ce qui est assez intéressant, c'est que le grammairien identifie finalement, en guise de conclusion, « quatre sortes de formes dans les verbes » (op. cit., p. 22) :

1° la forme énonciative ou d'état

dormir

2° la forme active

finir

3° la forme passive

être fini

4° la forme réfléchie ou réciproque

se punir

Cette typologie selon la « forme » apparaît comme une solution aux contradictions énoncées plus haut. Elle est appliquée parallèlement aux adjectifs et aux propositions simples.

1.2.1.4. La typologie parallèle des adjectifs et des propositions énonciatives, actives, passives

Sicard distingue trois types de qualité exprimée par un adjectif ; la « qualité énonciative » comme la couleur, la force, l'état, que selon lui « on ne fait qu'énoncer », la « qualité d'action » ou « active », et la « qualité de passion » ou « passive » (Sicard, 1808, p. 14, vol. 1). Ces différentes qualités fondent la distinction entre trois types d'adjectifs qualificatifs, les qualificatifs *énonciatif*, *actif* ou *passif*.

A chaque adjectif correspond une espèce de proposition différente (op. cit., 19). La proposition *énonciative* est composée du verbe *être* « mot lien » et d'un *adjectif énonciatif*, comme dans « il est blond ». La proposition *active* est composée d'un *verbe actif*, (réunissant deux formes « est mangeant ») composé d'un adjectif *actif* et du verbe *être* réduit à « -e », comme dans « il MANG-E ». La proposition *passive* est composée du verbe *être* suivi d'un adjectif *passif*, comme dans « il est mangé ».

Nous voyons ici qu'avec la même terminologie que celle de la « forme » du verbe, mais appliquée aux adjectifs puis aux propositions, Sicard distingue les diathèses active et passive

du verbe au sein de la proposition. Il semble que chez Sicard, la proposition, sous la forme tripartite décrite plus haut, joue le rôle d'une unité syntaxique première, y compris dans l'analyse de la complémentation.

1.2.1.5. Définition et typologie des compléments

Ceci est confirmé car les compléments sont définis comme des :

parties de proposition sans lesquelles le sens serait incomplet et ne serait pas terminé.
(Sicard, 1808, tome 1, p. 21)

Dans l'exemple suivant : « Dieu conserve tous les êtres » (op. cit., p. 19) , les mots « tous les êtres » sont des *régimes* , ou pour les « Modernes » des *compléments* (op. cit., p. 20)

Tout complément est ré-analysé sous la forme d'une proposition *active* ou *passive*, contenant le verbe *être* et un participe. Le complément de l'exemple correspond à une proposition elliptique, analysée en une proposition *active* : « Dieu est conservant », et une proposition *passive* : « tous les êtres sont conservés » (op. cit., p. 21-22). De la même façon Sicard explique que :

Il y a une proposition partout où il y a un adverbe, il y a aussi une proposition partout où il y a une préposition. (op. cit., p. 24)

Autrement dit la structure propositionnelle est généralisée comme une unité syntaxique de base, à partir de laquelle toutes les structures sont analysées. Cette attitude, adoptée surtout pour l'enseignement, revient à ne pas considérer les groupes syntaxiques visibles.

Toutefois, le chapitre contenu dans le tome II des *Elemens de grammaire générale*, intitulé « Des compléments de la proposition » (tome 2, p. 41) affirme l'importance du complément, et le régime est refusé. Sicard rappelle la différence entre la « syntaxe » et la « construction » et distingue deux parties dans la syntaxe, la « syntaxe d'accord » et la « syntaxe de complément » (op. cit., p. 44), cette dernière vient se substituer nettement à la « syntaxe de régime ». Ensuite, il définit le complément comme :

Une addition quelconque qui change ou qui achève ou enfin qui complète la signification d'un ou de plusieurs mots précédents. Le complément est donc un ou plusieurs mots, qui, n'étant pas encore énoncés, tiennent l'esprit en suspens, et donneroient lieu à une question, de la part de celui qui lit ou écoute, si on ne lui disoit pas ce *mot complémentaire* ou ce *complément*. (Sicard, 1808, tome II, p. 45).

En somme, d'un point de vue formel, le complément est considéré comme une addition, et d'un point de vue sémantique, comme le mot ou le groupe qui satisfait l'attente de l'esprit. Sicard mentionne alors les « compléments de la préposition » (op. cit., p. 46)³⁹⁹, les « compléments du verbe » (op. cit., p. 47, les « compléments d'un nom » (op. cit., p. 48) lorsqu'il est suivi d'une préposition, et les « compléments de propositions » (op. cit., p. 49).

³⁹⁹ La préposition est définie dans le premier tome comme indiquant un rapport entre deux idées, elle est suivie d'un *complément* (Sicard, 1808, p. 389, tome 1). Elle lie un *mot antécédent* à un *mot conséquent* (op. cit., p. 422-423)

Ce chapitre s'inspire fortement de Dumarsais pour décrire le complément. Mais les distinctions qui suivent sont empruntées à Beauzée et Domergue.

1.2.1.5.1. Complément grammatical et complément logique

Sicard distingue le « complément grammatical » du « complément logique ». Les « compléments grammaticaux » sont les mots qui en complètent d'autres (la préposition, le verbe) :

Nous appellerons complément grammatical de la préposition tout mot qui sera placé immédiatement après elle, et complément grammatical du verbe, tout mot qui recevra l'influence du verbe, et qui sera l'objet de son action. (Sicard, 1808, tome 2, p. 49-50).

Les « compléments logiques » désignent, eux, les groupes formés par plusieurs mots, placés à la suite du verbe ou de la préposition⁴⁰⁰.

Nous avons donc, comme chez Beauzée, une description de la complémentation sous deux aspects ; selon le mot-tête et selon le groupe entier, et elles se combinent. Ainsi plusieurs *compléments de préposition* dans la dépendance d'un même verbe ne forment qu'un seul *complément logique*, mais nous aurons deux qualifications, une selon l'unité complétée, l'autre selon le groupe d'unités complété. De surcroît, Sicard distingue les compléments du verbe qui sont *directs* des compléments du verbe qui sont *indirects*.

1.2.1.5.2. Complément direct ou indirect du verbe

Cette distinction se superpose à l'expression de « complément de la préposition ». Un exemple de l'*Abrégé* est probant ; dans la phrase « ils préfèrent la mort à une fuite honteuse » :

Le mot fuite est bien le complément de la préposition A mais comme il a un rapport indirect avec le verbe, il en est le complément indirect ou le régime composé. (Sicard, *Abrégé*, 1806, p. 20)

En outre, dans l'*Abrégé*, on remarque que le *complément indirect* est synonyme de « régime composé » (*versus* régime simple) (Sicard, 1806, p. 22-24). Sicard conserve en effet le *régime* et se situe plutôt dans la lignée des terminologies doubles, où les expressions contenant le *complément* sont glosées par celles de *régime*, par souci pédagogique.

Le chapitre des compléments de Sicard est assez sommaire, on y trouve des désignations déjà connues, il ne contient pas d'innovation, mais il est assez cohérent car il homogénéise la

⁴⁰⁰ Dans l'*Abrégé* les distinctions sont identiques. On lit à propos du complément grammatical : « Il y a des mots qui déterminent le sens commencé par un autre mot qui précède : on les appelle compléments grammaticaux. (Sicard, 1806, p. 20) », et à propos du complément logique : « Il y a des mots qui sont eux-mêmes des portions de propositions, des propositions tout entières : on les appelle compléments logiques, parce qu'ils achèvent l'expression de la pensée tout entière. » (Sicard, 1806, p. 20).

description en généralisant le complément, tout en signalant l'équivalence avec le terme ancien de *régime*.

Mais le grammairien utilise aussi d'autres termes, comme les formules de Condillac.

1.2.1.6. Idées nécessaires et idées surajoutées

Sicard mentionne la distinction de Condillac entre « idées nécessaires » et « idées surajoutées ». Ainsi il explique que : « j'envoie un livre à votre ami pour lui faire plaisir par une occasion dans sa nouveauté », contient deux *compléments indirects* qui sont des *idées nécessaires* alors que les trois derniers groupes prépositionnels expriment des *idées surajoutées* :

Outre les deux compléments qu'on appelle idées nécessaires parce qu'ils terminent le sens. Le verbe peut avoir trois autres rapports : rapport de fin ou motif, rapport de moyen, rapport de circonstance. (Abrégé, 1806, p. 28)

Et il rappelle l'importance de l'ordre en reproduisant un extrait de Condillac (sans le citer) :

Les trois rapports qu'on appelle idées accessoires, sur-ajoutées parce qu'on les ajoute à un sens déjà fini, terminent mal la phrase, vu qu'ils sont trop séparés du verbe auquel ils se rapportent et que d'ailleurs ils ne sont point liés entre eux. On voit donc que la multitude des rapports n'est un défaut que parce qu'elle altère la liaison des idées et que cette altération commence lorsqu'aux idées nécessaires on ajoute deux ou plusieurs idées accessoires. (ibid.)

Il énonce ensuite un ensemble de règles.

Enfin, la division des pronoms est très intéressante car Sicard distingue et nomme spécifiquement les pronoms selon leur fonction.

1.2.1.7. Les fonctions des pronoms

Il sépare les « pronoms actifs » qui représentent le sujet de la proposition, comme « je », et les « pronoms passifs » (Sicard, 1808, p. 197) qui représentent les objets « recevant l'action du verbe » comme « me » (Sicard, 1808, p. 198). Parmi eux, il différencie les pronoms « direct », comme « me », et « oblique » comme « moi » (op. cit., p. 202-203). En fait, Sicard identifie une déclinaison des pronoms selon « le rôle qu'ils jouent dans la proposition » (op. cit., p. 203), le *pronom direct actif* correspond au nominatif, le *pronom direct passif* à l'accusatif, et le *pronom oblique* au datif ou à l'ablatif (ibid.)⁴⁰¹. Par ailleurs, *Leur* est nommé « régime indirect » ou « complément indirect » (Sicard, 1808, p. 208).

1.2.1. 8. Déterminant, adjectif et adverbe

⁴⁰¹ En outre, il renomme les cas : *actif, passif, interjectif, terminatif, cas en rapport, causatif* (Sicard, 1808, p. 38, tome 1).

Sicard considère les déterminants, adjectifs et pronoms sous un même angle, pour lui ce sont des « satellites du nom » :

Le nom s'empare de tout, (que) tout le reste est de son domaine. L'adjectif le modifie, l'article le circonscrit et le détermine, le pronom en rappelle la signification. (Sicard, 1808, p.196, tome 1)

Il renomme la classe des déterminants « déterminatifs ou articles », et parmi les noms, il distingue les adjectifs, mais, s'opposant à la dénomination de « noms adjectifs », il parle de « mots adjectifs ou modificatifs »⁴⁰². Sicard ne regroupe donc pas explicitement comme Condillac, les adjectifs et les déterminants, dans une même classe d'adjectifs (les premiers développent, les seconds déterminent). Cependant, la fonction de détermination des articles est bien affirmée, de même que la fonction modificative des adjectifs.

Sicard utilise la notion de modification pour définir l'adjectif mais aussi l'adverbe. Partant de l'idée que les qualités « modifient la substance » (1808, p. 9, tome 1)⁴⁰³, il consacre un chapitre particulier à l'adverbe qu'il appelle « sur-attribut » (1808, « De l'adverbe ou surattribut », op. cit., p. 253, tome 2). Equivalent à une préposition suivie de son complément, l'adverbe « surattribut » est modificatif de l'adjectif ou du verbe.

Bilan

Sicard conserve la tripartition de la proposition mais en utilisant des termes détachés de l'analyse logique (*mot-lien*, *mot-ajouté*), il simplifie le classement des verbes en rejetant la terminologie traditionnelle et différencie avant-tout le *verbe abstrait* des *verbes concrets* et parmi ces derniers les *verbes actifs* et les *verbes d'état*. Cette division est doublée d'un classement des adjectifs en *énonciatif*, *actif*, *passif*, qui fonde également une typologie des propositions simples, dans lesquelles Sicard réintroduit systématiquement le verbe *être* suivi d'un participe. Concernant les compléments, il reproduit, la distinction de Beauzée entre *compléments grammaticaux* et *logiques*, celle entre *complément direct* et *indirect*, tout en mentionnant les *idées surajoutées* de Condillac (dans l'*Abrégé*). Enfin, il nomme l'adverbe « surattribut » en le définissant comme un *modificatif* de l'adjectif ou du verbe.

1.2.2. Loneux, 1799, *Grammaire Générale appliquée à la langue française*

La grammaire de Loneux se veut « générale » et son auteur exprime d'emblée la filiation avec Condillac en expliquant que « toutes nos idées nous viennent par les impressions que les

⁴⁰² Les adjectifs sont nommés « mots adjectifs » ou « modificatifs » (op. cit., p. 99) car Sicard s'oppose à l'expression de « noms adjectifs ».

⁴⁰³ Il affirme l'existence de qualités qui modifient la substance : « de là l'idée du modificatif ou de la qualité surajoutée et du sujet qu'en est le support » (Sicard, 1808, introduction, p.9)

objets extérieurs font sur nos sens. » (Loneux, 1799, p. 19), ces idées représentent des *êtres*, des *modes* ou *qualités*, ou encore des *actions* (ibid.) Mais Loneux adopte un plan issu de la *GGR* en séparant les mots en deux groupes ; ceux qui « représentent nos idées » à savoir le substantif, le pronom, l'adjectif, le participe, et ceux qui signifient « les liaisons de nos idées » à savoir le verbe, l'article, la préposition et la conjonction (Loneux, 1799, p. 20-21, p. 76). Le cadre syntaxique de Port-Royal est reproduit dans son ensemble, intégrant les apports des Encyclopédistes, de Condillac, et dans une faible mesure de De Sacy. Mais les notions ne sont pas développées, et le régime est conservé.

1.2.2.1. Structure de la proposition

Loneux déclare qu' « un jugement énoncé s'appelle proposition » (op. cit., p. 20) et conserve la tripartition de la proposition : sujet-verbe-attribut. Il distingue trois parties essentielles, le sujet qui « représente une idée ou une chose », l'attribut qui « représente une qualité ou une action », et le verbe qui permet la « liaison » ou « combinaison » des deux autres parties. Le verbe est défini en relation avec l'affirmation d'un jugement ; il « exprime l'action de notre esprit combinant un sujet avec son attribut et affirme leur réunion ou leur séparation. » (op. cit., « De la Syntaxe », p. 209). On lit encore que le verbe est le « signe de l'action de notre esprit combinant et réunissant un sujet avec son attribut. » (Loneux, 1799, p. 77). Les exemples donnés sont « la terre est ronde » (repris aux auteurs de la *GGR*) et « je lis » équivalent à « je suis lisant » (présent dans la *Grammaire* de Condillac) (Loneux, 1799, « De la syntaxe », p.208).

Néanmoins, il ajoute plus loin qu'« une proposition peut être composée d'un sujet, d'un verbe et de ses deux régimes, savoir l'immédiat et le médiate » (Loneux, 1799, « De la construction de la phrase », p. 253), comme dans « j'envoie ce livre à mon ami » analysé comme suit : *j'* (sujet)- *envoie* (verbe)- *ce livre* (régime immédiat)- *à mon ami* (régime médiate). Loneux reprend ici à son compte les qualificatifs de Beauzée (qui étaient accolés au complément)⁴⁰⁴, et l'exemple de Dumarsais avec le verbe *envoyer*.

Ce schéma propositionnel quadripartite : *sujet-verbe-régime immédiat-régime médiate*, vient se superposer au schéma tripartite avec l'attribut. Chez Loneux, la tendance est à cumuler différents apports et différentes terminologies, dont les termes de *régime* et *d'idées surajoutées*.

1.2.2.2. Le régime médiate ou immédiat vs les idées surajoutées

⁴⁰⁴ Wailly reprend aussi les adjectifs « médiate » et « immédiat » de Beauzée pour qualifier le régime, dans la seconde édition de sa *Grammaire*.

C'est sur la notion de régime que repose la *Syntaxe* de Loneux :

Par régime les grammairiens entendent cette espèce de dépendance où certains mots sont à l'égard de certains autres, dont il subissent la loi, quant à la forme ou à la place qu'ils doivent occuper dans la phrase : un mot est gouverné ou régi par un autre quand il est obligé par lui à prendre une certaine forme ou une certaine place. (Loneux, 1799, p. 236)

Loneux précise cependant que dans les langues modernes privées de cas, la loi du régime ne détermine pas la forme mais la place, l'ordre normal étant : mot régissant-mot régi. Les seuls mots pouvant en régir d'autres sont les *verbes actifs*, les *participes actifs* et les prépositions (ibid.). Ainsi le grammairien emploie le terme de « régime » pour désigner les compléments du verbe « envoyer », et dans le même temps, à propos du même exemple « j'envoie ce livre à mon ami » il invoque Condillac pour opposer les « régimes » aux « idées surajoutées » :

Cette phrase forme un sens fini, au moyen de ces quatre parties, que d'après Condillac nous appellerons nécessaires et d'après le même nous appellerons sur-ajoutées toutes les idées accessoires que l'on peut ajouter soit comme circonstance soit comme fin comme moyen etc, à ces quatre parties nécessaires et essentielles. (Loneux, 1799, p. 253)

L'exemple suivant comportet en plus une « idée surajoutée » : « j'envoie ce livre à votre ami **par la poste** ».

Loneux rappelle aussi la contrainte de la place, omniprésente chez Condillac :

Il faut placer chacune des ses parties sur-ajoutées le plus près possible de celle des parties nécessaires de la phrase à laquelle elles se rapportent. (op. cit., p. 254)

En somme, les *régimes immédiats* et *médiats* désignent les compléments essentiels du verbe, alors que les *idées surajoutées* renvoient aux compléments facultatifs.

La définition et les distinctions portant sur le régime sont en fait développées par le grammairien dans le chapitre sur les pronoms. Il y explique que les pronoms sont le « régime du verbe » ou « d'une préposition » et que les régimes du verbe sont de deux sortes : le « régime immédiat direct ou simple » et le « régime médiateur, indirect ou composé » (op. cit., p. 45). Le *régime immédiat* correspond bien au régime de forme directe :

Le régime immédiat d'un verbe est ce que le verbe régit immédiatement par lui-même sans l'intermédiaire, le secours d'aucune préposition, exprimée ou sous entendue. (Loneux, 1799, p.55)⁴⁰⁵

Comme dans : « je le verrai », « j'ai vu hier votre frère », ou « le » et « votre frère » sont identifiés à des *régimes immédiats* (ibid.). A l'inverse, le *régime médiateur* correspond bien à une forme indirecte :

Le régime médiateur d'un verbe est ce que le verbe régit non pas immédiatement par lui-même mais par l'intermédiaire d'une préposition exprimée ou sous entendue. (ibid.)⁴⁰⁶

Comme dans « j'ai parlé hier à votre frère », « je lui parlerai encore demain » ou « à votre frère » et « lui » sont identifiés à des *régimes médiats* (op. cit., p. 55-56). En outre, Loneux

⁴⁰⁵ On lit aussi que c'est « le nom ou le pronom de l'objet sur lequel tombe, ou s'exerce immédiatement l'action signifiée par un verbe actif. » (op. cit., p. 237).

⁴⁰⁶ On lit aussi que c'est « le nom ou le pronom de l'objet auquel aboutit, se termine, l'action signifiée par un verbe actif (...) » (op. cit., p. 237)

précise que chacun des régimes *médiat* ou *immédiat* peut être placé avant ou après le verbe, ce qui crée un quadruple système des pronoms en fonction de « régime » du verbe⁴⁰⁷.

Par ailleurs, il est précisé que les deux régimes ont des rapports particuliers. Selon Loneux, le *régime médiat* suppose toujours le *régime immédiat*, et le *régime médiat* est facultatif. La complémentation par le biais de la préposition s'effectue en deux temps, comme cela est décrit chez Dumarsais ; il y a d'abord complémentation de la préposition par le régime, et ensuite complémentation du verbe par l'ensemble du groupe prépositionnel. Loneux explique ainsi que dans « Pierre enseigne le latin à Jacques » : « *Jacques* est le régime immédiat de la préposition *A* » mais « *A Jacques* est le régime médiat d'*enseigner*. » (op. cit., p. 237). La préposition joue ainsi le rôle d'un terme complété et d'un mot en tête d'un groupe complément. D'ailleurs, l'expression de « complément de la préposition » est présente dans la grammaire de Loneux.

1.2.2.3. Le complément de la préposition

Loneux définit les prépositions comme des « mots qui expriment la liaison, le rapport de deux idées dont la liaison, le rapport n'est pas déjà exprimé par d'autres moyens. » (Loneux, 1799, p. 178). La préposition exprime des rapports entre deux termes dont le premier est appelé « antécédent » et le second « conséquent », comme chez De Sacy, ou bien « complément » ou encore « régime » (op. cit., p. 236), les trois termes étant présentés comme équivalents (op. cit., p. 178).

Voyons à présent le classement des verbes.

1.2.2.4. Le classement des verbes

Loneux distingue le « verbe simple ou substantif » du « verbe composé ou adjectif » (op. cit., p. 77). Le *verbe simple* (« autrement nommé *verbe substantif* », précise Loneux) est :

Le mot qui, dans une proposition, exprime l'action de notre esprit combinant un sujet avec son attribut et affirmant leur réunion ou leur séparation. (Loneux, 1799, p. 77)

Les *verbes composés* (« autrement nommés *verbes adjectifs* », déclare Loneux) « renferment deux éléments » ; ils comportent le verbe *être* suivi du participe (comme chez Condillac ou Sicard). Les verbes *adjectifs* sont divisés selon le classement traditionnel mais seulement en trois catégories : *actif/passif/neutre*. La différence entre le *verbe actif* et le *verbe passif* est que le premier contient un *attribut actif* alors que le second contient un *attribut passif* (op. cit., p. 78). Le verbe *neutre* renferme aussi un *attribut actif* mais à la différence du verbe *actif*, l'action ne passe pas sur un autre être. En effet :

⁴⁰⁷ Ceci est visible dans le tableau de la p. 44.

L'action signifiée par un verbe actif se passe nécessairement entre deux êtres, dont l'un fait l'action, en est l'auteur, et l'autre est l'objet passif sur qui elle tombe, ou s'exerce. (ibid.)

Loneux donne comme exemple de *verbe neutre* « je marche » et de *verbe actif* « j'écris une lettre » (ibid.). Parmi les « verbes actifs » Loneux distingue d'une part le *verbe actif* qui a un « régime simple », dans ce cas il est nécessairement *immédiat*, d'autre part le *verbe actif* qui a un « régime double » comme dans *Pierre enseigne le latin* (régime immédiat) à *Jacques* (régime médiat) (Loneux, 1799, p. 238) où le *régime immédiat* exprime « l'objet sur lequel tombe action » et le « régime médiat » exprime le terme. Les verbes *neutres* sont aussi de deux types. Certains ont un sens complet sans régime (comme « dormir », « soupirer », « exister »), ils sont aussi appelés « neutres absolus », et d'autres nécessitent un *régime médiat* comme « nuire à quelqu'un » (Loneux, 1799, p. 238), appelés aussi « neutres relatifs ». Ces distinctions évitent la superposition des classes.

Bilan

En conclusion, nous pouvons dire que la *Grammaire générale* de Loneux apparaît comme un ouvrage très composite mêlant différents apports et différentes terminologies. Le modèle propositionnel est très proche de celui de la *GGR*, certaines distinctions des Encyclopédistes (*le complément de la préposition*, les qualificatifs *médiat/immédiat*) ou de Condillac (*les idées surajoutées*) y sont présentes. Cependant la transitivité verbale ou les phénomènes de complémentation ne sont pas l'objet de théorisations productives.

1.2.3. Serreau, 1798, *Grammaire raisonnée*, et Boussi 1824, *La Grammaire ramenée à ses principes naturels ou Traité de Grammaire Générale appliquée à la langue française*

Serreau profite de son expérience d'enseignement, de l'observation des manuels de grammaire (1824, Préface, p. 2) et des conseils de Boussi pour produire un *Traité de grammaire générale* qui se situe dans la continuité de Condillac, de Destutt de Tracy ou Thurot et dont les auteurs connaissent aussi Domergue et Dumarsais⁴⁰⁸. Il a fait paraître, en 1798, une *grammaire raisonnée ou principes de la langue française* qui est un ouvrage élémentaire présentant des vues plus simples.

1.2.3.1. Le système des parties du discours

Les grammairiens distinguent d'emblée trois différents signes d'idées, ceux qui expriment les objets, ceux qui expriment leurs « modifications ou manières d'être » et ceux qui expriment

⁴⁰⁸ Ils rappellent la distinction entre rapports de détermination et d'identité (1824, p. 32) et mentionnent la fonction d' « adjoint » (op. cit., p. 18).

un « rapport de convenance, de compatibilité, de cohésion » (1824, p. 9). Ces signes d'idées correspondent à trois classes d'« éléments du discours » :

Objets, modifications, rapports, voilà les trois sources uniques de nos sensations, d'où nous avons dû tirer les signes propres à les retracer, c'est-à-dire les mots qui sont les éléments du discours. (Serreau et Boussi, 1824, p. 25)

La première classe regroupe les noms et pronoms, la seconde est sous-divisée⁴⁰⁹ en « attribut simple » (l'adjectif), « attribut actif » (participe présent), « attribut passif » (participe passé) (ibid.), enfin la troisième classe comprend le verbe *être* considéré comme « verbe pur » (op. cit., p. 10), les prépositions⁴¹⁰, et les conjonctions qui permettent de lier les idées (op. cit., p. 11). Le verbe « pur », la préposition et la conjonction sont rapprochés car ce sont des « signes de rapports », le premier de « convenance », le second de « détermination » et le troisième « d'union » (op. cit., p. 30). Ce qui est important pour les grammairiens c'est de séparer l'adverbe et le verbe :

Je trouve qu'il est indispensable de comprendre sous deux dénominations ce qu'ils comprennent sous la dénomination commune de verbe, que, de l'autre je distingue parmi les mots que les grammairiens ont compris dans une même classe (celle de l'adverbe) (...) (1824, p.34)

1.2.3.2. Structure de la proposition et rôle du verbe

Les auteurs du *Traité de grammaire générale* définissent la proposition comme l'expression d'une sensation :

L'expression d'une sensation forme ce qu'on appelle une proposition. (op. cit., p. 11)

Mais ils conservent sa structure tripartite :

La plus courte proposition se réduit donc principalement à trois mots Dieu est bon dont deux sont les signes de deux idées qu'on associe savoir Dieu et bon et le troisième le signe de l'opération de l'esprit qui juge du rapport de convenance de ces deux idées, savoir le mot est, car ces deux choses étant liées entre elles par leur nature, nous sommes bien forcés d'exprimer ce rapport de convenance. (ibid.)

C'est le verbe qui réalise le jugement :

J'ai dit que le verbe pur exprime l'inhérence de l'attribut au sujet, ou si l'on veut, la perception d'un rapport entre un sujet et un attribut, entre un individu déterminé dans l'espèce et un individu spécifique (...) (p. 202)

Le « verbe pur » est défini comme celui qui « exprime la perception d'un rapport de convenance entre un objet et une modification ; *la terre est ronde*, ou un rapport d'identité entre un individu déterminé dans l'espèce et un individu spécifique : *la terre est un globe (...)* » (1824, p. 34). Tout verbe est composé du « verbe pur » et d'une « idée accessoire » qui est le participe : « (...) tous les autres verbes sont mixtes ; ce sont des

⁴⁰⁹ Les articles font aussi partie des attributs comme des « attributs spécifiques » (op. cit., p. 28).

⁴¹⁰ Serreau et Boussi refusent d'adopter la classe des particules prônée par l'Académie (Serreau et Boussi, 1824, p. 404-405), de même que la distinction entre participe actif et passif.

attributs actifs joints au verbe être (...). » (ibid.)⁴¹¹. Le verbe est en fait une forme d'attribut comme l'adjectif⁴¹², mais combiné au *verbe pur*. Ainsi dans : *le printemps ramène la verdure*, le verbe : *ramène*, est réécrit en *ramenant est*, où *-ant* est l'attribut et *E-st* le verbe être (op. cit., p. 204). Dans l'analyse de la proposition, la décomposition est appliquée :

Je veux lire se décompose en deux propositions grammaticales : je suis voulant moi être lisant, de même que cette proposition je crois que le soleil est éclipsé, se décompose ainsi : je suis croyant que le soleil est éclipsé (p. 357)

Dans la *Grammaire raisonnée*, l'analyse est proche. Serreau définit la proposition non plus comme l'expression d'un jugement mais comme l'expression d'une pensée :

Chaque fois que nous exprimons une pensée nous formons ce qu'on appelle une proposition grammaticale. (1798, p. 34)

Et il décompose la proposition en deux « parties logiques » essentielles ; le sujet et l'attribut : « l'attribut et le sujet forment la proposition » (ibid.). L'attribut désigne en fait le verbe et il peut être « simple » ou « composé ». Ainsi, *le soleil brille* comprend un « attribut simple » et *le soleil est brillant*, un « attribut composé ». L'« attribut composé » se compose du verbe *être* et de l'adjectif :

Le verbe être exprime d'abord une idée vague d'existence et l'adjectif qui le suit une idée particulière et déterminante. (ibid.)

C'est l'*attribut* qui est identifié comme critère de reconnaissance de la proposition :

Il y a autant de propositions qu'il y a d'attributs simples ou composés car il n'y a point d'attribut sans sujet. (op. cit., p. 34)

Serreau distingue le *verbe substantif ou abstrait* qui est le verbe *être*, du *verbe adjectif ou concret*, comme Sicard, mais en se fondant sur la différence sémantique d'expression d'un état ou d'une action :

Le verbe est un mot qui désigne l'action ou l'état du sujet auquel il se rapporte. Celui qui désigne l'action se nomme verbe adjectif ou concret. Celui qui désigne l'état se nomme verbe substantif ou abstrait. (1798, p. 72)

Le *verbe adjectif ou concret* « renferme l'attribut dont il exprime en même temps l'inhérence à un sujet » comme dans *la vertu plaît, mon frère étudie*. Le *verbe substantif ou abstrait* qui correspond à la forme *être* « ne sert uniquement qu'à exprimer cette inhérence de l'attribut au sujet » comme dans *la vertu est aimable, le soleil est brûlant, la rose est brillante, les prés sont fleuris, la terre est désaltérée* (ibid.).

En somme, chez Serreau, la tripartition logique de la proposition est conservée et le verbe est désigné par le terme d'*attribut*. Il est *composé* et s'oppose en cela au *verbe pur* (1824), ou bien il est appelé *verbe adjectif*, et s'oppose au *verbe substantif ou concret* (1798). La caractérisation de l'attribut par le fait qu'il est « composé » et les termes associés se

⁴¹¹ Mais Serreau et Boussi critiquent l'acception du verbe *être* comme signifiant *exister* présente chez Condillac, Dumarsais, De Sacy, Girard, et les Messieurs de Port-Royal (op. cit., p. 202).

⁴¹² Il provient de lui dans la perspective génétique décrite par les auteurs.

transmettent (Loneux- 1799 : *verbe composé*, Boinvilliers -1803 : *attribut combiné*, Sicard – 1808 : *mot composé*) ainsi que la procédure de décomposition du verbe.

Mais aucun chapitre autonome n'aborde le classement des verbes dans le *Traité* de Serreau et Boussi, et il se dégage en fait deux typologies des verbes.

1.2.3.3. Le classement des verbes

La première typologie concerne l'attribut. Il peut être actif comme *aimer, sortir, tousser, dormir, partager, courir, chanter, combattre* ou passif comme dans *je suis blessé* (1824, p. 18-20), *le soleil est éclipsé* (op. cit., p. 383). L'*attribut actif* est clairement l'équivalent du verbe actif, alors que l'*attribut passif* désigne le participe passé (la catégorie de verbe passif étant évacuée) et l'*attribut* désigne l'adjectif :

J'ai donc adopté cette division des modifications simples, actives, passives, auxquelles j'ai donné pour signes correspondants l'attribut simple, actif, passif, que j'ai cru devoir substituer aux dénominations d'adjectif, verbe actif, participe. (1824, p.94)

Serreau rapproche donc les adjectifs, les verbes actifs et les participes passifs dans la même classe des « attributs ». Il explique cette division par le fait que les adjectifs ont précédé les verbes et que les verbes sont composés d'adjectifs (op. cit., p. 96). Il affirme ailleurs que les participes ne se distinguent pas des verbes et qu' « il n' y a point de participe » (op. cit., p. 231).

La seconde typologie concerne spécifiquement le verbe et est énoncée dans la conjugaison. Sont distingués les « verbes transitifs » qui expriment une action qui passe du sujet à l'objet et sont passivables comme dans *je frappe la table*, et les « verbes intransitifs » pour lesquels l'action reste dans le sujet comme dans *il vit, il dort, il vient* (op. cit., p. 268-270). Cette distinction (transitif/intransitif) semble s'appliquer uniquement aux « attributs actifs ». On lit dans la table par notions à propos du terme « transitif » :

On appelle ainsi tout verbe exprimant une action qui passe de l'agent sur l'objet soumis à l'action comme dans cet exemple ; *le feu rougit le fer*. (op. cit., p. 33)

Et à propos du terme « intransitif » :

Se dit d'un verbe dont l'action ne passe pas hors du sujet. (op. cit., p. 29)

Comme *tomber, dormir*. Les auteurs du *Traité* distinguent donc parmi les verbes ou attributs « actifs », le « transitif » et l'« intransitif » :

J'appelle donc actif transitif celui dont l'action passe (transition) sur un objet étranger au moteur de l'action (...) (op. cit., p. 30)

Comme *battre, lire, étudier*. Ils mentionnent aussi le verbe impersonnel *il faut, il importe, il semble* (op. cit., p. 26).

En somme, le verbe « pur »⁴¹³ s'oppose au verbe « composé »⁴¹⁴, qui correspond à l'« attribut actif », ces deux derniers étant assimilés. Le trait sémantique de la passivité est laissé au participe (*attribut passif*). La caractérisation sémantico-syntaxique selon la transition de l'action (transitif/intransitif) est appliquée au *verbe composé*. Ainsi Serreau et Boussi distinguent parmi les verbes ou attributs « actifs » ceux qui sont transitif ou intransitif et recentre le système des types de verbes sur le critère unique de la transitivité de l'action.

Dans sa *Grammaire raisonnée*, Serreau avait aussi adopté cette position. Il déclare que le français ne connaît pas de verbes passifs, et répartit les verbes en trois classes ; les verbes sont *transitifs*, *intransitifs*, ou *réfléchis*. Les verbes *transitifs* « expriment une action qui peut passer hors du sujet », comme dans « le soleil éclaire notre globe » (Serreau, 1798, p. 74). Les verbes *intransitifs* « expriment une action qui ne peut passer hors du sujet », comme dans « le soleil brille », « mon frère dort » (ibid.). Les verbes *réfléchis* « expriment une action qui rejaillit sur le sujet sans pouvoir passer hors de lui » comme « se méfier », « se souvenir » (op. cit., p. 75). Il présente aussi les verbes *impersonnels* comme des verbes intransitifs dont le sujet est indéterminé comme *il neige*. Bref, le verbe qui réalise une transition de l'action est nommé *transitif*, et celui qui n'en réalise pas est nommée *intransitif*.

Les typologies de Serreau sont intéressantes car elles ne reproduisent pas les trois classes de verbes *actif*, *passif*, *neutre* (qui sont par exemple présentes chez Loneux). Elles mettent en avant l'idée de la transition de l'action et comportent les désignations de verbe *transitif* ou *intransitif* en accord avec la définition donnée.

Cependant, point étrange à côté du classement des verbes, qui privilégie la transitivité, et à côté d'une terminologie contemporaine (*attribut/ verbe composé*), le complément est absent de la *Grammaire raisonnée* de Serreau, et cohabite avec le régime dans le *Traité* écrit avec Boussi.

1.2.3.4. Complément et régime

La définition du complément repose comme chez Dumarsais sur les rapports de « détermination » :

⁴¹³ « Tous confondent sous la dénomination commune de verbe, le verbe pur, qui n'exprime qu'un rapport de convenance ou d'identité et l'*attribut actif* ou *verbe composé* qui renferme le verbe *être* et une qualité active. » (1824, p. 33).

⁴¹⁴ On lit dans la « table par notions » : « on a appelé verbes composés ceux que j'appelle attributifs actifs comme *manger*, *dormir* parce qu'ils remplacent les formes composées et primitives *être mangeant*, *être dormant*. » (1824, p. 34)

Le mot déterminant qui suit la préposition est appelée complément. (1824, p.335)
 Mais les expressions utilisées sont celles d'*objet direct* ou bien *indirect* comme dans *on a donné des ordres au commandant du poste* (op. cit., p. 335), *vous dépendez de moi* (op. cit., p. 336)⁴¹⁵. Cette dernière fonction est différente de celle d'« adjoint » comme dans *mon fils est établi depuis peu de temps, il est allé prendre les eaux pour cause de maladie, son frère est arrivé de l'armée dans un état de dénuement complet* (op. cit., p. 336). Ces « adjoints » sont composés de compléments de la préposition mais sont bien distincts des « objets indirects » car ils expriment une circonstance accessoire. Ainsi le modèle propositionnel prend la forme suivante : sujet-*être*-attribut-objet-adjoints. Et le complément ne désigne que le syntagme post-prépositionnel⁴¹⁶ ou la proposition complément d'une autre :

Une proposition se compose nécessairement d'un sujet et d'un attribut lié au sujet par le verbe pur ; je suis aimant ou identifié avec lui, j'aime, ensuite j'indique l'objet d'action, si la proposition est active transitive, ainsi dans cette proposition j'aime l'étude , je est le sujet, aime est l'attribut composé de suis aimant , l'étude est l'objet direct, c'est-à-dire le signe de l'objet sur lequel se porte directement l'action, ce que quelques grammairiens appellent complément mais je ne veux appliquer cette dénomination dans ce sens qu'à une proposition qui devient l'objet direct d'une autre proposition logique⁴¹⁷. Hors de là j'appelle complément un mot précédé d'une préposition qui a pour antécédent le sujet ou l'objet direct ou indirect d'une proposition comme dans ces exemples une étincelle de feu a brûlé le pan de mon habit, obéissez aux ordres de vos chefs. (op. cit., p. 358-359)

Dans la *grammaire raisonnée* Serreau définit le régime comme « l'objet sur lequel se dirige l'action » et en distingue deux sortes selon qu'il est construit avec ou sans préposition. Lorsque « l'action se dirige directement » le régime est « simple ou direct », sinon s'il « ne se dirige sur lui que par le secours d'une préposition » le régime est « composé ou indirect » (1798, p. 100) et il explique leur utilité pour l'accord du participe :

Rien n'est plus essentiel que de bien comprendre la signification du mot régime, puisque ce point, une fois bien éclairci, doit trancher toutes les difficultés sur le participe. (1798, p. 100, note 1)

Le *verbe transitif* peut en effet être précédé (et c'est là la difficulté) ou suivi d'un « régime simple ou direct », ou bien d'un « régime composé ou indirect », comme dans *je lui* (régime ind.) *ai vendu ma maison* (régime direct.) (ibid.). Et dans : *la maison que je lui vends meublée*, *que* est le régime simple ou direct ; *lui* est le régime composé ou indirect. Ainsi le terme de « régime » renvoie à l'objet ou au terme :

⁴¹⁵ Parmi les pronoms Serreau distingue aussi ceux qui sont « sujets d'action » comme je et ceux qui sont « objets directs d'action » comme me dans Dieu me voit (1824, p.82)

⁴¹⁶ En et y sont appelés « pronoms complétifs » car ils reprennent le complément d'une préposition comme dans *ce cheval est bon, j'en suis contente, voilà un mauvais point, je ne m'y fie pas* (op. cit., p. 84).

⁴¹⁷ Il appelle *proposition complétive* celle que nous reconnaissons aussi dans *je sais que vos espérances sont fondées* (op. cit., p. 362) et distingue parmi elles entre les *absolues* et *subordonnées*, selon le mode du verbe.

On voit donc que « régime » ne signifie pas autre chose qu'objet ou terme ; car le régime du verbe est l'objet direct ou indirect sur lequel se dirige l'action du verbe, ou si l'on veut le régime indirect est le terme de l'action. (ibid.).

Les pronoms aussi peuvent être *régime simple* ou *direct* comme dans *la fleur que j'ai cueillie, cette guerre nous a ruinés, nos champs étaient fertiles ; elles les a dévastés* (op. cit., p. 102) ou *régime composé* ou *indirect* (ils sont reconnaissables grâce à la reformulation à l'aide de la préposition « à ») comme dans *l'espoir qu'on nous a ravi, les hommes qui se sont donnés la mort, les louanges que m'a données cet auteur* (op. cit., p. 102).

1.2.3.5. Préposition et adverbe

La préposition reçoit une définition admise ; elle exprime un rapport supposant toujours deux termes « dont l'un qui précède est nommé antécédent, et l'autre qui suit et qui achève de compléter le sens, s'appelle conséquent ou complément. » (1824, p. 278). Les mêmes prépositions pouvant être « adjoints » comme dans *je me suis engagé trop avant* (op. cit., p.291). Mais dans *je suis arrivé avant lui*, la préposition introduit un complément de la préposition.

Dans la « table alphabétique par ordre des matières », au mot « adjoint » les grammairiens expliquent que l'adverbe « se borne à exprimer quelque circonstance de temps, de lieu, d'ordre, de durée, de fréquence relative à l'action, bien différent de l'*attribut d'attribut* qui ajoute toujours quelque trait ou caractéristiques à l'attribut. » (1824, p. 18). Et ils expliquent que l'*attribut d'attribut* est « un mot qui modifie les attributs eux-mêmes. Les grammairiens l'ont mal à propos confondu avec l'adverbe : voici la différence que j'établis entre eux, le premier caractérise toujours l'attribut, tandis que l'adverbe ne fait qu'ajouter à l'action quelque circonstance de temps, de lieu, d'ordre, de durée, de fréquence etc. » (op. cit., p. 19). Ensuite, Serreau et Boussi proposent un classement des adverbes assez novateur (1824, p. 310). Ils distinguent trois types d'adverbes auxquels ils consacrent un long chapitre :

1° les *attributs d'attribut*⁴¹⁸, qui expriment un degré ou un manière comme dans *cette femme est extrêmement sage* (op. cit., p. 104) mais aussi *admirablement, bien, fort, très* etc,

2° les *adjoints à la proposition* qui expriment une idée accessoire de temps de lieu etc (op. cit., p. 320-321)

3° les *fragments de proposition* qui expriment une « opinion » (op. cit., p. 327) sur la proposition entière comme *incontestablement, assurément, certainement, probablement* (op. cit., p. 31-33, p. 327).

⁴¹⁸ L'*attribut d'attribut* remplace une préposition et un nom (op. cit, p. 314), *tendrement* signifiant *avec tendresse* (op. cit., p. 315).

Bilan

Les ouvrages de Serreau témoignent de l'émergence de la catégorie de *verbe transitif* mais en relation avec la conservation d'un système de fonctions assez hétérogène qui inclut l'*objet direct* et *indirect* (1824) ou bien le *régime simple ou direct* et *indirect ou composé* (1798), ou encore l'« adjoint » et le « complément de la préposition » de Dumarsais.

1.2.4. Levizac, 1809, *L'Art de parler et d'écrire correctement la langue française, ou Grammaire philosophique et littéraire de cette langue, à l'usage des Français ou des Etrangers*⁴¹⁹

L'ouvrage de Levizac se situe entre deux formes de grammaires. D'un côté, il s'agit d'une grammaire à vocation pratique qui s'adresse aux adultes français ou étrangers souhaitant manier la langue française au mieux. Elle véhicule une certaine norme liée à des remarques littéraires et affiche un souci de simplicité. D'un autre côté, l'auteur affiche aussi des prétentions théoriques en employant le qualificatif de « philosophique » dans son titre (« grammaire philosophique et littéraire »). Sa grammaire présente donc des apports mixtes. Pour lui la *GGR* est un « chef d'œuvre de précision »⁴²⁰ mais il cite aussi un certain nombre de grammaires françaises comme celles de Girard, D'Olivet, Regnier-Desmarais, Beauzée, Dumarsais, Restaut, ou Wailly (dans laquelle il a puisé « le plus de richesses ») (1809, introduction, p. 10). Levizac reproduit la théorie de la proposition de Port-Royal mais il tente aussi d'intégrer le « régime » ou le « complément », qui apparaît seulement en lien avec la préposition, et il conserve un classement des verbes traditionnel.

1.2.4.1. Structure de la proposition

Levizac évoque les trois opérations de l'esprit « nous percevons, jugeons, raisonnons. » (op. cit., p. 22) et conserve le modèle d'analyse propositionnelle en trois parties de la *GGR* :

Tout jugement suppose deux idées et un lien qui les unisse entre'elles. (Levizac, 1809, p. 22, tome 1)

La première idée exprime l'« objet », la seconde idée exprime la « qualité de la première », et le verbe *être* fait office de « lien » entre les deux (op. cit., p. 22). Il affirme la « convenance » ou la « disconvenance » des deux idées (op. cit., p. 36). Le substantif peut occuper trois fonctions ; sujet, dans ce cas il est « ce dont on affirme quelque chose » (op. cit.,

⁴¹⁹ La première édition est de 1797, nous étudions la quatrième datant de 1809.

⁴²⁰ Levizac, 1809, introduction, p. 7.

p.156), apostrophe, ou « régime ». Levizac n'emploie pas le terme de *complément* comme nom de fonction mais utilise celui de « régime ».

1.2.4.2. Le régime

Levizac définit la notion de régime comme opération de restriction du sens. Il explique, en effet, que si le substantif est en fonction de régime, il « dépend immédiatement d'un autre mot. Dans ce cas il restreint la signification du mot dont il dépend. » (op. cit., p.157-158).

Mais le régime sert aussi à décrire de façon générale, tout lien de dépendance :

On appelle régissant le mot dont un autre dépend, et régi ou régime le mot qui dépend d'un autre. (op. cit., p.158).

Il mentionne donc le *régime du verbe*, le *régime de l'adjectif* et le *régime du nom*⁴²¹.

1.2.4.2.1. Le régime du verbe

La définition du régime du verbe réitère le contenu vu plus haut et reprend mot à mot celle du complément par Beauzée :

Un mot est en régime quand il dépend immédiatement d'un autre mot et que dans ce cas, il restreint la signification du mot dont il dépend. Le régime d'un verbe est donc un mot qui dépend de ce verbe et qui en restreint la signification. (Levizac, 1809, vol. 2 chapitre 5 « Du verbe », p. 2).⁴²²

Le verbe peut connaître trois types de régimes : un infinitif, un substantif, ou des pronoms. Dans le cas de rection d'un substantif, il est précisé que le verbe peut régir deux noms ; le premier correspond à l' « objet de l'action », il est alors le « régime direct » ou l'« objet immédiat », et le second, correspondant au « terme de l'action », est le « régime indirect » :

Un verbe peut avoir essentiellement deux régimes, l'un direct et l'autre indirect. Le régime est direct quand le mot régi est l'objet de l'action exprimée par le verbe. Le régime est indirect, quand le mot régi est le terme de l'action exprimée par le verbe. (Levizac, 1809, tome 1, p. 289)⁴²³

Comme dans « j'envoie ce livre à mon frère » où « ce livre » est *régime direct* et « à mon frère » *régime indirect* (ibid.). La terminologie formelle employée est classique, de même que l'exemple. Seul le qualificatif de « immédiat » est repris à Beauzée. On peut en effet observer le déplacement des qualificatifs créés par Beauzée pour le complément (*médiat/immédiat*), vers la terminologie du régime (comme chez Loneux -1799-, ou encore Lemare-1835-).

⁴²¹ Il évoque aussi le *régime de l'adverbe* (tome 2, p. 158) et des conjonctions – c'est-à-dire le mode du verbe qui la suit- (op. cit., p. 206).

⁴²² Dans la première édition on lit : « Un mot est en régime quand il dépend immédiatement d'un autre mot et que dans ce cas, il restreint la signification du mot dont il dépend (...) le régime d'un verbe est donc un mot qui dépend de ce verbe et qui en restreint la signification » (Levizac, 1797, vol 2, p. 66).

⁴²³ Dans la première édition on lit : « Un verbe peut avoir essentiellement deux régimes, l'un direct et l'autre indirect. Le régime est direct quand le mot régi est l'objet de l'action exprimée par le verbe. Le régime est indirect, quand le mot régi est le terme de l'action exprimée par le verbe. » (Levizac, 1797, p. 289).

1.2.4.2.2. Le régime de l'adjectif

Lévizac évoque ponctuellement le *régime de l'adjectif* en expliquant que « le régime des adjectifs est un substantif ou un verbe précédé de l'une de ces prépositions A ou DE .» (op. cit., tome 1, p. 265).

1.2.4.2.3. Le régime du substantif

Enfin, le *régime du substantif* est particulier parce qu'il se réalise nécessairement par une préposition :

En français, un substantif ne peut être régime d'un autre substantif qu'à l'aide d'une préposition. (op. cit., p.158)

Il faut ajouter que Levizac reproduit la conception de la préposition comme rectrice que nous avons déjà vue, et mentionne à ce sujet l'existence du « complément de la préposition ».

1.2.4.3. Le complément de la préposition

Levizac explique que dans la structure : N de N, le second substantif est régi par la préposition, et, placé sous son régime, devient son « complément » :

Les prépositions, comme nous l'avons dit, ont nécessairement à leur suite et sous leur régime, d'autres mots qui en sont le complément et qui développent le sens en entier. Quelques unes de ces prépositions veulent que leur complément soit précédé de l'article, d'autres ne le veulent pas à leur suite (..) (op. cit., p. 149, tome 2)⁴²⁴

Le grammairien reprend ici l'expression de Dumarsais, ainsi que la définition de la préposition par Beauzée comme exprimant un rapport :

Les prépositions sont des mots qui servent à exprimer ou à désigner les différents rapports que les choses ont les unes aux autres. Les prépositions sont fixes et invariables. (op. cit., p.135)

Autrement dit, Levizac parle de « régime direct » ou « indirect » pour désigner les compléments essentiels du verbe, mais utilise l'expression de « complément de la préposition » dans le cas du complément du nom.

Concernant le classement des verbes, celui-ci est aussi assez traditionnel.

1.2.4.4. Classement des verbes

Levizac reprend la définition du verbe de Port-Royal comme signifiant l'affirmation, et déclare « qu'il n'y a qu'un seul verbe qui est *être* » (Levozac, 1809, p. 2, tome 2). Mais il ne parle pas de *verbe substantif* pour des raisons de clarté et de simplicité. Les autres verbes sont des « expressions abrégées, composées de deux éléments » (ibid.). Le grammairien y

⁴²⁴ Dans la première édition, lorsque Lévizac mentionne le terme de *complément* c'est occasionnellement, comme synonyme de « régime », et en lien avec la préposition (1797, vol. 2, p. 149-150).

distingue cinq classes ; le *verbe actif* se construit avec un régime direct et peut être suivi de « quelqu'un » ou « quelque chose » comme dans « j'aime Dieu » (op. cit., p. 3-4). Mais il peut aussi se construire avec un second régime, indirect, comme dans « j'envoie ce livre à mon frère ». Le *verbe passif* provient du *verbe actif* « en prenant son régime direct pour en faire le sujet du verbe », il est suivi d'un régime commençant par la préposition « de » ou « par » comme « Dieu est aimé de moi », ou bien il n'est pas suivi de régime (op. cit., p. 4). Le *verbe neutre* regroupe les verbes transitifs indirects comme « nuire à quelqu'un » et intransitifs qui ne peuvent être suivis de « quelqu'un » ou « quelque chose » comme « dormir », « languir » (ibid.). Lévizac mentionne aussi les classes de verbes *réfléchi* comme « se repentir » et *impersonnel* comme « falloir ». Lévizac conserve donc le classement connu jusqu'alors, où le *verbe actif* se construit avec un régime direct, le *verbe passif* est suivi d'un régime spécifique, et le verbe neutre est en fait transitif indirect ou intransitif, perpétuant la conception, présente chez ses contemporains, de la transitivité indirecte comme intransitivité.

Bilan

La *grammaire philosophique et littéraire* de Lévizac, qui s'apparente à un manuel d'apprentissage à destination des adultes ou apprenants étrangers, conserve les catégories traditionnelles. Le grammairien définit le *régime* du verbe comme réalisation l'opération de détermination, mais l'emploie aussi de façon large pour décrire toute dépendance, de tout mot, alors que le *complément* est restreint à la complémentation du nom, en lien avec la préposition.

1.2.5. Boinvilliers, 1803, *Grammaire raisonnée, ou Cours théorique et pratique de la langue française*

Les influences de Condillac, Beauzée ou Silvestre de Sacy sont bien visibles dans la *Grammaire raisonnée* de Boinvilliers qui reste d'orientation plutôt pratique⁴²⁵. Le grammairien tente de rassembler dans son ouvrage les observations de Duclos, D'Olivet, Fabre, Wailly, Domergue (1803, Préface, p. XI). Mais il s'inspire surtout de Domergue pour ce qui est du modèle propositionnel et de la typologie des compléments.

Selon lui la Grammaire est composée de deux parties essentielles ; l'*Orthologie*, qui est « l'art de parler purement » et l'*Orthographe* qui est « l'art d'écrire selon les règles avouées

⁴²⁵ Boinvilliers publie aussi ses recueils de *Cacographies et cacologies* en 1810, et une *Nouvelle grammaire des dames*.

par l'usage ou prescrites par l'étymologie » (ibid.). Ce sont les deux volets de son *Cours théorique*, alors que le *Cours pratique* propose des exercices de *cacographie* et *cacologie*.

1.2.5.1. Structure de la proposition et verbe substantif

Boinvilliers reprend la structure propositionnelle de Domergue avec la terminologie de ce dernier : *judicande/judicateur/judicat* (Boinvilliers, 1803, p. 23-24). Il reproduit la définition du *verbe substantif*, auquel il oppose l'*attribut combiné* :

Il n'y a véritablement qu'un verbe, c'est le mot être, qui attache au substantif une idée vague d'existence. Les autres mots, qu'on a appelés jusqu'ici verbes, ne sont que des attributs combinés, c'est-à-dire des mots qui attachent à un substantif une idée vague d'existence et une autre idée qui la détermine. (Boinvilliers, 1803, p. 56)

Cette expression d'« attribut combiné » sert à désigner les verbes autres que le *verbe substantif*. Elle se justifie par la composition double de l'attribut ; il contient le verbe substantif et un attribut, ou comme dit plus haut, une idée « qui le détermine ». Boinvilliers explique que les *attributs combinés* sont « tous des verbes autres que le verbe être parce qu'ils renferment le verbe *être* et un attribut. » (op. cit., p. 69). Ainsi les verbes sont réécrits en *être* suivi du participe correspondant ; par exemple le verbe « aimer » est équivalent à « être aimant » ; car c'est « un seul terme mais deux idées. » (ibid.)

Boinvilliers nomme donc « attribut combiné » les verbes autres que *être*, sur le modèle de ses contemporains : Loneux- 1799 -*verbe composé*, Serreau – 1798 et 1824 : *attribut composé*, mais il utilise un qualificatif différent : « combiné ». Et il propose un classement de ces « attributs combinés » qui correspond au classement des verbes.

1.2.5.2. Classement des verbes

Boinvilliers distingue quatre types d'« attributs combinés ». Le premier type est « actif », comme « aimer », l'action se dirige vers le complément sans mot interposé, le second est « oblique » comme : *venir de, nuire à, passer par*, et nécessite un « mot interposé », enfin le troisième type est « intransitif » comme : *dormir, vivre, dîner* et dans ce cas « l'action ne passe pas à un complément » (op. cit., p. 261). L'« attribut combiné actif » désigne les verbes transitifs directs, la seconde classe des « attributs combinés obliques » regroupe les verbes transitifs indirects, la dernière classe des « attributs combinés intransitifs » renvoie aux intransitifs. Autrement dit, le grammairien s'écarte de la présentation traditionnelle dans laquelle les verbes transitifs indirects sont conçus comme des intransitifs, souvent rangés dans les « neutres » (chez Lévizac et Loneux). Ici la catégorie des « attributs combinés intransitifs » recouvre strictement ceux qui se construisent sans complément essentiel, et la

catégorie des « attributs combinés obliques » renvoie spécifiquement aux verbes à construction indirecte.

Par ailleurs, on note que la terminologie de Boinvilliers cumule différents qualificatifs, dont le premier, très commun, est hérité de la tradition latine des genres du verbe (« actif »), le troisième provient aussi de l'Antiquité mais de la caractérisation des constructions verbales (« intransitif »). Par contre le second est issu de la description des cas (« oblique »), ce qui nous permet d'observer le croisement de la terminologie des verbes avec celle des compléments.

Il est clair qu'en ce début de 19^{ème} siècle, les catégories grammaticales permettant de décrire les constructions du verbe, sont en élaboration, et la terminologie fluctuante. Un des facteurs majeurs de l'évolution du classement des verbes est la stabilisation de la notion de complément et des distinctions associées. La typologie des verbes de Boinvilliers est relativement homogène dans le contenu car celui-ci reproduit les deux distinctions de Domergue entre les compléments *prochain/ éloigné* et *direct/indirect*.

1.2.5.3. Typologie des compléments

Le complément, comme chez Domergue, est présenté comme la « quatrième partie de la proposition », de nature grammaticale (Boinvilliers, 1803, p. 24-25) et les distinctions afférentes sont reproduites sans modification.

Le *complément prochain direct* est le « mot vers lequel l'expression se dirige nécessairement et sans l'intervention d'aucun autre mot » (1803, p. 26) comme dans *j'adore Dieu, je chéris la vertu, j'honore mes parents*. Le *complément prochain indirect* est le « mot vers lequel l'expression se dirige nécessairement mais avec le secours d'un mot intermédiaire, qui lui fait prendre une voie oblique » comme dans *le charme de l'étude, médire d'un voisin, prétendre à la gloire, je partirai avec mon père, les plus hautes montagnes sont frappées par la foudre*. Les deux sont « identiques par rapport à leur nécessité » mais ils diffèrent simplement par leur forme (op. cit., p. 27). Ils peuvent être réunis comme dans *accuser un historien de mauvaise foi, adresser des vœux au ciel, demander une permission à ses parents* (op. cit., p. 28).

Le *complément éloigné direct* est le « mot vers lequel l'expression se dirige accidentellement et sans intervention d'aucun autre mot » comme dans *Rome, maîtresse du monde* (op. cit., p. 29) où le complément n'est pas nécessaire. Le *complément éloigné indirect* se construit « avec le secours d'un mot intermédiaire » comme dans *Rome perdit sa puissance, par l'excès de son ambition* (op. cit., p. 30). Il est supprimable. En outre, comme chez Domergue

la première distinction est appliquée aux propositions dites *complétives prochaine* ou *éloignée* (op. cit., p. 32-36).

1.2.5.4. Adverbe, préposition et complément : surattribut et déterminatif

Boinwilliers, parmi les huit parties du discours qu'il distingue⁴²⁶, renomme l'adverbe « surattribut » et la préposition « déterminatif ».

Le premier terme, provenant de Domergue et Thurot⁴²⁷, désigne l'adverbe en tant qu'il modifie le verbe ou l'adjectif :

(un) mot invariable, qui attache à un attribut une idée secondaire. Si l'attribut exprime une qualité, le surattribut marque le degré d'extension sous lequel on la considère. Si l'attribut exprime une action, le surattribut en énonce la manière ou une circonstance. (Boinwilliers, 1803, p. 84)

Cette nouvelle dénomination se justifie en effet par la portée de l'adverbe sur l'attribut même :

Le surattribut est ainsi appelé parce qu'il est l'attribut de l'attribut, il sert à modifier une qualification, un état ou une action c'est-à-dire que n'exprime pas le mot qui l'énonce. (op. cit., p.368)

L'exemple donné est « Dieu est très bon », où *très* est « surattribut ». Mais la présence de plusieurs *surattributs* est aussi possible, comme dans « Bonaparte combat -toujours-vaillamment ». L'analyse des exemples permet de remarquer que la nouvelle catégorie désigne à la fois les adverbes d'intensité portant sur l'adjectif attribut et antéposé à lui (*très*), et les adverbes de temps ou de manière, de formes diverses, ayant une portée sur le verbe, postposés à lui, dans une structure qui n'est pas attributive (*toujours, vaillamment*).

Le terme de « déterminatif », utilisé aussi par Sicard, désigne la préposition :

Mot invariable qui lie deux termes en attachant au premier une idée incomplète qu'achève le second. (op. cit., p. 91)

Boinwilliers reprend la définition de la préposition comme exprimant un rapport entre un terme antécédent et conséquent, développée par Beauzée et De Sacy, si bien que cette nouvelle appellation se justifie par le fait que la préposition exprime un rapport dont le terme conséquent ou complément porte la « détermination » du rapport⁴²⁸ :

J'appelle déterminatif le mot qu'on nomme préposition parce qu'il détermine le rapport, qui existe entre deux termes, dont l'un est l'antécédent et l'autre le conséquent. Cet antécédent est modifié, restreint, déterminé par le rapport général annoncé d'une manière vague par le déterminatif et fixé d'une manière précise par le conséquent, qui ne peut se séparer du déterminatif dont il est le complément. (op. cit., p. 92)

Il confirme cela à propos de la préposition « de » :

⁴²⁶ Substantif, attribut (= adjectif), verbe, participe, SURATTRIBUT = adverbe, DETERMINATIF = préposition, Conjonctif, exclamatif.

⁴²⁷ Boinwilliers renvoie à Théodore de Gaza qui appelle l'adverbe « é pithète du verbe » (op. cit., p. 368).

⁴²⁸ Le qualificatif de « déterminatif » est employé par Beauzée pour qualifier les compléments en « de ».

Le mot DE est un déterminatif parce qu'il est invariable, il lie deux termes, il attache au premier terme une idée incomplète d'appartenance qu'achève le second terme. (op. cit., p. 92)

Par exemple, dans « j'admire le courage de Bonaparte », Boinvilliers signale la « réunion de l'idée de courage et de celle de Bonaparte par le déterminatif DE » (ibid.). L'analyse des autres exemples rapporte un mouvement de complémentation en deux temps ; tout d'abord la préposition se lie au premier terme (*l'antécédent du rapport*) et forme avec lui une idée incomplète, ensuite elle se lie au second (le *conséquent* ou *complément*) et complète avec lui l'idée créée avec le premier terme, notamment dans les structures : V prep. N, N prep. N.

Ainsi Boinvilliers explique que dans, « *adressons nos prières à Dieu* » :

J'attache au mot *adressons* qui est le premier terme une idée indéterminée d'attribution que détermine le second terme qui est Dieu. (op. cit., p.92)

Dans « *j'arriverai avant vous* » :

avant attache au mot *arriverai* une idée incomplète de priorité qu'achève le mot *vous*. (op. cit., p. 93)

Dans « *on se console avec ces muses* » :

Avec attache au terme *console* une idée incomplète de concomitance que le terme *Muses* vient achever. (ibid.)

Dans « *n'allons à la fortune, que par la probité* » :

A attache à *allons* une idée indéterminée de but que le mot *fortune* détermine (...) *PAR* attache à *allons* une idée incomplète de *route* que le mot *probité* achève. (ibid.).

En somme, la description de la complémentation par la préposition correspond globalement à celle de Dumarsais (*complément de la préposition*), et de façon moins éloignée à Beauzée et Silvestre de Sacy (*le terme conséquent d'un rapport se nomme aussi complément*) ou de Loneux (qui parle de *complément de la préposition ou conséquent*). Boinvilliers ajoute plus loin, ce qui est ordinaire, que la préposition et son complément peuvent être remplacés par un adverbe

Le déterminatif et son complément peuvent être suppléés quelquefois par le surattribut, dont nous avons parlé, c'est pourquoi au lieu de dire : il s'énonce avec gravité, il chante avec agrément, on dira très bien : il s'énonce gravement, il chante agréablement. (op. cit., p. 102)

Bilan

La *Grammaire raisonnée* de Boinvilliers prend la théorie de Domergue pour modèle. Elle est un exemple de l'adoption du complément.

Conclusion

- **Régime et complément**

Concernant la terminologie et les notions transmises, on relève que de façon majoritaire le régime est conservé, notamment par Loneux, Serreau, Lévizac. Les qualificatifs associés sont traditionnels : *direct* et *indirect* chez Serreau et Lévizac, ou bien ils proviennent de la terminologie du complément (*régime immédiat/médiat* chez Loneux). Le complément peut être mentionné de façon ponctuelle dans l'expression de *complément de la préposition* comme chez Loneux ou Lévizac. Mais il peut aussi être intégré comme nom de fonction ; c'est le cas chez Sicard qui reprend en partie les distinctions de Beauzée (*complément simple ou direct/composé ou indirect, logique/grammatical*), et chez Boinvilliers qui reprend le classement de Domergue (*complément nécessaire/prochain, direct/indirect*). Les différents apports des prédécesseurs sont connus, puisque Serreau mentionne l'*adjectif* de Dumarsais, Sicard et Loneux mentionnent les *idées surajoutées* de Condillac, et on trouve le *surattribut* de Domergue, Thurot, et De Sacy, chez Boinvilliers. Dans l'ensemble la terminologie oscille entre complément et régime.

En revanche il est clair que ce que l'on observe c'est la stabilisation de la définition du verbe comme étant « composé », ainsi que l'émergence d'une catégorie de verbe « transitif » en contrepoint de la conservation de la classe ancienne des *verbes actifs*, et de l'effacement plus ou moins net de la classe des *verbes passifs*.

- **Verbe substantif et verbes adjectifs**

La distinction *verbe substantif / adjectif*, peut être mentionnée, comme chez Sicard (*verbe substantif / adjectif*, ou *abstrait/concret*) ou Loneux (*verbe substantif ou simple/ verbe adjectif ou composé*) mais l'expression de *verbe substantif* n'est pas toujours présente dans les textes (Lévizac). Une autre désignation peut être choisie comme celle de verbe « pur » par Serreau (1824). Le verbe *substantif* est surtout défini par sa valeur cohésive, de liaison, et le verbe *adjectif* par sa nature « composée ». Ainsi il est accompagné d'un qualificatif qui évoque sa composition : « composé » chez Serreau et Loneux (*mot ou verbe composé*), ou « combiné » chez Boinvilliers. Le verbe est souvent appelé « attribut » sur le modèle de l'« attributif » de Thurot (*attribut combiné* de Boinvilliers). En effet, la bipartition ou tripartition (Serreau) des classes de mots est privilégiée, suite aux positions de Domergue,

Thurot et Destutt de Tracy. Estarac par exemple (1811) dans sa *Grammaire Générale*, reprend Domergue littéralement :

Dans les choses tout est ou substance ou modification (...) donc les mots quel qu'il soient, ne peuvent être que des noms de substance ou des noms de modification. (Estarac, 1811, p. 326)

Et il sépare les mots entre « substantifs » et « modificatifs » (adjectif, participe, article, pronom, verbe) où le verbe est conçu comme un « modificatif combiné »⁴²⁹ (op. cit., p. 356).

- **Le classement des verbes**

Les trois classes traditionnelles peuvent être conservées, comme chez Loney ou Lévizac qui reproduisent la tripartition *verbe actif/passif/neutre*. Mais on observe des tentatives d'élaboration de catégories reposant sur la transitivité et sur la présence d'un syntagme nécessaire ou non à la suite du verbe, notamment chez Serreau qui oppose parmi les « attributs actifs » ceux qui sont *intransitifs* ou *transitifs* en utilisant le « régime ». Cette tendance est aussi observable chez Boinvilliers qui parle de verbe *actif, oblique, intransitif* mais en lien avec les différents types de « compléments ». Le verbe *passif* disparaît plus ou moins de la typologie générale alors que les classes de verbes *réfléchis* ou *réciproques* sont mentionnées ponctuellement.

En somme, aucun cadre syntaxique homogène ne se détache des grammaires françaises entre 1798 et 1825, ce que l'on observe c'est le croisement d'influences notables. La décomposition du verbe ainsi que la composition tripartite sujet-verbe-attribut de la proposition sont conservées. Un quatrième constituant peut être mentionné, le *régime* ou le *complément*, mais aussi *l'objet* et *le terme*. Les grammairiens ont une position d'indécision vis-à-vis du complément. Et la terminologie témoigne de cette instabilité.

On peut donner comme exemple le classement de Thiebault, 1802, qui combine l'apport de Girard à celui de Beauzée tout en conservant le régime. Il annonce tout d'abord qu'il existe deux espèces de complément : les *compléments identiques* soumis aux lois de la concordance (c'est le cas de l'apposition intégrée au sujet), et les *compléments relatifs* soumis aux lois du régime (1802, p. 16, vol. 2). Mais il existe aussi selon lui deux classes de *régimes* (1802, p. 18, vol. 2) ; *simple ou direct*, et *composé ou oblique*. De plus, « lorsque ces deux régimes se

⁴²⁹ L'adjectif, participe, article, pronom sont des *modificatifs particuliers*, le verbe *être* est le *modificatif commun* car c'est « l'attribut nécessaire universel de tous les êtres » (op. cit., p. 355), et les autres verbes sont des *modificatifs combinés* car « ils renferment la combinaison de l'attribut commun, l'existence avec un autre attribut déterminé qui exprime ou une action ou un état » (op. cit., p. 356), les conjonctions sont des *modificatifs de préposition* (ibid.), les préposition et adverbe des *modificatifs d'attribut*, et l'interjection un *modificatif du sentiment* (op. cit., p. 357)

rappellent à un verbe, on les distingue par d'autres noms » : le premier est nommé *objectif et primitif* comme dans *aimer la vertu, désirer les richesses*, et le second *terminatif ou secondaire* comme dans *donner un avantage au public, demander conseil à un ami, entretenir un malade de plaisirs*, ces derniers contenant les « compléments déterminatifs » et de « but ou tendance » (ibid.). La superposition des terminologies est flagrante. Pourtant, le grammairien continue de parler de *régime primitif* et de *régime secondaire*. Par ailleurs, il distingue les compléments selon leur signification en reprenant les catégories des *circonstanciels* de Beauzée (op. cit., p. 19), et selon leur forme (*complexe* ou *incomplexe*). Il réutilise alors les mots de Beauzée (et les exemples) :

Le mot qui sert de complément à un autre mot peut lui-même en avoir un second, qui par les mêmes causes, pourra être suivi d'un troisième et ainsi de suite jusqu'à ce que la pensée soit rendue dans toute la plénitude que l'on veut. (op. cit., p. 21).

Le modèle qu'il propose ensuite dans l'analyse de la proposition combine des « parties essentielles » : le sujet, le verbe, l'attribut (op. cit., p. 25-27), à des « parties accessoires » comme les *régimes du sujet* et les *régimes objectifs* pour le verbe, puis ceux qui expriment des circonstances, et le cas échéant des *adjectifs* et *conjonctifs*. Il arrive ainsi à neuf constituants :

L'on peut donc avoir à placer et à distinguer dans le corps d'une même proposition ou d'une même phrase, neuf parties intégrantes, savoir le sujet, le verbe, l'attribut, les compléments ou régimes du sujet, les circonstanciels ou compléments du verbe proprement dit, les compléments ou régimes de l'attribut que nous avons nommés objectifs primaires, ceux du même attribut auxquels nous avons donné le nom d'objectifs secondaires, les compléments qui appartiennent à la proposition entière plutôt qu'à quelqu'une de ses parties essentielles et qui sont les adjectifs et les conjonctifs. (op. cit., p. 29)

La fin du 18^{ème} siècle et le début du 19^{ème} siècle sont marqués par la production d'un grand nombre de grammaires à vocation scolaire, destinées aux jeunes classes. Les enseignants publient leurs manuels, intitulés « éléments » ou « principes », ou bien une « grammaire française simplifiée ». Elles se distinguent des grammaires que l'on a pu décrire ci-dessus par leur volume ; elles ont la forme de courts manuels, et par leur théorie syntaxique élémentaire.

- **La théorie syntaxique de la grammaire scolaire**

Les positions syntaxiques adoptées par les auteurs de grammaires scolaires présentent un fort degré d'homogénéité dû au fait qu'elles s'inspirent de la grammaire latine de Lhomond (1780) et de sa grammaire française (1828)⁴³⁰ dont on peut résumer les traits principaux. Ces ouvrages ont en commun de distinguer la *syntaxe d'accord* et de *régime ou rection*

⁴³⁰ Certains proposent une grammaire française d'après Lhomond (Le Tellier, 1811) ou publient leur grammaire latine (Blondin, *grammaire latine démonstrative comparée par analogie avec le français*, 1819)

(Lhomond, Blondin, Castille, Le Tellier). Les grammairiens utilisent donc la notion de *régime* pour décrire la dépendance au verbe mais aussi aux autres parties du discours. Ainsi le *régime de l'adjectif*⁴³¹ est souvent mentionné en référence aux cas qui doivent suivre l'adjectif en latin (Lhomond 1828, p. 9, Castille, 1802, p. 257-258) ainsi que le *régime des prépositions*⁴³² (Lhomond, Le Tellier) ou le *régime de la conjonction* (qui renvoie aux modes verbaux imposés). Le *régime* est défini formellement comme le mot qui suit une partie du discours dont elle dépend, et, pour le verbe comme l'*objet* ou le *terme*. Rares sont les définitions conceptuelles, mis à part Castille qui le relie à la détermination⁴³³ :

Le régime est un mot qui restreint ou détermine la signification d'un autre mot (Castille, 1802, p. 96)

Sinon la seule discrimination concerne la forme du syntagme ; le *régime direct* s'oppose au *régime indirect* (Le Tellier, 1811, p. 31 ; Lhomond 1828 ; Blondin 1808 p. 36, Caminade 1810, p. 78) qui peut être accompagné des synonymes de *simple* ou *composé* (Castille, 1802). Certains ne mentionnent même pas cette distinction⁴³⁴ car la grammaire est trop élémentaire (Chemin-Dupontes, 1797).

Une autre position est celle de Caminade (1798) et Bescher (1810)⁴³⁵ qui conservent le *régime* comme fonction essentielle et relèguent le « complément » à une fonction accessoire. Pour Caminade le régime est « ce qui est sous la dépendance du verbe. » (Caminade, 1798, chapitre « Du pronom », p. 71), il répond à certaines questions posées au verbe, qui correspondent aux interrogations connues en *qui* et *quoi* :

En grammaire le régime est ce qui est sous la dépendance du verbe c'est-à-dire ce qui répond aux questions qui ? quoi ? de qui ? de quoi ? ou à quoi ? (Caminade, 1798, p. 71-72)

Selon la construction avec ou sans préposition, Caminade distingue le *régime direct* du *régime indirect*. Le *régime* apparaît donc comme désignant les compléments essentiels du verbe. Caminade s'oppose radicalement à l'intégration et à l'emploi du terme de complément

⁴³¹ Comme digne de récompense, content de son sort (Lhomond, 1828, p. 9)

⁴³² Chez Lhomond la préposition sert à joindre deux mots en marquant un rapport comme dans *le fruit de l'arbre, utile à l'homme* et le mot qui suit la préposition « s'appelle le régime de la préposition » (Lhomond, 1828, p. 49). Et l'adverbe sert à « déterminer la signification » du verbe ou de l'adjectif (op.c it., p. 52) comme dans *cet enfant parle distinctement*.

⁴³³ Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il suit Lhomond mais aussi Restaut et Wailly. Il mentionne aussi le *verbe substantif* (op. cit., p. 50)

⁴³⁴ « On appelle régime le nom qui suit le verbe comme quand on dit *j'aime la liberté, le nom liberté est le régime du verbe aime* » (Chemin Dupontes, 1797, p. 58)

⁴³⁵ Ils ne produisant pas de grammaires scolaires à proprement dit, Caminade écrit des *Premiers Elémens de la langue française ou Grammaire Usuelle et complete* en se réclamant des meilleurs auteurs et dédie son ouvrage à Wailly. Il reproduit la structure propositionnelle : « Toute proposition a un sujet et un attribut, le sujet est ce qui précède, le verbe, l'attribut est ce qui le suit, mais c'est toujours par le verbe que l'attribut commence. » (Caminade, 1798, p.18). Bescher écrit un *Traité des participes* qui va servir de référence pour la différenciation des verbes et l'application des règles d'accord (1810).

se référant à un « auteur de grammaire générale » (op. cit., p. 11). Lorsqu'il mentionne la notion, il dit que c'est un « accessoire du verbe », expression dont nous pouvons penser qu'elle provient de Condillac, mais mal comprise (vis-à-vis de la définition de Condillac en tout cas) elle désigne ici le complément facultatif, exprimant le lieu :

Le complément est ce qu'on appelle un accessoire du verbe c'est à dire qui répond aux questions où ? d'où . (op. cit., p. 72, note 1)

En cela, le complément, dénotant une fonction accessoire, s'oppose au régime dénotant une fonction essentielle du verbe⁴³⁶. Caminade inaugure une nouvelle tendance qui conserve le régime et cantonne le complément à une désignation de fonction accessoire. Cette posture est également visible chez Bescher (1810) ou Lemare (1835). Bescher, dans son traité des participes (*théorie nouvelle et raisonnée du participe français*, 1810) continue d'employer les expressions de régime⁴³⁷ simple ou direct et indirect ou composé pour désigner les fonctions essentielles alors que le complément renvoie au groupe qui est accessoire (Bescher, 1810, p. 4). Il déclare après avoir distingué les régimes direct et indirect dans *nous avons envoyé (une lettre) (à votre ami)* :

On reconnaît aussi des compléments. Le régime tient au verbe d'une manière plus prochaine, le complément d'une manière plus éloignée. Celui-ci sert à compléter le sens de la phrase en modifiant soit le verbe, soit l'adjectif qui le précède.

Comme dans : *je (lui) ai dit (cette vérité) sans malice* (Bescher, 1810, p. 4)

Pour ce qui est du classement des verbes la tendance est à la conservation des cinq classes de verbes actifs, passifs, neutres, réfléchis et/ou réciproques et/ou pronominal⁴³⁸,

⁴³⁶ S'ajoute à cela la confusion entre attribut et régime. Le groupe qui suit le verbe est décrit comme le régime, inclus dans l'attribut également, ce qui fait immédiatement préciser à Caminade : « Toute proposition a un sujet et un attribut, le sujet est ce qui précède, le verbe, l'attribut est ce qui le suit, mais c'est toujours par le verbe que l'attribut commence. On ajouterait et à un régime si le mot d'attribut ne renfermait implicitement celui de régime : attribut signifie du moins tout ce qui est sous la dépendance du sujet et du verbe, au lieu que régime signifie ce qui est seulement sous la dépendance du verbe. » (Caminade, 1798, p.18). Cependant, on lit aussi que le verbe peut avoir un régime ou un attribut : « Le verbe est un mot qui a toujours un sujet, quelquefois un attribut et bien souvent un ou deux régimes. » (op. cit., p. 77)

Par conséquent, il est délicat de différencier le régime de l'attribut. Caminade s'emploie alors à pointer les différences entre le régime/attribut. Si nous récapitulons, l'attribut est un groupe exprimé par un adjectif, et il est essentiel à la proposition. Alors que le régime dépend du verbe, est exprimé par un substantif ou un pronom, et il est direct ou indirect : « En grammaire l'attribut diffère du régime, en ce que le premier est exprimé par un adjectif, et le second par un substantif ou un pronom : ainsi rien n'empêche de dire que le verbe est un mot qui a toujours un sujet, quelquefois un attribut et bien souvent, un ou deux régimes. » (Caminade, 1798, p. 76) Ainsi dans l'exemple « sa mère l'avait faite religieuse », le verbe ne connaît pas deux régimes directs mais un régime, le pronom « le » éliminé, et un attribut du régime, l'adjectif « religieuse ».

⁴³⁷ « L'objet ou le terme de l'action transmise par le verbe, nous le nommons régime. » (Bescher, 1810, p. 2)

⁴³⁸ L'organisation de la classe est souvent confuse, Bescher la simplifie en refusant les dénominations de verbe réfléchi et réciproque comme des sous-classes et parle seulement de verbe pronominal (Bescher, 1810, p. 7)

*impersonnel*⁴³⁹. Le verbe *actif* peut être suivi de *quelqu'un* ou *quelque chose* comme *aimer*, et se construit avec le *régime direct*, et quelquefois avec le *régime indirect* à la suite, comme le verbe *donner* (Lhomond, 1828, p. 37-38). Le verbe *passif* se forme à partir de l'actif et est suivi de la préposition « par » ou « de » (p. 38), les neutres ne peuvent pas être suivis de *quelqu'un* ou *quelque chose*, ils n'ont pas de *régime*, les *verbes réfléchis* ont un nominatif et un *régime* qui désignent la même personne comme dans *Je me flatte, tu te loues, il se blesse* (op. cit., p. 44) et les verbes *impersonnels* se construisent uniquement avec « il » (ibid.). Dans l'ensemble, les critères de définition du verbe reposent sur l'expression d'un état ou d'une action « l'on est ou (que) l'on fait quelque chose » (Le Tellier, p. 31), et ceux des classes sur l'expression de l'action (Blondin, 1808, p. 37), sur le fait que l'action tombe ou non sur un objet (Le Tellier, p. 31) et sur la construction avec un régime qui répond aux questions posées à sa suite. On observe quelquefois des développements intéressants sur les verbes *pronominaux* selon le statut du pronom ou la signification passive de l'impersonnel (Le Tellier, p. 31). La question de la transitivité est seulement évoquée par Bescher et en termes de « puissance »:

Le verbe actif a la puissance de transmettre d'une manière directe l'action qu'il indique. Voilà pourquoi les grammairiens le nomment transitif, qui porte directement l'action au-delà de lui-même. (Bescher, 1810, p. 2)

Et il insiste aussi sur le critère de retournement du passif à l'actif : « si le verbe résiste à l'inversion, dites qu'il n'est point actif » (op. cit., p. 5) si bien que les verbes *coûter une somme, dormir la nuit, valoir un prix* sont exclus des actifs. Pour ce qui est des *neutres* il relève que le verbe neutre est aussi appelé « intransitif » (op. cit., p. 6) mais il peut se construire avec un *régime indirect* et un *complément* (fonction accessoire) :

Le verbe neutre ne peut donc avoir d'autre régime que l'indirect et plus souvent encore il est seulement suivi du complément ; ainsi il ne prend point la voix passive. (op.c it., p. 6)

Comme dans *Vous partirez ce soir, vous reposerez une heure*.

Dernier point, la définition de l'adverbe oscille toujours entre détermination (Lhomond) et modification (Le Tellier) mais il est bien précisé que celle-ci a un régime à l'inverse de l'adverbe⁴⁴⁰.

Bref, ces grammaires scolaires n'apportent pas de substrat théorique à l'évolution de la syntaxe et en particulier à la conception de la complémentation. En revanche, ces textes permettent de dresser un état des lieux qui confirment notre thèse selon laquelle :

⁴³⁹ Dans les *Elémens de grammaire latine* de Lhomond le classement comprend les verbes actifs, passifs, neutres et la catégorie des déponents en plus (Lhomond, 1780, p. 32).

⁴⁴⁰ « Le mot qui suit la préposition en est le régime, la préposition a toujours un régime. » (Le Tellier, 1811, p. 80)

- l'analyse propositionnelle de la grammaire scolaire, associée à des principes syntaxiques élémentaires, ne permet pas de penser la complémentation de façon cohérente car la segmentation formelle des groupes n'est pas nette et les définitions des fonctions *attribut*, *régime* et *complément* se superposent

- le terme de *régime* est généralisé dans la grammaire scolaire du début du 19^{ème} siècle alors que le terme de *complément* est évincé ou se spécialise pour la désignation du complément facultatif. En revanche le terme de *complément* est progressivement intégré par les grammaires générales ou raisonnées vues plus haut (Sicard, Boinvilliers).

- les classements des verbes n'intègrent pas l'apport de De Sacy et conservent la matrice traditionnelle et les termes qui y sont associés, en évacuant le *verbe transitif*.

Jusqu'aux années 1820, les grammaires scolaires suivent globalement Lhomond et ses *Eléments de la grammaire française*, parus en 1780, c'est-à-dire les classements et dénominations traditionnels. Mais en 1823, Noël et Chapsal publient une grammaire qui va marquer le début d'un nouveau mouvement. Leur *Nouvelle Grammaire Française*, accompagnée de *Leçons d'analyse logique*, diffuse une analyse logique de la proposition comprenant la décomposition du verbe. C'est cette analyse de la proposition qui fonde la cohérence du mouvement de la première grammaire scolaire (Chervel, 1979, p.97). Le programme scolaire repose dès lors sur l'analyse logique de la proposition (op. cit., p. 156-158). Le modèle propositionnel de la grammaire générale est enseigné massivement et constitue la matrice de toutes les analyses syntaxiques à l'école. Pour Chervel, la seconde grammaire scolaire naît autour des années 1870-1880 (op. cit., p. 161-162), même si le chapsalisme se maintient dans l'enseignement jusqu'au début du XXI^{ème} siècle (op. cit., p. 136-137).

Cependant, ce que nous observons, pour notre part, c'est un tournant à partir des années 1820-1830. A ce moment ce modèle est sérieusement remis en question par les positions des membres de la Société Grammaticale (Vanier, Bescherelle, Boniface), et la déconstruction amorcée sera poursuivie dès les années 1850 par Jullien notamment.

2. Les grammaires générales et les grammaires françaises entre 1815 et 1863

Nous présentons dans ce second volet les grammaires générales et les grammaires françaises des années 1815 à 1863 et ce en quatre temps.

Tout d'abord nous portons toute notre attention sur les productions des membres de la *Société grammaticale*. Ils formulent en effet une nouvelle doctrine, défendue spécifiquement par Vanier qui se réclame d'une « nouvelle école » (Vanier, 1836, *Dictionnaire grammatical*, p. 8), dont les traits principaux sont : une remise en question du système des parties du discours, le refus de la décomposition du verbe et une redéfinition de la proposition, en somme une grande volonté de réforme des modèles anciens. Lemare, Boniface, Bescherelle y participent aussi. Les thèses des sociétaires sont exposées dans différents médias ; les articles du *Journal grammatical*⁴⁴¹, des *dictionnaires grammaticaux* (Vanier, Nodier), des grammaires ou des traités, ainsi que dans les procès-verbaux des séances de la Société tenues entre 1815 et 1820. Nos sources sont les trois derniers documents. A côté de cela, des grammairiens savants comme Bescherelle ou Landais éditent des grammaires importantes qui ont comme but, pour le premier ; d'écrire la première « grammaire nationale », pour le second ; de compiler tous les apports des grammaires précédentes. Nous nous intéresserons surtout aux ouvrages des Bescherelle⁴⁴² qui s'opposent clairement à la théorie et aux pratiques de Noël et Chapsal et publient une *Grammaire nationale* (1834), la *Réfutation complète de la grammaire de MM. Noël et Chapsal* (1838), ainsi que la *grammaire de l'Académie* (1840). Par ailleurs, des grammaires générales continuent de paraître, qui sont en lien direct avec celles de Beauzée ou d'Harris. Nous considérerons l'évolution des thèses syntaxiques de la grammaire générale dans un choix de grammaires générales tardives produites entre 1828 et 1863. Enfin, nous présenterons la réforme amorcée par Poitevin et défendue par Jullien (1854) qui énonce les principes clairs d'une transformation du modèle propositionnel et du classement des verbes, raison pour laquelle il constitue notre borne finale.

⁴⁴¹ Saint-Gérard montre dans un article très complet que les parutions du *Journal Grammatical* ont lieu entre 1826 et 1840 et qu'elles se font sous des titres très divers. Les grammairiens y participant sont aussi nombreux et leur importance varie, on peut citer entre autres Boniface (l'édition de sa grammaire en 1829 est soutenue par la revue), Bescher, Boussi, Thurot, Vanier, Serreau, Nodier. (Saint-Gérard, 1996).

⁴⁴² Les deux noms sont associés dans l'œuvre de la *Grammaire nationale*, mais il est clair que c'est Louis Nicolas Bescherelle (l'aîné) qui est le grammairien lexicographe.

2.1. Les ouvrages des membres de la Société Grammaticale de Paris entre 1815 et 1843

Au cours de cette période, de nombreux grammairiens et enseignants participent à la Société Grammaticale de Paris fondée par Domergue en 1807. Ils se livrent à des débats animés autour de plusieurs questions ayant trait à l'orthographe, l'enseignement, ou la grammaire. Dans ce dernier domaine, les discussions portent sur la définition de la proposition, du verbe, ainsi que sur la division des parties du discours. La proposition n'est plus entendue comme jugement mais comme pensée⁴⁴³ et sa composition intègre le complément sous différentes formes. Le *verbe substantif* ainsi que la décomposition sont remis en question, et les sociétaires défendent les systèmes binaire ou trinaire de répartition des mots.

Les membres influents sont notamment Lemare, Boniface, élève de Domergue qui reprend la présidence de la Société après la mort de son maître en 1810, ou encore Vanier. Cette volonté de réforme est particulièrement portée par Vanier qui défend la doctrine de cette «nouvelle école». Dès l'*Avis du Dictionnaire* Vanier annonce l'importance de la «nouvelle école» pour la grammaire et l'enseignement. (1836, p. 8, p. 34). Néanmoins les positions ne sont pas homogènes, les débats, retranscrits dans le procès-verbaux des séances tenues en 1817 et 1818 dans les *Annales de la société grammaticale de Paris* (un seul tome a paru), témoignent de la diversité des opinions. L'attitude vis-à-vis de la décomposition du verbe en *est* suivi du participe ou de l'adjectif, est particulièrement ambiguë. Si des voix importantes s'élèvent contre elle ; c'est le cas de Vanier dans l'article « Copule » du *Dictionnaire grammatical* (1836, p. 196) ou de Boniface dans sa *Grammaire* (1843, p. 3), la réécriture logique du verbe est généralement conservée.

On peut toutefois dire que les écrits de ces grammairiens se caractérisent par une mise à distance explicite du cadre syntaxique de la grammaire générale, qui les oblige à proposer un nouveau métalangage.

Nous allons examiner particulièrement la question du verbe, la description de la proposition, et le traitement de la fonction « complément » à partir des textes représentatifs de Lemare, Vanier et Boniface.

2.1.1. Lemare, 1835, *Cours théorique et pratique de langue française*

L'ouvrage de Lemare arbore un plan calqué sur la doctrine idéologique (*idéologie, lexicographie, syntaxe, construction*) qu'il applique assez fidèlement dans les premières

⁴⁴³ Ceci est notamment visible dans le *Traité* (Vanier, 1827, p. 6), ou le *Dictionnaire* (1836, p. 228).

éditions de son *Cours*⁴⁴⁴. Mais à partir des années 1830 il suit les positions de la Société Grammaticale. Du point de vue de l'analyse de la proposition, on peut dire qu'il tente de combiner le modèle attributif et le modèle transitif.

2.1.1.1. Le modificatif et le système quaternaire ou binaire des parties du discours

Lemare, dans l'édition de son *Cours* datant de 1807, expose un système quaternaire de répartition des parties du discours entre « substantif », « adjectif », « conjonctif », et « sur-adjectif » (Reuillon-Blanquet, 2005, p. 154-158). Mais en 1835, il reprend le système binaire prôné par la Société Grammaticale tout en proposant une nouvelle nomenclature (p. 195- 198) répartissant les mots entre *substantifs* et *adjectifs* :

Les mots, quels qu'ils soient, variables ou invariables, expriment avant tout une idée fondamentale, c'est sous cette considération qu'ils ont été examinés dans la 1^{ère} section et tous ont été distribués dans deux grandes classes : substantifs et adjectifs. On a vu dans la seconde section que presque toujours à cette idée fondamentale s'ajoutent des idées accessoires et quelles sont ces idées (...) la troisième section a traité des mots dépouillés d'idées accessoires vulgairement appelés prépositions, adverbes, conjonctions. (...) en dernière analyse il n'y a dans le discours que des substantifs et des adjectifs revêtus ou dépouillés d'idées accessoires. (Lemare, *Cours de langue française* 1835, p. 194)

La classe des « adjectifs » regroupent ainsi les *adjectifs qualificatifs*, les *déterminatifs*, les *adjectifs passifs* (participe passé), les *adjectifs actifs énonciatifs* (participe présent) et les *adjectifs actifs affirmatifs* (les verbes) (Lemare, 1835, p. 63). Le verbe est en effet défini comme un type d'adjectif : « le verbe français est toujours un adjectif actif affirmatif. » (op. cit., p.60), comme chez Harris ou Thurot. L'*adjectif affirmatif* est *actif* lorsqu'il suit la *voix active* comme « je bats » ou *passif* lorsqu'il suit la *voix passive* comme *je suis battu* (op. cit., p. 63). Mais il évoque les « verbes pronominaux » et leurs sous-divisions (réfléchis ou non, réciproques, directs ou indirects) (op. cit., p. 1195-1201).

De son côté, le *modificatif* ne désigne plus l'adjectif mais le participe⁴⁴⁵. Le *modificatif* apparaît aussi ponctuellement lié au verbe, comme l'indique le titre du chapitre suivant : « du modificatif connu sous le nom de verbe » (p. 1236), mais il n'est plus en relation avec l'adverbe.

2.1.1.2. Les fonctions régime et complément

Dans la *Syntaxe*, il distingue trois fonctions du substantif (op. cit., p. 986). Il peut se présenter comme le « mot primordial ou sujet », comme le « complément », qui est

⁴⁴⁴ La première édition paraît en 1766, l'édition que nous étudions est la troisième (1835).

⁴⁴⁵ Il distingue d'ailleurs le *modificatif actif*, c'est-à-dire le participe présent, et le *modificatif passif*, c'est-à-dire le participe passé, prolongeant la distinction de Port-Royal entre *participes actifs* et *passifs* (GGR, chapitre XX, p. 136) présente chez la majorité des successeurs, y compris Buffier.

« accidentel » ou « accessoire ». Ou encore il peut occuper la fonction de « complément essentiel ou régime » (op. cit., p. 1003). On retrouve ici la tendance à considérer le *régime* comme le complément essentiel et le *complément* comme une fonction accessoire. En outre, Lemare distingue le « Régime direct ou simple ou immédiat » du « régime composé ou indirect ou médiat » (ibid.). Mais il parle aussi du *régime de la préposition* (op. cit., p. 1012) correspondant au datif et à l'ablatif, et du *régime du modificatif actif* (du participe dans la décomposition) (op.cit., p. 1007).

Le complément peut être de trois sortes : « par apposition », « vocatif » ou « attribut » (op. cit., p. 997). Dans ce cas, les fonctions *attribut* et *complément* sont assimilées car il y a relation d'identité :

le complément appelé vulgairement attribut ne nous paraît pas différer beaucoup des deux autres. Qu'importe le terme, apposition, interpellation, affirmation ou attribution, si la chose est la même, si le substantif complémentaire, quel qu'il soit, apposé, interpellé ou attribué, ne font réellement qu'un avec le substantif principal. (op. cit., p. 1002)

Ainsi dans *Emile est homme, Sophie est femme*, les noms « homme » et « femme » sont des compléments employés comme adjectifs (op. cit., p. 997).

En somme, ce que l'on observe chez Lemare qui se situe à la croisée de l'Idéologie et de la réforme de Vanier c'est que les catégories sont assez floues. Vanier va revendiquer de façon forte la transformation de certaines pratiques dans l'analyse grammaticale.

2.1.2. Vanier, 1827, *traité d'analyse logique et grammaticale*, 1836, *Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française*, 1818, *Annales de la société grammaticale de Paris*

Victor-Augustin Vanier est un grammairien enseignant très prolifique. Il est l'auteur d'un manuel pour le primaire : *Grammaire pratique* datant de 1822, d'un traité des participes *la clef des participes ou le participe réduit à une seule règle*, édité en 1807, 1824 et 1829. Il est engagé dans des réflexions sur le système d'enseignement et publie notamment une *Lettre sur l'état de l'instruction primaire depuis juin 33*⁴⁴⁶. D'autres de ses écrits manifestent un vif intérêt pour la langue, il publie un essai intitulé *la réforme orthographique* en 1829, et le *Nouveau dictionnaire de la langue française d'après la dernière édition de l'Académie précédée des participes réduits à une seule règle* en 1838. Mais c'est aussi un membre très actif de la Société Grammaticale de Paris, comme en témoignent ses nombreuses interventions visibles dans les *Annales* de 1818. Il y exprime une forte volonté de réforme du cadre syntaxique de la grammaire générale,

⁴⁴⁶ **La loi Guizot impose l'analyse logique et l'analyse grammaticale à l'école.**

particulièrement remarquable aussi dans son traité de 1827 : *traité d'analyse logique et grammaticale*, ou dans son *Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française*, paru en 1836. En effet, dans ces ouvrages, Vanier se réclame explicitement de la « nouvelle école » qui rompt avec l'ancienne.

Nous proposons ici une synthèse des positions qu'il adopte vis-à-vis de la définition de la proposition et de la description de sa structure, de la définition et décomposition du verbe, du classement des verbes en différentes catégories, de la définition et de la typologie des compléments, et du système de division des parties du discours. Nous prenons comme point de départ son *Traité*, que nous complétons à l'aide des discours tenus à la Société Grammaticale enregistrés dans les *Annales*, et des articles de son *Dictionnaire grammatical*.

2.1.2.1. Remise en question de la définition de la proposition

Dans le *Traité d'analyse logique et grammaticale*, Vanier remet en cause la définition de la proposition comme jugement de façon assez percutante. Il déclare qu'elle est :

l'ennemi déclaré de ces prétendues définitions dont les élèves se meublent la tête pour n'en tirer d'autre fruit que d'en reconnaître l'absurdité du moment qu'ils commencent à réfléchir, j'attaque celle qu'on répète aujourd'hui dans l'école comme un axiome et qui est conçue en ces termes : la proposition est l'expression d'un jugement. (1827, *Préface grammaticale*, p. 1).

Les raisons principales sont au nombre de deux. Premièrement, selon lui l'inverse n'est pas vraie :

Il y a des jugements qui ne forment pas toujours des propositions et des propositions qui ne sont pas toujours des jugements. (op. cit., p. 2)

Il en conclut que ce n'est pas une véritable définition. Deuxièmement, il remarque que toutes les phrases données en exemples sont au mode indicatif car ce dernier est reconnu comme le seul mode affirmatif, or il existe d'autres modes, tels que le subjonctif, le conditionnel, l'impératif, ou l'interrogatif, qui eux n'expriment pas un jugement (op. cit., p.3). On lit également dans le *Dictionnaire* à l'article « attribut » qu'il n'y a pas que l'affirmation qui soit un jugement ou une pensée (1836, p.62).

Ceci dit, il reconnaît que la proposition « est au langage ce que l'unité est au calcul, le point de départ. » (1827, p.4). Et Vanier définit donc la proposition comme l'expression d'une « pensée » :

Toute pensée manifestée au dehors prend le nom de proposition. La proposition est donc l'expression d'une pensée. (Vanier, 1827, chapitre II « De la proposition », p.6)

On lit aussi que la proposition est une « pensée exposée, mise au jour » (ibid.). Cette définition n'exclut pas le jugement mais élargit l'acception de la proposition aux phrases

contenant un autre mode. Vanier réitère ses propos dans le *Dictionnaire*. A l'article « Judicande », il se réfère implicitement à Domergue pour rejeter l'ancienne définition de la proposition comme jugement. Et il réaffirme la nouvelle définition de la proposition et de ses composants :

Aujourd'hui que cette idée de copule est rejetée et que la proposition en est considérée comme l'expression d'une pensée on dit qu'elle a trois éléments : le sujet c'est l'être auquel on pense, l'attribut c'est la modification qui nous y fait penser, le verbe qui par ses inflexions de modes et de temps, exprime le rapport de l'attribut au sujet. (1836, p. 364-365)

Si le refus de la définition de la proposition donnée par la *GGR* est clairement exprimé par Vanier, notamment en raison de la forme du verbe *être*, la description de sa structure n'est pas amplement modifiée dans le *Traité* qui conserve l'attribut, mais dans le *Dictionnaire grammatical*.

2.1.2.2. Structure de la proposition

Dans le *Traité*, la composition de la proposition est tripartite : sujet - verbe- attribut. Le verbe exprime « ce que l'on pense du sujet et de l'attribut » et ce qui « manifeste réellement la pensée. » (Vanier, 1827, chapitre V «Des éléments de la proposition », p. 12). L'attribut, exprime une « modification » du sujet de l'ordre de l'état lorsqu'il a la forme d'un adjectif « modificatif d'état », ou d'action lorsque c'est un participe présent « modificatif d'action ».

Dans le *Dictionnaire*, la définition de l'attribut est similaire. On lit à l'article « attribut » :

On appelle attribut du sujet la manière d'être ou d'agir, mise en rapport avec le sujet par le moyen du verbe. (1836, p. 62)

On lit aussi que « le sujet est l'être auquel on pense, l'attribut est la modification qui nous y fait penser et le verbe exprime la nature de la pensée, autrement le rapport sous lequel l'esprit conçoit l'attribut relativement au sujet.» (ibid.) Il précise par ailleurs, que les adjectifs, adverbes, substantifs peuvent aussi être employés comme attribut.

Dans le *Dictionnaire*, Vanier décompose la proposition en : sujet + *déterminatif* ou *modatif* + *verbe actif* + objet + *circonstanciels* (article «Construction», *Dictionnaire grammatical*, p. 175). Quelques remarques à propos de ce modèle propositionnel.

Premièrement, nous notons que Vanier insère différents constituants dans le schéma propositionnel, dont le *déterminatif* ou *modatif*, et les *circonstanciels*. Le « déterminatif » apparaît comme un terme très polysémique. Dans son *Traité d'analyse logique et grammaticale*, il entend par « déterminatif », le complément prépositionnel du nom, comme

dans *j'aurai été surpris de l'arrivée de mon frère*⁴⁴⁷ (1827, p. 41). Il définit le déterminatif comme un « mot mis en rapport avec un autre par le moyen de la préposition DE » comme dans « le cheval de Paul » dans le *Dictionnaire* (1836, article « Construction », p. 177). En outre, dans le *Dictionnaire*, à l'article « A », Vanier répète la définition ancêtre de la préposition signe de rapport, précédée d'un antécédent et suivie d'un conséquent (conception saillante chez Silvestre de Sacy) :

Toute préposition est signe de rapport entre deux idées et se place nécessairement entre le mot qui exprime la première et qu'à cet effet on appelle l'antécédent et le second mot, signe de la seconde idée et qu'on appelle le conséquent. (Vanier, 1836, article « A », p. 4)

Pourtant, Vanier déconseille l'appellation de *déterminatif* pour les compléments et réserve le terme aux adjectifs et articles (1836, article « Déterminatif », p. 218).

Deuxièmement, Vanier substitue le *verbe actif* au *verbe substantif*. Le refus de la définition de la proposition comme jugement s'accompagne d'un rejet partiel du verbe substantif. La technique de décomposition morphologique permet de le restituer à partir de tout verbe, mais l'idée du verbe *être* copule est totalement rejetée dans le *Dictionnaire*.

2.1.2.3. La décomposition morphologique du verbe et le refus du verbe substantif

Dans le *Traité*, Vanier a recours à la même décomposition que Sicard pour les verbes qui ne sont pas *être*. Le verbe *être* est considéré comme le seul verbe et il se retrouve dans la forme de tous les autres. Ainsi, les verbes autres que *être* sont composés d'un radical et d'une désinence qui correspond à la marque du verbe *être*. La phrase « *elles étaient averties* » est composée du sujet, du verbe et de l'attribut, il s'agit d'un verbe d'état, alors que la phrase « *elles part - aient* » est composée d'un sujet, mais d'un attribut qui correspond au verbe d'action contenant la désinence du verbe être « -aient » (1827, p.12).

Vanier déclare que le verbe *être* est en fait présent dans toutes les propositions :

Le verbe être est la base puisqu'il se retrouve dans chacune d'elles. (op. cit., chapitre VI « Des verbes dits concrets », p. 15)

De même les formes verbales des exemples « *elles étaient* », « *elles chantaient* » sont segmentées de la façon suivante : *elles ét-AIENT* , *elles chant-AIENT* ; « où l'on voit la même finale *aient* provenant du verbe être, combinée avec chaque radical pour exprimer les idées communes à chaque proposition. » (op. cit., chapitre VII « du verbe proprement dit », p.23-24). Autrement dit, Vanier reconnaît le verbe *être* dans toutes les propositions sous la forme de la désinence verbale. Nous pouvons nous interroger sur cette manipulation. Chez Sicard elle apparaissait comme une trace du discours génétique de Condillac, mais chez Vanier, qui récuse la forme indicative de troisième personne comme

⁴⁴⁷ C'est nous qui soulignons.

étant le verbe substantif, on peut y voir une reconnaissance de la variabilité du verbe en temps, modes, personnes. On peut aussi interpréter cette procédure de restitution morphologique du verbe *être* comme la possibilité de conserver tout de même l'importance du *verbe substantif* et l'idée qu'il est sous-jacent à toute proposition, bref comme un moyen très relatif de contourner partiellement la décomposition du verbe et sa réécriture en deux segments :

Si nous jugeons comparativement ces deux propositions : elles étaient gaies, elles riaient, nous y reconnâmes le même temps, le même nombre et la même personne grammaticale. Or ce n'est que dans étaient que nous retrouvons ces mêmes idées accumulées (...) c'est dans cette finale que nous devons voir le verbe. (ibid.)

Ceci dit, l'idée de l'action est marquée par le radical (op. cit., p. 24). Nous découvrons la même description dans les *Annales* ; le radical du verbe exprime l'action et la contraction du verbe *être* en finale, le temps. (Vanier, *Annales*, 1817, p. 374)

Les positions de Vanier vis-à-vis du maintien de la décomposition à l'aide du verbe substantif sont ambiguës dans le *Dictionnaire*. Vanier s'oppose au rôle de copule du verbe *être*, tout en reproduisant la décomposition lors du classement des verbes. Dans l'article « attribut » Vanier se range à l'avis de Boniface (1836, p. 65), ce dernier s'opposant à la décomposition en *être* suivi du participe, comme nous le verrons au chapitre suivant. Mais c'est particulièrement dans l'article « COPULE » que Vanier énonce la position de la « nouvelle école » ; celle-ci « rejette cette idée de lien attribuée au verbe ainsi qu'à la conjonction et à la préposition » (Vanier, 1836, p. 196). Il s'agit « simplement de signes de rapport » (ibid.). Ainsi il déclare :

Le verbe n'est point une copule, c'est un mot signe de rapport de l'attribut au sujet. Ni la préposition ni la conjonction ne sont des copules. (op. cit., p.197)

Ce rejet du rôle copulatif du verbe *être* ne s'accompagne pas de l'abandon de la décomposition car dans le même ouvrage, Vanier utilise la décomposition pour distinguer entre les *verbes d'état* réécrits à l'aide du participe passé ou de l'adjectif, des *verbes d'action* réécrits à l'aide du participe présent, comme « je ris » est équivalent à « je suis riant » (article « Actif », p. 13).

Dans l'ensemble, la définition de la proposition comme expression d'un jugement est rejetée, et les définitions connues du verbe comme signe de l'affirmation (valeur assertive) ou comme élément de liaison entre les deux termes sujet et attribut (valeur cohésive), sont réfutées. Une autre définition du verbe est proposée.

2.1.2.3.4. Définition du verbe

Dans les *Annales de la Société Grammaticale* on découvre une discussion virulente sur le verbe. Les définitions antérieures sont niées et le verbe, parallèlement à la proposition conçue comme expression d'une pensée, est défini comme le signe de la pensée :

Le verbe n'a rien de commun ni avec la substance, ni avec la modification, ni avec l'attribut, ni avec la négation : il manifeste uniquement l'opération de l'esprit de celui qui pense, la manière dont il envisage le rapport. La manifestation du mode de la pensée est la principale qualité du verbe. (Vanier, *Annales*, 1818, p. 446)

Les points sujets à débat sont récapitulés plus loin, en plusieurs maximes résumant la réfutation de la définition du verbe (Vanier, 1818, p. 501).

Premièrement, il est dit que le verbe ne réalise pas l'opération de jugement :

Le verbe ne prononce pas idéologiquement le jugement parce que c'est la connexion du sujet et de l'attribut qui le prononce et qu'un sujet ne peut être affecté d'un attribut sans renfermer l'idée que cet attribut est jugé lui convenir. (ibid.)

Deuxièmement, le verbe n'est plus reconnu comme signifiant l'affirmation :

Le verbe ne marque pas particulièrement l'affirmation parce que chaque mot affirme l'idée dont il est le signe. (ibid.)

Troisième point, corollaire du deuxième :

Le verbe n'affirme pas le jugement parce qu'un jugement qui ne serait point affirmé ne seroit point un jugement : il n'y a jugement que parce qu'il y a affirmation. (ibid.)

Dernier point, le verbe n'a pas le rôle de liaison entre le sujet et l'attribut, leur co-présence suffit à l'indiquer :

Le verbe n'affirme pas la coexistence de l'attribut et du sujet car elle est assez affirmée par la contiguïté qu'on leur donne (...). (op. cit., p. 501)

En d'autres termes, la valeur cohésive et la valeur assertive du verbe dans la proposition sont niées.

S'il n'est pas nouveau pour un grammairien du français de percevoir l'inadéquation de la forme du *verbe substantif* à la description linguistique, en revanche le discours de Vanier contient une déclaration de principe qui constitue le socle de la doctrine de la nouvelle école.

2.1.2.3.5. Le classement des verbes

Dans le *traité*, Vanier formule plusieurs distinctions. Il identifie tout d'abord le groupe des *verbes concrets*, s'opposant au verbe *être*. Ensuite, parmi les « verbes concrets » il distingue les « verbes d'action », des « verbes d'état ». Le verbe d'état « exprime la manière d'être du sujet » alors que le verbe d'action « exprime la manière d'agir du sujet » (1827, p.29). Cette première séparation des *verbes concrets* repose sur le sémantisme du verbe, les verbes d'action exprimant une activité, et les verbes d'état plutôt l'existence. Enfin, au sein des *verbes d'action*, il sépare ceux qui sont « transitifs » comme « lire » dans « lire une lettre » ou « intransitifs » comme « partir », ou « courir » dans « courir à Versailles » (ibid.). C'est essentiellement le critère de la forme directe ou indirecte du

complément qui fonde cette dernière distinction. En effet, le *verbe transitif* est suivi d'un *régime direct*, ou bien d'un *régime direct* et d'un *régime indirect*, ou bien d'un *régime direct* et d'un *complément éloigné*, alors que le *verbe intransitif* n'est suivi d'aucun régime ou d'un *régime indirect* uniquement. Autrement dit, dans la terminologie de Vanier les verbes « transitifs » désignent les verbes qui se construisent avec un complément direct et les verbes « intransitifs » avec un complément indirect ou sans complément. Comme chez Silvestre de Sacy, les qualificatifs de transitif et intransitif signifient direct et indirect. Vanier refuse la catégorie de verbe neutre.

Le classement de Vanier présente deux niveaux, il repose d'abord sur le sémantisme lexical des verbes, puis se centre clairement sur le critère formel. Le grammairien sélectionne un vocabulaire pour chaque niveau, « actif » évolue nettement vers la caractérisation sémantique et « transitif » vers la caractérisation formelle. On note également que la transitivité indirecte continue à être décrite sous l'étiquette de l'intransitivité :

Il y a deux manières de considérer l'action 1° elle est transitive quand elle a un objet direct (ou complément prochain, ou régime direct ou régime immédiat : tout cela revient au même, les grammairiens ont voulu indiquer par là l'objet qui reçoit directement l'action et le distinguer du régime indirect qui est l'objet vers lequel l'action se dirige et se termine) comme dans il monte la pendule, 2° elle est intransitive quand elle ne sort pas du sujet comme dans il monte à sa chambre. (Vanier, 1827, p.202)

Dans le *dictionnaire grammatical* de 1836 (article « actif », p. 14-16) Vanier propose un classement des verbes similaire ; tout d'abord selon leur sémantisme, et ensuite selon la présence ou non de complément, au moyen des qualificatifs uniques de transitif/intransitif. Pour Vanier les *verbes actifs* expriment une action et ils sont à diviser entre « transitifs » et « intransitifs ». Les verbes « transitifs » sont suivis d'un « objet » ou « régime direct », comme dans « nous voyons nos amis ». Les verbes intransitifs sont des verbes dont « l'action est vue absolument dans le sujet, sans relation directe à un objet quelconque » et ils ne peuvent avoir de « régime direct. » (Vanier, 1836, article « ACTIF », p.14-15), comme les verbes *rire*, *nager*, *éternuer*. En outre, il distingue le verbe réfléchi et le verbe réciproque. Dans le classement de Vanier, les deux niveaux : sémantique et formel, sont bien distingués notamment terminologiquement. Il explique en effet qu'il refuse d'appeler « actif » le verbe transitif et « neutres » les verbes intransitifs. De plus, les caractérisations peuvent se combiner, puisqu'on retrouve le verbe « rire » dans les exemples du *verbe actif*, et du *verbe intransitif*. Mais ceci n'est possible que pour les verbes d'action, transitifs ou intransitifs, et pas pour les verbes d'état. Vanier distingue aussi parmi les *verbes concrets* les verbes *d'action* et les verbes *d'état*,

anciennement passifs. Le verbe d'action se réécrit à l'aide d'un participe présent (appelé aussi *modificatif actif*, *modatif actif*, ou *adjectif actif*), comme « je ris » réécrit en « je suis riant » où « riant » exprime une « modification active du sujet ». Le verbe d'état exprime lui une « modification passive du sujet » comme dans « je suis gai ». Cette distinction est parallèle à celle des adjectifs entre adjectif « d'état » (« déterminatif » c'est-à-dire déterminants, ou « qualificatif ») et adjectif « d'action » (le participe présent) (1836, p. 16-17).

Autrement dit, le classement du grammairien a le mérite de dissocier le point de vue sémantico-lexical et le point de vue portant sur la construction du verbe, à l'aide d'un choix motivé dans les qualificatifs.

Nous avons pu remarquer dans les citations que Vanier emploie les termes de *régime* mais aussi de *complément* pour désigner le syntagme suivant le verbe ; c'est une des spécificités des textes de Vanier que de proposer une terminologie de la complémentation à dominante double régime/complément, mais qui est enrichie ponctuellement d'autres termes, comme celui de « déterminatif » pour le complément du nom (cf supra) et de « surmodificatif » pour l'adverbe modifiant l'adjectif, ce que nous verrons ensuite.

2.1.2.3.6. Régime et complément

Dans le *Traité*, Vanier parle de *régime direct* et *indirect*. Le *régime direct* correspond à « l'objet de l'action, l'être qui la reçoit » comme dans « retrouver ou perdre quelque chose ». Le *régime indirect* est le point « où se termine l'action, la fin de l'action ». Mais parmi les régimes commençant par une préposition, Vanier tient à distinguer le *régime indirect*, équivalent du terme ou *terminatif*, et les autres compléments prépositionnels investis de valeurs sémantiques différentes :

C'est l'objet où se passe l'action, vers lequel elle se dirige, où elle se termine. Plusieurs grammairiens le surnomment terminatif. Hors ce cas, tout autre régime séparé du verbe par une préposition, n'est qu'un régime indirect du second ordre qu'on désigne sous la dénomination de complément éloigné, comme par exemple, le point d'où par l'action, le motif par lequel on la fait. (Vanier, 1827, p. 49)

Ainsi, Vanier définit le *régime indirect* comme exprimant le terme de l'action ; il reprend un exemple typique contenant un verbe trivalent du type *envoyer*, *donner*, *écrire*, dans « j'écris une lettre à mon frère », « à mon frère » est *régime indirect*. Il faut également remarquer que Vanier mentionne le nom donné à cette fonction par Girard ; « terminatif ». Cette fonction est bien séparée de celle de « complément éloigné », expression provenant de Domergue, désignant les autres compléments de forme indirecte exprimant notamment

« le point d'où part l'action » ou « le point d'arrivée ». Les exemples sont nombreux, nous en reproduisons dix, numérotés, et mentionnons l'analyse de Vanier entre parenthèses.

1- *je sors* (verbe intransitif) *de mon lit* (complément éloigné)

2- *j'étais retenu* (verbe d'état) *par indisposition* (complément éloigné) (op. cit., p.12)

3 - *je les* (régime direct pour *feuilles*) *ai serrées* (verbe d'action transitif) *dans mon tiroir* (régime indirect) (op. cit., p.16)

4 - *j'aurais bien dormi* (verbe intransitif) *cette nuit* (complément éloigné) (op. cit., p. 22-23)

5- *j'étais fatigué* (verbe intransitif) *de la course* (complément éloigné)

6- *il m'* (régime direct) *a empêché* (verbe d'action transitif) *de me reposer* (verbe d'action intransitif)

7- *j'aurais été surpris* (verbe état) *de l'arrivée* (complément éloigné) *de mon frère* (déterminatif) (op. cit., p. 41)

8- *j'en* (complément éloigné) *avais été averti* (verbe d'état)

9- *je me suis sauvé à la nage* (complément éloigné car il remplace un adverbe) (op. cit., p. 69)

10- *je me* (régime indirect) *suis coupé* (verbe réfléchi indirect) *une redingote* (régime direct) *dans l'étoffe* (2nd régime indirect ou complément éloigné) (op. cit., p. 67)

D'après l'analyse des exemples, le *complément éloigné* recouvre des fonctions hétérogènes pour le lecteur moderne :

- le complément indirect essentiel de verbes prépositionnels ; des verbes *sortir de* (1), *avertir quelqu'un de quelque chose* (8)
- le complément d'agent (7)
- des compléments indirects facultatifs exprimant la cause où les prépositions « de » et « par » commutent avec « à cause de » (2, 5) analysables aussi en complément d'agent (*la course m'a fatigué, une indisposition m'a retenu*), le moyen (9), ou une circonstance autre (10)
- un complément direct facultatif exprimant la localisation temporelle (4)

Les fonctions désignées par le *régime indirect* ne sont pas plus homogènes et chevauchent celles du *complément éloigné*, notamment en 2 où le complément indirect facultatif est identifié comme *régime indirect*, de même qu'en 10 où le grammairien propose les deux termes de *régime indirect* et *complément éloigné* pour « dans l'étoffe ». Le *régime indirect* renvoie aussi au pronom « me », dans l'exemple 10 « je me suis coupé une redingote »,

interprétable comme un complément d'attribution du type « pour moi »⁴⁴⁸. En outre, le complément indirect du verbe *empêcher* sous forme infinitivale en 6 « il m'a empêché de me reposer », n'est pas interprété comme un complément mais comme un verbe.

Il semble difficile de séparer les deux applications de ces fonctions. Néanmoins le critère distinctif est du côté des catégories de verbes. Il semble que le *complément éloigné* désigne en fait tous les compléments indirects des verbes définis comme *intransitifs* ou *d'état* dans le classement de Vanier. Cette fonction apparaît alors comme inessentielle, avec des valeurs sémantiques diverses, et des prépositions variables. A l'inverse, il n'est pas aussi clair que le *régime indirect* est le complément essentiel qui accompagne les verbes transitifs indirects puisque cette catégorie de verbes n'existe pas ! En somme, les verbes prépositionnels entrent dans la catégorie des « intransitifs », et sont suivis la plupart du temps de ce que Vanier appelle « un complément éloigné », alors que le « régime indirect » se restreint uniquement à la désignation du complément exprimant le destinataire pour les verbes trivalents type *donner*, *envoyer*. A l'opposé, la fonction de « régime direct » est stabilisée car elle désigne toujours des compléments essentiels ; du verbe *serrer* (2), du verbe *se couper* (10) et sous une forme pronominale du verbe *empêcher* (6).

De surcroît, la définition que donne Vanier du complément est assez large reliée clairement au verbe :

On donne en général, le nom de complément à tout ce qui touche de plus ou moins près l'état ou l'action du verbe. Dans les verbes transitifs, le complément prochain ou immédiat est ce qu'on appelle en grammaire régime direct. Les compléments éloignés sont en général tous ceux qui ne sont que des régimes indirects, c'est-à-dire qui ne se mettent jamais directement ou immédiatement sans le verbe, mais qui en sont toujours séparés par une préposition exprimée, comme dans je parle à Paul, ou sous entendue comme dans je vous parle pour je parle à vous. (Vanier, 1827, p. 75)

On note ici l'instabilité des désignations. En effet, si l'équivalence entre *complément prochain ou immédiat* et *régime direct* est bien affirmée, la distinction vue plus haut entre *régime indirect* et *complément éloigné* est effacée au profit d'une équivalence qui les met strictement sur le même plan. En effet, l'exemple annule l'idée que le *régime indirect* est une fonction renvoyant seulement aux seconds compléments indirects des verbes trivalents type *donner*, ou au « terme ». Dans ce paragraphe, ce que l'on peut observer en réalité c'est une acception fonctionnelle du terme de « complément » s'opposant à une acception formelle du « régime » ; ici l'expression de « régime direct » relève de la simple

⁴⁴⁸ Cependant, le verbe *se couper* est interprété comme « réfléchi », ce qui n'est pas le cas. Le sujet et le complément seraient co-référents dans « je me suis coupé un bras », le pronom étant interprétable comme un redoublement du sujet (*je me suis lavé les cheveux*), pas comme un complément à part entière. Ici le verbe a un complément direct distinct du sujet, et le pronom ne redouble pas le sujet, il est variable comme dans « je lui ai coupé une robe dans du tissu ».

description de la forme des compléments. Par ailleurs, il est remarquable que Vanier, à l'inverse de son attitude dans la réorganisation du classement des verbes, ne choisisse pas une terminologie unique de la complémentation, mais propose au lecteur, à côté du terme de « régime » traditionnel, une série de termes grammaticaux employés par différents auteurs, qu'il s'agisse (très ponctuellement) de Girard (*subjectif* ou *terminatif*), de Beauzée (*complément médiat/ immédiat*), ou de Domergue (*complément prochain/éloigné*) dont il mentionne de façon privilégiée le *complément éloigné*.

Il en est de même dans le *Dictionnaire grammatical*. A l'article « objet » (Vanier, 1836, p. 472) le grammairien pose les termes d' « objet », de « régime direct » et de « complément direct », comme synonymes en intégrant aussi, fait atypique, la terminologie de Girard :

Par objet, on entend en grammaire ce qu'on appelle communément régime direct. Il a pour opposé le sujet qui est l'auteur de l'action. Tout verbe transitif a, indépendamment du sujet qui exerce l'action exprimée par le verbe un objet direct de l'action qu'on appelle aussi complément direct. Dans cette phrase : Julie embrasse sa mère, le sujet est Julie, et l'objet est sa mère. Tout mot employé comme sujet est le subjectif et celui qu'on emploie comme objet est l'objectif. (Vanier, 1836, p. 472)

A l'article « Complément » (Vanier, 1836, p. 129), le complément est également défini de façon large comme « tout ce qui sert à compléter ce à quoi il manque quelque chose » (op. cit., p.129). Mais on note une évolution, dans cet ouvrage de 1836, vers une généralisation du complément. Vanier en distingue deux sortes pour le verbe ; le « complément direct ou prochain » vs le « complément indirect ou éloigné », comme dans « Paul écrit une lettre à sa mère » où « une lettre » est complément prochain et « à sa mère » complément éloigné. L'exemple utilisé conserve le même type de verbe que dans le *Traité* mais il est analysé ici non plus à l'aide du régime mais du complément à partir de la distinction de Domergue. Il précise en outre, que les deux expressions de *compléments direct ou prochain* et *indirect ou éloigné*, sont équivalentes à celles de compléments *immédiat/médiat*, provenant de Beauzée. Vanier mentionne clairement la substitution du terme de complément à celui de régime mais pour lui le terme de « complément est bien vague », car « tous les mots sont sans distinction complément les un des autres ou régime les uns des autres » (op. cit., p.129). En somme, il réutilise les distinctions de Domergue mais en les réorientant vers une caractérisation selon la forme directe/indirecte du syntagme, perdant ainsi la caractéristique d'essentialité présente chez Domergue. D'ailleurs dans l'article « Direct » Vanier propose une synthèse des terminologies (op. cit., p. 227). Par ailleurs, Vanier s'oppose au « complément adverbial » de Boniface et au « complément prépositionnel ». Enfin, le *circonstanciel* apparaît aussi comme un complément dans la structure propositionnelle, il recouvre notamment le *terminatif* ou *régime indirect*, comme stipulé

dans l'exemple suivant *Henry remettra cette lettre* (complément régime direct) à *son oncle* (terminatif régime indirect). Les catégories de *complément* et *terminatif* apparaissent plutôt comme des catégories de fonction, et elles sont doublées de la terminologie du régime précisant leur forme.

La terminologie touffue du *Dictionnaire* est compréhensible dans la mesure où le but de l'ouvrage est justement de proposer des termes, équivalents, avec leurs définitions. Mais l'on note aussi la volonté de Vanier de ne pas choisir un terme précis, car ils sont équivalents. Le terme de *modificatif*, oscillant depuis Buffier entre nom de fonction et nom de mot, est complètement intégré et connaît plusieurs variantes sous la plume de Vanier.

2.1.2.3.7. Modificatif ou modatif et système binaire des parties du discours

Un des sujets centraux des discussions menées par les membres de la *Société Grammaticale de Paris*, est celui du nombre des parties du discours. La *Société* prône un système binaire des parties du discours réparties entre *substantifs* et *modificatifs* (provenant de Domergue) :

Toutes les langues n'ont rigoureusement parlant que deux natures distinctes de mots, des substantifs et des modificatifs. (Vanier, 1818, p. 247)

La première classe comprend les substantifs et les pronoms, ces mots exprimant «des idées de substances» (op. cit., p. 248) alors que la deuxième classe regroupe les articles, les adjectifs, le verbe, et le participe, qui sont autant de *modificatifs*. La division des parties du discours en deux classes apparaît également mais sous les termes de *substantifs* et *déterminatifs* (1836, p. 360-387). Le système binaire est également défendu dans le *Traité* (1827, p. 201-202) qui distingue les mots qui expriment la substance et les mots qui en expriment les modifications. Mais dans le *Dictionnaire* Vanier mentionne en plus le terme de *modatif*, comme synonyme de *modificatif* (Vanier, 1836, p. 422) :

Tout mot signe de mode ou de modification est modatif ou modificatif, ce qui n'est au fond qu'une seule et même chose. (Dictionnaire grammatical article «modificatif», p. 424)

Autre trait commun aux trois ouvrages de Vanier étudiés ; l'auteur distingue parmi les modificatifs, les *modificatifs d'état* qui désignent les adjectifs et les *modificatifs d'action* qui désignent les participes présents (1818, p. 570, et 1827, p. 11, p. 129, et 1836, p. 14), ce que nous avons déjà précisé. Le *modificatif* se spécialise nettement pour la désignation de l'adjectif. Voyons ce qu'il en est pour l'adverbe.

2.1.2.3.8. Adjectif et adverbe

La tendance, depuis Condillac, à la spécialisation du *modificatif* pour désigner l'adjectif ou le participe, est confirmée. Vanier, en 1818 dans les *Annales de grammaire de la société grammaticale de Paris*, invite à appeler l'adjectif, *modificatif* (1818, p. 131). La modification reste tout de même attachée à l'adverbe, qui est défini, depuis Domergue⁴⁴⁹, comme modificatif de l'adjectif attribut :

L'adverbe est un mot qui modifie l'attribut du sujet. (Dictionnaire grammatical, 1836, article «adverbe», p. 22)

Vanier regroupe d'ailleurs les différentes désignations connues de lui et perçues comme des variantes simples :

Dans la nouvelle école on l'appelle admodatif, surmodatif, ou surattribut, ou encore surmodificatif ; mais cela revient au même, car on a voulu désigner par là que l'adverbe modifie l'attribut et non pas le verbe, ce qui est de toute exactitude. (1836, p. 21)

Ainsi, dans l'exemple *le cheval est très beau*, *très* modifie l'attribut *beau*, et dans *ils chanteront très bien* (ibid.), réécrit en *ils seront chantant très bien*, *très bien* modifie l'attribut *chantant*.

Le terme qu'il choisit est celui de *sur-modificatif*, dans lequel on reconnaît le patron terminologique que nous avons déjà décrit plus haut : préfixe *sur-* (stabilisé chez les successeurs de Condillac), accolé ici au terme initialement introduit par Buffier :

(...) il me paraît évident que l'adverbe joue le rôle de surmodificatif, puisqu'il ne se rapporte pas directement au sujet mais à la modification du sujet, à laquelle il ajoute une idée de détermination. Par exemple, il court peint uniquement l'idée d'action attribuée au sujet, mais si j'ajoute bien ou mal, certes je modifie d'une bonne ou d'une mauvaise manière, non pas le sujet, mais la course exercée, par lui, autrement son action. (Vanier, 1836, p. 249)

Ainsi, dans l'exemple *Néron était ironiquement cruel*, *ironiquement* est surmodificatif (ibid.)

Si on récapitule, depuis la spécialisation du modificatif pour l'adjectif, initiée par Condillac (1775), un nouveau terme doit désigner l'adverbe en fonction de l'opération qu'il réalise. Dans la mesure où le schéma propositionnel attributif est conservé, et parce que l'adjectif y est analysé comme *modificatif* ou *attribut*, l'adverbe apparaît comme une unité opérant elle-même une modification de l'adjectif *modificatif* ou *attribut*. Pour cette raison, et afin de désigner la portée de l'adverbe sur l'adjectif en fonction attribut, l'adverbe est désigné à la fin du XVIII^{ème} siècle l'aide des termes de *surattributif* (Thurot, Domergue), ou *surattribut* (S. de Sacy, Sicard), et ici *surmodificatif* (Vanier). Les exemples, qui se transmettent, montrent qu'il s'agit surtout d'adverbes intensifs pré-posés à l'adjectif, mais pas seulement. Par ailleurs, il faut savoir que tous les membres ne sont

⁴⁴⁹ On a vu que cette définition était ancienne puisqu'on la trouve chez Apollonius et chez Gaza.

pas d'accord avec l'analyse et l'existence de *surmodificatifs*, certains s'opposent à l'avis du président de séance⁴⁵⁰.

Bilan

Vanier se pose comme un réformateur. Son classement des verbes différencie bien les critères et présente une double terminologie.

Classement des verbes « concrets » dans le *Traité* et le *Dictionnaire* de Vanier

1. les verbes d'action

je ris = je suis riant

1.1.transitifs

lire une lettre, il monte la pendule

empêcher (actif transitif)

serrer (actif transitif)

nous voyons nos amis

1.2.intransitifs

courir à Versailles, il monte à sa chambre, sortir de, dormir

se reposer (actif intransitif)

rire (intransitif actif), *nager, éternuer*

2. les verbes d'état

être retenu/fatigué/surpris/averti

je suis gai

3. le verbe réfléchi

4. le verbe réciproque

A côté de cela, Vanier conserve le régime et les distinctions admises, et le complément comme fonction facultative, comme nous pouvons le voir dans le tableau qui suit.

Tableau récapitulatif de la terminologie de la complémentation dans le *Traité* de Vanier

1. régime direct (avec verbe transitif)

⁴⁵⁰ Les débats sont restitués dans les procès verbaux des séances de la Société Grammaticale de 1817-1818.

retrouver/perdre *quelque chose*, je les ai serrées

2. régime indirect

Exprime le terme de l'action dans *j'écris une lettre à mon frère*

3. complément éloigné (avec verbe intransitif ou verbe d'état)

je sors de mon lit

5. le déterminatif

j'aurai été surpris de l'arrivée de mon frère

5. le surmodificatif

Néron était ironiquement cruel

Boniface est un autre membre influent de la *Société Grammaticale*.

2.1.3. Boniface, Alexandre, 1843, *Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée*⁴⁵¹, 1836, *Abrégé de la Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée*

2.1.3.1. Présentation

L'ouvrage que nous étudions correspond à la 9^{ème} édition de la *Grammaire* de Boniface⁴⁵², la première date de 1829, elle est donc connue et mentionnée par Vanier en 1836 dans le *Dictionnaire*, mais cette édition ne comporte pas de transformations pas rapport à la première.

Boniface se pose comme un héritier de la grammaire générale, élève de Domergue, mais aussi comme un praticien :

Il fallait éviter deux écueils également dangereux : un attachement aveugle à la routine et un désir immodéré d'innovation. Elève d'Urbain Domergue, j'ai adopté pendant longtemps les changements qu'il avait introduits dans la nomenclature grammaticale, mais cédant au besoin d'être compris de tous et surtout à l'empire de l'usage, je n'en ai définitivement conservé que certaines dénominations qui me paraissent nécessaires, et dont plusieurs sont généralement adoptées. Fidèle à l'épigraphe de mon livre et au précepte de Domergue lui-même, j'ai tâché de garder un juste milieu entre les grammaires routinières et celles que nous devons aux savantes et profondes recherches des Beauzée, des Domergue, des Destutt de Tracy et des Lemare. (Boniface, 1843, p. 6)

La *GFMR* de Boniface présente un plan original fondé sur les trois buts de la grammaire :

⁴⁵¹ Désormais *GFMR*.

⁴⁵² L'ouvrage connaît 19 réimpressions jusqu'à 1873 selon JP St Gérard, 1996.

Cette science a spécialement pour but la classification des mots (on l'appelle ordinairement analyse grammaticale), leurs formes grammaticales (c'est-à-dire des formes qu'ils revêtent pour se conformer aux règles de la Grammaire), et leur syntaxe, c'est-à-dire leurs rapports, leur emploi et leur construction. (op. cit., p.9)

Ces trois objectifs déterminent les « trois parties fondamentales » de la grammaire dont les noms sont issus de l'Idéologie :

1° la lexicologie, ou la classification des mots selon les rôles qu'ils jouent dans les discours

2° la lexicographie, qui traite des diverses inflexions ou désinences grammaticales des mots

3° la syntaxe qui s'occupe de l'analyse de la proposition et de la phrase, des rapports des mots entre eux, de leur concordance, de leur emploi et de leur construction. (op. cit., p.9)

Ainsi, Boniface désigne à l'aide d'une terminologie spécifique les trois champs de la grammaire ; la partie de la grammaire qui classe les mots se nomme *lexicologie*, celle qui décrit les formes des mots se nomme *lexicographie*, et celle qui traite des rapports des mots entre eux se nomme *syntaxe*. Le terme de *syntaxe* est présent dans toute la tradition grammaticale occidentale, en revanche les vocables de *lexicologie* et *lexicographie* apparaissent ici dans des acceptions différentes des significations modernes, puisque la *lexicologie* désigne la présentation des classes de mots et la *lexicographie* la morphologie dérivationnelle comme flexionnelle. Ces termes sont issus du mouvement idéologique initié par Destutt de Tracy. On les trouve également chez Lemare (1835).

En outre, dans la partie *Syntaxe*, Boniface distingue d'emblée le plan grammatical et le plan logique. Les éléments grammaticaux sont les mots et l'analyse grammaticale consiste en une répartition de ceux-ci en classes distinctes, alors que les éléments logiques correspondent aux groupes de mots et l'analyse logique repose sur la division de la proposition en ces groupes :

Les trois parties essentielles de la proposition en sont nommées les éléments logiques, pour les distinguer des éléments grammaticaux, qui sont les mots dont elle se compose. C'est cette distinction qui a fait admettre deux espèces d'analyse : l'analyse logique et l'analyse grammaticale. Dans l'analyse grammaticale, ou, pour parler plus exactement dans la classification grammaticale, on considère individuellement chaque mot que l'on classe dans la partie du discours à laquelle il appartient, tandis que dans l'analyse logique, l'esprit n'ayant en vue que l'expression du jugement, saisit un ensemble de mots comme faisant une des parties de la proposition. (op. cit., p. 104)⁴⁵³

Le grammairien précise également dans la préface de sa grammaire les points qui doivent attirer l'attention du lecteur. Il l'invite notamment à observer dans le 2^{ème} livre appelé « lexicologie » « le chapitre consacré à la classification du verbe » car il est « de ceux qui offrent le plus d'innovations » (op.cit., p. 8), à noter dans le 3^{ème} livre appelé « lexicographie » le discours sur les pronoms et les adjectifs, et à remarquer dans le 4^{ème} livre *Syntaxe* « Les chapitres du verbe et des participes et de l'adverbe (qui) offrent des améliorations importantes qu'il serait trop long d'énumérer ici » (op. cit., p. 8-9). En effet, pour lui c'est la partie « Syntaxe » qui renferme le plus d'innovations :

C'est surtout dans le quatrième livre que j'ai soulevé des questions nouvelles, que j'ai même hasardé quelques règles susceptibles d'observations critiques. J'ai pu me tromper, mais du choc des opinions naîtra sans doute une véritable lumière et de quelque part que soit l'erreur, la science ne pourra qu'y gagner. (op. cit., p. 9)

Il est vrai qu'un trait remarquable de la *GFMR* est la réflexion méta-terminologique à laquelle Boniface se livre systématiquement. Il présente ainsi pour chaque partie du discours, une définition, sa propre terminologie qu'il explicite, ainsi que celle déjà existante qu'il rejette de façon argumentée ou décrit à l'aide de commentaires. C'est le cas pour l'adverbe et la préposition qu'il nomme *surmodificatif complet/incomplet*, pour les substantifs qu'ils séparent entre substantif « commun » et « propre » (op. cit., p.15), sans toutefois se livrer à une comparaison avec les termes existants, pour les adjectifs « qualificatif » et « déterminatif » (op. cit., p. 19) cette dernière catégorie étant comparée à

⁴⁵³ On lit dans l'*Abrégé* : « La syntaxe est une partie de la Grammaire dont l'objet est l'analyse de la proposition et de la phrase, les rapports des mots entre eux, leur concordance, leur emploi et leur construction, c'est donc une des parties les plus importantes de la science grammaticale » (p.64). Il définit l'analyse logique comme suit : « La phrase est généralement composée de plusieurs propositions comme dans Dieu qui est juste, nous récompensera. C'est la décomposition de la proposition et de la phrase en leurs diverses parties essentielles ou accessoires qu'on appelle analyse logique » (ibid.). Il distingue ainsi les termes grammaticaux, des termes logiques : « Dans cette phrase : l'amour qu'on lui témoigne est fondé sur la reconnaissance, les modifications du sujet et de l'attribut composent avec eux ce qu'on appelle le sujet et l'attribut logiques, tandis que les mots amour et fondé sont nommés sujet et attribut grammaticaux. Le sujet logique est donc toute la partie de la proposition que l'esprit embrasse comme sujet et le sujet grammatical le mot avec lequel s'accorde le verbe » (p. 65) Boniface ajoute que l'analyse logique « présente souvent de grandes difficultés (...) il y a même des parties de phrase qui résistent à toute espèce d'analyse rationnelle » et cite les formes qui posent problème à l'analyse : des « gallicismes » et « tours particuliers à la langue française : il y a des hommes, je me meurs, c'est à vous que je parle » (op. cit., p.69)

la classe des déterminants, les pronoms « subjectif » et « complétif » adoptés contre les pronoms « personnels » et « relatifs » (op. cit., p. 25), ou encore le *verbe substantif, abstrait, simple* opposé au *verbe adjectif, attributif, concret, ou composé*. La *GFMR*, malgré les revendications pratiques de son auteur, est une grammaire résolument réflexive, axée sur la description et l'analyse syntaxiques, dans laquelle Boniface explicite ses choix terminologiques et discute des autres. A l'inverse, la grammaire de Bescherelle (1834) présente un discours essentiellement prescriptif centré sur les variations morphologiques d'une collection de faits linguistiques tirés d'exemples littéraires.

Boniface distingue huit parties du discours réparties selon la dichotomie traditionnelle parties variable/invariables, comme suit dans une présentation tabulaire:

- Variables - le substantif qui exprime un objet
 - l'adjectif qui qualifie ou détermine le substantif
 - le pronom qui le remplace
 - le verbe qui dans la proposition exprime le rapport de l'attribut au sujet
 - Invariables - l'adverbe qui modifie le verbe et l'adjectif d'une manière complète
 - la préposition qui les modifie d'une manière incomplète
 - la conjonction qui sert de lien, de jonction entre les propositions
 - l'interjection ou exclamation qui exprime un mouvement subit de l'âme
- (..) il en résulte qu'il y a huit sortes de mots ou huit parties du discours : le substantif, l'adjectif, le pronom, le verbe, l'adverbe, la préposition, la conjonction, l'exclamation ou interjection. Les quatre premières sont variables, parce qu'elles expriment des êtres ou leurs modifications, les quatre autres étant privées de ces deux fonctions sont invariables. (op. cit., p. 51)

Nous pouvons remarquer que le verbe est défini comme signe de la proposition, marquant le rapport de l'attribut au sujet, ne se limitant pas au verbe *être*, et que l'adverbe et la préposition sont réunis comme des *modificatifs* du verbe ou de l'adjectif.

2.1.3.2. Définition de la proposition

Boniface conserve la définition de la proposition comme l'expression d'un jugement, mais en même temps il y inclut différentes réalisations phrastiques. Il affirme :

L'expression d'un jugement est une proposition. (op. cit., p. 3)

Et il fournit quatre exemples différents selon le rapport exprimé entre le sujet et l'adjectif :

Selon que le rapport que mon esprit a saisi à la suite de la comparaison des idées exprimées par les mots *Dieu* et *favorable*, je dis ou j'écris :

Dieu m'est favorable

Dieu, soyez moi favorable

Dieu me soit favorable !

Dieu m'est il favorable ?. (op. cit., p. 2)

Boniface propose ici comme exemples de propositions, quatre phrases dont la modalité d'énonciation varie : assertive, exclamative, injonctive, interrogative, ainsi que la modalité

d'énoncé, selon le mode du verbe : indicatif ou subjonctif⁴⁵⁴. Ainsi les phrases produites combinent différentes modalités :

- la première est une phrase assertive au mode indicatif présent *Dieu m'est favorable*
- la seconde est une phrase assertive à l'impératif *Dieu, soyez moi favorable*
- la troisième est phrase exclamative au mode subjonctif *Dieu me soit favorable !*
- la quatrième est une phrase interrogative au mode indicatif *Dieu m'est il favorable ?*

Boniface considère toutes ces phrases comme des propositions :

Chacune de ces énonciations, étant l'expression d'un jugement, est une proposition. (op ; cit., p. 3).

Pourtant, il ne les nomme pas différemment et les regroupe sous le terme d' « énonciation ». Ce terme, hérité de Dumarsais, reçoit un sens générique pour désigner les énoncés propositionnels de forme variable, sans évincer celui de proposition, plus technique, qui est exploité dans la typologie des propositions très précise élaborée par Boniface, que nous ne pouvons détailler ici.

Corollaire de cet élargissement du sens de « proposition », Boniface explique que celle-ci ne se restreint pas à l'affirmation comme dans la définition logique traditionnelle héritée de la *GGR* :

Ici le mot jugement ne signifie pas affirmation comme on pourrait le croire autrement les trois dernières énonciations précédentes ne seraient pas des propositions. La signification grammaticale de jugement est donc la détermination d'un rapport quelconque entre deux idées. (op. cit., p. 3)

Cette question de la définition de la proposition est à rattacher aux débats se tenant à la Société Grammaticale, qui orientent la définition de la proposition vers l'expression d'une pensée à l'aide de tout mode du verbe.

2.1.3.3. Structure de la proposition, discussion sur le verbe et sa décomposition

Boniface conserve la structure classique tripartite de la proposition sujet/ verbe/ attribut :

Dans cette proposition : *l'éclair est brillant*, le mot *éclair* exprime l'objet sur lequel on porte le jugement, *brillant* désigne l'idée mise en rapport avec éclair et le mot *est* sert à exprimer ce rapport. Toute proposition comprend donc trois parties essentielles :

la première qui énonce l'être sur lequel on porte le jugement, qui en exprime le sujet, c'est le sujet

la seconde qui exprime l'idée comparée avec celle du sujet, c'est l'attribut

la troisième qui exprime le rapport de l'attribut au sujet, c'est le verbe.

Ainsi dans cette proposition : *l'éclair est brillant*, *l'éclair* est le sujet, *brillant* l'attribut, *est* le verbe. (op. cit., p. 3)

⁴⁵⁴ Dans l'*Abrégé*, il affirme que l'infinitif n'est pas reconnu comme verbe signe d'une proposition : « Une forme verbale ne constitue réellement le verbe d'une proposition que quand elle est à un mode défini, ainsi il n'y a qu'une proposition dans *il désire vous voir* » (Abrégé, op. cit., p.68).

Le rôle du verbe dans la proposition est bien de lier le sujet et l'attribut :

Dieu est juste forme une proposition dont *Dieu* est le sujet, *est* le verbe, et *juste* l'attribut. Le verbe est le mot qui dans la proposition exprime le rapport de l'attribut au sujet. (op. cit., p. 26)

Il précise cependant que le verbe et l'attribut sont parfois amalgamés, ce qui justifie la définition du *verbe attributif* comme l'équivalent de deux formes :

Dans la plupart des propositions les trois parties ne sont pas distinctes : le verbe et l'attribut se trouvent compris dans un seul mot, tel que *brille* pour *est brillant*, *favorise* pour *est favorisant*, aussi ce mot qui remplace le verbe et l'attribut sans avoir cependant la même signification est généralement appelé *verbe attributif*. Excepté *être* tous les verbes sont attributifs. (op. cit., p.3)

De même dans l'analyse logique de la partie *Syntaxe*, il réaffirme que la proposition contient trois parties ; le sujet qui est « ou un substantif, ou une expression quelconque employée substantivement », le verbe, et l'attribut qui est exprimé « soit par un adjectif, soit par un pronom, ou par un mot pris adjectivement. » (op. cit., p. 105). Mais il explique que le verbe peut prendre trois formes ; le verbe dans la proposition correspond à « une des formes du verbe *être*, soit « simple », comme *il est riche*, soit « composée » comme *il a été puni*, soit « combinée » avec l'attribut comme *il meurt (il est mourant)* » (ibid.). On retrouve dans son discours les qualificatifs de « composé » et « combiné ».

Cependant, dès le départ Boniface ne cautionne pas pour autant la décomposition systématique de tous les verbes en *être* suivi du participe présent, paraphrase qu'il ne juge pas équivalente sémantiquement :

Il ne faut pas croire cependant que le verbe attributif soit réellement composé du verbe être et de l'attribut, dont il n'est pas même l'expression synonyme puisqu'il y a une différence essentielle entre *il brille* et *il est brillant*, *il aime* et *il est aimant*, etc. (op. cit., p. 3)

Boniface émet une réserve importante quant à la procédure de décomposition du verbe : cette réécriture ne lui apparaît pas comme une équivalence sémantique. Plus loin, il rappelle que le verbe *être* est le seul véritable verbe et que si les autres verbes en contiennent l'idée, la décomposition présente des défauts importants : elle est fallacieuse et entraîne un changement sémantique.

En ce sens la décomposition est seulement conservée comme une commodité, une convention d'analyse :

Le seul verbe proprement dit est le mot *être* et ses différentes inflexions comme *je suis, j'étais, je serai* etc.. Tous les autres mots reconnus comme verbes en renferment l'idée quoiqu'ils n'en soient pas réellement composés ; aussi pour l'analyse de la proposition décompose-t-on mentalement *il aime* par *il est aimant, il brillait* par *il était brillant*, quoique cette décomposition, comme toutes les décompositions, fasse naître un sens différent. (op. cit., p. 26)

Cette position pourrait fortement remettre en question la légitimité de cette manipulation du point de vue linguistique. Or, Boniface avance ensuite des contre arguments tendant à conserver cette procédure formelle de réécriture.

Tout d'abord, le grammairien montre qu'elle peut être acceptable sémantiquement dans les cas où le sujet détient un *sens agissant* donc une existence, qui permet de concéder l'emploi du verbe *être* suivi du participe présent :

Toutefois comme dans *il brille, il aime*, l'objet est représenté comme *agissant*, on peut en conclure qu'il est, qu'il existe et conséquemment que l'idée d'existence exprimée par le verbe *être* est comprise dans tout verbe attributif. (op. cit., p. 3)

Ce contre argument paraît validé sur le plan du raisonnement par l'auteur mais il ne résout pas le dilemme qui consiste à accepter ce qui lui est apparu premièrement comme un non sens grammatical. Prolongeant la contradiction, il ajoute que le verbe *être* peut lui-même s'avérer attributif :

Le verbe être paraît cependant attributif dans ces propositions : *Dieu est, je pense donc je suis* : il est pris dans le sens d'exister. (op. cit., p. 4)

Ceci obère la définition énoncée plus haut « Excepté *être* tous les verbes sont attributifs ».

En résumé, le grammairien adopte une position hésitant entre une conception grammaticale de la proposition recouvrant la diversité des formes propositionnelles, et une conception logique traditionnelle où la proposition est l'expression d'un jugement et affiche une composition tripartite. Boniface n'adhère pas clairement à la conception classique qui ne lui paraît pas acceptable du point de vue de la réalité linguistique, mais il tente, au moyen de raisonnements grammaticaux, qui se contredisent, de préserver le modèle d'analyse propositionnelle de la grammaire générale.

Ceci dit, la discussion de la réécriture logique par Boniface fait mouche dans la communauté des grammairiens, dont certains, comme Vanier, répercutent ce refus du *verbe substantif*, fondé sur une équivalence sémantique fautive. De même, l'élargissement du sens de l'objet proposition à des réalités formelles variées témoigne de la mise à mal du modèle propositionnel.

Le verbe *être* demeure le *verbe substantif* et les verbes autres que le verbe être sont dits « attributifs » ou « adjectifs ». Boniface mentionne aussi les terminologies de verbes « concret » et « abstrait », et de verbe « composé » et « simple » :

Les verbes *briller*, *chanter* et les autres qui expriment des actes, des actions sont des verbes attributifs ou verbes adjectifs tandis que le verbe être est communément appelé verbe substantif comme subsistant par lui-même c'est-à-dire ne renfermant en soi aucune idée attributive. On le nomme avec plus de raison verbe simple ou abstrait, par opposition aux autres qui sont composés ou concrets, du moins mentalement. (op. cit., p. 26)

Le grammairien récapitule cette distinction entre le verbe *être* et les autres :

A la définition générale que nous avons donnée du verbe, on peut donc ajouter celle-ci qui la complète. Le verbe est un mot qui exprime l'existence ou l'action avec rapport à la personne, au nombre, au temps et au mode ; il est simple et alors c'est le verbe être, ou combiné mentalement avec un attribut et alors c'est tout autre verbe qu'*être* comme *aimer* (est aimant). Il faut cependant observer que cette décomposition amène un sens différent. (op. cit., p. 27)

En résumé, le verbe indique le rapport de l'attribut au sujet, il peut s'agir du verbe *être* ou d'un autre, dans ce cas il est réécrit en être suivi du participe présent, la décomposition étant conservée comme une commodité dans l'analyse. La survivance de cette technique de représentation du verbe dans la proposition montre l'indécision évidente du grammairien entre l'abandon de la tradition d'analyse de la grammaire générale et le respect de critères importants dans les méthodes d'analyse de la discipline grammaticale tel que l'équivalence sémantique entre la séquence de départ et la séquence transformée, critère qui n'est pas respecté ici.

2.1.3.4. La notion de modification

La notion de modification est employée par Boniface pour décrire différents phénomènes. D'une part, la modification du nom est réalisée par les adjectifs « qualificatifs » et « déterminatifs », d'autre part, les adverbes et prépositions participent d'une modification du verbe, mais de façon complète pour l'adverbe, et incomplète pour la préposition.

2.1. 3.4.1. Les adjectifs et la modification du nom

Les adjectifs expriment une modification du nom. Boniface, reprenant la distinction de Beauzée puis de Condillac, regroupe sous cette catégorie les *adjectifs déterminatifs* c'est-à-dire les déterminants, et les *adjectifs qualificatifs*, les premiers opérant une *modification déterminative* du substantif et les seconds une *modification qualificative* :

Autour de ces substantifs viennent d'abord se grouper d'autres mots qui en expriment des modifications, soit déterminatives, comme dans *cette mère*, *un fils*, *sa consolation*, soit qualificatives comme dans *pauvre mère*, *fils ingrat*, *douce religion*, *seule consolation*. Ces mots et leurs analogues qui composent la seconde partie du discours sont généralement appelés adjectifs, parce qu'ils ajoutent au substantif une idée de qualité ou de détermination. (op. cit., p. 11-12)

Les exemples fournis soulèvent deux remarques ; tout d'abord, l'adjectif, défini par rapport au nom, occupe uniquement la place précédant immédiatement celui-ci, ensuite on voit que le cas où le substantif est précédé d'un adjectif déterminatif et d'un adjectif

qualificatif n'est pas évoqué. Autrement dit, on ne peut en déduire l'analyse des différentes formes du syntagme nominal réduit.

Ce tableau récapitule les caractéristiques des deux types d'adjectifs, à partir du texte de Boniface, selon des critères distributionnel et sémantique, leur propriété commune étant de « modifier » le nom.

Tableau récapitulatif des adjectifs exerçant la modification du nom

1- adjectif qualificatif

- antéposé ou postposé immédiatement au nom
- peut occuper la fonction attribut du sujet
- opère une « qualification » du substantif c'est-à-dire qu'il indique « une qualité ou manière d'être » du substantif.

2- adjectif déterminatif

- antéposé au nom
- regroupe tous les prédéterminants
- opère une « détermination » du substantif c'est-à-dire qu'il restreint son étendue.

2.1.3.4.2. Adverbe, préposition et modification du verbe

Les adverbes et prépositions sont présentés conjointement dans la *GFMR* de Boniface car ces deux parties du discours ont comme caractéristique commune de « modifier » le verbe, de manière complète pour l'adverbe, incomplète pour la préposition, d'où leur appellation respective de « surmodificatif complet » et « surmodificatif incomplet » :

Elle pleure amèrement/ sur un fils ingrat. Dans cette proposition, les mots *amèrement* et *sur* modifient le verbe *pleure*, en nous le faisant considérer sous un point de vue particulier : *amèrement* le modifie d'une manière complète, puisque, après l'expression de ce mot, le sens est complet, l'esprit est satisfait, et *sur*, d'une manière incomplète, puisque ce mot a besoin d'un complément : de là une cinquième et sixième classe de mots que nous devrions nommer surmodificatifs complets et surmodificatifs incomplets, mais que, pour nous conformer à l'usage nous appellerons adverbes et prépositions. (ibid.)

Ce paragraphe appelle plusieurs remarques. Tout d'abord, nous constatons que ces deux parties du discours sont définies par rapport au verbe et que l'opération logico-sémantique qu'elles réalisent en relation avec lui est celle de la « modification », cette notion constituant le critère qui autorise le rassemblement de ces deux classes. Boniface prolonge ici l'attitude qui consiste à rapprocher les deux parties du discours dans une classe commune. Ensuite, cette opération de modification est qualifiée de *complète* ou *incomplète* selon que la partie du discours à la suite du verbe nécessite un complément ou non.

L'opération sémantique de modification du verbe constitue le critère premier de définition et de désignation de l'adverbe et de la préposition, alors que la nécessité d'être complété est un critère second. Boniface propose à cet effet une terminologie nouvelle reflétant cette double définition, mais il l'abandonne ensuite au profit des termes traditionnels.

- **l'adverbe « surmodificatif complet »**

L'adverbe est bien identifié comme la partie du discours responsable de la modification, mais celle-ci est complète, à l'inverse de celle opérée la préposition, et elle peut s'appliquer au verbe, à l'adjectif ou à l'adverbe :

Dans *il parle sagement, il est bien malade*, les mots *sagement* et *bien* modifient d'une manière complète, le premier le verbe *parle*, le second l'adjectif *malade*, ces mots et les autres modificatifs complets de verbes et d'adjectifs sont des adverbes, ainsi nommés parce qu'ils sont généralement joints aux verbes pour les modifier. L'adverbe ajoute quelquefois à la signification d'un autre adverbe comme dans *il est assez bien fait*. L'adverbe est donc un mot qui modifie d'une manière complète le verbe, l'adjectif et même un autre adverbe. (op. cit., p. 42).

La présentation du « surmodificatif complet » par Boniface est similaire aux descriptions du *surattributif* par Domergue, et du *surmodificatif* par Vanier. Dans les exemples donnés, la nouvelle expression de Boniface renvoie à l'adverbe intensif qui modifie un adjectif (*il est bien malade*) ou évaluatif qui modifie un autre adverbe (*il est assez bien fait*), voire les deux ensemble dans ce dernier exemple, mais pas seulement car on trouve aussi l'adverbe ayant une portée sur le verbe (*il parle sagement*). Le *surmodificatif* apparaît nettement comme une catégorie de mot car sa fonction est précisée ailleurs par Boniface, qui indique que les adverbes occupent la fonction de « compléments adverbiaux » :

Dans l'analyse de la proposition, les adverbes et expressions adverbiales⁴⁵⁵ appartiennent aux compléments adverbiaux. (op. cit., p. 42)

Or un problème se pose ; l'adverbe opère une modification complète, néanmoins il est souvent suivi d'un complément. Dès lors, comment expliquer pour le grammairien qu'un terme complément, qui assure le sens complet d'un autre, puisse être complété ? Boniface développe l'idée que, dans ce cas de figure, l'adverbe perd son statut d'adverbe et devient soit substantif soit « expression prépositive » :

⁴⁵⁵ Par cette expression le grammairien désigne les locutions adverbiales : « si cette modification du verbe et de l'adjectif est exprimée par plusieurs mots comme dans *à loisirs, de bon gré* etc on lui donne le nom d'expression adverbiale. » (op. cit., p. 42)

L'adverbe est complet par lui-même, c'est ce qui le distingue de la préposition et si dans certains cas, il est suivi d'un complément comme dans *il a beaucoup d'avantages indépendamment de sa place*, il perd sa signification adverbiale pour remplir accidentellement soit la fonction de substantif, soit avec une préposition celle d'expression prépositive comme dans *indépendamment de, antérieurement à, auprès de, jusqu'à* etc. (op. cit., p. 43)

En d'autres termes, les séquences du type adverbe + préposition + nom ou GN, sont réanalysées en nom + préposition + nom ou GN, ou bien expression prép. + nom ou GN. Ainsi l'exemple *beaucoup d'avantage* ; *beaucoup* (adv) + *de* (prép) + *avantage* (nom), est également analysable en : *beaucoup* (nom)+*de*(prép)+ *avantage*(nom), de même que l'exemple *indépendamment de sa place* ; *indépendamment* (adv) +*de* (prep) +*sa place* (GN), est analysé en : *indépendamment de* (expression prép) + *sa place* (GN). L'adverbe est réanalysé seul comme substantif, ou suivi de la préposition, comme un groupe prépositionnel appelé « expression prépositive »⁴⁵⁶. Boniface écrit que l'adverbe perd sa « signification adverbiale », autrement dit de *surmodificatif complet*, pour occuper « la fonction de substantif », ou d'un équivalent d'une autre partie du discours ayant une fonction de *surmodificatif incomplet* à savoir la préposition ou l' « expression prépositive ». Outre la difficulté à analyser les déterminants complexes, comme *beaucoup de*, ce qui est remarquable, c'est le refus de concevoir sur le plan conceptuel un complément de l'adverbe et de décrire sur le plan linguistique le syntagme nominal suivant l'adverbe, le *complément adverbial* a comme caractéristique de compléter de façon complète c'est-à-dire sans rien demander à sa suite. Boniface aborde ici la question de la successivité du phénomène de complémentation linguistique ; un mot complément peut-il être complété ? Ainsi, dans le schéma de complémentation suivant, dans lequel l'adverbe occupe une place centrale :

Verbe	préposition+nom
Adjectif	+ adverbe + déterminant + nom
Adverbe	nom

Nous pouvons dessiner deux opérations sémantico-syntaxiques évoquées par Boniface :

1- la modification du centre vers la gauche

Boniface affirme que l'adverbe modifie le terme de gauche c'est un « surmodificatif »

2- la complémentation des unités de droite vers le centre

Boniface n'admet pas cette relation de complémentation, l'adverbe ne souffre pas de complément, sauf un autre adverbe; c'est un surmodificatif « complet », et il doit être réanalysé en nom ou préposition Il semble que la description de la complémentation

⁴⁵⁶ Nous avons déjà vu que cette technique de restitution d'un nom est courante.

s'accorde mal de l'affectation d'une fonction univoque aux parties du discours, et en particulier à l'adverbe identifié comme unité complète.

- **La préposition « surmodificatif incomplet »**

La préposition réalise également une modification, mais incomplète, du verbe ou de l'adjectif :

Dans *il parle avec facilité, il est affable envers tout le monde*, les mots *avec* et *envers* modifient l'un le verbe *parle*, et l'autre l'adjectif *affable* : *il parle avec, il est affable envers*, mais comme pour l'expression totale de la pensée, ces mots ont besoin d'un complément, on peut dire qu'ils modifient d'une manière incomplète, *avec, envers*, et tous les autres modificatifs incomplets de verbes et d'adjectifs, sont appelés prépositions. La préposition est donc un mot qui modifie le verbe et l'adjectif d'une manière incomplète. Elle est ainsi nommée parce qu'elle est toujours du moins en français préposée au mot qui lui sert de complément. (op. cit., p. 45-46)

La préposition s'oppose à l'adverbe parce qu'elle est une unité incomplète, nécessitant un complément :

Il y a entre l'adverbe et la préposition, cette différence, que l'adverbe modifie complètement, comme dans *il parle facilement* et que la préposition modifie d'une manière en quelque sorte incomplète, puisqu'elle appelle nécessairement un complément comme dans *il parle avec Facilité*. (op. cit., p. 46)⁴⁵⁷

Le grammairien confronte ces deux parties du discours sur le critère de l'auto-complétude ; l'adverbe modifie mais n'a pas besoin de complément, alors que la préposition modifie mais nécessite un complément. Elle applique donc une « modification incomplète », qui ne se suffit pas à elle-même, et crée l'attente d'un autre terme complément. Nous trouvons ainsi la mention du *complément de la préposition*, terminologie formelle inaugurée par Dumarsais (sur le modèle de Girard), prolongée par Loneux, de Sacy, ou encore Bescherelle. Elle désigne ce qui suit le *surmodificatif incomplet* et n'est pas toujours formulé dans le discours :

Le complément de la préposition se sous entend quelquefois surtout dans le langage familier, exemples : *il a pris son manteau et s'en est allé avec, si vous parlez pour je parlerai contre*. (op. cit., p. 47)

Par ailleurs, il n'est pas possible pour Boniface que la préposition modifie un nom, il précise ainsi que lorsqu'il arrive que la préposition se rattache à un nom, soit c'est par ellipse d'un adjectif, soit elle est ré-analysée en adjectif :

⁴⁵⁷Boniface mentionne cependant une exception aux prépositions vues comme parties du discours incomplètes, c'est « durant » en fin de phrase : « Il n'y a d'excepté que la préposition *durant*, dans l'expression *sa vie durant*. » (Boniface, p. 46).

Quand la préposition complète un substantif, comme dans *un habit à la mode, un remède pour la goutte* etc.. ce n'est généralement que par ellipse d'un adjectif : *un habit fait à la mode, un remède bon pour la goutte* etc Il est cependant souvent difficile de suppléer l'adjectif comme dans *habit d'homme, de fête, un homme en vie, l'amour de la vie,* etc Ces expressions se sont plutôt formées par analogie que par ellipse, et si la préposition paraît dans ce cas, modifier ou compléter un substantif, ce ne peut être tout au plus qu'accidentellement C'est alors que la préposition avec son complément forme une espèce d'expression adjectivale comme dans *vin de France, homme en colère, paiement à compte* etc. (op.cit., p. 46)

Autrement dit dans le discours de Boniface, le syntagme prépositionnel complétant un nom est nécessairement conçu comme l'équivalent d'un adjectif ou d'une expression adjectivale ; *un habit à la mode* est réanalysé en *un habit {fait} à la mode, vin de France* en *vin {français}*, et les séquences pour lesquelles il est impossible de restituer un équivalent adjectival sont considérées comme anormales, comme celle citée : *un habit de fête*.

Si nous récapitulons nous avons trois types de structures prépositionnelles décrites :

- verbe + S prep.
- adjectif + S prep.
- substantif +S prep.

Mais seules les deux premières sont considérées comme valables et relèvent de la modification. La dernière est rendue conforme au moyen d'un raisonnement par ellipse ; la restitution d'un adjectif entre le substantif et la préposition permet de l'assimiler à la seconde ; l'exemple *un habit* (nom) + *à la mode* (sprép) est réanalysé en *un habit* (nom) + *fait à la mode* {adj+Sprép}. Bref, le syntagme prépositionnel suivant le nom n'est pas reconnu comme participant à la modification.

Bilan

En somme, la modification est utilisée pour analyser des séquences linguistiques soit à noyau nominal soit à noyau verbal et elle recouvre différents types de relations syntaxiques :

1) noyau nominal : qualification et détermination du nom

- l'adjectif qualificatif modifie le substantif en indiquant une qualité
- l'adjectif déterminatif modifie le substantif en restreignant son étendue

2) noyau verbal : complémentation

- l'adverbe modifie le verbe ou l'adjectif ou un autre adverbe de façon complète
- la préposition modifie le verbe ou l'adjectif de façon incomplète

Boniface utilise la notion de modification pour décrire la relation de dépendance instaurée entre une première unité : l'adverbe ou la préposition, et une seconde : le verbe, l'adjectif

ou l'adverbe, et le grammairien la qualifie à l'aide d'une terminologie relevant de la complétude pour distinguer entre l'adverbe qui se suffit à lui-même (*surmodificatif complet*), et la préposition qui nécessite un complément à sa suite (*surmodificatif incomplet*). Il décrit alors les relations entre ces classes de mots à l'aide de deux concepts : premièrement la « modification » qui correspond à un ajout de sens, et deuxièmement la complétude : la modification peut être complète ou non, selon que la classe de mot exige un complément ; « modification complète » pour l'adverbe, « modification incomplète » pour la préposition. Cette analyse des rapports de dépendance par la notion de *modification* se centre uniquement sur les classes de mots et non sur les groupes à l'inverse de ce que propose l'analyse logique. L'analyse logique contenue dans la partie *Syntaxe*, propose un emploi de la modification comme synonyme de complémentation, permettant de différencier le sujet et l'attribut complexe ou incomplexe.

2.1.3.4.3. La modification dans l'analyse logique

Boniface étudie la composition du sujet et de l'attribut dans l'analyse logique de la *Syntaxe*. Il leur applique les trois mêmes distinctions.

Le sujet et l'attribut peuvent être *simple* ou *composé*. Le sujet est « simple quand le jugement ne porte que sur un seul objet, quelles que soient les modifications de ce sujet, composé quand il comprend plusieurs objets distincts, à chacun desquels convient l'attribut. » (op. cit., p. 105). Le *sujet simple* contient un seul substantif, comme dans *le chien est fidèle*, alors que le *sujet composé* coordonne plusieurs substantifs, comme dans *le lion et le tigre sont cruels*. Il en est de même pour l'attribut, qui est simple quand il contient un seul adjectif comme dans « Dieu est juste » et composé quand il contient plusieurs adjectifs coordonnée comme dans « Dieu est juste et miséricordieux ». Boniface précise qu'ils sont aussi appelés « multiples ».

Deuxième distinction, le sujet et l'attribut peuvent être *modifié* (soit complexe) ou *non modifié* (soit incomplexe). Boniface explique que le sujet est *modifié* lorsqu'il « est accompagné de mots qui le qualifient ou en restreignent l'étendue » (op. cit., p. 106) comme dans « *L'amour maternel est bien grand, L'amour d'une mère est bien grand, L'amour qu'on lui témoigne est sincère.* » (op. cit., p. 105), et qu'il « est au contraire non modifié quand il est seul ou qu'il n'est accompagné que d'un adjectif déterminatif, comme dans *Dieu est puissant, mon vœu est accompli.* » (op. cit., p. 106). Il en est de même de l'attribut « qu'elle qu'en soit la modification : *Dieu est infiniment bon, il est bon envers tous les hommes* ». Le grammairien ajoute que les groupes modifiés « prennent

généralement le nom de sujet et d'attribut complexes, la proposition est alors dite complexe. Elle est incomplète dans le cas contraire. » (op. cit., p. 106). La modification du sujet se réalise par l'adjonction d'un adjectif, un syntagme prépositionnel, ou une proposition relative à la suite du substantif, et la modification de l'attribut par l'adjonction d'un adverbe, ou d'un syntagme prépositionnel à l'adjectif. La modification réfère ici à toute expansion du nom sujet ou de l'adjectif attribut et recouvre divers types de compléments du nom ou de l'adjectif. Ainsi dans la série des trois exemples du sujet modifié, l'adjectif *maternel*, le syntagme prépositionnel *d'une mère*, et la proposition relative *qu'on lui témoigne*, sont considérés comme équivalents et exercent la même opération de modification du substantif qui consiste en une qualification ou restriction de son étendue. Le rattachement de ces trois structures à la « modification » apparaît uniquement dans l'analyse logique de la proposition. La modification est entendue dans l'analyse logique de la proposition comme une opération de complémentation, elle est le signe de la complexité syntaxique du groupe sujet ou attribut.

Enfin, dernière distinction, le sujet ou l'attribut peut être *logique* ou *grammatical*. Les sujet et attributs *logiques* sont des parties indivisibles, alors que les sujet et attribut *grammaticaux* sont divisibles :

Le sujet et l'attribut modifiés composés considérés comme ne faisant qu'un tout, que l'esprit saisit sans distinction des parties, sont appelés sujet et attribut logiques. Le sujet et l'attribut considérés isolément sont appelés sujet et attribut grammaticaux. Dans cette proposition, *la moitié de ses enfants sont morts*, ce n'est pas au sujet grammatical, *la moitié*, que se rapportent le verbe et l'attribut, c'est ou au sujet logique, *la moitié de ses enfants* qui réveille une idée de pluralité ou au complément du sujet grammatical *de ses enfants*. (op. cit., p.106)

Dans la perspective logique, le groupe est considéré dans son entier, il n'est pas décomposable, alors que dans la perspective grammaticale il est considéré en fonction des mots qui le composent.

Bilan : la modification chez Boniface

De façon générale, on peut identifier trois acceptions de la notion de modification en lien avec la complémentation dans la grammaire de Boniface⁴⁵⁸. Premièrement, un sens logico-

⁴⁵⁸On peut ajouter deux acceptions supplémentaires. 1° La notion de modification reçoit un sens morpho-sémantique où elle désigne une catégorie associée à une partie du discours qui se manifeste (ou non) par une modification morphologique. Par exemple dans le chapitre sur les temps du verbe (chapitre « Des temps ») Boniface explique que le temps est une modification du verbe marquée morphologiquement : « le temps d'un verbe en est donc une modification qui exprimée par une inflexion particulière indique à quelle partie de la durée se rapporte l'action ou l'état que désigne ce verbe. » (op. cit., p. 33). Cette acception est ancienne, elle se rapporte en fait aux « accidents » des parties du discours. 2° la modification désigne également l'expression d'un changement de signification Ceci est observable à propos de la comparaison du fonctionnement des temps du verbe « Quand on dit je parlais, tu croyais que je parlerais, j'avais parlé, le

syntactique désignant la détermination ou qualification du nom ; ainsi l'adjectif et le déterminant exercent une modification par rapport au substantif. Deuxièmement, l'opération de modification désigne la complémentation du verbe, de l'adjectif et de l'adverbe. Ainsi, l'adverbe exerce une modification par rapport au verbe, à l'adjectif, ou à l'adverbe, et la préposition exerce une modification par rapport au verbe et à l'adjectif. On trouve de nombreuses occurrences du verbe « modifier » comme synonyme de « compléter » (ainsi que du substantif « modification » comme synonyme de « complémentation »). Ces deux sens relèvent d'une analyse selon les parties du discours à l'inverse de l'acception « logique » de la modification, qui apparaît dans la partie analyse logique de la *Syntaxe*. Ici, lorsque Boniface évoque le sujet ou l'attribut modifié il désigne un groupe, occupant une fonction dans la proposition, qui comporte un complément. « Modifié » employé pour le sujet ou l'attribut, signifie alors « complété » », mais le terme ne fait pas du tout partie du métalangage de l'analyse logique. Il est clair que dans la *GFM* de Boniface le verbe « modifier » sert à décrire la complémentation des mots les uns par rapport aux autres ou la composition des groupes logiques.

2.1.3.4.4. Le classement des verbes

La première distinction formulée par Boniface est celle entre *verbe substantif* et *verbe attributif*, vue plus haut. Ensuite, les *verbes attributifs* sont divisés en « transitifs » et « intransitifs » selon la définition de la transition de l'action comme passage d'un sujet à un objet :

Dans *Paul frappe Emilie qui pleure*, il y a entre les verbes *frappe* et *pleure* cette différence, que *frappe* exprime une action qui, faite par le sujet (Paul), se porte directement sur un objet (Emilie) : il y a transition directe de l'action, tandis que le verbe *pleure* désigne une action qui ne sort pas du sujet, qui ne se dirige immédiatement vers aucun objet : l'action est intransitive. C'est pourquoi l'on a divisé les verbes attributifs en transitifs et intransitifs. (op. cit., p. 27).

D'ailleurs, Boniface rappelle la filiation de la théorie de la transitivité avec la grammaire latine en précisant en note que « transitif » provient du latin « *transire* : aller, passer au-delà » (ibid.). Le premier critère évoqué pour le classement des verbes, est celui, ancien, de la transition ou non de l'action. Mais celui-ci est doublé du critère syntaxique de la présence ou non d'un complément, et de sa forme ; directe ou indirecte. Ainsi, le *verbe transitif* exprime la transition de l'action vers un objet, et il est suivi d'un complément dit « direct » :

temps passé se présente avec des modifications accessoires de simultanéité, de postériorité ou d'antériorité » (op. cit., p. 33-34). Boniface dit aussi que le présent est « modifié » par l'idée de condition ou de supposition dans « je parlerais si j'osais », et le futur par l'antériorité dans « j'aurai parlé quand il arrivera ».

Le verbe transitif est celui qui exprime une action qui se transmet directement à un objet, appelé alors complément direct de ce verbe, comme dans *Paul frappe Emilie, j'aime la musique*. (op. cit., p. 27)

A l'inverse, le *verbe intransitif* n'exprime pas de transition de l'action ou bien indirectement. Dans le premier cas, le verbe se construit sans complément, dans le second cas, le verbe se construit avec un complément « indirect » :

Le verbe intransitif est celui qui exprime une action qui ne tend vers aucun objet, comme dans *il dort, il gémit*, ou ne s'y transmet qu'indirectement comme dans *il obéit à son père, il nuit à sa réputation*. (op. cit., p. 27-28)

Autrement dit, la catégorie des verbes « attributifs transitifs » désigne les transitifs directs, et la catégorie des verbes « attributifs intransitifs » regroupe les intransitifs stricts et les transitifs indirects. Boniface respecte ici la conception de la transitivité indirecte comme intransitivité, généralisée chez les grammairiens du français.

Son classement des verbes correspond au tableau suivant.

Tableau du classement des verbes chez Boniface

1. verbe substantif

être

2. verbes attributifs

2.1. - transitifs

Paul frappe Emilie

2.2. - intransitifs

il dort

il obéit à son père

Ce tableau présente un système simplifié. Mais dans une note, le grammairien remet en question l'appartenance des verbes suivis d'un complément indirect à la catégorie des verbes « intransitifs » et propose de les déplacer dans la première catégorie des verbes transitifs, introduisant dans le même temps la distinction *direct/indirect* parmi les verbes « transitifs » :

Il serait plus rationnel de dire que *frapper* est transitif direct, *obéir* transitif indirect et *dormir* intransitif. (op. cit., p. 28)

Si nous prenons en compte sa note, nous pouvons modifier le tableau en distinguant deux sous catégories parmi les verbes transitifs :

1 .verbe substantif

être

2. verbes attributifs

2.1. - transitifs

2.1.1- **direct** *Paul frappe Emilie*

2.1.2.- **indirect** *il obéit à son père*

2.2. - intransitifs

il dort

Boniface propose ici d'évacuer l'idée de l'intransitivité marquée par la préposition au profit d'une harmonisation des catégories selon un critère central : la présence ou non d'un complément ; le *verbe transitif* se construit avec un complément alors que le *verbe intransitif* se construit sans complément. Le second critère de la forme du complément ; avec ou sans préposition, intervenant de façon interne à la catégorie des verbes transitifs. Les classifications verbales contemporaines à Boniface présentent généralement l'un ou l'autre de ces deux tableaux, il en fait la synthèse. Toutefois, cette remarque n'est pas assumée totalement par le grammairien, qui ne bouleverse pas le classement habituel.

La volonté de réforme de Boniface apparaît aussi dans le refus catégorique qu'il exprime de l'ancienne terminologie. En effet, il s'oppose à l'emploi de l'expression de « verbe actif » pour désigner le verbe transitif, ainsi qu'à celle de « verbe neutre » pour désigner le verbe intransitif au motif que tous les verbes expriment une action et qu'il n'existe pas en français de verbe réellement passif auquel le neutre pourrait s'opposer :

Le verbe transitif est communément appelé verbe actif et l'intransitif verbe neutre. Malgré mon respect pour l'usage, il m'est impossible d'admettre les dénominations d'actif et de neutre : 1° parce que tous les verbes excepté *être*, exprimant des actes, des actions, sont essentiellement actifs, il y a dans sauter et courir des actions bien plus manifestes que dans aimer et choisir, 2° parce qu'on entend par verbe neutre un verbe qui n'est ni actif ni passif et qu'en français il n'y a pas de véritables verbes passifs. (op. cit., p. 28).

Boniface explique clairement que le français, à l'inverse du latin, ne connaît pas de verbe dont le sens passif est marqué par la terminaison mais une forme analytique employant deux mots :

Quelques grammairiens, à l'imitation des latins reconnaissent cependant des verbes passifs comme *je suis aimé*, mais *je suis aimé* traduction du latin *amor* n'est pas comme ce mot un verbe passif, c'est une proposition, une locution passive, équivalente à un seul mot qui manque en français. C'est ainsi que nous traduisons *esurio* par j'ai faim, *aegrotō* par *je suis malade*, sans donner à ces expressions le nom de verbes neutres. Nous n'admettons donc pas de verbes passifs proprement dits, mais selon le besoin nous emploierons la dénomination de proposition passive. (op. cit., p. 28).

Boniface montre ici, de façon à la fois lucide dans le raisonnement et hasardeuse dans les termes, que l'expression du passif se réalise au moyen d'une forme verbale composée ; « proposition, locution passive ». On peut ici observer la difficulté à nommer ce qui relève de la voix ou de la diathèse. En outre, la caractérisation de passivité n'est pas affectée au verbe, mais à la proposition. Ainsi, Boniface exclut clairement les *verbes passifs* du

classement traditionnel. Cependant, comme pour la décomposition du verbe, le grammairien ne rejette pas radicalement les anciennes catégories ; il mentionne la possibilité de parler de *verbe passif* dans la conjugaison (livre III) :

Nous avons dit qu'en français il n'y a point de verbes passifs proprement dits. Si cependant on tient à en admettre et à en faire conjuguer, on fera placer à la suite du verbe être le participe passé de celui qu'on donnera à faire *je suis aimé, tu es aimé, il est aimé.* (op. cit., p. 83)

Par ailleurs, Boniface évoque (à propos des compléments directs et indirects) la possibilité pour certains *verbes transitifs* d'avoir un emploi intransitif :

Le complément direct n'est pas toujours exprimé, comme dans *il aime* : alors le verbe est accidentellement intransitif. (op. cit., p. 30)

Ainsi que la possibilité inverse pour certains *verbes intransitifs* d'avoir un emploi transitif :

Il y a des verbes intransitifs qui s'emploient transitivement, comme : *soupirer des vers, raisonner son rôle, peser cent livres*, etc : dans ce cas, le verbe est accidentellement transitif. (ibid.)

En abordant de façon annexe l'effacement du complément direct, Boniface affirme la mobilité des limites entre les deux grandes catégories de verbes : transitif et intransitif. Il reconnaît la double construction de certains verbes :

On dit *cette femme file du coton, la liqueur file*, le même verbe peut donc être, selon le sens, transitif ou intransitif. (op. cit., p. 30)

En fournissant ici comme exemple un même verbe : *filer*, dans deux constructions : avec/sans complément, et avec une signification différente, le grammairien montre comment un même verbe peut connaître plusieurs emplois selon la variation de ses propriétés sémantiques et syntaxiques. La transitivité n'apparaît plus comme une propriété inhérente à l'essence du verbe mais plutôt comme un possible lié aux différentes constructions du verbe. Le classement des verbes se détache significativement de la typologie originelle latine des « genres » du verbe, et s'axe sur des classes d'emploi variables.

Par ailleurs, Boniface distingue les verbes « réfléchis » des verbes « impersonnels ». Pour Boniface, un *verbe réfléchi* est un verbe dont le sujet et le pronom complément désignent la même personne. Ainsi, dans les exemples qu'il donne : *Pauline s'habille, Pauline se plaît*, le grammairien reconnaît deux *verbes réfléchis* car le pronom complément est co-référent au sujet :

Pauline sujet de la proposition fait une action qui retombe ou se réfléchit sur elle-même : *Pauline habille soi, Pauline plaît à soi.* (op. cit., p. 28).

On apprend aussi plus loin que la caractéristique essentielle du *verbe réfléchi* est de se construire avec un pronom « se » complément co-référent au sujet. En effet, dans le livre III au chapitre du pronom le grammairien écrit que *se* est « toujours régime d'un verbe

réfléchi » et « traduisible par : *soi, à soi* » (op. cit., p. 61) et dans le chapitre sur le verbe et sa conjugaison, on lit que :

Ces verbes sont précédés de deux pronoms, l'un sujet et l'autre complément, qui tous deux représentent le même objet : *je me rends, tu te rends, il se rend, nous nous rendons, vous vous rendez, ils se rendent.* (op.cit., p. 82)

Mais Boniface ne précise pas l'existence d'un emploi transitif non réfléchi des mêmes verbes. La catégorie n'est pas nette, il semble d'ailleurs que « verbe réfléchi » signifie de façon générale « verbe pronominal », ainsi Boniface ajoute en note (mais en tête de paragraphe) à propos du verbe réfléchi qu'«on le nomme aussi pronominal.» (op. cit., p. 28).

Il ajoute néanmoins quelques remarques relevant les différences entre plusieurs constructions verbales pronominales. Il note, premièrement, que le pronom n'est pas nécessairement représentant et relève des emplois de verbes pronominaux de sens passif :

Dans *cette maison se bâtit, cette étoffe se vend*, les verbes sont dits réfléchis quoique à proprement parler une maison ne se bâtit pas, on la bâtit, et qu'une étoffe ne se vend pas, on la vend. On parle alors figurément, attribuant à une chose l'action dont elle est l'objet : c'est l'effet pour la cause. (op. cit., p. 28).

Deuxièmement, Boniface distingue, selon la possibilité de suppression du pronom, les verbes accidentellement ou essentiellement pronominaux :

Il y a entre les verbes réfléchis *il s'habille* et *il se repent*, cette différence que le premier peut s'employer sans le pronom complétif et que le second se construit essentiellement avec ce pronom ; ce dernier verbe et ses analogues sont appelés verbes essentiellement réfléchis ; les autres le sont accidentellement. A l'infinitif le pronom se supprime quelquefois : *je l'en ferai repentir, il ne me laissa pas s'agenouiller.* (op. cit., p. 28-29)

Pour le grammairien l'essentiel concernant les verbes réfléchis réside dans l'écart entre la forme et le sémantisme :

Quelques verbes ont la forme des verbes réfléchis sans en avoir le sens ; tels sont *il se meurt, il s'en va, il s'en revient.* (ibid., p. 29)

Tous les verbes se construisant avec un pronom appartiennent en fait à la même catégorie, et si des différences concernant la construction de ceux-ci : suppressibilité du pronom, co-référenciation des pronoms, équivalence avec une forme en « on », et leur sémantisme : signification réfléchie du verbe ou non, référenciation du pronom, sont pressenties et décrites au sein de remarques annexes, la ligne de conduite est globalement la suivante : si le verbe se construit avec un pronom, il est réfléchi. Et le rôle de représentant ou non du pronom n'est pas formulé. En revanche le *verbe impersonnel*, appelé aussi « unipersonnel » est bien identifié comme un verbe se construisant avec un pronom sujet vide référentiellement :

Dans *il pleut, il neige, il arrive du monde, il convient d'être modeste*, le pronom *il* est indéterminé et n'exprime aucune relation à l'acte de la parole, comme personne grammaticale, de là le verbe dont ce pronom est le sujet est généralement appelé verbe impersonnel, on lui donne aussi le nom d'unipersonnel. (op. cit., p.29)

Bilan

En somme, Boniface uniformise le classement des verbes selon la présence ou non d'un complément ; il distingue entre les verbes transitifs et intransitifs au sens moderne, et évacue les autres classes de verbes actif, passif, ou neutre. En revanche, la description de la construction passive ainsi que la frontière entre les catégories et les désignations de verbe pronominal/réfléchi restent à perfectionner. Ce qui est en question ici c'est la reconnaissance de la voix, de la diathèse.

2.1.3.5. Les compléments

Dans la grammaire de Boniface, on trouve des informations sur la catégorie de complément dans différents chapitres. En effet, le chapitre intitulé « Des compléments du verbe » qui correspond au troisième au sein de celui *Du verbe*, dans le livre deux : «*Lexicologie*», est très court ; une page et demie, ne comporte que peu d'exemples, pas de listes de verbes ou de compléments circonstanciels, et se centre sur des définitions concises. Nous le complétons donc à l'aide du chapitre *Des Compléments* contenu dans le livre trois «*Syntaxe* » qui propose un tout autre classement à partir de l'analyse de la proposition. On trouve aussi un classement des pronoms intéressant dans le livre trois, dans le chapitre concernant cette classe de mot⁴⁵⁹. Il faut ajouter que si le terme de « complément » est généralisé chez Boniface, on trouve à quelques reprises le terme de « régime », notamment dans le chapitre sur le pronom (Boniface, 1843, p. 21) où il est employé comme synonyme de complément du verbe.

2.1.3.5.1. Définition du complément

Le complément du verbe est défini de façon générique comme ce qui complète le sens du verbe :

Le complément ou régime du verbe attributif est ce qui, dans la phrase, en complète le sens, ainsi dans *j'enverrai demain des livres à mon frère*, ces parties de phrase : *demain, des livres, à mon frère*, sont les compléments du verbe *enverrai*. (op. cit., p. 29)

Nous pouvons remarquer que dans les exemples donnés, les compléments correspondent aux divers syntagmes suivant le verbe, indépendamment de leurs caractéristiques formelles ou sémantiques. Boniface ajoute cependant que le complément est repérable à l'aide des questions traditionnelles comportant « quoi » ou « qui » suivies du verbe :

⁴⁵⁹ Dans l'ordre linéaire de lecture de la *GFMR*, la première occurrence du terme de « complément » se situe dans le chapitre sur l'adjectif (à propos du « complément de l'adjectif ») et ensuite c'est dans le chapitre sur le pronom que l'on relève la seconde.

Dans *Paul frappe Emile, j'aime la musique*, les substantifs *Emile* et *musique* sont compléments, le premier du verbe frapper, le second du verbe aimer : *Paul frappe qui ? Emile, J'aime quoi ? la musique.* (op. cit., p. 29)

A première vue la fonction « complément » est essentiellement définie en lien avec la complétude sémantique du verbe ainsi que de façon formelle comme la séquence linguistique suivant le verbe. Boniface distingue trois types de compléments du verbe.

2.1.3.5.2. Les compléments du verbe : direct/indirect/adverbial

Le *complément direct* présente deux caractéristiques spécifiques. Premièrement, il répond à la question commençant par « qui » ou « quoi » posée après le verbe :

Tout complément qui répond à la question *qui* ou *quoi* faite après un verbe attributif, en est le complément direct. (op. cit., p. 30)

Cette technique avait déjà été évoquée lors de la définition générale du complément (cf. supra). Deuxièmement, le complément direct a comme caractéristique de devenir sujet lors de la transformation passive :

Le complément direct d'un verbe peut devenir sujet d'une proposition passive correspondante comme dans *Paul frappe Emile, Emile est frappé*, et c'est là à quelques exceptions près le caractère distinctif du complément direct. (ibid.)

Boniface mentionne cependant le cas du verbe avoir qui n'accepte pas la transformation passive, à l'inverse des verbes « obéir à » et « convenir de » à construction indirecte qui acceptent la passivation⁴⁶⁰ :

Les principales exceptions sont 1° le complément direct du verbe avoir, *j'ai un livre* (on ne dit pas *un livre est eu*), 2° les compléments des verbes obéir, convenir, qui ne sont pas directs et qui peuvent être sujets de propositions passives : *obéir au roi, le roi est obéi, convenir d'une chose, cette chose est convenue*. On dit : *atteindre à un but* et le *but est atteint*. (ibid.)

Le deuxième type de complément distingué est le *complément indirect*. Il répond aux mêmes questions que le complément direct mais elles sont introduites par une préposition comme « à », « de », ou « par » :

Dans *il nuit à son ami, il parle à son ami, il parle de son affaire, tout a été créé par Dieu*, les compléments répondent aux questions à qui ? de quoi ? par qui ? Tout complément d'un verbe est indirect s'il répond à l'une des questions à qui ? à quoi ? de qui, de quoi ? par qui ? par quoi ? (op. cit., p. 30)

Le troisième type de complément distingué est le « complément adverbial ». Celui-ci ne complète pas le verbe, mais le modifie, à l'aide d'un adverbe pouvant exprimer diverses nuances sémantiques, et il répond à des questions différentes de celles destinées à reconnaître les compléments directs et indirects :

⁴⁶⁰ Ces restrictions à la passivation des verbes transitifs directs sont bien connues des linguistes, les verbes *obéir* et *convenir* étant d'anciens verbes à construction directe.

Dans *il parle sagement, il viendra ce soir, ici pour affaire*, les compléments des verbes *parle, viendra*, les modifient par des idées de manière, de temps, de lieu, de motif ; ces compléments et leurs analogues sont appelés compléments adverbiaux, parce que généralement, ce sont des adverbes ou des expressions équivalentes. Le complément adverbial répond à toute question autre que celle du complément direct et du complément indirect. Les principales questions sont quand ? comment ? où ? d'où ? par où ? pour quel motif ? (op. cit., p. 30-31)

Ce troisième type de complément reçoit une définition radicalement différente voire négative par rapport aux deux compléments direct et indirect du verbe. En effet, il ne relève pas de la même opération logique puisqu'il effectue une modification du verbe, ensuite il prend la forme exclusive d'un adverbe et répond à toutes les questions qui ne sont pas celles auxquelles les compléments direct et indirect répondent. Du point de vue du sémantisme, Boniface cite les catégories traditionnelles connues : manière, temps, lieu, motif .

A un autre endroit de la *Grammaire*, dans le chapitre «Du pronom », Boniface distingue trois types de pronoms selon leur fonction.

2.1.3.5. 3.Le pronom et la fonction complément

Boniface décrit d'abord les pronoms selon leur fonction par rapport au verbe, il regroupe ainsi les pronoms sujets et les pronoms compléments. Les premiers reçoivent l'appellation de « pronoms subjectifs » et les seconds de « pronoms complétifs » :

Tout pronom est sujet d'un verbe exprimé ou sous entendu comme dans *je suis plus heureux que toi*, ou complément d'un verbe, d'un adjectif ou d'une préposition comme dans *on me voit, cela m'est utile, c'est à moi*. On peut donc admettre d'abord deux classes générales de pronoms : les pronoms subjectifs ou sujets, et les pronoms complétifs ou compléments. (op. cit., p. 23)

Nous voyons que trois types de compléments sont évoqués : complément d'un verbe, d'un adjectif, et d'une préposition ; ils sont repérés et désignés selon le mot complété. Le troisième type de pronom présente la particularité de cumuler deux fonctions, celle de représentant du nom et de jonction entre les propositions, il est appelé « pronom conjonctif » :

L'enfant qui est gâté sera malheureux, le mot qui remplit deux fonctions, représentant le substantif il est pronom, servant de lien entre les deux propositions il est conjonction, aussi l'appelons nous pronom conjonctif. (op. cit., p. 25)

Le grammairien identifie ici deux rôles du pronom relatif, représentant de l'antécédent⁴⁶¹ et conjonction servant à la subordination, il fournit d'ailleurs des exemples divers :

⁴⁶¹ Boniface évoque aussi le cas du « pronom conjonctif » sans antécédent, cependant il désigne par là les pronoms interrogatifs qu'il analyse comme des pronoms relatifs en rétablissant une proposition précédée d'un démonstratif : « Le pronom conjonctif n'est pas toujours en relation avec un mot exprimé comme dans qui frappe ? que voulez-vous ? mais il n'en est pas moins conjonction parce que dans ce cas il y a ellipse quel est celui qui frappe ? dites moi ce que vous voulez ? » (op. cit., p. 25). Le grammairien mentionne aussi les pronoms « démonstratifs » : *ce me semble, c'est vrai, cela, ceci, celui*. Mais il refuse de classer *on, quiconque, autrui, chacun, aucun, personne, rien*, parmi les pronoms « indéterminés », il les rapproche des « substantifs

« l'enfant que l'on gâte sera malheureux », « la science dont je m'occupe me sera utile », « ces promesses sont ce à quoi il faut le moins se fier », « le moment où j'aspire n'est pas éloigné. » (ibid.). Boniface propose ici une autre désignation pour les pronoms relatifs car il refuse la division pronoms personnels – pronoms relatifs :

Quant à la subdivision des pronoms en personnels et en relatifs, je n'ai pu l'admettre parce que je la crois vicieuse, on ne doit pas donner à une espèce la dénomination qui convient à tout le genre, or tout pronom est essentiellement personnel et relatif c'est-à-dire que sa fonction spéciale est d'exprimer une des trois personnes grammaticales et d'être en relation avec un substantif, on ne peut donc raisonnablement admettre ni pronoms personnels ni pronoms relatifs. (op. cit., p. 25)

Arguant que tout pronom est nécessairement l'expression d'une personne grammaticale et d'une relation, il rejette la terminologie employée notamment par Bescherelle, et préfère lui substituer celle fondée sur le critère syntaxique de la fonction du pronom : sujet/complément. Il est remarquable que les catégories fonctionnelles, dont celle de complément *vs* celle de sujet, jouent le rôle de critère organisateur de la classe des pronoms.

Bilan : les compléments du verbe

Nous pouvons dresser le tableau suivant des compléments du verbe (sachant que Boniface parle aussi du *complément de l'adjectif et de la préposition*).

Tableau récapitulatif des compléments chez Boniface

1. Les compléments directs et indirects

Ils complètent le sens du verbe

1.1- le complément direct

- répond à : QUI ou QUOI + verbe ?
- devient sujet lors de la transformation passive
- peut être effacé, avec des verbes accidentellement intransitifs

1.2- le complément indirect

- répond à : A, DE, PAR + QUI ou QUOI + verbe ?
- pas de mention de la transformation passive, sauf *obéir à* et *convenir de*
- pas de mention de l'effacement

2. Le complément adverbial

Il ne complète pas le verbe mais le modifie à l'aide d'un adverbe

indéfinis », catégorie proposée par d'autres. Le seul pronom « indéterminé » pour lui est le pronom « il, qu'on appelle ordinairement pronom impersonnel. » (op. cit., p. 25)

- répond aux questions : quand ? comment ? où ? d'où ? par où ? pour quel motif ?
- exprime une idée de manière, de temps, lieu ou motif.

De façon générale, nous pouvons dire que Boniface met en jeu des critères multiples pour définir et distinguer les compléments. Tout d'abord, il utilise les opérations logico-sémantiques de complémentation et de modification pour distinguer entre les compléments et le complément adverbial. Ensuite, la transformation passive apparaît comme un critère distinctif du complément direct. Autrement, on retrouve la présence des questions de repérage traditionnelles et des catégories sémantiques du *complément adverbial*. Ce tableau ne présente pas d'innovation terminologique, les désignations reposent sur la forme directe ou indirecte, ou sur la nature du mot (*complément adverbial*). On ne peut que constater de plus l'absence de la distinction entre complément nécessaire et facultatif.

Ensuite, si nous entrons dans le détail, nous pouvons remarquer, à propos de la dichotomie compléments direct/indirect, la mention d'un critère définitoire spécifique au complément direct : la transformation passive, ainsi que la mention de l'effacement. Ces deux points laissent penser que le grammairien éprouve *a contrario* des difficultés à décrire et caractériser le complément de forme indirecte. De plus, concernant les compléments directs/indirects *versus* le complément adverbial, le critère distinctif repose sur la nature de l'opération effectuée ; les compléments directs et indirects complètent le sens du verbe alors que le complément adverbial le modifie, les premiers participant de la complémentation, le second de la modification. En cela, la définition du complément adverbial se superpose tout à fait à celle de l'adverbe décrit comme un « surmodificatif » exerçant une modification d'un adjectif, d'un verbe ou d'un autre adverbe. D'ailleurs, les exemples sont identiques : *il parle sagement, il est bien malade*. Dès lors les deux terminologies se chevauchent : le « surmodificatif » (adverbe modifiant le verbe, un adjectif ou un autre adverbe) et le « complément adverbial » (fonction de l'adverbe complétant le verbe). Boniface opte pour la désignation de « complément adverbial », alors que celle de « complément circonstanciel » disponible depuis Beauzée n'est pas installée dans les grammaires qui lui sont contemporaines⁴⁶².

En outre, l'analyse logique présentée dans la partie *Syntaxe*, axée sur la fonction des groupes de mots dans la proposition, propose une autre typologie des compléments.

2.1.3.6. Le complément dans l'analyse logique de la proposition

⁴⁶² Le « complément circonstanciel » se généralise à partir de la seconde grammaire scolaire (Chervel, 1979, p. 161, p. 172-178).

2.1.3.6.1. Le complément comme quatrième partie de la proposition

Le complément y est identifié par Boniface comme la quatrième partie de la proposition, ainsi que chez Domergue :

La proposition, outre ses trois parties essentielles, en a quelquefois une autre qui purement grammaticale, sert à compléter le sens du sujet ou de l'attribut, c'est le COMPLEMENT. (op. cit., p. 108)

Cette affirmation rattache clairement le complément au domaine grammatical. Il est étonnant qu'elle se situe dans le chapitre d'analyse logique de la *Syntaxe*, son insertion ici témoigne d'une part de la difficulté à stabiliser la notion de complément dans un domaine précis ; celui des classes de mots ou celui de la délimitation des groupes, et d'autre part de la contamination entre les champs logique et grammatical. Par ailleurs, le complément est défini en opposition aux trois autres parties de la proposition qui sont essentielles : sujet, verbe, attribut, et apparaît en ce sens comme une partie facultative dont la fonction repose sur la complétude sémantique du sujet ou de l'attribut. Néanmoins cette quatrième partie paraît assez importante pour constituer un critère de définition de la proposition directe :

La proposition est directe ou inverse. Elle est directe quand ses parties se succèdent selon l'ordre grammatical, comme dans la flatterie est perfide c'est-à-dire 1° le sujet, 2° le verbe, 3° l'attribut, plus les compléments, dont nous déterminerons plus tard l'arrangement. (op. cit., p. 107-108)

Le grammairien aborde donc la question du complément en titre de troisième chapitre au sein de l'analyse de la proposition, après le sujet et l'attribut. Il y établit une double distinction entre les compléments selon leur forme et leur essentialité.

2.1.3.6.2. Les compléments déterminatifs et qualificatifs, essentiels ou accessoires

Tout d'abord, Boniface sépare le complément « déterminatif » et le complément « qualificatif ». Le complément « déterminatif » restreint le sens du substantif et prend la forme d'un syntagme prépositionnel ou d'une proposition relative, et le complément « qualificatif » apporte une qualification au substantif par le biais d'un adjectif, ce que nous pouvons observer dans la citation reproduite ci-dessous :

Dans les exemples suivants, le substantif *religion* a deux espèces générales de compléments

La religion de ce peuple est inconnue

La religion que suit ce peuple est inconnue

Leur religion sans mystères paraîtrait évidemment l'ouvrage de l'homme

La religion païenne remonte à la plus haute antiquité

L'aimable religion adoucit nos maux

Dans les trois premiers exemples, le complément du substantif *religion* en restreint, en détermine l'étendue, c'est un complément déterminatif. Dans le second, ce complément est une proposition entière (*que suit ce peuple*) et dans le troisième une proposition elliptique (*sans mystères*): en rétablissant l'ellipse, on aura *une religion qui existerait sans mystères*.

Dans le quatrième exemple, le complément du substantif le qualifie essentiellement et dans le cinquième accidentellement, c'est un complément qualificatif. (op. cit., p.108)

Boniface réutilise le qualificatif de « déterminatif », utilisé dans la *LAP*, à propos de la distinction entre les deux types de propositions incidentes, pour nommer le complément responsable d'une restriction de l'extension du nom. La distinction est assez claire car les compléments sont caractérisés selon l'opération logique qu'ils réalisent au près du nom : le complément est « déterminatif » lorsqu'il opère une détermination et « qualificatif » lorsqu'il opère une qualification. Dans le premier cas, le complément est l'équivalent d'un syntagme prépositionnel ou d'une proposition relative, dans le second elle est l'équivalent d'un adjectif. De plus, une certaine discrimination est pointée à propos du *complément qualificatif* du substantif, qui peut le qualifier « essentiellement » ; on comprend qu'il est essentiel au sens, Boniface jugeant sans doute inacceptable son effacement comme dans *La religion remonte à la plus haute antiquité*, ou qui peut le qualifier « accidentellement » ; ce qui signifie que l'adjectif est facultatif comme dans *La religion adoucit nos maux*. Cependant, rien n'est précisé à propos de la proposition du deuxième exemple identifiée comme « complément déterminatif ». La distinction entre les deux catégories semble donc essentiellement reposer sur une séparation entre différentes formes en lien avec le nom ; syntagme prépositionnel et proposition relative, *versus* adjectif. La remarque qui suit formulée par Boniface confirme cette remarque ; il ajoute que le « complément déterminatif » relève d'un rapport d'identité avec le substantif :

Le complément qualificatif est aussi appelé identique parce qu'il s'identifie avec le substantif, il n'exprime pas comme le complément déterminatif, un objet différent. (op. cit., p. 108)

De plus, les deux types de compléments, « déterminatif » ou « qualificatif », peuvent être essentiels ou accessoires, le critère distinctif reposant sur la possibilité de suppression sans changement de sens :

Le complément soit qualificatif, soit déterminatif, est essentiel ou accessoire. Il est essentiel quand son absence nuirait à l'expression de la pensée, comme dans *la religion païenne remonte à la plus haute antiquité. La religion que suit ce peuple est inconnue*. Il est accessoire quand il n'exprime qu'une modification accidentelle, qu'on pourrait omettre sans nuire à l'expression de la pensée, comme dans *l'aimable religion adoucit nos maux*, où l'adjectif aimable est une simple épithète, *la religion qui est la consolation des malheureux est un bienfait*, où le complément est un développement qui n'est point nécessaire au sens de la proposition principale : *la religion est un bienfait*. (op. cit., p. 108-109)

Boniface ajoute que ce complément qualificatif accessoire est aussi appelé « explicatif » reprenant la terminologie de la *LAP* de Port-Royal. Dans la suite du texte, nous remarquons que les exemples de *compléments déterminatifs* et *qualificatifs* ne concernent que le sujet. De plus, les séquences fournies dans les exercices montrent que cette fonction englobe celle d'épithète mais aussi d'apposition. Ainsi dans « la véritable richesse est la vertu », le groupe {*la véritable richesse*} est sujet et l'adjectif « véritable » est *complément qualificatif essentiel* (op. cit., p. 110), et dans « la vertu, véritable richesse, est seule estimable », le groupe « véritable richesse » est *complément qualificatif accessoire* (op. cit., p. 111). Néanmoins l'analyse et le découpage sont variables, le complément correspondant tantôt à l'adjectif seul, tantôt à l'adjectif suivi du nom.

En somme, Boniface distingue deux types de compléments du substantif selon leur forme : le *complément déterminatif* est une proposition relative ou un syntagme prépositionnel, le *complément qualificatif* est un adjectif pré- ou postposé. Et chacun est caractérisé selon sa nécessité pour le sémantisme global de la phrase, les compléments *déterminatifs* et *qualificatifs* pouvant être essentiel ou accessoire.

En observant les exemples donnés pour ces derniers nous constatons qu'ils ne concernent que le sujet et se rattachent à un noyau nominal. Les compléments du nom sont donc décrits comme suit.

Tableau des compléments du nom

- complément déterminatif

opère une restriction de l'étendue du nom

essentiel/accessoire

S. prép, prop relative

- complément qualificatif

exprime une qualification du nom

essentiel/ accessoire (complément explicatif)

adjectif anté/postposé, prop. relative

Nous remarquons le réemploi de la distinction des propositions incidentes pour désigner les compléments du nom ainsi que l'utilisation du critère syntaxique de l'essentialité. Néanmoins celui-ci est généralisé aux deux types, il ne constitue pas le critère définitoire unique pour la relative déterminative.

Autrement, le parallélisme observé dans la *GFMR* entre le complément du nom traité dans l'analyse logique et le complément du verbe traité dans le chapitre sur le verbe est confirmé dans l'*Abrégé* : Boniface distingue le complément du sujet à noyau nominal, du complément du verbe. Dans l'exemple suivant : *l'homme de bien préfère toujours l'humeur à l'intérêt*, « le sujet a pour complément les mots *de bien*, et le verbe les mots *l'humeur, l'intérêt, toujours*. » (*Abrégé*, p. 66). Il affirme de plus que le complément du sujet est qualificatif ou déterminatif, et le complément du verbe direct, indirect ou adverbial.

Après la description des structures complétant le nom, Boniface évoque un autre type de complément qui est propre à l'attribut ; le « complément attributif ».

2.1.3.6.3. Le complément attributif

L'étiquette de *complément attributif* est ambiguë car elle ne désigne pas les compléments du verbe *être* ou de l'adjectif ou du groupe attribut, mais recouvre en fait les trois principaux compléments du verbe déjà évoqués :

Quand l'attribut est complété, comme dans *il est bon envers les pauvres*, le complément est dit attributif. Le complément attributif se divise généralement en direct, indirect et en adverbial. (op. cit., p. 109)

D'autant que Boniface précise que le verbe *être* n'a pas d'autre complément mis à part la négation :

Le verbe être n'a d'autre complément que la négation : *il n'est pas heureux*. (op. cit., p. 109)

Le *complément attributif* redouble les compléments du verbe, et l'analyse logique ne fournit pas ici d'autres catégories que celle de l'analyse grammaticale. On peut simplement voir que l'adjectif « attributif » signifie en fait : « qui fait partie de l'attribut ».

Boniface propose un traitement différent des compléments du sujet, correspondant en fait aux compléments du nom contenu dans le sujet (compléments déterminatif - qualificatif, essentiel - accessoire), et des compléments de l'attribut, correspondant aux compléments du verbe déjà décrits. Les exercices confirment cela ; ils montrent que les compléments direct, indirect et adverbial désignent le groupe suivant les verbes autres que *être*, comme dans *l'homme cultive la terre* (complément direct), *l'homme obéit à Dieu* (complément indirect), *l'homme travaille avec peine* (complément adverbial) (op. cit., p. 114), et les

compléments déterminatif et qualificatif ne s'appliquent qu'au sujet. Pourtant le grammairien affirme la symétrie entre les deux parties de la proposition, lors de l'analyse des exemples :

Dieu est infiniment bon, cette proposition est modifiée ou complexe dans son attribut, *infiniment bon*, *Dieu* en est le sujet, *est* le verbe. L'attribut grammatical est *bon*, et *infiniment* en est le complément adverbial. Nota : l'attribut, qui a les mêmes compléments que le sujet a de plus un complément indirect, comme dans *il est fidèle à son roi*, *il est digne de louange*. Dans l'analyse il faut distinguer ces diverses espèces de compléments. (op. cit., p. 112)

De façon générale, l'analyse logique propose un modèle propositionnel, qui, du point de vue de l'analyse du syntagme verbal, ne fait que reformuler celui vu dans la partie grammaticale. En revanche, l'analyse logique présente des intérêts importants pour l'analyse du complément du nom. Ce que l'on constate de façon générale, c'est la coexistence/ la contamination des champs grammaticaux et logiques, ce qui est visible dans l'organisation des exercices. Ils suivent la structure suivante :

1) proposition simple

2) proposition complexe

- analyse du sujet : proposition dont le sujet a un compléments qualificatif/déterminatif
- analyse de l'attribut : proposition dont l'attribut est modifié/composé/elliptique
- analyse du verbe
- analyse des compléments : « proposition où le verbe attributif est suivi d'un complément » ; compléments direct/indirect/adverbial (op. cit., p. 114)

Les divisions générales relèvent de la Logique, la proposition est décrite en des termes logiques traditionnels « sujet », « verbe substantif », « attribut », mais les sous divisions relèvent de la Grammaire, et l'on retrouve des analyses intégrant le « complément », les considérations logiques étant évacuées.

En somme, Boniface met au point deux terminologies et deux grilles d'analyse pour désigner le complément au sein de l'analyse logique mais celles-ci ne se chevauchent pas car nous avons d'une part les compléments déterminatif/qualificatif au sein du groupe sujet, d'autre part les compléments direct, indirect, adverbial au sein de l'attribut. Néanmoins, cette distinction n'est pas clairement énoncée, le grammairien affirmant que l'attribut a les mêmes compléments que le sujet quelques autres en plus.

La double typologie des compléments chez Boniface

Nous observons deux typologies du complément différentes dans deux parties de la *GFMR* :

I Les compléments du verbe (Livre II *Lexicologie* chap. *Le verbe*)

1. direct
2. indirect
3. adverbial

II Les compléments au sein de la proposition (Livre IV *Syntaxe* chap. *Analyse de la proposition*)

1. déterminatif ou qualificatif
2. essentiel ou accessoire
3. Le complément attributif
direct, indirect, adverbial

Ce que l'on remarque c'est que les compléments du nom traités dans la section *analyse de la proposition* du livre *Syntaxe* héritent d'une terminologie logique, celle de la proposition incidente, alors que les compléments du verbe décrits dans le chapitre du verbe du livre de *Lexicologie* sont désignés au moyen d'une terminologie formelle et descriptive grammaticale. Si cette inégalité de traitement témoigne de la dissymétrie constitutive des deux parties de la proposition : le sujet à noyau nominal, et l'attribut à noyau verbal ou adjectival, elle montre également comment l'emmêlement des champs de la logique et de la grammaire empêche une description uniforme du phénomène de complémentation.

C'est l'adoption de la perspective logique qui permet l'identification de groupes compléments du nom et le parallélisme syntagme prépositionnel/proposition relative. En effet, la logique offre une certaine sophistication des outils et notions dans l'analyse du groupe à noyau nominal à l'aide notamment de la distinction entre proposition incidente déterminative et explicative. Néanmoins le bât blesse lorsqu'il s'agit de fournir des modèles d'analyse des constructions verbales. En effet la délimitation du groupe attribut, n'est pas fixée, et la conservation de la décomposition du verbe impose une structure adjectivale. La comparaison de ces deux grilles à celle de la modification corrobore la présence d'une dichotomie forte entre complément du nom/complément du verbe⁴⁶³.

⁴⁶³ 1) noyau nominal : qualification et détermination du nom

- l'adjectif qualificatif
- l'adjectif déterminatif

2) noyau verbal : complémentation

- l'adverbe surmodificatif complet
- la préposition surmodificatif incomplet

La notion de complément reçoit dans la *GFMR* une définition formelle, syntaxique et sémantique stable, fondée sur des critères connus pour le verbe, mais ne distinguant pas nettement les opérations de : complémentation/détermination/qualification. Le complément est une hypercatégorie syntaxique qui correspond à une restriction du sens (complément déterminatif), ajout de sens (complément adverbial), ou qualification (complément qualificatif), alors que la modification n'est pas définie conceptuellement et reste dépendante de la caractérisation des classes de mots. Dans les chapitres du verbe et d'analyse de la proposition, le complément évince la modification et apparaît comme catégorie première et générique dans l'identification des groupes de mots, alors que la notion de modification est majoritairement utilisée dans des descriptions particulières qui reposent sur une représentation des rapports de dépendance syntaxique en fonction des classes de mots. Ce faisant, la modification conserve une zone de superposition avec le complément lors de la description des catégories de sujet et attribut *modifiés*.

Conclusion

De façon générale, nous pouvons dire que la grammaire de Boniface est tout à fait emblématique des grammaires françaises du milieu du 19^{ème} siècle. Elle a intégré le modèle d'analyse propositionnelle de la grammaire générale comme un acquis ancien, cependant elle critique avec conviction et bon sens la décomposition systématique du verbe. Elle exploite à profit les distinctions théorisées par la grammaire générale telles que la distinction de Port-Royal entre propositions déterminative et explicative qui sert de support à la description des compléments et adjectifs en rapport avec le nom, et la définition du complément de Beauzée comme tout ajout. Mais cette grammaire se nourrit aussi des évolutions récentes telles que la typologie des compléments du verbe à double critère de Domergue (selon la forme et l'essentialité) qui est reformulée, la caractérisation de l'adverbe comme un modificatif de modificatif devenue assez courante, le refus des catégories de verbes traditionnelles et la focalisation sur le caractère transitif ou intransitif du verbe. Ouvrage de synthèse, mais aussi ouvrage de son temps, la grammaire de Boniface illustre cette période intermédiaire où la grammaire française hérite des inventions des Lumières, des acquis de la grammaire générale, mais constate l'inadéquation du cadre syntaxique général. La description de la qualification du nom par l'adjectif, ou des modifications diathétiques (voix passive, verbe pronominal, impersonnel) restent des procédés à décrire.

En outre, l'analyse logique apparaît clairement comme un frein à l'analyse du syntagme verbal constitué d'un verbe et d'un groupe nominal, puisque le verbe *être* est restitué systématiquement suivi d'un participe ou adjectif. En revanche, elle présente de nombreux avantages dans le domaine du nom. En effet, la décomposition du sujet laisse percevoir plus de perspectives, le nom pouvant être suivi d'un adjectif, d'une préposition ou d'une préposition. La complémentation du nom et du verbe n'évoluent pas de la même façon ni au même rythme ; la sophistication des outils servant à l'analyse des propositions incidentes permet de décrire plusieurs structures post-nominales selon différents critères alors que la reconnaissance du GN suivant le verbe dépend de l'émergence de la catégorie de verbe transitif.

Une autre observation est que la notion de complément appartient nettement à la grammaire ; d'acception formelle dès le départ (complément signifie « séquence qui suit », « conséquent ») elle tire pourtant son contenu conceptuel de la détermination, définie dans la Logique, et se sophistique grâce aux apports anciens de la logique.

Le discours réformiste des participants à la *Société Grammaticale* a clairement entamé la déconstruction progressive du modèle propositionnel de la grammaire générale. Leurs discussions et contestations connaissent un retentissement chez leurs contemporains comme chez Bescherelle.

2. 2. Bescherelle, *Grammaire Nationale*⁴⁶⁴

2.2.1. Présentation du projet de la Grammaire Nationale

Les frères Bescherelle définissent leur projet dans un avant-texte ou *prospectus*. Nous en résumons les points essentiels. Leur grammaire se veut être une grammaire pratique, didactique et à l'usage de la nation.

2.2.1.1. Un ouvrage pratique

Les Bescherelle présentent d'emblée et avec ambition leur grammaire comme un ouvrage non théorique, et à destination de la nation française :

Notre entreprise n'est pas une spéculation mais une œuvre de conscience, une œuvre qui a coûté bien des années de travaux, bien des recherches et pour être accomplie demande par-dessus toute chose, un ardent amour du bien public. (Bescherelle, 1834, *Grammaire nationale*, p. 1).

Elle vient ainsi combler un manque dans le paysage des productions grammaticales françaises :

il n'est peut-être pas de science sur laquelle on ait le plus écrit que sur la Grammaire (...) malgré cette multitude de grammaires nous ne pouvons pas encore nous vanter d'en avoir une bonne. (ibid. : 2).

Dans le même temps le désir des auteurs est de constituer un ouvrage qui « embrasse toutes les parties de la science, tout ce qui est du domaine de la parole et sous ce rapport » si bien qu'il pourrait « être regardé comme l'Encyclopédie de la langue française » et « considéré comme une introduction à toutes les branches des connaissances humaines » (ibid.).

2.2.1.2. Une grammaire nationale

Face aux modèles grammaticaux⁴⁶⁵ que sont les ouvrages savants, à visée non didactique, et les manuels scolaires, dont la méthode trop abstraite est inadaptée aux élèves, la *Grammaire Nationale* affiche sa particularité : elle est fondée sur un corpus d'exemples littéraires remarquable, tout à la fois garant d'un enseignement par la pratique et

⁴⁶⁴ Nous avons consulté les éditions de 1834, 2 vol. 1^{ère} édition, vol 1 *Grammaire* vol 2 théorie et exercices, texte imprimé 1835-1837 édition originale in 8^{ème} sur comm. exceptionnelle, de 1840, 1 vol. 2^{ème} édition, de 1852 chez Garnier 5^{ème} édition, de 1856 7^{ème} édition, réed. 1995 Lacour éditeur, de 1858, 9^{ème} édition. En revanche nous n'avons pas consulté les éditions suivantes : 1864 12^{ème} édition, 1871 14^{ème} édition, 1877, 15^{ème} édition.

⁴⁶⁵ Les auteurs différencient en effet les grammaires qui « trop savantes, trop raisonnées, trop systématiques, sont inaccessibles à de jeunes intelligences et par cela même peu propres à l'enseignement. » (op. cit., p.2.) et celles qui « nommées à tort élémentaires n'ont d'autre résultat que d'inspirer aux élèves un dégoût invincible pour toute sorte de travail intellectuel » (ibid.) et dont le « vice radical » est « de commencer par des règles, par des définitions c'est-à-dire de commencer par conclure, de commencer par finir » (ibid.).

représentant d'un patrimoine national essentiel. Dès lors elle apparaît comme un opus unique à vocation d'éducation patriotique :

Il manque évidemment dans notre système d'éducation nationale une Grammaire vraiment classique ; une Grammaire où l'on ait suivi avec scrupules la méthode naturelle et dont tous les éléments puisés dans les meilleurs écrivains, les seuls maîtres en fait de langage, les seuls grammairiens par excellence, lui donnent le caractère de l'authenticité, une grammaire enfin, qui fasse du plus grand nombre, non des grammairiens, mais des hommes pouvant tout à la fois bien parler et bien écrire. (op. cit., p. 2)

2.2.1.3. Un ouvrage prescriptif

La *Grammaire Nationale* est un ouvrage prescriptif privilégiant une vision normative de la langue. Ainsi l'Introduction débute par un court chapitre intitulé « de la Grammaire » qui présente en deux colonnes distinctes des séries d'exemples corrects et incorrects. Par exemple, nous lisons :

Si au lieu de dire ou d'écrire : *Tiens voilà des violettes oh qu'elles sentent bon*, on disait ou écrivait : *Tiens voilà des violettes oh qu'elles sentent bonnes*, on commettrait autant de fautes contre l'usage, pour éviter de semblables fautes, il est indispensable de connaître les règles auxquelles l'usage a soumis notre langue et qui réunies en un corps complet de doctrine, forment le code de cette même langue et constituent ce qu'on appelle la grammaire française. Art de parler et d'écrire en français, correctement c'est-à-dire d'une manière conforme au bon usage. (op.cit , p. 9)

De même, de nombreux chapitres recensent des « emplois vicieux » (op. cit., p. 152)

L'usage exige en effet l'application du principe de clarté de la langue :

La première qualité du langage dit Boiste est la clarté, toute locution fut elle-même incorrecte est bonne du moins dans le style familier lorsque le sens est clair et la suppression même des parties inutiles appartient à l'art de le rendre plus élégant ou plus rapide. (Bescherelle, *Grammaire Nationale*, p. 152)

2.2.1.4. Une grammaire d'enseignement de la langue

La *Grammaire nationale* s'affiche clairement comme une grammaire didactique promouvant la langue nationale :

Notre unique ambition c'est d'être utiles à l'universalité des Français et des étrangers qui doivent connaître notre langue, c'est d'offrir à la France un ouvrage digne d'elle, un livre éminemment français, en un mot une Grammaire nationale. (op. cit., p. 2).

Sa nouveauté réside dans deux points identifiables. En premier lieu, l'exploitation de cent mille exemples qui « servent à fonder les règles de notre langue et en constituent le code » (op. cit.). En second lieu sa méthode, privilégiant la clarté et l'ordre des principes : « les leçons, tracées d'avance et n'embrassant jamais qu'un seul objet à la fois ne seront plus

abandonnées au hasard » (ibid. : 2) ainsi que l'apprentissage par démarche inductive⁴⁶⁶. Les frères Bescherelle s'inscrivent ainsi dans une tradition didactique qui prend parti pour la primauté de l'observation et de l'expérience sur la théorisation : ils citent Jean Jacques Rousseau : « Le devoir d'un maître (...) est moins d'instruire que de conduire. » et déclarent : « les faits précèdent toujours les règles » (ibid.) en se référant également à Dumarsais, Condillac, Nodier, ou Lemare :

Les règles, dit Dumarsais, n'apprennent qu'à ceux qui savent déjà parce que les règles ne sont que des observations sur l'usage, il faut donc commencer par faire lire les exemples avant que de donner des définitions. Il n'y a point d'âge, dit aussi Condillac, où l'on puisse comprendre les principes généraux d'une science, si l'on ne connaît point les faits sur lesquels ils reposent. Les faits ! les faits ! dit encore le philosophe de Genève, il faut bien lire dans les faits avant de lire dans les maximes. Il n'y a dit également MNodier, que des faits dans la science des langues (...). (ibid.)⁴⁶⁷

Par là, les auteurs de la *Grammaire nationale* se présentent comme des pionniers, créant un ouvrage exemplaire en matière d'enseignement :

Les premiers nous avons essayé de donner à la méthode des faits toute l'étendue, tout le développement dont elle nous paraissait susceptible (...). (ibid.)

Ils récapitulent leur démarche de travail en trois étapes : rassemblement et agencement des faits par leurs analogies ou différences, formulation des règles, et recherche des applications au moyen d'exercices.

2.2.1.4. Définition de la grammaire dans la théorie

Les auteurs écrivent que la grammaire revient à connaître 1° les diverses espèces de mots, 2° les diverses formes que ces mots ont dû revêtir, 3° l'arrangement qu'on a dû donner à ces mots, 4° leur prononciation, 5° les signes de ponctuation. Car la grammaire est « la science qui embrasse toutes les règles que l'homme est obligé de suivre pour peindre, pour exprimer ses idées, soit de vive voix, soit par écrit » (op. cit., p.13). Ils ajoutent que cette science est nécessaire à tous les hommes puisque tous les hommes sont appelés par les plus pressants besoins à peindre leurs idées (...) c'est là la base, le fondement de toutes les connaissances humaines » (op. cit., p.14). Selon eux, la grammaire n'a pas assez été valorisée dans les études classiques alors qu'elle offre beaucoup d'avantages : « cette

⁴⁶⁶ Les grammairiens fournissent l'exemple du pluriel en -aux des mots en -al et présentent deux colonnes symétriques classant des exemples littéraires de Bernardin de Saint Pierre, Jean Jacques Rousseau, etc, d'après l'observation desquels l'élève doit formuler la règle. Et ils s'exclament : « n'est-ce pas là une leçon pleine de charmes, pleine de vie ? Une leçon où l'on apprend par expériences la force et le véritable usage des mots, des phrases et des règles de la syntaxe » plutôt que de « jeter ex-abrupto cette règle à la tête » des élèves (op. cit., p.3).

⁴⁶⁷ L'auteur défend la « méthode des faits ». Les Bescherelle revendiquent « le principe fondamental, proclamé par les Bacon, les Locke, les Condillac, les Dumarsais, les Laromiguière, les Destut-Tracy ; observer les faits, les comparer entre eux, en déduire des principes, en un mot, analyser » (op. cit., p. 2). Pour eux, ce que le public réclame « c'est une méthode de faits, une méthode qui mène droit au but et qui au lieu de cette longue série d'abstractions inintelligibles lui apprenne ce qui est infiniment plus précieux : notre langue qui est si claire ! » (op. cit.).

science (...) peut se confondre avec la bonne métaphysique et la bonne logique », alors que les Anciens la cultivaient avec un soin particulier. Les Bescherelle lient ce manque à la façon dont elle est enseignée, comme une matière « sèche et rebutante » (ibid.)

2.2.1.5. Forme des chapitres

L'ensemble des chapitres de la *Grammaire nationale* est structuré de la façon suivante : colonnes confrontant des séries d'exemples littéraires, énonciation de la règle et exercice phraséologique rassemblant « la liste complète des mots qui se rattachent à ce problème ». Les exercices phraséologiques rassemblent en fin de leçon des exemples, non littéraires et non contextualisés, qui servent de support à la production de l'élève et permettent la réappropriation des savoirs par l'élève de façon active. En effet leur objectif est de substituer « aux méthodes peu rationnelles adoptées dans la plupart des établissements d'instruction publique, un mode d'enseignement où l'intelligence des enfants est toujours active » et qui « présente l'étude sous une forme attrayante qui lui ôte son ennui, ses dégoûts et son aridité » (ibid.). Ajoutons que la *Grammaire nationale* est suivie de la publication d'exercices toutes les semaines et que les auteurs s'investissent dans l'enseignement⁴⁶⁸.

Par ailleurs, le traité *Théorie et exercices* moins volumineux « qui regarde la science grammaticale proprement dite c'est-à-dire la nomenclature, la classification des parties du discours, l'analyse etc... » doit, selon les indications des auteurs fournies dans l'Introduction, être placé en tête de l'ouvrage. Cette partie théorique obéit également à un ordonnancement régulier : sous les « FAITS » sont regroupées plusieurs citations littéraires numérotées, puis suivent des explications analysant et commentant les exemples.

2.2.1.6. Des exemples littéraires

⁴⁶⁸ Les auteurs de cette grammaire témoignent d'une volonté de participer à la formation scolaire et à l'adaptation de l'enseignement de la grammaire dans les institutions existantes, avec la collaboration des éducateurs. On peut lire dans l'« avis essentiel » suivant la Préface qu'il est « important que les professeurs et les parents qui se chargent eux-mêmes de l'éducation de leurs enfants s'attachent à bien faire lire nos tableaux, à y examiner avec soin les exemples qu'ils renferment (...) puis lorsqu'il les aura bien observés (...) ils lui demanderont compte des impressions que la vue de ces tableaux aura éveillées en son esprit, et pour s'assurer que ces impressions sont exactes et conformes (...) ils les lui feront confronter avec nos propres observations » puis appliquer par des exemples et dictées (op. cit., p.8). Ils mentionnent d'ailleurs l'essai de cette méthode, expérimentée avec succès dans la pension anglaise de Mme Houghton. Ce désir s'inscrivant bien sûr dans celui plus large et ambitieux de former les esprits et de conserver la richesse de la langue nationale.

Les grammairiens récapitulant leurs buts, déclarent qu'ils souhaitent proposer un ouvrage au plan « simple, méthodique et parfaitement conforme à la marche de l'esprit humain », qui « contient un enseignement fondé non sur l'autorité des grammairiens mais sur celle bien plus imposante et bien plus sûre des grands écrivains » (ibid.).

Si la première partie *Méthodes, Généralités, Nomenclature, Classification, analyse* contient en effet des considérations d'ordre général, il faut globalement reconnaître que la *Grammaire nationale* des frères Bescherelle est avant-tout un ouvrage pratique destiné à l'enseignement. Les auteurs ont conçu la structure des leçons et modélisé des outils ou supports d'apprentissage tels que les exercices phraséologiques, les exercices à trous, les tableaux synoptiques, les atlas, pour les enseignants.

Les Bescherelle offrent un très bon aperçu du projet de la *Grammaire Nationale* et de la méthode employée comme premier principe dans une liste de quatorze principes :

n'empruntant à la théorie que ce qu'il est indispensable d'en connaître, les dénominations techniques, nous procédons en commençant par la pratique c'est-à-dire en exposant par de nombreux exemples puisés dans nos meilleurs écrivains, les faits desquels nous déduisons les règles qui en découlent comme de justes conséquences de leurs principes. (op. cit., p.3).

Le second principe révèle l'importance de commencer par « la grammaire parlée », les auteurs mentionnent Jacques Dubois dit Sylvius pour qui « la grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement » (ibid.). Or, l'habitude est de commencer l'apprentissage par l'écrit et les grammaires par des préliminaires sur les lettres et l'orthographe, ce qu'ils refusent. Les troisième, quatrième et cinquième points énoncent deux principes fondamentaux pour les auteurs « aller du connu à l'inconnu ou du plus connu au moins connu », et « aller de l'unité aux parties constitutives » (op. cit., p.3-4). Les auteurs rappellent alors la définition de l'*unité*:

ce ne sont point non des collections d'êtres, des multiples d'un, dont l'esprit conçoit de prime abord une idée distincte, c'est de l'unité simplement, c'est de l'individu ou composé d'éléments. (op. cit., p.4).

Autrement dit, l'unité est le premier point de départ connu de l'analyse et elle s'avère composée, complexe. Pour illustrer cette relation, les frères Bescherelle ont reproduit deux tableaux, le premier est intitulé *tableau synoptique N°1, méthode de classification* (op. cit., p.7) et le second *tableau synoptique n°2 Du discours et de ses divisions* (op. cit., p.8) .

2.2.1.7. le cadre syntaxique général présenté à l'aide de deux tableaux

Le premier *tableau synoptique N°1, méthode de classification* (op. cit., p.7) a pour but de présenter ce qui leur a paru « un système de classification rationnelle » ainsi que « la véritable marche à suivre dans l'étude des sciences en général et spécialement de la

grammaire » (op. cit., p.4). La première colonne donne le système de numérotation arithmétique des unités, la seconde « les dénominations généralement admises dans les sciences naturelles pour les classifications des êtres », entre les deux se situe une échelle pyramidale symbolisant toutes les divisions c'est-à-dire les 6 degrés de classification « de la généralité à l'individu » (de haut en bas), la troisième colonne constitue une « application à l'histoire naturelle », et la quatrième à la « science du langage » (op. cit., p.5) . Les lignes horizontales sont des lignes de correspondance indiquant « l'identité de ces différentes choses, sous le point de vue de la classification méthodique et de la marche à suivre dans les investigations de la science » (ibid.), chaque degré pouvant être considéré comme une « unité collective par rapport aux divisions inférieures que cette unité comprend. Mais partout au-dessus de l'unité ou de l'individu, qui se manifeste de lui-même, on ne trouve, en les cherchant que les parties constitutives de l'unité : les fractions, les éléments. Les derniers dans les sciences de raisonnement aussi bien qu'en physique, c'est par l'analyse qu'on les trouve » (op.cit. : 5).

Nous pouvons faire plusieurs remarques à propos de ce tableau et des commentaires l'accompagnant à l'aide desquel les auteurs exposent les bases de leur théorie. Tout d'abord, ils définissent le discours comme une « production écrite », qui s'analyse matériellement en : livres, chapitres, paragraphes, périodes, phrases et propositions. Ce sont les « parties ou divisions du discours ». Les grammairiens s'interrogent alors sur l'identité de l'unité en science du langage :

L'unité est donc le terme d'observation le plus connu, le seul connu même, avant tout examen. Ce doit être notre point de départ. Mais quelle est l'unité dans la science du langage ? (op. cit., p.5)

C'est la proposition, dernière subdivision du discours, qui est considérée comme la seule unité de départ de l'analyse grammaticale ou « unité verbale » :

de ce que la proposition est l'unité verbale, il s'ensuit que c'est par l'examen, par l'étude de la proposition détachée qu'il faut commencer l'étude du langage. (ibid.).

Elle sert de « premier point d'observation » connu, « nettement déterminé et nullement arbitraire » (op. cit., p.5-6). Au-delà de cette division les frères notent « qu'il n'y a plus dans chaque partie isolée que du non-sens, que des images d'idées sans liaison, sans pensée exprimée, il n'y a plus que des mots et la proposition nous a paru être l'unité du discours, l'unité verbale, dont les différentes espèces de mots qui la composent sont les éléments » (op. cit., p.5). Parallèlement, nous lisons en bas du tableau comme « principe fondamental » qu'il faut procéder du composé au simple c'est à dire « grammaticalement parlant, de la proposition à ses parties constitutives les plus élémentaires qui sont les différentes espèces de mots » (op. cit., p.7). Dans cette logique, les frères reprochent aux autres grammairiens de débiter leurs textes par la définition des neuf ou dix parties du discours « pour désigner les différentes espèces de mots, comme si cette aride nomenclature de substantifs, d'articles, d'adjectifs, de pronoms, de verbes était quelque chose de très connu des commencements pour en faire un point de départ à l'ensemble grammatical » (op. cit., p.5) . Ils ne bannissent pas pour autant toutes définitions et dénominations « à l'instar de certains modernes idéologues », seulement ils refusent de prendre « pour début aucun des jalons intermédiaires de la ligne » à parcourir sur le tableau (ibid). En outre, la proposition a des composés, les « agrégats », « membres ou termes » qui correspondent à trois entités : nominatif, attribut, régime, et « les éléments du langage » correspondant aux mots.

Le tableau n°2 *tableau synoptique n°2 Du discours et de ses divisions* (op. cit., p.8) détaille les définitions de chaque partie du discours et l'on relève également qu'« une proposition comprend toujours deux parties essentielles : le nominatif et l'attribut. Le second de ces deux termes présente souvent des parties complétives appelées régimes » (op. cit., p.8).

Nous remarquons donc dans un premier temps la persistance du modèle binaire d'analyse logique de la proposition en deux groupes, le second pouvant être enrichi de « parties complétives » nommées « régimes ». Dans un second temps nous pouvons noter l'utilisation des termes « nominatif » pour désigner le sujet, et « régimes » pour désigner les compléments, désignations issues de la tradition grammaticale d'analyse du latin. La *Grammaire* de Bescherelle présente en effet deux orientations terminologiques pour décrire les syntagmes complétifs ; d'une part celle du *régime* et des cas du latin et d'autre part celle du *complément*.

En somme, ce qui ressort de la lecture de ces tableaux, est que les grammairiens mettent un point d'honneur à suivre rigoureusement une méthode dite « scientifique » en plusieurs

étapes : définition du point de départ et de l'unité, caractérisation des objets, et nomination.

Ils résument leur démarche ainsi :

(...) de la proposition considérée en elle-même nous déduisons les différents termes ou membres qui la constituent puis les mots dont se compose chacun d'eux. Après avoir constaté les rapports et les différences de ces diverses parties entre elles et leur emploi respectif, nous les définissons clairement, nous les nommons. (op. cit., p.6).

(...)partir des éléments, des fractions, c'est-à-dire en matière grammaticale des différentes espèces de mots c'est prétendre partir de plusieurs points en même temps sans compter que ce sont des points inconnus pour celui que l'on initie à la science. (ibid.).

Mrs Bescherelle concluent leur préface sur la nécessité d'une nouvelle grammaire :

Ainsi les sciences naturelles et les sciences exactes, fondées sur l'observation des faits sont elles partout en progrès, mais la grammaire jusqu'à ce jour stationnaire, est une science encore à faire, attendu que l'étude qui porte ce nom, n'ayant point vu de faits à observer n'a été jusqu'à présent que l'étude laborieuse d'un grimoire prétendu scientifique, trop scientifique peut-être mais totalement étranger à la science du langage, dont la connaissance ne saurait se puiser à une source plus sûre et pure que dans les chefs d'œuvre littéraires, qui en constituent le trésor. (ibid.).

2.2.2. Plan de l'ouvrage

L'ouvrage des frères Bescherelle se présente en deux volumes. Le premier contient la *Grammaire nationale* et apparaît comme un ouvrage destiné principalement à l'enseignement, le second est intitulé *Théorie et exercices* et renferme les définitions, les règles principales, et des conceptions générales sur la langue et le discours. Le volume *Théorie* constitue en principe un préliminaire à la *Grammaire*.

On observe une organisation des chapitres de la *Grammaire* très hiérarchisée. Premièrement dans son plan, extrêmement détaillé, qui témoigne de la volonté de rendre compte d'un maximum de structures possibles mais qui évolue souvent vers des listes d'emplois, non systématisés, non théorisés⁴⁶⁹. Deuxièmement, dans la présentation des analyses au sein même des chapitres. Prenons comme exemple le Chapitre *Des noms personnels ou pronoms*, dans la partie *construction*, les Articles 2-3-4 traitent de la place des pronoms et présentent des classements combinant plusieurs critères de classement : avec impératif/ hors de l'impératif, auquel s'ajoute sans négation, avec négation, un tableau avec quadruple subdivision. Le Chapitre 4 *Des pronoms démonstratifs celui, celle, ceux, celles*, présente un tableau à cinq niveaux incluant un critère de référence : *pour les objets*, de fonction : sujet/complément verbe ou de préposition, le genre : *masculin/féminin*, et le nombre : *singulier/pluriel* (op. cit., p.195-196). L'article 5 *place des noms personnels avec EN* établit le critère supplémentaire de la fonction comme premier : complément

⁴⁶⁹ Les exemples que nous mentionnons sont le plus souvent des extraits tronqués des citations longues, nombreuses et littéraires utilisées par les Bescherelle.

direct/indirect. Dans la seconde édition et suivantes les chapitres sont beaucoup moins hiérarchisés, ils se suivent et ne se présentent pas comme des divisions.

La partie *Théorie* présente un synopsis des notions mises à l'œuvre dans la *Grammaire Nationale*. Elle fait donc en premier lieu office de recueil de définitions des classes de mots et de règles syntaxiques que nous ne retrouvons pas dans la *Grammaire*, mais en second lieu, elle a l'intérêt pour nous de condenser la théorie des idées et les conceptions de la langue, du discours et de la grammaire, des frères Bescherelle. La *Théorie* se compose ainsi de plusieurs parties qui présentent une série de définitions théoriques : Introduction - notions préliminaires, deuxième partie « de l'orthographe », troisième partie « classification des signes de nos idées », quatrième partie « nomenclature grammaticale », cinquième partie « subdivisions grammaticales », mais nous avons également deux parties décrivant le fonctionnement morpho-syntaxique des classes de mots, que nous verrons ensuite : sixième partie « des modifications que subissent les signes de nos idées », et septième partie « fonctions et analyse des mots mis en rapport dans le discours ».

Il n'y a pas de Syntaxe dans la Grammaire, Les quelques chapitres intitulés « syntaxe » souvent dans le groupe *élision, construction, syntaxe*, regroupent essentiellement des remarques rhétoriques (figures) et stylistique (poésie, prononciation, orthographe). Ou bien les remarques d'ordre syntaxique sont disséminées dans tous les chapitres.

Nous remarquons que la définition de certains concepts opératoires dans la *Théorie* sont brouillés dans la *Grammaire* : modification/qualification/détermination, certaines remarques notamment sur le relatif et principalement sur les verbes ne sont pas exploitées dans *Grammaire Nationale*. Si la *Grammaire* applique les définitions théoriques c'est de façon implicite et concernant certains points particuliers, le contenu de la *Grammaire Nationale* semble relativement disjoint de ce livret préliminaire.

Cette grammaire connaît un grand succès⁴⁷⁰, revendiqué par les auteurs, et l'on trouve dans le second volume : *Théorie et exercices*, de nombreux articles laudatifs des journaux contemporains suivants : *journal des débats, du Moniteur, de Paris, de la France*

⁴⁷⁰ La seconde édition revendique son caractère innovant, forte du succès obtenu : « c'est dans le but de régénérer la grammaire, de la consolider en lui donnant un nouvel aliment par l'observation de la nature et à l'aide d'une étude plus soignée des faits que cet ouvrage a été entrepris : nous avons voulu fonder un enseignement national, en remplaçant enfin toutes les grammaires des grammairiens par la grammaire des grands écrivains. Aussi avec quelle ardeur, quel enthousiasme ne fut pas accueillie la Grammaire nationale non seulement dans toutes les parties de la France mais encore à l'étranger ! » (op. cit., p.4). Les Bescherelle espèrent qu'elle restera « le monument le plus imposant qu'on ait jamais élevé à la gloire de notre langue » (ibid.).

littéraire. Boniface, Nodier, Lemare, Bescher sont cités mais aussi Dumarsais, Beauzée, Condillac.

La seconde édition (1840) présente en plus de la première une seconde préface, un essai de Philarète Chasles, un lexique, une introduction ainsi que certaines modifications de plan qui seront reproduites dans les suivantes. Cette seconde édition de la *Grammaire nationale* réaffirme son appui sur les faits⁴⁷¹ et elle revendique toujours son ambition intellectuelle et sa portée nationale⁴⁷². La critique des autres grammairiens s’y révèle particulièrement acerbe et ciblée, notamment contre Lemare et Boniface : « ce ne sont que des aperçus, souvent pleins de profondeur, sur des questions de métaphysique, bons pour ceux qui aiment à se bercer l’intelligence dans de vaporeuses généralités et assez peu utiles à ceux qui veulent apprendre », ainsi Lemare « loin de coordonner d’après les faits le système qu’il voulait établir, a eu le grave tort de courber les faits à son système, ce qui détruit complètement l’autorité de ses doctrines » et Boniface a « donné pour base à ses principes des faits qu’il a lui-même inventés, forgés »(op. cit., p.3). Les Bescherelle dénoncent ici la manipulation des exemples par les grammairiens, l’ellipse n’étant pas considérée comme une modification mais comme le rétablissement de termes sous entendus. Ils se rapprochent en fait de Charles Nodier qui affirme qu’il n’est plus permis de prescrire des règles « tyranniquement ». Cette préface est suivie d’un essai de Philarète Chasles intitulé « *De la grammaire en France et principalement de la Grammaire Nationale avec quelques observations philosophiques et littéraires sur le génie, les progrès et les vicissitudes de la langue française* », celui-ci étant extrait de trois articles du « Journal des Débats » sur la *Grammaire nationale*. Mr Chasles tient un discours contre la grammaire trop théorique et valorise celle des Bescherelle⁴⁷³.

⁴⁷¹ « C’est une vérité maintenant incontestable, que la véritable grammaire d’une langue est dans les écrits des bons auteurs. La science grammaticale se borne à l’observation et à l’appropriation des termes, des règles de concordance, des constructions adoptées par les grands écrivains. C’est dans leurs ouvrages qu’il faut chercher le code de la langue » (Bescherelle, *Grammaire nationale*, 1840, p. 2).

⁴⁷² « la grammaire n’est plus seulement un exercice de collège, un catéchisme aride, sur lequel s’assouplit la mémoire ; c’est l’histoire de la pensée elle-même, étudiée dans son mécanisme interne, c’est le développement du caractère national aux prises avec les intérêts politiques et les sentiments religieux, analysé ou plutôt raconté par la nation elle-même, par les interprètes les plus éloquents de cette nation » (op. cit., p.3).

⁴⁷³ « l’ouvrage de MM Bescherelle est neuf, en ce qu’il n’établit pas de théories, il montre le génie de la langue se développant sous la main de nos grands hommes. Les Bossuet et les Pascal, instituteurs que ces messieurs appellent à leur aide, valent bien les Beauzée et les Court de Gébelin. Les enseignements de ces écrivains supérieurs démontrent le ridicule et l’arbitraire de mille prétendues règles qu’il faut savoir violer pour savoir bien écrire » (op. cit., p.6) Il reprend les propos des Bescherelle en affirmant que les vrais grammairiens sont les hommes de génie et que le fondement des règles de la langue se trouve dans son histoire. Ainsi « la règle souveraine, la loi suprême des idiomes c’est le génie propre de chacun d’eux » (op. cit., p.10) et l’ « esprit français » se caractérisant par une langue « très pure, très chaste, très limpide, admirable par les détails, facile et souple (...) » (op. cit., p.11).

Dans la seconde édition chaque chapitre contient une plusieurs parties intitulées syntaxe, exemple *Du substantif* : syntaxe des substantifs, pour regrouper remarques. Cependant, le contenu n'en est pas changé et la syntaxe regroupe des remarques d'accord (adjectifs, verbes, participes), des listes d'emplois (substantifs, adverbes), ou bien ne contient rien (interjection, conjonction), ou bien des observations sur le régime (verbes, prépositions, participes), seul le chapitre sur les pronoms présente un classement par fonctions. La conséquence de ces tentatives de réagencement et de simplification des divisions est la dissolution totale des remarques syntaxiques dans des chapitres autres.

Bilan

En résumé, le projet de la *Grammaire Nationale* est, premièrement, de constituer un manuel scolaire incontournable, à la méthode nouvelle et efficace privilégiant les faits, leur observation et leur réappropriation par l'élève. Dans le même temps, les Bescherelle soutiennent une promotion de la langue française et un encouragement de son enseignement à l'aide d'un corpus classique d'exemples. Enfin, ils souhaitent produire avec la *Grammaire Nationale* un ouvrage scientifique c'est-à-dire aux principes raisonnés et fondés.

2.2.3. Les classes de mots

Dans la partie de la *Théorie* intitulée « Classification des signes de nos idées. Des mots » (*Théorie*, p. 44) les Bescherelle expliquent que les mots « peuvent s'appeler les signes de nos pensées puisque comme les gestes ils désignent ce que nous voulons, signifient ce que nous pensons », ils sont « les signes de nos idées. » (op. cit. , p. 44). Ainsi, à chaque classe des signes de nos idées correspond en symétrie parfaite une classe de mots, et à chaque classe de mots une catégorie grammaticale définie. La description et le classement des parties du discours s'effectue donc en trois temps, sur le plan des idées, les signes des idées sont définis, sur le plan de la langue, ces signes correspondent à des classes de mots, qui sont sur le plan de la métalangue, des catégories identifiées et dénommées par une nomenclature grammaticale précise, étudiée dans la Quatrième partie *Nomenclature grammaticale*.

Nous énumérons rapidement les sept sortes de signes des idées auxquels correspondent sept classes de mots⁴⁷⁴. La première sorte de signe est celle des mots signes d'objets, ce

⁴⁷⁴ Dans l'*Introduction* les frères Bescherelle identifient neuf « éléments du langage » : l'interjection, le substantif, le pronom, l'adjectif, les verbes, la préposition, la conjonction, l'adverbe et le participe, dont ils expliquent rapidement l'apparition. Le verbe notamment est « le mot par excellence » et « il joue le principal

sont « sont ceux qui désignent les objets » (op. cit., p. 46), la seconde classe regroupe les mots signes de qualité et de détermination, leur trait commun étant d'accompagner « les signes d'objets pour exprimer les manières d'être, les qualités de ces mêmes objets ou une détermination particulière » (op. cit., p.48). Elle regroupe d'une part les signes de qualité : « tous ces mots qui servent à exprimer les manières d'être ou les qualités des objets »(op. cit., p.47) et d'autre part les signes de la détermination des objets :

Ces mots qui se placent devant les signes d'objets et qui servent à déterminer les objets, à les séparer pour ainsi dire de la classe à laquelle ils appartiennent pour les présenter individuellement à l'esprit. (op. cit., p.48).

La troisième classe désigne les mots signes d'action, de mouvement, d'état. Il s'agit des verbes, que nous verrons plus tard. La quatrième classe regroupe les mots signes de détermination d'action ou de qualité, ils servent à déterminer à quel degré la qualité existe, comme dans *l'enfant est peu sage*, et les degrés de l'action, comme dans *Pierre travaille bien*, exprimant une « idée accessoire » (op. cit., p. 50). La cinquième classe désigne les mots signes de rapport entre deux mots, la sixième classe les mots signes de rapport entre deux pensées (*quand, tandis que, parce que* etc..) (op. cit., p. 52). La septième classe circonscrit les mots signes de passion, de sentiment, d'émotion vive. Un tableau récapitule la signification des classes de mots.

1° Il existe des êtres, des objets dans la nature ; pour pouvoir en parler, les désigner, il a fallu leur imposer des noms, de là les signes d'objets

2° ces êtres, ces objets ont des qualités, ou peuvent être considérés sous tel ou tel point de vue, de là les signes de qualité ou de détermination

3° les êtres, les objets que la nature renferme dans son vaste sein, peuvent aussi produire certains mouvements, certaines actions ou se trouver dans tel ou tel état ; de là les signes de mouvement, d'action

4° les qualités, les mouvements, les actions, l'état des êtres peuvent à leur tour se modifier de mille manières différentes, de là les signes de détermination, d'action, de mouvement, d'état et de qualité

5° l'esprit ne se borne pas à considérer isolément les objets, leurs qualités, leurs manières d'être, leurs actions, leurs états etc ; il saisit encore des rapports, soit entre les objets eux-mêmes, soit entre leurs qualités ou les actions qu'ils produisent, de là les signes de rapport entre deux mots

6° de même que l'esprit saisit des rapports entre deux mots, il peut également mettre en rapport deux jugements, deux pensées ; d'où les signes de rapport entre deux pensées

7° enfin indépendamment des signes de nos idées, il existe encore des signes de passion, de sentiment, d'émotion vive

Il y a donc sept sortes de signes. (op. cit., p. 53-54)

rôle dans l'expression de la pensée, c'est lui qui donne la mouvement et la vie au discours » (op. cit., p.19). L'existence de la préposition est justifiée de la façon suivante : « avec les substantifs, adjectif et les verbes, on pourrait faire des phrases complètes mais les phrases ne présenteraient qu'un sens borné, si l'on n'avait imaginé de lier les substantifs entre eux par une autre espèce de mots qui sert à déterminer des circonstances accessoires », exemple : *je me promène, je me promène dans un bois*, ainsi c'est « une classe de mots qui indiquent les relations que les choses ont entre elles » (ibid.). Ils ajoutent que ces dénominations sont « insignifiantes et vicieuses » (op. cit., p.20) mais qu'ils ont dû les conserver et les préférer aux nouvelles nomenclatures.

Ces mots signes d'idées renvoient à des classes d'unités lexicales regroupées, identifiées et nommées par la Grammaire dans la Quatrième partie *Nomenclature grammaticale* (op. cit., p.54).

Les classes de mots correspondent donc à des signes d'idées, elles sont au nombre de sept et nommées ainsi par la grammaire :

- substantifs : signes d'objets (noms et pronoms)
- adjectifs : signes de qualité (adjectifs qualificatifs) ou de détermination (adjectifs déterminatifs dont articles)
- verbes : signes d'état ou de station, signes d'action, de mouvement et autres idées
- adverbes : signes de la détermination de la qualité, de l'existence ou de l'action
- préposition : signes de rapport entre deux mots
- conjonctions : signes de rapports entre deux propositions
- interjections : signes d'une émotion.

Chaque classe de mot est ensuite présentée et détaillée selon ses subdivisions, nous formulons quelques remarques au sujet de ce chapitre.

Les adjectifs (chapitre 2 *subdivisions des adjectifs*) sont divisés entre *adjectifs qualificatifs* et *adjectifs déterminatifs*. Les *adjectifs qualificatifs* marquent « la qualité en quelque sorte inhérente à l'être ou l'objet désigné par le nom auquel ils se rapportent » alors que les *adjectifs déterminatifs* regroupent les articles⁴⁷⁵ dont la fonction est de « déterminer, individualiser les noms communs qu'ils précèdent » (op. cit., p.72), en plus des adjectifs démonstratifs et possessifs qui « déterminent avec une idée accessoire de possession, de propriété » (ibid.), les adjectifs indéterminés, et les adjectifs conjonctifs : *qui, que, lequel, laquelle, quoi, dont, où*.⁴⁷⁶

Le chapitre 4 *Subdivisions des adverbes* énumèrent des séries d'adverbes ou locutions adverbiales selon leur sémantisme : temps, lieu, ordre et rang, quantité et comparaison, manière et qualité, affirmation, de négation et de doute, d'interrogation... mais les grammairiens avouent que cette classification est « difficile et souvent inexacte » (op. cit., p.85), et tentent d'établir une classification « plus simple et matérielle » en quatre groupes, selon les fonction et formation lexicale : 1° les mots seulement adverbes, et en un seul mot sont des adverbes « purs ou simples », 2° les adverbes dérivés des adjectifs sont les

⁴⁷⁵ Il est dit également plus loin que la fonction des articles est d'indiquer le nombre et le genre des noms et de déterminer leur étendue, ce sont des « particules déterminatives qui précèdent les noms et expriment la pluralité à l'oral » (op. cit., p.107).

⁴⁷⁶ Ces formes sont reconnues comme ayant plusieurs fonctions combinées : déterminer l'objet, en rappeler l'idée, et joindre une autre pensée à l'objet.

adverbes « dérivés », 3° les locutions employées comme adverbes sont les « locutions adverbiales », 4° les mots pris adverbialement sont les « mots adverbiaux » (op. cit., p.85). Le chapitre 5 présente *les subdivisions des prépositions* selon un classement sémantique proche de celui des adverbes : de lieu, de temps, de lieu et de temps, d'ordre, d'union, de conformité, de séparation, d'exception, d'opposition. Pareillement, les frères Bescherelle présentent un tableau des prépositions : « nous ne pousserons pas plus loin cette classification qui présente de grandes difficultés sans offrir aucun avantage réel. Nous préférons donner la liste générale des prépositions, en les envisageant comme les adverbes c'est-à-dire matériellement » (op. cit., p.90). Et ils distinguent de la même façon que les adverbes, les prépositions entre : 1° pures et simples : *à, de, dès...*, 2° les locutions prépositives, construites avec un substantif : *à côté de, à cause de...*, ou avec un adverbe : *jusqu'à, auprès de...*, 3° les mots pris accidentellement comme prépositions ; *durant, joignant, attendu*.

Nous pouvons remarquer concernant les classes d'adverbes, prépositions, et conjonctions, la critique d'un classement sémantique et la volonté de proposer un classement « matériel » c'est-à-dire fondé sur la forme des mots. De plus, les notions de modification, détermination, qualification sont liées.

2.2.3.1 Modification, détermination et qualification : adjectif, article et adverbe

Un trouble subsiste à la lecture de la *Grammaire*, car l'adjectif est décrit comme appliquant tantôt une « modification »⁴⁷⁷, tantôt une « qualification ». Ce terme englobe tout type d'opération y compris la qualification : ajout de signification par expression d'une qualité, et la détermination : restriction de la signification. Par exemple, dans le Chapitre *Des adjectifs qualificatifs*, section 3 *Syntaxe*, N°8 *adjectif qualifiant le premier substantif ou le second substantifs quand ils sont unis par la préposition DE* (op. cit., p.221), on lit que l'adjectif exprime une « modification » du nom, comme dans *robes de lin blanches, chemise de coton blanc*. La question étant pour les grammairiens de savoir avec quel substantif accorder l'adjectif :

⁴⁷⁷ Dans la partie syntaxe de la *Théorie*, le verbe « modifier » prend un sens beaucoup plus général, il ne correspond pas nécessairement à des variations formelles, et désigne par exemple la relation d'un adjectif à un nom c'est à dire la qualification : « l'adjectif emprunte donc aussi le nombre du substantif qu'il modifie » (op. cit., p.115), ou d'un adverbe à un verbe.

Le rapport de l'adjectif est quelquefois difficile à saisir, il faut alors se bien pénétrer du sens qu'on veut exprimer et voir auquel des substantifs convient la modification. (op. cit., p. 222)

De même, au N°19 *adjectifs qui sont variables quand ils qualifient un substantif et invariables lorsqu'ils modifient un verbe* (230), les Bescherelle écrivent que l'adjectif « ajoute une modification au verbe seulement et cet adjectif fait partie d'une expression adverbiale et le substantif auquel il se rapporte est toujours sous entendu » (ibid.), comme dans *monter si haut = si hautement ou à un ton si haut, se vendre fort cher = fort chèrement ou à un prix fort cher, s'arrêter court = courtement ou d'un pas court* (ibid.).

En d'autres termes, l'opération de modification peut être effectuée par l'adjectif sur le nom, ou bien par l'adjectif, à valeur d'adverbe, sur le verbe. Ce mot fourre-tout désigne tout ajout de signification : couleur, intensité etc.. Il chapeaute ainsi celui de « qualification », exprimant la modification par expression d'une qualité et qui ne s'applique qu'au nom (Section 4 *De la place des adjectifs*, p. 231). Et la qualification peut correspondre aussi à une restriction du sens proche de la détermination. On découvre au chapitre 7 *des articles* la mention d' « expression qualificative », on y lit qu' « Lorsqu'un mot est suivi d'un adjectif ou expression qualificative qui en restreint l'étendue ce mot doit toujours être précédé de l'article ». De façon générale pourtant il est affirmé nettement que les articles sont le signe de l'opération de détermination. Mais la notion est utilisée à plusieurs reprises en relation avec des adjectifs ou pronoms pour identifier des structures.

Dans la *Théorie*, L'adverbe apparaît est défini comme appliquant une opération de « détermination par l'expression d'une idée de degré, de temps, manière, lieu.. en rapport à un verbe ou à un adjectif », cette idée étant accessoire (p. 50). Deux préoccupations concernant les adverbes apparaissent dans la *Grammaire*. Premièrement leur forme ; ils sont classés parmi les mots invariables, et le Chapitre 2 *Des adverbes* ; se consacre surtout à la formation des adverbes en ment, aux adverbes qui ont un complément, et à des discussions lexico-sémantiques : *alentour/autour, quant à /quand, au reste/du reste...* La seconde question est celle de leur place : dans le Chapitre 5 *De la place des adverbes*, les grammairiens s'interrogent sur la construction avant ou après le verbe, selon eux « c'est en général la clarté, le goût, l'élégance et l'harmonie qui décident de la place qu'ils doivent occuper dans le discours » (op. cit., p.562). En outre, au chapitre des *mots invariables* dans la section 2 *expressions interjectives*, on note l'emploi du terme de « modificatifs » comme titre de chapitre. Différencié des « substantifs interjectifs », il désigne des adjectifs et adverbes (op ; cit., p. 526), exemples : *tout doux, bon, quoi, comment, fort bien, tant mieux !*. Le chapitre XI de la syntaxe de la *Théorie*, présente quelques observations

analytiques sur les adverbes qui prennent le contrepied des affirmations suivantes « l’adverbe disent tous les grammairiens et entre autres MM Noel et Chapsal est un mot qui qualifie ou un verbe : il parle éloquemment, ou un adjectif ; il est très éloquent, ou un autre adverbe : il parle bien éloquemment et qui n’a jamais de régime parce qu’il renferme son régime en lui-même » (op. cit., p.256). Pour les Bescherelle « ces principes sont erronés lorsque comme le font les grammairiens, on décompose le verbe » (ibid.). Selon eux, se référant à « un célèbre grammairien » ; « quelle que soit la forme sous laquelle les adverbes se présentent dans le discours ils ne modifient et ne peuvent jamais modifier que les adjectifs », l’exemple : *il parle éloquemment*, est analysé en : *il est parlant d’une manière éloquente* où l’adverbe *éloquemment* modifie l’adjectif *parlant* contenu dans la forme *parler*.

2.2.3.2. le pronom et la fonction complément

Dans la *Grammaire*, Les pronoms sont globalement traités comme des noms mais les grammairiens expliquent à ce sujet qu’ils sont contre le terme de « pronoms ». Ils sont appelés « noms personnels », « noms personnels indéfinis » etc.. Le chapitre 2 de la *Syntaxe* de la *Théorie* présente les fonctions des pronoms. La « propriété très remarquable des noms personnels c’est que de plusieurs langues modernes, telles que le français, l’anglais, l’italien, l’espagnol, ils sont les seuls qui aient ce qu’on appelle des cas » (op. cit., p.169), de ce fait « ils forment nécessairement une classe séparée parce qu’ils ont une fonction unique qui n’a rien de commun avec celle d’aucune autre espèce de mots » (ibid.). Les Bescherelle fournissent un tableau de déclinaison comprenant les diverses fonctions des noms personnels : sujet/ complément direct/complément indirect/ complément de préposition. Ici, les deux fonctions du complément du verbe sont envisagées : complément direct et indirect, et le complément de la préposition apparaît comme l’équivalent du complément indirect précédé d’une préposition. Nous développerons ces fonctions à propos de la typologie des *compléments*.

2.2.3.3. Préposition, régime et complément

La préposition comme nous l’avons déjà vu, peut avoir un complément mais également un régime : Section 1 *du régime des prépositions*. Le régime étant entendu au sens de « ce qui suit » la préposition, la problématique est moins celle de l’analyse des relations logico-syntaxiques que celle des usages selon la position des parties du discours. Ainsi les articles

se concentrent sur des problématiques de place (p. 564-565)⁴⁷⁸. De plus, les grammairiens établissent un parallèle entre *régime des prépositions* et *régime des verbes*:

Il en est du régime des prépositions comme de celui des verbes. Quand deux prépositions ont le même régime, on peut se dispenser de les faire suivre chacune de ce régime, mais si ces deux prépositions demandent un régime différent, il faut de toute nécessité donner à chacune le régime qui lui convient. (op. cit., p.567).

Pourtant, il n'est pas fait mention ailleurs du « régime des verbes ».

Dans la Section 5 *place des prépositions*, présentant deux colonnes *avant verbe/après le verbe*, les Bescherelle s'opposent à la *Grammaire des Grammaires* selon laquelle « les prépositions doivent toujours être à la tête des mots qu'elles régissent » (op. cit., p.595), pour eux « l'harmonie, le goût, l'élégance peuvent parfois exiger que la préposition et son complément soient placés plutôt avant le verbe qu'après » alors que « certaines prépositions suivies d'un nom avec lequel elles forment une expression adverbiale en une phrase incidente qui sert à marquer la simultanéité des deux actions, se mettent plus souvent et plus élégamment au commencement de la phrase » (op. cit., p.596). Ils semblent ainsi distinguer deux types de groupes prépositionnels : le complément indirect suivant le verbe qui occupe une place fixe, et le complément à valeur d'adverbe, mobile. En outre, le groupe prépositionnel à noyau nominal peut équivaloir à un adjectif. Ainsi dans les exemples : *la forme du gouvernement, l'esprit des enfants*, les articles *du, des* permettent de « désigner réellement les personnes et les choses », ils font concevoir *les enfants, le gouvernement* comme « des êtres tout à fait définis », alors que dans : *la meilleure forme de gouvernement, jeux d'enfants*, « ils n'éveillent à l'aide de la préposition *de* qu'une seule idée de qualification » (p.263.), les adjectifs *gouvernementales* et *puériles* pourraient remplacer les expressions prépositionnelles. De même dans : *une voiture à foin*, le nom *voiture* n'est pas déterminé par un article et la préposition indique la qualité de la voiture.

La Section 2 se concentre sur le sémantisme des prépositions : *prépositions dit-on employées pour d'autres prépositions*, répertorie des listes d'emplois synonymiques, justifie par ellipse l'emploi de telle préposition au lieu de telle autre par un écrivain. La Section 3 regroupe quelques observations sur l'emploi de plusieurs prépositions comme *En/dans, à travers*. Le Chapitre 10 de la syntaxe de la théorie rassemble quelques « observations analytiques sur les prépositions » (op. cit., p.254). Les grammairiens expliquent qu'ils n'adhèrent pas au classement sémantique des prépositions selon les

⁴⁷⁸ En témoignent les titres des sections : N°1 qui peuvent être suivies d'un substantif ou d'un infinitif, N°2 liste les préposition ou locutions prépositives qui ne peuvent être suivies que par des substantifs, N°3 les prépositions qui peuvent être suivies immédiatement 1° d'un substantif 2° d'une autre préposition suivie d'un substantif ou d'un infinitif.

différents rapports qu'elles peuvent énoncer : lieu, endroit, situation, temps, terme ou l'on tend, cause, moyen, manière, union ... et donnent pour exemple le *Traité des prépositions* de Régnier Desmarais. Pour eux la seule et unique fonction des prépositions est « d'indiquer les différents rapports que les choses ont entre elles et non les choses elles mêmes » (op. cit., p.252). Ainsi les grammairiens listent les prépositions et attribuent à chacune un ou deux types de rapport. La préposition DE peut indiquer un rapport de qualification : *lettres d'amour, palais de roi*, ou d'éloignement : je m'éloigne de Paris (op. ci. : 252). Un point est intéressant : ils expliquent, se référant à Du Marsais que dans les premiers exemples « la préposition *de* et son complément sont équivalents à un adjectif » à savoir : *amoureuses, royale*. Ainsi, un rapport de qualification a toujours lieu avec le concours de deux termes dont l'un est le qualifiant et l'autre le qualifié⁴⁷⁹. Pareillement La préposition A exprime un rapport de tendance ou d'attribution, exprimé par un adjectif, le plus souvent sous entendu. Ils passent également en revue *En* et *Dans*. Et de conclure « les prépositions n'ont et ne peuvent jamais avoir qu'un seul caractère » (op. cit., p.256).

2.2.4. Définition et structure de la proposition

Les frères Bescherelle présentent leur théorie des idées et leur conception de la langue et du discours dans l' « Introduction » de la *Théorie*. Cette introduction contient tout d'abord la définition de notions préliminaires : « Classification générale nature esprit expression », puis des principales opérations de l'esprit, des idées, de la pensée, du jugement. Le paragraphe III *Du jugement* explique que le jugement est le résultat de la pensée c'est à dire « la perception d'un rapport entre deux idées » (Bescherelle, 1834, *Théorie*, p. 4). Ainsi la proposition est définie comme :

Le jugement lui-même revêtu d'expression ou bien encore c'est le jugement rendu sensible par le discours. (ibid.)

Le jugement correspondant à l'acte de l'entendement et la proposition à la traduction en paroles de cet acte intérieur. La filiation avec la *GGR* de Port-Royal est évidente car ils

⁴⁷⁹ Mais il arrive souvent qu'un des deux termes soit sous entendu, il est alors nécessaire de rétablir la construction pleine avant de faire l'analyse. Exemple ; construction pleine : *vêtu avec un habit de drap*, construction elliptique : *vêtu de lin*, analyse : *vêtu (avec un habit) de lin* (op. cit., p.253).

déclarent que « les opérations des l'esprit se réduisent donc à trois : voir, comparer, juger » (ibid.)⁴⁸⁰. Toute proposition se compose de :

deux termes dont l'un exprime l'objet qui agit actuellement sur notre esprit et l'autre indique l'action particulière que cet objet produit. Le premier de ces termes s'appelle sujet et le second attribut. (ibid.)⁴⁸¹

Ainsi, dans l'exemple suivant : *la neige est blanche* :

L'esprit voit, c'est l'idée : *neige, blancheur*, l'esprit compare, c'est la pensée : *neige blanche*, l'esprit juge, c'est le jugement : *la neige est blanche*. (ibid.)

Le rôle du verbe *être* est de prononcer le jugement :

Le mot *est* qui prononce le jugement est indispensable : je juge que la neige existe avec la qualité de blanche. (ibid.)

En outre, le chapitre 13 *Traité de la proposition (Théorie, p. 258)* propose une description de la proposition similaire⁴⁸². Les grammairiens définissent d'abord la proposition en général comme « le jugement lui-même revêtu d'expression » (op. cit., p. 258), puis ils y identifient deux parties logiques :

Il y a donc dans tout jugement deux idées distinctes : celle de la première sensation, qui est celle de la chose dont on juge et celle de la modification qu'on juge lui appartenir à la première. Pour bien juger, il faut que nous ayons une connaissance parfaitement distincte de chacune de ces deux idées, sans quoi il nous serait impossible de prononcer d'affirmer et par conséquent de juger. Ces deux idées sont les parties logiques, les éléments du jugement et par conséquent de la proposition qui n'est que l'expression totale du jugement. (op. cit., p. 259)

La première partie est le sujet, elle « représente un être, une substance ou réelle ou résultant de nos abstractions : c'est là le sujet du jugement » alors que la seconde est l'attribut :

⁴⁸⁰ Le rattachement au sensualisme condillacien est également visible dans le paragraphe I *Des idées* où ils expliquent comment les idées se forment : « quand un objet frappe un des organes de nos sens, son impression produit sur notre âme une certaine affection qu'on appelle sentiment ou sensation. C'est principalement par les sens que l'âme acquiert des notions ou connaissances (...) un objet agit sur nos organes, le mouvement reçu se communique au cerveau, et aussitôt, à la suite de ce mouvement du cerveau, l'âme sent, elle éprouve un sentiment ; ce sentiment provoque l'action de l'âme. L'idée est formée (...) l'idée n'est qu'un sentiment » (Bescherelle, 1834, *Théorie* : 2). De même, le paragraphe *Du langage en général*, définit le langage comme « tout moyen employé pour manifester nos pensées, nos sensations, et faire connaître nos besoins » (op. cit., p.5). Les frères Bescherelle distinguent trois types de langages, langage d'action ou les gestes, langage parlé ou la parole, langage écrit ou l'écriture, et ils les examinent les uns après les autres. Le langage d'action est premier alors que le langage parlé est « une machine ingénieuse qui nous sert à exprimer les émotions les plus délicates et les plus raffinées de notre âme » (op. cit., p.6-7). Ils citent Condillac pour expliquer que le premier usage du langage a été d'imiter sons et bruits. Enfin, le langage écrit est « stable et destiné à franchir les temps et les lieux » (op. cit., p.8).

⁴⁸¹ Ils citent Quintilien qui y distingue « la chose dont on parle et ce qu'on dit de cette chose là » (ibid.)

⁴⁸² Dans la seconde édition, Le second article de l'Introduction : *origine et progrès du langage* réaffirme que toute proposition contient trois parties essentielles : le sujet « objet sur lequel on porte le jugement », l'attribut « la chose comparée avec le sujet », et le verbe qui établit le rapport de l'attribut au sujet (op. cit., p.23). La phrase correspond elle à « une ou plusieurs propositions qui présentent un sens achevé » (op. cit., p.24). Ainsi la phrase est avant tout une construction, une forme grammaticale alors que la proposition s'apparente plus à la forme logique renfermant la signification : « dès que vous changez l'arrangement des mots vous faites une phrase, la proposition restera la même, quoique l'arrangement soit changé, tant que l'on ne changera rien au sens, à la signification, enfin tant que le jugement énoncé restera le même » (ibid.).

La seconde est l'idée d'une modification réelle ou intellectuelle que nous jugeons appartenir ou ne pas appartenir à ce sujet : c'est l'attribut parce que c'est cette idée qu'on attribue à la première. (ibid.).

Ainsi dans *Dieu est tout puissant* ; « l'idée de Dieu est le sujet logique », « *est tout puissant* est l'attribut ». Une proposition est donc constituée de deux idées qui sont les éléments nécessaires du jugement et qui correspondent aux deux termes de la proposition : le sujet exprime l'être ou la chose dont on juge, et l'attribut est attribué au sujet. Il ne peut y avoir plus de deux idées distinctes, plus de deux parties logiques, auquel cas il en résulterait plusieurs jugements et donc plusieurs propositions.

Les Bescherelle proposent ici une conception de la proposition fidèle à Port-Royal. Mais en étudiant à la suite les différentes formes de sujet et d'attribut, ils envisagent la présence du complément dans l'attribut. En effet l'attribut peut prendre diverses formes.

L'attribut d'une proposition peut être exprimé :

1° par le verbe être seul comme « est »

2° par le verbe être suivi d'adjectif seul comme « est éternel » ou d'un adjectif avec un complément comme « est bon au moraliste »

3° par le même verbe suivi d'un nom comme dans « est un trésor » ou d'un nom avec un complément comme dans « est le trésor du sage », ou d'un participe comme dans « sont changés » ou d'un infinitif comme « est jouir »

4° par tout autre verbe que le verbe *être* comme dans « tout change », seul, ou suivi d'un complément comme dans « fait tout », « se plaît à vivre obscurément », ou bien suivi d'un participe comme dans « a changé de pensée ».

La variété des formes de l'attribut étend le schéma propositionnel hors du cadre logique connu où l'attribut correspond au verbe *être* suivi du participe ou de l'adjectif. Les Bescherelle mentionnent les structures à verbe *être* mais également comprenant tout autre verbe, à attribut adjectival ou nominal, avec ou sans expansion. En ce sens, l'attribut désigne l'ensemble de la séquence, protéiforme suivant le verbe. Ceci dit, les grammairiens évoquent également la catégorie du sujet et l'attribut complexes c'est-à-dire accompagnés d'expansions diverses ; des « mots additionnels qui en expliquent, en étendent, en restreignent ou en déterminent le sens » pour le sujet » (op. cit., p. 261), « d'autres mots qui en modifient, en expliquent ou en déterminent la signification » pour l'attribut (op. cit., p. 262). Les exemples suivants comprennent un attribut complexe : *Carthage a toujours aimé les richesses, les enfants pleurent facilement*, et celui-ci un sujet complexe et un attribut complexe : *j'étudie avec soin les immortels chefs d'œuvre de nos*

grands poètes. En outre, les différentes espèces de propositions sont également étudiées en *simples, complexes, principales, incidentes* et *subordonnées*. Et les propositions *déterminatives* et *explicatives* sont distinguées comme des sous-classes des incidentes.

2.2.5. Définition du verbe

Toujours au sein de la *Théorie*, parmi les verbes, troisième classe de mots les Bescherelle distinguent les mots *signes d'état, de station* et les mots *signes de mouvement ou d'action*.

Les premiers expriment l'affirmation :

Les objets existent mais leur nom seul ne suffit pas pour affirmer leur existence, il faut donc un mot propre à exprimer cette affirmation. (*Théorie*, p. 46)

Comme dans *je pense donc je suis, je suis celui qui suis, ce mont est parfumé d'un safran*.

Ainsi les mots *signes d'état* expriment avant tout l'affirmation. Mais les Bescherelle ajoutent qu'ils indiquent la « convenance » ou « disconvenance » entre les objets et les qualités :

Indépendamment de cette affirmation de l'existence des objets nous avons bien souvent besoin d'exprimer si telle ou telle qualité leur convient ou ne leur convient pas. (op. cit., p. 47)

Comme dans *ce mont est parfumé, la terre est traitable, les moments sont chers* ; le verbe être fait office de lien entre les signes de qualité : *parfumé, traitable, cher* et les signes des objets, *mont, moment, terre*. Ainsi, le verbe être peut prendre deux « fonctions », « dans le sens absolu ils signifient l'existence » alors que devant « un signe de qualité, ils forment le lien de ce signe avec celui de l'objet et prononcent sur leur convenance ou sur leur disconvenance. » (op. cit., p. 49). Les mots signes d'état ou de station ne semblent désigner que les verbes *être* et *exister*, seuls présents dans les exemples. Mais les grammairiens ajoutent l'existence des mots signes d'action :

Nos besoins ne se bornent pas à dire que les objets existent et qu'ils existent avec telle ou telle qualité ; nous avons encore besoin d'indiquer leurs divers mouvements, les actions sans nombre qu'ils peuvent produire (...) Ces mots renferment en eux même la nature du mouvement ou de l'action sous laquelle ils font considérer les objets. (op. cit., p. 49)

Ainsi, dans l'exemple : *j'entends le bœuf gémir, gémir* fait naître l'idée de gémissement, de même que *balancer* fait naître l'idée du mouvement appelée *balancement*. Les exemples fournissent des verbes très variés tels que : *gémir, entendre, briller, jaunir, produire, couper, naître*. En effet, les mots signes d'action sont nombreux.

Bilan

En somme, les mots signes d'état, de station correspondent au verbe *être* avec ou sans attribut, et au verbe exister, et indiquent notamment des actes de l'esprit ou de l'âme⁴⁸³, alors que les mots signes de mouvement ou d'action indiquent toutes sortes d'idées. Cette description duelle de la catégorie du verbe qui oppose le sémantisme de l'action à tout autre, témoigne de la volonté de concilier la définition du verbe de la *GGR* de Port-Royal comme signe de l'affirmation du jugement et de liaison de ses deux termes, celle de Condillac, et la définition du verbe traditionnelle héritée de la grammaire latine comme exprimant l'action.

Mais Bescherelle refuse d'adopter le *verbe substantif*.

2.2.6. Le refus du verbe substantif

Bescherelle explique, contre Condillac, qu'il rejette la théorie du *verbe substantif* :

Condillac, d'accord avec bien des grammairiens ne reconnaît qu'un verbe ; le verbe être exprimant le rapport aperçu par l'esprit, l'action du jugement qui compare. Selon ces nombreuses autorités, tout verbe soit actif, soit passif, soit réfléchi, ne serait qu'un composé de ce verbe être, et d'un adjectif exprimant la manière d'être. Ainsi *je pense* serait une traduction abrégée de *je suis pensant*. La conjugaison grecque, composée presque toujours d'un radical invariable uni aux terminaison du verbe *être* viendrait à l'appui de cette assertion Nous avons à ce sujet quelques doutes, aussi peu importants que le sujet lui-même. (op. cit., p. 77)

Leur argument principal contre cette théorie est que le verbe *être* ne signifie pas l'existence, preuve en est que les verbes ne sont pas équivalents au verbe *exister* suivi du participe présent :

S'il exprime seulement l'idée d'existence, il nous semble qu'il n'est pas l'expression de la pensée, car nous croyons impossible d'analyser ces réflexions : *je pense, je veux, je me souviens* ; elles sont simples, selon nous, indécomposables, et ne peuvent réellement dans l'esprit se diviser en : *j'existe pensant, j'existe voulant, j'existe me souvenant*. (ibid)

Le verbe *être* est signe du rapport entre les deux idées exprimées par le sujet et l'attribut :

Quand je songe que *Dieu est bon*, je ne songe pas le moins du monde à la question de l'existence de Dieu, mais tout bonnement au rapport entre les idées déjà acquises sur Dieu, et une nouvelle idée que je leur associe par le moyen du mot *est*. (ibid.)

Bescherelle distingue l'emploi du verbe *être* lorsqu'il exprime l'existence :

Le verbe être n'exprime t il que ce rapport ? Alors nous demanderons où est le verbe qui exprime l'existence, car il est absurde de traduire ces mots *Dieu est par ceux ci Dieu est existant*. Or il est évident que dans cette phrase : *Dieu est*, ce mot est n'a pas du tout le même sens que dans l'autre *Dieu est bon*. (ibid.)

Cependant, accepter deux significations du verbe *être* ne paraît pas cohérent :

⁴⁸³ Mais le sémantisme des verbes d'état est varié : « il y a donc dans notre langue une espèce de signes destinés à exprimer outre l'action des objets, les actes de l'esprit ou de l'âme, l'existence, la possession, la station, la position etc.. ».

Enfin ce verbe être exprime-t-il les deux choses selon l'occasion ? Alors il y a deux verbes dans la langue alors pourquoi pas vingt pourquoi pas cent ? (ibid.)

Ils rejettent également la valeur cohésive du verbe, ayant un rôle de liaison entre le sujet et l'attribut :

Chaque verbe est réellement et d'une manière indivisible l'expression d'une pensée indivisible, qu'il n'y a pas d'intermédiaire entre le sujet et sa manière d'être, sa situation, son action, que lorsqu'on dit *Henri IV mourut assassiné* on ne renferme qu'une idée sous ce mot *mourut* et qu'on ne veut dire ni *Henri IV fut mourant* ni *Henri IV exista mourant*. (ibid.)

Et les frères Bescherelle de se réclamer de Ozaneaux, Lemare, Bescher. Pour finir ils démantèlent citant « un académicien distingué » (op. cit., p. 78) la théorie selon laquelle les inflexions des verbes grecs témoignent de la présence du verbe *être* dans chaque verbe depuis l'origine et qui nourrit l'habitude de décomposition du verbe en un radical et sa désinence, signe du verbe *être*, comme chez Sicard.

Bilan

Bref, nous observons le refus de la décomposition du verbe et de la synonymie entre le verbe *être* et *exister*. Ensuite, l'abandon de la décomposition en *être* suivi du participe présent, exprime la priorité donnée aux formes propositionnelles non logiques, signifiantes, en contexte. Le verbe *être* a comme unique fonction de mettre en rapport deux idées et ne se distingue pas des autres verbes, qui ont le même rôle.

En outre, le chapitre ce chapitre 3 *Subdivisions des verbes* de la *Théorie* comporte deux classements principaux d'exemples selon les verbes d'état ou d'action, les premiers pouvant être transitif ou intransitif.

2.2.7. Le classement des verbes

Les grammairiens distinguent les *verbes d'état*, comme dans *l'apologue est un don, je ne suis rien hélas !*, et ensuite les *verbes d'action*, comme dans *l'homme sait varier les chefs d'œuvre, sa main saisit du feu*. Les Bescherelle commentent leurs exemples en expliquant :

On entend par état une simple manière d'être, une modification inerte ; on entend par action une manière d'agir, un mouvement physique ou moral du sujet. (op. cit., p. 77)

Puis les verbes d'action sont divisés en *transitifs* et *intransitifs*. Les *verbes transitifs* expriment « une action qui faite par le sujet se porte directement sur un objet, il y a transition directe de l'action : *le temps change les mœurs ; les mœurs* sont l'objet de l'action de *changer*. » (op. cit., p. 79), tandis que les *verbes intransitifs* « désignent une action qui ne sort pas du sujet, qui ne se dirige immédiatement vers aucun objet, il n'y a de point de transition directe, l'action est intransitive ». Ainsi dans *votre style languit* :

nous disons bien que *le style* fait l'action de *languir*, mais cette action ne se porte sur aucun objet ; on ne peut pas dire *languit quelqu'un, languit quelque chose*. (op. cit., p. 79)

Le critère de discrimination entre la transitivité ou l'intransitivité est la présence d'un complément, ce qui est confirmé dans la suite des descriptions ; Les Bescherelle écrivent que le verbe transitif

exprime l'action qui sort du sujet pour se transmettre directement à un autre objet appelé alors complément direct de ce verbe comme dans *Paul frappe Emile, j'aime la musique*.

Le verbe intransitif « exprime une action qui «ne sort pas du sujet comme dans *il dort, il gémit* ou ne s'y transmet qu'indirectement comme dans *il obéit à son père, il nuit à sa réputation*. » (ibid.).

La définition du verbe intransitif renvoie aux verbes monovalents et aux verbes divalents à construction indirecte. La construction indirecte du complément n'est pas considérée comme réalisant la transitivité. Ce classement des verbes est strictement identique à celui de Boniface, dont les Bescherelle reprennent aussi la note : « dénomination tirée du verbe latin *transire* qui signifie aller, passer au-delà ». De plus, en note, les grammairiens précisent qu'ils refusent les dénominations de verbe actif et passif, avec le soutien de Boniface

Le verbe transitif est communément appelé verbe actif et l'intransitif verbe neutre (..) mais il nous est impossible d'admettre les dénominations d'actif et de neutre 1° parce que tous les verbes excepté être exprimant des actes, des actions sont essentiellement actifs 2° parce qu'on entend par verbe neutre un verbe qui n'est ni actif ni passif et qu'en français il n'y a pas de véritables verbes passifs *je suis aimé* traduction du latin *amor* n'est pas comme ce mot un verbe passif, c'est une proposition, une locution passive équivalente à un seul mot qui nous manque. (op. cit., p. 79)

En outre, les frères Bescherelle mentionnent la division des verbes d'action en verbes *réfléchis* et *réiproques*

On appelle réfléchis les verbes qui expriment que celui qui fait l'action la fait sur lui-même comme dans *je me frappe, je m'achemine, tu te repens, il se méfie, elle se plaint*, (..) et réiproques les verbes qui expriment que plusieurs sujets agissent réiproquement les uns sur les autres, comme dans *ils se frappent l'un l'autre, ils se percèrent à coups d'épée*. (ibid.)

Les Bescherelle refusent cette distinction qui leur semble inutile, l'essentiel pour eux étant la présence d'un complément :

Du moment qu'un verbe a un complément, que ce complément soit un nom personnel, autrement dit un pronom, ou un substantif commun, peu importe, la syntaxe du verbe étant toujours la même. D'ailleurs qu'importe sur qui ou sur quoi se fait l'action ? que je dise *je me frappe* ou *je frappe ma tête*, *me* et *ma tête* ne sont-ils pas également l'objet de l'action de frapper et *frappe* change-t-il pour cela de nature ? (op. cit., p. 79-80)

De même ils critiquent la terminologie employée :

La dénomination de réciproques donnée à certains verbes n'est pas plus heureuse. Quand je dis simplement nous nous frappons, il est impossible de démêler si nous nous frappons nous-mêmes ou si nous nous frappons mutuellement, ce n'est donc pas le verbe qui marque la réciprocité et si cette idée s'éveille dans l'esprit, ce ne peut être que par l'intervention d'un autre mot ou par l'ensemble de la phrase ; on ne peut donc pas dire qu'il y ait des verbes réciproques des verbes réfléchis et l'idéologie qui les crée est aussi fautive qu'elle est inutile. (op. cit., p. 80)

Ils fournissent alors une liste des verbes « essentiellement ou accidentellement accompagnés d'un nom personnel » (ibid.). Autrement, ils ajoutent à leur classement les *verbes impersonnels* ou *unipersonnels*:

Les grammairiens admettent aussi des verbes unipersonnels c'est-à-dire des verbes qui ne s'emploient qu'à une seule personne, comme *il pleut, il tonne, il faut*. (ibid.)

Bilan

En résumé, les Frères Bescherelle rejettent le verbe substantif, les verbes réfléchis et réciproques, les verbes actifs, passifs ou neutres, et présentent un classement simplifié calqué sur celui de Boniface, prenant en compte en premier critère le sémantisme global : expression ou non d'une action (verbes d'état / mouvement ou action) et en second critère la transitivité , les verbes d'action pouvant être transitif c'est-à-dire accompagné d'un complément, ou intransitif c'est-à-dire sans complément ou avec un complément indirect. Ce qui est étonnant c'est que la seconde édition de la *Grammaire* propose le classement refusé. On trouve un chapitre nouveau *Des différentes espèces de verbes* (p.503), incluant la terminologie complète rejeté dans la *Théorie* en verbes *actif, passif, neutre, réfléchis, impersonnels, auxiliaires*.

2.2.8. Présentation des fonctions du nom : complément direct, attribut, apostrophe, complément de préposition

Le substantif peut occuper différentes fonctions qui sont résumées dans un tableau de la *Théorie* : sujet, complément direct, attribut, apostrophe, complément de prépositions. A chaque fonction est consacrée une partie. Nous ne rendons pas compte de la description de la fonction sujet ni de celle d'apostrophe.

2.2.8.1. complément direct

Les Bescherelle définissent le complément direct en relation avec le sémantisme du verbe qui l'exige et ils emploient de façon secondaire le terme de *régime* :

Dans *la cupidité rend l'homme injuste, homme* fait la fonction du complément qu'on appelle vulgairement régime direct. Le verbe *rend* a besoin d'un mot qui le complète ; on ne peut rendre sans qu'il y ait quelque chose de rendu. *Rend* demande donc, exige, commande ou régit le mot *homme*, qui est l'objet rendu injuste. (op. cit., p. 146)

La partie consacrée à la fonction de complément direct du verbe énumère différents contextes (p.148-156) classés par articles, dont la lecture présente des aspects intéressants de la définition du complément. A l'article N°1 *placé après le verbe*, les grammairiens évoquent l'essentialité du complément, dans les exemples suivants : *la superstition cause mille accidents, la sympathie unit nos destinées*, ils affirment que

le complément est nécessaire, en ce qu'il est impossible de concevoir les verbes *cause, unit (...)* sans un substantif qui les complète. (op. cit., p. 148)

Ainsi

l'action d'unir doit nécessairement se porter sur un objet quelconque et c'est précisément le mot représentant cet objet qu'on appelle le complément du verbe. (op. cit., p. 148)

De même, dans l'article N°7 *verbes d'action sans complément*⁴⁸⁴, les grammairiens insistent sur le caractère nécessaire du complément :

Il est impossible de *servir, écrire, interroger, répondre, créer, détruire*, sans *servir, écrire, interroger, répondre, créer, détruire quelque chose, interroger quelqu'un*. Ces verbes doivent avoir essentiellement un régime, qui, s'il n'est pas exprimé, est nécessairement sous entendu. (op. cit., p. 153)

Comme dans *c'est pour vous que j'écris (cette fable)*.

Le complément est en outre repérable « à l'aide de la question *qu'est ce que ?* à laquelle on ajoute le verbe employé dans la phrase. » (op. cit., p148.). Dans le second article N°2 *avant le verbe*, les grammairiens insistent sur la permanence de la fonction complément malgré un ordre qui varie :

Dans les langues qui ont des cas les mots *chemin, cerf, tout* seraient à l'accusatif. La place n'y fait rien. Tout verbe d'action doit avoir un complément et c'est ce complément qu'il faut chercher. Dans quelque endroit qu'il soit placé, c'est toujours lui qui est l'objet direct du verbe. (op. cit., p. 149)

Mais l'importance de l'ordre est réaffirmée pour la distinction entre sujets et objets (N°3 *du sujet et de l'objet comparés entre eux*), le problème qui se pose est celui de l'identification des sujets et objets⁴⁸⁵. De façon globale, on retient de ces paragraphes la diversité des termes proposés : *complément, objet, régime direct* du verbe. En outre, il faut noter que les Bescherelle parlent de *complément* pour désigner le complément direct.

Bilan

⁴⁸⁴ Les articles 7 à 12 se focalisent sur les questions d'ellipse.

⁴⁸⁵ A propos de l'exemple suivant : *l'éclat attire l'envie, l'épine protège la rose, lesgrammairiens s'interrogent* : « comment sait on que c'est l'éclat qui attire l'envie et non l'envie qui attire l'éclat ? » (ibid.).

En somme, dans cette partie intitulée la *Fonction du substantif considéré comme complément direct du verbe*, les Bescherelle définissent le complément direct du verbe d'action comme nécessaire et essentiel. Mais ces propos sont formulés au sein de préoccupations portant sur les questions d'ordre et d'expression ou non du complément. Le désir de respecter le schéma sujet-verbe-complément ne permet pas d'envisager la construction de verbes sans complément ou à complément indirect, et la pratique récurrente de l'ellipse en témoigne. Par conséquent, cette partie n'offre pas de raisonnement sur les relations de dépendance verbe-complément, ni sur les caractéristiques de suppression ou mobilité des compléments.

La seconde fonction du substantif envisagée est celle d'*attribut*.

2.2.8.2. Attribut

L'attribut substantival fonctionne en fait comme un équivalent adjectival opérant une qualification du nom sujet. Ainsi, les Bescherelle analysent l'exemple : *s'il n'est homme du monde, il est homme de bien*, de la façon suivante :

Homme remplit la fonction d'attribut et il est employé à la manière des adjectifs pour qualifier l'idée d'un substantif C'est à *il* que se rapporte *homme* c'est de lui que cette qualité est affirmée. (op. cit., p.146)

L'attribut est défini comme « le mot ou les mots qui sont affirmés d'un sujet quelconque, toujours placé après le verbe être. » (op. cit., p. 157), l'attribut et le sujet ne faisant qu'un. Cette partie consacrée aux *fonctions du substantif considéré comme attribut* (op. cit., p. 157) propose ensuite différents articles envisageant les mêmes problématiques de place et d'ellipse que pour le complément direct, comme en témoignent les titres : N°1 *attribut précédé du verbe être*, N°2 *attribut placé après un verbe autre que être*, N°3 *attribut employé avec ellipse du verbe*, N°4 *ellipse d'une partie de l'attribut*.

La troisième fonction du substantif est celle de *complément de préposition*.

2.2.8.3. Complément de préposition

Les Bescherelle réaffirment la conception de la préposition comme unité rectrice se construisant avec un complément dépendant d'elle :

Les prépositions *dans, sur, de, en* ne peuvent être conçues sans complément. Ces prépositions demandent donc, commandent ou régissent le substantif (...). (op. cit., p. 146)

La partie consacrée au complément des prépositions présente deux articles intéressants. Le premier N°1 *prépositions suivies de leurs régimes*, identifie le complément de la préposition à l'aide d'une question formulée à sa suite :

Quand on dit *l'air porte la pensée...à notre oreille*, qu'est ce qui complète le sens de la préposition *à* ? ne sont ce pas les mots *notre oreille* ? Ces mots sont donc le complément de cette préposition (...). (op. cit., p. 162-163)

Face à sa conception comme terme recteur, la préposition est aussi présentée comme un type de mot déficient et incomplet qui nécessite un complément à sa suite :

La préposition est donc un mot qui a besoin d'être complété par un substantif ou par un mot pris substantivement, puisque cette sorte d'invariable ne peut rien modifier qu'avec le secours d'un substantif qui la suive. (op. cit., p. 165)

C'est donc dans cet article que nous trouvons une définition du complément :

en s'attachant à la signification du mot, on comprendra que par *complément* on désigne tout ce qui sert à compléter. (op. cit., p. 163)

Comme précédemment, les articles qui suivent se centrent sur la pratique de l'ellipse. Ainsi dans l'article N°2 *préposition sans régime exprimé*, considérant l'exemple suivant : *a de plus hauts partis Rodrigue doit prétendre*, les grammairiens expliquent qu'il est nécessaire de rétablir un substantif :

Rodrigue doit prétendre à ... de plus hauts partis, c'est-à-dire : *à (une foule) de partis plus hauts*, plus élevés, car *à* ne peut être conçu sans un substantif qui le suive et qui soit le mot qualifié par *de*. (op. cit., p. 163)

Et dans les séquences suivantes : *à de, pour de l'or, par d'autres, dans des, sur des... de* et *des*, ne sont pas le régime des prépositions, car « les véritables régimes des ces prépositions sont sous entendus » et sont des substantifs (op. cit., p. 164). La mitoyenneté de ces particules pose problème car elle ne réalise par le schéma : préposition + substantif, qui est rétabli au moyen de l'ellipse. En outre, la forme de déterminant partitif dans *pour de l'or* n'est pas identifiée, les grammairiens envisagent donc la possibilité de dire que dans les séquences : *à de, dans de, par de, sur de, avec de*, les prépositions *à, dans, par, sur, avec*, pourraient « avoir comme complément la préposition *de* accompagnée ou non de l'article » (op. cit., p. 164). Cependant, ils rejettent la description selon laquelle une préposition aurait comme complément une autre préposition, au profit de la nature uniquement substantivale de la fonction de complément de préposition.

Bilan

En somme, nous avons la description de deux structures de complémentation, l'une centrée sur le verbe et directe : verbe d'action - complément, sachant que celui est essentiel mais déplaçable, l'autre centrée sur la préposition : préposition – complément, sachant que le complément de la préposition est de nature substantivale et que la nature du mot précédant la préposition ne fait pas l'objet de commentaires. Il apparaît dans les exemples qu'il s'agit essentiellement du verbe ou du nom. Autrement dit, alors que le complément direct est

bien défini par rapport au verbe, la catégorie de complément de la préposition se substitue à celle de complément indirect. En revanche, le complément indirect est présent dans le reste de la *Grammaire* et la fonction y est amplement utilisée.

2.2.9. La fonction complément dans la *Grammaire*

2.2.9.1. Définition

Dans la *Grammaire*, la description et l'utilisation de la catégorie de complément sont généralisées. Elle reçoit une acception formelle mais aussi de façon plus large une acception fonctionnelle.

Trois désignations principales se détachent d'emblée : *complément du verbe* (direct et indirect), et *complément de la préposition*, mais on trouve également le *complément du substantif*, et ponctuellement : de l'infinitif, de l'adjectif, du participe, de l'adverbe. Ces dénominations reposent sur un seul critère formel simple : le repérage de l'élément recteur ; verbe ou préposition ou nom ou adjectif. En ce sens, le complément reçoit une acception formelle désignant tout syntagme dépendant d'une classe de mots. Ces classes de mots sont placées au même rang du point de vue de la réaction ou orientation de la dépendance syntaxique, toute partie du discours peut être complétée de la même façon que le verbe.

Mais nous rencontrons aussi une définition fonctionnelle selon le lien de dépendance verbe/complément. Ainsi, il est remarquable que le *complément* est utilisé comme critère de classement des structures linguistiques. Dans la majorité des articles étudiant la syntaxe ou fonction des parties du discours le complément apparaît comme critère discriminant ordonnant des tableaux, ainsi on trouve les fonctions *Sujet/ Compléments directs/indirects/complément de prépositions* dans le Chapitre 2 *Des noms personnels, vulgairement appelés pronoms*, Section 2 *Fonction des noms personnels*, pour chaque personne grammaticale nous retrouvons la même structure. Il en est de même dans la syntaxe du chapitre 3 *des noms indéfinis* où les pronoms ON, QUICONQUE, AURUI sont étudiés un par un en fonction de leur construction *Sujet/complément de verbe/complément de préposition*, les exemples sont présentés en trois listes. Cela est aussi observable dans la Syntaxe des *adjectifs conjonctifs* chapitre 12 (p. 365-380), les adjectifs sont classés selon la fonction *sujet/complément* : N°1 *qui sujet* (p.365), N°2 *qui ou lequel compléments de préposition* (ibid), N°3 *dont et duquel compléments d'un substantif* (p.366), N°4 *dont complément d'un verbe ou d'un adjectif* (p.367).

La discrimination selon le rôle accessoire ou nécessaire n'est pas établie ou formulée dans la *Grammaire*. En revanche l'ordre déterminé/déterminant est reconnu et les grammairiens observent que certains compléments sont déplaçables, notamment le *complément adverbial*, mentionné ponctuellement, avec modification de la signification. Ainsi Les frères Bescherelle, dans l'article sur *le participe présent suivi ou précédé d'un complément adverbial*, disent que

La place que le complément adverbial *encore, sans cesse, toujours*. occupe relativement au participe peut influencer sur sa valeur et le faire considérer sous deux points de vue différents. (op. cit., p. 485)

Et ils citent Bescher :

En réfléchissant sur le mécanisme des mots, on voit que celui qui précède se détermine ordinairement par celui qui suit. L'adjectif modifie le nom, le complément placé après le participe peut en restreindre le sens, mais lorsqu'il le précède il lui laisse la même étendue. (op. cit., p. 485-486)

Mais ils précisent que ce principe n'est applicable qu'aux *verbes neutres*.

La terminologie du complément est généralisée dans les deux volumes, néanmoins le métalangage des cas et les termes de *régime/rection* perdurent, pour des raisons de facilitation de lecture, les Bescherelle ne souhaitant pas abandonner une terminologie au profit d'une autre et léser certains publics.

Nous allons à présent exposer les différents compléments tels qu'ils apparaissent dans la *Grammaire*.

2.2.9.2. Typologie des compléments

La première classe distinguée est celle du *complément du verbe versus le complément de la préposition*⁴⁸⁶. C'est le premier critère de classement des exemples dans les chapitres du nom et du pronom, le second critère de distinction des compléments du verbe étant la répartition entre compléments direct et indirect⁴⁸⁷.

2.2.9.2.1. Le complément direct du verbe

Le *complément direct* correspond au premier complément nécessaire du verbe, qu'il soit divalent ou trivalent. Le complément peut être de forme pronominale ou nominale. Dans le

⁴⁸⁶ Nous reconnaissons en effet d'emblée la distinction : complément de préposition/complément du verbe, comme critère d'organisation de la macro-structure de la Section 3 *Du nombre des substantifs*, en séparant les 4 premiers paragraphes, les articles 1 à 4 se centrent sur la construction du nom avec la préposition (Article 1 *Du nombre après la préposition de*, Article 2 *du nombre des substantifs après la préposition A*, Article 3 *du nombre des substantifs après la préposition En*, Article 4 *du nombre des substantifs après les prépositions par, sans, avec...*) et le dernier se centre sur les compléments du verbe (Article 5 *du nombre des substantifs compléments de verbes et non déterminés*). Il en est de même pour les noms ou pronoms séparés selon le critère principal cplmt vb (incluant dir/ind) / cplmt prép. Le chapitre *Syntaxe des pronoms indéfinis* présente notamment un répertoire des structures de chaque pronom, classées selon leurs fonctions : sujet/complément de verbe/complément de préposition.

⁴⁸⁷ Cette division n'est pas clairement énoncée à part dans les divisions de tableaux et têtes de chapitres.

chapitre 1 *Des Noms* (section 3 *Nombre des substantifs après des prépositions*, Article 5 : *Du nombre des substantifs compléments de verbes et non déterminés*⁴⁸⁸) on trouve la mention du complément du verbe pour les exemples : *gouffre qui n'a ni fond, ni rivage ; avoir chiens, chevaux, carosse ; suer sang et eau*. Les pronoms des différentes personnes sont aussi identifiés comme compléments

- *me* et *moi* dans : *me laisserai-je éternellement ballottée, laissez-moi chez les morts, me comblera, me punissant, me récompenser, me tromper*

- *nous* dans : *le sentiment nous pousse à la vertu, aidons nous mutuellement, nous dédaigne, condamnez nous*, comme *te/toi* dans *te gratifier, garde toi*,

- *vous* dans : *on vous nomme des rois le plus grand, joignez vous à nos chant, il vous accuse, vous regarde, défiez vous, corrigez vous*,

- *le, lui* dans *l'amour avidement croit tout ce qui le flatte, l'égoïste n'aimant que lui n'est aimé de person*

- *eux, les* dans *vous les déclarer, aimer qu'eux*

- *elle, la, lui* : *ne la veut point connaître, ne chérir qu'elle, la rendre, la sentir, n'avoir qu'elle*,

- *elle, les, leur* : *qui les sent, elles aiment elles et leurs enfants, verbes écouter, plaindre*.

Il en est de même dans la partie *Syntaxe des noms indéfinis*, où *quiconque, autrui, personne, quelqu'un* sont analysés comme compléments directs, les exemples étant : *aimer quiconque vous aime, nuire à quiconque, offenser quiconque, exterminer quiconque* (p.169), *pour consumer autrui, tromper autrui*(p.171), *n'épargner/offenser/plaindre personne, je ne connais personne qui* (p.174), *aimer quelqu'un, accuser quelqu'un* (p.175), *Ranger chacun sous.., traiter chacun, aimer chacun* (p.177). Le classement est identique dans le chapitre *Syntaxe des pronoms indéfinis* qui présente un répertoire selon les fonctions : sujet/complément de verbe et parfois complément direct/indirect/complément de préposition .La *Construction des pronoms* contient plusieurs chapitres (Art 2 *de la place des noms personnels employés comme compléments directs*, art 3 *de la place des noms personnels employés comme compléments indirects*, art 4 *deux noms personnels ensemble*) qui donnent à voir, par les exemples, des verbes suivis d'un complément direct : *rends-moi*,

⁴⁸⁸ Ce titre réfère aux substantifs sans déterminant. Il peut paraître étrange que ce dernier titre mentionne les compléments de verbes *non déterminés*, alors qu'il n'existe pas d'article sur les compléments de verbes *déterminés*. Mais cette division paraît évidente lorsque l'on s'aperçoit que les faits répertoriés dans les articles analysant les structures prépositionnelles recouvrent également des compléments de verbes déterminés, du fait d'une certaine confusion article/préposition. En outre, le titre de l'article révèle une focalisation sur l'absence de déterminant, qui est vécue et signalée comme particulière.

lève toi, dépouillons nous, ne me trouble pas, et des verbes à deux compléments, direct et indirect : *dis le moi, mets le moi*, et indirect et direct : *ne me l'enviez pas, ne te le dissimule pas*.

2.2.9.2.2. Le complément indirect du verbe

Le *complément indirect* correspond au second complément des verbes trivalents type *donner*, ou au complément nécessaire des verbes divalents à construction indirecte type *nuire à*, comme dans *nuire à quiconque vous suit* (op. cit., p.168). Les exercices phraséologiques fournissent en fin de paragraphe des séries de verbes : *donner, refuser, retirer*. Concernant les pronoms, les exemples compris dans les tableaux illustrant la fonction des noms personnels (op. cit., p. 112) permet d'identifier aussi le *complément indirect* comme le second complément, essentiel, d'un verbe trivalent pour toutes les personnes comme dans *vous me parlez toujours d'inceste, raconte-moi ces grands évènements*. Le complément indirect peut aussi être indiqué par la forme *à moi* (suivant Lemare dans ces phrases : *donne moi, dis moi, parle moi*, la préposition *à* est sous-entendue, *parle moi* est donc pour : *parle à moi*.) (op. cit., p. 112)

En outre, Les grammairiens remarquent qu'un même pronom peut représenter un complément direct et indirect. Ainsi dans Le chapitre *Syntaxe du pronom EN* les grammairiens assignent deux fonctions⁴⁸⁹ au pronom EN :

Le pronom En remplit deux fonctions différentes : celle de complément direct et celle de complément indirect. (op. cit., p. 188)

Et les exemples sont répartis en deux colonnes. Le complément direct dans la liste suivante : *ceux qui donnent des conseils doivent alors en recevoir, il faut être capable d'en faire et digne d'en avoir, la guerre en a tué bien plus, pour en donner à tous les hommes*, les compléments indirects dans celle-ci : *il faut savoir en profiter, âmes lâches qui m'en*

⁴⁸⁹Ceci dit, la forme EN apparaît dans de nombreux exemples et peut occuper toutes sortes de fonctions de complément, nous pouvons récapituler en termes modernes la majorité de ses emplois contenus dans l' Article 5 *Construction des pronoms* :

-second complément indirect nécessaire d'un verbe trivalent (*dispenser qqun de qqch*), *ne m'en dispense pas*

-premier complément direct ou indirect nécessaire d'un verbe trivalent (*parler de qqch à qqun*), *ne m'en parlez pas, vous ne m'en aviez pas parlé, (envoyer qqch à qqun), il t'en enverra*

-complément indirect du Verbe divalent : (*se venger de qqch*), *je m'en vengerai*

- pronom figé dans une locution verbale : (*s'en aller*), *tu ne t'en ira pas*.

Pourtant « en » est avant tout *adverbe* et on le retrouve dans le *chapitre Des mots invariables, adverb*, N°20, où l'on peut lire : « *En* est le *indi* des latins, il signifie proprement *de là*. Ainsi lorsqu'on dit : *il s'en alla, il s'en vint, il s'en retourna*, *en* est *pour delà*, de l'endroit où l'on se trouve. *En* remplit ici la fonction d'*adverbe*. C'est donc par extension qu'on a vu ce mot jouer ailleurs le rôle de pronom. » (op. cit., p. 544), et les grammairiens fournissent des exemples dans lesquels il est à la fois pronom et adverbe.

répondent, affaire d'en jouir. De plus, dans le chapitre 1 des verbes le rôle de « en » est identifié au moyen de la pronominalisation du complément indirect : *se servir de, s'en servir* (op. cit., p.425).

Il se dégage du classement des exemples une liste de verbes assez stabilisée, mais elle n'est pas du tout explicite ou mise en relation avec les types de verbes : *d'état/d'action, transitifs* ou *intransitifs*. Les grammairiens énoncent en revanche plusieurs règles d'ordre entre les deux types de compléments⁴⁹⁰.

2.2.9.2.3. Le complément de la préposition

Le *complément de la préposition* peut être de nature substantivale, pronominale ou verbale, ainsi on lit dans *De la préposition* :

Généralement parlant les prépositions *à, de, en,* doivent être répétées devant chaque complément, qu'il soit substantif, pronom ou verbe. (op. cit., p. 594)

La principale question qui se pose est la distinction *complément direct/complément de préposition*.

Dans les exemples, le *complément de préposition* s'apparente plus à un syntagme facultatif mobile, à préposition variable, alors que le *complément indirect* apparaît comme le complément nécessaire et relativement fixe d'un verbe trivalent ou divalent, dont les prépositions sont DE ou A. Les exemples suivants contiennent des *compléments de prépositions* :

- **moi** : *avec moi vous en conviendrez, mes contemporains ne seront jamais rien pour moi, une grande révolution venait de se faire en moi, attendez de moi seul la fin.*
- **nous** : *qui de nous m'a trouvé, la fortune a prodigué pour nous, avec/contre/par/devant nous*
- **te/toi** : *on ne demande pas de toi beaucoup de paroles, on n'exige de toi que la vérité, pour toi ma fille,*
- **vous** : *il faut que vous viviez pour vous moins que pour lui, voyager sans vous, de vous je veux maladroitement l'entretenir,*
- **il, le, lui** : *quel intérêt contre lui vous anime, il la porte avec lui,*
- **elle, la lui** : *chez elle, sans elle, après avec par*
- **elle, les, leur** : *régner sur elles, devant, au pied, malgré, quant.*

⁴⁹⁰ « si le verbe a deux compléments différents et qu'ils soient de même étendue, le complément direct doit d'après l'ordre des idées, venir avant le complément indirect » sauf s'il y a équivoque ou si le complément indirect est plus court (op. cit., p.426)

Néanmoins, on observe une très grande diversité dans les exemples et les limites entre les deux fonctions ne sont pas établies. Par ailleurs, nous rencontrons dans les tableaux illustrant la fonction des *noms personnels* (op. cit., p.112-119) des exemples qui posent problème ; ainsi *venir de* (elle dans *mes chants viennent d'elle*), est suivi d'un « complément de préposition » et *venir à* d'un « complément indirect ». En outre, le complément suivant le présentatif est analysé comme un complément indirect dans *c'est à eux*, et le syntagme suivant l'adjectif également dans *hommes supérieurs à nous*. Le traitement de « y » montre qu'un terme peut être successivement complément indirect et de préposition. Le chapitre 4 *traite des pronoms ou mots employés comme tels*, notamment « Y » et « EN ». Alors que *En* peut être complément direct ou indirect (cf supra), Y⁴⁹¹ endosse les rôles de *complément de préposition* ou de *complément indirect*⁴⁹². Ainsi Y « se traduit par un nom personnel complément de préposition.» (op. cit. , p. 181), c'est-à-dire qu' il est l'équivalent de la préposition : *à, en, dans, sur, entre* suivie d'un substantif. Mais il peut également être « complément indirect d'un verbe à l'infinitif » (op. cit., p. 183) comme dans *en quelque pays que j'aie été, j'y ai vécu comme, si j'avais dû y passer ma vie, le bec de la cigogne y pouvait bien passer, je n'y saurais souscrire, ne n'y veux point croire, on doit y faire attention* (ibid.).

En somme, aucun critère net de discrimination entre *complément de la préposition* et *complément direct* n'est avancé sauf que ce premier est précédé d'une préposition. Les exemples inclut des structures très diverses, rien ne nous permet réellement de le distinguer des autres types de compléments. Les ambiguïtés sont nombreuses.

- **Complément de la préposition et complément de l'adjectif**

Le chapitre 5 *des adjectifs qualificatifs*, de la section 5 intitulée « *complément des adjectifs* » laisse planer une ambiguïté sur l'interprétation de l'adjectif suivi d'une expansion prépositionnelle. En effet les auteurs ont expliqué que l'adjectif pouvait se construire avec une préposition, dès lors il est difficile de savoir si le syntagme est complément de l'adjectif ou de la préposition. En premier lieu, c'est l'adjectif qui semble central dans la structure, comme l'indique le titre de la partie, d'un autre côté c'est la préposition qui semble être rectrice car les sous-divisions de la partie sont organisées selon

⁴⁹¹ Y est considéré également avant tout comme un adverbe qui « rappelle l'idée de localité » mais qui peut être occasionnellement pronom : « Y essentiellement adverbe joue le rôle de pronom car il rappelle les personnes et les choses dont on a parlé. ».

⁴⁹² Par ailleurs l'Article 6 *noms personnels construits avec Y*, répertorie des structures sans commenter la fonction de Y : *attendons nous y, ne t'y trompe point, fourrez vous y, ne vous y fiez pas*.

les prépositions : N°1 *adjectifs dont le complément est précédé de la préposition à*, N°2 *adjectifs dont le complément est précédé de la préposition de*, N°3 *adjectifs dont le complément est précédé de différentes prépositions*, N°5 *adjectifs demandant deux prépositions*.

- **Complément de la préposition et complément du substantif, complément du verbe**

La fonction de complément de la préposition apparaît en premier lieu dans le chapitre 1 *Des noms*, section 3 : *du genre des noms*, paragraphe : *du nombre des substantifs compléments d'une préposition ou d'un verbe*, au moment où les grammairiens se demandent si dans les exemples suivants : *les peaux de léopard sont toutes précieuses et font de belles fourrures/à Rome on se servait de peaux d'anguilles pour châtier les enfants, se couvrir de branches de laurier/portant des branches de lauriers, se nourrir de poisson/vivre de crabes et de poissons*, etc., les substantifs *léopard, anguilles, laurier, poisson* sont à mettre au pluriel ou au singulier. Les frères Bescherelle font aveu de difficulté :

De tous les points de grammaire, il en est peu qui présentent d'aussi grandes difficultés que l'emploi du nombre des substantifs lorsqu'ils sont précédés d'une préposition ou d'un verbe. (op. cit., p. 80)

Ils vont alors présenter une étude du nombre des substantifs après les prépositions *de* en article 1, *après la préposition à* en article 2, *après la préposition en* (article 3), *après les prépositions par, sans, avec, pour, sur contre...* (article 4), et enfin en article 5 le *nombre des substantifs compléments de verbes et non déterminés*. Chaque article est composé de sous-parties numérotées présentant des contextes particuliers illustrés par une série d'exemples qui sont ensuite analysés et pour lesquels les auteurs énoncent un principe général. Autrement dit, c'est par un questionnement sur l'accord morphologique du nom que les grammairiens abordent la description du complément du nom et plus spécifiquement de la structure N de N.

En outre, les Bescherelle précisent que les mots qui suivent la préposition peuvent être en même temps compléments de plusieurs mots exprimés dans la phrase :

- complément de verbe et de préposition

pour moi seigneur qui n'ait point de femmes ni d'enfants/me voici donc seul sur la terre n'ayant plus de frère, de prochain, d'ami, de société que lui-même, jesus Christ ayant faim s'approcha d'un figuier et voyant qu'il n'avait pas de fruit (..)/le bon arbre ne peut produire de mauvais fruits (op. cit., p.86)

- complément du substantif et de préposition

des mines de fer, des siècles de gloire, des gens d'esprit (ibid.)

Ce que l'on observe c'est l'accumulation des désignations de « complément ». Il semble que ce soit la solidité du groupe N de N, au sein duquel (dans les derniers exemples donnés) la préposition « de » n'est pas interchangeable, qui pousse à parler de *complément de la préposition et du substantif*⁴⁹³.

Bilan : le complément de la préposition

En d'autres termes, les difficultés de délimitation des syntagmes et notamment du *complément de la préposition* résident dans la zone post-verbe et pré-substantif. Ainsi trois structures non différenciées posent problème :

- x + article + préposition + y

-x + article + 0 (pas de préposition) + y

- x + 0 (pas d'article) + préposition + y

où x est majoritairement verbe ou substantif, mais peut être aussi infinitif, participe passé, adjectif, adverbe et où y est majoritairement nom ou pronom.

Le *complément de la préposition* apparaît comme une catégorie formelle regroupant des faits très hétérogènes, elle décrit la complémentation uniquement selon la relation de successivité immédiate au morphème prépositionnel le plus proche. Aucune théorie de la dépendance syntaxique n'est formulée et la complémentation est décrite selon les mots, les catégories formelles de « complément » se superposant les unes aux autres indistinctement.

Nous allons à présent caractériser brièvement les autres types de compléments évoqués, la catégorie majeure étant celle de complément de la préposition.

A part les compléments du verbe et de la préposition, le complément est aussi en lien avec le substantif, l'infinitif, l'adjectif ou l'adverbe.

2.2.9.2.4. Le complément du substantif

⁴⁹³ Dans le Chapitre 12 *des adjectifs conjonctifs*, il est dit que *dont* et *duquel* peuvent être compléments d'un substantif. *Dont* est complément d'un substantif « toutes les fois qu'il est suivi d'un substantif dont il est le complément », comme dans *les personnes dont les oreilles sont*. Où « dont » est complément du substantif « oreilles » qui le suit. Cette remarque est intéressante car elle inverse la contrainte d'ordre entre mot complété/mot complément, et en cela permet de raisonner au niveau des catégories ; en effet sur le plan relationnel il est nécessaire de récupérer la séquence sans pronominalisation du complément du nom et de formuler l'équivalence entre *les oreilles des personnes* et *les personnes dont les oreilles...* Il en est de même pour « duquel » qui est complément du substantif si celui-ci est complément de la préposition (op. cit., p. 366), comme dans *le triomphe sous les auspices duquel la guerre...* équivalent à : *les auspices du triomphe*.

Le *complément du substantif* désigne le complément du nom non prépositionnel. Néanmoins, les frontières avec celui-ci sont troubles et la terminologie variable ; le *complément du sujet* pouvant remplacer le *complément du substantif* lorsqu'il est sujet. On trouve la mention de « complément du sujet » dans le chapitre *Syntaxe des pronoms* (Art. 3 *emploi de le, la, les en rapport avec des noms déterminés ou indéterminés*, N°5 *emplois vicieux de le, la, les*) le problème étant celui de la représentation par les des pronoms compléments *la, le* du nom ou son complément inscrit dans le groupe sujet de la même phrase. Les exemples suivants (c'est nous qui soulignons) : *l'allégresse du cœur s'augmente à la répandre, le fils d'Ulysse le surpasse* (op. cit., p.152), sont jugés fautifs car pour les frères Bescherelle les « pronoms ne peuvent se rapporter qu'à un mot énoncé dans une proposition précédente, pas au sujet ni au complément du sujet de la proposition où ils figurent » (op. cit., p. 152) , alors que la phrase suivante est correcte : *les fourbes croient aisément que les autres le sont*, car elle comprend deux propositions.

2.2.9.2.5. Le complément de l'infinitif

Dans le Chapitre 13 *des verbes*, on apprend que l'Infinitif peut être employé comme sujet ou comme complément d'une préposition ou d'un verbe, mais il peut également être employé substantivement et « alors il est susceptible d'être déterminé et modifié comme les autres substantifs » (op. cit., p. 473). Cette fonction de *complément de l'infinitif* apparaît en premier lieu dans l'article 8 *place des noms personnels avec des compléments d'un infinitif* de la section *Construction* du chapitre sur les pronoms. Les grammairiens présentent deux colonnes d'exemples, la première contient les formes *me, te, se, le* à côté de *l'infinitif dont elles sont le complément*, comme dans : *les différences que je vais te proposer*, la seconde contient les mêmes formes *séparées par un verbe*, comme dans : *je le vais frapper par(...)*. Ces lignes sur la place des pronoms compléments de l'infinitif reflètent bien une description axée sur l'ordre des mots, cependant, comme pour la fonction du pronom « dont », elles permettent aussi de s'en détacher car premièrement la forme complément (les pronoms *me* et *te*) se situe avant la forme complétée (infinitif), qui est elle-même dans la dépendance d'un verbe conjugué, et deuxièmement elle peut se situer immédiatement avant ou bien en être séparée par ce verbe conjugué. En d'autres termes, le complément semble moins décrit ici comme un syntagme complétant un mot qui le précède immédiatement, que comme une unité mobile qui complète le sens d'une autre. Cependant, face à cet écart de l'ordre des mots, les frères Bescherelle réagissent et ajoutent à propos de la seconde colonne :

On doit remarquer avec un grammairien : 1° le respect pour le principe fondamental : « rapprocher le plus qu'il est possible les compléments des noms qu'ils représentent » 2° l'union de deux verbes dont le second est complément immédiat du premier 3° qu'il n'y a pas une seule des constructions ci-dessus rapportées qui ait été parallèlement commandée par la mesure dessus. (op. cit., p.132-133)

En effet, les auteurs sont conscients de la non-conformité à l'ordre naturel de ces constructions qui ne respectent pas le principe de « la clarté de l'élocution et de l'enchaînement naturel des idées » (ibid.).

En somme, ce que nous observons ici c'est que l'infinitif est conçu comme une forme verbale à double rôle : elle conserve sa valence et donc un complément, ainsi Y peut être complément indirect d'un verbe à l'infinitif, placé soit à côté de l'infinitif : *si j'avais dû y passer ma vie*, ou près du verbe qui précède l'infinitif : *le bec de la cigogne y pouvant bien passer* (op. cit., p.183), et il « peut le précéder immédiatement ou en être séparé par un autre verbe sous la dépendance du premier » (ibid.) Mais l'infinitif est lui-même complément d'une forme conjuguée ou non ; les grammairiens évoquent le cas où plusieurs infinitifs se suivent et affirment qu' « il faut éviter d'employer plus de trois infinitifs de suite, compléments l'un de l'autre », comme dans *il ne faut pas croire pouvoir le faire sortir, je pense pouvoir aller le voir* (op. cit., p.474). La description de ces structures (par le biais de la place des pronoms) permet d'entrevoir une réflexion sur les structures de complémentation complexes, qui sortent du schéma sujet –verbe conjugué- complément, ou ce dernier est nécessairement un GN.

2.2.9.2.6. Le complément de l'adverbe

Les grammairiens mentionnent dans le Chapitre *Des adverbes*, les adverbes qui ont un complément ; N°2 *de quelques adverbes en ment qui ont un complément* (op. cit., p. 530) :

Trois adverbes en *ment* s'emploient avec un complément précédé de la préposition *de* : ce sont *dépendamment*, *différemment*, *indépendamment*, et douze autres avec un complément précédé de la préposition *à* (...) Chacun de ces adverbes a conservé le même complément que celui de l'adjectif dont il est formé. (ibid.)

On observe ici que au sein d'une structure comme : *dépendamment de x*, le syntagme (de x) est bien identifié comme le complément de l'adverbe incluant la préposition.

2.2.9.2.7. Le complément de l'adjectif

La catégorie *complément de l'adjectif* est formulée clairement car le chapitre 5 lui consacre une partie : section 5 *Complément des adjectifs* (op. cit., p.234-237). Mais différents problèmes se posent. La distinction entre d'une part les adjectifs suivis d'une préposition, liés au verbe et formant avec lui une locution verbale, et d'autre part les adjectifs autonomes, n'est pas identifiée en termes de découpage formel. Les

exemples indifférencient les locutions verbales figées : *être prêt à, être sujet à, prompt à, être amoureux de, être capable de, être désireux de*, des adjectifs variables et à prépositions diverses : *mon cœur toujours rebelle et contraire à lui-même être mécontent/digne/pleine/avide de* (op. cit., p.235), *cruel envers, ignorant sur* (op. cit., p.236), *être cher à, se rendre accessible à...* Néanmoins, les auteurs relèvent une différence structurelle et notent que le complément n'est pas indispensable dans tous les cas énoncés : « Parmi les adjectifs qui ont un complément, les uns le prennent accidentellement, les autres ne peuvent s'en passer » (op. cit., p.235), et font suivre une liste non classée. Par ailleurs, en guise d'observation particulière (op. cit., p.237) les auteurs relèvent que certains adjectifs, provenant de verbes, conservent la structure de complémentation de ceux-ci : « Les adjectifs qui dérivent de verbes comme *pardonnable, consolable*, formés de *pardonner* et de *consoler*, se disent des personnes et des choses selon que les verbes d'où ils dérivent ont plusieurs régimes directs » à savoir « un nom de personne ou un nom de chose » (op. cit., p.237). Ensuite, il est difficile d'identifier exactement le syntagme complément de l'adjectif par rapport à la préposition (comme vu plus haut) ; on comprend globalement que ce qui suit la préposition est *complément de l'adjectif* et on peut supposer d'après les titres des chapitres *complément de l'adjectif : introduit par de, par à*, ainsi que par l'absence de l'utilisation du complément de la préposition ici qui est fortement disponible, que celle-ci est incluse dans le découpage.

Les Bescherelle mentionnent également le *complément adverbial* de Boniface (op. cit., p. 485) le complément de *il est vrai* (op. cit., p.353), le complément du génitif/complément du superlatif (op. cit., p.469).

Bilan : l'extension du complément

La diversité des désignations de « complément » témoigne de la généralisation du terme ren 1834. Le complément s'étend partout. Mais cette pluralité d'expressions provient d'une conception reposant sur un repérage formel selon les classes de mots. La seule catégorie fonctionnelle qui est stable est celle de « complément du verbe », alors que les compléments des autres mots fonctionnent sur une identification des termes les plus proches, les critères de ce repérage étant variables. Les différentes catégories de complément se superposent sans différenciation des niveaux de l'analyse ; par exemple *le complément du substantif* débuté par *l'adjectif conjonctif* (pronom relatif) devient équivalent au *complément de préposition* introduit par *de*. Notons que la structure passive n'est pas analysée en tant que telle et que c'est le *complément de préposition* qui désigne le

complément d'agent. En somme, la Grammaire des Bescherelle témoigne bien de l'évolution du terme de complément dans la première moitié du 19^{ème} siècle ; il conserve son acception première formelle, en contrepoint de l'émergence d'une acception fonctionnelle en lien avec le verbe, bien ancrée dans le discours grammatical.

Pourtant, dans le même temps, la *Grammaire Nationale* démontre l'hésitation perdurant entre *complément* et *régime* puisqu'elle réintègre massivement ce terme, en particulier dans la seconde édition datant de 1840.

2.2.10. Régime et complément

Dans la *Grammaire Nationale*, le terme de régime⁴⁹⁴ apparaît toujours en relation avec le verbe, le participe ou la préposition, en interférence avec la terminologie du complément. Nous pouvons répertorier trois types d'emplois du régime.

Tout d'abord, le terme de *régime* apparaît comme synonyme de complément dans l'expression de *régime direct* de façon ponctuelle et inattendue. Ainsi, dans une observation particulière du Chapitre *adjectifs qualificatifs* à propos du *complément de l'adjectif* (op. cit., p. 237), les auteurs relèvent que certains adjectifs, provenant de verbes, conservent leur complément, désignant une personne ou une chose, et ils emploient le terme de *régime* :

Les adjectifs qui dérivent de verbes comme *pardonnable*, *consolable*, formés de *pardonner* et de *consoler*, se disent des personnes et des choses selon que les verbes d'où ils dérivent ont plusieurs régimes directs. (op. cit., p. 237)

Egalement dans le chapitre 12 *syntaxe des adjectifs conjonctifs*, à l'article N°9, on retrouve la mention du régime mais parce que les frères Bescherelle se réfèrent à Girault-Duvivier :

Girault Duvivier en parlant de *lequel*, *laquelle*, nous dit qu'on ne s'en sert presque jamais en sujet ou en régime direct. (mais qu'il faut toujours employer *qui* ou *que*) (op.cit., p. 369-370)

De plus, les grammairiens établissent un parallèle entre *régime des prépositions* et *régime des verbes* alors qu'il n'est pas fait mention ailleurs du « régime des verbes », dans l'article N°7 *régime de deux prépositions liées par une conjonction* :

Il en est du régime des prépositions comme de celui des verbes. Quand deux prépositions ont le même régime, on peut se dispenser de les faire suivre chacune de ce régime, mais si ces deux prépositions demandent un régime différent, il faut de toute nécessité donner à chacune le régime qui lui convient. (op. cit., p. 567)

Dans son second emploi, le terme de *régime* apparaît spécifiquement en relation avec une classe de mots : *les participes*. Dans les chapitres étudiant les participes, chapitres 14 *Du*

⁴⁹⁴ Le terme de nominatif est aussi employé dans le Chapitre 13 *des verbes* concernant l'accord sujet/verbe : « toutes les fois qu'un verbe a deux nominatifs singulier ou met ce verbe au pluriel » (op. cit., p. 382).

participe présent, et 15 *Du participe passé*, le régime supplante le complément, à l'exception de quelques incursions rares du complément. Nous pensons que cette préférence pour le régime s'explique par le problème posé par les participes qui est celui de leur variabilité, selon qu'il joue le rôle de forme verbale ou d'adjectif. Ainsi, dans les articles N°3 *participes présents employés sans aucun régime* (481), à l'article N°4 *participes présents suivis ou précédés d'un régime direct*, nous trouvons deux colonnes : *régime placé après le participe*, comme dans *marteaux qui frappant l'enclume*, ou *régime avant le participe*, comme dans *sa voix s'échappant au travers*. (op. cit., p. 482). Dans ces cas il est toujours invariable car il marque l'action, alors que l'adjectif, variable, n'est jamais suivi d'un régime. Le chapitre 15 *Du participe passé*, étudie en plus la question de l'emploi des auxiliaires *avoir* ou *être*, mais il présente une structuration similaire selon les constructions avec ou sans régime, avec un ou plusieurs, placés avant ou après⁴⁹⁵. La principale difficulté évoquée est de repérer le *régime direct* car c'est avec lui que s'accorde le participe :

Lorsque le participe est précédé de deux régimes, l'un de ces régimes est direct, l'autre indirect, car un verbe ne peut être précédé de deux régimes direct différents. Pour connaître quel doit être l'accord du participe, il suffit de savoir distinguer lequel des deux régimes est en rapport direct. (op. cit., p. 500)

Ainsi le N°8 *participes passés précédés de deux régimes*, présente deux colonnes : *régime direct placé avant le régime indirect*, exemple : *va lui jurer la foi que tu m'avais jurée*, et *régime indirect placé avant le régime direct*, exemple : *elle me parut comme vous me l'aviez dépeinte* (op. cit., p.500).

Mais on observe aussi dans ce paragraphe le mélange des terminologies du *régime* et du *complément direct/indirect*.

⁴⁹⁵ Pareillement, l'article 10 *participes passés précédés du verbe être employé dit-on pour avoir*, cherche à distinguer si *me*, *te*, *se* placés devant le verbe sont régimes directs ou indirects. Ces pronoms sont bien à distinguer des cas où le participe passé est invariable car construit avec un verbe unipersonnel ou impersonnel (N°13 *participes passés construits avec les verbes dits unipersonnels ou impersonnels*). On trouve également les cas des participes passés précédés de QUE N°12 *participes passés précédés de deux sortes de QUE* (503) ; s'il est régime direct, exemple : *une erreur qu'il a pleurée lui même*, il y a accord, s'il est employé avec ellipse de « pendant », exemple : *tous les jours qu'il a pleuré*, le participe est invariable. Et le cas N°16 : *des participes passés précédés du pronom En* (507), si *En* n'est pas précédé d'un régime direct le participe est invariable, exemple : *il faut avoir vu des miracles et même en avoir fait*, et variable si le pronom *en* se trouve précédé d'un régime direct, exemple : *je n'ai point oublié (...) les merveilles qu'on en a racontées* (op. cit., p.508-509). Et enfin les situations où le participe est suivi d'un infinitif, N°19 *participe passé suivi d'un infinitif*, N°22 *participe passé suivi d'un infinitif et précédé de deux régimes*, la question étant de savoir quand le participe précédé d'un régime et immédiatement suivi d'un infinitif, est variable ou non, il faut dès lors examiner le nom qui le précède et voir s'il est régime du verbe, alors le participe varie, exemple : *les personnes que j'ai entendues chanter/qui chantaient*, ou de l'infinitif, alors il est invariable, N°22 *participes passés suivis d'un infinitif et précédés de deux régimes*.

A l'article N°5 *participes présents suivis d'un régime indirect*, nous trouvons un paragraphe très étonnant par l'hétérogénéité du métalangage employé ; alors que les frères Bescherelle décrivent la construction et l'accord du participe par la notion de régime, ils emploient subitement à nouveau le terme de « complément », le qualifiant d' « essentiel » et plus encore celui de « terminatif » provenant de Girard :

Néanmoins quand le participe d'un verbe neutre a un complément essentiel, terminatif, marqué par à, de .. ce participe quoique précédé de ce complément doit rester invariable parce qu'il énonce nécessairement l'action. (op. cit., p. 484)

Ensuite, le terme de complément apparaît de nouveau au N°6 *participes présents précédés ou suivis d'un complément adverbial*, et deux colonnes titrent : *complément placé devant le participe exprimant l'état*, exemple : *encore fumante*, *complément placé après exprimant l'action*, exemple : *fumant toujours du sang* (op. cit., p. 484). Ceci nous laisse penser que la terminologie variable des Bescherelle est liée aux emprunts discontinus à d'autres grammairiens non cités.

Le recours à la tradition de description métalinguistique par les cas est présente mais plus rare, et mentionne uniquement les génitifs dans le cadre de l'accord du participe également, la solution étant de chercher le substantif auquel se rapporte le participe, qu'il soit exprimé ou sous entendu, sujet ou régime Ainsi le N°17 *rapport du participe présent dit gérondif en relation avec le sujet ou avec un autre substantif*, rappelle l'équivalence entre *les pleurs de Jacqueline* et *les pleurs que possède Jacqueline*, c'est-à-dire qu'elle verse :

telles sont aussi les propriétés des autres substantifs régis par de, vulgairement appelés génitifs et des autres adjectifs possessifs. (op. cit., p. 492)

Dans son troisième usage, le régime est employé en coexistence avec le complément à propos de la préposition. Le chapitre 3 *de la préposition* (dans la partie *des mots invariables*) se distingue par l'emploi exclusif du régime, en particulier dans la section 1 *du régime des prépositions* où le régime devient l'outil de description privilégié du syntagme prépositionnel. Les articles répertorient les formes pouvant suivre la préposition : substantif, infinitif, autre préposition et se focalisent ensuite sur leur distribution. La terminologie du régime dans cette partie s'accompagne de la reproduction de la distinction traditionnelle entre parties du discours variables/invariables, le régime apparaît alors logiquement comme un autre élément de la tradition des grammaires latines. Pourtant, l'expression de « complément de la préposition » prend le pas de façon générale sur le régime pour décrire une relation entre la préposition et un autre mot, dans les paragraphes notamment de syntaxe du substantif ou du verbe, et elle parcourt de façon

beaucoup plus étendue que le *régime* les deux volumes *Théorie* et *Grammaire* pour désigner le syntagme qui complète la préposition.

Bilan

La conception de la syntaxe qui ressort de la *Grammaire Nationale* des Bescherelle est fondée exclusivement sur les problématiques d'ordre et de place et sur les questions d'accords. Les discussions favorisent en dernier choix le goût et l'élégance des tournures ou répertorient les usages. Le mouvement de contestation formulé vis à vis du modèle de la grammaire générale par les membres de la société grammaticale trouve un écho chez Bescherelle. La décomposition du verbe est remise en question et le modèle propositionnel intègre le complément.

Mais, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que plusieurs grammaires générales continuent d'apparaître dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, prolongeant plus ou moins la survie du modèle syntaxique connu.

2. 3. Les grammaires générales entre 1828 et 1863

Les grammaires générales que nous présentons ici prolongent la grammaire générale de l'âge classique. Elles adoptent un modèle propositionnel majoritairement tripartite (ou augmenté) où la décomposition du verbe est acquise comme une évidence⁴⁹⁶, elles reprennent aussi pour la plupart une division des mots inspirée de la *GGR* ou de Harris en un système binaire ou ternaire. La tendance est de reclasser l'adverbe avec l'adjectif car il opère une modification de celui-ci et il est analysé comme un attribut d'attribut (Caillot, Leterrier⁴⁹⁷, Brazière⁴⁹⁸), ou bien avec la préposition car il est l'équivalent d'une préposition et d'un nom. De plus, ces ouvrages sont l'œuvre d'enseignants qui tentent d'exposer une doctrine claire et simple, ils n'innovent donc pas dans la terminologie, à l'exception de Montémont. L'intégration du complément est très nette chez certains (Caillot, Poitevin, Jullien, Lavielle, Leterrier) mais d'autres conservent le régime comme seule fonction (Jonain) ou comme synonyme du complément (Montémont, Poitevin), ou bien ne comportent pas de syntaxe (Montlivault, Barthe) ou quasiment pas (Jonain). Ceci s'accompagne d'une conservation de la distinction *syntaxe de concordance*, *d'accord* ou *d'identité*, et *syntaxe de régime* parfois renommée *syntaxe de complément* (Bel), *de dépendance* (Burggraff) ou de *détermination* (Leterrier). Les textes témoignent aussi de la connaissance des écrits de Dumarsais, Condillac, Court de Gébelin et Destutt de Tracy, mais surtout de Beauzée dont la définition de la préposition est acquise et la distinction des verbes quelquefois reprise (Burggraff). La grammaire de Caillot reproduit elle la nouvelle doctrine de Vanier. Ceci dit la typologie des verbes demeure quasi inchangée et la réflexion sur la transitivité disparaît (Montémont), la terminologie traditionnelle est conservée (*actif*, *passif*, *neutre*), sauf chez certains qui la modifie en *transitif/intransitif* (Caillot, Poitevin, Jullien). Mais un progrès est que la notion de « voix » est cantonnée au domaine morphologique (Burggraff, Montémont).

Toutefois, les grammaires générales du milieu du XIX^{ème} siècle sont bien différentes de celles du XVIII^{ème} ou du tournant des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles et ce sur plusieurs

⁴⁹⁶ Sauf pour Caillot.

⁴⁹⁷ Leterrier explique que l'adverbe sert à modifier comme l'adjectif, aussi il est juste de le nommer « suradjectif » comme Lemare le fait (1826, p. 15).

⁴⁹⁸ Brazière, dans son *traité analytique*, distingue quatre parties du discours ; *le substantif*, *l'adjectif*, *le conjonctif* ou *verbe*, *le suradjectif complet* (l'adverbe) – *incomplet* (préposition et conjonction) (1805, p. 6, p. 32 « Du suradjectif »).

points. Premièrement, elles comparent beaucoup plus de langues car les auteurs ont eu accès aux ouvrages de grammaire historique ou comparée qui paraissent. Ensuite, elles héritent des problèmes posés par leurs prédécesseurs et contemporains tels que la redéfinition de l'adverbe liée à la conservation de la structure propositionnelle sujet-est-adjectif/participe, et à la définition du *verbe substantif* comme complet et se suffisant à lui-même. Face à ce schéma, la question est de savoir si l'adverbe modifie le verbe *être* ou l'adjectif. C'est la seconde position qui est adoptée.

2.3.1. Montlivault, 1828, *Grammaire générale et philosophique*

Le Comte de Montivault se propose dans sa grammaire générale de jeter un « coup d'œil sur la nature et le mécanisme des langues ». La filiation à la *GGR* est déclaré explicitement dès l'avant-propos ; les opérations de l'esprit sont « concevoir, comparer, juger et raisonner » (1828, p. 11), Montlivault divise les mots en deux sortes selon qu'ils expriment un objet ou un rapport dans la pensée, et son ouvrage ne contient pas du tout de syntaxe. Le développement examine les parties du discours selon leur catégorie, où l'on voit que c'est l'adverbe qui pose problème. La décomposition du verbe est conservée dans un modèle propositionnel sujet-verbe substantif- attribut.

2.3.1.1. Le système binaire ou trinaire des parties du discours

Montlivault distingue « deux grandes catégories grammaticales » (op. cit. p. 12) ;

1° les signes d'objets regroupent les articles, noms substantifs et adjectifs, pronom, adverbe

2° les signes de rapports regroupent les préposition, particules, conjonction et adverbe (op. cit., p. 13). L'adverbe appartient aux deux car il est « la contraction d'une préposition et d'un nom » et donc le signe de rapport et d'objet en même temps (ibid.) et les interjections sont hors catégorie. Mais, plus loin, le Comte ajoute la catégorie des « signes de jugement » qui comprend le « verbe substantif ou élémentaire », l'adverbe et l'interjection (p. 85), les autres catégories restant inchangées (*signes d'objets* : article, pronom, nom, *signes de rapports* : préposition, conjonction, particule).

2.3.1.2. Le verbe

Montlivault reprend la *GGR* pour définir le verbe. Le verbe énonce un jugement (op. cit., p. 18) et « toute proposition est un jugement » (op. cit., p. 19), l'affirmation étant à prendre dans un sens philosophique. Mais le verbe sert aussi à lier le sujet et l'attribut, car lui

« seul porte et manifeste l'affirmation » (op. cit., p. 25). Dans le chapitre « du verbe » (p. 157). Le grammairien s'inspire aussi de Beauzée :

C'est un mot qui présente à l'esprit un être indéterminé, désigné seulement par l'idée générale de l'existence, sous une relation à une modification. (op. cit., p. 157)

Autrement, le chapitre ne contient que des remarques morphologiques et historiques de nature comparative entre les langues modernes et le latin.

2.3.1.3. Adverbe et modification

L'adverbe a comme fonction de « modifier le mot auquel il se rapporte » qui n'est pas nécessairement un verbe (op. cit., p. 217), ce qui fait dire au Comte que « dans la réalité c'est un des mots les plus mal désignés » (op. cit., p. 220). Pour Montlivault, l'adverbe peut modifier un adjectif comme dans « un roi véritablement grand », « un homme éminemment sage », « un jeune homme passionément épris » (ibid.), ou bien il peut modifier le verbe comme dans « la fièvre s'est déclenchée immédiatement », « le feu a pris subitement » (ibid.). Cependant, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que c'est le participe du *verbe adjectif* qui est modifié et pas le verbe *être* :

Ce n'est pas le verbe substantif ou élémentaire qui est modifié, celui qui impose à la phrase le cachet de l'existence, c'est le verbe adjectif qui est toujours une alliance du verbe fondamental et d'un participe. Or le participe, comme nous l'avons vu, étant un véritable adjectif, c'est cet adjectif, renfermé dans la signification de ces verbes, qui est modifié par l'adverbe. (op. cit., p. 221)

Ainsi dans *j'aime passionément* réécrit en *je suis passionément aimant ou amoureux*, l'adverbe modifie le participe *aimant* ou l'adjectif *amoureux*. Autre exemple :

Elle chante divinement, cela équivaut à *elle est chantant divinement* ou encore *c'est une chanteuse divine* (op. cit., p. 222).

Par conséquent « l'adverbe, dont la fonction est de modifier ne modifie que ce qui est susceptible de l'être, je veux dire les adjectifs. » (ibid.). Il est donc plus proche de l'adjectif :

Je me range totalement parmi les grammairiens qui comme Duclos entre autres, ont déjà proposé de changer ce nom d'adverbe en celui de modificatif : dénomination parfaitement appropriée à ses fonctions et dont l'effet sera de les faire comprendre et de les graver plus facilement dans la tête (...) (op. cit., p. 223)

En effet, l'adverbe ne peut pas modifier un autre signe de rapport que ce soit le verbe, l'adverbe ou la préposition car ils ne « sont pas susceptibles de modification » (op. cit., p. 223). Dans *il penche terriblement vers le matérialisme, il s'est déclenché subitement contre son ami* (op. cit., p. 223-224), le *modificatif* c'est-à-dire l'adverbe « agit sur le verbe et non sur les prépositions » (op. cit., p. 224). Et lorsqu'un adverbe suit une préposition, il

faut restituer un adjectif, comme dans *il est (posé) exactement dessus* (ibid.) où *exactement* modifie *posé*. Par ailleurs, l'adverbe est décrit comme la contraction d'une préposition et d'un nom :

Un adverbe est un mot formé de l'alliance ou de la contraction d'un nom et d'une préposition, et sous ce rapport un adverbe est véritablement un cas. (op. cit., p. 225)

En somme, le cadre adopté est à globalement celui de la *GGR* de Port-Royal. Des comparaisons sont systématiquement faites avec les autres langues, par exemple avec l'anglais pour le pronom (op. cit., p. 155-156), ce qui témoigne de l'assimilation par la grammaire générale des connaissances formulées par les grammaires historiques ou comparatives qui paraissent au XIX^{ème} siècle.

2.3.2. Bel, 1829, *Grammaire française élémentaire et raisonnée comprenant les principes de la grammaire générale, la syntaxe, la construction*

La grammaire de Bel, professeur de l'Université, principal du collège de Verdun, se destine aux collèges et écoles primaires, il la présente comme « une grammaire complète, quoique élémentaire » (Bel, 1829, p. 9). Elle suit un plan en deux parties ; d'un côté la classification des mots, de l'autre la syntaxe. Mais sous son aspect élémentaire, cet ouvrage présente des aspects intéressants. On y trouve la notion de *complément* clairement avancée comme « fonction » des mots dans la phrase, une opposition entre *syntaxe d'accord* et *de complément*, et un classement des verbes qui se recentre légèrement sur la notion de transitivité et les termes associés.

2.3.2.1. Le verbe

Le verbe est défini après le substantif et l'adjectif comme le « mot qui marque l'union de cette qualité à la substance », c'est « le mot qui lie » le sujet à l'attribut (op. cit., p. 35). Les « verbes adjectifs » sont composés du verbe *être* suivi de « l'adjectif actif » (op. cit., p. 36), comme dans *Dieu règne* équivalent à *Dieu est régnant* (ibid.). Le classement des verbes comporte cinq classes (op. cit., p. 40) :

1° *verbe actif ou transitif*

ici « le sujet fait l'action sur un objet » comme dans *Pierre frappe Paul* et presque tous les verbes actifs peuvent devenir passifs (op. cit., p. 41)

2° *verbe passif*

il correspond au retournement de l'actif comme dans *Paul est frappé par Pierre*

3° *verbe intransitif ou neutre*

ici « l'action est bornée au sujet » comme dans *l'élève dort*.

Les critères utilisés relèvent de la transitivité, du sémantisme de l'action. Le grammairien utilise aussi les questions « quelqu'un » ou « quelque chose » placées après le verbe pour les différencier (op. cit., p. 41).

4° *verbes unipersonnels* comme *il pleut*, ou bien *ces affaires importent* (ibid.)

5° *verbe pronominal* qui se construit avec *me, te, se* comme *se repentir, se souvenir*.

2.3.2.2. Adverbe, préposition, modification et complément

L'adverbe est défini comme dans la *GGR* :

Un mot qui se joint au verbe, à l'adjectif, ou même à un autre adverbe, pour en modifier et en déterminer la signification. (op. cit., p. 78)

Comme dans *parler sagement, parler peu, parler beaucoup*, où *peu* et *beaucoup* sont des adverbes qui modifient ou déterminent le verbe *parler*. Pour cette raison, Bel évoque le terme de « suradjectif » en note :

L'adverbe serait lui-même suradjectif parce qu'il tombe toujours sur un adjectif qu'il modifie et non sur le verbe. (op. cit., p. 77, note a)

Ainsi dans *il parle éloquemment* réécrit en *il est parlant éloquemment, éloquemment* modifie l'adjectif *parlant* (op. cit., p. 77). La préposition est définie comme le « mot qui en lie toujours deux autres de la même proposition » (op. cit., p. 81) comme dans *mourir pour le Roi*, où *pour* unit *le roi* à *mourir* (ibid.). Bel oppose alors l'adverbe qui modifie complètement à la préposition qui modifie incomplètement, comme Boniface la même année (1829) :

La préposition diffère de l'adverbe en ce que celui-ci modifie complètement, tandis que la préposition ne modifie qu'incomplètement. (ibid.)

Et il prend l'exemple de *il parle facilement vs il parle avec facilité*. Du fait de son incomplétude, la préposition est suivie d'un complément :

Le mot qui suit une préposition en est le complément parce qu'il complète le sens. (ibid.)

Et ce complément de nature nominale est important car c'est lui qui véhicule le sens :

Les prépositions ne marquent point la place, le lieu, le but, le temps, la cause etc. Ce sont les mots qui les suivent. (ibid.)

Comme dans *être à Paris, marcher auprès le Roi, venir de Rome* où ce sont les compléments qui indiquent l'idée du lieu.

Le complément conserve une partie de son sens originel de terme suivant la préposition, mais il est aussi érigé en vraie fonction dans la deuxième partie (op. cit., p. 86) ; « Des fonctions des mots dans la proposition » (op. cit., p. 87).

2.3.2.3. Complément et régime

Le modèle propositionnel est tripartite puisque l'auteur déclare qu'une proposition a au moins trois termes : le sujet, l'attribut et le verbe qui lie les deux. Mais il affirme aussi que tous les mots autres que le sujet sont des compléments :

Le mot principal en est le sujet, les autres ne servent qu'à la compléter, et sont des compléments, c'est-à-dire des mots dépendants d'autres mots. (op. cit., p. 87)

Et Bel emploie l'image de la chaîne où les mots sont comparés aux anneaux, ce qui devient le principe explicatif de la « syntaxe de complément ». Les mots sont donc tous considérés comme des compléments qui se succèdent, et la définition du complément ne repose que sur l'ordre et la complétude sémantique :

Les mots sont comme les anneaux d'une chaîne c'est-à-dire qu'ils s'attirent l'un l'autre, le premier en attire un second, celui-ci un troisième et ainsi de suite. Un mot attiré par un autre, en est le complément. (op. cit., p. 117)⁴⁹⁹

Ainsi dans *la jeunesse a besoin de bons exemples*, le nom *la jeunesse* attire le mot *avoir*, qui lui-même attire *besoin*, comme *besoin* appelle *de*, et *de* appelle *bons exemples* (op. cit., p. 118). La fonction de complément concerne donc les mots individuellement et ne relève pas de la délimitation des groupes.

Pour ce qui est du verbe et de la préposition, Bel parle aussi de « régime » :

Tout mot attiré par un verbe ou par une préposition, est régime ou complément de ce verbe ou de cette préposition. Dans *j'aime Dieu*, *Dieu* étant attiré par le verbe *j'aime* en est le régime ou le complément. Dans *combattre par l'humeur*, *l'humeur* est régime de la préposition *par*. (op. cit., p. 90)

Le régime continue à être employé comme un synonyme aux côtés du complément.

La typologie des compléments repose sur des distinctions formelles et sémantiques. Bel distingue d'abord le complément « direct ou immédiat » comme dans *j'aime Dieu* où *Dieu* est « régime direct » (op. cit., p. 90), et le complément « indirect ou médiat » formé de la préposition « à » ou « de », comme dans *utile à l'homme* où *l'homme* est « régime indirect d'utile » (ibid.). Ensuite, dans les « Remarques » (op. cit., p. 91), Bel distingue différents types de compléments indirects sans qu'on sache distinctement s'il s'agit de sousdivisions du *complément médiat*. Le complément en « à » est aussi appelé « complément attributif », le complément en « de » est aussi appelé « complément déterminatif », et le « complément adverbial » est nommé ainsi « parce qu'il supplée à l'adverbe ; il est précédé d'une préposition autre que *à* et *de*. On le trouve en faisant une des questions *quand, comment, pourquoi, où, d'où ?* » (op. cit., p. 91) comme dans *il travaille avec zèle* où *zèle* est le « complément adverbial de *travaille* » et le « régime de la préposition *avec* » (ibid.).

⁴⁹⁹ Cette comparaison n'est pas sans rappeler directement le développement de Beauzée dans sa *Grammaire Générale*.

L'hésitation entre les termes de *complément* et *régime* est patente, en revanche les pronoms sont « régime direct » ou « régime attributif » (op. cit., p. 92).

Bilan

La grammaire de Bel témoigne bien de l'assimilation progressive du *complément* avant que le *régime* soit évacué, mais ausside la définition liée de la préposition et de l'adverbe en fonction de leur complétude sémantico-syntaxique et du maintien du classement complet en cinq genres, avec les qualificatifs supplémentaires de *transitif* et *intransitif*.

2.3.3 Barthe, F., 1830, *Programme des leçons de logique et de grammaire générale*

Le professeur de Belles Lettres Barthe écrit un programme de leçons de logique et de grammaire en deux parties ; les cours de *Logique* contiennent une petite *grammaire générale*, et des *Observations sur la formation des langues*. La *grammaire générale* est définie comme « la réunion des règles communes à toutes les langues » (op. cit., p. 5), Barthe conserve la tripartition de la proposition en : *substantif* qui est le nom de l'objet, *attribut* qui est le nom de la propriété, *verbe* qui est la propriété contenue dans l'objet. Il existe un seul verbe qui est le *verbe substantif*, il exprime l'existence, à différencier du verbe *attributif* défini ainsi :

Quand le verbe *être* est joint à un adjectif exprimant une action, il forme un verbe appelé verbe attributif. (op. cit., p. 14)

Ces verbes *attributifs* sont divisés en trois classes ; les *verbes actifs ou transitifs* comme *frapper quelqu'un ou aimer quelque chose* (op. cit., p. 19), les *verbes passifs* comme *je suis frappé*, les *neutres ou intransitifs* comme *je cours, je dors, je meurs* (op. cit., p. 20). La fonction de l'adverbe est de modifier l'adjectif ou l'adverbe ou le verbe (op. cit., p. 23) et il est équivalent à une préposition suivie de son complément comme *prudemment* équivaut à *avec prudence* (ibid.)

2.3.4. Jonain, Pierre, 1835, *Grammaire générale contenant les grammaires particulières et complètes du latin et du français parallèlement démontrées*

La grammaire générale du professeur Jonain débute par un préambule sur « l'origine et la génération des idées » s'inspirant de Condillac et Destutt de Tracy, et par un entretien avec un enfant de 12 ans sur l'entendement et les facultés de l'esprit. Mais globalement c'est la *GGR* qui sert de modèle au grammairien, la structure propositionnelle tripartite est conservée, ainsi que la syntaxe de régime *versus* la syntaxe d'accord. Il distingue huit espèces de mots : nom, pronom, adjectif, verbe, préposition, adverbe, conjonction,

interjection, dont seul le nom, l'adjectif, le verbe et la préposition sont nécessaires (op. cit., p. 36), puis examine l'analyse logique et grammaticale de la proposition et enfin la syntaxe.

2.3.4.1. Le modèle propositionnel

La proposition est définie comme « l'expression d'un jugement » (op. cit., p. 23) et elle se compose de trois signes : « celui de l'être ou sujet, celui de la qualité ou attribut, et enfin celui du jugement même ou de la comparaison que nous avons faite de cet être avec cette qualité. » (op. cit., p. 32). Le mot « signe de sujet » s'appelle *substantif*, le mot « signe de la qualité ou de l'attribut » s'appelle *adjectif, ou qualificatif, ou modificatif* (ibid.), et le signe de « l'action jugeante » s'appelle le *verbe* « mot par excellence » (ibid.). Autrement dit, le schéma propositionnel est tripartite et classique : sujet (nom)-verbe-adjectif/attribut/modificatif⁵⁰⁰, mais le dernier constituant est nommé de différentes façons. Jonain mentionne la note de Thurot qui dans l'édition de l'*Hermès* d'Harris propose d'appeler « sujet » l'idée principale, « modification » l'attribut, et « énonciation » le verbe (ibid.) La structure propositionnelle peut être complexifiée au moyen de « diverses additions » au sujet ou à l'attribut comme *l'adjectif déterminatif (le, la, les)* ou *démonstratif* et des propositions incidentes⁵⁰¹.

2.3.4.2. Le verbe

2.3.4.2.1. la distinction verbe substantif / verbes adjectifs ou attributifs

Le *verbe substantif* est défini comme le verbe qui prononce le jugement et préexiste aux autres :

L'action du jugement étant une, un seul mot suffit pour l'exprimer. Le verbe ne fait que se déguiser en se combinant avec l'adjectif. (op. cit., p. 34)

On lit plus loin dans le chapitre sur le verbe :

L'action du jugement est une, il ne faut qu'un seul signe pour l'exprimer. (op. cit., p. 84)

Ce signe est le verbe *être* en grec, latin, français, *ser* et *estar* en espagnol.

⁵⁰⁰ Dans l'analyse logique et grammaticale, le grammairien fournit un tableau des propositions op. cit., (p. 39) et elles ont toutes la même composition : sujet-verbe-attribut.

⁵⁰¹ On lit : « Une proposition incidente n'a pour but que d'expliquer ou de déterminer un mot et peut toujours être remplacée par un adjectif », elle est jointe au moyen du « conjonctif » qui et de ses variations (op. cit., p. 33).

Ainsi la décomposition est conservée ; *je délie* équivaut à *je suis déliant*⁵⁰². Et *être* reste le verbe par excellence :

Être sera le verbe substantif ou bien mieux et plus simplement, restera dans tous les cas le verbe. (op. cit., p. 34)

A lui s'adjoint donc l'adjectif qui entre « dans le composition des verbes attributifs » et c'est lui qui exprime une action. Les *verbes adjectifs ou attributifs* sont formés « du signe de nos jugements combinés avec les adjectifs » alors que le verbe véritable ou substantif est *être* (op. cit., p. 84).

2.3.4.2.2. Classement des verbes

Les verbes sont classés en cinq groupes qui correspondent à cinq « voix »⁵⁰³ (op. cit., p. 85). Le verbe « actif » pour lequel « le sujet fait vraiment l'action » (op. cit., p. 86) comme dans *je frappe l'ennemi* (op. cit., p. 85), le verbe « passif » qui diffère du premier en ce qu' « on a changé l'objet en sujet » comme dans *l'ennemi est frappé par moi* où « le sujet souffre l'action » (op. cit., p. 86)⁵⁰⁴, le verbe « réfléchi ou moyen » comme dans *je me frappe* où « le sujet et l'objet sont un seul et même être » (op. cit., p. 86), à différencier du verbe « réciproque » comme dans *ils se frappent (l'un l'autre)*, enfin le verbe « dit neutre » comme *dormir, mourir* (op. cit., p. 85). De plus, seuls les *verbes actifs* avec un véritable objet peuvent être « retournés sous la forme passive », par exemple *unir quelqu'un* ne peut se transformer en *quelqu'un est uni* (op. cit., p. 86).

Cependant, deux cas intermédiaires aux catégories principales sont évoqués. Tout d'abord, le verbe « actif », normalement transitif, peut devenir « intransitif » :

Les verbes les plus actifs semblent devenir neutre lorsqu'on ne porte sa pensée sur l'état dans lequel l'action met le sujet sans songer à l'objet quelconque sur lequel elle se dirige. (op. cit., p. 85-86)

Comme dans *il lit, il écrit, il mange* (op. cit., p. 86). Il sont nommés « actifs intransitifs ». Ensuite, il est précisé que certains verbes « deviennent transitifs qu'au moyen d'une préposition » comme *nuire, tomber, monter* (op. cit., p. 86).

⁵⁰² Jonain ajoute : « cette combinaison du verbe avec l'adjectif toujours évidente en grec, l'est souvent en latin » mais elle est rare en français (op. cit., p. 34). Il reformule cette remarque plus loin en disant que « la combinaison du verbe avec les adjectifs est peu sensible à l'œil » dans les langues modernes, ainsi dans *courir* « on ne reconnaît guère *être courant* (op. cit., p. 84) mais « ceci est visible dans plusieurs temps latins » comme par exemple *amaveram* analysé en *ama fueram*, et surtout en grec (op. cit., p. 85).

⁵⁰³ « Les différentes manières de considérer l'action, par rapport au sujet, s'appellent les voix, il y a donc cinq voix » (op. cit., p. 86).

⁵⁰⁴ Le grammairien différencie le plan logique et le plan grammatical car il ajoute que *l'objet grammatical* devenu sujet grammatical à la voix passive, reste *l'objet logique* (op. cit., p. 85), on lit encore que « c'est un objet sous forme de sujet » (op. cit., p. 86).

2.2.4.3. La syntaxe de régime

Pour Jonain, « une action a toujours deux points remarquables ; le point de départ et le but » (op. cit., p. 34), et il appelle le second « l'objet » du verbe :

Le nom qui est le but d'un verbe actif s'appelle l'objet de ce verbe ; *je prends un livre, j'aime mon père, je prie Dieu*, les mots *mon père, Dieu* sont en toute langue les objets des actions *prendre, aimer, prier*. (op. cit., p. 34)

Et dans les langues à cas, il s'agit de « régimes » :

Dans une langue où pour marquer de tels rapports on change la finale du nom, comme en grec et en latin, ces mots peuvent être dits les régimes des verbes qui les gouvernent à l'accusatif. (ibid.)

La syntaxe des verbes développe les caractéristiques des *voix* active et passive :

La voix active et la voix passive expriment des rapports d'action opposés exigeant une syntaxe ou arrangement différent dans les mots qui les accompagnent et qui en sont influencés, régis. (op. cit., p. 112)

La *voix active* comprend deux points ; « le point d'où part l'action » qui est le sujet, et « le point où l'action se dirige » qui est l'objet placé après le verbe (correspondant en latin à l'accusatif) (op. cit., p. 112) comme dans *l'époux aime l'épouse*. Dans la *voix passive*, à l'inverse, « le point sur lequel tombe l'action est connu le premier puisqu'il est pris pour sujet grammatical » (op. cit., p. 113), c'est le lieu d'où part l'action, il commence par *de* ou *par*, comme dans *je suis aimé de mon père, il a été pris par les soldats* (ibid.). Nous ne trouvons aucune mention du *complément* (sauf dans la description de l'adverbe ; il n'a pas de *complément*). La partie syntaxe suit la ponctuation et ne représente que deux pages, Jonain y distingue la *syntaxe d'identité ou d'accord versus la syntaxe d'action ou de régime* inspirée de Dumarsais⁵⁰⁵ :

Si les noms ne sont pas assez déterminés par des adjectifs qui s'accordent avec eux, ils achèvent de l'être par l'action d'autres noms, ou d'adjectifs, ou de préposition. (op. cit., p. 151)

Comme dans *la lumière du soleil, digne de louanges* (op. cit., p. 152). La préposition ne régissant que des noms.

2.2.4.5. Le rôle de la préposition

Chez Jonain, la préposition a trois rôles. Elle peut être, premièrement, le point de départ d'une action (*de, par*) comme dans *je suis pris de la fièvre, je suis aimé par mon père, je suis exaucé de Dieu* (op. cit., p. 34), deuxièmement, elle peut marquer un « but secondaire autre que le but direct de l'action » (op. cit., p. 35) (*à, pour*) comme dans *j'envoie une lettre à Paris, je donne l'aumône aux pauvres*, mais aussi « le terme » de

⁵⁰⁵ Jonain cite se réfère à l'*Encyclopédie* pour exposer les cas (op. cit., p. 215-216) mais aussi à Harris et Court de Gébelin par endroits.

l'action. En effet le « but direct, médiat, l'objet de ces mêmes actions » peut correspondre à un *régime indirect* (ibid.). Autrement dit, Jonain reconnaît que la transitivité peut se réaliser par la préposition qui n'apparaît plus comme un obstacle⁵⁰⁶.

2.2.4.6. L'adverbe

Les adverbes expriment une « modification que ne contient pas le verbe, pour l'étendre ou le déterminer » (op. cit., p. 35) comme dans *agir prudemment, frapper fort*. Mais leur modification ne concerne que l'adjectif contenu dans le verbe : « leur effet ne tombe que sur l'élément adjectif avec lequel le verbe est combiné », ou un autre adjectif comme dans *fort sage, prudemment entrepris* (ibid.). Comme cela est admis, l'adverbe est un « mot composé d'un nom et d'une préposition » ; *sagement* équivaut à *avec sagesse*, et à l'inverse de la préposition, c'est un mot complet. Cette explication fournit alors la seule mention du *complément* :

L'adverbe ne modifie pas le verbe substantif mais bien l'adjectif dont le verbe attributif se compose. L'adverbe n'a pas de complément à sa suite, il le contient ; c'est là ce qui le distingue de la préposition. (op. cit., p. 136)

Bilan

En somme, la grammaire de Jonain prolonge la tradition classique de la grammaire générale avec un modèle propositionnel tripartite, l'opposition verbe substantif/adjectif, et la syntaxe de régime. Mais il accorde un rôle important à la préposition et aborde la question de la transitivité par la définition de l'action comme comportant deux points, et formule des remarques sur la transformation passive.

2.3.5. Caillot, 1838, *Grammaire générale et philosophique*

La *grammaire générale* de Caillot se distingue des autres par deux traits principaux ; le but de l'auteur est d'offrir « une grammaire française générale à la portée de tout le monde » (Prospectus, p. 3), il s'élève contre Girault-Duvivier, Lemare, Bescherelle⁵⁰⁷, Landais⁵⁰⁸, et il s'inscrit dans le mouvement de la grammaire générale comme un vrai disciple de Vanier⁵⁰⁹. Il le cite régulièrement et répercute le discours de la *société grammaticale*⁵¹⁰ par

⁵⁰⁶ Il est précisé que chaque préposition exprime toujours le même rapport, il en distingue trois classes et les compare au latin (op. cit., p. 135).

⁵⁰⁷ Et il reprend ses exemples de *modatifs actifs* (verbes) à Bescherelle (vol. 2, p. 347).

⁵⁰⁸ Il s'exprime ainsi : « l'usage sans autre motif que l'usage n'est qu'un sot » (Préface, p. 6), « tous les jours, il paraît de nouvelles grammaires qui ne sont que des redites et ne contiennent rien de neuf » (op. cit., p. 11).

⁵⁰⁹ Caillot déclare qu'il enseigne la grammaire de Vanier car elle est « la plus claire et la plus raisonnablement écrite » (op. cit., p. 96), il a suivi ses conférences grammaticales pendant trois mois et représente à ses yeux

le refus de la décomposition du verbe, la définition de la proposition comme expression du jugement, et l'importance accordée au *modatif* dans un système trinaire des parties du discours. Il se rattache aussi à Condillac, Rousseau, Destutt de Tracy en retraçant la « marche probable de la création des mots » (op. cit., p. 8).

2.3.5.1. Le système trinaire des parties du discours et la réforme terminologique

Caillot déclare qu'il y a « trois choses à peindre » ; les « objets ou substances », « les modes ou manières d'être », « les différents rapports⁵¹¹ que ces deux choses peuvent avoir entre elles » (*Grammaire Générale*, p. 1), il en résulte une division des parties du discours en trois classes (op. cit., p. 6, p. 49) :

1° les substantifs

ce sont « les mots qui servent à nommer les objets ou les substances » (op. cit., p. 6), ou les « signes de substance » (op. cit., p. 85), ils regroupent les noms et les pronoms (appelés « substantifs représentatifs » p. 150).

2° les modatifs

ce sont « les mots qui servent à nommer les différents modes ou manières d'être des objets ou substances », ou les « signes de mode » (op. cit., p. 87) ils regroupent les adjectifs et les participes.

3° les accessoires

ce sont « les mots qui ne sont ni substantifs ni modatifs et qui servent à nommer les différents rapports qui existent ou peuvent exister entre les substances et les modes » (ibid.), ces « termes de rapports » (vol. 2, p. 281) regroupent le verbe *être*, la négation, les prépositions, les conjonctions, les déterminants, l'adverbe et l'interjection (vol. 2, p. 281, p. 454).

Concernant la terminologie, il défend l'innovation et cite Vanier :

« le meilleur grammairien élémentaire » (ibid.), on lit aussi qu'il « est de tous les grammairiens celui qui comprend le mieux le besoin de reconstruire le système de l'enseignement » (ibid.).

⁵¹⁰ Il se réfère aussi à Charles Nodier (op. cit., p. 522) et aux membres de la société grammaticale (op. cit., p. 524) comme Boiste, Vanier, Boniface.

⁵¹¹ Le rapport désigne « la liaison, la relation qui s'établit entre une chose et une autre » (op. cit., p. 4).

On n'a qu'une réponse à faire à ces incurables qui en reviennent toujours à nous dire : Comment fesaient nos pères ? Nos pères, leur répondrons nous, mangeaient avec les doigts et soufflaient le feu avec leur bouche. Vous en trouvez vous plus mal de l'invention de la fourchette et du soufflet ? Cessez donc de crier à l'innovation ; examinez avant tout si elle n'est pas un bien pour vos enfants. Mais peut-on faire entendre raison aux routiniers ? Ils l'ont perdue, nous serons plus fous qu'eux d'entreprendre une telle cure. (Vanier, cité dans Caillot, p. 79)

Vanier critiquait en effet Sicard, Girault-Duvivier, Noël et Chapsal, Le Tellier de façon très virulente :

Combien de jeunes têtes sont maintenant remplies de ces fausses idées prises dans les grammaires de Sicard, Girault-Duvivier, Noël et Chapsal, Le Tellier et d'autres qui arrivent à la remorque, sans compter celles qui sont sous presse en ce moment. Quand fera-t-on de la grammaire ? (ibid.)

Il aborde le « problème de la nomenclature » (op. cit., p. 84) et cite Laveaux pour la botanique, Condorcet pour la chimie, puis Vanier qui y voit un « labyrinthe épouvantable » et obtient le mot final à l'aide d'une comparaison culinaire :

En vérité les grammairiens sont à l'égard de certains mots comme les cuisiniers à l'égard de certains poissons, ils les mettent à toute sauce. (Vanier cité dans Caillot, p. 85)

Caillot présente d'ailleurs dans le second tome, au début de la partie « Constructon et Syntaxe » (Caillot, vol. 2, p. 278) un « tableau des équivalences » (vol. 2, p. 282) contenant les nouveaux termes avec leur soudivisions et à côté les anciens termes.

Voyons comment est organisée la classe des modatifs et quelle est la définition du verbe.

2.3.5.2. La classe des modatifs et le verbe

La décomposition du verbe est clairement refusée, par fidélité à Vanier qui interprète le participe présent comme un « modatif inerte » (op. cit., p. 91) c'est à dire un adjectif verbal.

Il distingue les « modatifs actifs » (op. cit., p. 82, p. 91) qui sont « tous les mots qui expriment l'action, qu'ils comprennent ou non les finales de l'accessoire *être* » (op. cit., p. 82). Le *modatif actif* est défini ainsi :

Mots qui expriment l'action par lui-même et qui contracté et combiné avec les finales de l'accessoire *être*⁵¹², exprime tout à la fois l'action et les différents rapports de temps qui y sont relatifs, le nombre et la personne de sujet. (op. cit., p. 529 « Du modatif actif »)

Parmi eux il différencie les « transitifs » (op. cit., p. 186) qui sont susceptibles de « prendre un complément » (ibid.) et les « intransitifs » (op. cit., p. 82). Il développe la définition de ces deux classes dans la *syntaxe des modatifs résultatifs* (participes) (vol. 2, p. 386) en s'appuyant sur le complément. Le *modatif actif transitif* « va directement au-delà du sujet qui fait l'action et a un complément direct » (vol. 2, p. 389) comme dans *Pierre aime une*

⁵¹² La forme verbale conjuguée est décomposée en radical suivie de la finale provenant du verbe *être*.

femme (op. cit., p. 388), alors que le *modatif actif intransitif* « ne va pas au-delà du sujet qui fait l'action et n'a pas de complément direct » (ibid.). Il est difficile de savoir si les verbes transitifs indirects au sens moderne font partie des *modatifs actifs transitifs* ou *intransitifs* de Caillot, ce que l'on peut simplement voir dans les exemples, c'est que les compléments indirects sont clairement identifiés, et le verbe *dire* est considéré comme *modatif actif transitif*. Ces deux catégories sont présentées comme les équivalents des *verbes actifs* et *neutres*, il cite Vanier qui proscrit le terme de *neutre* (op. cit., p. 390) ainsi que Boniface et conclut ainsi :

Il est essentiel de traduire verbe actif par *modatif actif transitif* et verbe neutre par *modatif intransitif*. (vol. 2, p. 390)

Il cite Serreau et Boussi (« deux de nos meilleurs logiciens ») qui conçoivent trois types d'attributs ; *actifs*, *simple* et *passif* (vol. 1, p. 111). Pour lui, il s'agit de *modatifs actifs* (verbes), *modatif inerte* (participes en -ant) et *modatif résultatif* (adjectifs, participes passé) (op. cit., p. 117).

En somme, le *modatif* désigne toute forme verbale autre que le verbe *être* (ainsi que les adjectifs), le *modatif actif* est le verbe conjugué ; il peut être *transitif* (ancien actif) ou *intransitif* (ancien neutre), le *modatif inerte* est l'adjectif, et le *modatif résultatif* le participe passé (vol. 2 p. 282). Par ailleurs, la préposition est définie comme chez Vanier et il est précisé que c'est le substantif qui exprime une circonstance, ou un lieu etc, les rapports variant à l'infini (vol. 1, p. 119).

2.3.5.3. Analyse de la proposition

Dans « l'analyse logique et grammaticale » (op. cit., p. 121) Caillot déclare que la proposition est une « petite phrase qui renferme un sujet, un mode, soit actif, soit résultatif, soit inerte naturel, et les rapports qui conviennent à l'un et à l'autre » (op. cit., p. 121). Les *accessoires* sont les éléments qui mettent en rapport les *modatifs* et les *substantifs*. Nous reproduisons différents exemples avec leur analyse :

- *Napoléon* (sujet) *est* (accessoire) *mort* (modatif) (op. cit., p. 121)

- *Napoléon* (sujet) *est* (accessoire) *mort* (modatif) *à l'île Sainte Hélène* (déterminatif du modatif inerte) (op. cit., p. 122)

- *Son amour ne fut* (accessoire être) *point* (accessoire déterminatif) *intéressé* (modatif résultatif) (op. cit., p. 148-150)

- *Mon frère est le plus brave* (modatif inerte) (op. cit., p. 88)

Le modèle propositionnel est donc tripartite mais assez différent de celui adopté communément, car le verbe *être* est cantonné à une classe d'*accessoire*, les deux éléments essentiels étant le sujet exprimant une substance⁵¹³ et le *modatif* exprimant un mode. Mais au fond, sous couvert d'une volonté de réforme annoncée par Vanier et de l'emploi de termes nouveaux, les structures analysées dans ces exemples restent attributives et contiennent le verbe *être*.

Ensuite, Caillot s'élève en faux contre la définition de la proposition comme jugement, qu'il juge être « une absurdité » (op. cit., p. 130) et préfère l'identifier à « l'expression d'une pensée » (op. cit., p. 122) :

En attendant nous soutenons que la proposition est l'expression de la pensée, qu'elle soit affirmative, négative ou incertaine, qu'elle contient essentiellement trois choses : le sujet, le mode et les rapports. (op. cit., p. 132)

L'assimilation de la proposition à une phrase nécessairement assertive ne convient plus aux grammairiens (à Montémont non plus par exemple) et son sens est élargi aux différents types de phrases porteurs de modalité autre, tendance initiée par Buffier, Girard et Dumarsais :

Ces donneurs de définition n'ont pas réfléchi qu'entre l'affirmation et la négation, il y a le doute, l'incertitude ; voilà cependant comme on fiat de la grammaire depuis 300 ans. (op. cit., p. 131)

Et Caillot cite bien évidemment Vanier :

La proposition est l'énonciation d'une pensée. Cette définition me semble exacte en ce qu'elle convient dans tous les cas à l'objet défini, car que la phrase soit affirmative ou dubitative ou volitive ou interrogative, c'est toujours une pensée (...) (Vanier cité dans Caillot, p. 154)

Il fournit alors des exemples de propositions plus variés qui présentent des *compléments*. Caillot différencie le « complément indirect » qui « ne reçoit pas le résultat de l'action » du *modatif actif*, et le « complément indirect » « reçoit toujours » l'action du *modatif* (op. cit., p. 187). On lit à propos du participe (ou *modatif résultatif*) que le complément direct « reçoit directement l'action faite par le sujet » comme dans *Pierre aime une femme* (vol. 2, p. 388), alors que le complément indirect « reçoit indirectement cette action » comme dans *Pierre court après une femme* (op. cit., p. 389). Il indique la possibilité de transformer le premier exemple au passif mais pas le second (*une femme est aimée par Pierre* versus *Une femme est courue par Pierre*) (op. cit., p. 389).

Exemples :

⁵¹³ Les articles *le, la, les*, sont des « déterminatifs » (op. cit., p. 136).

- *Soyons* (accessoire être) *bons* (modatif inerte), *Dieu nous* (complément indirect du modatif *dit*) *dit* (modatif actif transitif, ou *être disant*) (vol. 1, p. 186-187) .
- *Il* (substantif représentatif) *faudrait* (modatif actif transitif falloir) *que* (substantif représentatif indéfini) *tu* (substantif représentatif) *fusses* (accessoire être) *récompensé* (modatif résultatif) *comme* (accessoire) *tu* (sujet du modatif) *le* (substantif représentatif indéfini complément direct du modatif *mérites*) *mérites* (modatif actif transitif) (p. 183)
- *Viens* (modatif actif intransitif) *boire* (modatif actif transitif) *à* (accessoire) *petits* (modatif inerte) *coups* (déterminatif du modatif boire) *ce* (accessoire démonstratif) *vin* (complément du modatif boire) *que* (substantif représentatif complément direct de *idolâtrer*) *j'* (sujet) *idolâtre* (modatif actif transitif) (op. cit., p. 490).

Le substantif peut en effet avoir trois fonctions (vol. 2, p. 284) ; sujet de la proposition, apostrophe ou complément. Dans *j'aime mon frère*, *mon frère* est complément du *modatif actif* aimer, et dans *un marchand de vin*, *de vin* est complément du substantif *marchand* (ibid.). Les pronoms sont également analysés comme compléments directs dans *il m'abandonne aussi* (op. cit., p. 311), *Crois-moi* (ibid.), et comme compléments indirects dans *Oh ! ne me dites pas cela* (ibid.). Les verbes se construisant avec un complément indirect sont des trivalents comme *conter*, *répondre*, *écrire*, *rendre*, mais aussi des divalents comme *appartenir à*, *se présenter à*, *parler à* (op. cit., p. 311-314)

Bilan

En somme, la grammaire de Caillot témoigne du succès de Vanier et de la répercussion de la réforme amorcée par la *Société grammaticale* quant au refus de la décomposition du verbe, à l'élargissement du sens de la proposition, et à la nouvelle terminologie des parties du discours à l'aide du « modatif ». Mais la syntaxe se concentre sur des problèmes de place ou d'accord, et l'analyse se fait linéairement, par identification des mots qui se suivent. Cependant, la notion de *complément* est intégrée, celle de *régime* est absente et dans le classement des verbes, il est distingué entre verbe transitif se construisant avec un complément direct ou indirect, et verbe intransitif se construisant sans complément.

2.3.6. Montémont, *Grammaire générale ou philosophie des langues*, 1845.

Albert de Montémont publie en 1845 une importante grammaire. La date tardive de cette grammaire générale ne pose pas de problème à l'auteur qui aborde le thème dès la première ligne de l'oeuvre et qui défend la nécessité de la grammaire générale au milieu du XIXème siècle : « Encore une grammaire générale ! Quelle idée arriérée ! (...) ce besoin

de notre siècle est plus réel, plus vif, plus pressant qu'on ne le pense (...) » car on arrive à la connaissance des langues par l'étude de la grammaire (avant-propos, p. I). Cette grammaire présente toutes les caractéristiques d'une grammaire générale. En effet, son objet est de formuler des catégories valables pour les langues par comparaison des langues hébraïque, grecque, latine, allemande, anglaise, italienne, espagnole et française notamment (elles sont citées dans le titre complet) :

La langue de la grammaire générale est l'objet de cet ouvrage, pour en vérifier la théorie, nous en recherchons les preuves dans les principales langues anciennes et modernes, que nous mettrons en parallèle. (Montémont, 1845, p. IV, avant-propos)

L'ouvrage adopte un plan en deux parties calqué sur le principe d'analyse de la pensée et de la composition des idées, et sur l'ordre de présentation des l'Idéologie. La première partie repose sur la « décomposition du discours », elle a comme but de présenter la « méthode d'analyser la pensée » (ibid.), le grammairien y examine notamment la décomposition des idées (op. cit., p. 15), les signes du langage (op. cit., p. 26), la proposition (op. cit., p. 95), puis les phrases simples et composées (op. cit., p. 122). La seconde partie repose sur la « recombinaison du discours » et a pour objet la description des signes des langues pour former un discours, elle se fonde sur la syntaxe de régime et de concordance (op. cit., p. 207, p. 286). Ce que l'auteur résume ainsi :

Notre nouvelle grammaire générale commence donc par l'idéologie ou science des idées, elle continue par l'analyse des mots et par leur syntaxe, elle finit par la rhétorique élémentaire. (op. cit., p. 1)

Montémont déclare en outre qu'il suit la route de Condillac, Harris, Beauzée, Destutt de Tracy (avant-propos, p. IV). Ceci est tout à fait visible lors de la lecture de l'oeuvre car Montémont décrit les langues comme des « méthodes analytiques », reproduit une tripartition des classes de mots issue de Harris, à l'aide d'une terminologie en partie connue, reprend la distinction de Beauzée entre deux types d'articles. Il conserve la décomposition systématique du verbe, qui accompagne un certain désintérêt pour la question de la transitivité. La particularité de cette *grammaire générale* repose sur une description des compléments à l'aide de la notion de « modification » et de désignations issues du « modificatif », mais aussi à l'aide du *régime*, le terme de *complément* étant évoqué une seule fois.

2.3.6.1. Un système trinaire des classes de mots

Montémont distingue trois « espèces générales de signes nécessaires et utiles » (op. cit., p. 108, vol. 1) qui contiennent des « espèces particulières » :

1° les substantifs

ils ont comme fonction de nommer les êtres et comprennent les noms et les pronoms

2° l'attributif

il exprime les « déterminations » et les « modifications » et comprend pour cela

- les « déterminatifs » c'est-à-dire nos déterminants (*le, cet, plusieurs*)
- les « modificatifs » c'est-à-dire nos adjectifs comme *sage, vertueux*, et les participes
- le « submodatif » comme *peu, très, toujours*

3° le connectif

il exprime le « rapport » et comprend

- le connectif « variable ou d'identité » c'est-à-dire les auxiliaires *j'ai, je suis* et le verbe *être*
- le connectif « invariable ou de circonstance » c'est-à-dire les prépositions comme *à, pour, de*, les conjonctions comme *et, ou*.

Montémont propose une tripartition des mots reposant sur la différenciation entre les trois « objets de nos idées » qui sont la *substance*, la *modification* et la *connexion* (op. cit., p. 113). Cette classification provient originellement de la bipartition de Port-Royal entre les objets des pensées et les liaisons des pensées car les *connectifs* ont comme rôle d'assurer la liaison :

(...) la connexion est la liaison que de certaines choses ont les unes avec les autres. (op. cit., p. 99, note 1)

Mais le grammairien déclare s'inspirer de Harris qui parle d'*attributif*⁵¹⁴, ce qui est flagrant. Il décrit aussi l'apparition des mots selon une perspective génétique empruntée à Destutt de Tracy, l'interjection notamment est le premier signe qui apparaît et représente les propositions tout entières (op. cit., p. 96). Sa terminologie provient de Harris mais aussi des grammairiens qui ont évoqué le *modificatif* ou *modatif*. D'ailleurs la proximité entre les deux termes d'*attributif* et de *modificatif* est mentionnée en note : « à la détermination d'attributif nous aurions pu substituer celle de modificatif. » (op. cit., p. 113, note 1). Cependant, le grammairien affirme que la modification a un sens plus large réservé aux idées de détermination, qualification et action. De ce fait, employer « modificatif » pour « attributif » créerait un « double emploi du modificatif » (op. cit., p. 113). Il opte donc pour le terme d'*attributif* qu'il préfère car il est employé par Harris ainsi que dans les

⁵¹⁴ Montémont rappelle ainsi le système de Harris :

1°les signes complets d'idées comprennent les substantifs et les attributifs ou modificatifs (verbe ou attribut combiné, participe, adverbe)

2°les signes de fragments d'idées comprennent les déterminatifs et les connectifs, qui sont des mots accessoires. (op. cit., p. 116)

Logiques et Grammaires Générales. Il s'inspire aussi de Domergue qui distingue selon lui entre *substantif* et *attributif* (op. cit., p. 116), et de Sicard qu'il cite pour le *déterminatif* (op. cit., p. 116) et l'idée d'une composition de la proposition en : *nom-modification-mot-lien ou copule* (op. cit., p. 119. Montémont se réfère à Thurot défendant la terminologie de Harris pour cautionner la sienne, car sa « réforme » a le mérite de « servir à éclaircir la classification des dénominations anciennes qui sont pour la plupart illogiques et insignifiantes. » (op. cit., p. 119).

Les trois classes sont bien différenciées à première vue, cependant une confusion apparaît car Montémont déplace le verbe, qui faisait partie des *connectifs*, parmi les *attributifs*, et redistribue la catégorie des *attributifs* en :

- *attributifs complets* ou verbe, comprenant le *connectif d'identité ou d'existence* (*être*) et le *modificatif actionnel ou verbal* (le participe)
- *attributifs incomplets* comprenant le *modificatif principal* (adjectif) et *secondaire* (l'adverbe), et le *déterminatif* (article),

si bien que les *connectifs* sont réduits aux prépositions et conjonctions⁵¹⁵.

La classe des verbes est donc intégrée aux *attributifs*, catégorie plus large englobant l'action⁵¹⁶, sans doute pour s'aligner sur Harris, en vertu de la distinction complet/incomplet (op. cit., p. 109).

Si on regarde en détails la définition des classes on voit que pour ce qui est de la seconde, celle des « modificatifs », Montémont réutilise le terme de Buffier, à la suite de Vanier, pour désigner une classe de mots regroupant adjectif, participe et déterminants. Ceci dit on trouve aussi le terme de « modatif » à quelques reprises (op. cit., p. 101-104) à la place de « modificatif », qui est employé dans le reste du texte. Montémont distingue parmi eux ceux qui déterminent l'extension du nom (*les déterminatifs*) et ceux qui modifie la compréhension (*les qualificatifs*) reprenant la division des articles chez Beauzée et des adjectifs chez Condillac :

⁵¹⁵ Le connectif est « l'espèce de mot qui représente les idées des rapports entre les êtres. » (ibid.).

⁵¹⁶ L'attributif est « l'espèce de mot qui représente les déterminations, les modifications et actions des êtres » (op. cit., p. 109). On lit encore plus loin que c'est « l'expression des déterminations et des modifications que l'esprit attribue aux êtres ou substances » (op. cit., p. 113).

Ces modifications sont donc de deux espèces : le déterminatif ou quantitatif qui modifie une idée dans son extension en déterminant le nombre des objets auxquels on l'applique et la manière dont on les considère ; le modificatif proprement dit ou qualificatif qui modifie une idée dans sa compréhension en augmentant ou en diminuant le nombre des idées qui la composent. Pour que le discours soit exact, pour qu'il peigne avec précision la pensée, il faut toujours déterminer l'extension des noms avant de modifier leur compréhension et avant de la faire sujet de proposition. (op. cit., p. 100-101)

De plus, les participes sont nommés *modificatifs actionnels ou d'action* (op. cit., p. 114) et l'adverbe lui est nommé « submodatif » ou « modificatif secondaire » (op. cit., p. 103). Il s'agit d'un « signe nouveau dont la destination est de s'adjoindre ou au modificatif ou au verbe pour en compléter le sens dans la fin de la pensée » (ibid.). On lit aussi que c'est « une fraction de la compréhension du modificatif ; c'est une des idées accessoires qui composent la compréhension de sa signification. » (ibid.). L'attribut est modifié par cet « attribut accessoire » (op. cit., p. 114) comme dans *cet homme est peu fortuné mais très instruit, il agit toujours prudemment*. Ce sont donc des « attributs d'attributs, des attributs du second ordre, des attributs secondaires » (ibid.)⁵¹⁷. Par ailleurs, l'adverbe est toujours conçu comme une équivalence de la préposition et du nom puisqu'on peut lire que « si l'on décompose un submodatif et même un modatif, on trouvera un connectif abstrait et un nom d'être fictif. » (op. cit., p. 104), le « connectif abstrait » désignant la préposition.

Pour ce qui de la classe des *connectifs* justement, la préposition est considéré comme « une fraction d'un submodatif ou le fragment d'un modatif mutilé auquel il ne reste plus que l'idée de rapport » (ibid.), elle « marque qu'une idée en détermine une autre, est subordonnée à un autre nom. » (ibid.). En cela la préposition est un *connectif* « subordonnatif » de mot, alors que les conjonctions sont des « connectifs subordonnatifs » de phrase, on lit que « la préposition est aux mots ce que la conjonction est aux phrases » (op. cit., p. 105).

Ces trois dernières classes : *submodatif* (adverbe), *connectif subordonnatif de mot* (préposition), *connectifs subordonnatifs* (conjonction) sont considérées comme des « éléments utiles du discours » mais pas essentiels dans la proposition (op. cit., p. 105). Dans le second tome dans le chapitre sur *la syntaxe des mots invariables* (tome 2, p. 193) Montémont les regroupe en considérant que ce sont toutes des « modifications de modifications, des modifications secondaires qui servent de complément aux modifications du sujet de la pensée. » (tome 2, p. 193). Il y refuse clairement la dénomination de préposition et la rapproche encore une fois de la conjonction (tome 2, p. 199).

⁵¹⁷ On lit aussi que « le submodatif représente des attributs d'attributs, des attributs secondaires qui déterminent ou modifient les déterminations ou les modifications » (op. cit., p. 114).

En ce qui concerne le verbe, le principe de la décomposition est clairement exprimé mais à l'aide d'une distinction formulée autrement que celle entre *verbe substantif* et *verbe adjectif*, que nous allons voir à présent.

2.3.6.2. Le verbe : l'opposition « connectif d'identité » et « connectif variable combiné »

Dans la formation des mots, le *connectif* c'est-à-dire le verbe *être* signifiant l'existence, et le *modificatif* c'est-à-dire l'adjectif ou le participe, étaient séparés puis ils se sont combinés pour former le « connectif variable combiné » c'est-à-dire le verbe composé de la forme *être* suivie du participe :

(...) le modificatif en se recomposant avec le connectif d'identité ou d'existence qui se désigne par l'identité simple *être*, forme le verbe ou connectif variable combiné. (op. cit., p. 99)

L'équation est bien la suivante ; le connectif d'identité + le modatif d'action = le verbe composé (op. cit., p. 101)⁵¹⁸. Le verbe se définit alors par l'idée qu'il est une forme complète, ne nécessitant pas de « régime », le verbe :

exprime l'idée qu'il présente comme existant réellement et effectivement dans un autre, il est l'attribut complet, il renferme l'idée d'une existence relative à la vérité mais réelle et effective. Cette relation n'exprime que le rapport de la modification au sujet car le verbe comme connectif simple, n'a pas de régime, quand il en a un, c'est en vertu de la signification du modificatif qu'il renferme. (op. cit., p. 99)

L'expansion qui suit la forme verbale est donc interprétée comme une modification de l'adjectif ou du participe qu'il contient, désignée par le terme ancien de *régime*. En somme, le verbe continue d'être conçu comme une forme combinée, composée, complète qui contient le verbe *être*, premier et essentiel, et le participe qui porte une signification pouvant être complétée.

Par ailleurs, le verbe a une place centrale dans la phrase selon l'ordre de succession des mots :

⁵¹⁸ Cette décomposition est souvent associée au morphème désinentiel du verbe. Montémont déclare que « tout verbe déterminé par une modification, se compose de cette modification et du verbe abstrait ou intellectuel être » (op. cit., p. 349) et la preuve de cette combinaison (du verbe abstrait avec la modification) est la désinence du verbe grec et latin et de l'actif en français. Ainsi la forme verbale est divisée en radical (modificatif) et désinence (signifiant le verbe être). Il semble que cette preuve de la composition du verbe adjectif par le verbe substantif au moyen de la désinence, provienne d'une analyse comparée du grec, du latin et du français. Montémont cite *l'Essai sur les désinences grecques, latines et françaises* de Gail, qui affirme que la voyelle finale –e atteste l'existence et qu'elle se trouve de façon commune dans le latin le grec et le français (op. cit., p. 349).

Le connectif qui constitue le verbe se place devant le modificatif pour exprimer positivement ou négativement les réalités dans l'existence de son substantif qui en est toujours le principe ou l'objet (...) tout verbe suppose donc un modificatif, un substantif qui le reçoit et une identité qui les lie par une pensée. (op. cit., p. 114-115)

Et ce qui suit le verbe est analysé à l'aide du terme de *modificatif* et de la notion de « modification ».

2.3.6.3. La fonction complément et la modification

Le terme de *complément* n'est employé qu'une seule fois et dans une phrase assez sibylline. En effet, Montémont distingue l'espèce « absolue » qui n'a pas de rapport avec les autres mots, de l'espèce « relative » qui est en rapport de construction avec les autres mots (op. cit., p. 115). Le *connectif* c'est-à-dire le verbe, est *absolu* quand il n'a pas d'expansion, mais quand il est suivi d'une expansion, la modification exprimée par le participe est réalisée par la préposition qui joue le rôle de « connectif de circonstance » :

Le connectif du verbe constitue l'absolu de l'action ou de la modification. Le connectif de la circonstance constitue le relatif de la modification ou de l'action en la liant par complément à un second substantif : *cette fontaine coule (est coulant) avec un murmure sur un pré semé de violettes.* (op. cit., p. 115)

Cette distinction *absolu/relatif* justifie une répartition des fonctions. Tous les constituants qui suivent le verbe dans la phrase simple sont appelés « modificatifs », et distingués selon qu'ils sont *absolu* ou *relatif*, ce que nous synthétisons ci-dessous.

Tableau des modificatifs chez Montémont

1. le modificatif absolu

Il exprime un « rapport qu'au seul substantif » sujet (op. cit., p. 123)

*le sage est **heureux*** (op. cit., p. 122).

Les Romains étaient infatigables (op. cit., p. 123)

2. les modificatifs relatifs

Le modificatif est relatif quand « il forme lui même un rapport entre son subjectif et un ou plusieurs autres substantifs dans la même phrase » (op. cit., p. 123)

- objectif

*la vertu fait **le bonheur*** (op. cit., p. 122).

- circonstantif

*l'homme est heureux **par la vertu*** (op. cit., p. 122).

Les Tarquins furent bannis de Rome (op. cit., p. 123).

Les deux peuvent se combiner comme dans *le sage trouve son bonheur dans la vertu*. (op. cit., p. 122).

Les *modificatifs* peuvent donc être *absolus* ou *relatifs* selon qu'ils sont en lien seulement avec le nom sujet ou bien avec un autre. Les *modificatifs relatifs* sont subdivisés en deux classes selon le nombre de rapports qu'ils expriment et selon leur forme directe ou indirecte. Soit ils forment « un rapport simple entre le principe et l'objet immédiat de l'action » qui est appelé *modificatif objectif*, comme dans *Alexandre battit les Grecs*, où *Alexandre* est le substantif subjectif, principe de l'action, *battit* est le verbe actif qui renferme le verbe *être* et le modificatif *battant*, *les Grecs* est l'objet immédiat de l'action ou substantif objectif (op. cit., p. 125). Soit ils forment « un rapport composé entre son objet et un autre terme » au moyen d'un *connectif de circonstance*, comme dans *Alexandre battit les Grecs à Chéronée* :

Le modificatif *battant* est relatif simple par son objectif *les Grecs* et relatif composé par son circonstantif *Chéronée* au moyen du connectif variable *à* qui rend composé le rapport. (op. cit., p. 125-126)

Les noms de fonction de l'analyse grammaticale sont bien différenciés de ceux qui se situent sur le plan logique mais Montémont insiste sur l'analogie entre les termes employés pour la structure de la proposition qui sont l'être, l'attribution ou modification, la connexion ou rapport, le sujet, l'attribut, le verbe, l'objet, la circonstance, et ceux employés pour la phrase qui sont *le substantif*, *l'attributif*, *le connectif*, *le subjectif*, *le modificatif*, *le connectif variable*, *l'objectif*, *le circonstantif* (op. cit., p. 126). Et c'est la présence et le nombre de ces constituants qui permet de former différents types de phrase. Le grammairien fournit différents exemples analysés dont nous reproduisons les plus intéressants.

- phrase à modificatif absolu

Les (déterminatif) *Romains* (subjectif) *étaient* (connectif variable) *infatigables* (modificatif)

- phrase à modificatif déterminé par un submodatif

Sylla (subjectif) *était* (connectif variable) *naturellement* (submodatif) *élégant* (modificatif)

- phrase à substantif modificatif

Nos (déterminatif) *sièges* (subjectif) *étaient* (connectif) *les gazons* (modificatif)

- phrase à connectif d'identité combiné avec la faculté d'agir absolue

Hercule n'était plus = Hercule n'était (connectif variable) ne plus (submodatif) existant (modificatif) (op. cit., p. 130-131)

- phrase à modificatif relatif par l'objectif

Les (déterminatif) Gaulois (subjectif) assiégèrent = furent assiégeant Clusium (objectif) (op. cit., p. 132-133)

- phrase à modificatif relatif par circonstantif

Persée (subjectif) fut (connectif variable) vaincu (modificatif) par (connectif invariable) P. Emile (circonstantif) (op. cit., p. 134-135)

- phrase à modificatif multiples relatifs par circonstantif

Les Perses étaient -honnêtes, civils et libéraux- (modificatifs) -envers les étrangers- (circonstantif)

- phrase à circonstantifs multiples

Les Toscans étaient amollis (modificatif) - par (connectif invariable) leur (déterminatif) luxe- (circonstantif) -et par les richesses- (circonstantif)

- phrase à modificatif relatif par objectif et par circonstantif

Nemod établit = fut établissant son régime (objectif) à Babylone (circonstantif) (op. cit., p. 136-137)

- phrase à objectifs multiples et circonstantifs multiples

Les Romains surpassaient -les Carthaginois et les espagnols-(objectifs) - en patriotisme et en valeur- (circonstantifs)

Le grammairien rappelle que « dans l'analyse le connectif d'identité se sépare du modificatif avec lequel il se combine dans la phrase. » (op. cit., p. 131).

On observe plusieurs choses dans l'analyse des exemples. Premièrement, le fait est que les fonctions des groupes sont désignées à l'aide de la terminologie donnée plus haut dont le terme de *subjectif* provient de Girard. Les compléments eux sont désignés par les *modificatifs*, raccourcis en *objectif* et *circonstantif*. Ce dernier regroupe en fait tous les groupes prépositionnels facultatifs⁵¹⁹, qui ne font pas partie de la valence du verbe, puisqu'il renvoie aux compléments de l'adjectif (*libéraux envers les étrangers*), au complément d'agent (*fut vaincu par, furent amollis par*), de lieu (*établit son régime à Babylone*). Rien n'est dit sur le second complément du verbe trivalent. Ceci dit, les fonctions sont aussi désignées par les noms des classes de mot notamment l'adverbe par le terme de *submodatif*, à cheval entre la désignation de l'adverbe et sa propre fonction.

⁵¹⁹ On lit dans la syntaxe que « la préposition subordonne les régimes circonstantifs aux modificatifs » (tome 2, p. 199). Elles sont classées selon le rapport qu'elles expriment (principe, fin, lieu, temps, nombre etc).

Ensuite, il faut voir que c'est l'organisation et la forme des compléments qui caractérisent les types de phrases. Cette présentation a l'avantage d'exposer des structures relativement variées, allant vers la complexification croissante comme on peut le schématiser ainsi ⁵²⁰ :

(subjectif) (connectif) (modificatif)

(subjectif) (connectif variable) (submodatif) (modificatif)

(subjectif) (connectif) (objectif)

(subjectif) (connectif) (objectif) (circonstantif)

(subjectif) (connectif variable) (modificatif) (connectif invariable) (circonstantif)

(subjectif) (modificatif) (connectif invariable) (circonstantif) (circonstantif)

(subjectif) (connectif) (objectif) (objectif) (circonstantif) (circonstantif)

Cependant, les types de phrases sont au fond aussi nombreux que les exemples et ne constituent pas véritablement des classes de phrases prototypiques dans le discours du grammairien.

Par ailleurs, ces noms de fonctions sont réinvestis de façon remarquable dans la description des phrases complexes. Les adjectifs *subjective*, *objectif*, *circonstantif* servent à caractériser la *subordonnée intégrante*⁵²¹ *substantive*⁵²², comme dans *il est constant que la vertu conduit le sage au bonheur, le sage a toujours pensé que la vertu conduit au bonheur, le sage aime la vertu parce qu'elle le mène au bonheur*, et les qualificatifs de *déterminative*, *modative*, *submodative* caractérisent la *subordonnée intégrante attributive*⁵²³ (op. cit., p. 146). Et ces qualificatifs s'appliquent aussi à la *proposition subordonnée incidente*. Nous ne pouvons détailler cela ici.

Bilan

En somme, Montémont propose un système reposant sur six fonctions : *subjectif*, *connectif*, *modificatif*, *submodatif*, *objectif*, *circonstantif*. Celles-ci, disposées dans différents ordres, exemplifient des types de phrases. Néanmoins, l'analyse est linéaire, la composition des groupes n'est pas affinée, et aucune caractérisation relative à l'essentialité du complément ou à sa mobilité n'est évoquée. Seule la distinction entre *modificatifs relatifs* ayant un rapport simple (objet immédiat de l'action) ou un rapport composé

⁵²⁰ Où *connectif variable* signifie verbe, *connectif invariable* préposition, *modificatif* adjectif, *submodificatif* adverbe, *objectif* le nom complément direct et *circonstantif* le complément indirect facultatif.

⁵²¹ Les propositions intégrantes sont « les compléments nécessaires et inséparables du substantif ou de l'attributif de la phrase principale. »

⁵²² elle est *substantive* par qu'elle occupe la place d'un substantif.

⁵²³ elle est *attributive* par ce qu'elle occupe la place d'un attributif.

(objectif suivi d'un circonstantif) est évoquée. Ceci va de pair avec une simplification à l'extrême du classement des verbes en deux classes : *absolu* et *relatif*, provenant de Beauzée.

2.3.6.4. Le classement des verbes

Montémont distingue en effet l'action « absolue » de l'action « relative » (op. cit., p. 123-124). L'*action absolue* est « renfermée entièrement dans son subjectif sans rapport à d'autres substantifs » comme dans *Ulysse pense, Télémaque joue* (op. cit., p. 123). Autrement dit « absolu » signifie intransitif car il est bien expliqué que ces actions ne mettent pas le *subjectif* en rapport avec un autre sujet (ibid.). L'*action relative* à l'inverse « forme un rapport entre deux êtres désignés par deux substantifs » (ibid.) comme dans *Alexandre vainquit Darius* (op. cit., p. 124). Ici « relatif » signifie transitif. Tous les verbes dérivent en effet de ces deux modes d'action, car les verbes signifient l'action. Et le grammairien précise pour chacune de ces distinctions les auxiliaires avec lesquels les verbes se construisent (il ne parle pas cependant pas d'*auxiliaire*), auxiliaires temporels comme *être* pour le *verbe absolu* et *avoir* pour le *verbe relatif*, mais aussi des auxiliaires comme « agir » pour le *verbe absolu* ou « faire » pour le *verbe relatif* (op. cit., p. 124). Ces verbes s'opposent au verbe *être* qui dans toutes les langues « désigne l'existence soit implicitement et séparément du modificatif soit dans sa combinaison avec le modificatif. » (op. cit., p. 125).

Mais dans le second tome, Montémont, citant Beauzée⁵²⁴ qui différencie les verbes actif, passif et neutre selon le sens de la modification comprise dans le verbe⁵²⁵, ajoute que la *modification relative* est *active* ou *passive* « selon que son sujet est ou le principe de l'action qu'elle renferme ou l'objet de cette action » (op. cit., p. 359). En outre, dans le tome 2, il consacre un chapitre au « verbe français » (tome 2, p. 190) mais il évoque en deux pages le passif du verbe français qui se forme à l'aide du verbe *être* (op. cit., p. 192), le français ne possédant que la voix active (à l'inverse des verbes grecs et latins qui ont les deux) (op. cit., p. 190), il mentionne les *verbes réfléchis* comme *se souvenir*, et les *verbes neutres ou intransitifs* qui marquent le résultat d'une action comme *tomber* (op. cit., p. 192).

⁵²⁴ Il met un point d'honneur comme lui à distinguer l'existence intellectuelle de l'existence réelle (*connectif d'identité intellectuelle/réelle*) (ibid.).

⁵²⁵ « C'est la nature de la modification qui constitue dans le verbe les formes que les grammairiens appellent voix. » (op. cit., p. 359).

En somme, Montémont ne parvient pas à délimiter des classes générales et son classement des verbes reste relativement flou.

En parallèle du système d'élaboration des fonctions, s'articulant sur la construction *absolue* ou *relative* des verbes, Montémont décrit les rapports de dépendance à l'aide du *régime*.

2.3.6.5. Le régime

Le grammairien déclare que « les rapports du nom dans la phrase se nomment régimes » et le nom peut être régime « de trois manières » (op. cit., p. 219), en tant que sujet, objet ou circonstance de la phrase, ce qui recouvre les fonctions vues plus haut. Mais quatre sortes de circonstances sont distinguées ; la détermination du nom, du modificatif, l'expression d'une fin marquant l'attribution, ou la fin d'une tendance (ibid.) Il renomme alors ces compléments circonstanciels à l'aide des trois cas latins (génitif, ablatif, datif) combinés aux termes anciens de la logique (principe et terme), et distingue alors :

- le ***principe-génitif***

il détermine un nom comme dans *la défaite de Darius*

- le ***principe-ablatif***

il détermine un modificatif comme dans *les Perses étaient gouvernés par Darius*

- la ***fin-datif ou terme datif***

comme dans *les Perses obéissent à Darius*

- la ***fin-objectif ou terme-objectif***

comme dans *Alexandre envoya un député à Darius* (op. cit., p. 221)

Pour lui c'est « la nature de l'action exprimée par le verbe (qui) détermine l'espèce de régime. C'est en ce sens qu'on dit qu'un verbe forme tel rapport et qu'il gouverne ou régit tel cas. » (ibid.). Montémont met en parallèle ses catégories de fonction avec les cas latins et en conclut que c'est une erreur de donner le nom des cas aux fonctions dans les langues indéclinables (op. cit., p. 223). Il fournit alors un tableau des déclinaisons nominales en latin, grec, hébreu dont les entrées sont les rapports exprimés par *le subjectif, le vocatif, l'objectif, le génitif, l'ablatif, et le datif*. Les pronoms personnels français, comme en italien et en espagnol, suivent une déclinaison qui correspond par exemple pour la première personne à « je » (subjectif), « moi » ou « me » (objectif), « de moi » (génitif), « par moi », (ablatif), « à moi » et « me » (datif) (op. cit., p. 252-253). Ils peuvent être donc *subjectif, objectif* ou *circonstantif* (op. cit., p. 251). En cela, Montémont tente de formuler des catégories de fonction générales pouvant s'appliquer à toutes les langues.

Bilan

On voit que, 130 ans après l'invention du *modificatif* par Buffier, Montémont généralise le *modificatif* comme catégorie de fonction dans sa grammaire. Et il dresse un tableau des verbes à l'aide du terme de « connectif ».

Tableau récapitulatif du classement des verbes chez Montémont

1. connectifs d'identité ou d'existence

être

2. connectifs combinés

2.1.action absolue : *Ulysse pense, Télémaque joue*

2.2.action relative : *Alexandre vainquit Darius*

2.3.7. Poitevin, M. Prosper, 1858, *Grammaire générale et historique de la langue française*.

La grammaire générale de Poitevin tente d'intégrer l'apport de la philologie, il déclare que « les études de linguistique et de philologie ont pris depuis quelques années un développement remarquable » (Poitevin, 1858, p. IX) et consacre son introduction à la formation des langues se référant à Humboldt et Court de Gébelin. Le cadre syntaxique est classique, la proposition est l'expression du jugement (vol. 2, p. 234), la tripartition sujet-verbe-attribut est conservée, mais le grammairien distingue dix classes de mots ; nom, article, adjectif⁵²⁶, pronom, verbe, participe, préposition, adverbe, conjonction, interjection, et accorde une large place à l'étude de la fonction de *complément* en parallèle des propositions.

2.3.7.1. Modèle propositionnel

Les trois opérations de l'esprit sont *concevoir, comparer, juger* (vol. 2, p. 234, *analyse logique*) et « la perception du rapport entre deux idées s'appelle jugement » et son expression est la proposition (ibid.) qui « se compose de trois parties essentielles : le sujet, le verbe, l'attribut » (op. cit., p. 235). La définition de la *GGR* ainsi que sa structure tripartite sont donc conservées :

⁵²⁶ Parmi les adjectifs, il distingue les qualificatifs et les déterminatifs (démonstratifs, numéraux, possessifs) (op. cit., p. 99).

La proposition est l'expression d'un jugement. Elle se compose de trois termes essentiels ; d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut. Le sujet exprime l'idée principale, celle d'un être ou d'un objet quelconque indépendant par lui-même. L'attribut exprime l'idée secondaire, celle de la qualité ou de l'état du sujet. Le verbe enfin affirme que l'attribut appartient, convient au sujet et lie toujours ces deux termes : *Dieu est grand*. (vol. 1, p. 33)⁵²⁷

Et la décomposition aussi , le verbe étant « toujours une des formes du verbe *être* » suivi de l'adjectif attribut (vol. 2, p. 234). Mais l'attribut peut être aussi un participe, un pronom comme dans *la première joie est celle du coeur*, un infinitif comme dans *s'entretenir avec son ami, c'est penser tout haut*, ou « toute expression employée comme qualificatif » (op. cit., p. 235).

2.3.7.2. Complément et régime

L'idée d'un complément est évoquée à propos de l'adjectif :

Certains adjectifs ne présentent un sens complet qu'au moyen d'un terme complémentaire. (op. cit., p. 126)

Comme *prête à, conforme à* . Mais le terme de *complément* est employé en premier lieu avec les pronoms considérés comme des « signes relatifs » (op. cit., p. 161), et il est équivalent au *régime* :

Les compléments sont les termes qui servent à compléter, à déterminer le sens que certains verbes ne peuvent exprimer seuls. Comme les compléments sont sous la dépendance du verbe et régis par lui, on leur a donné le nom de régime. (op. cit., p. 170)

Et Poitevin distingue trois sortes de compléments ; *directs, indirects, circonstanciels*.

1° le complément direct « est le terme sur lequel tombe directement l'action exprimée par le verbe, celui qui en complète la signification sans le secours d'une préposition » (ibid.) comme dans *Dieu tient le cœur des rois entre ses mains puissantes* (Racine). Il peut être « représenté » par un nom ou un pronom, comme dans *La raison supporte les disgrâces, le courage les combat, la patience et la religion les surmontent* (Mme de Sévigné), ou par « toute expression prise substantivement » comme dans *Si chacun faisait tout le bien qu'il peut faire sans s'incommoder, il n'y aurait pas de malheureux* (Duclos).

2° le complément indirect est « le terme sur lequel l'action ne tombe qu'indirectement et qui ne se rattache au verbe qu'à l'aide d'une préposition ». Il peut être « représenté par un nom ou un pronom précédé d'une des prépositions *à, de, par* ou par un des pronoms *lui, leur, me, nous, se, dont, en, y, auquel*, qui renferment en eux la préposition » comme dans *on peut résister à tout, hors à la bienveillance ; et il n'y a pas de moyen plus sûr*

⁵²⁷ On lit dans le vol. 2 que « le sujet représente l'idée principale, l'objet sur lequel on porte le jugement. L'attribut représente l'idée secondaire, celle qui sert de terme de comparaison avec le sujet. Le verbe est le lien qui unit l'idée secondaire à l'idée principale, l'attribut au sujet. » (vol. 2, p. 235).

d'acquérir l'affection des autres que de leur donner la sienne (JJ Rousseau), *la nuit laisse toute la puissance à la douleur* (Mme de Staël) (ibid.), *on paye chèrement les moindres biens, lorsqu'on ne les tient que de la raison* (Vauvenargues) (op. cit., p. 171), *Le bonheur tient plus aux affections qu'aux évènements* (Mme Roland), *les fruits de la terre sont annoncés par des fleurs, c'est ainsi que, parmi les hommes, les bienfaits doivent l'être par les grâces* (Barthélémy), *Chacun trouve à redire en autrui ce qu'on trouve à redire en lui* (La Rochefoucauld) (ibid.)

3° le complément circonstanciel est « le terme qui complète le sens du verbe, en le modifiant par une idée accessoire de manière, de temps, de lieu, de cause, de matière, de distance, de prix etc » (ibid.). Il est uniquement représenté « par un mot ou une expression sous la dépendance d'une préposition » comme dans *la calomnie laisse toujours des cicatrices, quand on n'écrase pas le scorpion sur la plaie* (Voltaire), *il n'y a qu'un premier dépit en amour, comme la première faute dans l'amitié, dont on puisse faire un bon usage* (La Bruyère) (ibid.).

Il évoque ensuite les cas comme des désinences dans les langues latine et grecque mais celles-ci sont absentes en français (op. cit., p. 171-172)

Dans la partie sur le verbe, paragraphe « des compléments des verbes », Poitevin fournit une définition du complément (op. cit., p. 403). Le terme est synonyme de régime :

Les compléments ou régimes sont, comme nous l'avons déjà dit, les termes qui achèvent ou complètent le sens que le verbe ne peut exprimer seul. (op. cit., p. 403)

Le reste du texte ne contient que des prescriptions quant au nombre, à la forme et à la place des compléments, et c'est dans le tome 2, dans l'analyse logique, qu'une typologie est esquissée, après les différentes formes simple ou complexe du sujet et de l'attribut (vol. 2, p. 236). Poitevin identifie tout d'abord le « complément logique » comme le nom donné « à tous les mots qui servent à compléter le sens du sujet et de l'attribut » (vol. 2, p. 237) , ce qu'il répète plus loin :

On désigne sous le nom de complément logique, non pas seulement un terme, un mot, mais tous les mots qui concourent à compléter le sens du sujet et de l'attribut. (op. cit., p. 239)

Cette définition du *complément logique* s'articule à celle de *i* qu'il ne faut pas confondre et qui désigne le mot-tête selon la distinction de Beauzée :

Le complément grammatical est représenté par un mot unique, qui est l'expression de l'idée principale ; le complément logique est représenté au contraire par plusieurs termes, au nombre desquels figure en première ligne le complément grammatical ; ainsi dans cette phrase ; *Dieu a créé les hommes mortels*, le complément grammatical est le mot *hommes*, et le complément logique est *hommes mortels*, qui se compose du terme principal *hommes* est du terme accessoire *mortels*. (vol. 2, p. 12)

Puis il distingue différents types de compléments que nous rassemblons ci-dessous.

Tableau récapitulatif de la typologie des compléments chez Poitevin

1° le complément déterminatif⁵²⁸

il « détermine et restreint l'étendue du terme auquel il est joint » (vol. 2, p. 237) comme dans *le sourire est une marque de bienveillance*.

2° le complément qualificatif

il « exprime une qualité essentielle ou accessoire » comme dans *il est sur ce rivage une race flétrie* (ibid.). Les *compléments qualificatifs* peuvent être « essentiels » (op. cit., p. 238) ou « accessoires », dans ce cas ils peuvent « se retrancher sans nuire au sens , attendu qu'ils n'expriment que des modifications accidentelles » (ibid.).

3° le complément explicatif

« il est formé d'une proposition jointe au sujet ou à l'attribut, sans nécessité pour le sens » comme dans *Dieu qui lit dans nos cœurs, connaît nos plus secrètes pensées* (Massillon).

4° le complément adverbial

il est «représenté par un adverbe ou une locution adverbiale, comme *toujours, subitement, longtemps* (op. cit., p. 238).

5° le complément circonstanciel⁵²⁹

c'est « le terme qui complète le sens de l'attribut en le modifiant par une idée accessoire » (ibid.), pouvant concerner le temps, l'âge, le lieu, la manière, la cause, l'instrument, le moyen , la partie, le but, la matière, la distance, le prix, la mesure (op. cit., p. 239)

Ces cinq fonctions de complément sont mises en parallèle avec les « propositions subordonnées » dans un tableau (vol. 2, p. 246) où

- la proposition incidente déterminative correspond au complément déterminatif

⁵²⁸ La proposition incidente est aussi déterminative, ou explicative, selon qu'elle restreint ou non le sens de l'antécédent et qu'elle est nécessaire ou non (vol. 2, p. 242-243).

⁵²⁹ la proposition incidente peut aussi être circonstancielle « quand elle modifie, non pas seulement un des termes de la proposition, mais bien la proposition tout entière dont elle précise le sens en exprimant une circonstance particulière » (op.c it., p. 243), elle peut être *comparative, extensive, participe* (op. cit., p. 244).

les gens d'épée sont d'une grande franchise / les gens qui portent l'épée sont d'une grande franchise

- la proposition incidente explicative ou qualificative correspond au complément qualificatif

le chien, si utile à l'homme, s'attache facilement/ le chien, qui est si utile à l'homme, s'attache facilement

- la proposition subordonnée participe correspond au complément adverbial

j'ai rencontré votre père dernièrement/ j'ai rencontré votre père ces jours passés

- la proposition subordonnée complétive correspond au complément direct ou indirect

je comprends la sévérité/ je comprends que vous soyez sévère

je veillerai à l'instruction de mes enfants/ je veillerai à ce que mes enfants soient instruits

- la proposition subordonnée circonstancielle correspond au complément circonstanciel

je voyage en été/ je voyage lorsque l'été est venu (op. cit., p. 246)

2.3.7.3. Préposition et adverbe

La préposition est définie comme un mot qui exprime un rapport entre deux termes (vol. 2, p. 42), le terme qui la suit est appelé *régime* mais le groupe prépositionnel est nommé *complément indirect* :

On appelle régime de la préposition le terme placé sous sa dépendance, mais la préposition et le terme qu'elle régit forment ensemble le complément indirect ou circonstanciel du terme principal à l'expression duquel ils concourent. (op. cit., p. 43).

Comme dans *la puissance de Dieu, il est parti de bonne heure, il vient de Paris, il est éloigné de sa famille, il est de Bordeaux* (ibid.). L'adverbe lui aussi est défini de façon attendue comme un mot qui « sert à modifier ou un verbe ou un adjectif ou un autre adverbe » (vol. 2, p. 60) et il modifie « d'une manière complète » à l'inverse des prépositions qui exigent un complément (op. cit., p. 64).

2.3.7.4. Le verbe

Poitevin distingue le *verbe substantif* des *verbes attributifs* qu'il faut décomposer :

Quand le sujet, le verbe et l'attribut sont distincts, c'est-à-dire énoncés séparément, comme dans la proposition : *Paul est riche*, le verbe est toujours être. Dans ce cas, on le désigne sous le nom de *verbe substantif*, par ce qu'il subsiste par lui-même et indépendamment de l'attribut.

Mais le plus souvent le verbe et l'attribut sont combinés ensemble, et l'on ne peut les distinguer qu'au moyen de l'analyse. Ainsi dans cette proposition, *Dieu récompense*, pour retrouver le verbe et l'attribut, il faut décomposer *récompense*, et dire : *Dieu est récompensant*. (...)

Tous ces verbes s'appellent verbes attributifs, parce qu'ils contiennent un attribut.

Il n'y a donc qu'un seul verbe substantif, et tous les autres verbes sont des verbes attributifs.

A proprement parler, le verbe substantif est le seul verbe, car il existe implicitement et se retrouve dans tous les autres (op. cit., p. 208)

Poitevin distingue quatre sortes de verbes attributifs ; *transitifs, intransitifs, pronominaux, impersonnels*, mais il dit aussi que « les verbes attributifs se divisent en transitifs ou actifs, et en intransitifs ou neutres », conservant l'ancienne terminologie (ibid.).

La définition du *verbe transitif* repose sur la notion de transition de l'action :

Le mot transitif, qui vient du latin *transire, transitivus*, signifie qui passe. Les verbes transitifs ou actifs sont donc ceux qui expriment une action qui passe du sujet au complément direct. (op. cit., p. 208)

Comme dans *l'attente est une chaîne qui lie tous nos plaisirs* (Montesquieu), *l'activité fait plus de fortunes que la prudence* (Vauvernargues) (op. cit., p. 208) où les verbes *lier* et *faire* sont des verbes transitifs « attendu que l'action qu'ils expriment a pour termes *chaîne, plaisirs, fortunes* » (op. cit., p. 209) (mais aussi les verbes *concilier, corrompre, avilir*).

A l'inverse, les *verbes intransitifs* sont « ceux qui expriment une action qui ne passe pas du sujet à un complément direct ; ils marquent un état plutôt qu'une action : *l'homme vieillit, l'arbre fleurit* » (ibid.), les autres verbes évoqués étant *parler, rire guère, exister, rester, tomber, durer, paraître*. Mais le grammairien s'oppose à l'appellation de « neutres » qui est impropre pour le français⁵³⁰. De plus, quelques *verbes intransitifs* peuvent se construire avec un complément « mais il est toujours accompagné d'une préposition, et conséquemment il est indirect ; *tous les biens sortent de la terre, les vers nuisent aux fruits*, mais aussi dans *parler à mon cœur, rivaliser avec* (ibid.). Par ailleurs, certains intransitifs peuvent devenir transitifs « dans certaines acceptions » comme les verbes *courir* et *dormir*, ils sont alors « accidentellement transitifs » (op. cit., p. 210). L'inverse est plus fréquent ; les verbes transitifs peuvent devenir intransitifs « lorsqu'ils cessent d'exprimer une action qui passe à un complément direct : *l'ennui ronge la vie*,

⁵³⁰ « Que dans les grammaires latines on les nomme ainsi, parce qu'ils ne sont ni actifs ni passifs (*neuter*, ni l'un ni l'autre), cela est juste, mais en français, cette dénomination n'a pas de sens. » (p. 209)

l'ennui ronge. » (op. cit., p. 210). Dans ce cas, on dit que « les verbes transitifs sont pris absolument, ou employés dans un sens absolu » (ibid.).

Les *verbes pronominaux* « sont ceux qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne, comme *je me*, *tu, te*, *il se* (...) » comme dans *je me flatte*, *tu te connais*, *il se repent*. Et il en existe de deux types ; « les verbes pronominaux essentiels » (op. cit., p. 210) comme *nous nous absentons* (op. cit., p. 211) et une liste est donnée (avec *s'abstenir*, *s'évader* par exemple), et les « verbes pronominaux accidentels » (op. cit., p. 210) comme dans *l'orgueil se loue* (op. cit., p. 211). Ces derniers ont une valeur transitive « lorsqu'ils sont formés de verbes transitifs » comme dans « *le coupable se trahit* c'est-à-dire lui-même » (op. cit., p. 211), ou une valeur intransitive comme dans *l'avare se nuit* analysable en *nuit à lui-même*. En outre, le grammairien précise qu'au pluriel certains expriment « l'idée de réciprocité » (op. cit., p. 212) comme dans *Pierre et Jean se querellent*, ou bien ont à la fois le sens réfléchi et réciproque comme dans *les philosophes se contredisent*, ou encore n'ont aucun de ces deux sens comme dans *je me meurs*, *je m'en vais* (ibid.).

Enfin, les *verbes impersonnels* sont « ceux qui s'emploient seulement à la troisième personne du singulier et qui n'ont point de sujet déterminé » comme dans *il pleut*, *il tonne* où le pronom ne peut pas être remplacé par un nom de personne ou de chose, contrairement à *il laboure* par exemple (ibid.). Ils se divisent en verbes « essentiellement impersonnels » comme *il pleut*, *il tonne* (op. cit., p. 212), et accidentellement impersonnels (op. cit., p. 213) comme *il arrive*, *il importe*. Un verbe attributif peut devenir accidentellement impersonnel, comme le verbe intransitif *convenir de/que* dans *il convient de* (ibid.).

Bilan

La grammaire de Poitevin qui conserve pourtant le modèle propositionnel de la grammaire générale (tripartition, décomposition du verbe) présente des avancées syntaxiques intéressantes. Premièrement, la distinction entre complément grammatical et logique est complètement intégrée si bien que l'analyse peut se faire à plusieurs niveaux qui ne sont pas déconnectés. Ensuite, la typologie des compléments formule en fait des catégories de fonction qui se réalisent sous différentes formes et conviennent aussi aux propositions enchâssées, ce qui est remarquable. Enfin, la distinction entre proposition incidente déterminative et explicative permet d'exprimer l'opposition entre complément nécessaire ou accessoire à quelques moments, même si ce rapport n'est pas théorisé. Cette description

des compléments accompagne alors un classement des verbes recentré sur la transitivité. Ces deux faits ne sont pas décorrélés.

2.3.8. Burggraff, *Principes de grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments du langage*, 1863

Pierre Burggraff, professeur de littérature orientale à l'Université de Liège publie une grammaire générale dont la théorie syntaxique s'inspire pour la plus grande part de Beauzée⁵³¹ mais aussi de Condillac, Court de Gébelin ou Silvestre de Sacy⁵³², entre autres⁵³³. Son plan comprend trois parties, la première est consacrée à « l'élément matériel du mot », la seconde à « l'élément logique des mots » où il évoque les différentes parties du discours, la troisième est consacrée à la Syntaxe (Burggraff, 1863, p. 533), et elle est suivie d'un appendice sur l'histoire de la grammaire. Le cadre d'analyse est bien la proposition, il définit le jugement comme la « perception de l'existence d'un rapport quelconque entre deux idées », qui est exprimé « par la parole » au moyen de la proposition (Burggraff, 1863, p. 2). La syntaxe est divisée en syntaxe de concordance *versus* syntaxe de dépendance (op. cit., p. 12), il emploie uniquement le complément, reprenant les distinctions de Beauzée. Et il distingue trois classes de mots.

2.3.8.1. Un système trinaire des parties du discours

Burggraff que l'on peut distinguer « dans chaque langue trois classes de mots ou parties du discours » (op. cit., p. 178) ; les noms, les verbes et les particules. Mais il est bien précisé que les mots peuvent appartenir à plusieurs classes (op. cit., p. 190), comme les participes qui sont des mots « mixtes » (op. cit., p. 189).

Les noms sont « les mots qui expriment les idées qui représentent les objets sur lesquels porte notre comparaison ou, comme on dit les objets de nos pensées. » (op. cit., p. 179). Ils comprennent les *noms substantifs* et les *noms adjectifs* (op. cit., p. 183).

Les verbes « expriment les idées qui représentent les idées qui représentent l'existence de notre comparaison entre deux objets ou l'existence de leur rapport. » (ibid.). Les particules sont « les mots qui expriment les idées qui représentent le résultat de notre comparaison c'est-à-dire la montre du rapport entre les objets que nous comparons. » (ibid.). Ainsi, dans « la pierre n'est pas sensible », « ne » et « pas » sont des particules qui expriment le

⁵³¹ La *Grammaire Générale* de Beauzée est réimprimée en 1819.

⁵³² Il en dit qu'il est « un des savants les plus distingués qui aient jamais existé. » (p. 590)

⁵³³ Dans la dernière partie de son ouvrage, il propose une histoire de la grammaire et mentionne de nombreuses sources, dont Bernard Jullien (*Cours*, 1849), mais aussi Stheinthal (1855), et Bopp, Diez, Weill, Egger, Renan, Pictet.

rapport de « discordance ou d'exclusion entre les deux objets comparés », « est » exprime « l'existence de notre comparaison ou l'existence d'un rapport » (ibid.). Pour justifier la classes des particules, il mentionne Apollonius, Priscien, et Ségner⁵³⁴ (op. cit., p. 180). Le point commun des parties du discours réunies sous cette classe est d'exprimer un rapport. Ainsi, Burggraff comprend dans cette classe : les prépositions qui expriment un « rapport entre deux idées », les conjonctions entre « deux propositions », et l'adverbe exprime lui « à la fois la nature du rapport et le second terme » car dans l'analyse il « équivaut toujours à une préposition suivie d'un complément » (op.c it., p. 186). Toutefois, l'adverbe est aussi rapproché de l'adjectif, Burggraff dit que les adverbes ont « la même valeur que les adjectifs » (op. cit., p. 520, la différence étant qu'ils ne modifient pas une substance (un nom) mais une qualité. Et il évoque le débat de la portée de l'adverbe. Certains grammairiens croient en effet « que l'adverbe modifie toujours le verbe » (op. cit., p. 522) comme Court de Gébelin pour qui *extrêmement* modifie le verbe *être* dans *il est extrêmement bon*, alors que d'autres disent que l'adverbe modifie toujours l'attribut (ce qui est le cas de Montémont qui utilise le « submodatif » comme attribut d'attribut ou de modificatif).

Nous examinons en particulier la classe des verbes.

2.3.8.2. L e verbe

2.3.8.2.1. Définition

La caractéristique définitoire du verbe est d'exprimer « l'existence de tel ou tel rapport entre deux idées. » (op. cit., p. 344), et Burggraff se reporte à Aristote. L'on voit que la définition du verbe est axée sur l'idée d'existence et non plus d'affirmation comme dans la *GGR* de Port-Royal. D'ailleurs, Burggraff conteste la définition du verbe comme affirmation donnée par les Messieurs (op. cit., p. 347-349) et déclare :

On doit définir le verbe comme un mot qui exprime l'existence d'un rapport quelconque entre deux idées. (op. cit., p. 349)

Mais le verbe *être* se distingue des autres car il ne donne lieu à aucune sous-division et est « le seul de son espèce » (op. cit., p. 355).

2.3.8.2.2. La distinction verbe substantif ou abstrait « être » / verbes attributifs ou adjectifs

Le verbe *être* est :

⁵³⁴ *La philosophie du langage exposée d'après Aristote*, 1830.

Le verbe par excellence qui prononce réellement nos jugements et qui suffirait à lui seul pour les exprimer tous, alors que tous les autres mots appelés verbes (...) renferment l'idée d'existence marquée par le verbe être. (op. cit., p. 347)

Burggraff l'appelle *verbe substantif ou abstrait*, reprenant le qualificatif de Beauzée. Il se suffit à lui-même et c'est lui qui permet de former un jugement car il exprime l'existence. Le grammairien s'oppose en cela aux verbes « attributifs ou adjectifs » (op. cit., p. 186) qui expriment le verbe *être* mais avec un attribut, comme par exemple *écrire* ou *aimer* qui équivalent à *être écrivain*, *être aimant* (ibid.). La décomposition est alors admise comme un principe commun :

Tout le monde convient que dans l'analyse logique les mots appelés verbes équivalent au mot être suivi d'un prédicat ou attribut. (op. cit., p. 346-347)

Les verbes composés du verbe substantif et de l'attribut sont eux de différentes espèces en fonction de leur attribut. Le classement des verbes est formulé par Burggraff au moyen du classement des différentes façons dont l'attribut qu'il contient se présente à l'esprit. Et il évoque aussi une distinction de Beauzée.

2.3.8.2.3. Le classement des verbes

Les verbes sont classés selon le sens de l'attribut et selon leur construction.

- **Les trois sortes d'attributs**

Burggraff distingue trois sortes d'attributs sur lesquelles reposent trois sortes de verbes ; *neutres, actifs et passifs*.

1° L'attribut peut se présenter comme « un pur état », comme dans *être debout*, *être assis*, *tomber* (exprime une « simple manière d'être »), les verbes sont alors appelés « neutres. » (op. cit., p. 355).

2° l'attribut peut se présenter comme « un état du sujet, une manière d'être qui produit réellement ou est du moins propre à produire quelque effet sur un objet », comme les verbes *battre*, *rompre*, *aimer*, qui sont appelés « actifs » (op. cit., p. 356). La différence entre les deux classes ne se situe pas dans le sémantisme des verbes car les deux peuvent exprimer un état, la particularité des *verbes actifs* est de mettre en relation un sujet avec un objet ; « un sujet auquel ils rapportent, exercent une certaine action sur un objet étranger. » (op. cit., p. 356).

3° l'attribut peut se présenter comme « un état du sujet, une manière d'être qui est l'effet de l'action de quelque autre agent sur lui » comme *être battu* qui est un *verbe passif* (ibid.) où l'attribut se présente « comme l'effet, le produit d'une cause quelconque », ce qui n'est pas le cas pour « mourir » par exemple.

Ces classes ne sont pas étanches puisque le professeur belge explique que le même verbe peut être *neutre* ou *actif* comme *habiter* ; *habiter dans un palais* est neutre, *habiter un palais* est actif, ou *veiller* (op. cit., p. 357). L'on voit que les verbes transitifs indirects continuent d'être considérés comme des intransitifs.

Burggraff mentionne aussi les *verbes pronominaux* qui sont *réfléchis* ou *réciroques* et les verbes *impersonnels* comme *il pleut* (op. cit., p. 359).

Remarquant le décalage entre les dénominations antiques et le sens de l'attribut : « dans les langues anciennes, la voix n'est pas toujours en harmonie avec le sens ou la valeur du verbe » comme *je console* a un sens actif mais une voix passive, ou *je suis battu* (*vapulo*) (op. cit., p. 360), Burggraff affirme que le classement français repose sur la signification de l'attribut et non sur la forme. Il démêle ainsi les notions superposées dans la notion antique latine de « genre » du verbe : le critère morphologique correspondant à la « vox », valable pour les langues comme le latin et le grec, et le critère sémantique correspondant à la signification de l'attribut valable pour le français :

La division des verbes en neutres, actifs et passifs se fonde sur les variétés du sens de l'attribut qu'ils renferment, ces variétés sont exprimées par des formes particulières. En français elles se nomment *voix*, en grec comme je l'ai déjà dit *diathesis*, et en latin *genera*. (op. cit., p. 361)

A ce classement se superpose la différence entre verbes *absolus* et *relatifs* selon que l'attribut nécessite une idée qui le complète appelée « complément » :

L'idée qui complète le sens de l'attribut s'appelle complément. (op. cit., p. 358)

Comme dans *le père aime = est aimant le fils*, où *fils* est complément de « aimant » (ibid.)

- **la distinction verbe absolu/ relatif**

Burggraff ajoute en effet que « l'attribut des verbes neutres exprime une qualité tantot avec relation à une autre idée » comme *aller*, *affronter*, *ressembler* qui sont nommés « verbes attributifs relatifs » (op. cit., p. 358). Mais l'attribut peut aussi exprimer « une qualité sans relation à aucune autre idée » comme *marcher*, *courir*, *tomber*, *dormir*, *mourir* qui sont nommés « verbes attributifs absolus » (ibid.).

Par ailleurs, Burggraff utilise la notion de « complément ».

2.3.8.2.4. Le complément

2.3.8.2.4.1. Complément et préposition

Burggraff combine deux conceptions de la préposition, d'un côté la conception de la préposition comme rectrice héritée de Girard ou Dumarsais qui parlaient de complément

du rapport ou *de la préposition*, d'un autre côté la conception mathématique de l'expression d'un rapport formulée par Beauzée.

Ainsi, la préposition est définie comme marquant un rapport entre deux idées comme dans *le maître de la maison* (op. cit., p. 501) mais pas seulement puisqu'elle exprime une détermination, en cela elle se différencie, dans son rôle de liaison, du verbe *être* :

La préposition n'indique pas seulement qu'il y a rapport entre deux termes, c'est là la définition du verbe, mais elle exprime d'une manière déterminée la nature de ce rapport et c'est par là qu'elle diffère essentiellement du verbe être employé comme copule ou verbe abstrait. (op. cit., p. 501-502)

La préposition exprime donc un rapport, ce qui suppose toujours deux choses ; un terme antécédent et un terme conséquent (op. cit., p. 502). Le second terme du rapport est nommé « complément de la préposition » (ibid.) pour la raison suivante :

Parce que c'est en ajoutant le second terme ou le conséquent qu'on complète l'idée marquée par la préposition ainsi en disant *je viens de...*⁵³⁵ on entend bien que je viens de quelque part mais on n'aura une idée complète du rapport d'éloignement marqué par le mot « de » que si s'ajoute le nom de l'endroit dont je me suis éloigné. (op. cit., p. 502)

La différence avec les langues à cas est pointée, le second terme changeant sa terminaison est appelé « régime » car il est « régi, gouverné soit par le premier terme, soit par la préposition » comme « l'effet d'une sorte de détermination exercée par le premier terme, soit par la préposition » (op. cit., p. 500). Mais Burggraff discute de l'analyse du verbe prépositionnel par Condillac dont l'exemple est « ressembler à » dans « Pierre ressemble à son père » (op. cit., p. 506). Pour Condillac, c'est le verbe exprime un rapport entre Pierre et frère, ainsi Pierre est l'antécédent du rapport et « frère » est le second terme du rapport. Cette interprétation aux yeux de Burggraff relève d'une « méprise et (d') une confusion d'idées ». Pour lui, le verbe exprime « une qualité relative »⁵³⁶ mais c'est la préposition qui exprime le rapport, si bien que ce n'est pas *Pierre* l'antécédent du rapport mais l'attribut contenu dans le verbe (ibid.). Par ailleurs, Burggraff ne rejette pas les structures composées de deux prépositions :

Il n'est pas rare qu'une préposition ait pour complément une autre préposition suivie elle-même d'un complément ou bien un adverbe. (op. cit., p. 509)

Ainsi il analyse les compléments du verbe dans « il sort de chez le Roi », « je passerai par chez vous » (ibid.) comme des « compléments composés » au moyen de la restitution d'un nom (suivant Silvestre de Sacy) ; « chez le roi » correspondant à « la demeure royale », et

⁵³⁵ L'explication de l'attente créée par la préposition et l'emploi des points de suspension renvoient clairement au développement de Dumarsais sur le complément de la préposition.

⁵³⁶ Le verbe « exprime la qualité relative de ressemblance comme se trouvant dans Pierre » (op. cit., p. 507).

« par chez vous » à « votre logis » (ibid.), de même que les adverbes peuvent être réanalysés comme des noms ; « ce lieu là » pour « là » (op. cit., p. 510).

Le complément conserve donc son sens premier attaché à la préposition, mais il est aussi érigé comme fonction dans la *Syntaxe* (op. cit., p. 533).

2.3.8.2.4.2. Typologie des compléments

Burggraff fournit une définition du complément en rapport avec la syntaxe de dépendance :

Quand deux mots sont en rapport de dépendance, celui qui représente le terme conséquent c'est-à-dire celui qui exprime l'idée qui en complète ou détermine une autre, s'appelle le complément. (op. cit., p. 537)

Il en distingue deux sortes par rapport à leur signification : les compléments « déterminatifs » et les compléments « circonstanciels » (ibid.).

Les *compléments déterminatifs* « expriment le second terme du rapport dont l'antécédent est un mot relatif de sa nature, qui n'exprimerait qu'un sens incomplet, si l'on supprimait le complément », c'est le cas des compléments de tout verbe relatif comme *faire*, *haïr*, *ressembler*, *appartenir*, *aller*, et du nom comme dans *un cheval de bois*. On voit ici que le complément déterminatif recouvre les compléments directs (*faire quelque chose*, *haïr quelqu'un*) et indirects (*appartenir à*, *ressembler à*, *aller à*) mais ce point n'est pas évoqué. Les *compléments circonstanciels* « expriment les circonstances de temps, de lieu, de moyen, d'instrument, de motif etc » et Burggraff renvoie à Silvestre de Sacy.

Le chapitre sur la *syntaxe de dépendance* est assez court (6 pages) et passe ensuite à la question de la construction et des figures (op. cit., p. 540) où on peut lire que la proposition se compose au plus de trois ou quatre mots : le sujet, le verbe, l'attribut, le *terme* et le *circonstanciel* (op. cit., p. 543).

Bilan

En somme, les *principes de grammaire générale* de Burggraff apparaissent plutôt comme un ouvrage d'enseignement (il donne des cours de grammaire générale à l'École Normale des Humanités) car l'auteur n'aborde pas les problèmes épineux de l'analyse syntaxique, comme la question du complément indirect. Il expose une théorie de la proposition classique dans laquelle le verbe est systématiquement décomposé, et dans laquelle le verbe *être* ne souffre pas de complément ; c'est l'attribut qui le suit qui a un complément. Cependant, l'intérêt de cet ouvrage est qu'il intègre totalement le *complément* comme catégorie et nom de fonction, réservant le *régime* aux langues à cas. Le problème est que

les distinctions ne sont pas approfondies et surtout qu'il n'y a pratiquement aucun exemple ! Les seuls que nous découvrons sont l'objet d'analyses qui se superposent (complément de la préposition/ complément déterminatif) comme *Pierre ressemble à son père*. Par ailleurs, Burggraff reproduit un classement des verbes traditionnels en cinq classes, ajoutant la distinction de Beauzée fondée sur le critère syntaxique de la présence ou non d'un complément, comme on peut le voir ci-dessous.

Tableau récapitulatif du classement des verbes chez Burggraff

1. verbe substantif ou abstrait

être, aimer = être aimant

2. verbes adjectifs ou attributifs

1. verbes neutres

être debout, être assis, tomber, habiter dans un palais

2. verbes actifs

battre, rompre, aimer, habiter un palais

3. verbe passif

être battu

4. verbes pronominaux réfléchis ou réciproques

5. verbes impersonnels

il pleut

3. verbes attributifs relatifs ou absolus

- verbes attributifs relatifs

aller, affronter, ressembler

- verbes attributifs absolus

marcher, courir, tomber, dormir, mourir

Conclusion : l'évolution de la grammaire générale au XIX^{ème} siècle

Les grammaires générales du milieu du XIX^{ème} siècle mêlent la connaissance de Port-Royal et des Encyclopédistes à celle de Condillac, Harris et les Idéologues. Mais il ne s'en dégage pas une théorie syntaxique homogène, le choix entre le *régime* et le *complément* dépendant en fait des auteurs. Ce que l'on peut observer tout de même, c'est le consensus général sur le fait que la proposition est le point de départ de l'analyse grammaticale et qu'elle contient un sujet, un verbe, et un attribut. Cependant, son sens est élargi à la diversité phrastique et sa composition peut être augmentée d'un constituant. La décomposition du verbe est conservée de façon majoritaire et le complément est nécessairement complément du participe, de l'adjectif ou de l'attribut contenu dans le verbe, et non du verbe *être*. Le modèle propositionnel évolue alors vers la structure suivante : sujet- est- adjectif/participe-complément. Le classement des verbes est peu remanié, exception faite de Caillot, disciple de Vanier, aucune volonté de réforme n'est formulée.

Mais il on peut accorder une place particulière à Jullien qui intègre, dans sa *grammaire générale*, le complément comme catégorie fonctionnelle et modifie le classement des verbes, renouvelant ainsi le modèle propositionnel. En effet, ce sont des grammairiens comme Bernard Jullien, qui prônent une réforme de l'enseignement, auteurs de grammaire générale et de grammaire scolaire, investis au sein des institutions, qui vont marquer le rejet des principes admis de la grammaire générale comme la tripartition et la décomposition du verbe, et transformer ainsi le modèle propositionnel classique. Nous avons choisi de présenter les ouvrages de deux figures de cette rénovation : François Perron et Bernard Jullien.

2.4. L'apport de la réforme de l'enseignement

Ces deux figures : Perron et Jullien, ont comme point commun de formuler, à partir des années 1850, un rejet du modèle propositionnel de la grammaire générale, reposant sur trois points :

- le refus du verbe substantif et de la décomposition en verbe *être* suivi du participe
- le rejet radical du régime et l'adoption du complément comme catégorie fonctionnelle à part entière
- l'élaboration de classes de verbes souples fondées sur des critères syntaxiques.

2.4.1. François Perron, 1848, *Nouveaux principes de grammaire française rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur*

Il s'agit d'une grammaire qui prolonge les *Eléments de grammaire générale* parus en 1847. L'auteur est professeur à la faculté des Lettres et secrétaire de l'Académie de Besançon. L'ouvrage est destiné aux collèges, institutions et écoles primaires, son but est de « faire du nouveau » dans les classes (1848, p. III, Préface). La grammaire est définie comme la « science des éléments et des règles qui appartiennent à toutes les langues » (1848, p. 1, *chapitre préliminaire*) donc l'ouvrage est divisé en deux parties : les éléments obtenus par décomposition dans l'analyse, et la syntaxe, reposant sur les règles de réunion et mise en ordre des éléments. Perron publie aussi en 1851 un *Essai d'une réforme dans l'enseignement*⁵³⁷. Les principes énoncés dans ces trois ouvrages sont sensiblement identiques et ils vont dans le sens d'une déconstruction du modèle propositionnel de la grammaire générale.

2.4.1.1. Un système binaire des parties du discours

Dans les *Eléments* de 1847, Perron distingue deux classes de mots ; les « substantifs » ou « noms des choses » (op. cit., p. XIII), et les « modificatifs » qui expriment « les manières d'être des choses » (ibid.). Ceux-ci comprennent les « attributifs » : adjectif et verbe (dont le verbe fondamental ou substantif distinct des verbes attributifs) et les « déterminatifs » : les préposition, conjonction sont des « déterminatifs relatifs » (op. cit., p. XIV) avec l'adverbe qui est particulièrement un déterminatif des attributifs (ibid.), et les pronoms et articles sont des « déterminatifs absolus » car ils se joignent aux substantifs (op. cit., p.

⁵³⁷François Perron, 1847, *Elements de grammaire générale ou Nouveaux principes de grammaire française*, 1851, *Essai d'une réforme dans l'enseignement*.

73). Dans les *Nouveaux principes* de 1848 Perron sépare également « les substantifs » (noms et pronoms) des « modificatifs » (1848, p. 36)⁵³⁸, ces derniers « expriment les manières d'être ou les modifications » et sont de deux sortes⁵³⁹ :

1° les « attributifs » qui « expriment les modifications des personnes ou des choses, c'est-à-dire les manières d'être, les qualités, les faits qu'on peut attribuer aux personnes ou aux choses désignées par les substantifs » (ibid.), il s'agit des verbes et des adjectifs dans *l'homme bon et juste aime et pratique la vertu* (op. cit., p. 37)

2° les « déterminatifs » qui « déterminent le genre, le nombre, le sens et les rapports » (op. cit., p. 36). Ils sont divisés en deux sous-classes. Les *déterminatifs des substantifs* : il s'agit des articles, du *démonstratif*, du *possessif* et des *mots indéfinis* (1851, p. 30). Les *déterminatifs des attributs* sont la préposition qui exprime « les rapports entre les substantifs » (1851, p. 31)⁵⁴⁰, la conjonction qui exprime des rapports entre les verbes, comme dans *la vertu se fortifie sans cesse par les épreuves qu'elle subit pendant la vie* (1848, p. 37). L'adverbe en fait aussi partie en tant qu'il détermine l'attributif (adjectif et verbe). L'interjection constitue une classe à part.

Autrement dit, Perron délimite une classe des « modificatifs », reprenant littéralement le terme et la notion de Buffier, alors que le terme de « modatif » semble plus répandu depuis Vanier, rassemblant les « attributifs » (adjectifs et verbes) et les « déterminatifs » (déterminant, préposition, conjonction). La classe des *attributifs* est appelée ainsi car les mots qui en font partie « expriment les attributs des êtres. » et « les attributs des êtres sont des qualités ou des faits »⁵⁴¹ (op. cit., p. 37). Le verbe est donc défini en relation avec l'idée d'attribut comme exprimant un fait :

On appelle fait tout ce qui arrive, tout ce qui s'accomplit, tout ce qui est produit ou éprouvé par un être et l'on donne le nom de verbes aux attributifs qui expriment les faits. (Perron, 1848, p. 37)

En outre, alors que les qualités sont « inhérentes aux êtres », comme dans *les éclairs sont brillants* (op. cit., p. 38), les faits sont « transitoires » (op. cit., p. 37) comme dans *l'éclair brille* (op. cit., p. 38). Voyons en détail le chapitre « du verbe » (1848, p. 44) au regard du traitement du verbe dans l'ouvrage de 1847.

⁵³⁸ Dans *l'Essai d'une réforme de l'enseignement grammatical* (1851) Perron propose les mêmes divisions (1851, p. 9)

⁵³⁹ « il y a donc des modificatifs attributifs et des modificatifs déterminatifs » (1848, p. 37).

⁵⁴⁰ La préposition reçoit une définition classique, elle exprime des rapports, chaque rapport supposant deux termes, l'antécédent et le conséquent. (1848, p. 121).

⁵⁴¹ « Les faits des êtres sont des attributs considérés comme étant en exercice ou en acte dans les énoncés » (1848, p. 37).

2.4.1.2. Le verbe et le positionnement par rapport au verbe substantif

Dans les *Eléments* de 1847, Perron s'oppose à la définition du verbe comme signe de l'affirmation et de liaison en avançant des arguments déjà formulés (d'autres mots expriment l'affirmation, le verbe peut être à la forme négative, il n'exprime pas toujours un rapport entre deux termes) (op. cit., p. VI-VII). Mais il dénonce aussi de façon forte l'idée que le verbe être est le « verbe essentiel » auquel tous les autres sont ramenés : « comme si une qualité, une disposition, étaient la même chose qu'un acte ou fait actuel ! » (op. cit., p. VII). Pour lui, la décomposition du verbe en *être* suivi du participe comme *j'aime* étant équivalent à *je suis aimant*, est une aberration et il écrit justement « pour détruire ces erreurs généralement répandues » (ibid.) Ceci va de pair avec le refus de la définition restrictive de la proposition :

Définir la proposition comme l'énoncé ou l'expression du jugement c'est exclure du nombre des propositions toutes celles où on ne juge pas c'est-à-dire plus de la moitié. (op. cit., p.VII)

La tripartition lui apparaît également comme « une erreur » :

On veut en trouver trois dans toute proposition : le sujet, l'attribut, le verbe. Mais combien de propositions ne renferment que deux éléments ? *Dieu est, je souffre, je dis, tu marches, il tombe* ; voilà des propositions complètes ; elles n'ont cependant qu'un sujet et un verbe, deux éléments et non trois. (op. cit., p. VII)

Il mentionne aussi les phrases à l'impératif comme *marchons, partez*.

La position de Perron en 1848 s'est bien adoucie.

Le verbe est défini comme « un mot qui exprime les modifications des êtres comme étant en acte ou en fait, il exprime des faits. » (Perron, 1848, p. 44)⁵⁴². Les verbes sont divisés en deux sortes :

1° le verbe substantif ou fondamental

il exprime le fait de l'existence, « le fait qu'un être est » comme dans *je suis, Dieu est* (op. cit., p. 46)

2° les verbes attributifs

ils expriment tous les autres faits, « toutes les manières d'être en acte » comme dans *j'aime, tu lis, il parle* (ibid.). Le verbe substantif apparaît comme une classe « à part » :

On l'appelle verbe substantif ou fondamental parce qu'il exprime en effet la condition fondamentale de toutes les autres manières d'être, avant d'être de telle ou telle manière, de faire une chose quelconque, il faut être. Les autres verbes sont tous compris dans une même classe, celle des verbes attributifs. (Perron, 1848, p. 46)

Le *verbe substantif* a en fait deux fonctions ; exprimer l'existence et « unir les substantif aux adjectifs » car :

⁵⁴² La forme « abstraite » du verbe est l'infinitif, la « forme concrète » est le verbe conjugué (ibid.).

Non seulement les êtres sont existants, mais ils sont de telle ou telle manière, ils ont des modifications. Quand les êtres se présentent comme modifiés ou qualifiés on a besoin de trois mots pour les exprimer : du substantif qui exprime l'être, de l'adjectif qui en exprime la modification, et du verbe fondamental qui unit la modification à l'être. (ibid.)

Ainsi dans *Dieu est juste* (op. cit., p. 46) le verbe *est* « n'exprime pas le fait de l'existence, « il signifie que la qualité exprimée par l'adjectif juste est un fait dans Dieu ; il signifie non que Dieu est mais qu'il est juste. Alors la fonction du verbe être consiste uniquement à lier l'adjectif à son substantif ; voilà pourquoi on l'a nommé copule, d'un mot latin qui signifie lien. » (op. cit., p. 47).

En somme, le schéma propositionnel est le même que dans la *GGR* sauf que la signification de l'existence s'est substituée à celle de l'affirmation.

Les verbes attributifs sont appelés ainsi « parce qu'ils expriment d'un seul mot le fait attribué à un être et le rapport ou le lien qui unit le fait à cet être » (op. cit., p. 47) comme dans *j'aime, tu parles, Dieu a fait le monde*. La position de Perron paraît ambiguë. Mais en fait il distingue deux structures ; la structure attributive où la qualité s'exprime par un adjectif « qui est distinct du verbe » comme dans *Dieu est juste*, et la structure intransitive où « le verbe comprend à la fois le fait de régner et l'union de ce fait avec l'être auquel il appartient. ». Dans celle-ci, au lieu de dire : *je suis aimant, je suis souffrant, le soleil est brillant*, on dit : *j'aime, je souffre, le soleil brille*. Autrement dit, le schéma attributif est décrit mais la décomposition n'est pas acceptée car elle n'a pas « la même signification » (op. cit., p. 47) :

On a donc eu tort de prétendre que tous les verbes attributifs peuvent se réduire à des simples adjectifs unis au verbe fondamental. Tout verbe exprime un fait, tout adjectif une manière d'être, une qualité inhérente à l'être qui s'y montre plus ou moins longtemps. Ce sont deux significations différentes ; il n'est pas possible de transformer l'un des ces mots dans l'autre. (op. cit., p. 48)

En 1851, dans son *Essai de réforme* Perron refuse la décomposition du verbe en *être* suivi du participe qui est selon lui « une erreur capitale » (1851, p. 15). Les *verbes attributifs* sont répartis en deux classes principales subdivisées, l'ensemble formant un système original.

2.4.1.3. Le classement des verbes

Dans les *Eléments* de 1847, Perron distingue les *verbes actifs transitifs* comme dans *Dieu récompense le juste, ou réfléchis* comme dans *je me frappe*, des *verbes neutres* (op. cit., p. XIV, 49) mais un changement apparaît en 1848 et le grammairien propose un classement

différent avec une terminologie modifiée combinant trois niveaux⁵⁴³. Dans les *Nouveaux principes* (1848) le verbe exprime un fait, et les faits sont de deux sortes :

Les uns s'accomplissent dans l'être sans en sortir, comme *j'existe, Dieu règne*, les autres s'accomplissent par l'être sur lui-même ou sur un autre être, comme *je me blesse, ils prient Dieu*. (op. cit., p. 48)

La particularité des seconds est d'énoncer « l'être auquel les faits sont attribués comme lui appartenant, l'être qui produit les faits » (ibid.) qui est le « sujet » du verbe, et « l'être qui reçoit les faits, qui les supporte ou les subit de la part d'un autre être » qui s'appelle « l'objet ou le régime du verbe » (ibid.), comme dans *César vainquit Pompée* (op. cit., p. 49). Autrement dit, c'est la transitivité du verbe, appuyée sur une structure bipolaire : la source du fait est le *sujet*, le récepteur du fait est l'*objet*⁵⁴⁴ ou *régime*, qui constitue le critère premier de discrimination des verbes et de renomination des classes. Le premier type de verbe (*neutre* ou *intransitif*) est donc appelé ici « subjectif » parce que le fait n'est en relation qu'avec le *sujet* :

Les verbes qui expriment des faits qui s'accomplissent dans le sujet sans sortir de lui, sans avoir d'objet ou de régime, comme *je pars, tu tombes, il pleut, il tonne, le soleil brille*, s'appellent vulgairement verbes neutres ou intransitifs
Nous les nommerons verbes subjectifs, parce que les faits qu'ils expriment se concentrent dans le sujet. (op. cit., p. 49)

Le second type appelé *actif*, est ici rebaptisé « objectif » parce que le fait est produit en direction d'un *objet* :

Les verbes qui expriment des faits produites par le sujet sur un être qui en est l'objet, comme *j'écris une lettre, tu aimes la vertu, il bat son adversaire, je me frappe, il se blesse*, s'appellent vulgairement verbes actifs.
Nous les nommerons verbes objectifs, parce que le fait qu'ils expriment porte sur un objet. (ibid.)

Ainsi, verbe « subjectif » signifie « intransitif » c'est-à-dire sans régime, et verbe « objectif » signifie « transitif » c'est-à-dire avec un objet ou régime.

Ensuite, chaque catégorie de verbe, *objectif* ou *subjectif*, est divisée en deux sous-classes, selon un critère de forme, mais qui s'applique pour le *verbe subjectif* à la forme du verbe personnelle/impersonnelle et pour le *verbe objectif* à la forme du régime ou objet : directe ou indirecte. Les *verbes subjectifs* qui se conjuguent à toutes les personnes sont nommés verbes « complets » et ceux qui se conjuguent uniquement à la troisième personne sont nommés verbes « incomplets » ou « unipersonnels » :

⁵⁴³ Le classement des verbes proposé par Perron dans sa réforme est identique (1851, p. 13).

⁵⁴⁴ Dans les *Nouveaux principes* de 1848 Perron déclare que les cas n'existent en français que pour les pronoms personnels (« noms personnels ») (1848, p. 36) et il distingue le nominatif ou sujet, le datif ou attributif qui indique la personne à laquelle une chose est attribuée, et l'accusatif qui indique « l'objet de l'action exprimée » (ibid.).

Les verbes subjectifs sont de deux sortes ; les uns sont complets sous le rapport des personnes, les autres *incomplets* ou *unipersonnels*.

Les verbes unipersonnels sont ainsi appelés parce qu'ils ne se rapportent qu'à une des trois personnes du langage, à la troisième du singulier, ou qu'ils ne s'emploient qu'avec cette personne, comme *il pleut, il neige, il tonne, il vente, il sied, il échet* etc

Le mot *il*, qui est leur sujet, désigne quelque chose d'inconnu, à quoi on attribue les faits de pleuvoir, de neiger, de tonner.

La plupart des verbes subjectifs peuvent s'employer sous la forme unipersonnelle, bien qu'ils aient toutes les personnes. Ex : *il arrive, il convient*. (op. cit., p. 49)

Ce couple de qualificatifs complet/incomplet appliqué au verbe est aussi présent dans la *Grammaire de l'Académie* de Lamotte et Bescherelle (1841) mais renvoie à leur construction avec ou sans complément. Ici cette terminologie ne s'appuie pas sur la complétude du verbe mais sur le fait qu'ils se construisent avec la totalité des personnes grammaticales ou non ; il est *complet* ou *incomplet* sous « le rapport à la personne ».

Les *verbes objectifs* qui se construisent avec un *objet indirect* sont nommés « objectifs indirects » et ceux qui se construisent avec un *objet direct* sont nommés « objectifs directs » :

Les verbes objectifs sont de deux sortes ; les uns ont un objet direct comme *j'aime Dieu, il lit un livre*, les autres n'ont qu'un objet indirect, comme *je parle à quelqu'un, tu nuis à ton frère*.

Les premiers portent sur leur objet sans intermédiaire ; les autres n'atteignent leur objet que par le moyen d'un autre mot appelé préposition.

Il y a donc les verbes objectifs directs et les verbes objectifs indirects. (op. cit., p. 49-50)

Enfin, au troisième niveau, c'est la différence de personne engagée dans le fait exprimé par le verbe qui distingue les verbes. La transitivité pour Perron relève de la personne. Les *verbes objectifs directs* et *indirects* sont chacun susceptibles d'être « transitifs » quand ils mettent en relation deux personnes différentes, ou « réfléchis » quand le fait exprimé concerne la même personne :

Les verbes objectifs directs et indirects se présentent sous deux formes ; tantôt ils sont *transitifs*, tantôt *réfléchis*.

Ils sont transitifs quand ils expriment des faits produits par un être sur d'autres êtres.

On les appelle ainsi parce que le fait semble passer du sujet du verbe à son objet qui est distinct du sujet. Ex : *Dieu récompense le juste, la flatterie nuit au mérite*.

Ils sont réfléchis quand ils expriment des faits produits par un être sur lui-même. Le sujet de ces verbes en est en même temps l'objet, comme *je me frappe, tu te nuis, il se blesse*. (op. cit., p. 50)

Deux remarques sont formulées à propos des *verbes réfléchis*. Premièrement, ils peuvent signifier la réciprocité « quand l'action exprimée par le verbe appartient à des êtres qui la produisent l'un sur l'autre » comme dans *Pierre et Paul se louent mutuellement, ces deux hommes s'entredéchirent*. Le verbe est alors appelé « réciproque » (ibid.). Deuxièmement, certains verbes ont la forme réfléchie mais pas le sens comme *se repentir, se souvenir, se battre contre quelqu'un*. Par conséquent :

la forme réfléchie comprend donc deux sortes de verbes ; les *verbes objectifs* qui prennent souvent la forme réfléchie, et qui en ont le sens, et les verbes qui n'ont que la forme réfléchie sans en avoir le sens. Ces derniers ont reçu le nom de verbes *pronominaux*. Dénomination fautive, puisque les noms personnels, je, tu, avec lesquels ils se conjuguent, ne sont pas des pronoms, et que d'ailleurs tous les verbes se conjuguent avec les prétendus pronoms. Nous leur conservons le nom de verbes réfléchis. (op. cit., p.50-51).

Autrement dit, parmi les verbes pronominaux au sens moderne Perron distingue ceux qui ont la forme et le sens réfléchis : *je me frappe*, de ceux qui ont la forme réfléchie mais pas le sens réfléchi : *je me repens*, *je me souviens*, cependant il refuse d'appeler ces derniers « pronominaux » au prétexte que tous les verbes le sont puisqu'ils se construisent avec un pronom sujet et il les rassemble avec les premiers sous la même étiquette. En revanche, il accorde le nom de « réciproques » à ceux qui expriment un fait engageant plusieurs personnes agissant les unes sur les autres comme dans *Pierre et Paul se louent mutuellement*.

Par ailleurs, Perron assoit la notion de « voix » sur le rôle sémantique du sujet. Selon lui « les voix du verbe sont des modifications produites par le rôle que joue le sujet dans le fait exprimé par le verbe. » (op. cit., p. 52) et il en distingue deux sortes : la voix est « active » quand le sujet accomplit le fait, le sujet est actif et il est l'auteur du fait comme dans *je frappe* (op. cit., p. 53), la voix est « passive » quand le fait s'accomplit sur lui, le sujet le subit et il est passif, comme dans *je suis frappé*. Il est précisé que seuls les *verbes objectifs directs* connaissent les deux voix, les *verbes objectifs indirects* et les *verbes subjectifs* ne se construisent qu'à la voix active (ibid.)

En somme, ce que l'on observe chez Perron, c'est la séparation des critères syntaxique, morphologique et sémantique attachés originellement à la notion de « genre » verbal. D'une part, dans le classement, la priorité est donnée au critère de la présence ou absence de complément, dépendant de la transition ou de l'intransition du fait. Les distinctions morphologiques ou sémantiques apparaissant en second ordre dans les deux classes principales. D'autre part, la notion de voix se centre sur le rôle sémantique du sujet dans le procès.

Dans son *Essai de réforme*, après s'être opposé à la distinction verbe substantif/ adjectifs motivée par la décomposition (1851, p. 14-15), Perron dénigre les classes de *verbe actif*, *passif*, *neutre*. Il oppose à la division en classes active et passive, la notion de voix :

Il serait difficile de trouver la raison d'une pareille division. Sans doute il y a des verbes à la voix active, ce sont mêmes les seuls qui puissent être mis à la voix passive, mais les voix ne sont pas des classes. (op. cit., p. 15)

Par ailleurs, ces deux premières classes reposent sur la signification de l'action ou de la passion :

Qu'entend-on d'ailleurs par un verbe actif? le bon sens répond que c'est celui qui exprime une action. Alors *aimer, haïr, admirer, mépriser*, qui n'expriment que des sentiments, ne seront pas actifs. Il faudra de même exclure du nombre des verbes actifs *entendre, connaître, espérer, recevoir, devoir* et tant d'autres du même genre, qui ne renferment aucune idée d'action. Par contre, il sera difficile de ne pas considérer comme actifs des verbes qui expriment aussi clairement l'action que *marcher, courir, voler*; cependant nous voyons le contraire dans toutes les grammaires. Les verbes *aimer, haïr, devoir* sont actifs; *courir, voler* ne le sont pas. (op. cit., p. 15)

Pour lui ce qui les différencie c'est la voix :

Mais en admettant comme bonne cette définition des verbes actif et passif, comment n'a-t-on pas vu qu'il n'y avait là que deux formes distinctes du même verbe, et non deux espèces de verbes différents! (ibid.)

La classe des verbes neutres est également rejetée de tout classement :

Des expressions qui, comme le mot neutre, n'ont que la propriété de ne rien signifier du tout, devraient être sévèrement bannies de toute classification sérieuse. Qu'est-ce en effet qu'un verbe neutre? Celui qui n'est ni actif ni passif; en d'autres termes, celui dont le sujet ne fait ni ne reçoit l'action. Une pareille définition nous apprend-elle quelque chose? Elle n'a pas même le stérile avantage de nous dire exactement ce que le verbe neutre n'est pas.

Ainsi qu'y a-t-il de plus actif que le sujet des verbes: je cours, tu voles, il bondit? Cependant, malgré leur définition, les grammairiens sont forcés de les ranger dans la catégorie des verbes neutres; tant une première idée fautive entraîne à sa suite de confusion et d'erreurs. (op. cit., p. 15-16)⁵⁴⁵

2.4.1.4. La définition de la proposition et le modèle propositionnel : sujet-attribut-objet

La proposition est définie dans la Syntaxe (op. cit., p. 128) comme un « ensemble de mots présentant un sens achevé, exprimant les divers éléments d'une pensée complète »⁵⁴⁶ comme dans *Dieu est juste* (op. cit., p. 129). Son sens est donc élargi à diverses réalisations pourvu qu'elle exprime une pensée :

⁵⁴⁵ Pour Perron les mêmes idées sont formulées à propos des « modifications » des verbes c'est-à-dire des catégories morphologiques associées au verbe; elle sont six: personne, nombre, voix, mode, temps, forme (p. 16).

⁵⁴⁶ On lit de même en 1851: « la proposition est l'expression de la pensée » (1851, p. 31) et son sens est élargi à différents types de phrases.

La proposition exprime une pensée déterminée. Cette pensée est :
Tantôt un jugement, comme *Dieu est juste*
Tantôt un ordre, comme *honore tes parents*
Tantôt une prière : *Grand Dieu ! Secourez-moi !*
Tantôt un désir ou un regret : *je voudrais qu'il fût sage .que n'a-t-il été sage !*
Tantôt un sentiment d'admiration, d'amour : *que la vertu est belle ! combien il m'aimait !*
(op. cit., p. 130)

Mais la proposition « de quelque espèce que soit une pensée » doit « renfermer au moins deux éléments, deux idées ; l'idée d'un être et l'idée de ce qu'on dit de cet être ou de ce qu'on lui dit. » (ibid.). Pourtant « ces deux idées ne sont pas toujours exprimées. ». Quelquefois la proposition consiste en un seul mot comme dans : *parle* (ibid.) ou *obéis* (op. cit., p. 131) ou *hélas !* (ibid.). Ces expressions ne relèvent pas de « la forme ordinaire de la proposition » qui est de renfermer au moins deux mots :

Un substantif qui exprime l'idée de la personne ou de la chose, et un *modificatif* qui exprime l'idée de ce qu'on en dit, de ce qu'on lui attribue. Ex : *Dieu existe, tu pars, il tonne, la vertu est aimable, le vice est odieux.* (op. cit., p. 131)

Ces deux mots sont le « sujet » et « l'attribut » :

On donne le nom de sujet au substantif et celui d'attribut au modificatif de la proposition. (ibid.)

Cependant, la proposition peut contenir un troisième constituant exigé par la transition de l'action ; c'est *l'objet* :

Mais l'attribut du sujet peut exprimer une action ou un fait qui porte, soit sur un autre être, soit sur un autre fait ; cet être ou ce fait sur lequel porte l'action du sujet est désigné par un mot qui prend le nom d'*objet*. Ex : *Dieu punit les méchants, Je veux qu'il sorte.*
La proposition renferme donc un sujet, un attribut et souvent un objet ; c'est-à-dire trois éléments. (op. cit., p. 131)

Ceci dit l'objet est facultatif alors que les deux autres sont essentiels :

Aucune proposition n'est possible sans les deux premiers, et la plupart renferment aussi le dernier. (ibid.)⁵⁴⁷

Bilan

Bref, ce que l'on observe, c'est l'élargissement notable de la définition de la proposition à toute pensée, et l'affirmation de la nécessité d'une structure binaire de prédication sujet-attribut. Mais ce schéma est augmenté d'un constituant supplémentaire qui est *l'objet*. Cette description s'accompagne du rejet de la définition du verbe comme signe de l'affirmation, et d'une très grande distance prise par rapport à la décomposition comme technique systématique d'analyse propositionnelle. Par conséquent, la structure propositionnelle attributive devient une structure comme une autre, elle n'est plus le

⁵⁴⁷ Ceci est répété en guise de résumé à la syntaxe : « Toute proposition se compose d'un sujet et d'un attribut ; la plupart renferment encore un objet. » (op. cit., p. 138).

modèle qui fournit le point de départ aux analyses, elle existe parallèlement à la structure transitive, reposant sur la définition du verbe comme *fait*, du sujet et de l'objet. Cependant les deux structures se superposent plus ou moins dans le discours. Perron explique en effet que « l'attribut de la proposition exprime le fait ou la qualité qu'on attribue au sujet » (op. cit., p. 134) et dans les deux cas l'attribut contient le verbe :

Les faits sont exprimés par des verbes, et les qualités du sujet ne peuvent lui être attribuées que par le moyen d'un verbe. Le verbe fait donc nécessairement partie de tout attribut. (op. cit., p. 134)

Ici le terme d'*attribut* est à entendre au sens de groupe verbal, il contient des verbes transitifs ou intransitifs, ou attributifs, seuls ou suivis d'un élément. Deux cas sont envisagés.

Premièrement, le verbe peut exprimer un fait qui ne concerne que le sujet au moyen d'un verbe « subjectif », l'attribut ne contient alors qu'un seul mot comme dans *je dors, tu marches, il tombe, vous restez, ils arrivent*, mais le verbe peut aussi exprimer l'existence comme dans *je suis, Dieu est, il existe* (op. cit., p. 134)⁵⁴⁸.

Deuxièmement, l'attribut renferme une qualité, il est alors composé de deux mots : l'adjectif⁵⁴⁹ « qui exprime la qualification du sujet » (op. cit., p. 135) et le verbe « qui indique que cette qualification appartient au sujet » (ibid.) comme dans *Dieu est juste, la vertu est aimable*. Le rôle du verbe est alors différent de celui du verbe subjectif :

Le verbe chargé d'unir la qualification au sujet, ou d'exprimer que le sujet est qualifié de telle ou telle manière, est toujours le verbe substantif, ou un verbe qui exprime l'idée de paraître, de devenir, d'être fait. Ex : *il semblait pauvre, il devint riche, il fut fait colonel et passa général*. (op. cit., p. 135)

Ainsi, la représentation attributive tripartite devient une possibilité de la structure propositionnelle :

Dans ce cas, par conséquent, la proposition se compose de trois mots : d'un substantif, qui exprime le sujet, d'un adjectif qui en exprime la qualification, et d'un verbe, qui la joint au sujet, qui montre qu'elle appartient au sujet. (ibid.)

L'*objet* est considéré comme un constituant supplémentaire qui connaît aussi des divisions, il est présenté à la suite du sujet et de l'attribut.

2.4.1.4.1. L'objet

⁵⁴⁸ La proposition peut être composée d'un seul mot avec un verbe à l'impératif, dans ce cas elle « semble consister tout entière dans l'attribut mais le sujet *nous, vous* est sous-entendu. » (op. cit., p. 135).

⁵⁴⁹ Il peut s'agir aussi d'un substantif qui signifie une qualité ou une fonction comme dans *il est roi*, ou une classe d'être auquel le sujet appartient comme dans *le lion est un animal* (op. cit., p. 135).

L'objet est défini en lien avec le *verbe objectif* comme l'aboutissement du fait exprimé par ce dernier :

L'objet de la proposition est ce sur quoi porte le fait exprimé par l'attribut.

Quand le fait se borne au sujet et ne concerne que lui, la proposition n'a point d'objet ; elle est toute entière dans le sujet et son attribut. Mais si le fait sort du sujet ou ne s'y termine pas, s'il appelle quelque chose après lui, ce quelque chose est l'objet de la proposition.

Toute proposition qui renferme un verbe objectif a nécessairement un objet ; parce que les verbes objectifs appellent toujours quelque chose après eux. On ne peut pas dire ; *j'aime, tu frappes, il promet*, sans ajouter le nom de ce qui est *aimé, frappé, promis*. (op. cit., p. 137)

L'objet peut être un être (exprimé par un nom) comme dans *j'aime la vertu*, ou bien un fait (exprimé par une proposition) comme dans *je désire que vous partiez* (ibid.). En outre, l'objet peut être direct « quand le verbe de l'attribut porte sur lui sans intermédiaire » comme dans *j'aime Dieu, il se blesse* (op. cit., p. 137), ou indirect quand « il ne se rattache au verbe que par le moyen d'une préposition, exprimée ou sous-entendue » (op. cit., p. 137-138) comme dans *il nuit à sa gloire, il aspire à descendre*.

Perron ne mentionne pas le *complément*. Il utilise en fait la notion d'objet car elle est logiquement en corrélation avec celle de sujet dans la tradition de la description de la transitivité.

Bilan

Perron émet une réserve très importante face à la décomposition, et formule une définition du verbe centrée sur l'idée qu'il exprime un « fait ». Dans le même temps il propose un classement des verbes original schématisé ici.

Tableau récapitulatif des verbes chez Perron

1. verbe substantif ou fondamental

être

2. verbes attributifs

2.1. subjectifs

2.1.1. Complètes

je pars, tu tombes

2.1.2. Incomplètes ou unipersonnelles

il pleut, il neige

2.2. Objectifs

2.2.1. Objectifs directs

2.2.1.1. Transitif

j'aime Dieu

2.2.1.2. réfléchi

- forme et sens réfléchis : *je me frappe*

- forme réfléchie sens non réfléchi : *je me repens, je me souviens*

- « réciproques » : *Pierre et Paul se louent mutuellement*

2.2.2. Objectifs indirects

2.2.2.1. Transitif

la flatterie nuit au mérite, je parle à quelqu'un

2.2.2.2. réfléchi

tu te nuis

On observe que le critère premier est la structure transitive (présence de régime : il s'agit d'un *verbe objectif*, absence de régime : il s'agit d'un *verbe subjectif*), le critère de la forme est second et repose sur la forme personnelle ou impersonnelle du verbe pour les *verbes subjectifs*, et sur la forme directe ou indirecte du régime pour les *verbes objectifs*. La catégorie des verbes impersonnels perd son indépendance car elle est fondue dans celle des intransitifs (*subjectifs*), de même que les verbes pronominaux purs ou bien de sens réfléchi ou réciproque sont assimilés aux transitifs (*objectifs directs et indirects*). En outre, on observe le croisement remarquable des terminologies du verbe avec celle du complément puisque Perron utilise les qualificatifs de « subjectif » et « objectif » catalogués comme noms de fonctions depuis Girard. Mais, concernant le nom des fonctions, Perron ne montre aucune inventivité puisqu'il reprend les termes de *régime* ou d'*objet*. L'objet relève d'un choix cohérent car il est rattaché à la description de la structure transitive de la phrase et au verbe « objectif ». Les modèles propositionnels proposés sont au nombre de deux. D'un côté, la description du verbe repose sur une structure sujet-verbe-objet, d'un autre côté l'analyse logique maintient le schéma attributif sujet-verbe être-adjectif attribut, mais sans primauté de celui-ci. Quelques interférences apparaissent car le terme d'attribut sert aussi à désigner le groupe verbal comprenant un verbe intransitif ou attributif.

Ce qu'il faut retenir de la présentation des positions assez radicales de Perron c'est que ce sont de véritables propositions de réforme, qui sont soutenues par d'autres personnalités comme Bernard Jullien.

2.4.2. Bernard Jullien, 1832, *Grammaire Générale Abrégé de grammaire française*, 1854, *Explication des principales difficultés de l'enseignement*

Jullien est un pédagogue savant⁵⁵⁰ très productif à l'esprit brillant et réformateur qui connaît les articles des Encyclopédistes⁵⁵¹. Il publie une *grammaire générale* en 1832, une édition des *Elémens de grammaire française de Lhomond* en 1851, un *Traité de langue française ou Cours raisonné* destiné au deuxième degré en 1852 et un ouvrage intitulé *Explication des principales difficultés de l'enseignement* en 1854⁵⁵² qui est conçu comme un supplément aux *Cours*, proposant des conseils et des réponses aux difficultés rencontrées par les enseignants. Il y radicalise ses positions et propose une véritable réforme du système des parties du discours et du classement des verbes, ainsi qu'une éviction définitive du régime. Nous nous concentrons sur la *grammaire générale* et l'*Explication*.

Jullien explique que la grammaire réside dans la « science des éléments » ou « stichiologie » (1832, p. 1) et qu'elle est divisible en quatre parties :

- la « grammatologie » qui correspond à la connaissance des lettres et de leur prononciation,
- la « ptoséologie » qui correspond à la connaissance des désinences des mots selon l'espèce à laquelle ils appartiennent,
- l' « étymologie » qui correspond à l'étude des mots dans leurs familles,
- la « phraséologie » qui correspond à « l'étude des règles d'après lesquelles les mots doivent se ranger et se construire pour former des phrases correctes » (ibid.).

L'auteur présente sa grammaire comme un ouvrage scolaire :

C'est pour mettre les jeunes gens en état d'acquérir ce nécessaire le mieux et le plus vite possible, que j'ai rédigé cet ouvrage qui sera divisé en quatre livres sous les titres que je viens d'indiquer. (ibid.)

Il s'inspire de Beauzée, qu'il cite de temps à autre (à propos des pronoms p. 28 note 2), mais aussi de Sanctius (à propos du verbe, p. 30), de Dumarsais pour la construction, et également de ses contemporains ou proches prédécesseurs comme Bescher, Boniface, Giraul-Duvivier.

⁵⁵⁰ Dans ses *thèses de grammaire* il cite Sanctius, Vossius, Scioppius, Regnier-Desmarais, Buffier, Dumarsais, Girard, D'Olivet, Beauzée, Condillac, Destutt de Tracy, dans la partie où il retrace l'*Histoire de la Grammaire* (1855, p. 30-45)

⁵⁵¹ Docteur ès lettres, il est secrétaire de la Société des méthodes d'enseignement (1854).

⁵⁵² Mais il publie aussi des *Thèses de grammaire* (1855), un *Vocabulaire grammatical*, un *petit traité d'analyse grammaticale* (1843).

La *grammaire générale* de Jullien se distingue des autres par le caractère innovant qu'elle présente. Jullien renomme les parties du discours mais surtout il propose un système de catégories fonctionnelles à partir des cas, ainsi qu'une typologie des compléments et un classement des verbes selon leur « voix » c'est-à-dire selon l'organisation des participants au procès, qui exploite la notion de transitivité.

2.4.2.1. Un système trinaire des parties du discours

Dans la partie « Ptoséologie » (op. cit., p. 11) Jullien répartit les sept espèces de mots en trois classes ; les noms, les verbes et les « ligatifs » :

Il y a trois sortes de mots : les noms qui représentent les êtres, les verbes qui indiquent l'existence d'une qualité dans un sujet, les ligatifs qui expriment un rapport pur et simple. (op. cit., p. 11-12)

Les noms indiquent des êtres et ils comprennent les substantifs, les adjectifs (comprenant eux-mêmes les adjectifs qualificatifs, l'adverbe, les adjectifs métaphysiques ou articles, le participe⁵⁵³) et les pronoms (op. cit., p. 12). Les verbes désignent les verbes mêmes, et les *ligatifs* les prépositions⁵⁵⁴ et les conjonctions car ils « expriment des rapports entre des mots ou entre des phrases ; dans le premier cas ils sont préposition, et dans le second ils sont conjonction » (op. cit., p. 12). Ainsi on peut analyser les exemples suivants : *mon livre* (nom) *est* (verbe) *sur* (ligatif) *la table* (nom) (ibid.). Ce que l'on remarque, premièrement, c'est que le rôle de l'adverbe est rapproché de celui de l'adjectif, on lit plus loin que l'adverbe est « un adjectif qui détermine un verbe ou un autre adjectif » (op. cit., p. 19) , Jullien déclarant aussi « l'adverbe n'est pour nous qu'un genre de l'adjectif » (op. cit., p. 23), deuxièmement : le verbe est seul dans sa classe.

2.4.2.2. La refonte de la déclinaison et le nouveau système des fonctions

C'est au chapitre sur la *forme des pronoms et la déclinaison française* (op. cit., p. 28) que Jullien déclare que les cas expriment, par des variations morphologiques, des fonctions différentes :

Les changements de terminaison expriment dans la phrase des fonctions différentes, faisant regarder le nom ici comme sujet, là comme attribut ou comme complément, ces désinences s'appellent les cas du nom, et la réunion de ces cas forme sa déclinaison. (op. cit., p. 28)

Il n'existe pas de déclinaison en français sauf pour certains pronoms :

⁵⁵³ « L'adverbe rentre dans l'adjectif ainsi que l'article et le participe. » (p. 12) et les interjections sont traitées comme des adverbes.

⁵⁵⁴ La préposition est définie comme le « mot qui en met deux autres en rapport », qui sont l'antécédent et le conséquent (p. 48). Il en donne une liste par ordre alphabétique comme Beauzée.

(...) il en existe incontestablement une pour le nom abstrait *le*, pour l'article conjonctif *qui*, et les pronoms des trois personnes. (ibid.)

Jullien distingue donc alors cinq cas qui correspondent à cinq fonctions des pronoms :

Le subjectif qui indique le sujet de la phrase, l'objectif qui exprime le complément direct d'un verbe transitif, l'attributif qui exprime son complément indirect, l'attributif qui exprime un rapport d'éloignement, et le complétif qui ne se place qu'après une préposition exprimée ou sous-entendue. (op. cit., p. 29)

Nous voyons d'emblée que Jullien emprunte à Girard les trois premiers termes alors que le nom du cas latin « ablatif » est conservé, le « complétif » étant nouveau. Ces catégories sont mises en parallèle avec les cas latins ; le *subjectif* avec le nominatif, l'*objectif* avec l'accusatif, l'*attributif* avec le génitif, le *complétif* avec le datif. Et il fournit des tableaux indiquant les formes des pronoms correspondant aux nouvelles catégories (op. cit., p. 29), une même forme pouvant connaître deux cas différents ; *me* est « objectif » dans *vous me choisissez* car « il est complément direct du verbe *choisir* », et « attributif » dans *vous me nuisez* car « il est complément indirect du verbe *nuire* » (ibid.), *nous* est « subjectif » dans *nous marchons*, et « complétif » dans *il travaille pour nous*.

Bref, le grammairien substitue à la terminologie latine des cas une terminologie française des fonctions à l'aide des créations de Girard, tentant d'établir des catégories valables pour plusieurs langues.

2.4.2.3. Le verbe

Jullien conserve l'opposition *verbe abstrait vs concret* mais cela ne l'empêche pas d'élaborer un système de description des constructions verbales en deux niveaux. Le premier niveau distingue quatre « voix » des verbes selon les variations diathétiques et dans la voix active il reconnaît cinq sortes de verbe. Ce système évacue l'ancien classement reposant sur le sémantisme et des critères superposés.

2.4.2.3.1. La distinction verbe abstrait/verbe concret

D'emblée Jullien distingue entre le verbe abstrait et le verbe concret :

Les verbes sont de deux sortes car on peut indiquer l'existence simplement et absolument ; *être, étant, je suis*, alors le verbe est abstrait, ou y ajouter l'idée d'une qualité comme *je cours*, qui signifie *je suis courant*, alors le verbe est concret. (op. cit., p. 12)

Et il affirme l'équivalence entre la forme du *verbe concret* et la forme du *verbe abstrait* suivi du participe :

Les verbes concrets joignent à l'idée de l'existence celle d'un attribut exprimé par leur participe présent : ainsi *je frappe* est équivalent à *je suis frappant*. Cet attribut s'appelle l'idée propre du verbe. (op. cit., p. 34)

Mais dans l'*Explication des principales difficultés*, Jullien s'élève contre les expressions de *verbe substantif* et *verbe adjectif* :

Ce sont là des dénominations très mauvaises. Le substantif est une espèce de mot, le verbe en est une autre, ces espèces sont incompatibles, un verbe substantif est donc un contre-sens ou bien le mot substantif est pris dans une acception qui n'est pas définie (...) (1854, p. 17)

2.4.2.3.2. Le système des voix du verbe

Jullien insiste sur la notion de *voix* de façon remarquable. Il note que lors des changements de voix, les groupes restent les mêmes mais que c'est leur ordre ainsi que leurs rôles sémantiques qui varient :

Dans *j'attache Ferdinand*, *je m'attache à Ferdinand*, *je suis attaché par Ferdinand*, *je fais attacher Ferdinand*; les deux termes extrêmes sont partout *Ferdinand* et *moi*, les termes intermédiaires sont tous des formes du verbe *attacher*, essayons d'en bien déterminer la valeur. (op. cit., p. 44)

Il distingue alors quatre voix selon la transition ou non de l'action, selon sa direction (du sujet vers le complément ou l'inverse) et les rôles sémantiques des actants :

1° l'idée d'*attacher* sort de *moi* pour tomber sur *Ferdinand*, il y a transition, passage du sujet sur le complément

2° l'idée d'*attacher* naît et reste en *moi*

3° l'idée sort de *Ferdinand* pour tomber sur *moi*; c'est une transition du complément sur le sujet

4° je suis cause que l'idée d'*attacher* tombe sur *Ferdinand*. Il y a transition de l'idée sur le complément mais elle ne vient pas immédiatement du sujet. (...)

Dans tout cela l'idée d'existence reste la même, l'idée propre du verbe a seule varié, or cette altération dans l'idée propre d'un verbe a reçu le nom de voix : il y a donc quatre voix dans le verbe *attacher*. (op. cit., p. 44)

Cependant le terme reçoit bien une acception syntaxique, liée à la construction et non à la forme :

De ces quatre voix une seule mérite réellement ce nom ; puisqu'il n'y a que la première qui s'exprime en un seul mot et que partout où il y a réunion des mots on peut dire qu'il y a syntaxe (...) (ibid.)⁵⁵⁵

La première voix est nommée « simple ou primitive », elle se caractérise par une transition du sujet vers le complément, la seconde est dite « pronommée », elle se caractérise par « la station, l'immobilité de l'âme », la troisième se nomme « forme participée », elle consiste en une transition du complément vers le sujet, la quatrième est appelée « activante »⁵⁵⁶ elle

⁵⁵⁵ Cependant, comme il a admis des « voix composées » dans les adjectifs, elles peuvent être apprises comme des formes de conjugaison ici ce qui est plus facile (op. cit. p. 44).

⁵⁵⁶ Nous ne développerons pas la description de la voix activante, cependant la description de la construction factitive est intéressante, la « voix activante » consiste à « donner à tous les verbes un sens en quelque sorte actif : *faire dormir un enfant*, *faire périr un criminel* » (op. cit., p. 47).

relève aussi d'une transition sur le complément mais qui ne provient pas du sujet. En outre, ces voix ne concernent pas tous les verbes de la même façon :

Ces diverses formes, quand elles appartiennent au même verbe, s'appellent des voix puisqu'elles ont chacune un sens particulier mais il faut bien se garder de croire que toutes ces voix soient usitées dans tous les verbes. (op. cit., p. 47)

C'est sous la « voix simple et primitive » (op. cit., p. 44) que Jullien distingue cinq sortes de verbes (op. cit., p. 45).

2.4.2.3.3. Le classement des verbes

Le classement des verbes dans la *voix simple* s'organise en trois distinctions.

Tout d'abord les verbes sont dits *transitifs* ou *intransitifs* selon la présence ou non d'un complément. Le verbe est « transitif » dans *j'attache Ferdinand, je bâtis une maison* « l'idée d'attacher et celle de *bâtir* sortent du sujet pour tomber sur le complément » (op. cit., p. 45). Le verbe est « intransitif » dans *je marche, je dors, je saigne, je souffre*, « les verbes non seulement n'ont pas de complément, mais même ils n'en demandent pas : l'idée reste dans le sujet, il n'y a pas transition ».

Ensuite, ces verbes *transitifs* ou *intransitifs* sont caractérisés selon leur sémantisme lexical ; ils sont « actifs » quand ils expriment une action, « statifs » quand ils expriment un état, ou « passifs » quand ils expriment une passivité. Les deux caractérisations : syntaxique et sémantique, se combinent :

je marche est intransitif actif

je chante une chanson est transitif actif

je languis est intransitif d'état

je pâtis est passif intransitif

je reçois une visite, je souffre une injure sont passifs transitifs (ibid.)

Les critères sont bien séparés, l'un ayant trait uniquement à la construction du verbe avec son complément, l'autre ayant trait au sens du verbe indépendamment de la construction :

Bref, les mots voix simple ou primitive ont rapport seulement à la conjugaison, actif, statif ou passif au sens absolu du verbe ; transitif ou intransitif à leurs relations dans la phrase. (ibid.)

Enfin, le critère de la forme intervient en dernier lieu, le verbe *transitif* pouvant être *direct* ou *indirect* « selon qu'ils prennent leur complément avec ou sans une préposition », comme dans *il frappe son père* : « transitif direct », et *il obéit à son père* : « transitif indirect ».

Par ailleurs, Jullien évoque les verbes « moyens » se référant à Beauzée dans l'Encyclopédie Méthodique :

Quelques verbes transitifs se peuvent prendre intransitivement, c'est-à-dire sans appeler de régime après eux. (ibid.)

Comme *augmenter* qui est pris dans un sens transitif dans *il augmente son revenu tous les jours*, (« rendre plus grand ») et intransitif dans *son revenu augmente tous les jours* (« devenir plus grand »).

Les catégories des *verbes réfléchis* et *réciroques* sont abordées à propos de la « forme pronommée » « qui consiste à replacer devant le verbe le cas objectif du pronom son sujet ». Il ne s'agit donc en aucun cas de classes mais plutôt de constructions selon la voix. Jullien précise que les verbes qui connaissent cette voix sont de nature très diverse mais il distingue tout de même le verbe « réfléchi » comme dans *vous vous aimez, vous vous louez*, du verbe « réciproque » comme dans *Pierre et Jean se disputent* (op. cit., p. 45), de la « voix interne » où « aucune action n'est portée au dehors » comme dans *je m'en vais, il se battra bien, vous vous repentirez* (op. cit., p. 46).

Il aborde les verbes impersonnels dans une remarque placée plus loin, qu'il propose d'appeler « unipersonnels » :

nous avons en français plusieurs expressions où le verbe n'entre qu'à la troisième personne et parce que le sujet est tellement indéterminé que si on ne saurait assigner quel il est, ces verbes qu'on aurait dû appeler unipersonnels ont été nommés le plus souvent impersonnels. (op. cit., p. 95)

En outre, la catégorie du verbe passif est abordée elle au sein de la « forme participée » (op. cit., p. 46) qui s'énonce à l'aide du verbe *être* et d'un participe. La *forme participée* des verbes *transitifs directs* est reconnaissable lorsque « la signification se renverse ». Ainsi dans *Jean a porté Pierre* « l'action sort de *Jean*, elle est reçue par *Pierre* », le participe est nommé « infinitif actif » car il est un « substantif abstrait, invariable », et dans *Jean est porté par Pierre* « l'action ici suit donc *Pierre* et tombe sur *Jean* » le participe est l'inverse de l' « infinitif » vu plus haut, c'est un « participe passif »⁵⁵⁷ nommé aussi « inverse » dans cette voix dite aussi « inverse ».

Du point de vue des catégories et de la terminologie il s'agit d'une vraie réforme. Jullien refuse les dénominations traditionnelles de verbes actifs, neutres et surtout passifs⁵⁵⁸. En effet, pour lui la voix n'a rien à voir avec le sémantisme du verbe. L'expression de « voix

⁵⁵⁷ « quand l'infinitif est actif, le participe est passif. » (op. cit., p. 46).

⁵⁵⁸ Dans son *Cours raisonné de langue française* (1852), le système est moins complexe mais comporte toujours deux niveaux. Du point de vue de leur « forme » les verbes sont transitifs, intransitifs, transitifs directs, transitifs indirects (1852, p. 232), et du point de vue de leur « sens » le verbe est actif, passif, ou d'état (p. 233), et il insiste sur la notion de voix active versus passive (op. cit., p. 73).

passive » ne peut convenir qu'aux verbes de sens actif à la *voix primitive*, car le sens s'y trouve renversé. Mais *aimer*, *recevoir* et *souffrir* expriment une passion dans les deux voix : « Il est donc ridicule d'appeler cette forme voix passive, elle ne l'est que par accident », les grammairiens donnant des noms « à tort et à travers. » (op. cit., p. 47).

Dans l'opuscule qui accompagne le *cours raisonné* et qui a pour but de formuler tous les conseils pour enseigner la grammaire et de répondre aux questions des enseignants, Jullien s'oppose au *Conseil supérieur de l'Instruction publique* (31/07/1851) qui ordonne de prendre pour base de l'enseignement de la langue française la grammaire de Lhomond et sa terminologie (Jullien, 1854, p. 11). Une de ses mesures contestataires est d'appeler le verbe actif, « transitif », et il justifie cela par le fait que le verbe actif a deux sens qui se superposent :

Le mot verbe actif indique deux choses : d'après l'étymologie c'est un verbe dont le sujet fait une action : en ce sens *agir*, *courir*, *marcher*, *nager*, sont des verbes actifs. Dans une autre acception, le verbe actif est celui qui prend un complément direct : en ce sens *faire*, *prendre*, *recevoir*, *souffrir*, sont actifs quoique les deux derniers n'indiquent pas du tout une action faite, mais bien une action reçue par le sujet (...) ainsi quoi que l'on fasse le mot de verbe actif, tant qu'il ne sera pas autrement déterminé, entraînera toujours une confusion d'idées, qui plus tard se traduira en difficultés très sérieuses pour les enfants. (Jullien, 1854, p. 12)

Le recours au *verbe transitif* évite cet inconvénient :

En laissant au mot actif sa signification étymologique et en nommant verbes transitifs ceux qui prennent des compléments. (ibid.)

Voici formulée la séparation du critère sémantique et du critère syntaxique, qui superposés depuis trois siècles dans la grammaire française, définissaient la classe des « verbes actifs ». Il en est de même pour le verbe neutre, dont il rappelle l'origine avec une lucidité étonnante, et l'emploi inapproprié pour le verbe français :

Le mot verbe neutre donne lieu à une confusion semblable. Ce mot est d'origine latine. Les Romains avaient distingué les verbes en actifs passifs et neutres. Cette distinction représentait à la fois chez eux trois choses : d'abord la suite des terminaisons, caractérisée surtout par l'absence de la lettre R dans la voix active et par sa présence continue dans la voix passive ; puis par le sens qui le renversait entièrement en passant d'une voix à l'autre, comme dans *je frappe* et *je suis frappé*, enfin par le régime que les verbes prenaient, qui étaient pour la première au cas nommé accusatif, et pour le second au cas nommé ablatif. Les deux classes de verbes une fois reconnues, on appelait neutres, comme le mot l'indique, ceux qui n'étaient ni de l'une ni de l'autre. Cette division, quelque jugement qu'on en porte, avait donc chez les Latins sa raison d'être, au contraire, chez nous qui n'avons pas à proprement parler de verbes passifs et dont tous les verbes ont des terminaisons homogènes, le mot neutre est évidemment insignifiant et rien ne doit nous y faire tenir. (op. cit., p. 13)

En outre, les verbes neutres recouvraient les transitifs directs et indirects :

Sous ce nom sont confondues deux sortes de verbes très différents, ceux qui prennent un complément avec préposition comme *je résiste à vos menaces, je sors de la maison*, et ceux qui n'ont pas de complément comme *je dîne, je dors*. (op. cit., p. 14)

Il propose donc de fonder une nouvelle classe des « intransitifs » sur le critère de l'absence de complément et d'intégrer les verbes prépositionnels aux « transitifs » mais en précisant leur construction indirecte :

Le nom de transitif étant donné d'une manière générale aux verbes à compléments, le nom d'intransitif aussi ancien aussi français aussi usité que le premier, convient naturellement à ceux qui n'en ont pas : nous dirons donc que *je dîne, je dors* sont des verbes intransitifs, tandis que *résister à* suivi d'un complément est un verbe transitif. (op. cit., p. 14)

Et il distingue entre les « transitifs directs » comme *aimer, finir, recevoir*, et les « transitifs indirects » comme dans *je pense à vous, je vais à Versailles, je viens de Paris* (ibid.) Voici formulée la séparation des verbes transitifs directs et indirects en deux classes distinctes.

Par ailleurs, Bernard Jullien, en réponse à une question sur l'emploi des verbes transitifs et intransitifs avec ou sans complément⁵⁵⁹, comme *marcher* intransitif, mais qui devient transitif dans *il marche dans la rue*, et *dormir* dans *il dort dans son lit* (op. cit., p. 79), avance l'idée que ce qui est premier c'est l'emploi du verbe dans la phrase et que ces classes sont en fait des classes d'emploi⁵⁶⁰ :

Les mots transitif et intransitif ne se rapportent qu'à l'emploi du verbe dans la phrase (...) transitif et intransitif n'expriment rien sur la nature intime ou le sens des verbes, ils n'indiquent qu'une relation de syntaxe ; savoir si dans une phrase donnée un verbe a ou n'a pas de complément. (op. cit., p.79)

L'analyse des exemples étant la suivante :

Dans *je dors dans un bon lit, un bon lit* complète-t-il oui ou non la signification du mot *je dors* ? S'il ne la complète pas ôtez-le car c'est un mot inutile, s'il la complète c'est un complément et un complément indirect, puisqu'il y a préposition devant lui. (op. cit., p. 80)

Dormir est ici transitif indirect, et sans complément il est simplement intransitif. La définition de la notion de complément se concentre sur une acception formelle, le complément est ce qui suit le verbe et complète son sens, même s'il n'indique pas le terme de l'action :

⁵⁵⁹ La question est la suivante : « les dénominations de transitif et intransitif sont bonnes mais il s'avère quelquefois des difficultés au sujet des verbes qui sont pris tantôt avec un complément, tantôt sans lui (...) » (1854, p. 78).

⁵⁶⁰ Il dit plus loin « un verbe est intransitif quand il n'a pas de complément, comme *passer dans le temps passe*, il est transitif direct quand il a un complément direct comme dans *passer la mer*, il est transitif indirect quand il prend son complément avec une préposition comme dans *passer à l'ennemi*. » (op. cit., p. 81).

(...) qu'importe que le verbe ait un sens actif ou un sens passif, ou qu'enfin ce soit un verbe d'état? le complément reste toujours ce qu'il est, direct ou indirect, selon qu'il est régi immédiatement ou à l'aide d'une préposition. (op. cit., p. 80)

Bilan

Nous pouvons récapituler le classement des verbes de Jullien de la façon suivante :

Tableau récapitulatif du classement des verbes chez Jullien

1. voix simple ou primitive, j'attache Ferdinand

1.1. transitif *j'attache Ferdinand, je bâtis une maison*

- sémantisme

actif : *je chante une chanson*

statif

passif : *je reçois une visite, je souffre une injure*

-forme

transitif direct : *il frappe son père*

transitif indirect : *il obéit à son père*

1.2. intransitif *je marche, je dors, je saigne, je souffre,*

actif : *je marche*

statif : *je languis*

passif

2. voix pronominée, je m'attache à Ferdinand

réfléchi : *vous vous aimez, vous vous louez*

verbe réciproque : *Pierre et Jean se disputent*

voix interne : *je m'en vais, il se battra bien, vous vous repentirez*

3. voix participée, je suis attaché par Ferdinand, Jean est porté par Pierre

4. voix activante, je fais attacher Ferdinand

5. verbes unipersonnels, il pleut

Ce classement des verbes est novateur parce qu'il combine différents critères mais à des niveaux séparés ; il présente en fait les catégories modernes. L'adoption de cette typologie s'accompagne de la conservation de la définition et de la structure attributive de la proposition.

2.4.2.3.4. Définition et structure de la proposition

La proposition est définie comme l'expression du jugement (1832, p. 63) et elle conserve une structure tripartite :

Elle contient trois termes, savoir le sujet qui exprime l'objet principal de notre jugement, l'attribut qui exprime la qualité que nous comparons actuellement au sujet, et le verbe qui indique si l'attribut nous paraît ou non appartenir au sujet. (op. cit., p. 63)

Comme dans votre livre est déchiré :

Votre livre, voilà l'objet principal de ma pensée, c'est le sujet, *déchiré* est la qualité, la manière d'être que je lui compare en ce moment ; c'est l'attribut, *est* est le verbe ; il indique que dans mon esprit la qualité représentée par le mot *déchiré* appartient au sujet *votre livre* (ibid.)

La structure tripartite attributive est donc évoquée mais elle ne constitue pas le cadre de l'analyse syntaxique. Les notions de *détermination* et *modification* présentes dans la théorie syntaxique de la *GGR* et de la *Logique* sont aussi conservées mais avec une certaine confusion.

2.4.2.3.5. Détermination et modification

Jullien reprend la description de Dumarsais de la construction naturelle, pour décrire la *construction analytique* (op. cit., p. 64) mais il emploie en alternance les termes « déterminer » et « modifier » considérés comme synonymes⁵⁶¹. A un moment nous lisons que la construction « consiste à placer des mots dans l'ordre successif des relations qu'ils expriment, présentant d'abord les idées qui doivent être modifiées puis les idées modifiantes ou en d'autres termes le sujet d'abord, ensuite l'attribut. » (op. cit., p. 64) et à un autre que dans *les Scythes, qui habitaient les bords du Taneis, étaient un des plus anciens peuples du monde* (op. cit., p. 65), « le sujet Scythes est déterminé » par la proposition et l'attribut par le groupe qui le suit, si bien que « il peut y avoir des termes déterminés par d'autres, ou par des propositions entières » (op. cit., p. 65). Ces ajouts au sujet ou à l'attribut sont pourtant nommés « modificatifs » (ibid.) et définis ainsi :

⁵⁶¹ Dans l'*explication des principales difficultés*, à la question « Ne vaut-il pas mieux dire que l'adverbe modifie le verbe ou l'adjectif que de dire qu'il le détermine ? » (p. 100), il répond que « la grammaire ne fait pas de différence entre ces deux mots, à moins qu'elle ne la marque expressément, comme dans les adjectifs *déterminatifs* qu'elle distingue des *qualificatifs*. Sans doute modifier vaudrait autant que déterminer, mais ce dernier étant le mot de Lhomond, nous l'avons conservé » (1854, p. 100).

Ils peuvent entrer dans l'un ou l'autre des termes de la proposition mais n'en augmente pas le nombre et par conséquent la proposition n'a jamais que trois termes (ou deux si l'on veut comprendre le verbe dans l'attribut) (op. cit., p. 65)

Les *modificatifs* fondent la division du sujet et de l'attribut en simple, multiple ou complexe⁵⁶². L'ordre des constituants de la proposition est donc le suivant :

Placer d'abord le sujet et tout ce qui en limite ou en développe le sens, puis le verbe avec ses circonstances de temps et de lieu, puis l'attribut et tout ce qui en détermine la signification. (op. cit., p. 65)

Le *modificatif* apparaît comme une expansion interne au sujet ou à l'attribut.

Par ailleurs, Jullien distingue la *syntaxe d'identité versus la syntaxe de différence* intervenant lorsque « le second terme détermine le premier ou qu'il le complète » (op. cit., p. 71), ce mot qui complète est appelé « complément » et « il doit toujours s'employer en parlant d'un mot qui en détermine un autre par relation de différence et non d'identité » (ibid.). Ainsi la syntaxe de « différence » exclut celle « d'identité », ce qui n'était pas le cas chez Dumarsais. Cette séparation permet de bien différencier le sujet et l'attribut (qui n'est pas un complément du sujet) :

Ainsi l'attribut n'est pas le complément du sujet quoiqu'il le détermine mais le sujet et l'attribut peuvent avoir et ont en effet, chacun de son côté, des compléments qui peuvent eux-mêmes en recevoir d'autres à leur tour. (ibid.)

Cependant l'expression de *syntaxe* de « détermination ou de régime » est aussi employée, et intervient « lorsque les mots sont compléments les uns des autres, c'est-à-dire lorsqu'ils se déterminent par relation de différence. » (op. cit., p. 72).

2.4.2.3.6. Régime et complément

Jullien présente les compléments sous trois angles ; tout d'abord le « complément pris dans les noms » (op. cit., p. 79), puis les « compléments pris dans la déclinaison française » (op. cit., p. 80), et « dans les modes personnels »⁵⁶³(op. cit., p. 95).

Pour ce qui est du premier chapitre, la détermination entre les noms ne peut se faire qu'à l'aide des prépositions :

Les noms qui ne s'accordent pas ne peuvent se déterminer l'un l'autre que par des prépositions (...) (op. cit., p. 79).

Mais le nom complément peut aussi compléter un adjectif comme dans *utile à l'homme* (op. cit., p. 80), ou bien un verbe, dans ce cas il s'agit d'un *complément indirect* :

⁵⁶² En note Jullien ajoute « Beauzée divise autrement les sujets et les attributs. Sa division me semble moins claire et moins avantageuse que celle de Dumarsais. » (p. 65, note 4).

⁵⁶³ Il s'agit des règles d'emploi des modes après certaines conjonctions, « complément » est employé ici au sens de « régime » des modes ou des conjonctions, paragraphe que l'on trouve souvent dans les grammaires pour parler des modes imposés par une conjonction ou de la concordance.

Il en est du verbe comme de l'adjectif ; il peut porter son idée sur un nom qui devient alors son complément aussi, *j'aime mon père, je travaille à mon ouvrage, je sors de la maison*. Dans le premier exemple le complément suit immédiatement le verbe on dit alors qu'il est complément direct, dans les autres le nom est réellement complément de la préposition on dit aussi qu'il est complément indirect du verbe, et le verbe s'appelle transitif indirect. (op. cit., p. 80)

Mais le verbe peut aussi se construire avec deux compléments :

Les verbes transitifs peuvent avoir un complément direct et un indirect, et quelquefois deux compléments indirects. (ibid.)

Comme dans *je me plaindrai de votre paresse à votre père*. Mais le *complément indirect* ne concerne que les prépositions « à » et « de » :

On ne regarde comme régime indirect des verbes que ceux qui sont marqués par les prépositions « à » et « de », ce qui est évidemment une suite de l'habitude des latins chez qui le sens de ces prépositions était compris dans les datifs, génitifs et ablatifs qui marqueraient les compléments indirects (...) (ibid.)

Le *complément indirect* peut être un infinitif comme dans *il s'exerce à lire, il s'occupe de lire, il se plaint d'être trop riche*. Et la préposition du verbe demeure identique. Ceci concerne aussi la construction de certains verbes transitifs directs, qui peuvent régir un infinitif à l'aide d'une préposition comme dans *il aime à chanter, il cherche à réussir*, ce qui est considéré comme une « anomalie » difficile à expliquer (ibid.). Pour ce qui est du second chapitre, Jullien y explique que les compléments se marquent par les cas énoncés auparavant (op. cit., p. 81). Les *compléments indirects* des verbes transitifs « se mettent au cas objectif » et il donne des exemples de pronoms, les *compléments indirects* en « à » se mettent au cas attributif comme dans *j'y penserai, où vas-tu ?, cette maison leur convient, on vous le défend*, ceux en « de » sont au cas ablatif comme dans *il en doute, celui dont vous parlez*. Et après toutes les prépositions il s'agit du cas « complétif » (op. cit., p. 82). En somme, il répète ce qui a été dit à propos de la déclinaison des pronoms.

Dans l'*explication des principales difficultés* Jullien radicalise sa position et refuse la terminologie de Lhomond à savoir les termes de *nominatif* et *régime* (1854, p. 14-16). Ce dernier était employé en latin en raison des cas, mais pour Jullien, en français il n'y a pas de cas donc pas de régime. C'est le terme de « complément » qui doit être employé :

Nous disons compléments parce que ces mots, régis par d'autres selon les Latins, en complètent toujours la signification. C'est donc un mot tout français parfaitement usité et qui est pris en grammaire dans le sens exact qu'il a partout ailleurs, tandis que le mot régime ne s'entend chez nous que par l'imitation d'une langue ancienne précisément en un point où elle diffère de la nôtre. (op. cit., p. 16)

Et il distingue uniquement les *compléments directs* ou *indirects* en relation avec le verbe *transitif direct* ou *indirect*, comme nous l'avons vu plus haut. La seule distinction acceptée par Jullien est celle entre *complément direct* et *indirect*. Jullien rejette en effet nettement la

classe des compléments circonstanciels en 1854 après la réponse à la question d'un enseignant sur l'emploi du verbe intransitif avec un complément indirect :

Qu'est-ce alors que les compléments circonstanciels ? Comment sont-ils différents des compléments indirects ? Nous n'en savons rien du tout, et pour nous, nous ne disons pas un mot des compléments circonstanciels (...) ces compléments nous semblent avoir été inaugurés par suite des mauvaises théories ou des mauvaises définitions auxquelles on s'attachait c'est-à-dire qu'on a tâché de différencier les régimes d'après le sens qu'on croyait y reconnaître. (1854, p. 80-81)

En effet, pour Jullien « les grammairiens s'occupent des mots et de leur construction, et non pas des diverses modifications que les mots peuvent avoir. » (op. cit., p. 81). Ainsi, il traite de la même façon les syntagmes prépositionnels suivant le verbe dans *il travaille à son devoir*, *il travaille de tête*, *il travaille avec zèle*, ce sont des *compléments indirects* et leur sémantisme ne constitue pas un critère grammatical : « Amusez-vous tant que vous voudrez à distinguer les sens de ces compléments » (op. cit., p. 81).

En somme, Jullien adopte une position extrême concernant les compléments qui consiste à prendre en compte uniquement leur forme directe ou indirecte et à délaissier le critère du sens.

Bilan

Les écrits de Jullien marquent un tournant dans l'évolution de la description des constructions verbales car il s'en dégage une théorie homogène et cohérente axée sur la séparation des critères formel, sémantique et syntaxique tant du point de vue du verbe que du complément.

Conclusion

La déconstruction du modèle propositionnel tripartite de la grammaire générale débute avec Vanier et n'est certainement pas achevée au moment où Jullien défend sa réforme. Néanmoins, ce sont ces deux grammairiens qui selon nous ont amorcé le mouvement qui consiste à s'en détacher dans l'analyse.

L'apport des grammaires du XIX^{ème} siècle n'est pas anodin. Les ouvrages que nous avons vus témoignent de l'intégration lente et parfois problématique du complément dans une structure attributive. La terminologie foisonne et n'est pas régulée, elle varie d'un grammairien à un autre. Ce sera le cas jusqu'au début du XX^{ème} siècle, comme l'a bien montré Lauwers (2004). Les critères de forme sont les premiers à se stabiliser pour caractériser le complément car ils proviennent du régime, le critère sémantique se développe avec le circonstanciel au milieu du XIX^{ème} siècle (Chervel, 1979, p. 171), et le critère de l'essentialité est le plus long à être formulé, même si Condillac et Domergue l'ont abordé.

La première nomenclature grammaticale officielle paraît en 1910. Elle est l'aboutissement de deux rapports établis par Maquet et Brunot. Elle légifère en imposant une typologie des compléments reposant d'une part sur les *compléments du verbe d'objet direct et indirect*, et d'autre part sur les *circonstanciels* (réintroduits en 1911) (Fournier, 2000). De plus, Brunot rejette le *verbe substantif* ainsi que le *verbe attributif* et condamne la décomposition. L'analyse tripartite de la proposition est démantelée.

CONCLUSION

En introduction, nous avons annoncé que l'objectif de cette thèse était double. Premièrement, montrer comment le modèle de l'analyse propositionnelle véhiculé par la grammaire générale : sujet-est-attribut, évolue et connaît des aménagements qui permettent l'émergence de la fonction de « complément ». Deuxièmement, retracer l'histoire du classement des verbes, hérité de la tradition latine, jusqu'à l'émergence des catégories modernes de verbe transitif direct et indirect *vs* verbe intransitif. En guise de conclusion, nous allons récapituler les points essentiels qui ont été vus, préciser les liens entre ces deux problématiques et envisager leurs enjeux.

1. La structure de la proposition

Chez Platon l'énoncé est décrit comme l'association d'un nom et d'un verbe, Aristote perfectionne ce schéma en employant les notions de sujet et prédicat. Priscien et Donat ne reprennent pas cette bipartition et l'énoncé est décrit comme une succession des parties du discours selon leurs accidents. Les Modistes réutilisent les deux catégories fonctionnelles de *suppositum* et d'*appositum* mais pas les grammairiens de la Renaissance qui, pour la plupart, décrivent une structure propositionnelle à l'aide des cas, privilégiant le trinôme nominatif-verbe-accusatif. Mais Scaliger et Sanctius, en recherchant les « causes », identifient des catégories fonctionnelles en partie détachées des cas. Les premiers grammairiens du français sont confrontés à des problèmes d'adaptation du cadre latin à la langue française. Le nom complément du verbe est décrit à l'aide d'une déclinaison des articles et prépositions, servant à identifier les cas.

Depuis Aristote également, le verbe substantif est mentionné. Dans la *Physique* et *Métaphysique* le philosophe décrit la décomposition mais conserve une structure prédicative binaire, la copule étant traitée dans la Logique. Le verbe substantif est évoqué par Priscien, et les Modistes s'en servent pour réécrire les autres formes verbales. Il est donc transmis aux grammairiens du français avec le classement des cinq « genres » du verbe comme une catégorie à part. Le geste étonnant de Port-Royal est de lui octroyer un rôle central dans la proposition. La *GGR* identifie en effet comme nouvel objet d'étude de la discipline grammairiale, la proposition, mais représentée selon une structure attributive trinaire sujet-verbe substantif-attribut, d'origine logique, dans laquelle tout verbe est décomposé. L'abandon de la définition du verbe substantif et de la réécriture logique qui l'accompagne prendra beaucoup de temps. Le refus commence à s'exprimer explicitement autour des années 1815-1830 avec

les membres de la Société Grammaticale de Paris puis la technique de décomposition est dénoncée avec force par Jullien en 1854, mais elle perdure dans les grammaires générales tardives. Si la première nomenclature grammaticale l'interdit officiellement en 1910, cette convention semble avoir perduré plus longtemps dans les pratiques. Le modèle verbo-centré ne recevant une consécration théorique qu'avec la théorie de la valence de Tesnière (1959). Cette hypothèse restant à confirmer.

Face à la structure tripartite de la proposition érigée comme modèle par Port-Royal, les grammairiens adoptent plusieurs positions allant de l'adoption pure et simple à la déconstruction totale. Dans la réalité, il est souvent difficile d'identifier le modèle exact adopté par les grammairiens, la théorie annoncée étant souvent différente de celle appliquée lors de l'analyse des exemples (lorsqu'il y en a). On peut cependant tenter de proposer une échelle théorique des réactions observées face au modèle propositionnel initial :

1° l'adoption univoque et fidèle

Dans ce premier cas, le modèle propositionnel de la *GGR* est adopté sans modification, ce qui est observable à deux moments. Premièrement chez les Idéologues et les enseignants des Ecoles Centrales, l'institutionnalisation d'un programme d'Idéologie concourt à la stabilité et à la diffusion de la doctrine. Deuxièmement, le mouvement de la première grammaire scolaire enseigne ce modèle suivant Noël et Chapsal.

2° l'adoption combinée avec le complément qui reçoit donc une place ambiguë

Dans ce second cas, le complément est évoqué comme un constituant supplémentaire dont les caractéristiques sont absconses. Soit il est intégré dans l'attribut comme chez Serreau et Boussi (1824), Poitevin, soit il est extérieur à l'attribut et se greffe au noyau tripartite comme chez Domergue (1798), soit il n'est pas possible d'identifier sa place car les deux descriptions sont disjointes. Cette coexistence crée de nombreux problèmes dans l'analyse tels que la détermination de la portée des compléments suivant le verbe : sont-ils compléments du verbe substantif ou du participe (appelé aussi adjectif) tiré du verbe adjectif ? Souvent les grammairiens distinguent les compléments du verbe *être* et ceux du participe, Condillac ne parle pas de compléments mais d'« accessoires », ou bien affirment que le verbe *être* se suffit à lui-même, donc tous les compléments sont des compléments du participe. Cette affirmation se retrouve aussi chez les auteurs de grammaires générales tardives.

3° l'adoption en concurrence avec un autre modèle

Dans ce troisième cas, ce que l'on observe, c'est la conservation de la structure attributive en parallèle de l'ébauche d'une structure transitive. Cette position est particulièrement

observable lors de la période de transition qui précède l'abandon. Les grammairiens qui l'adoptent sont par exemple Perron et certains auteurs de grammaires générales.

4° un modèle autre

Dans ce dernier cas de figure, le modèle de la *GGR* n'est absolument pas repris et la description de la structure propositionnelle se réalise à partir de l'adjonction de constituants aux deux groupes essentiels que sont le sujet et le verbe. On l'observe chez Buffier qui inaugure une véritable tendance en inventant le « modificatif », ou chez Girard qui pousse à cinq le nombre de fonctions supplémentaires et fournit un modèle multi-fonctions aux noms nouveaux qui inspirera les derniers auteurs de grammaires générales (Jullien, Montémont).

Le fait est que ces positions ne se succèdent pas dans le temps et qu'il ne s'agit pas ici d'une évolution linéaire. Nous pouvons alors nous demander quelles sont les conditions qui expliquent l'évolution du modèle et son abandon progressif comme modèle ? Mis à part les facteurs externes (historiques, socio-économiques) qui influent sur l'Histoire de façon générale, on peut identifier différents facteurs internes propres à l'histoire des sciences du langage, sans chercher l'exhaustivité. Tout d'abord, parmi les plus évidents, la filiation entre un disciple et son maître peut expliquer le choix d'un modèle, citons le lien entre Caillot et Vanier, ou bien Boniface et Domergue. Ensuite, la constitution d'« écoles » défendant et propageant une doctrine par le biais d'institutions représente un facteur d'unification important, nous pensons notamment à l'Idéologie portée par son chef de file Destutt de Tracy qui joue un rôle décisionnaire dans la réforme de l'Instruction Publique, ou à la Société Grammaticale de Paris qui se réunit et publie des Annales mais utilise aussi le *Journal grammatical*. Enfin, l'évolution du modèle propositionnel de la grammaire générale peut s'expliquer par l'histoire du mouvement même. En effet, la *GGR* de Port-Royal ne connaît pas de retentissement immédiat et l'enrichissement du modèle propositionnel se réalise en fait dans la première moitié du XVIIIème siècle par des grammairiens en partie détachés du programme de la grammaire générale (Buffier, Girard). Ces tentatives restent isolées mais sont connues par les Encyclopédistes qui modifient le modèle. Ce sont les Encyclopédistes qui relanceront réellement la visée théorique de la Grammaire Générale et renouvelleront le programme défini par Port-Royal. La formulation de la distinction entre le rapport d'identité *versus* détermination par Dumarsais fait progresser l'analyse de la dépendance syntaxique, et la définition fonctionnelle du complément par Beauzée offre les coordonnées de nouveaux modèles possibles. Le mouvement se durcit en réalité après Beauzée qui sert de modèle à De Sacy et Domergue, sous l'impulsion de Condillac et des Idéologues qui n'emploient pas la catégorie fonctionnelle de complément et conservent le modèle propositionnel avec la

décomposition du verbe. La survivance d'une tradition de grammaires générales au XIX^{ème} siècle, pour une grande part indépendante de la grammaire scolaire, explique ensuite la persistance du modèle ancien alors qu'il est sérieusement remis en question par ailleurs.

En outre, on peut s'interroger sur le rôle du cadre syntaxique imposé par l'analyse logique de la proposition de la grammaire générale dans l'émergence de la fonction complément. Il est mitigé.

D'un côté, la structure propositionnelle véhiculée par la grammaire générale propose une représentation univoque. La définition du verbe fondée sur sa double valeur : assertive et cohésive éludant toute théorie de la transitivité, ainsi que la réduction du syntagme verbal à la décomposition en copule « est » + participe présent, constituent un obstacle à l'émergence de la notion de complément. La construction de la catégorie fonctionnelle de complément passe donc par la déconstruction du modèle propositionnel de la grammaire générale et est subordonnée à l'abandon de la segmentation de la proposition en sujet-copule-attribut et de la décomposition du verbe en *être* + *participe présent*. Les successeurs des Messieurs s'ingénient alors de façon remarquable au XVIII^{ème} siècle à le transformer en tentant d'y intégrer des compléments du nom ou du verbe, à l'aide de différents termes, reposant sur différentes notions (Buffier, Girard, Dumarsais). Après la substitution du complément au régime, et la définition linguistique du régime comme tout ajout syntagmatique au verbe, le complément est alors intégré à la structure propositionnelle comme quatrième constituant (Domergue) mais le modèle logique se raidit à la fin du XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle avec l'enseignement de la grammaire générale dans les écoles centrales. La décomposition systématique du verbe crée alors des problèmes insurmontables dans l'analyse ou engendre des définitions de principe qui n'ont pas de répercussions dans l'analyse. Le système de Condillac et les Idéologues participent aussi à la normalisation de cette structure et à l'oubli, provisoire, de la fonction complément. Il faut ajouter la première grammaire scolaire de Noël et Chapsal qui enseigne cette analyse. Tout concourt à l'installation définitive et à l'entretien du modèle premier. Le sursaut viendra des membres de la Société Grammaticale, et en particulier de Vanier qui s'oppose à la vieille école de celui qui a pourtant fondé ce cercle (Domergue). Dans les années 1830, Bescherelle démantèle le système de Noël et Chapsal, et Boniface et ses compères tentent de réformer l'analyse syntaxique en refusant la décomposition du verbe et en proposant des typologies autres des compléments.

D'un autre côté, la grammaire générale représente un cadre stable qui permet une sophistication des outils et des notions. Ainsi, l'importation de la proposition dans le champ grammatical comme objet spécifique (Raby, 2000) constitue un point de départ commun aux

analyses qui leur confère une certaine homogénéité. Par ailleurs, c'est la notion logique de détermination définie dans la *Logique* qui va servir d'appui à l'élaboration conceptuelle de la catégorie de complément. Ce sont les Encyclopédistes, Dumarsais et Beauzée qui perfectionnent l'application de cette notion et permettent l'invention de la notion de complément et son insertion dans la proposition.

Grosso modo, ce que l'on peut dire c'est que la représentation logique de la proposition est mise de côté au XVIIIème siècle alors qu'au début du XIXème siècle elle se durcit, pour finalement éclater à partir des années 1850 sur les propositions de réforme de Jullien, la structure tripartite attributive devenant une représentation possible de la proposition, avec la structure transitive.

2. Le classement des verbes

L'histoire du classement des verbes est extrêmement intéressante et touffue car elle croise plusieurs problématiques, que nous n'avons pu toutes évoquer.

La première chose à noter est que les classements modernes, dans leurs catégories comme dans leur métalangage, ont comme origine deux descriptions de Priscien : celles des « genres du verbe » et celle des différents types construction selon la notion de transitivité.

Pour ce qui est des « genres » du verbe, le point capital est que ce classement cumule plusieurs critères que nous différencions aujourd'hui : la forme du verbe, le type de complément avec lequel il se construit, la possibilité de passivation, et son sémantisme. L'histoire du classement des verbes revient alors à montrer comment ces critères se trouvent séparés et autonomisés en notions distinctes.

Les problèmes liés à l'intégration de ces typologies apparaissent au moment de la *grammatisation* et relèvent de l'adaptation du cadre latin au français. Les réactions des premiers grammairiens du français vont être premièrement de supprimer les catégories inexistantes en français telle que celle des déponents. Très tôt on remarque aussi que le verbe passif s'exprime autrement mais il est conservé par opposition à l'actif. Ainsi, le classement est réduit à trois types. Deuxièmement, des catégories en partie nouvelles trouvent leur place comme celles des verbes impersonnels et des pronominaux. Dès la Renaissance et jusqu'au début du XVIIème siècle les grammairiens du français développent des réflexions sur les constructions des verbes. Port-Royal reproduit un classement réduit et simplifié au maximum en verbes actifs, passifs, neutres, et la question de la transitivité s'efface devant la primauté du verbe substantif conçu comme supérieur. Cependant, c'est pourtant à l'âge classique que les délimitations des classes sont discutées. En effet la question de l'accord du participe oblige à

bien différencier les participes, donc les verbes. On retrouve dans les textes les qualificatifs de « transitif » et « intransitif » accompagnant « actif » et « neutre ». La typologie admise commence à changer à partir de Beauzée qui formule un classement reposant sur la signification, et un autre sur la construction. Les classements suivants se perfectionnent alors et peuvent contenir différents niveaux de caractérisation, avec une terminologie changeante. Mais les critères de définition des classes sont explicitement séparés au milieu du XIX^{ème} siècle, dans les grammaires générales ou dans les grammaires scolaires qui mettent un point d'honneur à bien différencier ce qui relève de la « voix » verbale, ce qui relève de la construction du complément et ce qui ressortit à sa signification en tant que mot, même si un critère est souvent privilégié par rapport à un autre. On découvre alors des classements reposant uniquement sur la forme du complément (Jullien), ou selon les « voix » du verbe. La notion de « voix » est alors entendue comme une variation morphologique, non plus au moyen d'une désinence, mais d'un auxiliaire ou pronom.

Pour ce qui est de la transitivité, la première chose que nous pouvons dire est que la notion est très ancienne et provient d'une conception physique de la proposition selon laquelle un contenu de sens peut transiter d'un mot à un autre mot. L'idée d'une transition de l'action d'une personne à l'autre est théorisée au VI^{ème} siècle par Priscien qui différencie plusieurs types de construction. La notion est employée de façon généralisée par les Modistes. Mais elle fait l'objet d'un certain désintérêt à la Renaissance chez les grammairiens latins. La seconde chose à préciser est que la notion de transitivité est encore sujette à discussion aujourd'hui (Lemaréchal, 1983), elle reste difficile à définir (Rousseau, 1998) et à modéliser (Bernard, 1995).

3. Le régime et le complément

L'idée selon laquelle le verbe exige ou veut un cas après lui apparaît chez Priscien et Donat mais elle se généralise après eux, notamment au Moyen-Age avec Pierre Hélie qui définit le terme de régime à l'aide d'une métaphore militaire, celle du gouvernement, reprise par Alexandre de Villedieu, puis par Beauzée 500 ans après dans l'article « Gouverner » de l'Encyclopédie. « Régir » signifie imposer telle forme à tel mot et ne s'applique pas spécialement au verbe, la notion de régime sert à décrire la construction des mots les uns avec les autres. La rection se superpose alors souvent à la caractérisation transitive ou intransitive de la construction. Les deux peuvent interférer. Les Modistes se concentrent sur la notion de transition de l'action pour expliquer la dépendance syntaxique, alors que les grammairiens de la Renaissance délaissent les réflexions touchant la transitivité pour faire un usage privilégié

du régime, théorisé en notion syntaxique par Despautère qui oppose syntaxe de concordance et syntaxe de régime. Le régime s'étend à tous les types de mots, les termes recteurs pouvant être le verbe le nom, la préposition ou encore la conjonction. C'est ce concept dont les grammairiens du français héritent pour penser le lien de dépendance entre le complément et le verbe. Le régime s'accompagne dans les premières grammaires du français d'une description des compléments du nom selon les cas, marqués par les articles et prépositions qui se déclinent. La déclinaison du nom est abandonnée au milieu du XVIIème siècle. Port-Royal conserve l'opposition syntaxe de convenance et syntaxe de régime et décrit les fonctions à l'aide des cas. C'est avec l'Encyclopédie que les choses changent, car Dumarsais formule la différence entre les rapports d'identité et de détermination, et distingue la syntaxe de la construction. La notion de détermination sert alors directement à interpréter les procédés de complémentation. Dumarsais parle de « déterminant ». Beauzée réserve l'emploi du régime aux langues à cas et octroie une définition grammaticale au complément accompagnée d'une terminologie spécifique. La notion de régime ne disparaît pas pour autant et nous caractériserons son évolution dans l'annexe 1. Le régime continue d'ailleurs d'être employé aujourd'hui et certains le mettent en concurrence avec le complément (Berrendonner, 2002).

L'histoire des notions de régime, de complément et de transitivité pose la question de l'élaboration des concepts grammaticaux. Et ce que l'on a pu observer c'est la spécialisation de concepts logiques ou sémantiques vers les concepts grammaticaux, ainsi que les interactions entre les deux disciplines :

Comme le montre le développement de la conception des parties du discours en Grèce, mais aussi celui des théories médiévales ou de la grammaire générale, la spécificité de l'Occident s'est manifestée très tôt entre deux types de savoirs : la logique et la grammaire » (Auroux, 1989a., p. 18-19).

La notion de proposition elle-même provient de la Logique. La catégorie grammaticale de « complément » est élaborée à partir du concept logique de la détermination. La notion de transitivité provient d'une description du mouvement physique dans la discipline logique. Ces notions sont transformées, détachées plus ou moins de leur ancrage logique, par les grammairiens pour interpréter la structure linguistique. Par ailleurs, l'intégration de la notion fonctionnelle de complément par la grammaire correspond à une évolution parallèle de la Logique qui passe d'un système reposant sur le prédicat à un modèle relationnel (Frege, Russel). Les délimitations des deux champs sont liées :

(...) parce que la logique aboutit nécessairement à des représentations de la forme des énoncés des langues naturelles, le transfert et le bricolage des concepts entre elle et la grammaire a toujours marqué les grandes étapes de leurs évolutions simultanées. (Auroux, 1989a, p. 30)

Des liens évidents existent entre la déconstruction du modèle propositionnel, la construction de classes de verbes sur critère syntaxique et l'émergence du complément. Après l'observation du corpus choisi, ce que l'on peut affirmer c'est que premièrement les modèles fonctionnels comme celui de Buffier ou Girard n'appliquent pas la décomposition du verbe ou s'accompagnent d'une remise en question de la définition du verbe de Port-Royal. Mais la remise en question du verbe substantif n'implique pas pour autant une définition des catégories de fonction, comme cela est observable chez Bescherelle ou Boniface. En effet, l'émergence de la fonction tient moins au refus du verbe substantif, conservé longtemps comme une habitude, qu'à une déconstruction de l'ensemble du modèle et à l'élaboration de catégories abstraites. La structure prédicative de la proposition n'empêche pas une description des fonctions nominales, à l'inverse de la tripartition telle qu'elle est représentée dans la *GGR*, qui présente une seule lecture possible, qui est attributive. Ensuite, la délimitation des classes sur critères syntaxiques n'est possible que chez les grammairiens qui ont intégré d'une façon ou d'une autre, avec un terme ou un autre, la catégorie fonctionnelle de complément. Et dans ce cas l'intégration du complément implique une définition du verbe comme élément relationnel (le « verbe relatif » de Beauzée) ou noyau de transitivité.

ANNEXES

Annexe 1

La terminologie de la complémentation dans les grammaires françaises⁵⁶⁴

Commentaires préliminaires

A l'âge classique, la fonction de complément est désignée l'aide de la terminologie des cas latins. Les auteurs de la *GGR* mais également Vairasse D'Allais (1681) ou Regnier-Desmarais (1706) emploient la terminologie des cas et le régime. On y lit que le verbe actif se construit avec l'accusatif, et que le pronom est nominatif ou accusatif. Le recours aux cas latins pour désigner le rôle des groupes de mots dans la phrase en français tombe en désuétude à partir du début du 18^{ème} siècle. Si les grammairiens conservent pour la plus grande partie le terme de « nominatif » accompagnant celui de « sujet », ils rejettent radicalement les noms des cas latins pour désigner les compléments ; c'est le « régime » qui se généralise, accompagné de la distinction formelle et/ou positionnelle qui y est liée. Ainsi Buffier (1709) distingue le *régime respectif* du *régime absolu*, et à sa suite Restaut (1730) oppose *régime relatif* ou *indirect* et *régime absolu*, puis D'Olivet et l'abbé de Choisy *régime simple* et *régime composé* (1754) alors que le premier, dans ses *Essais de grammaire*, reformule la distinction en *régime simple versus régime particulé* (1767). Wailly reprend lui fidèlement Restaut (*régime absolu ou direct* et *régime relatif ou indirect*) en 1754. Il faut rappeler que, dès les premières grammaires du français, le régime est présent, Palsgrave (1530) différencie par exemple deux types de régimes. Le premier tableau montre la stabilisation du régime dans ces grammaires françaises.

Beauzée en 1767 fournit une définition du complément et énonce des distinctions qui vont modifier le réseau terminologique. Ce réseau évolue et se modifie alors en plusieurs étapes identifiables.

1° Tout d'abord, le lexique connu caractérisant le régime est transféré au complément. Les qualificatifs associés au régime sont redistribués vers le complément. Il y a simplement transfert des caractérisations associées au premier terme vers le second. Ces qualificatifs relèvent majoritairement d'un critère unique permettant l'identification des régimes ; leur forme directe ou indirecte, ce que nous avons précisé ci-dessus. Ces qualificatifs sont

⁵⁶⁴ Nous ne faisons pas figurer dans les tableaux les systèmes atypiques comme celui de Girard par exemple, mais nous y rapportons les distinctions les plus fréquentes.

réutilisés par Beauzée pour qualifier les verbes et les compléments mais avec quelques modifications. Ainsi, en contrepoint de la distinction entre verbe *absolu* (intransitif) et verbe *relatif* (transitif), il différencie dans l'article « Régime » (Encyclopédie) le *complément objectif* du *complément relatif*. Cependant, pour Beauzée ces deux types de compléments sont « directs » au sens de nécessaires au verbe *relatif*. Mais ensuite (dans l'article « Complément » de l'Encyclopédie méthodique et dans sa *Grammaire Générale*) il ne conserve que le premier terme d'*objectif* dont il dit qu'il est *primitif* ou *secondaire*. Et pour caractériser les compléments selon leur forme il emploie les adjectifs « médiat » et « immédiat » (Article « régime » de l'Encyclopédie). A sa suite, Silvestre de Sacy dans ses *Principes de grammaire générale* (1799) mentionne le *complément immédiat* (qui accompagne le *verbe relatif transitif*) et le *complément médiat* (qui accompagne le verbe relatif intransitif). Mais rapidement ce sont les termes les plus usités : *direct/indirect* qui se transmettent et perdurent⁵⁶⁵. Ainsi Domergue discrimine entre les compléments « direct » ou « indirect » (1798). Il en est de même par la suite chez Sicard (1808), Bescherelle (1834) ou Boniface (1843). Cette distinction associée à celle de verbe transitif et intransitif est généralisée au milieu du 19^{ème} siècle (Guérard, 1851, Jullien, 1832, 1851, 1852, 1854, Poitevin, 1858). Les dénominations des compléments selon leur forme directe ou indirecte sont les premières à être formulées et transmises car elles sont pour la plupart empruntées à la terminologie du régime, assez stabilisée dans les grammaires du français⁵⁶⁶. En même temps, dès l'apparition du « complément », sous l'impulsion des créations de Beauzée, une nouvelle terminologie, spécifique, se forge pour caractériser les différents types de compléments.

2° Les nouvelles terminologies du complément se constituent autour de trois critères principaux : la catégorie sémantique, la composition du groupe complément et son caractère essentiel ou facultatif. Elles vont assurer la transmission et la stabilisation du terme de *complément* dans la métalangue grammaticale, mais de façon différente.

Beauzée énonce un classement sémantique des « compléments circonstanciels » dans l'article « Complément » et dans sa *Grammaire Générale* (Beauzée, 1767, tome 2, p. 61-64). Cette fonction connaîtra un succès très mitigé dans les grammaires générales en

⁵⁶⁵ Quelquefois en doublon avec les adjectifs « immédiat » et « médiat » comme dans la *Grammaire française élémentaire et raisonnée comprenant les principes de la grammaire générale* de Bel (1829, p. 90).

⁵⁶⁶ On peut observer une sous-étape supplémentaire dans laquelle les qualificatifs créés par Beauzée pour le complément (médiat/immédiat), sont réinvestis par la terminologie du régime, il en est ainsi de Wailly dans sa seconde édition, ou de Lemare 1835, ou encore de Loneux, qui parlent de *régime médiat*.

revanche elle sera très bien assimilée et diffusée par la seconde grammaire scolaire à partir du milieu du 19^{ème} siècle (Chervel, 1977, 1979 p. 171-185, Chevalier, 1968, p. 720). Beauzée reprend la liste des rhéteurs *quis, quid, ubi, quibus, auxiliis, cur, quomodo, quando* pour désigner les mots en tête des compléments grammaticaux (*quis* mis à part, et *quid* renvoie au complément objectif) et dresser un classement des différents compléments selon le sémantisme de la particule : lieu, instrument et moyen, manière, cause, temps. Mais Beauzée avance aussi d'autres distinctions. Dans sa *Grammaire Générale* (1767, p. 54-57) il distingue le complément « in complexe » (exprimé par un seul mot) et le complément « complexe », et segmente ce dernier en éléments constituants selon les parties du discours :

- le complément est « grammatical » s'il commence par l'adjectif, le nom, le pronom et l'infinitif
- le complément est « initial » s'il commence par un adverbe ou une préposition

Et les ces deux types de compléments appartiennent à des ensembles nommés complément "logique" pour le premier type de mots, et complément "total" pour le second. Ce classement repose en fait sur deux niveaux de segmentation, tentant de concilier l'analyse logique et l'analyse grammaticale de la proposition ; le complément dit "logique" ou "total" relève d'une analyse des groupes composant la proposition (analyse logique) en sujet/verbe/attribut/complément, alors que le complément dit "grammatical" ou "initial" résulte de la combinaison des parties inférieures en parties du discours (analyse grammaticale). Ces caractérisations sont ponctuellement mentionnées dans les grammaires générales du 19^{ème} siècle mais globalement elles ne reçoivent que peu de succès, hormis dans la pratique de l'analyse logique/grammaticale.

D'autres innovations voient également le jour mais pour exprimer le caractère essentiel ou facultatif du complément. Domergue fait office de modèle car il distingue dans sa *Grammaire générale analytique* (1798) les compléments « prochains » au sens de nécessaires, des compléments « éloignés » au sens de facultatifs (les deux pouvant être direct ou indirect). Le complément « prochain » est nécessaire, insuppressible, non mobile, alors que le complément « éloigné » est facultatif, et placé en incise. Le grammairien édifie ainsi une typologie sophistiquée des compléments selon une double caractérisation. Dans l'exemple « l'Angleterre, usurpatrice des mers perdra sa puissance, par l'excès de son ambition » (Domergue, 1798, p. 21), *usurpatrice des mers* est complément éloigné direct, et *par l'excès de son ambition* est complément éloigné indirect. Boinvilliers, dans sa *Grammaire raisonnée* (1803), reprend la terminologie des compléments de son

prédécesseur. Les innovations de Domergue sont également mentionnées par Vanier (1827) mais autrement elles ne connaissent pas de postérité.

Le terme de *complément* se généralise seulement très progressivement et d'une façon non homogène dans les grammaires françaises, car certains auteurs de grammaires importantes de la fin du 18^{ème} siècle ou du début du 19^{ème} siècle n'emploient pas le terme de complément. C'est le cas de Condillac qui dans sa *Grammaire* intégrée au *Cours d'études pour l'instruction du Prince de Parme* (1775) a recours aux expressions *d'accessoires du verbe* ou de *modifications*, et de Destutt de Tracy (1803). Par ailleurs, le *régime* est conservé, notamment dans les ouvrages scolaires, sous l'influence de Lhomond (1780, 1828) comme chez Chemin-Dupontes (1797), Castille (1802), Blondin (1808), Le Tellier (1811), mais pas seulement (Levizac, 1809, Serreau, 1798). Ainsi des terminologies combinant les termes de *régime* et de *complément*, associés parfois à d'autres, se constituent : ce sont les terminologies mixtes.

3° Lorsque les termes de complément et régime coexistent, trois cas de figures se présentent.

Soit il s'agit de grammaires qui souhaitent s'adresser à un public scolaire et conservent pour cela le terme de « régime » comme équivalent de « complément », tout en signalant clairement l'équivalence, afin de ne pas créer de confusion (Sicard, 1808) ou bien les deux termes se superposent et font double emploi (Bel).

Soit les deux termes désignent deux fonctions différenciées et, dans ce second cas, le « complément » devient synonyme d'une fonction facultative. C'est le cas chez Caminade (1798), Bescher (1810), Lemare (1835) où les deux termes sont dissociés et désignent des réalités linguistiques différentes. Ainsi Caminade dans ses *Premiers Eléments de la langue française ou grammaire usuelle*, distingue les *régimes direct* et *indirect*, du *complément*, celui-ci étant défini comme une fonction supplémentaire, moins liée au verbe, et de forme indirecte

En grammaire le régime est ce qui est sous la dépendance du verbe c'est-à-dire ce qui répond aux questions qui ? quoi ? de qui ? de quoi ? ou à quoi ? – Le complément est ce qu'on appelle un accessoire du verbe c'est à dire qui répond aux questions où ? d'où. (Caminade, 1798, p. 71-72, note 1)

De même Bescher dans l'exemple suivant : *je lui ai dit cette vérité sans malice*, analyse « lui » comme *régime indirect*, « cette vérité » comme *régime direct* et le syntagme prépositionnel « sans malice » comme un *complément* :

Le régime tient au verbe d'une manière plus prochaine, le complément d'une manière plus éloignée. Celui-ci sert à compléter le sens de la phrase en modifiant soit le verbe, soit l'adjectif qui le précède (Bescher, 1810, p. 4)

Enfin, certains ouvrages présentent une terminologie hétéroclite joignant différentes traditions et divers termes. Loneux (1799), notamment, dans sa *Grammaire Générale*, cumule les « idées sur-ajoutées » de Condillac, qu'il cite (Loneux, 1799, p. 253-254) aux désignations de « complément » ou « conséquent » de la préposition (op. cit., p. 178, p. 194), et de « régime immédiat direct ou simple » *versus* « régime médiat indirect ou composé » (op. cit., p. 45, 55-56, p. 237) s'inspirant de la tradition de dénomination du régime et de Beauzée. Dans sa *Grammaire philosophique* (1802), Thiebault distingue les compléments « identique » et « relatif » (Thiebault, 1802, p. 17), en plus de deux classes de régimes : les *régimes simples ou directs, et composés ou obliques* (op. cit., p. 18) mais « lorsque ces deux régimes se rapportent à un verbe, on les distingue par d'autres noms », le premier est nommé *régime objectif et primitif*, comme dans « aimer la vertu », le second *terminatif ou secondaire* comme dans « donner un ouvrage au public », « demander conseil à un ami », « entretenir un malade de plaisirs » (ibid.). On remarque ici la conservation du *régime*, associée à des emprunts terminologiques à Girard et surtout Beauzée pour qualifier le complément. Attitude qui est prégnante dans les grammaires générales et les grammaires françaises du 19^{ème} siècle. En outre, le « modificatif », qui fait double emploi depuis son invention par Buffier (1709) se spécialise pour la désignation de l'adjectif après Condillac (1775) ou bien évolue vers un véritable nom de fonction se rattachant à la portée de l'adverbe, par dérivation (*surmodificatif*).

LE REGIME

Construction	DIRECTE	INDIRECTE	Remarques
Grammairiens - Date - Ouvrage			
<p style="text-align: center;">Buffier 1709 <i>Grammaire françoise sur un plan nouveau</i></p>	<p>régime absolu</p> <p><i>il faut sacrifier la vanité au repos, je donne une pomme, je suis languissant j'aime la vérité</i></p>	<p>régime respectif</p> <p><i>il faut sacrifier la vanité au repos, je donne une pomme à mon frère</i></p>	<p>Interférences avec le modificatif</p>
<p style="text-align: center;">Restaut 1732 <i>Principes généraux et raisonnés de la grammaire française</i></p>	<p>régime direct ou absolu</p> <p><i>j'aime la vertu, Alexandre a vaincu Darius, un pasteur connoit ses brebis, vous vous attirerez le mépris de tout le monde, Pierre se félicite</i></p>	<p>régime indirect ou relatif</p> <p><i>je préfère la science aux richesses, je jouis de la liberté, vous vous attirerez le mépris de tout le monde, Pierre se donne un habit</i></p>	<p>régime du vb, de la prép, du nom adj.</p> <p><i>j'ai étudié la philosophie (régime absolu) dans les livres de Descartes (régime de la préposition « dans »)</i></p> <p>pronom conjonctif fonction de régime</p> <p><i>Pierre se félicite, Pierre se donne un habit</i></p> <p>terme de l'action :</p> <p>- objet (action matérielle)</p> <p><i>David tua Goliath</i></p> <p>- sujet (action intentionnelle)</p> <p><i>Pierre aime Dieu</i></p>
<p style="text-align: center;">D'Olivet <i>Des participes Dans Opuscules</i> 1754</p>	<p>régime simple</p> <p><i>payez le tribut à César</i></p>	<p>régime composé</p> <p><i>payez le tribut à César, payez lui le tribut</i></p>	

<p style="text-align: center;">Abbé de Choisy <i>Journal de l'Académie</i> 1754</p>	<p>régime simple (1^{er} régime du verbe actif)</p> <p style="text-align: center;"><i>payer le tribut...</i></p>	<p>régime composé (2nd régime du verbe actif)</p> <p style="text-align: center;"><i>... à César</i></p>	
<p style="text-align: center;">Wailly <i>Grammaire française</i> 1754</p>	<p>régime absolu ou direct</p> <p><i>Dieu aime les hommes, Les paroles douces désarment la colère. Quand on nous donne des louanges que nous ne méritons pas, nous devons les recevoir à titre d'instruction, Descartes mérite d'éternels éloges, c'est lui qui a fait triompher la raison de l'autorité dans la philosophie c'est moi qui ai sonné</i></p>	<p>régime relatif ou indirect</p> <p><i>la Judée font conquise par Pompée, Soyez respectueux envers vos supérieurs, obéissez à vos maîtres, profitez de votre jeunesse, appliquez vous à l'étude tandis que vous le pouvez, Monsieur votre fils espère que vous lui enverrez la montre que vous lui avez promis, l'or est un sujet de chute à ceux qui lui sacrifient, Dans l'éducation des jeunes enfants, on doit avoir pour but de leur cultiver et de leur polir l'esprit, un esclave qu'on châtoit pour quelque faute criant c'est malgré moi que je l'ai faite (...), donnez-moi ce livre</i></p> <p>pronoms relatifs <i>que, qui, que, lequel, dont, quoi, en, y, le, la, les</i></p> <p>- régime relatif <i>le roi prit sa marche par le même chemin qu'il étoit venu » (= par lequel il étoit venu), c'est de la bonne ou de la mauvaise éducation que dépend presque toujours le</i></p>	<p>Régime de la préposition ou complément de la préposition</p> <p><i>Mr de Turenne ayant conduit les troupes dans le Palatinat, commença la campagne sur la fin de l'hiver, pour prévenir les ennemis</i></p> <p>Régime de l'adjectif</p> <p><i>indigne d'un emploi, ce bois est propre à bâtir, rien n'est comparable à le beauté</i></p> <p>régime de l'adverbe <i>j'ai jugé conformément et relativement aux avis que vous m'avez donnés</i></p>

		<p><i>bonheur ou le malheur de la vie (= dont ou de laquelle)</i></p> <p>- régime absolu</p> <p><i>les jeunes gens étourdis font pitié à ceux que l'âge et l'expérience ont rendu sages », « un grand cœur est aussi touché des avantages qu'on lui souhaite que des dons qu'on lui fait</i></p> <p>pronoms absolus</p> <p><i>qui, que, quoi, lequel, où, d'où, par où</i></p> <p>-régime absolu</p> <p><i>je sais qui (régime absolu) vous prétendez accuser, dites-moi qui vous fréquentez, qui avez-vous appelé, que dites-vous de nouveau ?, je ne sais que vous conseiller</i></p> <p>-régime relatif</p> <p><i>je ne sais à qui j'ai prêté mon livre, de quoi vous mêlez-vous ?</i></p>	
<p>D'Olivet <i>Essais de grammaire</i> 1767</p>	<p>Régime ou attribut</p> <p><i>Cicéron est éloquent</i></p> <p>complément de l'attribut</p> <p><i>Cicéron inspire la vertu</i></p> <p>Régime simple</p> <p><i>Payez le tribut à César, il <u>le</u> paye</i></p>	<p>Substantif particulé</p> <p><i>Cicéron inspire la vertu à ses lecteurs</i></p> <p>Régime particulé</p> <p><i>Payez le tribut à <u>César</u>, il <u>lui</u> paye</i></p>	
<p>Serreau <i>Grammaire raisonnée</i> 1798</p>	<p>régime simple ou direct</p> <p><i>je lui ai vendu ma maison la maison que je lui vends meublée, la fleur que j'ai cueillie, cette guerre nous</i></p>	<p>régime composé ou indirect</p> <p><i>je lui ai vendu ma maison, l'espoir qu'on nous a ravi,</i></p>	

	<i>a ruinés, nos champs étaient fertiles ; elles les a dévastés</i>	<i>les hommes qui se sont donnés la mort, les louanges que m'a données cet auteur</i>	
Lhomond 1828 <i>Grammaire française</i>	régime direct (vb actif) <i>j'aime <u>Dieu</u></i>	Indirect (2nd régime vb actif) <i>donner une image à l'enfant ; avertir qqun d'une faute</i> <i>Enseigner la grammaire à l'enfant, accuser quelqu'un de mensonge, délivrer quelqu'un du danger</i>	Régime du verbe/ de la préposition/ de l'adjectif/ de l'adverbe Régime des conjonctions mode ind ou subj du verbe
Levizac abbé de 1809 <i>L'art de parler et d'écrire correctement la langue française ou grammaire philosophique et littéraire à l'usage...</i>	régime direct ou objet immédiat <i>J'envoie <u>ce livre</u> à mon frère</i>	Régime indirect ou terme <i>J'envoie ce livre à <u>mon frère</u> (vb actif)</i> <i>Nuire à <u>quelqu'un</u> (vb neutre)</i>	Régime du substantif, de l'adjectif, du vb, de la prép.
Chemin-Dupontes <i>Principes de la grammaire française, 1797</i>	régime <i>J'aime la liberté</i>		
Castille 1802 <i>Grammaire française simplifiée</i>	régime simple ou direct	régime composé ou indirect	régime des adjectifs et des verbes
Blondin 1808 <i>Grammaire française simplifiée</i>	Régime direct	Régime indirect	
Le Tellier 1811 <i>Grammaire française d'après Lhomond à l'usage des lycées</i>	régime direct	régime indirect	régime de la préposition <i>le fruit de l'arbre,</i> <i>Utile à l'homme,</i> <i>j'ai reçu de mon père</i> Régime conjonction mode subj ou ind du vb

LA TERMINOLOGIE DOUBLE : REGIME ET COMPLEMENT

Termes employés	REGIME	COMPLEMENT
Grammairiens Ouvrages Date		
Caminade 1798 <i>Premiers Elemens de la langue française ou grammaire usuelle</i>	régime direct/indirect	Complément fonction accessoire <i>en grammaire le régime est ce qui est sous la dépendance du verbe c'est-à-dire ce qui répond aux questions qui ? quoi ? de qui ? de quoi ? ou à quoi ? – Le complément est ce qu'on appelle un accessoire du verbe c'est à dire qui répond aux questions où ? d'où</i>
Bescher <i>Théorie nouvelle et raisonnée du participe</i> 1810	Régime direct ou simple / régime indirect ou composé <i>nous avons envoyé (une lettre) (à votre ami)</i>	Complément fonction accessoire <i>je (lui) ai dit (cette vérité) <u>sans malice</u></i>
Bel 1829 <i>Grammaire française élémentaire et raisonnée comprenant les principes de la grammaire générale, la syntaxe, la construction</i>	régime direct <i>j'aime Dieu</i> régime indirect <i>utile à l'homme</i> pronoms régime direct ou régime attributif régime de la préposition <i>il travaille avec zèle</i>	complément « direct ou immédiat » <i>j'aime Dieu</i> complément « indirect ou médiat » <i>utile à l'homme</i> « complément attributif » <i>en à</i> « complément déterminatif <i>en de</i> « complément adverbial » <i>il travaille avec zèle</i> complément de la préposition <i>mourir pour son pays</i>
Lemare 1835 <i>Cours de langue Française</i>	REGIME du verbe/des prép direct / simple immédiat ou composé / médiat ou indirect	Complément : fonction accessoire complément par apposition/ vocatif/ attribut

LE COMPLEMENT

Critères de distinction	Forme	Essentialité	Sémantisme Ou autre
Grammairien Date-Ouvrage	Direct/indirect	essentiel/ facultatif	
<p>Beauzée 1767 <i>Grammaire Générale</i> Articles <i>Encyclopédie</i></p>	<p>Complément médiat/immédiat</p> <p>Objectif ou primitif (immédiat) / relatif ou secondaire (médiat) (avec vb relatif vs vb absolu)</p>		<p><i>Quid</i> : objectif (primitif/secondaire) <i>Ubi</i> : circonstanciel de lieu <i>Quibus auxiliis</i> : auxiliaire <i>Cur</i> : circonstanciel de cause/matière/fin <i>Quomodo</i> : modificatif <i>Quando</i> : circonstanciel de temps</p> <p>Complexe/incomplexe Selon Nature mot tête : Grammatical mots déclinables : adj, Nom, pro, inf / initial mots indéclinables : adv, prép Selon le groupe : Logique / total</p>
<p>Thurot/ Harris <i>Hermes</i> 1796</p>	<p>Complément direct</p> <p>Complément indirect</p>		<p>complément logique</p> <p>complément grammatical</p>
<p>Domergue Urbain 1798 <i>Grammaire Générale analytique</i></p>	<p>Compléments prochains et éloignés peuvent être :</p> <p>- direct <i>j'aime <u>mes parents</u></i> <i>L'Angleterre, <u>usurpatrice des mer</u>, ..</i></p> <p>- indirect <i>... perdra sa puissance, <u>par l'excès de son ambition</u></i> <i>je vais <u>de Paris, à Lyon, par la Côte d'Or, avec deux amis</u></i></p>	<p>PROCHAIN <i>complément nécessaire au sens grammatical et se liant à une idée d'une manière indivisible</i></p> <p>ELOIGNE <i>nécessaire seulement au sens logique et pouvant se détacher de la prop sans nuire au sens grammatical, entre virgules</i></p> <p><i>je préfère (une honorable pauvreté)</i> <i>(à une richesse coupable)</i> <i>= je suis préférant (cplmt prochain direct)</i> <i>à une richesse coupable (cplmt prochain indirect)</i></p>	

<p>Silvestre de Sacy 1799 <i>Principes de Grammaire Générale</i></p>	<p>complément médiat avec vb relatif intransitif <i>je viens <u>de Rouen</u></i></p> <p>vb doublement relatif <i>donner une chose à <u>une personne</u></i></p> <p>complément immédiat avec vb relatif transitif <i>je veille <u>ce jeune homme</u></i> <i>je lis <u>le livre</u></i></p>		<p>Conséquent ou complément <i>le terme conséquent d'un rapport se nomme aussi complément, on nomme ainsi le terme conséquent d'un rapport</i></p>
<p>Sicard 1808 <i>Elemens de grammaire générale appliquée à la langue française</i></p>	<p>compléments de la préposition/ du verbe/ du nom/ de la prop</p> <p>Direct/ indirect</p>		<p>Logique (groupe) / grammatical (mot tête) « Cas direct »/ « oblique » pour les pronoms</p>
<p>Bernard Jullien <i>Grammaire Générale</i> 1832</p>	<p>Complément direct <i>j'aime mon père</i> <i>je me plaindrai de votre paresse à votre père</i></p>	<p>Complément indirect <i>je travaille à mon ouvrage,</i> <i>je sors de la maison</i> <i>je me plaindrai de votre paresse à votre père</i> <i>il s'exerce à lire, il s'occupe de lire, il se plaint d'être trop riche, j'y penserai, où vas-tu</i></p>	
<p>Bescherelle 1834 <i>Grammaire Nationale</i></p>	<p>Complément du verbe : Direct/indirect</p>		<p>Complément de la prép, de l'adjectif, du substantif, de l'infinitif, de l'adverbe</p>
<p>Caillot 1838 <i>Grammaire générale et philosophique</i></p>	<p>Complément direct <i>Pierre aime une femme,</i> <i>tu le mérites, ce vin que</i> <i>j'idolâtre, boire ce vin,</i> <i>il m'abandonne aussi</i> <i>Crois-moi</i></p> <p>Complément indirect <i>Dieu nous dit., Oh ! ne me dites pas cela ,</i> <i>conter, répondre, écrire,</i> <i>rendre, appartenir à , se présenter à , parler</i></p>		

<p>Boniface Alexandre 1843 <i>Grammaire française méthodique et raisonnée</i></p>	<p>Compléments du verbe</p> <p>Direct (verbe transitif)</p> <p><i>Paul frappe Emile, j'aime la musique, l'homme cultive la terre</i></p> <p>indirect</p> <p><i>il nuit à son ami, il parle à son ami, il parle de son affaire, tout a été créé par Dieu, l'homme obéit à Dieu</i></p>	<p>Compléments du sujet (analyse logique)</p> <p>Déterminatif</p> <p><i>La religion de ce peuple est inconnue</i> <i>La religion que suit ce peuple est inconnue</i> <i>Leur religion sans mystères paraîtrait évidemment l'ouvrage de l'homme</i></p> <p>Qualificatif (ou explicatif)</p> <p><i>La religion païenne remonte à la plus haute antiquité, L'aimable religion adoucit nos maux, la véritable richesse est la vertu</i></p>	<p>Complément adverbial <i>il parle sagement, il viendra ce soir, ici pour affaire</i> <i>l'homme travaille avec peine</i></p> <p>Complément attributif (analyse logique) il est bon envers les pauvres</p> <p>- cplmt adverbial <i>Dieu est infiniment bon</i> - cplmt indirect <i>il est fidèle à son roi, il est digne de louange</i></p> <p>Complément de la préposition <i>il parle avec facilité</i></p>
<p>Pronom complétif : complément d'un verbe, d'un adj., d'une prép., <i>on me voit, cela m'est utile, c'est à moi</i></p>			
<p>Guérard 1851 <i>Cours complet de langue française</i></p>	<p>Compléments du verbe</p> <p>- cplmt direct (du vb actif ou transitif) <i>Ecrire x à y</i></p> <p>-cplmt indirect <i>nuire à qqun, parler de qqun (vb neutre ou intransitif)</i> <i>Ecrire x à y (vb transitif)</i></p>		<p>compléments du sujet</p> <p>- déterminatifs <i>mon livre est égaré</i> <i>l'œuvre de la création</i></p> <p>- explicatifs <i>le péché, détesté de Dieu, souille l'âme</i></p> <p>- complt déterminatif de l'attribut <i>je suis propriétaire de cette maison</i></p> <p>cplmt circonstanciel <i>remettons cette affaire à demain ; il agit avec prudence</i></p>
<p>Poitevin 1858, <i>Grammaire générale et historique de la langue française</i></p>	<p>Direct</p> <p><i>Dieu tient le cœur des rois entre ses mains puissantes, La raison supporte les disgrâces, le courage les combat, la patience et la religion les surmontent, Si chacun faisait tout le bien qu'il peut faire sans s'incommoder, il n'y aurait pas de malheureux je comprends la sévérité</i></p>	<p>Indirect</p> <p><i>on peut résister à tout, hors à la bienveillance ; et il n'y a pas de moyen plus sûr d'acquérir l'affection des autres que de leur donner la sienne, la nuit laisse toute la puissance à la douleur, on paye chèrement les moindres biens, lorsqu'on ne les tient que de la raison, Le bonheur tient plus aux affections qu'aux évènements, les fruits de la terre sont annoncés par des fleurs, c'est ainsi que, parmi les hommes, les bienfaits doivent l'être par les grâces, Chacun trouve à redire en autrui ce qu'on</i></p>	<p>circonstanciel <i>dans la calomnie laisse toujours des cicatrices, quand on n'écrase pas le scorpion sur la plaie, il n'y a qu'un premier dépit en amour, comme la première faute dans l'amitié, dont on puisse faire un bon usage, je voyage en été</i></p> <p>complément déterminatif <i>les gens d'épée sont d'une grande franchise</i></p> <p>complément qualificatif <i>le chien, si utile à l'homme, s'attache facilement</i></p> <p>complément adverbial <i>j'ai rencontré votre père dernièrement</i></p>

		<i>trouve à redire en lui, je veillerai à l'instruction de mes enfants</i>	
Burggraff <i>Principes de grammaire générale</i> 1863	Complément de la préposition <i>je viens de, Pierre ressemble à son père</i>	Compléments déterminatifs <i>-faire, haïr, ressembler, appartenir, aller - un cheval de bois</i>	Compléments circonstanciels

LA TERMINOLOGIE MIXTE

Termes employés	COMPLEMENT	REGIME	Modificatif et termes dérivés	Déterminatif	Autres
Grammairiens - Date - Ouvrage					
<p>Buffier 1709 <i>Grammaire française sur un plan nouveau</i></p>		<p>Régime <i>Le pasteur connoit ses brebis, vous êtes savant, un ami de plaisir</i></p> <p>régime respectif <i>il faut sacrifier la vanité au repos, je donne une pomme à mon frère</i></p> <p>régime absolu <i>il faut sacrifier la vanité au repos, je donne une pomme, je suis languissant j'aime la vérité</i></p>	<p>Modificatifs <i>Le zèle sans prudence agit témérairement</i> <i>Dieut agit justement, dieu agit avec justice, Dieu agit de manière qu'il fait justice</i> <i>Dieu qui est bon, la vertu que j'estime, le philosophe duquel je vous ai parlé, je veux que l'on soit équitable</i></p>		
<p>Dangeau 1754 <i>Essais de grammaire</i></p>			<p>modificatif <i>Jacques chante bien, Charlotte chante avec grâce</i></p>	<p>Idée déterminative <i>le cheval de Philippe est beau, Pierre est charitable quoiqu'il ne soit pas riche</i></p>	<p>Idée accessoire <i>en rentrant chez moi, je trouvai mon cousin</i></p>

<p style="text-align: center;">Loneux 1799 <i>Grammaire générale appliquée à la langue française</i></p>	<p>Complément de la prép. ou conséquent</p>	<p>régime immédiat, direct ou simple (verbe actif) <i>j'ai vu hier <u>vo</u>tre frère</i></p> <p>régime médiat, indirect ou composé <i>j'ai parlé hier <u>à</u> votre frère</i> Même analyse pour les pronoms : <i>le/lui</i>.</p> <p>2 régimes possibles</p>	<p>modificatif = adverbe = prép. + cplmt</p>		<p>Idées surajoutées</p>
<p style="text-align: center;">Thiebault 1802 <i>Grammaire philosophique</i></p>	<p>compléments déterminatifs / de but ou tendance</p> <p>complément identique <i>Alexandre roi de Macédoine vainquit Darius</i></p> <p>Compléments circonstanciels <i>Alexandre détruisit, par les batailles d'Yssus eyt d'Arbelles, le célèbre empire des Russes</i></p>	<p>régimes simple ou direct <i>régime primitif</i> <i>aimer la vertu, désirer les richesses</i></p> <p>régime composé ou oblique régime secondaire <i>donner un avantage au public, demander conseil à un ami, entretenir un malade de plaisirs</i></p>			<p>objectif et primitif <i>aimer la vertu, désirer les richesses, cet homme fait l'aumône</i></p> <p>terminatif ou secondaire <i>donner un avantage au public, demander conseil à un ami, entretenir un malade de plaisirs, il fait</i></p>

					<i>l'aumône aux pauvres</i> Adjonctif <i>hélas</i> conjonctif <i>puisque</i>
Boinvilliers 1803 <i>Grammaire raisonnée ou cours théorique et pratique de langue française</i>	Complément prochain/ éloigné Et direct/ indirect				Sur-attribut <i>Attribut de l'attribut qui sert à modifier une qualification, un état ou une action</i> <i>Dieu est TRES bon, Bonaparte combat</i> VAILLAMMENT
Sicard 1808 <i>Abrégé</i>	Compléments : Direct/ indirect Logique/grammatical <i>mot complémentaire</i>	régime simple ou direct / composé	modificatif		Adverbe surattribut idées sur-ajoutées <i>idées accessoires (fin, moyen..) ajoutées aux 4 parties essentielles : sujet-verbe- régime médiat-rég immédiat.</i> <i>j'envoie ce livre à votre ami <u>par</u> la <u>poste</u></i>
Serreau et Boussi 1824 <i>La Grammaire ramenée à ses principes naturels ou Traité de</i>	objet direct <i>Dieu me voit</i> Objet indirect <i>on a donné des ordres au</i>				adjoint <i>mon fils est établi depuis peu de temps, il est allé prendre</i>

<p><i>Grammaire Générale appliquée à la langue française</i></p>	<p><i>commandant du poste vous dépendez de moi</i></p> <p>complément de la préposition <i>étincelle de feu a brûlé le pan de mon habit, obéissez aux ordres de vos chefs</i></p>				<p><i>les eaux pour cause de maladie, son frère est arrivé de l'armée dans un état de dénuement complet</i></p>
<p>Vanier 1827 <i>Traité d'analyse logique et grammaticale</i></p>	<p>Complément éloigné (vb intransitif ou verbe d'étéa))</p> <p><i>je sors de mon lit , j'étais retenu par indisposition , j'aurais bien dormi cette nuit j'étais fatigué de la course j'aurais été surpris de l'arrivée de mon frère , j'en avais été averti , je me suis sauvé à la nage</i></p>	<p>Régime direct (verbe d'action transitif) = objet de l'action <i>retrouver, perdre qqch.</i> je les ai serrées dans mon tiroir , il m'a empêché (verbe d'action transitif) de me reposer , je me suis coupé une redingote dans l'étoffe</p> <p>Régime indirect (vb intransitif) = terme de l'action <i>je les ai serrées dans mon tiroir je me suis coupé une redingote dans l'étoffe</i> (2nd régime indirect/ complément éloigné)</p>	<p>Surmodificatif, modificatif (<i>Dictionnaire grammatical</i>)</p>	<p>Déterminatif <i>J'aurai été surpris de l'arrivée de mon frère</i> <i>Le cheval de Paul</i></p>	

<p style="text-align: center;">Boniface <i>Grammaire française</i> <i>méthodique et raisonnée</i> 1843</p>	<p>Compléments du verbe : direct, indirect, adverbial</p> <p>Compléments déterminatifs et qualificatifs, essentiels ou accessoires</p> <p>Complément attributif</p> <p>Complément de la préposition</p>		<p>- l'adverbe est un surmodificatif complet</p> <p>- prép. est un surmodificatif incomplet</p> <p><i>Elle pleure amèrement/ sur un fils ingrat.</i></p>		
---	---	--	--	--	--

Annexe 2

L'évolution du classement des verbes dans les grammaires françaises⁵⁶⁷

Commentaires préliminaires⁵⁶⁸

Les premiers grammairiens du français héritent d'un classement des verbes latins en cinq « genres » : actif, passif, neutre, commun, déponent. Il mêle différents critères : morphologique, sémantique, et syntaxique. Par ailleurs, Chez Priscien, les constructions sont décrites d'après la transitivité (construction transitive, intransitive, réciproque, retransitive), principe qui est développé par les Modistes.

Du point de vue métalinguistique, deux terminologies sont alors transmises, l'une reposant sur le « genre » du verbe et l'autre sur sa construction. Lors du processus de grammatisation les termes ne varient pas, les innovations sont rares. Mais on observe des croisements entre ces deux traditions mêmes. Les qualificatifs d'*actif* et *transitif* sont souvent employés ensemble (Dumarsais parlait de *verbe actif transitif*, le Père François Xavier aussi -1779-, Serreau évoque l'*attribut actif transitif/intransitif*). A partir du milieu du XIX^{ème} siècle, le qualificatif d'« actif » est rejeté et se spécialise pour la « voix » ou la « forme » alors que le terme de « transitif » est privilégié dans les classements du verbe.

On observe aussi des croisements entre ces deux traditions, et celle du complément.

La terminologie du complément nourrit en effet de façon remarquable celle du verbe, de l'Age classique au XIX^{ème} siècle. Les qualificatifs de *relatif* (Beauzée) ou *composé* (Loneux, Serreau) proviennent du régime. La terminologie de Boinvilliers (1803) cumule différents qualificatifs, le premier, provient de la tradition latine des genres du verbe (« verbe actif »), le troisième provient aussi de l'Antiquité mais de la caractérisation des constructions verbales (« verbe intransitif »). Par contre, le second est issu de la description des cas (« verbe oblique »). On peut citer aussi les expressions de *verbes complets* ou *incomplets* (Bescherelle, 1841). Ceci s'explique facilement car les deux phénomènes sont liés et évoluent parallèlement ; l'émergence de la catégorie de verbe transitif, et l'émergence de la notion de complément (avec la stabilisation des termes liés). Les deux sont en effet subordonnés à

⁵⁶⁷ Nous ne mentionnons pas la totalité du corpus dans les tableaux, les systèmes atypiques (comme celui de Montémont avec le *connectif*) sont évincés.

⁵⁶⁸ **Nous ne proposons pas ici un résumé de l'histoire du classement des verbes mais avançons quelques points saillants qui nous semblent particulièrement intéressants.**

l'abandon de la représentation logique de la proposition contenant un verbe décomposé en *être* suivi du participe. Le verbe restitué pour chaque forme est le *verbe substantif*, très ancien, hérité d'Aristote et de la Logique, il accède à un statut premier et essentiel (en opposition avec les *verbes adjectifs*) avec la *GGR* et est conservé dans les grammaires du 19^{ème} siècle sous différentes expressions. Il ne sera interdit dans l'analyse grammaticale qu'en 1910, par la nouvelle nomenclature.

Du point de vue de l'évolution du modèle et des délimitations des classes, nous pouvons formuler trois remarques.

Premièrement, on s'aperçoit d'emblée que les descripteurs du français adoptent diverses attitudes face au classement latin, mais globalement on peut dire qu'il est simplifié. A l'âge classique, le système se modifie peu. Certains grammairiens adoptent une version traditionnelle en trois ou quatre classes principales comme la *GGR* de Port-Royal (*actif, passif, neutre, impersonnel*) et Vairasse D'Allais, 1681. Regnier-Desmarais⁵⁶⁹, 1706, ajoute un niveau supplémentaire en intégrant dans la typologie les verbes *personnels* et *impersonnels*, distinction héritée de Sanctius, et formulée avant par Pillot, souvent traitée à part. Très vite, les grammairiens insistent sur la différence entre le sémantisme et la question de la construction, ou bien ils relèvent des incohérences, mais ces remarques ne transforment pas le système. La classe du *verbe passif* par exemple, totalement inadaptée au français, demeure. La classe du *verbe neutre* et ses sous-divisiones font également objet de controverses entre les académiciens (Dangeau, D'Olivet, De Choisy). C'est Beauzée qui apporte un changement en différenciant le *verbe absolu* du *verbe relatif*, en lien avec la notion de complément. Dès lors, la catégorie de verbe transitif s'élabore, à partir de la notion sémantico-syntaxique de « transitivité », qui implique une définition du syntagme dépendant du verbe.

Deuxièmement, on observe la transmission d'une définition du verbe comme forme composée du *verbe substantif* et de l'attribut. Le qualificatif de *composé* trouve rapidement un concurrent : *combiné*, ou *attributif*. La classe des verbes « attributifs » apparaît à la fin du 18^{ème} siècle, chez Silvestre de Sacy notamment (1799) puis elle se développe au milieu du 19^{ème} siècle chez Perron (1848), qui les divise en verbe « subjectif » et « objectif », ou encore chez Poitevin (1858), et Burggraff (1863) qui les sépare en *relatifs* et *absolus*. Ceci est d'autant plus flagrant que le verbe peut être classé, en tant que partie du discours, parmi les

⁵⁶⁹ Notons qu'en parallèle ces auteurs emploient la terminologie des cas, conservent la déclinaison du nom, le pronom nominatif ou accusatif.

« attributifs ». La distinction de Beauzée entre *verbe abstrait* ou *concret* est aussi mentionnée.

Troisièmement, fait important, la transitivité par le biais d'une préposition essentielle est traitée comme une forme d'intransitivité dans toute la tradition des grammaires françaises. Seules certaines font exception. On se souvient que, chez De Sacy, les transitifs indirects sont classés sous la catégorie de *verbes actifs relatifs intransitifs*. Boniface tente en 1843 de proposer les classes de *transitif direct* et *indirect*, mais c'est Jullien qui formule en 1854 un classement nouveau, complexe, prenant en compte la transitivité indirecte ou indirecte en tant que telle, ainsi que la « voix », et le sémantisme lexical des verbes.

Tableau du classement des verbes

Ouvrage Auteur Date	Catégorie du Verbe substantif	Première catégorie	Deuxième catégorie	Troisième catégorie	Autres catégories
<p>Arnauld et Lancelot <i>Grammaire Générale et raisonnée</i> 1660</p>	<p>Verbe substantif : Verbe <i>être</i> à l'indicatif <i>Pierre vit = Pierre est vivant</i></p> <p>/ verbes adjectifs</p>	<p>Verbe actif</p> <p>- action réelle : <i>battre, être battu, aimer, être aimé</i></p> <p>- action intentionnelle <i>aimer, connaître, voir</i></p>	<p>Verbe passif</p> <p>absent dans les vernaculaires européens : <i>je suis aimé, je suis battu</i> mais présent dans les langues anciennes</p>	<p>Verbe neutre</p> <p>- ne signifient pas une action qualité : <i>il est blanc</i> situation : <i>il est assis</i> rapport au lieu : <i>il est présent</i> état ou attribut : <i>il est en repos</i></p> <p>- signifient une action qui ne passe point dans un sujet différent de celui qui agit ou dans un autre objet <i>dîner, souper, marcher, parler</i></p>	<p>Verbe impersonnel</p> <p>absent en français <i>il faut, il est permis, il me plaît, il fait chaud, il est tard, il est six heures, il est jour</i></p>
<p>Claude Irson <i>Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue françoise</i> 1662</p>	<p>verbe substantif</p> <p><i>je suis, tu es</i></p>	<p>Verbe actif</p> <p>- actif transitif <i>aimer Dieu, aller à Rome</i></p> <p>- neutre <i>dormir</i></p> <p>- réciproque <i>s'aimer, se réjouir</i></p>	<p>Verbe Passif</p> <p><i>être blâmé, être loué</i></p>		

<p style="text-align: center;">Vairasse D'Allais <i>Grammaire méthodique</i> 1681</p>	<p>verbe substantif (de forme neutre aussi)</p> <p><i>je suis, être</i></p>	<p>verbe de forme active</p> <p><i>Dieu conserve les hommes, je vous aime</i></p>	<p>verbe passif</p> <p><i>je suis aimé, il est puni, nous sommes reçûs, vous serez pris</i></p>	<p>verbe de forme neutre</p> <p><i>je suis, je pâlis, je vais à Paris, je viens de Rome, elle badine toujours</i></p> <p>- action immanente qui se dit absolument <i>elle meurt</i></p> <p>- action qui ne se dit pas absolument, suivi d'une préposition et d'un régime <i>user de vin, abonder en fruits, manquer de pain, céder au plus fort</i></p> <p>- verbe qui se construit absolument, sans rien gouverner ou avec une préposition <i>je meurs/ je meurs de soif, il rougit/il rougit de honte, ils rient volontiers/ils rient de notre folie</i></p>	<p>verbe commun</p> <p><i>user d'un habit/user d'une phrase, promener quelqu'un/promener avec quelqu'un, engraisser un cochon/ ce cochon engraisse à vue d'œil, rougir, rendre rouge/rougir de honte ou devenir rougir, courir partout/ courre le cerf</i></p> <p>verbe réfléchi</p> <p><i>je m'étonne de sa patience, il se fasche sans raison, vous vous affligez mal à propos et réciproque ces gens là se tuent</i></p> <p>verbe impersonnel</p> <p><i>il pleut, il me plaît, il neige, on dit, on croit</i></p> <p>verbe transitif</p> <p><i>aller, venir, courir, passer, entrer, sortir</i></p>
<p style="text-align: center;">Regnier-Desmarais <i>Traité de la Grammaire française</i> 1706</p>	<p>verbe substantif</p> <p><i>être</i></p>	<p>verbes personnels actifs</p> <p><i>aimer, souffrir quelqu'un ou quelque chose</i></p>	<p>Verbe personnel passifs</p> <p>être + participe passif</p>	<p>Verbe personnel neutres</p> <p><i>agir, partir, dormir</i></p>	<p>Verbes personnels neutres passifs ou réciproques</p> <p><i>se repentir, se souvenir</i></p> <p>verbes impersonnels <i>il pleut</i></p>

<p style="text-align: center;">Buffier <i>Grammaire française sur un plan nouveau</i> 1709</p>	<p>Verbe substantif <i>Je suis, tu es</i></p>	<p>Verbe actif <i>J'aime la vérité</i> <i>Je travaille</i> <i>il commande l'armée du roi</i></p>	<p>Pas de verbe passif en français</p>	<p>Verbe neutre - neutre actif <i>j'ai languï, j'ai régné</i> - neutre passif <i>je suis tombé, je suis revenu</i></p>	<p>Verbes impersonnels <i>Il faut, il tonne, il arrive</i></p> <p>Verbe réciproque <i>Je m'ennuie, il se blesse, vous vous plaignez</i></p> <p>Réciproques grammaticalement <i>Je m'en vais</i> <i>Je m'en retourne</i></p>
<p style="text-align: center;">Restaut <i>Principes généraux et raisonnés</i> 1732</p>	<p>verbe substantif <i>être</i> / verbes adjectifs</p>	<p>verbe actif 1. action réelle <i>battre, rompre, tuer</i> <i>David tua Goliath</i> 2. action intentionnelle, de l'âme <i>aimer, connoître</i> <i>Pierre aime Dieu</i></p>	<p>verbe passif <i>Pierre est aimé du roi, les hommes sont aimés de Dieu</i></p>	<p>verbe neutre <i>languir, croître, régner, aller, partir, arriver, triompher, venir, dormir, monter, descendre, régner, exceller, profiter du temps, vaquer à l'étude.</i></p>	<p>verbe réciproque 1.direct <i>Pierre se félicite (= soi)</i> 2.indirect <i>Pierre se donne un habit (= à soi)</i> 13.passif <i>cette histoire se raconte différemment</i></p> <p>verbe impersonnel 1. impersonnel uniquement <i>il faut, il importe</i> 2. impersonnel et personnel <i>convenir</i></p>
<p style="text-align: center;">Girard <i>Les vrais principes de la langue française</i> 1747</p>		<p>actif <i>voir un phantome, comprendre une expression, lire un livre, blâmer une action, reprocher une faute l'homme</i></p>	<p>Passif <i>être loué par le peuple, être estimé par les gens d'esprit, être tué d'un coup de fusil.</i></p>	<p>Neutre <i>dormir, sortir, aller, mourir</i></p>	<p>réciproque <i>se moquer, se repentir, se soucier, s'ingérer</i></p>

		<i>passionné se prévient, ne se connoit pas, et ne se conduit guère par la raison</i>			
Dangeau <i>Essais de grammaire</i> 1754		verbe actif <i>Pierre bat son valet</i>		verbe neutre - absolu <i>je dors, tu bailles, il éternue, nous marchions, vous courûtes, ils sortiront</i> passif, arriver actif, dormir - régissant <i>subvenir à, tâcher de</i>	verbes pronominaux - identiques <i>je me blesse</i> - réciroques <i>s'aimer</i> - neutrisez <i>se fâcher, se promener</i> - passivez <i>ce livre se vend</i>
Abbé de Choisy <i>Journal de l'Académie</i> 1754		verbe actif <i>Pierre bat Paul</i>		verbe neutre <u>neutre actif</u> <i>j'ai mangé</i> <u>neutre passif</u> <i>je suis venu, je suis mort</i> -réciroque <i>s'aimer l'un l'autre, s'entre-tuer</i> - actif - passif <i>se tuer</i> -avec un pronom personnel <i>se souvenir, se repentir</i>	

<p style="text-align: center;">D'Olivet <i>Des participes</i> Dans <i>Opuscules</i> 1754 et <i>Essais de grammaire</i> 1767</p>	<p>verbe substantif (<i>Essais</i>)</p>	<p>verbe actif <i>payer le tribut à César</i></p>	<p>verbe neutre <i>accoucher, aller, arriver, accourir, apparaître</i></p>	<p>verbe réciproque <i>se louer, s'admirer, se repentir</i></p>	
<p style="text-align: center;">Wailly <i>Grammaire française</i> 1754</p>	<p>verbe substantif <i>être, devenir, sembler, s'appeler</i></p>	<p>verbe actif <i>Dieu punira les méchants</i></p> <p>Second classement : verbe actif direct <i>Dieu punira les méchants</i></p> <p>verbe actif indirect expriment une action</p>	<p>verbe passif <i>les méchants seront punis</i></p>	<p>verbes neutres <i>courir, monter, descendre, aider, insulter</i> - expriment un état, une qualité, une situation : <i>reposer, régner, blanchir, rougir</i> - expriment une action qui ne passe pas hors du sujet qui la produit : <i>je danse, je sors, je pars</i> - sont suivis d'un régime indirect : <i>parler à quelqu'un de quelque chose, nuire à quelqu'un</i></p> <p>Second classement : verbe neutre n'expriment pas une action mais un état, une qualité, une situation <i>reposer, régner,</i></p>	<p>verbes pronominaux - réfléchis - réciproques</p> <p>verbe impersonnel <i>il faut, il convient</i></p>

		<p>et sont suivis d'un régime indirect <i>parler à quelqu'un</i> <i>de quelque chose,</i> <i>nuire à quelqu'un</i></p> <p>verbe actif intransitif expriment une action mais n'ont pas de régime <i>je danse, je sors, je pars, courir, monter, descendre, aider, insulter</i></p>		<i>blanchir, rougir</i>	
<p>Dumarsais <i>Les vrais principes (...)</i> 1729-1756</p>		<p>Verbe actif J'enseigne</p> <p>Verbe actif transitif <i>Augustus vicit Antonium, Auguste vainquit Antoine,</i></p>	<p>Verbe passif <i>je suis enseigné</i></p>	<p>Actif intransitif ou neutre <i>aller, venir, dormir,</i></p>	
<p>Beauzée <i>Grammaire générale</i> 1767</p>	<p>Verbe abstrait / Concret ou connotatif</p>	<p>verbe actif <i>aimer, battre, courir</i></p>	<p>verbe passif <i>être aimé, être battu tomber, mourir</i></p>	<p>Neutre <i>exister</i></p>	<p>Verbes réciproques <i>Pierre et Paul s'aiment l'un l'autre</i></p> <p>Verbe réfléchi <i>Pierre s'aime</i></p>
			<p>Verbe absolu / Verbe relatif</p>		<p>Verbes impersonnels</p>

Condillac Grammaire (Cours d'instruction) 1775	Verbe substantif/verbe adjectif	Verbe d'action	Verbe d'état		
Père François Xavier 1779 Essai pratique de grammaire raisonnée	Verbe substantif	Verbe actif transitif <i>Pierre chante un récitatif</i> Verbe actif intransitif <i>Pierre chante</i>	Verbe passif <i>Pierre est aimé</i>		Verbe personnel/ impersonnel : <i>il pleut, on chante</i>
Silvestre de Sacy Principes de grammaire générale 1799	Verbe substantif/ verbes attributifs <i>Etre/Auguste joue</i>	verbe attributif actif <i>Félicité étudie Sophie bat son chien; je lirai ce livre</i> - verbe actif absolu - verbe actif relatif <i>je possède, je dors, je veille</i> <u>transitif</u> <i>je lis le livre (compl. Immédiat)</i> <u>intransitif</u> <i>je viens de Rouen (compl. Médiat)</i> La voix subjective	Verbe attributif passif <i>le chien a été battu par Sophie ; ce livre sera lu</i> La voix objective	Verbe attributif neutre <i>Dieu existe de toute divinité ; un enfant appartient à ses père et mère ; ce livre vaut six francs</i> La voix neutre	

<p>Sicard <i>Elémens de grammaire générale</i> 1808</p>	<p>verbe abstrait ou substantif / verbe concret ou adjectif</p> <p>-proposition énonciative = verbe être mot lien + adjectif énonciatif ; <i>il est blond.</i></p>	<p>verbe actif <i>marcher</i></p> <p>la forme active <i>Finir</i></p> <p>-proposition active = verbe actif ; <i>il mange</i></p>	<p>- proposition passive = verbe être + adjectif passif ; <i>il est mangé</i></p>	<p>verbes d'état <i>dormir</i></p> <p>forme énonciative ou d'état <i>dormir</i></p>	<p>Verbe réfléchi <i>Dieu se connoit et s'aime</i></p> <p>Verbe réciproque <i>Dieu le père et Dieu le fils se connaissent et s'aiment</i></p> <p>forme réfléchie ou réciproque <i>se punir</i></p> <p>Verbe impersonnel</p>
<p>Serreau <i>Grammaire raisonnée</i> 1798</p>	<p>Verbe substantif ou abstrait / Verbe adjectif ou concret</p>	<p>Verbe transitif <i>le soleil éclaire notre globe</i></p>		<p>Verbe intransitif <i>le soleil brille, mon frère dort</i></p>	<p>Verbe réfléchi</p>
<p>Boinvilliers <i>Grammaire raisonnée</i> 1803</p>	<p>verbe substantif/ attribut combiné</p>	<p>Attribut combiné actif</p>	<p>Attribut combiné Oblique <i>venir de, nuire à, passer par</i></p>	<p>Attribut combiné Intransitif <i>dormir, vivre, dîner.</i></p>	
<p>Levizac <i>L'art de parler et d'écrire correctement ou Grammaire philosophique et littéraire ...</i> 1809</p>		<p>le verbe actif <i>j'envoie le livre (régime direct) à mon frère (régime indirect)</i> <i>j'aime Dieu</i></p>	<p>le verbe passif <i>Dieu est aimé de moi</i></p>	<p>Le verbe neutre <i>nuire à quelqu'un, dormir</i></p>	<p>réfléchi <i>se repentir</i></p> <p>impersonnel <i>falloir</i></p>

<p style="text-align: center;">Loneux <i>Grammaire générale analytique</i> 1799</p>	<p>verbe simple ou substantif / verbe composé ou adjectif</p>	<p>Verbe adjectif actif Régime simple <i>j'aime la vertu</i> Régime double <i>Pierre enseigne le latin à Jacques , j'ai donné un livre à quelqu'un</i></p>	<p>Verbe adjectif passif</p>	<p>Verbe adjectif neutre sans régime <i>dormir, souper, exister, soupiner</i> avec un régime médiat <i>nuire à quelqu'un</i></p>	
<p style="text-align: center;">Serreau et Boussi <i>La Grammaire ramenée à ses principes naturels ou Traité de Grammaire Générale appliquée à la langue française</i> 1824</p>	<p>Verbe pur / verbe composé ou attribut actif</p>	<p>attribut actif <i>aimer, sortir, tousser, dormir, partager, courir, chanter, combattre</i> - verbes transitifs <i>je frappe la table</i> - verbes intransitifs <i>il vit, il dort, il vient</i></p>			
<p style="text-align: center;">Vanier <i>Traité d'analyse logique et grammaticale</i> 1827</p>	<p>Verbe être / verbes concrets (d'action ou d'état)</p>	<p>Verbe d'action transitif <i>Lire une lettre, il monte la pendule, je les ai serrées (verbe d'action transitif) dans mon tiroir, il m'a empêché (verbe d'action transitif) de</i></p>	<p>Verbe d'action intransitif <i>courir à Versailles, il monte à sa chambre, je sors de mon lit, j'aurais bien</i></p>	<p>Verbe d'état <i>j'étais retenu par indisposition j'en avais été averti j'aurais été surpris de l'arrivée de mon frère je suis gai (Dictionnaire)</i></p>	<p>Verbes réfléchis Verbes réciproques <i>je me suis coupé (verbe réfléchi indirect) une redingote dans l'étoffe</i></p>

		<p><i>me reposer (verbe d'action intransitif)</i></p> <p><i>nous voyons nos amis (Dictionnaire)</i></p>	<p><i>dormi (verbe intransitif) cette nuit , j'étais fatigué (verbe intransitif) de la course</i></p> <p><i>il m'a empêché de me reposer (verbe d'action intransitif)</i></p> <p><i>rire [intransitif actif], nager, éternuer (Dictionnaire)</i></p>		
<p>Boniface <i>Grammaire française méthodique et raisonnée</i> 1843</p>	<p>Verbe substantif <i>être</i> forme simple <i>il est riche</i>, forme composée <i>il a été puni</i>, combinée avec l'attribut <i>il est mourant</i> / verbe attributif ou adjectif verbe simple ou abstrait/verbes composés ou concrets</p>	<p>1^{er} classement Verbe transitif <i>Paul frappe Emilie qui pleure, j'aime la musique, cette femme file du coton</i></p> <p>2^{ème} classement Transitif 2.1. direct <i>Paul frappe Emilie</i> 2.2. indirect <i>il obéit à son père</i></p> <p>NB <i>il aime ;</i> verbe transitif et accidentellement intransitif</p>	<p>pas de verbes passifs mais proposition passive.</p>	<p>1^{er} classement verbe intransitif <i>Paul frappe Emilie qui pleure , il dort, il gémit, il obéit à son père, il nuit à sa réputation la liqueur file</i></p> <p>2^{ème} classement Intransitif <i>il dort</i></p> <p>NB <i>soupirer des vers, raisonner son rôle, peser cent livres ;</i> verbe intransitif accidentellement transitif</p>	<p>Verbes réfléchis <i>Pauline s'habille, Pauline se plaît</i></p> <p>verbes impersonnels <i>il pleut, il neige, il arrive du monde, il convient d'être modeste</i></p>

<p style="text-align: center;">Guérard 1851-1852 <i>Grammaire</i></p>	<p>Verbe substantif / verbes attributifs</p>	<p>Verbe actif ou transitif <i>Ecrire x à y</i></p>	<p>Verbe passif</p>	<p>Verbe neutre ou intransitif <i>Nuire à un ami, parler de quelqu'un</i></p>	<p>Verbes pronominaux et impersonnels</p>
<p style="text-align: center;">Burggraff <i>Principes de grammaire générale</i> 1863</p>	<p>verbe substantif ou abstrait <i>être, aimer = être aimant</i> / verbes adjectifs ou attributifs</p>	<p>verbes actifs <i>battre, rompre, aimer, habiter un palais</i></p>	<p>verbe passif <i>être battu</i></p>	<p>verbes neutres <i>être debout, être assis, tomber, habiter dans un palais</i></p>	<p>- verbes attributifs relatifs <i>aller, affronter, ressembler</i> - verbes attributifs absolus <i>marcher, courir, tomber, dormir, mourir</i> - verbes pronominaux réfléchis ou réciproques - verbes impersonnels : <i>il pleut</i></p>
<p style="text-align: center;">Jullien 1832 <i>Grammaire générale</i> 1854 <i>Essai</i></p>		<p>voix simple ou primitive, <i>j'attache Ferdinand</i> verbe transitif <i>j'attache Ferdinand, je bâtis une maison</i> - sémantisme actif : <i>je chante une chanson</i> statif passif : <i>je reçois une visite, je souffre une injure</i> -forme transitif direct : <i>il frappe son père</i> transitif indirect : <i>il obéit à son père</i></p>	<p>voix participée, <i>je suis attaché par Ferdinand, Jean est porté par Pierre</i></p>	<p>voix simple ou primitive verbe intransitif <i>je marche, je dors, je saigne, je souffre,</i> actif : <i>je marche</i> statif : <i>je languis</i> passif</p>	<p>voix pronominée, <i>je m'attache à Ferdinand</i> réfléchi : <i>vous vous aimez, vous vous louez</i> verbe réciproque : <i>Pierre et Jean se disputent</i> voix interne : <i>je m'en vais, il se battra bien, vous vous repentirez</i> voix activante, <i>je fais attacher Ferdinand</i> verbes unipersonnels, <i>il pleut</i></p>

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

- ARNAULD A. & LANCELOT C., 1660, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Le Petit.
- ARNAULD A. & LANCELOT C., 1664, *Grammaire générale et raisonnée*, reproduction de l'édition de Paris 1845, Genève : Slatkine Reprints , 1993.
- BARTHE, F., 1830, *Programme des leçons de logique et de grammaire générale*, Versailles : Augé.
- BEAUZÉE N., 1767, *Grammaire Générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris : J. Barbou, 2 vol.
- BEAUZÉE N., 1782-1786, *Articles de l'Encyclopédie Méthodique Grammaire et Littérature*, Paris-Liège : Panckoucke, 3 vol.
- BEL, A., 1829, *Grammaire françoise élémentaire et raisonnée comprenant les principes de la grammaire générale, la syntaxe, la construction, l'orthographe absolue, celle d'usage et la versification*, Paris : Hachette, Delalain.
- BESCHER, R.-F., 1810, *Théorie nouvelle et raisonnée du participe français*, Paris : l'auteur.
- BESCHERELLE, L.-N., et Lamotte, 1841(1839), *Grammaire de l'Académie, ou principes de grammaire française*, Paris : H. Delloye.
- BESCHERELLE, L.-N., & H.-H., 1830, *Réfutation complète de la Grammaire de Noël et Chapsal*, Paris : Bourgeois-Maze.
- BESCHERELLE, L.-N., & H.-H., 1834, *Grammaire nationale*, Paris ; Bourgeois-MAZE, 2 vol.
- BESCHERELLE, L.-N., & H.-H., 1840, *Grammaire nationale*, Paris ; Bourgeois-MAZE, 2^{ème} édition, 2 vol.
- BESCHERELLE, Frères, 1852, *Grammaire nationale*, Paris : Simon éditeur, Garnier Frères, 5^{ème} édition.
- BESCHERELLE, Frères, 1856, *Grammaire nationale*, Paris : Garnier Frères, 7^{ème} édition, réed. 1995 Lacour éditeur.
- BLONDIN, J.-N., 1808 (1789), *Grammaire française simplifiée*, Paris : l'auteur.
- BLONDIN, J.-N., 1790 (1811), *Précis de la langue française*, Paris : l'auteur.
- BLONDIN, J.-N., 1811, *Grammaire polyglotte française, latine, italienne, espagnole, portugaise et anglaise*, Paris, l'auteur.
- BLONDIN, J.-N., 1817 : *Grammaire française démonstrative*, Paris : l'auteur.
- BLONDIN, J.-N., 1819, *Grammaire latine démonstrative comparée par analogie avec le français*, Paris : Brianchon.
- BOINVILLIERS, J.-E.-J., alias Forestier, 1803 (1802, 1810), *Grammaire raisonnée, ou Cours théorique et pratique de la langue française à l'usage des personnes qui veulent connaître et mettre en pratique non seulement les règles avouées depuis longtemps par les plus habiles grammairiens, mais encore des règles tout à fait neuves ou peu connues*, Paris : Barbou.
- BOINVILLIERS, J.-E.-J., 1810, *Cours analytique d'orthographe ou de ponctuation, ou Nouvelle grammaire des dames...* Paris : A. Delalain.
- BONIFACE, A., 1843 (1829), *Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée*, Paris : Delalain.
- BONIFACE, A., 1836, *Abrégé de la Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée*, Paris : Delalain, Levrault.
- BOUSSI, F.-N., 1824, *La Grammaire ramenée à ses principes naturels ou traité de Grammaire Générale appliquée à la langue française*, Paris : Pélicier.
- BUFFIER, le Père C., 1709, *Grammaire françoise sur un plan nouveau*, Paris : N. le Clerc.
- BURGGRAFF, P., 1863, *Principes de grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments du langage*, Liège : Dessain.

BRAZIERE, le père, 1805, *Traité analytique de la langue française extrait de la grammaire générale*, Paris : Faubourg du Temple.

CAILLOT, N., 1838, *Grammaire générale et philosophique et critique de la langue française*, Paris : boulevard du Temple, 2 vol.

CAMINADE, M.-A., 1798, *Premiers Elémens de la langue française ou Grammaire Usuelle et complete*, Paris : Agasse.

CASTILLE, J.-B., 1802, *Grammaire françoise simplifiée*, Paris : L'Auteur.

CHEMIN-DUPONTÈS, J.-B., 1794 (1797), *Principes de la grammaire française mis à la portée de la jeunesse...*, Paris : bureau du "Courrier de la librairie".

CHEMIN-DUPONTÈS, J.-B., 1810, *Principes de la grammaire française ou Grammaire pratique élémentaire*, Paris : l'auteur.

CONDILLAC, E. B. , Abbé de, 1775, *Grammaire* (tome 1 du *Cours d'Études pour l'instruction du Prince de Parme*), Parme : Imprimerie royale.

CONDILLAC, E. B. ; Abbé de, 1746, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, Paris : Vrin, 2002.

COURT DE GÉBELIN, A., 1774, *Monde primitif, analysé et comparé avec le monde moderne, considéré dans l'histoire naturelle de la parole, ou Grammaire universelle et comparative*, Paris : l'Auteur.

D'OLIVET, Abbé, 1754, *Des participes passifs*, dans *Opuscules sur la langue française par divers académiciens*, Genève : Slatkine reprints, 1969.

DANGEAU, 1754 (1711, Paris, Brunet), *Essais de grammaire*, dans *Opuscules sur la langue française par divers académiciens*, Genève : Slatkine reprints, 1969.

DE CHOISY, Abbé, 1754, *Journal de l'Académie*, dans *Opuscules sur la langue française par divers académiciens*, Genève : Slatkine reprints, 1969.

DESTUTT, Comte de Tracy, A. L. C., 1801, *Projets d'éléments d'iéologie*, Paris : Didot, 2004, Paris : L'Harmattan.

DESTUTT, Comte de Tracy, A. L. C., 1805, *Logique*, Paris : Courcier (fac simulé – Neudruck der Ausgabe Paris 1801-1815 frommann – Holzboog, 1977).

DESTUTT, Comte de Tracy, A. L. C., 1817, *Eléments d'idéologie*, 1^{ère} partie *Idéologie proprement dite*, 2^{nde} partie : *Grammaire*, Paris : Courcier, 1970, Paris : Vrin.

DOMERGUE, F. U., 1778, *Grammaire françoise simplifiée*, Paris, Lyon : Durand neveu.

DOMERGUE, F. U., 1798-1799, *Grammaire générale analytique...*, Paris : impr. de C. Houel.

DU MARSAIS, C. Ch., 1729-1756, *Les véritables principes de la grammaire et autres textes*, Douay-Soublin F. éd., Paris : Fayard, 1987.

ESTARAC, A., F., 1811, *Grammaire Générale*, Paris : H. Nicole.

FABRE, Abbé, 1787, *Syntaxe française, ou nouvelle grammaire simplifiée*, Paris : Périsse.

FRANCOIS XAVIER, le père, 1779, *Essai pratique de grammaire raisonnée*, Rouen : Laurent Dumesnil.

GIRARD, Abbé G., 1783, *Synonymes françois*, nouvelle édition considérablement augmentée, mise dans un nouvel ordre et enrichie de notes par M. Beauzée de l'académie della Crusca, professeur de grammaire à l'école royale militaire, suivie de la prosodie françoise et des Essais de grammaire de M. l'abbé d'Olivet édition de 1767, Rouen : Labbey.

GIRARD, Abbé G., 1747, *Les vrais principes de la langue françoise ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*, Paris : Le Breton, 2 vol.

GIRAULT-DUVIVIER, Ch.-P., 1811, *Grammaire des Grammaires..*, Paris : Porthmann, 2 vol.

IRSON, C., 1662 (1654), *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, fac simulé de l'édition de Paris : P. Baudouin, 1962, Genève : Slatkine repr., 1973.

GUÉRARD, M. M., 1851, *Cours complets de langue française*, Paris : Dezobry et Magdeleine.

JONAIN, P., 1835, *Grammaire générale contenant les grammaires particulières et complètes du latin et du français parallèlement démontrées*, Paris : Aimé André.

JULLIEN B., 1832, *Grammaire Générale abrégé de grammaire française*, Dieppe : Madame Veuve.

JULLIEN, B., 1851, *Elemens de la grammaire françoise de Lhomond, Cours élémentaire et raisonné de langue française revus et complétés par Bernard Jullien*, Paris : Hachette.

JULLIEN, Bernard, 1852, *Traité complet de langue française Cours raisonné de langue française deuxième degré*, Paris : Hachette.

JULLIEN B., 1852-54, *Explication des principales difficultés de l'enseignement de la grammaire* (in *Cours raisonné*), dans le *Traité de Grammaire*, Paris : Hachette.

JULLIEN, B., 1855, *Thèses de grammaire*, Paris : Hachette.

LANDAIS, N., 1835, *Grammaire de Napoléon Landais, résumé général de toutes les grammaires françaises*, Paris : Bureau Central.

LANDAIS, N., 1839, *Grammaire Générale des Grammaires françaises*, Paris, Didier, 2^{ème} éd.

LAVIELLE, J.-B., 1819, *Grammaire générale et raisonnée*, Moreau : Bordeaux.

LETERRIER, 1826, *Grammaire analytique ou élémens de grammaire générale appliqués à la langue française à l'usage des élèves*, Delalain : Paris.

LE TELLIER, Ch.-C., 1805, *Grammaire françoise de Lhomond*, revue corrigée et augmentée, Paris : Le Prieur.

LE TELLIER, Ch.-C., 1811, *Grammaire françoise de Lhomond*, revue corrigée et augmentée, Paris, Le Prieur.

LEMARE, P.-A., 1835 (1805, 1818), *Cours théorique et pratique de la langue française*, Paris : L'Auteur.

LEVIZAC, J.-P.-V. Lacoutz, Abbé de, 1809 (1797), *L'Art de parler et d'écrire correctement la langue française, ou Grammaire philosophique et littéraire de cette langue, à l'usage des Français ou des Etrangers qui désirent en connaître à fond les principes, les beautés et le génie*, Paris : Rémont.

LHOMOND, C.-F., 1780, *Elémens de la grammaire françoise*, Paris : Colas.

LHOMOND, C.-F., 1828, *Grammaire française*.

LONEUX, E., 1799, *Grammaire Générale appliquée à la langue française*, Liège : L. Bassenge.

MACÉ, J., 1651, *Grammaire générale et raisonnée*.

MONTÉMONT, A., 1845, *Grammaire générale ou philosophie des langues présentant l'analyse de l'art de parler, considérée dans l'esprit et dans le discours, au moyen des usages comparés des langues hébraïques, grecque, latine, allemande, anglaise, italienne, espagnole, française et autres*, Paris : Moquet, 2 tomes.

MONTLIVAUT, E. Comte de, 1828, *Grammaire générale et philosophique*, Paris : A. Pihan Delaforest.

MOURIER J.-F., 1823, *Grammaire française, exacte et méthodique, revue pour la présente avec l'abbé Sicard*, Paris : Lenormant.

NODIER, Ch., et BOISTE, 1834, *Dictionnaire universel de la langue française*, Paris : Lecointe et Pougin.

NOËL, F.-J.-M. ; CHAPSAL, Ch.-P., 1823, *Nouvelle Grammaire Française*, Paris : Nyon Jeune.

PERRON F., 1847, *Elements de grammaire générale ou Nouveaux principes de grammaire française*, Paris : Didot frères.

PERRON F., 1848, *Nouveaux principes de grammaire française rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur*, Paris : Didot, Chamerot, Lecoffre, Besançon : Outhenin Chalandre fils.

- PERRON F., 1851, *Essai d'une réforme de l'enseignement grammatical présenté à l'Académie française et à Mr le Ministre de l'Instruction*, Paris : Désobry et Magdeleine, Besançon : Veuve Ch. Deis.
- PERRON F., 1854 (1848), *Nouveaux principes de grammaire française*, Paris : Didot.
- POITEVIN, M. P., 1858, *Grammaire générale et historique de la langue française présentant l'étude et l'analyse de la formation, des développements et des variations de notre idiome national, dans Cours théorique et pratique de langue française*, Paris : Bureaux du magasin pittoresque.
- REGNIER-DESMARAIS, abbé F. S., 1706, *Traité de la Grammaire françoise*, Paris : Coignard.
- RESTAUT, Pierre, 1730, *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire françoise*, Paris Desaint.
- RESTAUT Pierre, 1732, *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire françoise*, Paris : Coignard.
- SERREAU J. E., 1798, *Grammaire raisonnée ou principes de la langue française*, Paris : Chez Richard, Caille et Ravier.
- SERREAU, J.-E. & BOUSSI, F.-N., 1824, *La Grammaire ramenée à ses principes naturels ou Traité de Grammaire Générale appliquée à la langue française*, Paris : Pélicier.
- SICARD, pseudonyme Dracis, R.-A.-C., Abbé, 1808 (1798), *Elemens de Grammaire Générale, Appliqués à la langue française*, Paris : Deterville, 2vol.
- SICARD, R.-A.-C., Abbé, 1806, *Abrégé de la Grammaire générale de M. Sicard... par M. Ragnaud*, Tours : Letourmy.
- SILVESTRE DE SACY, A.-I., 1799, *Principes de Grammaire Générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*, Paris : Fuchs.
- THIEBAULT D., 1802, *Grammaire philosophique ou la métaphysique, la logique et la grammaire, réunies en un seul corps de doctrine*, Paris, 2 tomes, Impression en fac similé, introduction par Daniel Droixhe, Friedrich Frommann Verlag Günter Holzboog KG, Stuttgart-Bad Cannstatt, 1977.
- THUROT, F., 1796, *Hermes ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduction et remarques par., édition, introduction et notes par André Joly, Genève-Paris : Droz, 1972.
- VAIRASSE D'ALLAIS, D., 1681, *Grammaire méthodique contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue françoise*, Paris : l'auteur.
- VANIER, V.-A., 1827, *Traité d'analyse logique et grammaticale*, Paris : Garnier.
- VANIER, V.-A., 1836, *Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française*, Paris : L'Auteur.
- VANIER, V.-A., LEMARE, BUTET, PERRIER, SCOTT DE MARTINVILLE, etc, 1818-1820, *Annales de grammaire par la Société Grammaticale de Paris*, tome 1er, Paris : Béchét.
- WAILLY, Noël-François de, 1754, *Grammaire françoise*, Paris : Barbou.

Autres ouvrages consultés antérieurs à 1651

- DONAT [Donatus Aelius], *Ars maior, Ars maior*. Éd dans Louis Holtz, 1981, p. 585-674.
- PALSgrave J., *Lesclarcissement de la langue françoise*, London, Johann Haukyns, 1530. Édition avec introd., traduction partielle et notes, par Susan Baddeley, Paris, Champion, 2003.
- MAUPAS C., 1618 (1607), *Grammaire et syntaxe françoise*, Orléans : Olivier Boynard et Jean Nyon, Genève : Slatkine, repr. 1973.
- CHIFLET L., 1659, *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, Anvers : Jacques Van Meurs, Genève, Slatkine, repr. 1973.

- ESTIENNE R., 1557, *Traicté de la grammaire françoise*, l'Olivier de Robert Estienne, Paris : Champion, 2003, édition commentée par Colette Demaizière.
- PILLOT J., 1561 (1550), *Institution de la langue française Gallicae linguae institutio*, introduction, traduction, édition critique par Colombat Bernard, Paris : Champion, 2003.
- MEIGRET L., 1550, *Le tretté de la grammere françoze*, Paris, Nach der einzigen pariser ausgabe, neu herausgegeben von Wendelin Foerster, reproduction de l'édition de Paris, Chrestien Wechel, Genève : Slatkine repr. , 1970)
- LOUDIN A., 1640 (1632), *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, Paris, Antoine de Sommaville, Genève : Slatkine, repr. 1972.
- DUBOIS J. (Sylvius), *Introduction à la langue française suivie d'une grammaire*, 1531, texte latin original, traduction et notes, par Colette Demaizière, 1998, Paris : H. Champion.
- RAMUS P., 1572, *Grammaire*, Paris, André Wechel,. Éd. par Colette Demaizière, Paris : Champion, 2001.
- CAUCHIE, A., 1586, *Grammaire française*, texte latin original, traduction et notes de Colette Demaizière, 2001, Paris : H. Champion.
- GARNIER, J., 1558 (1972), *Institutio galiicae linguae in usum iuventutis germanicae*, Slatkine reprints, Genève.
- SCALIGER, J. -C. , 1540, *Des causes de la langue latine*, Lyon, traduction et notes par Pierre Lardet avec Geneviève Clerico, Bernard Colombat, Jacques Julien, Irène Rosier, à partir de la version de Jean Stéfanini, volume 1 : livres I-IV, 1997 (tirage provisoire, diffusion réservée), vol. 2 : livres V-XIII.

Sources secondaires

A

AARSLEFF, H., 1967, *The Study of Language in England 1780-1860*, Princeton: University Press.

AARSLEFF, H., 1977, « Guillaume de Humboldt et la pensée linguistique des idéologues », dans JOLY, A., STEFANINI, J. (éd.), *La grammaire générale, des Modistes aux Idéologues*, Lille : Publications de l'Université de Lille III, p. 217-241.

AARSLEFF, H., 1982, *From Locke to Saussure. Essays on the History of Linguistics and Intellectual History*, Mineapolis : Minnesota University Press.

AHLQVIST, A. (dir.), 1987, « Les premières grammaires des vernaculaires européens », *Histoire Epistémologie Langage*, IX-1.

AMACKER, R., « Sept thèses sur l'origine de la grammaire générale » dans Liver, R., Werlen, I. et Wunderli, P., *Sprachtheorie und Theorie der Sprachwissenschaft. Geschichte und Perspektiven. Festschrift für Rudolf Engler zum 60. Geburtstag*, Tübingen : Gunter Narr Verlag, p. 16-36.

ARNAVIELLE, T., 2003, « Du verbe substantif au verbe subduit : passage par Destutt de Tracy », dans BOURQUIN, J. (coord.), *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIX^e siècle (1802-1870)*, colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, p.93-104

ASWORTH, E. J., 1974, *Language and Logic in the Post-Medieval Period*, Dordrecht – Boston : Reidel.

AUROUX, S., 1973, « L'Encyclopédie », « Grammaire » et « Langue » au XVIII^e siècle. Edition présentée et commentée des articles « Grammaire » et « Langue » de l'*Encyclopédie ou dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, rédigés par Nicolas Beauzée et Jacques Philippe Augustin Douchet, Tours : Mame. Coll. Série bleue, Linguistique, 3.

AUROUX, S., 1979, « Catégories de métalangages », *Histoire Epistémologie Langage*, I-1, p. 3-14.

AUROUX, S., 1979, *La sémiotique des Encyclopédistes. Essai d'épistémologie historique des sciences du langage*, Payot : Paris.

AUROUX, S., 1981, « Le concept de déterminaiton : Port-Royal et Beauzée », *Transactions of the fifth international congress on the Enlightenment*, Oxford : Voltaire foundation, p. 1236-1246.

AUROUX, S., 1982a, « Empirisme et théorie linguistique chez Condillac » dans SGARD, J. (éd.), *Condillac et les problèmes du langage* (Actes du colloque Condillac, Grenoble, 9-11 octobre 1980), Paris-Genève : Slatkine, p. 177-219.

AUROUX, S., 1982b, « General Grammar and Universal Grammar in Enlightenment France », *General Linguistics* 23, p. 1-18.

AUROUX, S., DESIRAT, C., HORDE, T., 1982c, « Les Idéologues et les Sciences du Langage. Bibliographie. », *Histoire Epistémologie Langage*, IV/1, p. 145-170.

AUROUX, S., DESIRAT, C., HORDE, T., 1982d, « Les premiers périodiques linguistiques français (1784-1840) », *Histoire Epistémologie Langage*, IV/1, p. 117-132

AUROUX, S., 1984, « Du nom au verbe : la grammaire générale de Port-Royal à Destutt de Tracy », *Modèles linguistiques*, VI-1, p. 11-22.

AUROUX, S., 1986, « Actes de pensée et actes linguistiques dans la grammaire générale », *Histoire Epistémologie Langage*, VIII-2, p. 105-120.

AUROUX S., 1988, « La grammaire générale et les fondements philosophiques des classements de mots », *Langages* 92, p. 79-91.

AUROUX, S., 1988, « Beauzée et l'universalité des parties du discours », dans BLANCHE-BENVENISTE Claire *et alii*, *Grammaire et histoire de la grammaire : hommage à la mémoire de Jean Stéfanini*, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence.

AUROUX, S. (éd.), 1989a, *Histoire des idées linguistiques*, tome 1, *La naissance des métalangages en Orient et en Occident*, introduction, Liège : Mardaga, p. 13-37.

AUROUX, S., 1989b, « Les terminologies métalinguistiques », Appendice, dans AUROUX, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 1, Liège : Mardaga.

AUROUX, S., (dir.), 1990, *Les notions philosophiques : dictionnaire (Encyclopédie philosophique universelle)*, 2 tomes, Paris : PUF. Articles : « Complément », « Complétude », « Prédicat », « Proposition ».

AUROUX, S. (éd.), 1992a, *Histoire des idées linguistiques*, tome 2, *Le développement de la grammaire occidentale*, Liège : Mardaga.

AUROUX, S., 1992b, « Le processus de grammatisation et ses enjeux », Introduction à AUROUX, S. (éd.), *Histoires des Idées Linguistiques*, tome 2, Liège : Mardaga, p. 11-64.

AUROUX, S., 1992c, « Les parties du discours et leurs critères », Appendice 1, dans AUROUX, S. (éd.), *Histoires des Idées Linguistiques*, tome 2, Liège : Mardaga, p. 581-589.

AUROUX, S., 1992d, « La catégorie de l'adjectif et les déterminants : l'apport de Beauzée », *Histoire Epistémologie Langage*, XIV-1, p. 159-179.

AUROUX, S., 1993, *La logique des idées*, Montréal : Bellarmin, Paris : Vrin.

AUROUX, S., 1994a, *La révolution technologique de la grammatisation : introduction à l'histoire des sciences du langage*, Liège : Mardaga.

AUROUX, S., 1994b, préface à STEFANINI, J., *Histoire de la grammaire*. Textes réunis par V. Xatard, Paris : CNRS Editions, p. 9-16.

AUROUX, S., 1996a, *La philosophie du langage*, Paris : PUF.

AUROUX, S., 1996b, « Langue, Etat, Nation : le modèle politique », in P. Sériot (éd.) : *Langue et nation en Europe centrale et orientale, du 18ème siècle à nos jours*, Cahiers de l'ILSL (Univ. de Lausanne), n° 8, p. 1-20.

AUROUX, S., 1998, *La raison, le langage et les normes*, Paris : PUF.

AUROUX, S., CLERICO, G., 1992, « Les traditions nationales, France » dans AUROUX, S. (éd.), *Histoires des Idées Linguistiques*, tome 2, Liège : Mardaga, p. 359-386.

AUROUX, S., DELESALLE, S., MESCHONNIC, H. (dir.), 1996, *Histoire et grammaire du sens : hommage à Jean-Claude Chevalier*, Paris : Armand Colin.

AUROUX, S., DOUGNAC, F., HORDE, T., 1982, « Les premiers périodiques linguistiques français (1784-1840) », *Histoire Epistémologie Langage*, IV-1, p. 117-132.

AUROUX, S., 1983, « La première Société de Linguistique - Paris, 1837 », *Historiographia Linguistica*, John Benjamins, X, n° 3, pp. 241-266.

AUROUX, S., MAZIERE, F., 2000, « Grammaire et entités lexicales, la complémentarité des outils linguistiques », *Histoire Epistémologie Langage*, XXIV-1, p. 5-9.

AUROUX, S., MAZIERE, F., 2005 (à par. 2007), « Une "grammaire générale et raisonnée" en 1651 (1635 ?). Description et interprétation d'une découverte empirique », dans KIBBEE, D. A. (éd.), *History of Linguistics 2005. Selected papers from the Tenth International Conference on the History of the Language Sciences (ICHOLS X), 1-5 September 2005, Urbana-Champaign, Illinois*, Amsterdam : John Benjamins Publishing Company.

AUROUX, S., ROSIER, I., 1987, « Les sources historiques de la conception des deux types de relatives », *Langages* 88, p. 9-29.

B

BACHELARD, G., 2004 [1938], *La formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris : Vrin.

BARATIN, M., 1978, « Sur l'absence de l'expression des notions de sujet et de prédicat dans la terminologie grammaticale antique », dans *Mélanges Jean Collart. Varron, Grammaire antique et stylistique latine*, Paris : Les Belles Lettres, p. 205-209.

BARATIN, M., 1988, « Les limites de l'analyse de l'énoncé chez les grammairiens latins » dans ROSIER, I. (éd.), *L'héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux lumières*, actes du colloque de Chantilly, 2-4 septembre 1987, Paris : Société pour l'information grammaticale, Louvain : Peeters, p.69-80.

BARATIN, M., et DESBORDES, F., 1981, *L'analyse linguistique dans l'Antiquité classique, I. Les théories*, Paris : Klincksieck

BARATIN, M., 1989a, *La naissance de la syntaxe à Rome*, Paris : Minuit.

BARATIN, M., 1989b, « La constitution de la grammaire et de la dialectique », dans *Histoire des idées linguistiques*, tome 1, Liège : Mardaga, p.186-206.

BARATIN, M., 1989c, « La maturation des analyses grammaticales et dialectiques », dans *Histoire des idées linguistiques*, tome 1, Liège : Mardaga, p. 207-227.

BARATIN, M., 1989d, « Les difficultés de l'analyse syntaxique », dans *Histoire des idées linguistiques*, tome 1, Liège : Mardaga, p. 228-242.

BARATIN, M., 1994, « Sur les notions de sujet et de prédicat dans les textes latins », *Archives et documents de la SHESL* 10, p. 49-79.

BARATIN, M., 1998, « Aperçu sur la transitivité chez les grammairiens anciens », dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, p. 15-18.

BARATIN, M., DESBORDES, F., 1981, *L'analyse linguistique dans l'Antiquité classique*, Paris : Klincksieck.

BARTLETT, B. E., 1980, « Les rapports entre la structure profonde et l'énoncé au XVIII^e siècle », *Langue française* 48, p. 28-43.

BARTLETT, B. E., 1975, *Beauzée's Grammaire Générale. Theorie and Methodologie*, La Haye : Mouton.

BASSET, L. (1998), « Autour du circonstant en grec ancien », dans REMI-GIRAUD, S., ROMAN, A. (dir.), *Autour du circonstant*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, p. 11-31.

BAUM, R., 1982, « La grammaire idéologique et sa place dans l'histoire de la grammaire philosophique », *Histoire Epistémologie Langage*, IV-1, p. 23-33.

BERRENDONNER, A., « Et si on remettait la grammaire aux régimes ? », dans Béguelin, M.-J., de Pietro, J.-F., Näf, A. (eds), *Approches interlinguistiques de la compréhension verbale : quels savoirs pour l'enseignant ? Quels savoirs pour l'élève ?*, Institut de Linguistique de l'Université de Neuchâtel.

BERNARD, G., 1995, « Modéliser la transitivité verbale », dans Bouscaren, Franckel, Robert, *Langues et langages, Mélanges offerts à Antoine Culioli*, Paris : PUF.

BEAULIEUX, C., 1927, *Histoire de l'orthographe française*, Paris : Champion.

BLANCHE-BENVENISTE, C., CHERVEL, A., 1969, *L'orthographe*, Paris : Maspéro.

BOUARD, Bérengère, à paraître, « Proposition et complément dans la grammaire française : l'histoire du modificatif (1709-1843) », *Cahiers de l'I.L.S.L. (Institut de Linguistique et des Sciences du Langage)*, Université de Lausanne.

BOULAD-AYOUB, J., 2003, *La « Décade philosophique » comme système 1794-1807*, tome V, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

BOURQUIN, J. (coord.), 2005, *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIX^e siècle (1802-1870)*, colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté.

BOURQUIN, J., 2005, « Les éléments de grammaire générale de François Perron (1847) », dans BOURQUIN, J. (coord.), *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIX^e siècle (1802-1870)*, colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, p.181-200

BRUNOT, F., 1967 [1913-1939], *Histoire de la langue française*, Paris : Armand Colin.

BRUNOT, F., 1922, *La pensée et la langue*, Paris : Masson.

BRANCA, S., 1982, « Théorie de la liaison des idées et syntaxe », *Condillac et les problèmes du langage*, Slatkine : Genève Paris, p. 288-311.

C

CHARPIN, F., 1988, « La notion de phrase : l'héritage des Anciens », dans ROSIER, I. (éd.), *L'héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux lumières*, actes du colloque de Chantilly, 2-4 septembre 1987, Paris : Société pour l'information grammaticale, Louvain : Peeters, p. 57-68.

CHERVEL, A., 1977, *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris : Payot.

CHERVEL, A., 1979, « Rhétorique et Grammaire : petite histoire du circonstanciel », *Langue française* 41, p. 5-19.

CHERVEL, A., 1992, *l'enseignement du français à l'école primaire Textes officiels, tome 1 : 1791-1879*, Paris : INRP éditions Economica.

CHERVEL, A., 1995, *l'enseignement du français à l'école primaire Textes officiels, tome 2 : 1880-1939*, Paris : INRP éditions Economica.

CHERVEL, A., 2000, *Les Grammaires françaises 1800-1914 Répertoire chronologique deuxième édition, revue et augmentée*, Paris : INRP.

CHEVALIER, J.-C., 1968, *Histoire de la syntaxe : naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530-1750*, Genève : Droz [réédition : Paris, Champion, 2006].

CHEVALIER, J.-C., 1972, « La grammaire générale et la pédagogie au XVIII^e siècle », *Le français moderne*, p. 40-51.

CHEVALIER, J.-C., 1977, « Grammaire Générale de Port-Royal et tradition grecque. La constitution des parties du discours : classement et signification », dans JOLY, A., STEFANINI, J. (éd.), *La grammaire générale, des Modistes aux Idéologues*, Lille : Publications de l'Université de Lille III, p.145-156.

CHEVALIER, J.-C., 1979, « Analyse grammaticale et analyse logique : esquisse de la naissance d'un dispositif scolaire », *Langue française* 41, p. 20-34.

CHEVALIER, J.-C., 1982, « Les Idéologues et le style », *Histoire Epistémologie Langage*, IV-1, p.93-97.

CHEVALIER, J.-C., DELESALLE, S., 1986, *La linguistique, la grammaire et l'école, 1750-1914*, Paris : Armand Colin.

CLERCQ, J. de, LIOCE, N., SWIGGERS, P., 2000, « Grammaire et enseignement du français langue étrangère entre 1500 et 1700 », dans CLERCQ, J. de, LIOCE, N., SWIGGERS, P. (éds), *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700*, Louvain – Paris – Sterling : Peeters, p. IX-XXXIV.

CLERCQ, J. de, LIOCE, N., SWIGGERS, P. (éds), 2000, *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700*, Louvain – Paris – Sterling : Peeters.

CLERICO, G., 1977, « F. Sanctius : histoire d'une réhabilitation », dans JOLY, A., STEFANINI, J. (éd.), *La grammaire générale, des Modistes aux Idéologues*, Lille : Publications de l'Université de Lille III, p. 125-144.

CLERICO, G., 1982, *Sanctius Minerve traduction et édition*, Lille : Presses universitaires de Lille, « introduction » p. 11-92.

CLERICO, G., 1983, « Ellipse et syntaxe de concordance chez quelques grammairiens classiques », *Histoire Epistémologie langage*, V-1, p. 43-56.

COLOMBAT, C., 1979, *La théorie des propositions incidentes dans La nouvelle méthode pour apprendre la langue latine de Lancelot*, thèse de 3^{ème} cycle en linguistique sous la direction de J.-C. Pariente, Université de Clermont II.

COLOMBAT, C., 1981, « Préposition, cas et syntaxe latine dans l'Encyclopédie », *Histoire Epistémologie Langage*, III-2, p. 3-20.

COLOMBAT, C., 1988, « Les parties du discours (partes orationis) et la reconstruction d'une syntaxe latine au XVI^e siècle », *Langages* 92, p. 51-64.

COLOMBAT, C., 1992, « L'adjectif dans la tradition latine : vers l'autonomisation d'une classe », *Histoire Epistémologie Langage*, XIV-1, p. 101-122.

COLOMBAT, C., 1992, « La description du latin à l'épreuve de la montée des vernaculaires », dans AUROUX, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, tome 2, Liège : Mardaga, p. 509-521.

COLOMBAT, C., 1993, *Les figures de construction dans la syntaxe latine (1500-1780)*, Louvain : Peeters ; Paris : Société pour l'information grammaticale.

COLOMBAT, C., 1996, « Archéologie de la nouvelle méthode latine de Port-Royal », dans AUROUX, S., DELESALLE, S., MECHONNIC, H. (dir.), *Histoire et grammaire du sens : hommage à Jean-Claude Chevalier*, Paris : Armand Colin, p. 59-71.

COLOMBAT, C., 1998, « Le traitement syntaxique des cas dans les grammaires latines de la Renaissance et du XVI^{ème} siècle », *Histoire Epistémologie Langage*, XX-2, p. 19-34.

COLOMBAT, C., 1999a, *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'âge classique : théories et pédagogie*, Grenoble : ELLUG.

COLOMBAT, C., et ROSIER, I., BARATIN, M., LALLOT, J., 1999b, « Dictionnaire de la terminologie linguistique : concordantia, congruitas, consequentia, katallèlotès », *Histoire Epistémologie Langage*, « Constitution de la syntaxe », dans *Discussions*, XXI-2, p. 149.

COLOMBAT, C., 2003 « La problématique de la transitivité dans la tradition grammaticale latine quelques jalons de Priscien aux premiers Humanistes », *Histoire Epistémologie Langage*, XXV-1, p. 153-174.

COLOMBAT, C., 2006, « Les 'accidents' du verbe, les *genera verborum* et le subjonctif dans les premières grammaires françaises » dans COLBUS, J.-C., HEBERT, B. (dir.), *Les outils de la connaissance : enseignement et formation intellectuelle en Europe entre 1453 et 1715*, Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 95-116.

COLOMBAT, C., à paraître (communication en 2005), « Les fondements sémantiques de la transitivité : à la recherche de la personne », dans VAN RAEMDONCK, D., ROSIER, L., EVRARD, I. (éd.), *Actes du colloque Représentations du sens linguistique III, Bruxelles, 3-5 novembre 2005*.

COLOMBAT, C., SAVELLI, S. (éd.), 2001, *Métalangage et terminologie linguistique*, actes du colloque international de Grenoble (Université Stendhal-Grenoble III, 14-16 mai 1998), 2 vol., Louvain : Peeters, Orbis / Supplementa 17.

COMBETTES, B., 1999, « Quelques caractéristiques de l'évolution du syntagme verbal en français », *Verbum* XXI-3, p. 271-287.

D

DELAMARRE, A. J. L., 1980, « La notion de *ptosis* chez Aristote et les Stoïciens » in AUBENQUE, P. (dir.), *Concepts et catégories de la pensée antique*, Paris : Vrin.

DELAVEAU, A., 1992, « Les compléments circonstanciels et l'analyse syntaxique », *Le gré des langues*, 3, p. 188-201.

DELESALLE, S., 1980, « L'évolution de la problématique de l'ordre des mots du XVII^e au XIX^e siècle en France. L'importance de l'enjeu. », *DRLAV*, 22/23, p. 235-277.

DELESALLE, S., DESIRAT, C., 1982, « Le pouvoir du verbe », *Histoire Epistémologie Langage*, IV-1, p. 35-45.

DELESALLE, S., 1992, « Les grammaires du français à l'âge classique : 'adjectif' et l'adjectif », *Histoire Epistémologie Langage*, XIV-1, p. 141-158.

DELESALLE, S., 2000, « les 'Idées accessoires' dans l'histoire de la grammaire », dans *La langue, le style, le sens*, Paris : l'improviste, p. 72-79.

DEMAIZIERE, C., 1988, « Une contrainte de l'héritage latin : le difficile classement de l'article chez les grammairiens français du XVI^{ème} siècle », dans ROSIER, I. (éd.), *L'héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux lumières*, actes du colloque de Chantilly, 2-4 septembre 1987, Paris : Société pour l'information grammaticale, Louvain : Peeters, p. 325-339.

DEMAIZIERE, C., 1989, « L'expansion du français en France et l'émergence d'une grammaire française au XVI^e siècle », dans SWIGGERS, P., VAN HOECKE, W. (dir.), *La langue française au XVI^e siècle : usage, enseignement et approches descriptives*, Louvain : Peeters, p. 32-53.

DESBORDES, F., 1988, « La fonction du grec chez les grammairiens latins », dans ROSIER, I. (éd.), *L'héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux lumières*, actes du colloque de Chantilly, 2-4 septembre 1987, Paris : Société pour l'information grammaticale, Louvain : Peeters, p. 15-26

DESBORDES, F., 1989a, « Les idées sur le langage avant la constitution des disciplines scientifiques », dans AUROUX, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 1, Liège : Mardaga, p. 149-161.

DESBORDES, F., 1989b, « La rhétorique », dans AUROUX, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 1, Liège : Mardaga, p.162-185.

DESCLES, J.-P., 1998, « Transitivity sémantique, transitivity syntaxique », dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, p. 161-180.

DESIRAT, C. HORDE, T., 1982, « Introduction. Les Idéologues et les Sciences du langage », *Histoire Epistémologie Langage*, IV-1, p. 5-20.

DOMINICY, M., 1982, « Condillac et les grammaires de dépendance », dans SGARD, J. (éd.), *Condillac et les problèmes du langage* (Actes du colloque Condillac, Grenoble, 9-11 octobre 1980), Paris-Genève : Slatkine, p. 311-343.

DOMINICY, M., 1984, *La naissance de la grammaire moderne. Langage, logique et philosophie à Port-Royal*, Liège : Mardaga.

DOMINICY, M., 1992, « Le programme scientifique de la grammaire générale », dans AUROUX, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 2, Liège : Mardaga, p. 424-442.

DONZE, R., 1967, *La grammaire générale et raisonné de Port-Royal*, Berne : Francke.

DOUAY, F., 1995, « Unité de sens et ponctuation : la notion de période au XVIII^e siècle », *Travaux du CLAIX*, 13, p. 43-54.

DOUGNAC, Françoise, 1981, *F.U. Domergue. Le Journal de la langue française et la néologie lexicale (1784-1795)*, ENS de Saint-Cloud.

DROIXHE, D., 1978, *La linguistique et l'appel de l'histoire (1600-1800). Rationalisme et révolutions positivistes*, Genève : Droz.

DUCHATEAU, J.-P., 1998, « Critères de transitivité », dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, p. 113-130

E

EVRARD, I., 2003, *La diathèse, des origines à l'aube de la grammaire française. Contribution à l'histoire d'un objet linguistique*, 2 vol, Thèse sous la direction de Marc Wilmet, Université libre de Bruxelles, Faculté de philosophie et lettres.

F

FOURNIER, J.-M., 1998, « À propos des grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles : le traitement des exemples et des parties du discours », *Histoire Epistémologie Langage*, XX-2, p. 127-142.

FOURNIER, J.-M., 2000, « À propos de la syntaxe dans les grammaires scolaires à partir de 1910 : la théorie classique de la proposition et des compléments », *Etudes de Linguistique appliquée*, 118, p. 197-210.

FOURNIER, J.-M., 2003, « Classe et individu dans les grammaires générales tardives », dans BOURQUIN, J. (coord.), *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIX^e siècle (1802-1870)*, colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, p. 105-118.

FOURNIER, N., 2002, « Approches de la syntaxe du verbe dans la *Grammaire et syntaxe française* de Charles Maupas (1618) », *Histoire Epistémologie Langage*, XXIV-1, p. 34-62.

FRANCOIS, J., 1998, « Théorie multifactorielle de la transitivité, 'différentiel de participation' et classes aspectuelles et actanciennes de prédication. », dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, p. 181-202

G

GAMBARARA, D., 1984, « Réflexion religieuse et réflexion linguistique à l'origine de la philosophie du langage », dans AUROUX, S., *et alii* (éd.), *Matériaux pour une histoire des théories linguistiques*, Université de Lille III : P.U.L., p. 105-114.

GAMBARARA, D., 1989, « L'origine des noms et du langage dans la Grèce ancienne », dans Auroux (éd.) *Histoire des idées linguistiques*, tome 1, Liège : Mardaga, p. 80-97

GOUHIER, H., 1970, *Eléments d'idéologie*, de Destutt de Tracy, Introduction et appendices, Paris : Vrin.

GONTARD, M., 1959, *L'enseignement primaire en France de la révolution à la loi Guizot (1789-1833). Des petites écoles de la monarchie d'Ancien Régime aux écoles primaires de la monarchie bourgeoise*, Paris : Les Belles-Lettres.

GRAFFI, G., 1998, « The treatment of syntax by some early 19th century linguists, new insights and the continuity of general Grammar », *Historiographia linguistica*, XXV-3, p. 257-284.

GRONDEUX, A., 2002, « Matériaux pour une histoire de l'acceptation syntaxique de la synecdoque », *Histoire Epistémologie Langage*, XXIV-1, p. 119-173.

GROSS, M., 1969, « Remarques sur la notion d'objet direct en français », *Langue française*, 1, p. 63-73.

GUIMIER, C., 1993, *1001 circonstants*, Caen : Presses universitaires de Caen.

H

HARNOIS G., 1929, *Les théories du langage en France de 1660 à 1821*, Paris : Les Belles Lettres.

HASSLER G., 2003, « Grammaire Générale, philosophie et philologie dans l'œuvre de Thurot », dans BOURQUIN, J. (coord.), *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIX^e siècle (1802-1870)*, colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, p.70-92.

HOLTZ, L., 1981, *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical : étude sur l'Ars Donati et sa diffusion (IV^e-IX^e siècle) et édition critique*, Paris : CNRS.

HORDE, T., 1977, « Les Idéologues : théorie du signe, sciences et enseignement », *Langages* 45, p. 42-66.

I

ILDEFONSE, F., 1994, « Sujet et Prédicat chez Platon, Aristote et les Stoïciens », dans *Archives de la SHESL* 10, p. 3-34.

ILDEFONSE, F., 1997, *La naissance de la grammaire dans l'Antiquité grecque*, Paris : Vrin.

ILDEFONSE, F., 1998, « Petite histoire de la *Metabasis* », *Histoire Epistémologie Langage*, XX-2, p. 63-80.

J

JOLY, A., 1972, *Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle, édition, introduction et notes*, traduction et remarques par Thurot F., 1796, Genève-Paris : Droz, 1972.

JOLY, A., 1980, « Le problème de l'article et sa solution dans les grammaires de l'époque classique », *Langue française* 48, p. 16-27.

JOLY, A., STEFANINI, J. (éd), 1977, *La grammaire générale, des Modistes aux Idéologues*, Lille : Publications de l'Université de Lille III.

JULIEN, J., 1985, « Mode verbal et diathesis chez Apollonius Dyscole », *Histoire Epistémologie Langage*, VII-1, p. 83-125.

JULIEN, J., 1988, « La terminologie française des parties du discours et de leurs sous-classes au XVI^e siècle », *Langages* 92, p. 65-78.

K

KARABETIAN, E., 1995, *Les grammaires de 1910 à 1970*, thèse de doctorat en linguistique sous la direction de M.-F. Mortureux, Université Paris 10.

KARABETIAN, E., 1998, « La persistance des modèles anciens dans la grammaire scolaire entre 1850 et 1948 », *Histoire Epistémologie Langage*, XX-2, p. 143-166.

KELLY, L. G., 1977, « La physique d'Aristote et la phrase simple dans les ouvrages de grammaire spéculative », dans JOLY, A., STEFANINI, J. (éd.), *La grammaire générale, des Modistes aux Idéologues*, Lille : Publications de l'Université de Lille III, p.107-124.

KIBBEE, D., 1989, « L'enseignement du français en Angleterre au XVI^e siècle », dans SWIGGERS, P., VAN HOECKE, W. (dir.), *La langue française au XVI^e siècle : usage, enseignement et approches descriptives*, Louvain : Peeters, p. 54-77.

L

LALLOT, J., 1988, « Origines et développements de la théorie des parties du discours en Grèce », *Langages* 92, p. 11-23.

LALLOT, J., 1992, « Parties du discours et catégories grammaticales dans la *Technè* de Denys le Thrace », dans *Histoire des idées linguistiques*, tome 1, *La naissance des métalangages en Orient et en Occident*, Liège : Mardaga, p. 586-587

LALLOT, J., 1994, « Sujet/Prédicat chez Apollonius Dyscole », dans *Archives et documents de la SHESL* 10, p. 35-47.

LALLOT, J., 1996, « La complétude dans la grammaire alexandrine », dans AUROUX, S., DELESALLE, S., MESCHONNIC, H. (dir.), *Histoire et grammaire du sens : hommage à Jean-Claude Chevalier*, Paris : Armand Colin, p. 30-40.

LALLOT, J., 1998a, *La grammaire de Denys le Thrace*, traduite et annotée par Jean Lallot, 2^e édition revue et augmentée, Paris : CNRS éditions.

LALLOT, J., 1998b, « Affinités entre les cas chez les grammairiens grecs », *Histoire Epistémologie Langage*, XX-2, p. 5-18.

LAMBERT, F., 1978, « Le terme et la notion de diathèse chez Apollonius Dyscole », dans *Mélanges Jean Collart. Varron, Grammaire antique et stylistique latine*, Paris : Les Belles Lettres, p. 245-252.

LAMBERT, F., 1985, « Théorie syntaxique et tradition grammaticale : les parties du discours chez Apollonius Dyscole », *Archives et documents de la SHESL*, 6, p. 115-132.

LARDET, P., 1988, « Scaliger lecteur de Linacre », dans ROSIER, I. (éd.), *L'héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux lumières*, actes du colloque de Chantilly, 2-4 septembre 1987, Paris : Société pour l'information grammaticale, Louvain : Peeters, p.303-323.

LAW, V., 2003, *The History of Linguistics in Europe from Plato to 1600*, Cambridge : Cambridge University Press.

LAUWERS, P., 2004, *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique : étude historique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*, Louvain - Paris - Dudley : Peeters, Orbis Supplementa 24.

LAUWERS, P., SWIGGERS, P., 2005, « Silvestre de Sacy et la structure de la proposition », dans BOURQUIN, J. (coord.), *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIX^e siècle (1802-1870)*, colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, p. 61-77.

LAUWERS, P., 2002, « Forces centripète et centrifuge autour du complément circonstanciel dans la grammaire traditionnelle de la première moitié du XX^e siècle », *Travaux de linguistique*, 44/1, p. 115-142.

LAZARD, G., 1998, « De la transitivité restreinte à la transitivité généralisée », dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, p. 55-84.

LAZARD, G., 1994, *L'Actance*, Paris : PUF.

LAZARD, G., 1998, « Deux échelles de transitivité », *Actances*, n°2.

LE GUERN, M., 1998, « Les antécédents rhétoriques de la notion de circonstance », dans REMI-GIRAUD, S., ROMAN, A. (dir.), *Autour du circonstant*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, p. 53-63.

LECOINTRE, C., 1998, « Eo itionem : la transitivité dans la grammaire humaniste », dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, p. 19-38.

LEEMAN, D., 1990, « Sur les compléments circonstanciels », *Langue française* 86, Paris : Larousse.

LEMARECHAL, A., 1998, « Théorie de la transitivité ou théories de la valence : le problème des applicatifs », dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, p. 203-218.

LEMARECHAL, A., 1983, « Pour une révision de la notion de transitivité », *La linguistique*, n°19/1.

LIBERA, A, ROSIER, I, 1992, « La pensée linguistique médiévale, courants, auteurs, et disciplines », dans AUROUX, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 2, Liège : Mardaga, p. 115-129.

LIBERA, A, ROSIER, I, 1992, « Construction et correction des énoncés », dans AUROUX, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 2, Liège : Mardaga, p. 115-129.

LIBERA, A, ROSIER, I, 1992, « Définition des catégories grammaticales », dans AUROUX, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 2, Liège : Mardaga, p. 130-137.

M

MARCHELLO-NIZIA, C., 1979, « La notion de phrase dans la grammaire », *Langue française* 41, p. 35-48.

MELIS, L., 1983, *Les circonstants et la phrase. Etude sur la classification et la systématique des compléments circonstanciels en français moderne*, Louvain : Presses universitaires de Louvain.

MOUNIN, G., 1967, *Histoire de la linguistique des origines au XX^e siècle*, Paris : PUF.

MORAVIA, S., 1986, *Il tramonto dell'illuminismo Filosofia e politica nella società francese 1770-1810*, Bari : Laterza.

MULLER, C., 1998, « Transitivité, prédications incomplètes et complémentation infinitive en français », dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, p. 393-414.

N

NICOLAS, S., 2004, *Antoine Louis Claude Destutt de Tracy Projet d'éléments d'idéologie 1801*, « Encyclopédie psychologique », Paris : l'Harmattan.

NOAILLY, M., 1998, « Emploi absolu, anaphore zéro et transitivité », dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, p. 131-144.

NUCHELMANS, G., 1983, *Judgement and Proposition. From Descartes to Kant*. Amsterdam - Oxford - New York : North Holland Publishing Company.

P

PAILLARD, D., 2002, « Préposition et rection verbale », *Travaux de linguistique*, 44/1, p. 51-67.

PARIENTE, J.-C., 1982, « Sur la théorie du verbe chez Condillac », dans *Condillac et les problèmes du langage*, Slatkine : Genève Paris, p. 257-274.

PARIENTE, J.-C., 1984, « Grammaire et logique à Port-Royal », *Histoire Epistémologie Langage*, VI-1, p. 57-75.

PARIENTE, J.-C., 1985, *L'analyse du langage à Port-Royal : six études logico-grammaticales*, Paris : Minuit.

PATRI, S., 1998, « Fondements indiciels de la syntaxe du complément circonstanciel », dans REMI-GIRAUD, S., ROMAN, A. (dir.), *Autour du circonstant*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, p. 139-172

PICAVET, F., 1891, *Les idéologues : essai sur l'histoire des idées et des théories scientifiques, philosophiques et religieuses etc, en France depuis 1789*, Paris : Alcan.

R

RABY, V., 2000, *La proposition dans la Grammaire Générale française (1666-1803)*, thèse de doctorat sous la direction de S. Auroux, Université Paris 7 Denis Diderot, Lille : ARDT.

RABY, V., 2002, « L'analyse de la phrase complexe dans la grammaire générale », *Histoire Epistémologie Langage*, XXIV-1, p. 93-105.

RABY, V., 2005, « Proposition et jugement dans les annales de grammaire : le débat entre Michel de Neuville et Scott de Martinville », dans BOURQUIN, J. (coord.), *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIX^e siècle (1802-1870)*, colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, p. 135-150.

REMI-GIRAUD, S., 1998, « Le complément circonstanciel : problèmes de définition », dans REMI-GIRAUD, S., ROMAN, A. (dir.), *Autour du circonstant*, Lyon : Presses universitaires de Lyon.

REMI-GIRAUD, S., ROMAN, A. (dir.), 1998, *Autour du circonstant*, Lyon : Presses universitaires de Lyon.

REUILLON-BLANQUET, M., 2005, « Vive controverse autour du système binaire et du système trinaire Lemare, Destutt de Tracy, Vanier, Michel, Lemeneur-Doray », dans BOURQUIN, J. (coord.), *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIX^e siècle (1802-1870)*, colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, p. 151-165.

REY-DEBOVE, J., 1978, *Le métalangage : étude linguistique du discours sur le langage*, Paris : Le Robert.

RICKEN, U., 1969, « la liaison des idées selon Condillac et la clarté du français », *Dix-huitième siècle*, I, p. 179-193.

- RICKEN, U., 1977, « L'ordre naturel du français. Naissance d'une théorie. », dans JOLY, A., STEFANINI, J. (éd.), *La grammaire générale, des Modistes aux Idéologues*, Lille : Publications de l'Université de Lille III, p.1201-216.
- RICKEN, U., 1978, *Grammaire et philosophie au siècle des Lumières : controverses sur l'ordre naturel et la clarté du français*, Villeneuve-d'Ascq : Presses Universitaires Lille III.
- RICKEN, U., 1984, « Linguistique et philosophie dans la Grammaire de Condillac », dans AUROUX, S., et alii (éd.), *Matériaux pour une histoire des théories linguistiques*, Université de Lille III : P.U.L., p. 337-346.
- RICKEN, U., 1986, « Les deux grammaires de Condillac », *Histoire Epistémologie Langage*, VIII-1, p. 71-90.
- ROBINS, R. H., 1976 [1967], *Brève histoire de la linguistique, de Platon à Chomsky*, traduction par M. Borel, Paris : Seuil.
- ROBINS, R. H., 1988, « Priscien and the contexte of his Age », dans ROSIER, I. (éd.), *L'héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux lumières*, actes du colloque de Chantilly, 2-4 septembre 1987, Paris : Société pour l'information grammaticale, Louvain : Peeters, p. 49-55
- ROBINS, R. H., 1992, « Les grammairiens byzantins », dans AUROUX, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 2, Liège : Mardaga, p. 65-75.
- ROELANDT, J. SWIGGERS, P., 1990, « La modification comme relation sémantico-syntaxique chez Claude Buffier », *Travaux de linguistique et de philologie*, 28, p. 64-70.
- ROSIER, I., 1981, « La notion de partie du discours dans la grammaire spéculative », *Histoire Epistémologie Langage*, III-1, p.49-62.
- ROSIER, I., 1983, *La grammaire spéculative des Modistes*, Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires de Lille.
- ROSIER, I. (éd.), 1988, *L'héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux lumières*, actes du colloque de Chantilly, 2-4 septembre 1987, Paris : Société pour l'information grammaticale, Louvain : Peeters.
- ROSIER, I., 1992, « La terminologie linguistique latine médiévale », dans AUROUX, S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 2, Liège : Mardaga, p. 590-597.
- ROSIER, I., 1994, « L'introduction des notions de sujet et de prédicat dans les textes latins », *Archives et documents de la SHESL* 10, p. 81-119.
- ROUSSEAU, A., 1998, « La double transitivité existe-t-elle ? », dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, p. 85-112.
- ROUSSEAU, A. (éd.), 1998, *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.

ROUSSEAU, A., 2003, « Silvestre de Sacy (1758-1838) : L'infléchissement de la *grammaire générale* vers la *linguistique générale* », dans *Les prolongements de la grammaire générale en France au XIX^{ème} siècle (1802-1870)*, colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, p. 43-60

ROUSSEAU, N., 1986, *Connaissance et langage chez Condillac*, Genève Paris : Droz

S

SAINT-GERAND, J.P., 1996, « L'exemple d'une revue : le journal grammatical et didactique de la langue française (1826-1840) » *Travaux de linguistique*, 33. (doc. électronique : « le Journal grammatical et didactique de la langue française (1826-1840) : rémanences et subreptices subversions »)

SAINT-GERAND, J.P., 2005, « Le Général *de la pensée du langage : Entre Grammaire et Dictionnaire* aux XIX^{ème} siècle », dans *Les prolongements de la grammaire générale en France au XIX^{ème} siècle (1802-1870)*, colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, p. 15-42.

SAMAIN, D., 1998, « Hypothèse dynamique ou modèle valenciel. Quelques remarques sur l'évolution du concept de transitivité », dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, p. 39-54.

SEGUIN, J.-P., 1993, *L'invention de la phrase au XVIII^e siècle : contribution à l'histoire du sentiment linguistique français*, Louvain : Peeters, Paris : Société pour l'information grammaticale.

STEFANINI, J., 1962, *La voix pronominale en ancien et en moyen français*, Aix-en-Provence : Éditions Ophrys.

STEFANINI, J., 1977, « De la grammaire aristotélicienne », dans *La grammaire générale des Modistes aux Idéologues*, Publications de L'Université de Lille III, Villeneuve d'Ascq, p. 97-106.

STEFANINI, J., 1984, « La notion grammaticale de sujet au XIX^e siècle », *Histoire Epistémologie Langage*, VI-1, p. 77-90.

STEFANINI, J., 1992, *Linguistique et langue française*, choix de textes et index par P. Bonnefois, préface de J.-C. Chevalier, Paris : CNRS éditions.

STEFANINI, J., 1994a, « De la grammaire aristotélicienne », dans *Histoire de la grammaire*, textes réunis par V. Xatard, préface de S. Auroux, Paris : CNRS éditions, p. 33-42.

STEFANINI, J., 1994b, « Le pronom dans l'histoire de la grammaire », dans *Histoire de la grammaire*, textes réunis par V. Xatard, préface de S. Auroux, Paris : CNRS éditions, p. 147-176.

STEFANINI, J., 1994c, « Les modistes et leur apport à la théorie de la grammaire et du signe linguistique », dans *Histoire de la grammaire*, textes réunis par V. Xatard, préface de S. Auroux, Paris : CNRS éditions, p. 53-64.

STEFANINI, J., 1994d, « Jules César Scaliger et son de causis linguae latinae », dans *Histoire de la grammaire*, textes réunis par V. Xatard, préface de S. Auroux, Paris : CNRS éditions, p. 81-96.

STEFANINI, J., 1994e, « Une étape dans l'histoire de la linguistique, la Minerva de Sanctius », dans *Histoire de la grammaire*, textes réunis par V. Xatard, préface de S. Auroux, Paris : CNRS éditions, p. 97-108.

STEFANINI, J., 1994f, « Un grammairien sensualiste : Destutt de Tracy », dans *Histoire de la grammaire*, textes réunis par V. Xatard, préface de S. Auroux, Paris : CNRS éditions, p. 133-140.

STEFANINI, J., 1994g, « Sur la notion de phrase et son histoire », dans *Histoire de la grammaire*, textes réunis par V. Xatard, préface de S. Auroux, Paris : CNRS éditions, p. 177-186.

SWIGGERS, P., 1982, *Introduction aux vrais principes de la langue française de l'abbé Girard 1747*, Genève – Paris : Droz, p. 9-67.

SWIGGERS, P., 1984, *Les conceptions linguistiques des Encyclopédistes : étude sur la constitution d'une théorie de la grammaire au siècle des Lumières*, Heildeberg : Groos.

SWIGGERS, P., 1985, « L'histoire d'un problème grammatical, l'article en français », *Revue de linguistique romane*, 49/195, p. 379-409.

SWIGGERS, P., 1985, « Le Donait françois : la plus ancienne grammaire du français », *Revue des langues romanes*, 89/2, p. 235-251.

SWIGGERS, P., 1986, « Théorie syntaxique et description grammaticale dans l'Encyclopédie méthodique : grammaire et littérature », *Linguistique générale et linguistique romane, actes du XVII^e congrès international de linguistique et de philologie romanes, Aix-en-Provence, 29 août-3 septembre 1983*, vol. 1, Aix-en-Provence : Université de Provence, p. 431-444.

SWIGGERS, P., 1988, « Les premières grammaires des vernaculaires gallo-romans face à la tradition latine. Stratégies d'adaptation et de transformation », dans ROSIER, I. (éd.), *L'héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux lumières*, actes du colloque de Chantilly, 2-4 septembre 1987, Paris : Société pour l'information grammaticale, Louvain : Peeters, p. 259-268.

SWIGGERS, P., 1989, « Structure propositionnelle et complémentation dans l'histoire de la grammaire : la théorie de Beauzée (1767) », *Lingua e stile*, 24, p. 391-407.

SWIGGERS, P., 1989, « Les grammaires françaises (1562, 1572) de Ramus : vers une méthode descriptive », dans SWIGGERS, P., VAN HOECKE, W. (dir.), *La langue française au XVI^e siècle : usage, enseignement et approches descriptives*, Louvain : Peeters, p. 116-135.

SWIGGERS, P., 1997, *Histoire de la pensée linguistique : analyse du langage et réflexion linguistique dans la culture occidentale, de l'Antiquité au XIX^e siècle*, Paris : PUF.

SWIGGERS, P., 1997, « Terminologie et systématique de l'article chez les grammairiens français du seizième siècle », dans BIERBACH, M., VON GEMMINGEN, B., RETTIG, W., ROQUES, G. (éds), *Mélanges de lexicographie et de linguistique française et romane dédiés à la mémoire de Manfred Höfler*, Paris : Klincksieck, p. 409-425.

SWIGGERS, P., 2000, « Les débuts de la grammaticographie française à Strasbourg : la Grammatica Gallica de Johannes Serreius » dans CLERCQ, J. de, LIOCE, N., SWIGGERS, P. (éds), *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700*, Louvain – Paris – Sterling : Peeters, p. 425-459.

SWIGGERS, P., 2002, « Force centripète et centrifuge. Autour du complément circonstanciel dans la grammaire 'traditionnelle' de la première moitié du XX^e siècle », *Travaux de linguistique*, 44, 2002/1, p. 115-142.

SWIGGERS, P., VAN HOECKE, W. (dir.), 1989, *La langue française au XVI^e siècle : usage, enseignement et approches descriptives*, Louvain : Peeters.

T

TESNIERE, L., 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck.

TRICOT, J., 1989, *L'Organon d'Aristote*, Paris : Vrin.

TRICOT, J., 1991, *La Métaphysique d'Aristote*, Paris : Vrin.

V

VAN DE VELDE, D., 1998, « Aperçu sur la transitivité chez les grammairiens anciens », dans ROUSSEAU, A. (éd.), *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, p. 441-470.

VERRAC, M. (1985), « Des notions de signe et de verbe substantif à la notion d'auxiliaire », *Histoire Epistémologie Langage*, VII-2, p. 87-106.

W

WILMET, M., 2001, « La ronde des compléments » dans COLOMBAT, C., SAVELLI, S. (éd.), *Métalangage et terminologie linguistique*, actes du colloque international de Grenoble (Université Stendhal-Grenoble III, 14-16 mai 1998), vol. 2, Louvain : Peeters, Orbis / Supplementa 17, p. 629-641.

Y

YVON, H., 1960, « Un peu d'histoire à propos du complément de circonstance », *Le Français moderne*, p. 1-5.

INDEX

Index rerum

A

- ablatif, 74, 77, 81, 97, 106, 107, 119, 137, 140, 141, 144, 147, 152, 153, 155, 157, 161, 188, 189, 190, 201, 202, 203, 206, 212, 235, 240, 243, 244, 269, 302, 345, 455, 485, 601, 631, 635, 640
- accessoire, 155, 157, 226, 229, 258, 263, 286, 318, 323, 356, 364, 375, 376, 385, 387, 396, 408, 410, 411, 413, 416, 418, 424, 427, 428, 442, 461, 465, 466, 478, 479, 480, 485, 526, 527, 529, 543, 544, 546, 561, 587, 588, 589, 590, 594, 604, 605, 608, 656, 662, 667
- accident, 30, 31, 32, 36, 38, 42, 43, 44, 45, 46, 50, 51, 52, 54, 100, 116, 128, 131, 144, 158, 162, 180, 314, 635
- accord, 12, 18, 40, 42, 46, 50, 53, 81, 82, 86, 94, 99, 105, 114, 116, 125, 137, 169, 175, 185, 187, 188, 225, 230, 258, 259, 263, 266, 277, 278, 279, 283, 287, 289, 292, 296, 299, 300, 320, 327, 329, 336, 338, 343, 384, 388, 402, 453, 464, 465, 477, 478, 498, 542, 553, 566, 571, 572, 573, 575, 578, 581, 584, 590, 648
- accusatif, 34, 42, 59, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 69, 71, 73, 74, 77, 81, 82, 86, 87, 97, 98, 103, 104, 106, 107, 109, 119, 120, 125, 131, 137, 138, 140, 141, 142, 144, 145, 152, 153, 154, 155, 160, 183, 185, 186, 189, 190, 201, 202, 203, 204, 206, 208, 209, 210, 223, 231, 235, 237, 239, 240, 241, 243, 290, 297, 302, 303, 309, 313, 323, 325, 330, 332, 333, 344, 355, 370, 380, 381, 455, 557, 584, 621, 631, 635, 653, 673
- actif, 11, 12, 24, 33, 43, 51, 57, 67, 72, 73, 74, 75, 77, 82, 83, 85, 87, 92, 97, 98, 100, 102, 104, 105, 107, 114, 123, 124, 125, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 140, 142, 149, 152, 154, 156, 159, 161, 162, 182, 185, 186, 187, 198, 199, 202, 204, 210, 230, 231, 232, 237, 239, 240, 242, 243, 244, 255, 261, 262, 290, 312, 313, 314, 323, 324, 325, 326, 328, 330, 331, 332, 333, 339, 341, 343, 355, 374, 380, 385, 389, 391, 392, 393, 394, 395, 402, 431, 432, 433, 435, 436, 450, 451, 452, 455, 456, 459, 460, 461, 463, 464, 470, 471, 472, 476, 480, 484, 485, 491, 498, 516, 519, 553, 555, 556, 575, 578, 583, 587, 588, 589, 590, 595, 600, 612, 621, 623, 624, 632, 633, 634, 635, 637, 648, 659, 661, 665, 672, 673, 675, 677, 678, 680, 681, 682, 683, 684, 685
- action, 17, 30, 38, 45, 48, 51, 56, 57, 66, 67, 72, 73, 74, 75, 77, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 90, 91, 101, 107, 124, 125, 128, 129, 130, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 141, 142, 147, 148, 149, 152, 153, 154, 155, 159, 160, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 190, 195, 198, 199, 201, 202, 203, 204, 205, 207, 209, 210, 222, 223, 228, 229, 230, 231, 233, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 249, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 259, 260, 261, 262, 266, 268, 272, 273, 298, 299, 301, 304, 306, 307, 308, 312, 313, 314, 315, 317, 318, 323, 324, 325, 330, 331, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 355, 360, 371, 376, 381, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 408, 410, 411, 412, 413, 414, 431, 432, 446, 447, 451, 452, 454, 455, 457, 458, 459, 460, 462, 463, 464, 465, 466, 468, 471, 473, 476, 479, 480, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 506, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 543, 544, 550, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 564, 572, 573, 578, 579, 581, 582, 583, 584, 585, 587, 589, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 599, 600, 601, 602, 603, 607, 611, 621, 622, 624, 625, 632, 633, 634, 635, 636, 649, 658, 669, 670, 675, 676, 677, 679, 681, 683
- addition, 156, 192, 194, 216, 220, 221, 227, 267, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 399, 453
- adjectif, 29, 53, 56, 85, 88, 100, 102, 104, 112, 116, 125, 158, 187, 188, 193, 199, 219, 224, 225, 226, 228, 229, 230, 233, 240, 248, 259, 278, 279, 282, 288, 290, 291, 296, 297, 298, 300, 315, 317, 319, 327, 334, 335, 337, 339, 343, 354, 358, 360, 362, 363, 364, 366, 367, 368, 375, 377, 378, 382, 390, 392, 394, 396, 399, 400, 409, 410, 411, 412, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 426, 430, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 449, 450, 451, 452, 455, 456, 457, 459, 461, 462, 463, 473, 475, 476, 478, 479, 483, 484, 487, 489, 492, 496, 497, 502, 504, 506, 507, 508, 510, 511, 512, 514, 519, 521, 523, 524, 525, 526, 527, 529, 530, 531, 542, 545, 546, 548, 549, 551, 553, 560, 561, 565, 567, 569, 570, 572, 575, 576, 577, 578, 579, 581, 582, 583, 585, 587, 588, 593, 595, 598, 599, 602, 603, 606, 610, 616, 617, 618, 620, 626, 630, 638, 639, 640, 645, 655, 657, 659, 661, 664, 682, 684, 693, 697, 699
- adjoind, 57, 66, 72, 144, 150, 194, 252, 290, 294, 295, 296, 300, 306, 308, 317, 318, 353, 460, 465, 466, 467, 475, 583, 669
- adjonctif, 267, 269, 270, 271, 272, 273, 280, 285, 288, 308
- adjonction, 34, 35, 61, 73, 112, 126, 430, 513, 646
- adverbe, 33, 37, 38, 40, 42, 44, 50, 78, 79, 88, 102, 103, 118, 125, 143, 150, 151, 152, 154, 178, 195, 196, 200, 203, 206, 211, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 224, 225, 228, 229, 230, 233, 234, 245, 246, 248, 268, 273, 274, 280, 288, 290, 300, 303, 305, 306, 307, 309, 313, 314, 323, 327, 328, 337, 345, 354, 358, 361, 362, 363, 364, 366, 368, 372, 374, 377, 395, 396, 397, 398, 399, 415, 419, 426, 438, 439, 441, 443, 444, 445, 453, 455, 456, 461, 466, 468, 473, 474, 476, 478, 480, 484, 492, 493, 496, 497, 501, 502, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 513, 514, 520, 521, 522, 523, 529, 530, 542, 545, 546, 548, 560, 563, 565, 567, 569, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 584, 585, 586, 592, 593, 594, 598, 599, 602, 605, 606, 610, 613, 617, 618, 630, 638, 655, 659, 661, 664, 668, 671
- affirmation, 52, 113, 121, 167, 179, 180, 181, 182, 184, 186, 194, 197, 212, 214, 217, 227, 236, 237, 242, 248, 252, 253, 254, 257, 258, 259, 260, 311, 312, 319, 346, 382, 383, 384, 385, 397, 440, 446, 449, 450, 457, 485, 486, 489, 490, 503, 524, 544, 552, 553, 576, 589, 610, 619, 620, 625, 645
- analyse grammaticale, 30, 63, 66, 113, 146, 167, 213, 310, 318, 353, 366, 368, 405, 422, 485, 500, 501, 527, 537, 597, 616, 629, 655, 673
- analyse logique, 15, 116, 176, 314, 316, 317, 366, 368, 405, 422, 456, 481, 485, 486, 487, 500, 501, 504, 512, 513, 514, 523, 524, 527, 528, 531, 538, 582, 588, 602, 604, 611, 628, 647, 655, 665, 670, 683, 690, 697
- apposition, 102, 189, 193, 300, 315, 356, 476, 485, 526, 662
- appositum, 47, 52, 53, 54, 85, 86, 152, 153, 160, 644
- apost, 152
- article, 24, 33, 37, 38, 39, 41, 42, 44, 68, 90, 108, 109, 110, 112, 113, 115, 116, 117, 118, 121, 122, 123, 135, 141, 145, 160, 165, 178, 189, 191, 200, 201, 207, 208,

212, 223, 226, 234, 235, 247, 248, 252, 285, 290, 293, 297, 298, 299, 301, 302, 303, 305, 306, 307, 308, 309, 312, 313, 314, 319, 326, 328, 334, 337, 350, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 424, 427, 438, 444, 447, 450, 456, 457, 469, 476, 482, 483, 486, 487, 488, 489, 491, 495, 496, 497, 539, 545, 546, 548, 550, 557, 559, 561, 562, 566, 567, 568, 571, 572, 573, 576, 593, 602, 630, 631, 649, 654, 699, 702, 708, 709

assertion, 29, 70, 179, 180, 259, 383, 553

attribut, 48, 87, 88, 160, 162, 167, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 187, 192, 193, 194, 197, 214, 215, 216, 219, 221, 226, 228, 229, 236, 238, 245, 247, 265, 268, 271, 294, 301, 303, 304, 308, 311, 312, 314, 315, 316, 317, 319, 321, 322, 323, 326, 334, 335, 339, 357, 359, 360, 362, 364, 365, 367, 368, 380, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 398, 401, 407, 409, 410, 415, 417, 418, 419, 421, 422, 426, 429, 430, 431, 432, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 450, 451, 457, 459, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 471, 473, 475, 476, 477, 478, 479, 481, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 497, 501, 502, 503, 504, 506, 507, 512, 513, 514, 524, 527, 528, 529, 530, 538, 550, 551, 553, 554, 556, 558, 575, 576, 578, 580, 581, 582, 592, 594, 595, 597, 602, 603, 604, 605, 607, 610, 611, 612, 613, 614, 616, 618, 619, 625, 626, 627, 628, 630, 632, 638, 639, 645, 655, 662, 665, 669, 672, 675, 682, 683, 684

attributif, 20, 182, 233, 260, 266, 267, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 277, 280, 281, 284, 285, 286, 430, 431, 434, 435, 436, 440, 443, 445, 475, 484, 497, 502, 504, 505, 519, 527, 529, 580, 592, 593, 597, 599, 618, 620, 621, 628, 631, 640, 662, 665, 671, 681

attribution, 102, 187, 235, 264, 265, 266, 267, 269, 270, 271, 272, 273, 285, 356, 420, 429, 446, 449, 474, 485, 494, 549, 597, 601

auxiliaire, 62, 124, 130, 131, 134, 136, 137, 138, 140, 143, 185, 186, 203, 205, 210, 231, 236, 239, 262, 263, 280, 285, 324, 325, 329, 330, 331, 332, 333, 336, 371, 373, 379, 388, 389, 392, 412, 600, 649, 663, 709

B

C

cas, 11, 17, 23, 24, 26, 27, 34, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 45, 50, 52, 54, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 125, 126, 127, 128, 130, 133, 134, 136, 137, 138, 140, 141, 143, 144, 145, 147, 148, 151, 152, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 160, 161, 168, 174, 182, 185, 187, 188, 189, 190, 191, 193, 196, 198, 199, 200, 201, 202, 204, 206, 207, 208, 209, 211, 212, 213, 214, 218, 221, 222, 223, 225, 226, 233, 234, 235, 239, 243, 244, 246, 247, 251, 252, 258, 259, 265, 268, 271, 273, 274, 279, 282, 283, 286, 290, 291, 296, 297, 300, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 312, 315, 327, 335, 337, 338, 345, 346, 350, 355, 356, 357, 362, 363, 366, 368, 370, 373, 376, 379, 381, 382, 387, 398, 401, 402, 405, 410, 412, 416, 422, 431, 433, 439, 442, 443, 455, 458, 460, 467, 468, 469, 471, 472, 475, 476, 477, 478, 479, 483, 485, 492, 494, 501, 505, 506, 508,

509, 511, 513, 515, 517, 520, 521, 525, 538, 547, 551, 557, 561, 569, 570, 572, 573, 578, 583, 584, 589, 601, 604, 605, 607, 608, 610, 611, 613, 614, 621, 626, 630, 631, 634, 635, 639, 640, 642, 644, 645, 646, 649, 651, 653, 656, 672, 673, 697, 698, 702

cas direct, 34, 35, 41, 42, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 201, 209, 235

cas droit, 35, 42, 62, 66, 67

cas oblique, 34, 35, 39, 41, 42, 52, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 80, 81, 83, 97, 117, 134, 138, 223, 443

circonstance, 125, 158, 211, 215, 216, 220, 221, 224, 226, 227, 229, 233, 245, 246, 250, 264, 265, 267, 268, 273, 304, 306, 307, 322, 323, 328, 337, 344, 371, 372, 374, 413, 414, 418, 455, 458, 465, 466, 473, 493, 588, 592, 596, 597, 601, 605, 703, 709

circonstanciel, 226, 233, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 277, 280, 284, 285, 286, 288, 371, 372, 373, 379, 495, 523, 604, 605, 606, 614, 642, 663, 665, 696, 703, 705, 709

circonstatif, 596, 597, 598, 599, 601

classe de mots, 30, 226, 327, 335, 438, 507, 542, 543, 552, 560, 571, 593

classement des compléments, 306, 449

classement des verbes, 9, 12, 16, 17, 18, 25, 56, 57, 65, 66, 68, 70, 71, 72, 83, 85, 91, 92, 98, 109, 110, 111, 120, 122, 128, 142, 143, 146, 148, 159, 161, 162, 169, 181, 182, 184, 198, 205, 209, 210, 212, 232, 242, 246, 312, 319, 320, 321, 323, 326, 329, 330, 331, 332, 333, 336, 338, 339, 340, 341, 385, 390, 391, 406, 408, 419, 429, 436, 443, 444, 446, 447, 451, 456, 459, 463, 464, 467, 469, 471, 472, 476, 479, 482, 486, 489, 490, 491, 495, 498, 514, 515, 517, 519, 554, 555, 578, 590, 600, 601, 602, 609, 611, 615, 616, 620, 621, 627, 629, 630, 633, 637, 638, 644, 648, 672, 675

complément adverbial, 495, 509, 520, 521, 522, 523, 527, 528, 530, 561, 570, 573, 580, 605, 606, 662, 665

complément de l'adjectif, 365, 442, 443, 519, 522, 565, 569, 571

complément de l'attribut, 335

complément de la préposition, 275, 290, 302, 303, 304, 305, 306, 308, 316, 317, 319, 349, 350, 354, 363, 365, 369, 377, 396, 435, 454, 459, 460, 466, 467, 469, 474, 475, 510, 547, 558, 559, 560, 561, 564, 565, 566, 567, 570, 573, 613, 615, 640, 659, 662, 669

complément déterminatif, 195, 360, 364, 377, 378, 379, 525, 526, 530, 580, 605, 614, 615, 662, 665

complément direct, 126, 131, 137, 189, 219, 222, 229, 238, 339, 374, 425, 447, 456, 491, 493, 494, 495, 515, 517, 520, 521, 522, 523, 527, 540, 547, 555, 556, 557, 558, 559, 561, 562, 563, 564, 565, 572, 587, 589, 590, 599, 603, 606, 607, 631, 635, 636, 640

complément du nom, 219, 228, 297, 298, 322, 323, 354, 365, 429, 469, 492, 527, 528, 529, 566, 567, 568

complément du rapport, 274, 275, 290, 308, 350, 613

complément du verbe, 11, 125, 199, 222, 223, 224, 228, 244, 266, 290, 297, 300, 304, 307, 318, 323, 374, 376, 377, 394, 402, 519, 527, 529, 547, 557, 560, 561, 562, 566, 570, 598, 644

complément éloigné, 423, 424, 425, 427, 472, 491, 492, 493, 494, 495, 499, 655, 670

complément grammatical, 363, 364, 365, 366, 367, 378, 379, 380, 447, 454, 605, 608, 663

complément immédiat, 363, 364, 369, 374, 375, 433, 435, 569, 654, 664

complément indirect, 126, 137, 203, 245, 247, 272, 335, 345, 369, 374, 425, 447, 454, 455, 491, 493, 495, 515,

520, 521, 522, 527, 528, 547, 548, 556, 558, 560, 563, 564, 565, 569, 589, 590, 599, 603, 606, 614, 631, 636, 639, 640, 641
complément logique, 363, 365, 366, 367, 374, 378, 379, 447, 454, 604, 605, 663
complément médiat, 364, 374, 375, 433, 435, 495, 580, 654, 664
complément prochain, 423, 424, 425, 426, 427, 472, 491, 494, 495
complémentation, 10, 19, 20, 34, 36, 39, 41, 45, 56, 69, 80, 91, 102, 108, 109, 126, 127, 148, 153, 191, 196, 199, 200, 212, 218, 220, 226, 227, 230, 260, 289, 296, 297, 298, 302, 303, 304, 309, 315, 365, 377, 416, 418, 419, 420, 422, 427, 434, 442, 449, 453, 454, 459, 460, 470, 474, 480, 481, 492, 495, 498, 509, 511, 512, 513, 523, 529, 530, 531, 559, 567, 569, 570, 650, 653, 704, 708
complétude, 16, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 54, 57, 59, 60, 61, 67, 71, 81, 87, 90, 92, 105, 155, 213, 217, 394, 424, 427, 512, 520, 524, 580, 581, 622, 702
concordance, 86, 96, 97, 99, 100, 103, 108, 109, 206, 276, 278, 279, 281, 282, 283, 287, 289, 290, 298, 300, 356, 381, 384, 443, 476, 500, 501, 541, 591, 639
conjonctif, 240, 241, 267, 269, 270, 271, 273, 281, 285, 288, 439, 441, 484, 521, 570, 575, 582, 631, 658
conjonction, 33, 37, 38, 44, 50, 82, 103, 118, 151, 152, 200, 215, 216, 217, 218, 224, 225, 233, 234, 273, 280, 284, 295, 300, 309, 326, 327, 328, 338, 345, 434, 435, 439, 443, 445, 457, 461, 478, 489, 502, 521, 542, 571, 575, 576, 581, 594, 602, 617, 618, 630, 639, 650
connectif, 445, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 602, 672
construction figurée, 48, 292
construction intransitive, 78, 84, 86, 101
construction naturelle, 293, 294, 638
construction transitive, 16, 67, 84, 86, 100, 101, 103, 137, 390
construction usuelle, 292, 297, 317, 357
convenance, 41, 100, 188, 263, 287, 292, 382, 383, 461, 464, 467, 552
copule, 31, 35, 51, 149, 155, 167, 197, 421, 439, 446, 487, 488, 489, 593, 613, 620, 644, 647

D

datif, 34, 59, 60, 64, 65, 66, 67, 68, 73, 74, 77, 81, 106, 107, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 126, 136, 137, 141, 142, 145, 147, 152, 153, 158, 188, 189, 190, 201, 202, 212, 223, 235, 241, 243, 244, 309, 325, 333, 345, 370, 381, 455, 485, 601, 621, 631
déclinaison, 17, 94, 96, 98, 99, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 127, 132, 144, 145, 147, 160, 162, 168, 182, 189, 191, 201, 202, 206, 207, 208, 212, 223, 234, 235, 286, 309, 366, 379, 381, 455, 547, 601, 630, 639, 640, 644, 650, 673
définition de la proposition, 193, 194, 408, 483, 486, 487, 488, 489, 502, 503, 524, 586, 589, 624, 625
définition du complément, 91, 195, 308, 356, 434, 464, 523, 530, 557, 559, 580, 604, 614, 653
définition du verbe, 10, 16, 18, 30, 51, 62, 65, 127, 132, 141, 153, 154, 180, 181, 182, 187, 202, 208, 212, 236, 239, 249, 252, 253, 254, 259, 260, 261, 311, 325, 328, 338, 339, 343, 353, 382, 401, 430, 431, 444, 446, 450, 469, 471, 475, 480, 489, 490, 504, 553, 555, 576, 587, 607, 610, 613, 619, 625, 627, 644, 647, 651

dépendance, 10, 17, 25, 27, 45, 51, 52, 53, 54, 56, 80, 81, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 97, 99, 100, 101, 102, 105, 108, 110, 122, 123, 127, 143, 159, 169, 172, 182, 187, 194, 196, 197, 206, 207, 248, 263, 264, 267, 278, 284, 288, 289, 290, 296, 353, 358, 380, 381, 402, 416, 422, 428, 443, 454, 458, 468, 470, 478, 479, 511, 530, 558, 560, 567, 568, 569, 575, 601, 603, 604, 606, 646, 649, 656, 662, 699
déterminant, 11, 109, 141, 150, 158, 291, 293, 294, 296, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 308, 317, 318, 323, 352, 353, 356, 357, 377, 397, 400, 401, 416, 417, 465, 509, 514, 559, 561, 562, 594, 618, 650
déterminatif, 125, 192, 195, 224, 228, 249, 274, 275, 290, 301, 302, 321, 348, 354, 360, 364, 377, 473, 474, 487, 488, 492, 493, 499, 501, 506, 507, 511, 512, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 582, 588, 590, 593, 594, 597, 598, 617, 665, 669
détermination, 11, 48, 53, 55, 56, 66, 85, 87, 88, 89, 91, 101, 102, 108, 113, 125, 145, 148, 162, 169, 191, 192, 194, 195, 196, 197, 217, 220, 227, 229, 233, 242, 290, 296, 297, 298, 299, 300, 302, 306, 308, 309, 318, 319, 337, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 361, 366, 380, 381, 395, 400, 401, 407, 416, 438, 443, 456, 460, 461, 464, 470, 473, 478, 480, 497, 503, 506, 507, 511, 514, 525, 529, 530, 531, 540, 543, 544, 545, 546, 575, 592, 601, 613, 638, 639, 645, 646, 648, 650
diathèse, 38, 42, 57, 61, 62, 65, 66, 67, 72, 86, 149, 156, 162, 431, 436, 516, 519, 700
disposition, 12, 38, 45, 57, 61, 65, 66, 115, 121, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 144, 263, 287, 380, 619

E

ellipse, 40, 64, 82, 104, 112, 156, 183, 186, 381, 390, 423, 510, 511, 521, 525, 541, 548, 557, 558, 559, 572
essentialité, 216, 220, 221, 270, 288, 364, 376, 398, 419, 423, 424, 427, 428, 495, 524, 527, 530, 557, 599, 642
essentiel, 9, 24, 35, 43, 48, 50, 52, 53, 78, 86, 89, 90, 108, 125, 139, 148, 149, 150, 153, 154, 157, 158, 166, 194, 195, 198, 209, 219, 221, 222, 227, 228, 254, 255, 261, 264, 265, 280, 289, 308, 345, 369, 370, 373, 377, 383, 411, 412, 413, 424, 440, 450, 465, 471, 479, 485, 493, 494, 518, 525, 526, 527, 529, 533, 535, 555, 558, 559, 563, 573, 588, 595, 619, 654, 655, 663
expansion, 193, 194, 196, 197, 216, 224, 229, 233, 274, 294, 295, 315, 316, 359, 360, 361, 421, 422, 513, 551, 565, 595, 596, 639, 699

F

facultatif, 194, 195, 219, 221, 226, 228, 273, 285, 306, 308, 345, 411, 424, 425, 429, 435, 459, 479, 481, 493, 523, 525, 564, 599, 625, 654, 655, 663
figure, 40, 67, 72, 97, 106, 131, 145, 153, 202, 230, 237, 261, 266, 272, 292, 508, 605, 646

G

génitif, 34, 59, 60, 64, 65, 66, 69, 72, 73, 74, 77, 80, 81, 106, 107, 117, 118, 119, 137, 141, 142, 147, 148, 152, 153, 188, 189, 190, 193, 201, 202, 206, 211, 212, 222, 223, 235, 243, 244, 300, 309, 345, 353, 354, 377, 380, 570, 601, 631
gouverner, 203, 218, 229, 356, 676
grammaire latine, 16, 24, 25, 36, 68, 94, 96, 97, 100, 103, 109, 110, 114, 122, 145, 146, 147, 158, 159, 160, 161,

175, 185, 186, 207, 247, 252, 261, 268, 330, 368, 381,
390, 477, 480, 514, 553, 698
grammatisation, 17, 25, 94, 95, 97, 98, 110, 111, 145,
162, 163, 166, 170, 171, 175, 648, 693

H

I

impersonnel, 64, 102, 107, 123, 124, 128, 129, 130, 131,
133, 134, 136, 140, 143, 184, 205, 242, 247, 394, 395,
470, 480, 522, 530, 572, 608, 675, 676, 677, 681, 682
infinitif, 40, 52, 63, 64, 102, 131, 141, 153, 157, 160,
179, 184, 186, 190, 202, 209, 221, 257, 259, 267, 311,
313, 323, 327, 344, 354, 360, 364, 366, 368, 377, 384,
395, 416, 440, 468, 503, 518, 548, 551, 560, 565, 567,
568, 569, 572, 573, 603, 619, 634, 640, 655, 664
innovation, 12, 19, 35, 131, 139, 199, 200, 214, 220, 230,
248, 276, 290, 352, 356, 419, 420, 428, 454, 499, 523,
586, 587
intransitif, 9, 11, 12, 39, 40, 41, 57, 59, 60, 61, 62, 65, 66,
68, 69, 75, 86, 124, 154, 203, 238, 312, 314, 341, 343,
374, 375, 388, 389, 390, 432, 433, 434, 435, 436, 463,
464, 470, 471, 472, 476, 480, 491, 493, 498, 499, 515,
516, 517, 530, 554, 555, 556, 575, 578, 581, 583, 588,
590, 600, 608, 621, 628, 633, 634, 636, 637, 641, 644,
649, 654, 664, 665, 670, 672, 679, 680, 681, 682, 683,
684, 685
invention, 9, 11, 19, 49, 112, 187, 199, 200, 216, 219,
229, 230, 233, 332, 356, 400, 405, 406, 407, 419, 439,
587, 602, 648, 707

J

jugement, 34, 112, 113, 144, 155, 167, 176, 177, 178,
179, 193, 208, 236, 254, 259, 309, 310, 311, 312, 315,
382, 383, 408, 409, 420, 421, 430, 439, 440, 441, 449,
450, 457, 461, 462, 467, 483, 486, 488, 489, 490, 501,
502, 503, 504, 505, 512, 549, 550, 551, 553, 576, 582,
586, 589, 602, 603, 609, 611, 619, 625, 635, 638, 705

L

langues transpositive, analogue, mixte, 282

M

modatif, 487, 492, 496, 586, 587, 588, 589, 590, 592,
593, 594, 595, 618
modificatif, 11, 168, 194, 195, 199, 200, 213, 214, 215,
216, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 224, 225, 226, 227,
228, 229, 230, 233, 247, 253, 260, 268, 288, 294, 296,
308, 318, 321, 322, 323, 353, 356, 364, 372, 373, 379,
415, 417, 426, 438, 441, 443, 456, 476, 484, 485, 487,
492, 496, 497, 530, 577, 582, 591, 592, 593, 594, 595,
596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 610, 625, 639, 646,
657, 658, 663, 667, 668, 669, 695
modification, 103, 118, 195, 196, 213, 214, 215, 216,
220, 221, 223, 224, 225, 226, 227, 229, 233, 288, 294,
295, 296, 304, 307, 310, 315, 318, 353, 356, 371, 375,
382, 384, 385, 386, 408, 410, 413, 416, 417, 439, 445,
446, 456, 461, 472, 476, 480, 487, 490, 492, 496, 497,
506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 521, 523, 526,
529, 530, 540, 541, 545, 546, 550, 551, 554, 561, 575,
577, 579, 582, 585, 591, 592, 595, 596, 597, 600, 620,
638, 645, 706

modistes, 18, 49, 150, 707

N

neutre, 11, 12, 51, 57, 62, 67, 72, 74, 75, 77, 78, 85, 92,
107, 109, 122, 123, 124, 127, 128, 129, 130, 132, 133,
135, 136, 138, 139, 140, 149, 154, 161, 185, 198, 199,
202, 203, 204, 205, 208, 210, 230, 231, 232, 239, 242,
244, 262, 310, 314, 323, 324, 325, 328, 330, 331, 332,
333, 339, 342, 343, 353, 374, 385, 389, 390, 391, 392,
393, 395, 431, 432, 435, 436, 451, 459, 464, 470, 476,
516, 519, 555, 556, 575, 578, 583, 588, 600, 612, 621,
623, 624, 635, 649, 661, 665, 672, 673, 675, 676, 677,
678, 680, 681, 684
nom adjectif, 179, 194, 200, 211, 233, 234, 245, 409
nom substantif, 186, 187, 188, 234, 300
nominatif, 58, 59, 60, 68, 69, 71, 80, 83, 85, 86, 87, 100,
106, 117, 118, 119, 120, 130, 134, 136, 144, 147, 152,
153, 160, 184, 188, 189, 190, 201, 202, 203, 204, 208,
209, 214, 219, 223, 225, 227, 231, 235, 236, 237, 238,
239, 240, 241, 243, 245, 268, 323, 326, 327, 330, 333,
334, 335, 336, 337, 353, 381, 382, 455, 480, 538, 571,
621, 631, 640, 653, 673

O

objectif, 9, 23, 53, 59, 94, 98, 107, 234, 245, 266, 267,
269, 270, 271, 272, 273, 274, 280, 281, 283, 284, 285,
288, 337, 355, 360, 362, 364, 366, 368, 369, 370, 373,
374, 375, 376, 379, 380, 381, 388, 448, 477, 495, 535,
596, 597, 598, 599, 601, 621, 627, 628, 631, 634, 640,
644, 654, 655, 657, 663, 668, 673
objet, 10, 22, 38, 47, 52, 53, 57, 67, 85, 86, 88, 103, 104,
107, 108, 109, 116, 122, 124, 125, 126, 141, 143, 148,
149, 152, 155, 157, 158, 167, 168, 171, 176, 182, 183,
185, 187, 190, 197, 219, 220, 221, 222, 224, 226, 227,
230, 231, 234, 237, 238, 239, 240, 242, 243, 244, 246,
248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258,
260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270,
272, 285, 299, 309, 310, 311, 313, 314, 316, 318, 321,
323, 324, 325, 330, 331, 334, 349, 355, 356, 357, 360,
365, 369, 370, 373, 375, 376, 382, 384, 391, 393, 394,
397, 404, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 418, 419, 421,
422, 446, 451, 454, 458, 460, 461, 463, 465, 466, 467,
468, 476, 478, 479, 480, 487, 491, 492, 495, 501, 502,
504, 505, 512, 514, 515, 518, 525, 533, 544, 550, 552,
554, 555, 557, 559, 576, 578, 581, 583, 584, 585, 589,
591, 596, 597, 599, 600, 601, 603, 611, 615, 621, 622,
625, 626, 627, 628, 638, 642, 644, 647, 649, 658, 661,
669, 670, 675, 700, 701
ordre des mots, 16, 17, 27, 45, 47, 48, 70, 87, 90, 94, 99,
106, 107, 109, 116, 120, 122, 127, 251, 278, 295, 330,
568, 698
ordre naturel, 47, 70, 113, 190, 251, 268, 293, 569, 706

P

participe actif, 198, 208, 209, 233, 323, 431, 461
participe passé, 97, 125, 135, 150, 210, 258, 280, 294,
412, 440, 461, 463, 484, 489, 517, 567, 572, 588
participe passif, 129, 134, 208, 210, 232, 233, 239, 324,
388, 431, 634, 676
participe présent, 10, 31, 33, 179, 180, 181, 187, 230,
383, 409, 411, 412, 431, 440, 461, 484, 487, 489, 492,
504, 505, 506, 553, 554, 561, 572, 573, 587, 632, 647

- particularisation, 214, 219, 220, 221, 225, 226, 227, 228, 229, 233, 318, 346
- particule, 186, 189, 196, 248, 271, 327, 328, 333, 335, 338, 345, 353, 368, 373, 576, 655
- parties constructives, 264, 265, 266, 268, 276, 277
- parties du discours, 16, 23, 26, 30, 32, 36, 37, 38, 39, 41, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 63, 70, 79, 85, 90, 96, 100, 103, 105, 112, 125, 145, 148, 150, 151, 152, 174, 177, 178, 200, 206, 208, 213, 215, 216, 218, 219, 225, 229, 233, 234, 246, 252, 260, 263, 269, 278, 282, 283, 295, 300, 321, 328, 337, 367, 368, 378, 398, 399, 405, 408, 434, 438, 444, 445, 449, 460, 473, 478, 482, 483, 484, 486, 496, 502, 507, 510, 513, 514, 535, 538, 542, 547, 560, 573, 575, 576, 586, 590, 609, 610, 617, 629, 630, 644, 650, 655, 693, 696, 697, 700, 702, 703
- passif, 11, 12, 33, 51, 57, 62, 65, 67, 72, 73, 74, 75, 77, 82, 83, 85, 87, 92, 97, 98, 100, 102, 104, 105, 106, 107, 108, 114, 122, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 141, 142, 143, 149, 154, 155, 158, 159, 161, 182, 183, 198, 199, 202, 203, 204, 207, 208, 232, 239, 240, 241, 242, 247, 261, 262, 263, 312, 313, 324, 325, 326, 329, 330, 331, 332, 340, 343, 344, 353, 374, 385, 389, 391, 392, 393, 394, 395, 431, 432, 435, 436, 441, 451, 452, 455, 456, 459, 460, 461, 463, 464, 470, 476, 480, 484, 516, 518, 519, 553, 555, 556, 575, 583, 588, 589, 600, 623, 624, 633, 634, 637, 672, 673, 675, 677, 678, 680, 681, 682, 684, 685
- phrase, 37, 38, 39, 41, 42, 45, 46, 48, 49, 50, 52, 53, 61, 63, 64, 67, 81, 87, 103, 105, 108, 109, 113, 116, 122, 125, 126, 128, 135, 144, 145, 148, 150, 151, 152, 153, 197, 204, 205, 208, 212, 214, 225, 228, 236, 252, 263, 264, 265, 266, 270, 271, 273, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 291, 292, 295, 301, 303, 305, 308, 309, 310, 311, 317, 321, 327, 335, 345, 346, 347, 349, 354, 358, 359, 365, 367, 372, 375, 380, 387, 396, 398, 401, 405, 411, 414, 424, 425, 427, 428, 445, 450, 454, 455, 457, 458, 477, 479, 488, 495, 500, 501, 503, 510, 519, 526, 548, 550, 553, 556, 557, 566, 568, 577, 578, 588, 589, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 601, 605, 628, 630, 631, 633, 636, 653, 657, 676, 696, 702, 704, 705, 707, 708
- prédicat, 16, 26, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 42, 45, 46, 52, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 68, 69, 70, 79, 90, 152, 217, 426, 611, 644, 650, 694, 695, 706
- prédication, 26, 27, 30, 31, 32, 36, 42, 46, 52, 312, 625, 700
- préposition, 12, 37, 38, 42, 44, 45, 50, 79, 83, 84, 88, 99, 100, 102, 103, 108, 109, 110, 115, 118, 122, 125, 126, 129, 130, 133, 140, 141, 143, 144, 145, 147, 150, 151, 152, 153, 154, 157, 158, 160, 161, 178, 189, 190, 191, 195, 196, 199, 200, 201, 203, 205, 206, 211, 212, 215, 216, 217, 218, 221, 224, 225, 226, 233, 234, 240, 243, 245, 246, 262, 271, 273, 274, 275, 290, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 307, 309, 313, 318, 319, 323, 325, 326, 327, 328, 335, 338, 339, 343, 344, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 358, 359, 363, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 372, 374, 375, 376, 377, 378, 381, 395, 396, 397, 398, 399, 410, 414, 415, 418, 425, 433, 434, 438, 439, 441, 442, 443, 444, 453, 454, 456, 457, 458, 459, 461, 465, 466, 467, 469, 470, 473, 474, 476, 478, 480, 488, 489, 492, 494, 501, 502, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 514, 516, 520, 521, 522, 529, 531, 539, 542, 544, 545, 547, 548, 556, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 573, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 583, 584, 585, 588, 594, 596, 598, 599, 602, 603, 604, 606, 607, 610, 612, 613, 614, 617, 618, 622, 627, 630, 631, 633, 636, 637, 640, 650, 655, 657, 659, 661, 664, 665, 666, 671, 676
- pronom, 24, 37, 38, 39, 41, 44, 47, 50, 63, 66, 67, 71, 78, 79, 83, 102, 115, 118, 125, 126, 127, 132, 133, 134, 137, 143, 144, 145, 184, 189, 192, 193, 194, 196, 200, 202, 203, 204, 207, 209, 211, 216, 221, 224, 228, 231, 232, 234, 235, 240, 241, 242, 243, 244, 247, 248, 250, 261, 262, 317, 322, 325, 327, 328, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 340, 343, 344, 347, 348, 349, 353, 354, 360, 364, 366, 368, 375, 377, 380, 381, 382, 388, 394, 395, 396, 438, 455, 456, 457, 458, 476, 478, 479, 480, 493, 494, 502, 504, 517, 518, 519, 521, 522, 542, 547, 555, 561, 563, 564, 565, 567, 568, 570, 572, 576, 578, 581, 602, 603, 608, 623, 634, 649, 653, 655, 658, 673, 678, 707
- proposition complétive, 226, 428, 465
- proposition incidente, 193, 196, 216, 360, 366, 410, 415, 417, 418, 529, 582, 605, 606, 608
- proposition relative, 228, 317, 358, 513, 524, 525, 526, 529
- proposition subordonnée, 53, 224, 284, 418, 599, 606

R

- rapport d'identité, 91, 296, 299, 309, 356, 381, 461, 525, 646
- rapport de dépendance, 81, 82, 276, 284, 443, 614
- rapport de détermination, 91, 296, 297, 298, 299, 300, 302, 307, 308, 309, 357, 381
- rection, 17, 22, 46, 56, 80, 81, 82, 84, 87, 88, 89, 91, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 107, 108, 109, 114, 122, 127, 145, 152, 154, 157, 160, 162, 193, 199, 270, 274, 276, 289, 300, 468, 477, 560, 561, 649, 704
- régime, 1, 5, 11, 12, 16, 18, 19, 20, 25, 53, 54, 56, 68, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 94, 97, 98, 99, 100, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 122, 123, 125, 127, 128, 133, 135, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 152, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 160, 161, 168, 184, 186, 187, 188, 191, 193, 194, 199, 200, 203, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 212, 214, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 232, 233, 235, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 262, 263, 264, 266, 267, 269, 270, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 286, 287, 288, 290, 302, 308, 309, 318, 319, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 353, 354, 355, 356, 357, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 374, 376, 379, 380, 381, 390, 392, 399, 401, 402, 422, 428, 442, 449, 453, 454, 455, 457, 458, 459, 460, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 484, 485, 491, 492, 493, 494, 495, 498, 499, 517, 519, 538, 542, 547, 548, 556, 557, 559, 561, 571, 572, 573, 575, 579, 580, 581, 584, 585, 590, 591, 595, 598, 601, 603, 604, 606, 613, 614, 616, 617, 621, 628, 629, 634, 635, 639, 640, 642, 647, 649, 650, 653, 654, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 667, 668, 669, 670, 676, 679, 682
- régime absolu, 222, 223, 230, 231, 235, 237, 240, 241, 243, 244, 246, 247, 338, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 351, 390, 653, 658, 659, 667
- régime assujetti, 264, 267, 270, 289
- régime composé, 336, 356, 376, 454, 465, 466, 485, 653, 658, 659, 660, 661, 668

régime constructif, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 283, 286, 287, 289
 régime de l'adjectif, 345, 468, 469, 478
 régime de la préposition, 236, 349, 478, 485, 580, 606, 658, 662
 régime direct, 128, 243, 244, 247, 337, 339, 340, 341, 343, 348, 351, 465, 468, 470, 478, 480, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 498, 557, 571, 572, 580, 656, 658, 661, 662, 682
 régime du verbe, 186, 219, 221, 222, 235, 240, 242, 243, 245, 330, 380, 458, 466, 468, 470, 478, 519, 572, 621, 659
 régime énonciatif, 276, 277, 278, 283, 286, 289
 régime indirect, 242, 243, 244, 337, 339, 341, 342, 343, 344, 346, 348, 351, 455, 466, 468, 478, 480, 491, 492, 493, 494, 495, 499, 572, 573, 580, 585, 640, 656, 658, 661, 662, 670, 679, 682
 régime libre, 264, 267, 270, 289, 380
 régime particulé, 335, 653
 régime relatif, 222, 239, 241, 243, 244, 246, 247, 344, 345, 346, 347, 348, 350, 390, 653, 659
 régime respectif, 222, 223, 653, 658, 667
 régime simple, 333, 335, 336, 351, 356, 370, 376, 454, 460, 465, 466, 467, 653, 659, 660, 661, 669
 règle, 46, 105, 125, 126, 251, 278, 280, 294, 299, 336, 357, 366, 378, 414, 485, 534, 535, 541

S

structure, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 25, 26, 27, 30, 31, 32, 35, 37, 38, 39, 42, 44, 48, 51, 52, 54, 56, 59, 60, 61, 62, 63, 66, 68, 69, 70, 71, 85, 90, 94, 100, 104, 109, 116, 126, 128, 144, 145, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 162, 168, 169, 174, 178, 180, 182, 187, 189, 193, 197, 198, 213, 214, 226, 227, 233, 236, 250, 251, 252, 260, 264, 267, 270, 274, 276, 277, 278, 283, 284, 286, 287, 290, 291, 293, 294, 298, 300, 311, 334, 345, 354, 357, 364, 383, 396, 401, 402, 405, 408, 410, 412, 415, 422, 423, 428, 429, 430, 439, 443, 445, 453, 461, 469, 471, 473, 478, 486, 487, 495, 503, 528, 529, 536, 549, 560, 565, 566, 569, 570, 576, 581, 582, 597, 602, 616, 620, 621, 625, 626, 628, 638, 642, 644, 645, 646, 647, 648, 650, 651, 695, 703
 structure de la proposition, 16, 17, 26, 54, 198, 214, 236, 401, 429, 439, 549, 597, 638, 644, 703
 subjectif, 266, 267, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 277, 279, 281, 284, 285, 286, 356, 382, 495, 502, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 621, 626, 628, 631, 673
 substance, 30, 31, 32, 36, 38, 43, 45, 46, 50, 54, 81, 82, 90, 172, 230, 420, 438, 444, 445, 449, 456, 476, 490, 496, 550, 578, 586, 589, 592, 610
 substantif, 10, 32, 48, 100, 102, 112, 125, 126, 132, 157, 168, 179, 180, 181, 182, 186, 188, 197, 198, 205, 230, 236, 237, 242, 245, 253, 254, 256, 258, 259, 262, 271, 273, 278, 279, 294, 295, 296, 298, 300, 308, 315, 319, 325, 326, 327, 328, 335, 337, 339, 343, 359, 385, 386, 388, 398, 400, 401, 409, 410, 411, 412, 415, 416, 430, 431, 435, 440, 445, 450, 457, 459, 467, 468, 469, 471, 475, 479, 484, 485, 488, 489, 501, 502, 504, 506, 507, 508, 509, 511, 512, 513, 514, 521, 522, 524, 525, 526, 542, 545, 546, 548, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 564, 565, 566, 567, 568, 570, 573, 575, 576, 578, 581, 582, 583, 588, 590, 593, 596, 597, 599, 619, 620, 625, 626, 632, 634, 644, 651, 661, 664, 675, 681, 682, 684
 sujet, 9, 12, 19, 29, 30, 31, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 46, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 58, 59, 64, 67, 69, 72, 81, 85, 86, 87, 90, 116, 124, 128, 136, 137, 138, 144, 150,

152, 153, 155, 157, 160, 162, 167, 173, 177, 178, 180, 182, 183, 184, 185, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 197, 198, 201, 203, 204, 210, 214, 215, 216, 217, 219, 220, 222, 225, 226, 227, 229, 230, 231, 233, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 249, 251, 252, 257, 258, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 268, 270, 271, 272, 284, 285, 286, 290, 294, 295, 296, 299, 303, 308, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 319, 321, 322, 323, 324, 326, 330, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 342, 343, 344, 345, 346, 348, 349, 356, 357, 359, 360, 364, 365, 367, 368, 380, 381, 382, 383, 384, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 401, 407, 409, 410, 415, 417, 418, 421, 422, 429, 430, 431, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 446, 449, 450, 451, 455, 456, 457, 459, 461, 462, 463, 464, 465, 467, 469, 470, 476, 477, 478, 479, 484, 487, 488, 489, 490, 491, 494, 495, 497, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 512, 513, 514, 517, 518, 520, 521, 522, 524, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 538, 539, 544, 547, 550, 551, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 560, 561, 562, 568, 569, 570, 571, 573, 576, 578, 580, 582, 583, 584, 587, 588, 589, 590, 594, 595, 596, 597, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 607, 608, 611, 614, 616, 619, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 638, 639, 644, 646, 653, 655, 658, 659, 665, 675, 679, 694, 695, 706, 707

suppost, 100, 152, 155, 157, 158

suppressibilité, 424, 518

surattribut, 449, 456, 473, 474, 475, 497, 669

surattributif, 233, 426, 497, 508

surmodificatif, 217, 399, 492, 497, 499, 501, 507, 508, 509, 510, 512, 523, 529, 670, 671

syntaxe de complément, 453, 575, 580

syntaxe de concordance, 42, 56, 91, 99, 103, 160, 162, 384, 575, 609, 650, 697

syntaxe de convenance, 11, 91, 187, 199, 278, 296, 650

syntaxe de dépendance, 609, 614

syntaxe de rection, 56, 99, 103, 108, 109, 187

syntaxe de régime, 11, 42, 91, 99, 187, 188, 278, 296, 453, 575, 581, 584, 585, 591, 650

T

terme, 11, 20, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 38, 40, 41, 45, 46, 47, 49, 51, 52, 54, 56, 58, 61, 65, 66, 69, 70, 73, 80, 81, 82, 87, 88, 90, 91, 95, 97, 102, 104, 105, 108, 119, 120, 125, 126, 128, 131, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 142, 154, 155, 160, 161, 162, 165, 172, 178, 184, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 201, 210, 211, 212, 214, 215, 216, 219, 223, 224, 225, 226, 227, 231, 233, 235, 236, 237, 238, 239, 243, 245, 246, 249, 251, 252, 253, 257, 262, 264, 265, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 274, 275, 276, 288, 294, 295, 298, 301, 302, 303, 305, 308, 313, 314, 317, 318, 319, 323, 325, 327, 331, 332, 333, 334, 338, 343, 344, 348, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 362, 363, 364, 369, 370, 372, 377, 378, 379, 380, 382, 385, 392, 393, 394, 396, 397, 398, 399, 402, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 418, 419, 420, 426, 433, 434, 435, 443, 446, 447, 455, 458, 459, 460, 462, 463, 465, 466, 468, 469, 471, 473, 474, 476, 478, 479, 481, 485, 487, 488, 492, 494, 495, 496, 497, 499, 500, 503, 508, 509, 510, 514, 519, 573, 575, 545, 546, 547, 549, 556, 559, 565, 570, 571, 573, 579, 584, 588, 591, 592, 593, 595, 596, 597, 598, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 610, 613, 614, 618, 626, 628, 632, 636, 639, 640, 649, 651, 653, 654, 656, 658, 661, 664, 670, 703
 terminatif, 261, 267, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 277, 280, 284, 285, 288, 455, 477, 492, 495, 573, 657, 668

terminologie, 20, 23, 26, 27, 30, 36, 38, 41, 42, 46, 58, 61, 63, 64, 90, 91, 94, 97, 136, 137, 148, 160, 168, 189, 199, 202, 207, 214, 222, 223, 247, 263, 268, 269, 271, 275, 276, 286, 290, 306, 325, 337, 338, 341, 347, 350, 357, 358, 361, 363, 370, 375, 379, 407, 413, 416, 420, 421, 422, 423, 427, 428, 430, 438, 447, 448, 449, 450, 452, 456, 464, 468, 471, 472, 475, 476, 491, 492, 495, 496, 498, 500, 501, 508, 510, 512, 516, 522, 526, 529, 555, 556, 561, 568, 571, 573, 575, 586, 590, 591, 592, 598, 607, 621, 622, 631, 634, 635, 640, 642, 649, 650, 653, 654, 655, 657, 672, 673, 694, 698, 702, 706, 709

transitif, 9, 10, 11, 12, 20, 35, 39, 41, 57, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 69, 71, 75, 86, 97, 107, 124, 126, 129, 134, 136, 137, 142, 149, 154, 159, 161, 168, 186, 198, 199, 301, 308, 312, 313, 314, 343, 353, 369, 374, 375, 389, 390, 393, 394, 402, 407, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 446, 449, 463, 464, 465, 467, 470, 475, 480, 481, 484, 491, 493, 495, 498, 514, 515, 516, 517, 518, 530, 531, 554, 555, 556, 575, 578, 581, 583, 587, 588, 590, 600, 607, 621, 631, 633, 634, 635, 636, 637, 640, 644, 649, 654, 664, 665, 670, 672, 673, 675, 676, 680, 681, 682, 683, 684, 685

transition, 48, 56, 57, 66, 69, 73, 75, 78, 79, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 91, 97, 100, 101, 103, 108, 124, 125, 128, 129, 136, 137, 139, 153, 156, 160, 183, 185, 186, 190, 202, 207, 222, 233, 237, 243, 295, 314, 342, 463, 464, 514, 515, 554, 607, 623, 625, 632, 633, 646, 649

transitivité, 1, 5, 10, 11, 12, 16, 17, 22, 25, 54, 56, 57, 61, 62, 63, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 96, 97, 98, 100, 101, 108, 111, 122, 124, 125, 126, 128, 129, 133, 134, 135, 137, 142, 146, 149, 153, 156, 157, 159, 160, 161, 162, 168, 181, 185, 197, 199, 203, 247, 253, 260, 261, 302, 312, 338, 343, 351, 377, 394, 401, 402, 409, 420, 427, 429, 432, 433, 436, 442, 443, 460, 464, 470, 476, 480, 491, 514, 515, 517, 555, 556, 575, 578, 579, 585, 591, 609, 621, 622, 627, 630, 647, 648, 649, 650, 651, 672, 673, 695, 698, 699, 700, 703, 704, 706, 707, 709

V

verbe abstrait, 382, 385, 387, 398, 431, 446, 450, 456, 595, 613, 631, 682

verbe actif, 12, 62, 72, 73, 74, 75, 108, 122, 124, 129, 130, 133, 136, 141, 142, 154, 155, 182, 190, 198, 204, 206, 209, 210, 212, 230, 231, 232, 236, 237, 239, 240, 243, 244, 246, 261, 262, 276, 301, 305, 307, 313, 314, 323, 326, 327, 330, 331, 332, 333, 336, 339, 340, 341, 342, 343, 355, 369, 370, 381, 390, 394, 432, 433, 435, 446, 450, 451, 452, 458, 459, 460, 463, 470, 476, 480,

487, 488, 491, 516, 555, 578, 584, 588, 597, 623, 624, 635, 653, 668, 672, 677, 678, 679, 680, 681, 682

verbe adjectif, 51, 85, 236, 385, 386, 387, 388, 409, 411, 412, 418, 421, 430, 436, 441, 451, 462, 475, 502, 577, 595, 632, 645, 681

verbe attributif, 430, 431, 432, 504, 505, 514, 520, 528, 581, 585, 608, 642, 681, 684

verbe commun, 78, 204, 205, 676

verbe concret, 387, 398, 431, 450, 631, 682

verbe déponent, 73

verbe impersonnel, 60, 69, 143, 184, 206, 232, 241, 247, 339, 340, 341, 342, 463, 518, 677, 679

verbe neutre, 62, 73, 154, 156, 203, 204, 208, 231, 232, 238, 244, 246, 273, 312, 324, 326, 327, 329, 331, 332, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 432, 436, 446, 451, 452, 459, 460, 470, 480, 491, 516, 555, 573, 588, 624, 635, 678, 679, 682

verbe passif, 62, 74, 130, 132, 133, 134, 137, 140, 142, 144, 154, 155, 157, 182, 198, 203, 204, 206, 210, 232, 239, 240, 246, 262, 272, 312, 313, 323, 325, 328, 330, 331, 332, 333, 339, 340, 342, 344, 431, 432, 436, 446, 451, 459, 463, 470, 476, 480, 516, 517, 555, 578, 611, 615, 634, 648, 676, 677, 679, 680, 682, 685

verbe pronominal, 339, 479, 518, 519, 530, 579

verbe réciproque, 143, 221, 232, 240, 246, 333, 336, 491, 498, 637, 677, 679, 685

verbe réfléchi, 62, 205, 479, 491, 493, 498, 517, 518, 676, 683

verbe substantif, 10, 12, 18, 19, 31, 32, 47, 51, 75, 85, 106, 129, 130, 132, 133, 134, 135, 140, 141, 143, 149, 155, 159, 162, 168, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 197, 198, 199, 203, 205, 206, 210, 230, 231, 232, 236, 237, 238, 245, 247, 252, 253, 259, 269, 310, 336, 339, 340, 341, 374, 382, 385, 386, 387, 398, 401, 402, 405, 409, 410, 411, 418, 419, 421, 430, 435, 436, 444, 446, 462, 469, 471, 475, 478, 483, 488, 489, 490, 502, 505, 506, 514, 515, 528, 553, 556, 576, 577, 581, 582, 583, 585, 595, 606, 607, 610, 611, 615, 617, 619, 623, 626, 627, 632, 642, 644, 645, 648, 651, 673, 675, 676, 677, 679, 682, 685, 692, 709

verbe unipersonnel, 572

voix active, 51, 75, 136, 140, 162, 203, 205, 313, 314, 484, 584, 600, 623, 624, 631, 634, 635

voix objective, 681

voix passive, 140, 143, 205, 313, 314, 436, 451, 480, 484, 530, 583, 584, 612, 624, 635

voix pronominée, 637, 685

voix subjective, 436, 681

W

Index nominum

- Apollonius, 16, 24, 26, 27, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 54, 56, 57, 58, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 85, 90, 92, 426, 497, 610, 702, 703
- Aristote, 17, 22, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 43, 49, 51, 52, 54, 57, 58, 63, 66, 85, 90, 96, 149, 151, 154, 180, 209, 446, 610, 644, 698, 701, 702
- Arnould, 11, 13, 17, 18, 42, 167, 175, 177, 178, 180, 191, 216, 398, 675, 687
- Barthe, 15, 20, 575, 581, 687
- Beauzée, 11, 13, 18, 19, 91, 132, 156, 161, 164, 166, 169, 172, 175, 180, 195, 196, 197, 199, 233, 245, 269, 275, 290, 302, 305, 308, 314, 319, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 405, 407, 417, 422, 429, 431, 432, 435, 439, 442, 446, 447, 448, 449, 454, 456, 457, 467, 468, 469, 470, 473, 474, 475, 476, 482, 495, 499, 506, 523, 530, 541, 575, 577, 580, 591, 593, 600, 604, 609, 611, 613, 615, 629, 630, 634, 639, 646, 648, 649, 651, 653, 654, 657, 663, 673, 680, 687, 688, 692, 693, 695, 708
- Bel, 15, 20, 375, 575, 578, 579, 580, 581, 654, 656, 662, 687
- Bescher, 14, 478, 479, 480, 482, 541, 554, 561, 629, 656, 657, 662, 687
- Bescherelle, 12, 15, 19, 305, 319, 406, 420, 481, 482, 502, 510, 522, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 538, 539, 540, 541, 542, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 561, 566, 568, 570, 571, 573, 574, 585, 622, 647, 651, 654, 664, 687
- Blondin, 13, 14, 477, 478, 480, 656, 661, 687
- Boinvilliers, 14, 19, 407, 419, 423, 426, 428, 448, 451, 463, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 481, 655, 669, 672, 682, 687
- Boniface, 15, 19, 217, 305, 399, 428, 481, 482, 483, 489, 495, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 530, 541, 555, 556, 570, 579, 586, 588, 629, 646, 647, 651, 654, 665, 671, 684, 687
- Boussi, 15, 19, 358, 460, 461, 462, 463, 464, 466, 482, 588, 645, 669, 683, 687, 690
- Brazière, 575
- Buffier, 13, 18, 90, 168, 178, 194, 195, 197, 199, 200, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 241, 242, 243, 245, 247, 260, 265, 268, 270, 271, 274, 286, 288, 295, 318, 321, 325, 328, 331, 338, 346, 351, 353, 356, 364, 366, 372, 373, 390, 397, 401, 405, 441, 443, 445, 484, 496, 497, 589, 593, 602, 618, 629, 646, 647, 651, 653, 658, 667, 677, 687, 706
- Burggraff, 9, 16, 18, 19, 20, 269, 403, 406, 575, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 666, 673, 685, 687
- Caillot, 15, 406, 445, 575, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 616, 646, 664, 688
- Caminade, 13, 478, 479, 656, 662, 688
- Castille, 14, 478, 656, 661, 688
- Cauchie, 95, 110, 114, 117, 118, 121, 131, 133, 134, 135, 142, 143, 161, 691
- Chapsal, 15, 368, 405, 481, 482, 547, 587, 645, 647, 687, 689
- Chemin-Dupontès, 14, 688
- Condillac, 13, 18, 19, 175, 229, 233, 403, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 421, 422, 423, 428, 430, 435, 438, 439, 442, 443, 446, 448, 449, 451, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 462, 470, 475, 479, 488, 497, 506, 534, 541, 550, 553, 575, 581, 586, 591, 593, 609, 613, 616, 629, 642, 645, 646, 647, 656, 657, 681, 688, 692, 696, 699, 705, 706, 707
- Court de Gébelin, 13, 166, 173, 422, 429, 446, 448, 449, 541, 575, 584, 602, 609, 610, 688
- Dangeau, 13, 229, 320, 321, 322, 323, 325, 326, 327, 328, 329, 331, 339, 388, 392, 397, 667, 678, 688
- de Choisy, 13, 320, 329, 330, 653, 659, 678, 688
- de Villedieu, 47, 48, 80, 81, 84, 91, 97, 101, 103, 649
- Denys le Thrace, 23, 37, 44, 702
- Despautère, 68, 78, 91, 96, 99, 100, 101, 102, 103, 108, 109, 120, 175, 650
- Destutt, 14, 19, 405, 408, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 448, 460, 476, 499, 500, 575, 581, 586, 591, 592, 629, 646, 656, 688, 692, 693, 701, 704, 705, 708
- Domergue, 13, 14, 19, 229, 233, 367, 375, 402, 405, 407, 415, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 435, 443, 445, 447, 448, 449, 454, 460, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 483, 487, 492, 495, 496, 497, 499, 508, 524, 530, 593, 642, 645, 646, 647, 654, 655, 663, 688, 700
- Donat, 24, 43, 44, 49, 67, 68, 85, 91, 97, 111, 114, 123, 127, 142, 143, 150, 156, 161, 644, 649, 690, 701
- Du Marsais, 11, 13, 31, 178, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 304, 306, 307, 308, 309, 310, 315, 316, 318, 352, 357, 366, 549, 688
- Duclos, 175, 178, 187, 196, 338, 370, 397, 398, 470, 577, 603
- Estarac, 14, 448, 476, 688

Estienne, 72, 94, 95, 115, 116, 117, 120, 121, 130, 131, 132, 135, 136, 137, 138, 142, 385, 386, 387, 691
 Fabre, 13, 470, 688
 François Xavier, 314, 672, 681
 Garnier, 15, 95, 114, 115, 117, 131, 133, 532, 687, 690, 691
 Girard, 11, 13, 18, 161, 169, 179, 180, 199, 200, 229, 233, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 291, 302, 305, 308, 309, 311, 319, 338, 345, 350, 351, 353, 364, 378, 379, 380, 382, 384, 398, 401, 422, 462, 467, 476, 492, 495, 510, 573, 589, 598, 612, 628, 629, 631, 646, 647, 651, 653, 657, 677, 688, 708
 Girault-Duvivier, 14, 448, 571, 585, 587, 688
 Guérard, 15, 654, 665, 684, 688
 Harris, 19, 165, 173, 178, 233, 269, 374, 408, 422, 426, 443, 444, 445, 446, 448, 449, 482, 484, 575, 582, 584, 591, 592, 593, 616, 663
 Irson, 95, 195, 198, 199, 675
 Jonain, 15, 20, 575, 581, 582, 583, 584, 585, 689
 Josse Bade, 96, 103
 Jullien, 11, 12, 15, 16, 20, 269, 402, 406, 481, 482, 575, 609, 616, 617, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 645, 646, 648, 649, 654, 664, 689
 Lancelot, 13, 17, 18, 42, 156, 157, 163, 167, 170, 171, 174, 175, 177, 178, 180, 216, 257, 258, 259, 387, 422, 675, 687, 697
 Landais, 15, 447, 448, 482, 585, 689
 Lavielle, 575
 Le Tellier, 14, 477, 478, 480, 587, 656, 661, 689
 Lemare, 14, 15, 19, 479, 482, 483, 484, 485, 499, 500, 534, 541, 554, 563, 575, 585, 654, 656, 662, 689, 690, 705
 Leterrier, 575
 Levizac, 14, 19, 319, 467, 468, 469, 470, 475, 656, 661, 682, 689
 Lhomond, 13, 14, 15, 100, 161, 405, 477, 478, 480, 481, 629, 635, 638, 640, 656, 661, 689
 Loneux, 14, 19, 319, 419, 451, 456, 457, 458, 459, 460, 463, 464, 468, 471, 474, 475, 476, 510, 654, 657, 668, 689
 Macé, 13, 18, 164, 165, 168, 171, 172, 173, 174, 175, 689
 Maupas, 12, 95, 110, 118, 119, 120, 123, 131, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 161, 402, 690, 700
 Meigret, 72, 95, 97, 114, 115, 116, 117, 120, 121, 129, 130, 131, 135, 136, 137, 139, 142, 143, 144, 145, 162, 691
 Montémont, 15, 20, 269, 445, 575, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 599, 600, 601, 602, 610, 646, 672, 689
 Montlivaut, 15, 20, 576, 689
 Mourier, 14, 419, 689
 Nodier, 15, 482, 534, 541, 586, 689
 Noël, 15, 165, 368, 405, 481, 482, 587, 645, 647, 687, 689
 Oudin, 95, 120, 121, 123, 131, 136, 139, 140, 691
 Palsgrave, 94, 95, 111, 112, 115, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 131, 132, 136, 142, 143, 145, 160, 653, 690
 Perron F., 15, 16, 689, 690
 Pillot, 95, 114, 115, 116, 117, 121, 123, 124, 128, 130, 131, 142, 143, 673, 691
 Platon, 22, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 38, 54, 84, 90, 137, 189, 644, 701, 706
 Poitevin, 15, 16, 269, 482, 575, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 645, 654, 665, 673, 690
 Priscien, 12, 16, 17, 20, 24, 27, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 54, 56, 57, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 90, 91, 92, 97, 99, 105, 108, 123, 128, 129, 136, 137, 138, 139, 142, 143, 149, 156, 159, 160, 161, 180, 390, 392, 395, 402, 426, 610, 644, 648, 649, 698, 706
 Ramus, 95, 100, 111, 112, 113, 121, 122, 133, 136, 142, 143, 144, 146, 147, 151, 160, 691, 708
 Regnier-Desmarais, 13, 18, 120, 131, 139, 142, 168, 199, 200, 207, 208, 209, 210, 211, 213, 234, 235, 245, 327, 397, 467, 629, 653, 673, 676, 690
 Restaut, 13, 18, 168, 199, 200, 222, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 338, 342, 347, 348, 351, 390, 397, 399, 467, 478, 653, 658, 677, 690
 Sanctius, 17, 96, 98, 100, 146, 147, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 174, 175, 183, 208, 209, 212, 352, 368, 381, 385, 389, 390, 391, 394, 395, 399, 629, 644, 673, 697, 708
 Scaliger, 17, 96, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 154, 159, 160, 161, 163, 175, 180, 209, 381, 644, 691, 703, 708
 Serreau, 14, 15, 19, 358, 448, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 471, 475, 476, 482, 588, 645, 656, 660, 669, 672, 682, 683, 690
 Serreius, 95, 114, 131, 133, 142, 709
 Sicard, 14, 19, 407, 419, 426, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 459, 462, 463, 473, 475, 481, 488, 497, 554, 587, 593, 654, 656, 664, 669, 682, 689, 690
 Silvestre de Sacy, 12, 19, 161, 196, 269, 314, 343, 358, 374, 402, 406, 407, 426, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 470, 474, 488, 491, 609, 613, 614, 654, 664, 673, 681, 690, 703, 707
 Simon de Colines, 96, 99, 105, 107, 114
 Sylvius, 94, 95, 113, 114, 115, 117, 123, 127, 128, 130, 131, 136, 142, 143, 160, 536, 691
 Thiebault, 14, 269, 399, 422, 423, 448, 476, 657, 668, 690
 Thurot, 19, 165, 229, 269, 374, 408, 419, 426, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 460, 473, 475, 482, 484, 497, 582, 593, 701

Vairasse D'Allais, 200, 202, 211, 653, 673, 676,
690
Vanier, 14, 15, 19, 233, 402, 406, 415, 419, 481,
482, 483, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491,
492, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 505, 508,
575, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 593, 616,
618, 642, 646, 647, 656, 670, 683, 690, 705

Vaugelas, 94, 120, 172, 333, 336, 373
Vossius, 100, 157, 158, 160, 208, 209, 212, 629
Wailly, 13, 18, 169, 305, 319, 337, 338, 339, 340,
341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350,
390, 401, 457, 467, 470, 478, 653, 654, 659, 679,
690

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE.....	6
INTRODUCTION	8
1. Présentation du sujet	9
2. Présentation du corpus	12
3. Présentation du plan de l'ouvrage	16
PREMIERE PARTIE L'HÉRITAGE GRÉCO-LATIN LES NOTIONS ET CLASSEMENTS HÉRITÉS DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN-AGE	21
INTRODUCTION	22
1. La structure de la proposition	26
1.1. Les fondements de l'énoncé chez Platon et Aristote.....	27
1.1.1. Platon.....	28
1.1.2. Aristote.....	29
1.1.2.1. Les constituants minimaux de l'énoncé.....	29
1.1.2.2. Théorie et terminologie de la prédication.....	30
1.1.2.3. Le verbe substantif.....	31
Bilan	32
1.2. Les Stoïciens	32
1.2.1. Présentation de la doctrine stoïcienne	32
1.2.2. La distinction entre énonçables complets et énonçables incomplets.....	33
1.2.3. Structure de l'énoncé.....	35
Bilan	36
1.3. La <i>Technè</i> de Denys le Thrace.....	37
1.4. La <i>Syntaxe</i> d'Apollonius Dyscole.....	38
1.4.1. Nom et verbe	38
1.4.2. Evolution de la notion de complétude.....	38
1.4.2.1. La profusion terminologique	38
1.4.2.2. Le but de la syntaxe	41
1.4.3. Le principe de congruence	41
1.4.4. Structure de l'énoncé et ordre.....	42
Bilan	42
1.5. Donat et les Artes latines	43
1.5.1. Présentation du manuel	43
1.5.2. Les apports de Donat.....	44
1.6. Priscien.....	44
1.6.1. Les constituants essentiels de l'énoncé et sa complétude.....	45
1.6.2. La congruence	46
Bilan	46
1.7. Le Moyen Age	47
1.7.1. Alexandre de Villedieu : ordre des mots et construction.....	47

1.7.2. Les Modistes	49
1.7.2.1. Présentation des modes de signifier	50
1.7.2.2. La définition du verbe : verbe substantif et verbe adjectif	51
1.7.2.3. Représentation de la proposition	52
1.7.2.4. Dépendance et congruence	52
Conclusion.....	54
2. La construction du verbe : transitivité et régime.....	56
2.1. Origines de la transitivité	56
2.2. La syntaxe des prédicats chez les Stoïciens	57
2.2.1. Redéfinition du cas par les Stoïciens.....	58
2.2.2. Classement des prédicats selon les cas	59
2.2.3. Classement des prédicats selon la diathèse	61
Bilan	62
2.3. Apollonius Dyscole.....	63
2.3.1. Théorie des prédicats et construction verbale : un héritage mitigé.....	63
2.3.2. Réorientation du classement des prédicats stoïciens	64
2.3.3. La transitivité	65
2.3.3.1. Le classement des verbes selon la diathèse verbale	65
2.3.3.2. La notion de personne et la transitivité	66
Bilan	67
2.4. Donat et les « genres » du verbe	67
2.5. Priscien.....	68
2.5.1. Evolution des prédicats stoïciens.....	68
2.5.2. La transitivité notion transversale.....	70
2.5.2.1. Le classement des verbes selon la « transitio ».....	71
2.5.2.2. Le classement des verbes selon la « significatio » : les « genres » du verbe	72
2.5.3.2.1. Les définitions des classes de verbes	72
2.5.3.2.2. Un classement multi-critères.....	74
Tableau récapitulatif	75
2.5.2.3. La transition de la personne et le pronom	78
2.5.2.4. La transitivité et la préposition	79
Bilan : l'omniprésence de la transitivité.....	79
2.6. Le Moyen Age	80
2.6.1. Les continuateurs de Priscien.....	80
2.6.1.1. Le régime	80
2.6.1.2. La rection comme principe de dépendance syntaxique.....	81
2.6.1.3. Classement des verbes et transitivité	82
2.6.1.4. Les interférences entre rection et transitivité	84
2.6.2. Les Modistes.....	85
2.6.2.1. Le classement des verbes.....	85
2.6.2.2. La transition des personnes vs la transition de l'action.....	86
2.6.2.3. Régime, dépendance et détermination	87
2.6.2.3.1. Le régime	87
2.6.2.3.2. la détermination.....	88
2.6.2.3.3. La dépendance.....	88
Bilan	89
CONCLUSION L'HÉRITAGE GRÉCO-LATIN.....	90
DEUXIEME PARTIE LES GRAMMAIRES LATINES DE LA RENAISSANCE ET LES PREMIÈRES GRAMMAIRES DU FRANÇAIS ENTRE 1530 ET 1640.....	93
INTRODUCTION	94
1. L'analyse syntaxique des grammaires latines de la Renaissance	99
1.1. La <i>Syntaxe</i> de Despautère 1516.....	99
La distinction syntaxe de rection / syntaxe de concordance	99

1.1.2. Transitivité et construction	100
1.1.3. Les « niveaux de fonction » : Rection, transitivité et détermination	101
1.1.4. Le verbe et sa construction	103
Bilan	103
1.2. Glose du <i>Doctrinale</i> d'Alexandre de Villedieu par Josse Bade, 1524-1525	103
1.2.1. La rection	103
1.2.2. Congruence et complétude propositionnelle	105
1.3. La <i>Grammatographia</i> de Simon de Colines et Lefèvre d'Étaples, 1529	105
1.3.1. Nature du verbe et ordre des mots	106
1.3.2. Genres des verbes et rection	107
1.3.3. La déclinaison du nom en français	107
Bilan	108
2. Les problèmes syntaxiques posés par la grammatisation du français	110
2.1. La déclinaison du nom en français	111
2.1.2. Le positionnement des grammairiens du français au 16 ^{ème} siècle	111
2.1.2.1. La suppression de la déclinaison du nom	111
2.1.2.1.1. Lesclarcissement de la langue francoyse de John Palsgrave, 1530	111
2.1.2.1.2. La première édition de la <i>Grammaire française</i> de Ramus, 1562	112
2.1.2.2. La Conservation de la déclinaison du nom	113
2.1.2.2.1. La grammaire de Jacques Dubois dit Sylvius, 1531	114
2.1.2.2.2. L' <i>Institution de la langue française</i> , de Pillot, 1550, 1561	115
2.1.2.2.3. Le <i>Tretté de grammère françoese</i> de Meigret, 1550	115
2.1.2.2.4. Robert Estienne, <i>Traicté de la grammaire françoise</i> , 1557	116
2.1.2.2.5. Garnier, <i>Institutio gallicae linguae</i> , 1558	117
2.1.2.2.6. Cauchie, <i>Grammaire française</i> , 1576, 1586	117
2.1.2.2.7. La <i>grammaire et syntaxe françoise</i> de Maupas, 1607 et 1625	118
2.1.2.2.8. Chiflet, <i>Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise</i> , 1659	121
2.1.2.2.9. Oudin	121
Bilan	121
2.2. Le classement des verbes : transitivité et régime	122
2.2.1. Le classement en trois catégories	123
2.2.1.1. <i>Donait françois</i> 1409	123
2.2.1.2. Palsgrave, 1530 : verbes actifs, passifs, moyens	124
2.2.1.3. Sylvius, 1531 : verbes actif, passif, neutre	127
2.2.1.4. Meigret, 1550 : verbes actifs, passifs et neutre, et personnels/ impersonnels	129
2.2.1.5. Pillot, 1550, 1561 : verbes actifs, passifs, neutres et personnels/impersonnels	130
2.2.1.6. Robert Estienne, 1557 : verbes actifs, passifs , neutres	131
2.2.2. Le classement en deux classes principales	132
2.2.2.1. Garnier, 1558	133
2.2.2.2. Ramus, 1562 et 1572	133
2.2.2.3. Serreius, 1598	133
2.2.3. Les classements des verbes atypiques	133
2.2.3.1. Cauchie, 1586	134
2.2.3.2. Les classes de verbes chez Maupas selon la notion de « disposition », 1618	135
• La disposition active	136
• La disposition réciproque	137
• La disposition neutre	138
Bilan	139
2.2.4. Le classement à catégories multiples	139
2.2.4.1. Oudin, 1632, 1640, <i>Grammaire françoise</i>	140
2.2.4.2. Chiflet, 1659, <i>Essay d'une parfaite grammaire</i>	140
Bilan : l'évolution du classement des verbes	142
Conclusion : les problèmes syntaxiques posés par la grammatisation et les solutions trouvées	145
3. L'apport de la réforme des grammaires latines : cas, préposition et fonction	147
3.1. J. C. Scaliger, <i>De causis linguae latinae</i> , 1540	147
3.1.1. Les cinq rapports fondamentaux	147

3.1.2. Le verbe et le classement des verbes	148
3.1.3. Rôle de la préposition et de l'adverbe	150
3.2. La <i>Minerva</i> de Sanctius, 1590	151
3.2.1. La conception de la proposition et ses constituants	152
3.2.2. Le rôle de la préposition	153
3.2.3. Les genres du verbe	154
3.2.4. Le rôle de l'ellipse dans la proposition	156
Bilan	157
3.2.5. Le Verbe, les cas et la préposition chez Scioppius et Vossius	157
Bilan	158
CONCLUSION	160
TROISIEME PARTIE LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET LES GRAMMAIRES FRANÇAISES DE MACÉ (1651) À BEAUZÉE (1767)	164
INTRODUCTION	165
1. Les débuts de la Grammaire Générale.....	170
1.1. La <i>Grammaire Générale et raisonnée</i> de Macé	171
1.1.1. Présentation	171
1.1.2. Les différences entre la <i>GGR</i> de Macé et celle de Port-Royal	173
1.2. La <i>Grammaire Générale et Raisonnée</i> de Port-Royal.....	175
1.2.1. Présentation	175
1.2.2. La structure propositionnelle, le verbe substantif et les problèmes pour l'analyse.....	178
1.2.2.1. Une structure tripartite	178
1.2.2.2. Définition du verbe	178
1.2.2.3. Les problèmes pour l'analyse	181
1.2.3. Le classement des verbes adjectifs : actifs, (passifs), neutres, impersonnels.....	182
Tableau récapitulatif du classement des verbes	184
Bilan	187
1.2.4. Les notions servant à la description de la dépendance syntaxique	187
1.2.4.1. La distinction syntaxe de régime/ syntaxe de convenance.....	187
1.2.4.2. Cas, Régime et fonctions	188
Bilan	191
1.2.4.3. La notion de détermination	191
1.2.4.4. Adverbe, détermination et modification	195
Bilan : les notions permettant de penser la dépendance syntaxique	196
Conclusion : l'apport de Port-Royal.....	197
2. Les grammaires raisonnées	200
2.1. Denis Vairasse d'Allais, <i>Grammaire méthodique contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires de la langue française</i> , 1681	200
2.1.1. La déclinaison du nom.....	201
2.1.2. Le verbe : définition et classement	202
Tableau récapitulatif du classement des verbes chez Vairasse d'Allais	205
2.1.3. Adverbe et préposition.....	206
2.1.4. Le régime.....	206
Bilan	207
2.2. François Séraphin Regnier-Desmarais, <i>Traité de la Grammaire française</i> , 1706.....	207
2.2.1. La déclinaison du nom.....	208
2.2.2. Le verbe : définition et classement	209
Tableau récapitulatif du classement des verbes chez Regnier-Desmarais	210
2.2.3. Adverbe et préposition.....	211
Bilan	212
2.3. Buffier, <i>Grammaire française sur un plan nouveau pour en rendre les principes plus clairs et la pratique plus aisée</i> , 1709.....	212

2.3.1. Définition et structure de la proposition : nom-verbe-modificatif	214
2.3.2. Le modificatif : entre classe de mot et catégorie fonctionnelle	215
2.3.3. Le régime	219
2.3.3.1. Définition du régime comme opérant une particularisation	219
2.3.3.2. Les différences modificatif/régime	220
2.3.3.3. Le double régime du verbe : régime <i>absolu</i> et régime <i>respectif</i>	222
2.3.4. Les problèmes de délimitation entre <i>régime</i> et <i>modificatif</i>	223
2.3.5. Les caractéristiques essentielles du modificatif	227
Bilan : l'invention du modificatif chez Buffier	229
2.3.6. Le verbe : définition et classement	230
Tableau récapitulatif du classement des verbes chez Buffier	232
Bilan sur la <i>GFPN</i> de Buffier	233
2.4. Restaut, <i>Principes généraux et raisonnés de la grammaire française</i> , 1732	233
2.4.1. La déclinaison	234
2.4.2. Définition du verbe et structure de la proposition	236
2.4.3. Classement des verbes	237
2.4.3.1. Le verbe actif	237
2.4.3.2. Le verbe neutre	238
2.4.3.3. Le verbe passif	239
2.4.3.4. Le verbe réciproque	240
2.4.3.5. Le verbe impersonnel	241
2.4.4. Le régime	242
2.4.4.1. Définition	242
2.4.4.2. La distinction régime <i>absolu</i> / régime <i>relatif</i>	243
2.4.5. Adverbe et préposition	245
Tableau récapitulatif du classement des verbes chez Restaut	246
Bilan	247
2.5. L'abbé Gabriel Girard, <i>Les vrais principes de la langue françoise ou la parole réduite en méthode conformément aux lois de l'usage</i> , 1747	248
2.5.1. La typologie des langues	249
2.5.1.1. Le « génie » de la langue	249
2.5.1.2. Les trois types de langues	251
2.5.2. Le verbe	252
2.5.2.1. La définition du verbe	252
2.5.2.2. La théorie du verbe de Port-Royal discutée par Girard	254
2.5.2.2.1. Première phase : auto-critique de Girard	254
2.5.2.2.2. Seconde phase : critiques à l'égard de la théorie du verbe de Port-Royal	256
Bilan	258
2.5.2.3. Classement des verbes	260
2.5.3. Les fonctions	263
2.5.3.1. Régime et fonctions	263
2.5.3.2. Les sept fonctions	264
2.5.3.2.1. Les sept « parties constructives » de la phrase	264
2.5.3.2.2. Les définitions des sept fonctions	266
2.5.3.2.3. Analyse de l'exemple	271
2.5.3.2.4. Le « complément du rapport »	274
2.5.4. Le système quadri-partite du régime	276
2.5.4.1. La distinction régime constructif/régime énonciatif	276
2.5.4.2. La distinction régime dispositif/régime de concordance	278
2.5.4.3. Application des régimes dispositif et de concordance au régime énonciatif	278
2.5.4.4. Application des régimes dispositif et de concordance au régime constructif	279
2.5.4.5. Tableau récapitulatif du système quadripartite du régime chez Girard	282
2.5.5. Typologie des phrases et fonctions	283
2.5.6. Adverbe et modification	288
Bilan	288
3. Du Marsais	290
3.1. Structure de la proposition	290
3.1.1. La distinction syntaxe/construction	291
3.1.2. La construction simple	292

3.2. Les constituants de la proposition	294
3.2.1. Détermination et complémentation.....	296
3.2.2. Les rapports d'identité et de détermination	296
3.2.2.1. Le rapport d'identité	296
3.2.2.2. Le rapport de détermination	297
3.2.3. La détermination fondement de la syntaxe	298
3.2.4. Le déterminant du verbe	301
3.2.5. Le complément de la préposition.....	302
3.2.6. L'adjectif séparé de la détermination	306
3.2.7. L'adverbe.....	307
Tableau récapitulatif des compléments	307
3.3. Définition de la proposition en relation avec le verbe.....	309
3.4. La distinction proposition directe - proposition oblique ou énonciation	310
3.5. Définition du verbe.....	311
3.6. Classement des verbes.....	312
3.7. L'analyse logique de la proposition	314
3.7.1. Proposition grammaticale et proposition logique	316
Bilan : le modèle propositionnel et le complément	319
4. Dangeau, <i>Essais de grammaire</i>, 1754	321
4. 1. Structure de la proposition	321
4. 2. Modificatif et idée déterminative	322
4.3. le verbe.....	323
Tableau récapitulatif du classement des verbes.....	326
4. 3. La définition de la préposition.....	326
4. 5. la classe des particules.....	327
Bilan	328
5. Débat sur le classement des verbes dans le Journal de l'Académie de 1754 par l'abbé de Choisy	330
5.1. Tableau récapitulatif du classement des verbes d'après l'Académie (1754).....	331
5.2. Le classement des verbes et du participe selon l'abbé d'Olivet	333
6. <i>Essais de grammaire</i> de l'abbé d'Olivet (1767)	334
6. 1. Structure de la proposition	334
6. 2. les fonctions du nom : attribut, complément de l'attribut, régime simple et particulé	335
6. 3. Le classement des verbes	336
7. Abbé de Wailly, 1754, <i>Grammaire française</i>	337
7.1. définition du verbe	338
7. 2. Classement des verbes.....	339
7.2.1. Tableau récapitulatif du premier classement des verbes de Wailly	340
7.2.2. Tableau récapitulatif du second classement des verbes chez Wailly	341
7. 3. la distinction régime absolu ou direct et régime relatif ou indirect	344
7. 4. les pronoms absolus et relatifs et le régime absolu ou relatif	347
7.5. Régime et complément de la préposition	349
Bilan	350
8. Beauzée.....	352
8.1. La sélection du terme de complément et ses définitions	353
8.1.1. le « complément de la préposition »	354
8.1.2. le substitut du régime.....	354
8.1.3. un concept fondé sur la détermination.....	356
8.1.4. un terme non technique associé à un concept générique	357
8.1.5. le signe de la complexité syntaxique	359
Bilan	361
8.2. Le complément.....	362
8.2.1. Les mots complétés	362
8.2.2. Typologie et terminologie des compléments	364
8.2.2.1. complément in complexe et complexe.....	364

8.2.2.2. complément grammatical et complément initial vs complément logique et total	366
8.2.2.3. Complément objectif ou relatif (distinction de l'article « Régime ») vs compléments objectifs primitif ou secondaire (article « Complément » et <i>Grammaire Générale</i>).....	369
8.2.2.4. Compléments circonstanciels.....	371
8.2.2.5. Complément médiat ou immédiat	374
8.2.2.6. Complément principal et accessoire	376
8.2.2.7. Complément déterminatif	377
Tableau synthétique des typologies des compléments chez Beauzée.....	379
8.3. Cas et régime	379
8.4. Structure de la proposition	381
8.5. Le verbe.....	382
8.5.5.1. Définition du verbe et discussion de la définition de Port-Royal	383
8.5.5.2. La distinction verbe substantif / verbes adjectifs, vs verbe abstrait / verbes concrets	385
8.5.5.3. Définition du verbe être comme signifiant l'existence	386
8.5.5.4. Les classements des verbes.....	388
8.5.5.4.1. Classement sémantique : verbes actifs, passifs, neutres.....	388
8.5.5.4.2. Le classement syntaxique : verbes absolus et relatifs	392
8.5.5.4.3. Les autres classes	394
• Verbe réciproque ou réfléchi	394
• Verbes impersonnels	394
8.6. Adverbe et préposition	395
8.6.1. la préposition	396
8.6.2. L'adverbe	397
Bilan	399

Conclusion : La structure de la proposition et l'émergence des catégories fonctionnelles	401
---	------------

QUATRIEME PARTIE LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET LES GRAMMAIRES FRANÇAISES DE CONDILLAC (1775) À BURGGRAFF (1863)

INTRODUCTION

1. La grammaire générale et les grammaires françaises au tournant des 18^{ème} et 19^{ème} siècles.....	407
1.1. Les modèles.....	407
1.1.1. Condillac, 1775, <i>Grammaire</i>	408
1.1.1.1. Structure de la proposition	408
1.1.1.2. Le verbe	409
1.1.1.3. Les « accessoires ».....	410
1.1.1.3.1. Les accessoires de l'attribut	410
1.1.1.3.2. Les accessoires du verbe	410
• Les accessoires du verbe substantif et ceux du verbe adjectif.....	411
• La distinction entre les « idées nécessaires » et les « idées surajoutées »	412
1.1.1.4. Les modifications.....	415
- les « modifications du nom ».....	415
- les « modifications de l'attribut »	415
- Les « modifications du verbe ».....	415
- les « modifications de l'objet, du terme ou du motif »	415
1.1.1.5. La transformation des notions de modification et de détermination	416
1.1.1.6. La réorganisation de la classe des adjectifs.....	417
Bilan	418
Tableau récapitulatif : la complémentaiton chez Condillac.....	418
1.1.2. Domergue, 1778, <i>Grammaire française simplifiée</i> , 1798, <i>Grammaire générale analytique</i>	419
1.1.2.1. Structure de la proposition	420
1.1.2.2. Le complément quatrième partie de la proposition.....	421
Bilan	423
1.2.2.3. Typologie des compléments	423
1.2.2.3.1. La distinction complément éloigné / complément prochain.....	423

1.2.2.3.2. La distinction compléments direct / indirect	425
1.2.2.4. La renomination de la classe des adverbes	426
Bilan	427
Tableau récapitulatif de la typologie et de la terminologie de la complémentation chez Domergue....	427
1.1.3. Silvestre de Sacy, 1799, <i>Principes de Grammaire Générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues</i>	429
1.1.3.1. La structure propositionnelle	429
1.1.3.2. Les typologies verbales.....	430
1.3.2.1.1. La distinction verbe substantif ou abstrait / verbe attributif ou concret	430
1.3.2.1.2. Les verbes attributifs sont actif, passif, ou neutre	431
1.3.2.1.3. Les voix du verbe	432
1.3.2.1.4. Les verbes actifs sont absolu ou relatif	432
1.1.3.3. Les compléments	434
Bilan	435
Typologies verbales chez Silvestre de Sacy	435
1.1.4. Destutt de Tracy, <i>Elements d'Idéologie, Grammaire</i> , 1817	437
1.1.4.1. Un système binaire des parties du discours.....	438
1.1.4.2. Définition et structure de la proposition	439
1.1.4.3. Définition du verbe et décomposition.....	441
1.1.4.4. Le complément et les rapports syntaxiques	442
Bilan	443
1.1.5. La traduction de Harris, <i>Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle</i> , et les remarques de François Thurot, 1796	444
1.1.5.1. Un système binaire des parties du discours.....	444
1.1.5.2. La structure propositionnelle	445
1.1.5.3. Le verbe : définition et classement	446
Bilan	447
1.2. Les continuateurs.....	448
1.2.1. Sicard, 1808, <i>Elements de Grammaire Générale Appliqués à la langue française, Abrégé de la Grammaire générale</i> , 1806.....	449
1.2.1.1. Structure de la proposition	449
1.2.1.2. Le verbe abstrait ou substantif vs le verbe concret ou adjectif.....	450
1.2.1.3. Le classement des verbes.....	451
1.2.1.4. La typologie parallèle des adjectifs et des propositions énonciatives, actives, passives	452
1.2.1.5. Définition et typologie des compléments.....	453
1.2.1.5.1. Complément grammatical et complément logique.....	454
1.2.1.5.2. Complément direct ou indirect du verbe	454
1.2.1.6. Idées nécessaires et idées surajoutées	455
1.2.1.7. Les fonctions des pronoms.....	455
1.2.1.8. Déterminant, adjectif et adverbe	455
Bilan	456
1.2.2. Leneux, 1799, <i>Grammaire Générale appliquée à la langue française</i>	456
1.2.2.1. Structure de la proposition	457
1.2.2.2. Le régime médiat ou immédiat vs les idées surajoutées	457
1.2.2.3. Le complément de la préposition.....	459
1.2.2.4. Le classement des verbes.....	459
Bilan	460
1.2.3. Serreau, 1798, <i>Grammaire raisonnée</i> , et Boussi 1824, <i>La Grammaire ramenée à ses principes naturels ou Traité de Grammaire Générale appliquée à la langue française</i>	460
1.2.3.1. Le système des parties du discours	460
1.2.3.2. Structure de la proposition et rôle du verbe	461
1.2.3.3. Le classement des verbes.....	463
1.2.3.4. Complément et régime.....	464
1.2.3.5. Préposition et adverbe.....	466
Bilan	467
1.2.4. Levizac, 1809, <i>L'Art de parler et d'écrire correctement la langue française, ou Grammaire philosophique et littéraire de cette langue, à l'usage des Français ou des Etrangers</i>	467
1.2.4.1. Structure de la proposition	467
1.2.4.2. Le régime	468
1.2.4.2.1. Le régime du verbe	468

1.2.4.2.2. Le régime de l'adjectif	469
1.2.4.2.3. Le régime du substantif.....	469
1.2.4.3. Le complément de la préposition.....	469
1.2.4.4. Classement des verbes	469
Bilan	470
1.2.5. Boinvilliers, 1803, <i>Grammaire raisonnée, ou Cours théorique et pratique de la langue française</i>	470
1.2.5.1. Structure de la proposition et verbe substantif.....	471
1.2.5.2. Classement des verbes	471
1.2.5.3. Typologie des compléments	472
1.2.5.4. Adverbe, préposition et complément : surattribut et déterminatif.....	473
Bilan	474
Conclusion.....	475
• Régime et complément.....	475
• Verbe substantif et verbes adjectifs.....	475
• Le classement des verbes	476
• La théorie syntaxique de la grammaire scolaire.....	477
2. Les grammaires générales et les grammaires françaises entre 1815 et 1863	482
2.1. Les ouvrages des membres de la Société Grammaticale de Paris entre 1815 et 1843.....	483
2.1.1. Lemare, 1835, <i>Cours théorique et pratique de langue française</i>	483
2.1.1.1. Le modificatif et le système quaternaire ou binaire des parties du discours	484
2.1.1.2. Les fonctions régime et complément	484
2.1.2. Vanier, 1827, <i>traité d'analyse logique et grammaticale</i> , 1836, <i>Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française</i> , 1818, <i>Annales de la société grammaticale de Paris</i>	485
2.1.2.1. Remise en question de la définition de la proposition	486
2.1.2.2. Structure de la proposition	487
2.1.2.3. La décomposition morphologique du verbe et le refus du verbe substantif.....	488
2.1.2.3.4. Définition du verbe	489
2.1.2.3.5. Le classement des verbes.....	490
2.1.2.3.6. Régime et complément	492
2.1.2.3.7. <i>Modificatif</i> ou <i>modatif</i> et système binaire des parties du discours.....	496
2.1.2.3.8. Adjectif et adverbe.....	496
Bilan	498
Classement des verbes « concrets » dans le <i>Traité</i> et le <i>Dictionnaire</i> de Vanier.....	498
Tableau récapitulatif de la terminologie de la complémentation dans le <i>Traité</i> de Vanier.....	498
2.1.3. Boniface, Alexandre, 1843, <i>Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée</i> , 1836, <i>Abrégé de la Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée</i>	499
2.1.3.1. Présentation.....	499
2.1.3.2. Définition de la proposition	502
2.1.3.3. Structure de la proposition, discussion sur le verbe et sa décomposition	503
2.1.3.4. La notion de modification.....	506
2.1.3.4.1. Les adjectifs et la modification du nom	506
Tableau récapitulatif des adjectifs exerçant la modification du nom	507
2.1.3.4.2. Adverbe, préposition et modification du verbe.....	507
• l'adverbe « surmodificatif complet ».....	508
• La préposition « surmodificatif incomplet »	510
Bilan.....	511
2.1.3.4.3. La modification dans l'analyse logique.....	512
Bilan : la modification chez Boniface	513
2.1.3.4.4. Le classement des verbes	514
Tableau du classement des verbes chez Boniface.....	515
Bilan.....	519
2.1.3.5. Les compléments	519
2.1.3.5.1. Définition du complément.....	519
2.1.3.5.2. Les compléments du verbe : direct/indirect/adverbial.....	520
2.1.3.5.3. Le pronom et la fonction complément	521
Bilan : les compléments du verbe	522
Tableau récapitulatif des compléments chez Boniface	522
2.1.3.6. Le complément dans l'analyse logique de la proposition	523
2.1.3.6.1. Le complément comme quatrième partie de la proposition	524

2.1.3.6.2. Les compléments déterminatifs et qualificatifs, essentiels ou accessoires.....	524
Tableau des compléments du nom.....	526
2.1.3.6.3. Le complément attributif.....	527
La double typologie des compléments chez Boniface.....	528
Conclusion.....	530
2. 2. Bescherelle, <i>Grammaire Nationale</i>	532
2.2.1. Présentation du projet de la Grammaire Nationale.....	532
2.2.1.1. Un ouvrage pratique.....	532
2.2.1.2. Une grammaire nationale.....	532
2.2.1.3. Un ouvrage prescriptif.....	533
2.2.1.4. Définition de la grammaire dans la théorie.....	534
2.2.1.5. Forme des chapitres.....	535
2.2.1.6. Des exemples littéraires.....	535
2.2.1.7. le cadre syntaxique général présenté à l'aide de deux tableaux.....	536
2.2.2. Plan de l'ouvrage.....	539
Bilan.....	542
2.2.3. Les classes de mots.....	542
2.2.3.1 Modification, détermination et qualification : adjectif, article et adverbe.....	545
2.2.3.2. le pronom et la fonction complément.....	547
2.2.3.3. Préposition, régime et complément.....	547
2.2.4. Définition et structure de la proposition.....	549
2.2.5. Définition du verbe.....	552
Bilan.....	552
2.2.6. Le refus du verbe substantif.....	553
Bilan.....	554
2.2.7. Le classement des verbes.....	554
Bilan.....	556
2.2.8. Présentation des fonctions du nom : complément direct, attribut, apostrophe, complément de préposition.....	556
2.2.8.1. complément direct.....	556
Bilan.....	557
2.2.8.2. Attribut.....	558
2.2.8.3. Complément de préposition.....	558
Bilan.....	559
2.2.9. La fonction complément dans la <i>Grammaire</i>	560
2.2.9.1. Définition.....	560
2.2.9.2. Typologie des compléments.....	561
2.2.9.2.1. Le complément direct du verbe.....	561
2.2.9.2.2. Le complément indirect du verbe.....	563
2.2.9.2.3. Le complément de la préposition.....	564
• Complément de la préposition et complément de l'adjectif.....	565
• Complément de la préposition et complément du substantif, complément du verbe.....	566
Bilan : le complément de la préposition.....	567
2.2.9.2.4. Le complément du substantif.....	567
2.2.9.2.5. Le complément de l'infinitif.....	568
2.2.9.2.6. Le complément de l'adverbe.....	569
2.2.9.2.7. Le complément de l'adjectif.....	569
Bilan : l'extension du complément.....	570
2.2.10. Régime et complément.....	571
Bilan.....	574
2. 3. Les grammaires générales entre 1828 et 1863.....	575
2.3.1. Montlivaut, 1828, <i>Grammaire générale et philosophique</i>	576
2.3.1.1. Le système binaire ou trinaire des parties du discours.....	576
2.3.1.2. Le verbe.....	576
2.3.1.3. Adverbe et modification.....	577
2.3.2. Bel, 1829, <i>Grammaire française élémentaire et raisonnée comprenant les principes de la grammaire générale, la syntaxe, la construction</i>	578
2.3.2.1. Le verbe.....	578
2.3.2.2. Adverbe, préposition, modification et complément.....	579

2.3.2.3. Complément et régime.....	579
Bilan	581
2.3.3 Barthe, F., 1830, <i>Programme des leçons de logique et de grammaire générale</i>	581
2.3.4. Jonain, Pierre, 1835, <i>Grammaire générale contenant les grammaires particulières et complètes du latin et du français parallèlement démontrées</i>	581
2.3.4.1. Le modèle propositionnel	582
2.3.4.2. Le verbe	582
2.3.4.2.1. la distinction verbe substantif / verbes adjectifs ou attributifs	582
2.3.4.2.2. Classement des verbes.....	583
2.2.4.3. La syntaxe de régime	584
2.2.4.5. Le rôle de la préposition	584
2.2.4.6. L'adverbe.....	585
Bilan	585
2.3.5. Caillot, 1838, <i>Grammaire générale et philosophique</i>	585
2.3.5.1. Le système trinaire des parties du discours et la réforme terminologique	586
2.3.5.2. La classe des modatifs et le verbe.....	587
2.3.5.3. Analyse de la proposition.....	588
Bilan	590
2.3.6. Montémont, <i>Grammaire générale ou philosophie des langues</i> , 1845	590
2.3.6.1. Un système trinaire des classes de mots	591
2.3.6.2. Le verbe : l'opposition « connectif d'identité » et « connectif variable combiné »	595
2.3.6.3. La fonction complément et la modification	596
Tableau des modificatifs chez Montémont	596
Bilan	599
2.3.6.4. Le classement des verbes	600
2.3.6.5. Le régime	601
Bilan	602
Tableau récapitulatif du classement des verbes chez Montémont	602
2.3.7. Poitevin, M. Prosper, 1858, <i>Grammaire générale et historique de la langue française</i>	602
2.3.7.1. Modèle propositionnel	602
2.3.7.2. Complément et régime.....	603
Tableau récapitulatif de la typologie des compléments chez Poitevin.....	605
2.3.7.3. Préposition et adverbe.....	606
2.3.7.4. Le verbe	606
Bilan	608
2.3.8. Burggraff, <i>Principes de grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments du langage</i> , 1863	609
2.3.8.1. Un système trinaire des parties du discours	609
2.3.8.2. Le verbe	610
2.3.8.2.1. Définition	610
2.3.8.2.2. La distinction verbe substantif ou abstrait « être » / verbes attributifs ou adjectifs	610
2.3.8.2.3. Le classement des verbes	611
• Les trois sortes d'attributs	611
• la distinction verbe absolu/ relatif	612
2.3.8.2.4. Le complément.....	612
2.3.8.2.4.1. Complément et préposition	612
2.3.8.2.4.2. Typologie des compléments.....	614
Bilan	614
Tableau récapitulatif du classement des verbes chez Burggraff.....	615
Conclusion : l'évolution de la grammaire générale au XIXème siècle	616
2.4. L'apport de la réforme de l'enseignement.....	617
2.4.1. François Perron, 1848, <i>Nouveaux principes de grammaire française rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur</i>	617
2.4.1.1. Un système binaire des parties du discours.....	617
2.4.1.2. Le verbe et le positionnement par rapport au verbe substantif.....	619
2.4.1.3. Le classement des verbes	620
2.4.1.4. La définition de la proposition et le modèle propositionnel : sujet-attribut-objet.....	624
Bilan	625
2.4.1.4.1. L'objet.....	626
Bilan	627

Tableau récapitulatif des verbes chez Perron	627
2.4.2. Bernard Jullien, 1832, <i>Grammaire Générale Abrégé de grammaire française</i> , 1854, <i>Explication des principales difficultés de l'enseignement</i>	629
2.4.2.1. Un système trinaire des parties du discours	630
2.4.2.2. La refonte de la déclinaison et le nouveau système des fonctions	630
2.4.2.3. Le verbe	631
2.4.2.3.1. La distinction verbe abstrait/verbe concret	631
2.4.2.3.2. Le système des voix du verbe	632
2.4.2.3.3. Le classement des verbes	633
Bilan.....	637
Tableau récapitulatif du classement des verbes chez Jullien.....	637
2.4.2.3.4. Définition et structure de la proposition.....	638
2.4.2.3.5. Détermination et modification	638
2.4.2.3.6. Régime et complément.....	639
Bilan	641
Conclusion.....	642
CONCLUSION	643
1. La structure de la proposition.....	644
2. Le classement des verbes	648
3. Le régime et le complément.....	649
ANNEXES	652
Annexe 1 La terminologie de la complémentation dans les grammaires françaises	653
LE REGIME.....	658
LE COMPLEMENT	663
LA TERMINOLOGIE MIXTE.....	667
Annexe 2 L'évolution du classement des verbes dans les grammaires françaises.....	672
Tableau du classement des verbes.....	675
BIBLIOGRAPHIE	686
Sources primaires.....	687
Sources secondaires.....	692
INDEX	710
Index rerum.....	711
Index nominum	718
TABLE DES MATIERES.....	721

